



JOHN A. SEAVERNNS

DICTIONNAIRE
D'HIPPIATRIQUE
ET
D'ÉQUITATION.

IMPRIMERIE DE HENNUYER ET C^e, RUE LEMERCIER, 24.
Batignolles.

DICTIONNAIRE
D'HIPPIATRIQUE

ET

D'ÉQUITATION,

OUVRAGE

OU SE TROUVENT RÉUNIES TOUTES LES CONNAISSANCES HIPPIQUES,

PAR

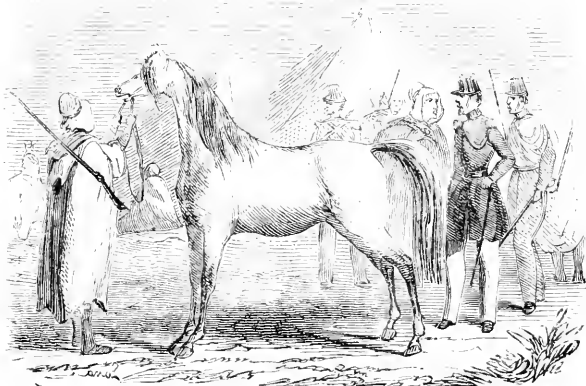
F. CARDINI,

LIEUTENANT-COLONEL EN RETRAITE, ANCIEN CHEF DE LA LÉGION DE GENDARMERIE D'AFRIQUE,
OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, ETC.

DEUXIÈME ÉDITION,

Revue, corrigée, augmentée de la moitié,
et ornée de 70 figures.

TOME DEUXIÈME.



A PARIS,

CHEZ M^{me} V^e BOUCHARD-HUZARD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue de l'Éperon, 5;

DUMAINE, LIBRAIRE, RUE ET PASSAGE DAUPHINE, 56;

SAINT-JORRE, LIBRAIRE, BOULEVARD DES ITALIENS, 7;

ET CHEZ L'AUTEUR, RUE DU MONT-THABOR, 34.

1848

DICTIONNAIRE D'HIPPIATRIQUE

ET

D'ÉQUITATION.

J

JAL

JABOT. s. m. En lat. *ingluviæ*. Hernie œsophagienne, ayant toujours lieu dans la partie flottante de l'œsophage, en arrière, et qui arrive lorsque quelques corps étrangers, quelques aliments, s'arrêtant dans cette partie, il se forme une dilatation plus ou moins considérable, causée par le déchirement de la membrane charnue ou par l'écartement de ses fibres, à travers lesquelles la membrane muqueuse fait poche. Cette lésion est rare dans le cheval, et l'on ignore jusqu'ici s'il existe des moyens pour la guérir. Les seuls signes qui la font reconnaître sont la sortie des aliments par les naseaux, et quelquefois par la bouche, sortie accompagnée d'une odeur acide désagréable. On sait que, naturellement, le cheval ne peut vomir; le rejet des matières liquides ou solides ne fait que simuler le vomissement. Ces matières, ainsi expulsées, sont triturées seulement et rendues avant d'être arrivées dans l'estomac; la pression du gosier détermine promptement leur émission par les narines.

JAIS. Voy. ROBE.

JALAP. s. m. Racine résineuse qui tire son nom de Xalapa, ville du Mexique, près de laquelle est cultivée la plante d'où vient cette racine, plante que l'on trouve aussi sur les Cordilières. La racine de *jalap*, en lat. *radix jalapa*, apportée en Europe vers l'an 1610, a été longtemps attribuée à une bryone, à une rhubarbe, etc.; mais il est reconnu qu'elle vient du *convolvulus jalapa*. Assez cher, et souvent altéré par les vers, le jalap est falsifié avec les racines de *belle de nuit* et de *bryone*.

JAM

Son action purgative est nulle sur le cheval, d'après les expériences de Bourgelat qui a administré le jalap à la dose de 64 à 92 grammes sans produire d'évacuations alvines. L'effet de cette substance se borne à déterminer une sécrétion assez abondante d'urine.

JAMBE ARQUÉE. Voy. ARQUÉ.

JAMBE BOULETÉE. Voy. BOULETÉ.

JAMBE DE CERF. Voy. JAMBE DU CHEVAL.

JAMBE DE DEDANS. Voy. DEDANS et JAMBE DU CAVALIER.

JAMBE DE DEHORS. Voy. DEHORS et JAMBE DU CAVALIER.

JAMBE DE VEAU. Voy. JAMBE DU CHEVAL et TENDON, 2^e art.

JAMBE DU CAVALIER. Les *jambes* sont l'une des principales *aides*; elles servent à mettre un cheval en mouvement, à contenir l'arrière-main ou à lui donner une direction quelconque; elles agissent sur cette partie comme les rênes sur la bouche et l'encolure. Quand elles tombent également, elles maintiennent droit l'arrière-main; si, au contraire, une jambe offre plus de résistance que l'autre, l'arrière-main fuira du côté opposé. C'est par l'effet des jambes que le cavalier actionne les hanches d'un cheval, lesquelles, chargées par l'assiette, coulent sous elles au moyen de l'action du jarret. Toute la science du cavalier consiste dans l'accord de la main et des jambes. Voy. ACCORD et AIDES.

Aide des jambes, aide du gras des jambes. Action qui consiste à *approcher* plus ou moins le gras de la jambe contre le flanc du cheval,

selon les occasions. C'est une aide que le cavalier doit donner délicatement et avec finesse, pour animer le cheval ; elle est d'autant plus belle qu'elle est *secrète*, c'est-à-dire imperceptible, car en étendant le jarret on fait craindre l'éperon au cheval, et cette crainte fait sur lui autant d'effet que l'éperon même.

Approcher le gras des jambes. C'est serrer les jambes plus ou moins fort pour avertir le cheval qui ralentit son mouvement ou qui n'obéit pas aux aides du cavalier.

Changement de direction par les jambes. Après avoir traité de l'action de la main du cavalier sur sa monture (VOY. MAIN), M. d'Aure apprend à faire agir les jambes séparément. Dans ce cas, la main restera fixe, les rênes seront égales afin d'arrêter et de maintenir droit le cheval dans l'avant-main. On fera suivre les murs en faisant fermer alternativement l'une et l'autre jambe, soit en dedans, soit en dehors. Ces mouvements exécutés, on fera des à-droite et des à-gauche par les jambes. La main restera toujours fixe, afin de ne donner aucune direction aux épaules ; et pour que le mouvement demandé au cheval ne vienne que des jambes, la main doit rester assurée pour que le cheval ne se porte pas en avant ; c'est un moyen excellent pour appuyer le cheval sur la main, lui faire goûter le mors, lui placer la tête et le rassembler. Les jambes, tout en agissant sur les hanches pour les assouplir, provoquent un mouvement en avant qui porte le cheval sur la main. Si, dans cette circonstance, le cheval rencontre un appui fixe, il s'y assure, et sa tête se place. L'avantage que l'on retire d'appuyer ainsi le cheval sur la main pour lui placer la tête, c'est que les jambes en le poussant en avant peuvent agir par degré, et que leur action peut se modifier ou s'arrêter quand le cheval a pris sur le mors l'appui qui lui convient. Pour faire un à-droite, la main arrêtera le cheval, et la jambe droite seule agissant poussera les hanches à gauche, ce qui fera exécuter le mouvement ; lorsqu'on sera arrivé dans la direction voulue, en cessant d'agir, le cheval cessera de remuer. Il est essentiel de faire concevoir la différence des à-droite et des à-gauche obtenus par la main, de ceux obtenus par les jambes. Dans le premier cas, les jambes soutiennent le cheval et agissent de manière à l'empêcher de reculer, ou bien le portent un peu en avant, puisque le mouvement vient de l'avant-main ; dans le

second, au contraire, comme la résistance vient de la main qui arrête et contient, il tourne en reculant un peu, puisque c'est l'arrière-main qui marche la première. Il faudra étudier la différence de ces actions afin d'en coordonner plus tard les effets, et de concevoir dans l'exécution des divers mouvements que, si le cheval recule plus qu'il ne doit, la main agit trop, tandis que les jambes ne maintiennent pas assez ; comme s'il avance trop, c'est une preuve que les jambes exercent plus de pression qu'il ne faut, et que la main n'est plus assez assurée. En faisant marcher sur les pas de côté, la tête au mur, on fera sentir l'accord des jambes, et l'on jugera de leur véritable action. En appuyant de gauche à droite, l'élève sentira qu'il est impossible au cheval d'exécuter ce mouvement, si la jambe gauche n'agit pas afin de pousser l'arrière-main à droite, car on sait que la hanche droite marche la première, par l'action de la jambe gauche. Si le cheval, fuyant trop la pression de gauche, allait trop vite, on diminuerait cette pression en opposant celle de droite afin de la ralentir. On verra par ce travail que l'arrière-main maintenue entre deux poids ou deux pressions fuira la plus forte, et que lorsqu'elles deviendront égales, elle s'arrêtera. S'il arrive que les jambes agissent avec trop de force, l'arrière-main marchera avec trop de précipitation et cessera d'être en arrière des épaules. Il faut alors diminuer l'action des jambes, et faire agir la main comme il a été assigné, pour mettre alors les épaules sur la même ligne que les hanches. Nous voyons, d'après ces exemples, que c'est par le poids et les pressions des mains et des jambes, que le cheval agit dans toutes les directions. Les poids égaux le maintiennent droit ; les poids inégaux le font varier dans ses mouvements. Il est donc nécessaire de connaître l'accord qui doit toujours exister entre les mains et les jambes. Une posture fixe et aisée contribuera aussi pour assurer la tenue du cavalier, et afin que le cheval ne reçoive pas avec crainte, ou par *à-coup*, les divers effets des mains et des jambes, il faut s'identifier avec lui de façon que tous les moteurs soient en contact direct avec les parties sur lesquelles ils agissent. Il en résultera que les points d'appui, les pressions plus ou moins fortes qu'on emploiera pour faire agir le cheval, arrivant par degrés, il les recevra avec d'autant plus de confiance, qu'ils seront exer-

cès en raison de sa sensibilité, ce qui cesserait d'arriver si ces moteurs n'étaient pas fixes et hors du contact qu'ils doivent avoir.

Laisser tomber les jambes. C'est les tenir dans une position naturelle et sans raideur. Nous voyons par là que ce contact est doublement nécessaire, indispensable même; car s'il sert à donner de la confiance au cheval en le prévenant insensiblement des désirs de son maître, celui-ci devine également les intentions du cheval, soit qu'il veuille se défendre ou seulement se déranger.—Ce sujet, qui se trouve déjà lié avec celui auquel nous avons renvoyé au commencement, a des relations intimes avec la matière d'un autre article. Voy. ACCORD DES MAINS ET DES JAMBES.

Commencer à prendre les aides des jambes. On le dit du cheval qui devient sensible à l'approche des jambes du cavalier.

Faire sentir le gras des jambes. C'est les approcher du cheval pour qu'il y obéisse.

Fermer les jambes. C'est appuyer le gras de jambe contre les panneaux de la selle.

Fermer les jambes tout à fait. Signifie s'affermir en selle par un *fermer* de cuisses et de gras de jambes.

Fuir les jambes. Se dit du résultat d'une instruction particulière qu'on nomme *faire fuir les jambes*, et qui signifie non-seulement apprendre au cheval à éviter la jambe que le cavalier approche de son flanc, mais encore l'habituer à marcher de côté, à chevaler, sans s'attendre ni à la couronne, ni au genou. On disait autrefois *fuir les talons*.

Jambe de dedans, jambe de dehors. Expressions qui servent à distinguer à quelle main, ou de quel côté il faut donner les aides au cheval qui manie ou qui travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Alors la jambe de dehors sera celle du côté de la muraille, et l'autre jambe sera celle de dedans. Sur les voltes, si le cheval manie à droite, le talon et la jambe droite seront jambe et talon de dehors. Le contraire arrivera, si le cheval manie à gauche.

Jambe près, signifie l'action par laquelle le cavalier ferme ses jambes au premier degré d'aides, pour mettre le cheval en mouvement, ou pour l'empêcher de reculer.

Jambes battantes. Se dit des jambes que le cavalier tient toujours en mouvement, au lieu de les assurer, ce qui occasionne un frottement continu de l'épéron contre le poil du

ventre, et, par là, un chatouillement qui fait souvent *quoaitter* un cheval, action fort désagréable à la vue.

Monter à cheval, jambe deçà, jambe delà, ne se dit que des femmes qui s'asseyent dans la selle comme les hommes.

Serrer les jambes. C'est la même chose que pincer de l'épéron.

JAMBE DU CHEVAL. La *jambe du cheval* est la partie du membre postérieur qui a pour base le tibia, le péroné et les muscles qui l'entourent. Elle est bornée en haut par le grasset, la cuisse et la fesse; en bas, par le jarret; le grasset et le jarret répondent, le premier au genou, le second au talon de l'homme. On dit abusivement, *les quatre jambes du cheval*, pour dire les quatre extrémités ou les quatre membre.— Dans les chevaux vigoureux, la jambe, ainsi que l'avant-bras auquel elle correspond, est musculeuse et d'une forme à peu près semblable à un cône renversé. Les interstices musculaires de cette partie doivent être bien apparents, et la corde tendineuse, supérieure à la tête ou à la pointe du jarret, bien détachée. La longueur de la jambe est toujours en raison inverse de celle du canon, c'est-à-dire variable comme celle de l'avant-bras, selon que par sa conformation le cheval est propre aux allures lentes ou rapides. La jambe longue et grêle est dite *jambe de cerf*. C'est un signe de faiblesse, et, dans ce cas, l'animal est dit *mal gigotté*. Une jambe longue et bien fournie constitue une qualité dans un cheval de selle. La brièveté de la jambe, qui serait un défaut pour le service de la selle, est, au contraire, une qualité dans le cheval de trait, pourvu qu'elle soit en même temps musculeuse, large et sèche. On doit se méfier d'un cheval dont les jambes tremblent ou fléchissent après quelques instants de marche.— C'est à la face interne de la jambe que l'on remarque la continuation de la *veine saphène*.

Aller à trois jambes. On le dit d'un cheval qui boite bien fort d'une jambe.

Asseoir un cheval sur les jambes. C'est dresser un cheval à exécuter les airs de manège ou à galoper ayant la croupe plus basse que les épaules.

Avoir bien de la jambe, avoir peu de jambe. Se dit d'un cheval selon qu'il a des jambes larges ou fines.

Bien jambé ou bien de la jambe. Se dit d'un

cheval dont les jambes sont bonnes et bien conformées.

Chercher sa cinquième jambe. Se dit d'un cheval qui, ayant la tête pesante et peu de force, s'appuie sur le mors en pesant à la main, pour reposer la tête, soit en cheminant, soit en courant.

Droit sur ses jambes, signifie que les jambes de devant du cheval tombent bien d'aplomb quand il est arrêté. C'est la meilleure situation des extrémités antérieures. Il est des chevaux qui se placent de manière que leurs jambes de devant se rapprochent trop des jambes de derrière.

Faire trouver des jambes à son cheval. C'est le faire courir très-vite et longtemps à force de le piquer.

Jambe arquée. Voy. ARQUÉ.

Jambe bouletée. Voy. BOULETÉ.

Jambe de dedans. Voy. DEDANS.

Jambe de dehors. Voy. DENORS.

Jambe gorgée. Voy. GORGÉ.

Jambe du montoir, jambe hors du montoir. Voy. MONTOIR, 1^{er} art.

Jambe raide. Voy. ROIDE.

Jambe ruinée. Voy. RUINÉ.

Jambe travaillée. Voy. RUINÉ.

Jambe de veau. Se dit de celle qui, au lieu de descendre droit du genou au boulet, plie en devant. Voy. ARQUÉ et BRASSICOURT. — *Jambe de veau,* se dit aussi d'une disposition particulière du tendon. Voy. TENDON, 2^e art.

N'avoir point de jambes. Se dit d'un cheval qui les a ruinées ou gorgées; qui bronche à tout moment, et, alors, on entend parler des jambes de devant.

Rassembler les quatre jambes. C'est le mouvement qu'un cheval fait pour se préparer à sauter une haie, un fossé, etc.

Se soulager sur une jambe. Se dit du cheval qui, ayant les jambes du devant fatiguées et douloureuses, avance tantôt l'une, tantôt l'autre, quand il est arrêté, pour les reposer.

Trainer la jambe. On le dit quand le cheval ne marche pas ferme d'une jambe, et qu'il ne la porte que lentement après l'autre.

JAMBE DU MONTOIR. Voy. MONTOIR, 1^{er} art.

JAMBE GORGÉE. Voy. GORGÉ.

JAMBE HORS DU MONTOIR. Voy. MONTOIR, 1^{er} art.

JAMBE PRÈS. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

JAMBE RAIDE. Voy. ROIDE.

JAMBE RUINÉE. Voy. RUINÉ.

JAMBE TRAVAILLÉE. Voy. TRAVAILLÉ.

JAMBES BATTANTES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

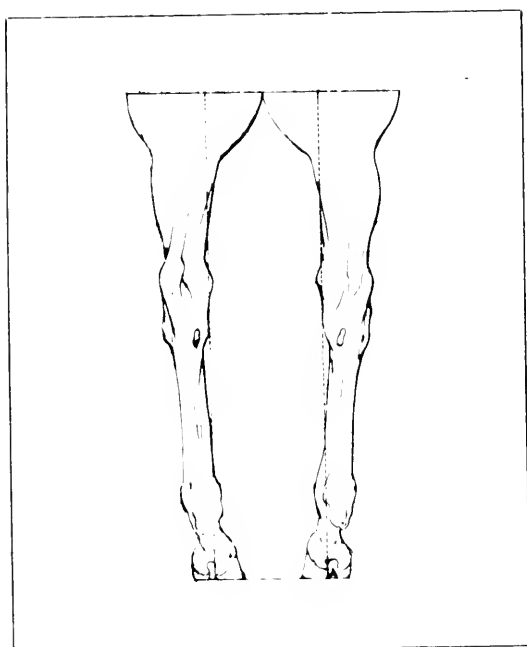
JARDE. s. f. JARDON. s. m. Du lat. *jacere*, être couché, étendu, gisant, parce que cette tumeur osseuse paraît comme couchée sur la place qu'elle occupe. C'est une tumeur dure qui se développe sur le côté interne inférieur et un peu postérieur du jarret, et qui, presque toujours, y lèse les ligaments des os. Une douleur locale et la claudication précèdent le développement de cette tumeur, dont les suites peuvent être fâcheuses, surtout si la continuation du service du cheval la rend plus volumineuse, au point de gêner le jeu de l'articulation et le mouvement des tendons. Des coups, de grandes fatigues, de longs travaux qui exigent de grands efforts du jarret, peuvent être les causes éloignées de la *jarde*: elle peut résulter plus prochainement de l'extension forcée de l'un des tendons de cette partie, d'un tiraillement ayant fait souffrir les ligaments qui unissent les os dans cet endroit. L'état inflammatoire étant toujours le début de cette lésion, il faut la traiter par le repos, les topiques émollients et les saignées locales, toutes les fois qu'elle est récente. Quand la jarde est ancienne et osseuse, le seul moyen de la faire disparaître, ou au moins d'en arrêter le développement, consiste dans l'application du feu.

JARDON. Voy. JARDE.

JAROSSE ou JAROUSSE. Voy. GESSE.

JARRET. s. m. Dans la basse latinité, *garetum* ou *garretum*. Partie située entre la jambe et le canon des membres postérieurs. Le *jarret* a pour base l'extrémité inférieure du *tibia*, les *os tarsiens*, la partie supérieure des trois os du *métatarse*, et les *tendons* fléchisseurs et extenseurs. On y remarque quatre faces; une antérieure, qui forme le *pli du jarret*; une postérieure, répondant au *calcaneum*, qui constitue la *pointe*; et enfin les deux faces latérales, distinguées en externe et en interne. Dans les beaux chevaux, on admire tout à la fois la sécheresse de ces faces, dont les inégalités osseuses se montrent sous une peau fine, et la netteté ainsi que la profondeur de cette excavation particulière située entre le tibia et la corde tendineuse, que l'on nomme *vide du jarret*. Le jarret doit être large, épais, sec et bien évidé. On doit le considérer sous le rapport de sa hauteur, de sa largeur, de son

Jarrets trop ouverts.



Paris Imp. Bachelier, 6, R. de l'Observatoire

écartement du jarret du membre opposé, de ses mouvements et de ses maladies. Il est *haut*, quand le canon est trop long; il est *bas*, dans le cas contraire. L'épaisseur du jarret est une beauté et un indice de force, pourvu qu'il soit sec en même temps. Les défauts des jarrets sont d'être *petits* ou *étroits*; *gras* ou *charnus* et *pleins*, c'est-à-dire chargés de chair et ne paraissant point creux entre l'os et le tendon. Quand le volume des parties molles est trop grand, le jarret est dit *empâté*, et alors il est sujet à une infinité de maux. Un jarret *mince* dénote un manque de force, et souvent une constitution délicate. Dans un cheval bien conformé, la courbure du jarret est telle qu'une ligne tirée de la rotule à terre viendra tomber un peu en avant de la pince du pied; si le jarret est porté trop en arrière, et par conséquent *trop coudé*, cette ligne tombera sur la pince; elle s'en écartera de beaucoup si le jarret est rejeté trop en avant, c'est-à-dire s'il est *trop peu coudé*. Les jarrets trop coudés sont ordinairement larges. Les chevaux ainsi conformés ont des mouvements d'extension très-prononcés; mais si les jarrets ne sont pas en même temps épais et pourvus de tendons très-forts, leur force sera diminuée, car les tendons auront alors à supporter une partie du poids du corps, qui, dans des *jarrets bien coudés*, est porté par des régions osseuses. Le contraire a lieu dans des jarrets étroits, où la force musculaire a moins de développement, et où les os reposent plus d'aplomb les uns sur les autres. Ces chevaux ont les mouvements durs, mais ils se fatiguent beaucoup moins que les autres. Les mouvements des jarrets doivent être libres, souples, étendus et surtout bien fermes. Quand les pointes des jarrets sont tournées l'une sur l'autre, le cheval est dit *crochu*, *clos du derrière* ou *jarreté*. Voy. *CROCHU*. Les chevaux qui ont les pieds dirigés en dehors sont *panards* des extrémités postérieures, et ne peuvent s'asseoir que très-difficilement. Voy. *PANARD*. On nomme *mous* les jarrets qui tournent sur eux-mêmes, et qui, dans la progression, se jettent en dedans et en dehors. Ce défaut se rencontre souvent dans les jarrets dont la pointe est tournée en dehors; c'est ce qui constitue le cheval *caymeax*. Ces chevaux sont faibles, et l'on exprime alors leur manière de marcher en disant qu'ils *stageolent* ou *chancellent*. Les jarrets sont dits *trop ouverts*, quand ils sont

portés en dehors. Voy. la planche ci-contre. Le cheval dont les jarrets sont trop ouverts a souvent les pieds trop rapprochés; alors il se coupe en marchant et se croise. Les jarrets exigent l'attention la plus sérieuse; quelque légers, en effet, qu'en soient les défauts, ils sont toujours très-nuisibles. Comme toutes les autres articulations, le jarret peut être affecté de tumeurs dures ou molles qu'il importe d'étudier, car elles ont une très-grande influence sur le prix et le service d'un cheval. Ces tumeurs sont nommées *capelet*, *courbe*, *éparvin*, *jarde* ou *jardon*, *varice*, *vessigon*. V. ces mots.

Avoir le jarret vide. Se dit d'un cheval dont les jarrets ne sont ni gras ni pleins.

Être sur les jarrets. Synonyme de *crochu*. Voy. ce mot.

Huché. Se dit d'un cheval droit sur ses jarrets.

Jarret cerclé. Se dit du jarret lorsque des tumeurs dures l'entourent. C'est un signe d'usure plus ou moins avancée. Voy. *ANKYLOSÉ*.

Plier les jarrets. C'est, en terme de manège, manier sur les hanches.

JARRET BAS. Voy. *JARRET*.

JARRET BIEN COUDÉ. Voy. *JARRET*.

JARRET CERCLÉ. Voy. *ANKYLOSE*.

JARRET CHARNU. Voy. *JARRET*.

JARRET DU CAVALIER. Voy. *AIDES*.

JARRETÉ. adj. Synonyme de *crochu*.

JARRET EMPATÉ. Voy. *JARRET*.

JARRET ÉTROIT. Voy. *JARRET*.

JARRET GRAS. Voy. *JARRET*.

JARRET HAUT. Voy. *JARRET*.

JARRETIER. adj. Autrefois on le disait des chevaux dont les jarrets se déversent en dedans et sont trop rapprochés l'un de l'autre. Aujourd'hui on dit *crochu*.

JARRET MINCE. Voy. *JARRET*.

JARRET PETIT. Voy. *JARRET*.

JARRET PLEIN. Voy. *JARRET*.

JARRET TROP COUDÉ. Voy. *JARRET*.

JARRET TROP PEU COUDÉ. Voy. *JARRET*.

JARRETS MOUS. Voy. *JARRET*.

JARRETS TROP OUVERTS. Voy. *JARRET*.

JARRETS VIDES. Voy. *JARRET*.

JAUNE D'OEUF. Résultant de la composition d'albumine modifiée, d'une huile douce jaune, de soufre, d'eau, etc., le *jaune d'œuf* est beaucoup plus émollient que le blanc. C'est en le délayant dans du lait tiède, dans une boisson gommeuse, mucilagineuse, miellée ou amilacée, qu'on en forme un très-bon breuvage

pour calmer les toux laryngienne, bronchique ou pectorale des jeunes animaux. Ces mêmes breuvages sont aussi fort indiqués dans le cas de diarrhées qui suivent le sevrage des poulains.—En pharmacie, on emploie le jaune d'œuf pour suspendre dans des boissons aqueuses les résines, le camphre, la térébenthine et les huiles. En l'unissant à la térébenthine, on en compose l'*onguent digestif*.

JAUNISSE. Voy. ICTÈRE.

JAVART. s. m. Nom donné à plusieurs maladies qui se font fréquemment remarquer aux pieds ou sur les régions inférieures des membres du cheval, et dont la différence consiste dans celle de la nature des tissus qu'elles attaquent. Les maîtres de l'art n'étant pas toujours d'accord sur cette distinction, il est plus sûr de s'en tenir à des remarques générales. Les nombreuses causes du *javart* se rapportent à tout ce qui peut occasionner un certain degré d'irritation au bas des membres. Ainsi, la malpropreté continuelle, une contusion plus ou moins forte, une morsure, une piqure, une enclouure, les crevasses, les eaux aux jambes, les atteintes, et les étonnements du sabot, peuvent donner lieu au développement du *javart*. Les chevaux communs que l'on soigne moins, ceux de gros trait, de halage, de course, des relais de poste et de diligence, les chevaux de grandes villes, enfin tous ceux qui sont destinés à une allure vive, sont les plus sujets au *javart*, et les plus exposés à ce qu'il s'aggrave. On reconnaît, en général, quatre espèces de *javart* : le *javart cutané*, voyez FURONCLE; le *javart tendineux*, le *javart encorné*, et le *javart cartilagineux*.

Le *javart tendineux*, qui ressemble au panaris de l'homme, a son siège dans le tissu cellulaire sous-cutané et sous-aponévrotique des régions métacarpo et métatarso-phalangiennes. Les atteintes, les contusions et la malpropreté de ces parties exposent au *javart tendineux*, surtout les gros chevaux chargés de crins. Cette maladie très-douloureuse cause souvent des boiteries violentes et des engorgements considérables. L'animal souffre tant, qu'il se cabre lorsqu'on porte la main dans la région malade, et que quelquefois il refuse de marcher. De petites tumeurs se montrent bientôt à la surface de l'engorgement, s'abcèdent, et laissent échapper un pus sanieux et infect; d'autres fois, l'abcès est simple : une fièvre violente a lieu, les flancs sont agités,

et l'animal souffre tellement qu'il finit par tomber, et quelquefois par périr. Les saignées générales et locales, les bains de pieds, les cataplasmes émollients et les maturatifs, doivent être employés au début du *javart tendineux*. Ces moyens le font quelquefois terminer par résolution, et le plus souvent par suppuration. Lorsque l'on présume que la suppuration va avoir lieu, il faut débrider l'engorgement, même avant que le pus soit formé, et ce pour éviter aux délabrements qui surviendraient si on laissait le pus s'accumuler dans cette région, ainsi que pour prévenir la gangrène. Lorsque la suppuration est bien formée, et que le pus s'écoule au dehors, il faut panser la plaie avec du digestif simple, maintenir toujours une étoupe sur la plaie, et faire des injections émollientes. Si la gangrène arrive, le cheval doit être considéré comme perdu.

Le *javart encorné* est le phlegmon sous-corné qui survient ordinairement vers le biseau du quartier des mamelles ou des talons. Il commence par une inflammation partielle du bourrelet, inflammation qui s'étend. Le pus qui en résulte désunit le biseau d'avec le bourrelet, s'échappe en dehors, et fuse entre la corne et le tissu feuilleté, qu'il désorganise, si l'on n'y porte promptement remède. Ce pus, qui est blanc, sent le fromage pourri; d'autres fois, il est grisâtre et sanguinolent; une violente boiterie a lieu. Le sabot est chaud, l'animal souffre cruellement; un gonflement se fait remarquer au-dessus du biseau; les poils se hérissent et le pus s'écoule. Cette maladie est facile à reconnaître. Les causes qui lui donnent naissance sont les coups, les atteintes sur le bourrelet, une mauvaise ferrure, la malpropreté, etc. Au début du *javart encorné*, on doit avoir recours aux topiques émollients, à l'application de corps gras sur la partie; ces simples moyens suffisent quelquefois, en aidant la sortie du bourbillon par les maturatifs et par l'application d'une pointe de feu dans l'ouverture de la tumeur. Si le *javart* est profondément situé, il faut enlever la corne qui le recouvre, ainsi que toute celle qui est soulevée par le pus, toutes les chairs bavuses, faire une plaie nette, et appliquer une ferrure et un pansement convenables. Les soins ultérieurs que réclame ce *javart* sont ceux que l'on prescrit dans toutes les plaies du pied.

Le *javart cartilagineux* est beaucoup plus

grave que les précédents. On l'a nommé cartilagineux parce qu'il a son siège dans les fibro-cartilages latéraux de l'os du pied et qu'il en détermine la carie. M. Vatel l'a appelé *fibro-chondrite* du troisième phalangien des solipèdes. Il est donc bien entendu que le javart cartilagineux est la carie du cartilage du pied. Cette carie a pour cause les atteintes qui entament la partie postérieure des talons et mettent le cartilage à nu, les clous de rue qui atteignent le fibro-cartilage, le pus qui fuse entre la corne et le tissu feuilleté et vient se mettre en rapport avec le cartilage, comme il arrive quelquefois dans les piqûres, les bleimes suppurées, les javarts encornés, d'où il résulte ensuite que le cartilage en est enflammé et carié. La compression trop forte et longtemps prolongée des talons par une ligature peut aussi donner lieu à ce javart, qui attaque plus souvent les chevaux de trait que ceux de selle. Les symptômes qui peuvent faire reconnaître ce javart sont : la tuméfaction du talon au-dessus de la corne, la boiterie, qui n'existe pas toujours dans les gros chevaux, mais qui est quelquefois si forte dans les chevaux irritables qu'ils marchent à trois jambes, et qu'à l'écurie ils tiennent toujours levé le membre affecté de cette lésion ; la déformation du pied, qui ne se remarque que lorsque le javart est ancien ; une ou plusieurs fistules qui s'établissent à la surface de la tuméfaction dont il est parlé ci-dessus ; enfin, le pus qui s'écoule de ces ouvertures. Ces fistules, qui s'ouvrent au-dessus du sabot, aboutissent sur des points cariés. Le liquide qu'elles laissent écouler est puriforme ; il sera purulent, sanieux, ichoreux, et, plus tard, chargé d'exfoliations verdâtres du cartilage. La carie des cartilages est quelquefois compliquée d'ulcération de la capsule articulaire du pied, c'est-à-dire de son ouverture, ou de carie de l'os du pied, ou de la gangrène du bourrelet, ou de celle du tissu cellulaire. L'ulcération de la capsule peut être reconnue à la douleur très-grande qu'éprouve le cheval, aux caractères du pus, qui est huileux, visqueux et d'une odeur infecte. La carie de l'os du pied est difficile à reconnaître ; cependant la douleur excessive qu'éprouve l'animal peut la faire présumer. La gangrène du bourrelet et du tissu podophylleux se reconnaît à la couleur noire de ces tissus et à leur peu de cohésion. Le javart cartilagineux est une maladie très-grave,

fort longue et difficile à guérir. Les méthodes de traitement consistent dans la *cautérisation actuelle*, la *cautérisation potentielle*, et l'*ablation partielle* ou *complète* du fibro-cartilage. En France, on rejette, en général, l'ablation partielle, qui, cependant, a réussi à l'École vétérinaire de Naples. La cautérisation à l'aide du cautère en pointe, chauffé à blanc, peut être utile quand la carie a lieu dans la moitié postérieure des cartilages. Pour l'employer, on débriide la fistule et on cautérise fortement, en ayant soin de ne pas pénétrer trop profondément. Si le cheval souffre beaucoup, on doit entourer le pied d'agents émoullients quelques jours avant l'opération. On ne doit pas non plus négliger de parer le pied à fond et de ferrer convenablement. Après la cautérisation, on applique sur la partie des cataplasmes émoullients, de l'onguent populeum, jusqu'à la chute de l'escarre ; après quoi, si la plaie est belle, on la panse avec des étoupes imbibées d'eau-de-vie étendue d'eau. Si, au contraire, elle est blafarde, on panse avec l'égyptiac ou la teinture d'aloës. Le pansement doit être renouvelé souvent. Quand le temps est sec, si l'animal boite peu, on peut le faire travailler légèrement sur un terrain meuble. Si la fistule persiste, ou s'il s'en développe une nouvelle, on peut la cautériser de même. La cautérisation ne peut être mise en usage qu'au début de l'affection et lorsque la fistule est située dans la partie postérieure du cartilage. La cautérisation potentielle est moins avantageuse que la cautérisation actuelle ; elle exige à peu près les mêmes règles. Cette cautérisation se fait au moyen d'un cône de sublimé corrosif pur ou mélangé à l'aloës, que l'on introduit dans la fistule ; cette opération est très-douloureuse. L'ablation ou l'extirpation du cartilage est la méthode la plus générale et presque la seule employée. Cette opération est peut-être celle qui exige le plus d'habileté et de connaissances anatomiques. Aussi doit-on toujours en confier l'exécution à un vétérinaire capable. Les procédés d'ablation généralement adoptés sont : l'*ablation du cartilage par extraction d'un lambeau de corne*, et l'*ablation par amincissement de la corne*. L'opération du javart étant résolue, le cheval doit être préparé par une diète de quelques jours. Le pied sera paré et assoupli par un cataplasme. L'animal, étant à jeun, est abattu et fixé de manière que la partie à opé-

rer soit à portée de l'opérateur. Le membre étant fixé, les instruments et objets de pansement préparés, on reconnaîtra le point où le cartilage se termine antérieurement, et, à partir de ce point, on fera une rainure dans la corne jusqu'au vif, en procédant successivement du bourrelet au bord plantaire du pied, et en suivant une direction de haut en bas et d'avant en arrière. Cette première rainure étant faite, on en fera une seconde entre la paroi et la sole, qui doit s'étendre antérieurement depuis l'extrémité inférieure du premier sillon et, postérieurement, jusqu'à la réunion des talons avec la fourchette qu'elle traverse. Cette seconde rainure doit être aussi faite jusqu'au vif. On incise, à l'aide de la feuille de sauge double, la couche mince de corne qui reste, en ayant soin de suivre le bord de la portion de corne qui doit être extirpée. La corne étant séparée, on extrait le lambeau en le désengrenant d'avec le tissu podophylleux. Le désengrenement s'opère en soulevant la corne de haut en bas au moyen d'un élévateur. Dans ce désengrenement, il faut éviter les déchirures des tissus vivants. On y obvie en aidant la séparation et en incisant les feuillettes internes de la paroi. Le lambeau de corne que l'on se propose d'enlever doit toujours être plus large en haut que la base du cartilage. L'arrachement de la corne étant fait, on sépare dans toute l'étendue possible le tissu podophylleux du bourrelet, en incisant la ligne blanche qui les sépare. Après cela, le bourrelet remonte et les tissus du pied descendent. Alors on introduit la feuille de sauge double, la convexité tournée en dehors, entre le bourrelet et le cartilage; on détruit les adhérences qui l'unissent à la peau, en agissant avec précaution et à petits coups de droite à gauche et successivement de bas en haut, après avoir pris un point d'appui sur le pied, afin de suivre les mouvements du patient et de ne pas percer le tissu cutané. L'opérateur s'étant assuré que le cartilage est entièrement découvert, il procède à l'ablation de ce cartilage en commençant par le bord postérieur; à cet effet, il s'arme d'une *feuille de sauge simple, à droite ou à gauche*, suivant qu'il est obligé d'opérer de gauche à droite, ou de droite à gauche, en commençant par les parties postérieures. En supposant qu'il opère de gauche à droite, il prend de la main gauche et à pleine main la feuille de sauge à gauche,

le pouce de cette main lui servant à prendre un point d'appui sur la face plantaire du pied: il introduit sous le bourrelet l'instrument, le tranchant tourné en haut; lorsqu'il est arrivé au-dessus de la partie postérieure du cartilage, il retourne en bas, par un mouvement de bascule de la main, le tranchant de l'instrument, l'engage en dessous, et incise la partie postérieure, faisant sortir la pointe de l'instrument la première. Cette portion détachée, il fait relever le bourrelet par un aide, au moyen d'une *érigne boutonnée*, et procède de la même manière en continuant d'arrière en avant et de haut en bas. L'opérateur doit redoubler d'attention lorsqu'il arrive à la partie antérieure, pour ne pas blesser le ligament antérieur du pied; il doit aussi veiller à ne pas percer la capsule du troisième phalangien, qui se trouve immédiatement en dessous du cartilage. D'après l'école française, aucune portion de ce tissu ne doit rester dans la plaie, pour éviter des lésions graves successives. Le procédé d'opération du javart par amincissement ne diffère du premier qu'en ce qu'on amène jusqu'à flexibilité la portion de corne qu'on enlève dans l'autre procédé. L'amincissement, qui est moins douloureux que l'arrachement, est tout aussi avantageux. Cependant, il ne peut être employé dans certains cas, c'est-à-dire quand la corne est soulevée par la suppuration venant d'en bas, quand le tissu podophylleux est gangréné, quand l'os du pied est carié, quand la capsule est ulcérée. Le pansement du javart est le même que celui de toutes les plaies du pied. Après l'opération, le cheval doit être relevé et saigné immédiatement, si c'est un cheval fin et irritable; si, au contraire, c'est un cheval commun, il ne faut le saigner que lorsque la fièvre est déclarée, et qu'il éprouve beaucoup de souffrance. Au bout de huit jours, l'animal appuie un peu; quinze jours ou trois semaines après, il boite légèrement; trois semaines plus tard, on lui met un fer approprié, et l'animal peut être employé à un service léger sur un terrain meuble. L'opération n'est pas toujours aussi heureuse, quoiqu'elle ait été très-bien exécutée, et il arrive quelquefois que l'on est forcé de sacrifier le sujet.

JAVART CARTILAGINEUX. Voy. JAVART.

JAVART CUTANÉ. Voy. FURONCLE.

JAVART ENCORNÉ. Voy. JAVART.

JAVART TENDINEUX. Voy. JAVART.

JAVELAGE. s. m. Opération qui consiste à laisser l'avoine faucillée en petites gerbes ou poignées que l'on couche sur le sillon afin que le grain sèche et jaunisse. *Javelage des avoines.* Voy. *Avoine*, à l'art. **FOURRAGE.** Les cultivateurs prétendent que, par ce mode, l'avoine s'égrène mieux et rend davantage; mais d'après des données scientifiques il a été établi que ce résultat ne compense pas la perte de la partie sacrée du grain qui a été entraînée par l'eau. Le *javelage* ne peut jamais produire qu'une avoine légère, dépourvue de sucs, sujette à se moisir, et de la paille rouillée, d'où de nouvelles sources d'épizooties.

JAVELER. v. Faire le *javelage*. Voy. ce mot.

JAYET. Voy. **ROBE.**

JÉJUNUM. s. m. L'une des portions de l'intestin grêle. Voy. **INTESTIN.**

JETAGE. s. m. Écoulement par les naseaux d'un mucus plus ou moins abondant et de qualité variable, selon l'humeur qui découle. Voy. **JETER.**

JETER. v. On le dit de l'action par laquelle un cheval donne issue par les naseaux à un flux quelconque, mais plus spécialement dans le cas de morve. Cet écoulement est aussi appelé *jetage*.

se **JETER DE COTÉ.** Se dit d'un cheval qui, étant surpris à l'occasion de quelque bruit, ou de quelque objet dont il est subitement frappé, fait un *écart*, c'est-à-dire, qu'il quitte la direction qu'il suivait et se jette tout à coup de côté.

JETER LA GOURME. Voy. **GOURME.**

JETER SES DENTS. Voy. **DENT.**

JETER SON FEU. Se dit d'un cheval ardent qui tend toujours à se porter en avant. Un tel cheval ne doit pas être laissé derrière les autres avant qu'on lui en ait donné l'habitude. Voy. **DÉFAUT.**

JETER SON FEU. Se dit du foin nouveau. Voy. *Foin*, à l'art. **FOURRAGE.**

se **JETER SUR L'ÉPERON,** *sur le talon, sur la jambe droite ou gauche.* Voy. **ÉPERON.**

se **JETER SUR UN CHEVAL.** C'est y monter précipitamment, et, souvent, à poil.

JETER UN CHEVAL DANS LE PRÉ. Signifie mettre l'animal à la pâture quand il a trop fatigué, pour le reposer, ou pour faire disparaître sa maigreur.

JETER UNE SELLE SUR UN CHEVAL. Voy. **SELLE.**

JETONNE. Voy. **MULET.**

JEU DE CANNES. Voy. **CARROUSEL.**

JEU DES MUSCLES. Mouvement des muscles qui tend à produire un effet. Voy. **LOCOMOTION** et **MUSCLE.**

JEUNE. s. m. En lat. *jejunium.* Abstinence de nourriture. Voy. **ALIMENT.**

JEUNESSE. Voy. **AGE.**

JEUX ou EXERCICES ÉQUESTRES. Action des hommes à cheval, ayant pour but leur instruction, leur amusement, ou de se donner en spectacle. Il est des chevaux qui, sans être montés, sont habitués à des *jeux* et à des *exercices.* Voy. **CARROUSEL, CIRQUE, HIPPODROME, TRAVAIL DES CHEVAUX EN LIBERTÉ.**

JOCKEY. s. m. Mot anglais, qui signifiait un postillon, un maquignon, et qui s'applique aujourd'hui à un tout jeune homme chargé du soin des chevaux, qui les exerce, les *entraîne*, les monte à la course, etc. — Nous pensons que les citations qui suivent, extraites d'un ouvrage anglais sur la situation du *turf* au dix-neuvième siècle, et spécialement relatives au jockey, peuvent intéresser nos lecteurs. « Ne méprisez pas le jockey, dit l'auteur. Ce mot, je ne l'ignore pas, est devenu en Angleterre synonyme de ruse et presque d'escroquerie. Anathème vraiment injuste, si vous l'appliquez à tous les jockeys, surtout aux rois de leur profession. Il faut peut-être plus de vertu pour devenir bon jockey que pour être roi. La vie du jockey est une vie de dévouement, de périls, d'abstinence, de contrainte et d'empire sur soi-même. Une diète forcée, rigoureuse et plus sévère que celle du trappiste, lui est imposée; le silence absolu est une des qualités les plus nécessaires : si la nature ne l'a créé pour son état, il est perdu. Qu'il soit petit et vigoureux, tissu de nerfs et privé de sensibilité, maigre et musculeux, que ses genoux cagneux se dessinent en relief sur ses jambes torses; qu'il soit intrépide, insensible à toutes les provocations, sourd à tous les outrages, infatigable, maître de lui-même, rompu à la douleur. Voilà l'homme qui risque sa vie mille fois par année; qui, le corps brisé et l'estomac vide, supporte l'exercice le plus pénible : le tout, pour la misérable somme de cinq guinées (125 fr.), s'il remporte le prix, et de trois guinées (75 francs), s'il perd. Qu'on juge du métier de jockey par l'exemple suivant. Le célèbre Ratt, celui que Stubbs, le peintre des chevaux, a représenté manœuvrant son petit che-

val Gimcrack, fit un jour quatre-vingt-huit lieues sans quitter la selle, en courant onze fois sur le beacon-course de Newmarket.» — La seconde citation est celle-ci. « Le jockey extrêmement maigre et léger a beaucoup d'avantage quand il s'agit de faire courir un poulain de 2 ans; il manque de vigueur quand il faut lutter, comme on le dit en termes de course, contre un cheval plus âgé et plus fort. A parler sérieusement, le jockey maigre et de peu de poids est beaucoup plus heureux que le jockey chargé d'embonpoint : ce dernier, obligé de s'amaigrir artificiellement, est victime du traitement le plus systématiquement barbare que l'on ait jamais inventé. » Que le lecteur en juge d'après la conversation suivante que sir John Sinclair, un des interlocuteurs, a fait imprimer. « Combien de temps dure ordinairement l'exercice préparatoire du jockey ? demandait le philanthrope que nous avons nommé, à M. Sandiver, chirurgien de Newmarket. — Une semaine ou dix jours suffisent pour réduire considérablement un homme qui se destine aux courses; les jockeys en grande réputation consacrent ordinairement trois mois à cet exercice. — Comment vivent-ils? — Avec une sobriété extraordinaire; à déjeuner, du thé et une tartine mince de pain et de beurre; à dîner, un petit morceau de pudding, et très-peu de viande. Quand on peut se procurer du poisson, c'est cet aliment que l'on préfère. Le jockey boit du vin coupé d'un tiers d'eau; il ne soupe pas. — Quelles sont les heures d'exercice et les heures de repos? — Après déjeuner, le jockey se charge de six gilets, deux habits et deux pantalons de laine. Ainsi vêtu, il fait environ quinze milles à pied (près de cinq lieues) sans se reposer; il change de vêtements à son retour, étanche sa transpiration, fait la sieste, se couche à neuf heures, et reste au lit jusqu'à sept heures du matin. — Quel régime médical suit-on? — Quelques jockeys se soustraient à l'obligation de ces promenades forcées, et prennent des purgatifs pour diminuer leur poids. — Croyez-vous que la santé puisse être altérée par ce système? — Non; mais je ne connais personne qui voulût se soumettre à un tel régime pour une si faible récompense. John Arnell, qui devait courir un cheval de Georges IV, alors prince de Galles, se condamna pendant une semaine à une complète abstinence, il ne mangea qu'une pomme par jour. Denis Fitz Patrick m'a dit qu'il se

sentait plus de force et de souplesse quand il s'était réduit (wasted), que lorsqu'il vivait à son ordinaire. »

Le dialogue précédent se continue de la manière suivante, en ce qui concerne l'opinion du jockey sur l'entraînement des chevaux pour les préparer à courir. « Sur quoi doit se porter particulièrement l'attention de ceux qui veulent entraîner des chevaux pour les courses? — Ils doivent acquérir la certitude d'une noble origine d'abord; car, dans le cheval de race seulement se rencontre la respiration aisée et libre, et cette qualité diminue à mesure que le sang est moins pur. Le cheval métis ou croisé a toujours moins de vitesse et moins de fonds, parce qu'il manque de respiration. — Vous faites donc dépendre la bonté des chevaux de la noblesse de leur origine? Mais, dites-moi, quel est celui, du père ou de la mère, qui peut transmettre les plus grandes qualités? — Certainement c'est de l'origine que provient la perfection plus ou moins grande du cheval; mais c'est surtout de la jument qu'il la tient. — Est-il nécessaire que la jument porte et nourrisse son poulain le temps voulu, pour l'amener à bien et pour qu'il acquière toute sa croissance et sa force? — Je pense que oui. — Les soins et la nourriture peuvent-ils influencer sur les qualités du poulain? — Certainement, sa croissance graduelle est essentielle; et, s'il est négligé dans sa nourriture, cette croissance s'arrêtera, il maigrira, ses muscles seront chétifs et faibles, il manquera de formes, enfin, il ne croîtra pas graduellement et également. — Y a-t-il une règle générale pour le choix d'un cheval de course entre ceux de même race? — Oui, sir; une taille d'une bonne grandeur, mais pas trop élevée, jointe à une force musculaire puissante, à une symétrie de formes parfaite autant que possible, sont des qualités essentielles dans le cheval de course, avec lesquelles on doit trouver en lui une allure vive, active, et une respiration des épaules dont la pente doit être grande; que les cuisses se prolongent le plus bas possible; que les jarrets soient un peu droits, larges et fermes, et s'éloignent de lui en arrière, et qu'il y ait enfin peu de distance de cette partie à la jointure du boulet. — Préférez-vous, dans le cheval de course, les gros os aux petits os? — Les gros, bien certainement. — Que préférez-vous pour la course, de la jument ou du cheval? — Pour la vitesse, il

n'y a point de différence et de préférence à avoir; mais le cheval est généralement plus fort et soutient mieux la fatigue. — Quel est l'âge le plus avantageux pour commencer l'entraînement et pour faire courir? — 2 ans 1/2 pour courir à 5 ans. — Faut-il alors laisser les poulains à l'herbe? — Ils doivent être tenus dans l'état de nature tant qu'ils sont poulains; mais il faut aussi avoir le soin de les nourrir fortement à l'avoine, aussitôt qu'ils peuvent en manger, et y ajouter du foin ou autres fourrages quand on veut employer les chevaux au travail. — A quel âge faut-il mettre les poulains à une nourriture solide? Le plus tôt possible; et, comme je l'ai déjà dit, aussitôt qu'ils pourront manger. — Quel est l'effet produit par une nourriture douce et molle ou peu substantielle? — L'effet est de rafraîchir l'animal, mais aussi de l'affaiblir, ce qui est défavorable quand on veut employer les chevaux à un travail quelconque. — Quel est l'effet d'un régime plus substantiel? — Une bonne et solide nourriture, contenant des principes nutritifs puissants, avec un exercice approprié à l'âge et aux forces de l'animal, lui donneront santé, agilité et vitesse, force, vigueur et puissance. — Faut-il purger souvent les chevaux qu'on entraîne? — Nous sommes dans l'usage de purger nos chevaux de race deux ou trois fois par an, et nous leur donnons trois doses préparatoires à leur entrée dans l'entraînement. — Croyez-vous que la purgation n'affaiblit pas le cheval? — Nous faisons usage de remèdes très-doux, et qui n'ont pas la propriété d'affaiblir. Ce sont, au contraire, des toniques qui donnent beaucoup d'appétit et de vigueur. — Parmi les substances employées à la nourriture du cheval, quelle est celle que vous jugez la meilleure et la plus nutritive? — De tous les grains, l'avoine est le plus nourrissant et le plus sain. — Combien de fois faut-il donner l'avoine aux jeunes élèves par jour, et en quelle quantité? — Trois fois par jour, et autant qu'ils veulent et peuvent en manger avec appétit. — Que faut-il leur donner à boire, et combien de fois par jour? — De l'eau bien douce, bien pure, et deux fois par jour. — Cette eau doit-elle être froide ou chaude? — Toujours froide, excepté pendant la purgation ou la maladie; mais dans différentes circonstances, on fera bien de préparer l'eau quelques heures avant de la donner aux jeunes animaux. — Est-il nécessaire d'entretenir les chevaux qui font un entraînement dans

un état de propreté particulière et de soigner leur peau, et, dans ce cas, quel moyen doit-on employer? — Il est très-essentiel, quand les chevaux sont à l'écurie, de les panser régulièrement, de les frotter et frictionner avec la brosse et l'étrille; cela peut être avantageux, non-seulement à la peau, mais aux muscles. — Est-il nécessaire de les faire transpirer? — Oui, on peut même le faire une fois par semaine; ce qui est facile, en leur mettant sur le corps un peu plus de couvertures que de coutume, et en leur faisant faire un petit galop, cinq à six milles (8 à 9,000 mètres et plus), selon leur âge et le besoin. Par ce moyen, on obtiendra une bonne transpiration, de laquelle il résultera santé et force. — Quel exercice faut-il faire prendre aux chevaux pendant le temps de l'entraînement? — Faites-les sortir deux fois par jour, et si, après avoir parcouru un mille au galop, ils sont mouillés par la sueur, faites-leur faire ensuite une promenade plus ou moins longue, suivant que les circonstances ou leur constitution vous l'indiqueront. — Quand et comment l'entraînement est-il complet? — Lorsqu'après de bons soins, soutenus et appropriés au travail proportionné aux forces respirantes, on a obtenu ce qu'on appelle une bonne condition, alors les chevaux sont dégagés de toute graisse et chair superflues; leurs muscles et leurs os ont acquis plus de force et de solidité; ils sont donc capables de soutenir une grande fatigue, et de résister à de longues courses. — Quand l'entraînement est terminé, les avantages qu'on en a obtenus peuvent-ils se conserver ou s'entretenir facilement? — Oui, pendant deux ou trois mois. — Cette éducation produit-elle un effet temporaire, ou agit-elle sur toute la vie du cheval? — Un effet temporaire seulement. — Les chevaux souvent entraînés vivent-ils aussi longtemps que ceux qui l'ont été rarement ou pas du tout: les premiers s'usent-ils plus vite? — Non-seulement les chevaux qui ont subi de forts et longs entraînements vivent aussi longtemps et ne s'usent pas plus tôt que les autres; mais je suis porté à croire, au contraire, que soutenant mieux la fatigue, ils doivent durer plus longtemps. »

On a introduit, depuis l'époque de sir John Sainclair, plusieurs améliorations dans les exercices préparatoires du jockey et du cheval. En ce qui concerne le second, on est entré dans tous les détails relatifs à l'entraînement; ainsi,

nous n'y reviendrons pas; quant au premier, voici ce qu'en dit l'auteur des *Esquisses sur les courses*: «Après une promenade de quatre milles, il s'assied, auprès d'un grand feu préparé d'avance dans une taverne, et qui augmente sa transpiration. Il se masse ensuite, se frotte et s'étrille, pour ainsi dire, avec un instrument de corne, et retourne à Newmarket, toujours à pied, mais plus lentement, et en agitant ses deux bras pour augmenter l'action musculaire. A son arrivée, on le frotte encore, il revêt de nouveaux habits et se repose: ce n'est plus le même homme; sa peau est devenue transparente, et en moins de quatre heures une réduction sensible s'est opérée. Mais ce qui est désespérant pour lui, c'est qu'aussitôt que ce système d'inanition et de sueur forcée fait place à une diète ordinaire, ce pauvre jockey devient aussi gras qu'il était maigre; s'il pesait quarante livres auparavant, il en pèse quatre-vingts après. Malgré la certitude de ce malheur (car c'en est un véritable), tous les jockeys, aussitôt que le temps des courses est fini, vivent en gastronomes et en gentilshommes, chassant, buvant, visitant leurs amis, pariant aux combats de coqs; sont amateurs de spectacles et de bonne chère. J'ai vu le grand Buckle, dont j'ai esquissé l'oraison funèbre, manger une oie grasse à son souper.»

JOCKEY-CLUB. Société d'encouragement, à l'instar de celles d'Angleterre, pour l'amélioration des races des chevaux. Cette société, qui réside à Paris, a institué des courses fort brillantes qui ont lieu au mois de mai.

JOINDRE LA PISTE. Voy. PISTE.

JOINTE. s. f. Mot employé par les maréchaux comme synonyme de paturon. *Jointe pliante, flexible*, c'est-à-dire paturon pliant et flexible, défaut ordinaire aux chevaux long-jointés.

JOINTÉ. Voy. COURT-JOINTÉ.

JOINTÉE. s. f. Autant que les deux mains ensemble peuvent contenir. Il se dit en parlant de la quantité de son, d'orge ou de froment que l'on veut donner à un cheval, ou, pour le son, que l'on veut mettre dans son éau.

JOINTURE. s. f. Synonyme d'articulation.

Jointure ou jointe, se dit aussi pour paturon. *Jointure grosse, paturon gros*, ce qui constitue une qualité. *Jointure menue*, ce qui est un défaut, surtout quand elle est pliante et que le bas du paturon est porté en avant. La

jointure longue ou courte caractérise le cheval *long-jointé* ou *court-jointé*. Voy. ces mots.

JOLI CAVALIER. Voy. CAVALIER.

JOLIE CAVALIÈRE. Voy. CAVALIER.

JOUE. s. f. En lat. *gena*. Partie de la tête du cheval, qui répond à la joue dans l'homme, et qui s'étend latéralement depuis les tempes et les parotides jusqu'à la commissure des lèvres. On distingue dans les *joues* deux parties séparées par une dépression assez prononcée, dans laquelle passent plusieurs vaisseaux. Dans les beaux chevaux de race, la peau des joues est fine; les pommettes, les autres éminences osseuses et les muscles de ces parties sont bien prononcés.—C'est sur les joues que l'on place souvent des sêtons dans le traitement des maladies des yeux.—Lorsque des pelotes d'aliments se logent et restent longtemps déposées entre la face interne des joues et des dents, on dit que le cheval *fait grenier* ou *magasin*.

JOUER AVEC SON MORS. Voy. MORS.

JOUER DE LA QUEUE. Voy. QUEUE.

JOUET. s. m. Petite chaînette suspendue à la brisure du canon qui forme l'embouchure. *Mettre un jouet dans la bouche d'un cheval pour en solliciter l'action*.

JOUTE. Voy. TOURNOI.

JUCHÉ. adj. Se dit du cheval dont le boulet se porte tellement en avant que l'animal marche ou repose sur la pince. En ce sens, *juché* est synonyme de *rampin*, et ne se dit que des membres postérieurs; en parlant des membres antérieurs on dit *bouleté*.

JUGULAIRE. s. f. Nom de deux veines placées l'une à droite et l'autre à gauche de l'encolure, et qui suivent les artères carotides. Chacune de ces veines prend son origine au niveau du larynx, et résulte de la réunion d'autres veines. Superficielle le long de l'encolure, elle s'engage sous la trachée vers l'entrée de la poitrine, se continue en arrière et va se terminer dans la veine cave antérieure. Les *jugulaires* reçoivent le sang qui revient de la tête. C'est à ces deux grosses veines qu'on pratique ordinairement la saignée au moyen de la flamme. On appelle *gouttières des jugulaires*, du nom des veines qui occupent ces régions, des excavations longitudinales que l'on remarque sur les deux faces de l'encolure. Quand on veut acheter un cheval, on doit s'assurer de l'intégrité des gout-

tières. Si l'on y remarquait des cicatrices, ce serait un signe que l'animal a été affecté de quelque ulcère dangereux, et cet inconvénient serait de nature à faire rejeter un cheval, quelles que pussent être, d'ailleurs, ses formes et ses qualités.

JUMAR. Voy. MULET.

JUMELLES. Voy. *Diligence*, à l'art. VOITURE.

JUMENT ou CAVALE. s. f. En lat. *equa*. On dit que le mot *jument* vient du lat. *jumentum*, du verbe *juvare*, aider, soulager. D'autres aiment mieux le tirer de *jugum*, joug, ou de *jungo*, j'accouple. *Jument* est le nom de la femelle du cheval. Tout ce qui concerne le cheval s'applique aussi généralement à la jument. Dans le midi de la France une jument est appelée *pautre*. — Les anciens ne se servaient guère des juments que pour le trait, auquel elles sont plus propres, étant basses de devant, et c'est ainsi qu'on en use dans quelques pays de l'Orient, où tous les chevaux sont entiers.

Epithètes que l'on donne à la jument. Belle, fougneuse, vive, hennissante, légère, à la belle encolure, à la riche encolure.

JUMENT PISSEUSE. Se dit des juments dont l'organisation est vicieuse par rapport au système sanguin ou au système musculaire. Voy. INDOMPTABLE.

JUMENT PLEINE. Celle qui a un poulain dans le ventre.

JUMENT POULINIÈRE, JUMENT DE HARAS. Se dit de la jument destinée à la reproduction de son espèce ou qui a déjà eu des poulains. Voy. REPRODUCTEUR.

JUMENT VIDE. Se dit, en terme de haras, de la jument qui n'a pas été fécondée par l'étalon, quoiqu'elle ait été saillie.

JURISPRUDENCE CONCERNANT LES CHEVAUX. Cette branche de la science embrasse tout ce qui est déterminé par les lois relativement à l'hippiatrique. Voy. VICES RÉDIBITOIRES.

JUS. s. m. En lat. *succus*. En pharmacie, on donne ce nom, soit au suc naturel extrait d'une substance végétale par la trituration et l'action de la presse, soit au même produit condensé par l'évaporation.

JUSQUIAME COMMUNE, JUSQUIAME NOIRE. En lat. *hyoschymus vulgaris* ou *niger*. *Hyoschymus*, vient du grec *uos*, cochon, et *kéamos*, fève, comme qui dirait *fève de cochon*. La *jusquiamo commune* est une plante

annuelle indigène, qui croît spontanément dans les endroits incultes, autour des habitations, parmi les décombres, sur les berges, les fossés et le long des chemins. Toutes les parties de la plante peuvent être employées, et celles qui ont le plus d'énergie sont les graines; cependant, le plus communément, on fait usage des feuilles, qu'on doit prendre au moment où les fleurs commencent à se faner. Ces feuilles sont grandes, ovales; leur odeur est forte, nauséense et désagréable; leur saveur est âcre. La *jusquiamo* exerce sur l'économie animale une action sédative. On en donne la poudre à la dose de 52 grammes, en l'associant au miel, et en en formant des pilules. Cette même poudre, unie à la farine de graine de lin, sert à confectionner des cataplasmes anodins, usités dans les douleurs articulaires et tendineuses. On prépare aussi avec la *jusquiamo* un extrait alcoolique doué de propriétés stupéfiantes bien marquées. Cet extrait peut être administré à la dose de 20 à 40 centigrammes. On en frictionne les paupières dans le cas d'ophtalmie interne très-douloureuse. On assure que la *jusquiamo* a donné des résultats avantageux dans le traitement de l'épilepsie, de l'amaurose et de la danse de Saint-Guy.

JUSTE. adj. Mot usité dans le manège. On dit qu'un cheval est *juste*, lorsqu'il manie avec mesure et régularité.

Juste se dit aussi du galop. Voy. ce mot.

Partir juste, exprime l'action d'entamer l'allure du galop sur le pied de dedans.

JUSTE. adj. (Maréch.) On le dit du fer à cheval lorsqu'il est trop étroit, et qu'il ne garnit pas suffisamment. *Ce fer est juste*.

JUSTESSE. s. f. Régularité, précision des mouvements d'un cheval, dans quelque air qu'on lui demande. Toutes les *justesses* dépendent de celle de manier de *ferme à ferme*. Pour qu'un cheval soit parfaitement *ajusté*, il faut, après les premières leçons, le promener au pas sur les demi-voltes; après l'avoir promené quelque temps, on lui fera faire une demi-volte juste; s'il y répond sans hésiter, on lui en fera faire trois ou quatre tout d'une haleine. Il faut ensuite lui apprendre à manier sur le côté, deçà et delà; on le *finit*, et on lui donne les *justesses* les plus parfaites en lui apprenant à aller et à manier en arrière. Rien n'est plus utile, pour ces exercices, que les voltes bien rondes.

K

KADISCHI, KATIK ou **DEMI-SANG**. L'une des principales tribus de la race chevaline arabe. Voy., à l'art. *RACE, Cheval arabe*.

KAILAN. Voy. *KOCKLANI*.

KATIK. Voy., à l'art. *RACE, Cheval arabe*.

KÉRACÈLE. s. m. M. Vatel a proposé de donner ce nom aux tumeurs de la face externe de la muraille, connues jusqu'ici sous les dénominations de *cercles, cordons*, etc. Ces tumeurs diffèrent entre elles sous le rapport de leurs formes et de leur position, et se distinguent les unes des autres par l'épithète qui s'y joint. Le même auteur les divise en deux espèces ou variétés : le *kéracèle cycloïde* et le *kéracèle stéldiôïde*.

Kéracèle cycloïde (en forme de cercle). Cette variété, due à l'irritation nutritive, est quelquefois passagère, et forme à la muraille une éminence circulaire, unique, qui peut se dissiper par *avalure*. D'autres fois cette irritation est intermittente ; les cercles se renouvellent au biseau à mesure que les plus anciens disparaissent, et descendent au bord inférieur du sabot. Lorsque les cercles n'existent qu'à la surface externe de la muraille, ils ne font pas boîter le cheval, et si on remarquait alors la boîterie, ce serait le signe de la présence d'autres altérations dans le pied. Mais quand le cercle figure à l'intérieur de la muraille et comprime le tissu réticulaire, il y a claudication. Dans tous les cas, il convient de chercher à diminuer l'irritation en amincissant les cordons et en les assouplissant, ainsi que tout le sabot, par les applications de corps gras, tels que l'onguent de pied, etc.

Kéracèle stéldiôïde (en forme de petite colonne). Cette seconde variété se remarque le plus ordinairement sur la partie antérieure de la muraille (pincee), ou sur les parties latérales (quartiers). La colonne de corne est parallèle aux fibres de la muraille ; elle disparaît ou persiste selon que l'irritation nutritive est passagère ou persistante. Le *kéracèle stéldiôïde* est quelquefois simple ; d'autres fois il figure à l'intérieur, et souvent alors il occasionne la claudication. Il est des cas où il se trouve séparé en deux parties, suivant sa longueur. Les moyens à lui opposer sont ceux déjà indiqués contre la variété précédente. Si la colonne de corne a son image à l'intérieur, ou si elle est

fissurée, elle réclame l'enlèvement de la muraille qui en est le siège. (*Éléments de pathologie vétérinaire, par P. Vatel.*)

KÉRAPHYLLEUX. adj. Épithète que l'on donne à l'un des tissus du pied. Voy. *PIED*, 4^{er} art.

KÉRAPHYLLOCÈLE. s. m. Nom donné à une lésion du sabot, et qui, jusqu'à un certain point, est comparable aux cors des pieds de l'homme. Ces sortes de tumeurs cornées, qui surviennent entre la paroi du pied et les tissus sous-jacents, sont regardées comme le résultat d'une irritation sécrétoire de ceux-ci, et affectent plus souvent les pieds antérieurs que les postérieurs. On ne sait trop à quelles causes rapporter le *kéraphyllocèle*. Les seimes profondes, les ébranlements de la paroi, les coups de brochoir trop profonds, les mauvaises ferrures, ont été considérés comme pouvant lui donner naissance, mais il s'en rencontre auxquels ces causes ne sauraient être appliquées, et qui tiennent à des circonstances absolument inconnues. Le traitement consiste dans l'ablation de la portion de muraille qui correspond à l'affection, et les pansements, de même que cette ablation, doivent se faire comme dans l'opération de la *seime*. Voy. ce mot.

KÉRAPSEUDE, KÉRAPSEYDE. s. m. Nom donné par M. Vatel à toute corne fendillée, raboteuse, sèche et cassante, sécrétée par le bourrelet ; à toute portion altérée de muraille, provenant de cette dernière et recouvrant une autre couche de corne sécrétée à la surface du tissu réticulaire, d'où résulte qu'il y a alors deux parois séparées l'une de l'autre par une cavité plus ou moins large. Les *kérapseudes* se remarquent le plus ordinairement aux pinces et aux quartiers ; dans ce dernier cas, ils portent le nom de *faux quartiers*. Les causes qui les produisent sont toutes celles qui, étant susceptibles de modifier l'irritation de l'organe sécrétoire, peuvent aussi modifier le mode de nutrition de la corne. Le but du traitement, dit M. Vatel, auquel nous empruntons presque textuellement cet article, doit être de diminuer la douleur de la partie. A cet effet, on amincit la couche de corne altérée, on l'assouplit au moyen de corps gras ; s'il y a deux parois, on extirpe l'externe ; on amincit et

l'on assouplit ensuite celle qui est en rapport avec le tissu réticulaire. Dans tous les cas, on doit mettre en usage une ferrure susceptible de soulager la portion de muraille malade et d'empêcher qu'elle ne soit foulée, renversée.

KÉRATITE. Voy. CORNÉE.

KÉRATOCELE. Voy. STAPHYLÔME.

KÉRATOGENÈ. s. m. Nom générique des tissus qui donnent naissance à la corne.

KERMÈS MINÉRAL. POUDRE DES CHARTREUX. Il existe encore des doutes sur la composition intime du *kermès*; mais il paraît qu'on peut regarder ce composé comme un *oxy-sulfure d'antimoine hydraté*. Le kermès minéral a été découvert par Glauber, dont un des élèves le fit connaître à Chastenay, qui lui-même le communiqua à La Ligerie, chirurgien de Paris. Le père Simon, chartreux, l'employa avec succès dans son couvent, et de là le nom de *Poudre des chartreux* qu'on lui donna. Le gouvernement en acheta le secret de La Ligerie en 1720. Le kermès bien préparé et bien conservé, se présente sous la forme d'une poudre impalpable, légère, d'une belle couleur brun-pourpre, d'un aspect velouté; il est insoluble dans l'eau; il se décolore peu à peu par l'influence de la lumière et de l'air libre. Exposé au feu, il dégage de l'eau et de l'acide sulfureux, et laisse pour résidu un composé d'oxyde et de sulfure d'antimoine. On le falsifie avec de l'*oxyde rouge de fer*, de la *brique pilée*, ou avec certaines poudres végétales de couleur analogue, et notamment celle de *santal rouge*. Il est facile de reconnaître ces adultérations en traitant une certaine quantité de kermès suspect par six ou sept fois son poids de solution de potasse caustique bouillante, qui dissoudra complètement le kermès, s'il est pur, et qui, dans le cas contraire, laissera un résidu coloré, sur la nature duquel un examen ultérieur peut décider. Le kermès ayant été mal préparé, peut contenir encore quelques substances salines; on s'en aperçoit à la saveur plus ou moins salée qu'il présente; alors, un simple lavage à l'eau tiède et l'incorporation de la liqueur peuvent faire connaître directement les sels qu'il renferme. On emploie le kermès dans le traitement de la

bronchite et de la pneumonie. On ne doit cependant l'administrer qu'au début et vers la période de résolution de ces maladies. Au début, la dose est de 64 à 128, et même 492 grammes; à l'époque de la résolution, la dose n'est que de 32 à 64 grammes. Le kermès est aussi très-utile contre le farcin. Le prix assez élevé de ce précieux médicament ne permet pas d'en faire un fréquent usage en hippiatrice.

KÉUELL. Voy., à l'article RACE, *Cheval arabe*.

KING-HÉROD. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

KINO. Voy. GOMME KINO.

KOCKLANI, KOHYLES, KAILAN, ou PUR SANG. Noms de l'une des principales tribus de la race chevaline arabe. Voy., à l'article RACE, *Cheval arabe*.

KOHYLES. Voy. KOCKLANI.

KOULAN. Voy. ANE.

KOUMIS ou KOUMISS. Voy. LAIT DE JUMENT.

KOURÉCHE. Voy., à l'article RACE, *Cheval arabe*.

KRÉOSOTE. Voy. CRÉOSOTE.

KUEDIH. Nom d'une tribu de chevaux communs de la race arabe. Voy., à l'article RACE, *Cheval arabe*.

KYSTE. s. m. En latin *kystus*, du grec *kustis*, vessie. Production membraneuse, en forme de sac sans ouverture, qui se forme accidentellement dans l'épaisseur des tissus, et renferme un liquide de nature très-variée. Les effets des *kystes* sont différents suivant leur situation, leur volume, leur composition et la rapidité de leur accroissement. Ils ne gênent guère l'animal que par leur masse, leur poids, ou leur présence sur une partie qui les expose à des chocs ou à des frottements fréquents et douloureux. Les kystes situés dans l'abdomen ou dans l'épaisseur d'organes importants peuvent occasionner les accidents les plus graves, et quelquefois la mort. Ceux qui sont placés superficiellement et qu'il est facile de reconnaître, ne seraient pas moins funestes en devenant cancéreux, si l'on ne recourait pas aussitôt à l'extirpation chirurgicale.

KYSTIOTOMIE ou KYSTOTOMIE. Voy. CYSTOTOMIE.

KYSTITOME. Voy. CYSTITOME.

L

LABIAL, LE. adj. En lat. *labialis*, de *labia*, les lèvres. Qui a rapport aux lèvres.

LABYRINTHE. Voy. OREILLE, 4^{er} art.

LAC. s. m. En lat. *lacus*. Grand amas, grande

étendue d'eau qui n'a d'issue que par une rivière ou par quelques canaux souterrains. Les petits lacs portent souvent le nom d'*étangs*, dont ils ne diffèrent en réalité que parce qu'ils ne sont pas le produit de l'industrie de l'homme, et qu'il ne peut les mettre à sec. Il y a des lacs d'eau salée, même à une grande distance de la mer, mais on n'en voit pas de tels en France. Voy. EAU et ABREUVER.

LACHE. adj. En lat. *iners, mollis, remissus*. Qui manque de vigueur et d'activité, qui est mou, faible, ou paresseux, incapable de travail, poltron. On le dit des chevaux dans le caractère desquels on remarque de la *lâcheté*. Un cheval poltron est toujours inquiet sur les suites d'un danger ou d'un obstacle qui se présente à lui, et se tient constamment aux aguets, soit pour les prévenir, soit pour trouver le moyen de s'y soustraire. L'œil très-ouvert est un indice de poltronnerie dans le cheval. Ce défaut se reconnaît également en lui faisant passer l'eau, et en l'approchant des endroits où l'on fait du bruit. S'il tremble, s'il regarde en arrière, s'il résiste à l'éperon, on doit rejeter un tel cheval, surtout si l'on voulait en faire un étalon, car il ne produirait que des poulains faibles et *lâches* comme lui. Il est fort rare que l'on parvienne jamais à tirer parti de ces chevaux; ils ne sont point propres au manège et moins encore à la guerre.

LACHER LA BRIDE A UN CHEVAL. Voy. BRIDE.

LACHER LA GOURMETTE. Voy. MORS.

LACHER LA MAIN. Voy. MAIN.

LACHER LE FREIN. On le dit du cheval qui écarte (à volonté) le plus possible ses mâchoires.

LACHETÉ. s. f. Vice de caractère de certains chevaux poltrons, insensibles au fouet et incapables de toute action hardie et vigoureuse. Voy. LACHE.

LACRYMAL, LE. adj. En lat. *lacrymalis*, de *lacryma*, larme. Qui a rapport aux larmes. *Voies lacrymales, Fistule lacrymale, Maladies des voies lacrymales*. Voy. ces articles.

LACS. s. m. pl. Liens de corde dont on fait usage pour assujettir les animaux. Celui qu'on emploie avec les entraves consiste en un long trait confectionné en bon chanvre, portant à l'une de ses extrémités une ganse au moyen de laquelle on fixe le trait à l'un des anneaux des entraves, et précisément au plus grand.— *Lacs* se dit aussi des cordes qui servent à ac-

coupler, pendant la route, les chevaux que les marchands conduisent.

LACTATION. s. f. En lat. *lactatio*, de *lac*, gén. *lactis*, lait. Ce mot, synonyme d'*allaitement*, signifie proprement la nourriture du jeune poulain au moyen du lait qu'il tire de la mamelle par la succion. Néanmoins quelques auteurs ont employé ce mot pour désigner la fonction organique qui consiste dans la sécrétion et l'excrétion du lait. Voy. MAMELLE.

LACTÉ. adj. En lat. *lacteus* (même étym.). On donne cette épithète aux vaisseaux qui pompent le chyle à la surface des intestins. Ils sont appelés *vaisseaux lactés*, à cause de la couleur blanche et laiteuse de ce fluide.

LACTIFÈRE. adj. En lat. *lactifer*, de *lac*, gén. *lactis*, lait, et *ferre*, porter. Se dit, en anatomie, des vaisseaux ou conduits des mamelles, qui charrient le lait.

LADRE. adj. Particularité des robes. Voy. ROBE.

LAFOSSE (Étienne-Guillaume). Médecin du dix-huitième siècle, maréchal des écuries du roi. En réunissant des notions disséminées dans une foule d'ouvrages anciens et modernes sur la médecine vétérinaire, et en pratiquant assidûment cet art, il en a reculé les bornes. On lui doit un grand nombre d'ouvrages intéressants, que l'on consulte encore avec fruit, malgré les progrès de la science. E. G. Lafosse mourut en 1765, et laissa un fils qui, aidé de ses leçons, l'a surpassé d'autant plus facilement, qu'une impulsion générale encourageait singulièrement alors l'étude de la médecine vétérinaire. Haller faisait le plus grand cas des deux Lafosse; et il leur a, dans sa *Bibliotheca chirurgica*, assigné une place honorable, quoiqu'il ne connût point encore les deux derniers ouvrages importants publiés par le fils.

LAFOSSE (Philippe-Étienne), fils du précédent. Philippe Lafosse surpassa de beaucoup son père, ce qui tint peut-être uniquement à ce qu'il vécut dans des temps plus favorables, à une époque où existaient les écoles vétérinaires. Bougelat, fondateur de ces écoles, qui n'aimait pas les deux Lafosse, et qui se donna le tort de les déprécier, en termes aussi peu modérés que mal sonnans, parvint à les écarter de ces établissements; mais il ne put empêcher le fils de mettre à profit pour son propre compte l'impulsion nouvelle

que la science en avait reçue. Livré à ses seuls efforts, Lafosse parvint à obtenir le titre de médecin ordinaire des écuries du roi, place que des vexations de toute espèce ne lui permirent pas de conserver; il se vit même forcé de s'expatrier de 1777 à 1781. A sa rentrée en France, il fut successivement vétérinaire en chef aux voitures de la cour, au corps de carabiniers et à celui de la gendarmerie. Les principes de la Révolution n'eurent pas de peine à germer dans une tête qui sentait sa valeur et qui n'avait trouvé jusqu'alors qu'obstacles et découragement; aussi Lafosse fut-il, au 14 juillet 1789, l'un des premiers à se porter sur le dépôt d'armes des Invalides et à marcher contre la Bastille. Il devint bientôt commandant de section, officier municipal et membre du Comité militaire, où il travailla principalement à l'organisation de la garde nationale. Nommé, en 1791, inspecteur-vétérinaire des remotes de la cavalerie, il déploya beaucoup d'activité dans ces fonctions, qu'il remplit d'abord seul, puis avec plusieurs collègues réunis en comité. Sa vigilance et sa probité lui attirèrent la haine des dilapidateurs, dont les délations auraient probablement eu pour effet de le conduire à l'échafaud, vers la fin de 1795, sans le généreux appui que lui prêta Iluzard, son parent et son ami. Rentré dès lors dans la vie civile, dont il ne sortit plus, il mourut au mois de juin 1820, dans un âge avancé, à Villeneuve-sur-Yonne, ayant eu l'honneur d'être un des premiers correspondants de l'Institut dans la section d'économie rurale. Au nombre des ouvrages qu'il a laissés, on cite plus particulièrement le *Cours d'hippiatrique ou Traité complet de la médecine des chevaux*, Paris, 1769, in-folio, avec 65 planches. Réimprimé en 1774, ce livre est remarquable par le luxe de l'impression et l'exactitude des planches. On cite également le *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège et maréchalerie*, Paris, 1775 et 1776, 2 vol. in-4^o; Bruxelles, 1776, 4 vol. in-8^o. Lafosse a aussi coopéré au *Cours complet d'agriculture pratique*, publié en 1809. (*Biogr. univ.*)

LAGOPHTHALMIE. s. f. En lat. *lagophthalmia*, du grec *lagóos*, lièvre, et *ophthalmos*, œil; œil de lièvre. Gonflement anormal de la paupière supérieure, qui l'empêche de recouvrir le globe de l'œil. On peut en trouver les causes dans les courants d'air, les coups

portés sur l'œil, et quelquefois même dans un commencement de paralysie. Cette affection est rarement remarquée sur les grandes espèces.

LA GUÉRINIÈRE. Voy. GUÉRINIÈRE.

LAICHE. s. f. Mauvaise herbe qui croît dans les prés. La *laiche* blesse la langue des chevaux qui en mangent.

LAISSER ALLER SON CHEVAL. C'est ne lui rien demander, et le laisser aller à sa fantaisie; ou bien ne pas le retenir de la bride quand il marche ou qu'il galope; ou bien lui rendre toute la main et le faire aller de toute sa vitesse.

LAISSER COULER LES GUIDES. Voy. COULER.

LAISSER ÉCHAPPER OU FAIRE ÉCHAPPER DE LA MAIN. Voy. MAIN.

LAISSER LA BRIDE SUR LE COU A UN CHEVAL. Voy. BRIDE.

LAISSER SOUFFLER SON CHEVAL. C'est l'arrêter pour lui laisser reprendre haleine.

LAISSER TOMBER LES JAMBES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

LAIT. s. m. En lat. *lac*, gén. *lactis*; en grec *gala*. Liqueur sécrétée par les glandes mammaires, blanche, légèrement onctueuse, d'une saveur et d'une odeur agréables, formée d'eau, de matière caséuse, de crème, de sucre, et de différents sels. Le *lait*, abandonné à lui-même, se sépare en trois parties qui sont: la crème, la matière caséuse et le petit-lait. Sa composition peut être altérée en l'allongeant d'eau pure ou chargée d'amidon, d'une petite quantité de jaunes d'œufs, et quelquefois même de fécule délayée; mais ces fraudes sont toujours faciles à reconnaître en ce que toutes ces substances se précipitent au fond du vase et y forment un dépôt, qui n'existe jamais quand le lait est pur. Le lait est indispensable aux jeunes animaux (Voy. ALLAITEMENT), et il est aussi usité comme médicament, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Dans ce cas, on ne fait usage que du lait de vache ou de celui d'ânesse. Donné à l'intérieur, il est émollient, tempérant et nutritif. On l'administre dans les inflammations du tube intestinal; il convient beaucoup pour calmer les irritations du larynx et les toux opiniâtres. On augmente ses vertus émollientes en l'unissant au miel, à l'amidon, à la gomme arabique, à l'eau de riz. A l'extérieur, le lait est adoucissant; mais seul, il n'est guère employé que dans l'inflammation des ma-

melles, en le tirant de la glande pour les baigner. On l'unit à l'eau et à la farine de graine de lin, à la mie de pain, au son, à la graisse, pour en confectionner d'excellents cataplasmes émollients, dont on fait usage avec succès dans les phlegmasies et les furoncles des parties inférieures des membres.

Petit-lait. Liquide clair, limpide, decouler jaune verdâtre, d'une saveur douce et agréable, que l'on retire de la crème par la confection du beurre et par la coagulation naturelle du lait. On peut obtenir artificiellement et très-promptement une grande quantité de petit-lait. A cet effet, on met un litre de lait sur le feu, et on y ajoute une cuillerée de vinaigre; aussitôt il se forme au milieu du liquide une masse solide qu'on enlève; le petit-lait reste dans le vase, mais il est trouble; pour s'en servir, on le passe à travers un tamis de crin serré. Si on voulait le clarifier parfaitement, on ajouterait un blanc d'œuf battu dans un demi-verre d'eau, on remettrait le tout sur le feu, et on ferait bouillir; il en résulte un précipité, et l'on achève la clarification en filtrant le liquide avec le papier Joseph. Le petit-lait est émollient et très-rafraîchissant on tempère. Il apaise la soif, fait cesser les douleurs intestinales, la constipation et calme la fièvre. Aussi est-il indiqué dans les inflammations intestinales, dans le pissement de sang, dans toutes les phlegmasies accompagnées de phénomènes généraux, comme dans la fourbure, et après des opérations douloureuses. On donne le petit-lait en breuvage et en lavement. Partout où l'on peut s'en procurer facilement, le petit-lait doit remplacer toutes les boissons tempérantes que l'on emploie en hippiatricque.

LAIT DE CHAUX. Voy. CHAUX.

LAIT DE JUMENT. Les peuples encore nomades de la Tartarie font usage, à l'exception des autres peuples, du *lait de jument*. Ils le boivent en nature, ils en tirent du beurre, du fromage et une liqueur enivrante qu'ils appellent *koumis* ou *koumiss*. Ce même nom est donné par les Russes au petit-lait de jument qu'ils ont fait aigrir et fermenter, et qu'ils emploient, ainsi préparé, comme tisane rafraîchissante. Par la distillation, on obtient du koumiss des Russes une liqueur alcoolique; c'est probablement ce dernier produit qui forme le koumiss des Tartares.

LAITUE COMMUNE. En lat. *lactuca sativa*.

Le nom de *laitue* vient du suc blanc que contiennent les différentes espèces de laitues. La *laitue commune* est une plante cultivée et mangée cuite ou crue par l'homme. Lorsqu'elle est arrivée à l'époque de la fructification, elle possède des propriétés narcotiques assez prononcées. Réduite en bouillie par la cuisson, elle sert à confectionner des cataplasmes calmants qu'on applique avec beaucoup d'avantage dans les engorgements douloureux des testicules.

LAITUE VIREUSE. En lat. *lactuca virosa*. Plante bisannuelle, haute d'un mètre environ, vigoureuse, qui croît spontanément dans toutes les parties de l'Europe, et qu'on rencontre communément sur les bords des chemins, dans les haies et au pied des murailles. Lorsqu'elle est en fleur, sa tige renferme un suc laiteux, très-âcre. On avait attribué à cette laitue des propriétés délétères; aussi était-elle appelée par les anciens du nom grec *mèkonis*, laitue papavéracée. Mais il paraît qu'on avait beaucoup exagéré ses qualités. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle jouit de plus grandes vertus antispasmodiques que la *laitue commune*. On emploie indistinctement l'une ou l'autre, mais l'usage de la *laitue vireuse* exige une plus grande circonspection.

LAMBEAU. s. m. Portion quelconque de tissu mou qui se trouve détachée du corps, soit par accident, soit avec intention, dans une étendue plus ou moins grande, en communiquant cependant avec lui par une base plus ou moins large.

LAMELLÉ. adj. En lat. *lamellatus*, de *lamella*, petite lame : aminci en petite lame. Épithète qui sert à désigner l'un des tissus du pied. Voy. PIED, 4^e art.

LAMPAS. s. m. En lat. *tumor palati*, en grec *lampas*, lampe. Ce nom, donné à un engorgement du palais, provenant de la dentition, a eu son origine de ce que les anciens, s'imaginant pouvoir guérir cette exubérance palatine en la brûlant, se servaient, dans cette intention, de la flamme d'une lampe qu'ils dirigeaient sur la partie enflammée du palais; d'autres font dériver le mot *lampas* du latin *lambere*, happer, sucer, arroser. Le *lampas*, vulgairement *feve*, est une inflammation ou gonflement de la muqueuse qui recouvre la voûte supérieure de la bouche, se faisant particulièrement remarquer chez les jeunes chevaux qui font leurs dents, lorsqu'on leur donne pour nourriture des aliments difficiles à mâ-

cher, tels que l'avoine, les féveroles, etc. Pour faire diminuer l'épaisseur de cette membrane, qui empêche les animaux de manger, on pratique une petite saignée au niveau du quatrième ou cinquième sillon du palais, au moyen du bistouri dit à *queue à l'anglaise*; on en tourne le dos vers l'entrée de la bouche, on enfonce la pointe, et on laisse aller la tête; mais, avant tout, il faut avoir soin de faire sortir la langue par un aide qui, en même temps, soutient la tête de l'animal. L'écoulement sanguin s'arrête le plus souvent de lui-même. Dans le cas contraire, on fait manger au cheval du son frisé, c'est-à-dire mouillé; ou bien, si le sang continue toujours à couler, on doit, pour l'arrêter, avoir recours à un appareil de compression, la ligature étant impraticable.

LANCER A FOND DE TRAIN. Voy. TRAIN, 2^e art.

LANCER LA RUADE. Voy. RUCER.

LANCETTE. s. f. En lat. *lanccola*, petite lance. Instrument de chirurgie, ainsi appelé à cause de sa forme allongée. Il se compose d'une lame mince, longue de 3 à 4 centimètres, tranchante seulement dans sa moitié supérieure, renfermée dans deux plaques de corne, d'écaïlle ou d'ivoire, flottantes, et maintenue à son talon par un rivet qui la fixe aux jumelles de la châsse. La pointe de la *lancette* est en forme de grain d'orge, de langue de serpent, ou de grain d'avoine. Cette dernière lancette est la plus usitée en hippiatrice. Ces instruments sont employés pour pratiquer la saignée, et plus particulièrement aux veines superficielles en rapport immédiat avec les os; on s'en sert aussi pour ponctuer les abcès superficiels et pour débrider certaines fistules.

LANCIER. s. m. Vieux mot qui signifiait autrefois *gendarme*, cavalier qui combattait avec la lance; en lat. *hastatus eques*; dans la basse latinité *lanccarius*. Soldat à cheval. Vespasien avait des lanciers dans son armée. Valentinien 1^{er} eut, sous Julien, la charge de *tribun des lanciers* ou *Joviens de la garde*, qui devaient suivre partout l'empereur. Louis XI établit pour sa garde une compagnie de lanciers, qui devaient avoir chacun un homme d'armes et deux archers. Les Espagnols avaient des lanciers en Amérique, avec des lances de neuf à dix pieds, et quelquefois plus longues; ils attendaient que la décharge des armes à

feu fût faite, ensuite ils fondaient et dardaient de douze à quinze pas avec beaucoup d'adresse, ne manquant jamais leur coup. L'invention des armes à feu fit peu à peu abandonner l'emploi de la lance dans les armées, mais l'usage s'en conserva chez quelques peuples, et notamment chez les Polonais et les Russes. Frédéric le Grand, appréciant tout l'avantage que les premiers tiraient de la lance, en arma une partie de sa cavalerie et forma ensuite un régiment entier de lanciers. Les Autrichiens suivirent son exemple, et bientôt ils eurent trois régiments d'*oullans* ou *hulans*, dans leurs armées. Les lanciers reparurent en France à peu près dans le même temps, lorsque Louis XIV eut autorisé le maréchal de Saxe à former un régiment de hulans de 4,000 chevaux; mais après la mort du maréchal, ce régiment perdit son arme spéciale. Depuis, il ne fut plus question de lanciers dans nos armées. En l'an IX de la République, le 5^e régiment de hussards arma de lances un de ses escadrons. Sous l'Empire, des boulangers polonais prirent rang dans la garde; et, en 1808, quatre régiments de lanciers de ligne furent créés. En 1812, il y en avait 9 régiments forts d'environ 40,000 hommes. Après avoir encore subi diverses modifications, ce corps fut définitivement supprimé, à l'exception des lanciers de l'ex-garde royale, par une ordonnance du 30 août 1815; mais bientôt les lanciers reparurent dans notre armée de ligne, et, depuis 1831, le nombre de leurs régiments s'est élevé successivement jusqu'à huit. — Aujourd'hui l'arme des lanciers forme un corps de cavalerie de ligne. Voy. CAVALERIE. Ce corps se remonte avec des chevaux bretons, ardennais et quelques normands.

LANCINANT. ANTE. adj. En lat. *lanccians*, de *lancca*, lance. Se dit d'une espèce de douleur analogue à celle que ferait éprouver la pénétration d'une lance, ou de tout autre instrument acéré, dans la partie souffrante par une sorte d'élanement. Chez les animaux, on suppose l'existence des douleurs *lancciantes* dans la formation du pus ou du cancer; mais il n'est pas possible, dans l'un et dans l'autre cas, de savoir précisément ce qu'ils éprouvent, parce qu'ils ne peuvent en rendre compte.

LANDALET. Voy. VOITURE.

LANDAU. Voy. VOITURE.

LANGUE. s. f. En lat. *lingua*; en grec *glôssa* ou *glôtta*. Organe musculeux, très-mobilité,

oblong, revêtu dans sa partie flottante d'une portion de la membrane buccale, et logé dans la bouche, entre l'espace des deux branches de la mâchoire inférieure. Cet organe est attaché par sa base, ou partie postérieure ou fixe, aux os hyoïde et maxillaire, par des prolongements musculieux; il est maintenu aussi dans la cavité maxillaire par trois replis de la membrane dont il est en grande partie enveloppé. La partie antérieure flottante exécute les mouvements les plus variés. Toute sa surface antérieure et supérieure est pourvue d'un velouté fin, formé par des villosités qui laissent suinter un fluide séreux. La surface inférieure, bien moins étendue, offre le *frein de la langue*. De chaque côté de ce frein s'observe un tubercule garni d'un trou formant l'orifice du canal extérieur d'une des glandes salivaires. La *langue* est le principal, mais non l'unique organe du goût. Elle concourt également à l'acte de la mastication et de la déglutition. Pendant la mastication, elle distribue et maintient les aliments sous les dents molaires; après, elle les ramasse en tas et les pousse jusque dans le pharynx. Dans l'action de boire, elle attire les liquides dans la bouche, d'où elle les pousse dans le pharynx.— On appelle *langue serpentine* celle qui sort et rentre à chaque instant. Ces langues sont aussi nommées *frétilles*. C'est un défaut et une incommodité. Autrefois, on y remédiait par l'amputation d'une partie de la langue; mais on n'a pas besoin de recourir à ce moyen depuis que l'art d'emboucher les chevaux a fait des progrès.

Pour les lésions auxquelles la langue est sujette, Voy. MALADIES DE LA LANGUE.

LANGUE. s. f. Au manège, la *langue* sert quelquefois d'aide au cavalier. *Appel de la langue*. Voy. cet article.

LANGUE COUPÉE. Voy. MALADIES DE LA LANGUE.

LANGUE FRÉTILLARDE. Voy. MALADIES DE LA LANGUE.

LANGUE PENDANTE. Voy. MALADIES DE LA LANGUE.

LANGUE SERPENTINE. Voy. MALADIES DE LA LANGUE.

LANGUEUR. s. f. En latin *languor*. Diminution des forces; état de faiblesse habituelle, de dépérissement, le plus souvent par suite de phlegmasie.

LANGUISSANT. adj. État d'un animal en langueur.

LANTERNE. s. f. En latin *laterna*. Boîte

transparente pour enfermer une lumière. Objet dont on se sert dans les écuries pour les éclairer. Les *lanternes* destinées à cet usage sont nécessaires: elles doivent être fermées; on ne doit y brûler que de l'huile, parce que la lumière qui est dans la lanterne ne doit jamais en être ôtée, pour éviter de mettre le feu. Quand le palefrenier a besoin de lumière, il se sert d'une petite lanterne à main, également fermée et contenant une chandelle.

LA PREMIÈRE SELLE. Voy. BIDEt.

LARDACÉ, ÉE. adj. On le dit des tissus organiques dégénérés en tissus accidentels, offrant, sous le rapport de la consistance et de la couleur, quelque ressemblance avec du lard. La dégénérescence cancéreuse est dans ce cas.

LARDER UN CHEVAL. C'est lui donner si fort et si souvent de l'éperon, que les plaies y paraissent.

LARGE. adj. En latin *latus*. Se dit d'un corps dont l'étendue transversale est considérable, en égard à sa longueur. L'épithète de *large* s'applique selon le cas à la *croupe*, aux *jambe*s, aux *jarrets*, au *poitrail* et aux *reins*. Voy. ces mots.—*Moins large*, est usité aussi dans le manège. Voy. ALLER LARGE et CONDUIRE SON CHEVAL ÉTROIT OU LARGE.

LARGE DU DEVANT. Voy. POITRAIL.

LARGER. Voy. ALLER LARGE.

LARME. s. f. Les *larmes* sont l'humeur excrémentitielle qui lubrifie le globe de l'œil et facilite son mouvement dans l'orbite; elle est sécrétée par un petit corps glanduleux, qu'on nomme *glande lacrymale*, situé sous l'arcade de la cavité orbitaire, à son angle externe. On sait que dans l'homme les larmes coulent plus ou moins abondamment par l'effet d'une vive et forte émotion agréable, ou bien sous l'impression de la douleur physique ou morale. Dans le cheval nous n'avons pas de preuves de pleurs produits par de douces émotions; mais il est certain que le cheval est susceptible de pleurer par souffrance. Pour ce qui est de ce fait résultant de la souffrance morale, Voy., à l'article CHEVAL, *Espèce cheval*. A l'égard de la douleur physique, l'exemple suivant ne peut laisser subsister aucune doute. M. Dubroca, vétérinaire en premier au 8^e régiment de dragons, a en près d'un mois à l'infirmerie un cheval avec l'olécérane fracassé. Ce cheval était suspendu, et chaque fois que M. Dubroca pansait sa plaie, de laquelle il avait déjà ex-

trait plusieurs esquilles, l'animal paraissait éprouver une grande douleur; sa physionomie présentait une expression suppliante, et on voyait de grosses larmes rouler dans ses yeux.

LARMIERS. s. m. pl. Parties à côté et un peu au-dessous des yeux du cheval.

LARMOIEMENT, ÉPIPHORE ou ÉPIPHORA. s. m. En lat. *epiphora*, du grec *épi*, sur, et *phéro*, je porte. Dans plusieurs maladies des animaux, les yeux deviennent larmoyants. Chez le cheval, lorsque la ganache est empâtée, et que l'animal est ce qu'on appelle *glandé*, il n'est pas rare de voir l'œil, du côté où les glandes existent, devenir larmoyant. Pour détruire cet écoulement, il faut nécessairement en faire cesser les causes; c'est-à-dire, calmer l'inflammation de l'œil et faire disparaître les corps étrangers qui se seraient introduits sous la paupière. Voy. MALADIES DES YEUX.

LARVE D'OESTRE. Voy. OESTRE.

LARYNGÉ, ÉE. adj. En latin *laryngeus*, du grec *larugé*, le larynx. Qui appartient au larynx.

LARYNGIEN, ENNE. adj. En latin *laryngeus* (même étym.). Qui dépend du larynx, ou qui a rapport au larynx. Ce mot est souvent synonyme de *laryngé*.

LARYNGITE. s. f. En latin *laryngitis*, même étym., plus, la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. Inflammation du larynx. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNGITE AIGUE. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNGITE CHRONIQUE. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNGITE CROUPALE. Voy. CROUP et ESQUINANCIE.

LARYNGITE SIMPLE. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNGITE SUFFOCANTE. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNGITE SUR-AIGUE. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNGO-BRONCHITE. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNGOGRAPHIE. s. f. En latin *laryngographia*, du grec *larugé*, le larynx, et *graphér*, description. Description du larynx.

LARYNGO-PHARYNGITE. Inflammation de la membrane muqueuse du larynx et du pharynx. On donne aussi à cette affection le nom d'angine laryngo-pharyngée. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNGOTOMIE. s. f. Opération qui consiste dans une ouverture artificielle faite au larynx. Cette opération conviendrait, soit pour extraire des corps étrangers, soit pour remédier à la difficulté ou à l'impossibilité de respirer, occasionnée par l'occlusion plus ou moins complète de la glotte. Mais, en hippia-

trique, la *laryngotomie* n'est pas usitée. On lui préfère généralement la *trachéotomie*.

LARYNGO-TRACHÉITE. s. f. Inflammation de la membrane muqueuse du larynx et de la trachée. *Angine trachéale*, *angine laryngo-trachéale*. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNGO-TRACHÉO-BRONCHITE CROUPALE. Voy. ESQUINANCIE.

LARYNX. s. m. Mot lat. transporté en français, et qui provient du grec *larugé*. Organe de la voix. Le *larynx*, situé dans l'arrière-bouche, au bas de l'ouverture postérieure des naseaux, et fixé au corps de l'os hyoïde, forme l'extrémité supérieure de la trachée-artère et se compose de l'assemblage de cinq cartilages articulés entre eux de manière à constituer une ouverture oblongue, mobile, appelée la *glotte*. Ces cartilages sont le *cricoïde*, le *thyroïde*, les deux *arythénoïdes* et l'*épiglotte*. Le cricoïde ayant la forme d'un anneau, sert de base au larynx, soutient les cartilages thyroïde et arythénoïdes, et embrasse le premier cerceau trachéal, auquel il est fixé à l'aide d'un grand ligament jaune et élastique. La partie postérieure du cricoïde est communément appelée le *chaton*. Le thyroïde, le plus grand de ces cinq cartilages, se trouve au-devant du cricoïde, auquel il est attaché par un ligament; il détermine la forme extérieure du larynx. Les arythénoïdes sont plus petits et s'attachent au bord supérieur du chaton cricoïdien. L'épiglotte ayant la forme d'une feuille de laurier, se trouve attachée par sa base et au moyen d'un faisceau de fibres ligamenteuses, au-dessus de l'angle antérieur de la glotte. Le long de ses bords on remarque plusieurs petits cartilages détachés, plus ou moins nombreux et de forme variable. Par l'action de certains muscles, il s'opère deux mouvements dans le larynx; l'un de totalité, par lequel le larynx s'élève ou s'abaisse; l'autre, partielier à chacun des cartilages. L'intérieur du larynx forme la *glotte*, ouverture étroite et pyramidale, dans la direction de derrière en avant. On y remarque deux lèvres, deux angles et deux ventricules latéraux. L'un des angles forme une grande excavation libre, réunissant toutes les conditions requises pour la réflexion de l'air expiré; l'autre constitue une petite cavité divisée transversalement par une membrane mince et susceptible de frémissement. La glotte est tapissée par une membrane muqueuse qui se continue supé-

ricieusement avec la membrane de l'arrière-bouche, inférieurement avec celle de la trachée, et qui est douée d'une sensibilité très-grande. Les replis de cette membrane contribuent à former les lèvres ainsi que les diverses cavités de la glotte. Le larynx a pour principal usage de livrer un passage libre à l'air qui entre dans les poumons et qui en sort. Par ses mouvements variés, il dérobe la glotte aux diverses substances que l'animal avale, et fait éprouver à l'air expiré différentes collisions qui donnent lieu à la voix et contribuent à la modifier.—Pour les affections du larynx, Voy. MALADIE DU LARYNX.

LASO ou LASSO. Voy. LAZO.

LASSITUDE. s. f. En lat. *lassitudo*. Sensation pénible que les chevaux éprouvent indubitablement dans les diverses parties du corps, à la suite de longues fatigues, mais dont ils ne peuvent rendre compte. Le repos suffit pour y remédier.

LATENT, TE. adj. En lat. *latens*, qui est caché. Se dit des maladies dont la connaissance est difficile à acquérir; de celles qui ne donnent lieu à aucun symptôme, ou qui produisent seulement des symptômes n'ayant rien de caractéristique.

LAUDANUM. Voy. VINS MÉDICINAUX.

LAUDANUM LIQUIDE DE SYDENHAM. Voy. VINS MÉDICINAUX.

LAURIER-CANNELIER. Voy. CANNELLE.

LAURIER-CERISE. s. m. En lat. *prunus lauro-cerasus*. Petit arbre qui recèle une huile volatile contenant de l'acide prussique, particulièrement pendant l'été. On le range parmi les substances médicamenteuses qui stupéfont instantanément le système nerveux, sans occasionner d'irritation sensible.

LAVAGE. s. m. En médecine, ce mot est synonyme de *fomentation*. Il signifie aussi noyer un médicament par beaucoup d'eau.

LAVANDE OFFICINALE. En lat. *lavandula vera*. Petit arbuste très-commun dans le Midi de la France, en Italie et en Espagne. On en emploie les sommités fleuries, ainsi que les feuilles. Ces sommités sont divisées en rameaux grêles; les feuilles sont petites et linéaires, les fleurs, en épis allongés. Toutes les parties de ce petit arbuste, et surtout les fleurs, exhalent une odeur forte et aromatique très-agréable. La *lavande officinale* contient de l'huile volatile; ses parties les plus usitées

sont stimulantes. Voy. HUILE VOLATILE DE LAVANDE.

LAVANDE SPIC. En lat. *lavandula spica*. C'est une espèce qui diffère de la *lavande officinale*, et qui fournit comme elle ce qu'on nomme dans le commerce *essence de lavande*, *huile d'aspic* ou de *spic*. Voy. HUILE VOLATILE DE LAVANDE.

LAVÉ. adj. Particularité des robes. Voy. ROBE.

LAVÉDAN. s. m. et adj. Espèce de cheval qui a pris son nom de l'ancien comté de Lavédan, en Gascogne. Les *lavédans* ou *chevaux lavédans* étaient autrefois célèbres par leur vitesse et leur facilité à faire les voltes même en courant.

LAVEMENT ou CLYSTÈRE. s. m. En lat. *clyster*, *clysterium*, *clyisma*, *clysmus*. Du grec *kluzéin*, laver. On nomme *lavement*, tout liquide destiné à être injecté par l'anus dans les intestins, ou l'action d'injecter ce liquide. Les lavements peuvent jouir de diverses propriétés suivant la nature et l'état des liquides qui en forment la base, et surtout suivant la nature des substances qui y sont mises en dissolution ou en suspension. Leur préparation est simple, en général, et consiste en solutions aqueuses de principes médicamenteux organiques, associées à des huiles ou à des sels minéraux. On administre ordinairement ces sortes de remèdes au moyen d'une seringue.

Lavement adoucissant simple. (MM. Delafond et J. L. Lassaigue.) Graine de lin, 64 gram.; eau commune, 5 litres. Faire bouillir pendant un quart d'heure; passer la décoction à travers un tamis ou une grosse toile, et en faire usage lorsqu'elle est tiède. Pour rendre ce lavement plus adoucissant, on y ajoute 95 à 125 gram. d'huile d'olive, qu'on agite avec la décoction avant de l'introduire dans la seringue. On peut remplacer la décoction de graine de lin par celle de racine de guimauve.

Lavement adoucissant amilacé. (Mêmes auteurs.) Amidon de froment, 24 gram.; décoction de guimauve, 2 litres. L'amidon est d'abord délayé dans une petite quantité de la décoction; on ajoute le reste du liquide, et on fait bouillir en remuant pendant trois à quatre minutes.

Lavement adoucissant et calmant. (Mêmes auteurs.) 6 capsules de pavot blanc; 2 poignées de gros son de froment; 2 litres d'eau. On fait bouillir ensemble les capsules de pavot

et le son pendant 10 à 15 minutes; on passe la décoction et on la laisse refroidir un peu avant de l'administrer. Pour rendre ce lavement plus émollient, on y ajoute 125 gram. d'huile d'olive, ou de pommade de peuplier.

Ces deux derniers lavements sont très-avantageux dans les inflammations des intestins accompagnées de diarrhée.

Lavements acidulés rafraîchissants. (Mêmes auteurs.)

1° Décoction de feuilles de mauve, 5 litres; levain aigri, 500 gram. On fait chauffer légèrement la décoction de mauve; on y délaye le levain, et on divise pour deux fois.

2° Décoction de son, 1 litre et demi; oxymel simple, 192 grammes. On délaye l'oxymel dans l'eau tiède, et on administre en une seule fois.

3° Décoction d'orge, 1 litre et demi, alcool nitrique, 52 gram.

Lavements excitants. (Mêmes auteurs.)

1° Savon vert, 64 gram.; chlorure de sodium, 64 gram.; eau, 2 litres. Faire dissoudre le savon dans l'eau tiède, et administrer en une seule fois.

2° Infusion de sureau, 1 litre et demi; hydrochlorate d'ammoniaque, 46 gram. Faire dissoudre le sel dans l'infusion tiède.

3° Fleurs de camomille, 96 gram.; semence d'anis, 52 gram.; 4 têtes de pavot. On fait une décoction des têtes de pavot dans un litre et demi d'eau, dans laquelle on met en infusion les fleurs et les semences, et on passe le liquide encore tiède. Ce lavement est excitant carminatif.

4° Feuilles de tabac desséchées, 64 gram.; hydrochlorate d'ammoniaque, 52 gram.; eau, 2 litres. Faire bouillir les fleurs de tabac dans l'eau jusqu'à réduction d'un tiers; passer la décoction et y faire dissoudre l'hydrochlorate d'ammoniaque.

Lavements diurétiques. (Mêmes auteurs.)

1° Décoction de graine de lin, 1 litre et demi; nitrate de potasse, 52 gram.

2° Décoction de guimauve, 1 litre et demi; miel scillitique, 125 gram. Dissoudre le miel dans la décoction dès qu'elle est tiède, et administrer en une seule fois.

Lavement narcotique ou calmant. (Mêmes auteurs.) Décoction de guimauve, 1 litre et demi; extrait aqueux d'opium, 8 gram. Délayez l'extrait dans une petite quantité de décoction tiède, et ajoutez toute la masse li-

quide quand la solution sera bien faite. Ce lavement peut être remplacé par une forte décoction de pavot ou de feuilles de belladone.

Lavements nutritifs. Ils se composent, en général, d'une décoction de basses viandes, de farine de froment cuite dans l'eau, de lait dans lequel on délaye deux ou trois jaunes d'œufs par litre de ce dernier liquide ou de gélatine et d'amidon, dans la proportion de 52 gram. de chaque, pour 2 litres d'eau. (Mêmes auteurs.)

Lavements purgatifs. (Mêmes auteurs.)

1° Feuilles de mercuriale, 5 poignées; sulfate de soude, 496 gram.; miel commun, 250 gram.; eau commune, 5 litres. Faire une décoction des feuilles, passer le produit à travers une toile, dissoudre le miel et le sulfate de soude, et administrer en deux fois.

2° Aloès pulvérisé, 64 gram.; sulfate de magnésie, 125 gram.; miel commun, 125 gram.; eau chaude, 1 litre. Après avoir délayé l'aloès dans l'eau tiède, on y fait dissoudre le sel et le miel.

Lavements pour favoriser la parturition.

Ces lavements se composent, en général, de décoctions de sommités de rue ou de feuilles de sabine, dans lesquelles on fait dissoudre du chlorure de sodium, de l'hydrochlorate d'ammoniaque, dans la proportion de 64 gram. du premier, ou de 46 gram. du second, pour 2 litres de décoction.

LAXATIF, IVE. adj. et s. m. En lat. *laxativus*, *laxans*, du verbe *laxare*, relâcher. On le dit des médicaments qui appartiennent à l'une des trois classes des purgatifs. Voy. PURGATIF.

LAXITÉ, s. f. En lat. *laxitas*. Relâchement, défaut de force et de tension dans la fibre. C'est l'état d'une partie devenue molle, mince, pendante, et qui ne se rétracte plus, sinon incomplètement et avec lenteur, sous l'influence des stimulants.

LAZO, LASO ou LASSO. s. m. Mot espagnol qui désigne un instrument à l'aide duquel on donne la chasse aux chevaux sauvages dans l'Amérique du Sud. Voici la description qu'en fait le *Journal des haras*. « C'est une arme faite avec un jonc mince, tressé comme nos fouets, dont les habitants des Provinces-Unies et du Chili se servent avec beaucoup d'adresse. Il est partout d'une égale grosseur, d'environ un demi-pouce de diamètre, et présente une

longueur d'à peu près quarante pieds. Sa force est très-puissante. A l'un de ses bouts est adapté un anneau de fer par lequel on passe l'autre bout pour former un nœud coulant, et l'on a soin de l'enduire de graisse, afin de le rendre souple et glissant. Pour faire usage du *lazo*, le gaúcho ou péon est ordinairement à cheval; il fixe le bout de son *lazo* aux saugles de la selle, tient le reste roulé dans sa main gauche, réservant toutefois une longueur d'environ douze pieds du côté de l'anneau qu'il saisit de la main droite et fait tourner horizontalement au-dessus de la tête, lorsqu'il veut s'en servir. Le poids de l'anneau de fer imprime par ce mouvement rapide une assez grande force à l'extrémité de la corde pour en entraîner toute la longueur. — Un voyageur qui a visité le Chili donne du *lazo*, tel qu'on l'emploie dans cette contrée, une description qui diffère un peu de la précédente. Le *lazo*, dit-il, consiste en une corde de cuir frottée de graisse, très-flexible et terminée par un nœud coulant, dont on élargit à volonté l'ouverture. Avec cet instrument, on arrête à quinze pas dans sa course un cheval lancé à fond de train. Le maniement du *lazo* tient, dans l'éducation des peuples méridionaux de l'Amérique, la même place que l'ABC dans nos écoles. Aussi est-il bien rare que le Californien manque son coup; et non-seulement il atteint toujours de son *lazo* le cheval ou tout autre animal sur lequel il a jeté son dévolu, mais il l'atteint à l'endroit du corps que son caprice a désigné d'avance.

LEÇON. s. f. Enseignement que donne le cavalier au cheval, ou le maître d'équitation à l'élève. Un cheval fort et bien conformé peut recevoir la première *leçon* de quatre à cinq ans; mais en général on ne soumet les chevaux aux exercices du manège qu'à cinq ans. Avant ce temps, on se borne à une éducation préparatoire et l'on se contente de les faire promener. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL. — On donne *leçon* à l'académiste pour lui expliquer les principes à l'aide desquels on arrive à suivre d'abord et à diriger ensuite les mouvements du cheval. Voy. INSTRUCTION DU CAVALIER.

LEÇON DU MONTOIR. Voy. MONTOIR, 4^{er} art.

LÉGER, ÈRE. adj. En lat *levis*, qui ne pèse guère. On le dit du cheval par rapport à son train antérieur, et à sa légèreté à la main du cavalier. On le dit aussi de cette même main.

Léger de devant, léger à la main, avoir la main légère. Voy. ces articles, et LÉGÈRETÉ.

LÉGER A LA MAIN. Voy. MAIN.

LÉGER DE DEVANT. Se dit du cheval qui, en maniant, maintient son train de devant relevé, et plus haut que les hanches. Voy. LÉGER A LA MAIN.

LÉGÈRETÉ. s. f. En lat. *levitas*. Qualité de ce qui est léger, peu pesant. L'une des premières qualités que l'on recherche dans un cheval de selle. La *légèreté* dépend de la conformation et de la justesse des proportions des membres; aussi accompagne-t-elle presque toujours la vitesse, et très-souvent la force. On la reconnaît à l'agilité naturelle que l'animal montre dans ses actions; soit qu'il marche au pas ou qu'il galope, ses mouvements sont faciles et prompts, ses foulées si prestes que ses pieds touchent à peine le sol. Dans les sauts, la masse entière est portée à un haut degré d'élevation, et la chute ne laisse qu'une faible impression sur le terrain. Il est à remarquer que les défenses de ces sortes de chevaux ont presque toujours lieu par la levée du devant plutôt que par celle du derrière. Les défenses du cheval dont la bouche est délicate consistent ordinairement dans des *pointes* fort dangereuses, puisqu'en se levant plus ou moins droit sur ses pieds postérieurs il court risque de se renverser sur le cavalier, surtout s'il manque de force dans les reins, et si l'ardeur et la vivacité le portent à se jeter subitement et violemment en arrière. Si un tel cheval joint la force à la légèreté, il ne tardera pas à sentir que ses pointes ne sont que de vains efforts pour ébranler le cavalier, et il se livrera alors à des sauts désordonnés, soit en arrière soit en avant, en se croisant, en se traversant; enfin, si ces défenses sont encore inutiles, il cherchera à gagner la main en *portant au vent*, et finira par se dérober à tous les mouvements de cette partie. — En parlant du cavalier, les mots *léger* et *légèreté* s'emploient dans plusieurs sens. Exemples: *Un bon écuyer doit monter à cheval et se placer sur la selle avec toute la légèreté possible. Un cavalier qui est léger et qui se tient ferme, fatigue moins son cheval qu'un autre qui se laisse appesantir dessus, et il est toujours en état de soustraire la défense malicieuse de l'animal. Enfin, un homme de cheval doit avoir la main très-légère, c'est-à-dire qu'il faut qu'il sente seulement son cheval dans la main pour lui résister*

quand il veut s'échapper ; et au lieu de s'attacher à la main , il faut qu'il la baisse dès qu'il a résisté au cheval.

LÉNITIF, IVE. s. et adj. En lat. *leniens*, *lenitivus*, du verbe *lenire*, adoucir. Synonyme d'*adoucissant*, et quelquefois, mais à tort, de *laxatif*.

LENT, adj. Se dit d'un certain état du poulx. Voy. ce mot.

LENTILLE. s. f. En lat. *ervum lens*. Plante légumineuse que l'on mêle dans certaines contrées à d'autres plantes pour les donner comme nourriture aux chevaux. Voy. HOVARA.

LÉSION. s. f. En lat. *lasio*, du verbe *ledere*, blesser. Nom générique par lequel on entend tout dérangement arrivé dans l'exercice, le tissu, les propriétés, les fonctions des organes. D'après cette définition, on voit qu'une *lésion* ne peut exister sans que la partie lésée soit plus ou moins malade.

LESSIVE DE CENDRES. Les cendres de bois renferment une assez forte proportion de carbonate de potasse, et on les lessive ordinairement en les faisant bouillir dans l'eau pendant deux heures. On passe ensuite la liqueur à travers un linge. Cette liqueur est douce au toucher, légèrement jaunâtre, et d'une saveur un peu âcre. On l'emploie souvent pour nettoyer la peau des animaux affectés de la gale ou de dartres ; elle suffit même quelquefois pour guérir ces maladies.

LÉTHARGIE. s. f. En lat. *lethargus*, *lethargia*, du grec *lêthê*, oubli, et *argia*, paresse. Engourdissement, comme si l'on disait *oubli*, paresseux. Phénomène consistant dans un état de stupeur, d'assoupissement, de cessation momentanée des sensations de relation ; c'est un symptôme qui se rapporte immédiatement ou sympathiquement au cerveau. La *léthargie* peut exister sans dépendre d'aucune lésion spéciale des organes ; elle diffère par conséquent du *carus*, sommeil également profond, mais toujours produit par une affection quelconque. On ignore les causes de la *léthargie* et leur manière d'agir sur le cerveau, qui est, comme nous l'avons dit, l'organe auquel on rapporte immédiatement ou sympathiquement le phénomène dont il est question ; on sait cependant que, si l'on met à nu le cerveau d'un animal, il suffit, pour déterminer le sommeil et le prolonger à volonté, de comprimer l'organe encéphalique. La *léthargie* est extrêmement rare dans le cheval. Le traitement doit

consister à combattre l'affection dont elle peut être le symptôme, toutes les fois que l'on peut parvenir à découvrir cette affection. On trouvera à l'article *letraie enivrante*, un fait de *léthargie* très-extraordinaire.

LÉTHARGIQUE. adj. En lat. *lethargicus*, *veterinosus*, qui est dans la *léthargie*, qui a rapport à la *léthargie*.

LÉTHIFÈRE. adj. En lat. *lethifer*, de *lethum*, la mort, et *ferre*, porter ; qui donne la mort.

LEUCOMA ou **LEUCOME**. Voy. ALBUGO.

LEUCOPHLEGMASIE ou **LEUCOPHLEGMATIE**. s. f. En lat. *leucophlegmatia*, du grec *leukos*, blanc, et *phlegma*, phlegme. Synonyme d'*anasarque*, selon les uns, et d'*emphysème*, selon les autres. Mot peu usité.

LEUCORRHÉE. s. f. En lat. *leucorrhœa*, du grec *leukos*, blanc, et *reîn*, couler. Écoulement muqueux, quelquefois purulent, rarement sanguinolent, par la vulve. Ce symptôme de l'inflammation, ou du moins de l'irritation du col utérin, du vagin ou de l'intérieur de l'utérus, s'observe à la suite d'une parturition difficile. Il est souvent accompagné de tristesse, de paresse, de dégoût et d'une irritation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse de l'estomac et des intestins. Le traitement consiste à combattre l'inflammation ou l'irritation qui donne lieu à l'écoulement. Voy. VAGINITE.

LEVÉ. s. m. On appelle *levé* ou *soutien*, l'instant où, dans la marche, le pied du cheval quitte le sol. C'est la même chose que *lever*, pris substantivement.

LEVER ou **SOUTIEN**. s. m. Temps de la marche, pendant lequel un ou plusieurs membres du cheval se trouvent en l'air. Voy. ALLURE.

LEVER. v. En lat. *attollere*. Il se dit, au manège, en parlant des diverses manières de manier un cheval. *Lever le devant* à un cheval, *lever un cheval à cabrioles*, à *pesades*, à *courbettes*, signifie le manier à ces airs. Il faut *lever le devant* après l'arrêt formé. Quand le cheval est *délibéré* au terre à terre, on lui apprend à *lever haut*, en l'obligeant de lever les jambes le plus haut possible, pour donner à son air une meilleure grâce ; et, lorsqu'il est bien *délibéré* à lever haut du devant, on le fait attacher entre les deux piliers pour lui apprendre à *lever le derrière* et ruer des deux jambes à la fois. Obliger le cheval à *lever demi à courbettes*, et *demi-terre-à-terre*, est

une méthode qui contribue beaucoup, s'il est peu assuré, à le résoudre et à le déterminer à bien embrasser la volte, à le relever et à l'alléger davantage. On dit *lever un cheval de son air*, lorsqu'il ne s'y présente pas de lui-même.

LEVER A CABRIOLES. Voy. LEVER, 2^e art., et CABRIOLE.

LEVER A COURBETTES. Voy. LEVER, 2^e art., et COURBETTE.

LEVER A PESADES. Voy. LEVER, 2^e art.

LEVER HAUT. Voy. LEVER, 2^e art.

LEVER LE DERRIÈRE. Voy. LEVER, 2^e art.

LEVER LE DEVANT A UN CHEVAL. Voy. LEVER, 2^e art.

LEVER UN CHEVAL DE SON AIR. Voy. LEVER, 2^e art.

LÈVE-SOLE, ÉLÉVATEUR, ÉLÉVATOIRE. s. m. Instrument en fer ou en acier, long de 20 à 22 centimètres environ, courbé en sens inverse à chacune des extrémités, qui sont légèrement aplaties et garnies de petits crans. Le *lève-sole* fait l'office de levier pour aider à séparer la corne des tissus vivants.

LEVIER. s. m. En lat. *vectis, porrectum*. On donne ce nom, en mécanique, à un corps long, inflexible, fixe dans un point de son étendue, et destiné à mouvoir, à soutenir ou à élever d'autres corps. Le corps sur lequel le levier a son point fixe s'appelle *point d'appui* ou *hypomochlion*, du grec *upos*, sous, et *mochlos*, levier; la force qui fait mouvoir le levier se nomme la *puissance* (c'est souvent la main de l'homme); et le poids soulevé s'appelle la *résistance*. On distingue trois espèces de leviers: la première est celle dans laquelle le point d'appui est placé entre la puissance et la résistance (*levier intermobile*); la seconde est celle dans laquelle la résistance est placée entre le point d'appui et la puissance (*levier interrésistant*); dans la troisième, la puissance est placée entre le point d'appui et la résistance (*levier interpuissant*). Cette connaissance des leviers trouve son application dans la mécanique animale. Les os sont les corps inflexibles ou *leviers* proprement dits; les muscles locomoteurs sont les puissances; les résistances sont les poids des parties à mouvoir; les points d'appui sont tantôt les articulations, tantôt le sol ou tout autre corps fixe sur lequel s'exécutent les mouvements. L'action du cheval de trait constitue un levier. Voy. CHEVAL DE TRAIT.

LÈVRE. s. f. En lat. *labium* ou *labrum*; en grec *chéilos*. Les *lèvres* sont les parties charnues qui forment le contour de la bouche et servent à la préhension des aliments; l'une *supérieure* ou *antérieure*, l'autre *inférieure* ou *postérieure*, constituent, à leur réunion, deux commissures placées latéralement et supérieurement. La membrane interne des lèvres, semblable à celle des naseaux, est d'une rose ordinairement pâle. La lèvre supérieure ne diffère de l'inférieure que par un plus grand volume. Les lèvres doivent être un peu épaisses et fermes. La lèvre inférieure étant trop épaisse ou trop large, elle peut gêner l'appui du mors. Si au contraire cette lèvre est molle ou pendante, elle ne défend pas assez les barres; des lèvres molles et pendantes sont sujettes à la paralysie. C'est un grand défaut dans un cheval, en ce que la bouche reste ouverte et qu'il y a grande sécrétion et perte de la salive, au détriment de la santé de l'animal. Les lèvres peuvent être ou trop ou trop peu fendues. Dans le premier cas, le mors peut glisser contre les dents molaires; dans le second, il prendra son point d'appui sur la partie antérieure des barres. La *belle lèvre* est donc celle qui, justement proportionnée et ne pèchant par aucun des défauts ci-dessus, est si convenablement formée qu'elle ne permet pas d'apercevoir l'embouchure. La face externe de la lèvre supérieure est pourvue de poils plus longs, qui ne doivent pas être coupés, car ils sont destinés à avertir l'animal de l'approche des corps étrangers lorsqu'il se trouve dans l'obscurité. On remarque quelquefois aux lèvres des espaces dénudés de poils, qui constituent ce qu'on appelle *du ladre*; d'autres fois, des marques *blanches* ou *de feu*. Dans quelques chevaux, particulièrement dans ceux de trait, la lèvre supérieure est garnie de *moustaches*. Le *tors-nez*, que l'on met quelquefois à l'une ou à l'autre lèvre, y laisse des traces qu'il faut toujours prendre en considération, car elles sont un indice de l'indocilité de l'animal.

S'armer des lèvres, se défendre des lèvres. Voy. S'ARMER.

Les lèvres sont sujettes à des lésions. Voy. MALADIES DES LÈVRES.

LEVRETTÉ. adj. Se dit du cheval dont le ventre est étroit, retroussé et pour ainsi dire collé à la région sous-lombaire, comme celui du lièvre et du lévrier. Un tel cheval est dit

aussi étroit des boyaux. Cette conformation est très-favorable à la rapidité de la course, mais elle constitue une défectuosité réelle, en ce que le cheval en qui on la remarque exécute mal ses fonctions digestives.

LIANT. s. m. Souple, facile à mouvoir. Mot employé dans cette phrase : *Cheval qui a du liant.* Voy. AVOIR DU LIANT.

LIBERTÉ DE LANGUE. Voy. MORS.

LIBERTÉ GAGNÉE. Se dit du mors lorsqu'il est fait de manière que la langue se trouve à son aise dans l'espace qui lui est ménagé.

LIBRE. adj. En lat. *liber*; qui se ment avec facilité. On le dit du cheval. Ce cheval a l'air libre, dégagé.

LICE. s. f. En lat. *stadium, curriculum*. Nom donné à un lieu fermé de pals, de barrières ou de pieux et de toiles. Champ clos, carrière où combattait les anciens chevaliers, soit à outrance, soit par galanterie, dans les joutes et les tournois. On avait inventé en France les lices doubles, afin de faire courir les chevaliers l'un d'un côté, l'autre de l'autre, afin qu'ils ne pussent se rencontrer que du bout de leurs lances; ce qui était moins dangereux. *Un chevalier se présente pour entrer en lice.* Aujourd'hui la lice est le lieu où l'on fait les courses de tête ou de bague, les combats, les tournois à la barrière, et autres exercices du même genre. *Entrer en lice, dans la lice, pour y jouter. Ouvrir la lice.* — On appelle aussi *lice*, la barrière qui borde la carrière d'un manège.

LICOL. Voy. LICOU.

LICOU. s. m. En lat. *capistrum*. Lien, harnais de tête, qui peut être de cuir, de corde ou de crin, et qui est destiné à attacher un cheval dans l'écurie ou à l'assujettir. On connaît deux sortes de licoes : le *licou ordinaire* et le *gros licou* ou *licou de force*. — Le *licou ordinaire* est une bride sans mors, qui sert à attacher le cheval à la mangeoire au moyen d'une ou de deux longues formées de corde, de cuir ou d'une chaîne de fer. Ce licou se compose de diverses pièces qui sont communément : le *frontal*, les *montants*, le *dessus du nez* ou *sur-nez*, la *sous-gorge*, la *boutonnière du dessus de tête*, et l'*anneau* pour fixer la longe. Pour les chevaux de charrette, on se dispense de garnir ce harnais du frontal et de la sous-gorge. — Le *licou de force* n'est autre que le licou ordinaire en cuir ou en corde renforcés; il s'adapte mieux que l'autre au chan-

frein et à la mâchoire inférieure, mais il a l'inconvénient d'effrayer l'animal, et alors celui-ci s'acculant et tirant vigoureusement, il en résulte que le haut de la tête se comprime fortement la nuque. Le licou de force doit être résistant sans être dur, et porter des boucles au moyen desquelles on puisse à volonté le raccourcir ou l'agrandir. La longe doit toujours être en corde pour qu'on ait plus de facilité à défaire les nœuds qui doivent être conlants. Cette corde, étant de longueur convenable, on la passe d'abord à l'anneau en fer fixé au mur ou à un poteau, puis on revient la passer dans l'anneau qui se trouve à la muse-rolle en arrière de la ganache, afin d'augmenter la force de résistance en cas d'événement. Ce licou est employé comme moyen d'assujettissement, soit lorsqu'on veut pratiquer quelque opération sur le cheval, en le maintenant debout et en l'attachant, soit quand dans certains cas de maladie ou après une opération on craint que le licou ordinaire ne soit insuffisant.

LIEN. s. m. En chirurgie, on nomme *liens* les rubans de fil qui servent à fixer plusieurs appareils. Voy. RUBAN DE FIL. — Les liens de corde dont on fait usage pour assujettir les chevaux portent le nom de *lacs*. Voy. ce mot.

LIENTERIE. s. f. En lat. *lienteria, laxitas intestinorum*; du grec *léios*, poli, glissant. Espèce de diarrhée dans laquelle le cheval rend les aliments à demi-digérés. Ce phénomène est un symptôme d'une vive irritation du tube digestif. Voy. ENTÉRITE ET GASTRO-ENTÉRITE.

LIENTÉRIQUE. adj. En lat. *lientericus*. Qui a rapport à la *lienterie*.

SE LIER AU CHEVAL. Se dit du cavalier qui dans les mouvements du cheval, et particulièrement dans l'arrêt subit de l'animal, fixe son corps en soutenant les reins, et en relâchant les parties inférieures. Voy. INSTRUCTION DU CAVALIER.

LIÈRE TERRESTRE. En lat. *glecoma hederacea, hedera terrestris* des pharmaciens. Plante qui peut être employée comme succédané du romarin, de la sauge, de la lavande et de la menthe.

LIGAMENT. s. m. (Anat.) En lat. *ligamentum*, du verbe *ligare*, lier; en grec *sundés-mos*. Nom générique de faisceaux très-serrés, formés de tissus fibreux blancs, peu extensibles et difficiles à rompre. On en connaît de trois sortes : les *ligaments osseux*, qui servent

aux articulations, et, parmi ceux-ci, sont les capsules articulaires ou appareils ligamenteux qui environnent certaines articulations, telles que celles de l'épaule et de la hanche; les *ligaments musculaux* ou *tendons*, destinés à transmettre les effets de la contraction musculaire; et les *ligaments* dont l'office consiste à soutenir certains organes.

LIGAMENT CERVICAL. Voy. RACHIS.

LIGAMENTEUX, EUSE. adj. En lat. *ligamentosus*. Qui est de la nature des ligaments, ou qui a rapport aux ligaments.

LIGAMENTS MUSCULEUX. Voy. LIGAMENT.

LIGAMENTS OSSEUX. Voy. LIGAMENT.

LIGATURE. s. f. En lat. *ligatura*, du verbe *ligare*, lier. Nom que l'on donne au lien servant à étreindre les vaisseaux ou la base des tumeurs. Dans le premier cas, l'effet que produit la *ligature* consiste à arrêter l'hémorrhagie et à déterminer l'obstruction du vaisseau à l'endroit où elle est appliquée, par l'union des parois internes de celui-ci, sous l'influence de l'inflammation adhésive qui se développe; au-dessus ou au-dessous de la ligature, suivant la position ou la nature du vaisseau lié, existe un caillot sanguin dont les parties liquides se résorbent, tandis que les solides adhèrent à la membrane interne sous la forme d'un cordon blanchâtre, ordinairement jusqu'à la première anastomose. La ligature peut être *mediate* ou *immédiate*; elle est *mediate*, lorsqu'on comprend avec le lien une partie des chairs qui environnent les vaisseaux. Elle est *immédiate*, quand la ligature est appliquée sur les parois vasculaires sans comprendre les tissus environnants. On appelle *ligature d'attente*, celle qu'on place autour d'un vaisseau sans le comprimer de suite, en se réservant la faculté de le faire, si celle déjà appliquée devenait insuffisante. — La ligature que l'on applique à la base d'une tumeur pédonculée a pour résultat d'en amener la mortification. — Les instruments dont on se sert pour pratiquer les ligatures sont : une *aiguille courbe à suture*, une *pince*, un *bistouri*. Les liens sont : des *fils cirés*, des *cordonnets*, etc.

LIGNE. s. f. (Géom.) En latin *linea*. Succession de points, n'ayant d'autre dimension que la longueur, sans largeur ni profondeur. Il est plusieurs sortes de lignes.

Ligne brisée. Succession de lignes droites unies entre elles, et dirigées en différents sens.

Ligne courbe. Celle qui, au lieu de se rendre d'un point à un autre en droite ligne, décrit une courbe en arc de cercle pour s'y rendre. On la nomme aussi *portion de cercle*.

Ligne droite. C'est le plus court chemin d'un point à un autre. La ligne droite est aussi appelée *rectiligne*.

Ligne horizontale. Celle qui est parallèle à l'horizon.

Ligne parallèle. Les lignes parallèles sont celles qui conservent entre elles la même distance, et qui, prolongées à l'infini, ne se rencontreraient jamais.

Ligne perpendiculaire. Celle qui, tombant directement sur une ligne droite, forme deux angles égaux.

Ligne tangente. Celle qui touche à un point quelconque du cercle ou d'un arc de cercle, et qui, étant prolongée de part et d'autre du point où elle rencontre cette courbe, est telle que les deux parties à droite et à gauche de cette ligne tombent hors de la courbe.

Ligne verticale. Celle qui est perpendiculaire à l'horizon.

LIGNE. s. f. (Man.) On connaît deux sortes de lignes : 1^o La *ligne de la volte*, qui est circulaire ou ovale, et que le cheval suit en travaillant autour d'un pilier ou d'un centre imaginaire; 2^o les *lignes d'un carré*, c'est-à-dire quatre lignes droites, égales, disposées en carré, également éloignées d'un pilier, ou de quelque autre centre qui le représente, et que le cheval, en travaillant, suit exactement, en tournant à chacun des coins que ces lignes forment, et en passant ainsi d'une ligne à l'autre. — On dit d'un cheval qu'il *observe parfaitement sa ligne*, lorsqu'il ne dévie pas en travaillant sur la ligne de la volte.

LIGNE DE LA VOLTE. Voy. LIGNE, 2^o article.

LIGNE DU CARRÉ. Voy. LIGNE, 2^o article.

LIGNÉE. s. f. En latin *proles*. Se dit, en termes d'histoire naturelle, de la descendance commune des animaux.

LIGNE MÉDIANE. Ligne imaginaire que l'on suppose partager horizontalement le corps en deux parties égales et symétriques.

LILAS. s. m. En latin *syringa*. Arbrisseau bien connu comme objet d'agrément, et qui peut offrir des ressources en hippatrique. Ses capsules vertes, d'une saveur amère très-franche, sans aucun mélange d'âcreté, ont des propriétés toniques et antipériodiques, dont

on a déjà tiré profit dans la médecine de l'homme.

LIMAILLE DE FER. Poudre qu'on obtient par l'action de limer le fer. Cette poudre est noirâtre, d'un aspect brillant, pesante, inodore et de saveur un peu astringente. On l'administre à la dose de 16 à 64 grammes, en l'unissant à des extraits végétaux toniques.

LIME. s. f. En latin *lima*. Instrument dont on se sert pour user quelque partie du fer de cheval par un frottement plus ou moins rapide; c'est une lame d'acier épaisse, longue de 25 à 50 centimètres, plus étroite à ses extrémités qu'à son milieu, et présentant sur ses faces et ses côtés une succession de dents transversales, séparées par des sillons peu profonds. La lime sert aussi à user les dents lorsqu'elles sont trop longues, ou lorsque la table dentaire est inégale, ce qui s'obtient en faisant mâcher la lime aux chevaux.

LIMON. s. m. Du latin *temo, temonis*, en changeant le *t* en *l*; ou bien de *ligemo*, qui vient à *ligando*, parce qu'on y attache le cheval. Les limons sont les brancards d'une voiture. *Limon droit, limon gauche, mettre un cheval dans les limons.*

LIMONIER. s. m. En latin *carricarius, temonum equus*. On appelle ainsi le cheval de voiture attelé entre deux limons, ou qu'on a coutume d'y atteler. *Fort limonier, bon limonier.* Dans le roulage, on emploie comme limonier le plus fort cheval de l'attelage, car il est destiné à supporter la charge et à la retenir dans les descentes. Ce cheval doit se faire remarquer par la largeur de ses reins et de ses jarrets. Voy. CHEVAL DE TRAIT.

LIMONNIÈRE. Voy. BRANCARDS.

LIMPIDE. adj. En latin *limpidus*, clair, net. Il se dit de tout liquide parfaitement clair et très-transparent.

LIN. s. m. En latin *linum*. Plante connue de tout le monde, dont la graine est employée en médecine. Voy. GRAINE DE LIN.

LINGUAL, LE. adj. En latin *lingualis*. Qui a rapport à la langue.

LINIMENT. s. m. En latin *linimentum*, du verbe *linire*, oindre doucement. Nom générique donné à tous les mélanges pharmaceutiques onctueux, de consistance moyenne, entre l'axonge et l'huile d'olive, destinés à être appliqués en frictions sur une surface plus ou moins étendue du corps, tantôt dans le but d'agir sur cette surface même, tantôt dans

celui de transmettre, sur les parties internes du corps, l'action exercée à la surface par voie d'absorption. La composition des *liniments* est extrêmement variée. On en fait avec des solutions alcooliques, des huiles chargées de principes médicamenteux, des mélanges de matières grasses, et des liquides spiritueux. On y fait entrer souvent du camphre, de l'opium, du savon, etc.

Liniment antipsorique. Savon vert, 500 grammes; goudron, 500 grammes. On mêle exactement par trituration, et on étend sur les parties affectées de gale. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigue.)

Liniment antipsorique modifié suivant le docteur Jadelot. Huile d'olive, 520 grammes; savon blanc en poudre, 425 grammes; sulfure de potasse, 64 grammes. Dissoudre le sulfure de potasse dans son poids d'eau, et broyer dans un mortier de verre le savon avec cette solution. La matière étant réduite en pâte, ajouter par trituration l'huile d'olive.

Liniment adoucissant et émollient. Racine de guimauve mondée, 64 grammes; huile d'olive, 425 grammes; eau commune, 500 grammes. Faire bouillir la guimauve dans l'eau jusqu'à réduction d'un tiers du liquide, passer la décoction, et l'agiter dans une bouteille avec l'huile. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigue.)

Liniment adoucissant. Onguent d'alhêa, 125 grammes; huile d'olive, 425 grammes. On fait fondre à une douce chaleur l'onguent, et on ajoute l'huile. On peut remplacer l'onguent d'alhêa par la pommade de peuplier. (Bourgelat.)

Liniment ammoniacal. Huile d'olive, 425 grammes; ammoniacque liquide à 22 degrés, 52 grammes. Passer les deux liquides dans une fiole, et agiter vivement pour opérer la miction. Ce composé s'épaissit peu à peu avec le temps par suite de la saponification de l'huile; on ne doit donc le préparer que pour l'employer de suite. Ce liniment s'applique sous forme de frictions sur les tumeurs charbonneuses ou gangréneuses. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigue.)

Liniment dessiccatif. Sous-acétate de cuivre, 64 grammes; goudron, 425 grammes; savon vert, 64 grammes. Après avoir réduit en poudre fine le sous-acétate, on le mélange bien par trituration avec le goudron et le savon

vert. Ce liniment est excellent pour combattre la gale récente. (Delabère-Bleine.)

Liniment excitant résolutif. Huile de laurier, 125 grammes; essence de lavande, 96 grammes; camphre, 8 grammes. Après avoir pulvérisé le camphre par les moyens ordinaires, on le dissout par trituration dans l'essence, et on mélange cette solution à l'huile de laurier. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigue.)

Liniment excitant résolutif. Baume tranquille, 64 grammes; camphre, 8 grammes; essence de lavande, de térébenthine, 4 grammes de chaque; ammoniac, 4 grammes. Faire dissoudre le camphre dans ces deux essences mêlées ensemble, placer la solution dans un flacon, et y ajouter l'ammoniac et le baume tranquille qu'on y incorpore par une agitation vive. (M. Vatel.)

Liniment cantharidé camphré. Huile d'olive, 125 grammes; savon, 52 grammes; alcoolé de cantharides, 52 grammes; camphre, 4 grammes. Faites dissoudre le camphre dans l'huile et le savon dans l'alcoolé de cantharides, puis mélangez ensemble les deux liquides. Pour rendre ce liniment plus actif, on ajoute 52 grammes d'essence de térébenthine. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigue.)

Liniment irritant de Pott. Essence de térébenthine, 64 grammes; acide hydrochlorique, 52 grammes. On agite vivement ces deux liquides dans un flacon ou une fiole pour en opérer la mixtion.

Liniment calcaire. Eau de chaux, 500 grammes; huile d'olive ou d'amandes douces, 64 grammes. Batre fortement les deux liqueurs dans une bouteille, laisser reposer, et séparer la masse molle savonneuse qui nage à la surface du liquide. Ce liniment est employé ordinairement au moment où le mélange a été fait, c'est-à-dire en suspension dans l'eau. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigue.)

Liniment narcotique. Baume tranquille, 64 grammes; laudanum de Sydenham, 8 grammes. Mêler ces deux liquides par l'agitation, et employer de suite. Le baume tranquille peut être remplacé par l'huile d'olive, ce qui est plus économique. (Mêmes auteurs.)

Liniment savonneux opiacé. Huile d'olive, 125 grammes; alcoolé d'opium, 64 grammes; savon blanc, 16 grammes. Faites dissoudre le savon dans l'alcoolé d'opium, et triturez dans un mortier l'huile avec cet alcoolé. (Mêmes auteurs.)

Liniment savonneux simple. Alcoolé de savon, 52 grammes; huile d'olive, 4 grammes; alcool à 55°, 52 grammes. Mêler par l'agitation dans une bouteille bien bouchée, et conserver pour l'usage. (Mêmes auteurs.)

LIPOME. s. m. En lat. *lipoma*, du grec *lipos*, graisse. Tumeur formée par le développement excessif du tissu adipeux de quelque partie. Les causes en sont inconnues. Cette tumeur, tantôt aplatie et à base large, tantôt pédonculée, est indolente, d'une consistance molle, élastique et pâteuse, sans changement de couleur de la peau. Le *lipome* se développe toujours avec beaucoup de lenteur, et peut acquérir un volume considérable si l'on n'y porte obstacle. N'étant pas susceptible de reproduction, on le combat par la cautérisation profonde, quand il est aplati et étendu, et par la ligature, quand il est pédonculé.

LIPOTHYMIE. Voy. SYNCOPE.

LIPPITUDE. s. f. En latin. *lippitudo*. État chassieux des paupières, dépendant de l'irritation des follicules sébacés qui garnissent les bords de ces organes. Le produit de la sécrétion morbide de ces follicules devient quelquefois si abondant et si visqueux qu'il agglutine ensemble les paupières. La *lippitude* est une complication ou un symptôme de l'ophtalmie; en combattant celle-ci, on ne doit ajouter que des soins de propreté.

LIQUÉFACTION. s. f. En lat. *liquatio*, *liquefactio*, du verbe *liquefacere*, faire fondre. Changement d'un solide en liquide; fusion de substances grasses et épaisses par l'action du calorique.

LIQUEUR. s. f. En lat. *liquor*. On donne ce nom à beaucoup de liquides composés, et surtout à ceux dont la base est l'eau-de-vie et l'alcool.—En anatomie et en physiologie, on se sert aussi de cette dénomination en parlant de quelques-uns des fluides qui entrent dans la composition du corps. *Liqueur séminale*, etc.

LIQUEUR DE LABARRAQUE. Voy. CHLORITE DE SOUDE.

LIQUEUR DE VAN SWIETEN. Voy. SOLUTIONS AQUEUSES.

LIQUIDE. s. m. et adj. En lat. *liquidus*. Les *liquides* sont des corps dont les molécules se meuvent librement en tous sens, et cèdent à la moindre pression sans être sensiblement compressibles.

LISSE. adj. Uni. Se dit du poil des chevaux.

LISSE ou mieux LISTE. Particularité des robes. Voy. ROBE.

LITHOTOMIE. Voy. CYSTOTOMIE.

LITHONTRIPTIQUE. adj. et s. m. En lat. *lithontripticus*, du grec *lithos*, pierre, calcul, et *tripsis*, broiement. Les *lithontriptiques* étaient autrefois des substances que l'on croyait propres à dissoudre les calculs développés dans l'intérieur des organes, et particulièrement dans les voies urinaires. On ne reconnaît aujourd'hui d'autre puissance lithontriptique que celle qu'on obtient par des moyens directement appliqués sur les calculs vésicaux. Voy. CALCULS URINAIRES.

LITIÈRE. s. f. En lat. *stramen*, *stramentum*, *substramen*. Paille qu'on répand sous les chevaux, dans les écuries, pour qu'ils se couchent dessus. La litière est destinée à les garantir de la dureté du pavé, de la malpropreté, du froid, et de l'humidité. Pour qu'un cheval soit bien couché, il faut que la litière soit abondante partout, encore plus devant que derrière; qu'il n'y ait aucun creux et qu'elle s'étende jusque sous la mangeoire, afin que si l'animal vient à s'allonger, sa tête ne porte pas sur le pavé. On doit avoir soin de remuer souvent la litière avec la fourche, d'en enlever les parties sales et de l'entretenir toujours sèche. Pour empêcher le cheval de la manger, on se sert d'une longe qui prend à un anneau fixé au devant de la muserolle du licou, et qu'on attache à la muraille. *Une bonne litière, une vieille litière, une litière fraîche.* — On dit d'un cheval mal nourri, qu'il *ronge sa litière*.

Une coutume presque aussi vieille que celle de la création de la cavalerie en France, consiste à enlever tous les jours, des écuries, la paille salie par le contact des excréments et mouillée par l'urine des chevaux (fumier). Cette opération se fait ordinairement le matin. La portion de litière qui s'est conservée propre est relevée sous l'auge, si le temps pluvieux ne permet pas de l'étendre et de la faire sécher au dehors; le soir, on l'étend pour faire le lit, de sorte que, pendant le jour, le cheval a les pieds sur le sol nu. On avait remarqué, depuis longtemps déjà, les quelques inconvénients de cette méthode : 1^o Le cheval est privé de se coucher durant le jour, et, véritablement, il en éprouve parfois le besoin, principalement après les exercices fatigants; 2^o la station

sur le sol des écuries devient un repos presque toujours actif en ce sens, que le pavé étant continuellement glissant, arrondi, et creusé dans les interstices par un balayage répété, le cheval trouve avec peine un appui fixe, et se fatigue les tendons, surtout lorsque l'inclinaison d'avant en arrière est très-prononcée, comme cela avait lieu dans les écuries de certaines garnisons, avant les améliorations apportées depuis 1840 au casernement des troupes à cheval. Voulant essayer de remédier à ces déféctosités de l'usage ancien, le ministre de la guerre a fait essayer dans plusieurs quartiers de cavalerie de conserver d'une manière permanente dans les écuries la litière, qui n'est renouvelée que tous les huit jours. Cette réforme pouvait amener quelques inconvénients qui, cependant, ne paraissent pas exister. Le premier aurait dû être, à notre avis, l'augmentation des produits gazeux ammoniacaux; le deuxième, celui de salir les animaux pendant leur décubitus; le troisième, une addition de dépense de paille. On étudie le premier de ces inconvénients en donnant au lit plus de largeur, afin de permettre à l'urine de s'imbiber dans la paille; et en imposant aux hommes de garde à l'écurie la tâche d'enlever les excréments aussitôt qu'ils sont expulsés; cette dernière précaution, en évitant qu'une plus grande quantité de paille soit consommée, s'oppose aussi à ce que les chevaux se souillent la peau en s'étendant sur la litière. Nous avons visité les écuries de l'École militaire, et, outre la propreté remarquable avec laquelle elles sont tenues, nous avons pu nous convaincre que l'odeur du fumier se sent fort peu; il est vrai de dire que ces écuries sont fort belles et très-aérées. En somme, nous pensons que cette méthode nouvelle est bonne; si les essais que l'on continue sont favorables, les avantages qu'on en retirera seront la faculté donnée au cheval de se coucher à volonté, la conservation des aplombs, souvent faussés par les aspérités du sol, et une plus longue durée de la ferrure. Quoi qu'il en soit, cette innovation n'est praticable que sur une grande échelle, et peu applicable dans le civil, à cause de la difficulté d'obtenir des palefreniers l'exactitude et les soins qu'on exige des militaires.

Faire la litière, c'est mettre la litière neuve, ou remuer la vieille avec la fourche, pour que le cheval soit couché plus mollement.

On dit qu'un cheval est sur la litière, quand il est malade, ou qu'il boite à ne pouvoir sortir de l'écurie.

Litière sautée. On nomme ainsi, aux environs de Paris, la litière du cheval dont on a fait tomber tous les crottins en la faisant sauter au moyen d'une fourche. Cette litière, qui diffère peu de la paille, est recherchée pour recouvrir les semis, les plantations et les arbustes délicats, afin de les préserver de l'ardeur du soleil, ou de les garantir de l'effet des gelées.

LITIÈRE. Voy. VOITURE.

LITIÈRE SAUTÉE. Voy. LITIÈRE, 4^{er} article.

LIT-MURAILLE A BASCULE. De toutes les machines de ce genre, inventées pour assujettir les chevaux, celle décrite par Fromage de Feugré est la plus perfectionnée jusqu'à ce jour. En voici la description et l'usage. Dans la vue de se rendre maître des chevaux pour les opérations, il semble qu'on obtiendrait un résultat simple et bien voisin de la perfection, si l'on trouvait un moyen dont l'emploi varié eût pour avantage de les assujettir debout, de les abattre sans leur occasionner de chute, enfin de les renverser doucement sur le dos et de fixer commodément dans cette position ceux qui sont méchants à ferrer. Or, dit l'auteur, c'est à quoi j'ai tâché de parvenir par le *lit-muraille à bascule*. Comme lieu propre à faire construire ce lit, il importe de choisir le devant d'un hangar, qui existe communément dans les établissements où l'on pratique des opérations sur les chevaux. La pièce principale de cette machine est une plate-forme de 5 mètres 5 décim. 7 centim. de longueur, sur 2 mètres et près de 40 décim. de hauteur, posée verticalement entre deux poteaux de bois, faisant partie d'un bâtiment ou hangar. Elle est parsemée de trous ronds propres à passer les cordes qui doivent fixer les membres et la tête, et l'on y voit des ouvertures longues, destinées à donner passage aux sangles qui doivent tenir la poitrine, le ventre et la croupe. On approche contre la plate-forme le côté droit ou le côté gauche du cheval, selon que le cas l'exige. On voit aussi dans la plate-forme des rangées de trous destinés à recevoir des potences de fer à queue, de 27 mill. carrés, qui doivent soutenir deux planches ou supports. Le premier de ces supports se place sur les reins, et a pour office de sup-

porter le corps du cheval, lorsqu'il sera renversé sur le dos. Le second est destiné à supporter la tête dans la même position. Chaque équerre s'arrête derrière la plate-forme par des clavettes et des rondelles; sous l'une des branches de l'équerre est fixée la tablette. Les trous pour recevoir la queue sont revêtus d'une bande de fer. A la partie inférieure de la plate-forme et au niveau du sol, on a placé une charnière, et un soubassement en madriers, garni d'anneaux propres à passer les cordes des entraves qui retiennent les pieds du cheval quand il est nécessaire. Le cheval se laisse entraîner ainsi sans effort avec son point d'appui, qui l'abandonne successivement. On ne décroche le soubassement que quand le corps ne porte plus dessus; s'il n'existait pas, il semble que le cheval pourrait faire un effort dangereux en se cramponnant contre le sol. On l'ouvre sur ses charnières et il se tient fermé en équerre, par des crochets. Un peu au-dessus de cette pièce, en est une autre appelée pédale, en double équerre, formée d'une barre de fer ronde, dont la bande mitoyenne est pliée en zigzag; autrement, elle est en bois et porte des échancrures. On peut attacher chacun des membres à la pédale, par des liens, tantôt à l'endroit des paturons, tantôt au-dessus et au-dessous des genoux et des jarrets, selon la hauteur que l'on veut. La pédale porte des tenons à clavettes. La grande barre permet d'éloigner les tenons contre lesquels le cheval serait plus sujet à se blesser. Toutes les parties en contact avec le corps sont garnies de coussins rembourrés, pour éviter qu'elles ne se trouvent meurtries. La partie postérieure de la plate-forme porte des chevilles de fer auxquelles on entortille lestement de l'une à l'autre les liens dont les bouts vont ensuite s'arrêter à des anneaux qui s'y trouvent aussi implantés. Toutes les pièces postiches d'assujettissement s'ajoutent à la plate-forme après que le cheval y est fixé debout, de manière qu'il n'en existe aucune contre laquelle il puisse se blesser d'abord. La plate-forme s'abaisse sur deux boulons qui servent d'axe, et qui sont placés à chaque poteau dans sa partie inférieure; elle est maintenue dans la situation verticale au moyen de deux autres boulons placés en haut. Au pied des deux poteaux et sous le bâtiment est une fosse de deux mètres de profondeur, destinée à recevoir le cheval dans une situation inverse de

celle qu'il avait étant debout. Elle est reconverte de planches, dont on place quelques-unes à côté du cheval, de sorte que l'on ne fait paraître, si l'on veut, que les quatre membres au dehors. Ces planches sont soutenues par des traverses également postiches. Pour abaisser et élever cette plate-forme, on a placé au fond du hangar deux treuils à manivelle, l'un à droite, l'autre à gauche. Ils ont un encliquetage pareil à celui du cric ordinaire, pour en retenir le croulement dans certains cas. Le cordage de l'un des treuils monte à une poulie de renvoi fixée contre le bas de l'entablement, et va s'attacher à un crampon placé au milieu de la partie supérieure de la plate-forme, après avoir passé dans une seconde poulie de renvoi, dont la chape mobile est attachée à l'un des entrants de la toiture. Du même crampon, il part un second cordage, qui directement va s'envelopper sur le second treuil. L'usage de ce second treuil est de faire abaisser la plate-forme, tandis que l'autre la retient; le premier treuil la relève quand elle est abaissée. Mais on peut n'avoir qu'un treuil unique, qui serait assujéti au milieu de la fosse postérieure du hangar. Pour suspendre la plate-forme au plafond du hangar, on place les deux boulons pivots dans le haut de la plate-forme et dans les trous des poteaux corniers; on attache le cordage du treuil au bas, et on lui fait faire la bascule en sens contraire. Ensuite, au moyen de quatre crochets ou servantes en fer, on la retient ferme en haut, de manière à éviter les accidents. La plate-forme, en prenant cinq positions, produit aussi cinq effets différents. Elle assujéti le cheval : 1^o debout; 2^o couché sur le sol; 3^o couché à la hauteur d'une table; 4^o renversé sur le dos; 5^o enfin, elle s'enlève et rend le hangar libre pour d'autres usages.

1^{er} effet : le cheval assujéti debout. On met au cheval un gros licou à deux longues, dont l'une tient à la muserolle et l'autre vers la nuque : on s'assure que les crochets sont placés pour tenir le soubassement fixe. On amène le cheval sur le soubassement; on passe les deux longues dans les trous qui leur correspondent; on noue à la queue une corde que l'on passe également dans l'un des trous correspondants, et l'on arrête ces trois liens à des anneaux existant au côté de la plate-forme opposé à celui où est le cheval; on embrasse le corps

avec des sangles ou de larges courroies que l'on arrête de même; on assujéti les deux pieds voisins de la plate-forme au moyen de deux entraves dont les cordes passent aussi de l'autre côté; enfin, les deux pieds éloignés se fixent par deux autres entraves dont les cordes sont arrêtées aux anneaux du soubassement. On peut aussi les fixer dans les échancrures de la pédale. Le cheval est alors assujéti comme s'il était collé contre un mur.

2^e effet : le cheval couché sur le sol. Les liens feront leur office comme pour le premier effet. On place les axes tout au bas des poteaux; on incline la plate-forme au moyen des treuils, on décroche le soubassement, et l'on a le cheval couché doucement sur le sol. Des trous percés de toutes parts permettent de porter les pieds et la tête dans toutes les positions, que l'on peut même varier quand le cheval est abattu, en profitant de la fosse que recouvre la plate-forme.

3^e effet : le cheval couché à la hauteur d'une table. Les liens faisant leur office comme pour le premier effet, on place les axes aux trous de moyenne hauteur dans chaque poteau; on enlève les deux autres boulons; on incline la plate-forme au moyen des treuils dont l'un la retient faiblement en suivant les degrés dans lesquels l'autre l'attire; on la fait appuyer sur deux chambrières; on décroche le soubassement, et l'on obtient ainsi le troisième effet.

4^e effet : le cheval assujéti, les quatre pieds en haut. Les liens faisant leur office comme pour le premier effet, on place les supports matedassés, l'un au-dessus de la tête, l'autre au-dessus du dos et de la croupe; on enlève les planches et les traverses qui recouvrent la fosse; on place les deux axes au degré que les pieds doivent excéder quand le cheval sera renversé; on incline la plate-forme par le moyen des treuils qu'on relâche ensuite à l'opposé, par degrés, quand la plate-forme est devenue horizontale, de manière qu'elle achève de renverser le cheval tout à fait sur le dos; alors on décroche le soubassement et l'on met la pédale, si elle n'a pas été déjà placée. On replace les planches; enfin, l'on assujéti les pieds comme il convient pour les opérer.

5^e effet : la plate-forme enlevée au plancher. Dans les moments où l'on n'a pas besoin de se servir du lit-muraille à bascule, on peut tenir la plate-forme élevée au niveau des som-

miers ; et par là le hangar reste entièrement libre pour d'autres usages.

Deux ou trois hommes suffisent pour manœuvrer cette machine, qui sauve tous les accidents résultant des chutes. Les frais de construction ne sont réellement que ceux de la fosse, de la plate-forme et des treuils.

LIVIDE. adj. En latin *lividus* ; de couleur plombée. (Path.) Il se dit des chairs lorsqu'elles ont une couleur plombée, noirâtre.

LOBE. s. m. En lat. *lobus*, du grec *lobos*, dérivé de *lambanéin*, prendre. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. Les *lobes du foie, du poulmon, du cerveau*, etc.

LOBULE. s. m. En latin *lobulus*, diminutif de lobe. Petit lobe.

LOCALITÉ. s. f. Mot qui exprime ce qui se rapporte au sol et à l'atmosphère. En considérant les *localités* sous le rapport de l'hygiène, on peut les réduire à trois situations principales, qui sont : les *pays élevés*, les *pays bas* et les *plaines*.

Les *pays élevés* offrent en général les dispositions les plus heureuses ; l'air y est ordinairement pur et très-vif, le sol privé d'humidité ; la vie y trouve des conditions favorables au développement. Cependant ces régions sont surtout dominées par les vents et exposées à une température froide. Les chevaux qui séjournent dans ces régions éprouvent fréquemment des accidents produits par des refroidissements subits, et ceux de ces animaux dont la poitrine est faible ne peuvent supporter longtemps l'action énergique de l'air qu'ils y respirent. Quant aux parties déclives des montagnes ou des coteaux, leur salubrité dépend de leur exposition au midi, au nord, au levant ou au couchant.

Les *pays bas*, c'est-à-dire ceux qui sont entourés de surfaces plus élevées, peuvent être humides ou secs, selon leur enfoncement, la nature des terres dont ils sont formés, ou les moyens qui y existent pour l'écoulement des eaux. La présence de celles-ci se voit naturellement plus souvent dans les localités basses, quoique les pays élevés n'en soient pas exempts, toutes les fois que des bancs de pierre ou des couches d'argile, existant à quelques pieds de profondeur, empêchent les eaux de s'écouler. Pour annuler ou amoindrir autant que possible les mauvais effets de l'humidité, il faut rassembler les eaux en masses courantes, afin de diminuer leur évaporation

et leur stagnation. Quand les localités basses ne subissent pas ces funestes influences, leur séjour n'est pas malsain.

Les *plaines* couvrent la plus grande partie de la terre. Elles n'offrent pas de circonstances qui influent d'une manière particulière sur la constitution et la santé des animaux, et ne présentent pas de caractères distinctifs, comme on le remarque chez ceux des montagnes et des basses régions. Dans les pays de plaine, l'action des saisons et des climats a une influence plus constante sur l'organisme animal. Voy. CLIMAT et SAISON.

LOCATI ou **LOCATIS.** s. m. Terme de dénigrement, expression populaire dont on se sert pour désigner un cheval de louage, une voiture de louage.

LOCHER. v. Il se dit du fer de cheval qui *brante*, qui *bat* avec bruit, et qui est près de se détacher tout à fait. *Un fer qui loche*.

LOCOMOTEUR. adj. Du verbe lat. *locomovere*, transporter d'un lieu à un autre. Qui sert à la locomotion. *Appareil locomoteur* se dit, en anatomie, de l'ensemble des organes de la locomotion. On distingue ces organes en *actifs* et en *passifs*. Les premiers sont les muscles et leurs annexes ; les seconds, les os et leurs dépendances.

LOCOMOTION. s. f. En lat. *locomotio* (même étym.). Fonction par laquelle l'animal se transporte d'un lieu à un autre. La *locomotion* dépend de la disposition anatomique ou mécanique du squelette, et de la contraction musculaire. Les auteurs ont singulièrement varié au sujet du principe en vertu duquel s'effectue la locomotion. Nous nous abstenons de reproduire les diverses théories qui ont été publiées sur cette matière, en nous bornant à indiquer les différentes manières dont se comportent les organes dans la locomotion pour que la marche s'effectue, suivant que l'animal chemine sur un *plan horizontal, en montant*, ou en *descendant*. Dans ce but nous transcrivons un passage du *Cours d'équitation militaire de Saumur*.

Il faut considérer comment s'opère le support de l'animal dans la *station d'immobilité* et dans la *station d'équilibre*. « La *station d'immobilité* a lieu par la répartition qui s'effectue de toutes les parties du corps sur deux, trois ou quatre extrémités, soit quand l'animal est *abandonné à lui-même*, soit lorsqu'il est soumis à l'empire de l'homme. Tau-

tôt elle est produite par les mouvements qu'ont opérés les jambes sous la masse, tantôt par la direction qu'a prise la masse par rapport aux jambes, et le plus souvent, par la réunion de ces deux causes à la fois. » — « La station d'équilibre, qui existe lorsque le corps est transporté d'un endroit à un autre, a lieu dès le moment que le centre de gravité, supporté par les membres, tend vers un des points quelconques de la base de sustentation, c'est-à-dire de l'espace circonscrit par les pieds de l'animal. La station d'équilibre est d'autant plus assurée, que le point est plus rapproché du milieu de cette base. La station se conserve tant que cet état subsiste, car du moment qu'il cesse, l'équilibre est rompu, le mouvement est produit. Ce serait une chute, si les jambes ne venaient étayer le corps; c'est la marche, lorsqu'elles suffisent à ce service, et qu'y ajoutant leur allongement et leur raccourcissement successifs, il en résulte pour la masse une certaine vitesse, de certaines directions, ou des degrés variables d'élévation; ce qui constitue les diverses allures. Lorsque l'animal va en descendant, les lois de la pesanteur déterminent la masse de son corps dans cette direction; il place, pour le soutenir, les jambes antérieures en avant, et glisse les postérieures sous le centre de gravité. Au contraire, pour gravir un plan ascendant, l'animal doit vaincre, par le jeu de ses muscles, tout l'effet de la pesanteur de son corps, dont la tendance est, dans ce cas, opposée à la direction. Tandis que les jambes antérieures s'emploient à soutenir la masse, les postérieures la poussent par leur allongement, et sont aidées en cela par la tête et l'encolure qui, plus ou moins rapprochées de terre et dirigées en avant, y attirent, pour ainsi dire, le corps. Leur balancement alternatif d'un côté à l'autre est encore ajouté à ce premier effet et opère une véritable traction, pendant que les extrémités concourent avec moins d'efforts de contraction. On conçoit que la locomotion sur un plan horizontal n'a pas besoin d'explication à part. »

LOCOMOTIVITÉ. s. f. En lat. *locomotivitas* (même étym.). Faculté qu'ont les animaux de mouvoir à volonté tout leur corps en masse, ou quelques-unes de ses parties. La *locomotivité* est la faculté de se mouvoir; la *locomotion* est l'exercice de cette faculté.

LOMBAIRE. adj. En lat. *lumbaris, lumbalis.*

Qui a rapport aux lombes. *Région lombaire, vertèbres lombaires, etc.*

LOMBES. s. m. pl. En lat. *lumbi*; en grec *psoki, osphués*. Régions de l'abdomen situées sur les parties latérales de la région ombilicale, l'une à droite, l'autre à gauche.

LOMBRIC, LOMBRICUS. s. m. Ce dernier est le mot latin, dont on se sert quelquefois en français. On le dit de certains vers intestinaux. Voy., à l'art. **VERS**, *Ascaride* et *Strongle*.

LOMBRICOÏDE. adj. En lat. *lombricoïdes*. Se dit de certains vers. Voy., à l'art. **VERS**, *Ascaride* et *Strongle*.

LONGE. s. f. En lat. *lorum, habenæ*. Corde de chanvre, de crin; lanière, courroie de cuir, qui sert à attacher un cheval à l'auge, au râtelier, etc., ou à le conduire en main. *Ce cheval a rompu sa longe, il marche sur sa longe, mener un cheval par la longe, attacher un cheval avec deux longes.* Les longes de cuir sont les meilleures pour cet usage; mais il est des chevaux qui les rongent, et alors on les fait de corde mêlée de crins. Lorsque la longe est trop longue, le cheval peut s'enchevêtrer, c'est-à-dire s'embarasser dans son licou. On prévient cet accident en ne donnant à la longe que la longueur nécessaire, et, mieux encore, en attachant par deux longes le cheval au râtelier.

LONGE. s. f. Nom de deux différentes cordes que l'on attache à l'anneau du milieu du caveçon du manège: l'une, qu'on appelle *longe de main* ou *petite longe*, sert à conduire les chevaux de l'écurie au manège, et à les maintenir en leur faisant exécuter divers mouvements destinés à leur instruction: l'autre, appelée *grande longe*, est employée pour soumettre le cheval au travail dit *de la longe*. Lorsque cet exercice est confié à des mains intelligentes et expérimentées, il développe, assouplit le cheval, augmente ses forces et accélère de beaucoup son instruction; mais il faut faire attention, dans les régiments, par exemple, d'en interdire la direction à des hommes qui ignorent ce que c'est qu'aplomb et souplesse dans l'animal, et qui n'ont pas l'habitude de se servir du caveçon et de la chambrière. Il en résulterait des effets pernicieux, car l'abus n'en est que trop facile; d'une saccade donnée dans certains cas on peut abattre un cheval, ce qui prouve combien l'action de la longe et du caveçon est puissante, et combien elle peut devenir dangereuse pour l'ar-

rière-main du cheval, si on l'y soumettait à contre-temps, et si le cavalier, ignorant et colère, l'employait comme moyen de vengeance. Il faut attribuer sans doute à la crainte de ces graves inconvénients, le peu d'usage qu'on fait de la longe pour dresser les chevaux de la cavalerie. Au surplus, généralement parlant, tous ceux de ces animaux qui se présentent avec confiance, qui annoncent de la docilité, et qui se servent bien de leurs membres, n'ont pas besoin de la leçon de la longe. On doit la réserver pour les chevaux paresseux, chargés d'épaules, bas de devant; pour ceux qui se plient difficilement, qui ne veulent pas souffrir le cavalier; enfin pour les chevaux vicieux qui se retiennent, se défendent, pointent ou ruent. Autrefois on avait l'habitude d'exercer les étalons à la longe, ce qui affaiblissait leurs jarrets et faisait éclore des tares qui n'auraient peut-être jamais paru; il vaut mieux s'en tenir à la promenade. Le succès du travail dont il est question dépend de la manière de se servir du caveçon, de la longe et de la chambrière. Voy. CAVEÇON, pour ce qui est de sa conformation, des règles de le placer, etc. La *chambrière* (Voy. ce mot) doit être plus souvent une aide qu'un moyen de *châtiment*. Comme aide, on la montre en arrière du cheval pour le chasser en avant; on la présente vis-à-vis des épaules ou des hanches, pour les éloigner du centre du cercle; on l'agite en l'air ou l'on en frappe la terre pour inspirer de la crainte à l'animal et l'exciter à se porter en avant; enfin, on en touche légèrement le cheval à la croupe, aux épaules, aux hanches, lorsque la vue ou l'ouïe n'ont pas fait obtenir ce qu'on demande. La chambrière devient un moyen de châtiment, lorsque l'animal n'obéit pas aux avertissements précédents; on le frappe alors de manière à lui faire éprouver une douleur modérée; puis, si cela ne suffit pas, on le frappe plus fort, mais toujours à la dernière extrémité. L'usage continu et immodéré de la chambrière produit un mauvais effet sur le moral du cheval, qui apprend alors à fuir et à résister. Toute action de la chambrière tend à éloigner le cheval du centre du cercle et à augmenter le mouvement, tandis que celle de la longe tend à ralentir le mouvement du cheval et à l'attirer vers le centre du cercle. Entre l'action de la longe et celle de la chambrière, il doit y avoir le même accord qu'entre l'action des mains

et celle des jambes du cavalier, que l'on nomme *accord des aides*. Il résulte de ces principes, que la longe et la chambrière doivent être maniées par le même homme. Des individus qui en seraient chargés séparément ne pourraient, dans les mouvements rapides du cheval, s'accorder de manière à ne pas jeter à chaque instant l'animal dans l'incertitude. Un aide intelligent, placé au centre du cercle, est uniquement chargé de lâcher ou replier la longe, selon l'ordre de l'écuyer, ou en raison de ce qu'il lui voit faire. Celui-ci maintient la longe de la main du dedans, tient la chambrière de celle du dehors, et tourne autour de l'aide qui reste au centre. Pour ralentir le mouvement du cheval, on agite doucement la longe horizontalement, et par ce moyen on fait sentir à l'animal de petites secousses du caveçon. En procédant de la manière que nous venons d'indiquer, on peut modifier à volonté les ondulations de la longe; si au contraire on la tirait perpendiculairement, il en résulterait presque toujours que le caveçon ferait plus d'effet qu'on ne voudrait. Ce dernier mode doit être évité. Pour faire agir la longe, le premier doigt doit être étendu sur elle, et, par une moelleuse action de la main, lui imprimer un léger mouvement d'ondulation. C'est d'après les fautes que le cheval commet que ce mouvement doit être plus ou moins prononcé. Lorsqu'on ne donne pas toute la longe, l'aide qui la tient au centre doit avoir soin d'en replier l'extrémité en anneaux bien rangés sur le bras, afin de se trouver toujours prêt à la déployer avec la plus grande facilité, dans le cas où le cheval s'élancerait hors du cercle. Si on ne pouvait la lui rendre promptement, il se donnerait lui-même une violente secousse dont l'effet serait pernicieux pour les jarrets; de plus, la douleur qu'il en éprouverait le rendrait craintif, et il pourrait arriver qu'il se refusât ensuite à se porter en avant.

Travail de la longe pour les chevaux qui doivent être débourrés et assouplis sur le cercle. 1° Si le cheval n'a pas encore contracté l'habitude de la selle, on ne le sellera pas la première fois qu'on l'exercera à la longe, afin de ne pas ajouter à l'étonnement que cet exercice lui fait d'abord éprouver. Lorsqu'il commencera à concevoir la leçon de la longe, on lui mettra la selle avec les précautions nécessaires. Voy. SELLER. 2° Pour mettre le cheval en mouvement à main gauche, l'écuyer, placé

entre le cheval et l'aide dont nous avons parlé précédemment, prend la longe de la main gauche, à 150 ou 160 centimètres de la tête du cheval, le pouce en dessus, le premier doigt en dessous ; il met le cheval en mouvement, en l'attirant et marchant avec lui dans la direction qu'il veut lui faire prendre. Lorsque le cheval marche tranquillement, l'écuyer le fait éloigner graduellement, en lui rendant de la longe et en lui présentant de la main droite la chambrière, dont il balance doucement la monture à hauteur de ses épaules, jusqu'à ce que le cheval décrive un cercle dont le rayon soit au moins de 7 mètres environ. Un cercle plus étroit contiendrait et fatiguerait trop le cheval, et il est très-nécessaire dans les premiers temps de lui laisser le plus de liberté possible.

5° L'écuyer mettra en usage tous les moyens que l'intelligence peut suggérer pour se faire comprendre, employant à propos la longe, la chambrière, la voix, les caresses et toujours la patience, n'en venant jamais au châtement que par gradation et qu'après s'être assuré qu'il est impossible de réussir par d'autres moyens.

6° Il ne faut pas s'étonner si le cheval, lorsqu'on lui a donné de la liberté, prend le trot ou le galop, s'il saute même et se livre à toutes sortes de gaietés. On doit laisser passer le premier feu, céder à l'animal, le ménager avec discernement ; peu à peu il se calmera, et si on a su lui inspirer de la confiance, on le fera bientôt marcher à volonté au pas ou au trot.

7° Si les épaules ou les hanches tombent vers le centre du cercle, on se servira de la chambrière pour les redresser. Si les épaules et les hanches tombaient alternativement en dedans, il faudrait s'attacher d'abord à corriger les épaules, après quoi on travaillerait aux hanches.

8° Les chevaux raides ont de la tendance à s'éloigner du centre du cercle ; ils tirent continuellement sur la longe, souvent avec tant de force qu'ils entraînent celui qui la tient. Il faut, avec de tels chevaux, résister et rendre alternativement, leur cédant tout au moment où ils tirent le plus, et attirant à soi de temps à autre la tête du cheval, mais sans saccade ; car cela le ferait raidir encore davantage. Par cette méthode ces chevaux finiront bientôt par s'assouplir et se soutenir.

9° Si le cheval rue, il faut se servir de la chambrière pour le chasser entre l'épaule et le ventre ; s'il se cabre, on lui donnera une secousse de caveçon au moment où les deux

pieds de devant seront près de poser à terre, et la chambrière chassera la croupe en même temps. Mais ces châtements seront toujours intelligés avec la progression convenable.

8° On apprend au jeune cheval l'arrêter, le *changement de main*, le *reculer* ; et lorsqu'il commencera à obéir à la chambrière et à la longe, on lui donnera la leçon du *montoir* avant de le renvoyer à l'écurie et après avoir répété la leçon du reculer. Voy. ARRÊTER, CHANGEMENT DE MAIN, RECULER, MONTAIRE, 4^e art. — Il faut bien se garder de faire travailler à la longe le jeune cheval étant monté, il ne faut pas même le monter en liberté les premières fois qu'on l'exerce à la longe, parce que souvent cette seconde leçon détruit l'effet de la première. Peu à peu l'écuyer donnera plus de longe et s'éloignera davantage du cheval ; enfin il lui ôtera le caveçon pour lui donner cette leçon du montoir, après laquelle on le renverra. Mais s'il cesse d'être docile, on lui remettra le caveçon. On observera de monter le cheval à droite et à gauche, afin de l'habituer aux deux manières. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL.

Observations sur le travail à la longe.

On ne peut rien fixer sur le temps du travail, ni sur la longueur des leçons. Ces choses doivent être proportionnées aux forces et aux moyens des jeunes chevaux. Les reprises doivent être courtes. — La longe est le meilleur et peut-être le seul moyen de donner quelque souplesse et quelque légèreté aux chevaux lourds et raides qui se présentent avec difficulté sur les cercles. Ils sont sujets à se défendre ; il faut par conséquent proportionner les leçons à leurs moyens et surtout n'exiger de vitesse qu'à mesure qu'ils acquièrent de la liberté. On laisse galoper ceux d'entre eux qui se présentent à cette allure, avec l'attention seulement de ne pas leur permettre de s'abandonner. Au lieu d'entreprendre de lutter de force avec celui qui cherche à s'enfuir, il faut céder à propos, agir avec adresse, et le ramener peu à peu. — C'est donc à l'écuyer à juger si le cheval est assez souple et assez docile pour être monté en liberté ; mais, règle générale, il ne doit l'être que lorsqu'il commence à trotter à la longe avec souplesse et force, se soutenant sans tirer sur son caveçon, sans forger, et lorsqu'il est docile à la leçon du montoir.

Donner dans les longes, synonyme de *donner dans les cordes*. Se dit d'un cheval qui travaille entre les deux piliers.

On appelle *travail à la longe* ou *en cercle*, l'action de maintenir sur le cercle, par une longe, le cheval muni d'un caveçon.

Mener, trotter un cheval à la longe, par la longe.

LONGÉVITÉ. s. f. En lat. *longævitas*, de *longus*, long, et *ævum*, âge. Longue durée de la vie. Prolongation de la vie au delà du terme ordinaire. Voy., à l'art. CHEVAL, *Espèce cheval.*

LONG-JOINTÉ ou **BAS-JOINTÉ.** Quand le paturon pèche par excès de longueur, le cheval est dit *long-jointé* ou *bas-jointé*. Dans ce cas, le boulet des membres antérieurs se rapproche de la verticale abaissée de la sommité du garrot à terre, et celui des membres postérieurs de la même verticale abaissée de la pointe de la fesse. Cette conformation constitue un défaut très-grave et le plus contraire à la bonté du service, par les tiraillements continuels qu'il occasionne et le grand emploi des contractions musculaires. Les réactions en sont douces, mais le cheval se trouve dans l'impossibilité de supporter longtemps la fatigue. Les *molettes*, et autres tumeurs molles, sont ordinairement le partage des chevaux *long-jointés*.

LOPIN. s. m. Nom que les maréchaux donnent à un morceau de fer destiné à devenir un fer de cheval, après avoir été forgé. Le fer du *lopin* doit être doux et liant ; s'il est aigre et dur, il cassera facilement.

LOSANGE. s. f. (Géom.) Du grec *loxos*, oblique, et du latin *angulus*, angle. Figure à quatre côtés égaux, placés obliquement l'un sur l'autre, ayant deux angles aigus et deux obtus.

LOTION. s. f. En lat. *lotio*, lavage. Opération qui consiste à laver une partie quelconque du corps, en passant légèrement sur la surface qu'on veut lotionner une compresse, de l'éponge, ou une éponge imbibée d'un liquide, tel que de l'eau froide ou chaude, ou une liqueur médicamenteuse, dont la composition est variable. On appelle aussi *lotion*, le liquide lui-même avec lequel on fait cette opération ; pour éviter toute confusion, il a été proposé de se servir, dans ce dernier cas, du mot *solutum*.

Lotions antipsoriques.

1^o Feuilles de tabac, 64 gram. ; sel marin, 96 gram. ; savon vert, 64 gram. ; eau commune, un litre. On fait bouillir les feuilles de tabac dans l'eau pendant dix à douze minutes,

on passe la décoction et on y fait dissoudre le sel et le savon. (Lebas.)

2^o Sulfure de potasse, 125 gram. ; acide sulfurique, 16 gram. ; eau commune, 500 gram. Après avoir dissous le sulfure de potasse dans l'eau, on ajoutera peu à peu à la solution l'acide sulfurique, et on coulera dans un vase bouché. Il y a décomposition d'une partie du sulfure de potassium, précipitation du soufre sous forme d'une poudre blanche jaunâtre, très-divisée, qui reste suspendue dans la liqueur, et production d'acide hydrochlorique qui se trouve en solution dans le liquide. (Dupuytren.)

On peut aussi employer comme lotions antipsoriques les solutions simples de sulfure de potasse et de chlorite de chaux.

Lotion antidartreuse. Deuto-chlorure de mercure, 2 gram. ; sous-acétate de cuivre, 4 gram. ; eau commune, 1 litre. On triture ensemble dans un mortier de verre le chlorure de mercure et le sous-acétate de cuivre, et on les fait dissoudre en les broyant peu à peu avec l'eau. Cette lotion doit être agitée avant de s'en servir. (M. Vatel.)

Lotions astringentes.

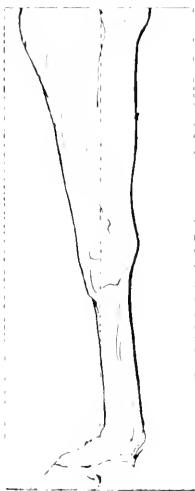
1^o Protosulfate de fer, 64 gram. ; sulfate d'alumine et de potasse, 64 gram. ; vinaigre blanc d'Orléans, 250 gram. ; eau commune, 2 litres. Après avoir pulvérisé dans un mortier de verre les deux sels, on les dissout dans l'eau, et lorsque cette solution est faite on y ajoute le vinaigre. Cette solution est très-active. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigue.)

2^o Alcoolé de camphre, 16 gram. ; sous-acétate de plomb liquide, 4 gram. ; eau de chaux, 500 gram. On mêle ces divers liquides ensemble ; il se forme un précipité blanc dû à une partie de l'acétate de plomb décomposé par l'eau de chaux, et à la précipitation d'une portion du camphre de l'alcoolé. Cette lotion est détersive. (Bourgelat.)

3^o Écorce de chêne, 250 gram. ; feuilles de noyer, 125 gram. ; eau commune, 3 litres. Faites bouillir dans l'eau l'écorce de chêne concassée et les feuilles de noyer coupées par la moitié. Lorsque le liquide est réduit aux deux tiers, retirez du feu et passez à travers un linge la décoction qu'on emploiera froide.

Avec 52 gram. de noix de galle, ou de racine de bistorte, qu'on ferait bouillir dans un

Long-jointé ou bas-jointé



Long jointé du devant.



Long jointé du derrière.

litre d'eau, on composerait également une lotion astringente.

On peut se servir aussi, dans le même but, de l'eau végétal-minérale. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigue.)

Lotions excitantes.

1^o Hydrochlorate d'ammoniaque, 52 gram.; eau-de-vie, 192 gram.; eau commune, 4 litre. On pulvérise l'hydrochlorate, on le fait dissoudre dans l'eau froide, et on ajoute l'eau-de-vie. Cette solution doit être employée immédiatement. (Mêmes auteurs.)

2^o Fleurs de sureau, 4 poignée; hydrochlorate d'ammoniaque, 64 gram.; eau commune, 2 litres. On fait d'abord une infusion de fleurs de sureau, on la passe à travers un tamis, et on y fait dissoudre le sel ammoniac. (Bourgelat.)

3^o Sommités de menthe poivrée, 2 poignées; alcoolé faible de camphre, 64 gram.; vin rouge foncé, 1 litre. Après avoir fait chauffer le vin jusqu'à ce qu'il commence à bouillir, on le verse sur les sommités de menthe dans un vase qu'on bouche ensuite. Quelques heures après, on passe l'infusion, et l'on y ajoute l'eau-de-vie camphrée. Cette lotion est plus excitante que les deux autres. (MM. Delafond et J.-L. Lassaigue.)

Lotions émollientes et adoucissantes.

1^o Feuilles de mauve, 4 poignée; graine de lin, 52 grammes; eau, 4 litres. Faites bouillir dans une bassine les feuilles et la graine pendant une demi-heure; passez la décoction à travers un tamis, et employez-la encore un peu chaude. (Mêmes auteurs.)

2^o Amidon de froment, 24 gram.; laudanum, 52 gram.; eau commune, 2 litres. On délaye l'amidon dans l'eau froide, on fait bouillir ensuite pendant 8 à 10 minutes, et on retire du feu. La solution étant en partie refroidie, on y verse le laudanum.

On peut encore employer pour de semblables lotions, une décoction faite avec deux poignées de son de froment dans 6 litres d'eau. (Mêmes auteurs.)

3^o Racine de guimauve coupée, 250 gram.; 6 têtes de pavots; eau, 4 litres. Après avoir brisé les capsules de pavots, on les fait bouillir pendant une demi-heure avec la racine de guimauve, et on emploie cette décoction un peu chaude. Elle réunit la vertu calmante à l'action émolliente. (Mêmes auteurs.)

LOUEUR DE VOITURES. Celui qui fait métier de donner à louage des chevaux, des voitures.

LOUP. s. m. En lat. *lupus*. Animal carnassier ressemblant au chien de berger, plus à craindre dans les herbages où il n'y a que des poulains; que dans ceux où il y a des juments poulinières, car celles-ci sont en état de se défendre et de défendre en même temps leurs poulains.

LOUPE. s. f. En lat. *lupia*. Nom générique d'une tumeur indolente, plus ou moins dure et circonscrite, qui se développe au milieu du tissu cellulaire, et que l'on trouve plus particulièrement dans les chevaux de race commune, au pourtour des épaules et du poitrail, surtout quand l'animal endure de longues fatigues et quand ses harnais sont mal confectionnés, mal adaptés aux formes, ou mal entretenus. On n'est pas encore parvenu à bien connaître les causes de la formation des *loupes*. Lorsqu'elles contiennent quelque matière, on y remédie comme on le fait au *kyste*; et quant à celles qui n'en renferment point, et qui peuvent naître dans le voisinage des articulations, on doit les soumettre au traitement des tumeurs. Voy. TUMEUR et KYSTE.

LOUPE AU COUDE. Voy. ÉRONGE, 1^{er} art.

LOUVET ou **POIL DE LOUP.** Se dit d'une robe. Voy. ROBE.

LOUVET ou **LOVAT.** s. m. Nom vulgaire donné en Suisse à une maladie qui paraît être particulière et commune aux chevaux et aux bœufs. Cette maladie a été considérée tantôt comme épizootique, tantôt comme enzootique seulement; quelques auteurs la rapprochent du typhus charbonneux; d'autres la regardent comme une irritation, une inflammation, même violente, de la membrane muqueuse de l'estomac et des intestins, inflammation à laquelle des causes encore inconnues impriment un caractère épizootique, contagieux ou non contagieux. Cette affection a été observée et décrite par Reynier et Devillaine, qui nous fournissent les détails suivants: Aussitôt qu'un animal est atteint de *louvét*, il perd ses forces, et, suivant que la prostration est plus ou moins prononcée, on peut déjà juger que la maladie sera plus ou moins grave. Le malade éprouve des tremblements, à l'épine dorsale raide et sensible, vent se tenir couché, et ne se lève que pour se rafraîchir et chercher les lieux frais; il porte la tête basse et les oreil-

les pendantes; il est triste; ses yeux sont rouges et larmoyants, sa peau est fort chaude et sèche, sa respiration fréquente et laborieuse, suivie d'un battement de flancs; si le mal a fait beaucoup de progrès, l'animal tousse fréquemment, l'haleine est d'une odeur fétide, le pouls est accéléré, fort, irrégulier; la langue et le palais sont arides, et deviennent noirâtres; l'appétit se perd; la soif est considérable; l'animal urine très-rarement et peu à la fois; les urines sont rougeâtres; les excréments durs et noirâtres dans le commencement, quelquefois liquides et sanguinolents. Dans plusieurs sujets et vers le deuxième ou le troisième jour, il se forme des tumeurs inflammatoires, tantôt vers le poitrail, tantôt aux vertèbres du cou et du dos, tantôt aux mamelles et aux parties génitales; dans d'autres, il paraît sur toute l'habitude du corps des boutons, comme de la gale et des furoncles. Il est rare de voir tous ces symptômes sur le même sujet; mais plus ils sont nombreux, plus l'animal est en danger de périr promptement. Ordinairement la maladie se décide le quatrième jour, et la mort survient à ce terme, si les symptômes sont violents et nombreux. Si le malade passe le quatrième jour, et que le septième soit heureux, la guérison peut être considérée comme assurée, quoique la convalescence soit longue. Des urines troubles et abondantes qui déposent un sédiment blanchâtre, les excréments plus abondants que dans l'état naturel, humectés et dépourvus de beaucoup d'odeur; la peau souple, les boutons pleins d'un pus blanchâtre, l'altération cessée, le retour de l'appétit, sont les signes précurseurs de la guérison; tandis qu'au contraire la tuméfaction du ventre, les défaillances, la débilité, les tremblements, les convulsions, la rétention d'urine, la diarrhée et la dysenterie, n'annoncent rien que de fâcheux. D'Arboval ayant caractérisé le loupet comme une gastro-entérite, propose la marche suivante pour le prévenir et le combattre. Les moyens hygiéniques ou prophylactiques consistent à éviter les pâturages bas et marécageux, à varier la nourriture, à choisir la meilleure eau pour abreuver, à loger les animaux dans un lieu sec, dans des écuries bien aérées, assez vastes, d'une élévation suffisante, toujours tenues proprement, et éloignées des eaux stagnantes, des fumiers et autres causes de mauvaises odeurs, etc. Les moyens thérapeutiques varient selon que la

maladie débute d'une manière peu intense ou avec violence. « Dans le premier cas, dit d'Arboval, un air salubre, la diète, les boissons acidulées, les lavements émollients, les breuvages de petit-lait, de décoction d'orge, de semences de courge ou de concombre, voilà ce qui convient. On y ajoute, si l'excitation sanguine n'est pas considérable, l'eau émétique ou de légers laxatifs, lorsque la membrane muqueuse gastrique paraît surechargée de mucosités appelées *saburres*. Mais si tout annonce une inflammation considérable, les saignées, et surtout les saignées locales autour du ventre, doivent être employées concurremment et d'autant plus activement, que la maladie se développe avec des symptômes plus alarmants. »

LOYAL, adj. On le dit d'un cheval qui emploie toutes ses forces pour obéir et qui ne se défend point, quoiqu'on le maltraite; qui donne librement tout ce qu'il a, sans opposer aucune résistance dans quelque exercice que ce soit. Avec ces qualités, il devine pour ainsi dire les intentions du cavalier. Aussi aurait-on bien tort de mésuser de ses forces et de lui demander plus qu'il ne peut faire. Plus le cheval a de bonnes qualités, plus il faut le ménager. Si les avantages qu'offre un cheval *loyal* peuvent provenir naturellement de sa bonne conformation, elles peuvent aussi être le résultat d'une bonne éducation, et l'habileté du cavalier aidera toujours, plus ou moins, le développement de ces précieuses dispositions.

Loyale, se dit de la *bouche*. Voy. ce mot.

LUBBIFIER, v. En latin *lubricare*. Oindre, rendre glissant. Le mucus des intestins sert à les *lubrifier* et à les défendre contre ce qui pourrait les irriter.

LUMBAGO, s. m. Mot latin transporté en français, et qui dérive de *lumbi*, les lombes. Maladie rhumatismale, ayant son siège dans la région des lombes. On attribue le *lumbago* aux grands efforts que le cheval fait pour tirer de lourds fardeaux, aux coups portés sur les reins, et aux charges pesantes que les chevaux de bât, ceux des commis voyageurs et des meuniers portent toujours sur cette région. Le séjour des chevaux dans des écuries humides, un courant d'air froid, peuvent aussi faire naître le *lumbago*. L'animal atteint de cette affection a la marche chancelante et pénible; si on le fait tourner, le mouvement de

vacillation est encore plus prononcé; si on le presse, l'épine du dos devient très-sensible, et le cheval s'accule sur les jarrets par suite de la douleur qu'il éprouve. Le traitement émollient est tout d'abord employé; on fait des applications d'onguent populéum ou d'axonge pure, des frictions d'huile ordinaire, en évitant surtout de faire marcher l'animal. On met celui-ci sur une bonne litière, on lui administre quelques lavements dans la journée, et l'on jette dans son eau une poignée de sel de nître. Si ces moyens n'ont pas réussi, il faut faire des frictions d'essence de lavande, de vinaigre ou d'essence de térébenthine, afin de déterminer une révulsion et d'attirer la maladie à la peau. On emploie aussi, pour continuer cette action, l'application de charges de poix cantharidée, ou celle du feu en raie.

LUMIÈRE. s. f. En latin *lumen, lux*; en grec *phôs*. Fluide extrêmement subtil et impondéré, dont la nature est inconnue. On a supposé qu'il émanait du soleil et des étoiles fixes; aujourd'hui on le croit répandu dans tout l'univers, même dans les lieux les plus obscurs, et ne manifestant sa présence que sous certaines conditions. Les animaux qui jouissent des rayons lumineux sont plus forts et plus féconds que ceux qui vivent à l'ombre dans les écuries; on a de la difficulté à y élever des poulains. Le régime du vert est plus efficace quand il est donné en plein air, sous l'influence de la lumière. Ce stimulant, dit Grogner, dans son *Hygiène vétérinaire*, est plus qu'hygiénique; c'est un remède dans des maladies atoniques ayant leur siège aux voies lymphatiques; c'est ce qui explique la cure spontanée des chevaux morveux, farcineux, affectés d'eaux aux jambes, qu'on a abandonnés aux soins de la nature pendant l'été, dans des îles ou d'autres lieux fermés. C'est à l'absence de ce stimulant qu'on doit attribuer l'exacerbation nocturne des maladies cachectiques ou scrofuleuses. Et, par une raison semblable, son action est nuisible dans les affections que caractérise la surexcitation, surtout si c'est au poumon ou au cerveau qu'elles ont leur siège. L'obscurité comme le repos et le silence sont, dans ces cas, des remèdes adoucissants. L'obscurité est sans doute nécessaire dans les cas d'ophthalmie; mais si cette inflammation n'est pas accompagnée de fièvre générale, un bandage peut suffire pour défendre l'organe de l'impression de la lu-

mière. Cet organe, chez le cheval, est d'une extrême délicatesse; témoin cette multitude de chevaux qui deviennent borgnes ou aveugles. L'une des causes de ces accidents est l'impression d'une vive lumière, surtout si elle frappe brusquement. Ce n'est pas sans danger pour la vue qu'on sort les chevaux des écuries obscures, pour les présenter tout à coup aux rayons du soleil. Il faut aussi qu'aucune fenêtre ne s'ouvre en face de leur tête. Quand, habituellement hors de l'écurie, on les expose au soleil, il est bon de les harnacher de manière à ce que leurs yeux soient à l'ombre; ceux qui sont toujours en plein air résistent, le plus souvent du moins, par la force de l'habitude, à l'impression d'une trop vive lumière qui, d'ailleurs, ne les frappe pas tout à coup. Quant aux effets de la lumière par rapport à la vision, Voy. OEIL, 4^{er} art.

LUNATIQUE. adj. En latin *lunaticus*, de *luna*, lune; qui est sous l'influence de la lune. Il se dit vulgairement d'un cheval capricieux, et quelquefois d'un cheval affecté de la fluxion périodique. « C'est une erreur de croire que la lune influe sur le corps en général, et principalement sur les yeux. La maladie appelée *lunatique* vient pour l'ordinaire, et presque toujours, dans des temps humides et seréins; c'est cette humidité dont l'atmosphère est chargée qui relâche tous les corps avec lesquels elle a de l'affinité, qui leur ôte leur ton et les rend mous et peu sonores. C'est la raison pour laquelle la cornée du cheval est opaque dans ce temps-là. (Lafosse.) » Quoi qu'il en soit, on dit vulgairement: *Cheval sujet à la lune*.

LUNETTES. s. f. pl. Petits ronds de cuir ou de feutre qu'on met à côté des yeux d'un cheval, pour le monter ou le mener plus facilement.—*Lunettes* se dit aussi, quoique improprement, d'un instrument composé de deux pièces de cuir concaves et larges comme les deux mains, attachées à des montants de bridon, et qu'on applique sur les yeux des chevaux pour les priver de la faculté de voir, lorsqu'on veut leur faire subir quelque opération importante.

LUPULINE. Voy. HOUBLON.

LUXATION. s. f. En lat. *luxatio*, du verbe *luxare*, déboiter. Lésion qui consiste en un déplacement des extrémités articulaires des os, et dans leur situation hors des rapports naturels que ces surfaces osseuses ont entre elles.

Les causes accidentelles de cette lésion, lorsqu'elle ne provient point d'une inflammation chronique, effet très-rare chez les animaux, sont dans les efforts exercés sur les os par des puissances extérieures, dans les coups, les chutes le plus ordinairement, et quelquefois dans l'exagération des mouvements d'une articulation. Ces causes, qui peuvent suffire isolément pour produire la maladie, agissent concurremment dans la plupart des cas, et presque tous les accidents de ce genre accompagnent les chutes, qu'aggrave aussi le poids du corps. Les *luxations* sont dites *complètes*, quand les surfaces articulaires ne se correspondent plus: Elles sont dites *incomplètes*, lorsque les extrémités des os sont encore en rapport par une partie. On les dit *compliquées*, quand les parties environnantes de l'articulation sont blessées; et *simples*, lorsqu'il y a déplacement des os sans lésion des parties adjacentes. Les signes qui font reconnaître les luxations sont, le changement de direction et la déformation dans les régions où elles ont lieu, l'impossibilité de faire exécuter un mouvement, la douleur très-grande lorsqu'on l'essaye. Les luxations sont d'autant plus graves que la réduction est très-souvent impossible, surtout lorsqu'on a trop attendu pour l'opérer. Les contractions des muscles, chez les chevaux, sont le plus grand obstacle au remplacement des os et à leur maintien en place après les avoir mis en rapport. À ces causes, qui rendent les luxations déjà très-graves, viennent se joindre la longueur du traitement, les dépenses dans lesquelles ce traitement entraîne, l'impossibilité où se trouve ordinairement le cheval de pouvoir servir après la guérison; ce qui fait qu'on est souvent forcé de le sacrifier après de grandes dépenses. Le traitement des luxations consiste à rétablir les extrémités osseuses dans leurs rapports normaux; c'est ce qu'on appelle *réduire*. Les luxations se réduisent à l'aide de moyens analogues à ceux que l'on emploie pour la réduction des fractures. Les moyens contentifs sont aussi à peu près les mêmes. Voy. FRACTURE. — La réduction des luxations, de même que celle des fractures, ne peut être opérée que par un vétérinaire.

LUZERNE. Voy. PRAIRIE.

LYMPHATIQUE. adj. et s. En lat. *lymphaticus*, de *lymphæ*, lymphé, dérivé du grec *lymphé*, eau; qui a rapport à la lymphé. Nom

générique d'un ordre de vaisseaux dans lesquels circule un fluide appelé *lymphé*, qui est transmis dans les veines. Ces vaisseaux sont formés d'une membrane blanche très-contraction; leur intérieur est garni de valvules semblables à celles des veines, mais plus multipliées; ils sont très-nombreux et ont de fréquentes anastomoses entre eux et même avec les veines. La tonicité dont ils jouissent est très-énergique et devient apparente dans plusieurs circonstances; leur contractilité détermine la progression de la lymphé, progression à laquelle participent les valvules; ils concourent à l'élaboration du liquide qu'ils charrient. La division qu'on a faite de ces vaisseaux en *chylifères* et *lymphatiques* n'a aucun but d'utilité. Les *lymphatiques* existent dans tous les organes, excepté dans le cerveau, la moelle allongée, la moelle épinière, l'œil et l'oreille interne. Les anatomistes ne sont pas d'accord à l'égard des points du corps où prennent origine les lymphatiques. Beaucoup d'entre eux sont d'avis qu'ils naissent dans les grandes cavités par des villosités, et, dans d'autres parties du corps, par des pores ou suçoirs inhalants. En s'éloignant des points où ils naissent, ils forment des ramuscules capillaires innombrables, qui se réunissent, s'enlacent, s'anastomosent à l'infini, et constituent par divers rameaux radiculaires la surface même d'où ils émanent. C'est de ces réseaux que s'élèvent des rameaux qui, par la réunion successive d'autres lymphatiques, vont en grossissant; ces branches accompagnent généralement les veines et se dirigent comme elles vers le centre général de la circulation. Presque toujours flexueux, les lymphatiques deviennent souvent rétrogrades et donnent parfois des rameaux aux veines circonvoisines. Dans leur trajet tortueux et dont l'étendue est variable, ils finissent par converger de toutes parts vers leurs ganglions, en prenant, avant de s'y plonger, le nom de *lymphatiques afférents*, et en se partageant en un grand nombre de rameaux qui se divisent et se subdivisent de nouveau; pénétrés dans l'intérieur des ganglions, ils y deviennent imperceptibles. Du côté opposé de ces mêmes ganglions, sortent d'autres lymphatiques nommés *efférents*, plus gros et moins nombreux que les *afférents*. Après avoir traversé un ou plusieurs de ces corps, les lymphatiques aboutissent à un des troncs principaux, dont le postérieur s'appelle *canal tho-*

racique, et l'antérieur, *canal trachéal*: ces deux canaux se terminent dans deux veines différentes. — Les *ganglions lymphatiques*, improprement appelés *glandes lymphatiques*, sont de petites agglomérations résultant d'une multitude de vaisseaux lymphatiques, plus ou moins arrondies, molles, noires, brunâtres, placées sur divers points du trajet des vaisseaux lymphatiques, dont un certain nombre, ceux qu'on nomme vaisseaux afférents, y aboutissent d'un côté, tandis que du côté opposé émanent les vaisseaux efférents. En formant la structure de ces ganglions, les vaisseaux se divisent, se pelotonnent, s'anastomosent à l'infini, et le tout est enveloppé par une membrane cellulaire assez dense. Les ganglions lymphatiques contiennent un sue glutineux, et reçoivent des artères et des nerfs. On les regarde généralement comme des organes de mixtion et d'élaboration des fluides destinés à former la lymphe. Leur nombre a été estimé dans l'homme à 6 ou 700. Dans le cheval, on en trouve aux aînes, aux ars, à la partie inférieure de la colonne vertébrale, dans le bassin, le long du cou, dans l'intérieur de la poitrine et de l'abdomen, aux plis du jarret, du genou,

de la jambe, etc. Des ramifications allant d'un ganglion à l'autre forment de ces corps dans chaque région une série continue. Rougeâtres dans l'animal très-jeune, grisâtres et plus petits dans l'animal adulte, les ganglions deviennent jaunâtres, rigides et encore plus petits dans la vieillesse.

Pris adjectivement, *lymphatique* signifie qui a rapport à la lymphe. *Ganglions lymphatiques*, *vaisseaux lymphatiques*.

LYMPHE. s. f. En lat. *lympa*, du grec *lymphé*, eau. Fluide transparent, jaunâtre, qui, étant abandonné à lui-même, se coagule et forme une sorte de gelée transparente. Examinée au microscope, la *lymphe* présente des globules comme le sang, mais ces globules sont plus petits et non revêtus d'une enveloppe colorante. Cette humeur provient de toutes les matières que l'absorption lymphatique recueille dans les diverses parties du corps; elle se mêle avec le chyle et sert avec lui à renouveler le sang; l'action de l'inflammation et l'influence de certains organes, communiquent à la lymphe des qualités nouvelles qui la rendent propre à la nutrition des parties.

M

MACÉRATION. s. f. En lat. *maceratio*. Opération pharmaceutique qui consiste à placer des substances médicamenteuses dans les liquides propres à en extraire certains principes solubles, et à les y laisser séjourner plus ou moins longtemps à la température de l'air.

MACHELIÈRE. adj. En lat. *molaris*. Il ne se dit que des dents de derrière qui servent principalement à broyer les aliments. *Dents machelières*. On les appelle aussi *molaires*. Voy. DENT.

MACHER. v. En lat. *mandere*. Briser et mouler les aliments sous les dents.

MACHER LE MORS. Voy. MORS.

MACHER SON FREIN. Voy. FREIN.

MACHOIRE. s. f. En lat. *maxilla*, *mandibula*; *siagón* des Grecs. Nom de chacun des os sur le bord libre desquels les dents sont implantées. On distingue les deux *mâchoires* en *supérieure* et en *inférieure*. La première est immobile, unie aux os qui l'avoisinent; la seconde est mobile, unie au crâne par une articulation qui lui permet des mouvements as-

sez étendus. Les deux mâchoires servent, au moyen des dents, à inciser, à déchirer, à broyer les aliments.

MACIS. Voy. MUSCADIER AROMATIQUE.

MACROCÉPHALIE. s. f. Du grec *makros*, gros, grand, et de *képhalé*, tête; grosse tête. Nom donné aux difformités de la tête, qui rendent cette partie d'un volume plus considérable que celui qu'elle a naturellement, comme on l'observe dans l'hydrocéphale.

MADAROSE. s. f. En lat. *madarosis*, du grec *madaros*, qui est sans poil. Chute des cils qui garnissent les paupières. Cet accident est extrêmement rare dans les chevaux.

MADÉFACTION. s. f. En lat. *maefactio*, de *madidus*, humide, et *facere*, faire. L'action d'humecter ou de rendre humide.

MAGASIN. Voy. FAIRE GRENIER.

MAGISTRAL. LE. adj. En lat. *extemporaneus*, *magistralis*, de *magister*, maître. On nomme *médicaments magistraux* ou *extemporanés*, ceux que le pharmacien ne doit préparer qu'au moment de la prescription, et

d'après l'ordonnance de l'homme de l'art. C'est l'opposé d'*officinal*.

MAGMA TERREUX. Voy. CALCULS URINAIRES.

MAGNÉSIE. s. f. En lat. *magnesia*, du grec *magnés*, aimant, parce que, dit-on, on lui supposait la propriété d'attirer les humeurs du corps, comme l'aimant attire le fer. Oxyde métallique blanc, pulvérulent, insoluble, inodore, insipide; exposé au contact de l'air, il passe peu à peu à l'état de carbonate. La *magnésie* est connue sous les noms de *magnésie calcinée*, *magnésie décarbonatée*, *oxyde de magnésium*. Les propriétés médicales que possède cette substance sont purgatives; elle ne purge que dix à douze heures et plus après son administration, mais elle a l'avantage de ne point donner lieu à des coliques; son usage longtemps prolongé peut cependant occasionner un peu de ténésme rectal. Elle convient surtout pour les jeunes animaux atteints de météorisme et d'une légère constipation. On l'incorpore dans le miel, à la dose de 8 à 46 gr.

MAGNÉSIE CALCINÉE. Voy. MAGNÉSIE.

MAGNÉSIE DÉCARBONATÉE. Voy. MAGNÉSIE.

MAIGREUR. s. f. En lat. *macies*. État d'un animal chez lequel le tissu cellulaire ne contient pas de graisse, ou du moins n'en contient qu'une petite quantité. Cet état, loin d'exclure la santé, peut être inhérent à la constitution de l'individu, et ne doit pas être confondu, par conséquent, avec l'*amaigrissement*, qui est toujours un symptôme morbide ou le résultat d'une maladie. La *maigreur* est l'opposé d'*embonpoint*; on la reconnaît dans le cheval à la diminution et à l'affaîsissement des formes rondes, et à la facilité de s'écrocher sur les endroits protubérants, lors même qu'ils reposent sur une bonne litière. Si cet état n'accompagne point les maladies, comme il le fait le plus fréquemment, il est souvent occasionné par le défaut de nourriture ou la mauvaise qualité des aliments, par des sueurs excessives, des travaux et des fatigues inaccoutumés. Quoique jouissant d'une bonne santé, il est des chevaux qui n'engraissent jamais, tels que ceux qui sont serrés des épaules, ceux dont la poitrine est étroite, et ceux qui ont la croupe avalée et qui sont haut montés sur jambes. Pour ce qui est de ceux dont la maigreur n'est pas une circonstance de maladie, il suffit, pour rappeler leur embonpoint, de leur donner de bons aliments à des heures réglées et avec mesure, de les mettre au

vert, et de les laisser reposer pendant quelque temps. Dans le cas où, malgré ces soins, la maigreur persisterait, on propose, pour rétablir l'embonpoint des chevaux, de leur donner à boire l'eau de vaisselle des cuisines dans laquelle on incorporera deux poignées d'un mélange de farine d'orge et de son par seau d'eau grasse tiède.

MAIGRIR. v. En lat. *macere*, *macescere*, devenir maigre.

MAIN. s. f. En lat. *manus*. Le mot *main* est considéré ici comme la partie du cavalier qui agit sur le cheval, et qui, dans le manège, est la première des aides. Il a également d'autres significations qui se rapportent au manège.

La main gauche est la *main de la bride*. Cette main, qui tient ordinairement la bride, est, pour ainsi dire, la cheville ouvrière de toutes les actions du cheval, car c'est par la pression et les divers mouvements plus ou moins secs ou délicats de l'embouchure, produits par la tension des rênes, que la main annonce au cheval la volonté du cavalier. Celui-ci doit tenir la main de la bride deux ou trois doigts au-dessus du pommeau de la selle. Lorsque le corps est ébranlé ou en désordre, la main sort de la position où elle doit être, et le cavalier n'est plus occupé qu'à se tenir en selle; il faut encore que les jambes s'accordent avec la main, autrement l'effet de celle-ci ne serait jamais juste. L'action de la main de la bride doit toujours être prudente et judicieuse; on se gardera bien d'en prolonger trop longtemps l'effet, si l'on ne veut *égayer* la bouche du cheval. Plus le cheval est fin, plus il s'exaspérerait. L'imprudent cavalier qui croit arrêter son cheval emporté en tirant continuellement sur les rênes, ne fait qu'augmenter la cause du désordre; il faut, dans ce cas, *rendre*, pour *reprendre* ensuite avec modération. On ne doit augmenter l'action de la main de la bride qu'en raison de la résistance du cheval; mais alors les jambes doivent venir à son aide pour combattre et diminuer cette même résistance. Voy. AIDES.— Nous reviendrons plus loin sur l'*action de la main*.

Abandonner la main. Signifie lâcher la bride au cheval. Quand on veut diminuer les effets du mors, il ne faut pas abandonner la main ou la porter trop en avant. Le mors n'a plus d'action aussitôt qu'on diminue imperceptiblement la tension des rênes; cela suffit pour récompenser le cheval, ou faciliter un mouve-

ment en avant. En même temps qu'on obtient ces résultats par cette manière délicate de diminuer les impressions du mors, on ne se trouve pas moins à même de saisir les à-propos pour corriger un déplacement de tête, de maintenir le cheval longtemps dans la même position, et de rendre invisibles les transmissions de forces du cavalier. Cependant, lorsque le cheval se maintient sans efforts dans une belle position, on peut sans crainte lui abandonner la main; hors de ce cas, ou commettrait une imprudence.

Action de la main. Attitudes et mouvements différents de la main du cavalier sur sa monture. Les préceptes que nous allons exposer appartiennent à M. d'Anre; il les prescrit au sujet de l'instruction des académistes. Le cheval est au pas, et les jambes du cavalier tombent également, assez près pour maintenir l'arrière-main. Les rênes devront être très-longues, afin que dans les à-droite et les à-gauche une seule rêne agisse à la fois. Les mains seront placées très en avant; on évitera par là que l'élève, en tirant sur la bride, ne fasse un mouvement faux qui ferait reculer le cheval. Les élèves marchant à main droite, on fera exécuter les à-droite de deux manières; premièrement, en faisant porter la main droite, ce qui fera tourner le cheval à droite, par la pression de la rêne gauche sur l'encolure; secondement, par l'ouverture de la rêne droite avec la main droite, qui, tirant la tête à droite, fera tourner le cheval de ce côté. Dans ce mouvement le cheval tournera d'une manière différente, car l'ouverture de la rêne faisant sentir un appui sur la barre droite, cette première pression attirera la tête en arrière; lorsque la tête sera tournée, la continuité de ce mouvement agira alors sur toute la bouche, et la dernière sensation portant sur le côté gauche, le cheval tournera à droite pour fuir l'appui qui lui viendra du côté opposé à celui où l'on veut tourner. Dans ce cas il faut ouvrir franchement la rêne, et faire faire le moins possible des bascules au mors; car autrement le cheval reculerait. Dans ce dernier mouvement, la main gauche restera placée au-dessus de l'encolure pendant que la main droite agira sur la rêne droite. Ce travail étant compris à main droite, on fera un changement de main pour exécuter cette leçon sur le côté opposé. Après que le travail des rênes séparées sera devenu familier aux élèves, on pas-

sera à celui des deux rênes s'accordant ensemble. On répétera les à-droite en faisant agir en même temps la rêne gauche par la pression, et la droite par son ouverture. Ce travail, plus facile, sera bientôt saisi et prouvera l'avantage de connaître les deux moyens qui, différenciant dans leur application, conduisent néanmoins au même but, et agissant d'accord, rendent le mouvement et plus prompt et plus facile. Lorsque les élèves comprendront ce travail, le cheval sera conduit d'une seule main. Dans cette circonstance, pour le rassembler et le posséder davantage, les rênes seront plus fortement maintenues, afin d'offrir une résistance plus marquée sur la bouche du cheval, en même temps que les deux jambes se fermeront pour maintenir l'arrière-main et la rapprocher des épaules. Quand le cheval sera remis en mouvement, la main restant fixe, maintiendra dans les rênes une égalité de pesanteur qui fera marcher le cheval droit. Pour changer de direction, la main, après avoir marqué un temps d'arrêt pour rassembler davantage le cheval, se portera dans la direction nouvelle et amènera une inégalité de pesanteur dans l'effet des rênes, qui fera tourner le cheval. Dès que l'encolure sera arrivée sous la main restée fixe, les rênes reprenant alors leur pesanteur égale, le cheval se maintiendra dans la nouvelle direction indiquée par la main. Ce travail devra être exécuté assez longtemps pour que l'élève comprenne l'avantage de posséder son cheval, de l'avoir dans la main, sans le soumettre à de trop fortes étreintes. On en viendra ensuite à un travail plus compliqué, qui servira à faire connaître tous les effets que peuvent produire les rênes, pour ramener la tête, plier l'encolure et placer le cheval. Supposons que le cheval marche à main droite; la main gauche du cavalier tenant les deux rênes, marquera ainsi la direction que le cheval doit suivre; on essayera, avec la main restée libre, de plier l'encolure à droite, sans, pour cela, sortir de la ligne que l'on voudra parcourir. Dans ce cas, la main droite ne doit plus agir sur la rêne droite, comme on la faisait agir précédemment pour tourner le cheval; mais après l'avoir ouverte assez pour amener la tête à droite, au lieu de continuer ce mouvement qui ferait tourner le cheval, on l'arrêtera, et la main droite alors marquera sur cette rêne droite une petite résistance de devant en ar-

rière, résistance qui, faisant agir le mors plus sur la barre droite que sur la gauche, fera tourner et reculer la tête, et par conséquent fera plier l'encolure à droite. L'encolure ainsi pliée, la tête ainsi placée, la main droite, tout en restant fixe, doit varier ses résistances pour éviter que le cheval ne prenne avec colère cette nouvelle sujétion, ne s'appuie trop sur le mors, et ne finisse par céder à une résistance qui le ferait dévier. Dans l'hypothèse où, cédant à l'action du mors, il chercherait à tourner au lieu de rester dans le pli que l'on désire lui donner, la main droite, tout en maintenant le pli par son action résistante, se porterait un peu à gauche, afin d'appuyer la rêne droite sur l'encolure, action qui redresserait le cheval. Enfin, si l'effet de cette rêne droite sur l'encolure agissait de façon à trop porter le cheval à gauche, la main droite se reporterait à droite pour rectifier ce mouvement et maintenir le cheval dans le pli. L'exécution de ce travail s'appelle *plier le cheval à droite, le placer à la main à laquelle il marche*. Tout en allant à droite, on peut aussi plier le cheval à gauche, en usant des mêmes procédés avec la rêne gauche. Ce travail s'appelle alors, *placer le cheval dans le faux pli*. Lorsqu'il marche à droite, et que la main gauche, en se portant un peu à droite, vient offrir avec la rêne gauche une résistance sur l'encolure, ce qui fait sortir les épaules du mur, pendant que la main droite agit comme il a été expliqué précédemment, on appelle l'exécution de ce mouvement le *travail de l'épaule en dedans*, et l'exécution inverse, le *travail de l'épaule en dehors*. On complète le travail de l'épaule en dedans, en faisant agir un peu plus la jambe du côté où l'on veut amener le pli; l'action de cette jambe jetant les hanches du côté opposé aux épaules, facilite le devant à prendre la position demandée. Quand un cheval mis en mouvement offre des difficultés pour prendre le pli ou le faux pli, qu'il résiste en tendant le nez et en se poussant sur la main, il est nécessaire de l'arrêter. S'il est en place, on fixe la main basse en offrant des résistances un peu marquées, afin d'appuyer le mors sur les barres. Cette résistance se continue jusqu'à ce que le cheval rende la tête; quand cette dernière se baisse, on mollit la main, et l'on recommence souvent ces arrêts pour que le cheval s'habitue à l'effet du mors. Dans la succession de

ces arrêts on cherche à obtenir quelques mouvements rétrogrades, et l'on *rend* aussitôt qu'ils sont obtenus. Dans les intermittences de ces arrêts, on *badinera* alternativement les deux rênes, c'est-à-dire qu'en tenant une rêne, on la secoue légèrement en donnant de petites saccades inégales. Ce mouvement, lorsqu'il est doux, produit sur la barre un frottement qui engage le cheval à *goûter le mors* et à céder à son action. Enfin, il est encore un effet de rênes qui sert à gagner les hanches. Quoique les jambes du cavalier soient employées à agir sur l'arrière-main pour l'assouplir, la main peut néanmoins venir en aide à l'action des jambes. Ainsi, supposons un cheval raide dans son arrière-main, peu fait aux jambes, auquel on désire faire échapper les hanches, soit pour le redresser, s'il est de travers, soit pour l'engager dans une marche oblique; le moyen ordinaire dans cette circonstance est d'assurer la main de la bride pour arrêter le mouvement en avant, de fermer en même temps la jambe du côté opposé où l'on veut engager les hanches. Si dans la mise en exécution de ce mouvement le cheval, au lieu de céder à l'action de la jambe, se pousse dessus, rue à la botte et persiste à ne pas obéir, au lieu de l'engager dans une défense en continuant à demander le mouvement par la jambe, on peut, en cette circonstance, user d'un effet de la bride, qui gagne les hanches et mène le cheval à mieux répondre plus tard à l'action de la jambe. Si, par exemple, on veut faire échapper obliquement de gauche à droite un cheval ne répondant pas bien à l'action de la jambe gauche, il faut commencer par déterminer le cheval en avant, afin de le fixer sur la main, et lui donner un appui certain. Au moment alors d'entrer dans le mouvement oblique, on prendra les rênes dans la main droite, et l'on marquera un temps d'arrêt de cette main, afin de maintenir les épaules et d'interrompre le mouvement en avant; les jambes se fermeront en même temps pour soutenir l'action du cheval: on saisira alors la rêne gauche de la bride avec la main gauche; cette main marquera une résistance de devant en arrière, assez puissante pour que la barre gauche reçoive une pression plus forte que la barre opposée; le cheval, cédant à cette pression, reculera la tête en la portant à gauche, et dans ce mouvement arrêtera l'épaule gauche. Le cheval marchant

transversalement, c'est-à-dire plaçant la jambe de derrière sous lui lorsque la jambe gauche de devant se développe, il est facile de comprendre que, lorsque le mouvement est provoqué par les jambes du cavalier, si l'on arrête et si l'on laisse dessous le cheval la jambe gauche de devant au moment où elle a besoin de se développer pour faire place à la jambe droite, celle-ci ne trouvant plus de place sous le cheval sera forcée, pour s'appuyer à terre, de s'échapper à droite. Tel est le moyen infailible de gagner les hanches du cheval avec des effets de rênes; il faut néanmoins accompagner cette action de la rêne d'une action légère de la jambe, afin d'y habituer le cheval. A mesure que le cheval entre dans le mouvement oblique, que la hanche droite s'échappe, il faut avoir soin, en diminuant l'action résistante de la rêne gauche, de l'appuyer sur l'encolure afin de mettre les épaules vis-à-vis des hanches; car si ces dernières s'engageaient trop, et que l'on continuât trop la même résistance sur la barre gauche, sans déplacer la tête, le cheval tournerait à gauche. C'est une application intelligente qui peut mettre à même d'apprécier ce moyen servant à beaucoup simplifier l'action des jambes. — Pour compléter ce qui précède, il est nécessaire de se rendre compte de l'attitude de la main dans le *changement de direction par les jambes*. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

Affermir son cheval dans la main. C'est continuer les leçons qu'on lui a données, pour qu'il s'accoutume à l'effet de la bride, et à avoir les hanches basses.

Agir de la main. C'est augmenter la pression du mors en tirant les rênes pour ralentir le cheval dans sa marche, pour l'arrêter ou pour le faire reculer. Dans ce mouvement, le cavalier tourne le petit doigt vers le nombril, le dos de la main disparaît à ses yeux, et le pouce se rapproche de l'encolure. Le changement dans la position de la main, qui sera plus ou moins oblique selon la force de l'effet à produire, détermine le raccourcissement des rênes, raccourcissement au moyen duquel le mors est mis en action.

Aller à main droite ou à main gauche. C'est la même chose qu'être à main droite ou à main gauche.

Aller aux deux mains. Se dit d'un cheval de carrosse qui peut aller également bien à droite ou à gauche du timon.

Appui de la main. Sensation que fait éprouver à la main du cavalier l'action du mors sur les barres du cheval.

Appui à pleine main, bouche à pleine main. Se disent d'un cheval qui a l'appui ferme, sans battre à la main.

Appui au delà de la pleine main, bouche plus qu'à pleine main, sont des expressions usitées en parlant d'un cheval qui obéit avec peine, et qu'on arrête difficilement par l'emploi du mors, mais qui cependant ne force pas la main.

Arrondir la main. Porter les ongles un peu en dessus pour faire sentir la rêne droite.

s'Attacher à la main. C'est tirer continuellement les rênes, comme pour s'en faire un point d'appui; ce qui est dangereux et contraire aux règles de l'équitation.

Avant-main, arrière-main. Voy. ces mots.

Baisser la main, c'est la même chose que rendre la main.

Battre à la main, bégayer, encenser. On le dit d'un cheval qui hausse et baisse la tête, lève le nez continuellement avec des mouvements brusques, soit par la gêne que lui cause la bride lorsqu'il n'y est pas encore accoutumé, soit par une mauvaise habitude que quelques chevaux prennent très-souvent. Par ces mouvements, l'animal semble vouloir se défaire de la bride et ils dénotent fréquemment une intention de défense. Que ces secousses désagréables tiennent à une mauvaise habitude, à la faiblesse, ou qu'elles soient un moyen de défense, une main bien assurée, habile à proportionner les pressions du mors aux effets de force qui occasionnent ces déplacements, les fera cesser et disparaître en peu de temps.

Baisser la main, c'est la même chose que rendre la main.

Beau de la main en avant. Se dit d'un cheval dont la tête et l'encolure sont plus belles que le train de derrière.

Beau ou mal fait de la main en avant ou de la main en arrière, se dit d'un cheval dont l'avant-main ou l'arrière-main sont belles ou non.

Beau partir de la main. Se dit d'un cheval qui échappe et part de la main facilement et avec vigueur; qui suit une ligne droite sans s'en écarter ou se traverser, depuis son partir jusqu'à son arrêt.

Bien dans la main, se dit d'un cheval

dressé et qui obéit avec grâce à la main du cavalier.

Bouche à pleine main. C'est la même chose que *appui à pleine main*. Voy. plus haut.

Changement de main. C'est tourner et porter le cheval diagonalement d'un coin à l'autre du manège, pour continuer à marcher, mais dans un sens différent; c'est aussi l'acheminer sur le cercle à la main opposée à celle par laquelle on avait commencé l'exercice. On apprend au jeune cheval le changement de main à partir de la *première leçon*. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL. Le cheval est sellé, en bridon, avec le caveçon, et, dans le premier cas, monté, tandis que dans le second, ne portant pas de cavalier, il reçoit l'instruction du *travail à la longe*. Pour faire exécuter le changement de main au cheval monté, on le conduira diagonalement d'un grand mur à l'autre. Avant d'arriver à la nouvelle piste et à sept ou huit pas du mur, il faut arrêter le cheval et le caresser. Celui qui tient la petite longe du caveçon, la change alors de main pour le remettre en mouvement et, en arrivant au mur, le placer à la nouvelle main. Pour le cheval non monté, on commence par l'arrêter sur le cercle; ensuite l'écuier l'attire doucement à lui vers le centre du cercle, en raccourcissant peu à peu la longe que l'aide instructeur roule en anneaux réguliers sur son bras. L'écuier, lorsque le cheval est arrivé près de lui, l'arrête, le caresse, lui donne un peu d'avoine, et après l'avoir laissé souffler un moment le fait reculer. Voy. RECULER. Il l'achemine ensuite sur le cercle à l'autre main, par les mêmes procédés qu'il a déjà employés. Voy. LONGE. La seconde reprise aura lieu avec les mêmes ménagements que la première. Hors ces deux cas, qui concernent l'instruction du jeune cheval, le cavalier seul fait opérer le changement de main. Le cheval marchant à main droite, le cavalier doit prendre la ligne diagonale en portant la main en avant et à droite de manière à augmenter la tension de la rêne gauche, diriger à droite l'encolure du cheval, fermer la jambe du dehors et soutenir de la jambe du dedans. En suivant cette ligne, il doit maintenir le cheval droit et sur le même pied par l'effet des aides. La jambe du dehors fait fuir les hanches en dedans; la jambe du dedans règle leur mouvement, entretient l'allure et fait gagner du terrain en avant. Il ne faut jamais changer de

main sans chasser en même temps le cheval en avant; après qu'on l'a changé, on le pousse droit pour former un arrêt. Pour changer le cheval à droite, il faut tourner les ongles du point de la bride en haut, portant la main à droite; pour le changer à gauche, on les tourne en bas et à gauche. Quand on apprend à un cheval à changer de main, c'est d'abord au pas, puis au trot, ensuite au galop. Voy., à l'article INSTRUCTION DU CAVALIER, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e leçons.—Les règles posées par M. d'Anre sur le changement de main sont les suivantes : Quand on aura marché plusieurs tours au pas et au trot à main droite, comme il l'a dit en parlant du *passage des coins* (Voy. cet article), on changera de direction, en suivant une ligne diagonale qui traversera le manège d'un point de l'un des grands murs à un autre point de l'autre grand mur. La tête du cheval une fois arrivée à ce dernier point, la main du cavalier se portera dans la direction de l'angle le plus rapproché; par ce mouvement le cheval se trouvera le long du mur. On changera la bride de main, en ayant soin de placer le cheval un peu à gauche, et en répétant pour le passage des coins ce qui a été dit en traitant de ce passage. Puis l'auteur ajoute : « Le travail de direction sur les lignes droites calculé par le trot, devient une difficulté lorsqu'il s'agit de le suivre au galop. Ce n'est que par degrés que l'on peut arriver à exiger ce travail d'une manière juste. Il faut d'abord placer les chevaux dans la position qui leur est la plus commode, et s'appliquer à sentir l'effet positif de chaque moteur. » — Le cheval bien dressé conserve le même gracieux dans sa position et la même facilité dans ses mouvements, aussi bien sur la ligne droite que sur la ligne du changement de main. On dit que *le cheval se couche*, lorsqu'en changeant de direction il force ses inclinaisons. Pour remédier à ce défaut on s'y prend comme lorsque le cheval se couche dans la volte. Voy. VOLTE.

Changement de main et de pied. Il se dit de l'action du cheval qui, en galopant, change les dispositions de ses extrémités. Hors du manège, on se sert ordinairement de l'expression *changement de pied*.

Changement de main étroit. Ce changement se prend depuis la première ligne du *doubler étroit*, et va se terminer à la muraille sur une ligne parallèle à celle du changement de main large.

Changement de main large. C'est le chemin que décrit le cheval d'une muraille à l'autre, soit d'une piste, soit de deux pistes, sur une ligne oblique.

Changement de main renversé. C'est parcourir deux lignes diagonales, distantes d'environ deux tiers de mètre, de telle façon que le cheval revienne au point de départ à main opposée à celle où il s'est trouvé d'abord. Ce changement se commence comme le contre-changement de main, et, dans le milieu de la seconde ligne oblique, au lieu d'aller jusqu'au mur on renverse l'épaule pour se retrouver à l'autre main. Il ne peut y avoir de difficulté dans l'exécution de cet air de manège, que pour le cavalier incertain dans ses mouvements. — Plus loin, il est parlé du *contre-changement de main*.

Cheval à deux mains. En lat. *equus sessilis*, *idem et carrucarius*. Celui qui peut servir à la selle et à la voiture. On dit aussi à *deux fins*. On désigne également par ces mots les chevaux qui vont à la charrue, qui portent et qui traînent.

Cheval dans la main. On le dit de celui dont l'encolure, la tête et le corps sont dans un tel équilibre, que l'on ne sent nullement le poids que présente cette lourde masse. Le cheval qui a acquis cette légèreté se trouve en position d'obéir aux plus imperceptibles mouvements du cavalier; on doit par conséquent s'attacher avant tout à obtenir cette attitude, sans laquelle le cheval ne peut exécuter avec justesse et précision tout ce que comportent ses moyens. Ce n'est qu'avec le cheval dans la main qu'on opère sûrement la distribution des forces et du poids de l'animal; et, alors, aidé par cette distribution bien entendue, il exécute avec précision les plus grandes difficultés de l'équitation. Voy. ASSOULISSEMENT.

Cheval de main. En lat. *equus honorarius*. Celui qui est mené sans le monter et qui est destiné à servir de monture au maître lorsqu'il veut changer de cheval.

Cheval hors de main ou hors la main. Celui qui est attaché à gauche du timon d'une voiture, et qui se trouve à la gauche du cocher qui tient le fouet.

Cheval sous la main. Celui qui est attaché à droite du timon du carrosse et qui se trouve à la droite du cocher qui tient le fouet.

Conduire un cheval de la main à la main.

C'est la même chose que *travailler de la main à la main*.

Contenir la main. Même signification que *tenir la main*.

Contre-changement de main. Action de deux ou d'un plus grand nombre de changements de main consécutifs; ou bien, mouvement qui trace une véritable équerre à l'angle de laquelle le cheval change de côté. Supposons que le cavalier soit à main droite, à deux pas du coin d'un des grands côtés: il part de deux pistes comme pour le changement de main; mais, au milieu de la ligne, on reporte le cheval à l'autre main, pour reprendre le mur, à peu près à deux pas de l'angle opposé du même côté. Les contre-changements de main ne doivent être pratiqués que lorsque le cheval ne marque plus d'hésitation, et alors ils ne peuvent qu'ajouter à la finesse de son trot; avant ce moment, au contraire, on lui donnerait de l'incertitude qui le ferait souvent prévenir le cavalier. Ces mouvements n'auront rien de pénible pour l'animal s'il passe d'une jambe sur l'autre sans confusion ni contre-temps.

Descente de main. Action que le cavalier exécute sur un cheval *bien mis*, dans le seul but de montrer la justesse et la belle attitude de l'animal, qui dépendent de l'égalité répartition de son poids et de ses forces. Cette action s'exécute de la manière suivante: Après avoir glissé la main droite jusqu'au bouton, et s'être assuré de l'égalité des rênes, on les quitte de la main gauche, et la droite se baisse lentement jusque sur le pommeau de la selle. On l'entreprind d'abord au pas, puis au trot, et enfin au galop. Au moyen de cette feinte liberté, on donne une telle confiance au cheval, qu'il s'assujettit sans le savoir. Pour que la descente de main soit régulière, il faut que l'animal n'augmente ni ne diminue la vitesse de son allure, et que sa tête et son encolure conservent toujours leur position. C'est en renouvelant souvent cet exercice qu'on parviendra à connaître au juste si on en obtient le résultat qu'on désire. Les premières fois que le cheval sera ainsi livré à lui-même, il ne conservera peut-être que pendant quelques pas sa même position et son même degré de vitesse; dans ce cas, le cavalier fera sentir les jambes d'abord et la main ensuite, pour le ramener dans sa position première; la répétition fréquente de ces descentes de main,

qu'aura précédées un ramener complet, aura pour effet un tact plus exquis de la part du cheval, et une plus grande délicatesse de sentiment de la part du cavalier. Les moyens de direction mis en usage par ce dernier se reproduiront immédiatement si les forces du cheval sont préalablement disposées dans une harmonie parfaite. Le cheval qui conserve une légèreté constante, même avec une descente de main, est dans un équilibre qui ne laisse rien à désirer; mais celui qui ne prend cette belle position qu'accidentellement, fait souvent succéder à la légèreté, des résistances que les mors les plus durs ne sauraient vaincre. Pour être bien régulière, la descente de main doit se faire sans que le cheval augmente ou diminue la vitesse de son allure, et sans que la tête et l'encolure changent de position. C'est en ayant recours à cette licence qu'on dénote la justesse de l'animal et qu'on fait voir aux spectateurs que sa belle attitude dépend de l'égale répartition de son poids et de ses forces.

Donner dans la main. On le dit de l'action du mors, lorsqu'elle ne fait opposer aucune résistance de la part du cheval. *Ne point donner dans la main*, se dit d'un cheval qui n'a point d'appui. Le petit galop fait bien donner dans la main. Si, par un désir excessif d'aller en avant, le cheval donne trop dans la main, il faut rendre la main à temps, c'est-à-dire au même instant, en sorte que l'animal ne trouve plus le moyen d'appuyer continuellement sur le mors.

Donner la main. C'est la même chose que *rendre la main*.

Dur à la main. Voy. BOUCHE.

Effet de la main. C'est la même chose qu'effet de la bride, c'est-à-dire ce qui résulte des mouvements de la main qui servent à conduire un cheval. Il y a quatre effets de la main, ou quatre manières de se servir de la bride : pour chasser un cheval en avant; pour le tirer en arrière; pour le changer à droite; pour le changer à gauche.

Élever la main par degrés. Action par laquelle on arrête et fait reculer le cheval.

Entier à une main, entier aux deux mains, entier à main droite, entier à main gauche. Se dit d'un cheval qui tourne difficilement à main droite ou à main gauche, ou aux deux mains. Voy. ESTIER, 2^e art.

Être, aller, marcher, travailler à main

droite ou à main gauche, c'est avoir le côté droit dirigé vers le milieu du manège, et par conséquent le côté gauche joignant le mur le long duquel on marche; ou bien, être placé dans la position opposée.

Être dans la main. Se dit d'un cheval qui obéit à la main, qui la connaît et qui y répond sans jamais refuser. La distribution des forces et du poids ne s'opère également que *dans la main*; et c'est à l'aide de cette distribution bien coordonnée que le cheval exécute avec précision les plus grandes difficultés de l'art de l'équitation. Un cheval qui est parfaitement dans la main ne se défend jamais, parce que la juste répartition de poids que donne cette position suppose une grande régularité de mouvements, et il faudrait intervertir cet ordre pour qu'il y eût désobéissance de la part du cheval. — *Être dans la main*, se dit aussi du cheval qui se retient, afin d'éviter la pression du canon sur les barres. Dans ce dernier cas on dit également *rester dans la main*.

Être dans la main et dans les talons. On le dit d'un cheval parfaitement dressé et qui dans toutes circonstances obéit aux aides de la main et des jambes.

Être derrière la main. Se dit d'un cheval qui, craignant l'effet de l'embouchure, n'ose en approcher; c'est le défaut opposé à celui qu'on désigne par *bouche égarée*.

Faire échapper son cheval de la main. C'est ne pas le retenir, c'est lui rendre tout, afin qu'il prenne un galop accéléré. Il est dangereux de laisser échapper son cheval et de renoncer ainsi aux moyens de le diriger et de le secourir, surtout à une allure accélérée. C'est une bravade de fou, ou d'un casse-cou. Certains chevaux, cependant, seraient plus adroits avec la liberté de leurs mouvements, que sous le joug d'une direction inintelligente; mais alors le cavalier qui se met à la discrétion de son cheval avoue son ignorance, et doit en supporter toutes les conséquences.

Faire partir de la main. C'est la même chose que *faire échapper son cheval de la main*.

Faire une partie de la main, a la même signification que *faire échapper son cheval de la main*.

Force de la main. C'est la même chose que *résistance de la main*.

Forcer la main, indique l'action d'un cheval insensible aux aides de la bride, qui s'emporte, malgré le cavalier, et qui n'obéit plus

à la main. C'est l'effet d'un cheval non équilibré. Voy. ÉQUILIBRE DU CHEVAL.

Fuir la main. Se dit du cheval qui, dans ses exercices, recule précipitamment en déplaçant la croupe.

Gagner la main. Le cheval gagne la main du cavalier lorsque celui-ci perd peu à peu tout son pouvoir sur l'animal.

Hâtez la main. *Hâtez, hâtez.* Expressions dont les écuyers se servent pour avertir l'élève qui fait des voltes, que son cheval se ralentit, et pour l'obliger à tourner la main plus vite du côté qu'il manie ; en sorte que si le cheval manie à droite, il aille plus vite des épaules à droite ; de même s'il manie à gauche.

Haut la main. Se dit de l'action d'élever le poignet davantage, pour conduire son cheval avec vigueur.

Hors la main. Se dit d'un cheval qui n'obéit point à la bride.

Lâcher la main à son cheval. C'est l'abandonner à lui-même. Ceux parmi les amateurs qui se figurent faire un acte de courage et de haute équitation en laissant flotter les rênes et en se confiant ainsi à leur coursier, commettent une faute bien grave. Elle témoigne tout à la fois de leur ignorance et de leur imprévoyance ; car, dans cet abandon, le cheval perd ses bonnes habitudes, surtout celle de la soumission, et court le danger de tomber, ce qui pourrait compromettre les jours de celui qui le monte.

Laisser échapper de la main. C'est la même chose que *faire échapper de la main.*

Léger à la main. Se dit d'un cheval qui a la bouche bonne, et qui n'appuie presque pas ses barres sur le mors. — M. Baucher n'établit aucune différence entre le cheval *léger à la main* et le cheval *léger de devant* ; il dit que ce dernier sera toujours léger à la main, quelle que soit la construction de sa bouche. Et ailleurs il ajoute : Les chevaux d'une bonne construction, c'est-à-dire dont toutes les parties s'harmonisent bien entre elles, sont naturellement légers à la main. Si l'art est inutile pour ces chevaux, il n'en est pas de même pour ceux que la disposition des formes rend lourds à la main. Donner une même légèreté à tous les chevaux, est le but que doit atteindre l'écuyer et la raison qui fait une science exacte de l'art de l'équitation. La manière d'après laquelle notre habile écuyer envisage la cause des résistances d'un cheval, le déter-

mine, dans le sujet dont il s'agit, à des idées différentes de celles de la généralité des autres écuyers. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL.

Main assurée. On le dit de la main qui a la faculté de résister avec fermeté à tous les mouvements du cheval sans quitter sa position tranquille, tout en les suivant, et de savoir se soutenir dans sa sphère d'activité sans aller ni trop haut ni trop bas, et sans faucher à droite et à gauche. Un cavalier dépourvu de cette qualité ne soumettrait jamais bien un cheval qui cherche souvent à *forcer la main.*

Main basse. Se dit de la main de la bride, quand le cavalier la tient fort près du pommeau de la selle.

Main bonne. Celle qui rend ou retient à temps et à propos. Ses qualités sont d'être légère, douce et ferme. Cette perfection n'est pas seulement le résultat de l'action de la main, mais encore de l'assiette.

Main de la bride. La main gauche.

Main de la gauce, de l'épée, de la lance. C'est la main droite du cavalier.

Main douce. Se dit de celle qui sent un peu l'effet du mors sans donner trop d'appui.

Main du dedans, main du dehors. En tournant à droite, les main, talon et jambe droits du cavalier sont main, talon et jambe du dedans ; en tournant à gauche, toutes ces parties deviennent aussi celles du dedans. Les parties opposées à celles sur lesquelles on tourne, sont dites *main, jambe, etc., du dehors.*

Main dure. Celle qui a des mouvements dont les effets ne sont pas proportionnés à la sensibilité du cheval.

Main ferme. C'est la même chose que *main assurée*, c'est-à-dire qui tient le cheval dans un appui à pleine main. Au moyen d'une main ferme, on arrêtera un cheval tout court sans aucun effort visible et par un simple tourner du petit doigt.

Main haute. Se dit de la main gauche, lorsque tenant la bride, la main du cavalier est fort élevée au-dessus du pommeau de la selle. *Main haute*, désigne aussi l'action du cavalier qui, ayant mis pied à terre, tient les rênes hautes près de la bouche du cheval, pour l'empêcher de sauter ou de ruer.

Main ignorante. On le dit de celle qui ne saura pas saisir les temps et changer à propos l'emploi de ses forces. Cette dénomination

conviendrait à une main qui abandonnerait le cheval, sans égard à la position.

Main immobile. C'est le contraire de *main légère*.

Main légère. On le dit d'une main qui ne sent pas l'appui du mors sur les barres, qui conduit la bride de manière à entretenir la sensibilité de la bouche du cheval. C'est l'effet du *moelleux de la main*. La même expression s'applique également au cocher. Une main légère, d'après M. Baucher, est celle qui n'oppose à son cheval que peu de force, et lui laisse même les rênes presque flottantes. « Cette manière, dit-il, peut être bonne avec un cheval bien dressé et dans la main ; mais, pris comme éloge général, c'est un non-sens. Pour indiquer un cavalier qui conduit bien et par des mouvements peu apparents, il faut dire qu'il a la *main savante*, et non pas qu'il a la *main légère*. En effet, si la légèreté est utile dans les moments où le cheval est bien rassemblé, la résistance à son tour est également indispensable quand il cherche à se déplacer, et c'est par un juste emploi de punition et de récompense qu'on donne au cheval la finesse qui constitue le *dresser* ; cette condition remplie, on aura alors, non ce qu'on appelle si improprement une *main légère*, mais une *main savante*. » L'opposé de celle-ci est, selon le même auteur, une *main ignorante*.

Main mal assurée. C'est une *main trop flexible*, qui donne au cheval une sorte d'incertitude, des positions forcées, qui finit même par lui faire perdre l'attention nécessaire aux aides du cavalier, parce que celui-ci ne pouvant pas bien distinguer la pression régulière se livre à des *saccades* continuelles d'une main toujours agitée. Le cheval, alors, ne pouvant plus obéir aux pressions secrètes du mors, hésitera, et le cavalier, impatienté, lui donnera des coups de rênes, auxquels il répondra en battant à la main, ce qui ne fera, peu à peu, que le rendre plus dur.

Main pesante. On le dit de celle qui manque de légèreté, de manière que le cheval se trouve forcé de *peser à la main*, de quitter la position de l'équilibre et de travailler sur les épaules, en baissant l'avant-main et en haussant le train de derrière.

Main rude. Celle qui tient la bride trop ferme ; qui la fait agir par des mouvements brusques, saccadés ou trop forts.

Main savante. On a proposé de le dire au lieu de *main légère*.

Marcher à main droite ou à main gauche. C'est la même chose que *être à main droite ou à main gauche*.

Marquer la main. Se dit de l'acte par lequel, en voulant placer un cheval, on lui porte le nez un peu sur la main du côté où l'on se trouve. Voy. PLACER UN CHEVAL.

Mener un cheval en main. Le trotter, le promener sans monter dessus. Pour reconnaître si un cheval est boiteux, on le fait trotter en main sur le pavé.

Mener un cheval haut la main, le mener en tenant haute la main des rênes, pour le soutenir, pour l'empêcher de buter, ou pour lui faire faire des courbettes en l'aïdant à lever le devant.

Mettre la main en action. C'est tourner le petit doigt que le cavalier fait monter vers lui. Ces tournés forment les *arrêts*, les *demi-arrêts* et les *doublements*. Voy. ces articles.

Mettre un cheval dans la main. Pour mettre un cheval dans la main, c'est-à-dire pour l'obliger à donner librement dans l'appui, il faut lui faire connaître la main peu à peu et avec douceur, le tourner ou changer de main, le retenir, et ménager avec adresse l'appui de la bouche, en sorte que le cavalier remarque que le cheval souffre l'effet de l'embouchure, sans peser ni tirer à la main. Quelques écuyers définissent différemment cette locution. D'après eux, elle signifie soumettre le cheval à la moindre opposition de main et des jambes, afin qu'il soutienne son encolure, place sa tête et dispose son corps de manière à être dans un équilibre parfait ; c'est par conséquent donner à son cheval cette position indispensable pour tous les exercices qu'on obtient par le *ramener*. Voy. ce mot.

Mettre un cheval sur la main. On le dit de l'acte par lequel, en voulant aller en avant, on porte le cheval à prendre un léger appui sur le mors. Voy. ACCORD DES MAINS ET DES JAMBES.

Moelleux de la main. On entend par cette expression la flexibilité, l'élasticité nécessaires de la main, pour que le mors n'occasionne pas un sentiment douloureux à la bouche du cheval, mais pour qu'elle lui imprime, au contraire, de la manière la plus douce et avec le moins d'efforts possible, les impressions de l'embouchure. C'est, à proprement parler,

une *main légère*, qui n'exclut pas la *fermeté*. Une main qui se trouve dans de telles conditions sait retenir et rendre, au moment nécessaire, pour rassembler le cheval, sait employer un degré de force convenable, ce qu'on ne saurait déterminer, car il faut varier le degré des aides presque pour chaque cheval. Le meilleur de la main provient d'un bon exercice de l'articulation du poignet, et constitue une qualité d'autant plus nécessaire que, sans elle, le cheval perdrait la sensibilité des barres, et le cavalier n'atteindrait pas la tranquillité de main, par laquelle le cheval distingue et suit les aides les plus secrètes dans leurs différentes graduations.

N'avoir point d'appui. Il se dit d'un cheval qui ne veut point donner dans la main, et qui, pour se défendre, bat à la main. Le bon, le vrai appui de la main est un soutien délicat de la bride, afin que, retenu par la sensibilité de la bouche, le cheval n'ose trop appuyer sur l'embouchure, ni battre à la main pour y résister. Il convient de faire galoper et reculer souvent le cheval à qui l'on veut donner un bon appui, et que l'on veut mettre dans la main.

N'avoir point de main. C'est ne savoir pas soutenir la main de la bride; c'est se servir de la bride mal à propos; c'est échauffer la bouche du cheval, ou en ôter la sensibilité. Cette expression s'applique également au cocher.

Ne point donner dans la main. C'est le contraire de *donner dans la main*.

Ongles du poing de la bride. La différente situation de la main gauche donne au cheval la facilité de faire les changements de main et de former son partir et son arrêt. Le mouvement de la bride suit donc la position des ongles du cavalier. On tourne les ongles *en bas*, pour faire échapper un cheval de la main; on les tourne *en haut*, en portant la main à droite, pour changer le cheval à droite; on les tourne *en bas et à gauche*, pour le changer à gauche, et on les tourne *en haut en levant la main*, pour arrêter le cheval.

Partager les rênes dans la main. C'est la même chose que *séparer les rênes dans la main*.

Partir de la main. Signifie la même chose que *faire échapper de la main*. *Cheval qui part bien de la main*.

Peser à la main. Un cheval pèse à la main lorsque par lassitude, par faiblesse des reins

et des jambes, par manque de sensibilité dans la bouche, il s'appuie ou s'abandonne sur le mors, de manière à fatiguer le bras du cavalier. Ce défaut est moins grave que celui de *tirer à la main*. Voy. AVANT-MAIN.

Porter la main du côté où l'on veut tourner. Action par laquelle l'on détermine l'encolure de ce côté.

Position de la main, le cheval étant en bride. Cette position est celle que prescrit M. D'Aure. « Quand le cheval est en bride, dit cet auteur, les deux rênes se tiennent dans la même main; dans la main gauche, quand le cheval marche à droite, et dans la main droite, lorsqu'il est à gauche. La bride étant dans la main gauche, les rênes sont séparées par le petit doigt, la rêne gauche en dessous. Les doigts doivent être fermés pour qu'elles restent égales, et elles sortent entre l'index et le pouce, qui doit être bien appuyé dessus, afin de contribuer à les maintenir justes. Lorsqu'on les tient dans la main droite, on les prend à pleine main, le bouton sortant en dessous, c'est-à-dire du côté du petit doigt. Les rênes étant égales, si l'on veut marcher droit, la main sera placée au-dessus de l'encolure. Lorsqu'on désire changer la direction, la main se portera dans la nouvelle direction qu'on voudra suivre; si l'on veut arrêter, on l'élèvera devant soi, jusqu'à ce que le cheval reste en place, en ayant soin de laisser tomber les jambes; et pour reculer, on élèvera la main jusqu'à ce qu'il rétrograde; aussitôt qu'il se portera en arrière, pour qu'il ne recule pas avec trop de précipitation, on diminuera l'effet du mors en baissant la main et en fermant un peu les jambes. »

Position des mains, le cheval étant en bridon. Voici les règles établies à cet égard par M. D'Aure. « Il existe, dit-il, deux manières de tenir le bridon. La première consiste à prendre les rênes à pleines mains, en les faisant sortir du côté du petit doigt, et en les fixant entre le pouce et l'index, en sorte que ce soit l'index qui sente l'effet du bridon ou du filet, les ongles en dessous, et les pouces vis-à-vis l'un de l'autre. Dans la seconde manière on tient les rênes du bridon de même à pleines mains, en les faisant ressortir du côté du pouce; dans ce cas, c'est le petit doigt qui sent l'effet du bridon ou du filet. Dans l'un et l'autre cas les bras doivent être libres, les coudes tombant sur les hanches sans les ser-

rer, les saignées pliées de manière à ce que les mains soient à trois ou quatre pouces de l'encolure, un peu en avant du pommeau de la selle; en marchant droit, les rênes couleront légèrement des deux côtés de l'encolure, les mains seront fixées et assurées de manière à donner un léger point d'appui à la bouche. Lorsque l'on voudra tourner, on ouvrira moelleusement le bras du côté indiqué en écartant un peu la rêne; on aura soin de laisser l'autre main dans la même position, et on l'assurera, en sorte que le cheval, en tournant dans un sens, soit toujours maintenu du côté opposé. »

Prestesse de main. Se disait autrefois de l'action vive et prompte de la main du cavalier dans les mouvements de la bride.

Rendre la main, ou donner la main, ou baisser la main. C'est donner, rendre la bride ou les guides, en diminuant l'extension des rênes, pour ralentir ou faire cesser l'action du mors, et donner au cheval la liberté de se porter en avant. Il y a trois manières de rendre la main pour le cavalier: la première est d'avancer la main qui tient les rênes, et cette manière est commune au cocher qui tient les guides; la seconde est de prendre le bout des rênes de la main droite, tandis que la gauche les abandonne pour un instant; la troisième est d'abaisser le ponce et de lever le petit doigt, pour que le dos de la main se trouve dans une position plus ou moins horizontale selon la nécessité; alors les rênes se rallongent.

Rendre toute la main. C'est la même chose que lâcher entièrement la main.

Répondre à la main. C'est obéir aux impressions du mors ou de la bride.

Se reposer sur la main. se dit d'un cheval qui, ayant la bouche dure, pèse trop sur la main.

Résistance de la main. C'est une suite naturelle de la main assurée; elle consiste dans la qualité au moyen de laquelle la main parvient à donner une position fixe et juste à l'encolure et à la tête.

Rester dans la main. Voy. plus haut, Être dans la main.

Sensibilité de la main. Qualité par laquelle le cavalier sent à l'instant même où il prévient le cheval, si les rênes produisent l'effet nécessaire pour l'action qu'il exige, et s'il doit augmenter ou diminuer cet effet. Ce *sentir juste*, qui fait connaître si le cheval entame

ou galope à faux ou non, ne s'acquiert que par l'exercice, par une application et une attention soutenues.

Sentir son cheval dans la main. C'est le tenir de la main et des jarrets, de manière qu'on en soit le maître pour tout ce qu'on voudra entreprendre sur lui; c'est aussi se tenir en garde contre les surprises, les contre-temps et les caprices de l'animal. C'est à l'aide d'une bonne assiette que l'on obtient ces avantages, et que le cavalier se rend compte du moindre mouvement de son cheval. Ce *tact*, ou, comme on dit, ce *sentir juste*, qui fait connaître si le cheval entame ou galope à faux ou non, ne s'acquiert que par l'exercice, par une application et une attention soutenues.

Séparer ou partager les rênes dans la main. C'est prendre une rêne de chaque main, et conduire ainsi son cheval. Voy. BRIDE.

Soutenir la main, soutenir un cheval, le soutenir de la main. C'est empêcher le cheval de tendre le cou et de s'en aller sur les épaules, en déplaçant et en reportant le poids qui surchargerait les jambes de devant sur celles de derrière, poids qui rendrait le rassembler impossible et les exigences du cavalier nulles. On exécute ce mouvement en approchant la main de la poitrine, et en levant les ongles un peu en haut. On dit aussi dans le même sens, *soutenir par le moyen des aides et des jarrets*. On soutient de la jambe de dedans ou du talon de dedans, un cheval qui *s'entable* et qui, en maniant sur les voltes, fait aller sa croupe avant les épaules. On soutient un cheval afin de l'empêcher de se traverser, et on le conduit également en le tenant toujours sujet, sans que la croupe puisse échapper, sans qu'il perde son terrain ni sa cadence, et en lui faisant marquer ses temps égaux. L'action de *soutenir la main rassemble* le cheval. L'équitation demeurerait imparfaite si elle négligeait les moyens de *soutenir* les chevaux mal construits, en reportant sur les parties fortes le poids qui surcharge les parties faibles.

Tenir, contenir la main. C'est approcher du corps la main de la bride, en levant les ongles un peu en haut.

Tenir son cheval bride en main. C'est l'empêcher d'avancer autant qu'il en aurait envie.

Tenir son cheval dans la main. C'est tenir la bride de manière que le cheval maintienne sa tête et son encolure; c'est en être toujours

le maître, et le tenir en même temps dans les talons ; enfin, c'est le relever encore davantage, et empêcher qu'il ne s'échappe ou se traverse.

Tirer à la main. Se dit d'un cheval qui, au lieu de se ramener, résiste à la bride en allongeant la tête quand on tire les rênes. Ce défaut, plus grave que le *peser à la main*, peut provenir ou de trop d'ardeur, ou d'engourdissement des épaules et de trop de raideur dans le cou. Dans le premier cas, il faut mener le cheval légèrement et le tirer souvent en arrière ; dans le second, l'assouplir à l'aide du caveçon.

Tourner à toute main. Se dit d'un cheval bien dressé qui tourne aussi aisément à droite qu'à gauche, au pas, au trot ou au galop.

Tourner la main à droite. Action qui se fait en portant la main de ce côté, ayant les ongles un peu en haut, afin que la rêne de dehors (la rêne gauche) puisse agir avec plus de promptitude.

Tourner la main à gauche. Porter la main de ce côté, ayant les ongles un peu en dessous, afin que la rêne de dedans (la rêne droite) agisse à cette main.

Travailler à main droite ou à main gauche. C'est la même chose que *être à main droite ou à main gauche*.

Travailler ou conduire un cheval de la main à la main. C'est le changer de main sans l'aide des jambes, c'est-à-dire, le travailler par le seul effet de la bride, sans que les autres aides y contribuent, excepté le gras des jambes, dans le besoin.

MAIN ASSURÉE. Voy. MAIN.

MAIN BASSE. Voy. MAIN.

MAIN BONNE. Voy. MAIN.

MAIN DE LA BRIDE. Voy. MAIN.

MAIN DE LA GAULE. Voy. MAIN.

MAIN DE LA LANCE. Voy. MAIN.

MAIN DE L'ÉPÉE. Voy. MAIN.

MAIN DOUCE. Voy. MAIN.

MAIN DU DEDANS. Voy. MAIN.

MAIN DU DEHORS. Voy. MAIN.

MAIN DURE. Voy. MAIN.

MAIN FERME. Voy. MAIN.

MAIN HAUTE. Voy. MAIN.

MAIN IGNORANTE. Voy. MAIN.

MAIN IMMOBILE. Voy. MAIN.

MAIN LÉGÈRE. Voy. MAIN.

MAIN MAL ASSURÉE. Voy. MAIN.

MAIN PESANTE. Voy. MAIN.

MAIN RUDE. Voy. MAIN.

MAIN SAVANTE. Voy. MAIN.

MAIN TROP FLEXIBLE. Voy., à l'article MAIN, *Main mal assurée*.

MAINS DE TRAVAIL. Barres de fer dont les maréchaux se servent pour lever les pieds des chevaux difficiles, soit dans le but de les ferrer, soit pour faciliter toute autre opération. Les barres pour lever les pieds de devant sont appelées *mains de devant* . Celles destinées à lever les pieds de derrière sont dites proprement *mains de travail* .

MAINTENIR SON CHEVAL AU GALOP. C'est la même chose que *l'entretenir* dans cette allure. Voy. ENTRETEENIR SON CHEVAL DANS QUELQUE ALLURE.

MAÏS. s. m. En latin *zea*. BLÉ DE TURQUIE. BLÉ D'INDE (*frumentum indicum*). Plante originaire de l'Amérique du Sud, dont la culture s'est propagée dans toutes les régions méridionales et tempérées. Dans les terres d'un bas-fond, le maïs produit 7 à 800 pour un. Presque aussi pesant que le blé, son grain est riche en fécule, en sucre, et a peu de son. 85 kilogrammes de maïs donnent environ 8 kilogrammes de son, tandis que 90 kilogrammes de blé froment en donnent 17. Le grain de maïs est trop dur pour être donné entier ; il userait les dents des chevaux ; il convient de le concasser ou de le ramollir en le faisant macérer dans l'eau pendant vingt-quatre heures. C'est ainsi qu'il est employé en Amérique, où l'avoine est presque inconnue. On l'emploie aussi en Italie et dans certaines parties de l'Espagne. Le reproche qu'on lui fait, c'est d'exciter beaucoup à boire.

MAÎTRE A DANSER. Ces mots sont employés dans les deux phrases suivantes : *Monter en maître à danser ; avoir les pieds en maître à danser* . Voy. ces deux articles.

MAÎTRE CAVALIER. Signifiait autrefois la même chose que *cavalier* . On disait : un détachement de 50, 100 maîtres, pour dire 50, 100 cavaliers.

MAÎTRE D'ACADÉMIE. Signifie la même chose que chef d'une académie, d'un manège. Il se dit d'un écuyer qui tient un manège où il enseigne l'art de monter à cheval.

MAÎTRISER UN CHEVAL. Voy. HARAS.

MAÎTRISER UN CHEVAL. Le gouverner sagement, en mettant tous ses soins à lui ménager la bouche, et lui cédant à propos, s'il

est ardent, pour mieux le *maîtriser*. Voy. DÉFAUT.

MAL. s. m. En latin *malum*. Tout ce qui est opposé à l'état de bien-être et de santé. On emploie ce mot comme synonyme tantôt de douleur locale, tantôt de maladie. Dans cette dernière acception on dit *mal caduc*, *mal de cerf*, etc.

MALACIA. s. m., ou **MALACIE**, s. f. En lat. *malacia*, du grec *malakia*, que quelques auteurs latins ont traduit par *mollities*, *effeminatio*. Ce mot, pris d'une manière générale et d'après son étymologie, désigne une grande indulgence pour ses désirs, lors même qu'ils sont contraires à la raison. Mais on en a restreint l'acception, et on l'emploie exclusivement pour signifier la dépravation du goût, avec désir de manger des substances qui sont peu alimentaires ou qui ne contiennent aucun principe nutritif, et qui répugnent même ordinairement. Voy. APPÉTRIT.

MALADE. s. et adj. En lat. *æger*. Se dit d'un animal qui n'est pas en état de santé. Voy. MALADIE.

MALADIE. s. f. En lat. *morbus*; en grec *nosos*, *nosema*, *pathos*. Altération ou dérangement d'une ou de plusieurs parties du corps, d'une ou de plusieurs fonctions de l'économie animale, ce qui semble être beaucoup moins fréquent dans l'état sauvage que dans l'état de domesticité. Les *maladies* du cheval sont, en général, le résultat des services auxquels on soumet cet animal, d'un défaut de soin, des mauvais traitements qu'on lui fait subir. Comme on ne connaît pas l'essence des maladies, il n'est pas aisé de les classer. Sans nous arrêter sur ce sujet, nous donnerons l'explication de certaines expressions employées dans les classifications le plus en usage. Les voici. *Maladies générales*, celles qui produisent des phénomènes généraux sur l'organisation animale. *Maladies locales*, celles dont l'empire est circonscrit à la partie ou aux parties qui en sont le siège. *Maladies externes*, les altérations à la surface du corps ou accessibles à la main. *Maladies internes*, celles qui se développent dans des organes intérieurs. *Maladies organiques*, les altérations profondes de la structure des organes. *Maladies idiopathiques*, *essentiels*, *primitives*, celles qui ne dérivent pas d'autres maladies. *Maladies sympathiques*, celles qui dérivent d'autres maladies. *Maladies fixes*, celles qui ne changent

pas de place. *Maladies symptomatiques*, *secondaires*, *consécutives*, *ambulantes*, *vagues*, celles qui naissent sur un point du corps, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, et qui s'étendent sur d'autres points. *Maladies métastatiques*, celles qui cessent dans un organe pour reparaître dans un autre. *Maladies congénitales*, *innées*, celles que les individus apportent en naissant. *Maladies héréditaires*, qui viennent du père ou de la mère par voie de génération; cette transmission n'est quelquefois qu'une disposition à la maladie qui se développe plus tard. *Maladies constitutionnelles*, qui proviennent de la disposition native de l'animal. *Maladies vénéneuses*, qui résultent d'un poison quelconque. *Maladies virulentes*, celles attribuées à l'effet d'un virus. *Maladies miasmiques*, celles causées par un miasme. *Maladies traumatiques*, celles qui sont déterminées par l'action d'un instrument vulnérant. *Maladies spécifiques*, celles dont la cause inconnue, supposée *sui generis*, donne toujours les mêmes résultats morbides. *Maladies vermineuses*, celles que l'on attribue à la présence des vers dans les voies digestives. *Maladies venteuses*, celles qui sont la conséquence de gaz dans l'estomac et les intestins. *Maladies sporadiques*, celles qui régnent sur un petit nombre d'individus dispersés çà et là. *Maladies épizootiques*, celles qui régnent à la fois sur un grand nombre d'individus. *Maladies enzootiques*, celles habituelles et fréquentes dans certaines localités. *Maladies contagieuses*, celles qui se communiquent d'un animal à l'autre par contact plus ou moins immédiat. *Maladies continues*, celles qui durent sans interruption depuis leur commencement jusqu'à leur fin. *Maladies périodiques*, soit *intermittentes*, soit *rémittentes*, celles dont le cours est interrompu périodiquement d'une manière passagère. *Maladies aiguës*, celles qui, ayant une marche rapide, se terminent promptement et ont en général une certaine gravité. *Maladies chroniques*, celles qui s'avancent lentement vers une terminaison quelconque. *Maladies insidieuses*, *pernicieuses*, *malignes*, celles qui, sous des apparences peu graves, ne mettent pas moins en danger la vie de l'animal. *Maladies larvées*, celles dont le siège et le véritable caractère sont cachés sous un aspect trompeur. Les noms de chaque maladie en particulier offrent encore dans la médecine vétérinaire une confusion vraiment étrange.

Ils sont tirés, ou du siège du mal, comme la *pneumonie*, la *gastrite*; ou des causes qui produisent le mal, comme la *maladie des bois*; ou du lieu où le mal se montre, comme le *feu d'Espagne*; ou d'un symptôme principal, comme le *vertige*, l'*immobilité*; ou d'une ressemblance présumée du mal avec des animaux ou des objets inanimés, comme *cancer*, *crapaud*, *vessigon*. Souvent différents noms indiquent une même affection. Toutes les maladies ne se prêtent pas également aux recherches de la science. Quelques-unes sont faciles à reconnaître relativement à d'autres; mais cette tâche rencontre souvent des obstacles infinis.

MALADIES APHTHEUSES. Voy. APHTHES.

MALADIE DES BOIS, MAL DE BOIS, MAL DE BOIS CHAUD, MAL DE BROU, MAL DE JET DU BOIS. Maladie que les chevaux gagnent quelquefois en paissant dans les bois pendant certaine saison, et qui consiste principalement dans une inflammation très-aiguë et très-grave de la membrane muqueuse gastro-intestinale. Le nom de cette maladie en indique assez la cause, qui tient à l'effet que produisent sur les organes digestifs les jeunes bourgeons que dévorent les animaux dans les bois, au moment de la pousse. Parmi ces productions végétales, celles de chêne, de frêne, passent pour être les plus nuisibles, et surtout la première. En effet, la saveur acerbé et styptique que l'on connaît aux parties constituantes du chêne, l'action astringente qu'elles exercent sur les tissus vivants, rendent assez bien raison des désordres qu'elles déterminent sur les organes digestifs avec lesquels elles sont mises en contact. Toutefois, la force de l'habitude émousse souvent cette susceptibilité. Les symptômes sont généralement alarmants. L'invasion s'annonce ordinairement par la chaleur de la surface cutanée, la chaleur et la sécheresse de la bouche, la rougeur des membranes muqueuses en général, et, en particulier, de la conjonctive et de la pituitaire; la soif, la constipation opiniâtre, la dureté des excréments qui sont en petite quantité et mêlés de stries de sang; la difficulté d'uriner, la rareté et la teinte rougeâtre des urines, les coliques, l'anxiété, la dureté et la fréquence du pouls; il y a aussi mouvements momentanés et subits de la queue, érections fréquentes du pénis dans le mâle, et signes de chaleur dans les femelles. Ces phénomènes se soutiennent communément de quatre à six jours, après

quoi tous les symptômes augmentent assez rapidement; la bouche est brûlante et la soif inextinguible, l'appétit est souvent diminué, la mastication s'opère lentement, l'air expiré devient très-chaud, les muqueuses sont très-rouges, les urines, d'épaisses qu'elles étaient, deviennent claires, abondantes ou rares, les excréments, petits, coiffés de mucosité glaireuse et teints de sang fétide, le poil est piqué et la peau chaude, sèche, adhérente; il y a des alternatives de froid et de chaud aux légumens, aux extrémités, à la tête et aux oreilles. La maladie étant parvenue à son comble, des frissons surviennent, l'animal chancelle, la région lombaire est faible et vacillante, la respiration courte et précipitée, le pouls presque insensible, la tête basse, les oreilles pendantes, la peau froide; une bave fétide et visqueuse remplit la bouche. Après le frisson, qui dure peu, viennent, dans quelques sujets, l'étincellement des yeux, l'agitation des oreilles et de la queue, avant-coureurs d'une mort prochaine et inévitable; quelquefois il s'établit par l'anus des évacuations de matières liquides, purulentes, noirâtres, glaireuses, extrêmement fétides; l'animal jette aussi par les naseaux une matière épaisse, filante et sanguinolente; enfin, la mort vient mettre un terme aux souffrances du malade. La première indication à remplir, pour combattre cette maladie, consiste à faire cesser au plus vite l'action de la cause, en retirant les animaux des bois. Ensuite, comme il s'agit d'une inflammation, on doit avoir recours au traitement antiphlogistique. On mettra, par conséquent, les malades à la diète, on fera des saignées plus ou moins copieuses, suivant l'intensité de la maladie et la force des sujets; on administrera d'abondants breuvages composés de décoctions de graine de lin, de mauve, de racine de guimauve, légèrement nitrées; on donnera des lavements de même nature, et même un peu laxatifs; on fera des fumigations émollientes sous le ventre, etc. En même temps, les animaux devront être couverts et placés dans une écurie chaude et propre. Si l'usage de ces moyens produit d'heureux résultats, on commence, avec beaucoup de prudence toutefois, à donner à l'animal des bouillons nourrissants, des aliments de bonne qualité et de facile digestion, mais peu à la fois. Le vert est préférable à tout. Tant que les choses suivent cette marche, les praticiens

se trouvent parfaitement d'accord sur le mode de curation de cette maladie; s'il arrive, au contraire, qu'elle persiste, ou fait d'alarmants progrès, les opinions se partagent. Les uns veulent recourir aux révulsifs, à l'usage du quinquina, de la gentiane; ils proposent, en un mot, un traitement fortifiant ou tonique, opposé au précédent. D'autres n'admettent point que la maladie ait changé de nature à cause de sa persistance ou de son augmentation, et repoussent le changement proposé. D'Arboval est parmi ces derniers. Il dit que, dans tous les cas, on est sûr de perdre moins d'animaux affectés de la maladie des bois, en continuant jusqu'à la fin la curation antiphlogistique, qu'en l'abandonnant lorsque la maladie fait des progrès.

MALADIE NAVICULAIRE, PODOTROCHILITE CHRONIQUE. Inflammation de la membrane synoviale étendue sur la face postérieure de l'os naviculaire et la face antérieure du tendon fléchisseur du pied. C'est ordinairement par la contraction de celui-ci qu'elle commence. Les deux principales causes de la contraction sont la ferrure et un trop long séjour à l'écurie. Les signes suivants peuvent servir à la faire reconnaître. La corne du pied est sèche et très-dure, la paroi droite, la sole concave, la fourchette petite et profonde. Quand l'animal est à l'écurie, il porte instinctivement le pied malade en appuyant sur la pince. Si on lui fait faire un exercice rapide, il a la marche pénible et fluit par boiter. La *maladie naviculaire* est incurable lorsqu'elle est tout à fait déclarée, et l'on a beaucoup de peine à la prévenir quand la contraction du pied est avancée. C'est avant que la boiterie se montre qu'il faut traiter l'animal. On parvient quelquefois à guérir la maladie en tenant le malade dans un vaste enclos, quand il ne travaille pas; en parant à fond toutes les trois semaines le pied atteint, en amincissant les talons et en appliquant un fer à croissant. Si l'animal boite, on peut pallier la claudication par la section des branches nerveuses qui se rendent au pied. Voy. NÉVROTOMIE.

MALADIE PÉDICULAIRE. Voy. PHTHIRIASIS.

MALADIES CHARBONNEUSES. Maladies générales ou locales qui se montrent sous la forme sporadique, enzootique et épizootique. Leur apparition se fait avec beaucoup de promptitude, leur marche est rapide, et elles ont pour caractère le plus apparent des tu-

meurs dites *charbonneuses*. Ces maladies ont été classées en trois divisions, dont l'importance ne paraît pas bien grande sous le rapport de la pratique. Il est bien plus important de remarquer que ces affections occasionnent quelquefois des désastres et des pertes considérables, et qu'elles sont susceptibles de se transmettre très-facilement d'une espèce à l'autre, d'un animal à un autre animal de la même espèce, et des animaux à l'homme, soit par le simple contact, soit par l'inoculation. Voy. CHARBON ESSENTIEL et TYPHUS.

MALADIES CONTAGIEUSES. Cette dénomination embrasse toutes les maladies qui ont la propriété de se transmettre d'un individu à un autre de même espèce ou d'espèce différente, et cette transmission s'appelle *contagion*. La contagion a lieu soit par contact *immédiat* ou direct, soit par contact *médiat* ou indirect. Il y a contact *immédiat*, toutes les fois que l'animal sain touche d'un ou de plusieurs points de son corps un animal infecté. Le contact est *médiat* si l'animal sain est mis en rapport avec des objets ayant servi aux animaux atteints de maladies contagieuses, ou bien avec les lieux infectés de contagion. La nature de la contagion est inconnue. Sa transmission de l'animal à l'homme est aujourd'hui indubitable, mais ce n'est quelquefois qu'à l'aide de circonstances particulières qu'elle a lieu, telles que l'absence de la peau ou sa piqure, comme dans la vaccine. Il reste encore de l'incertitude sur la possibilité du développement spontané des affections contagieuses. Voici les caractères généraux que d'Arboval assigne à ce genre d'affections. « Pour qu'une maladie soit considérée comme contagieuse, il faut que la transmission soit bien constatée. Ces affections, presque toujours aiguës, graves, enzootiques ou épizootiques, et souvent très-meurtrières, se propagent au milieu de toutes les circonstances dans lesquelles les maladies se sont transmises par contagion; elles offrent tous leurs caractères, en conservant la propriété de se communiquer à d'autres animaux. Il n'est pas encore bien certain que les virus contagieux s'affaiblissent à la suite des transmissions successives. Des phases ou des périodes bien tranchées s'observent pendant la durée des maladies contagieuses. Dans une localité, le début d'une maladie générale s'annonce par quelques cas d'abord rares; ensuite l'affection attaque vivement un grand

nombre d'animaux en même temps ; on la voit marcher rapidement, sa malignité la rend meurtrière, on ne réussit qu'à grand'peine à obtenir quelques guérisons ; cette première période est ce qu'on nomme le *début* ou l'*invasion* de la maladie. La période de *violence* ou de *malignité* se montre bientôt après ; l'affection se propage alors d'une manière effrayante sur presque tous les animaux qu'elle attaque, et se montre rebelle à tous les traitements employés pour la combattre. Plus tard la période de *déclin* ou de *bénignité* arrive ; pendant cette phase, la maladie devient moins contagieuse, les symptômes moins alarmants ; elle a une durée plus longue, des terminaisons les plus heureuses possible, lorsque les animaux se trouvent favorablement disposés à les contracter. Dans les localités chaudes et humides, dans celles qui sont entourées de marécages ou de fosses d'aisance, et partout où les animaux sont naturellement faibles et mous, les maladies contagieuses font plus de ravages qu'ailleurs. Quelques-unes de ces maladies, après avoir régné sur les bestiaux d'une contrée, peuvent y reparaitre une seconde fois, par voie de contagion ; d'autres n'affectent les animaux qu'une seule fois, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas susceptibles de récidive. » Dès que les maladies contagieuses se manifestent, on doit se hâter de recourir à la fois aux mesures propres à les prévenir ou à en borner la propagation, et à celles convenables pour le traitement curatif. Les prétendus spécifiques, les secrets contre la contagion sont du pur charlatanisme. La cure doit être appropriée aux différents caractères spéciaux des maladies contagieuses. Aussitôt qu'une de ces affections paraît, on est dans l'obligation d'en informer l'autorité locale pour qu'elle avise aux moyens d'empêcher la maladie de s'étendre. A cet effet, on isole les chevaux affectés, on brûle ou on enfouit profondément leur fumier, on blanchit à l'eau de chaux l'écurie qu'ils ont habitée, on purifie au feu les objets en fer qui leur ont servi, et l'on détruit, ou du moins l'on soumet tous les autres à des lavages faits avec soin. Les maladies généralement considérées comme contagieuses sont la *morve*, le *farcin*, le *charbon*, la *gale* et la *rage*. Voy. ces mots.

MALADIES DE LA CONJONCTIVE. Ces maladies sont l'*inflammation*, l'*œdème*, les *plaies*, les *ulcères*, les *fungosités*, l'*introduction des*

corps étrangers. — Pour l'inflammation ou *conjonctivite*, Voy. OPHTHALMIE.

Œdème. Il consiste dans une infiltration séreuse du tissu cellulaire qui unit le globe de l'œil aux paupières, et, existant souvent avec l'œdème des paupières elles-mêmes, se manifeste dans les mêmes circonstances que ce dernier, et n'est communément que la terminaison d'une ophthalmie ayant reparu à plusieurs reprises ; d'autres fois, il est le résultat de la présence des appareils sur les parties environnantes, ou de celle de corps étrangers entre les paupières, etc. Cet œdème altère la transparence de la cornée lucide et la vision peut en être troublée. Lorsqu'il est dû à une cause extérieure, il se dissipe de lui-même, si l'on fait disparaître cette cause ; mais lorsqu'il est la suite d'une irritation établie dans l'œil, il n'est pas toujours aisé à guérir. S'il n'y a pas de douleur, et si la partie malade est pâle, on a recours aux topiques résolutifs et astringents, aidés par quelques laxatifs. Dans le cas contraire, il faut employer le traitement antiphlogistique local et général, et n'en venir que peu à peu aux applications résolutives. Quant à l'œdème devenu chronique et rebelle, les vésicatoires appliqués de chaque côté aux parties latérales supérieures et antérieures de l'encolure, les laxatifs et les autres moyens qui conviennent contre l'ophthalmie chronique sont indiqués.

Plaies. Elles résultent d'un accident ou d'un état maladif de la conjonctive, et se remarquent presque toujours en même temps que celles des paupières. Ces plaies donnent lieu à la suppuration ; quelquefois elles s'ulcèrent, et, quand elles sont récentes, elles occasionnent ordinairement l'ophthalmie. L'irritation que causent ces plaies cède, en général, aux lotions émollientes répétées fréquemment et entreprises dès le début de la maladie. Lorsqu'on la voit persister après la période inflammatoire, on doit passer avec prudence aux topiques légèrement excitants, qu'on rend graduellement plus énergiques.

Ulcères. Ils ne diffèrent des plaies de cette même partie que par leur disposition à s'agrandir et la difficulté qu'on a d'en triompher. Ils naissent des mêmes causes et on les traite de la même manière ; on peut seulement, lorsqu'ils sont chroniques et déterminés par une irritation ancienne, n'être pas si timide dans l'usage des excitants, tels que les pommades

ou autres collyres, dans lesquels on fait entrer le sulfate de zinc, le turbith minéral, le cinabre, etc. On peut même parfois recourir avec ménagement à quelque léger escharotique, comme le nitrate d'argent fondu.

Fongosités. Les fongosités n'ont pas de causes connues, excepté lorsqu'elles s'élèvent des plaies anciennes et des ulcérations dont elles dépendent. Le meilleur traitement consiste à les exciser avec de petits ciseaux courbes sur plat, et à cautériser après avec le nitrate d'argent fondu; on répète la cautérisation chaque fois que l'état de la plaie que l'on a faite n'est pas satisfaisant. Parmi ces excroissances morbides, il en est deux qui ont reçu les noms de *staphylôme* et d'*onglet*; celui-ci est toujours placé sur le corps clignotant, qu'il carie à la longue, et souvent détermine l'enlèvement par excision.

Corps étrangers. Ce sont ordinairement des grains de sable, des mouches, des parcelles de bois, des végétaux, etc., qui s'introduisent entre les paupières et l'œil, et y produisent une douleur vive et le larmolement au moyen duquel ils se trouvent souvent entraînés et expulsés au dehors. D'autres fois, ils restent libres ou implantés derrière les paupières. Il faut alors en favoriser l'expulsion par des lotions émollientes ou d'eau simple; si ce moyen n'est pas suffisant, on assujettit convenablement l'animal, on fait tenir les paupières écartées, même légèrement renversées, et à l'aide d'un petit pinceau, d'un morceau de papier roulé, ou d'une petite pince, on essaye de toucher ou de saisir le petit corps pour l'amener au dehors. L'irritation qui en est le résultat se dissipe le plus souvent d'elle-même. Si la forme tranchante ou anguleuse du corps étranger fait naître une forte irritation, l'ophtalmie peut se développer.

MALADIES DE LA CORNÉE. La cornée peut participer à l'inflammation aiguë de la conjonctive; dans ce cas, elle perd de sa transparence, s'injecte quelquefois de sang, et même devient rouge. Cette membrane s'obscurcit aussi lorsque l'inflammation de la conjonctive est chronique; mais alors elle devient bleuâtre. On la voit en outre s'épaissir et devenir inégale à sa surface, à la suite d'accès répétés de fluxion ou de plusieurs ophtalmies; s'infiltrer, si des liquides blancs se déposent dans les interstices ou cellules de son tissu; enfin, devenir le siège de l'*albugo*, de la *cornéite*, du

leucoma, du *staphylôme*, de la *taie*, de l'*ulcère*.

MALADIES DE LA FOURCHETTE. Pour ces maladies, les unes sont accidentelles, comme les blessures de cette partie du pied par un corps quelconque. Ces lésions, ainsi que les *cerises*, étant traitées chacune à leur place, nous n'y reviendrons pas, et nous ne nous occuperons ici que des affections auxquelles la fourchette est pour ainsi dire prédisposée. La principale lésion, de laquelle toutes les autres dérivent, est la *fourchette échauffée* ou *échauffement de la fourchette*. Elle a pour caractère le suintement, au milieu de la fourchette, d'une humeur noire, fétide, qui, en séjournant dans cette partie du pied, finit par la macérer et par faire augmenter les symptômes de cette lésion, qui prend alors le nom de *fourchette pourrie* ou *suppuration de la fourchette*, altération dans laquelle la corne est molle, peu résistante, recouverte d'un enduit blanchâtre qui sent le fromage pourri. Plus tard, surtout si le pied est atteint de *teigne*, les tissus vifs sont à nu, et l'animal éprouve un prurit qu'il manifeste en frappant violemment et fréquemment du pied, ce qui augmente l'irritation et peut donner lieu au crapaud. La fourchette échauffée est une maladie peu grave si elle est bien traitée. La fourchette pourrie est plus grave, et le crapaud est souvent incurable. L'humidité constante dans laquelle le pied se trouve quand on néglige d'enlever régulièrement le fumier, la ferrure mal exécutée, soit en ferrant trop rarement, soit en enlevant trop de fourchette, occasionnent ordinairement les accidents dont il s'agit. Ces affections sont moins rares en hiver qu'en été, et, toutes proportions gardées, plus fréquentes dans les gros chevaux à pieds plats ou à talons trop élevés que dans ceux qui ont le pied bien fait. Pour réussir dans le traitement, on doit, avant de l'entreprendre, faire cesser les causes. Cela fait, il faut mettre le pied à sec, abattre les talons, conserver la fourchette et ferrer avec un fer tronqué. Ces simples moyens réussissent souvent; s'ils sont inefficaces, on y joint les lotions astringentes de vinaigre et d'eau de Goulard, dont on aide l'action avec des étoupades sèches. On continue ces soins jusqu'à parfaite guérison. Quand la corne est désorganisée, on l'enlève avec le bistouri, et on fait une plaie simple que l'on panse avec de l'égyptiac, et l'on applique un fer à clou de rue. Les pou-

dres dessiccatives, légèrement corrosives, sont excellentes. Si, malgré cela, l'affection marche, on doit craindre le crapaud.

MALADIES DE LA GANACHE. Voy. GOITRE.

MALADIES DE LA GLANDE LACRYMALE. Voy., à l'art. MALADIES DES YEUX, *Maladies des voies lacrymales*.

MALADIES DE LA LANGUE. Les principales maladies de la langue consistent dans les *plaies*, la *rupture*, l'*inflammation aiguë* ou *glossite*, les *aphthes*, le *charbon* ou *glossanthrax* et les *ulcères*; la langue peut être aussi *pendante* ou *serpentine*; enfin, elle présente, dans certains cas de maladie d'autres parties du corps, différents états auxquels le praticien doit accorder une attention sérieuse.

Les *plaies de la langue* sont, tantôt l'effet de l'action du mors, du bridon, du filet dont on fait usage pour arrêter les chevaux qui s'emportent; tantôt de la longe, lorsqu'on a l'imprudence de la passer dans la bouche du cheval et que celui-ci *tire au renard*; tantôt des premières dents molaires, comme dans le cas où la langue ayant été saisie et tirée dehors et de côté, dans le but d'examiner la bouche ou d'administrer quelques médicaments et le cheval se défendant, pourrait être portée entre les dents et par suite blessée. Plus la blessure est éloignée de la pointe, et plus il est difficile, à cause de sa position, d'y remédier. Une solution de continuité peu profonde peut être abandonnée à la nature; il suffit d'éloigner les obstacles susceptibles d'entraver la guérison. Les plaies qui intéressent la moitié de l'épaisseur de la langue ne doivent pas être regardées comme incurables; étant même plus profondes, la réunion par première intention a quelquefois lieu; mais si la division pénètre à une plus grande profondeur et qu'elle se retrouve à la face inférieure de la langue, le cas offre plus de gravité. La réunion par adhésion immédiate doit être tentée quand le pédoncule qui joint encore la portion située au-dessous de la coupure à l'autre partie, est assez fort ou assez étendu pour entretenir la vie dans la portion inférieure; quand la division est à la surface supérieure et que les lèvres de la plaie n'ont pas été trop maltraitées, on pratique une suture à points continus. Lorsque le pédoncule est trop faible pour que la vie puisse être entretenue dans la partie située au-dessous de la coupure, on se flatterait en vain de pouvoir

parvenir à la conserver, et le plus court parti est d'achever de la couper. Voy. AMPUTATION.

La *rupture ou coupure complète de la langue* est très-rare dans le cheval. Dans le cas où cet accident arriverait, on s'occupe d'arrêter l'hémorragie et l'on nourrit le cheval avec des aliments liquides.

Les *ulcérations de la langue* peuvent être déterminées sur ses bords par les aspérités des dents saillantes. Voy. MALADIES DES DENTS.

La *langue pendante* est fort désagréable à la vue.

La *langue serpentine* ou *frétilarde*, remuant sans cesse, sort à tout instant de la bouche; elle est fort incommode. Ces défauts ne sont pas seulement désagréables; ils donnent lieu à une grande déperdition de salive, qui nuit nécessairement à la digestion, et il peut en résulter la déchirure et même la coupure de la langue, si l'animal venait à tomber ou à heurter quelque corps dur. On voit encore des chevaux qui replient leur langue en la doublant lorsqu'ils sont embouchés; d'autres la passent par-dessus le mors. Ces chevaux tiennent toujours la bouche ouverte. Tous les défauts dont il est question dans ce paragraphe sont malheureusement sans remède, à moins qu'on ne les corrige par l'embouchure.

Les *différents états de la langue* dans des circonstances malades, sont susceptibles d'aider à reconnaître les lésions d'où ils dépendent. La rougeur de la langue, accompagnée de fuliginosités, indique une irritation des voies digestives. Voy. FULIGINEUX. La *langue se brunît* quand l'inflammation gastro-intestinale augmente. Une langue rouge, sèche et lisse, est fort souvent le signe d'un redoublement d'inflammation intestinale. Une langue blanche à son centre est l'un des phénomènes de toutes les gastrites avec surexcitation muqueuse. Une langue chargée d'un enduit jaune, et surtout jaune verdâtre ou brunâtre, dénote l'irritation de l'appareil biliaire.

Quant à la *glossite*, aux *aphthes* et au *glossanthrax*, Voy. ces articles.

MALADIES DE LA MOELLE ÉPINIÈRE. Ces maladies forment encore aujourd'hui un sujet bien obscur pour l'hippiatrique. M. H. Boulay jeune, vétérinaire à Paris, partage les altérations morbides de la moelle épinière en deux séries. Celles de la première, purement acci-

dentelles, sont le plus souvent le résultat de fractures ou de luxations de la colonne vertébrale, qui donnent lieu, soit à la compression de la moelle, soit au déchirement de ses enveloppes ou même de sa substance. Accompagnés fréquemment de fortes commotions et d'épanchements sanguins entre les membranes rachidiennes, ces accidents déterminent toujours une paralysie plus ou moins complète, dont les symptômes varient à l'infini suivant le point lésé de l'organe. Leur siège ordinaire est aux régions cervicale et dorsale. Ils occasionnent inévitablement la mort, et n'intéressent l'art que sous le point de vue des actions civiles ou correctionnelles qui peuvent quelquefois en ressortir. Les altérations de la seconde série sont les *congestions*, les *épanchements*, les *inflammations de la moelle épinière* et de ses enveloppes.

Congestions et épanchements. Assez fréquents dans le cheval, ils n'offrent aucun signe précurseur, aucun symptôme pathognomonique. Leur invasion est brusque, leur siège le plus habituel est la région dorso-lombaire. Quelquefois elles sont suivies d'un épanchement sanguin dont on ne reconnaît l'existence qu'à l'ouverture des cadavres. Ces congestions et ces hémorragies déterminent des désordres fonctionnels qu'il est impossible de préciser : tantôt elles s'opèrent brusquement, et alors elles amènent un trouble marqué dans les fonctions locomotives, et des phénomènes de paralysie ; tantôt la congestion est faible, l'exsudation peu considérable, ou bien l'une et l'autre s'établissent d'une manière lente, et, dans ces cas, il peut arriver qu'on n'aperçoive aucun changement notable, que les signes de la lésion étant vagues, elle ne soit constatée qu'après la mort. Au surplus, tout porte à croire, d'une part, que la congestion sanguine peut être quelquefois suivie d'un épanchement de sang et constituer ainsi une véritable apoplexie ; d'une autre part, qu'elle précède toujours, ou du moins bien souvent, l'inflammation de la moelle épinière et de ses enveloppes, dont elle devient, par conséquent, la cause occasionnelle.

Inflammation. L'inflammation peut atteindre la moelle et ses enveloppes, et celles-ci isolément ou simultanément. Ce premier cas est le plus fréquent. L'état inflammatoire des membranes est presque toujours accompagné

d'une altération sensible de la moelle épinière. Cette inflammation, qui prend le nom de *myélite* (en grec *muêlos*, la moelle), peut envahir la totalité de l'organe ou n'en occuper que quelque région ; elle peut aussi être aiguë ou chronique, mais elle présente rarement ce dernier cas dans le cheval. A l'égard des symptômes, Voy. PARALYSIE. « Les affections aiguës de la moelle épinière et de ses enveloppes, dit M. Bouley, sont fréquentes chez le cheval ; ces maladies sont rarement isolées ; elles se manifestent par des symptômes généraux, et aucun signe particulier ne les différencie ; elles peuvent occuper toute l'étendue de l'appareil spinal, ou seulement quelques-uns de ses points ; la région lombaire en est le siège le plus ordinaire, et, dans ce cas, une paraplégie plus ou moins complète en est le signe constant ; elles frappent les chevaux de tous les âges, mais surtout les animaux jeunes, forts et vigoureux, soumis à des travaux pénibles, notamment les limoniers. Aucun signe précurseur n'annonce leur approche ; leur début est ordinairement brusque et leur marche toujours rapide ; les causes qui les font naître sont souvent inconnues. Ces affections, constamment graves, résistent souvent à la méthode curative la plus rationnelle ; elles paraissent toujours de nature inflammatoire. Chez le cheval, enfin, le traitement antiphlogistique est le seul qu'on doive leur opposer. »

MALADIES DE L'ANUS. Les blessures et les contusions de l'anus sont rares, cette partie étant protégée par son renforcement vers le bassin, et par le tronçon de la queue ; elles ne présentent d'ailleurs aucune indication particulière.—Pendant l'expulsion des excréments, il n'est pas rare de voir l'anus se dilater et rejeter au dehors, pour un moment, une partie du rectum. Cela s'observe particulièrement dans les premiers jours de l'herbage, par suite d'une longue diarrhée, ou chez de vieux chevaux harassés de fatigue. Ce phénomène disparaît avec la cause qui l'a produit.—L'imperforation de l'anus est un vice de conformation ou de naissance.—Pour la fistule de l'anus, Voy. FISTULE.

MALADIES DE LA PEAU. Ces maladies sont très-nombreuses ; il en est même qui nous sont encore inconnues. On peut les ranger en trois classes, savoir : les *congestions*, les *inflammations* et les *maladies inconnues* dans leur nature.

Congestions. Dans cette catégorie, il n'est qu'une seule affection nommée *ébullition, échaubouure, feu d'herbe*. Voy. ÉBULLITION.

Inflammations. Ce sont les *furoncles, la gale, les dartres, l'érysipèle, le pemphigus, l'urticaire, les crevasses*, etc. Voy. ces différents mots.

Affections non caractérisées. Celles dont la nature n'est pas bien connue, qui semblent affecter profondément les téguments, et en même temps l'économie entière, comme les *eaux aux jambes*. Voy. cet article.

MALADIES DE LA RATE. Ces maladies sont peu ou point connues. La confusion des symptômes, au milieu des coliques violentes que causent ces affections, rend leur diagnostic extrêmement difficile. La nécropsie permet de constater souvent des congestions, presque toujours avec rupture de l'enveloppe splénique et épanchements sanguins. Ces déchirures sont quelquefois peu étendues et se cicatrisent. Il n'est pas rare d'en rencontrer plusieurs traces à la surface de la rate.

MALADIES DE LA SCLÉROTIQUE. Les affections notables de cette membrane arrivent moins souvent qu'à toute autre partie de l'œil. Il est fort incertain que l'inflammation de la sclérotique ait jamais été vue chez les animaux. Les blessures que peut recevoir la *sclérotique* sont toujours suivies d'une ophthalmie, et quand toute l'épaisseur en est intéressée, elles occasionnent la perte de l'œil.

MALADIES DE LA TRACHÉE-ARTÈRE. Nous avons parlé de l'*angine* qui est une des maladies de la *trachée-artère*. Les plaies de ce conduit qu'on ne voit guère que dans les chevaux de troupe, ne présentent aucun danger et guérissent d'elles-mêmes, lorsque le corps vulnérant n'est arrivé à la trachée qu'après avoir suivi un trajet sinueux. Mais elle peut se compliquer de l'insinuation de l'air dans les mailles du tissu cellulaire, d'où il résulterait une compression plus ou moins grande du tube aérien. Le moyen d'y remédier consisterait en un débridement par lequel on rendrait l'ouverture du tuyau parallèle à celle des téguments. Il peut arriver aussi que le bord de la trachée rentre et se replie en dedans, ce qui, sans empêcher la respiration, entraîne un rétrécissement du canal; le cornage alors peut en être la suite. La guérison s'opère, en général, assez promptement. Enfin, le cas le

plus grave, c'est la fracture ou section complète d'un des anneaux de la *trachée*, et alors le roulement des bords du cartilage a bien plus de facilité encore à s'opérer. On manque de moyens efficaces contre cet accident.

MALADIES DE LA VESSIE. Les affections de cet organe sont l'inflammation, le renversement, la rupture, les fistules urinaires, l'arrêt de la sécrétion urinaire dans la vessie, la rétention d'urine, l'écoulement involontaire de l'urine, les calculs vésicaux; maladies décrites sous les désignations de cystite, renversement, rupture de la vessie, fistule urinaire, suppression d'urine, ischurie, incontenance d'urine, calculs. La liste se complète en y ajoutant les contusions, les blessures et la paralysie. La vessie est située de manière à devoir être à l'abri des offenses extérieures: c'est surtout dans l'état de vacuité qu'elle n'est que très-difficilement atteinte par les causes contondantes, et même, dans l'état de plénitude, il faut qu'elles aient un certain degré de violence pour que leur action arrive jusqu'à l'organe, lequel est alors affecté d'un afflux sanguin et d'un engorgement inflammatoire de ses parois, ce qui nécessite le traitement des contusions en général, combiné avec celui de la cystite. Cet accident, qui est très-grave, se fait reconnaître à une plaie voisine de l'organe, ainsi qu'à la sortie d'une urine rare et sanguinolente, soit que le mal provienne de contusion ou d'atteinte de corps vulnérants, à la suite des chutes de très-haut sur des corps aigus, surtout quand la vessie est pleine. On a recueilli l'observation intéressante et rare de la perforation de ce viscère par une saillie osseuse anormale, à la surface de l'un des os du bassin. Le cheval éprouve quelquefois la paralysie de la vessie dans les longues courses où on ne lui permet pas de s'arrêter pour uriner. Alors l'animal commence à être peu solide sur ses jambes, il ne tarde à tomber et ne peut se relever. Le danger n'est pas extrême, quand les accidents se bornent là; mais s'il y a ressemblance avec l'*ischurie*, la mort est presque toujours à craindre.

MALADIES DE L'ESTOMAC. Ce qui a rapport à l'irritation aiguë et chronique de l'estomac et de l'intestin, a été traité aux articles *Gastrite* et *Gastro-entérite*. Quant aux lésions accidentelles qui peuvent arriver à cet important viscère, telles que solutions de continuité, déplacements, corps extérieurs retenus, Voy.

ÉVENTRATION, HERNIE, RUPTURE DE L'ESTOMAC, VOMISSEMENT ET CORPS ÉTRANGERS.

MALADIES DE L'IRIS. L'inflammation, l'adhérence, le décollement, les blessures, l'érailement et la hernie ou procidence de l'iris, sont autant de lésions qui peuvent affecter cet organe. Il est traité de l'inflammation à l'article *Irite*.

Adhèrence de l'iris. Quelquefois congénitale, d'autres fois accidentelle et produite par des accidents qui ont mis en contact et occasionné l'inflammation des parties accolées, cette adhérence a lieu, soit à la cornée, soit à la capsule cristalline. Dans le premier cas, on ne remarque presque exclusivement que l'adhérence de la portion inférieure de l'iris. Les causes d'où elle provient sont les divisions faites à la partie antérieure de l'œil, ou bien des abcès qui, s'étant développés entre les lames de la cornée, ont perforé cette membrane. Dans le second cas, l'adhésion comprend très-souvent la totalité de la petite circonférence qui circonscrit la pupille, et elle est le résultat d'ophtalmies intenses, intermittentes ou non. Cette dernière variété est caractérisée par l'état d'immobilité de l'ouverture pupillaire, à quelque degré de lumière que l'œil soit exposé. En hippiatrice, on n'entreprend pas la cure de ces sortes de lésions.

Décollement et blessure de l'iris. Ces accidents sont toujours l'effet de violences extérieures qui ont détaché une partie plus ou moins considérable de la grande circonférence de l'iris, ou divisé son tissu. Dans les deux cas, il en résulte une double pupille. L'art n'offre aucune ressource pour y remédier.

Erailement de l'iris. L'iris se trouve souvent dilacéré ou détruit par l'effet d'inflammations intenses et répétées des parties internes de l'œil. Tantôt les portions lésées de l'iris tiennent encore au corps de cette membrane; tantôt elles en sont totalement séparées et nagent dans l'humeur aqueuse. Ce mal est incurable.

Hernie ou procidence de l'iris. Voy. STAPHYLOME.

Pour compléter cet article, nous rapporterons quelques passages extraits du *Traité des maladies des yeux*, par M. Leblanc, médecin vétérinaire à Paris. « L'iris, dit ce vétérinaire distingué, après plusieurs accès d'ophtalmie intermittente avec hypopyon, devient ordinairement de couleur feuille morte. Quelquefois

il offre des points blanchâtres ou jaunâtres, et cela, le plus souvent, à la partie inférieure, indubitablement parce que cette région a été en contact avec la matière de l'hypopyon. Il n'y a aucun traitement particulier à opposer à ce vice qui n'existe jamais isolément; cependant, si après l'accès ophtalmique dissipé et la résorption de la matière de l'hypopyon opérée, cette teinte terne existait encore, on pourrait ramener la membrane à sa nuance première en fortifiant l'œil par les substances toniques ou excitantes accoutumées. Devenue blanche par suite de maladie, elle conserve presque constamment cette nuance, qui dépend d'une lésion organique. On sait que les animaux peuvent être clairvoyants avec l'immobilité de l'iris; on sait également qu'ils peuvent être privés de la vue avec la mobilité de cet organe. Toutes ces modifications sont intimement liées avec les lésions des tissus des diverses régions. En général, l'immobilité de l'iris est d'un funeste présage; elle précède presque toujours la cécité. Cet organe, qui est destiné à mesurer, si l'on peut se servir de cette expression, la quantité des rayons lumineux nécessaires à la vision, n'a plus besoin d'agir quand ces rayons n'ont plus d'influence sur la rétine, soit que cette dernière membrane ait été paralysée, soit que les rayons lumineux ne puissent pas arriver jusqu'à elle par la présence de corps opaques. Il est rare que dans ce dernier cas les mouvements de l'iris soient atteints en totalité; cette membrane est encore impressionnée; ce signe est même d'un grand secours, quand on a à déterminer si l'opération de la cataracte est nécessaire. Privé totalement de sa contractilité, l'iris est, ou étendu de manière à ne pas laisser de passage à la lumière, ou il offre une ouverture très-dilatée. Cette ouverture peut changer de forme: tantôt elle est arrondie, tantôt extrêmement allongée. On rencontre souvent tous ces changements morbides dans les animaux qui ont éprouvé plusieurs accès de fluxion intermittente, et que l'on a abandonnés à la nature; il faut alors désespérer d'en triompher; j'ai cependant observé deux fois qu'après des accès intenses d'ophtalmie, l'iris était resté presque insensible à la lumière pendant huit ou dix jours, et qu'après l'usage du feu, appliqué par rayonnement dans l'intention de dissiper un trouble de la cornée et

un engorgement des paupières, la sensibilité était revenue. L'immobilité de l'iris avec existence de l'intégrité de la vue est rare ; l'iris et la rétine sont intimement liés par les sympathies ; on juge souvent de la santé ou de l'état de maladie de l'épanouissement du nerf optique, par la situation actuelle de l'iris. La mobilité avec perte de vue est aussi extrêmement rare ; on en a cependant des exemples. Cette circonstance ne s'observe sans doute que lorsque la paralysie de la rétine est la suite d'une compression du nerf optique, tandis que l'iris, qui reçoit des nerfs du palpébro-nasal et du ganglion orbitaire, conserve encore sa vie entière. On peut toujours, sans aucun risque, employer les exutoires, les toniques et les excitants contre l'immobilité de l'iris ; cette maladie étant toujours chronique, l'action de la lumière doit surtout être préférée en raison de son influence immédiate. »

MALADIES DE L'ŒSOPHAGE. Nous avons traité de l'inflammation de l'œsophage à l'article ŒSOPHAGITE. Les plaies de cette partie ne se présentent guère que dans les armées, par l'effet des coups de feu ou d'armes blanches, et leur gravité n'est pas tant relative à leur étendue qu'à leur direction. Une rupture peut aussi avoir lieu dans les dilatations ou ampliements anormaux de l'œsophage sur un point quelconque de sa longueur. Voy. JABOT.

MALADIES DE L'UTÉRUS. Ces maladies sont spécialement indiquées, savoir : son inflammation, à l'article *Métrite* ; ses hernies, à l'article *Hystérocele* ; ses plaies, à l'article *Hystérotomie* ; sa rupture et son renversement, aux articles *Renversement de l'utérus* et *Rupture de la matrice* ; son hydropisie, à l'article *Hydromètre*.

MALADIES DES APONÉVROSES. Les aponevroses sont exposées à des blessures, dont le traitement ne consiste ordinairement que dans l'emploi des moyens convenables pour en obtenir la réunion. Ces parties sont rarement affectées d'autres lésions. Quelquefois ces membranes, très-résistantes et peu extensibles, s'opposent à la tuméfaction des tissus enflammés ou irrités qu'elles embrassent ; il en résulte l'augmentation de la douleur locale, l'étranglement et la mortification de la partie, la fièvre de réaction, accidents qui nécessitent l'incision et un prompt débridement, afin que le gonflement puisse se développer.

MALADIES DES ARTÈRES. Les principales maladies des artères sont l'*Inflammation*, les *dilatations* et les *plaies*. L'inflammation ou *artérite* se montre souvent à la suite des contusions, des ligatures, des grandes opérations, et s'étend quelquefois d'une partie à celle qui l'avoiisine. La dilatation de l'artère et l'augmentation d'énergie dans ses battements en sont les signes apparents. Le traitement, dans ce cas, doit être antiphlogistique. — Les dilatations sont tantôt produites par les accidents ci-dessus, tantôt par un obstacle apporté au cours du sang ; il en a été parlé à l'article *Anévrysme*. — Les plaies des artères constituent des lésions généralement graves ; si elles sont superficielles, elles restent inconnues dans l'animal vivant ; mais pour peu qu'elles pénètrent dans une artère un peu volumineuse, il sort de l'ouverture des jets de sang vermeils et saccadés. Lorsque les solutions de continuité sont peu considérables, et qu'il n'existe aucune plaie aux téguments, quelquefois le sang s'épanche ou s'infiltré dans les tissus, et il en résulte immédiatement une tuméfaction qui peut acquérir un volume considérable. Ces sortes de lésions reconnaissent pour causes une blessure, une distension assez forte pour déchirer les parois du vaisseau, une entamure pendant quelque opération, et des ruptures. Plus est fort le calibre de l'artère lésée, surtout si elle est placée profondément entre des parties molles où l'on éprouve des difficultés pour arrêter l'hémorrhagie, plus le danger est grave. Quant aux moyens que l'art possède contre les hémorrhagies des artères, Voy. ANÉVRYSMÉ, HÉMORRHAGIE, SUTURE et HÉMOSTATIQUE.

MALADIES DES ARTICULATIONS. Ayant traité dans des articles spéciaux des autres maladies des articulations, il nous reste à parler des plaies de ces parties, et nous nous occuperons plus particulièrement de celles qui affectent les membres locomoteurs. Ces plaies sont toutes pénétrantes, car elles supposent l'action d'un corps vulnérant quelconque, qui, après avoir traversé les parties molles, aurait pénétré au delà des ligaments articulaires et de la membrane synoviale. Ces lésions peuvent être occasionnées par des instruments piquants, tranchants, par des corps obtus et anguleux, par l'action d'un caustique ou du cautère actuel, etc. Il y a des exemples de plaies à l'articulation du genou par suite de chute violente sur des cailloux pointus et tranchants. Les

plaies des articulations ont en général de la gravité, mais on ne doit pas les regarder absolument comme incurables. Leur aggravation est souvent le résultat d'une cure mal dirigée, ou du retard qu'on a mis à appeler un homme de l'art. L'inspection qu'on fait de ces plaies doit tendre surtout à rechercher si la plaie est récente ou ancienne, s'il y a déchirement, délabrement ou perte de substance; si les parties environnantes ont souffert, si des irritants extérieurs ont agi dans l'intérieur de l'articulation, si du sang ou du pus s'est introduit dans la cavité articulaire. Pour reconnaître les piqûres, on n'a d'autres signes certains que l'écoulement de la synovie. L'usage de sonder la plaie avec un stylet, afin d'en connaître la profondeur, doit être rejeté pour ne pas accroître l'irritation et le développement d'une inflammation plus intense. Les autres plaies des articulations sont plus faciles à reconnaître, soit par la synovie qui s'en échappe toujours, soit par l'écartement des lèvres de la blessure, qui, assez souvent, laisse à découvert les cartilages et même les os. D'ailleurs, l'animal éprouve une douleur aiguë, persistante et tellement forte, que l'appui du membre malade devient impossible. Il peut survenir aussi des engorgements inflammatoires, et en résulter l'atrophie de l'extrémité affectée ou la carie. Dans le cas où la solution de continuité produite par la piqûre est très-étroite, elle peut guérir spontanément par le repos suffisamment prolongé; dans le cas contraire, on a souvent recours à un petit appareil pour maintenir l'immobilité de la partie et assurer les rapports convenables entre les parois de la petite plaie. Mais il arrive quelquefois que la simple piqûre devient incurable, à cause des ravages de l'inflammation ou de la carie dans les surfaces articulaires. Toute autre plaie articulaire accidentelle récente, autour de laquelle les tissus sont sains, est pour l'ordinaire de peu d'importance; on voit même de ces plaies qui guérissent d'elles-mêmes, lorsqu'on a seulement le soin d'empêcher l'entrée de l'air, ainsi que des autres irritants extérieurs, dans l'intérieur de l'articulation, et de s'opposer à une réaction trop forte; mais il n'en est pas de même lorsque l'action de l'air et d'autres corps irritants détermine une puissante irritation dans la cavité articulaire, lorsque les parties environnantes sont ravagées, altérées par l'inflammation, le gonflement, la

suppuration. On assure que les lésions qui nous occupent se guérissent plus facilement dans les vieux chevaux que dans les jeunes. Le traitement, si on peut l'entreprendre le jour même de l'accident, la plaie étant encore saignante, consiste d'abord dans la compression, quand on peut l'employer méthodiquement. Le cheval n'ayant perdu que peu de sang, on fait en outre quelques saignées, et on le met à la diète; on condamne la partie malade à l'immobilité et on la lotionne en imprégnant l'appareil avec de l'eau tiède. On lève l'appareil au bout de dix à douze jours, à moins que quelque circonstance n'oblige à le lever plus tôt. D'autres conseillent d'appliquer sur la plaie des plumasseaux imbibés d'alcool étendu d'eau. Les plaies des articulations ayant résisté à la compression, à l'usage des émollients ou des excitants légers, on en vient à la cautérisation par le feu. Ce moyen est employé avec succès dans le cas de fistule articulaire. En cautérisant l'ouverture de la fistule, l'escarre la recouvre, s'oppose à l'écoulement de la synovie, et la cicatrisation de la capsule a lieu. A l'égard des plaies plus étendues, plus larges, il faut cautériser jusqu'au fond de la plaie, en y introduisant un cautère chauffé à blanc, qu'on appuie légèrement, qu'on laisse peu de temps en place, mais qu'on applique plusieurs fois de suite. L'escarre doit avoir une certaine épaisseur qui, à l'instar d'un bandage, puisse comprimer les parties. Après la cautérisation, la diète et, quelquefois, la saignée sont indispensables. L'animal, pendant quelques jours, souffre beaucoup de cette opération; mais ensuite la suppuration s'établit, l'escarre se soulève, se détache, la plaie marche vers sa cicatrisation. Pour abrégier la durée de l'engorgement et de la boiterie qui persistent encore pendant quelque temps, on conseille la promenade sur un terrain doux, et la *cautérisation transcurrente*.

MALADIE DES BOURSES. Il se manifeste aux bourses ou au scrotum des affections dardreuses qui reconnaissent presque toujours pour principe, lorsqu'elles sont purement locales, une inflammation érysipélateuse. Ces dardres rendent la peau des bourses dure, calleuse, et occasionnent souvent le sarcocele. La cure est longue et quelquefois sans résultat, ayant surtout à combattre des dardres anciennes affectant en quelque sorte toute l'économie animale. Au commencement de la

maladie, les délayants, les bains de vapeur aqueuse, quelques excitants résolatifs à l'intérieur, et le repos, peuvent amener la guérison. Si l'affection persiste après que l'irritation est calmée, on a recours aux préparations sulfureuses. On en prévient la récurrence par des exercices ou des travaux modérés, une grande propreté et le soin d'éviter l'usage des stimulants. — Les boutons farcineux qui se développent aux bourses sont toujours très-dangereux ; il faut les traiter comme ceux de toutes les autres parties du corps. Voy. FARCIN. — Les poireaux ou verrues sont des excroissances rougeâtres, de forme et de grandeur diverses, superficielles ou profondes. On extirpe ces tumeurs et l'on cautérise les plaies : ces maladies nécessitent quelquefois la castration. — Les plaies des bourses sont assez rares dans les grands animaux ; on les traite comme les plaies en général, et la guérison en est facile, parce que la peau des bourses est souple et se trouve placée sur du tissu cellulaire abondant. — En raison même de l'abondance de ce tissu, les bourses sont souvent le siège d'œdèmes chauds ou froids ; les premiers, qui accompagnent toujours les inflammations de l'épiderme, de la gaine vaginale et de la substance testiculaire, réclament le traitement émollient antiphlogistique énergique. La thérapeutique des seconds varie suivant la maladie qui les a fait naître, car ils sont toujours symptomatiques. — Le sac des bourses contient encore quelquefois du sang à l'état de nature, fourni par un vaisseau du cordon testiculaire qui s'est rupturé sous l'influence d'une pression violente. Cet accident est grave ; on emploie pour le combattre les antiphlogistiques au début, puis les résolatifs, et enfin l'ouverture de la poche ou la castration, quand les premiers moyens n'ont pas réussi.

MALADIES DES CARTILAGES. Les lésions auxquelles les cartilages sont sujets sont les *plaies*, les *fractures*, l'*inflammation* ou *chondrite*, la *carie*, l'*usure* et l'*ossification*. La chondrite ou inflammation des cartilages est très-rare ; elle ne se développe guère qu'à la suite de celle des parties voisines, ou par l'effet, soit des coups et des chutes qui atteignent les cartilages, soit de leur exposition au contact prolongé de l'air froid. Les symptômes de la chondrite sont fort obscurs. Les tissus cartilagineux les plus exposés à devenir le siège d'une irritation sont ceux de l'oreille et des

articulations. Voy. **MALADIES DES OREILLES ET MALADIES DES ARTICULATIONS.** — Dans le cas de plaies pénétrantes des articulations on ne s'aperçoit de la blessure des cartilages qu'autant que ceux-ci sont mis à découvert ; mais cette vérification est de peu d'importance, car la blessure dont il s'agit ne change en rien le traitement de la plaie, qui doit toujours consister à réunir le plus tôt possible cette plaie extérieure, à maintenir l'articulation lésée dans toute l'immobilité qu'on peut obtenir du malade, et à mettre en usage les moyens généraux et locaux les plus puissants pour prévenir et combattre l'inflammation qui pourrait survenir. — La carie des cartilages consiste dans leur ulcération produite par des blessures arrivées jusqu'à eux, par le contact de leur surface avec des matières de suppuration, d'ulcération, ou de plus mauvaise nature. Le cartilage carié présente un ulcère d'où découle un pus grisâtre ou roussâtre, sanieux, sanguinolent. La guérison ne peut avoir lieu qu'en enlevant la partie ulcérée, et même la totalité du cartilage. Dans le cas d'*ozène* et de *morve*, on observe la carie de la cloison cartilagineuse du nez ; on l'a observée aussi aux cartilages formant la base des ailes du nez, à la suite de morsures que les chevaux se font entre eux, et elle a été longue à guérir. — Les cartilages des articulations se trouvent quelquefois usés dans les vieux chevaux. En outre, ces cartilages, comme ceux placés sur d'autres points du corps, se transforment en tissu osseux par le progrès de l'âge. Cette ossification se remarque plus particulièrement vers la partie supérieure de la cloison du nez, aux cartilages du larynx, à ceux des côtes, à celui de l'os de l'épaule. Les cartilages des oreilles ne s'ossifient jamais. On ne possède aucun moyen efficace pour empêcher ou faire dissiper l'ossification des cartilages. Quant aux cartilages fracturés, Voy. FRACTURE.

MALADIES DES DENTS ou DE L'APPAREIL DENTAIRE. Ces maladies sont : 1° les anomalies dans le nombre des dents ; 2° les anomalies dans la forme des arcades dentaires et dans la direction des dents ; 3° l'exubérance de quelques parties de l'appareil dentaire ; 4° la carie des dents. M. Bouley, professeur de clinique à l'École vétérinaire d'Alfort, a traité cet important sujet dans un Mémoire qui fait partie du *Recueil de médecine vétérinaire pratique* (cahier d'octobre 1845). L'intégrité des

fonctions digestives, dit M. Bouley, se trouve, dans les herbivores surtout, sous la dépendance immédiate de l'appareil masticateur. Si les aliments fibreux et résistants dont les herbivores se nourrissent n'ont pas préalablement subi dans la bouche, sous l'action puissante des meules dentaires, la trituration qui déponille les matériaux alibiles de leur enveloppe corticale fibreuse, ils passent, pour ainsi dire, en nature sur la muqueuse digestive, sans céder à ses bouches absorbantes les éléments d'une réparation suffisante. C'est ce qui se produit lorsque, sous l'influence d'une cause ou d'une autre, l'appareil dentaire s'est détérioré et est devenu incapable de remplir intégralement ses fonctions. Comme conséquence immédiate de cette altération, on voit les animaux maigrir, *fondre à vue d'œil*, comme le dit énergiquement le vulgaire; les poils se hérissent et deviennent ternes; la peau s'attache au squelette, qui se dessine en relief par la résorption rapide de la graisse sous-cutanée, et témoigne ainsi à tous les yeux de l'imperfection des fonctions digestives; l'énergie musculaire s'affaiblit, et les animaux, vacillant sur leurs membres amaigris, sont rendus incapables de suffire au moindre travail. — Nous indiquerons ce qui nous paraît se rencontrer de plus important dans les maladies de l'appareil dentaire. Il est à observer avant tout, que la sortie des dents incisives, et plus encore celle des crochets, est extrêmement douloureuse; qu'elle cause des flux de ventre ou diarrhées considérables, et souvent l'obscureissement de la vue. La sortie des dents molaires ne produit pas les mêmes inconvénients. Voy. DENTITION. On appelle *surdents*, *dents de loup*, ou *dents surnuméraires*, celles qui poussent hors du rang normal et en augmentent le nombre. Ce sont quelquefois les dents de lait qui, ne tombant pas à l'époque de la seconde dentition, ne font que dévier, poussées qu'elles sont par les nouvelles dents. Lafosse a dit que les chevaux peuvent porter un double rang de dents incisives et molaires, et nous venons d'expliquer comment ce phénomène peut se produire. Les surdents gênent l'action de mâcher, parce que, en s'avancant en dedans ou en dehors, elles ne sont pas dans leur direction ou dans leurs rapports naturels. Dans ce cas l'usure produite par les frottements de la mastication est irrégulière, et il en résulte des scabrosités, des pointes aiguës

ou tranchantes, qui blessent l'intérieur de la bouche pendant la mastication. L'animal éprouve alors des douleurs qui le portent à ne mâcher que par intervalles, à répandre de la salive, à laisser tomber les aliments, ou à en retenir une partie entre les joues, ce qu'on appelle *faire grenier* ou *magasin*. Ces accidents empêchent le cheval de se bien nourrir; il dépérit. Dans ce cas, il faut, à l'aide de la gouge ou de la râpe que l'on donne à mâcher, régulariser ces pointes ou ces scabrosités. — Les instruments ordinaires pour niveler les tables dentaires offrent des inconvénients, et on a imaginé de les remplacer par un instrument auquel on a donné le nom de *rabot odontotriteur*. La principale pièce de cet instrument est une lame en X à deux tranchants, fixée transversalement, au moyen d'une petite vis, dans deux mortaises que présente l'anneau oblong qui termine le côté que l'on introduit dans la bouche. Le mécanisme est complété par une telle disposition de la tige (deux pièces engagées et mobiles l'une dans l'autre), que l'opérateur communique l'impulsion, en avant ou en arrière, par un simple et léger mouvement de la main droite appuyée sur la poignée massive et d'une jolie forme, qui fait office de marteau.

La carie des dents molaires est une altération moins rare qu'on ne le pense généralement; elle s'accompagne de symptômes et de désordres locaux très-intéressants à étudier, et qui varient suivant la position des dents malades. L'essence intime de cette affection est peu connue; il n'y a pas identité parfaite avec la désorganisation osseuse qui porte le même nom. Ce que l'on sait seulement, c'est que la carie dentaire attaque la substance éburnée qu'elle noircit et ronge, et que la racine s'hypertrophie presque toujours sous l'influence de l'irritation consécutive de la membrane alvéolaire, qui active sa sécrétion et dépose autour de la dent altérée une couche de matière ossiforme; la racine, augmentant alors de volume, ne peut bientôt plus être contenue dans la cavité qui la renferme, et tend, par un effort incessant, à en écarter les parois. Cette cause continuant son action pendant un certain temps, il arrive un moment où le tissu osseux de l'alvéole devient le siège d'une supputation interstitielle qui détermine promptement la carie du maxillaire, accompagnée d'un gonflement de l'os qui rend la mastication

tout à fait impossible. Cela se passe presque toujours ainsi pour la mâchoire inférieure, parce que cet os présente une structure simple partout. Malgré cela, on ne conçoit pas comment une semblable altération peut, en continuant son action, modifier assez les actes nutritifs du tissu osseux pour produire l'*ostéosarcome*. A la mâchoire supérieure, le voisinage des cavités nasales et des sinus de la tête amène des complications qu'il est important de connaître. Il faut d'abord prendre en considération le siège de la dent cariée. Les deux premières molaires, bien que ne communiquant pas avec les cavités nasales, peuvent transmettre la carie de leurs racines à la mince paroi qui les en sépare, la perforer et établir une communication entre la bouche et le nez; on trouve dans l'existence de cette voie artificielle la raison du rejet par les naseaux de matières purulentes mêlées à des substances alimentaires. La troisième molaire n'est séparée des sinus que par un diaphragme peu épais, et la carie de cette dent mérite une mention particulière à cause de la situation de sa racine, qui est très-rapprochée d'un gros faisceau nerveux appartenant à ce qu'on nomme la cinquième paire de nerfs. Cette disposition anatomique fait concevoir les douleurs intolérables que peuvent occasionner les désordres desquels nous avons parlé. Lorsque la carie a atteint la racine de l'une des trois dernières molaires, l'inflammation suppurative qui se développe, aidée de l'effort dilatateur de la racine hypertrophiée, perce rapidement la cloison placée entre les fonds des alvéoles et les sinus maxillaires, et fait naître à la surface de la membrane qui tapisse ceux-ci, des végétations polypeuses, et une sécrétion abondante de pus, dont la partie liquide s'écoule par les méats des cavités nasales, tandis que la partie concrète séjourne entre les polypes. La morve a la plus grande analogie avec cette maladie particulière des sinus. Les symptômes qui caractérisent la carie dentaire sont : la fétidité de la salive qui s'écoule de la bouche en longues traînées filantes; l'existence d'une excavation noirâtre sur l'une des faces ou sur la table de la dent altérée; la vive douleur que manifeste l'animal lorsqu'on frappe sur cette dent; puis, suivant la position de celle-ci, viennent s'ajouter les symptômes spéciaux déjà décrits, compliqués encore, quand l'affection est ancienne, de la tuméfaction des

gencives qui saignent facilement, et de l'irritation de la membrane buccale. Ce qui établit une distinction entre cette maladie et la morve, deux affections très-différentes quant à leur nature et leur gravité, c'est d'abord un jetage abondant et sali de parcelles d'aliments, quand la carie des premières molaires a occasionné l'ulcération de la membrane osseuse qui les sépare des cavités nasales, et ensuite l'odeur particulièrement fétide de la salive et du pus qui s'échappe par les naseaux, quand existent les complications qui accompagnent la carie des dernières molaires. Le traitement de la carie consiste, pour la plupart des cas, dans l'évulsion de la dent malade. On effectue cette opération à l'aide d'instruments puissants (clef de Garageot, davier à bascule, etc.); mais il se présente des circonstances où l'on ne peut saisir la dent cariée avec les instruments; cela arrive pour les dernières molaires; il faut alors trépaner les sinus et se comporter ensuite suivant les diverses lésions.

Les fractures des dents sont extrêmement rares; cependant, des chutes, des coups violents, un os, un caillou, ou tout autre corps dur qui se trouverait dans l'avoine, pourrait les occasionner. S'il y a fracture au collet, et surtout à la racine de la dent, la soudure peut s'opérer d'elle-même en maintenant en place les fragments au moyen d'une ligature assujettie au dents voisines; si la fracture est arrivée à la couronne de la dent, on doit émousser les angles qu'elle y aurait déterminés; si la fracture est en long, elle ne se réunit pas, et il est indispensable d'arracher la dent.

MALADIES DES GLANDES. Ces maladies sont encore peu connues, parce qu'on ne sait au juste quels sont les rapports anatomiques qui existent entre les glandes, le système nerveux et l'appareil circulatoire. On sait seulement que les glandes sont susceptibles d'inflammation directe ou sympathique, et plusieurs d'entre elles d'irritation sécrétoire, comme on le voit dans le cas d'abcès salivaires. Dans les inflammations glandulaires, les produits des sécrétions des glandes sont augmentés ou diminués, et toujours plus ou moins altérés dans leur composition. Les principales phlegmasies des glandes sont la *didymite*, l'*hépatite*, la *mammitte*, la *néphrite* et la *parotidite*. Voy. HÉPATITE, MALADIES DES MAMELLES, NÉPHRITE, PAROTIDITE.

MALADIES DES INTESTINS. Si on en excepte

les dérangements mécaniques, presque toutes les affections des intestins appartiennent d'une manière directe ou indirecte à l'irritation, à l'inflammation de ces viscères. Nous avons dit presque toutes, parce que la paralysie est un effet de la cessation de l'influence nerveuse sur les intestins, un résultat secondaire de l'état morbide de l'encéphale et de la moelle épinière. Les autres lésions intestinales sont la sortie des intestins au dehors, la division de leurs parois, les corps étrangers dans leur cavité, et leur invagination.

Irritation et inflammation des intestins. Il en a été parlé à l'article *Entérite*.

Sortie des intestins au dehors. C'est une complication des plaies pénétrantes de l'abdomen, et il en a été question à l'article *Éventration*. Voy. ce mot, et *HERNIE*.

Blessures ou divisions des intestins. Ces divisions ne sont pas fréquentes. Lorsqu'elles ont lieu, les parties blessées restent tantôt dans la cavité abdominale, tantôt elles en sortent à travers les plaies faites aux parois de cette cavité. Dans le premier cas, on cherche à reconnaître si la division existe, en examinant la direction de la plaie externe, en se faisant rendre compte de la force à l'aide de laquelle l'instrument vulnérant a été poussé, et en comparant la forme de cet instrument avec les dimensions de la lésion de continuité. Mais toute incertitude cesse à cet égard du moment où l'animal rend du sang mêlé aux matières fécales, ou bien quand les matières alimentaires ou stercorales s'échappent par la plaie. De pareilles blessures sont toujours très-graves, et souvent mortelles; des matières plus ou moins liquides ou solides s'épanchent par l'ouverture des intestins et déterminent par leur présence des péritonites violentes. Contre ces accidents, l'intervention de l'homme de l'art se borne à diminuer la violence des phénomènes, à maintenir le calme dans l'économie, et les efforts de la nature peuvent seuls avoir quelque puissance pour amener une terminaison heureuse. Dans le cas où l'intestin divisé est sorti de l'abdomen, et si la division a très-peu d'étendue, on peut l'abandonner à elle-même, en opérant la réduction de l'organe, après avoir passé dans le mésentère une anse de fil pour retenir la partie blessée au voisinage de la plaie extérieure. D'ordinaire, la cicatrisation ne se fait pas longtemps attendre. Mais, pour peu que la blessure de l'intestin

offre de l'étendue, la suture devient nécessaire, dans le but surtout de s'opposer à la sortie des matières stercorales, en attendant la réunion de cette plaie. La suture à points passés, et celle de *Jobert de Lamballe*, sont préférables dans ce cas. Il faut cependant faire observer que, dans le cheval, on rencontre des circonstances contrariautes, et notamment celle de ne pouvoir maintenir l'animal ainsi blessé, dans une situation convenable pour obtenir que toutes les parties abdominales soient constamment dans le relâchement. La suture est donc proposée comme une expérience. Quel que soit d'ailleurs le parti qu'on prendra, certaines précautions sont nécessaires afin de prévenir l'inflammation. On pratiquera des saignées plus ou moins répétées, plus ou moins abondantes, suivant les forces du sujet et la gravité de la lésion; on fera de fréquentes fomentations émollientes locales; on soumettra le malade à la diète, surtout durant les premiers jours, et l'on s'abstiendra de mettre en usage tout ce qui pourrait exciter les contractions intestinales.

Corps étrangers dans les intestins. Voy. *CORPS ÉTRANGERS*.

Invagination ou intus-susception. Voy. *VOLVULUS*.

MALADIES DES LÈVRES. Ces maladies ne sont pas nombreuses. On n'a jamais observé jusqu'à présent que les lèvres se soient trouvées unies chez les chevaux nouveau-nés; mais elles peuvent être blessées ou ulcérées. Les plaies des lèvres occasionnées par des instruments tranchants doivent être immédiatement réunies et maintenues par la suture. Quant aux ulcères des lèvres, on a recours aux topiques émollients, à un régime sévère et aux saignées locales. Si ces moyens ne suffisent pas pour obtenir une cicatrisation solide, on excise les tissus malades, ou bien on les brûle avec le cautère actuel. Dans le cas où rien n'empêche le travail de la nature, la perte de substance est presque entièrement réparée au moment de la cicatrisation.

MALADIES DES MAMELLES. Les mamelles sont exposées aux *contusions*, aux *plaies*, à la *congestion sanguine*, à l'*engorgement lacteux*, à l'*inflammation*, aux *abcès*, aux *indurations*, à la *gangrène*, au *squirrhe* et au *cancer*.

Contusions. Les contusions des mamelles sont le produit du choc des corps extérieurs,

et notamment des coups de tête du petit. Il en résulte une tumeur circonscrite, plus ou moins volumineuse, accompagnée d'une vive douleur. Le repos, les boissons blanches tièdes, les fumigations émoullientes, les onctions d'onguent populéum, en même temps qu'on tient l'animal couvert, suffisent ordinairement à la guérison de cette maladie. Lorsque la jument paraît beaucoup souffrir, on a recours à la saignée générale. On doit insister sur l'usage de ces moyens jusqu'à la résolution de l'engorgement, ou à la formation de l'abcès qui survient quelquefois.

Plaies. Les plaies des mamelles, lorsqu'elles sont superficielles, se traitent comme toutes les plaies simples. Si elles sont profondes au point d'intéresser la glande, l'affection est très-grave, parce qu'elle peut avoir pour effet l'un des engorgements fréquents des mamelles, la dégénérescence squirrheuse, et passer ensuite à l'état de cancer. On doit avoir en vue, en traitant ces solutions de continuité, de favoriser la résolution de l'inflammation ou la suppuration, afin que l'engorgement n'ait pas le temps de devenir chronique, et, plus tard, squirrheux. On tient le malade en repos, on fait usage des émoullients locaux au commencement de l'accident, et, du moment où l'inflammation n'est plus trop vive, on remplace les émoullients par les substances légèrement excitantes propres à favoriser la suppuration. Une fois que celle-ci est établie, et si les bords de la plaie restent durs et tuméfiés, on passe à l'emploi des résolutifs. Nous reviendrons bientôt sur ce qui concerne ce traitement.

Congestion sanguine. Il s'opère dans les mamelles, à l'époque de la parturition, une congestion qui est nécessaire pour que la sécrétion laiteuse ait lieu; mais elle peut devenir trop intense par différentes causes, telles que l'action du froid sur l'organe, quelque violence extérieure, ou une trop considérable excitation naturelle de la mamelle. Il se manifeste alors une douleur locale, l'engorgement de toute la partie, des inégalités, quelquefois la fièvre, et cet état se termine le plus ordinairement par un ou plusieurs abcès. Pour prévenir ce résultat, il faut modérer la congestion normale au moyen du régime et en évitant tout ce qui serait susceptible d'augmenter l'engorgement. Dans le cas où le petit, étant faible ou malade, ne peut téter convenablement, il est indispensable de traire la

mère, si l'inflammation n'est pas assez développée pour arrêter la sécrétion du lait. Lorsque cette dernière circonstance se présente, le traitement est le même que pour la *contusion*, en y ajoutant toutefois quelques résolutifs légers, quand la phlogose commence à diminuer.

Engorgement, inflammation, abcès, induration, gangrène. L'engorgement des mamelles est la suite d'une trop grande abondance de lait. Dans cet état, ces organes se tuméfient nécessairement et sont plus disposés que jamais à éprouver les mauvais effets d'un courant d'air trop froid, de la piqûre d'une abeille ou d'un autre insecte, de l'impression subite de l'eau froide, des blessures, de l'altération du lait à la suite de maladie, etc. Mais les causes déterminantes les plus ordinaires de l'accident dont il s'agit, sont quelquefois la faiblesse ou un état maladif du jeune poulain qui ne tette pas assez, ou bien les coups qu'il donne à l'organe mammaire pour en extraire plus de lait; d'autres fois, un sevrage opéré trop tôt et tout à coup, soit parce qu'on retire le petit d'auprès de sa mère, soit lorsque celle-ci met bas un poulain mort, ou qui meurt peu après. Le lait s'accumule, engorge l'une ou les deux mamelles en même temps, et l'altération pathologique dont nous nous occupons se détermine. Cet accident produit bientôt l'inflammation plus ou moins intense de la mamelle ou des deux mamelles, inflammation qu'on appelle aussi *mastite, mastoïte* (en lat. *mastitis*, du grec *mastos, mamelle*, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie) ou *mammite*. La *mammite*, restée dans certaines limites, reçoit simplement le nom d'*engorgement laiteux*. La mamelle ou les mamelles sont alors dures, inégales, plus volumineuses, soit partiellement, soit dans toute leur étendue, mais sans changement de l'état de la peau. Elles présentent des nodosités rénitentes et douloureuses. Le lait s'écoule avec douleur, parfois il est diminué ou suspendu. Si la mammite prend un plus grand développement, les mamelles augmentent de volume; elles deviennent plus douloureuses, plus dures et plus chaudes; elles prennent une teinte de rouge vif; la tension, qui est considérable, se propage aux parties voisines et jusqu'aux membres abdominaux. Dans quelques cas, surtout chez les juments vives, de race fine, ou très-irritables, l'irri-

tation inflammatoire fait naître une réaction générale annoncée par la tristesse, l'abattement, une fièvre intense, une grande diminution ou la cessation de la sécrétion laiteuse; si le lait coule encore quelque peu, ce n'est qu'avec difficulté et douleur, et il est d'ailleurs de mauvaise nature, quelquefois mêlé de caillots de sang. Lorsque la mammite ne se termine pas par la résolution, des suppurations plus ou moins étendues s'établissent dans la mamelle. Cet état aggrave les phénomènes qui caractérisent la réaction générale. Quant au siège primitif de l'inflammation, il s'y manifeste un ou plusieurs points plus durs que le reste de l'organe; la rougeur y devient plus intense; elle y revêt assez souvent même une teinte livide; puis on remarque un ramollissement local suivi de la formation d'un abcès renfermant des foyers assez étendus. Lorsque cet abcès est ouvert par l'art ou par la nature, il en sort d'ordinaire une grande masse de pus, d'odeur forte et désagréable. Quelquefois, une suppuration longue s'établit, et il survient des fistules dont il est bien difficile d'obtenir la cicatrisation. A cette période de l'affection, les phénomènes généraux disparaissent peu à peu, la suppuration va progressivement en diminuant, et enfin la sécrétion laiteuse reparaît. La phlegmasie ayant été très-vive, il n'est pas rare de voir, dans l'épaisseur ou à la surface de la glande mammaire, des indurations dont la présence nuit plus ou moins à la sécrétion du lait, sécrétion qui ne se rétablit qu'après une nouvelle gestation. Mais l'induration est parfois le mode de terminaison immédiate de la mammite; dans ce cas, les symptômes que nous avons indiqués semblent avoir un peu moins d'intensité en commençant. Heureusement cela est rare dans la jument, car il peut en résulter des dégénérescences fibreuses et squirrheuses. Enfin, la mammite est susceptible de se terminer par la gangrène. Cette fin funeste, peu fréquente dans la jument, est annoncée par des symptômes plus intenses que ceux que nous avons vus précéder l'état de suppuration. Tantôt la gangrène porte ses ravages à la mamelle, tantôt elle gagne les parties voisines. Dans ce dernier cas, les symptômes généraux font d'effrayants progrès, et l'animal ne tarde pas à succomber. Dans tout engorgement inflammatoire des mamelles, les explorations multipliées, maladroitement de la partie ma-

lade, ne servent qu'à aggraver le mal. On doit également se garder de suspendre la lactation; la succion que le petit exerce est un puissant moyen, peut-être le meilleur, pour obtenir le dégorgement. Si l'inflammation, étant par trop intense, ne permettrait pas la lactation, il faudrait traire la jument en usant de beaucoup de ménagements. En même temps que l'on s'occupe de dégorgement les mamelles, on cherche à opérer une révolution salutaire en excitant les fonctions de la peau par des frictions sèches, et les fonctions du canal intestinal, s'il n'est pas irrité, à l'aide de doux laxatifs. On fait, en outre, sur l'organe malade, des fumigations et des fomentations émollientes, des onctions d'axonge fraîche, etc. Ce traitement, qui doit être secondé par une nourriture douce, et, au besoin, par la diète, amène le plus souvent la résolution des inflammations peu intenses. Il est des circonstances où, pour favoriser cet heureux résultat, on fait succéder quelques applications résolutive aux adoucissantes, dès que les phénomènes inflammatoires sont calmés. Quelquefois il est possible aussi de faire avorter l'inflammation en employant sur-le-champ de légers résolutifs, comme l'eau végétominérale un peu forte, le vinaigre, le blanc d'œuf uni à une petite quantité d'alun, etc.; seulement, il faut être bien circonspect en suivant cette dernière méthode, et avoir recours aux émollients si l'inflammation persiste au lieu de se dissiper. Lorsque la mammite est considérable, ce qui constitue un accident toujours grave, on doit la combattre par un traitement antiphlogistique beaucoup plus énergique, tant général que local. Le siège du mal est soumis à l'action des émollients, et on y applique une soixantaine de saignées; on fait des saignées répétées à la saignée; si des symptômes de réaction générale se manifestent, on s'il s'agit d'un animal pléthorique, on saigne à la jugulaire, et plusieurs fois, selon le cas; l'animal est soumis à une température douce, au repos, à la diète sévère; on lui donne des lavements, des breuvages délayants; l'action des bains de vapeur, les lotions tièdes très-fréquentes, sont aidées par l'évacuation du lait à mesure qu'il se forme. Lorsque la douleur locale est très-intense, on peut appliquer des narcotiques sur la mamelle, comme, par exemple, un cataplasma de farine de graine de lin délayée dans

une décoction de mauve, de guimauve et de têtes de pavots, qu'on arrose de laudanum. Si l'inflammation continue, on associe les résolutifs aux émollients, et l'on emploie ensuite les résolutifs seuls. A cet effet, on ajoute aux cataplasmes ordinaires une infusion de plantes aromatiques, une dissolution de sel marin, du gros vin rouge, ou l'acétate de plomb liquide. Vers la fin, les cataplasmes de pulpe de ciguë ou de cerfeuil sont très-bien indiqués. Aussitôt que la douleur aux mamelles a cessé, un léger exercice est salutaire. Il faut seconder ce traitement local par des moyens généraux; ainsi, on entretient la liberté du ventre par des lavements purgatifs ou par l'administration journalière de petites doses d'un sel purgatif; on met l'animal à un régime approprié à ses forces et à l'état de la maladie. Il est convenable de continuer ce régime pendant quelque temps après la guérison, afin de prévenir la rechute. Malgré ce traitement, la suppuration arrive quelquefois. L'application des topiques maturatifs, tels qu'un cataplasme de graisse de porc, d'oseille, d'oignons cuits sous la cendre et réduits en pulpe, ou de savon vert mêlé à un corps gras, doit favoriser alors la fonte de l'engorgement des parties et la formation du pus. S'il s'agit de collections purulentes superficielles et peu étendues, on peut attendre leur ouverture spontanée; dans le cas contraire, il faut les ouvrir et continuer ensuite les applications émollientes pour dissiper les duretés existantes. Dans toutes les opérations que l'on fait aux mamelles, il est important de ménager ces organes, de ne faire que le moindre nombre possible de petites ouvertures à l'endroit le plus déclive, et de favoriser l'écoulement du pus. Pour empêcher l'ouverture de se refermer trop tôt, on est quelquefois obligé d'y introduire une petite tente chargée d'onguent suppuratif. Tant que le foyer purulent présentera une vive irritation, on en fera le pansement avec une décoction de racine de guimauve et d'orge miellée; l'irritation étant diminuée, on remplacera les adoucissants par de légers résolutifs, tels que le vin rouge chaud, ou la teinture d'aloès. L'inflammation et les abcès sont suivis presque toujours d'engorgements indolents et non squirrheux, qui, graduellement, se dissipent d'eux-mêmes; pour en hâter la résolution, lorsqu'elle se fait trop attendre, on administre à l'intérieur

quelques légers purgatifs, et l'on emploie extérieurement des cataplasmes résolutifs, des applications savonneuses et alcalines. Quand l'inflammation des mamelles se termine par la gangrène, on parvient quelquefois à en arrêter les progrès par les scarifications et la cautérisation. On facilite la séparation de l'escarre à l'aide de cataplasmes émollients, ou d'unctons d'onguent populéum. Après sa chute, on panse la plaie avec du vin chaud, de la teinture d'aloès étendue d'eau, de la solution de sel marin, ou de l'eau de chaux; puis, au bout de quelques jours, on extrait les parties gangrénées en les déchirant peu à peu; on lie les vaisseaux, ou on en cautérise le bout en introduisant un cautère à olive dans leur canal, ensuite on panse comme à l'ordinaire.

Squirrhe et cancer. Ces deux terminaisons, heureusement fort rares dans la jument, sont à craindre lorsque l'engorgement des mamelles passe à l'état chronique. Pour prévenir le squirrhe et le cancer, il faut, tant que les indurations sont accompagnées d'inflammation, recourir à la diète, aux fumigations ou aux cataplasmes émollients, et même aux saignées. La persistance de l'induration qui ne serait pas due à une cause accidentelle, réclame le traitement approprié aux engorgements chroniques pour rétablir les phénomènes inflammatoires dans la tumeur. On fait usage à cet effet de cataplasmes de feuilles de chou animés avec l'ammoniaque, de cataplasmes de ciguë, de compresses trempées dans une dissolution de sous-carbonate de potasse, de pommade d'iodure de potassium, d'un mélange à parties égales d'onguent populéum et d'onguent mercuriel double; et, surtout, de frictions de liniment ammoniacal simple ou camphré. On entretient en même temps la liberté du ventre, par l'administration répétée de quelques doux minoratifs. Si malgré tous les moyens que l'on emploie, le cancer se manifeste, il faut immédiatement procéder à l'extirpation de la partie squirrheuse, car en tardant trop à enlever la tumeur, l'ichor qui en provient serait promptement absorbé, et l'affection deviendrait générale.

MALADIES DES MUQUEUSES. Les inflammations dont les membranes muqueuses se trouvent fréquemment atteintes portent généralement le nom de catarrhes ou d'*affections catarrhales*. Elles sont générales ou locales.

Ces dernières, qui s'observent plus souvent que les autres, envahissent une étendue plus ou moins considérable. Comme toutes les phlegmasies, les affections catarrhales offrent quatre périodes dans leur cours : l'*invasion*, la *manifestation*, l'*état*, et le *déclin* ou la *termination*. Leur intensité amène quelquefois la mortification de la partie malade ; dans certains cas, elles semblent même avoir un caractère essentiellement gangréneux. Il n'est pas rare d'y voir naître des excroissances, des végétations qui, acquérant un certain volume, prennent le nom de *polypes* ; d'autres fois des ulcérations se développent sur ces membranes, et alors elles sont susceptibles de se réunir et de se souder par leurs faces opposées. Les membranes muqueuses n'ont pas toutes également de l'aptitude à s'enflammer ; il en est qui ont cette aptitude à un moindre degré que d'autres, comme par exemple celle de l'œsophage, et celle du sac gauche de l'estomac. Des causes directes peuvent agir sur ces membranes, et de ce nombre sont les aliments, et les corps étrangers venus soit du dehors, soit du dedans ; les causes indirectes qui agissent sur ces mêmes organes sont celles qui tiennent à un arrêt subit de la transpiration. Les symptômes de ces maladies varient de siège, d'étendue et d'intensité. Le mode qu'elles affectent est tantôt aigu, tantôt chronique, et, dans le premier cas, leur marche est, en général, rapide. Elles se terminent d'ordinaire par résolution, par une abondante sécrétion, par la gangrène ou par l'induration. La durée des convalescences est presque toujours longue ; les récidives sont fort à craindre. Excepté lorsque ces affections ont de la tendance à la chronicité, circonstance dans laquelle on emploie la méthode révulsive, dans les autres cas le traitement antiphlogistique est indiqué. Au surplus, on trouvera des détails concernant ces maladies aux différents articles où il est parlé des phlegmasies muqueuses qui ont reçu des noms particuliers.

MALADIES DES MUSCLES. On comprend sous ce titre l'inflammation des muscles et les ruptures de ces parties molles du corps, ruptures produites par une cause interne et dans des profondeurs qui ne permettent pas de les voir. Ces déchirures occasionnent quelquefois de ces abcès intérieurs dont on ne sait à quoi rapporter l'origine ; et si la rupture a eu lieu aux membres, on s'épuise en vaines con-

jectures sur la cause de la boiterie dont l'animal est atteint. Le cas est toujours très-grave, bien que les phénomènes morbides se développent avec beaucoup de lenteur. Si l'on peut remonter, au moins avec probabilité, à l'origine de l'accident, et que celui-ci ne soit pas trop ancien, les moyens à mettre en usage sont un repos absolu, des applications émollientes et narcotiques, la saignée, et l'ouverture des amas de sang épanché ou des dépôts purulents, aussitôt qu'on en soupçonne l'existence. Les muscles sont aussi susceptibles d'être enflammés ; dans ce cas, ils sont douloureux ; le cheval ne peut exécuter que des mouvements très-bornés et très-pénibles. L'inflammation des muscles ou *rhumatisme musculaire* peut s'étendre à tout le corps ou à une seule région. Les causes de cette maladie sont les refroidissements, le séjour des animaux dans des écuries froides et humides, etc. Les saignées générales, lorsque le cheval souffre beaucoup, les saignées locales, les applications antiphlogistiques sédatives, les bains de vapeur, la diète, le repos, le séjour des malades dans un lieu chaud, sont les moyens de traitement que l'on doit employer pour combattre efficacement cette phlegmasie, à laquelle on a donné le nom de *myosite*. C'est dans cette catégorie que sont classés, comme nous l'avons vu, les rhumatismes musculaires. Voy. RHUMATISME.

MALADIES DES NERFS. Les violences extérieures peuvent produire des blessures sur les nerfs, comme sur toutes les autres parties du corps. Les symptômes qui en résultent sont beaucoup plus graves que ceux déterminés par la blessure des autres tissus. La contusion d'un nerf occasionne le même effet qu'une commotion du cerveau ou de la moelle épinière. La partie à laquelle vont se distribuer les rameaux du nerf lésé s'engourdit, l'exercice de la fonction est suspendu, et il y a paralysie ; mais au bout d'un certain temps la sensibilité se rétablit, la contractilité se manifeste de nouveau, et les choses rentrent dans leur état naturel. Quoiqu'on ne puisse pas constater ces phénomènes dans les animaux, il n'est pas moins vrai qu'ils doivent quelquefois avoir lieu chez eux comme chez l'homme. Une plus forte meurtrissure du nerf, la désorganisation d'une partie de sa substance, s'annoncent par la persistance des phénomènes précités. Des douleurs aiguës se manifestent, et dans quelques cas elles durent longtemps.

Les parties sur lesquelles le nerf exerce de l'influence, perdent le sentiment et le mouvement. Les accidents ont surtout de la gravité lorsque les nerfs reçoivent une blessure proprement dite ; qu'ils sont entamés, piqués, ou déchirés partiellement. L'existence de pareils accidents se reconnaît à la manifestation de douleurs aiguës, à l'insensibilité, à la perte du mouvement, aux convulsions et aux contractions spasmodiques. En ayant la connaissance anatomique de la partie, et en examinant le siège, la direction et la profondeur de la blessure, on juge si quelque nerf a été blessé. Les nerfs sont aussi exposés à éprouver une compression par suite d'un état anormal des parties situées sur leur trajet, compression qui trouble et suspend l'exercice de leurs fonctions, et même fait naître des accidents graves, auxquels on ignore souvent comment remédier, parce qu'on ne parvient pas facilement à en découvrir la cause. Les nerfs détruits ne se régénèrent pas ; mais, lorsqu'ils ne sont que divisés, leurs extrémités peuvent se cicatrifier et par conséquent se réunir. Cependant, les physiologistes ne sont pas d'accord pour déterminer l'influence que le cerveau peut avoir à travers le tissu de la cicatrice, que l'on compare au cal qui se produit dans les fractures. Toutes les fois qu'un nerf a été divisé d'une manière incomplète, on doit, soit avec l'instrument tranchant, soit avec le cautère actuel, compléter la section, pour mettre un terme aux douleurs et aux conséquences fâcheuses qui peuvent en résulter. La section totale du nerf doit être également pratiquée dans le cas d'une compression qu'on ne peut faire cesser. On ne doit pas craindre de nuire, par une pareille opération, à l'entretien de la sensibilité et des autres propriétés vitales des tissus dans lesquels le nerf se distribue, car une région du corps reçoit ordinairement des filets nerveux de plusieurs branches, et il en restera encore assez pour la continuation de ses fonctions. — Voilà tout ce que l'on sait en hippiatricque relativement aux maladies des nerfs.

MALADIES DES OREILLES. Ces maladies, moins nombreuses que celles de l'œil, sont néanmoins assez fréquentes. La conque auriculaire peut recevoir des plaies qui sont toujours le résultat d'une cause ayant agi mécaniquement, comme un coup de fouet ou de bâton, l'action de tenir la conque avec des tenailles ou tout autre instrument pour occuper

l'attention de l'animal et le faire rester tranquille. La réunion peut s'opérer spontanément dans les plaies simples qui n'intéressent pas le cartilage ; il n'y a pas même plus de gravité dans les plaies qui pénètrent jusqu'à la base cartilagineuse de la conque et qui la divisent. La brûlure de l'oreille externe ne peut guère arriver qu'à la forge pendant qu'on ferre des chevaux difficiles, et qu'on veut saisir cette partie avec des tenailles que l'on croyait mal à propos être refroidies. Cette brûlure ne demande d'attention qu'autant qu'elle est profonde ; car alors l'oreille restant trouquée, exige qu'on lui donne la forme la plus convenable, et que l'autre soit aussi taillée de même. Les coups auxquels les animaux sont exposés dans cette partie de la part de conducteurs, charretiers ou postillons brutaux, peuvent déterminer non-seulement les contusions, mais encore la rupture de la conque et divers accidents. On voit quelquefois dans ceux qu'on a maltraités, que les oreilles paraissent retournées et qu'elles sont basses et pendantes. C'est le résultat d'un abcès dont la plaie dure quelquefois plus de six mois, et qui ne se cicatrise que quand le cartilage est entièrement rongé. Il est absurde et très-souvent dangereux d'introduire des substances médicamenteuses dans l'oreille des chevaux, car il peut en résulter des assoupissements, des vertiges, même une mort d'autant plus prompte que les médicaments introduits seront plus actifs. Il est plus convenable, dans le cas où une maladie grave de l'oreille nécessite un traitement énergique, de recourir à l'extirpation de cet organe. Cependant, cette opération n'est véritablement essentielle que dans la carie profonde du cartilage cochlinien, ou dans la gangrène des parties molles qui l'entourent. Quant à l'inflammation de l'oreille proprement dite, Voy. OTITE.

MALADIES DES OS. Les os sont sujets à de nombreuses maladies, qui ont de grands rapports avec celles des parties molles ; les différences qu'elles présentent tiennent uniquement à la vitalité obscure de ces organes. Voilà d'où vient que leurs maladies se développent généralement avec lenteur, d'une manière chronique, souvent sans douleur, et que la guérison en est toujours lente et difficile. Ces maladies sont d'ailleurs plus rapides, plus aiguës, plus douloureuses pendant le jeune âge. Les os peuvent être blessés ; leurs plaies se

nomment *fractures*. Ils peuvent éprouver des engorgements, des tuméfactions sur quelque point de leur étendue ou sur toute leur longueur. Dans le premier cas, la lésion s'appelle *exostose*; dans le second, *spina ventosa*. Ils peuvent enfin devenir le siège, soit d'une phlegmasie à laquelle on donne le nom d'*ostéite*, soit de la carie et de la nécrose. Les maladies des os, quelle que soit la dénomination que l'usage a consacrée pour les désigner, exigent un traitement conforme aux maladies analogues des parties molles, et les modifications qu'on se trouve forcé d'apporter dans le traitement dépendent du degré de vitalité dans l'animal.

MALADIES DES OVAIRES. Parmi ces maladies, on doit compter principalement l'inflammation des ovaires ou *ovarite* (en lat. *ovaritis*, de *ovarium*, l'ovaire). Les *maladies des ovaires* sont fort peu connues jusqu'à ce jour. M. Reynal, vétérinaire en 1^{er} au 4^e régiment de lanciers, a fourni au *Recueil de médecine vétérinaire pratique* quelques observations et quelques réflexions sur l'ovarite soit aiguë, soit chronique. De tous les auteurs qui ont étudié les maladies des ovaires, M. Bouley jeune est, selon M. Reynal, le seul qui se soit occupé de rechercher les causes qui peuvent les produire. Il pense que si le plus souvent elles sont occultes et ignorées, elles peuvent parfois dépendre du peu de soins dont on entoure les femelles domestiques après le part. A ces causes très-probables qui, avec toutes celles qui déterminent les inflammations en général, telles que les arrêts de transpiration, les refroidissements, lorsque, après la mise bas, les femelles sont trop tôt abandonnées dans les pâturages humides, on peut ajouter dans plusieurs circonstances la *surexcitation physiologique dont ces organes sont le siège au moment des chaleurs*. Ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, une supposition gratuite; elle découle naturellement de l'examen de faits d'ovarite qu'on observe. Les rapports surtout de cause à effet que M. Mercier a remarqués dans une de ses observations, lui en offrent une preuve irréfragable. Il a rencontré toutes les lésions d'une phlegmasie aiguë passant à l'état chronique; et il y avait eu, avant qu'on eût pu établir un diagnostic probable, présence de tous les phénomènes qui, dans l'immense généralité des cas, ac-

compagnent *le temps du rut*. Est-il par conséquent irrationnel, s'écrie-t-il, d'admettre que l'*action physiologique* qui se passe dans les ovaires soit la cause première de leur inflammation? « Une autre question, continue M. Mercier, qui est beaucoup plus importante, consiste à savoir s'il est possible, dans l'état actuel de la science, d'assigner des caractères propres à l'ovarite aiguë. Nous sommes loin de prétendre que nos recherches ne laissent rien à désirer; cependant, en les examinant attentivement, il nous paraît facile d'établir à cet égard quelques données qui, si elles ne sont pas positives, aideront avantageusement à diagnostiquer cette phlegmasie. Au début il est, sinon impossible, du moins très-difficile de la distinguer de la *surexcitation* des ovaires; il n'y a guère que l'exagération et la persistance des symptômes qui puissent faire croire à l'existence de leur inflammation. Effectivement, lorsque cette dernière existe, l'érectilité et la contractilité des organes extérieurs de la copulation sont portés au dernier degré; à chaque instant la vulve s'entr'ouvre et se referme en expulsant une quantité plus ou moins grande d'une matière jaunâtre, visqueuse, qui colle les crins de la queue et les poils des fesses; le clitoris et la muqueuse vaginale sont très-rouges; la douleur pruriginieuse qui existe dans cette région est tellement forte, que la muqueuse est souvent écorchée et saignante; l'animal éprouve, je ne dirai pas des coliques, mais des mouvements de torsion du train postérieur qui les simulent; la queue frétille constamment; la moindre pression exercée sur les reins produit un ébranlement de toute la colonne vertébrale; souvent même il y a une légère flexion des membres; les attouchements à la région mammaire sont des plus douloureux; le regard est égaré; la bête hennit fréquemment et frappe du pied le sol, sans chercher à se coucher; le poulx est petit, vite, et l'artère tendue; les muqueuses apparentes sont rouges et injectées sans infiltration; inappétence, vif désir de boissons. Ces symptômes persistent avec toute leur intensité durant trois ou quatre jours. A cette époque, la bête devient plus calme; elle boit avec moins d'avidité; l'érectilité et la contractilité des organes générateurs externes sont beaucoup moins prononcées; les lèvres de la vulve se tuméfient; la muqueuse vaginale s'infiltré; les membres postérieurs s'engorgent; les reins

restent sensibles et les atouchements du bas-ventre douloureux. Vers le dixième ou le douzième jour, tous les symptômes que nous avons énumérés disparaissent. Dans ce tableau il y a, ce nous semble, des symptômes qui appartiennent à l'ovarite aiguë. » Quant aux moyens thérapeutiques, ils sont semblables à ceux qu'on emploie dans toutes les phlegmasies, tels que saignées générales et locales (aux saphènes), régime diététique, etc., etc. « En supposant avec nous, poursuit M. Mercier, que la surexcitation des ovaires peut, dans certains cas, déterminer son inflammation, ne pourrait-on pas admettre que c'est cette dernière qui produit, en agissant d'une manière lente et continue, les altérations squirrheuses dont ces organes sont assez fréquemment le siège? Cette idée nous paraît acquiescer quelque vraisemblance, en réfléchissant au traitement que beaucoup de praticiens mettent en usage, lorsque les juments sont prises de chaleur. Guidés en effet par la persuasion que les phénomènes qu'elles présentent, en apparence anormaux, sont la conséquence d'une action physiologique, ils n'emploient généralement aucune médication; parfois seulement on les soumet au régime blanc, sans suspension du travail; d'autres fois, fatigués de les voir trop longtemps se livrer à des mouvements désordonnés, ils pratiquent une forte saignée à la jugulaire; cette déplétion sanguine, qui a pour but d'abatre, de diminuer les forces de l'individu, sans agir sur les ovaires, nous paraît plus nuisible qu'utile, parce qu'elle enraye la marche de la maladie, et qu'elle contribue à laisser dans ces organes un reste d'irritation qui finira, avec le temps, par modifier leur forme, leur organisation, et par altérer les fonctions qui leur sont dévolues. Personne encore, que nous sachions, ne s'est occupé, en médecine vétérinaire, de rechercher d'une manière spéciale les causes qui produisent la stérilité chez nos femelles domestiques. Nous n'avons certes pas l'intention de discuter longuement sur un article purement théorique, mais on nous permettra d'appeler l'attention des médecins et des vétérinaires sur ce point aussi curieux qu'important de la physiologie. Il n'est pas rare de voir, au moment de la monte, des juments qui ont bien reçu le mâle, qui ont été couvertes sans se défendre, qui étaient en un mot dans les conditions les plus favorables à la conception, ne

donner cependant aucun signe de grossesse. Plusieurs auteurs, dans cette circonstance, ont attribué l'infécondité à un état d'obésité du mâle ou de la femelle, à une saillie forcée, à certains inconvénients qu'entraîne la monte, enfin à un état de nonchalance et à une ardeur plutôt apparente que réelle, avec lesquels le mâle a satisfait à l'action du coït. Tout en reconnaissant la justesse de ces remarques faites par d'habiles observateurs, nous demandons aux savants qui se livrent habituellement à l'étude des phénomènes de la vie, si on ne pourrait pas ranger au nombre des causes de la non-plénitude ou de la stérilité, l'inflammation des ovaires, soit qu'elle modifie d'une manière *sui generis* leur organisation, soit qu'elle produise leur induration, soit qu'elle altère, soit qu'elle oblitère les trompes de Fallope. »

MALADIES DES PAUPIÈRES. Les paupières sont sujettes à des vices de conformation, qui consistent soit dans l'union anormale de leur bord libre, soit dans celle de leur face interne avec la conjonctive oculaire. Voy. *ANKYLOBLÉPHARON*. Elles peuvent aussi être le siège de plaies généralement contuses, et provenant de coups que l'animal reçoit ou qu'il se donne lui-même contre les corps durs qui l'environnent. Le plus souvent, on se contente de garantir les plaies du contact des ordures; elles guérissent d'elles-mêmes. Ce ne serait que pour rendre la cicatrice le moins apparente possible que l'on convertirait une plaie contuse en plaie simple par l'ablation des tissus écrasés, et qu'on la réunirait ensuite immédiatement au moyen de la suture. Hors de ce cas, on traite ces plaies de la même manière que celles qui surviennent sur d'autres parties du corps. Parfois les maquignons pratiquent de semblables plaies aux paupières des chevaux affectés de fluxion périodique, et cherchent ensuite à faire prendre le change à l'acheteur sur le larmolement et les autres symptômes malades de l'œil. Il faut se tenir en garde contre cette ruse. Les paupières peuvent en outre être atteintes d'un engorgement inflammatoire ou œdémateux; la paupière supérieure surtout est sujette à ces deux accidents. La tuméfaction inflammatoire appelée *blépharite* (en lat. *blepharitis*, du grec *blépharon*, paupière, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie), quand elle est bornée aux paupières, vient généralement à la

suite d'une violence extérieure, et réclame l'emploi des émollients, des calmants et de la saignée à la veine sous-orbitaire, qui produit toujours un très-bon résultat. La phlegmasie est susceptible d'acquiescer une telle intensité, qu'elle se termine par suppuration; l'abcès étant formé, on l'ouvre, et la plaie se cicatrise bientôt. On observe à peu près la même chose dans le cas de furoncle. Voy. OUGLET. Si l'engorgement est froid ou œdémateux, on n'a pas à craindre la suppuration, mais bien le manque de résorption et la persistance de l'engorgement qui peut donner lieu à l'abaissement de la paupière, au point même quelquefois de couvrir la pupille et d'empêcher l'animal de voir. Le traitement est alors celui de la *blépharoptose*. Voy. ce mot. Les autres maladies des paupières sont traitées aux articles ECTROPION, ENTROPION, LIPITUDE et TRICHIASIS.

MALADIES DES POUCHES GUTTURALES. Cette partie de l'immense appareil des membranes muqueuses peut s'enflammer comme le reste de ces membranes, mais on ne connaît guère que son inflammation chronique, et, dans l'état actuel de la science, on ne saurait se prononcer d'une manière positive sur les véritables caractères de la lésion. Cette grave affection s'accompagne d'un jetage par les naseaux et d'engorgements lymphatiques de l'auge, qui peuvent la faire confondre avec la morve. Ce n'est qu'après quelque temps qu'il est possible de les distinguer l'une de l'autre, parce que les jetages sont variables en quantité et en qualité dans celle-ci, tandis que dans l'inflammation, les caractères du jetage ont une constante apparence pendant plusieurs mois. On a, du reste, proposé, pour s'en éclaircir, l'opération dite *hyovertébrotomie*, dont les inconvénients seraient peu de chose en cas d'erreur, en laissant cicatriser la plaie; tandis qu'on pourrait espérer de guérir la *maladie des poches*, soit par des injections de chlorure de soude étendu d'eau, soit par le passage d'une mèche; ou, au moins, toute idée de morve étant écartée, on laisserait vivre des chevaux encore utiles.

MALADIES DES REINS. Ces organes sont fréquemment exposés à des affections que leur situation empêche de reconnaître d'une manière certaine, et l'art est presque toujours impuissant à les attaquer. A l'article *Néphrite*, nous avons parlé de l'inflammation des reins,

et à l'article *Calculs urinaires*, des concrétions qui se produisent dans leur intérieur. Les plaies qui y surviennent doivent être rares et l'on ne peut que les présumer; mais lors même qu'on parviendrait à les reconnaître, il faudrait les abandonner entièrement à la nature. Quant aux nombreuses dégénérescences organiques auxquelles les reins sont fréquemment exposés, elles offrent un point curieux de pathologie à étudier, sans qu'on puisse en retirer rien d'utile, car on n'a jamais le moyen de les constater d'une manière certaine, et l'on ne peut rien contre elles. Leur histoire est d'ailleurs si peu avancée, qu'il est seulement permis de croire aujourd'hui qu'elles sont toujours le résultat d'une phlegmasie rarement aiguë et souvent chronique.

MALADIES DES TALONS. Voy. MALADIES DU PIED et PIED, 2^e art.

MALADIES DES TENDONS. Les tendons sont les ressorts qui terminent la plupart des muscles pour les attacher aux os qu'ils font mouvoir. Ceux dont la position est rapprochée de la superficie étant les plus exposés à l'action des violences extérieures, sont aussi ceux qui deviennent le plus généralement le siège de blessures, de contusions, de ruptures, d'engorgements, de distensions, etc. La lésion que l'on désigne sous le nom de javart tendineux, donne lieu à une inflammation dont les progrès rapides aboutissent le plus ordinairement à la gangrène de la partie du tissu qu'elle affecte. L'engorgement ou la tuméfaction qui suit l'inflammation se fixe aussi au tissu cellulaire uni au tendon. On le combat par le repos et les antiphlogistiques locaux, tant qu'il est à l'état aigu; autrement on a recours à une dérivation sur la peau, ou aux moyens de rendre l'inflammation aiguë, et enfin, s'il le faut, à la cautérisation. Les *distensions des tendons* sont occasionnées par les efforts musculaires auxquels on contraint quelquefois les animaux de service, et cette espèce d'accident rentre absolument dans les observations qui ont rapport à l'effort. Les *contusions* produisent l'engorgement du tissu de la corde tendineuse le long du canon, et se font remarquer particulièrement aux tendons fléchisseurs des membres antérieurs. Cette lésion porte le nom de *nerf-fêrure*. La *rétraction des tendons* fléchisseurs des membres peut faire éprouver à ceux-ci un raccourcissement. La *piqûre* de ces organes exige que l'on maintienne

la partie dans le repos le plus absolu qu'il est possible d'obtenir chez les animaux. Les *plaies des tendons*, quelle qu'en soit la cause, font remarquer l'irritation et l'inflammation de la peau et du tissu lamineux sous-cutané. Si la section complète est nettement faite par un instrument tranchant, il suffit de garantir la partie du contact de l'air et de tout corps extérieur irritant : le reste est laissé aux soins de la nature. D'ailleurs, la section de l'un des tendons ne porte pas un grand préjudice à l'animal : on en a la preuve dans le traitement du cheval bouleté ou de pied rampin. Cette solution est même assez souvent un excellent moyen pour remédier à certaines boiteries que l'on n'a pu corriger autrement. La *rupture des tendons* peut résulter du seul fait de la contraction des muscles : on l'a toujours vue à la suite d'efforts violents, soit pour courir, soit pour franchir un obstacle en sautant, et alors elle affecte les tendons situés en arrière des boulets ; mais elle est toujours plus fréquente aux pieds de derrière qu'à ceux de devant. Voy. BOULETÉ, JAVART, NEUF-FÉRURE, PIED RAMPIN, RÉTRACTION, MALADIES DU PIED.

MALADIES DES TESTICULES. Ces maladies ne sont pas très-communes chez les animaux. Ce sont l'*Inflammation* et l'*engorgement*, la *suppuration*, la *gangrène*, l'*induration* et l'*atrophie*. L'inflammation est le plus souvent occasionnée par les contusions, les compressions, les frottements qui viennent du trait engagé entre les cuisses, le coït immodéré, les efforts violents et les travaux pénibles. Les gros chevaux de trait y sont les plus sujets, et cette affection est d'autant plus dangereuse que la partie malade n'est pas toujours à l'abri de toute irritation. Quand elle passe à l'état chronique, et cela arrive souvent, il en résulte fréquemment un engorgement tumoral, auquel on a donné le nom de sarcocèle. On reconnaît l'inflammation des testicules à leur prompt engorgement, à leur sensibilité, à la tension du scrotum, à la douleur très-grande qu'éprouve l'animal lorsqu'on porte la main sur ces parties. Cette inflammation est quelquefois accompagnée de fièvre. Lorsque la terminaison par suppuration doit avoir lieu, l'inflammation se prolonge pendant huit, douze et même quinze jours. La terminaison par gangrène est infiniment rare, et elle expose presque toujours le sujet à mourir. L'induration est le mode de terminaison le plus ordinaire

surtout dans les chevaux irritables ou âgés, et la lésion forme plus tard un sarcocèle; mais c'est la résolution qu'il faut tâcher d'obtenir. Pour cela, il faut attaquer l'inflammation dès son début, par la méthode antiphlogistique. La diète, le repos absolu, les saignées à la jugulaire, aux saphènes, les saignées locales à l'aide des sangsues ou des mouchetures, les lotions, les embrocations et les fumigations émollientes, les lavements souvent répétés et un suspensoir, tels sont les moyens qui peuvent faire disparaître l'inflammation des testicules par résolution. L'atrophie des testicules se remarque quelquefois dans les vieux chevaux de trait qui n'ont pas été employés à la reproduction de l'espèce. C'est une diminution considérable du volume des testicules, entraînant l'incapacité de l'animal pour la copulation. Le défaut d'apparence de ces organes ne mérite pas une attention particulière. Lorsqu'ils ne paraissent pas au dehors, on dit que le cheval n'est pas *avalé*. Il arrive parfois qu'un seul testicule descend dans les bourses.

MALADIES DES VEINES. Quoique les veines soient fort exposées à être blessées, à cause de leur situation qui est généralement à la surface du corps, immédiatement sous la peau, leurs plaies ne présentent pas ordinairement beaucoup de gravité; l'écoulement du sang s'arrête sous une légère compression, et les lèvres survenues aux vaisseaux sont réunies par adhésion immédiate. Les accidents qui se manifestent quelquefois à la suite des plaies faites aux veines, sont toujours l'effet de circonstances étrangères, ou d'une prédisposition spéciale du sang. Voy. PULÉRITE, THROMBUS et VARICE.

MALADIES DES VOIES LACRYMALES. Voy. MALADIES DES YEUX.

MALADIES DES YEUX. Ces maladies, très-communes et plus ou moins dangereuses, se divisent en trois genres : le premier genre renferme les *affections des parties externes de l'œil* ; le second comprend les *affections des voies lacrymales* ; le troisième est formé des *maladies du globe oculaire*. Des articles spéciaux ont été consacrés à un certain nombre de maladies des yeux, et nous ne ferons assez souvent que rappeler ici le nom de celles comprises dans ces articles, nous réservant de nous occuper avec quelque détail de celles qui n'ont pas encore été passées en revue.

Maladies des parties externes de l'œil. Ce

sont les *contusions*, les *plaies*, les *piqûres*, la *tuméfaction des paupières*, les *tumeurs ciliaires*, la *blépharoptose*, le *trichiasis*, la *lippitude*, l'*onglet* et le *ptérygion*. (Voy. ces cinq derniers articles.) — Les *contusions* de l'œil, produites par des coups, constituent des lésions souvent très-graves, accompagnées d'une douleur vive et immédiatement suivies d'une cécité plus ou moins prolongée. Les vaisseaux extérieurs de l'œil sont quelquefois déchirés; le sang s'épanche alors dans la cavité du bulbe oculaire, et se mêle aux humeurs contenues dans cette cavité, qui, dans ce cas, peuvent se confondre et déterminer pour toujours la perte de la vision. La contusion peut aussi déchirer la sclérotique ou la cornée, et vider complètement l'œil. Tous ces accidents donnent lieu à une inflammation aiguë d'autant plus fâcheuse, qu'il est résulté de l'action du corps contondant des désordres plus profonds. Les premiers moyens dont on fait usage doivent toujours être dirigés à prévenir ou combattre énergiquement l'irritation des parties blessées; à cet effet, on pratique des saignées générales et locales, on place l'animal dans un lieu peu éclairé ou obscur, on lui couvre l'œil d'une compresse imbibée d'eau végétominérale froide, et plus tard de liquides émollients; on le met à une diète sévère, à l'eau blanche, à la paille ou à l'herbe fraîchement coupée. Lorsqu'un gonflement inflammatoire considérable persiste malgré ce traitement, il est fort à craindre que l'œil ne se désorganise. L'inflammation étant dissipée, on applique les résolutifs pour absorber les dernières portions de sang épanché, et l'on traite méthodiquement les lésions variées que la phlogose entraîne. — Les *plaies* produites par des coups de fouet, de fourche, etc., sont, en général, contuses, et occasionnent une tuméfaction qu'il faut combattre aussitôt. L'inflammation étant peu développée, on doit chercher à la prévenir, ou à la faire avorter; étant établie, on a recours aux cataplasmes et aux fomentations émollientes, et quelquefois aux saignées locales. Le régime adoucissant et délayant convient s'il y a fièvre de réaction; si elle ne cède pas, et que l'inflammation continue, on pratique la saignée générale. Dans les plaies contuses qui intéressent les paupières, on peut rendre la cicatrice moins apparente en faisant d'abord d'une plaie contuse une plaie simple par l'ablation des tissus écrasés, et en cherchant à obtenir la

réunion immédiate par suture simple. — Les *piqûres*, fort rares, n'ont du danger que si elles sont profondes; alors il y a inflammation intense, qu'il faut combattre par les antiphlogistiques et les révulsifs. — La *tuméfaction des paupières* s'observe presque toujours à la paupière supérieure, et l'inflammation dont elle s'accompagne peut être aiguë ou chronique; aiguë, elle est ordinairement le résultat d'une violence extérieure et réclame les fomentations émollientes et les topiques calmants. Quelquefois l'inflammation, très-intense, se termine par suppuration; dans ce cas, on ouvre les petits abcès formés dans l'épaisseur de la paupière, et la petite plaie suppurante se cicatrise bientôt. La tuméfaction avec inflammation chronique est de nature œdémateuse, et cela arrive de préférence dans les vieux chevaux, ceux affaiblis, épuisés par de longues souffrances ou des travaux excessifs continués longtemps. Dans cette circonstance, la suppuration n'est pas à craindre, mais l'engorgement peut subsister, la résorption n'ayant pas lieu. L'engorgement étant considérable, l'abaissement de la paupière a lieu, et cet abaissement peut même empêcher l'animal de voir. L'indication consiste, après avoir dissipé l'inflammation, à prescrire les résolutifs gradués, en commençant par les plus faibles. Plus tard, les vésicatoires peuvent être indiqués, mais avec précaution, à cause du voisinage de l'œil. Dans certains cas, on se sert d'autres stimulants et même du feu. Si les animaux sont vieux et affaiblis, comme il arrive le plus souvent, il est avantageux de les mettre à un bon régime alimentaire, sans qu'il soit cependant trop excitant. — Les *tumeurs ciliaires* reconnaissent pour cause l'accumulation de l'humeur sébacée dans les canaux excréteurs des follicules ciliaires; ces tumeurs se manifestent presque toujours à la paupière inférieure, proche de l'angle nasal. Lentes dans leur marche, elles acquièrent quelquefois la grosseur d'un pois, et leur développement finit par gêner le mouvement des paupières, surtout leur rapprochement. On guérit les tumeurs ciliaires en y faisant une petite incision pour donner issue à la matière qu'elles contiennent; on baigne ensuite avec un collyre astringent.

Maladies des voies lacrymales. Les voies lacrymales se composent de la *glande lacrymale*, de la *caroncule lacrymale*, des *points lacrymaux*, du *canal lacrymal*, du *réservoir*

ou *sac lacrymal*. — La *glande lacrymale* est rarement malade; elle peut cependant s'enflammer par suite de causes qui agissent sur les parties accessoires de l'œil. Alors on reconnaît une petite tumeur située à la face interne de la paupière supérieure, du côté de l'angle externe; la partie est douloureuse; il y a altération ou suppression des larmes. On combat cette lésion au moyen des antiphlogistiques généraux, des topiques émollients, et des saignées locales. — La *caroncule lacrymale* aussi s'enflamme quelquefois; alors elle se tuméfié, devient rougeâtre, prend du volume et laisse couler les larmes le long du chanfrein. L'inflammation peut se compliquer d'une végétation anormale charnue, d'une nature peut-être particulière. Le traitement consiste d'abord dans les émollients, la saignée générale, et plus particulièrement les saignées locales et le régime. Mais on ne doit pas persister longtemps dans l'usage des émollients, pour ne pas donner lieu à l'atonie des vaisseaux capillaires et par suite à des fongosités; dès que l'inflammation est un peu calmée, on prescrit les toniques et les astringents. S'il reste une petite tumeur de nature fongueuse sur la partie malade, on la coupe avec des ciseaux. — Les *points lacrymaux*, ainsi que les conduits du même nom, sont susceptibles de s'enflammer et de s'obstruer en partageant surtout l'inflammation de la conjonctive; alors leur calibre diminue et même disparaît par l'adhérence de la membrane qui les tapisse. Ces accidents s'observent souvent dans les jeunes chevaux affectés d'ophtalmie ou d'inflammation générale de la tête. On y remédie et même on les prévient en faisant sur l'œil des lotions fréquentes avec de l'eau de guimauve, de l'eau de sureau ou tout autre liquide émollient, ou légèrement résolutif, ou simple, et même avec de l'eau fraîche. — Le *canal lacrymal* et le *réservoir lacrymal* sont quelquefois le siège d'une inflammation qui peut dépendre d'une ophtalmie ou d'un coup porté sur l'œil; les larmes coulent alors en dehors, et bientôt on voit se manifester un engorgement contre l'angle interne de l'œil. Les remèdes sont ceux qui conviennent contre l'inflammation. — On donne le nom de *fistule lacrymale* à l'ulcération du sac ou réservoir lacrymal. Voy., à l'article FISTULE, *Fistule lacrymale*. — On appelle *tumeur lacrymale* une tumeur molle, circonscrite, plus ou moins volumineuse, ayant son

siège au-dessous de l'angle nasal de l'œil; son histoire se rattache à celle de la *fistule lacrymale*. — L'*épiphore* ou larmolement est le symptôme commun de tous les obstacles apportés au cours des larmes. Voy. LARMOIEMENT.

Maladies du globe de l'œil. Les maladies qui se rangent sous ce titre sont : l'*ophtalmie*, l'*ophtalmie périodique*, les *plaies*, les *abcès*, et les *ulcères de la cornée*, l'*albugo*, le *leucoma*, le *fungus* et le *staphylôme* de la cornée et de la sclérotique, l'*hyppopyon*, l'*irite*, la *providence* et l'*éraillement de l'iris*, la *cataracte*, le *glaucome*, l'*héméralopie*, l'*exophtalmie*, le *carcinome*, l'*atrophie*, la *myopie* et la *presbytie*. — Les *plaies de la cornée* s'observent rarement : lorsqu'elles ont lieu, elles sont l'effet des coups de cravache, de fouet, ou d'autres coups. Leur gravité n'est pas toujours la même, et elle dépend d'abord de la profondeur des plaies. Tant que celles-ci ne sont que simples et superficielles, il est généralement facile d'en triompher; mais la cornée lucide peut être divisée dans toute son épaisseur. Si c'est par un instrument tranchant, il ne s'agit encore que d'une plaie simple : l'humeur aqueuse s'écoule, une cicatrice se forme bientôt; malheureusement cette cicatrice constitue une espèce de taie, à laquelle on a donné le nom de *leucoma*. Le cas est beaucoup plus fâcheux quand la plaie est grande, parce que l'ouverture peut laisser sortir les humeurs et les autres parties renfermées dans l'œil, ou bien parce que l'organisation locale peut se trouver détruite, sans qu'il y ait même expulsion des parties contenues. D'ailleurs, la plaie étant grande et irrégulière, il en résultera une cicatrice très-étendue; et comme ces espèces de cicatrices restent opaques, l'exercice de la vision en est nécessairement diminué ou empêché. La gravité de ces plaies dépend en outre de leur position; placées, par exemple, vis-à-vis de la pupille, elles interceptent la lumière pendant qu'elles existent, tout aussi bien qu'après leur cicatrisation. Quelquefois la cornée est enfoncée et crevée par des coups excessivement violents; il s'ensuit une douleur des plus intenses, le bulbe de l'œil devient gros, et sort quelquefois de l'orbite; il n'est pas même impossible de voir la gangrène amenée par l'inflammation. La blessure faite à l'œil peut déterminer des phénomènes sympathiques très-alarquants, soit en raison de l'extrême sensibi-

lité dont jouissent plusieurs des parties qui se trouvent être blessées, soit en raison de la proximité du centre de l'appareil sensitif. C'est un cas qui n'est pas des moins graves et qu'on remarque surtout dans les chevaux d'un tempérament irritable, chez lesquels on a vu le déchirement de la cornée occasionner une inflammation cérébrale des plus intenses. Une ophthalmie à un degré plus ou moins fort est la suite inévitable de chacun de ces accidents, et les remèdes doivent être d'abord émollients pour calmer l'irritation; le traitement général doit être antiphlogistique, comme il est indiqué dans l'ophthalmie aiguë. Il est inutile de dire qu'il faut préserver l'œil du contact de l'air et de la lumière. Lorsque la complication que nous avons indiquée en dernier lieu arrive, il est urgent de s'occuper sans délai de l'inflammation cérébrale. Après les premiers effets des débilitants généraux, du traitement antiphlogistique mis en usage dans toute son étendue, on a recours aux dérivatifs, qui, appliqués en temps opportun, constituent les moyens curatifs les plus puissants, en déterminant souvent un soulagement très-prompt, une amélioration des plus marquées. Toutefois, l'issue de ces sortes de blessures n'est pas toujours favorable; il n'est pas rare de voir l'œil se désorganiser, se perdre, et la plaie ne se cicatriser qu'en produisant la cécité de l'organe lésé. Les *abcès de la cornée* viennent à la suite de l'inflammation de la partie antérieure de l'œil, produite par des coups, ou constituée par des ophthalmies intenses; quelquefois ils sont occasionnés par la présence d'un corps étranger, comme une balle, un gravier, etc. Ces abcès sont d'autant plus fâcheux, qu'ils se rapprochent davantage du centre de la cornée. Leur manifestation dans un point de l'étendue de la membrane commence par une tache nébuleuse, d'abord à peine perceptible, puis s'élargissant, s'épaississant et paraissant blanchâtre ou jaunâtre, suivant la couleur du liquide qui la forme. Les collections purulentes dont il s'agit sont accompagnées d'une douleur tellement vive, que les animaux ne peuvent supporter la lumière, et qu'ils se refusent à laisser explorer l'œil malade. On s'occupe premièrement à modérer l'inflammation locale, et lorsqu'elle est en grande partie dissipée, et que l'absorption de la matière purulente accumulée ne s'effectue pas, le foyer peut s'ouvrir à l'extérieur, et la

cicatrisation de la partie suppurée n'est pas impossible. Si l'abcès, étant superficiel, ne marche pas sensiblement vers la guérison, on peut l'ouvrir avec une petite lancette très-aiguë, pourvu que l'inflammation soit passée. On ouvre aussi l'abcès pour extraire un corps étranger quelconque. Les abcès de la cornée étant nombreux, on ne procède pas à leur ouverture; on cherche à provoquer l'absorption de la matière purulente par des collyres liquides, ou l'insufflation de substances irritantes; on attend cependant pour faire usage de cette médication que la phlogose soit apaisée, car autrement on entraverait la marche de la nature, et on rendrait plus considérables les taches qui doivent succéder. Quand ces taches proviennent d'abcès superficiels, elles se dissipent assez facilement à l'aide d'une pommade mercurielle ou autre, préparée avec le sel ammoniac. Les *ulcères de la cornée*, assez rares dans le cheval, viennent quelquefois à la suite des abcès, ou résultent de l'action de corps étrangers ou de substances irritantes sur l'œil. Étant superficiels, ils se présentent sous la forme de petites excoriations à bords irréguliers, à pourtour rouge et comme tuméfié, lesquels ne laissent couler qu'une sérosité sans consistance; ou bien offrent dans leur fond une matière d'un blanc sale et sanieuse. Si les ulcères sont plus profonds, leur gravité est plus grande, et ils reconnaissent ordinairement pour causes les plaies pénétrantes, les abcès profonds, la présence de corps étrangers, etc. L'ulcère a alors l'aspect d'une cavité en forme d'entonnoir, à bords épais et rongés, dont le fond est rempli d'une matière sereuse. En abandonnant la maladie à elle-même ou en ne la traitant pas convenablement, la cavité ulcérée s'agrandit, la perforation de la cornée a lieu, l'humeur aqueuse s'écoule, l'iris peut même être entraîné, se présenter à l'ouverture et la franchir quelquefois. On doit commencer par combattre l'inflammation, et en venir après à l'usage des collyres toniques et aux lotions détersives. Si ces remèdes ne suffisent pas, comme il arrive fréquemment dans le cas d'ulcères profonds, on se décide à cautériser la surface ulcérée. Le mode le plus convenable pour effectuer cette cautérisation consiste à se servir d'un morceau de pierre infernale, taillé de manière à s'adapter à la forme de l'ulcère, et à renouveler l'application du caustique trois ou quatre fois (d'ordinaire c'est suf-

tisant), en attendant pour répéter l'opération que l'escarre soit tombée. Le *fongus de la cornée* est suivi quelquefois, mais le plus souvent précédé, d'un ulcère profond; il peut être produit par un corps étranger qui, s'étant introduit dans le tissu de la conjonctive, donne lieu par sa présence à la suppuration. Les bords de l'ouverture par laquelle le corps étranger est entré se boursoufflent, les végétations charnues et molles apparaissent et prennent de l'accroissement, si on n'y remédie pas. La première chose à faire, c'est d'extraire les corps étrangers; on excise ensuite les fongus le plus près possible de leur origine, et l'on pratique des lotions d'eau tiède, que l'on remplace ensuite par des lotions d'eau fraîche, même aiguës d'un peu d'eau-de-vie ou d'extrait de saturne; ces lotions sont indiquées pour dissiper la tache restée à la place où existait le fongus. S'il y avait un ulcère existant, on le traiterait comme il a été dit précédemment. *L'érailement*, le *décollement*, la *dilatation* et la *blessure de l'iris*, ont trouvé leur place à l'article qui traite des maladies de cette membrane. Le *carcinome* ou la *dégénérescence carcinomateuse* ou *cancéreuse de l'œil* est assez rare, et les causes les plus ordinaires de cette lésion sont l'inflammation très-intense qui suit les contusions sur le bulbe, la perforation de la cornée lucide par un agent extérieur ou par une ulcération, la suppuration de l'intérieur de l'organe, une ophthalmie aiguë qu'on a exagérée par des substances irritantes ou même caustiques, etc. L'affection débute par le trouble des fonctions vitales de l'œil, par l'altération des différentes parties dont se compose cet organe; le bulbe se déforme, se déprime dans différents sens, devient plus petit et plus dur; la cornée prend une couleur rouge, s'ulcère, se couvre de fongosités d'où s'exhale une saumure âcre et ichoreuse; il y a prurit, de vives douleurs, et quelquefois réaction plus ou moins générale; on voit s'établir des adhérences entre plusieurs parties de l'œil, qui finissent par ne plus former qu'une masse charnue, dans laquelle on ne distingue plus les tissus primitifs. Cette masse s'ulcère quelquefois au dernier période de la lésion, et alors le liquide sortant par l'ouverture est purulent et d'une odeur forte et désagréable. La manifestation de douleurs très-aiguës se trouve accompagnée de phénomènes sympathiques, la fièvre se déclare,

l'animal perd l'appétit, maigrit, et à la longue il tombe même dans le marasme; lorsque les douleurs locales acquièrent un extrême degré d'intensité, l'inflammation peut s'étendre dans le crâne. L'œil étant nécessairement perdu, il ne s'agit que de diminuer la vivacité des douleurs, et le meilleur moyen consiste peut-être à débarrasser l'œil des tissus lésés, et, dans quelques cas, à extirper l'œil affecté; par ce dernier procédé on évite que la dégénération cancéreuse ne gagne la cavité orbitaire. On a vu, en effet, quelquefois la dégénérescence cancéreuse occasionner la carie de quelqu'un des os de cette cavité. Si le point carié est sur le devant ou le cautérise, mais s'il se trouve au fond de l'orbite, il faut se borner à aider la nature dans son travail d'exfoliation, car l'application du feu serait dangereuse, à cause du peu d'épaisseur des os et du voisinage des organes importants dont les os sont rapprochés. Le cas le plus grave est cependant celui où l'on ne peut parvenir à diminuer les douleurs éprouvées par l'animal, qu'en extirpant l'œil carcinomateux. L'hippiatrique n'ayant pas un procédé opératoire pour exécuter cette extirpation, on propose celui dont M. Louis a établi les véritables principes pour l'homme, et voici comment d'Arboval le décrit. Après avoir assujéti convenablement le sujet à opérer, et avoir d'abord divisé l'angle externe des paupières, afin d'augmenter l'écartement de ces organes, la paupière inférieure étant ensuite abaissée, l'opérateur enfonce le bistouri droit au côté externe de l'œil, et le porte en dedans, en suivant le rebord inférieur de l'orbite, de manière à couper d'un même coup la conjonctive et l'attache du muscle petit oblique près de son insertion aux os. L'instrument est ensuite promené de dedans en dehors, le long du bord supérieur de la cavité orbitaire, afin d'achever d'isoler le globe et de couper le tendon du muscle grand oblique à son passage sur la poulie fibro-cartilagineuse qui le réfléchit et qui est près du trou sourcilier. L'opérateur saisit alors l'œil avec une double érigne, l'attire à lui, l'incline vers l'un des côtés de l'orbite, puis avec des ciseaux mousses recourbés sur l'une de leurs faces, et portés entre le globe et la paroi orbitaire, il va couper les attaches postérieures des muscles droits, le nerf optique et les vaisseaux qui l'accompagnent. L'organe est alors entièrement détaché et peut être extrait. Le doigt indicateur de la main gauche,

porté dans l'orbite, reconnaît s'il existe des portions de tissu cellulaire que l'engorgement ait envahies et qu'il faille extirper. La glande lacrymale doit aussi être extraite, afin de prévenir le larmolement continué auquel elle donnerait lieu. Un tamponnement léger, fixé convenablement, suffit pour arrêter l'hémorrhagie. On met le sujet au régime des maladies aiguës, et l'on veille à ce qu'il ne se développe dans l'orbite aucune inflammation susceptible de se communiquer à la masse encéphalique. Si une suppuration louable s'écoule de l'orbite, et si les parois de cette cavité se couvrent de bourgeons cellulo-vasculaires de bonne nature, les pansements les plus simples suffisent pour assurer la guérison. Mais lorsque les chairs fongueuses ou d'un mauvais aspect s'élevèrent du tissu cellulaire demeuré intact, il faut les attaquer promptement au moyen du cautère actuel, dont on gradue l'action avec prudence, à raison du peu d'épaisseur de la voûte orbitaire et du voisinage du cerveau. L'*atrophie* ou l'*amaigrissement de l'œil* succède quelquefois aux diverses maladies des yeux, notamment à la fluxion périodique qui ne se termine point par cataracte. L'œil diminue graduellement de volume, il s'affaisse, devient plus petit, se retire au fond de l'orbite, les liquides renfermés dans les enveloppes disparaissent; les parties qui avoisinent l'organe s'affaissent aussi, les paupières se raidissent, la vision s'affaiblit rapidement jusqu'à cécité complète, et l'œil se réndit en un corps immobile et insensible au fond de la cavité orbitaire. Cette affection secondaire de l'œil est malheureusement incurable. Voy. ALBUGO, AMAUROSE, BLÉPHAROPTOSE, CATARACTE, EXOPHTHALMIE, FISTULE LACRYMALE, GLAUCOME, HÉMÉRALOPIE, HYDROPIHTHALMIE, HYPOPYON, IRITE, MALADIES DE L'IRIS, LARMOLEMENT, LIPPITUDE, MYDBRIASE, MYOPIE, NYCTALOPIE, OPHTHALMIE, OPHTHALMIE PÉRIODIQUE. PRESBYTIE, PTÉRYGION, STAPHYLOME, TRICHIASE.

MALADIES DU CERVEAU. Il n'est question ici que de l'*irritation cérébrale*, et des plaies du cerveau. Des articles spéciaux traitent de toutes les autres maladies de cet organe. L'irritation cérébrale, légère ou modérée, étant de courte durée, il est bien difficile de la reconnaître dans les animaux vivants. Si, au contraire, elle est intense, sa durée étant plus longue, elle fait naître des désordres qui peuvent se propager au cœur, à l'estomac, aux muscles des membres, etc. Quelle que soit la

cause de l'irritation cérébrale, elle produit toujours l'afflux du sang, dont la quantité est plus ou moins grande, selon le degré d'irritation. Il peut en résulter l'*encéphalite*, et par suite le ramollissement et même la suppuration. Pour le traitement de l'encéphalite. Voy. PURÉNÉSIE et VERTIGE. Les plaies du cerveau, extrêmement rares, sont toujours accompagnées de la fracture de la boîte osseuse qui renferme cet organe. Voy. FRACTURE. Si, de ces blessures, on excepte celles qui ont leur siège à la circonférence des hémisphères ou lobes du cerveau, et qui sont elles-mêmes très-difficiles à guérir, toutes les autres sont mortelles, et quelques-unes le sont même instantanément. Le traitement à employer pour les premières consiste en des fomentations incessantes d'eau froide, des saignées aux artères temporales ou à la jugulaire, ou bien encore à la queue, aux saphènes; en l'usage de dérivatifs sur la peau et sur les intestins, pour combattre l'inflammation; dans le cas de compression du cerveau, la trépanation devient nécessaire. Mais il est douteux qu'il convienne d'entreprendre une pareille cure, soit à cause de la longueur du temps qu'elle réclamerait, soit à cause des nouveaux accidents qui pourraient arriver à la partie lésée, malgré toutes les précautions pour l'en préserver.

MALADIES DU COEUR. Ces maladies ont été jusqu'ici peu étudiées dans le cheval: elles sont cependant d'une grande importance, car elles affectent un viscère dont les fonctions exercent une haute influence sur l'économie animale. Quelques symptômes des maladies du cœur, qui leur sont communs avec la bronchite et l'infiltration d'air dans le poumon, sont des altérations de la respiration; d'autres, qui leur sont propres, consistent dans les mouvements irréguliers, plus sensibles ou moins apparents que dans l'état ordinaire, du cœur, des artères et des veines jugulaires. Il paraît que les praticiens tirent quelques ressources de l'*auscultation* pour juger ces affections, qui finissent presque constamment par la mort. Nous avons déjà traité, dans des articles spéciaux, de l'*anévrysme du cœur*, de l'*inflammation du cœur* ou *cardite*, de l'*endocardite* et de la *péricardite*. Quant à l'asthénie, aux altérations de tissu, aux contusions et aux commotions de cet organe, on ne possède pas de données qui permettent d'en parler. Il ne nous reste à dire quelque chose que des *concrétions fibreu-*

ses et des plaies du cœur. Les concrétions fibreuses, qu'on nomme vulgairement et improprement *polypes du cœur*, naissent dans une ou plusieurs cavités de cet organe, mais on ne peut les reconnaître qu'après la mort de l'animal. Des ignorants ont pris souvent ces concrétions pour des vers, des lézards, etc. Les plaies du cœur sont bien peu communes dans le cheval; pour qu'elles aient lieu, il faut qu'un corps aigu ou tranchant pénétre assez profondément dans la poitrine. Elles diffèrent entre elles suivant la partie qui est atteinte. La position, la direction, la profondeur de la plaie, peuvent faire soupçonner la blessure du cœur. Mais les symptômes qui en résultent se confondent avec ceux de la blessure du poulon; tels sont l'irrégularité de la circulation, et ensuite les phénomènes généraux qui accompagnent une inflammation locale. Toutefois, si la blessure du cœur pénétre dans les cavités de ce viscère, elle est bientôt annoncée par une hémorrhagie considérable par l'ouverture de la plaie. Alors la mort du malade ne se fait pas attendre longtemps. Dans les autres cas, la mort n'est pas absolument inévitable. Un instrument mince et acéré ne fait qu'une incision superficielle aux parois du cœur; il peut n'en résulter que les accidents d'une violente *cardite*, que l'on guérit quelquefois par un traitement approprié. N'a-t-on pas des exemples d'animaux tués à la chasse, dans le cœur desquels on a trouvé des portions de traits ou des balles qui y étaient depuis longtemps? Il n'est pas possible de porter directement des remèdes contre les plaies du cœur; elles n'admettent que des remèdes généraux indiqués contre les blessures graves d'un organe important; ainsi, l'on ferme soigneusement la solution de continuité extérieure; on saigne l'animal, et on répète la saignée aussi souvent qu'on le juge à propos; on le tient en repos et exposé au froid; on le soumet à la diète la plus rigoureuse qu'il puisse supporter sans mourir de besoin. On ne peut le remettre à prendre une nourriture solide et faire quelque exercice, qu'au bout d'un temps très-long. C'est d'ailleurs sur les efforts de la nature qu'il faut principalement compter pour la guérison des plaies du cœur qui ne sont pas immédiatement mortelles. Le traitement de ces maladies ne s'entend que pour des chevaux de prix ou qu'on affectionnerait beaucoup.

MALADIES DU FOIE. Ces affections sont, en

général, peu communes. Il ne sera question ici que de la *congestion hépatique* ou du *foie*. Cette maladie consiste dans l'afflux du sang dans ce viscère, quelquefois en si grande quantité, qu'il en est rupturé. Elle s'observe dans les grandes chaleurs, plus particulièrement sur les chevaux vigoureux, quand on leur fait faire une course rapide et soutenue, ou un travail pénible et continu. La congestion du foie est très-grave, et il est presque toujours trop tard pour en entreprendre le traitement lorsque les premiers symptômes palpables se manifestent. Les chevaux s'arrêtent tout à coup en chancelant. Les maréchaux et les empiriques disent alors qu'ils sont *pris de chaleur*. Ils ont le flanc agité; des tremblements généraux se font remarquer; les oreilles et les extrémités sont froides, les muqueuses sont pâles; le poulx petit et mou; ils sont insensibles, tombent et meurent. Tous ces symptômes ne donnent pas la certitude de l'existence de la congestion du foie, parce qu'ils sont communs à plusieurs autres maladies; seulement, ils peuvent la faire soupçonner. Le cheval ne meurt pas toujours aussi promptement; quelquefois il ne succombe qu'au bout de quelques jours. A l'ouverture, on trouve le foie excessivement volumineux; ses vaisseaux, gorgés d'un sang noir et épais; sa substance boueuse s'écrase facilement sous les doigts; le sang est souvent épanché en nature, soit dans le sac membraneux qui enveloppe le foie, soit dans l'abdomen, quand la capsule du foie a été rompue. Pour prévenir cette redoutable affection, on peut faire des saignées préventives, et mettre les animaux à un régime rafraîchissant; mais lorsqu'elle apparaît, tout traitement est inutile. — Pour les autres maladies du foie, Voy. CALCULS BILIAIRES, HÉPATITE, HYDATIDES et ICTERE.

MALADIES DU LARYNX. Ces maladies consistent dans l'inflammation de la membrane muqueuse, inflammation qui, à l'état aigu, prend quelquefois le nom de *croup* ou *laryngite croupale*, d'autres fois celui de *laryngite* seulement; dans la compression exercée soit par la tuméfaction aiguë ou chronique du tissu cellulaire placé entre les branches de la mâchoire postérieure, soit par la présence d'une tumeur quelconque, pression qui produit la gêne plus ou moins considérable de la respiration et quelquefois le coraage; dans l'oblitération résultant tantôt de la présence d'un

corps étranger venu du dehors, tantôt de la tuméfaction de la membrane muqueuse, tantôt d'une fausse membrane causée par l'inflammation; dans la rupture du larynx ou l'emphysème de la région cervicale de l'encolure; enfin, dans les plaies. Plusieurs de ces maladies sont désignées sous le nom d'*angine*. On observe rarement les blessures du larynx, mais elles sont parfois accompagnées d'une hémorrhagie qui donne lieu à une toux violente. Lorsqu'elles ont été faites par des instruments tranchants, ces plaies n'exigent que des soins propres à remédier à l'hémorrhagie, si elle existe. A cet effet, il est indispensable de découvrir le vaisseau et de le lier; dans le cas où cette ligature ne pourrait pas être opérée, il faudrait trouver le moyen d'exercer une compression légère, mais soutenue, sur la plaie, en couvrant sa surface avec un morceau d'agaric; dans quelques circonstances, un bouton de feu pourrait être avantageusement appliqué. Des emphysèmes peuvent être déterminés par les piqures du larynx; on se hâte alors d'agrandir la plaie extérieure et de la rendre parallèle à celle du larynx. Si le larynx a été atteint par un coup de feu, on extrait sans retard les corps étrangers et les débris organiques, dont le séjour dans la plaie serait cause d'accidents; on fait ensuite attention, pendant le traitement, que les escarres ou les portions nécrosées ne tombent pas dans les voies aériennes. Du reste, il faut toujours, après la première opération, s'occuper de prévenir l'inflammation par d'abondantes saignées, le repos, des fomentations émollientes, des lavements laxatifs et des boissons délayantes. Toutes les fois qu'on aurait à craindre la suffocation, on devrait pratiquer la trachéotomie. Quant aux corps étrangers introduits dans le larynx, il est nécessaire de les retirer promptement. On ne peut réparer les accidents qui résultent de la présence de ces corps que par l'ouverture des voies aériennes; mais, dans certaines circonstances, on ne doit pas se presser de la pratiquer. Quand les voies aériennes sont irritées et que les accès de toux se succèdent rapidement, on fait de suite la laryngotomie, ou la trachéotomie; le corps étranger étant alors mobile, rien ne s'oppose à sa sortie, et il viendra de lui-même se présenter à l'ouverture. On a recours aussi à l'une de ces opérations lorsque, quoique les accidents soient calmés, il y a douleur per-

sistante au larynx, ce qui indique la présence d'un corps étranger. Mais si les accès qu'éprouve l'animal sont séparés par de longs intervalles, et si pendant les rémissions rien n'indique l'endroit où le corps étranger est fixé, on est obligé d'attendre, pour opérer, que la réapparition des symptômes annonce le déplacement de ce corps et les conditions favorables pour le saisir et l'extraire.

MALADIES DU PATURON. Les plaies du paturon sont ordinairement le résultat des *caux aux jambes*. Voy. ce mot. Dans quelques cas, elles proviennent de la longe du licol, dans laquelle se prend et s'embarrasse le cheval. Voy. *ECHEVÊTRERE*. On les voit persister quelquefois malgré l'application des moyens indiqués pour le traitement des plaies contuses, à la classe desquelles elles appartiennent, et forment de véritables fissures cutanées. Voy. *CREVASSES*. Il en résulte aussi parfois des tumeurs squirrheuses de la peau, qui se présentent sous forme de cordes transversales et qui nécessitent l'ablation et la cautérisation. Enfin, l'os du *paturon* est susceptible de se briser. Voy. *FRACTURE*.

MALADIES DU PÉNIS. Voy. *URÉTRITE*, *PARRAPHIMOSIS*, *PHIMOSIS* et *POIREAUX*.

MALADIES DU PÉRINÉE. Ces maladies offrant les mêmes caractères que les autres affections de la surface du corps, n'exigent pas d'article spécial. Cependant nous devons parler de la rupture du périnée, qui peut avoir lieu dans la mise bas, au moment où la mère fait de violents efforts et que le fœtus est au passage; il y a alors un tiraillement parfois si fort que le périnée se déchire. Cette solution de continuité peut être peu considérable ou s'étendre de l'anus à la vulve et réunir les deux ouvertures. Un tel accident est grave, surtout dans ce dernier cas, parce que les excréments s'introduisent dans la plaie, de là dans la vulve, et produisent une irritation continue. Si la plaie est récente, ou peu profonde, elle est moins grave. Pour la guérir, on la nettoie bien, on rapproche les deux lèvres, on fait une suture, on recouvre le tout d'un bandage; on place des entravons aux membres postérieurs de l'animal afin d'éviter les mouvements; on fait en sorte d'empêcher le décubitus; on met la bête à la diète; on lui donne d'abondantes boissons pour éviter les efforts qui pourraient produire le déchirement de la suture; on entretient la plaie bien pro-

pre en la lavant. Par ces moyens continués et bien suivis on obtient ordinairement la cicatrisation adhésive au bout de 15 à 20 jours. Si la plaie n'est pas récente, on ne doit pas désespérer; on la nettoie bien; on avive ses lèvres avec le bistouri; on étanche bien le sang et l'on fait une suture enchevillée que l'on fixe près du rectum et de la vulve. On pourrait aussi faire une suture ordinaire; mais il arrive le plus souvent, dans ce cas, que l'on obtient la cicatrisation de la peau seulement, et qu'il reste un conduit fistuleux de l'anus à la vulve, où les excréments s'introduisent. Il est très-difficile d'obtenir la cicatrisation de cette fistule, surtout lorsque les parois sont endurcies ou squirrheuses. On pourrait alors ouvrir la fistule, la raviver et obtenir la cicatrisation du fond à la superficie, ce qu'on doit regarder comme très-difficile. Lorsque la plaie est faite par un corps étranger, elle est peu grave et guérit en très-peu de temps par les seuls soins de propreté et les émoullients, lors même qu'elle serait profonde et étendue. On est quelquefois obligé de pratiquer une autre ouverture pour faciliter l'écoulement du pus, et la cicatrisation ne se fait pas attendre.

MALADIES DU PIED. Indépendamment des défauts qui peuvent se rencontrer dans le pied, cette région est sujette à de nombreuses maladies. Ce sont celles qui attaquent la couronne, le paturon, l'extrémité inférieure du pied proprement dit, et les parties dont le pied se compose. Nous allons passer rapidement en revue ces maladies ou défauts, sans nous occuper de celles auxquelles nous avons consacré des articles particuliers, comme, par exemple, la *bleime*, le *crapaud*, la *forme*, le *javart*, etc. Nous avons aussi traité de la *chute du sabot* et de l'*étonnement du sabot*.

Déchirement des ligaments et des tendons du pied. Ces lésions n'endommagent le plus ordinairement qu'une portion des parties qui en sont le siège; elles proviennent soit d'une blessure accidentelle des parties, soit d'un ulcère rongeur qui les détruit, soit de certaines opérations mal faites. Le traitement varie suivant les circonstances qui donnent lieu à ces lésions ou qui les accompagnent.

Extension du tendon fléchisseur et des ligaments du pied. Suivant Lafosse, l'extension du tendon fléchisseur du pied et des ligaments vient de l'effort de l'os coronaire (second pha-

langien) sur ces parties; ce qui arrive lorsque la fourchette ne porte pas à terre. « Or, ajoute Lafosse, elle n'y porte pas; 1^o lorsqu'elle est trop parée et que les éponges sont trop fortes ou armées de crampons; alors le point d'appui étant éloigné de terre, l'os coronaire pèse sur le tendon et le fait allonger jusqu'à ce que la fourchette ait atteint la terre; 2^o lorsque le pied du cheval porte sur un corps élevé, le pied est obligé de se renverser, l'os coronaire pèse sur le tendon, l'oblige de servir de point d'appui au corps du cheval et le distend; 3^o enfin, l'*extension des ligaments* vient des grands efforts et des mouvements forcés de l'os coronaire. » On reconnoît l'extension du tendon par un gonflement qui règne depuis le genou jusque dans le paturon, et par la douleur que le cheval ressent en touchant le point malade. On s'en aperçoit encore mieux au bout de douze ou quinze jours, par une grosseur arrondie appelée *ganglion*. Lafosse indique de dessoler, parce qu'il a pensé qu'il ne saurait y avoir extension sans une forte compression de la sole charnue; et d'appliquer ensuite des cataplasmes émoullients le long du tendon. Pour la grosseur limitée au tendon, Voy. *GANGLION*, 2^e art. D'après l'opinion des auteurs modernes, ce que Lafosse dit des engorgements tendineux n'est pas tout à fait exact; il n'est pas indispensable que la fourchette foule le sol pendant la marche; le plus souvent cela n'a pas lieu, parce que les éponges du fer dépassent le niveau de cet organe. Quant au moyen qu'il conseille, il n'est pas employé; on se contente, avec raison, de traiter la région du tendon malade.

Pied à fourchette grasse. Sa difformité est d'avoir la fourchette plus développée, plus molle et plus flexible que dans l'état naturel. Il peut en résulter la *fourchette échauffée*, *pourrie*, même le *crapaud*, surtout si le cheval travaille et habite dans des endroits humides. La ferrure n'y remédie point, et l'on ne peut espérer quelques bons effets qu'en recourant à des soins de propreté et à l'application des substances astringentes ou siccatives.

Pied à fourchette maigre. C'est celui dont la fourchette n'a pas la grandeur ou le développement qu'elle devrait avoir; difformité assez ordinaire dans le pied encastelé, serré, etc., et qui donne lieu à plusieurs accidents. Elle indique un pied appauvri, et l'on n'en

peut modérer les effets que par la ferrure qui est indiquée pour l'encastelure.

Pied altéré. Voy. plus bas, *Sole desséchée.*

Pied bot. On le dit du sabot qui est tordu soit en dedans, soit en dehors. Si la torsion n'est pas de naissance, elle peut résulter de la fourbure. Cette difformité rend les animaux incapables de travail ; c'est pourquoi on les sacrifie avant même qu'elle soit complète.

Pied cagneux. Dans ce cas les articulations des genoux ou des jarrets sont très-écartées l'une de l'autre, à cause de la déviation des parties supérieures qui a fait tourner la pince en dedans. Le cheval affecté de cette défec-tuosité est exposé à se couper tantôt de la mamelle, tantôt de la pince, et parfois du quartier ; il est sujet aux *formes*, aux *faux quartiers*. Le fer doit avoir la branche interne plus forte que l'externe ; si l'animal *s'entre-taille*, on laissera dégarni le fer du pied qui en blesse un autre. Voy. CAGNEUX.

Pied cerclé. Dans cet état défectueux et accidentel du sabot, la surface de la muraille présente des aspérités en cercles ou anneaux saillants et superposés, allant d'un quartier et d'un talon à l'autre, qui font quelquefois boiter le cheval, surtout lorsqu'elles sont nombreuses, très-rapprochées, et que le pied est en outre étroit et long. Quand ses causes sont la suite de la fourbure, les cercles résident dans le milieu de la paroi. S'ils sont petits, peu nombreux, et descendent sans se reproduire, il faut entretenir la souplesse de l'ongle, mettre et renouveler souvent une ferrure légère. Ils sont incurables comme provenant d'une altération intérieure, s'ils se reproduisent continuellement.

Pied comble. Sole bombée. C'est l'état où la sole des talons, et souvent toute la sole, est, contre sa nature, bombée ou convexe. Ce n'est jamais qu'accidentellement que le pied devient comble, et pour n'avoir pas garanti la sole de l'appui par une ferrure convenable, lorsque le pied n'était encore que plat ou plein. Au nombre des graves inconvénients du pied comble est celui de rendre le cheval sujet à boiter, à forger, à s'atteindre, quelquefois même à s'entre-tailler ; et l'on peut être réduit à n'en tirer parti qu'en le destinant au labour.

Pied comprimé. Voy. plus bas, *Pied serré.*

Pied creux et à talons hauts. Enfoncement

excessif de la sole formant, avec la hauteur disproportionnée des talons, une profonde cavité au-dessous du pied. Cet état, assez ordinaire dans l'encastelure, n'est pernicieux qu'autant que les talons sont serrés, compriment le vif et font boiter le cheval. Celui qui a les pieds ainsi conformés est sujet à devenir ranpin, à avoir la fourchette échauffée et à être atteint du crapaud. La ferrure qui convient pour écarter l'accident consiste à abattre les quartiers et les talons le plus possible ; on applique ensuite un fer à branches raccourcies, et même à lunettes, qui garnisse en pince et rejette l'appui en arrière.

Pied de bœuf. On appelle ainsi celui dont la muraille est affectée de fissure en pince. Voy. SÈLME.

Pied déchaussé ou dessabotté, ou chute du sabot. Voy. CHUTE DU SABOT.

Pied dérobé. Celui dont la sole n'est pas épaisse, dont le bord inférieur de la paroi est sujet à s'éclater accidentellement, ce qui donne lieu à une plus ou moins grande perte de corne. Cet accident arrive surtout aux pieds dont l'ongle pêche par défaut de liant. Il peut se manifester aussi dans les bons pieds, quand on emploie des clous trop forts ou qu'on broche trop maigre. La ferrure peut y remédier par l'application d'un fer ordinaire avec ou sans pinçon, en disséminant les étampures suivant les points où les clous peuvent être brochés ; en parant, on tâche, autant que possible, de faire tomber les éclats de la corne ébréchée, ou du moins on râpe un peu ces éclats. On broche les clous le plus haut que faire se peut ; on ne ferre que lorsqu'il y a urgence, et l'on enduit la corne ainsi que la couronne de substances onctueuses propres à procurer plus de souplesse.

Pied desséché. C'est celui que la privation d'humidité rend cassant et exposé aux éclats accidentels. Humecter le pied, ne fût-ce qu'avec de l'eau simple, faire pâturer les chevaux sur des terrains humides, ou appliquer localement des graisses et même de la terre glaise mouillée, sont les meilleurs procédés que l'on puisse employer dans ce cas.

Pied d'huître. Celui qui, par la disposition de la paroi, a quelque ressemblance avec une coquille d'huître.

Pied encastelé. Voy. ENCASTELURE.

Pied étroit ou prolongé. Ce pied est déprimé sur les côtés de la muraille et prolongé en de-

vant; les talons en sont assez souvent serrés. Il est sujet à avoir des seimes, à devenir ram-pin et même à donner lieu à de faux quartiers. Le fer convenable en ce cas doit garnir autant que possible sur les quartiers, être court en pince et porter en cet endroit un pinçon qui s'incruste dans la corne.

Pied faible. Ces sortes de pieds ont la paroi molle, peu d'épaisseur et de solidité dans la corne; ils sont toujours très-sensibles, exposés à être piqués, encloués, atteints de bleimes, d'oignons ou de fourbure, et ne résistent pas longtemps sur des terrains durs et pierreux. On doit les ferrer ainsi qu'il sera dit pour les pieds mous ou gras.

Pied de travers. Celui dont l'un des quartiers a une hauteur inégale ou une inclinaison excessive. Les poulains exercés trop tôt contractent fréquemment cette défectuosité, qui peut aussi provenir d'une mauvaise ferrure. On peut la corriger ou la diminuer considérablement, et même la faire entièrement disparaître en ferrant mieux, surtout si l'animal est jeune.

Pied gras. C'est la même chose que *ped mou*.

Pied inégal. Cette défectuosité résulte de ce que l'un des pieds est plus petit ou plus grand que celui du côté opposé, qui est bien conformé.

Pied long. Défaut provenant de la paroi trop allongée, et que l'on corrige par une nouvelle ferrure ou par plusieurs ferrures successives.

Pied mou ou gras. La corne est trop humectée, trop souple, dans cet état de l'ongle; et les pieds mous en même temps que faibles, sont sujets à être serrés, piqués, ainsi qu'aux bleimes et aux oignons. Ces pieds sont souvent larges, plats ou combles; ils exigent une ferrure légère et des clous à lame délicate.

Pied neuf. Voy. AVALURE.

Pied panard. Celui qui, par la mauvaise direction des rayons supérieurs, a la pince tournée en dehors. Le cheval panard peut avoir un pied beau et bon, mais il se herce en marchant. Il est exposé à s'entre-tailler, aux atteintes, aux javarts cartilagineux, et il exige une ferrure particulière. On doit parer à plat, en ménageant le quartier interne, et il est communément avantageux d'employer un fer ordinaire dont l'éponge interne soit plus

courte et plus épaisse que l'externe. Voy. PANARD.

Pied petit. Celui dont toutes les dimensions sont moindres qu'elles ne devraient être. Ce défaut est ordinairement accompagné de la sécheresse et de l'aridité de l'ongle, et, outre une multitude de maux auxquels sont sujets les pieds où on le remarque, ceux-ci sont généralement douloureux.

Pied plat. Celui dans lequel la sole est à peu près au niveau du bord de la paroi et de la base de la fourchette, ce qui, étendant l'appui sur toute la surface plantaire, développe et entretient une irritation progressive, et occasionne, entre autres accidents, la sole brûlée, des oignons, des bleimes et le pied comble. Le fer convenable ici est dans le genre de celui qui est indiqué pour cette dernière défectuosité.

Pied prolongé. C'est la même chose que *ped étroit*.

Pied rampin. Pied qui, par la disposition de la muraille, a le bord supérieur de la pince plus avancé que l'inférieur. Ce défaut, très-ordinaire, n'existe jamais qu'aux membres postérieurs. Les chevaux qui ne sont rampins que par un état particulier des parties, marchent avec assurance, et ont même plus de force à tirer et à franchir les montagnes. S'ils sont peu propres à la selle, c'est parce qu'ils ont les réactions très-dures et fatiguent beaucoup le cavalier. Les animaux rampins par usage sont sujets à se bouleter, à se couronner, à se couper, à s'entre-tailler, même à s'abattre. Le fer convenable à ces sortes de pieds doit être court aux éponges, avoir la pince prolongée, relevée, quelquefois même relevée en pointe.

Pied resserré. Le rapetissement du pied par des maréchaux qui abattent beaucoup de muraille, râpent le sabot tout autour et en évident la surface inférieure, produit généralement cette disposition, que l'on doit naturellement corriger en appliquant un fer léger, mais qui garnisse bien en dehors.

Pied serré ou comprimé. La première de ces expressions indique un pied serré par les clous; quand il l'est par le fer, on le dit *comprimé*. Les jeunes poulains sont ordinairement exposés à avoir le pied serré par l'effet de la maladresse de celui qui les ferre. Il en naît l'inflammation, et par suite la formation du pus. Voy. ENCLOUURE. Le pied qui demeurerait

longtemps serré par les clous pourrait devenir fourbu. Si le fer comprime le pied, le cheval finit toujours par boiter, et si l'animal est obligé de soutenir une marche longue et pénible sur des terrains durs, il en peut résulter des bleimes, le renversement du bord de l'os du pied, l'oignon et quelquefois la fourbure. Une fois l'accident reconnu, après que le pied est défermé, et s'il y a de la douleur, on applique un cataplasme émollient, et on laisse reposer l'animal deux ou trois jours avant de le ferrer de nouveau.

Rupture du tendon fléchisseur du pied. On s'aperçoit, dit Lafosse, que le tendon est rompu, en ce que le cheval, portant le pied en avant, ne le ramène pas; en ce qu'il ne saurait mouvoir cette articulation, en ce que le tendon est lâche lorsqu'on le touche; on en jugera encore par la douleur qu'il ressent dans le paturon, par un gonflement qui survient dans cet endroit au haut de la fourchette peu de jours après; et encore mieux, quand il est dessolé, d'abord par une tumeur à la pointe de la fourchette, et bientôt après par un dépôt qui, avec le secours de la sonde, dénote la rupture. Lafosse ajoute qu'on ne doit pas tenter la guérison de cette maladie sans dessoler le cheval, et sans faire une ouverture à la sole charnue, pour donner issue à la partie du tendon qui doit tomber en pourriture. Souvent, le reste du tendon s'épanouit, se colle sur l'os de la noix (petit sésamoïde), et s'ossifie avec lui et l'os du pied; alors le cheval guérit, mais il reste boiteux. Le même auteur prescrit de mettre sur la plaie résultant de l'opération, de l'onguent digestif, jusqu'à ce que la partie exfoliée du tendon soit détachée; de substituer ensuite de la térébenthine, et d'appliquer autour de la couronne un cataplasme émollient pendant douze à quatorze jours.

Sole battue ou solbature. Cet accident a lieu lorsqu'un fer mal attaché, ou un caillou engagé, imprime à la sole une irritation et l'y entretient. On reconnaît la solbature à la claudication et à la négligence que met quelquefois le cheval à prendre sa nourriture pour éviter, en restant couché, de s'appuyer sur la partie lésée. Il faut alors empêcher le développement de l'inflammation en recourant à l'application des résolutifs, et laisser ensuite l'animal en repos pendant quelque temps avant de le défermer de nouveau.

Sole baveuse. On le dit quand l'humidité qui a pénétré la sole la rend plus molle et spongieuse, et l'expose aux bleimes et aux oignons; les pieds faibles, plats, combles, évasés, y sont les plus sujets. On y remédie par l'application de substances fortifiantes, et en préservant par un fer léger et suffisamment couvert la partie exposée à recevoir des impressions douloureuses.

Sole bombée. Voy. plus haut, *Pied comble*.

Sole brûlée. On le dit lorsque la maladresse de certains maréchaux a fait pénétrer la chaleur du fer rouge jusqu'au tissu sensible. Cette brûlure se distingue, suivant le degré, en *sole chauffée* et *sole brûlée*. Ce qui peut la faire soupçonner, c'est la difficulté de marcher, la douleur locale que témoigne l'animal; le pied est chaud. Tous les doutes s'évanouissent si, en parant le pied, on s'aperçoit que la corne est desséchée, si on la trouve d'abord brune, puis jaune et criblée de petits pores ouverts ou petites ouvertures d'où suinte une humeur séreuse et jaunâtre. La brûlure de la sole peut donner lieu à la formation d'un foyer purulent, et nécessiter l'opération de la dessolure; elle peut encore, suivant Lafosse, produire la gangrène et faire périr le cheval en très-peu de temps. On peut, dans les cas les plus simples, se contenter de parer le pied jusqu'à la rosée, de faire usage des bains, des cataplasmes résolutifs, des substances grasses ou mucilagineuses, et d'appliquer enfin un fer léger, avec enduit de quelque graisse sur le sabot, après que la claudication aura cessé.

Sole coupée. On comprend sous ce titre les entamures qui pénètrent jusque dans la chair, par la manière dont on a conduit le bouterolle en parant le pied. C'est aussi ce qu'on appelle *coup de bouterolle dans la sole*. Cette lésion, plus ou moins douloureuse, exige quelquefois l'enlèvement de la corne environnante, et peut devenir fort grave si elle est négligée ou mal soignée.

Sole desséchée ou pied altéré. Ces dénominations indiquent l'état de la sole qui a été percée trop à fond, sans avoir été recouverte de corps gras. Il en résulte son dessèchement et l'augmentation de sa dureté. On la rétablit dans son état primitif, et l'on rend au pied toute sa solidité, en employant des cataplasmes émollients.

Sole foulée. On le dit lorsque le bord de la

paroi s'éclate, s'use et se détruit au point que la sole reçoit toutes les impressions des corps durs sur lesquels le cheval pose le pied. La foulure a ordinairement pour cause une marche pénible et trop longtemps soutenue sur le pavé ou sur des terrains caillouteux; elle exige les mêmes soins, le même traitement et la même ferrure que la sole battue.

Sole piquée. La sole est ainsi nommée quand elle a été traversée par des clous, ou blessée par tout autre corps sur lequel l'animal aurait marché. Voy. ENCLASURE, PIQUE et CLOU DE RUE.

MALADIES DU RÉSERVOIR LACRYMAL. Voy. à l'art. MALADIES DES YEUX, *Maladies des voies lacrymales.*

MALADIES DU SAC LACRYMAL. Voy. FISTULE, et à l'art. MALADIES DES YEUX, *Maladies des voies lacrymales.*

MALADIES DU SANG. Les maladies dont le sang est susceptible, d'après M. Delafond, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, sont les suivantes : l'anémie, la diarrhémie, la diasthémie, l'hydrohémie, la pélohémie, la polyhémie, et trois autres altérations peu connues ; la couenne inflammatoire, la coloration jaune, et le sang laiteux.

MALADIES DU TISSU CELLULAIRE. Le produit de l'exhalaison qui se fait naturellement dans les aréoles de ce tissu s'y amasse quelquefois en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, ce qui donne lieu à l'œdème ou à l'anasarque. Le phlegmon est l'inflammation de ce même tissu ; l'obésité, l'induration, le squirre et l'encéphaloïde en sont d'autres affections. Dans sa portion sous-cutanée et inter-musculaire, on voit arriver l'infiltration d'air ou emphysème, et celle du pus ou d'autres matières. Il faut ajouter qu'au lieu d'arrêter la propagation des maladies, le tissu cellulaire semble la favoriser, répandu comme il est dans le corps et autour de tous les organes ; dans quelques cas cependant, il est un moyen d'isolement. Il a une grande disposition aux métastases d'irritation et à la répétition d'une irritation dans un point plus ou moins éloigné d'un centre où l'irritation existe. Enfin, les maladies du tissu cellulaire qui entre dans la formation des viscères, se confondent avec les maladies de ces mêmes viscères. Voy. ŒDÈME, ANASARQUE, EMPHYSÈME, INDURATION, PHEGMON, PUS, SQUIRRE, ENCÉPHALOÏDE, OBÉSITÉ.—Le tissu

cellulaire est le tissu régénérateur par excellence.

MALADIES SANGUINES. Ces maladies sont celles qui dépendent de la pléthore. Voy. POLYHÉMIE.

MALADIES VERMINEUSES. Voy. VERS.

MALADROIT, adj. Qui manque de dextérité, d'adresse. Se dit d'un cheval qui choisit mal les endroits où il met le pied, en marchant dans des lieux raboteux et difficiles. Il est des chevaux *très-maladroits* qui butent souvent dans ces occasions, quoiqu'ils aient de fort bonnes jambes.

MALAISE, s. m. En lat. *corporis anxietas*. État incommode du corps, dans lequel les actions organiques ne s'exécutent pas avec une pleine liberté et ne sont cependant pas assez dérangées pour constituer une maladie. Voy. ANXIÉTÉ.

MALANDRE, SOLANDRE ou RÁPES, s. f. Fentes ou crevasses qui surviennent à la face postérieure du genou ou bien au pli du jarret. Dans le premier, on les appelle *malandres*, du lat. *malandria*, espèce de lépre ; dans le second, on les nomme *solandres*. Cette lésion gêne beaucoup les mouvements du cheval, qui sont alors douloureux, et finit par le faire boîter. On peut l'attribuer, le plus souvent, à la malpropreté des domestiques qui laissent séjourner de la boue ou des ordures dans les plis du genou ou du jarret, ce qui y détermine une irritation prurigineuse qui porte l'animal à se gratter. On doit donc recommander de bien éponger ces parties à la rentrée des champs, ou de tous autres travaux, afin d'éviter ces accidents qui font rester le cheval à l'écurie et l'empêchent d'être utile à son maître. En tout cas, si la fente est profonde et que l'animal ait l'air de souffrir, il faut lui bassiner la partie avec une décoction de guimauve, mettre des cataplasmes ou, mieux encore, de l'onguent populéum qui tient plus facilement sur la partie. Si ces moyens ne réussissent pas, on peut employer l'onguent égyptiac, ou saupoudrer la partie avec du sulfate de cuivre.

MALADIES DU VAGIN. L'imperforation de ce conduit est, chez la femme, beaucoup moins rare que celle de la vulve ; il est incertain qu'elle ait été vue chez les animaux. L'inflammation du vagin constitue la vaginite, qui dans ceux-ci est aussi peu importante à étudier aujourd'hui, car les causes en sont incon-

nues, quoiqu'on puisse généralement les attribuer à tout ce qui exerce une action irritante sur la membrane muqueuse vaginale. Voy. VAGINITE. Quant au renversement du vagin, on peut dire qu'il est fort rare chez les grands animaux. Voy. RENVVERSEMENT DU VAGIN.

MALADIES ÉPIDÉMIQUES. Voy. ÉPIDÉMIE.

MALADIES ÉPIZOOTIQUES. Maladies générales ou contagieuses qui attaquent à la fois un grand nombre d'animaux de la même espèce et quelquefois d'espèces différentes. Voy. ÉPIZOOTIE.

MALADIES HÉRÉDITAIRES. On considère comme *héréditaires* les maladies que l'on croit susceptibles de se transmettre des pères et des mères à la progéniture par l'acte de la génération. La plupart des vétérinaires admettent avec beaucoup de facilité la transmission dont il s'agit, car ils pensent que si des vices de conformation, des traits de ressemblance, des analogies de caractère et de tempérament ont leur origine à la source de la vie, il peut en être de même des constitutions morbides, et ils citent des faits à l'appui de leur opinion. C'est surtout par rapport à certains maux des yeux et de leurs suites, que l'on a établi et que l'on soutient l'hérédité des maladies. D'Arboval n'est pas tout à fait de cet avis. Selon lui, il n'est pas exact de dire qu'une maladie quelconque est héréditaire, car les fils n'héritent pas toujours de la maladie de leurs parents, mais plus souvent de leur prédisposition constitutionnelle, de la mauvaise disposition ou conformation de leurs organes; en sorte que les produits se trouvant placés dans les mêmes circonstances que leurs pères et mères, sont exposés à contracter la même affection. C'est à cela que se bornerait l'hérédité des maladies, et l'on devrait rejeter l'idée de la transmission d'un germe de certaines affections. En admettant même la transmission d'une constitution organique vicieuse, cet auteur n'en conclut pas que les conditions morbifiques doivent, dans ce cas, éclorre nécessairement, inévitablement; et il dit que tout porte à croire qu'il n'y a pas, à proprement parler, de prédispositions nécessaires à telle ou telle maladie. D'un autre côté, M. Delafond pense que les prédispositions aux maladies héréditaires sont plus nombreuses qu'on ne le croit généralement. Il range l'épilepsie, la phthisie, parmi ces maladies, et ajoute que la fluxion périodique, le cornage, les tumeurs

osseuses dans le cheval, sont des affections regardées aujourd'hui comme pouvant se transmettre par l'hérédité. Voy. TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES.

MALANDRIN. Voy. ARCHER A CHEVAL.

MAL-ASSIS. Se dit du cavalier dont la position à cheval est raide et peu naturelle.

MAL BOUCHÉ. Se dit d'un cheval dont l'usure, la croissance, etc., des dents, ne sont pas régulières. Le cheval *bégu*, par exemple, est un cheval *mal bouché*. Voy. DENTITION.

MAL CADUC. Voy. ÉPILEPSIE.

MAL COIFFÉ. Voy. COIFFÉ.

MAL D'ANE. Espèces de crevasses qui surviennent autour de la couronne du pied des chevaux affectés des *eaux aux jambes*. Ces crevasses, qui ont quelque analogie avec la maladie qu'on nomme *peigne*, s'ulcèrent et rendent la paroi rugueuse, irrégulière et plus épaisse. L'animal qui en est atteint boite communément, et, presque toujours, il éprouve à la partie malade un prurit qui l'excite à y porter la dent, ce qui peut faire craindre que la fréquence de cet acte n'occasionne le dégoût et ne fasse développer des ulcérations à la langue et aux autres parties de la bouche. Pour connaître la cause de cette lésion et le traitement convenable, Voy. CRAPAUDINE, CREVASSES et EAUX AUX JAMBES.

MAL DE BOIS. Voy. MALADIE DES BOIS.

MAL DE BOIS CHAUD. Voy. MALADIE DES BOIS.

MAL DE BOUCHE. Voy. APHTHES.

MAL DE BROU. Voy. MALADIE DES BOIS.

MAL DE CERF. Voy. TÉTANOS.

MAL DE CUISSE. Voy. CHARBON ESSENTIEL.

MAL DE FEU ou D'ESPAGNE. Maladie du foie que l'on a cru remarquer dans les chevaux plus souvent en Espagne qu'ailleurs. Les signes auxquels on la reconnaît sont ceux de l'hépatite et plusieurs symptômes nerveux; ainsi, un cheval affecté de ce mal se jette à droite ou à gauche; avec sa tête, il pousse continuellement au mur qui se trouve en face, cherche à mordre, gratte le sol, se couche et se relève. Quand cette maladie, que l'on pourrait confondre avec le vertigo, est arrivée à ce point, on doit regarder l'animal comme perdu. Cependant on peut essayer de saigner, de verser de l'eau sur la tête ou d'y appliquer la glace; mais il est très-rare, pour ne pas dire impossible, de sauver le malade.

MAL DE GARROT. Meurtrissure ou bles-

sure avec solution de continuité, avec ou sans plaie extérieure au garrot. Le plus souvent le mal de garrot est le produit de l'action du harnachement ou de la selle; il peut être aussi le résultat des morsures que les chevaux se font entre eux en se battant. La partie postérieure et supérieure de l'encolure, à sa réunion avec le garrot, est sujette aux mêmes accidents que ceux désignés sous le nom de *mal de garrot*, et qu'alors on appelle *mal d'encolure*. En s'y prenant de bonne heure et par des mesures convenables, il n'est pas rare d'arrêter le mal et de le guérir. Mais si on lui laisse faire des progrès, la suppuration s'établit, le pus s'infiltré dans les masses musculaires, la peau se désorganise; des squirrhés se forment, des ulcères et la carie ravagent les tissus lésés, et il en résulte quelquefois la mort du cheval. La gravité de ce mal vient de ce que les parties qu'il affecte se trouvent dans des circonstances naturelles toutes particulières; en effet, le garrot est placé de manière à servir de centre de mouvement à l'encolure, aux épaules et jusqu'au dos et aux reins. Le mal de garrot, plus rare dans les chevaux fins parce que leur conformation les y expose moins, et surtout parce qu'on a pour eux de plus grands soins, est cependant assez fréquent dans les régiments de cavalerie, particulièrement dans ceux dont les selles ont le défaut de porter trop immédiatement sur le garrot. Voici quelques notions sur le traitement curatif. Il faut d'abord se garder d'aggraver le mal en faisant travailler le cheval engarroté. Lorsque le mal se présente à l'état de tumeur contuse, sans solution de continuité apparente, on a recours avec succès à l'application de la glace, de la neige, de l'eau froide surchargée de sel de nitre, ou d'extrait de saturne, ou de sel ammoniac. On seconde puissamment ces moyens par un appareil qui exerce sur le siège du mal une compression légère et continue. Si, malgré ce traitement, le gonflement inflammatoire se développe, on fera usage de la saignée locale par des ventouses scarifiées, le poil étant préalablement rasé. On pourra employer également la saignée générale; on mettra l'animal à la diète; on lui administrera des boissons blanches nitrées; on lui appliquera des cataplasmes émollients sédatifs que l'on humectera souvent, tels que ceux de mauve, de graine de lin, etc. Dès que la période inflammatoire sera passée,

et que le mal tendra à devenir chronique, on aura recours aux applications spiritueuses ou astringentes. Dans cette circonstance, les dérivatifs sont indiqués. La suppuration étant établie, les opérations chirurgicales deviennent indispensables si l'on tient à conserver l'animal, malgré le traitement long et dispendieux auquel il faudra le soumettre. Les débridements que l'on pratiquera devront toujours être larges, de manière à permettre l'écoulement facile du pus. — Pour masquer les blessures du garrot, les maquignons les recouvrent ordinairement de poils, ou y appliquent de la poix. On déjone facilement la ruse en passant la main sur le dos de l'animal, et en l'appuyant assez pour lui causer de la douleur.

MAL DE GORGE. Voy. ESQUINANCIE.

MAL DE JET DU BOIS. Voy. MALADIE DES BOIS.

MAL DE LANGUE. Voy. GLOSSANTHRAX.

MAL DE LA TERRE. Voy. ÉPILEPSIE.

MAL D'ENCOLURE. Voy. MAL DE GARROT.

MAL DE NUQUE. Voy. MAL DE TAUPE.

MAL DE ROGNON. Cette dénomination vient de ce qu'anciennement on donnait aux reins le nom de *rognons*. Le *mal de rognon*, qui provient d'une contusion extérieure, est du même genre que le mal de garrot. Les gros chevaux employés pour monture y sont les plus exposés, ceux surtout qu'on charge d'un porte-manteau pesant et qui sont montés par des cavaliers lourds et peu soigneux. Dans la première période du mal, une tumeur phlegmoneuse s'élève sur la région lombaire. Il faut commencer par faire cesser la cause qui a produit la tumeur: sa résolution est facilement obtenue ensuite par des applications émollientes. Plus tard, on peut avoir besoin de recourir aux préparations astringentes, aux frictions spiritueuses, etc. Lorsqu'un abcès s'est formé, on se hâte de l'ouvrir à la partie la plus déclive, et la guérison a lieu par un traitement simple. Les inconvénients graves qu'on remarque fréquemment dans le mal de garrot n'arrivent pas dans ce cas-ci, à moins que la cure n'ait été fort mal dirigée. Alors le traitement peut devenir long, compliqué, et exiger des opérations chirurgicales.

MAL DES ARDENTS. Voy. ÉRYSIPÈLE.

MAL D'ESPAGNE. Voy. MAL DE FEU.

MAL DE TAUPE ou DE NUQUE, ÉCROUELET.

Tumeur ayant une grande ressemblance avec le mal de garrot, et qui n'en diffère que par le nom et par le siège qu'elle occupe. L'analogie qu'on a cru voir entre cette tumeur et le rinduit de ce petit animal qu'on appelle *taupe*, réduit élevé à la surface du terrain et ayant des conduits profonds, lui a fait donner le nom de *mal de taupe*. Ce mal a son siège au sommet de la tête, en arrière de la nuque. La tumeur ne se trouve pas toujours sur le plan médian ; souvent elle occupe un des côtés de la surface sur laquelle elle se développe ordinairement. Lorsqu'elle envahit toute cette surface, la tumeur est considérable et le mal nécessairement plus grave. Les causes qui produisent le mal de taupe sont presque toujours extérieures ; il est l'effet de coups de fourche, de manche de fouet assésés sur le sommet de la tête ; lorsque les chevaux, étant couchés dans l'écurie, heurtent la tête en se levant contre la mangeoire ou contre une barre, le mal de taupe peut en résulter ; il peut résulter aussi ou des frottements rudes et répétés de la nuque par suite de malpropreté, ou de la gale et du rouvieux. Les chevaux de trait de race commune, et les gros chevaux entiers qui ont la crinière chargée, sont les plus exposés au mal de taupe. Ce que nous avons dit en parlant du *mal de garrot* s'applique en partie au mal de taupe. Voy. MAL DE GARROT.

MAL DE SAIGNÉE. Voy. PHLÉBITE et THROMBUS.

MAL DE TÊTE DE CONTAGION. Voy. MORVE GANGRÉNEUSE.

MALÉ. s. et adj. En lat. *masculus*. Qui est du sexe masculin, qui appartient au sexe masculin. *Organes mâles de la génération*.

MALÉFICE. En lat. *maleficium*. Il se dit plus ordinairement des sortilèges, de l'action par laquelle on croyait procurer du mal, soit aux hommes, soit aux animaux et aux fruits de la terre, en employant le sortilège. Voy. AMULETTE.

MAL FAIT DE LA MAIN EN ARRIÈRE. Voy. MAIN.

MAL FAIT DE LA MAIN EN AVANT. Voy. MAIN.

MAL GIGOTTÉ. Voy. GIGOTTÉ.

MALICE. s. f. En lat. *malitia*. Inclination à malfaire. Défaut de caractère d'un cheval, qui le porte à retenir ses forces par mauvaise volonté. On voit des chevaux malicieux qui semblent vouloir obéir comme vaincus et rendus ; mais c'est

pour échapper au châtement, et, dès qu'ils ont repris un peu de force et d'haleine, ils se défendent avec plus d'opiniâtreté qu'auparavant.

MALICIEUX, EUSE. Voy. MALICE et MALIN, 2^e art.

MALIGNITÉ. s. f. En lat. *malignitas*. Qualité nuisible d'une chose. Expression employée pour désigner le caractère grave et insidieux d'une maladie quelconque, et dont la terminaison sera probablement funeste.

MALIN, MALIGNÉ. adj. En lat. *malignus*, qui a de la malignité. On le dit des maladies, des symptômes, des altérations organiques, attribués à la *malignité*, ou qui en ont le caractère. Ce mot est synonyme d'*ataxique*. On nomme *maligne*, une maladie très-grave, mais *benigne* en apparence.

MALIN. adj. En lat. *malignus*. Enclin à faire du mal. Se dit, en termes de manege, d'un cheval docile en apparence, mais traitre et rusé dès qu'il n'a plus la crainte du châtement ; dès lors il se révolte et se défend avec opiniâtreté. Il est des chevaux *malins* qui retiennent leurs forces et refusent d'obéir par caprice ou par méchanceté. Des corrections vigoureuses et un travail compliqué, qui oblige un tel cheval à prêter sans cesse attention et ne lui laisse pas le temps de combiner ses malices, peuvent seuls corriger ce vice.

MALIS. s. m. chez les Grecs, on désignait par ce mot les maladies les plus graves des animaux. Cependant, le mal indiqué par ce nom consistait principalement en un écoulement de mucoité épaisse qui sortait par les naseaux. On en croyait le siège dans la tête. Les auteurs grecs en distinguaient deux espèces : le *sec* et l'*humide*, qui, selon eux, étaient les deux maladies les plus redoutables des chevaux. Le *malis* humide s'accompagnait toujours d'un écoulement morveux ; il n'y avait pas d'écoulement dans le *malis* sec. Aristote, dans son Histoire des animaux, nous a laissé quelques renseignements sur le *malis*, qu'il n'attribue qu'aux ânes ; il pense que l'animal meurt si la maladie tombe dans la poitrine, et qu'il guérit, au contraire, si elle se borne à la tête. C'est tout ce qu'on sait sur cette maladie, qui n'était peut-être qu'une espèce de morve.

MALLÉABILITÉ. s. f. En lat. *malleabilitas*, de *malleus*, marteau. Propriété qu'ont certains métaux de s'étendre, sans se rompre, par l'action du marteau. A l'article *Ductilité*, nous

avons indiqué la différence qui existe entre ces deux mots.

MALLÉABLE. adj. En lat. *malleabilis*. Qui jouit de la malléabilité. Le fer est *malléable*.

MALLES-POSTES. Voy. *Diligence*, à l'article VOITURE.

MALLIER ou **BRANCARDIER.** s. m. Cheval qu'on met entre les brancards d'une chaise de poste. — On appelle aussi *mallier*, un cheval de poste. C'est proprement le cheval que monte le postillon. Le mallier doit être bien étoffé et d'une taille moyenne ; il trottera librement et vite.

MAL MIS. Voy. METTRE UN CHEVAL.

MAL NOIR. Voy. CHARBON ESSENTIEL.

MAL R UGE. Voy. ÉRYSIPELE.

MAL SACRÉ. Voy. ÉPILEPSIE.

MAL SAINT-JEAN. Voy. ÉPILEPSIE.

MAL SEC. Voy. AGALAXIE.

MALT. Voy. *Orge*, à l'art. FOURRAGE.

MAL TEINT. Voy. ROBE.

MALTRAITER UN CHEVAL. Employer envers lui de mauvais traitements. Voy. MAUVAIS TRAITEMENTS et ABUS DES CHATIMENTS.

MAMELLE. s. f. En lat. *mamma* ; en grec *mastos*. Les *mamelles* sont des organes glanduleux, au nombre de deux dans la jument, situés l'un contre l'autre entre les cuisses, sous le pubis, et destinés à la sécrétion du lait. Dans un état moyen de développement, chaque mamelle présente un corps et un mamelon. La peau en est fine, lisse, douce, garnie en grande partie d'un léger duvet qui disparaît autour du mamelon. Celui-ci forme un prolongement cylindroïde de 3 à 4 centimètres de long, dont l'extrémité ou le bout, portant les ouvertures des sinus lactifères, est douée d'une grande contractilité fibrillaire. Chaque mamelle comprend une substance glandulaire, qui constitue la base de l'organe et qui est soutenue et enveloppée par deux membranes, l'une fibreuse et l'autre cutanée. Cette substance renferme une multitude de granulations jaunâtres et de petits canaux excréteurs ; ces canaux se réunissent de proche en proche en convergeant vers le centre de l'organe, où ils forment les sinus lactifères. Aux approches du part, les mamelles prennent du volume, de la fermeté ; par l'effet du part, elles éprouvent une révolution subite qui a pour résultat le développement immédiat de la sécrétion laiteuse. Les mamelles sont peu

développées dans les juments qui n'ont pas encore porté. — Pour les maladies de ces organes, Voy. MALADIES DES MAMELLES.

MAMELLES. s. f. En maréchalerie, on donne ce nom aux parties du fer de cheval situées, comme dans le sabot, de chaque côté de la pince. En arrière des *mamelles*, sont les quartiers.

MAMELON. s. m. En lat. *papilla*. Éminence conoïde qui s'élève du centre de chaque organe mammaire.

MAMMIFÈRES. s. m. En lat. *mammalia*, de *mamma*, mamelle, et *ferre*, porter. On comprend sous la dénomination de *mammifères*, tous les animaux vivipares, à sang chaud et à mamelles. Le cheval fait partie de cette classe, qui est la première du règne animal, et à la tête de laquelle se trouve l'homme qui seul est *bimane*, c'est-à-dire à deux mains.

MAMMITE. s. f. Inflammation des mamelles. Voy. MALADIES DES MAMELLES.

MANADES. s. f. On entend, par ce mot, les troupeaux de chevaux qui vivent en liberté dans les marais de la Camargue. Voy., à l'article RACE, *Cheval de la Camargue*.

MANCELLE. s. f. En lat. *catena tractoria*. Petite chaîne qui tient au collier des chevaux de voiture, au bout de laquelle il y a un grand anneau qu'on met au limon, et qu'on arrête avec l'atteloir.

MANDRAGORE. s. f. En lat. *atropa mandragora*. Plante que quelques botanistes rapportent au genre *belladonna*, que d'autres indiquent comme devant former un genre distinct, et qui croît spontanément dans les pays méridionaux de l'Europe, près de la Méditerranée. Toutes ses parties ont une odeur vireuse, une saveur nauséabonde et légèrement styptique. Sa racine charnue était autrefois très-renommée par ses vertus ; aujourd'hui on en fait très-peu de cas. MM. Delafond et J. Lassaigue disent que, dans les pays où cette plante est commune, on pourrait se servir de la pulpe de sa racine pour faire des cataplasmes crus, fort utiles dans les douleurs artérielles, les phlegmons tensiveux, les engorgements des mamelles, etc. La *mandragore* agit sur les animaux qui en mangent, à la manière des poisons narcotiques acres.

MANÈGE, s. m. ACADEMIE, s. f. Terrain plus ou moins vaste, entouré de murs, destiné à exercer aux pratiques de l'équitation les hommes et les chevaux. Xénophon blâme

les manéges de son temps, qui étaient des allées sablées, et veut qu'on aille s'exercer en pleine campagnè, hors des chemins battus, sautant les haies, les fossés et franchissant tous les obstacles. « Quand il faudra combattre, dit-il à un jeune commandant de cavalerie, feras-tu venir l'ennemi sur un sable bien uni comme celui de vos manéges ? ou plutôt ne vaudrait-il pas mieux pour s'exercer un terrain pareil à ceux sur lesquels on se bat ? » Il est à remarquer que la plupart des termes de manège dérivent de l'italien, parce que c'est à l'Italie que l'on doit les premiers principes et les premières règles de l'équitation. La première Académie de ce genre fut établie à Naples par Frédéric Grisonne. Voy. l'INTRODUCTION. Les anciens manéges de Versailles, des Tuileries et de l'École militaire de Paris, tenus par d'habiles écuyers, ont formé pendant plus d'un siècle un grand nombre d'officiers de cavalerie très-distingués, entre autres, sous le rapport de l'équitation, des professeurs qui ont fait les meilleurs élèves.

Il y a deux sortes de manéges : le *manège couvert*, et le *manège découvert* ou *carrière*.

Le *manège couvert* doit former un carré long, ayant en longueur deux fois sa largeur. Le sol, c'est-à-dire le terrain naturel, est dressé de niveau et recouvert d'une couche de 44 à 45 cent. de sable terreux non susceptible de se volatiliser sous les pieds des chevaux. Les fenêtres qui éclairent le manège sont pratiquées dans les grands côtés du mur, à 5 mètres au-dessus du sol, et garnies de rideaux pour que la réverbération du soleil ne fatigue pas la vue des académistes et n'effraye pas les chevaux. Une tribune ou galerie, destinée aux personnes qui doivent assister à l'instruction, est placée ordinairement au côté opposé à l'entrée du manège. Rien ne doit faire saillie sur le sol afin de ne point blesser les hommes et les chevaux. Lorsqu'il devient trop sec, on l'arrose, en ayant soin qu'il ne soit jamais trop humide, ou bien on le fait repiquer. Sur tout le pourtour intérieur du mur du manège on pratique un talus qui garantit la jambe du cavalier quand le cheval serre au plus près du mur. Au bout du manège opposé à la tribune et au centre du terrain, à dix mètres environ du petit côté du mur, sont deux piliers espacés entre eux de la longueur de deux mètres, élevés d'autant au-dessus du sol. Ces

piliers, qui doivent être polis au tour, afin de ne point blesser les hommes ou les chevaux, présentent une *tête* garnie d'un bonnet en cuir et un cou auquel s'attachent les longues du licon des piliers. Chaque pilier est garni d'une sorte de coussin en cuir d'environ sept décimètres de hauteur, pour garantir les genoux et les jambes du cavalier lorsque le cheval se presse contre les piliers. Les faces latérales du manège sont appelées les *grands murs*, et l'on désigne par *petit côté* le mur des deux extrémités. Les quatre angles du manège se nomment les *coins*. Le terrain le long du mur s'appelle la *piste au large*. La toiture est élevée au moins de huit mètres intérieurement ; tous les angles saillants des portes et des fenêtres doivent être arrondis à une assez grande hauteur, pour que dans les sauts les plus élevés du cheval, le cavalier ne puisse s'y blesser. Le manège couvert qui, ainsi que nous l'avons dit, est un carré long, est supposé se diviser en plusieurs autres carrés plus ou moins larges. C'est sur ces carrés que se font ce que l'on appelle le *doubler large* et le *doubler étroit*. Voy. DOUBLER ET CHANGER DE MAIN.

Le *manège découvert* ou *carrière* est un terrain choisi ordinairement près du manège couvert et destiné aux mêmes exercices. Il doit être aussi grand que possible et enveloppé d'un mur d'environ trois mètres d'élévation. Un talus y règne tout le long du pourtour intérieur et inférieur, comme dans le manège couvert. On doit éviter toute saillie intérieure. Des lices, au lieu de murs, ferment quelquefois l'enceinte de la carrière. Pour faciliter l'écoulement des eaux et laisser les pistes toujours sèches, on pratique sur le sol une pente vers le centre. L'emploi du crottin et de la sciure de bois pour réparer le terrain étant trop dispendieux et d'une trop longue exécution, on se borne à y répandre du sable fin et à repiquer souvent les pistes. Le travail de la carrière nécessite des chandeliers de bois pour la course des têtes et une longue barre de sapin pour le saut de la barrière. Celle-ci est disposée au moyen de deux chandeliers de bois hauts de deux mètres et percés de trous à environ quinze centimètres de distance les uns des autres. La barre est supportée à la hauteur convenable par de longues chevilles placées dans les trous, qui lui permettent de glisser à terre dans le cas où les pieds du che-

val viendraient à la heurter en sautant. Le manège découvert est préférable pour instruire les commençants, parce que, n'ayant point le secours du mur pour mener leur cheval droit, ils sont obligés de se servir de leurs jambes avec justesse, au lieu que dans le manège entouré de murs ils s'habituent à travailler avec les jambes de dedans et se trouvent souvent dérangés quand le mur leur manque. D'ailleurs, en plein air, le cheval conserve plus de vigueur, travaille avec plus de plaisir, et se porte mieux.—Pour les ustensiles nécessaires dans les manèges, Voy. USTENSILES DE MANÈGE.

Manège, se dit de l'art de dompter, de discipliner, de travailler et de dresser les chevaux de selle pour les rendre propres non-seulement à cet usage, mais encore à exécuter toutes sortes d'airs. Il se dit aussi de l'art d'instruire les hommes à conduire les chevaux. Il faut que celui qui s'exerce au manège soit *bel homme de cheval*, c'est-à-dire qu'il se place bien sur le cheval, qu'il y soit ferme, qu'il y ait bon air. Il est écuyer parfait, lorsqu'à cette qualité il joint celle de *bon homme de cheval*, c'est-à-dire lorsqu'il a la pratique des chevaux, qu'il sait les conduire et les dresser à toutes sortes d'airs et de manèges, qu'il connaît leur force, qu'il étudie leurs inclinations, leurs habitudes, leurs perfections et leurs défauts. Par bon homme de cheval, on entend encore celui qui s'applique à connaître à quoi un cheval peut être propre pour n'entreprendre sur lui que ce qu'il pourra exécuter de bonne grâce. Il est bon de dresser l'homme avant de dresser le cheval, ou du moins de proportionner l'un à l'autre. Le plan de ce Dictionnaire ne comporte pas d'entrer dans tous les détails concernant les principes du manège, détails que l'on ne peut avoir que dans une Académie. Les préceptes généraux ont été exposés aux art. *Education du cheval et Instruction du cavalier*. On trouvera ici quelques règles qui formaient anciennement la base de l'art. On recommandait d'abord d'étudier la *nature* du cheval, quelles sont ses défenses, comment il se gouverne dans la *fonction*. Puis on ajoutait : « L'ensemble des qualités diverses qu'offre la généralité des chevaux, est le résultat de combinaisons infinies entre les bonnes et les mauvaises qualités. Il serait impossible d'en spécifier toutes les nuances, dont la variété est presque aussi grande que celle des individus; on doit se contenter de connaître les bases

principales qui doivent servir de règle de conduite dans toute éducation raisonnée. Il a été reconnu que si la force et la vigueur sont ordinairement le partage des chevaux bien conformés, on en trouve qui sont mous et faibles malgré leur bonne conformation. On a reconnu également que si la beauté n'indique pas toujours d'une manière certaine la bonté, de même des défauts partiels ne sont pas toujours un indice certain de l'absence de toute qualité dans le cheval. Il faut cependant remarquer qu'on ne peut jamais rencontrer des compensations satisfaisantes dans une conformation entièrement vicieuse. Un des points essentiels pour dresser un cheval promptement est de ne le châtier point mal à propos; la douceur, les caresses, lorsqu'il obéit ou qu'il cherche à obéir, et la patience lorsqu'il résiste, sont le plus sûr moyen de le bien dresser. Pour le faire parfaitement obéir aux aides de la main et des talons, qui sont les principales, il faut d'abord donner au cheval les leçons les plus difficiles. On commence par l'instruire à tourner pour faire de bonnes voltes, terre-à-terre; c'est en quoi consiste la plus grande difficulté, chaque cheval ayant naturellement un air particulier, sans avoir celui de tourner, si on ne l'y instruit. On le lui apprend aisément si on le met à la longe, et si on le fait marcher au pas deux ou trois jours de suite; puis au trot, pendant dix à douze jours, après quoi l'animal fait connaître son instinct, sa force et tout ce qu'il peut avoir de bon en lui. Il est essentiel de ne le point châtier ni presser, jusqu'à ce qu'il marche et trotte facilement et qu'il s'accoutume à débarrasser parfaitement les jambes. On le pousse ensuite au galop, où étant assuré, on pourra l'animer davantage pour l'obliger, en se mettant sur les hanches, à manier seul et à faire quelques temps terre-à-terre, ce qui se doit pratiquer plutôt à gauche qu'à droite. Si un cheval est impatient, malicieux ou colère, on se gardera bien de le battre, s'il va en avant. S'il s'arrête, et qu'ensuite il aille en arrière, ou qu'il se jette contre le pilier, il faut l'intimider avec la chambrière, en ayant soin pourtant de le caresser lorsqu'il obéit. Cette alternative le rendra bientôt docile aux leçons du maître. Il faut vigoureusement employer la chambrière à l'égard d'un cheval paresseux et lâche. Ce n'est que par les caresses que l'on accoutume à prendre un appui juste, et à se mettre sur

les hanches, un cheval qui a la bouche mauvaise. On traite de même avec douceur les chevaux que la pesanteur empêche d'obéir à ce qu'on leur demande, ou ceux qui, à la pesanteur, joignent la malice. Après avoir commencé à donner au cheval sa leçon à la longe, on l'attache ensuite entre deux autres chevaux. L'écuier, qui se place derrière, lui apprend, avec le manche de la houssine ou celui de la chambrière, à fuir les coups, et à le faire marcher doucement et de côté, de çà et de là. Avant que de faire monter le cheval, il faut qu'il obéisse sans répugnance aux leçons qu'on lui donne, et lorsqu'on le voit ainsi assuré, on le monte avec la selle et la bride. Si on le travaille avec la selle et la bride seulement, sans le monter, on a soin d'abattre les étriers. L'écuier qui monte un cheval pour commencer à le dresser, ôte d'abord ses éperons, et l'accoutume, sans faire aucun mouvement et sans lui faire sentir la bride, à porter son homme volontairement, tandis que celui qui tient la chambrière continue à lui donner la leçon. Dès que le cheval a pris cette habitude, on lui donne un cavalier qui entend un peu le manège, et qui a de la pratique à la main et aux talons; qui l'accoutume peu à peu à sentir la main et à s'y laisser conduire; qui le fasse, mais avec beaucoup de discrétion, manier tout seul, tandis que l'animal commencera à prendre l'appui de la main. Le cheval s'instruit toujours bien quand on commence par le faire obéir à la main plutôt qu'aux talons, qu'on n'emploie qu'à la dernière extrémité: par exemple, lorsqu'on voit le cheval assuré au pas, au trot ou au galop, et jamais terre-à-terre. On oblige le cheval à prendre une cadence terre-à-terre, lorsqu'après sa leçon on l'attache entre les piliers. Après l'avoir fait aller de côté, de çà et de là, le cavalier descend, lui frappe doucement la poitrine avec la houssine, et, à l'aide de la langue, lui apprend à faire des courbettes. Lorsque le cheval fait franchement trois ou quatre bonnes courbettes de suite, on fera allonger, pendant cinq ou six leçons, les cordes du caveçon, afin qu'il prenne un bon appui dans la main. On le fera marcher de côté, de çà et de là, des hanches seulement, et de pas, en approchant tantôt un talon et tantôt l'autre. Un bon écuyer entretient toujours un cheval à la cadence qu'il prend lui-même, soit cabrioles, soit ballottades, soit croupades. Une des leçons les plus

essentielles et les plus utiles, à plusieurs égards, qu'on puisse donner à un cheval irrésolu et peu assuré de sa cadence, de son appui et de ses aides, c'est de le remettre autour du pilier avec une longe attachée au banquet du mors, comme une fausse rêne, et de l'y faire lever demi à courbettes et demi terre-à-terre. Cela se pratique en l'obligeant à lever le devant et à chasser fort en avant. *Pincer* un cheval délicatement, et le faire à propos, est une des principales aides et des plus nécessaires à savoir à l'homme et au cheval. Sans cette connaissance, il est impossible qu'un cavalier puisse faire manier son cheval de bonne grâce. Des passades relevées à courbettes sont tout ce que le cheval parfait peut faire de mieux; c'est ce qu'il y a de plus excellent dans l'art de monter à cheval, et c'est par où on achève ordinairement un cheval. On mesure la longueur et la largeur des passades, à la force, à l'inclination et à la gentillesse du cheval. La véritable proportion est que la passade n'exécède pas cinq ou six fois la longueur de cet animal. Cinq ou six passades suffisent dans une carrière. Pour faire *partir de bonne grâce* un cheval de la main, il faut, dans la première leçon qu'on donne à un cheval monté, lâcher de trois doigts la main qui tient la bride, presser les talons en l'état où on se trouve, sans aller chercher son temps plus loin, et accoutumer le cheval à partir de cette manière, en se donnant surtout bien de garde d'ouvrir les jambes et le bras droit. Quant au nombre de courbettes, il en faut neuf dans un arrêt, trois en arrière, trois dans la demi-volte en tournant, et trois avant que de partir. Le *passage* fait, selon les proportions et les distances nécessaires, est le seul moyen d'ajuster les chevaux à toutes sortes d'airs. Le cheval étant parvenu à manier parfaitement autour du pilier, et à obéir au passage, à la main et aux talons, le cavalier le mènera de pas par le droit, c'est-à-dire le long d'une haie ou d'une muraille; il lui fera faire, après cela, trois ou quatre courbettes; puis il le fera marcher trois ou quatre pas, continuant ainsi de travailler, en levant et en marchant de temps à autre, jusqu'à ce qu'il sache le faire de suite et qu'il manie par le droit de son plein gré. On le promène ensuite rondement sur les voltes du même passage, jusqu'à ce qu'il y marche sans s'embarasser les jambes, ni se les choquer en aucune manière. Pour

achever d'ajuster un cheval, on le promène de pas sur les demi-voltes, en commençant par une, deux ou trois ou davantage de demi-voltes d'une haleine, selon qu'on le jugera assuré et instruit. Ce n'est pas assez qu'un cheval manie bien sur les voltes, il faut encore lui apprendre à manier sur le côté. On y parvient aisément en le faisant promener de pas de côté, de la main et du talon. Lorsqu'il obéit de pas, on le lève deux ou trois courbettes à la fois, et on continue ainsi de pas et à courbettes. Après cette leçon et l'avoir promené de côté, de çà et de là, on le chasse en avant. Pour l'achever et lui donner enfin les plus grandes justesses, il faut lui apprendre à aller et à manier en arrière. Rien de meilleur au reste, pour le perfectionner entièrement, que les voltes bien rondes; mais elles doivent être larges, moyennes, ou étroites, autant qu'il plaît au cavalier. »

Manège, signifie encore l'exercice du cheval et la façon particulière de le faire travailler, on les différentes allures que l'on prend ou qu'on lui fait prendre. *Mettre un cheval au manège, ce cheval n'est pas encore dressé au manège.*

Manège de guerre, se dit d'un galop inégal, tantôt plus écouté, tantôt plus étendu, dans lequel le cheval change aisément de main dans toutes les occasions où on en a besoin.

Manège par haut, signifie les airs relevés. C'est la manière de faire travailler les sauteurs, qui s'élèvent plus haut que le terre-à-terre, maniant à courbettes, à croupades, à ballottades.

En parlant d'un cheval ordinairement entier, destiné aux académiciens qui apprennent à monter à cheval, on dit que *c'est un cheval de manège, propre au manège, bon pour le manège.*

MANÉGÉ, adj. Se dit d'un cheval dressé, exercé au manège. *Cheval manégé, bien manégé.*

MANÈGE COUVERT. VOY. MANÈGE.

MANÈGE DÉCOUVERT. VOY. MANÈGE.

MANÈGE DE GUERRE. VOY. MANÈGE.

MANÈGE PAR HAUT. VOY. MANÈGE.

MANÈGER, v. Synonyme de *gouverner*. VOY. GOUVERNER UN CHEVAL.

MANGEOIRE. VOY. ÉCURIE.

MANGER LE CHEMIN. VOY. CHEMIN.

MANIACAL, ALE, adj. En lat. *maniodes*. On donne cette épithète à une espèce de délire violent. VOY. PHRÉNÉSIE.

MANIAQUE, adj. En lat. *maniacus*. Qui est

attaqué de manie, ou qui a rapport à la manie.

MANIE, s. f. En grec et en lat. *mania*, folie, fureur; du grec *mainomai*, je suis en fureur. Délire chronique général ou concernant plusieurs objets; il porte le nom de *monomanie* (en lat. *monomania*, du grec *monos*, seul, et *mania*), s'il est borné à un seul ou à un petit nombre de ces objets. La fureur est le plus haut degré de la manie. Telle est la définition qu'on peut donner de cette affection chez l'homme, dans lequel elle est très-souvent l'effet de ses passions. Dans les animaux, la manie dépend presque toujours d'une cause matérielle, et c'est en détruisant celle-ci qu'on parvient à triompher de la manie; comme, par exemple, en la supposant le résultat d'une compression de l'encéphale, on ne pourrait la guérir qu'en faisant disparaître cette compression. Si la manie tenait à un dérangement dans la disposition des parties du cerveau, elle serait incurable. VOY. MÉLANCOLIE.

MANIEMENT, s. m. Action de *manier*. VOY. ce mot.

MANIEMENT DES RÈNES. VOY. BRIDE.

MANIER, v. Ce mot exprime, soit l'action du cavalier qui mène un cheval selon la bonne méthode, à son gré, avec avantage, soit celle des extrémités du cheval dans les différentes allures qu'il lui fait prendre. Il signifie aussi l'action du cocher qui fait alternativement passer ses guides d'une main à l'autre, chacune à sa place respective. VOY. COCHER.

MANIER BIEN, MANIER BIEN A DROITE ou **A GAUCHE**, ou **MANIER BIEN DE COTÉ**. On le dit d'un cheval docile, obéissant à tous les mouvements que l'écuyer veut lui faire exécuter.

MANIER BIEN SOUS L'HOMME. C'est la même chose que *manier bien*. VOY. cet article.

MANIER DE FERME A FERME. C'est la même chose que *manier en place*.

MANIER EN PLACE. Se dit de l'action par laquelle le cheval entretient le jeu successif et transversal de ses quatre extrémités qu'il fait mouvoir, mais sans avancer ni reculer comme au piaffer. L'avantage que procure le *manier en place*, substitué au reculer, est de prouver que l'on sait maintenir le cheval dans ce juste aplomb qui lui conserve l'aisance de

répondre avec promptitude et précision aux moindres actions du cavalier.

MANIÈRE D'APPROCHER UN CHEVAL. Voy.

APPROCHER UN CHEVAL.

MANIÈRE DE MENER. Voy. **MENER.**

MANIÈRE DE TENIR LES RÈNES. Voy., à l'art. **BRIDE**, *Placement des rênes dans la main de la bride.*

MANIÈRE D'EXAMINER UN CHEVAL. Voy.

CHOIX DU CHEVAL.

MANIÈRE D'HABITUER LES CHEVAUX AU BRUIT DES ARMES. Voy. **ÉDUCATION DU CHEVAL.**

MANIER SUR LES HANCHES. C'est faire plier les jarrets.

MANIER TOUJOURS DE LA MÊME CADENCE.

Voy. **CADENCE.**

MANIER UN CHEVAL SUR LES QUATRE COINS DE LA VOLTE. Voy. **VOLTE.**

MANNE. s. f. En lat. *manna*, du verbe *manare*, couler. Matière végétale sucrée fournie par différentes espèces de frênes, notamment par le frêne à fleurs, et par le frêne à feuilles rondes, arbres qui croissent spontanément en Sicile et en Calabre. La *manne* découle naturellement de l'écorce de ces arbres, mais par petites quantités. Pour l'obtenir plus abondamment, on pratique des incisions longitudinales et profondes sur le tronc et sur les rameaux, dans le courant du mois de juin. Le suc qui en découle s'épaissit à l'air, devient concret et forme la manne, dont on distingue plusieurs espèces, savoir : la *manne en larmes*, la *manne en sorte* et la *manne grasse*.

Manne en larmes. Cette espèce, la plus pure et la plus chère, est en grains arrondis, oblongs ou irréguliers, solides, légers, de couleur blanchâtre, d'un goût sucré et d'une odeur qui n'est point désagréable. Quelquefois les grains de manne sont cannelés, et il existe dans ces cannelures de petits morceaux de bois ou de paille qui avaient été enfoncés dans les incisions de l'arbre pour y faire amasser le suc. La manne très-pure est digérée comme une substance alimentaire, et alors, bien entendu, elle ne purge point.

Manne en sorte ou *commune.* Elle est sous forme de grumeaux irréguliers, d'un beau jaune, souvent réunis entre eux par une espèce de sirop brunâtre et visqueux. Leur saveur est douce et nauséuse. Cette manne, qu'on récolte après la précédente, est celle dont on se sert communément dans la médecine humaine.

Manne grasse. On la récolte plus tard encore que la dernière, c'est-à-dire à la fin de l'automne. Comme elle ne se dessèche pas en sortant de l'arbre, elle coule à terre, se rassemble et se concrète dans de petites fosses pratiquées exprès. Elle est en masses poisseuses, de couleur brunâtre, dans lesquelles on distingue à peine quelques larmes granuleuses. Son odeur est désagréable, sa saveur douceâtre et très-nauséuse. Elle est très-impure, étant toujours mêlée à de la paille, de la terre, des grains de sable, etc. En hippiatrice, on préfère la manne grasse aux deux autres, parce qu'elle est plus active et revient à meilleur marché. La manne grasse est un purgatif doux. Plus elle vieillit, et plus ses effets sont marqués. On l'administre en la faisant dissoudre dans du lait, de l'eau miellée ou de l'eau pure; ou bien on l'unit au miel sous forme d'électuaire. C'est sous cette dernière forme qu'on la donne, avec beaucoup d'avantage, aux jeunes chevaux qui toussent. La dose est de 64 à 128 grammes.

MANQUE. s. m. En équitation, ce mot signifie *faux pas* qui peut entraîner la chute du cheval. *Manque* se rapporte aussi à la volonté du cheval, et on dit dans ce sens *manque de bonne volonté*, ce qui, dans les chevaux, procède ordinairement de défauts extérieurs ou de défauts intérieurs. Par les premiers, on doit entendre la faiblesse des membres, soit naturelle, soit accidentelle, qui se rencontre aux reins, aux hanches, aux jarrets, aux jambes, aux pieds ou à la vue. On entend par les seconds, les défauts de caractère d'un cheval.

Voy. **DÉFAUTS.**

MANQUE DE BONNE VOLONTÉ. Voy. **MANQUE.**

MANQUER DE FER. Se dit, en maréchalerie, d'un fer trop mince, ou trop étroit.

MANTELET. s. m. Harnais plus étroit, plus orné que la sellette, ne supportant pas une dossière, et servant de selle aux chevaux carrossiers. Le *mantelet* tient les brancards au moyen de bandes de cuir nommées petits boucleteaux, ayant sur leur face supérieure et convexe deux clefs pour le passage des guides, et un crochet servant à maintenir les petites rênes qui tiennent le cheval bridé. C'est à la partie postérieure du mantelet que vient se boucler le contre-sanglon de la croupière.

Voy. **HARNAIS.**

MAQUIGNON. s. m. Du vieux mot *manque*,

vente; suivant d'autres, du latin *mango*, marchand d'esclaves, dérivé du grec *magyanon* ruse, fard, artifice, tromperie. C'était autrefois le nom que l'on donnait à un marchand de chevaux. Ce nom ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part, et ne s'applique qu'à ceux qui font commerce de chevaux tarés, dont ils déguisent les défauts afin de les vendre pour bons. Voy. MAQUIGNONNAGE. Nous donnons ici une série de mots ou expressions qui forment une sorte de vocabulaire du maquignon. — Ce cheval a de l'espèce. — Il est bien racé. — Il a une origine distinguée. — Il a du modèle. — C'est un beau modèle. — C'est un beau tableau. — Des formes magnifiques. — Des membres. — Des membres superbes. — Un rein admirable. — Une croupe parfaite. — Un garrot parfaitement sorti. — Une tête bien attachée. — Des yeux superbes, remplis d'expression. — De l'ensemble, un ensemble parfait. — De l'harmonie. — De l'élegance. — De la grâce, de la gentillesse. — De l'éclat et de la noblesse. — Du bouquet !!! — Bien culotté. — La queue bien attachée sur les reins. — Une encolure bien rouée, gracieuse, admirable. — Filé, suivi, moulé, coulé, fondu. — C'est une lame. — C'est un cheval accompli! — Il marche avec assurance. — Il trotte avec aisance. — Il se détache de terre avec une aisance et une vigueur remarquables. — Il est plein de feu. — Il est tout nerf. — Des jarrets d'acier, des ressorts d'acier. — Des moyeux étonnants, un fonds inépuisable. — Un cheval de branche. — Une tête carrée. — Du dessous, près de terre. — Membré, carré, râblé, traversé, étoffé. — Des aplombs parfaits. — Ce cheval est un beau producteur. — Il donnera un excellent père. — Un beau coffre, une bonne mère, une bonne nourrice. — Qu'un homme se mette bien ces mots dans la tête, qu'il les sache par cœur, comme une élève de Jacotot doit savoir le premier livre de Télémaque, qu'il sache les débiter avec une assurance imperturbable, qu'il sache crier, ho! holà! doucement! qu'il sache faire un roulement avec sa canne dans son chapeau, imiter le soufflement d'un chat fâché, en courant derrière son cheval, de manière que ceux qui y ont intérêt ne puissent le voir trotter; le garantir parfait; s'il a des défauts qui sautent aux yeux, affirmer hardiment qu'il est venu au monde comme cela, ou que ce sont des qualités; qu'il ait avec cela un palefre-

nier ou piqueur qui entende son métier; qu'il ne soit pas honteux de demander mille écus pour un cheval qu'il donnera pour 800 francs, et je vous réponds que s'il a seulement quelque peu de dispositions, avant six mois cet homme se persuadera d'abord à lui-même qu'il est un habile connaisseur, et ne tardera pas à le persuader à beaucoup d'autres, quoique le plus souvent il n'ait pour lui que son bavardage, une grande impudence, et le talent d'engraisser les chevaux.

MAQUIGNONNAGE. s. m. Adresse, ruses, fraudes, artifices employés par les maquignons pour déguiser les traces des maladies des chevaux, cacher leurs défauts, les faire paraître plus jeunes qu'ils ne sont, les refaire, et tromper ainsi les acheteurs inexpérimentés. Nous signalons les plus usités de ces stratagèmes à l'article *Ruses des maquignons*. Voy. cet article.

MAQUIGNONNÉ, ÉE. adj. On le dit d'un cheval refait. *Cheval maquignonné*. Voy. MAQUIGNONNER.

MAQUIGNONNER. v. Faire le maquignon, user de ruse, d'artifice, pour refaire les chevaux, pour cacher leurs défauts, leurs vices, afin qu'ils paraissent meilleurs qu'ils ne sont, à dessein de les vendre avantageusement. Les chevaux qui ont été *maquignonnés* ne valent jamais rien. Voy. MAQUIGNONNAGE.

MARAI. s. m. En latin *palus*. Le mot *marais* vient de l'allemand *marast*, qui signifie lieu bourbeux; ou de *maresc*, qui vient de *mariscetum*, à *mariscis*, c'est-à-dire de joncs: ce qui montre qu'il faudrait écrire *maresc*, d'où l'on a fait *marécageux*. Terrain d'une certaine étendue, où les eaux se conservent, par défaut d'écoulement, ou d'infiltration, ou d'évaporation, soit que les pluies les fournissent, ou qu'elles proviennent de l'épanchement ou de l'infiltration des fontaines, des ruisseaux, des rivières. Les marais sont toujours dans un fond argileux ou pierreux, et plus communément dans les pays froids que dans les pays chauds. Il en est qui sont couverts de plusieurs pieds d'eau pendant l'hiver, et qui se dessèchent plus ou moins complètement pendant l'été. Dans d'autres, la même quantité d'eau se conserve toute l'année. Voy. Eau et ABRÉVER. Un marais est un dangereux voisin pour l'homme, pour le cheval et les autres animaux domestiques, à cause des émanations qui s'exhalent pendant les chaleurs de l'été; éma-

nations qui donnent lieu à une dégénération remarquable et à des maladies très-meurtrières. Les buffles, les pores et les canards, sont les seuls animaux domestiques qui prospèrent dans les marais; les chevaux y meurent quelquefois de faim.

MARASME. s. m. En lat. *marasmus*, du grec *marainó*, je dessèche, je flétris. **CONSUMPTION.** s. f. Maigreur portée à son dernier degré. Dans cet état, le cheval a le poil terre, les hanches très-saillantes, l'épine du dos tranchante; les côtes se dessinent à travers la peau, la tête est comme allongée; en un mot, la peau paraît collée aux os, et dépourvue de muscles. Les causes du *marasme* sont les mêmes que celles de la *maigreur* (Voy. ce mot); seulement, elles se sont fait sentir plus longtemps et avec plus de force; il faut y joindre les anciennes maladies qui sévissent sur le cheval, telles que la gale, la diarrhée, les maladies vermineuses, etc., etc., toujours longues à guérir, quelquefois même incurables, et qui amènent chez le cheval un état de marasme complet. Le marasme peut être aussi le résultat de causes hygiéniques. Dans le premier cas, il faut combattre l'affection qui l'a produit; dans le second, on doit chercher à faire disparaître les circonstances d'où il dépend.

MARC DE RAISIN. Après avoir fourni la piquette et la vinade, le *marc de raisin* conserve encore quelque principe alimentaire. Lorsqu'il y est habitué, le cheval ne refuse pas cette nourriture.

MARCHAND DE CHEVAUX. Celui qui fait commerce de chevaux neufs, c'est-à-dire qui n'ont pas servi, et de l'âge de deux à cinq ans.

MARCHE. s. f. En lat. *incessus*. Action par laquelle l'animal se transporte d'un lieu à un autre. Voy. *Locomotion*.

MARCHE CIRCULAIRE. Exercice auquel on soumet le cheval en le faisant marcher en cercle. Pour l'instruction qu'on lui donne à cet effet, Voy., à l'article *ÉDUCATION DU CHEVAL*, la 2^e partie de la 2^e leçon, et la 1^{re} partie de la 5^e leçon.

MARCHE DES MALADIES. Ordre dans lequel naissent et s'enchaînent les symptômes. La *marche des maladies* est dite *continue*, quand il n'y a pas d'interruption dans les symptômes, depuis le commencement jusqu'à la fin; *intermittente*, quand les symptômes apparaissent et disparaissent à des intervalles plus ou moins réguliers; *rémittente*, quand les sym-

ptômes, sans s'effacer jamais complètement, perdent de temps en temps une partie notable de leur intensité; *aiguë*, quand ils s'aggravent ou disparaissent avec rapidité; *chronique*, quand ils se développent avec lenteur, de manière que la maladie emploie un certain laps de temps à se terminer d'une façon quelconque. Les maladies rémittentes et intermittentes sont peu nombreuses dans l'espèce chevaline.

MARCHÉ AUX CHEVAUX. Lieu public dans une ville ou dans un bourg, où, à des jours fixes, on expose en vente des chevaux, des mulets, etc. Voy. *FOIRE AUX CHEVAUX*.

MARCHER. v. En lat. *ire*. Action d'un cheval qui se porte d'un endroit dans un autre. L'instruction qu'on donne au jeune cheval pour lui apprendre à *marcher* sous la direction de l'homme, commence dès la première leçon qu'il reçoit au manège. Voy. *ÉDUCATION DU CHEVAL*.—*Marcher*, se dit aussi des armées et des corps qui marchent en rang. Il y avait tant d'escadrons qui *marchaient de front*.

MARCHER A MAIN DROITE OU A MAIN GAUCHE. Voy. *MAIN*.

MARCHER A TROIS JAMBES. Voy. *CLAUDICATION*.

MARCHER DE COTÉ. C'est la même chose que *faire les talons ou les jambes*. L'instruction qu'on donne au jeune cheval pour lui apprendre à *marcher de côté*, se trouve au nombre des exercices de la 4^{re} partie de la 5^e leçon. Voy. *ÉDUCATION DU CHEVAL*.

MARCHER DE DEUX PISTES. Voy., à l'article *Pas*, *Pas de côté*.

MARCHER EN AVANT. Se dit de l'action du cavalier pour déterminer un cheval à continuer sa même allure, quand il paraît vouloir la ralentir.

MARCHER LARGE. C'est faire suivre le mur du manège au cheval.

MARCHER PRÈS DU TAPIS. Voy. *RASER LE TAPIS*.

MARE. s. f. En lat. *aquarium*. Les *mars* sont des masses d'eau moins considérables que les lacs et les étangs, c'est-à-dire d'environ 50 à 55 mètres, formées par la nature ou par la main de l'homme. Il est des mares dont les eaux ont un écoulement, d'autres qui n'en ont pas; il en est qui sont alimentées par une fontaine, un ruisseau, une rivière; mais la plupart ne le sont que par les eaux pluviales. C'est principalement dans la terre argileuse

qu'on voit le plus de mares, parce que c'est là où elles sont le plus nécessaires, et où il est le plus facile de les construire. Voy. Eau et ABBEYER.

MARÉCHAL. s. m. En lat. *faber ferrarius*. Artisan qui forge les fers et les adapte aux pieds des chevaux. Voy. MARÉCHALERIE. A cause des diverses significations du mot *maréchal*, on dit *maréchal ferrant*.

MARÉCHALERIE. s. f. Art du maréchal ferrant. Cet art consiste à forger un fer et à l'appliquer méthodiquement sous le pied du cheval, non-seulement pour préserver cette partie de l'usure et des accidents qui en seraient la suite si elle n'était pas protégée par un corps dur et résistant, mais aussi pour obvier autant que possible à la forme vicieuse du pied et le rendre apte à recevoir au besoin une opération jugée utile par le vétérinaire. La profession de maréchal n'est point aussi purement mécanique qu'on le croit généralement. Elle exige une connaissance exacte de la structure du pied, de ses rapports avec les autres organes de la locomotion, des vices dont il peut être atteint, des nombreuses maladies dont il est si souvent le siège; en un mot, la *maréchalerie* n'est pas indigne du vétérinaire qui sait allier l'étude et la réflexion au travail manuel. Loin de suivre une marche toujours égale, un bon maréchal sait varier ses procédés selon les circonstances, souvent très-difficiles, qui s'offrent à sa sagacité. Par une bonne ferrure, il conserve la justesse et les proportions du pied bien conformé; il agit avec méthode sur les pieds défectueux; il sait parfaitement les parties qu'il faut enlever et celles qu'il faut conserver; il connaît enfin celles de ces parties desquelles il faut détourner la nourriture, et celles vers lesquelles il est important de la diriger. L'art de la maréchalerie ne doit donc pas, selon quelques-uns, être séparé de l'art vétérinaire.— Une loi écossaise punissait le maréchal qui blessait le cheval par sa faute.

C'est à l'importance des soins de la ferrure qu'il faut faire remonter le nom de *Henry de Ferrer* ou *Ferrers*, qui passa avec Guillaume le Conquérant en Angleterre en qualité d'intendant des maréchaux (*præfectus fabrorum*). C'est aussi à raison de son inspection sur cette partie du service, qu'en adoptant ce nom, *Ferrers* prit pour ses armes six fers de cheval noirs en champ d'argent. Pour prix de la

fourniture des fers de la cavalerie qui suivit ce même Guillaume dans son invasion en Angleterre, ce prince donna à Simon Saint-Liz, gentilhomme normand, la ville de Northampton et tout le district de Falkley.

MARÉCHAUSSÉE. Voy. GENDARMERIE.

MARÉCHAU-SER UN CHEVAL. Se disait autrefois pour *ferre un cheval*.

MARGE. s. f. En lat. *margo*. Mot qui signifie en français comme en latin, le bord, le pourtour d'un orifice quelconque. On dit la *marge de l'anus*, etc.

MARGUERITES. s. f. On appelle ainsi les premiers poils blancs qui paraissent sur les tempes des chevaux à la suite de la vieillesse.

MARIGOTTE. Voy. VOITURE.

MARJOLAINE. s. f. En lat. *origanum majorana*. Plante vivace, aromatique, stimulante, qui peut servir de succédané à la menthe, à la lavande, à la sauge et au romarin.

MARQUE. s. f. En lat. *signum*. On le dit des taches ou des signes naturels qui se rencontrent sur les robes des chevaux, et qui les font distinguer des autres animaux de leur espèce. Voy. ROBE. Les *marques* n'influent en rien sur les qualités bonnes ou mauvaises des chevaux, comme on le supposait autrefois.

MARQUE. s. f. En lat. *signum*. Empreinte que l'on fait sur une partie du corps du cheval pour le distinguer des autres. On marque les chevaux quand on se livre à l'amélioration des races par les croisements; on les marque pour ne pas confondre les méteils des divers degrés; pour reconnaître l'origine d'un cheval sorti d'un établissement renommé, ou le revendiquer s'il avait été volé; pour distinguer ceux d'un régiment, d'une compagnie; enfin pour signaler, dans les épizooties, les animaux sains, malades, convalescents, guéris. La *marque* se fait par une incision, un corrosif ou le fer chaud. Ce dernier moyen est préférable, parce qu'il est le moins douloureux, surtout quand le cautère est incandescent. L'escarre qui en résulte tombe en peu de jours, en laissant une empreinte qui ne s'efface plus. Le plus souvent les empreintes sont pratiquées sur les cuisses ou sur les fesses, quelquefois sur les côtés de l'encolure, très-rarement sur le sabot, car elles peuvent donner naissance aux *scîmes*; elles ont aussi, dans ce dernier cas, l'inconvénient de descendre par l'avalure, ce qui oblige à renouveler de temps en temps la marque. — Les Grecs marquaient les che-

vauX à l'aide d'un fer chaud, comme on le fait encore aujourd'hui. Les marques les plus ordinaires étaient : une tête de bœuf, d'où leur vint, assure-t-on, le nom de *bucéphale*.

MARQUE. Voy. GERME DE FÈVE.

MARQUE DE FEU. Particularité des robes. Voy. ROBE. — Il se dit aussi des signes que laisse sur la peau l'application du feu. Voy. MARQUE, 2^e art.

MARQUE EN TÊTE. Particularité des robes. Voy. ROBE.

MARQUER. v. On dit qu'un cheval *marque*, qu'il *marque encore*, quand les creux de ses dents paraissent encore et font connaître qu'il n'a pas plus de huit ans. Il ne marque plus quand les creux ont disparu, ainsi que le *germe de fève*. Voy. cet article.

MARQUER DES ARRÊTS. Voy. ARRÊT.

MARQUER LA MAIN. Voy. MAIN.

MARQUER LE COIN. Signifie approcher le cheval du coin du manège, et le forcer à garder le mur.

MARQUER UN CHEVAL. C'est lui appliquer la marque sur quelque partie du corps. Voy. MARQUE, 2^e art.

MARRON. Voy. ROBE.

MARRONNÉ. adj. qui s'emploie dans cette phrase : *Bien marronné*; et on le dit vulgairement d'un cheval dont l'anus est bien conformed, c'est-à-dire saillant.

MARRONNIER D'INDE. En lat. *æsculus hippocastanum*. Arbre originaire des Indes orientales, acclimaté en Europe, et dont le fruit est semblable à nos châtaignes. On a prétendu que ce fruit était propre à guérir les chevaux poussifs lorsqu'on leur en donnait à manger. De là le nom de *châtaigne de cheval* ou *chevaline*. L'écorce de cet arbre est quelquefois employée comme tonique.

MARRUBE BLANC. En lat. *marrubium vulgare*. Plante sauvage qui croit dans les lieux incultes. Ses feuilles sont ridées, blanchâtres et cotonneuses, ses tiges carrées, ses fleurs blanches et en paquets. Le *marrube blanc* peut être employé en remplacement de la sauge, de la lavande, de la menthe et du romarin.

MARS. s. m. Nom ancien du fer. *Safran de mars*, *boules de mars*, etc.

MARSK. Voy. ECLIPSE, à l'art. *Chevaux célestes*.

MARTEAU. Voy. OREILLE, 4^e art.

MARTEAU. s. m. MASSE. s. f. En lat. *mal-leus*. Instrument de maréchalerie. On appelle

marteau à frapper devant, un instrument de fer à long manche de bois, dont les maréchaux se servent pour forger le fer. La partie la plus large de ce marteau se nomme la *bouche*, l'autre la *panne*.

MARTIAL, ALE. adj. En lat. *chalybeatus*. Mot par lequel on désigne toute préparation médicinale qui contient du fer ou un oxyde de ce métal. *Martial*, est synonyme de *ferrugineux*.

MARTINGALE. s. f. Courroie tantôt simple, tantôt bifurquée, qui, partant du filet ou de la muserolle, va se boucler sous les sangles, et se compose de l'*épaulière*, munie d'une boucle sur le côté gauche, et du *coulant*, qui fixe la courroie. On appelle *martingale à la Crédé*, du nom de son inventeur, celle qui est bifurquée. On l'applique avec le bridon, en ayant soin d'ajouter à celui-ci une têtère pour tenir la bouche du cheval fermée. Les Anglais ont inventé une *martingale* qu'ils appellent à *anneaux*.

Les écuycrs ne sont pas tous d'accord sur l'utilité de la martingale. Les nus assurent qu'elle empêche un cheval de *porter au vent*, de *battre à la main*, et même qu'elle peut être employée pour le corriger du défaut de *se cabrer*; les autres prétendent au contraire qu'elle ne fait que le confirmer dans ces vices. Parmi ces derniers se trouve M. Bancher, et voici comment il s'exprime à cet égard : « Les chevaux battent à la main, portent le nez au vent, 1^o par ignorance, 2^o par vice de conformation ou par faiblesse, 3^o par malice ou méchancete. Supposons d'abord que l'ignorance soit la seule cause de ces faux mouvements, ce qui arrive quand elle amène le cheval à prendre de mauvaises positions de tête et d'encolure, qui réagissent sur les autres parties du corps; en second lieu, que ce soit la suite de cette idée innée en lui, que des mouvements brusques le débarrassent des corps qui le gênent, et qu'il essaye ainsi à se délivrer, soit du mors, soit des rênes, soit de tout autre obstacle. Quel remède la martingale apportera-t-elle à ces mauvaises habitudes? Comme elle n'agit que dans le sens d'une ligne droite, elle aura pour seul but d'empêcher une trop grande élévation de la tête; mais s'opposera-t-elle à son mouvement dans les limites mêmes de sa longueur? fixera-t-elle cette partie de l'animal? non sans doute. Eclairera-t-elle son ignorance? encore moins; cette espèce de

lien, placé entre la tête et le poitrail, est une gêne et non pas un avis. La seule idée qu'elle puisse faire concevoir au cheval, c'est qu'il ne peut point éloigner son nez au delà d'une certaine borne. Indiquer à l'animal qu'il ne peut faire une chose, n'est pas lui apprendre ce qu'il faut qu'il fasse. Quel est le but du cavalier ? de l'avertir qu'il fait bien ou mal ; eh bien ! la martingale lui dit, par son action permanente, qu'il fait toujours mal. Je le demande, quand saura-t-il donc qu'il fait bien, et surtout ce qu'il faut faire ? Avec la martingale, il élèvera moins la tête ; mais il ne cessera pas de battre à la main, seulement le mouvement s'exécutera dans un moins grand espace. Si l'écuyer, après avoir débarrassé l'animal de ce lien aussi incommode qu'inutile, s'attache à lui faire comprendre, par des pressions ménagées avec adresse et opportunité, qu'il ne doit point se livrer à ces mouvements, le cheval les diminuera, et les cessera bientôt de lui-même par le bien-être qu'on aura soin de lui faire éprouver en lui rendant insensiblement la main, chaque fois qu'il reviendra dans la position convenable. Comme il ne s'agit que des défauts produits par l'ignorance, l'écuyer ne manquera pas de recourir à l'ensemble des aides, afin de coordonner, de mettre en harmonie toutes les poses et tous les mouvements ; résultat qu'on n'obtiendra jamais à l'aide de la martingale, puisqu'elle n'agit, je le répète, que dans un sens et avec une force égale et continue, force qui paralyse même les effets de la main. Il n'est pas plus difficile de démontrer que non-seulement la martingale n'est d'aucun avantage pour obvier à la faiblesse ou aux vices de conformation, mais, qu'au contraire, elle peut avoir les plus graves inconvénients. Admettons que, par la faiblesse des reins ou des jarrets, le cheval élève la tête continuellement ou par saccades, afin de se soustraire, par l'action de l'avant-main, à la gêne et la souffrance qu'une position forcée fait éprouver à l'arrière-main trop débile ; en ce cas, la martingale, avec son seul mode d'action, offrira-t-elle au cavalier le moyen de renouveler à propos l'emploi de ses forces, et de donner à l'animal le relâchement nécessaire ? Non, évidemment, car cette courroie qui l'enchaîne n'agira pas seulement sur l'effort que fait le cheval pour soulager l'arrière-main, mais elle lui donnera un point d'appui, alourdira l'avant-main, prendra sur

son action, et l'empêchera de sentir la différence des pressions que le cavalier donne au mors, ce qui détruit le principe fondamental de toute correction. En un mot, elle ne lui donnera qu'un avis, quand il faudrait les multiplier à l'infini. Une main savante peut seule, dans ce cas, avec le secours des aides inférieures, placer le cheval, et, par des pressions légères et adroites, ne permettre à l'avant-main que la liberté justement nécessaire au degré de faiblesse des reins et des jarrets. En vain objectera-t-on qu'on peut user de la martingale avec modération, et de manière à ne point nuire aux mouvements de la main : de deux choses l'une, ou la martingale a un effet spécial, et alors il ne faut pas appeler à son secours celui de la bride, le cavalier est inutile, il n'a plus qu'à se croiser les bras ; ou elle n'a pas d'effet spécial, et alors ce n'est qu'un colifichet sans but réel, ou même, et cet avis est le mien, elle a de graves inconvénients, et, dans ces deux derniers cas, il faut se hâter d'en abandonner l'usage. Examinons ensuite le cas où la méchanceté donne au cheval les défauts contre lesquels on propose la martingale : si le cheval se livre à ces mouvements défectueux, c'est qu'il a compris qu'il pouvait disposer à son gré de toutes ses forces ; alors, se croyant affranchi du joug du cavalier, il se livre à des déplacements brusques et précipités, par lesquels il tâche de se débarrasser de ce qui le gêne. Loin de diminuer cet inconvénient et les nombreux dangers qu'il entraîne, on les augmentera encore par l'usage de la martingale ; car le cheval prendra sur cette courroie un point d'appui dangereux. Nous ne saurions trop insister sur ce dernier inconvénient ; car dès l'instant où l'animal rencontre une opposition qui, par sa continuité, lui fait deviner un point d'appui, il s'en saisit, et, fort de l'inertie de cette puissance, qui lui sert à lutter avec avantage, puisqu'il n'en ressent aucune douleur, il livre au cavalier un combat dont l'issue peut devenir funeste à celui-ci. Dans ce cas, son encolure contractée, tendue, devient insensible à toute la force que la main pourrait lui opposer. Quel moyen alors de résister à ses défenses ? S'il rue, en vain soutiendra-t-on les poignets pour enlever l'avant-main ; la martingale s'y oppose par son action qui abaisse l'encolure et attire l'avant-main vers la terre. Le cheval se cabre-t-il ? inutilement vous relâchez les poignets et actionnez

l'arrière-main pour reporter le point d'appui sur l'avant-main; la martingale, sur laquelle s'appuie l'animal, s'oppose à ce qu'il sente le relâchement du poignet; il y a plus, la résistance qu'elle lui fournit tend à le faire se cabrer davantage, et l'expose à se renverser, puisqu'elle gêne les muscles extenseurs de l'encolure, qui amèneraient le mouvement en avant. Que demande-t-on au cheval ignorant, mal conformé, faible ou méchant? Une position de la tête presque perpendiculaire au sol. Que fait la martingale, dont les attaches sont au menton et aux sangles? Elle agit nécessairement sur toutes les vertèbres du cou, et si elle ramène la tête, elle baisse l'encolure; cet inconvénient seul serait suffisant pour la faire proscrire, quand il ne serait point accompagné des désavantages que nous avons signalés. Le mors, par les rênes, n'agit au contraire que sur les premières vertèbres cervicales; en conséquence, il peut seul ramener la tête à sa juste position, sans vicier aucunement celle de l'encolure. En résumé, la martingale n'a que des résultats fâcheux; elle gêne les mouvements du cheval, et s'oppose à l'action qu'on veut lui transmettre; enfin, elle est incompatible avec les principes de la véritable équitation, dont tout l'art consiste à n'employer que des moyens tellement coordonnés et doux, qu'on puisse, avec des fils de soie, pour ainsi dire, soumettre le cheval à toutes ses volontés et l'assujettir à une obéissance entière.»

La *fausse martingale* est une courroie qu'on attache au milieu du poitrail, et qui est terminée par un œillet donnant passage à l'une des sangles et au surfaix, s'il y en a un; elle sert à empêcher celui-ci de glisser en arrière.

MASCHE. Voy. ORGE.—En Angleterre on donne le nom de *masche* à un mélange d'avoine, d'orge et de diverses racines, destiné à un *poulain*. Voy. ce mot.

MASQUE. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

MASSE. s. f. En lat. *massa*, *moles*. Amas de plusieurs choses ensemble qui composent un tout.—En physique il se dit de la quantité de matière d'un corps. La *masse* se distingue par là du *volume*. Voy. ce mot.—Pour connaître ce qui se passe dans la *masse* du corps de l'animal, pendant la marche, Voy. LOCOMOTION. *

MASSE. s. f. Instrument de maréchalerie. Voy. MARTEAU, 2^e art.

MASTIC. s. m. En lat. *resina mastiche*. Résine qu'on recueille en Orient sur une espèce

de pistachier, et qu'on range parmi les excipients diurétiques balsamiques.

MASTICATION. s. f. En lat. *masticatio*, du grec *mastichao*, je mâche. Action de mâcher, de broyer les aliments pour les imprégner de salive et les préparer à la digestion. La *mastication* s'effectue par le concours de différents organes; ainsi, la langue, les joues, les lèvres poussent entre les dents la substance alimentaire introduite dans la bouche; la mâchoire inférieure, par ses mouvements, coupe, déchire ou écrase cette même substance.

MASTICATOIRE. s. m. En lat. *masticatorium* (même étym.). Nom générique par lequel on désigne les substances qu'on introduit et qu'on fixe dans la bouche des chevaux pour exciter la sécrétion et l'excrétion de la salive et des fluides perspiratoires et folliculaires que fournit la membrane muqueuse buccale. Les substances les plus généralement employées comme *masticatoires* sont: l'angélique, le zédoaire, le boucage anis, l'impératoire, le galanga, la myrrhe, le sel commun, les gousses d'ail, la farine de moutarde, et surtout l'assafetida. On renferme ces substances grossièrement pulvérisées dans un linge, qu'on roule ensuite autour d'un *mastigadour* ou d'un fillet; sous cette forme, le masticatoire s'appelle *nouet*. Des effets merveilleux ont été attribués aux masticatoires. On ne les a pas seulement crus avantageux dans le dégoût, l'inappétence, mais on les a vantés aussi comme propres à combattre la dépravation du goût, comme très-efficaces dans les épizooties, les maladies contagieuses, etc. Il paraît cependant que, excepté dans les deux premiers cas, les masticatoires n'agissent guère d'une manière utile. Il est rare qu'ils produisent de bons résultats dans des vues thérapeutiques. Leur action consiste toujours à élever le ton des organes, et, on les rejette, par conséquent, dans tous les cas de surexcitation.

MASTIGADOUR ou BILLOT. s. m. En lat. *mastigator*. Instrument de fer en forme de mors, garni d'anneaux, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la sécrétion et l'excrétion de la salive. Parfois on y adapte des substances excitantes recouvertes d'un linge, ce qui constitue les nouets. Voy. MASTICATOIRE.—Les chevaux qu'on met au mastigadour doivent avoir la tête tournée du côté opposé à la mangeoire.

MASTOC. s. m. Se dit vulgairement d'un

cheval commun d'une forte corpulence, d'une taille plus élevée et plus lourde que le *ragot*. C'est un *mastoc*.

MASTITÉ, MASTOITE. s. f. En lat. *mastitis*, du grec *mastos*, mamelle, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie. Inflammation des mamelles. Voy. MALADIE DES MAMELLES.

MATIÈRE. s. f. En lat. *materia*. On nomme ainsi, en général, toute substance qui entre dans la composition d'un corps.—En physiologie, on appelle *matière fécale* ou *matières fécales*, le résidu de la masse alimentaire, après qu'elle a subi l'action digestive.—En médecine, *matière médicale* se dit de la partie de la science qui s'occupe de la connaissance des médicaments, de leur action sur l'économie animale, et de leur mode d'administration.—On nomme *matière de l'hygiène*, l'ensemble de ce qui concourt à conserver la santé, par un usage convenable et une influence bien ménagée.—*Matière morbifique*, d'après les humoristes, se dit des substances liquides ou solides qu'ils supposent produire les maladies, et que leurs adversaires regardent, au contraire, comme l'effet de l'action morbide d'une ou plusieurs fonctions.—Enfin, on se sert quelquefois du mot *matière*, comme synonyme de pus.

MATIÈRE DE L'HYGIÈNE. Voy. MATIÈRE.

MATIÈRE FÉCALE. Voy. MATIÈRE.

MATIÈRE MÉDICALE. Voy. MATIÈRE.

MATIÈRE MORBIFIQUE. Voy. MATIÈRE.

MATIÈRE SOUFFLÉE AUX POILS. Il arrive quelquefois que le maréchal, en ferrant un cheval, lui serre le pied ou le pique avec un clou; ou que le cheval prend lui-même un clou de rue. Dans l'un et l'autre cas la suppuration en est souvent la conséquence. Si le pus, au lieu de s'écouler par en bas, monte le long des feuillets de chair et vient sortir près de la couronne, à l'endroit qu'on appelle *biseau*, on dit que le *pus*, que *la boue souffle aux poils*, que *la matière souffle aux poils*; expressions très-anciennes et comprises de tous les propriétaires et cultivateurs. La matière peut souffler aux poils par l'effet de toute autre cause susceptible de produire la suppuration dans l'intérieur du sabot. Les indications à suivre pour traiter le cheval sont expliquées aux articles *Clou de rue*, et *Piqure*. Voy. ces articles.

MATITÉ. s. f. Se dit des conditions pathologiques d'une cavité, et surtout de la poi-

trine, qui, étant percutee, rend un son sourd.

MATRICAIRE OFFICINALE. En lat. *matricaria parthenium*. Le nom de *matricaria* dérive de *matrix*, matrice, et celui de *parthenium*, du grec *parthénos*, vierge. Plante qui participe de toutes les propriétés médicales de l'absinthe, mais à des degrés moindres.

MATRICE. Voy. UTÉRUS.

MATURATIF, IVE. s. et adj. En lat. *maturans*, du verbe *maturare*, faire mûrir. Nom générique des médicaments externes excitants, qu'on applique pour hâter la suppuration d'une tumeur phlegmonense indolente. L'onguent poplémum est un *maturatif*.

MATURATION. s. f. En lat. *maturatio* (même étym.). Progrès d'un abcès vers la maturité.

MATURITÉ. s. f. En lat. *maturitas*. Etat d'un abcès formé et bon à ouvrir.

MAUVAISE CADENCE. Voy. CADENCE.

MAUVAISE GRAISSE. Expression vulgairement employée pour indiquer un embonpoint factice, une espèce d'empatement obtenu par l'usage de la farine d'orge, du seigle, du froment en grains, et surtout bouilli; du trèfle vert en remplacement des grains, tant à la pâture qu'à l'écurie, pendant la belle saison.

MAUVAISE NATURE. Se dit du cheval naturellement enclin à résister à la volonté du cavalier. Un cheval rétif et ramingue est un cheval de *mauvaise nature*. Voy. BÊTE DE NATURE.

MAUVAISE VOLONTÉ. Voy. MANQUE.

MAUVAISES HABITUDES. Voy. HABITUDE.

MAUVAIS HOMME DE CHEVAL. Voy. HOMME DE CHEVAL.

MAUVAIS PIED. Voy. PIED, 2^e art.

MAUVAIS TRAITEMENTS ET ABUS DE CHÂTIMENTS. L'animal le plus utile à l'homme, celui que nous devrions élever, soigner et entretenir avec le plus grand soin, et traiter avec le plus de discrétion et de bienveillance, c'est le cheval; et pourtant ce noble, intelligent et superbe animal est le plus maltraité, le plus tourmenté de tous, et, peut-être, le plus malheureux sur la terre. A peine a-t-il atteint l'âge de deux ou trois ans, que commencent pour lui les peines, les fatigues; elles ne cessent ordinairement qu'après douze, quinze ou vingt ans, par une mort vile et ignominieuse. On s'empresse d'abord de le mutiler dans ses parties sexuelles; puis, comme aux chiens, on lui coupe quelquefois la queue et les oreilles. On le rase aussi quelquefois pour lui donner un

poil plus uni. Pour le dompter, pour l'éduquer, on lui inflige le plus souvent de douloureux et cruels traitements; et, dès ce moment, nous lui donnons un avant-goût de ce qu'il doit attendre de nous par la suite. Sa beauté, sa docilité, son intelligence, son attachement pour son maître, les services qu'il lui rend, les profits qu'il lui procure, la gloire et les dangers qu'il partage avec lui, ne le garantissent point des plus criantes injustices. De jour et de nuit, pendant le froid le plus rigoureux, comme dans les chaleurs les plus excessives, quelquefois souffrant la faim et la soif, il est assujéti à de dures et accablantes fatigues, souvent au-dessus de ses forces, et récompensé par d'affreux tourments, par des coups de fouet, jusque sur des parties blessées et encore suppurantes. Il n'est pas de créature qui, plus que lui, parcourt une vie aussi privée de plaisirs. Plus ses maladies s'aggravent, plus ses défauts corporels, sa faiblesse, son âge augmentent, plus augmentent également ses fatigues et les mauvais traitements qu'on lui fait subir. Tant que nous possédons les moyens d'étaler notre luxe et notre magnificence, tant que la jeunesse et la vigueur du cheval compensent les frais de son entretien par son emploi à nos plaisirs ou à notre cupidité, il peut se faire que nous éprouvions pour lui quelque sentiment de bienveillance; et quoiqu'un tel attachement ne provienne pas d'une véritable gratitude, il le garantit néanmoins d'un grand nombre d'injustices. Mais aussitôt que l'âge et les infirmités arrivent, on lui retire une bonne partie de ces avantages, précisément alors que des soins assidus et bienveillants lui seraient plus que jamais nécessaires, et que notre reconnaissance envers lui devrait s'accroître et nous porter à le payer généreusement de ses longs services par un repos tranquille et bien mérité; et pourtant c'est justement alors que, maîtres barbares, nous acquittons notre dette par une sordide revente; et ses nouveaux maîtres, encore plus inhumains, plus tyranniques que les premiers, le soumettent à un travail qui l'exécède; à peine lui accordent-ils une nourriture insuffisante, détériorée, et jamais ils ne se lassent de le maltraiter et de lui adresser les plus ignobles épithètes. Cependant ce superbe animal reposait naguère non loin d'un maître opulent, tout fier de le posséder. Jamais il ne sortait que pour transporter sur un char res-

plendissant les grâces et la beauté; que pour conduire aux fêtes, aux promenades, une jeune femme joyeuse et brillante, ou pour porter en triomphe la gloire et la valeur. Vendu à vil prix, le voilà maintenant attaché à une ignoble charrette ou à un sale tombereau; il est flagellé par le fouet qui le contraint de fléchir sous un poids exorbitant. Quoique novice à un travail pour lequel on ne l'avait pas élevé, et quoiqu'il ne puisse faire l'impossible, on n'a pour lui aucun ménagement. Tout au contraire, un conducteur cruel le martyrise et souvent le pique avec le bout de son fouet à l'endroit même où se trouve une plaie saignante, pour l'obliger à des efforts excessifs! Et personne ne compatit au changement de fortune du pauvre animal; qu'il succombe même, qu'importe? On veut, par les plus durs services, tirer parti du peu de forces qui lui restent, jusqu'à ce que, décharné, languissant, continuellement frappé sur le dos, sur la tête, sur les yeux, sur ses plaies, jamais cicatrisées, il expire sous les coups, accusant, mais en vain, l'inhumanité de ses bourreaux. Tel est le sort réservé à la majeure partie des chevaux, après avoir passé quatre ou cinq ans dans la médiocrité, et avoir employé leur vie entière et toutes leurs forces au service de l'homme! L'égoïsme et l'ingratitude ne contribuent pas seuls à augmenter les mauvais traitements envers ces animaux; la vanité y a sa part. Celui-ci voulant montrer son savoir en équitation, pique son cheval de manière à faire jaillir le sang; un autre le tourmente, le maltraite sans cesse; un troisième parie que son cheval parcourra plus vite qu'un autre un certain espace de chemin dans un temps donné. Les deux pauvres bêtes, toutes haletantes, exhalent de leur corps un épais nuage de vapeur; le sang coule de leur bouche, de leurs naseaux et de leurs flancs palpitants; elles tremblent de tous leurs membres! Et combien de fois n'a-t-on pas vu pousser un cheval à la course jusqu'à ce qu'il tombât mort! Et pourquoi? par le condamnable caprice de son maître, qui l'a voulu ainsi. Quelques-uns encore, qui ne parviennent pas à obtenir de leurs chevaux tout ce que leur discrétion, leur inexpérience ou leur maladresse exigent d'eux, sont assez brutaux ou insensés pour assouvir leur fureur sur la malheureuse bête qui ne comprend pas ce qu'on lui demande, ou bien qui manque de moyens pour l'exécution. On a vu un écuyer

peu digne de ce nom, qui força un jour son cheval à un tel excès, qu'une tige de son éperon s'enfonça tout entière dans le flanc de l'animal. En Afrique, on ne châtré jamais les chevaux ; jamais on ne les bat. On ne les élève, on ne les gouverne qu'avec des caresses ; ce qui fait qu'ils sont remarquables par leur obéissance, si droites et si affectionnés à leurs maîtres. Ceux qui exigent des chevaux un travail au-dessus de leurs forces, sont aussi blâmables que ceux qui négligent de les soigner, qui leur font souffrir la faim et la soif, et qui, sans une urgente nécessité, les exposent indistinctement aux intempéries des saisons. Non moins répréhensible est encore celui qui ne fournit pas abondamment à tous leurs besoins, tandis que lui-même vit dans l'abondance de toutes choses. Certaines gens, après avoir tenu leurs chevaux dans un état continu de fatigue pendant de longues heures, durant lesquelles ils ne les ménagent point, terminent la journée en les renfermant le soir dans une écurie, sans leur donner la nourriture nécessaire, les soumettant ainsi à la torture de la faim jusqu'au jour suivant. D'autres font, le dimanche, de longues courses de plaisir avec les mêmes chevaux qui ont travaillé sans relâche pendant toute la semaine, quoique mal nourris ; et lorsque la fatigue les oblige à ralentir leur allure, on prétend ranimer leurs forces à coups de fouet ou de bâton. Il n'arrive que trop souvent que cocher et chevaux, par la rigueur d'un rude hiver, restent des heures entières devant la porte d'un hôtel. Le cocher peut du moins s'envelopper dans son manteau ; mais les chevaux, qui les garantit du froid ou de la neige ? Et les bêtes de somme, combien de temps ne sont-elles pas laissées exposées au soleil durant les plus ardues chaleurs de l'été, dans cette saison où les pauvres animaux sont tellement tourmentés par les cruelles piqûres des mouches et des taons, qu'elles en deviennent souvent furieuses ? Il n'est pas rare qu'un cheval qu'on ramène pendant la nuit au logis, tout couvert de boue et de sueur, ne soit pas même dessellé, tandis qu'il soupire après un peu de repos qui lui serait si nécessaire, et qu'on exige même de lui un nouveau voyage ; heureux encore si après tant de fatigue il trouve enfin dans quelque sale et chétive étable une poignée de foin ou de paille et quelques gorgées d'eau ! Et que dire de ceux qui chargent les animaux de

pois tellement lourds, qu'il leur devient impossible de se mouvoir ou d'ébranler la charrette ? Le conducteur alors saisit le fouet et commence l'impitoyable torture habituelle ; et, lorsque la pauvre bête ainsi surechargée s'abat, au lieu de chercher à la relever en lui portant secours, on se permet sur elle des violences si révoltantes, que tout homme susceptible de compassion en est indigné. Comment prétendre qu'un animal enchevêtré dans son harnais, pressé, foulé contre la terre par les brancards de la voiture, oppressé par l'énorme poids qu'il supporte, au point d'en perdre la respiration, puisse se relever de lui-même, et qu'une grêle de coups lui en donne la force, plutôt que l'aide que réclame sa position ? A quoi sert donc la raison dont l'homme tire tant de vanité ? Pour achever le tableau des souffrances auxquelles le cheval est assujéti, je ne tracerai pas l'esquisse d'un champ de bataille, où tant de chevaux criblés de blessures sont abandonnés par leurs conducteurs et livrés ainsi à de longues angoisses, qui ne finissent qu'en éteignant, par une mort lente et douloureuse, une vie entièrement consacrée au service de l'homme. Je ne peindrai pas cette horrible scène, puisque l'Europe commence à comprendre que, entre nations civilisées, la guerre est une désastreuse inconséquence ; que l'homme n'a pas été créé pour être opposé à l'homme, et que l'état de guerre est, par rapport à lui, un état contre nature. Il me suffira donc de tracer, sinon de peindre les tourments qu'endurent les chevaux dans leurs derniers moments. J'en ai vu qui, vivants encore, étaient transportés à l'abattoir sur une courte et basse charrette, d'où la tête traînait à terre, tandis que les membres se heurtaient contre les roues. J'en ai vu d'autres, tout boiteux, tout couvert de plaies, et en proie à de cruelles douleurs, que l'on traînait à l'écarissage ; quoique vacillants et tremblants à cause de leur extrême faiblesse, on les accablait de coups pour les contraindre à marcher, et souvent sans exciter chez les passants des sentiments de commisération. J'en ai vu aussi qui, ne pouvant achever leur triste voyage, étaient tués sur place, de la manière la plus révoltante et la plus inhumaine : à coups de bâton !

Les autres bêtes de trait ou de somme ne sont pas mieux traitées que le cheval. L'âne surtout, cet intéressant animal, que nous em-

ployons à tous les usages, et qui nous rend presque autant de services que le cheval, est traité par nous de la manière la plus barbare. Excédé de travail et de fatigue, exposé aux privations et à la brutalité de ses conducteurs, il meurt ordinairement avant sept ans, tandis que s'il était bien nourri et bien soigné, il pourrait atteindre jusqu'à 25 à 50 ans. — On lit dans un traité fait avec les Anglais, et publié en 1840 par les Chinois, le paragraphe suivant : « Les chevaux et les chameaux appartenant à l'armée seront traités avec affection et tendresse. » C'est un exemple frappant de la commisération du peuple chinois à l'égard des bêtes. Et pourtant nous considérons ce peuple comme barbare, nous qui nous montrons si peu humains envers les animaux ! — Dieu, à qui tous les êtres doivent la vie, est autant le créateur des animaux que le créateur de l'homme ; de même qu'à celui-ci, il a donné à ceux-là un corps composé d'os, de chair et de sang ou d'organes, admirablement construit, animé et susceptible de sensations agréables ou douloureuses. En accordant à l'homme le droit de faire usage des bêtes, il ne lui a pas permis d'en abuser, en leur nuisant par un méchant caprice, puisque cela serait contraire au but de la création, qui est que tous les êtres croissent, se multiplient, se conservent et s'éteignent suivant les lois de la nature. Or, en maltraitant ces êtres qui, comme nous, sont sortis des mains de Dieu, et qui, comme nous, sont sujets à la douleur, l'homme ne va pas seulement contre le but de la création, mais il offense le Créateur lui-même ; il se montre, de plus, contraire à la morale et au texte de la sainte Écriture, qui veut que l'homme soit tenu d'avoir soin des animaux qu'il emploie à son service, de les nourrir convenablement, de les ménager, d'être compatissant à leur égard, de leur porter une sorte d'affection. Cependant il ne faut pas que ces soins, ces attentions, qui sont dus aux bêtes, dégénèrent en une sorte d'adoration et en une servilité qui seraient ridicules, contraires à la nature, et qui constitueraient un abus non moins blâmable, non moins criant que ceux que l'on réprovoque et que l'on voudrait faire disparaître dans l'intérêt de l'humanité en général et pour le bien-être des animaux en particulier.

Abus des châtimens. C'est par le fouet et l'éperon que l'on prétend façonner au mors et

au harnais le plus fier et le plus docile des animaux, sur lequel on ne devrait agir que par la douceur, les caresses et les distinctions flatteuses. Au lieu de lui faire connaître ce qu'on exige de lui par le moyen des aides, on ne veut communiquer avec lui que par la douleur ; on le frappe pour le punir d'une désobéissance, on le frappe pour lui donner un ordre, on le frappe plus fort s'il n'obéit pas à un ordre qu'il ne comprend pas ou dont l'exécution lui est impossible, et c'est par de nouveaux châtimens qu'on prétend lui donner des forces, de l'intelligence et de l'adresse. Le poulain, ainsi élevé, ne peut plus avoir d'aides, lorsqu'il est devenu cheval adulte. Il en résulte aussi que, pour avoir employé trop souvent les châtimens, on les a rendus, pour ainsi dire, nécessaires. Des valets de charrue, de roulage, des postillons et même des cochers, battent souvent leurs malheureux chevaux sans mesure comme sans motif, par mauvaise humeur, par habitude, tandis qu'ils ne devraient infliger les châtimens qu'à propos, avec ménagement et à regret. Ils paraissent ignorer que le cheval est pourvu d'assez d'intelligence pour conserver le souvenir des bons comme des mauvais traitements ; qu'une punition injuste, trop sévère ou appliquée mal à propos, produit un effet contraire à celui qu'on en attend ; que les meilleurs chevaux se perdent promptement s'ils sont brutalisés, outrés de travail ou livrés aux soins de gens incapables de les gouverner ; que ceux qui sont vicieux le deviennent davantage, et qu'en général lorsque les chevaux sont endurcis aux violences par habitude, il faut journellement les frapper de plus en plus, de sorte qu'on arrive à un point où les châtimens ne sont plus praticables. On a vu des chevaux ainsi devenus insensibles, dont on ne pouvait plus tirer aucun parti. Ce serait se tromper que de croire qu'une douleur physique soit le seul effet des brutalités que certaines personnes exercent sur les chevaux. L'animal qui en est la victime ne peut exprimer la douleur qu'il éprouve ; mais il digère mal, il maigrit, ses forces diminuent, sa souplesse et son élasticité s'évanouissent, et, jeune encore, il est usé, impropre au service. Voy. DISTINCTIONS, comme moyens d'action sur les chevaux. Voy. EXERCICE, MENER, ONTE et TRAVAIL, 4^{er} art.

MAUVE. s. f. En lat. *malva*. Genre de plantes dont presque toutes les espèces sont ou

peuvent être employées en hippiatrice. Les plus usitées sont la *grande* et la *petite mauve*.

La *grande mauve*, ou *mauve sauvage* (en lat. *malva sylvestris*) est ramense, haute d'environ un demi-mètre; ses fleurs sont purpurines. La *petite mauve*, ou *mauve à feuilles rondes* (en lat. *malva rotundifolia*), ne diffère de la précédente que par de moindres dimensions de toutes ses parties. Ces deux plantes vivaces croissent dans les lieux incultes qui avoisinent les habitations, sur le bord des chemins et dans les champs un peu humides. Elles contiennent une grande proportion de principes mucilagineux qu'il est extrêmement facile d'obtenir par la décoction. Le liquide qui résulte de cette opération sert à confectionner des breuvages et des lavements émollients; il est très-bon pour calmer les coliques inflammatoires. Ce même liquide est fréquemment employé à l'extérieur contre l'inflammation des yeux, contre des plaies, des tumeurs produites par des contusions. On forme d'excellents cataplasmes émollients avec les tiges et les feuilles hachées de mauve, auxquelles on associe souvent de la farine de graine de lin ou de la graisse, qui empêchent la prompte dessiccation des cataplasmes et augmentent leurs propriétés. On en fait usage dans les engorgements chauds des membres, dans les furoncles, dans les inflammations du pied. La décoction édulcorée avec un peu de miel et acidulée avec une petite quantité de vinaigre constitue un breuvage très-rafraichissant, qu'on administre dans toutes les maladies accompagnées de fièvre intense, de chaleur à la peau et de sécheresse à la bouche.

Mauve alcée, en lat. *alcea rosea*. Plante cultivée dans les environs de Nîmes, ainsi que dans quelques endroits de l'Allemagne, et dont la racine est livrée au commerce. Cette racine est plus grosse que celle de guimauve. Étant fraîche, elle a une odeur désagréable qu'elle perd par la dessiccation. Sa pulpe et sa poudre sont d'une grande blancheur. On la vend dans le commerce sous le nom de *racine de guimauve*, dont elle a les qualités.

MAUX PAR ACCIDENTS. Les maux extérieurs occasionnés par des accidents sont d'une gravité très-variable, mais tous préparent au cheval un état de faiblesse et une dépréciation que les soins les plus prompts et les mieux appropriés ne parviennent que rarement à empêcher. Ces maux, qui affectent spéciale-

ment les articulations, sont appelés *écart*, *effort*, *entorse* ou *mémarchure*. Voy. ces mots.

MAXILLAIRE. adj. En lat. *maxillaris*, de *maxilla*, mâchoire; qui a rapport à la mâchoire. Os de la mâchoire inférieure ou postérieure, et qui en forme la base. Cet os impair a la forme d'un Y, dont les deux branches s'articulent avec l'un des os du crâne, et laissent entre elles un écartement triangulaire qu'on nomme *intervalle inter-maxillaire*, *canal ou ange*.

MAZETTE. s. f. En lat. *equulus*, *strigosus equus*. Terme de mépris, par lequel on désigne un mauvais petit cheval ruiné qu'on ne peut faire aller ni avec le fouet ni avec l'éperon. *Être monté sur une mazette*, une petite, une vieille *mazette*, *piquer la mazette*.

MÉAT. s. m. En lat. *meatus*, du verbe *meare*, couler. Synonyme de *conduit* ou *canal*. On appelle *meat auditif*, le conduit auditif; *meat urinaire*, l'urètre.

MÉCHANT CAVALIER. Voy. CAVALIER.

MÉCHANTE CAVALIÈRE. Voy. CAVALIER.

MÈCHE. Voy. TENTE.

MÉCONIUM. s. m. En lat. *meconium*, du grec *mekónion*, suc du pavot, par analogie de couleur et de consistance aux matières contenues dans le tube intestinal du fœtus. Ces matières semblent être de même nature que celles renfermées dans le tube intestinal du jeune poulain, et qui sont successivement chassées au dehors après la naissance de l'animal.

MÉDECINE. s. f. En lat. *medicina*; en grec *iatriké*, de *iaomai*, je guéris. Science qui a pour objet la conservation de la santé et la guérison des malades. La *médecine*, en donnant à ce mot la signification la plus étendue, comprend l'*hygiène*, la *pathologie* et la *thérapeutique*. Voy. ces articles.

MÉDECINE AGISSANTE. Voy. AGISSANT.

MÉDECINE EXPECTANTE. Voy. AGISSANT et EXPECTANT.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. Voy. VÉTÉRINAIRE.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE LÉGALE. Ensemble des connaissances médicales vétérinaires propres à éclairer les diverses questions de droit relatives au commerce, à la propriété des animaux, et à l'étude des lois qui se rapportent à cet objet. En conséquence, cette branche de la vétérinaire s'occupe spécialement, soit de ce qui peut nuire d'une manière sen-

sible aux services et au prix des animaux domestiques que l'on achète, ou porter atteinte à la santé et à la vie de ces animaux, soit des délits commis dans la vue de nuire à ceux qui en ont la propriété. Voy. EMPOISONNEMENT, ASPHYXIE, BLESSURE, VICES RÉDIBITOIRES.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE. Voy. VÉTÉRINAIRE.

MÉDIAN, ANE. adj. En lat. *medianus*, de *medium*, milieu; qui est au milieu. Les anatomistes appellent *ligne médiane*, une ligne qu'ils supposent partager longitudinalement le corps en deux parties égales.

MÉDIASTIN. s. m. En lat. *mediastinum*, ou *medianum*. On appelle *médiastins*, deux espaces existant dans la poitrine entre les deux plèvres. Celles-ci, après avoir formé par leur adossement la cloison membraneuse qui sépare les deux côtés du thorax, s'écartent supérieurement et inférieurement et donnent lieu au *médiastin supérieur*, placé sous la colonne vertébrale, et au *médiastin inférieur*, situé derrière le sternum. Le premier loge l'aorte, une grosse veine nommée azygos, l'œsophage, le canal thoracique, la partie inférieure de la trachée-artère et beaucoup de ganglions lymphatiques; le second, occupé antérieurement par du tissu cellulaire; est rempli postérieurement par le cœur, le péricarde, les gros troncs vasculaires et par du tissu cellulaire adipeux.

MÉDICAL, ALE. adj. Qui appartient à la médecine. Ce mot n'est point synonyme de médicinal, car il s'applique aux objets généraux de la science, tandis que *médicinal* signifie *qui a des propriétés médicamenteuses*. *Sciences médicales, matière médicale, sociétés médicales*, etc. C'est à tort que l'on dit *propriétés médicales*, mais l'usage a consacré cette expression.

MÉDICAMENT. s. m. En latin *medicamentum, medicamen, pharmacium*. Nom générique de toute substance ayant la vertu de modifier les propriétés vitales, et dont on fait usage pour agir d'une manière avantageuse sur la marche des maladies. La matière médicale traite de l'histoire des médicaments et de leurs propriétés. La pharmacie s'occupe de l'art de les recueillir, de les préparer et de les conserver. Leur choix se fait d'après la connaissance de leurs caractères, qui font distinguer les médicaments de bonne qualité de ceux qui sont détériorés ou falsifiés. On divise les médicaments en *simples, préparés, et*

composés. Les premiers sont tels que la nature les fournit; les seconds sont ceux qui ont subi des changements que l'art pharmaceutique leur imprime, afin de les rendre plus propres à la conservation ou à être employés; les troisièmes résultent du mélange de deux ou plusieurs médicaments simples ou préparés. La préparation consiste dans plusieurs opérations auxquelles on a recours dans différents cas: tantôt c'est le triage ou le lavage, pour priver les médicaments de tout corps étranger, ou même de certaines parties rendues inertes par suite d'altérations; tantôt c'est l'incision, pour les réduire en morceaux d'un volume moindre; tantôt la pulvérisation, pour les réduire en poudre; tantôt l'expression, pour en extraire des sucs, des huiles; tantôt ce sont des opérations encore plus compliquées, telles que la distillation, la sublimation, l'évaporation, etc. On divise encore les médicaments en *officinaux* et en *magistraux*. Les officinaux sont ceux dont on se sert dans l'état sous lequel on les rencontre chez les pharmaciens; les magistraux ne doivent être préparés qu'au moment de la prescription, et d'après l'ordonnance de l'homme de l'art. Les médicaments peuvent être solides, mous ou liquides; ils reçoivent des noms particuliers, tels que *poudre, pilules, opiats, charges, cataplasmes, lavements, collyres, breuvages*. Le genre de maladie, son siège, les indications particulières à suivre, sont autant de motifs qui portent à choisir dans la prescription des médicaments telle forme de préférence à telle autre. Il faut, autant que possible, les prescrire sous la forme la plus simple sans en diminuer l'efficacité, les présenter aux animaux pour qu'ils les prennent d'eux-mêmes, dans la boisson, mêlés au son, à l'avoine, etc. Dans l'association des différentes substances médicamenteuses, il est indispensable de faire attention à leurs propriétés chimiques, pour éviter des décompositions et des combinaisons susceptibles de communiquer au composé qui en résulte des propriétés contraires ou différentes de celles qu'il doit avoir. La prescription des médicaments doit être claire, en exprimant la manière de les administrer, en précisant les substances et les doses dont on veut se servir, en expliquant les procédés à mettre en usage, s'il s'agit d'un médicament magistral. Les médicaments s'administrent à l'intérieur ou sont appliqués à

l'extérieur ; de là la distinction qu'on en fait en *externes* et en *internes*. Quant à leur classification pour ce qui concerne leur action sur l'économie animale, nous suivrons celle de MM. Delafond et J.-L. Lassaigue, professeurs à l'École d'Alfort, qui les divisent en *astringents, calmants, diaphorétiques, dourétiques, épispatiques, excitants généraux, excitants spéciaux, expectorants, narcotiques, purgatifs, stimulants, toniques, utérins, vermifuges, vomitifs*. Voy. ces articles.

MÉDICAMENTAIRE. adj. En latin *medicamentarius*. Qui concerne les médicaments, leurs préparations, etc.

MÉDICAMENTER. v. En latin *mederi*. Donner des médicaments à un animal malade.

MÉDICAMENTEUX, EUSE. adj. En latin *medicamentosus* : qui a la vertu d'un médicament. Le lait est un aliment *médicamenteux*.

MÉDICATION. s. f. En latin *medicatio*, du verbe *mederi*, remédier. Changement immédiat déterminé dans l'état des organes et des fonctions par l'action des médicaments.

MÉDICINAL, LE. adj. Qui sert de remède. *Plantes médicinales, substances médicinales*, etc.

MÉDON. Voy. CENTAURE.

MÉDULLAIRE. adj. En latin *medullaris*, de *medulla*, moelle. Qui a rapport à la moelle. On appelle *artères médullaires*, les rameaux nourriciers qui pénètrent dans l'intérieur des os. *Substance médullaire du cerveau, substance médullaire des reins, substance médullaire des os*, etc.

MEGG. s. m. Arme de pointe en forme de broche, avec laquelle les Turcs poursuivent l'ennemi à cheval pour le percer à quelque distance. Le *megg* était fort en usage chez les Turcs de Hongrie, surtout pour aller en parti ; ils l'attachaient à la selle, sans oublier le sabre.

MÉLADOS. s. m. Nom d'une race de chevaux entièrement blancs comme de la neige, et qui du reste ont les mêmes formes et les autres propriétés que les chevaux. Ils ont la vue mauvaise, des yeux bleus ; la peau est dartréuse. Ce sont de véritables *albinos*.

MÉLANCOLIE. s. f. En lat. *melancholia*, du grec *mélas*, noir, et *cholé*, bile. Ce mot se prend dans le même sens que *monomanie*, et signifie un état habituel d'abattement, un délire partiel sans fièvre, avec tristesse prolongée. C'est à tort qu'on n'admet pas la *mélan-*

colie dans les animaux. Tout le monde connaît des exemples de chiens qui, après avoir perdu leur maître, ne veulent plus quitter la place, le lit, la chambre, les endroits qu'il occupait ou fréquentait ; qui s'abandonnent à un chagrin sombre et profond, refusent de boire et de manger, se montrent indifférents à tout, excepté un souvenir qui les afflige ; ils dépérissent, ils languissent ; on en a vu qui en sont morts. Des phénomènes moins prononcés, il est vrai, mais analogues, s'observent assez fréquemment aussi chez les chevaux, qui parfois éprouvent un attachement assez vif pour les individus de leur espèce qu'on laisse habituellement auprès d'eux, et qui, après l'éloignement ou la mort de ceux-ci, tombent dans la tristesse, le marasme, et finissent même par succomber.

MÉLANCOLIQUE. adj. En lat. *melancholicus*. Qui a rapport à la *mélancolie*.

MÉLANGE. s. m. En lat. *permixtio*. Se dit du croisement des races, par l'accouplement d'animaux qui ne s'accouplent pas ordinairement entre eux. Le *mélange des races*.

MÉLANIQUE. adj. Qui se rapporte aux tumeurs ou productions appelées *mélanoses*. *Tumeurs, productions mélaniques*.

MÉLANOSE. s. f. En lat. *melanosis*, du grec *mélas*, noir, et *nosos*, maladie. Nom donné à des productions morbides d'un noir foncé, qui consistent en des amas d'une matière épaisse, et que l'on remarque plus particulièrement chez les chevaux dont le poil est gris ou blanc. Les *mélanoses* peuvent exister sous quatre formes : en masse, à l'état d'infiltration dans différents tissus, en couche plus ou moins épaisse à la surface libre de certains organes membraneux, enfin, à l'état liquide. Les tumeurs mélaniques peuvent être répandues dans toutes les parties du corps. Cette sorte d'affection peut se transmettre par voie héréditaire, lorsque les poulains ont le même poil que leur père et leur mère. La mélanose est réputée incurable. L'ablation, que l'on pourrait employer pour la pallier, fait en pareil cas des plaies qui ne cicatrisent pas et deviennent ulcéreuses. Les tumeurs mélaniques s'observent aussi dans le mulet. Le *Recueil de médecine vétérinaire pratique* (cahier de janvier 1844) en rapporte un exemple.

MÉLASSE. s. f. Sirop ou substance liquide, épaisse, incristallisable, d'un rouge brun foncé, d'une saveur sucrée, mais un peu âcre, solu-

ble dans l'eau, mêlée naturellement avec le sucre ordinaire, duquel elle se sépare spontanément au moment où il se cristallise. La *mélasse* a toutes les propriétés médicamenteuses du miel, et elle le remplace par conséquent en hippiatricque. Comme le miel, elle est émolliente et pectorale; elle sert pour édulcorer les boissons rafraichissantes et tempérantes; on l'emploie comme excipient et comme intermède dans un grand nombre de maladies. — La *mélasse* peut aussi servir d'aliment aux chevaux. Voy. ALIMENT.

MÈLÉ. Voy. CHEVAL MÊLÉ.

se MÊLER. v. En lat. *miscere*. On le dit, en termes de haras, lorsque des individus de races différentes, qu'on n'a pas l'habitude de croiser, s'accouplent ensemble.

MÊLER LES RACES. On le dit en parlant des animaux des différentes races que l'on fait accoupler les uns avec les autres, contrairement à ce qui est d'usage.

MÊLER UN CHEVAL. C'est, en termes de manège, le mener si maladroitement qu'il ne sait ce qu'on lui demande. Ce défaut est le partage des personnes qui ignorent les principes de l'équitation, ou qui ne les savent qu'imparfaitement; il serait difficile, en effet, sans bien connaître la suite nécessaire aux exercices qu'entreprend le cavalier, de pouvoir les rendre compréhensibles aux chevaux que l'on monte. — Un cheval de tirage est *mêlé*, lorsqu'il embarrasse ses jambes dans les traits qui l'attachent à la voiture.

MÉLICÉRIS. s. m. Mot grec dérivé de *méli-kéron*, rayon de miel (de *méli*, miel, et *kéros*, cire). Tumeur enkystée ou loupe, dans l'intérieur de laquelle se trouve renfermée une matière ayant la consistance et l'aspect du miel.

MÉLIDE. s. f. Sorte de morve qui attaque les ânes.

MÉLILOT OFFICINAL. En lat. *melilotus officinalis*. Plante annuelle, indigène, douée de vertus émollientes. Ses fleurs, jaunes, très-petites, sont principalement employées en infusion dans l'eau, comme collyre adoucissant.

MÉLISSA OFFICINALE. En lat. *melissa officinalis*. CALAMENT. En lat. *melissa calaminta*. Plante qu'on nomme aussi *citronnelle*, à cause de son odeur qui rappelle celle du citron. Les sommités et les feuilles de cette plante sont employées pour faire des infusions stimulantes.

MELLITE. s. f. On a donné le nom de *mel-*

lites (miels médicinaux) à des composés pharmaceutiques analogues aux sirops par leur consistance, et que l'on prépare avec du miel uni tantôt à l'eau, comme dans la mellite simple ou sirop de miel, tantôt à des infusions ou des décoctions, tantôt à des sucs de plantes, comme les mellites composées, au nombre desquelles se trouve le miel rosat.

MÉLOPHAGE. Voy. HIPPOBOSQUE.

MÉMARCHURE. Voy. ENTORSE.

MEMBRANE. s. f. *Membrana* des Latins; *umén* ou *menigx* des Grecs. Nom générique de divers organes minces, ayant la forme d'espèces de toiles souples, dilatables, blanches, grises ou rougeâtres, variables dans leur structure et dans leurs fonctions. On divise en général les *membranes* en *séreuses* et en *muqueuses*. Voy. SYSTÈME SÉREUX et SYSTÈME MUQUEUX.

MEMBRANE CLIGNOTANTE. On considère cette membrane comme une troisième paupière, qu'on appelle *paupière nasale* ou *corps clignotant*. Elle se trouve à l'angle nasal, où elle est presque toujours cachée; mais elle est douée d'un mouvement mécanique par lequel elle est poussée subitement sur le devant du globe de l'œil, qu'elle essuie et cache pour un temps qui n'est ordinairement qu'instantané. La *membrane clignotante* se présente sous la forme d'un prolongement noirâtre ou marbré. Elle tient lieu, chez le cheval, de l'organe digital, qui, chez l'homme, sert à enlever les corps étrangers, dont la présence blesse la conjonctive.

MEMBRANE NASALE. Voy. PITUITAIRE.

MEMBRANEUX, EUSE. adj. En lat. *membranosus*. Qui est de même nature que les membranes, qui est formé d'une membrane.

MEMBRANIFORME. adj. En lat. *membraniformis*. Qui est mince et large comme une membrane.

MEMBRE. Voy. PÉNIS.

MEMBRÉ. adj. On dit qu'un cheval est *bien membré*, quand ses membres sont forts et musculeux.

MEMBRES. s. m. pl. EXTRÉMITÉS. s. f. pl. Les *membres*, dit Bourgelat, ont pour base des colonnes osseuses composées de pièces unies et assemblées dans une direction et une convenance d'où dépendent la possibilité et la liberté du jeu que leur font exécuter les organes musculaires qui les entourent; ils sont destinés à servir de soutien à la machine ani-

male, et à la transporter d'un lieu dans un autre, lorsqu'ils sont sollicités aux mouvements dont elle est susceptible. Les membres se divisent en *antérieurs* et en *postérieurs*. Voy., à l'art. CHEVAL, *Conformation extérieure du cheval*. — En parlant des membres, on dit : *trop ouvert, trop serré*. Voy. ces articles.

MÉNAGE. s. m. *Action de conduire, de guider, de mener une voiture*. On entend par *jeu du ménage*, la manière de gouverner, de diriger deux ou plusieurs chevaux attelés. Voy. CHEVAL DE TRAIT, COCHER et MENER.

MÉNAGEMENT. s. m. Retenue, circonspection. Les plus grands *ménagements* doivent toujours être employés envers les chevaux, si on veut les réduire à l'obéissance.

MÉNAGER LA BOUCHE. Voy. BOUCHE.

MÉNAGER SES CHEVAUX. Voy. MÉNAGEMENT.

MENER. v. En lat. *ducere*. Mener vient du mot latin *manare*, qu'on a employé en ce même sens. C'est le sentiment de Ménage. Borel le dérive de *manu agere*, comme si on écrivait *mainer*. C'est la même chose que *conduire, guider, faire aller des chevaux attelés à une voiture, à une charrue*, etc., ce qui a lieu soit par un *cocher*, soit par un *postillon*, soit par un *charretier*, soit par un *laboureur*. L'art de bien mener les chevaux contribue infiniment à les conserver pendant longtemps en bon état, à en obtenir un meilleur service, et à prévenir une foule d'accidents plus ou moins graves. Il est essentiel de faire un bon choix des personnes qu'on en veut charger. Il faut rechercher en elles l'intelligence, l'activité, un bon jugement, un coup d'œil juste, une vue bonne, une main sûre, une certaine force et de la dextérité. Mais ces bonnes qualités perdraient de leur prix s'il s'agissait d'hommes brutaux ou adonnés à la boisson. Dans les premiers, l'usage de maltraiter les chevaux est habituel; les autres s'y livrent communément pendant l'ivresse. Parmi les laboureurs et les charretiers surtout, il en est qui blessent les chevaux, les frappent violemment pour les exciter à travailler au-dessus de leurs forces, ne songent aucunement à éviter les blessures occasionnées par les harnais, etc. On en voit même qui semblent se complaire à maltraiter, sans aucun but raisonnable, les animaux qu'on leur a confiés. De tels hommes méritent le blâme le plus sévère. Les mauvais traitements ne proviendront jamais à rendre à un animal

la vigueur qu'il a perdue par excès de travail ou par défaut de nourriture. Pour en tirer de nouveaux services, il faut le nourrir convenablement et le ménager en le faisant travailler. On ne saurait s'imaginer ce que l'on peut obtenir, par la douceur, des chevaux mêmes les plus difficiles, tandis qu'on gâte presque toujours ceux qu'on maltraite, surtout si on les outrage sans raison. Dans la Flandre, où le laboureur est sans fouet et ne se sert des rênes que pour faire tourner ses chevaux, on voit des sillons profonds et corrects. L'Arabe ne maltraite jamais son cheval, qu'il considère comme membre de la famille. Dans son *Hygiène vétérinaire*, Grognier condamne sévèrement les mauvais traitements qu'on fait subir aux animaux. « Comment se fait-il, dit cet auteur, que ce soit précisément en France, dans ce pays qui se vante de sa haute civilisation, que les animaux domestiques, et particulièrement le plus noble de tous, soient traités avec le plus de dureté? N'a-t-on pas dit, et avec raison, que Paris était l'enfer des chevaux! et ne sait-on pas avec quelle servilité les provinces imitent la capitale? Des *bills*, espèce de code noir, ont été portés en Angleterre pour protéger les animaux contre la brutalité de leurs maîtres. » Grognier ne demande pas des lois protectrices, mais il ajoute que l'intérêt le plus puissant de l'homme est d'entretenir convenablement, surtout de traiter avec douceur les êtres doués d'intelligence et de sensibilité, qui naissent, vivent, travaillent et meurent pour lui. Voy. MAUVAIS TRAITEMENTS ET ABS DES CHÂTIMENTS, EXERCICE, COCHER, POSTILLON et CHARRETIER.

Diogène vit un jour un Athénien qui battait sans pitié son cheval, parce qu'il venait de broncher. Le cheval, irrité par la douleur, se mit à ruer; et l'homme de frapper plus fort. Le philosophe cynique s'arrêta. « Voyons, dit-il, qui sera le plus raisonnable! » C'était facile à prévoir : ce fut le cheval. Dans plusieurs pays, au nombre desquels nous citerons l'Angleterre et la Bavière, il existe des lois pénales contre les mauvais traitements exercés sur les animaux. — Dulaure rapporte ce qui suit dans son *Histoire de Paris*, au sujet des mauvais traitements qu'éprouvaient les chevaux dans cette capitale. « Ils y perdent leur fierté naturelle et y deviennent plus doux que les ânes d'Arcadie; les Français en font ce qu'ils veulent; ils les battent, ils les châcient, et quand

ils ne savent plus comment les tourmenter, ils les réduisent à la vilaine figure du singe, en leur coupant la queue et les oreilles. »

Le fait que nous allons rapporter offre un exemple bien remarquable de dextérité dans la manière de conduire des chevaux. M. Henry Hughes, vice-président du Jockey's club de la ville de Cork, paria un jour 200 guinées, contre dix membres de la Société, qu'il parcourrait les rues de Cork dans une voiture attelée de quinze chevaux et sans le moindre accident. Sa voiture était une diligence à huit places; il la fit atteler de la manière suivante: quatorze chevaux furent attelés deux à deux, ce qui forma une file de sept paires de chevaux; le quinzième cheval fut attelé en tête. Le parieur, faisant lui-même l'office de cocher, conduisit en effet cet original équipage avec une célérité étonnante par la plus grande partie des rues de la ville, sans le plus petit accident, et en tournant tous les coins avec facilité. Ses adversaires, après l'avoir escorté à cheval pendant cinq quarts d'heure, se déclarèrent vaincus et lui remirent les 200 guinées, que M. Hughes fit aussitôt distribuer aux pauvres.

MENER. v. (Man.) Se dit en parlant du pied de devant qui part le premier, au galop, quand le cheval galope sur le *bon pied*. C'est le pied droit de devant qui *mène*, et le pied de derrière qui *suit*.

MENER A L'ABREUVOIR. Voy. ABREUVER.

MENER A L'EAU. Voy. BAIN.

MENER BOIRE. C'est conduire des chevaux à l'abreuvoir.

MENER RONDEMENT. Voy. RONDEMENT.

MENER SON CHEVAL EN AVANT. Voy. MARCHER EN AVANT.

MENER SUR LE BON PIED. Action du cheval qui, pour galoper, part du pied droit de devant.

MENER UN CHEVAL A LA LONGE. Voy. LONGE.

MENER UN CHEVAL DROIT. C'est le placer de manière que ses épaules et ses hanches soient sur la même ligne. Les jeunes chevaux, qui ont toujours de la tendance à se porter à droite ou à gauche, sont difficiles à mener droit. Il faut, de la part du cavalier, un grand accord de la main et des jambes.

MENER UN CHEVAL, DES CHEVAUX SAGEMENT. C'est les conduire selon les règles de l'art; n'exiger d'eux que ce qu'ils peuvent faire, et le leur demander avec gradation; c'est

les mener sans colère, et ne point les fatiguer.

MENER UN CHEVAL EN MAIN. Voy. MAIN.

MENER UN CHEVAL HAUT LA MAIN. Voy. MAIN.

MENER UN CHEVAL LES RÈNES SÉPARÉES.

Voy. BRIDE.

MENER UN CHEVAL RUDEMENT. Le traiter avec rudesse, sans ménagement. Voy. MAUVAIS TRAITEMENTS ET ABUS DES CHATIMENTS.

MENEUR. s. m. On le disait autrefois pour cocher.

MÉNANTHE, MÉNYANTHE. s. m. En latin *menyanthes*, du grec *ménés*, menstrues, et *anthos*, fleur, c'est-à-dire fleur emménagogue. Le *ményanthe* ou *trèfle d'eau*, en latin *menyanthes trifoliata*, est une plante qui croît dans les marécages, dans les étangs, et qui est douée de vertus toniques stomachiques.

MÉNINGE. s. f. En lat. *meninx*, du grec *ménix*, membrane. Nom des trois membranes qui enveloppent l'encéphale, et qui sont la *dure-mère*, l'*arachnoïde* et la *pie-mère*. Voy. ces mots.

MÉNORRHAGIE. Voy. MÉTRORRHAGIE.

MENSURATION. s. f. En latin *mensuratio*, de *mensura*, mesure. Action de mesurer. La *mensuration* de la poitrine, l'un des moyens d'exploration des organes respiratoires, consiste à mesurer l'étendue des deux côtés de cette cavité, dans le but de constater si l'un d'eux n'est pas plus bombé ou plus agrandi que l'autre. On observe quelquefois dans le cheval la diminution d'un des côtés, ce qui annonce souvent une affection chronique du poulmon, avec atrophie de la substance pulmonaire.

MENTHE. s. f. En lat. *mentha*. Nom d'une famille de plantes, dont la *menthe poivrée* (en lat. *mentha piperita*) est principalement en usage. C'est une plante vivace, originaire d'Angleterre, cultivée sur le continent dans les jardins. Les parties dont on fait usage sont les sommités et les feuilles, dont l'odeur est agréable, pénétrante, la saveur aromatique, piquante et fraîche. On la donne en infusion; elle est tonique, stimulante, stomachique, et agit avec beaucoup d'activité. A l'extérieur, on emploie avantagement cette infusion pour lotionner les plaies pâles, dont le pus est de mauvaise nature. Les autres *menthes* sont: la *menthe sauvage*, la *menthe pouliot*, la *menthe crépue*, la *menthe aquatique*, la *menthe-baume*, la *menthe à feuilles rondes*, la *menthe verte*. On se sert aussi de

ces différentes espèces, du même genre que la première, mais elles ont beaucoup moins d'activité.

MENTON. s. m. En lat. *mentum*; en grec *généion*. Partie de la mâchoire inférieure qui présente une saillie en arrière de la lèvre, sous la barbe. Le *menton* n'offre de particulier que l'extrême finesse des ses poils. Plus la tête du cheval est sèche, plus le menton paraît développé. Souvent on ne fait pas de distinction entre la barbe et le menton.

MENUISIER EN VOITURES. Ouvrier qui travaille en bois et fait divers ouvrages pour toutes sortes de voitures.

MÉPHITIQUE. adj. En lat. *mephiticus*, dérivé d'un verbe syriaque qui signifie souffler ou respirer. Epithète qu'on donne à tout gaz, à toute vapeur qui exerce sur l'économie animale une action pernicieuse.

MÉPHITISME. s. m. En lat. *mephitismus*. Exhalaison pernicieuse; état de l'air chargé d'effluves putrides ou d'autres substances non moins nuisibles à l'économie animale; ainsi, on dit le *méphitisme* des marais, des égouts, des fosses d'aisance, etc. Tout air altéré qui donne la mort, occasionne l'asphyxie ou provoque des maladies, est réputé méphitique.—Autrefois l'acide carbonique était appelé *air méphitique*.

MÉPRISE. Voy. ERREUR.

MERCURE. s. m. En lat. *mercurius*, *hydrargyrum*; en grec *udrarguros*, formé de *udôr*, eau, et *arguros*, argent; mot à mot *argent liquide* (vif argent). Corps simple métallique, connu depuis les siècles les plus reculés. Des mines de ce métal existent en France, en Espagne, en Allemagne et dans l'Amérique du Sud. Le *mercure* est fluide à la température ordinaire, très-brillant, d'un blanc légèrement bleuâtre, insipide, inodore, treize fois et demi plus pesant que l'eau distillée. Exposé au froid de 40 degrés, il se congèle et devient légèrement malléable; à l'air libre, à la température ordinaire, il se volatilise lentement et répand dans l'air de petites quantités de vapeur; mais il n'entre en ébullition et ne se vaporise entièrement qu'à une chaleur de 550 degrés. Si l'eau n'exerce aucune action sur le mercure, il n'est pas moins susceptible de s'unir à un grand nombre de corps simples, tels que l'oxygène, le chlore, l'iode, le soufre. En l'incorporant par la trituration dans la graisse, la térébenthine, le miel ou toute autre

substance épaisse et visqueuse, il se divise au point de perdre tout éclat métallique. Associé avec la graisse, on en prépare la *pomade mercurielle*. Le mercure pur est rarement employé en hippiatrice; on l'a seulement conseillé dans le cas d'invagination. Les composés de ce métal dont on fait le plus ordinairement usage sont: le *deutoxyde de mercure*, les *sulfures de mercure*, le *deutochlorure de mercure*, le *proto-chlorure de mercure*, le *cyanure de mercure*, le *deuto-nitrate acide de mercure*, le *proto-acétate de mercure*.

MERCURE DOUX. Voy. PROTO-CHLORURE DE MERCURE.

MERCURIALE. s. f. En lat. *mercurialis annua* de Linnée. Plante dont les feuilles entrent dans la composition de quelques lavements purgatifs.

MERCURIAUX. adj. pl. pris substantivement. En lat. *mercurialia*. Médicament dont le mercure est la base et le principe actif.

MERCURIEL, LLE. adj. En lat. *mercurialis*. Qui contient du mercure. *Pomade mercurielle*, *préparations mercurielles*, *onguent mercuriel*, etc.

MÉRIION. s. m. (Myth.) Fils de Molus et cocher d'Idoménée, qui se distingua beaucoup au siège de Troie. Homère le compare à Mars pour la valeur.

MERISIER A GRAPPES. Cette plante est douée de propriétés toniques stupéfiantes, dont elle est redevable à la présence de l'acide prussique qu'elle contient.

MÉROCELE. s. f. En lat. *merocèle*, du grec *méros*, cuisse, et *kélé*, hernie; hernie crurale ou fémorale. Cette hernie se fait par l'arcade crurale située à la face interne et supérieure de la cuisse. Elle est extrêmement rare, surtout chez les mâles, qui ont l'arcade plus étroite que les femelles, tandis qu'ils ont l'anneau inguinal plus large. Voy. HERNIE.

MÉSAR. Voy. MÉZAR.

MÉSARAIQUE. adj. En lat. *mesaraicus*, du grec *mésaraion*, le mésentère. Qui a rapport au mésentère.

MÉSÉNTÈRE. s. m. En lat. *mesenterium*; en grec *méséntèrion*, de *mesos*, qui est au milieu, et *entéron*, intestin. On comprend sous ce nom générique des productions du péritoine, formées de deux lames intimement unies et servant de liens destinés soit à soutenir le canal intestinal, soit à maintenir les

vaisseaux et les nerfs propres à ce canal, soit à concourir à augmenter les surfaces perspirables de l'abdomen.

MÉSENTÉRIE. s. f. En lat. *mesenteritis*, du grec *mésenterion*, le mésentère, et de la particule *ite*, qui s'applique aux inflammations. Inflammation du mésentère. En hippocratique, on manque encore de données pour pouvoir assigner les phénomènes particuliers à l'inflammation isolée de chaque portion du péritoine, et la *mésentérite* rentre dans l'histoire générale de la *péritonite*.

MÉSOCÉPHALE. Voy. CERVEAU.

MÉSOCÉPHALIQUE. adj. En lat. *mesocephalicus*. Qui a rapport au mésocéphale.

MESSAGERIE. s. f. Etablissement d'où l'on fait partir, à jour et à heure fixes, pour une ou plusieurs villes, des voitures dont on loue les places à des voyageurs, et où se trouvent les bureaux de l'administration. Dans l'un et l'autre sens le mot *messagerie* est souvent employé au pluriel. Voy. *Diligence*, à l'art. *Voiture*. — C'est à l'Université de Paris que l'on doit l'invention des postes et des messageries.

MESTRE DE CAMP. En lat. *tribunus militum*. C'était un grand officier de cavalerie. Il y avait le *mestre de camp général* de la cavalerie légère, qui commandait en l'absence du colonel-général tous les régiments de cavalerie, et avait un régiment particulier, lequel marchait le second en rang. — On appelait aussi *mestre de camp*, ou maréchal de camp, dans les carrousel, celui qui conduisait toute la pompe, qui réglait la marche, qui faisait filer les quadrilles et leurs équipages, les introduisait dans la carrière, et conduisait à leurs postes les machines et les cavaliers.

MESURE. s. f. En lat. *mensura*. Ce qui sert de règle à connaître et à déterminer la grandeur, l'étendue, la quantité de quelque corps. L'origine des *mesures* est inconnue; ce qui paraît certain, c'est que Pythagore les introduisit en Grèce. — En termes de manège, *mesure* se dit des temps, des mouvements, des distances qu'il faut observer, comme des cadences, pour faire agréablement les exercices de l'équitation.

MESURER UN CHEVAL. C'est constater sa taille. La *paume*, qui était une mesure formée par la hauteur du poing fermé, et qui équivalait à 8 centimètres et 54 millimètres, servait anciennement pour constater la taille des chevaux. La *paume* fut ensuite appelée *palme*,

de l'italien *palmo*, mesure commune en Italie, de 22 centimètres et 84 millimètres. Plus tard, on substitua à cette mesure celle divisée en pieds, pouces et lignes, et l'on se sert aujourd'hui de la mesure décimale, la seule légalement reconnue. Voy. **SIGALEMENT**.

MÉTACARPE. s. m. En lat. *metacarpus*, du grec *méta*, après, et *karpos*, le carpe ou le poignet. Seconde partie de la main qui, dans le cheval, correspond à ce qu'on nomme les os du canon de l'extrémité antérieure, lesquels ont au nombre de trois : le *canon proprement dit* ou *métacarpien principal*, et les deux *péronés*.

MÉTACARPIEN, ENNE. adj. et s. En lat. *metacarpianus*, qui a rapport au métacarpe. *Os métacarpien*.

MÉTACORÈSE. Voy. **MÉTASTASE**.

MÉTAL. s. m. En lat. *metallum*, du grec *métallon*. Ce mot dérive, selon quelques étymologistes, de *métallaîn*, qui signifie scruter, rechercher, parce qu'on est obligé de fouiller dans la terre pour trouver les métaux; d'autres le tirent de *méta*, *alla*, qui signifie *après les autres*, parce qu'on ne s'est servi des métaux dans le commerce, qu'après les autres choses qu'on donnait en échange. *Métal* est le nom générique des corps combustibles simples, qui se distinguent des autres par une pesanteur spécifique considérable, un éclat particulier, une opacité presque complète, ainsi que par leur indissolubilité dans l'eau, et les propriétés qu'ils ont de produire des sons par la percussion. Les métaux se trouvent dans la nature à l'état de pureté; ils forment des oxydes, des sulfures, des carbures, des chlorures, des sels; ils sont souvent associés à des substances terreuses, ou entre eux, et ils forment alors des alliages connus sous le nom de *mines*.

MÉTALLOÏDE. s. m. Cette dénomination a été donnée à un ordre séparé de corps simples qui ne présentent pas les caractères physiques des métaux proprement dits, mais qui possèdent néanmoins quelques-unes de leurs qualités. L'*oxygène*, l'*iode*, le *chlore*, le *carbone*, le *phosphore*, etc., sont des *métalloïdes*.

MÉTAPTOSE. s. f. En lat. *metaptosis*, du grec *métaptôtô*, je retombe, je dégénère. Changement dans la forme et le siège d'une maladie.

MÉTASTASE. s. f. En lat. *metastasis*, du grec *métistêmi*, je change de place, je trans-

porte. **MÉTACHORÈSE**. En lat. *metachoresis*, du grec *métachorèin*, je passe d'un endroit à un autre. Changement dans le siège ou la forme d'une maladie, attribué par les humoristes au transport de la matière morbifique dans un lieu différent de celui qu'elle occupait primitivement; et par des solidistes, au déplacement de l'irritation.

MÉTASTATIQUE. adj. En lat. *metastaticus*, transporté ailleurs. Qui se rapporte à la métastase. On appelle *érise métastatique* celle dans laquelle on suppose que la matière morbide, transportée d'un autre lieu, fait naître les phénomènes dont on voit l'apparition. *Affection métastatique* se dit de celle qui est le résultat de la métastase d'une autre maladie.

MÉTATARSE. s. m. Du grec *méta*, après, et *tarsos*, le tarse. On nomme ainsi dans l'homme ce que, dans le cheval, on appelle le *canon des extrémités postérieures*. Cette région est formée, comme celle qui lui correspond aux membres de devant, de trois os qui sont : le *canon proprement dit* ou *métatarsien principal*, et les *deux péronés*.

MÉTARSISIEN, **ENNE**. adj. et s. En lat. *metatarsus*. Qui appartient au métatarse.

MÉTATHÈSE. s. f. En lat. *metatesis*, du grec *métatithèmi*, je change de place. *Métathèse* se dit de toute opération tendant à transporter la cause d'une maladie, du lieu où elle existe, dans un autre où sa présence est moins nuisible. La répulsion dans la vessie d'un calcul engagé dans le canal de l'urètre, est une métathèse.

MÉTÉORE. s. m. En lat. *meteorum*; en grec *météoron* ou *métasion*, de *méta* au-dessus, et *aîrô*, j'éleve. Nom générique sous lequel on désigne les phénomènes physiques qui se forment dans l'atmosphère, quelles qu'en soient la cause et l'origine. On les distingue en *aériens*, tels que le *vent*; en *aquaux*, tels que les *bruillards*, la *rosée*, la *pluie*, la *gelée*; en *électriques*, en *ignés*, tels que la *foudre*, etc. Voy. BRUILLARDS, FOUDRE, GELÉE BLANCHE, GIVRE, GLACE, GRELE, GRÉSIL, NEIGE, PLUIE, ROSÉE, VENT.

MÉTÉORIQUE. adj. En lat. *meteoricus*. Qui a rapport aux météores. *Phénomènes météoriques*.

MÉTÉORISATION. s. f. Affection qui se manifeste lorsque les animaux ont mangé avec trop d'avidité les herbes humides. Elle est caractérisée par une enflure considérable, due

ordinairement à la production de beaucoup de gaz qui distendent les parois de l'estomac et des intestins. Ces gaz sont presque toujours de l'acide carbonique ou de l'hydrogène carboné. Voy. TYMPANITE.

MÉTÉORISME. s. m. En lat. *meteorismus*, du grec *météoros*, élevé. Distension de l'abdomen par des gaz. Voy. TYMPANITE.

MÉTÉOROLOGIE. s. f. En lat. *meteorologia*, du grec *météoron*, météore, et *logos*, discours. Partie de la physique qui traite des météores. Aujourd'hui ce mot a reçu plus d'extension, et on l'applique aussi à la description des causes et des divers phénomènes de la chaleur terrestre, des volcans, des eaux thermales, etc.

MÉTÉOROLOGIQUE. adj. En lat. *meteorologicus*. Qui concerne les météores et les phénomènes atmosphériques. On appelle *observations météorologiques*, celles que l'on fait sur les différentes espèces de météores et sur les phénomènes atmosphériques, dans l'intention, par exemple, de rechercher quelles influences les diverses modifications atmosphériques peuvent avoir sur l'économie animale, dans l'état de santé ou de maladie. On a donné, par extension, le nom d'*instruments météorologiques*, à ceux qui sont destinés à faire connaître toutes les variations atmosphériques, notamment celles relatives à la pesanteur, à l'humidité, à la chaleur de l'air : tels sont les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, etc.

MÉTÉE. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

MÉTHODE. s. f. En lat. *methodus*; en grec *methodos*, de *métra*, par, et *odos*, chemin; mot à mot, par le chemin. Manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre, et suivant certain principe.—En pathologie interne, on appelle *méthode curative*, une indication particulière ou succession de médicaments que l'on emploie pour combattre une maladie.—En chirurgie, on appelle *méthode opératoire* les diverses manières principales dont une opération peut être pratiquée.

MÉTHODE CURATIVE. Voy. MÉTHODE.

MÉTHODE OPÉRATOIRE. Voy. MÉTHODE.

MÉTHODIQUE. adj. En lat. *methodicus*. Qui agit avec règle et avec méthode, ou qui se fait avec règle et méthode.

MÉTIS. s. m. De l'espagnol *mestizo*, dérivé du latin *mixtus*, mélangé. Produit de l'accouplement de deux individus de la même espèce, mais de races différentes. Les qualités de ce

produit participent de celles de ses ascendants ; cependant, ce n'est presque jamais à égales proportions. Ordinairement, les *métis* tiennent davantage de leur parent le plus fort ; la mère, le plus souvent, donne la taille ; le père, les formes extérieures et l'énergie. C'est à cause de cela que les mâles exercent la plus grande influence sur les bons résultats de la production des *métis*. Sans manifester quelquefois aucun signe d'amélioration, le *métis* n'en transmettra pas moins le germe comme il l'a reçu ; il donnera à ses produits les qualités de ses ascendants, que lui-même n'a pas possédées. On observe ce fait parmi les animaux du sang le plus noble. L'amélioration du *métis* est d'autant plus grande que celui-ci, étant né d'un père de sang pur, sa mère, par suite de métissage, s'est le plus rapprochée de ce type. Il a été également constaté que les caractères qui se reproduisent le plus dans le *métis* par l'union de deux races, sont ceux appartenant à la plus ancienne.

MÉTRITE. s. f. En lat. *metritis*, du grec *métra*, la matrice. **HYSTÉRITE**, du grec *ustéra*, l'utérus, et de la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. *Inflammation de la muqueuse de la matrice*, affection assez rare chez la jument, et moins connue par les vétérinaires que dans la médecine humaine. Ses causes les plus ordinaires sont les parturitions laborieuses, les coups sur la région hypogastrique, l'action de l'air froid, de la pluie, les courants d'air après la mise bas, l'impression de l'humidité, celle des boissons trop froides ou de l'immersion de l'animal quand il a chaud. La *métrite* réclame des secours prompts et un traitement antiphlogistique énergique.

MÉTROCÈLE. Voy. **HYSTÉROCÈLE.**

MÉTROMANIE. Voy. **NYMPHOMANIE.**

MÉTRO-PÉRITONITE. Voy. **MÉTRITE.**

MÉTROPOLYPE. s. m. En lat. *metropolypus*, polype de la matrice.

MÉTROPTOSE. s. f. En lat. *metroptosis*, du grec *métra*, matrice, et *ptosis*, chute. Chute de la matrice. Voy. **PARTURITION.**

MÉTRORRHAGIE. s. f. En lat. *metrorrhagia*, du grec *métra*, la matrice, et *régnami*, je sors avec violence. **MÉNORRHAGIE.** En lat. *menorrhagia*, du grec *mén*, mois, et *régnami*, je sors avec violence. *Ménorrhagie*, signifie proprement un écoulement du sang menstruel trop abondant et porté au point de déranger la santé. Mais beaucoup d'auteurs ont em-

ployé ce mot comme synonyme de *métrorrhagie*, qui, pris dans une acception plus générale, signifie hémorrhagie de la matrice. Cette hémorrhagie est presque toujours la conséquence d'un part laborieux, de l'extraction précipitée du placenta, et quelquefois de l'abus des emménagogues. Elle s'annonce ordinairement par les frissons, le refroidissement des membres et des oreilles, la fréquence, la plénitude et la dureté du pouls. Ces symptômes sont bientôt suivis de la douleur des lombes, la sensibilité des mamelles, les coliques, la faiblesse du train postérieur, la petitesse, la faiblesse du pouls. Les accidents ne persistent pas, en général, après la cessation de la cause ; néanmoins, une atmosphère et des boissons fraîches, ainsi que la diète, conviennent dans tous les cas. Si ces moyens étaient insuffisants, on aurait recours aux réfrigérants appliqués sur l'hypogastre et à la face interne des cuisses, aux lavements d'eau froide, aux injections styptiques et astringentes, mais en les employant avec une certaine circonspection, car ils peuvent très-facilement déterminer le développement de la *métrite*. La saignée ne doit être mise en usage qu'à l'égard des juments fortes et pléthoriques ; le tamponnement ne convient que dans des cas extrêmes, comme lorsque l'hémorrhagie ne peut être arrêtée par d'autres moyens.

MÉTRORRHÉXIE. s. f. En lat. *metrorrhæxis*, du grec *métra*, la matrice, et *réxis*, déchirure. Rupture de la matrice.

MÉTROTONIE. s. f. En lat. *metrotomia*, du grec *métra*, la matrice, et *toné*, section. Incision de la matrice. Voy. **HYSTÉROTOMIE.**

METTRE. v. En termes de manège, se dit en parlant des façons de manier un cheval. Ce cheval est propre à *mettre* aux courbettes, aux airs relevés. *Mettre*, se dit également dans beaucoup d'autres locutions. Voy. les articles ci-après.

METTRE A L'HERBE. Voy. *Herbe*, à l'article **FOURRAGE.**

METTRE AU FILET. Voy. **FILET.**

METTRE AU GALOP. Voy. **GALOP.**

METTRE AU PAS. Déterminer un cheval à l'allure du pas.

METTRE AU TROT. Déterminer un cheval à l'allure du trot.

METTRE AU VERT. Voy. **VERT.**

METTRE BAS. En lat. *deponere, parere, factum edere*. Se dit de la jument qui pouline,

qui fait son petit. Il est très-rare que la jument fasse deux poulins. Si elle en fait deux, ils ne vivent pas. Voy. PARTURITION.

METTRE BIEN ENSEMBLE. Voy. ENSEMBLE.

METTRE BIEN SUR LES HANCHES. Voy. SOUS-LUI.

METTRE DANS LES BARRES. Voy. ACCOUPLER.

METTRE DANS LES PILIERS. Voy. PILIERS, 1^{er} art.

METTRE DEDANS. Voy. DEDANS.

METTRE DE LA CAVALERIE EN QUARTIER DE FOURRAGES. Voy. FOURRAGE.

METTRE DES CHEVAUX EN PENSION. C'est les placer chez une personne pour être logés, nourris et soignés, moyennant un prix qu'on appelle *pension*.

se METTRE EN CERCLE. Voy. CERCLE, 2^e art.

se METTRE EN SELLE. C'est monter et se placer convenablement à cheval.

METTRE ENTRE LES PILIERS. Voy. PILIERS, 4^{er} art.

METTRE LA GROUPE AU MUR. Voy. GROUPE.

METTRE LA GOURMETTE, la METTRE A SON POINT. Voy. MORS.

METTRE LA HANCHE EN DEDANS. Voy. DEDANS.

METTRE LA MAIN EN ACTION. Voy. MAIN.

METTRE LA TÊTE EN DEDANS. Voy. DEDANS.

METTRE LE FEU, ou DONNER LE FEU. Voy. FEU.

METTRE L'ÉPAULE EN DEDANS. Voy. DEDANS.

METTRE LE PIED A L'ÉTRIER. Voy. ÉTRIER.

METTRE LES DEUX BOUTS EN DEDANS.

C'est, en termes de manège, mettre en regard la tête et la croupe du cheval en le faisant travailler sur les hanches et marcher du côté où les flancs décrivent une ligne concave. Ce travail n'offre rien de gracieux aux yeux du spectateur, mais il est une excellente étude pour le cheval et exige de la part de celui-ci un grand degré de souplesse pour qu'il parvienne à prendre cette position courbe. Quant au cavalier, il lui faut un grand accord ; car, en même temps que l'une des jambes donne le pli à l'animal, l'autre doit pousser la masse, en ayant soin de ne pas nuire à la position ; il est aisé de comprendre que, dans cette double action, on rencontre de la difficulté à activer sans changer la courbe, et à courber sans arrêter le mouvement. L'exercice des

deux bouts en dedans, constituant une des difficultés de l'art, doit être mis en usage modérément, et n'être abordé qu'avec lenteur ; il y aurait inconvénient à trop prolonger ce mouvement, tout à fait contre nature.

METTRE LES ENTRAVES. Voy. ENTRAVES.

METTRE LES PLUMES. Voy. DONNER LES PLUMES.

METTRE PIED A TERRE. Voy. DESCENDRE DE CHEVAL.

METTRE PLUS DE FER DANS LA BOUCHE. Voy. MORS.

METTRE SES DENTS. Voy. DENT.

METTRE SON CHEVAL ENSEMBLE. Voy. ENSEMBLE.

METTRE UN CHEVAL. C'est le dresser, l'instruire, l'habituer à tous les mouvements que le cavalier peut exiger de lui. On appelle *cheval mis, bien mis*, celui qui réunit la souplesse à la docilité. On dit au contraire qu'un cheval est *mal mis*, lorsqu'il est mal dressé.

METTRE UN CHEVAL A LA LONGE. Voy. LONGE.

METTRE UN CHEVAL A L'HERBE. Voy. Herbe, à l'article FOURRAGE.

METTRE UN CHEVAL AU BARBOTAGE. Voy. BARBOTAGE.

METTRE UN CHEVAL AU TRAVAIL. Voy. TRAVAIL, 2^e article.

METTRE UN CHEVAL AU VERT. Voy. VERT.

METTRE UN CHEVAL DANS LA MAIN. Voy. MAIN.

METTRE UN CHEVAL DANS LES LIMONS. C'est atteler le limonier entre les brancards d'une voiture.

METTRE UN CHEVAL DANS LES TRAITES. C'est l'atteler pour travailler. On donne au cheval qui est à l'École les leçons que le cheval carrossier doit recevoir au timon.

METTRE UN CHEVAL DANS UN BEAU PLI. Voy. PLIER UN CHEVAL.

METTRE UN CHEVAL, DES CHEVAUX A LA VOITURE, ou seulement METTRE LE CHEVAL, LES CHEVAUX. C'est les atteler.

METTRE UN CHEVAL EN CONDITION. Voy. CONDITION.

METTRE UN CHEVAL EN FOURRIÈRE. C'est saisir pour délit ou pour dette, un cheval, et le mettre dans une écurie où il est nourri à tant par jour, aux dépens de celui à qui il appartient, jusqu'à la réparation du dommage, ou jusqu'à la vente de l'animal. On met aussi

en *fourrière* les chevaux qui font le sujet de contestations entre le vendeur et l'acheteur, jusqu'à ce que le différend soit jugé.

METTRE UN CHEVAL EN HALEINE. Voy. HALEINE.

METTRE UN CHEVAL HORS D'HALEINE. Voy. HALEINE.

METTRE UN CHEVAL SOUS LE BOUTON. Voy. BRIDE.

METTRE UN CHEVAL SUR LA MAIN. Voy. MAIN, et *Accord de la main et des jambes*, à l'article ACCORD.

METTRE UN CHEVAL SUR LE BON PIED. On le dit lorsque le cheval *galopant faux*, on lui fait prendre le galop régulier. Voy. GALOP.

METTRE UN CHEVAL SUR LES DENTS. C'est l'exténuer de fatigue.

METTRE UN CHEVAL SUR LES HANCHES. Voy. HANCHES.

METTRE UN CHEVAL SUR LES VOLTES. Voy. VOLTE.

MEURTRISSURE. s. f. Ce mot, souvent employé comme synonyme de *contusion*, est le substantif de *meurtrir*, que l'on écrivait autrefois *meurtir*, *mortir*, et qui signifiait alors *assassiner*; on doit donc n'appeler *meurtrissure*, que les contusions résultant de violences extérieures; cependant, le mot *meurtrissure* se prend communément dans la première acception. État d'une partie qui a éprouvé les effets de la *contusion*. Voy. ce mot.

MÉZAIR, ou MÉSAIR, s. m. De l'italien *mezz'aria*, demi-air. Air relevé de manège, qui consiste dans une suite de sauts en avant, où les extrémités antérieures s'élèvent plus haut que dans le terre-à-terre, mais plus bas, plus coulé, et plus en avant que dans la courbette; aussi le cheval les fait-il se succéder plus vivement que dans celle-ci: c'est, à proprement parler, une demi-courbette. Les aides dont on se sert pour faire aller un cheval à *mézair* consistent dans l'appui léger de la gaulle sur l'épaule de dehors, en aidant et en secourant l'animal du gras des jambes. Lorsque la croupe n'accompagne pas assez le devant, on croise la gaulle sous la main pour toucher sur la croupe, ce qui fait rabattre le derrière plus tride. Le *mézair* est employé dans les changements de main de deux pistes, ainsi que dans les voltes et demi-voltes. Il se pratique sur différentes lignes courbes, avec des changements variés en dedans, en dehors et de ferme à ferme; c'est une leçon qui se donne

dans les piliers, lorsque le cheval est suffisamment instruit au terre-à-terre. Un écuyer distingué dit que le *mézair* a peu d'utilité pour la science, et beaucoup d'inconvénients pour les chevaux.

MIASMATIQUE. adj. En latin *miasmaticus*. Qui est de la nature des miasmes, ou qui est produit par les miasmes.

MIASME. s. m. Le mot grec *miasma* signifie *souillure* en général; mais le mot français *miasme* a depuis longtemps acquis un sens propre et déterminé. On appelle miasmes, les émanations qui, bien qu'inappréciables pour la plupart par les procédés de la physique ou de la chimie, se répandent dans l'air, adhèrent à certains corps avec plus ou moins de ténacité, et exercent sur l'économie animale une influence plus ou moins pernicieuse. Miasmes, se dit particulièrement des exhalaisons qui sortent du corps des animaux, et qui exercent une influence morbifique sur ceux qui sont exposés à leur action. Les animaux, même non malades, vicient l'atmosphère par l'air échappé de leurs poumons, par les émanations de leur corps. L'entassement des individus dans un espace trop étroit et trop bas suffit pour y empoisonner l'air. L'humidité augmente l'activité de ces émanations, les dissout, fait qu'elles adhèrent avec plus de force aux corps qu'elles touchent, et qu'elles agissent sur eux d'une manière plus directe; elle leur permet en outre de se déposer partout, de pénétrer tous les tissus. Le poumon et même les voies digestives s'en ressentent souvent plus que les téguments: elles excitent alors des maladies internes, caractérisées surtout par la viciation du sang. Tel est l'effet des miasmes qui se développent dans les épizooties, ou de ceux qui naissent dans un local peu spacieux où un trop grand nombre d'animaux sont rassemblés. Voy. DÉINFECTION.

MIDI. s. m. En latin *meridies*. L'un des quatre points cardinaux du monde, qu'on nomme aussi *Sud*. Le *Midi* est opposé au *Nord*.

MIEL. s. m. En lat. *mel*; en grec *méli*. Substance végétale, mucoso-sucrée, molle ou de consistance variable, de couleur blanchâtre, jaune ou rousse, très-soluble dans l'eau, fournie par les abeilles domestiques, qui la retirent du nectaire des fleurs à l'aide de leur trompe. S'il est vrai que le *miel* subit une élaboration particulière dans l'estomac des abeilles avant

qu'elles le déposent dans les alvéoles de leurs rayons, cette élaboration doit être bien légère, car dans le nectaire de certaines fleurs on rencontre un suc dont les propriétés ressemblent beaucoup au miel. Quoiqu'il en soit, les plantes sur lesquelles les abeilles vont recueillir le miel exercent une grande influence, non-seulement sur ses caractères physiques, mais aussi sur les propriétés d'où dépend son action sur l'économie animale. C'est ainsi que le miel récolté sur les plantes aromatiques est d'une excellente qualité, agréable au goût et à l'odorat, tandis que celui qui a été pris sur des plantes douces de propriétés narcotiques ou purgatives est mauvais, nauséux, et occasionne des coliques ou d'autres effets qui tiennent de la propriété de ces plantes. Les miels de meilleure qualité sont ceux du mont Ida, de Mahon, de Chamoumy, de Narbonne et du Gâtinais. Tous les miels renferment deux espèces de sucre : l'un soluble et cristallisable; l'autre incristallisable, sous la forme d'un sirop épais. En raison de sa couleur, on distingue le miel en blanc et en jaune.

Miel blanc ou vierge. On tire ce miel des gâteaux nouvellement extraits des ruches. Le plus pur est originaire du mont Ida et de Mahon. Transparent, fluide, presque entièrement formé de sucre, d'un goût très-agréable, il rappelle l'odeur de la rose. Celui de Narbonne vient ensuite. Il est blanc, dur, contenant un arôme qui tient de celui du romarin. Pour donner au miel blanc la saveur du miel de Narbonne, certains marchands y mettent des branches de romarin, et les y laissent pendant quelques jours. On s'aperçoit de cette fraude en remuant le miel, car il y reste toujours quelques parties de la plante qui y avait été introduite.

Miel jaune. On l'obtient en soumettant à la pression toutes sortes de gâteaux. Ce miel est, sous tous les rapports, inférieur au miel blanc; mais, à cause de la modicité de son prix, il est généralement préféré en hippiatrice. En France, le miel jaune est fourni par la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, etc. On doit le choisir ferme, de couleur jaune foncé, d'un goût et d'une odeur agréables, et se dissolvant entièrement dans l'eau. Le miel ayant plus d'un an, a l'aspect de sirop, un goût piquant et acide. Pour donner de la blancheur et de la consistance aux vieux miels fermentés, les falsificateurs y mê-

lent de la farine. On reconnaît cette falsification en délayant le miel dans l'eau froide, ou la farine laisse un dépôt. Le miel est très-employé en hippiatrice. Il est adoucissant, émollient, pectoral, légèrement laxatif et nourrissant. A la dose d'un demi-kilog., il purge les jeunes chevaux. On s'en sert pour édulcorer des boissons et une foule de breuvages; on en fait surtout usage comme excipient dans un grand nombre d'électuaires, de pilules, de bols, d'opiat, etc.

MIEL ROSAT. Voy. MELLITE.

MIELS MÉDICINAUX. Voy. MELLITE.

MILIEU. s. m. En lat. *medium*. Se dit, en physique, de tout corps liquide, solide ou gazeux, qui environne un autre corps. L'air est le *milieu* dans lequel vivent les hommes et la plus grande partie des animaux.

MILLEFEUILLE. s. f. En lat. *achillea millefolium* de Linnée; *millefolium* des pharmaciens. Plante vivace, aromatique et légèrement stimulante.

MILLEFLEURS. Voy. ROBE.

MINÉRAL, ALE. s. et adj. En lat. *mineralis*. Nom générique sous lequel on comprend tous les corps inorganiques combustibles, terreux, salins ou métalliques, qui se forment dans le sein de la terre. On les nomme aussi *fossiles*. La composition des *minéraux* présente une très-grande variété; tantôt ils sont composés d'un ou de plusieurs métaux mêlés avec des substances terreuses, tantôt ce sont des sulfures, des oxydes, des chlorures, etc.

MINÉRALOGIE. s. f. En lat. *mineralogia*, du nom également latin, *minera*, mine, et du grec *logos*, discours, traité. Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux, explique leur origine, observe leur configuration, leurs propriétés ainsi que leurs usages, et les classe suivant un ordre méthodique.

MINIÈRE. s. f. En lat. *minera*, mine. Nom générique donné à tout dépôt naturel de matières minérales ou fossiles qu'on exploite d'une manière quelconque.

MINORATIF. s. et adj. Du verbe lat. *minorare*, amoindrir. Remède qui purge doucement. Voy. Purgatif.

MINORATION. s. f. En lat. *minoratio* (même étym.). Purgation douce, sans coliques, ni trouble général, au moyen de minoratifs.

MIROITÉ. adj. Particularité des robes. Voy. ROBE.

MIS. adj. Synonyme de *dressé*. Voy. ce mot et METTRE.

MISE BAS. Voy. PARTURITION.

MISE EN MAIN. Résultat qu'on obtient par ce qu'on appelle, en équitation, *mettre un cheval dans la main*. Voy. cet article.

MITOYENNES. Voy. DENT.

MIXTE. s. m. En lat. *mixtum*, du verbe *miscere*, mêler. Corps composé d'éléments hétérogènes ou de différente nature.

MIXTION. s. f. En lat. *mixtio* (même étym.). Action de mêler plusieurs substances simples pour confectionner un médicament composé; ou bien action de mélanger plusieurs médicaments déjà composés eux-mêmes.

MIXTURE DE VILLATTE. Voy. SOLUTIONS AQUEUSES.

MOBILITÉ. s. f. En lat. *mobilitas*. Ce mot, qui signifie la faculté de pouvoir être transporté d'un lieu dans un autre, s'emploie en physiologie pour désigner une grande susceptibilité nerveuse unie à une disposition ou tendance convulsive; ou d'une excitabilité extrêmement développée.

MODIFIANT. adj. On donne cette épithète aux remèdes dont l'action consiste à modifier, à changer le mode d'être des éléments, des liquides, et, par suite, la composition des solides. Voy. ALTÉRANT, FONDANT.

MOELLE. s. f. En lat. *medulla*, *medullium*; en grec *μυελος*. On donne proprement ce nom à une substance contenue dans le canal médullaire des os longs. Voy. Os.

MOELLE ALLONGÉE. En lat. *medulla oblongata*. Cette expression n'a pas un sens bien déterminé. Tantôt on l'emploie comme synonyme de *mésocéphale* ou *protubérance cérébrale*, tantôt on s'en sert pour indiquer seulement la portion inférieure de cette partie de l'encéphale, tantôt enfin, d'après certains anatomistes, on comprend sous la dénomination de *moelle allongée*, des parties qui appartiennent au cerveau. En général, on nomme *moelle allongée*, *protubérance cérébrale* ou *mésocéphale*, cette portion de l'encéphale placée à la base du cerveau, entre lui et le cervelet, et qui a des connexions intimes avec ces deux organes.

MOELLE ÉPINIÈRE. Voy. CERVEAU.

MOELLE VERTÉBRALE. Synonyme de *moelle épinière*.

MOELLEUX DE LA MAIN. Voy. MAIN.

MOEURS. s. f. pl. En parlant des animaux

et par conséquent du cheval, signifie *naturel*. En lat. *indoles*, *natura*.

MOFETTE, MOUFETTE ou MOPHETTE. s. f. En lat. *mopheta*, *mephitis*. On a donné ce nom à tout gaz non respirable, mais particulièrement au gaz azote (mofette atmosphérique), et au gaz hydrogène proto-carburé (mofette inflammable).

MOGINNISS. Voy., à l'art. RACE, *Chevaux indiens et chinois*.

MOINEAU. Voy. OREILLE, 2^e art.

MOISSURE. s. f. En lat. *muco*. Altération d'une chose moisie, c'est-à-dire convertie de mousse blanche, jaune, grise ou verte; signe de décomposition. La *moisissure* est constituée par un genre des champignon, de mousses microscopiques. Lorsque la moisissure attaque les fourrages, elle les altère plus ou moins, et ils deviennent tout à fait impropres à l'alimentation des animaux, ou du moins nuisibles.

MOITEUR. s. f. En lat. *mador*. Sueur peu abondante ou simple humidité, ordinairement un peu chaude, qu'on peut apprécier à la température plus élevée de la peau et à la vapeur qui s'en exhale sous forme de fumée. Dans l'état de santé, c'est au commencement d'un service un peu accéléré que la *moiteur* se manifeste chez les chevaux, notamment en automne, où ils se revêtent du poil d'hiver.

MOLAIRE ou MEULIÈRE. adj. En lat. *molaris*, qui moule, qui broie, du nom *mola*, meule. Il se dit des grosses dents situées à la partie postérieure de la mâchoire et qui servent à broyer les aliments. *Dents molaires*. On les appelle aussi *mâchelières*. Voy. DENT.

MOLÉCULE. s. f. En lat. *molecula*, *massula*. Petite partie d'un corps.

MOLÈNE. Voy. BOULLON-BLANC.

MOLETTE. s. f. (Path.) Les *molettes* sont des tumeurs molles, ordinairement indolentes, fournies par l'accumulation de la synovie dans les gaines des tendons fléchisseurs qui passent à la face postérieure du canon, et situées de chaque côté de cette région. Les *molettes* sont de la même nature que les *veggions*. Voy. ce mot.

MOLETTE. (Ext.) Particularité des robes. Voy. ROBE.

MOLETTE. s. f. Partie de l'éperon ordinairement faite en forme d'étoile et qui sert à

piquer le cheval. *Molette d'éperon*. On l'appelle aussi *rosette*.

MOLLIR. v. En lat. *cespitare*. On dit qu'un cheval *mollit*, que sa *jambe mollit*, quand il bronche souvent. *Ce cheval a la jambe faible, il mollit, il bronche quand il a un peu travaillé*.

MOLLIR SOUS L'HOMME. Se dit d'un cheval lorsqu'il diminue de vitesse dans l'allure.

MONDER. v. En lat. *mundare*, rendre pur et net. — En pharmacie, ce mot signifie la même chose que nettoyer ou séparer d'un corps quelques matières impures ou inutiles, comme on sépare les queues de séné, etc. — En chirurgie, *monder* ou *mondifier une plaie, un ulcère*, c'est les nettoyer, les déterger.

MONDIFICATIF, IVE. s. et adj. En lat. *mundificans*, du verbe *mundificare*, nettoyer. Synonyme de *detersif*.

MONODACTYLE. s. et adj. Du grec *monos*, seul, et *daktulos*, doigt; qui n'a qu'un doigt. Se dit d'un animal dont les extrémités sont terminées par un seul doigt, comme dans le cheval, qui est un *monodactyle*.

MONOGASTRIQUE. s. et adj. En lat. *monogastricus*, du grec *monos*, seul, et *gaster* l'estomac. Qui n'a qu'un estomac. Le cheval est un animal *monogastrique*. Les ruminants, tels que le bœuf, la brebis, etc., ont plusieurs estomacs.

MONOGRAPHIE MÉDICALE. En lat. *monographia*, du grec *monos*, seul, et *graphé*, description. Traité concernant une seule maladie, ou une seule classe de maladies.

MONOMANIE. Voy. **MANIE** et **MÉLANCOLIE**.

MONORCHIDE. adj. et s. m. Du grec *monos*, un seul, et *orchis*, testicule; qui n'a qu'un testicule. Animal n'ayant qu'un seul testicule; dont un seul testicule a pu descendre. Dans ce cas, l'animal conserve tous les désirs et la fécondité d'un cheval entier.

MONSTRE. s. m. En lat. *monstrum*, à *monstrando*. On désigne par ce nom un individu qui vient au monde avec un vice de conformation qui s'observe dans une ou plusieurs parties du corps, et cette défectuosité congéniale, cette organisation vicieuse est ce qu'on appelle *monstruosité*, qui, en latin, se dit également *monstrum*. L'être qui ne jouit pas d'une organisation conforme au type de l'espèce dont il fait partie n'est pas proprement dit malade, et, sous ce rapport, on ne saurait

s'y arrêter en traitant des maladies. Aristote regarde le *monstre* comme une faute de la nature, qui voulant agir pour quelque fin, n'y peut néanmoins arriver, à cause que quelques-uns de ses principes sont corrompus. Les écarts auxquels donne lieu l'acte de la génération sont moins nombreux qu'on n'a voulu le faire croire. Parmi les erreurs plus ou moins volontaires de ce genre, à l'égard du cheval, voici quelques exemples. On a représenté *Bucéphale* comme ayant une tête de bœuf; le cheval que Jules-César fit élever, comme ayant les deux pieds de devant faits presque comme ceux d'un homme; un cheval né dans le pays de Vérone, comme ayant la tête d'un homme; un autre en Bohême, comme ayant la queue semblable à celle d'un chien. Il a été affirmé aussi qu'en 1771, on amena de l'Inde en Angleterre un cheval qui était carnivore; il attaquait les hommes au ventre et leur mangeait les entrailles: l'on a ajouté qu'un tel monstre ne pouvait être de la race des chevaux et qu'il avait été sans doute engendré par une jument sauvage et un tigre. Au nombre des absurdités qui précèdent, il faut également ranger les suivantes. On a dit que parmi les différentes races de chevaux que possédait Philippe II, roi d'Espagne, on en a vu un qui avait des cornes; que Frédéric III, roi de Danemark, en avait un qui portait des cornes tortues comme celles du mouton, et qui tombaient et revenaient périodiquement comme celles du cerf. Quoique ce que nous allons rapporter soit moins improbable, nous ne nous croyons cependant pas autorisés à le donner comme un fait réel. Des voyageurs ont avancé qu'il existe sur les confins de l'Arménie et de la Médie des chevaux dont le poil est d'une couleur jaune comme du soufre.

MONTE. Voy. **ACCOUPLEMENT**.

MONTE A SON AVANTAGE ou **AVEC AVANTAGE**. C'est être monté sur un beau ou sur un bon cheval, d'une taille proportionnée à la sienne, et que l'on peut embrasser avec facilité. Cette proportion est indispensable, car c'est d'elle que dépend très-souvent la grâce, la solidité, le sentiment de l'assiette et l'ensemble des mouvements. Dès les premières leçons de manège, on doit proportionner, autant que possible, la taille du cheval à celle de l'élève, pour que celui-ci se trouve plus à l'aise, joigne mieux sa monture, et acquière plus vite de la consistance.

MONTÉ COMME UN SAINT GEORGES. Signifie être monté très-avantageusement.

MONTÉE. s. f. En lat. *clivus, ascensus, collis* ; lieu qui va en montant. Chemin pour monter à une montagne, à un coteau, à une éminence. Les chevaux ont beaucoup de mal à la *montée*. Voy. CHEVAL DE TRAIT ET RÉGIME.

MONTÉ HAUT. Voy. HAUT MONTÉ.

MONTER. v. Action du cheval qui s'accouple avec la jument. Synonyme de *saillir*.

MONTER A CHEVAL. (Équit.) Action de monter sur un cheval, de se placer sur le dos d'un cheval. Avant de *monter à cheval*, on jette un coup d'œil rapide sur tout le harnachement ; on examine si la selle n'est ni trop en avant, ni trop en arrière, si les sangles ne sont pas trop lâches, ou trop serrées, ce qui, dans le premier cas, ferait tourner la selle sous le ventre, et, dans le second, pourrait faire casser les sangles ou suffoquer l'animal ; si le poitrail est bien placé, la croupière ni trop ni trop peu tendue ; si les étrivières sont à une juste longueur, si la sous-gorge n'est point trop serrée ou la muscrolle trop lâche, si le mors n'est pas trop haut, ce qui ferait froncer les lèvres, ou trop bas, ce qui le ferait porter sur les crochets ; si la gourmette porte bien à plat, etc. Cela fait, on place son cheval bien d'aplomb sur ses quatre jambes, surtout sur celles de derrière, chose essentielle particulièrement pour le cheval de cavalerie, qui souvent doit prendre, à l'instant même, le galop ; sans cette précaution, il pourrait se fouler une jambe. On doit s'approcher ensuite avec assurance de l'épaule gauche du cheval, la cravache de la main gauche, le petit bout en bas, et dire *ho!* pour avertir l'animal et lui donner de la confiance ; se placer en face de l'étrier, saisir l'extrémité supérieure des rênes avec la main droite, le ponce entre les rênes ; élever celles-ci jusqu'à ce qu'on sente qu'elles sont également tendues, approcher la main gauche de la main droite, passer le petit doigt entre les rênes, descendre la main gauche jusqu'à l'encolure, en maintenant les rênes ; les abandonner de la droite pour prendre avec la main gauche, qui tient en même temps les rênes, une poignée de crins à environ trois décimètres au-dessus du garrot, et saisir l'étrivière le plus haut possible, en la suivant avec la main droite sur le tenon, pour qu'elle porte à plat ; lever la jambe gauche sans ployer le corps, engager le tiers du pied dans l'étrier,

empoigner l'arçon de derrière avec la main droite le plus avant possible, s'élançant de la jambe droite, s'élever à la hauteur de la selle, le corps droit ; s'enlever sur les poignets, étendre la jambe droite, la passer par-dessus la croupe sans la toucher, après avoir lâché l'arçon ; avancer les hauches et se mettre doucement en selle sans secousse et sans cesser de se tenir droit. Tous ces mouvements doivent être exécutés avec adresse, avec grâce et avec souplesse. La crinière ayant été lâchée, et la selle enfourchée, prendre la cravache de la main droite par-dessus l'encolure du cheval, saisir avec la même main le bout des rênes pour les égaliser, les ajuster dans la gauche, les tenant séparées avec le petit doigt ; laisser tomber le bouton sur l'épaule droite du cheval, reployer le bout des doigts, les ongles en dessous ; étendre le ponce sur les rênes pour les assurer ; enfin, se raffermir sur la selle, la ceinture et les fesses éloignées de l'arçon de derrière, les reins pliés, fermes et sans raideur. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL. Pour l'instruction pratique militaire, les principes concernant la manière de monter à cheval sont indiqués à l'article INSTRUCTION DU CAVALIER, 4^{re} et 4^e leçons.

La manière de monter à cheval en s'aidant de la pique diffère peu de celle indiquée par Xénophon dans son *Traité de l'équitation*. Les houlans autrichiens ou polonais, mais surtout les Cosaques, la pratiquent ainsi : ils saisissent de la main gauche les rênes et une poignée de crins, et s'appuyant de la droite sur la pique, un peu penchée vers la croupe du cheval, ils s'enlèvent tout d'un temps, en mettant le pied à l'étrier, et le cavalier se trouve en selle la lance à la main : tout cela se fait rapidement et avec beaucoup de grâce, quand l'homme est adroit. Les anciens n'ayant point l'usage des étriers, prenaient leur élan, une main appuyée sur la pique, l'autre sur le garrot ; la même main tenant la pique et la longe qui tient à la gourmette. Les Perses apprenaient à leurs chevaux à s'accroupir, car, pour les monter, ils n'exécutaient pas cet acte comme nous le faisons au moyen de l'étrier. Les anciens accoutumaient à l'exercice du cheval, non-seulement les nouveaux soldats, mais même les anciens ; usage qui se pratique encore, quoique avec moins d'exactitude. On plaçait pour cela des chevaux de bois, l'hiver sous les toits, l'été en plein campagne. Les nouveaux sol-

dats y montaient d'abord sans armes, ensuite tout armés. Ils se rendaient cet exercice familier au point qu'ils parvenaient à monter indifféremment à droite et à gauche, l'épée nue ou le javalot à la main; ainsi, par l'habitude continuelle qu'ils en faisaient en temps de paix, ils conservaient cette agilité en temps de guerre, dans le tumulte même inséparable du combat.

Monter avec avantage ou prendre de l'avantage pour monter à cheval, c'est se servir de quelque chose sur laquelle on monte avant de mettre le pied à l'étrier. Les femmes et les vieillards, les personnes infirmes se servent ordinairement d'un *avantage* pour monter à cheval.

Apprendre à monter, c'est apprendre l'art de l'équitation sous un écuyer.

MONTER A CHEVAL. (Maréch.) Expression qui sert à désigner l'action de frapper sur l'une des branches du fer avec le ferretier, l'autre branche étant sur l'enclume, pour resserrer un fer trop large, ou pour le voûter. Il s'entend que le fer doit être chaud.

MONTER A CHEVAL JAMBE DEÇA, JAMBE DELA. Voy. **JAMBE DU CAVALIER.**

MONTER A CRU. C'est la même chose que *monter à poil*. Voy. cet article.

MONTER A DÔS. C'est la même chose que *monter à poil*. Voy. Cet article.

MONTER A LA GENETTE. C'est monter à cheval avec les étriers fort courts. Les Turcs et les Arabes montent à *la genette*.

MONTER A NU. C'est la même chose que *monter à poil*.

MONTER A POIL. C'est monter sans selle et sans couverture. Les Numides couraient à nu sur leurs chevaux, et ne connaissaient pas même l'usage de la bride pour les conduire; ils n'en étaient cependant pas moins obéis. Par le seul ton de la voix, ou par l'impression de la jambe ou du talon, ils les faisaient avancer, reculer, arrêter, tourner à droite et à gauche, en un mot leur faisaient faire toutes les évolutions de la cavalerie la mieux disciplinée. Quelquefois, menant ensemble deux chevaux, ils sautaient de l'un sur l'autre dans le fort même du combat, pour soulager le premier lorsqu'il était fatigué. Bien longtemps après l'invention de la selle, les Germains montaient à poil leurs chevaux, et jugeaient l'usage de ce harnais si honteux, le regardaient comme une *preuve* si grande

de faiblesse, qu'ils méprisaient souverainement les cavaliers qui s'en servaient, et ne craignaient point de les attaquer, quelque supérieurs en nombre qu'ils les trouvassent. Il est des instructeurs de cavalerie qui font monter leurs soldats à poil pour leur donner plus de solidité à cheval. Tous les écuyers n'approuvent pas cette méthode. Une colonne vertébrale saillante, le défaut qui constitue le cheval bas du devant, rendent la position du cavalier difficile et défectueuse. Dans le cas où on n'aurait pas de selle, on la remplacerait par une couverture pliée en quatre, qui force l'élève à ne pas employer les jambes pour rester uni au cheval.

MONTER AVEC AVANTAGE. Voy. **MONTER A CHEVAL**, 4^{er} article.

MONTER EN GROUPE. Voy. **TROUSSE.**

MONTER EN FAUCONNIER. C'est monter à cheval du pied droit et du côté hors montoir, comme le faisaient les fauconniers, parce qu'ils portaient l'oïseau sur le poing gauche.

MONTER EN MAITRE A DANSER. Se dit du cavalier qui, étant à cheval, déverse ses pieds en dehors, position aussi disgracieuse et aussi contraire aux bonnes règles, que celle de forcer en dedans la pointe des pieds. Elle fait tort au bon usage des jambes, et tient le plus souvent à ce que les cuisses du cavalier ne sont pas tournées sur leur plat. On rectifie ce défaut en exerçant ces parties par de fréquents mouvements de rotation de dehors en dedans. Si les cuisses sont bien placées, les jambes et les pieds le seront aussi, pourvu qu'ils tombent naturellement. Quant au défaut opposé, indiqué plus haut, il est nuisible parce qu'il contracte la jambe, empêche sa liaison intime avec le cheval, et rend sa mobilité difficile.

MONTER EN SERPILLIÈRE. C'est monter un cheval sur le dos duquel on a placé une grosse toile dite *serpillière*.

MONTER ENTRE LES PILIERS. Voy. **PILIERS**, 4^{er} art.

MONTER EN TROUSSE. Voy. **TROUSSE.**

MONTER PAR HAUT. Se dit de la manière de faire travailler les sauteurs qui, s'élevant plus haut que terre-à-terre, manient à croupades, à combettes, etc.

MONTER SOUS UN ÉCUYER ou à *l'académie*. C'est apprendre l'art de monter à cheval.

MONTER UN CHEVAL SAGEMENT. On le dit du cavalier qui conduit sa monture sans colère et avec ménagement. Avec ces deux qualités,

il exécutera toujours sans difficulté ce qu'il aura bien conçu et résolu.

MONTER UNE BRIDE, UN FILET. C'est les mettre en état de servir.

MONTER UN RÉGIMENT. C'est lui fournir des chevaux. On dit aussi, dans le même sens, *monter un cavalier.*

MONTOIR. s. m. Ce mot désigne le côté gauche du cheval, par où l'on monte. Il est probable qu'avec un peu d'habitude on monterait à droite tout aussi bien qu'à gauche. Le côté droit s'appelle le côté *hors du montoir*. Ces deux expressions s'appliquent également aux jambes du cheval. *Jambe du côté du montoir*, et *jambe du côté hors montoir*.

On appelle *leçon du montoir*, l'instruction qu'on donne au cheval pour l'habituer à se laisser monter. Voici comme on s'y prend. Un écuyer tenant la longe (Voy. à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL, 1^{re} leçon), de manière à prévenir les fautes du cheval, fait monter et descendre un élève d'abord une seule fois, puis plusieurs fois de suite, en se conformant aux principes exposés à l'article INSTRUCTION DU CAVALIER, 1^{re} leçon, nos 3, 4, 11, et 12, mais en passant avec modération d'un mouvement à l'autre, s'arrêtant quelquefois sur l'étrier, caressant le cheval, et, s'il est docile, lui faisant donner, pour le récompenser, une poignée d'avoine par celui qui le monte. On doit l'habituer à être monté à droite et à gauche. La leçon du montoir n'en sera que plus facile si l'on a déjà eu la précaution de faire monter le cheval dans l'écurie, quand on l'habitue à porter la selle.

Montoir se dit aussi de l'appui qu'on fait sur l'étrier pour monter en selle. De là : *aisé, doux, facile au montoir*, qui se dit du cheval qui se laisse monter sans remuer.

Assurer un cheval au montoir ou le rendre facile au montoir, c'est l'accoutumer à rester tranquille lorsqu'on monte dessus. A entendre certains écuyers, on dirait que le vice d'être difficile au montoir est incorrigible. M. Baucher le nie. « J'ai fait venir, dit-il, un cheval de ce genre, qui cherchait à ruer à l'approche de l'homme; je lui ai fait mettre un caveçon dont je tenais moi-même la longe, et en moins d'une demi-heure, avec une douzaine d'applications vigoureuses de cette espèce de collier de force, entremêlées de caresses quand il ruait moins, je l'ai rendu sage et l'ai corrigé de cette mauvaise habitude. Le moyen sera le

même pour les chevaux trop ardents, pour ceux qui se cabrent, etc. »

Difficile, fâcheux, rude au montoir, se dit du cheval qui ne se tient point tranquille quand on veut le monter. On voit des chevaux qui ont ce vice, et qui sont d'ailleurs assez bien dressés. Cela vient d'un défaut de connaissance de la part des personnes qui ont été chargées de leur éducation. Pour y remédier, Voy. ce que nous avons dit ci-dessus.

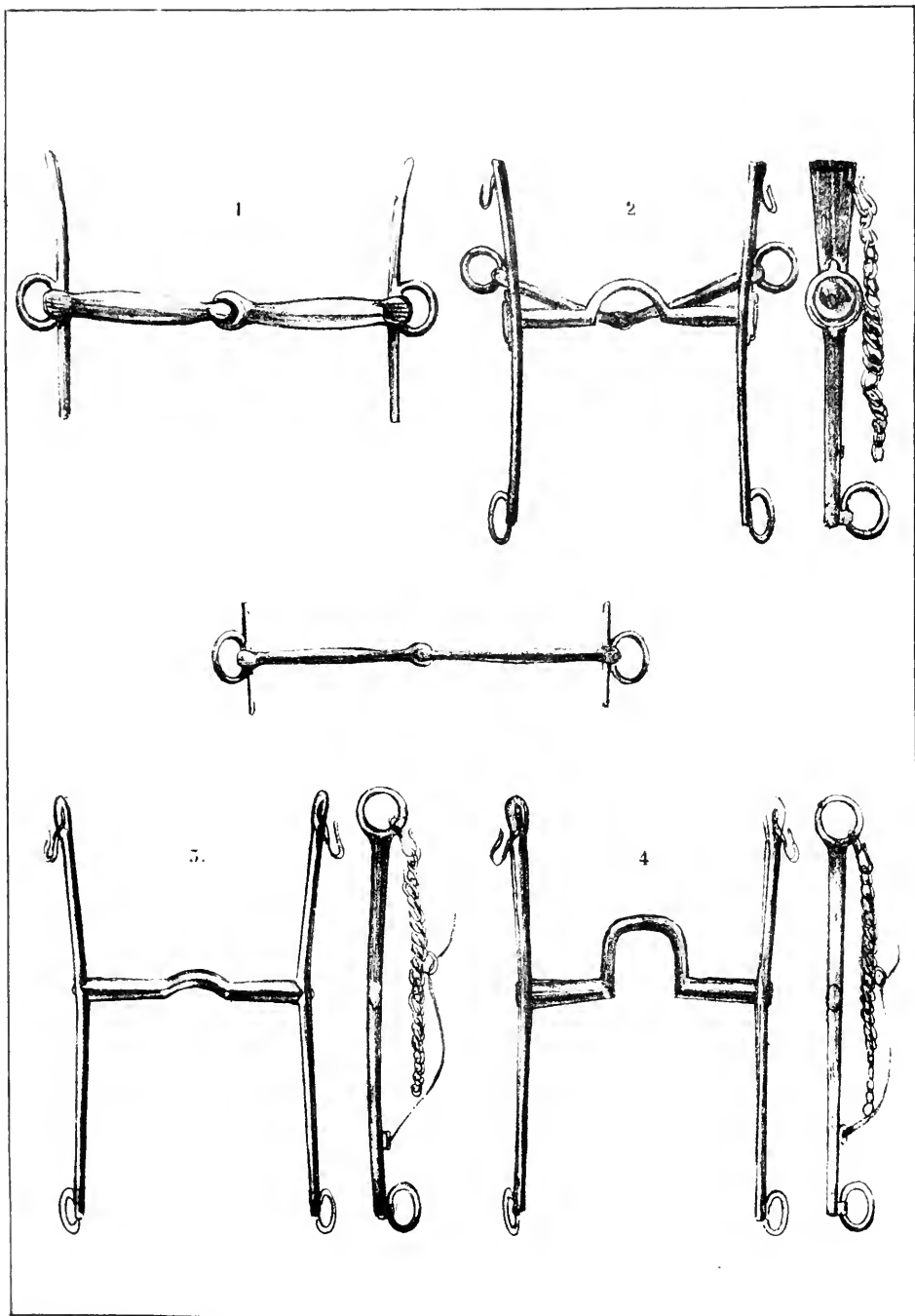
MONTOIR. s. m. En lat. *equitis scandula, anabathrum*. Pierre un peu élevée. Elévation ou petite plate-forme avec son escalier, que l'on construisait autrefois devant la porte de sa maison ou de son *castel*, et d'où le chevalier se glissait tout d'une pièce sur son coursier. On voit encore quelques vestiges d'un ancien *montoir* dans la rue Vieille-du-Temple, à Paris. On en voit un autre dans la rue Thibaut-aux-Dés, devant la maison portant le n^o 5. Plus tard, on s'est servi plus généralement du montoir comme d'un moyen avantageux pour monter à cheval. *Ce vieillard a perdu sa vigueur et ne saurait se mettre en selle sans montoir, sans avantage.*—Le montoir était fort en usage chez les anciens Romains, qui n'avaient pas l'usage des étriers. C'était une pierre échancrée par degrés, et posée dans une cour ou à côté d'une porte pour monter des chevaux de différentes tailles. Les Romains mettaient aussi des montoirs au bord des banquettes de leurs grands chemins.

MONTRE. s. f. C'est le terrain ordinairement borné d'un mur, où le marchand place un cheval ou des chevaux devant les acheteurs. — La *montre* est aussi la manière particulière employée par ces mêmes marchands pour conduire, essayer les chevaux, laquelle ne sert qu'à éblouir les spectateurs.

MONTRE LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES. Voy. FAIRE DES ARMES.

MONTRE UN CHEVAL. Le mettre à la *montre*.

MONTURE. s. f. En lat. *jumentum*. Se dit de toutes les bêtes sur lesquelles on monte, de toutes les bêtes de charge qui servent à porter un homme. En Europe, les chevaux, les mulets et quelquefois les ânes, servent de *monture*. En Orient, les ânes et les chameaux sont, avec les chevaux, les montures ordinaires. Les bœufs et les éléphants sont souvent employés, dans les Indes, comme monture. La mule est une monture fort commode. On dit



L'art imp. Bourgu, 6, R de l'Obervance

MORS.

proverbialement : *Qui veut voyager loin, ménage sa monture.*

MOPHETTE. Voy. MOFETTE.

MORAILLES. s. f. Quelques-uns disent MOURAILLES. Pièce de fer en forme de compas, composée de deux branches jointes ensemble sur champ et à charnière, offrant un léger intervalle entre elles. L'une de ces branches a un chaînon ovale attaché à l'extrémité opposée à celle de la charnière; l'autre porte à son extrémité libre une crémaillère graduée. Cet instrument d'assujettissement sert à pincer le haut du nez, la lèvre supérieure ou une oreille; on le serre au degré convenable au moyen du chaînon plus ou moins remonté sur la crémaillère. L'usage de la *moraille* peut avoir des inconvénients; n'étant pas assez serrée, elle ne fait pas assez d'effet; l'étant trop, elle peut couper la peau; enfin, l'animal venant à secouer la tête lorsqu'il a la moraille, peut blesser l'opérateur ou les aides.

MORBEUX. Voy. MORBIDE.

MORBIDE, MORBEUX, MORBIFIQUE. adj. En lat. *morbidus, morbosus, morbificus*. Ces trois adjectifs, souvent employés comme synonymes, présentent cependant quelque différence. *Morbide* et *morbeux* signifient l'un et l'autre ce qui tient à l'état de la maladie, ce qui en est l'effet. *État morbide, phénomènes morbides*. *Morbifique* se dit proprement de ce qui cause ou produit la maladie, qui tient à la maladie, qui en est le produit, l'effet ou le résultat. *Principe morbifique, miasme morbifique*.

MORBIFIQUE. Voy. MORBIDE.

MORDICANT, TE. adj. Du lat. *mordicare*, picoter. Chaleur mordicante (*calor mordicans*) se dit de la chaleur cutanée, quand elle fait éprouver un sentiment de sécheresse, de picotement à la main qui touche la peau. C'est la même chose que chaleur âcre.

MORDRE. v. En lat. *mordere*, saisir, serrer avec les dents, dans tout autre but que celui de manger. Dans le cheval, cette action est ordinairement un vice et un signe de méchanceté.

MOREAU. adj. Se dit d'un cheval très-noir, dont le poil est vif et luisant.

MOREAU. s. m. Espèce de cabas de corde ou de jonc, dans lequel on donne à manger du foin, de la paille, aux chevaux et aux mulets en route.

MORELLE DOUCE-AMÈRE. Petit sous-arbriste

seau sarmenteux, du genre *solanum*, que l'on trouve dans les bois, le long des haies, au milieu des décombres, qui porte des fleurs violettes disposées en grappes, auxquelles succèdent des baies rougeâtres. On avait attribué à ces baies, comme à celles de la plante décrite dans l'article suivant, des propriétés dangereuses, mais il paraît qu'elles sont fort innocentes. La *morelle douce-amère* contient de la solanine, à laquelle elle doit ses vertus médicamenteuses. On en emploie les tiges, qu'on doit choisir pleines, en rejetant celles qui n'ont point de moelle ou qui sont privées de leur suc propre. La dose est de 52 à 64 gram. pour faire des décoctions, qu'on donne avec avantage dans les cas de farcin, de gale, de dartres anciennes, et de dysenteries accompagnées de douleurs intestinales et de ténésme pénible.

MORELLE NOIRE. En lat. *solanum nigrum*. Plante annuelle indigène, qui croît dans les jardins, le long des haies, au bord des murailles. Sa tige, herbacée, rameuse, haute d'un mètre environ, porte des fleurs blanches, et des baies noires à l'époque de leur maturité. Ces baies contiennent une substance alcaline qui a été nommée solanine, et qui semble exister aussi dans la pomme de terre, appartenant au même genre *morelle* ou *solanum*. La *morelle noire* a été regardée pendant longtemps comme vénéneuse, mais il paraît que cette qualité a été beaucoup exagérée. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cette plante jouit de vertus calmantes; cependant elle n'est guère employée qu'à l'extérieur, en cataplasmes, contre les inflammations douloureuses des mamelles et des testicules. Elle entre dans la composition de l'onguent populéum.

MORFONDURE. s. f. MORFONDEMENT. s. m. En lat. *coryza, phlegmatorrhagia*. Noms que l'on donne à la bronchite. On dit aussi *cheval morfondu*.

MORPHINE. s. f. En lat. *morphina, morphium, morpheum*, de *Morpheus*, Morphée, dieu du sommeil, parce que la substance appelée *morphine* se retire de l'opium, suc éminemment soporifique, dont elle est un des principes actifs. C'est un alcali végétal qui communique à l'opium les propriétés médicinales qu'il possède. A l'état de pureté, la morphine se présente en petites aiguilles blanches, très-légères, inaltérables à l'air, sans odeur, et légèrement amères. Exposée à l'action d'un feu modéré, elle fond sans se dé-

composer. L'eau bouillante n'en dissout qu'une très-petite quantité, et l'eau froide encore moins. L'alcool, surtout à chaud, en opère aisément la dissolution. Les acides s'unissent facilement à la morphine et forment avec elle des sels neutres, solubles, cristallisables et généralement très-actifs. Les plus usités en hippiatricque sont : l'*acétate de morphine*, l'*hydrochlorate de morphine* et le *sulfate de morphine*. C'est sous la forme de ces trois composés que l'on emploie généralement cette substance.

MORPHOLOGIE. s. f. En lat. *morphologia*, du grec *morphè*, forme, structure, et *logos*, discours, description. Traité de l'organisation des animaux.

MORS. s. m. **EMBOUCHURE.** s. f. En latin *frenum*, *frena*, ou *freni*. Instrument en fer plus ou moins compliqué, que l'on place dans la bouche du cheval, et à l'aide duquel la main du cavalier se trouve en communication avec les deux parties les plus sensibles de la tête de l'animal, les barres et la barbe, sur lesquelles le mors agit par le moyen des rênes. Le mors sert à fixer et placer la tête, à diriger le cheval, à l'arrêter, à le faire reculer, à régulariser ses mouvements, à le tourner à droite et à gauche. C'est en raison de la manière dont on fait agir les rênes qui tiennent le mors, que la bouche reçoit des impressions auxquelles doit céder le cheval. Tous les chevaux s'habituent promptement au mors, si l'on a soin de le leur faire sentir par gradation et avec ménagement. Voy. **EMBOUCHER.** Dans les monuments antiques, les chevaux sont représentés avec des brides sans mors, répondant au caveçon dont on se sert aujourd'hui, et qui supplée la bride à mors dans un grand nombre de circonstances. Les premiers mors dont on s'est servi n'étaient que de simples morceaux de bois ou de fer arrondis, que l'on mettait dans la bouche du cheval, et au bout desquels on attachait des cordes ou des courroies. Plus tard, on y ajouta des branches, et comme cet instrument ne produisait pas encore l'effet qu'on en attendait, on inventa enfin la *gourmette*, au moyen de laquelle l'embouchure agit d'une manière égale sur les barres et sur la barbe. Les anciens écuyers croyant que toute l'obéissance qu'on pouvait tirer d'un cheval dépendait de la manière d'ordonner le mors, le composèrent d'un grand nombre de pièces tant fixes que mobiles, plus

propres à tourmenter l'animal qu'à le rendre obéissant. On a trouvé quelques-uns de ces mors qui pesaient 7 à 8 kilog. M. Rainard, directeur de l'École vétérinaire de Lyon, a décrit un instrument de ce genre trouvé à Crémieux (Isère), dans un *tumulus*, au milieu des débris de l'armure d'un guerrier qui vivait probablement au quatrième ou au cinquième siècle. Les parties de ce mors destinées à porter sur les barres étaient minces, carrées, et une traverse pesante et anguleuse, faisant l'office de gourmette, devait comprimer la bouche au point de la tenir constamment ouverte et de la rendre sanglante. C'est à Pignatelli que l'on doit la suppression de ces instruments barbares et l'adoption d'un système plus convenable et plus approprié à la bouche du cheval. Ce célèbre écuyer, qui florissait à Naples vers la fin du seizième siècle, inventa une embouchure composée de trois pièces, et infiniment plus douce que celle dont on s'était servi jusqu'alors. — Il y a trois sortes de mors : le *mors de bride*, le *mors de bridon* et le *mors de filet*.

Mors de bride. Tout mors de bride, quelle que soit sa forme, se compose de trois parties principales, qui sont le *canon*, les *branches* et la *gourmette*, en lat. *catenula*. Les autres pièces du mors ne sont qu'accessoires, et servent soit à en assurer l'effet, soit à son ornement. — Le *canon* ou *embouchure* est la pièce de fer qui se place dans la bouche et qui s'étend d'une branche à l'autre. Il est tantôt d'une forme cylindrique et droit comme une simple traverse; tantôt partagé en deux parties unies par des anneaux ou par une charnière; tantôt, et c'est le plus souvent, il offre dans son milieu une espèce d'arcade qu'on nomme *liberté de langue*. La liberté de langue sert à loger cet organe. Suivant l'élévation et le contour qu'on lui donne, elle est dite à *gorge de pigeon*, à *cou de cygne* ou *d'oie*, à *bec de caune*. On nomme *talons* les deux parties du canon qui sont séparées par la liberté de langue, et qui portent immédiatement sur les barres. Quatre *rivets*, qui se trouvent à chaque canon, servent, avec les *fonceaux*, à le fixer à la branche. Les rivets consistent en de petits morceaux de fer ronds, dont chacune des deux extrémités est rivée. On désigne sous le nom de *fonceau* chaque bout de l'embouchure qui vient s'attacher au banquet, et qui se trouve recouvert par la *bossette*. Les fon-

ceaux, qui sont ordinairement en relief, servent à fixer l'embouchure aux branches. Les *bossettes* sont des ronds d'argent ou de cuivre, qui servent à cacher les fonceaux du mors et font ornement. Elles ont des oreillettes au moyen desquelles on les fixe aux branches du mors par des clous rivés. Pour les troupes à cheval, les bossettes sont en cuivre, timbrées en relief de l'attribut de l'arme et du n° du régiment, savoir : carabiniers, une *grenade*, le n° sur la bombe; cuirassiers, une *cuirasse* surmontée du n°; dragons, la lettre D surmontée du n°; lanciers, deux *lances croisées*, le n° dans l'angle inférieur; chasseurs, un *cor de chasse*, le pavillon à droite, le n° au centre; hussards, la lettre H surmontée du n°. On appelle *attache-bosselle* un morceau de fer de forme conique à ses deux extrémités, qui sont creuses, afin de conserver la tête du clou, et garnies au milieu d'une espèce de collet qui entre dans l'étau. — Les branches, au nombre de deux, descendent le long des lèvres, et servent à faire agir l'embouchure à laquelle elles sont attachées par les fonceaux. Elles sont de fer, droites ou coudées, longues ou courtes, et communiquent avec la gourmette, les rênes et la monture de la bride. La branche dite *droite* ou à *pistolet*, appelée aussi à *buade*, du nom de son inventeur, est ordinairement courte; on s'en sert pour les jeunes chevaux, parce qu'elle contraint moins que la longue. La branche en *tire-bouchon* est celle dont la *gargouille*, c'est-à-dire l'anneau diversement contourné qui termine les branches du mors, se dirige en avant ou en arrière. Les branches sont dites *flasques*, lorsqu'elles s'éloignent de la perpendiculaire en arrière, ce qui diminue l'effet de l'embouchure en proportion; on les dit *hardies*, quand elles s'éloignent en avant, ce qui produit l'effet contraire. Leur largeur va ordinairement en diminuant jusqu'à la partie inférieure qui se termine par la gargouille, espèce d'anneau de forme variée au bas duquel est un tron destiné à donner passage aux tourets de porte-rênes et de chaînettes. Les *banquets*, un de chaque côté, sont la partie vive qui se trouve à peu près au milieu de la branche; tantôt triangulaires et tantôt enchâssés sur leurs bords, ils s'unissent aux branches vers les extrémités internes des canons par les fonceaux. Au-dessus du banquet s'élève le haut de la branche, partie aplatie où l'on trouve

l'*œil de la branche* pour passer le porte-mors, et les *yeux de perdrix* qui servent à recevoir le crochet. L'*arc du banquet* est la partie en forme d'arc dans laquelle entrent les deux extrémités de l'embouchure, et dont l'office est de consolider la branche. La *soubarbe* est une pièce de fer qui, partant du fonceau, se prolonge jusqu'au bas du canon de la branche, et qui ne sert qu'à attacher l'oreille de la bosselle aux branches coudées. Le *coude* est l'endroit au-dessous de l'arc du banquet, qui prend un tour circulaire en forme d'S. Les branches droites n'ont point de coude. Le *jarret* est le milieu de la branche au-dessus du coude. Le *bas de la branche* est l'espace vide qui se trouve au-dessous du jarret et au-dessus du touret. Le *touret* est une espèce de clou fixé dans la partie inférieure de la branche par une grosse tête, et dont la pointe recourbée reçoit l'anneau dans lequel on passe les rênes. Les *anneaux du porte-rênes* servent à attacher les rênes. Les deux *chaînettes* ou *jouets* sont attachées aux deux branches, chacune par deux petits tourets. La chaînette donne de la grâce au mors et empêche le cheval d'en saisir les branches avec la lèvre inférieure. Le mors des chevaux de troupe porte, au lieu de chaînette, une barre qui consolide le bas des branches. — La *gourmette* est une petite chaîne destinée à porter sur la barbe du cheval. Elle est composée d'anneaux de diverses grosseurs, d'un S et d'un crochet. Les plus gros anneaux, qu'on nomme *mailles*, sont au milieu; les autres, dits *maillons*, se trouvent, un à côté de l'S, et deux du côté du crochet. La gourmette s'attache à la branche droite, dans l'œil droit du banquet. Le *crochet* tient à l'œil gauche de la même partie, et sert à accrocher la gourmette. Les mailles de celle-ci sont plates ou arrondies; elles agissent sur la barbe comme le canon sur les barres, mais leur action varie selon qu'elles touchent tous les points de la barbe, ou ne portent que sur ses bords. Dans ce dernier cas, l'impression de la gourmette doit être fort douloureuse pour l'animal, et l'on doit avoir soin de s'assurer du degré de sensibilité de la barbe du cheval avant de faire choix d'une gourmette. On appelle *plat de la gourmette*, la face que présentent les mailles et les maillons couchés dans le même sens et du même côté. On met quelquefois un morceau de feutre sous la gourmette quand elle a blessé le cheval, ou pour préve-

nir cet accident. La gourmette doit passer au-dessus du menton du cheval, sans être trop lâche, parce qu'alors les branches du mors basculeraient et rendraient nulle l'action de celui-ci; sans être non plus trop serrée, car autrement, en exerçant une pression continue, elle empêcherait le cheval de sentir l'effet de la main, et dès lors il n'y aurait plus de récompense ni de dressage possibles. Pour être bien placée, la gourmette doit se trouver à deux lignes de distance de l'endroit où elle porte lorsque le mors agit. Son action dépend de celle des branches de ce dernier; et, pour l'un comme pour l'autre, il faut admettre en principe que la résistance seule du cheval est la mesure de la force à lui opposer. On ne doit pas seulement faire attention que la gourmette soit bien placée, mais encore qu'elle soit solide pour ne pas se rompre dans les résistances violentes faites par le cheval non assujéti.

Lâcher la gourmette, c'est l'acrocher au second maillon, quand, étant accrochée au premier, elle serre trop le menton du cheval.

Mettre la gourmette, la mettre à son point. C'est la placer sur la barbe, et faire entrer, suivant le cas, la première ou la seconde maille dans le crochet qui tient à l'œil de la bride.

Donner un saut à la gourmette. Accourir la gourmette en la retortillant pour faire passer un de ses maillons sur les autres.

On appelle *fausse gourmette*, de petites chaînettes en fer ou de minces lanières en cuir qu'on adapte à l'extrémité des branches du mors pour correspondre au milieu de la gourmette, et dont on fait usage quelquefois pour empêcher que le cheval ne prenne les branches du mors avec les incisives, ce qui paralyserait son action. Lorsque les chevaux ont cette mauvaise habitude, la fausse gourmette est d'une grande utilité pour prévenir qu'ils ne s'y livrent.

Le *mors du bridon* est composé, comme celui du *filet*, de deux canons unis par une espèce de charnière appelée *pli*, et terminés par deux anneaux servant en même temps de porte-rènes et de porte-bride. Ces deux mors diffèrent entre eux en ce que les canons du premier sont plus gros, que les deux traverses nommées ailes sont jointes aux anneaux, et que le filet accompagne ordinairement la bride, tandis que le bridon sert seul.

Tous les mors ne se composent pas des parties que nous venons de signaler; il en est sans gourmette, et dont le canon est une simple traverse de fer arrondie, ou même en bois pour des chevaux de selle très-communs. On voit souvent des canons brisés en deux endroits, fort minces, sans branches et sans gourmette; il en est de droits, d'ovales, dont les branches sont courtes, flasques, sur une même ligne, sans trace de fonceau ni de touret; ils sont propres à retenir le cheval. On voit des mors dont les canons sont entourés d'anneaux roulants, et qui ne servent qu'à amuser le cheval. Les diverses phases de l'équitation ont fait varier la forme du mors, qui n'est pas encore la même dans tous les pays. Nous allons décrire les mors les plus en usage, et dont la forme a été reconnue la plus convenable pour toutes les embouchures.

Mors préparatoire pour les jeunes chevaux. (N^o 1.) Ce mors, à canons brisés et sur une ligne droite, à branches courtes et à gourmette plate, a beaucoup de rapport, pour son effet, avec le mors du bridon, et se rapproche des autres mors par sa construction. D'un effet très-doux pour les jeunes chevaux, il dispense de l'usage du gros bridon avec le mors de bride, ce qui gêne la bouche et retarde l'instruction de l'animal. On l'emploie aussi avec avantage pour les chevaux qui ont la bouche égarée, les barres hautes et tranchantes, la langue mince et le canal trop creux.

Mors à simple canon brisé. Ce mors, ayant un peu de liberté de langue, des branches à *buade* et à gourmette courte, est d'un degré supérieur au précédent, et peut lui succéder dès que le cheval commence à goûter le mors. On peut même l'employer après la leçon du bridon, pourvu que les branches soient un peu plus longues que celles du mors préparatoire. Les canons, qui seront gros vers les banquets, iront en diminuant jusqu'au pli, afin de donner un peu de liberté à la langue. On peut, avec ce mors, refaire une bouche gâtée par une mauvaise main ou par une mauvaise embouchure.

Mors dit à la Condé. (N^o 2.) Ce mors, dont on se sert actuellement dans la cavalerie, est à gorge de pigeon, liberté montante, gourmette ronde ou plate, suivant le cas. Il convient à tout cheval dont la bouche est douée d'une sensibilité ordinaire. Ses branches courbées sont fixées et consolidées inférieure-

mément par une barre qui remplace la chaînette. Les branches de ce mors peuvent recevoir toutes sortes de directions, aussi bien que les branches non contournées, et l'on peut y adapter toutes les embouchures déjà décrites.

Mors à l'anglaise. (N^o 3.) Les pièces de ce mors ayant peu de fer et ses branches étant droites, il en résulte qu'il est très-léger; on peut néanmoins en disposer l'embouchure comme celle de tous les autres mors.

Mors à gorge de pigeon. (N^o 4.) On embouche ordinairement avec ce mors les chevaux dont les barres sont sensibles et qui ont la langue épaisse, sans que le canal soit assez large pour la loger. Construit à simples branches sur la ligue, à tire-bouchon et à gourmette plate, ce mors, dont les canons portent autant sur les barres que sur la langue, sans que ces parties en éprouvent la moindre gêne, facilite la juste compression de la gourmette sur la barbe. La bonne conformation de ce mors, qui est doux au premier degré, permet de l'adapter à toutes les bouches bien faites. Il convient essentiellement à l'usage de la cavalerie.

Autre mors à gorge de pigeon. Ce mors, à liberté montante, à branches droites et à tire-bouchon, produit plus d'effet que le précédent, parce que sa liberté montante le laisse agir plus directement sur les barres. Les chevaux communs qui pèsent à la main, ceux dont les barres sont rondes et charnues, ou qui ont la langue épaisse, se trouvent soutenus par cette embouchure, qui conviendrait aussi bien aux chevaux de troupe comme mors de *second degré*. La longueur et la direction des branches peuvent en modifier l'effet.

Autre mors à gorge de pigeon. Talonné, à branches courtes et à gourmette plate, il est destiné aux chevaux dont les barres sont rondes et charnues, et la barbe sensible. Les canons talonnés agissent en plein sur les barres, et les branches courtes ne laissent faire à la gourmette qu'un effet très-doux sur la barbe. Cet effet peut être encore diminué au besoin en garnissant la gourmette d'un cuir. Ce mors convient aussi aux chevaux qui portent la tête basse, pour la leur faire soutenir. Il serait extrêmement dur, si, au lieu de branches courtes, on lui en donnait de longues et de hardies.

Mors à bec de canne ou pas d'âne. Ce mors, à branches droites et à gourmette ronde, est

destiné aux chevaux qui ont la bouche très-fendue, les barres sensibles, la barbe ronde et charnue, parce que l'embouchure, portant beaucoup plus sur la langue que sur les barres, laisse agir la gourmette sur la barbe au plus haut degré de pression. Par sa direction montante, le bec de canne empêche le canon de porter sur les crochets; mais, à moins que ce ne soit pour soutenir et lever la tête d'un cheval qui pèse à la main, il faut éviter que l'angle formé par le mors soit aigu, sans quoi il offenserait le palais.

Mors arabe. Ce mors présente un anneau articulé à la partie supérieure de l'arcade formant la liberté de langue. Cet anneau embrasse la partie de la mâchoire inférieure à l'endroit de la barbe sur laquelle il repose, remplace la gourmette de nos mors ordinaires, et produit une douleur qui est en rapport avec la forme ronde ou plus ou moins élargie de l'étendue de l'anneau immédiatement appliquée sur la barbe, et avec la force de traction employée sur les rênes. Le mors arabe a une puissance d'action considérable.

Mors à escache. Espèce de mors à canon ovale et non rond, comme dans les mors ordinaires. Ce mors n'est plus usité.

Mors à la genette. Espèce de mors à la turque, dont la gourmette a la forme d'un grand anneau.

Il est des mors à branches mobiles qui pressent plus que les autres les barres et la barbe, et qui conviennent aux bouches dures.

M. Segundo est l'inventeur d'une méthode d'embouchure, qu'il donne comme pouvant obvier à tous les inconvénients, et réparer toutes les erreurs qu'ont présentées jusqu'ici les différents mors. L'un des mors qu'il propose permet au cheval de manger avec autant de facilité que s'il n'avait pas de fer dans la bouche, et qui est particulièrement calculé pour la cavalerie faisant campagne. Un autre est le mors dit à *bascule*, dont les deux branches se trouvent séparées des deux banquetts, qui sont fixes. Sous l'action du cavalier, ces branches se meuvent et se rapprochent à volonté de la gourmette, d'où résulte une compression de celle-ci et des barres, qui suffit pour arrêter brusquement un cheval emporté.

Dans le même but, Zilger a inventé un cordon de soie qui, partant de la commissure des lèvres, serre la gorge; mais cet appareil, qui ne paraît produire qu'un étranglement, est

un remède trop violent et trop dangereux. On a proposé aussi l'emploi d'aiguilles fixées au frontal, et susceptibles d'être déployées à volonté sur les yeux d'un cheval fougueux. L'animal, se trouvant alors privé de la clarté du jour, s'arrête tout à coup.

M. Pellier a inventé un mors qui remplace, pour les chevaux de selle et de voiture, les mors de bride et de bridon. Indépendamment de ce double avantage, le *mors Pellier* ne fatigue point la bouche du cheval, et n'échauffe pas les barres par son poids. En comprimant les lèvres et les barres de gauche à droite, il produit non-seulement une douleur vive si l'on met de la force dans la demande, mais encore il ramène immédiatement la tête, qualités qui doivent nécessairement le rendre propre à arrêter tout cheval emporté.

Le mors de bride avec lequel on gouverne le cheval de trait est moins compliqué, moins important que dans le harnachement du cheval de selle. Le mors du premier est le plus souvent constitué par un cylindre de fer (embouchure du mors) ou même seulement de bois, renflé à ses deux bouts, qui prennent le nom de *canons du mors*, et rétréci dans son milieu, où quelquefois il présente une courbe appelée *liberté de langue*, parce qu'elle est destinée à permettre les mouvements de cet organe. A chacun de ses deux bouts, il est muni d'un anneau destiné à l'attache de la monture et des guides, ou bien d'une tige de fer qui lui est unie à angle droit. Cette tige ou *branche du mors* est droite, munie à son extrémité supérieure d'une ouverture (œil du mors) destinée à donner attache aux montants de la bride, et à sa partie inférieure, de deux anneaux; l'un placé au niveau de l'embouchure et destiné à fixer les rênes, l'autre à l'extrémité de la branche pour l'attache des guides.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici la description que fait Arrien du mors des Indiens, apparemment d'après quelqu'un des historiens d'Alexandre. La voici : « Leurs chevaux, dit-il, ne sont ni équipés ni bridés comme ceux des Grecs ou des Celtes, mais ils ont autour du museau une pièce de cuir de bœuf cru, armée en dedans de pointes de cuivre ou de fer, non trop aiguës; les riches mettent des pointes d'ivoire; outre cela, le cheval a dans la bouche une espèce de broche de fer à laquelle sont attachées les rênes; ainsi lorsqu'on ramène les rênes, le cheval est

retenu par cette broche, et le cuir garni de pointes, qui tient aussi à la même broche, agissant alors, le force d'obéir à la main. » Cette bride demandait sans doute une main fort légère, et par conséquent ne devait pas être d'un bon usage à la guerre.

Mâcher le mors, se dit lorsque le cheval, étant en gaieté, joue avec le mors en le balançant dans sa bouche; et qu'il *goûte le mors*, lorsqu'il est accoutumé à le souffrir.

Mettre plus de fer dans la bouche, signifie, chez les hommes de cheval, employer un mors plus fort. Ce n'est pas toujours quand le mors a plus de fer et qu'il est plus lourd, que son effet est plus puissant, car cela provient de la façon que l'on donne au fer et non de la quantité de métal qu'on y fait entrer.

Prendre le mors aux dents. Cette locution devrait signifier l'action du cheval qui prend les branches de ce frein avec les incisives, et qui, dès lors, lutte avec avantage contre son conducteur; mais on l'emploie communément pour désigner un cheval qui s'emporte, bien que le frein ait conservé sa position normale. Pour parer au premier inconvénient, on conseille la *fausse gourmette*; on évitera le second en assouplissant le cheval à l'avance, pour qu'il soit facile ensuite de vaincre, au moment où elles naissent, toutes les forces qui ne viennent pas de nous. Voy. s'EMPORTER. *Prendre le mors aux dents*, se dit aussi, dans le même sens que ci-dessus, en parlant des chevaux de carrosse.

Nous croyons devoir développer ici quelques principes concernant le mécanisme et les effets du mors, principes qui n'ont été indiqués qu'en passant dans ce qui précède.

Mécanisme et effet du mors. Les canons appuyent sur les barres; la gourmette assujettissant le mors à la place qu'on lui a donnée, entoure la barbe. Lorsque les rênes, tirant le bas des branches, les rapprochent de l'encolure, les canons tournent sur les barres en les pressant, le haut des branches se porte en avant, et fait serrer la gourmette, qu'il attire du même côté. Plus le bas des branches approche de l'encolure, plus est forte la compression de la mâchoire inférieure entre les canons et la gourmette. Si la liberté de langue est élevée, elle vient de plus faire impression sur la voûte supérieure du palais, ce qu'il faut éviter. On voit que les branches du mors peuvent être comparées à un bras de levier. La

puissance agit au bas des branches, à l'endroit où sont les anneaux de porte-rênes; le haut de la branche, attaché par l'œil du banquet aux porte-mors, présente le *point d'appui* à l'endroit où sont percés les yeux de perdrix, et la *résistance* à vaincre par le moyen des canons se trouve sur les barres. L'action du mors, ainsi combinée, est celle d'un levier du deuxième genre. Mais lorsque la *puissance*, n'importe pour quelle cause, agit de manière à mettre fortement en jeu l'action de la gourmette, un nouveau levier s'établit, qui contrarie par son effet celui du canon. Ce levier est du premier genre, puisque le point d'appui a lieu par le canon sur les barres, et la résistance sur le creux du menton par la gourmette. La puissance reste toujours au bas des branches. On conçoit que plus la puissance sera éloignée du point d'appui, plus l'effet sera grand. De même, plus la puissance pourra parcourir d'étendue, sans se rapprocher du point d'appui, plus elle augmentera son action. En supposant une ligne droite, abaissée du haut de la branche qu'elle partage en deux et passant par le milieu des fonceaux, quelle que soit d'ailleurs la forme de la branche entière, si cette ligne rencontre le touret du porte-rênes, la branche sera droite, et son action aura lieu en raison de son plus ou moins de longueur; si, au contraire, la ligne passe en avant des tourets, la branche sera hardie et rendra le mors dur. Si elle est en arrière des tourets, la branche sera dite *flasque* et procurera moins d'effet au mors. Ainsi les différents contours qu'on peut donner aux branches n'ont d'autre influence sur le mors que d'en augmenter la pesanteur, et ne contribuent à son plus ou moins d'action qu'en raison de la place qu'ils font occuper aux tourets de porte-rênes. Si l'on ne fait agir qu'une seule branche du mors, l'effet aura lieu sur les barres, selon la direction que l'on aura donnée à la rêne. En la tirant horizontalement, c'est la barre du côté de la rêne qui sera affectée; si, au contraire, la rêne est tirée diagonalement de bas en haut, l'effet aura lieu sur la barre opposée, parce que le mors, en basculant, est obligé d'y prendre son point d'appui; c'est ce qui explique comment on peut faire tourner un cheval en se servant de la rêne du dehors. Cette opinion, longtemps controversée et même condamnée, est cependant incontestable, lorsqu'on réfléchit aux effets produits par

la manière dont les rênes sont tirées. Pour le cheval attelé, les rênes agissent dans une direction horizontale, et il tourne alors par la rêne de côté. L'écuier, manégeant à son aise un cheval mis, a tout le loisir de calculer les mouvements de sa main sur l'effet qu'il veut produire, et peut se servir de la rêne de côté pour faire tourner son cheval; mais le cavalier militaire, obligé de faire agir les rênes avec la seule main gauche, et presque toujours instantanément d'après un commandement, ne peut s'assujettir à la finesse de mouvement qu'exige cette manière de tourner le cheval, et, quoique jusqu'à présent on en ait fait un précepte d'équitation, la nécessité et une habitude involontaire font que les cavaliers ne l'observent jamais, et se servent toujours du seul moyen que l'action militaire leur permette d'employer. L'appui des canons sur les barres indique assez qu'il faut prendre en considération la grosseur et la direction de cette partie importante de l'embouchure. Un gros canon excite moins la sensibilité de la barre que le canon mince, qui produit l'effet d'un tranchant en appuyant sur moins de parties à la fois. La grosseur du canon augmente son poids et par conséquent son effet, si l'on n'y remédiait en faisant le canon creux. Le canon droit de *ped de chat* agit en même temps sur les deux bords des barres, le canon montant a son plus grand effet sur les bords extérieurs.—L'effet du mors dépend de la manière dont sont placés les trous qui fixent la gourmette. Pour être bien, ils doivent être percés de manière que, lorsque la gourmette est à son plus haut degré de tension, la partie inférieure des branches dépasse en arrière d'un pouce et demi seulement la ligne perpendiculaire donnée par la commissure des lèvres; le jeu des branches, de la gourmette, et l'appui des canons sur les barres auront alors un effet progressif. On peut augmenter l'effet de l'embouchure en fixant la gourmette à un point plus ou moins élevé. Si les yeux de perdrix sont percés trop haut, l'action de la gourmette doit s'augmenter et faire produire plus d'effet au mors. S'ils sont trop bas, le mors fera la bascule, et la liberté de langue touchera au palais, pour peu qu'elle soit élevée. Les différentes proportions du haut des branches concourent encore à graduer l'effet des parties inférieures. L'œil de la branche, élevé, résiste à l'action du

bras de la branche et augmente la pression de l'embouchure, parce qu'aucune partie de la bouche ne cède au mouvement qu'on lui imprime. Le contraire a lieu lorsque l'œil de la branche est trop bas, il laisse les tourets de porte-rènes s'approcher trop de l'encolure, et le mors tourne dans la bouche sans produire d'effet : le même inconvénient se reproduit lorsque les porte-mors ne remplissent pas exactement l'œil de la branche, ou lorsque la musserolle n'est pas serrée de manière que le cheval ne puisse pas trop écarter ses mâchoires ; mais il ne faut pas cependant que la musserolle le gêne. La grosseur et la disposition des mailles de la gourmette rendent son action plus ou moins vive sur la barbe, dont il faut consulter soigneusement la sensibilité. Ces mailles sont rondes ou plates, et leur effet est plus ou moins dur, suivant que la conformation de la barbe permet que la gourmette la touche de tous les points, ou ne porte que sur les bords ; dans ce dernier cas, elle devient quelquefois insupportable au cheval. Enfin, on peut donner comme règle générale, que plus il entre de fer dans la composition du mors et que plus il est lourd, plus il agit sur la bouche du cheval par son propre poids ; d'où résulte le double inconvénient, d'abord de surcharger inutilement la bouche du cheval, et secondement d'altérer et même de détruire la sensibilité des barres, par la continuité de pression qu'un mors trop lourd fait éprouver. — Lorsque les deux branches font agir le mors également, la pression fait craindre au cheval que la douleur ne la suive ; pour l'éviter, il se hâte d'obéir à cette pression en rapprochant la ganache de l'encolure. Si l'effet du mors se continue, le cheval, toujours dans la crainte de la douleur, cède à la direction de la pression, et pour cela son encolure se relève et rejette son poids sur le centre de gravité : le premier mouvement l'avait averti, le second l'arrête, et il reculera si la pression du mors l'oblige à rejeter tout à fait son devant sur son arrière-main. C'est donc par la crainte de la douleur que le cheval conçoit les avertissements du mors, de même qu'il apprend à tourner à droite ou à gauche, suivant les rênes dont on lui fait sentir l'action. Cependant, dans les mouvements circulaires, les deux rênes concourent à faire opérer ce mouvement au cheval, et la main, en se portant du côté où l'on veut tourner, attire toute l'encolure dans

cette direction. — L'action du mors de filet ou de bridon a moins lieu sur les barres que sur la commissure des lèvres. Le plus ou moins de grosseur des canons rend leur effet plus ou moins sensible, ainsi qu'on l'a remarqué pour le mors de bride. (*Cours d'équitation militaire de Saumur.*)

Partagés par la généralité des écuyers, les principes et les règles relatifs aux différents mors trouvent une opposition absolue de la part de M. Baucher. Nous citons textuellement l'auteur. « Je suis encore à me demander comment on a pu attribuer si longtemps à la seule différence de conformation des barres ces dispositions contraires des chevaux, qui les rendent si légers ou si durs à la main. Comment a-t-on pu croire que, suivant qu'un cheval a une ou deux lignes de plus ou de moins entre le mors et l'os de la mâchoire inférieure, il cède à la plus légère impulsion de la main, ou s'empêche, malgré les efforts de deux bras les plus vigoureux ? C'est cependant en s'appuyant sur cette inconcevable erreur qu'on s'est mis à forger des mors de formes si bizarres et si variées, vrais instruments de supplice, dont l'effet ne pouvait qu'augmenter les inconvénients auxquels on cherchait à remédier. Si on avait voulu remonter un peu à la source des résistances, on aurait reconnu bientôt que celle-ci, comme toutes les autres, ne provient pas de la différence de conformation d'un faible organe comme les barres, mais bien de la contraction communiquée aux diverses parties de l'animal, et surtout à l'encolure, par quelque vice grave de constitution. C'est donc en vain que nous nous suspendrons aux rênes et que nous placerons dans la bouche du cheval un instrument plus ou moins meurtrier ; il restera insensible à nos efforts tant que nous ne lui aurons pas communiqué la souplesse qui peut seule le mettre à même de céder. Je pose donc en principe qu'il n'existe point de différence de sensibilité dans la bouche des chevaux ; que tous présentent la même légèreté dans la position du ramener, et les mêmes résistances à mesure qu'ils s'éloignent de cette position importante. Il est des chevaux durs à la main ; mais cette dureté provient de la contraction de l'encolure et de celle de la mâchoire ; l'assouplissement la fait disparaître complètement. Des expériences cent fois répétées me donnent le droit d'avancer hardiment ce principe qui, peut-

être, paraîtra d'abord trop absolu, mais qui n'en est pas moins vrai. Je n'admets par conséquent qu'une seule espèce de mors, et voici la forme et les dimensions que je lui donne pour le rendre aussi simple que doux : branche droite de la longueur de 46 centimètres, à partir de l'œil du mors jusqu'à l'extrémité des branches; circonférence du canon, 6 centimètres; la liberté de langue, 4 centimètres à peu près de largeur dans sa partie inférieure et 2 centimètres dans la partie supérieure. Il est bien entendu que la largeur seule devra varier suivant la bouche du cheval. J'affirme qu'un pareil mors suffira pour soumettre à l'obéissance la plus passive les chevaux qu'on y aura préparés par l'assouplissement, et je n'ai pas besoin d'ajouter que puisque je nie l'utilité des mors durs, je repousse par la même raison tous les moyens en dehors des ressources du cavalier, tels que martingale, piliers, etc. » Plus loin, l'auteur revient sur les motifs qui le portent à n'admettre qu'un mors doux pour tous les chevaux indistinctement. D'après lui, un mors dur a toujours pour effet de contraindre et de surprendre le cheval, tandis qu'il faut l'empêcher de faire mal et le mettre à même de bien faire. Or, on ne peut obtenir ce résultat qu'à l'aide d'un mors doux et surtout d'une main savante; car le mors est la main, et une belle main c'est tout le cavalier. D'ailleurs, en donnant au cheval un mors dur, il apprend bientôt à en éviter la pénible sujétion en forçant les jambes du cavalier, dont la puissance ne peut jamais être égale à celle de ce frein barbare. Il y parvient en cédant du corps et en résistant de l'encolure et de la mâchoire, ce qui manque tout à fait le but qu'on s'était proposé. (*Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes*, 5^e édition.)

MORS D'ALLEMAGNE. Sous cette dénomination, Lafosse désigne une corde que l'on met dans la bouche du cheval et que l'on attache au-dessus de sa tête. Cette corde, que l'on serre plus ou moins à l'aide d'un morceau de bois pour tirer en haut la commissure des lèvres, fait fonction de *moraille* ou de *tors-nez*.

MORS PELLIER. Voy. MORS.

MORSURE. s. f. En lat. *morsus*. Acte de mordre. La *morsure* est un moyen d'attaque et de défense pour le cheval. — *Morsure* se

dit aussi de l'effet produit par cet acte. Voy. PIQUE, PLAIE, RAGE.

MORT. s. f. En lat. *mors*; en grec *thantos*. Cessation complète et définitive de la vie.

MORTALITÉ. s. f. En lat. *mortalitas*, *lethalitas*. Nom collectif qui désigne la quantité d'animaux qui succombent à la même maladie, ou dans un temps donné.

MORTEL, ELLE. adj. En lat. *mortalis*, qui est sujet à la mort, qui peut donner la mort. — On appelle *mortelles*, les maladies qui se terminent par la mort. Pour qu'une maladie soit mortelle, il faut qu'elle arrête, directement ou indirectement, l'action d'un des principaux viscères.

MORTIFICATION. s. f. En lat. *mortificatio*. Extinction de l'action organique d'une partie du corps. Voy. GANGRENE.

MORVE. s. f. En lat. *coryza virulenta*. Maladie réputée en général contagieuse; quelques personnes lui refusent cependant ce caractère à l'état chronique. Les empiriques ont donné successivement pour siège à cette maladie les différentes parties du corps. Lafosse a été le premier à faire justice de ces restes d'ignorance. La *morve*, selon cet hippiatre, affecte d'abord la membrane muqueuse des narines, et, en se développant, elle atteint cette même membrane dans ses prolongements, à la gorge et aux poumons. A son début, elle est inflammatoire; mais d'ordinaire elle passe bientôt à l'état chronique. La contagion, les travaux forcés, la mauvaise qualité des aliments ou leur pénurie, la produisent le plus souvent. On l'attribue aussi à des causes mécaniques ou organiques. On a confondu d'autres maladies avec la morve, ou bien on a envisagé celle-ci dans ses diverses périodes, et on l'a divisée en plusieurs variétés. La véritable morve a pour symptômes caractéristiques les trois suivants: 1^o la tuméfaction des glandes de la ganache; 2^o l'écoulement par l'une des narines ou par les deux à la fois d'un liquide grisâtre ou jaunâtre qui s'attache aux naseaux; 3^o l'ulcération dans l'intérieur des narines. Jusqu'à ce que le dernier de ces symptômes se soit montré avec les deux autres, on dit le cheval *suspect*. L'engorgement des glandes est, en premier lieu, peu volumineux, toujours circonscrit, tantôt indolent et tantôt douloureux. Le flux nasal s'annonce peu abondant, séreux, blanchâtre, transparent, inodore. Ces symptômes

disparaissent quelquefois momentanément ; d'autres fois, ils restent stationnaires des mois et des années, et, pendant ce temps, la membrane muqueuse des narines semble être dans l'état normal, ou bien elle s'épaissit et prend une teinte colorée, soit blafarde, soit violacée ou livide. Du reste, le cheval ne toussé point, il ne perd ni l'appétit, ni sa vivacité ordinaire, ni son emboupoint. Ces signes négatifs sont tout à fait particuliers à l'affection dont il s'agit. Enfin, l'époque arrive où tous les doutes doivent cesser. L'œil du cheval morveux devient chassieux et larmoyant du côté où l'écoulement a lieu ; des pustules apparaissent sur la membrane des narines ; ces pustules se changent en ulcères. L'écoulement, déjà épaissi, augmente ; il acquiert une couleur jaune verdâtre et se teint de stries sanguinolentes ; il survient parfois des hémorrhagies ; les os du nez et du chanfrein se gonflent, et on les reconnaît douloureux à la percussion ; l'animal devient triste ; l'appétit va toujours en diminuant ; la toux se manifeste et a des accès fréquents ; les jambes s'engorgent et le malade meurt de consommation. La description que nous venons de tracer s'applique particulièrement à la *morve chronique*, appelée ainsi pour la distinguer de la *morve aiguë* et de la *morve sur-aiguë*, dont les progrès sont rapides et accompagnés par le trouble des fonctions et par la fièvre. Ces deux dernières espèces de morve sont plus faciles à distinguer que l'autre. On pense que l'affection appelée autrefois *mal de tête de contagion* n'est autre chose que la *morve sur-aiguë*, dénomination à laquelle d'Arboval rattache également la *morve gangréneuse*, le *coryza gangréneux*, le *charbon au nez*.

Il est inutile de s'occuper des auteurs qui avant ceux de nos jours ont traité de la morve, car leurs travaux n'offrent rien de complet. M. Dupuy est le premier qui ait traité cet important sujet avec les plus grands développements. Cet ancien professeur envisage la morve comme une des nombreuses formes que peut revêtir l'affection tuberculeuse, dont la cause lui paraît inconnue. Selon lui, aussi longtemps que les tubercules sont naissants et en petit nombre, ils donnent lieu à peu d'altérations dans les fonctions de la partie affectée ; il établit aussi que la maladie reste latente pendant un laps de temps indéterminé, et qu'elle prend même les formes de beaucoup d'affections très-

différentes, dont la nature semble opposée. Après une longue période, qui peut durer plusieurs années, le tissu tuberculeux se ramollit, se désorganise, dégénère et se change en surface ulcérée. A cette époque seulement on dit qu'il y a *morve*, quoique l'état morbide, méconnu jusqu'alors, datât de bien plus loin. Le travail caractéristique de cette dernière période a été divisé par Lafosse en trois temps, sous le nom de morve *commençante*, *confirmée* et *invétérée* ; et par Chabert, en trois degrés. La manière d'après laquelle M. Dupuy envisage la morve, offrant la plus grande analogie avec la phthisie tuberculeuse de l'homme, ne s'applique qu'à la morve dite *chronique* ; il repousse toute idée de ressemblance, et même d'analogie, de la morve chronique avec la morve *aiguë*, et il s'étonne qu'on les appelle du même nom. La morve aiguë est regardée par lui comme ayant beaucoup de points de contact avec une maladie des moutons qu'on nomme *clavelée*, et il pense que la clavelée touche de près à la *variôle* de l'homme.

L'opinion de M. Dupuy sur la morve chronique a rencontré des partisans. Cette opinion a été développée par M. Philippe d'une manière plus explicite, car celui-ci assure que les poumons des chevaux abattus pour cause de morve sont constamment remplis de tubercules miliaires, disséminés dans tout l'organe et faciles à constater à l'œil nu ou à l'aide de la pulpe des doigts promenés sur l'organe. La morve est donc considérée par M. Philippe comme une forme ou plutôt une conséquence de la phthisie pulmonaire. « Je puis affirmer, dit-il, n'avoir jamais ouvert un cheval morveux sans rencontrer des tubercules, et toujours en nombre très-considérable ; je crois même que la morve ne présente le degré de gravité qu'on lui reconnaît généralement que parce que les poumons sont le siège essentiel de ces productions ; les lésions nasales ne sont pour moi qu'accessoires, et bien que ce soient elles qui fassent condamner le cheval, elles paraissent ne devoir être que l'indice d'une autre lésion beaucoup plus grave, celle des poumons. »

La théorie de M. Dupuy est également adoptée par M. Rodet, mais après lui avoir fait subir d'importantes modifications, au moyen desquelles elle se montre sous une forme régulière et systématique. En admettant, comme M. Dupuy, que les tubercules sont la

cause prochaine vraiment spéciale de la morve, M. Rodet ne laisse point dans le vague l'origine de ces tubercules ; il en rapporte le développement tantôt à une influence constitutionnelle dépendant soit de la complexion lymphatique des sujets, soit de leur conformation vicieuse ou de leurs dispositions héréditaires ; tantôt à des causes accidentelles, telles que les récidives et la prolongation chronique de divers genres de maladies, d'abord niguës. On pourrait, par conséquent, admettre une morve constitutionnelle, et une morve acquise. La première serait primitive ou secondaire, suivant que l'affection tuberculeuse aurait son siège, sinon exclusivement, du moins primordialement dans la pituitaire, ou qu'elle se propagerait à cette membrane après avoir envahi les poumons. La seconde viendrait à la suite et serait le produit des irritations phlegmasiques répétées ou plus ou moins prolongées, quelquefois de la seule pituitaire, mais le plus ordinairement, sinon même toujours, des membranes muqueuses de l'appareil respiratoire. D'après M. Rodet, le nom de morve ne doit être appliqué qu'à l'état maladif de la pituitaire, consistant dans la destruction chancreuse de son tissu, ou bien résultant, pour la plupart du temps, de l'ulcération desorganisatrice des tubercules, du tissu squirreux et de toutes les autres productions morbides accidentelles de la membrane muqueuse nasale, lesquelles n'existent jamais dans le tissu de cette membrane sans y avoir été précédées et déterminées par une inflammation chronique, dont souvent il reste encore des traces quand la désorganisation chancreuse s'effectue, tandis que dans quelques cas elle a disparu depuis longtemps déjà lorsque celle-ci arrive. Ainsi, dans la pensée de cet auteur, la morve n'est point constituée ni par l'inflammation aiguë de la pituitaire, ni par sa phlegmasie chronique, ni même par les altérations consécutives à cette dernière, telles que les concrétions calcaires, les tubercules de tout genre, les épanchements gelatiniformes, les fibro-cartilages accidentels, les tissus squirreux, cérébriformes, lardacés et encéphaloïdes : il ne regarde tout cela que comme les véritables causes et les phénomènes immédiatement précurseurs. La morve, c'est l'ulcération chancreuse de la membrane, c'est un état morbide toujours consécutif à un autre, et jamais une maladie idiopathique, qui

ne doive son existence qu'à elle-même, qui puisse, par les effets primitifs de l'irritation d'un tissu quelconque, exister de suite et tout aussitôt que ce tissu se trouve atteint d'une inflammation aiguë et surtout récente. Une fois ces principes établis, M. Rodet en tire, comme corollaire, les propositions ci-après : « 1^o La morve est constamment le produit du développement, soit idiopathique, soit secondaire, effectué dans les muqueuses qui tapissent tant les cavités nasales et les sinus de la tête, que les autres organes respiratoires, de productions morbides, telles que tissus squirreux, tuberculeux, fibreux, fibro-cartilagineux accidentels, etc., desquelles toutes les lésions, tous les phénomènes maladifs qui constituent, accompagnent et caractérisent la morve, dépendent réellement, puisqu'elles en sont des effets inhérents. 2^o La plupart des chevaux qui périssent de la morve doivent le développement en eux de cette affection aux effets subséquents des différentes altérations malades chroniques des tissus des organes pulmonaires ou du système lymphatique, dont l'existence chez eux était, pour l'ordinaire, antérieure de beaucoup à l'invasion des signes apparents de la morve. 3^o Bien qu'on découvre parfois, à l'ouverture, des lésions chroniques du poumon et des glandes bronchiques, si anciennes qu'elles aient dû exister longtemps avant la manifestation des premiers signes de la morve, les animaux sont néanmoins demeurés souvent pendant un laps de temps plus ou moins long, sans qu'aucun trouble maladif eût pu faire soupçonner, durant la vie, ou du moins pendant les premiers moments après l'invasion des symptômes de la morve, que les altérations chroniques des organes thoraciques existaient chez eux. Donc il y a des cas où, avant l'autopsie, on ne peut décider si la morve est ou non produite ou compliquée par la phthisie pulmonaire tuberculeuse. 4^o Dans d'autres cas, les altérations organiques des poumons et des glandes bronchiques, qui ont précédé la manifestation des symptômes de la morve, paraissent avoir pu se développer peu de temps avant l'invasion de ceux-ci, et elles se sont formées alors pendant la durée des maladies qui ont précédé immédiatement et sans interruption l'invasion de celle qui nous occupe, en sorte qu'alors la morve et la phthisie pulmonaire sont des affections vraiment conco-

mitantes. 5° Dans d'autres cas encore, tantôt des affections catarrhales des cavités nasales, et tantôt des maladies du système lymphatique, de la peau, etc., ont donné lieu au développement de la morve, parfois avant d'avoir occasionné la phthisie, qui, lorsqu'elle existe alors, leur est postérieure, d'autres fois sans déterminer nullement cette phthisie, qui alors n'existe ni avant, ni après le développement complet de la morve; mais ces cas sont si rares qu'on doit les considérer comme exceptionnels. 6° Quand la morve succède à une altération désorganisatrice plus ou moins ancienne des poumons ou des glandes bronchiques, c'est-à-dire dans l'immensité des cas, cette altération morbide se trouve placée dans le lobe pulmonaire qui correspond au côté par lequel le cheval offrait, plus ou moins exclusivement, des symptômes de morve durant sa vie, c'est-à-dire dans le lobe gauche, si l'animal ne jetait que du côté gauche, et dans le lobe droit, si le jetage avait lieu à droite. 7° Lorsque la morve est le produit d'une dégénérescence organique frappant en même temps, de la même manière et au même degré les deux lobes du poumon, ou quand ce sont les glandes bronchiques qui, en totalité, se trouvent être le principal siège de cette altération morbide intérieure, l'animal morveux est aussi ou glandé des deux côtés ou attaqué de flux par les deux naseaux. 8° Quand depuis longtemps un des deux lobes du poumon est envahi par des altérations malades, tuberculeuses ou autres, de semblables altérations finissent souvent par s'établir aussi à la longue ou plus ou moins lentement dans l'autre lobe. 9° La phthisie pulmonaire ou la dégénérescence des glandes bronchiques produit consécutivement la morve dans la plus grande partie des cas, et, dans les autres cas, complique cet état, ce qui explique la nature meurtrière de la morve et sa presque constante incurabilité. 10° Lorsque la morve est produite par la phthisie pulmonaire, ou par la dégénérescence des glandes bronchiques, on observe en général que l'engorgement chronique des membranes muqueuses du nez, celui des ganglions lymphatiques et le flux nasal sont les seuls symptômes existants, aussi longtemps que les tubercules du poumon sont à l'état de crudité : les altérations chancreuses de la pituitaire ne se forment souvent, dans ce cas, que quand le ramollissement des tubercules

commence à creuser des cavernes dans les poumons. 11° Quand la morve se développe sous l'influence de quelque affection chronique, soit de la peau, soit des poumons, elle peut exister sans flux nasal, ne consistant que dans l'engorgement des glandes et la présence des chancres. 12° Lorsqu'elle est produite par la phthisie pulmonaire, son invasion s'annonce d'ordinaire par l'engorgement des glandes de l'auge, qui existe d'abord seul, et auquel succède, dans la plupart des cas, le flux nasal, tandis que dans le cas d'altération idiopathique de la pituitaire, le flux nasal se manifeste plus ou moins longtemps avant l'engorgement des glandes de l'auge, ou du moins en même temps que lui. 13° Enfin, dans la morve même qui tient à la phthisie pulmonaire, la toux et le trouble de la respiration ne sont pas constants; il arrive même quelquefois que, quand ils ont existé dans les affections aiguës qui ont fait développer la phthisie avant la morve, on les voit disparaître ou diminuer alors que s'établit l'appareil des symptômes pathognomoniques de cette dernière. »

Les idées de M. Dupuy ont attiré aussi l'attention de M. Soly; mais ce pharmacien les a crues peu explicites, et il s'est attaché à en éclaircir la signification. A ses yeux, la morve, au lieu d'être une maladie tuberculeuse, est une affection calcaire. Les sels calcaires déposés dans les organes s'y comportent comme corps étrangers, et n'y exercent qu'une action purement organique. L'état de crudité des tubercules avait été indiqué par M. Dupuy comme constituant la période de la morve latente. Suivant M. Soly, la morve demeure latente aussi longtemps que l'organisme tolère les dépôts qui s'infiltrèrent de tous côtés, mais la maladie éclate dès que le travail par lequel il cherche à les isoler amène un trouble considérable et des dégénérescences diverses.

Il paraît, au reste, que les opinions de M. Dupuy, celles de M. Rodet et de M. Soly, n'ont jusqu'à présent été acceptées que par un nombre fort restreint de vétérinaires.

M. Morel regarde la morve comme une inflammation de la membrane muqueuse des cavités nasales, mais passée à l'état chronique, et ayant entraîné une désorganisation plus ou moins étendue des parties affectées par elle, sans avoir rien de spécial dans son genre. Cette inflammation peut être le produit de

l'influence d'une irritation locale, ou être l'effet sympathique d'une irritation éloignée; elle peut aussi se compliquer d'irritations subséquentes ou concomitantes. A l'état aigu, on lui donne des noms divers, à raison de son intensité et de ses effets variés. D'autres noms lui sont également appliqués quand elle se déplace, sans cependant se servir encore du mot de morve pour la désigner; cette dénomination ne lui est accordée que lorsque, après une série plus ou moins longue d'accidents pathologiques, l'organisation normale des tissus atteints vient à être profondément altérée ou changée. Dans le cas où la phlegmasie de la membrane pituitaire est intense et vive, elle se propage aux organes qui sympathisent le plus avec ladite membrane, puis de ceux-ci à d'autres secondairement, de manière à faire concevoir la possibilité d'une infection générale du corps, se manifestant par des symptômes qui dépendent toujours des sympathies mises en jeu par les organes affectés; et, dans le cas où elle passe au mode chronique, l'organisation des tissus s'altère peu à peu, les sécrétions changent de nature, et l'animal est véritablement *morveux*. D'après ce qui précède, la morve ne serait qu'une désorganisation de la muqueuse nasale, déterminée par une inflammation devenue chronique; et, pour qu'un animal devienne morveux, il faut qu'il ait eu la pituitaire préalablement enflammée une ou plusieurs fois, directement ou consécutivement. L'altération qui survient plus tard dans les fonctions générales ne doit être attribuée qu'aux affections subséquentes, sympathiques ou concomitantes, qu'éprouvent les principaux organes.

L'opinion de Godine et de M. Louchard, opinion admise par M. Vatel, donnerait à penser que la morve est une phthisie *sui generis* de la membrane muqueuse du nez.

Cette maladie a été aussi présentée comme une inflammation des capillaires lymphatiques de la pituitaire, avec tendance à la destruction.

Quelques vétérinaires considèrent la morve comme une maladie de sang. L'un d'eux, M. Bénard, s'exprime ainsi qu'il suit à ce sujet. « Des recherches faites sur le sang des chevaux affectés de morve à différents degrés, m'ont prouvé que l'albumine y est d'autant plus prédominante que la maladie est plus avancée, plus grave et plus étendue, que les

améliorations qu'on observe dans leur état s'accompagnent de la diminution de cette prédominance de l'albumine, et que cette substance, chez quelques individus très-malades, formait jusqu'aux sept huitièmes de la masse de leur sang. Une semblable disposition a-t-elle uniquement son origine dans l'irritation et les modifications de la vitalité des organes qui concourent essentiellement à l'élaboration des éléments réparateurs de ce fluide? Cela n'est guère probable. D'un autre côté, les humeurs excrémentielles de la peau et des muqueuses sont essentiellement albumineuses, et l'excrétion est la fonction principale des organes qui sont plus particulièrement affectés de la morve. Si donc l'irritation directe ou sympathique joue un rôle dans la maladie, c'est seulement en disposant à la désorganisation les tissus qui en sont le siège; elle n'est, par conséquent, qu'accessoire, que prédisposante. Les inflammations résultant de cette cause sont rarement suivies du développement de la morve; elles semblent, au contraire, lorsqu'elles affectent la pituitaire ou la continuité de cette membrane dans les autres voies de la respiration, et qu'elles sont suivies de l'excrétion purulente de ces parties, contre-balancer l'action des causes propres à la produire, ou en retarder les effets désorganisateurs, quand quelques symptômes font présumer son existence encore à l'état général préalable à la désorganisation. »

Dans une discussion qui s'éleva au sein de l'Académie de médecine au sujet de la morve, M. Barthélemy aîné s'exprima assez clairement pour faire reconnaître sa manière d'envisager la maladie en question. « Je n'ai jamais dit, ce sont ses propres termes, que la morve fût une maladie particulière. La morve aiguë, surtout, ne peut être une affection locale, puisqu'elle est accompagnée d'une éruption sur toutes les parties du corps; c'est donc une maladie générale, dont les effets principaux, essentiels, caractéristiques, se manifestent dans les cavités nasales. Quelques faits me portent néanmoins à penser que certaine affection, qu'on qualifie de morve chronique, est une maladie locale. »

M. Delafond est d'opinion que les causes variées et nombreuses de la morve donnent lieu souvent dans l'économie à des altérations malades dont le point de départ est variable. Une morve qui débute sous la forme d'une

inflammation chronique de la pituitaire est admise par lui ; il est cependant loin de croire que tel est constamment le début de la morve chronique ; il affirme qu'elle a, dans l'immense majorité des cas, son siège dans le système lymphatique, et que sa nature est une altération encore peu connue de la lymphe et des vaisseaux où elle coule.

M. Leblanc considère les diverses espèces de morve et de farcin comme des formes variées d'une seule et même affection générale. Selon lui, l'identité de nature de ces diverses affections est si réelle, que ceux même qui les croient distinctes admettent généralement qu'une espèce succède à l'autre ; la morve chronique à la morve aiguë, l'aiguë à la chronique, la gangrèneuse à l'aiguë, etc. Et il ajoute : « Ces transformations ne sont pour moi que des formes d'un même mal, que des aggravations ou des améliorations d'une même affection. D'ailleurs, tout le monde reconnaît que ce sont les mêmes causes qui les reproduisent. »

Des auteurs contemporains, partisans des doctrines humorales, ont expliqué le développement de la morve par une diathèse purulente. Un fait digne de remarque, c'est que l'introduction artificielle du pus dans l'économie détermine l'apparition des symptômes de cette redoutable maladie.

Enfin, nous allons rapporter ce que d'Arboval pense relativement au siège et à la nature de la morve. Il commence par déclarer que, à son avis, il n'y a que Lafosse qui ait bien vu, en plaçant le siège de cette affection dans la membrane pituitaire. « En démontrant, dit-il, que la morve est une maladie locale, particulière aux cavités du nez, aux sinus qui en dépendent ou à d'autres points de la membrane nasale, il a établi un fait qui nous paraît exact, et qui est actuellement admis, comme en effet il doit l'être par tous les bons esprits, par tous ceux qui se font une loi de fonder leurs observations médicales sur l'anatomie pathologique et la physiologie. » Si l'on a été assez heureux, ajoute-t-il, sur la découverte du véritable siège de la morve, il s'en faut qu'on soit autant d'accord sur celle de sa nature, et il conclut qu'il faut, pour le moment, se contenter de considérer la maladie comme une phlegmasie spéciale de la membrane pituitaire, aiguë dans son principe, quelque courte que soit cette première période, chronique

dans les autres temps, ou même primitivement et susceptible, comme toute autre phlegmasie, de réagir sur d'autres organes, à raison des lésions sympathiques, des rapports réciproques qui les enchainent les uns aux autres et les rendent dépendants les uns des autres. « Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, ne nous flattons pas, poursuit-il, de pouvoir expliquer comment cette phlegmasie est spéciale, c'est-à-dire comment elle diffère des autres inflammations du même tissu, comment elle est contagieuse et jusques actuellement incurable, comment, semblable à son début au catarrhe nasal, elle ne se termine pas de même et prend au contraire des caractères particuliers qui ne permettent plus de la confondre avec le coryza, l'angine, ou ce qu'on appelle la gourme. Quand on aura bien examiné et approfondi la question, quand on aura bien étudié tous les points qui peuvent mener à sa solution, peut-être trouvera-t-on moins de difficultés à la résoudre, peut-être apprendra-t-on que la morve ne diffère pas autant qu'on le croit du coryza, peut-être découvrira-t-on que la morve n'est qu'une des formes du coryza.... Nous ne terminerons cependant pas sans formuler nettement notre opinion. La morve, suivant nous, est une maladie de la pituitaire, une irritation sécrétoire anormale de cette membrane. Elle se développe ou spontanément, ou par contagion. Dans le premier cas, la phlegmasie nasale peut être ou primitive, ou consécutive à l'altération profonde, soit de l'économie entière, soit de l'un des principaux systèmes, l'appareil respiratoire surtout. Quant aux formes diverses sous lesquelles elle se présente, chronique ou aiguë, pustulense ou ulcéralive, ecchymotique et gangrèneuse, ce sont de simples nuances qui se rattachent à des conditions individuelles et à des causes extérieures variables à l'infini. »

Depuis les temps les plus reculés on a regardé la morve comme incurable ; mais cette opinion a dû se modifier depuis que la médecine vétérinaire a pris un essor fort remarquable. Aujourd'hui on peut admettre le bon résultat du traitement curatif employé au commencement de la maladie. Voici les moyens capables d'amener cette guérison. La morve, à son invasion, étant de nature inflammatoire, il faut s'appliquer tout d'abord à combattre l'inflammation. A cette fin, la saignée se présente la première ; non-seulement la saignée

générale, mais encore la saignée locale, à l'aide de l'application des sangsues à l'orifice extérieur des naseaux, ou de scarifications simples. La saignée doit être secondée par la diète, un peu de vert, l'eau blanche, les boissons médicinales rafraîchissantes, les fumigations émollientes sous le nez, les dérivatifs, tels que les purgatifs à l'intérieur et les sétons ou autres exutoires à l'extérieur. Dans la morve aiguë, il est nécessaire d'appliquer ce traitement avec énergie et sans hésitation. Quant aux injections et aux fumigations dans les narines, faites dans le but d'arrêter le flux nasal, elles sont toujours nuisibles, surtout au commencement de la maladie. Dans la morve chronique, lorsque les ulcérations ont paru et qu'il y a gonflement ou désorganisation des parties cartilagineuses ou osseuses qui environnent le siège du mal, on peut appliquer des remèdes locaux pour combattre ces ulcérations. Nous mentionnerons parmi ces remèdes les injections d'eau de chaux pour déterger les ulcères, la cautérisation de ceux-ci, les applications d'onguent mercuriel sur les os tuméfiés. Mais il est incontestable que ces phénomènes sont secondaires et destinés à disparaître, si on parvient à vaincre l'affection dont ils sont la conséquence. Il est nécessaire de joindre aux mesures curatives les mesures hygiéniques. Ainsi, on fera attention que le cheval morveux ne soit pas exposé à l'influence des lieux humides, peu aérés, malsains; que, dans la morve chronique, on ne néglige pas de le soumettre au pansement régulier de chaque jour et à un exercice modéré. Telle est la méthode curative de d'Arboval. Nous pourrions faire la longue énumération des moyens thérapeutiques essayés depuis bien longtemps pour combattre cette funeste maladie. Qu'il nous suffise de dire que les purgatifs, les sudorifiques, les diaphorétiques, les fondants, employés seuls ou combinés, ont presque toujours été impuissants. Depuis environ quinze ans, MM. Leblanc et Watrin ont préconisé la guérison de la morve par le chlore. D'autres praticiens ont publié des observations à l'appui de ce traitement, mais ils rencontrent de nombreux contradicteurs, et la question nous paraît encore au moins fort douteuse. La morve, avons-nous dit, en commençant, est considérée comme contagieuse; il faut ajouter qu'on la regarde aussi comme héréditaire. Jusqu'à ce que cette double question soit résolue négativement, il

est prudent d'isoler les chevaux morveux et de ne point s'en servir pour la reproduction. Il convient également de s'abstenir de faire usage, pour des chevaux sains, du harnachement employé pour des chevaux morveux; il convient aussi de gratter, de laver tout ce qui est toile ou cuir, de passer au feu ce qui est en métal, et de désinfecter les écuries où des chevaux atteints de cette maladie auraient séjourné. L'ordonnance du 16 juillet 1784, qui est encore en vigueur, prescrit formellement de faire abattre tout cheval déclaré morveux. La morve comporte la garantie. Voy. VICES RÉDIBITOIRES.

Transmission de la morve du cheval à l'homme. Cette transmission ne peut plus être sérieusement contestée. Mais, afin que dans un sujet si important nos paroles aient plus d'autorité, nous laisserons parler le *Recueil de médecine vétérinaire pratique*, à la publication duquel président des hommes d'un éminent savoir. Dans le cahier de février 1843 de ce *Recueil*, on lit la note suivante: « Malgré les nombreux exemples de la morve du cheval à l'homme, qui se sont produits depuis quelques années, il ne nous paraît pas que la croyance à la transmissibilité de cette terrible maladie sur l'espèce humaine soit assez universellement répandue. Beaucoup de propriétaires, qui ignorent encore ou feignent d'ignorer cette vérité acquise à la médecine par de si cruelles expériences, utilisent encore à leurs travaux ordinaires des chevaux affectés de la morve, et exposent journellement au danger de leur contact les hommes chargés de les conduire. Un grand nombre de vétérinaires, soit par scepticisme, soit par cet excès d'audace propre surtout aux hommes qui, n'ayant jamais vu le péril, ne peuvent pas en calculer l'étendue; un grand nombre de vétérinaires, disons-nous, négligent tous les jours, dans l'exercice de leur profession, les soins hygiéniques les plus simples, et courent comme à plaisir les dangers d'une contagion qui ne devrait plus faire pour personnel l'objet d'un doute. Ce défaut de croyance dans la puissance de propagation d'un fléau dont, jusqu'à ces dernières années, l'espèce humaine avait pu exempter, peut avoir des conséquences redoutables pour la santé publique. Aussi nous a-t-il semblé qu'il était de notre devoir de tâcher de tous nos efforts à répandre la conviction, qui est aujourd'hui profonde en

nous, de la transmissibilité non-seulement possible, mais facile de la morve des solipèdes à l'homme... Aujourd'hui, nous ne craignons pas de le dire, les vétérinaires seraient coupables, ils manqueraient à la plus sainte de leurs missions, s'ils négligeaient d'éclairer les propriétaires sur les dangers de conserver et d'utiliser des animaux affectés de la morve : ils manqueraient aux devoirs les plus impérieux de leur profession, si, mus par un esprit de tolérance que rien ne saurait excuser, ils ne faisaient pas exécuter avec la plus grande rigueur les mesures sanitaires prescrites par les lois, arrêtés et ordonnances, à l'endroit des maladies contagieuses. Ce n'est pas seulement aujourd'hui la fortune des particuliers qui pourrait se trouver compromise par l'inexécution de ces mesures, c'est encore et surtout la santé de nos semblables. Cette considération doit dominer toutes les autres, de quelque nature qu'elles soient, et faire comprendre qu'en présence d'un pareil danger, tout acte de tolérance serait un acte coupable. » Cette note sert de préambule à un travail de M. le docteur Marchant, sur l'*affection farcino-morveuse de l'homme*. Nous donnons un extrait de ce travail. Ceux qui les premiers ont appelé l'attention des médecins et des vétérinaires sur la matière, sont M. Elliotson, en Angleterre, (*On the glanders in the human subject*; *Medic. chir. transact.*, vol. XVI, p. 1 at 474), et M. Rayer en France (*De la morve et du farcin chez l'homme*; Paris, 1857). M. Marchant regarde la morve et le farcin chez les solipèdes comme des maladies qui lui paraissent avoir la même origine, quoiqu'elles diffèrent dans la forme extérieure et leurs caractères nosologiques. Leur propagation à l'homme peut se faire par voie de contagion et par voie d'infection. L'*affection farcino-morveuse* est, selon lui, une maladie spécifique et contagieuse, produite par l'introduction dans l'économie d'un principe particulier, d'un véritable poison animal. Comme dans la syphilis, où l'on remarque différentes sortes d'altérations ou lésions, telles que celles des membranes muqueuses (blennorrhagies, chancres), celles du tégument externe (syphilide, excroissances), celles du tissu osseux (exostoses, douleurs ostéocopes), les inflammations des ganglions lymphatiques (bubons), etc.; de même le virus farcino-morveux, toujours identique dans son origine et sa nature, peut produire tantôt la morve,

tantôt le farcin, ou, ce qui est plus commun, les deux affections réunies. De l'analogie qu'il y a entre la maladie vénérienne et l'affection farcino-morveuse, l'auteur se conduit à formuler la proposition que voici : *La morve et le farcin ne sont que la manifestation de la présence dans l'économie du virus farcino-morveux; ce sont deux symptômes complexes, à la vérité, d'empoisonnement, mais non deux maladies distinctes*. Les formes de la maladie observées par les médecins vétérinaires chez les solipèdes, ne se retrouvent pas identiquement chez l'homme. C'est sous la forme de morve aiguë que se manifeste la plus grande violence de l'empoisonnement farcino-morveux. Elle a, jusqu'à présent, toujours été mortelle pour les individus qui en ont été atteints, soit qu'elle ait été précédée par le farcin, soit qu'elle ait débuté de prime abord. Le farcin, plus lent dans son développement, parcourt ses périodes avec plus ou moins de rapidité, selon la force de résistance qu'il rencontre dans l'organisation de l'homme; il le détruit et le ruine peu à peu, et les rémittences observées dans cette maladie semblent préparer l'organisation à l'apparition de la morve aiguë, qui vient le plus souvent terminer les souffrances et la vie des malheureux farcineux. Le farcin est quelquefois susceptible de guérison; cela est prouvé par quelques cas peu nombreux, à la vérité, qui sont attestés par des hommes éminents. Il s'agit alors du *farcin simple*. Malheureusement, les signes qui servent à le distinguer du *farcin grave* ne sont pas assez saillants pour qu'on puisse se prononcer. Si, chez les chevaux, la morve chronique se présente fréquemment sans altérer, pour ainsi dire, leur santé, il en est tout autrement chez l'homme : l'affection n'est jamais simple et exempte de farcin. Chez ce dernier, l'affection farcino-morveuse ne se développe jamais spontanément; elle est toujours communiquée. L'existence de la contagion de cette maladie du cheval à l'homme est établie par un grand nombre de faits. Le 10 février 1857 un malade entra à la Charité dans le service de M. Rayer; ce malade fut examiné avec le plus grand soin par ce savant médecin. Il lui fut impossible de porter, tout d'abord, un diagnostic précis. Il crut un instant que le sujet était atteint de fièvre typhoïde. Puis M. Rayer se rappelant les faits de morve observés par M. Elliotson, constata entre eux une

parité de symptômes tellement frappante, qu'il n'hésita plus : il reconnut la présence de la morve, ainsi qu'elle avait été observée en Angleterre. Il fit prévenir ses collègues de l'hôpital, et MM. Andral et Velpeau, après avoir examiné le malade, adoptèrent son diagnostic, que toutes les recherches ultérieures ont confirmé. Ce diagnostic, porté par des hommes compétents, et vérifié par l'autopsie, démontra d'une manière incontestable le fait d'une maladie nouvellement observée et surtout fortement caractérisée. Le 21 février 1857, M. Rayer communiqua à l'Académie de médecine l'observation qu'avait offerte le palefrenier Prost. Nous allons rapporter, d'après l'auteur du Mémoire que nous analysons, les traits les plus saillants de la discussion à laquelle donna lieu cette communication devant l'honorable assemblée. « Si la morve, disait M. Barthélemy, pouvait passer si facilement à l'homme, la chose ne serait pas restée ignorée jusqu'à présent ; car les exemples se seraient présentés en foule, surtout dans les grandes réunions de chevaux morveux. » A cela, M. Marchant répond : « On n'avait pas dit précisément jusqu'alors que des individus qui donnaient des soins à des chevaux morveux pouvaient contracter la morve ; mais on avait observé chez eux des symptômes tellement anormaux, que les médecins s'étaient crus obligés de publier les relations de leurs maladies comme des faits extraordinaires et curieux. Tous les cas, objets de doute, rapportés par M. Rayer, sont dans cette catégorie ; ils sont incomplets, cela est vrai, mais ils ont entre eux un tel degré de ressemblance, qu'on ne peut méconnaître qu'ils appartiennent à la même maladie. Les médecins ne savaient pas que l'affection farcino-morveuse était transmissible du cheval à l'homme ; ils ne connaissaient cette maladie que de nom ; ils ne pouvaient pas, par conséquent, la caractériser, ni lui donner la place qui lui convenait dans les cadres pathologiques ; ils voyaient seulement une maladie singulière, et rien de plus. Il ne faut donc pas dire que cette maladie n'avait pas été observée jusqu'alors ; elle avait seulement été méconnue. » M. le professeur Velpeau, qui avait observé le malade Prost, réfuta toutes les objections présentées par M. Barthélemy. Celui-ci, dans la séance du 14 mars, revenait sur la question, et il la posait ainsi : « Si l'homme est apte à recevoir

le venin de la morve, il est également apte à le conserver dans toute son énergie ; il doit l'être à donner à un autre homme ce qu'il a reçu du cheval : or, a-t-on vu un homme infecté de morve infecter un autre homme ? Non. » M. Marchant reprend ainsi : « Les faits cités par Tavozi peuvent être contredits, mais la mort du malheureux Røeler démontre combien les conclusions de M. Barthélemy étaient prématurées, et les inoculations qui ont été faites plus tard des produits morveux de l'homme sur des solipèdes sains, ont développé la morve avec tous ses caractères les plus tranchés. Ces expériences ont été nombreuses. L'année suivante (1858), à l'occasion d'observations sur la morve, communiquées par MM. Breschet, Husson et Deville, l'Académie reprit la discussion sur ce sujet. On avait recueilli de nouveaux faits, et M. Barthélemy, avec une loyauté qui l'honore, convint qu'il avait trouvé de l'analogie, de la ressemblance entre les lésions qui existaient dans les cavités nasales de la pièce présentée par M. Breschet, et celles que l'on observe dans les mêmes parties, à l'ouverture des chevaux qui ont été affectés de l'une des maladies désignées sous le nom de morve aiguë. Cependant sa conclusion était celle-ci : Est-ce à dire pour cela qu'il y ait identité entre les deux cas ? » M. Marchant dit qu'il n'était pas nécessaire de chercher à prouver l'identité, quand l'analogie était si évidente : il suffisait de savoir que l'homme en contact avec des chevaux morveux ou farcineux était susceptible de contracter une maladie grave, qui jusqu'alors avait été presque toujours mortelle. Quant au peu d'importance des lésions des cavités nasales, en égard à la gravité de la maladie, cela n'est pas étonnant ; cette lésion ne constitue pas toute la maladie, quoiqu'elle en soit un phénomène constant. Outre les symptômes locaux, il existe des symptômes généraux autrement graves, qui précèdent la lésion des fosses nasales. Ce trouble général des fonctions de l'économie animale, trop négligé par les anatomo-pathologistes, constitue, à proprement parler, toute la maladie ; il indique l'atteinte profonde portée à l'organisation par la présence d'un virus spécifique qui porte sur elle son influence délétère. Depuis 1858, un nombre considérable d'observations toutes authentiques ont été recueillies, tant en France qu'à l'étranger ; et, dans toutes, on a pu constater que les in-

dividus qui avaient contracté l'affection farcino-morveuse avaient été en rapport plus ou moins direct avec des chevaux atteints de cette maladie. Les médecins qui les ont soignés ont tous, sans exception, reconnu la maladie, et ils ont aujourd'hui la conviction profonde que la morve et le farcin sont des maladies contagieuses; que cette contagion est relative et non absolue, comme le sont au reste toutes les contagions. Dans d'autres cahiers du même recueil, M. Marchant donne l'histoire développée de l'affection farcino-morveuse chez l'homme. Nous renvoyons à ce recueil ceux qui auraient intérêt à prendre connaissance de cet important travail.

Les faits ci-après, qui témoignent de la transmission de la morve du cheval à l'homme, ont été publiés par la presse quotidienne. — Dans un des faubourgs de Marseille, un cheval atteint de morve chronique reçut les soins de son maître, qui avait des gerçures aux mains. Le cheval succomba, et son propriétaire ne tarda pas à tomber malade. L'indisposition que celui-ci éprouva se manifesta en même temps que le cheval fut abattu, et cette indisposition présenta bientôt tous les symptômes auxquels la morve se fait reconnaître. Après de longues souffrances, qui ont duré plus d'une année, cet individu est mort, et tout prouve que le cheval soigné par lui avait transmis la maladie chronique dont il était atteint; en effet, de nombreux abcès se sont montrés à la surface du corps; la teinte violacée de ses membres, la mauvaise nature des plaies, et enfin le jetage et la difficulté de respirer n'ont que trop démontré cette fatale transmission d'une maladie chevaline. — On écrit de Carcassonne : « M. Basie, vétérinaire au 9^e chasseurs, est mort de la morve dont il a été atteint en donnant ses soins aux chevaux placés dans l'infirmerie. Il paraît que la contagion de cette cruelle maladie s'est communiquée au moyen de l'odorat, de l'animal au vétérinaire : celui-ci, animé d'un zèle peu commun, ayant l'imprudente habitude de flairer les déjections nasales pour s'assurer de la réalité ou du degré d'intensité de la maladie. » — Un riche vigneron de Verzy (Aube), nommé Beuzard, tenait dernièrement entr'ouverte, au moyen d'une corde, la mâchoire d'un cheval morveux, afin de lui faire prendre plus facilement un breuvage prescrit par le vétérinaire. Tout à coup, la corde ayant glissé, la mâchoire se perçut de l'animal

vint frapper le vigneron à la joue. L'une des dents produisit une plaie assez profonde à la pommette, et dès le lendemain le malheureux Beuzard était en proie à une fièvre terrible. Bientôt la plaie offrit un aspect livide, le corps se couvrit de pustules gangréneuses, les narines jetèrent comme celles des chevaux morveux, et des médecins reconnurent d'une manière positive tous les symptômes de la morve aiguë, à laquelle le malade ne tarda point à succomber. — M. Isambert, élève distingué de l'école d'Alfort, est mort des suites de la transmission de la morve, le 16 juillet 1846, après trois semaines de souffrances inouïes. — Il existait dans les écuries de l'établissement des voitures de Paris, dites *Dames-Réunies*, plusieurs chevaux morveux qu'on ne faisait travailler que le soir, et qu'on cachait à la surveillance du vétérinaire de l'entreprise. Ces chevaux étaient traités, à ce qu'il paraît, par un empirique. Le palefrenier qui les pensait, le nommé Monnot, au bout de peu de temps tomba malade et mourut à l'Hôtel-Dieu dans d'atroces souffrances. Les médecins ont constaté que ce malheureux était mort des suites du mal contagieux, le farcin chronique, que lui avaient communiqué les chevaux qu'il soignait. — Une femme de quarante ans, qui n'avait jamais eu de rapports avec des chevaux sains ni malades, présente les symptômes de la morve aiguë la mieux caractérisée. Elle succombe, et l'examen du cadavre ne permet pas de méconnaître les altérations organiques propres à cette terrible maladie. Le pus, renfermé dans les pustules développées au visage, est inoculé à un cheval qui succombe lui-même de la morve. La profession de cette femme consistait à carder les matelas et à détresser le crin que l'on tord dans les abattoirs. Il paraît extrêmement probable qu'elle avait manié des crins ayant appartenu à un cheval morveux, et que ceux-ci lui avaient communiqué la maladie, comme les toisons des animaux morts de charbon transmettent cette grave affection aux ouvriers qui les travaillent.

Transmission de la morve d'homme à l'homme. L'auteur du Mémoire dont nous avons offert un extrait ne révoque aucunement en doute cette transmission. Il y a trois ou quatre ans que le fait suivant fut annoncé par les journaux : « L'hôpital Saint-Antoine vient de présenter un fait qui démontre la possibilité de la contagion de la morve, d'homme à

homme. Un individu affecté de morve aiguë était entré dans le service de chirurgie de cet hôpital. L'élève externe chargé de panser ce malade a été lui-même frappé de tous les symptômes de la morve, et devra indubitablement succomber. »

MORVE CALCAlRE. Cette dénomination est le résultat d'hypothèses qui semblent être bien loin de la vérité. On s'en est servi pour désigner la morve chronique, parce qu'on l'a supposée produite par une déviation de phosphate calcaire anormalement déposé dans des tissus non destinés à en recevoir. Voy. MORVE.

MORVE CANCÉREUSE. Il a été supposé que la morve chronique était le produit d'une dégénérescence cancéreuse de la membrane pituitaire, sous l'influence de pléguemiasés chroniques prolongés, et, à cause de cela, on l'a nommée *morve cancéreuse*.

MORVE CHRONIQUE. Voy. MORVE.

MORVE FARCINEUSE. Celle qui est compliquée de farcin.

MORVE GANGRÉNEUSE. Morve très-aiguë, dans laquelle l'inflammation se termine par la gangrène de la membrane pituitaire. V. MORVE.

MORVE PUSTULEUSE. On a désigné sous cette dénomination la morve aiguë, avec ou sans farcin, et à laquelle on assigne pour caractère une éruption de pustules dans les fosses nasales. Voy. MORVE.

MORVE TYPHOÏDE. Morve aiguë survenue dans un sujet atteint déjà de morve chronique et qui présente, le plus souvent, des phénomènes typhoïdes.

MORVEUX. adj. Qui est atteint de morve; qui est relatif à la morve.

MOTEUR, TRICE. adj. En lat. *motor, motrix*. Qui met, qui remue, qui imprime le mouvement. *Muscles moteurs, puissance motrice*.

MOTILITÉ. s. f. En lat. *motilitas*, de *motus*, mouvement. Facilité de se mouvoir; synonyme de *contractilité*. Voy. ce mot.

MOTION. Voy. MOUVEMENT.

MOU, MOLLE. adj. En lat. *mollis*. *Mou* se dit du cheval qui n'a point de force.—En anatomie, on appelle *parties molles*, l'ensemble des chairs ou des organes dont le squelette est recouvert.—*Mou*, se dit en pathologie d'un état particulier du *pouls*. Voy. ce mot.

MOUCHE. s. f. (Maréch.) Petit crapoun à quatre faces, comme la tête d'un clou, que l'on pratique dans certains cas au fer du cheval. Voy. FER et FERRURE.

MOUCHE-ARAIGNÉE. Voy. HIPPOBOSQUE.

MOUCHE BRETONNE. Voy. HIPPOBOSQUE.

MOUCHE DE CHEN. Voy. HIPPOBOSQUE.

MOUCHE D'ESPAGNE. Voy. HIPPOBOSQUE.

MOUCHE DES INTESTINS. Voy. OESTRE.

MOUCHETÉ. adj. Particularité des robes. Voy. ROBE.

MOUCHETURES. s. f. Scarifications très-superficielles faites dans un but thérapeutique.

MOULIN A AVOINE. Machine destinée à concasser l'avoine, pour la rendre propre à la nourriture des jeunes chevaux, qui ne peuvent la manger en nature, et à l'entretien des vieux chevaux qui ne peuvent plus en faire usage. L'inventeur de ce *moulin* est M. Gaud-Bovy, ingénieur mécanicien, fournisseur de l'armée. Par cette machine, qui peut être manœuvrée par un jeune homme de quinze ans, on obtient 7 kilogrammes de mouture à l'heure, à la grosseur qu'on désire. Le prix de la machine est de 80 francs, et pèse 47 kilogrammes et demi. Elle peut être posée soit sur une porte, soit sur un pilier, soit sur un mur. Une instruction convenable pour la pose et la manœuvre du moulin est comprise dans le prix énoncé.

MOUSQUETAIRE. s. m. Les *mousquetaires* étaient des soldats à pied qui portaient le mousquet, et plus tard, des militaires qui faisaient partie des compagnies à cheval des mousquetaires du roi. Il y avait les mousquetaires *gris* et les mousquetaires *noirs*, ainsi nommés de la couleur de leurs chevaux.

MOUSSE DE CORSE. En lat. *helm. inthocorton*, *corallina corsica* des pharmaciens. Sous cette dénomination on désigne, dans les pharmacies, un mélange confus de plantes marines, que l'on recueille sur les rochers des bords de la mer, et principalement sur ceux des îles de Corse et de Sardaigne. La *mousse de Corse* est sous forme de touffes serrées, composée d'un grand nombre de filaments d'un gris brunâtre, bifurqués au sommet, mêlés d'autres filaments rougeâtres, irrégulièrement rameux, et de lamelles membraneuses, ainsi que de petites tiges blanches. On rencontre souvent aussi, au milieu de ces touffes, de petits coquillages, des graviers et autres corps étrangers. La mousse de Corse a une odeur saumâtre désagréable, une saveur salée, amère et nauséabonde. Pouvant être administrée à très-grande dose, sans nuire à la santé des animaux, elle a la propriété de tuer les vers intestinaux du

genre strongle et ascaride. Mais, employée seule, elle a peu d'efficacité sur le cheval; on l'associe à des vermifuges plus puissants. On la fait infuser à la dose de 64 à 96 grammes dans l'eau, et l'on se sert ensuite du liquide comme véhicule pour un médicament plus actif.

MOUSTACHES. Voy. ROBE.

MOUTARDE. s. f. SÈNEVÉ. s. m. En lat. *sinapis*. *Moutarde*, c'est comme si l'on disait *mout ardent* (*mustum ardens*), parce que la moutarde de table se prépare quelquefois avec le mout de vin. La moutarde est une plante dont on distingue deux espèces, la *blanche* et la *noire*.

Moutarde blanche. En lat. *sinapis alba*. La graine de cette plante est petite, ronde, de couleur blanche jaunâtre, d'une saveur piquante. A l'intérieur, elle a été employée avec succès dans le vertige symptomatique. On fait rarement usage de la farine de cette graine à l'extérieur pour produire la rubéfaction.

Moutarde noire. En lat. *sinapis nigra*. Plante annuelle, indigène, qui croît spontanément dans les champs arides et pierreux, et que l'on cultive en grand dans plusieurs parties de la France pour sa graine. Cette graine est petite, globuleuse, noire extérieurement, jaune intérieurement, sans odeur et d'une saveur âcre et brûlante. Pulvérisée, elle constitue la *farine de moutarde*, farine qui, étant humectée avec une petite quantité d'eau, laisse dégager une odeur forte et piquante, capable de provoquer les larmes et l'éternuement. La partie active et rubéfiante de la moutarde réside dans une huile essentielle, âcre et très-irritante. Il faut délayer la farine de moutarde dans un peu d'eau chaude avec du vinaigre, pour que cette huile puisse agir. Le cataplasme confectionné de cette manière porte le nom de *sinapisme*, lequel détermine, par son application sur la peau, de la rougeur, de la chaleur et beaucoup de douleur. On avait pensé que le vinaigre augmentait l'action des sinapismes; mais on croit aujourd'hui que c'est le contraire. On falsifie la farine de moutarde avec du marc de colza, ou de la graine de lin, qu'on cache au moyen d'une substance colorante. Pour l'avoir pure et active, il faut broyer soi-même la graine ou l'acheter chez des pharmaciens de confiance, qui la broient et la préparent eux-mêmes. L'application des cataplasmes de farine de moutarde ne donne point lieu à des phlycté-

nes; il en résulte de la douleur, de la rougeur et de la chaleur, et la tuméfaction sanguine. C'est dans cet engorgement que l'on fait des mouchetures pour obtenir une saignée locale. Les sinapismes conviennent au début de la pneumonie, de la pleurite, de l'arachnoïdite, de la péritonite, de la pharyngite, de la laryngite et des douleurs articulaires. On les emploie aussi dans les engorgements froids et indolents des régions inférieures des membres, et dans ceux du garrot. La farine de moutarde sert en outre pour confectionner les masticatoires qui excitent l'appétit et favorisent la digestion dans les vieux chevaux, ou dans ceux dont le ventre est paresseux et relâché.

MOUTONNÉ, ÉE. adj. Se dit du cheval, du front, ou de toute la tête de cet animal. Voy. TÊTE.

MOUVEMENT. s. m. En lat. *motus*. En équitation, *mouvement* est synonyme d'*allure*. *Beau mouvement*, *mouvement dur*. Les mouvements du cheval, dans quelque allure que ce soit, se réduisent à décrire des lignes droites et des lignes courbes. Toute la science du cavalier dans le *pas*, dans le *trot*, dans le *galop*, consiste à mener le cheval droit devant lui dans l'une ou l'autre ligne, et à faire en sorte qu'il soit ferme, stable et rassuré sur les jambes. Les autres *mouvements* principaux dépendant de ceux ci-dessus sont, l'*arrêt*, le *demi-arrêt*, et le *reculer*. De ces trois mouvements se tirent: le *piaffer*, la *galopade*, le *terre-à-terre*, la *pesade*, le *mézair*, la *courbette*, le *pas* et le *saut*. La pirouette participe de la courbette et de l'arrêt.

Mouvement se dit aussi de l'action de plier les jambes de devant, ainsi que de la liberté de l'avant-main.

Mouvement ou *Motion*, se disent de l'acte même qui constitue, pour les jambes, le passage de l'inaction à l'action.

MOXA. s. m. Mot par lequel les Chinois et les Japonais désignent un tissu cotonneux qu'ils préparent avec les feuilles desséchées de *artemisia chinensis*. Ils font, avec le parenchyme de ces feuilles, une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cauteriser. La chaleur augmente graduellement à mesure que la combustion du *moxa* approche de la peau. En Europe, on fait des moxas avec des substances très-combustibles, telles que le coton, roulées en forme de

cylindre, que l'on fait brûler sur une partie du corps pour opérer une cautérisation lente et profonde. Ce moyen est peu usité pour les chevaux.

MOYENS. s. m. pl. Facultés naturelles, physiques ou morales, en parlant des qualités des êtres du règne animal. *Cheval qui a beaucoup de moyens, peu de moyens.*

MUCILAGE. s. m. En lat. *mucilago*, *mucago*. Principe végétal analogue à la gomme par la plupart de ses propriétés, et qui existe dans les fleurs, les tiges, les racines de beaucoup de plantes, et particulièrement des mauves, des guimauves, dans la graine de lin, etc. Il est insipide, sans odeur, visqueux, se dissolvant facilement dans l'eau chaude, où, s'il est assez abondant, il s'épaissit et se prend en une sorte de gelée. L'alcool, l'éther, les huiles, ne dissolvent pas le *mucilage* : il est, au contraire, dissous par les acides végétaux, tels que le vinaigre, et par les alcalis ; ces derniers cependant commencent par le coaguler. Le mucilage uni à l'eau tiède ou froide est la base d'un grand nombre de préparations magistrales, très-fréquemment usitées en hippiatrice.

MUCILAGINEUX, EUSE. adj. En lat. *mucilaginosus*. Qui contient, ou est de la nature du mucilage.

MUCOSITÉ. s. f. En lat. *mucositas*. On appelle *mucosités*, les fluides qui ont l'aspect et qui tiennent de la nature du mucus, ou qui en sont en grande partie formés.

MUCUS. s. m. En lat. *mucus* ; en grec *muxa* (muqueux ou mucus animal). Fluide onctueux, sécrété par les follicules des membranes muqueuses, et destiné à lubrifier la surface de ces membranes exposées au contact des substances étrangères. En séjournant dans la cavité folliculaire, le *mucus* acquiert des qualités qui le rendent plus propre à atteindre le but qui lui est assigné.

MUE. s. f. En lat. *vernatio, spoliūm*. Crise annuelle, ayant lieu au printemps, et qui fait tomber, pour les renouveler, une partie des poils du cheval. Lorsque la *mue* languit, l'emploi des toniques est indiqué.

MUER. v. Changer de poil. Voy. **MUE**.—*Muer* se dit aussi de la corne qui change. *La corne de ce cheval mue. Le pied lui mue*, lorsqu'il pousse une corne nouvelle.

MULASSE. s. f. On appelle ainsi la production et l'élève du mulet.

MULE. s. f. En lat. *mula*. Femelle de la même nature que le mulet, et qui est ordinairement stérile. Voy. **MULET**. Une mule fut entretenue aux frais de la république d'Athènes, et vécut jusqu'à l'âge de 80 ans.—*Doublonne*, est le nom de la *mule* de deux ans, dans le département de la Charente-Inférieure.

Épithètes que l'on donne à la mule. Noire, blanche, belle, petite, ombrageuse, lunatique, fâcheuse, opiniâtre, rouge-frein, lente, fantaisie, ambulante, seigneuriale, pesante, incorrigible, indomptable, stérile.

MULE DE MARQUE. Nom que les éleveurs donnent aux jeunes mules qu'ils gardent jusqu'à l'âge de 5 ou 6 ans, temps où la vente est la plus avantageuse.

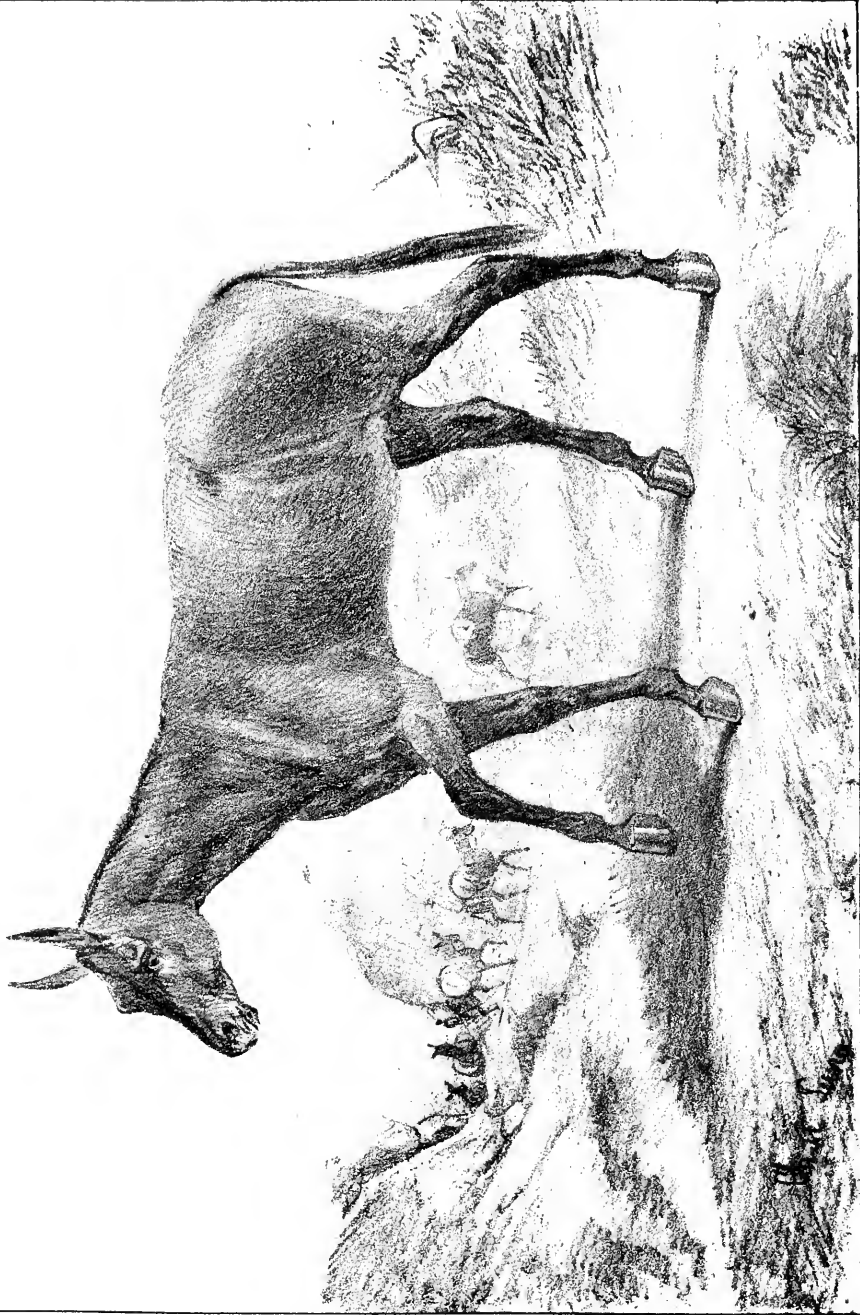
MULES AUX TALONS. Extension jusque vers les talons, de la maladie qu'on nomme *crevasses*. Voy. ce mot.

MULES TRAVERSIERES, TRAVERSINES ou TRAVERSAINES. Voy. **CREVASSES**.

MULET ou BATAARD. s. m. En lat. *mulus*. Animal *hybride*, c'est-à-dire produit de l'union de deux espèces différentes, comme de l'âne avec le jument, du cheval avec l'ânesse. Dans le langage vulgaire, on nomme exclusivement *mulet* le fruit de l'accouplement des deux premières espèces, et on appelle *bardeau* le résultat des deux autres. L'un et l'autre sont si utiles dans les pays chauds de montagne, qu'on les préfère à leurs parents. Le bardeau a la tête plus longue et plus petite, proportions gardées, que celle de l'âne ; ses oreilles sont plus courtes, ses membres locomoteurs plus étoffés, sa queue plus garnie de crins. Il est de moindre taille que le mulet proprement dit, son encolure est plus mince, son dos plus tranchant, sa croupe plus pointue et plus avalée. Les hybrides vivent très-longtemps pour la plupart. L'âge du cheval et de l'âne ne va que très-rarement au delà de quarante ans, et ces animaux produisent des mulets dont quelques-uns sont parvenus à plus de quatre-vingts ans. Les hybrides sont ordinairement sujets aux mêmes maladies que les animaux d'où ils proviennent. On cite d'autres sortes de mulets ou productions hybrides. En parlant de l'*hémione*, nous avons fait mention d'un mulet issu de cet animal et d'une ânesse ; à propos du *couagga*, nous avons dit qu'on avait tenté, mais en vain, de le croiser avec l'ânesse ; et au sujet du *zebre*, il a été rappelé que l'ânesse a été accouplée avec lui ;

en ce moment la ménagerie possède un mulet fort curieux, issu de l'âne et du zèbre. On a encore des mulets provenant de l'union du cheval avec la vache, du taureau avec le jument, du taureau avec l'ânesse, de l'âne avec la vache, et même du cerf avec la jument. On les a compris sous le nom générique de *jumart* (en lat. *onotaurus*), et pour deux de ces productions on a même créé des mots particuliers, c'est-à-dire le nom de *bif*, lorsqu'elles proviennent du taureau et de l'ânesse, et de *baf*, lorsqu'elles sont issues du taureau et de la jument. Dans ce dernier cas, on les nomme aussi *hippobus* ou *hippotaurus*. La plupart des naturalistes regardent les jumarts comme chimériques, se fondant sur la trop grande diversité anatomique qui existe entre les trois espèces dont il s'agit. Cette opinion ou cette doctrine a trouvé cependant des contradicteurs. Bourgelat cite le fait suivant : « J'avais placé, dit-il, un étalon navarrin dans les hautes montagnes de la province de Beaujolais. Cet étalon, plein d'ardeur, couvrit une vache ; il en naquit un jumart... Ce jumart ne vécut que quatre mois ; il avait plus de rapports avec la mère qu'avec le père. Je fus frappé de deux prééminences qui se faisaient remarquer à l'endroit des cornes, comme dans le veau naissant. » Grogaiër fait remarquer relativement à cette observation, qu'il y manque deux choses : l'autopsie et la certitude qu'aucun taureau n'avait approché de la vache. Toutefois, ce n'est pas pour conclure absolument contre l'existence des jumarts que cet auteur s'exprime ainsi ; car il ajoute : « Quelles que soient les différences génitales entre les espèces équestre et bovine, on ne peut nier que le taureau ne puisse couvrir la cavale, et l'étalon la vache ; ce double fait a été observé souvent. De ce qu'on a cent fois reconnu que ces accouplements étaient stériles, s'ensuit-il qu'ils ne sont jamais féconds ? Il est constant toutefois que dans les pays où mâles et femelles de toutes espèces sont pélo-mêle au pâturage, il naît quelquefois des mulets à tête de veau, à queue de vache, avec des protubérances à la place des cornes. On a vu, à l'école vétérinaire de Lyon, un animal à formes de mulet, à cela près que le front et la mâchoire antérieure ressemblaient à ces mêmes parties dans le taureau. La langue était couverte de papilles comme dans l'espèce bovine. Cet animal singulier n'avait ni le mugissement du tau-

reau, ni le hennissement du cheval, ni le braiment de l'âne ; mais il faisait entendre un cri grêle et aigu qui tenait de celui de la chèvre. Nous pourrions multiplier les exemples ; nous nous contenterons de dire que, sans rejeter l'existence des jumarts, nous les regardons comme invraisemblables. » Après cette citation relative au jumart, nous produirons l'extrait suivant du *Journal des Haras*, t. III, p. 496. « La question de l'existence du jumart, si longtemps débattue entre les naturalistes, paraît enfin entièrement résolue, à moins que l'on ne veuille révoquer en doute la véracité d'un homme honorablement connu par ses connaissances étendues et par les recherches scientifiques auxquelles il s'est livré pendant de longs et pénibles voyages. Nous voulons parler de M. le colonel Rottiers, qui, né à Anvers, et entré au service de la Russie en 1808, fut envoyé en Géorgie au commencement de 1812, comme chef d'état-major du prince Orbelianoff. Il avait sollicité cette destination dans la vue de visiter les peuplades peu connues qui habitent une partie du Caucase et des bords de la mer Noire. Sa résidence habituelle était Tiflis ; il en partit en 1818 pour se rendre à Constantinople par l'Asie Mineure, et c'est dans le cours de cet intéressant voyage, qu'arrivé à Gori en Géorgie, il y recueillit le fait remarquable que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs... Comme il nous fut impossible, dit-il, de nous procurer à Gori des voitures pareilles à celles qui nous avaient conduits jusque-là, nous nous vîmes forcés de nous contenter de quelques chevaux et de mulets d'une espèce particulière, et à l'existence desquels beaucoup de personnes refusent encore de croire. L'hybride, né d'un âne et d'une buffle femelle, le jumart, en un mot, est très-commun dans le Nord de la Perse. J'en ai vu grand nombre en Géorgie. Il est plus grand, plus beau, plus fort, et moins têtu que l'âne et le mulet ordinaire ; il tient cependant fort peu de la femelle qui l'a mis au monde. On conçoit tout ce que l'on a pu objecter contre la possibilité de l'accouplement de deux espèces aussi différentes de mammifères, d'un ruminant avec un animal à un seul estomac, d'un solipède avec un bisulce ; mais à cela je réponds : le fait ! le fait ! Ce fait, je viens en outre l'attester après une foule de voyageurs ; je souhaite que mon témoignage fasse définitivement pencher



Imp. 26. 1890. - American Horse, 6.

Mulet

la balance du côté de la vérité. » Un nouvel exemple de la possibilité de l'accouplement d'un animal ruminant avec un autre animal à un seul estomac vient d'être cité dans un article daté de Berlin récemment publié. « On voit en ce moment à Berlin un animal fort curieux, qui est le résultat de l'accouplement d'un cerf et d'une jument; cet animal a la tête et l'avant-main du corps du cheval, et l'arrière-main et les pieds du cerf. Le roi a fait acheter ce monstre extraordinaire pour l'envoyer à la ménagerie de Potsdam. » Les êtres issus de la fécondation hybride tiennent des individus reproducteurs; mais on croit qu'ils se rapprochent plus de la femelle que du mâle. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur forme extérieure, leur structure interne, leurs mœurs offrent des modifications. Quant à l'idée communément reçue que les hybrides sont toujours inféconds, elle est erronée. Le fait relatif aux mulets proprement dits, ou aux bardeaux, n'est nullement concluant; ce le serait au surplus qu'une exception; d'ailleurs, dans les pays chauds on a quelquefois constaté la fécondité des mules et des muets. Le *Journal des Haras*, t. XXI, p. 555, en offre un exemple, observé par M. de Castelnau, sur une mule, dans l'Amérique méridionale. « Cette mule, dit notre voyageur, a engendré deux fois : 1^o à l'âge de 7 ans, avec un âne, et a produit un muet semblable en tout aux autres animaux de ce nom; 2^o à l'âge de 9 ans, avec un cheval; cette fois elle a produit une véritable jument, assez chétive et de petite taille. » Les volailles, par exemple, offrent de nombreux hybrides, soit naturellement, soit artificiellement par les soins de l'homme, et il naît des individus de l'accouplement de ces hybrides. Pour rester dans la vérité, il faut dire que ces variétés mixtes sont en général stériles, que les parties de la génération sont mal conformées, et que si l'on pouvait obtenir de ces produits une suite de générations, elles reviendraient probablement peu à peu à l'espèce commune, la nature tendant toujours à retourner à ses lois, dont elle a voulu ou a paru s'écarter exceptionnellement d'elle-même. On confond quelquefois les hybrides avec les *lâs*, quoiqu'ils en diffèrent essentiellement, car ceux-ci résultent de l'union de deux races et non de deux espèces différentes.

Revenons au muet proprement dit, qui appartient plus particulièrement à notre sujet. La

taille de cet animal varie moins que celle du cheval; elle est d'un mètre 40 à 60 centimètres, et plus grande dans le Midi que dans le Nord. Il y a aussi moins de variété dans la couleur des poils; le muet est presque toujours noir ou bai-brun, quelquefois gris ou isabelle, très-rarement avec des pelotes et des balzanes. Il a la tête plus grosse et plus courte que le cheval, les oreilles plus longues, l'encolure plus courte, la crinière moins fournie, le poitrail plus étroit, le garrot plus bas, le dos arqué, l'épine dorsale saillante; les jambes, plus longues, sont sèches, arrondies; les jarrets droits, les sabots, comme ceux de l'âne, hauts, étroits, à talons resserrés; leur dureté est remarquable. De même que l'âne son père, le muet a la queue presque entièrement dégarinée de crins, et les extrémités postérieures n'ont pas de châtaigne. La voix est rauque, sourde, peu fréquente; ce n'est ni le braiment de l'âne, ni le hennissement du cheval. Il tient de son père beaucoup plus que de sa mère sous le rapport du naturel; peu intelligent, peu docile, il est fantasque, quinqueteux, opiniâtre, ombrageux, rusé, plein de mémoire et d'un entêtement pour ainsi dire proverbial. Il est difficile de faire quitter à un muet la route qu'il veut suivre, et plus difficile encore de le faire marcher dans la compagnie des chevaux, pour lesquels il a une aversion extrême. La résistance qu'il oppose s'accroît d'ordinaire sous les coups qu'il reçoit, et se change en une colère terrible; alors il se précipite sur l'imprudent qui a voulu le contraindre; et malheur à celui-ci! car, en pareil cas, ainsi que le dit un proverbe provençal: *Il n'y a pas de muet qui ne tue son conducteur*. Les mulets sont beaucoup plus sobres que les chevaux; ils vivront fort bien où un cheval creverait de faim, si au lieu de les tenir à l'écurie on les envoyait pâturer, et si on n'exigeait qu'un travail médiocre. Ils supportent aussi plus facilement les longues abstinences et les intempéries; ils sont moins malades et vivent plus longtemps; chez eux, les affections sont aiguës et souvent mortelles; on dit qu'ils ne deviennent jamais pousseifs. Leur âge, comme pour l'âne et le cheval, se juge par les dents. Il paraît qu'en Irlande les mules vivent si longtemps, que lorsqu'on les achète on demande rarement leur âge. Elles peuvent travailler constamment pendant 50 ans. On ren-

contre des mulets très-dangereux en présence des juments; le fouet et le bâton sont insuffisants alors pour les arrêter. On fait beaucoup de cas du mulet; il est aussi fort que le cheval, aussi adroit que l'âne; il bronche rarement, ce qui le rend précieux dans les contrées montueuses. Chez presque tous les peuples méridionaux de l'Europe, et surtout en Italie et en Espagne, on se sert du mulet proprement dit comme de bête de somme, et on le substitue souvent au cheval dans le service des routes. Animal de bât par excellence, il peut, à égalité de taille, porter sans inconvénient un poids d'un tiers plus fort qu'un cheval sur les terrains égaux. Les mulets sont aussi employés au trait, et, dans une grande partie de l'Europe, ils vont aussi vite que les chevaux. Ils travaillent plus jeunes et coûtent moins à nourrir; d'un autre côté, leur prix est plus élevé que celui des chevaux ordinaires d'agriculteur, et trop souvent ils sont vicieux. Dans l'agriculture, on les apprécie beaucoup pour labourer des sols inégaux et faire des charrois sur des chemins difficiles, parce qu'ils ont le pied aussi sûr que les bœufs; cependant, leurs pieds étroits s'enfoncent même plus que ceux des chevaux dans les terrains labourés. Pour le roulage, les mulets sont bien supérieurs aux chevaux à travers des montagnes escarpées, car ils font très-rarement des faux pas; leur allure est plus sûre, plus uniforme; en montant, ils se fatiguent moins; à la descente, ils retiennent mieux; ils tournent aussi plus aisément et font de plus longues traites sans repos et sans nourriture. Ils sont aussi employés, et particulièrement en Espagne, pour les attelages de luxe; ce service est fait surtout par des mules. C'est également la mule qu'on faisait servir autrefois, plus que de nos jours, comme animal de selle. D'une allure non moins douce que sûre, elle trotte bien, et on la façonne aisément à l'amble. Comme il n'est pas bien facile d'accoutumer les mulets aux détonations de l'artillerie, on ne peut pas les conduire en face de l'ennemi; mais dans les guerres de montagnes, ils sont précieux pour le service des paires, des convois et des ambulances. — Ces animaux sont, en France, l'objet d'un très-grand commerce. On les élève et on les emploie dans environ 40 départements. Les deux races les plus importantes sont celles du Poitou et de la Gascogne. Parmi les foires les plus considérables pour le

trafic des mulets, il faut nommer celles de Champdenier, Augé, Saint-Maixent, Niort, Lamotte-Saint-Heraye, Saint-Sauveur, Fontenai, Melle, Mauzé, Tousse, Chenoux, etc. Il sort annuellement du Poitou environ 17,000 mulets qui sont répartis entre l'Espagne, l'Italie, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Ces mulets sont payés 4,000 francs par tête, tandis que ceux fournis aux mêmes pays par les départements des Hautes et Basses-Pyrénées, du Gers, de la Garonne, de l'Ariège et de Lot-et-Garonne, sont vendus à 600 francs par tête. De 1855 à 1856, les exportations se sont élevées à 55,156 têtes de mulet, et les importations à 5,285. Le *Journal des Haras* dit que l'exportation des mulets est à peu près égale à celle de l'importation des chevaux en France, et que par conséquent il y a un très-grand intérêt à propager une industrie aussi productive. Les mulets payent 15 francs par tête de droit d'entrée, quelle qu'en soit la provenance. Le droit à la sortie est de 2 francs. — Dans le commerce on donne le nom de *jé-tonnes* aux bêtes de 6 à 7 mois; de *doublonnes* à celles de 2 ans, 2 ans et demi; et à 5 ou 6 ans on les appelle *bêtes de marque*. La valeur des mulets, comme celle des chevaux, diminue beaucoup par la perte totale de leurs dents caduques ou dents de lait et le rasement des dernières remplaçantes, parce qu'alors l'âge devient incertain pour beaucoup, et que l'animal est susceptible de prêter davantage à la fraude. — Toutes les parties du mulet, son cuir, sa corne, ses os, sa chair, et ses issues sont employées dans les arts, comme celles des chevaux et des ânes.

Bien que d'une nature moins noble que le cheval, le mulet n'offre pas moins quelques traits dignes du sang qui circule dans ses veines par le fait de sa mère. Ainsi Plutarque parle d'une mule qui, ayant été longtemps employée à des travaux publics, fut mise en liberté. On la laissait paître où elle voulait. Mais cet animal, regrettant en quelque sorte d'être inutile, venait de lui-même se présenter au travail, et marchait à la tête des autres bêtes de somme, comme pour les exciter et les encourager; ce que le peuple vit avec tant de plaisir, qu'il ordonna que la mule serait nourrie jusqu'à sa mort aux dépens du fisc. Le juif Zacharie Vinard ou Guiald rapporte l'histoire d'une mule qui, en 1220, s'agenouilla devant un autel; et l'église de Saint-Pierre-le-Guillard

possède un tableau qui représente ce fait, que Van Dyck n'a pas dédaigné de faire figurer aussi dans ses tableaux. On voyait à Florence, et l'on y voit peut-être encore, à l'entrée du palais Pitti, la représentation en marbre d'une mule qui, suivant le distique latin qu'on lit sur la base, voitura, avec un zèle et un courage infatigables, tous les matériaux qui servirent à la construction de ce bel et vaste édifice. — Si à l'égard du cheval nous avons de nombreux exemples qui témoignent de ses penchans affectifs, il n'en est pas de même par rapport au mulet. Cependant le fait suivant prouve que ce dernier animal n'y est pas entièrement étranger. On raconte qu'un coq d'inde, habitué à se retirer la nuit dans une écurie, avait choisi pour son perchoir la croupe d'un mulet, et que celui-ci, loin de s'en fâcher, se montrait inquiet et agité toutes les fois que le coq retardait le moment d'aller se coucher à sa place ordinaire.

Le mulet et la mule, que le luxe rendit précieux à Rome, y devinrent plus chers que les chevaux. Les Romains s'en servaient pour leurs chars, et comme les dames en faisaient usage indistinctement, un sénatus-consulte, qui eut lieu sous Héliogabale, indiquait le rang de celles qui pouvaient se servir des mules, et de celles qui devaient faire usage d'ânes.

Pour distinguer les mulets des chevaux, les anciens coupaient la crinière des premiers.

À la mort de Mahomet, législateur des Arabes (an 632), sa fille Fatime hérita de quelques juments, de 22 beaux chevaux Kociani, de 85 mulets et de 42 ânes, qui avaient appartenu à son père. Deux de ces mulets étaient du plus grand prix ; l'un se nommait *Al Daldal*, le tremblant. Mahomet montait ce mulet à la bataille de Iloncin ; l'autre portait le nom de *Al Faddah*, l'argenté.

Le mulet était la monture de nos ancêtres. Quand un maître avait affaire dans une maison, il faisait garder son mulet à la porte. Cette fonction n'était pas amusante, quand il fallait attendre longtemps. De là est venue l'expression familière *garder le mulet*.

Épithètes qu'on donne au mulet. Auvergnal, puissant, dossier, bâti, têtù, etc.

Proverbes qui font quelque allusion au mulet.

Ferrer la mule. Locution proverbiale qui signifie acheter une chose pour quelqu'un, et la lui faire payer plus qu'elle ne vaut. Quel-

ques-uns font remonter l'origine de ce proverbe au règne de Vespasien. Sortant un jour en litière, le muletier de cet empereur, qui avait promis à un particulier de lui faire avoir une longue audience du prince, prétextait qu'une des mules s'était déterrée. L'empereur, obligé d'attendre, donna en effet l'audience promise ; mais instruit qu'elle avait été payée à son muletier, il n'eut pas honte de partager avec lui la somme donnée, après lui avoir demandé combien il avait reçu pour *ferrer la mule*. D'autres prétendent que ce proverbe vient de ce que, dans le temps que les magistrats, en France, allaient au Palais, montés sur des mules, leurs laquais, pendant l'audience, jonaient et buvaient, puis s'indemnisèrent de leur perte ou de leur dépense en doublant celle des mules, qu'ils disaient avoir fait ferrer.

A vieille mule frein doré. Se dit par reproche à une vieille femme qui se pare ou qui se farde.

Il est quînteux comme la mule du Pape, qui ne boit et ne mange qu'à ses heures. On le dit de quelqu'un qui ne veut pas manger hors de ses repas.

C'est l'ambassade de Viaron, trois chevaux et une mule. On le dit pour se moquer d'un train, d'un équipage en désordre.

Il le fait garder le mulet. Se dit quand un homme en fait attendre un autre à la porte, ou à quelque rendez-vous, jusqu'à l'impatientier.

Rembourré comme un bât de mulet. On le dit de quelqu'un qui a beaucoup d'habits les uns sur les autres, de manière à en être beaucoup grossi.

Il travaille comme un mulet ; il est chargé comme un mulet. Se dit de quelqu'un qui porte de grands fardeaux, et qui est de grande fatigue.

Nom du mulet dans les diverses langues. Allemand, *wandesel* ; anglais, *mule* ; arabe, *byhel*, *kamoulé* ; arménien, *dshue*, *téhue* ; belge, *muyl* ; berbère, *aserdoun* ; breton, *mull* ; celtique, *mul*, *muile* ; chinois, *lô* ; copte, *temqtam* ; danois, *mulacsel* ; espagnol, *mulo* ; flamand, *muyl* ; grec (anc.), *ouros* ; grec (mod.), *moulari* ; hébreu, *pered* ; hollandais, *muil*, *muibezel* ; irlandais, *muile* ; islandais, *mull*, *mulasni* ; italien, *mulo* ; mandcheou, *tchihetei* ; polonais, *muloossiel* ; persan, *ikel* ; portugais, *mulo* ; prussien, *wandesel* ; russe, *moull* ; saxon, *mull* ; suédois, *mulasna* ; syriaque, *pered* ; teuton, *mull* ; turc, *gater*.

MULETIER. s. m. Conducteur d'un ou de plusieurs mulets. « Dans les querelles entre les mulets et les muletiers, à la honte de l'humanité, la raison est toujours du côté des premiers. » (Le duc de Vendôme.)

MULETIÈRE. adj. Nom de la jument destinée à la production des mulets proprement dits.

MULTIPLICATION. Voy. GÉNÉRATION et REPRODUCTION.

MUQUEUX, EUSE. adj. En lat. *mucosus*, qui a rapport au mucus. Épithète que l'on donne à un ordre particulier de parties du corps animal. Voy. SYSTÈME MUQUEUX.

MUR. s. m. En lat. *maturus*, qui est dans sa maturité. Se dit en pathologie d'un abcès parvenu à l'état de maturité. Le pus se trouve alors parfaitement développé, l'abcès est sur le point de crever et il est temps de l'ouvrir.

MURAILLE. s. f. (Anat.) On appelle ainsi la partie la plus considérable du sabot, et qui en forme la surface extérieure. On la nomme aussi *paroi*. Voy. SABOT.

MURAILLE. s. f. (Man.) On donne ce nom aux murs du manège, qui, dans certains cas, sont nommés *les dehors*.

Passager la tête à la muraille. C'est mener son cheval de côté, la tête vis-à-vis et près de la muraille du manège.

Porter la main à la muraille, aller droit à la muraille, arrêter droit à la muraille. Expressions qui désignent l'action que le cavalier fait faire à son cheval au manège pour l'assouplir. Aller droit à la muraille signifie aussi changer de main et conduire son cheval vis-à-vis de la muraille du manège, comme si l'on voulait passer au travers.

MURIATE. s. m. En lat. *urias*. Les substances auxquelles on a donné anciennement le nom de *urias* reçoivent aujourd'hui d'autres dénominations plus conformes aux nouvelles découvertes de la chimie. Ainsi le *muria* d'ammoniaque, le *muriate de baryte*, le *muriate oxygéné de mercure*, le *muriate de soude*, ne sont que des *chlorures* ou des *hydrochlorates*.

MURIATE D'AMMONIAQUE. Voy. HYDROCHLORATE D'AMMONIAQUE.

MURIATE DE FER OXYGÉNÉ. Voy. PROTOCHLORURE DE FER.

MURIATE DE SOUDE. Voy. CHLORURE DE SOBIUM.

MURIATE SUR-OXYGÉNÉ DE MERCURE. Voy. DEUTOCHLORURE DE MERCURE.

MUSARAIGNE. s. f. En lat. *mus araneus*.
MUSETTE. **MUSET.** s. m. Petit animal de la famille des rongeurs, de la grosseur d'une souris, que l'on accusait autrefois de mordre le cheval et de faire naître en lui une maladie appelée *charbon*, qui se développe le plus souvent à la face interne de la cuisse. On sait aujourd'hui que le charbon se manifeste sous l'influence d'autres causes, et que la *musaraigne* n'attaque jamais le cheval.

MUSC. s. m. En lat. *moschus*. Substance animale fournie par un quadrupède appelé *moschus moschiferus*. Dans l'animal vivant, le *musc* est demi-fluide; après la mort de l'animal, il prend une consistance solide et grumeleuse. Il est d'un brun foncé, d'une saveur amère, d'une odeur forte très-expansive. Le *musc* a été considéré comme aphrodisiaque.

MUSCADE. Voy. MUSCADIER AROMATIQUE.

MUSCADIER AROMATIQUE. En lat. *myrsitica aromatica* de Linnée. Arbre qui croît spontanément aux Moluques, d'où il a été transporté aux Antilles et aux îles de France et de Bourbon. Les parties dont on fait usage sont la graine et son érille. La graine se nomme vulgairement *noix muscade*. (En lat. *noix moschata*; en grec *moschkaruon*, noix du muscadier). Le fruit du *muscadier aromatique*, charnu, piriforme, de la grosseur d'une petite orange, contient une graine revêtue dans presque toute son étendue par une érille ou sorte de membrane inégalement découpée, de couleur de chair. C'est cette graine qui est la *muscade* ordinaire, et son érille constitue ce qu'on nomme le *macis*. La noix muscade est ovoïde ou allongée, de la grosseur d'une petite noix, très-dure, pesante, grise et striée de quelques veines rouges à l'extérieur, rougeâtre à l'intérieur, avec des stries plus foncées. Son odeur est suave, pénétrante, sa saveur chaude et aromatique. On trouve dans le commerce une variété particulière de la noix muscade, de forme allongée ou elliptique, plus grosse, moins compacte, moins aromatique que celle qui appartient à l'autre sorte, et que l'on nomme *muscade mile* ou *sauvage*. Cette dernière est très-sujette à être piquée des vers. La muscade est souvent préconisée par les anciens auteurs d'hippiatrique; aujourd'hui elle n'est guère employée, à cause de son prix trop élevé; on la remplace aisément par des médicaments stimulants indigènes. Le *macis* aussi est très-aromatique et doué des

mêmes propriétés que la muscade, mais on l'emploie encore plus rarement que celle-ci, qui est moins chère.

MUSCLE. s. m. En lat. *musculus*; en grec *muôn*, de *mus*, rat, parce que, disent quelques étymologistes, les anciens comparaient les muscles à des rats écorchés. Les *muscles*, agents moteurs de la machine, se composent généralement de la fibre musculaire, de vaisseaux, et sont pénétrés et entourés de tissu cellulaire adipeux ou graisseux. Voy. Tissu MUSCULEUX. Il existe dans les muscles deux sortes de fibres différentes par leur couleur, leurs propriétés et leurs usages. Celle qui est d'une couleur rouge plus ou moins intense, et qui constitue ce qu'on appelle vulgairement la *chair*, possède la propriété de se raccourcir et de s'allonger. L'autre est blanche, très-résistante et sans élasticité; quand elle se trouve disposée en forme de corde ou de ficelle, elle donne lieu à ce qu'on appelle *tendon*; quand elle est sous la forme de toile ou de membrane, elle prend le nom d'*aponévrose*. Voy. Tissu FIBREUX BLANC. D'après leurs usages généraux, on peut diviser les muscles en ceux qui président aux mouvements involontaires des divers organes intérieurs, tels que le cœur, l'estomac, les intestins; et en ceux qui servent à la locomotion, soumise à l'empire de la volonté. Nous ne parlerons, dans cet article, que de ces derniers. C'est par ceux-ci que les animaux ont la faculté d'agir, de se mouvoir en tout sens, et de pourvoir à leur propre conservation; ces actes ne peuvent s'exécuter qu'avec le concours des os auxquels les muscles s'attachent. Dans cette action, les muscles remplissent les fonctions de leviers, dont ils sont eux-mêmes la puissance, et dont le genre est différent selon les mouvements qu'ils ont à produire. Les muscles se gonflent et se raccourcissent par l'effet de la contraction qu'ils opèrent sur eux-mêmes, et ils tirent ainsi vers leur centre leurs extrémités et les parties qui y sont attachées. Dans le cas où ces parties présentent une résistance égale, l'effet sur elles se trouve partagé, et il en résulte, ou un état d'équilibre, ou un mouvement égal entre elles. Si, au contraire, la résistance de l'une est plus légère que celle de l'autre, celle-là cède; le muscle a alors son *insertion* sur cette partie; on appelle *origine*, le point opposé qui sert d'appui. Certains muscles ont toujours la même origine et la même

insertion; d'autres en changent selon la position respective des parties et la répartition des masses. En général, on rencontre les muscles placés par couches à la suite les uns des autres; cette disposition leur permet de se prêter des secours mutuels, selon que les mouvements sont simples ou composés. Les muscles sont dits *congénères*, lorsque plusieurs d'entre eux concourent à une même action; et *antagonistes*, lorsqu'ils opèrent des actions contraires. Les muscles antagonistes sont, par exemple, les extenseurs par rapport aux fléchisseurs, ou ceux qui exécutent des mouvements d'adduction par rapport à ceux qui déterminent l'abduction. Il est aussi des muscles pairs ou impairs, grands ou petits, épais ou minces, etc. On les distingue également, d'après leurs fonctions, en fléchisseurs, extenseurs, abaisseurs, releveurs, abducteurs, adducteurs. La plupart des muscles sont enveloppés par des aponévroses qui augmentent leur force, et terminés par des tendons. L'intensité de la force musculaire est, non pas en raison du volume des muscles, mais en raison de la texture serrée des aponévroses et du tissu cellulaire qui les entourent, de celle des tendons qui les terminent, et de la prééminence des tubérosités osseuses. C'est à cause de cela que les chevaux des contrées méridionales ont une énergie bien plus considérable que ceux du Nord, qui présentent des formes mieux arrondies et bien plus développées. Des instants de repos entretiennent la vigueur des contractions musculaires, tandis qu'une action trop continue affaiblit cette vigueur. C'est pourquoi la station d'immobilité est si fatigante, les muscles qui la produisent étant contractés sans relâche. Des causes très-puissantes de contractions musculaires sont les passions, telles que l'amour, la haine, la colère, ainsi que les maladies de la nature de la rage et les affections nerveuses; les effets que ces causes produisent semblent souvent incroyables. Les différences qu'offrent les muscles entre eux viennent de leur forme, de leur volume, de leur situation, de leurs attaches, de leurs usages particuliers. La connaissance approfondie des muscles ne saurait être acquise qu'en suivant un cours d'anatomie; la disposition de ces organes est telle, que ceux placés extérieurement en recouvrent beaucoup d'autres, et la multiplication des figures ne suffirait pas pour vaincre toutes les difficultés. Aussi, nous nous conten-

tons de donner ici les indications qui pourront être aisément comprises par le lecteur, en l'aidant, en partie, au moyen de la planche et de la table placées à la fin de l'article. La planche représente l'*écorché*, c'est-à-dire l'animal auquel on a enlevé la peau et les muscles sous-cutanés, pour laisser voir les muscles immédiatement sous-jacents.

Muscles paussiers ou sous-cutanés. On les appelle ainsi à cause de leur position sous la peau, à laquelle ils adhèrent fortement et agissent sur elle d'une manière plus ou moins spéciale. Ces muscles constituent trois expansions membraniformes de différentes grandeurs et épaisseurs. La première se propage depuis le bord antérieur de l'épaule jusque sur la croupe et à la face interne de la cuisse, et transversalement depuis l'épine dorso-lombaire jusqu'à la ligne médiane de l'abdomen. Son insertion la plus remarquable est à la peau, par du tissu cellulaire abondant, mais fin et serré. Ce muscle fait tremousser la peau, la débarrasse des insectes qui l'incommodent, principalement des insectes ailés; il concourt aussi à augmenter la force des muscles, sur lesquels il exerce une pression un peu forte. Le second sous-cutané, très-mince, est celui de l'encolure, dont il occupe particulièrement la face trachéenne. Il s'insère comme le précédent à la surface interne de la peau, adhère fortement aux muscles qu'il recouvre et qu'il tient unis, et dont il augmente l'action. Le troisième est aussi très-mince, occupe la face et contracte une adhérence intime avec la peau. Son action s'exerce sur la peau des joues et du chanfrein, mais plus particulièrement sur la commissure des lèvres, à l'élévation de laquelle il contribue.

Muscles de l'oreille externe. Ces muscles sont petits, prennent leur origine sur les parties environnantes du fibro-cartilage qui forme le corps de la *couque*, et vont s'insérer sur différents points de ce fibro-cartilage. En provoquant le mouvement des oreilles, ils donnent à la physionomie du cheval, par les différentes positions que prennent celles-là, une expression remarquable qui est, en quelque sorte, le miroir où vient se réfléchir l'intention du cheval.

Muscles de la face. Quelques-uns de ces muscles, qui sont en général petits et peu épais, partent de différentes parties du chan-

frein et aboutissent aux lèvres et aux naseaux; d'autres ont leur siège aux lèvres, aux naseaux et au menton. Les fonctions de ces muscles sont assez nombreuses; ils ont pour objet de relever les lèvres et leurs commissures, de fermer la bouche, d'agrandir l'orifice nasal, de raidir la protubérance du menton, de ramener les aliments sous les dents, et d'empêcher celles-ci, pendant l'acte de la mastication, de pincer la membrane buccale.

Muscles moteurs de la mâchoire inférieure. On distingue ces muscles en *rapprocheurs* et en *écarteurs*. Ils sont plus ou moins épais, ont leur origine à l'occipital, au zygomatic, au temporal, au sphénoïde, et se terminent sur différents points de la mâchoire inférieure. Leur action a pour but d'écarter, de rapprocher, de relever, d'abaisser la mâchoire ou de la porter de droite à gauche.

Muscles de la langue. Le muscle principal de cette division forme la langue elle-même, qui tient à l'os hyoïde par sa base, au moyen de deux principaux piliers, et est tirée en haut, hors de la bouche, à droite, à gauche, ou abaissée, par quelques muscles, généralement larges et peu épais, dont l'origine a lieu aux os hyoïde et maxillaire, et l'insertion sur différents points de la base, de la face inférieure et des bords de la langue.

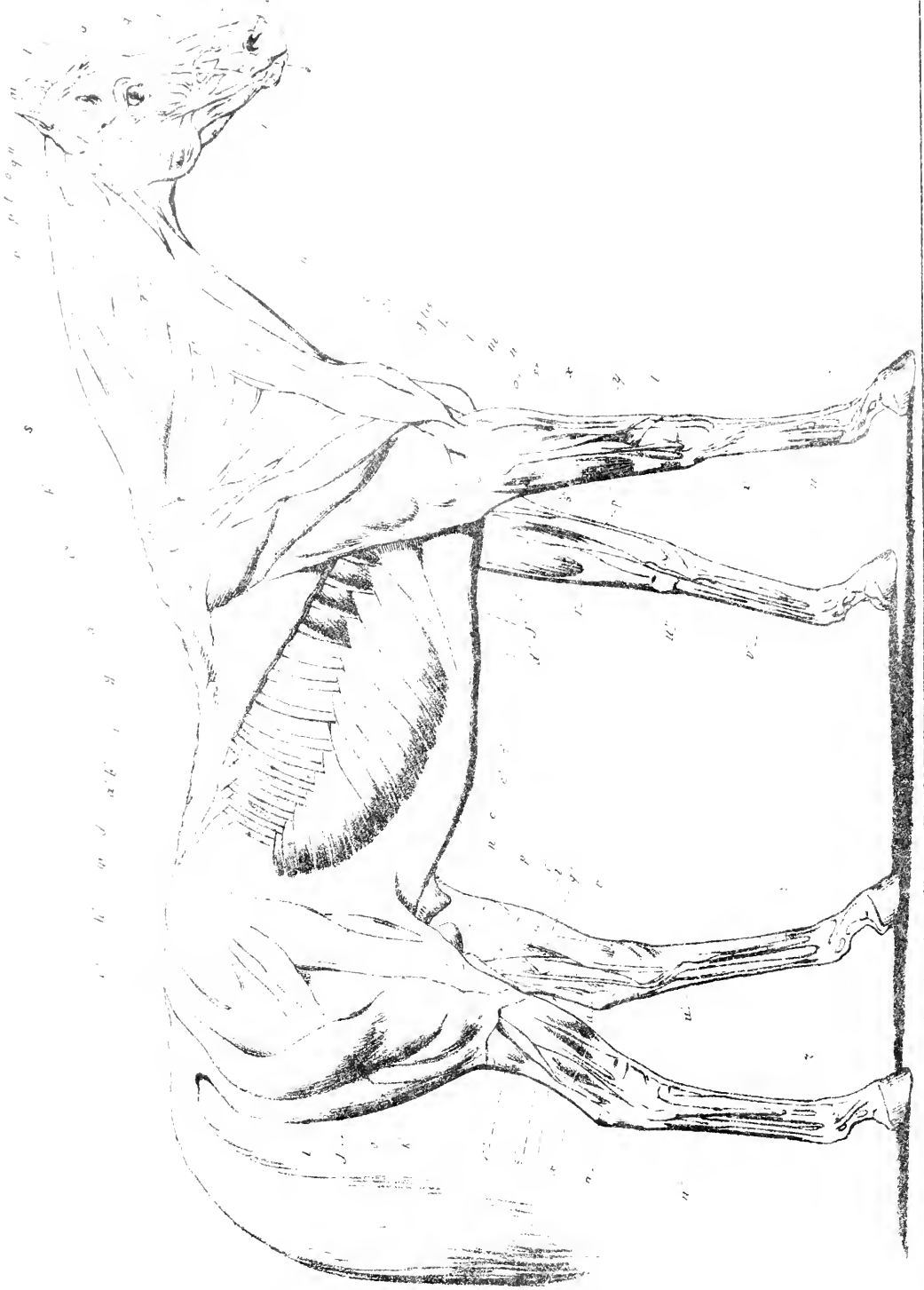
Muscles de l'hyoïde. Petits, ayant leur origine à l'occipital, au maxillaire ou sur l'hyoïde lui-même, et venant s'insérer sur plusieurs points des différentes parties qui constituent cet os, ces muscles en opèrent les mouvements de totalité ou partiels, le relèvent ou l'abaissent.

Muscles du pharynx. Ce sont de petits muscles qui partent des os environnants du pharynx, s'étendent sur les parois de cette cavité, les resserrent, les élargissent et leur font exécuter les mouvements essentiels de la déglutition.

Muscles du larynx. Cet organe est couvert de plusieurs petits muscles, destinés à l'ouvrir, le fermer, et qui servent à la *phonation*.

Muscles du voile du palais. Grêles et peu nombreux, ils ont pour office d'étendre et d'élever le voile du palais au moment où les aliments franchissent l'entrée du pharynx.

Muscles du cou. Par leur disposition, ces muscles forment une masse charnue de couches successives, divisées supérieurement en deux parties par le ligament cervical, et en-



Muscles.

W. B. Jones, 1874.

tourant inférieurement la trachée-artère. Quelques-uns d'entre eux se dirigent de devant en arrière, mais le plus grand nombre suit une direction opposée. Ils ont pour fonctions de relever, d'abaisser l'encolure et la tête, de les porter de droite à gauche, de concourir aux mouvements de progression et de les diriger ; ils servent aussi à soutenir la tête concurremment avec le ligament cervical. Parmi les muscles placés aux bords inférieurs de l'encolure, il en est qui opèrent les divers mouvements de l'os hyoïde et du larynx, ou qui participent à quelques mouvements de la langue, du thorax et du bras. Ceux de la partie supérieure de l'encolure, qui ont à soutenir et relever le cou et la tête, sont plus nombreux et surtout plus forts que ceux de la région trachéenne ou inférieure ; cela devait être, parce que ceux-ci, opérant dans un sens contraire, sont aidés dans leur action par le relâchement des muscles supérieurs, ainsi que par le propre poids de la tête et de l'encolure.

Muscles du dos et des lombes. Ces muscles sont disposés de manière à former deux couches superposées l'une à l'autre ; ceux de cette dernière couche sont fortifiés dans leur action par ceux de la première, qui leur servent d'enveloppe aponévrotique. Les muscles dont l'action est la plus considérable sont longitudinaux et remplissent l'espace triangulaire formé par le corps des vertèbres, les apophyses transverses et épineuses de celles-ci, et les côtes. Tous ces muscles ont pour office de soulever l'épaule et de la fixer au thorax, de porter le bras en haut, en arrière et de le faire tourner en dedans ; de plier les parties d'où ils tirent leur nom ; d'opérer la ruade et la cabrade ; et ils constituent la force principale et centrale des mouvements progressifs.

Muscles de la région sous-lombaire. Placés, comme leur commune dénomination l'indique, sous les vertèbres lombaires, ces muscles diffèrent entre eux par leur position respective, par leur forme et leur grandeur. Leurs divers usages consistent à fléchir la cuisse sur le bassin, à la faire tourner un peu en dehors, à concourir au maintien du corps élevé sur les membres postérieurs, à tirer le bassin en haut, en avant et obliquement ; ils contribuent enfin à plier le côté de la région lombaire.

Muscles de la région sterno-costale du thorax. Leur origine a lieu sur différents points du sternum, leur insertion se fait au bras, à

l'avant-bras et à l'épaule ; ils établissent la forme des ars, et servent à tirer le membre antérieur ou arrière, en dedans et en bas.

Muscles de la région thoracique ou costale. Généralement aplatis, variant de direction, ces muscles concourent à former les parois du thorax et à fixer l'épaule au corps. Par leurs mouvements, ils tirent celle-ci en bas et en arrière, soulèvent les côtes, ou bien les mus les tirent en avant, les autres dans le sens contraire. L'action de la plupart d'entre eux ayant pour effet d'agrandir la capacité de la poitrine, on peut les regarder comme inspireurs.

Muscles de la région abdominale. Cette région comprend quatre grands muscles qui, par leur étendue et leur disposition respectives, composent les parois inférieures de l'abdomen, dont ils augmentent ou diminuent la capacité, suivant qu'ils se contractent ou qu'ils se relâchent. Par leur action, ils concourent efficacement aux grandes inspirations, tirent le thorax en arrière, en le rapprochant du bassin, ou bien ils déplacent ce dernier et le portent en avant ; ils soulèvent la région médiane de l'abdomen, et peuvent baisser les côtes. Soutenus et enveloppés par une production membraneuse, appelée *tunique abdominale*, ils sont en outre puissamment fortifiés par un gros cordon, très-résistant, de couleur blanchâtre, qui se prolonge dans le plan médian depuis le sternum jusqu'au bassin, et, vers ses deux tiers antérieurs, présente l'*ombilic*.

Muscles coccygiens ou de la queue. Ces muscles, très-tendineux et très-compliqués, partent des os sacrum et ischium, s'insèrent par de petits tendons sur toutes les vertèbres de la queue, à laquelle ils communiquent des mouvements très-étendus qui se font en tous sens.

Muscles de l'anus. Parmi ces muscles, en petit nombre, le principal est celui nommé *sphincter* de l'anus, qui, en contribuant à former cette partie, l'entoure, la resserre, et embrasse la partie postérieure du rectum, qu'il resserre également. Des deux autres petits muscles de cette région, il en est un dont l'office consiste à tirer l'anus en dedans du bassin, et à concourir à le relever ; l'autre se perd sous la peau du périnée.

Muscles des organes génitaux du mâle. On comprend sous ce titre les muscles qui partent de l'ischium et de l'origine du pénis, et s'étendent vers cet organe qu'ils entourent à

sa base. Leur action communique au canal de l'urètre un mouvement qui opère la sortie des fluides destinés à le parcourir, contribue à l'éjaculation du sperme par jets, provoque l'érection du membre et active les fonctions de la grande prostate.

Muscles des organes génitaux de la femelle. Ces muscles sont au nombre de deux, qui partent de l'ischium, du sphincter de l'anus, du sacrum, pour aboutir au clitoris qu'ils raidissent, ou pour envelopper le bulbe vaginal qu'ils compriment.

Muscles de l'épaule. Tous ces muscles recouvrent les faces externe et interne du scapulum; ils sont plus ou moins larges, prennent leur naissance sur différents points de la partie supérieure de l'os que nous venons de nommer, s'insèrent autour de l'extrémité supérieure de l'humérus, font fléchir ou tendre le bras, et lui font exécuter des mouvements de semi-rotation en dehors et en dedans. Plus l'épaule est longue, plus elle présente d'obliquité, et plus l'action de ces muscles est intense et les mouvements qu'ils déterminent plus étendus.

Muscles du bras. On distingue ces muscles, qui sont gros, charnus et plus ou moins longs, en fléchisseurs et en extenseurs de l'avant-bras. Placés antérieurement, les premiers ont leur origine au bord supérieur du scapulum et de la tête de l'humérus, et se terminent à l'extrémité supérieure du cubitus. Les seconds remplissent l'espace triangulaire formé par la direction de l'omoplate et de l'os du bras, partent de différents points du premier de ces deux os, de l'extrémité supérieure et du corps même du dernier, et vont s'insérer à l'olécrâne.

Muscles de l'avant-bras. Ces muscles, généralement pyramidiformes et qu'on distingue, comme ceux du bras, en extenseurs ou antérieurs, et en fléchisseurs ou postérieurs, sont renfermés dans une gaine commune, qui les maintient en place et augmente leur contraction. L'origine des uns et des autres a lieu aux extrémités inférieure du bras et supérieure de l'avant-bras; quant à leur insertion, les extenseurs l'ont aux os du canon, du paturon et du pied, dont ils produisent l'extension; les fléchisseurs, à la partie postérieure des os du genou, du canon, et à la face inférieure de l'os du pied, dont ils opèrent la flexion.

Muscles du bassin et de la croupe. Les deux

muscles principaux de cette division sont d'une épaisseur considérable. Tous ensemble, ils forment une masse qui remplit entièrement la surface externe de l'iléum, et ils déterminent la forme de la croupe. L'un d'eux, situé plus extérieurement, fournit une expansion membraneuse, ayant pour effet de favoriser et d'augmenter l'énergie de celui qui se trouve au-dessous. L'origine des muscles de la croupe se trouve sur toutes les parties de l'iléum; leur insertion se fait à la partie inférieure du fémur; leurs usages sont d'étendre la cuisse, de déterminer la ruade et de concourir à élever le tronc sur les membres postérieurs. Ils agissent puissamment dans le saut, la ruade et la cabrade.

Muscles de la cuisse. Ces muscles, constituant une grosse masse charnue, ont leur point de départ aux os ischium, sacrum, pubis, et aux dernières vertèbres lombaires, entourent le fémur, et vont s'insérer au calcaneum, à la rotule et aux extrémités inférieure du fémur et supérieure du tibia. Leur destination est de faire mouvoir la cuisse en tout sens, d'étendre ou de faire fléchir la jambe sur la cuisse, de porter tout le membre en dehors, en dedans, en avant ou en arrière, de concourir puissamment à l'attitude fixe du bassin, et de produire la cabrade et la ruade.

Muscles de la jambe. On distingue ces muscles en ceux qui sont placés à la partie antérieure et en ceux qui occupent la partie postérieure de la jambe. Les premiers sont recouverts par une sorte de gaine qui les maintient en place et rend leur action plus énergique; leur origine se trouve à l'extrémité inférieure du fémur et au péroné du tibia; leur insertion a lieu, par des tendons de prolongement, au bord antérieur de l'os du pied, à l'extrémité supérieure de l'os du canon; leur usage est d'étendre les rayons inférieurs du membre et d'affermir les articulations résultant de l'union de ces os. Les muscles de la seconde catégorie prennent naissance à l'extrémité inférieure du fémur et à la partie postérieure du tibia, s'étendent par des tendons de prolongement, comme il arrive aux autres, à la tubérosité du calcaneum, à l'os de la couronne, à la face plantaire de l'os du pied, et produisent l'extension du jarret et la flexion des rayons inférieurs à cette partie.

Les muscles sont sujets à des affections.

VOY. MALADIES DES MUSCLES.

MUSCLES DU CHEVAL.

INDICATION des MUSCLES.	NOMS ANCIENS.	NOMS NOUVEAUX.	USAGES.	INDICATION des MUSCLES.	NOMS ANCIENS.	NOMS NOUVEAUX.	USAGES.
TÊTE.	a Orbiculaire des paupières.	Lacrymo-palpebral.	Servent aux mouvements des paupières et des yeux, de des lèvres, de la mâchoire et des oreilles.	Postérieurs.	b' Grand fessier.	Grand ilio-trochantérien.	Servent à l'allongement et au raccourcissement des membres postérieurs.
	b Crotaphite.	Temporo-maxillaire.			c' Moyen fessier.	l' Fémoro-tibial moyen.	
	c Pyramidal.	Grand-sus-maxillo-nasal.			d' Biceps de la jambe.	l' Ilio-tibial externe.	
	d Transversal.	Na-o-transversal.			e' Long-vaste.	l' Ilio-tibial interne.	
	e Orbiculaire des lèvres.	Labial.			f' Demi-membraneux.	l' Iliototaïen.	
	f Releveur de la lèvre antérieure.	Sus-maxillo-labial.			g' Droit antérieur.	Trifémoro-totaïen.	
	g Mavillaire.	Sus-naso-labial.			h' Vaste externe et interne et le crural.	Sous-pubio tibiai.	
	h Molaire externe.	Alvéolo-labial.			i' Court adducteur de la jambe.	l' Pré-métatarsien.	
	i Zygomatique.	Zygomato-labial.			j' Fléchisseur du canon.	Bifémoro-calcanéen.	
	l Releveur de la lèvre postérieure	Maxillo-labial.			k' Extenseur latéral du canon.	Péronéo-calcanéen.	
	l' Masseur	Zygomato-maxillaire.			l' Fléchisseur oblique du pied.	Péronéo-phalangien.	
	m Premier de l'œil extérieur.	Fronto-auriculaire.			m' Sublime ou perforé.	Fémoro-phalangien.	
	n Portion du 1 ^{er} de l'oreille extérieure.	Temporo-auriculaire ext.			n' Profond ou perforé.	Tibio-phalangien.	
	o 3 ^e Muscle de l'oreille id.	Temporo-auriculaire int.			o' Extenseur antérieur du pied.	Fémoro-préphalangien.	
	p 4 ^e id. id. id.	Cervico-auriculaire ext.			p' id. latéral id.	Péronéo-préphalangien.	
q Tendon du long complexus.	Gervico-auriculaire int.	q' Susenseur du boulet.	Tarso-phalangien.				
r Grand droit.	Dorso-occipital.	q'' bis Long abducteur.	Grand scapulo-trochantérien.				
s Splénius.	Alloïdo-mastoiïdien.	r' Postérieurs.	Sus-acromio-trochantérien.				
t Tendon du long transversal.	Axillo-alloïdien.	r'' Court abducteur.	Petit scapulo-huméral.				
u Commun à la tête, au cou et au bras.	Cervico-mastoiïdien.	s' Long extenseur de l'avant-bras.	Long scapulo-olecranéen.				
v Sterno-maxillaire.	Dorso-mastoiïdien.	t' Long extenseur de l'avant-bras.	Grand id. id.				
x Hyoïdien.	Mastoiïdo-huméral.	u' Gos id. id. id.	Externe id. id.				
y Long-dentelé.	Sterno-maxillaire.	u'' Court id. id. id.	Epirochlo-sus-carpien.				
z Inter-costaux.	Sous-scapulo-hyoïdien.	v' Fléchisseur externe du canon.	Epicardio-sus-carpien.				
a' Grand oblique.	Dorso et lombo-costal.	v'' id. oblique id.	Epicardio-metacarpien.				
b' Petit oblique.	Inter-costaux.	s'' Extenseur droit antérieur.	Epirochlo-prémetacarpien.				
c' Diaphragme.	Costo-à-dorsal.	t'' id. oblique id.	Cubito-metacarpien oblique				
d' Trapèze.	Ilio-abdominal.	u'' Sublime ou perforé.	Epicardio-phalangien.				
e' Releveur propre à l'épaule.	Diaphragme.	v'' Profond ou perforé.	Cubito-phalangien.				
f' Dentelé de l'épaule.	Dorso et cervico-acromien.	x' Extenseur antérieur du pied	Epirochlo-préphalangien.				
g' Grand dentelé.	Cervico-sus-scapulaire.	y' id. oblique id.	Cubito-préphalangien.				
h' Petit pectoral.	Trachelo-sus-scapulaire.	z' Susenseur du boulet.	Carpo-phalangien.				
i' Grand dorsal.	Costo-sus-scapulaire.						
j' Grand pectoral.	Sterno-sus-scapulaire.						
k' Commun au bras et à l'avant-bras.	Dorso-huméral.						
	Sterno-trochantérien.						
	Sterno-huméral.						

Abdomen.

Thorax et Encolure.

MEMBRES

Antérieurs.

MUSCULAIRE. adj. En lat. *muscularis*; qui appartient aux muscles, qui a rapport aux muscles. — *Fibres musculaires*, celles dont l'assemblage forme les muscles. — *Force musculaire*, se dit de la force motrice inhérente aux muscles.

MUSCULEUX, EUSE. adj. En lat. *musculosus*; de la nature des muscles, qui est pourvu de beaucoup de muscles. Voy. **TISSE MUSCULEUX.**

MUSELER. v. Mettre la muserolle à un cheval.

MUSELIÈRE. s. f. En lat. *fuscilla*. Espèce de poche en lanières de cuir qu'on met au cheval pour l'empêcher de mordre. — On donne aussi le nom de *muselière* à une courroie qu'on passe entre les mâchoires du cheval dans le même but, et à un morceau de cuir qu'on adapte quelquefois au nez d'un jeune poulain pour l'empêcher de têter.

MUSEROLLE. Voy. **BRIDE.**

MUSETTE. Voy. **MUSARAGNE.**

MUSETTE. s. f. Autrefois *havresac*. Espèce de petit sac de grosse toile dans lequel entre le nez du cheval, et qu'on fait tenir à sa tête au moyen d'une courroie attachée par les deux bouts. La *musette* sert à faire manger l'avoine hors de l'écurie, aux chevaux attelés, ou pour guérir un cheval de tiquer sur la mangeoire. Dans les pays de montagnes, où l'emploi des bêtes de somme est habituel, on attache à leur tête une musette en tissu de paille, de crin ou de bourre, dans laquelle on place du foin. Ainsi, l'animal mange en marchant.

MUTILATION. s. f. En latin *sectio*. Abolition sans nécessité absolue, et par pur caprice ou par accident, d'une partie extérieure du corps, comme les testicules, une portion de la queue, des oreilles, etc.

se **MUTINER.** On le dit d'un cheval qui refuse obstinément d'obéir aux aides, par caprice ou mauvaise volonté.

MYCIDAS. Voy. **CENTAURE.**

MYDRIASE. s. f.; selon quelques auteurs s. m. En latin *mydriasis*, du grec *amudros*, faible, obscur. Dilatation morbide et immobilité plus ou moins grande, quelquefois complète de la pupille, accompagnée de l'obscurcissement de la vue; la rétine cependant conserve en partie ou en totalité sa sensibilité. La *mydriase* s'observe dans le cas d'amaurose, au début de la cataracte, et dans l'hydrophthalmie. On a l'exemple d'un cheval qui a été

guéri par des vésicatoires aux joues, des purgatifs, la saignée et la vapeur de l'ammoniacque.

MYÉLITE. s. f. Inflammation de la moelle épinière. Voy. **MALADIES DE LA MOELLE ÉPINIÈRE.**

MYOGRAPHIE. s. f. En latin *myographia*, du grec *muón*, muscle, et *graphé*, description. Description des muscles.

MYOLOGIE. s. f. En latin *myologia*, du grec *muón*, muscle, et *logos*, discours. Partie de l'anatomie qui a pour objet la connaissance des muscles. Voy. **MUSCLE.**

MYOPIE. s. f. En latin *myopia*, du grec *muén*, cligner, et *ops*, œil. Affection très-rare dans le cheval, incurable, dangereuse au cavalier. L'animal qui en est atteint voit très-bien les objets de près, mais il ne les distingue que confusément lorsqu'il en est éloigné.

MYOSITE ou **MYOSITIE.** s. f. En latin *myositis*, du grec *muón*, muscle. Inflammation des muscles. Voy. **MALADIES DES MUSCLES.**

MYOTILITÉ. s. f. En latin *myotilitas*, du grec *muón*, muscle. Contractilité musculaire, ou faculté qu'ont les muscles de se contracter. Voy. **CONTRACTILITÉ.**

MYRRHE. s. f. En latin *myrrha*; en grec *murrha*. Substance dont on ne connaît pas encore parfaitement l'origine, et qu'on range parmi les diurétiques balsamiques, mais qui n'est guère usitée, parce qu'elle est trop chère et peu active.

MYRTILE. s. m. (Myth.) Cocher d'OEnomaüs, roi de Pise, en Asie, et fils de Mercure et de Myrto. Pélops le gagna lorsqu'il fallut entrer en lice à la course des chariots avec OEnomaüs, père d'Ippodamie, pour laquelle il fallait combattre quand on la demandait en mariage. Myrtille ôta la clavette qui tenait la roue, et le char ayant été renversé, OEnomaüs se cassa la tête. Pélops, au lieu de donner à Myrtille ce qu'il lui avait promis, le jeta dans la mer, pour avoir trahi son maître.

MYURE. adj. En latin *myurus*, du grec *mus*, rat, et *oura*, queue. On dit que le poulx est *myure*, quand les pulsations sont successivement plus faibles jusqu'à ce qu'elles manquent, par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité. — *Poulx myure réciproque*, se dit de celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

N

NAGER. v. En lat. *natare*. C'est, pour l'homme comme pour les animaux, soutenir le corps sur la surface de l'eau, s'avancer et faire du chemin dans l'eau par des mouvements appropriés. *L'art de nager. Voy. NATATION.*

NAGER. v. (Man.) On le dit d'un cheval qui, en marchant sur les talons, jette les pieds en dehors.

NAGER A SEC. Opération absurde et dangereuse, pratiquée dans l'enfance de l'art par des maréchaux ignorants sur les chevaux qui avaient un écart. Elle consistait à attacher l'une des extrémités antérieures en faisant joindre le pied et le coude à l'aide d'une longe passée par-dessus le garrot, et à forcer ensuite le cheval à marcher sur trois jambes. On prétendait que cet expédient avait pour effet d'échauffer l'épaule, et de la préparer ainsi à recevoir plus activement les topiques qu'on voulait administrer; mais ce qu'on obtenait en réalité, c'était l'irritation de la partie, une augmentation de douleur pour l'animal, et, par conséquent, une aggravation dans la lésion existante. Cette opération barbare et inutile, que l'on pratique quelquefois dans les campagnes, doit être absolument proscrite, car son application ne tend à rien moins qu'à estropier le cheval sans que, dans aucun cas, on puisse en retirer le moindre avantage.

NAIN. adj. Se dit d'un cheval de petite taille. *Cheval nain.*

NARCOTICO-ACRES. *Voy. NARCOTIQUE.*

NARCOTINE. s. f. En lat. *narcotina*, du grec *narké*, assoupissement. **SEL DE DEROSNE, SEL CRISTALLISABLE DE L'OPIUM.** Principe constituant de l'opium. La *narcotine* est sans saveur, sans odeur, presque insoluble dans l'eau, se dissolvant dans l'alcool, l'éther et les huiles. On l'a regardée pendant quelque temps comme aussi active que la *morphine*, mais aujourd'hui on la range parmi les substances à peu près inertes.

NARCOTIQUE. adj. et s. En lat. *narcoticus* (même étym.). **ASSOUISSANT.** Les *narcotiques* proprement dits sont des agents dont l'action principale a pour effet d'engourdir, de plonger dans un état de torpeur les animaux qu'on soumet à leur influence; lorsque la dose est très-élevée, ils déterminent l'empoisonne-

ment, et plus tard la mort. Cet empoisonnement est désigné par le nom spécial de *narcotisme*. En passant par le canal intestinal, les narcotiques proprement dits ne donnent lieu à aucune irritation, à aucun phénomène inflammatoire, et cette circonstance les distingue des *narcotico-acres*. Ils agissent principalement sur le système nerveux. La *belladone*, *l'if*, *l'ivraie enivrante*, la *jusquiame commune*, la *mandragore*, le *merisier à grappes*, le *pavot rouge*, *l'opium et ses préparations*, la *morphine*, le *sulfate*, *l'acétate*, et *l'hydrochlorate de morphine*, la *codéine*, *l'acide hydrocyanique*, et les *cyanures*, sont des narcotiques.

NARCOTISME. s. m. En lat. *narcosis* (même étym.). Ensemble des effets produits par les substances narcotiques. *Voy. NARCOTIQUE et EMPOISONNEMENT.*

NARINE. Voy. NASEAUX.

NASAL, LE. adj. En lat. *nasalis*, qui a rapport au nez. *Flux nasal, membrane nasale, cavités nasales ou fosses nasales, trou nasal.*

NASEAUX. s. m. pl. NARINES. s. f. pl. En lat. *nares*. Ouvertures extérieures des cavités nasales, situées sur les parties latérales de l'extrémité inférieure de la tête, et ayant pour base deux fibro-cartilages, l'un interne, court, aplati de dessous en dessus, l'autre externe et plus long. La faculté de la respiration de l'animal dépend principalement du passage que livre à l'air l'ouverture des *naseaux*, qui se divisent en deux *ailés*, qu'on appelle *ailés du nez*, l'une interne, l'autre externe, et de la réunion desquelles résultent deux commissures, l'une supérieure, l'autre inférieure. Les naseaux doivent être bien ouverts; il est cependant certaines races de chevaux, tels que les hongrois, qui, tout en ayant les cavités nasales assez amples, ont les ouvertures de ces mêmes cavités trop étroites. On est dans l'habitude de fendre les naseaux de ces chevaux pour remédier à ce défaut de conformation, et non, comme on le croit trop communément, pour les empêcher de hennir, car la voix se module dans le larynx, et non dans les cavités nasales. L'ouverture des narines est en raison directe de la conformation de la tête; ainsi, dans une tête *carrée* ou *camuse*, les naseaux sont généralement larges, bien

ouverts ; dans une tête *busquée* ou de *rhinocéros*, ils sont étroits. Dans les chevaux sains, les ailes des narines doivent rester presque immobiles pendant la respiration ; si elles exécutent un mouvement d'avant en arrière, analogue à celui du flanc, c'est un indice de *pousse*. Quand la respiration est difficile et bruyante, il y a *râle*, ou *cornage*. Voy. ces mots. La *pituitaire* ou membrane muqueuse qui revêt l'intérieur des cavités nasales fait continuité avec la peau, laquelle, à cet endroit, est ordinairement mince, fine, et recouverte de poils plus fins que sur les autres parties du corps. Cette peau diminue progressivement d'épaisseur et se confond avec la membrane muqueuse, qui, dans l'état sain, doit être lisse, polie et sans inégalités. A l'endroit de cette réunion, on distingue une petite ouverture, quelquefois double, qui paraît faite comme avec un emporte-pièce, et qui est l'orifice inférieur du conduit lacrymal. Il est important de se rappeler l'existence de cette petite ouverture qu'on nomme *trou nasal*, afin de ne pas la confondre avec les ulcères qui surviennent sur la membrane dans le cas de morve. La couleur de la membrane des naseaux doit être d'un rose vif, plus pâle dans le jeune sujet que dans l'adulte. Cette couleur peut varier dans différentes circonstances ou maladies ; ainsi, elle est très-foncée après une course, rouge et injectée dans les maladies inflammatoires, jaunâtre dans les maladies aiguës du foie, de l'estomac ; on la voit enfin pâle, infiltrée, plus épaisse et couverte d'ulcérations dans la morve. Dans l'état de santé, l'humeur aqueuse formée par la sécrétion particulière de la membrane des naseaux, destinée à en entretenir la souplesse et à la défendre de l'impression des corps étrangers, doit être peu abondante, limpide, claire, d'une consistance un peu moins grande que celle du blanc d'œuf, dont elle a, pour ainsi dire, l'aspect. Dans le catarrhe chronique, cette humeur prend la teinte d'un blanc sale, mêlée d'une légère nuance grisâtre ou jaunâtre, et alors la matière s'attache aux ailes du nez, où elle forme des croûtes grisâtres ; il en est de même dans la morve. Dans cette dernière maladie, l'humeur ne s'écoule ordinairement que par une seule narine ; on doit, dans ce cas, chercher à s'assurer de la présence de cette maladie par l'examen du front ; voir s'il n'y a pas indice

de polype ou de plénitude des sinus, si les ganglions de l'aube sont engorgés, et si la membrane pituitaire présente des ulcérations plus ou moins apparentes. Il ne faut pas prendre pour un état maladif le sinus veineux moyeu que l'on remarque sur la membrane pituitaire, un peu au-dessus de l'orifice nasal du conduit lacrymal. Toutes les fois que les naseaux sont crispés, il y a à craindre un état maladif du système nerveux.

On nomme *fausse narine*, un cul-de-sac de 15 à 18 millim., formé par un repli de la peau de la commissure supérieure des ailes du nez, qui se prolonge dans l'épaisseur triangulaire produite par l'épine sus-nasale et le biseau du petit sus-maxillaire. L'usage des fausses narines est peu connu ; on présume qu'elles sont disposées à l'entrée de chaque cavité nasale pour retenir une partie de la colonne d'air, et diminuer par là son action sur le poumon ; mais cette supposition est peu fondée, puisque cette espèce de poche n'existe pas dans certains animaux plus vites que le cheval.

Il arrive quelquefois que les maquignous introduisent une éponge dans l'une des narines pendant le jetage. Cette ruse se reconnaît à l'inégalité de la colonne d'air sortant par les naseaux. On bouche avec la main la narine opposée, et, la respiration devenant alors difficile, l'animal est forcé de rejeter le corps étranger introduit dans l'autre narine.

Ovide dit que les chevaux du Soleil soufflaient le feu par les *naseaux*.

NATATION. s. f. En lat. *natatio*. Action de nager, que le cheval exécute en soutenant son corps dans l'eau, avançant et faisant du chemin à l'aide du mouvement de ses extrémités. L'homme seul apprend à nager ; les animaux nagent naturellement par instinct. Ce n'est que dans le cas d'une absolue nécessité que l'on doit mettre son cheval à la nage, car cet exercice le fatigue plus dans un quart d'heure qu'une marche de deux ou trois myriamètres. Généralement l'eau répugne aux chevaux, surtout quand il s'agit de passer une rivière un peu large, et cette répugnance provient du peu d'habitude qu'ils ont de nager. L'expérience a démontré qu'un cheval habitué d'aller à l'abreuvoir, en portant un cavalier, nagera volontiers pendant quelques instants ; mais retournera sur-le-champ pour prendre pied, et s'il a le malheur de ne le point trouver, alors

la peur le saisit, il s'agit en tout sens, renverse son cavalier, et après avoir tourné plusieurs fois sur lui-même, il s'enfonce et disparaît. C'est donc le défaut d'habitude qui le fait périr, car s'il était familiarisé avec l'eau, la crainte serait moindre. Pour habituer un cheval à passer une rivière à la nage, il faut : 1^o le prendre jeune et qu'il n'ait jamais été à l'eau ; 2^o se bien garder de le faire baigner dans un abreuvoir dont l'issue servirait d'entrée ; 3^o lui faire traverser le premier jour une rivière où il y ait peu d'espace à nager, et l'accoutumer par gradation à une eau plus abondante ; pour prévenir les accidents, il sera bon d'être accompagné d'un batelet ; et afin que le cheval ne contracte aucune habitude du lieu, il conviendra de lui en faire changer souvent. Quand il commencera à s'habituer à nager, on lui mettra une couverture saignée, puis on augmentera le fardeau peu à peu, et on finira par lui donner un cavalier. Le cavalier qui veut faire traverser une rivière à son cheval, ne doit point avoir les pieds dans les étriers ; il doit être bien assis sur le milieu du cheval, les jambes pliées le long du ventre. Il tiendra d'une main le garrot de l'animal et de l'autre le bridon ; il aura bien soin de ne lui point fatiguer la bouche, et lui fera sentir légèrement le bridon quand il voudra le diriger. Il ne faut pas lui faire traverser une rivière directement, car s'il avait trop à lutter contre le courant, non-seulement cela le dégoûterait de nager, mais encore le fatiguerait au point de mettre en danger la vie de son cavalier. Or, il faut, autant que possible, le faire dériver. Le cheval que l'on brusque dans l'eau, perd d'autant plus facilement la tête, qu'il s'éclabousse en se débattant, prend de l'eau par le nez et les oreilles, et on l'expose à périr. Dans le cas où le cheval ferait des difficultés parce qu'il éprouverait quelque embarras, le cavalier se jettera à l'eau pour lui donner la facilité de se reprendre, lui mettra une main sur le garrot, en le prévenant toutefois, et le suivra en nageant à la demoiselle ; et ensuite, s'il voit qu'il puisse remonter, il essaiera de le faire. Si le cheval jette son cavalier à bas, il faut que celui-ci ait l'adresse de se laisser tomber à l'opposé des pieds du cheval, pour éviter qu'il ne le blesse. Tous les chevaux nagent, mais plus ou moins bien. Il en est qui à peine peuvent se soutenir à l'eau, quand d'autres sont très-légers et nagent très-facile-

ment. Il est presque inutile de faire nager ceux qui ont le derrière lourd ; ce serait perdre son temps, et, en général, il faut beaucoup de patience pour leur apprendre cet exercice, dont on ne saurait contester l'utilité.

NATIF, IVE. adj. En lat. *nativus*, du verbe *nasci*, naître. Se dit des métaux que l'on trouve dans le sein de la terre à l'état métallique. *Or natif*, *fer natif*, etc.

NATTER. v. TRESSER LES CRINS, LES FORMER EN NATTE. Manière d'arranger les crins en les tressant simplement, on avec un ruban de laine, de soie, d'or ou d'argent, lorsqu'on veut parer des chevaux un jour de pompe et de cérémonie. La tresse est terminée par un gland ou nœud assorti au ruban que l'on emploie dans la natte. A l'attelage, on ne natte guère que le côté du dehors, et l'usage fait une loi de ne natter que les chevaux à tous crins, parce qu'on ne se sert presque jamais de bidets les jours de pompe. Quelquefois on *natte* des deux côtés de la crinière, et cette parure est exclusivement réservée aux chevaux entiers, comme les plus beaux et les plus précieux. Quand les crins sont nattés, on pare aussi la queue des chevaux d'une cocarde assortie à la tresse, et qui se termine en grosses torsades de la longueur de la main. Les guides, les rênes et les italiennes sont assorties à ces couleurs, ainsi que les glands qui pendent de l'un ou des deux côtés du coussinet, suivant que l'attelage est natté d'un ou des deux côtés. On met encore une cocarde à l'une ou aux deux tempes, selon la circonstance, pour servir d'ornement de fantaisie. On tresse enfin, ou l'on fait une cadenettes avec le toupet, qui se termine par un flot de ruban et un nœud jouant sur la face, ou que l'on retrouve en dehors.

NATURE. s. f. En lat. *natura* ; en grec *phusis*. Ce mot sert à désigner tantôt l'ensemble des êtres qui composent l'univers, et tantôt la manière d'être, l'ensemble des qualités ou propriétés d'un être quelconque. Dans ce dernier cas, on dit : *Bête de nature*, *cheval de bonne* ou *de mauvaise nature*.

Bête de nature se dit, en général, d'un cheval vigoureux, d'un travail bon et soutenu, toujours en bon état, lors même qu'il ne reçoit qu'une nourriture médiocre ; on le dit aussi de celui qui obéit aisément aux aides. Ces chevaux sont ordinairement fort bons pour la guerre.

Cheval de mauvaise nature. C'est celui qui

résiste à la volonté du cavalier, qui est rétif, ramingue, etc., d'un difficile entretien, et qui ne se maintient pas en bon état, malgré les soins et une nourriture convenables; tel est un cheval rétif ou ramingue. Nous avons dit ailleurs que les vices attribués aux mauvaises dispositions intellectuelles du cheval ne sont, le plus souvent, que l'effet du peu de savoir du cavalier. Un écuyer fort recommandable ajoute que jamais le cheval bien monté n'est méchant. Il est cependant indubitable que, tandis qu'avec beaucoup d'art on peut embellir et donner quelque éclat à une nature commune, il est impossible qu'un cheval de mauvaise nature exécute des mouvements réguliers.

Cheval de bonne nature. C'est le contraire du précédent, c'est-à-dire que le cheval de bonne nature est doué de bonnes inclinations. Cette dernière dénomination s'applique également aux chevaux d'un bon tempérament, qui se maintiennent en parfait état avec peu de nourriture. Ces chevaux sont excellents pour la guerre et pour résister à la fatigue.

NATUREL. s. m. **CARACTÈRE.** Ensemble des qualités intérieures ou morales du cheval, ce qui résulte de la conformation que la nature lui a donnée. Les plus désirables de ces qualités sont : le *courage*, l'*ardeur*, la *docilité*, la *bonne volonté*. Les vices qui rendent cet animal dangereux tiennent à la *timidité*, la *lâcheté*, la *paresse*, l'*impatience*, la *colère*, la *malice*. La connaissance du *naturel* d'un cheval est l'un des premiers fondements de l'équitation; tout cavalier doit en faire sa principale étude. Cette connaissance ne s'acquiert que par une longue expérience, qui apprend à remonter à la source de la bonne ou de la mauvaise inclination de l'animal. Bourgelat dit que quatre qualités font le cheval parfait : la force, la légèreté, le courage et le jugement. Quatre autres le font défectueux : la faiblesse, la pesanteur, le défaut de courage et la paresse. Les vices d'un animal sont le plus souvent la conséquence de sa faiblesse, de son ignorance, et surtout de la mauvaise instruction qu'il a reçue. Lorsqu'ils viennent de ces deux dernières causes, on doit espérer de les corriger aisément, par une méthode judicieuse d'instruction. Quand la justesse et la proportion des parties sont accompagnées d'une force liante, et qu'en outre on trouve dans un cheval les bonnes qualités susmentionnées, il ne dépend que de l'écuyer de

mettre en pratique les principes de la bonne école; mais quand la nature est rebelle, et qu'on n'est point en état de découvrir la cause de cette opiniâtreté, on risque d'employer des moyens capables de produire de nouveaux vices, plutôt que de corriger ceux que l'on croit reconnaître.

NATUREL, ELLE. adj. En lat. *naturalis*. Qui appartient à la nature, qui est suivant l'ordre de la nature, sans altération.

NATURISME ou **NATURALISME.** s. m. Le premier de ces deux mots est le seul consacré par l'usage, comme un terme technique; le second, plus régulier, est employé par l'Académie. L'un et l'autre, pris dans une certaine acception, expriment le système ou l'opinion de ceux qui attribuent tout à la nature médicatrice, comme puissance souverainement sage et prévoyante.

NATURISTE. s. m. Nom donné par quelques auteurs au médecin qui, ayant fait une étude approfondie de l'économie animale, met tous ses soins à observer scrupuleusement la marche de la nature dans les maladies, et n'emploie que des moyens indispensables et propres à seconder sa tendance réputée salutaire.

NAUSÉABOND, ONDE. adj. **NAUSÉEUX, NAUSÉEUSE.** adj. En lat. *nauseosus*; qui cause des *nausées*.

NAUSÉE. s. f. En lat. *nausea*; en grec *nausia*, envie de vomir; de *naus*, vaisseau, parce que les hommes qui n'ont pas l'habitude de la navigation sont tourmentés d'envies de vomir.

NAVET. s. m. En lat. *brassica napus* de Linnée. **CHOUX-NAVET.** Plante économique dont il existe plusieurs variétés, qui se distinguent par la forme de la racine. Celle-ci étant donnée crue aux chevaux, compose une alimentation émolliente et rafraîchissante, très-appropriée surtout, comme l'a observé Bourgelat, dans les inflammations du canal intestinal. En faisant cuire les *navets*, de même que les carottes, on en forme aussi une très-bonne alimentation émolliente, qui, unie au son, à la farine d'orge, est fort bien indiquée dans les affections de poitrine. L'eau de navets, qu'on obtient par décoction, est très-adoucissante, en l'édulcorant au miel ou à la mélasse. On l'administre en breuvages et en lavements, dont on retire beaucoup d'avantage pour calmer les coliques et les douleurs uté-

rines résultant de l'inflammation de la matrice.

NAVICULAIRE. adj. En lat. *navicularis*, de *navicula*, petite barque, nacelle. Qui a la forme d'un petit bateau. *Os naviculaire*, l'un des os du pied. — Le mot *naviculaire* s'emploie également pour désigner une affection particulière. Voy. MALADIE NAVICULAIRE.

N'AVOIR NI BOUCHE NI ÉPERONS. Voy. BOUCHE.

N'AVOIR PAS BIEN PRIS SON TOURNANT. Voy. TOURNANT.

N'AVOIR POINT D'APPUI. Voy. ARRUI, 5^e art., et MAIN.

N'AVOIR POINT DE BOUT. On le dit d'un cheval qui recommence souvent et de lui-même des exercices longs, violents, sans en paraître fatigué et avec non moins de vigueur.

N'AVOIR POINT DE BOYAU. Voy. BOYAU.

N'AVOIR POINT DE CORPS. On le dit d'un cheval dont les côtes sont plates, et dont le corps va en diminuant vers les cuisses comme celui d'un lévrier. *Ce cheval n'a point de corps.*

N'AVOIR POINT DE JAMBES. Voy. JAMBE DU CHEVAL.

N'AVOIR POINT DE MAIN. Voy. MAIN.

N'AVOIR POINT DE PAS. Voy. PAS.

N'AVOIR POINT DE TENUE A CHEVAL. Voy. TENUE.

N'AVOIR POINT DE VENTRE. Voy. VENTRE.

N'AVOIR QUE DEUX OU TROIS DOIGTS DE FLANC. Voy. FLANC.

NE CHANGER POINT DE CADENCE. Voy. CADENCE.

NÉCROSCOPIE. s. f. En lat. *necroscopia*, du grec *nékros*, mort, et *skopéin*, examiner. Examen des cadavres. On a proposé avec raison de substituer cette expression à celle d'*autopsie* (Voy. ce mot), qui ne présente pas un sens déterminé.

NÉCROSE. s. f. En lat. *necrosis*; en grec *nékrosis*, de *nékros*, mort. Mort d'une partie ou de la totalité d'un os. La *nécrose* répond par conséquent à la gangrène des parties molles. Les causes qui, dans les animaux, donnent lieu à la nécrose, sont presque toutes externes, et consistent en des contusions, des plaies qui mettent les os à découvert, des fractures avec des plaies aux parties molles, des fractures comminutives, celles surtout que produisent des armes à feu. Tous les os sont

susceptibles d'être atteints de cette lésion; mais on l'observe particulièrement sur les os longs. Elle affecte essentiellement le tissu compacte qui revêt la surface externe de l'os. Lorsque, par l'action d'une cause vulnérante, la surface d'un os a été mise à découvert dans une certaine étendue, et que le périoste a été détruit, la nécrose est ordinairement inévitable, à moins qu'il ne reste une quantité suffisante de partie molle pour recouvrir l'os dénudé; si, au contraire, la dénudation de l'os est peu considérable, on voit rarement la nécrose se produire, car alors la superficie dénudée de l'os se recouvre de granulations suivies de la cicatrisation de la plaie. Les contusions ne donnent lieu à la nécrose que dans le cas où un épanchement sanguin arrive sous le périoste. Dans ce cas-ci, après les premiers accidents, une tumeur molle, pâteuse et accompagnée d'une douleur plus ou moins vive, persiste dans la partie. Cette tumeur, d'abord profonde, se rapproche des téguments, s'ouvre et donne issue à un pus sanguinolent et fétide. Un stylet porté dans la plaie parvient aisément à l'os, fait connaître son état de dénudation, et indique la nécrose qui offre les mêmes phénomènes que dans tous les autres cas. La durée de la nécrose est marquée par trois périodes distinctes: la première est celle de la *mortification*; la seconde, celle de la *séparation*, pendant laquelle une lame osseuse se détache de l'organe et constitue ce qu'on appelle un *séquestre*; la troisième période est celle de l'*expulsion du séquestre*. La portion osseuse nécrosée devient d'un blanc terne et ensuite grisâtre; après un temps plus ou moins long, une couleur noire apparaît soit sur quelques parties, soit sur la totalité de son étendue. Les parties molles environnantes se tuméfient et se couvrent de végétations mollasses, saignantes, fongueuses, qui s'avancent sur la portion nécrosée sans y adhérer. La plaie laisse couler un pus abondant, quelquefois sanieux, et exhalant une mauvaise odeur. Après un laps de temps variable, il se forme aux limites de la nécrose un sillon que remplissent des bourgeons cellulo-vasculaires; ce sillon se creuse de plus en plus, la longueur et l'épaisseur du séquestre diminuent; la pièce nécrosée finit par perdre ses adhérences; elle devient libre et tombe d'elle-même, si l'art n'en opère pas l'extraction. La nécrose est signalée par des douleurs aiguës et par la clau-

dication, lorsqu'elle affecte un os des membres. La fièvre et le dépérissement se manifestent; bientôt apparaît un gonflement dur, profond, accompagné d'un état pâteux des tissus extérieurs de la partie; celle-ci s'abcède souvent à divers endroits, en fournissant un pus peu louable, fétide et même noirâtre, et les ouvertures d'où il découle sont fistuleuses. Alors le doigt, ou un instrument convenable porté à travers l'orifice de ces ouvertures parvient ordinairement avec facilité jusqu'à un corps dur, lisse ou inégal, qui n'est autre chose que la surface ossense nécrosée. Si la pièce est encore solidement fixée, et si les efforts exercés sur elle ne peuvent lui communiquer aucun mouvement, la maladie se trouve seulement à la seconde période. Si, au contraire, le séquestre est mobile et vacillant, le travail morbide est parvenu à sa dernière période, et doit être suivi de l'expulsion du corps isolé, devenu étranger. La nécrose est toujours une maladie grave et longue. Son traitement varie suivant les circonstances. L'os étant dénudé après une blessure, il faut rapprocher les lèvres de la plaie, sans réunion trop exacte, et employer les moyens propres à modérer l'inflammation qui doit suivre. La nécrose étant déclarée, on doit continuer d'appliquer sur l'os et sur les parties voisines des substances émollientes. Quant aux opérations faites avec le trépan perforatif, ou avec des ciseaux, ou des gonges et le maillet, pour hâter le détachement du séquestre, elles ne sont guère praticables dans le cheval. Il vaut mieux abandonner à la nature le travail de l'isolement de l'escarre ossense, et se contenter, lorsque celle-ci est vacillante, de la saisir par l'un de ses bords avec des pinces et de l'extraire en écartant ou en incisant, suivant le besoin, les bords de la plaie. Il n'est pas rare de se voir obligé à répéter ces essais à plusieurs reprises, en attendant que la pièce nécrosée n'offre plus de résistance. Après la sortie, des pansements simples suffisent pour achever la guérison.

NÉCROSÉ. adj. On le dit d'un os, de la partie d'un os affecté de *nécrose*. Voy. ce mot.

NEDJI. Voy. CHEVAL NEDJI.

NÉGLIGER SON CORPS. (Man.) C'est ne point se maintenir en bonne position; n'avoir pas soin de conserver sa bonne position à cheval. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.

NÉGLIGER LE PANSAGE. Voy. PANSAGE.

NEIGE. s. f. En lat. *nix*, gén. *nivis*; en grec

chiôn. C'est par la congélation immédiate des vapeurs constituant les nuages que la *neige* se forme dans les régions élevées et tombe en flocons d'autant plus grands qu'il fait moins froid, ses molécules ayant alors plus d'attraction entre elles. En diminuant la déperdition du calorique terrestre, la neige abaisse la température; mauvais conducteur du calorique, elle ne soutire pas celui des corps vivants. C'est sans danger que les animaux surpris par un froid intense peuvent dormir dans la neige; on en frotte un membre gelé. On a remarqué que l'abondance et la durée de la neige étaient suivies de bonnes récoltes, et on la regarde comme contenant des principes fertilisants. Son action consiste peut-être à protéger les semences, à tuer et affamer les animaux destructeurs, à empêcher l'évaporation des gaz et du calorique de la terre. Voy. ORAGE. Un orage de neige est le plus terrible des orages.

Signes de neige. Les nuages d'un blanc jaunâtre et qui marchent lentement, quoique le vent soit fort. Si, avant le lever du soleil, le ciel vers l'Est est pâle, et si les rayons réfractés se montrent dans des nuages épais, on doit s'attendre à de grands orages avec grêle. Les nuages blancs dans l'été sont signes de grêle, mais dans l'hiver, de neige, surtout quand l'air est un peu adouci. Au printemps et dans l'hiver, quand les nuages sont d'un blanc bleuâtre et s'étendent beaucoup, attendez alors du *grésil*; ces signes sont les mêmes que pour la neige.

NE MARCHER QU'A TROIS JAMBES. Voy.

CLAUDICATION.

NE PAS PERDRE L'ASSIETTE ou *son assiette*. Voy. ASSIETTE.

NE PAS REFUSER LE POING DE LA BRIDE. Voy. POING.

NE PAS SE LAISSER MONTER. On le dit d'un cheval indompté qui ne souffre pas qu'on le monte.

NÉPHÉLION. s. m. En lat. *nephegium*, du grec *néphélé*, nuage, brouillard. Petite tache de la cornée. Voy. ALBUGO.

NÉPHRALGIE. s. f. En lat. *nephralgia*, du grec *néphros*, rein, et *algos*, douleur. Douleur dont on rapporte le siège aux reins. Voy.

CALCULS URINAIRES et NÉPHRITE.

NÉPHRÉTIQUE ou **NÉPHRITIQUE.** adj. En lat. *nephréticus*. Se dit des douleurs des reins et des remèdes propres aux maladies de ces organes. *Coliques néphrétiques*, est synonyme

de *néphralgie*. Les *douleurs néphrétiques*, ou *douleurs rénales*, ont pour cause l'inflammation des reins, ou l'irritation de ces organes, par la présence d'un ou de plusieurs calculs. Voy. CALCULS URINAIRES et NÉPHRITE.

NÉPHRITE ou NÉPHRITIS. s. f. Ce dernier mot est transporté du latin dans notre langue, et vient du grec *néphritis*, qui lui-même est formé de *nephros*, rein, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. Maladie très-grave et le plus souvent funeste, qui consiste dans l'*inflammation des reins*. Les coups, les contusions sur la région lombaire, les courses rapides et longtemps soutenues, les sauts pour franchir des haies ou des fossés, les mouvements d'un cavalier lourd ou maladroit, les efforts déployés pour traîner une voiture sur un chemin raboteux, sont les causes directes de cette lésion. Elle est quelquefois produite par une suppression brusque de la transpiration cutanée, ou par celle de certaines évacuations devenues en quelque sorte habituelles. Le cheval atteint de la *néphrite*, étant à l'écurie, commence par reculer sur sa longe, frappe des pieds de derrière, et donne ensuite tous les signes de douleurs abdominales. Il marche très-difficilement. Si, après avoir introduit la main dans le rectum, on la porte sur les reins, il éprouve une telle douleur que quelquefois il se couche; les urines sont rares, difficiles, chaudes, chargées ou sanguinolentes; la marche est pénible, le pouls concentré. La *néphrite* se termine le plus ordinairement par la résolution, quelquefois par la suppuration, et, lorsqu'elle n'est pas combattue ou qu'elle n'est pas rationnellement traitée, sa terminaison est la gangrène, qui fait périr le malade. Les saignées générales, les breuvages, les lavements émollients et adouçissants, les lotions émollientes, les cataplasmes sur les lombes, les frictions sur le corps, les habitations bien aérées, amènent la résolution de cette maladie, ou au moins sa guérison par suppuration, et préviennent le développement de la gangrène. Voy. MALADIES DES REINS.

NÉPHRODE. Voy. Fougère MALE.

NÉPHROGRAPHIE. s. f. En lat. *nephrographia*, du grec *nephros*, rein, et *graphé*, description. Description des reins.

NÉPHROLITHE. s. f. Calcul rénal. Voy. CALCULS URINAIRES.

NÉPHROLITHIQUE. adj. En lat. *nephrolithicus*, du grec *nephros*, rein, et *lithos*, pierre.

Qui dépend de calculs rénaux.

NÉPHROLITHOTOMIE. s. f. En lat. *nephrolithotomia*, du grec *nephros*, rein, *lithos*, pierre, et *tomé*, section. Voy. NÉPHROTOMIE.

NÉPHROLOGIE. s. f. En lat. *nephrologia*, du grec *nephros*, rein, et *logos*, discours. Traité des reins, de leurs fonctions, etc.

NÉPHRORRHAGIE. s. f. En lat. *nephrorrhagia*, du grec *nephros*, rein, et *régnumi*, je sors avec violence. Hémorrhagie rénale, difficile à reconnaître dans le cas d'*hématurie*.

NÉPHROTOMIE. s. f. En lat. *nephrotomia*, du grec *nephros*, le rein, et *tomé*, section. NÉPHROLITHOTOMIE. Opération qui consiste à faire une incision au rein pour en retirer des calculs. Il paraît que la *néphrotomie* n'a jamais été pratiquée sur le cheval. A part les dangers de l'opération, on sera toujours incertain sur son opportunité, étant impossible d'acquiescer la certitude que les accidents sont dus à la présence d'un calcul dans le rein, et que cet organe n'est pas parvenu à un état de désorganisation tel que l'opération devienne inutile ou mortelle.

NE POINT CHANGER DE CADENCE. Voy. CADENCE.

NE POINT DONNER DANS LA MAIN. Voy. MAIN.

NERF. s. m. En lat. *nervus*, du grec *néuron*, force. Nom générique des organes conducteurs du sentiment et du mouvement. Les *nerfs* sont des cordons blanchâtres, cylindriques, composés de fibres que l'on peut subdiviser en filets très-ténus, juxtaposés ou entrelacés, et unis par un tissu cellulaire qui semble être une dépendance de l'enveloppe cellulaire dans laquelle se trouve compris le nerf en entier, enveloppe que l'on appelle *névrilème* ou *nevrilemme*. s. m. En lat. *nevrilemma*, du grec *néuron*, nerf, et *lemma*, tunique. Le *névrilème* consiste en une membrane celluleuse et résistante qui se forme autour de chaque nerf, et même de chaque filet nerveux dont l'ensemble concourt à former un nerf; elle constitue une sorte de tunique ou canal dans lequel se trouve enveloppée la pulpe nerveuse. Cette membrane s'identifie avec le tissu cellulaire intime des parties où les nerfs vont se distribuer, de manière que ceux-ci en restent dépouillés à leur extrémité correspondant à la périphérie. Un nombre prodigieux de vaisseaux se ramifient dans les parois du *névrilème*, et

quelques physiologistes pensent que ces vaisseaux exhalent la substance nerveuse médullaire. Les nerfs se divisent en branches et en rameaux, se distribuent aux diverses parties du corps, où ils se joignent par les extrémités, et s'embouchent dans d'autres nerfs, ou se perdent par des ramuscules si déliés qu'on ignore leur mode de terminaison. Quant à l'origine des nerfs, c'est encore un sujet de controverse. Il est des anatomistes qui vont jusqu'à nier toute connexion réelle entre les nerfs, le cerveau et le cercelet, et soutiennent que tous les nerfs tiennent à la moelle épinière et à la moelle allongée. On remarque sur le trajet des nerfs, de petits pelotons rougeâtres ou grisâtres, appelés *ganglions*, qu'on trouve, en général, le long de la colonne vertébrale. On a nommé *ganglions simples*, ceux formés par un seul nerf, et *ganglions composés*, ceux qui résultent de plusieurs nerfs différents. Les anatomistes et les physiologistes ne sont pas d'accord ni sur la structure ni sur les fonctions des ganglions nerveux. Cependant, quant aux fonctions, tous conviennent que les ganglions exercent une influence plus ou moins grande sur l'action du *système nerveux*.—Les nerfs sont sujets à des affections. Voy MALADIES DES NERFS.

NERF-FÉRU. Voy. NERF-FÉRURE.

NERF-FÉRURE, NERF-FÉRU, TENDON-FÉRU. Expressions vicieuses qu'on emploie pour désigner le résultat d'une contusion sur le tendon placé derrière le canon du membre antérieur, résultat qui consiste dans l'engorgement inflammatoire de la partie. La lésion dont il s'agit n'affecte que les membres antérieurs à la région tendineuse du canon. Cette région est exposée à des contusions, ayant généralement lieu vers la partie moyenne, quelquefois un peu plus près du genou. La contusion peut avoir intéressé la peau sans l'avoir entamée; on voit alors à l'endroit lésé un peu de tuméfaction, et le cheval *feint* en marchant, ou témoigne de la sensibilité lorsqu'on le touche à cette place. Les contusions plus fortes intéressent tout à la fois la peau et le tendon, donnent lieu à une tuméfaction plus considérable, et l'animal boite beaucoup. Enfin, une plaie superficielle ou profonde peut mettre le tendon à découvert; ce cas est le plus rare. Une conformation particulière de certaines parties du corps expose plus souvent les chevaux à la *nerf-férure*. Ainsi, par

exemple, les chevaux dont les reins sont trop longs et trop flexibles, dont les jarrets sont trop coudés; les chevaux qui *forquent*, ceux dont les membres antérieurs ne sont pas assez libres, ceux dont le derrière chasse trop, sont plus sujets à cet accident que les autres. Il arrive aussi fréquemment aux chevaux de chasse, de course, qui galopent en deux temps. Le choc, souvent répété, de la pince des pieds postérieurs contre la région tendineuse du canon de devant, est la cause immédiate de la *nerf-férure*; ses effets se montrent à des degrés différents. Ces sortes de lésions sont bien souvent rebelles, parce que si l'engorgement inflammatoire se développe lentement dans les tissus tendineux en général, une fois qu'il s'y est établi, la résolution en est extrêmement difficile. Il n'est pas très-rare de voir les engorgements tendineux passer à l'état chronique. La douleur et l'inflammation se dissipent, l'engorgement persiste, l'animal perd la solidité ordinaire du membre affecté; il est sujet à buter et même à rester boiteux. Il faut être prompt dans l'emploi des moyens curatifs. Au début, c'est-à-dire avant le développement inflammatoire, on peut essayer de le faire avorter à l'aide des substances résolutive spiritueuses, telles que l'alcool camphré mêlé au savon et à l'ammoniaque. On s'est également servi, quelquefois avec succès, du styrax liquide délayé dans l'alcool. Quand l'inflammation est développée, on doit avoir recours aux bains, aux cataplasmes émollients, à de fréquentes fomentations de même nature, à l'application de sangsues en nombre suffisant, ou à la saignée de la veine superficielle du membre. En pareil cas, les compressions sur l'engorgement doivent être évitées, car elles ne contribueraient qu'à l'augmenter, et pourraient déterminer la suppuration et même la carie. Lorsque les symptômes inflammatoires ont disparu, on fait succéder aux émollients les bains et les frictions aromatiques. Si, malgré l'emploi de tous ces moyens, la résolution ne paraît pas s'opérer, il est à craindre que l'engorgement ne passe à l'état chronique. Il en résulte alors une petite tumeur globuleuse, dure, qui devient peu à peu indolente, et qu'il faut combattre avec les vésicatoires volants et l'application du feu. Ces remèdes sont d'ordinaire efficaces pour dissiper la douleur et diminuer la claudication; mais il est rare qu'ils parviennent à dis-

siper la tumeur. Le cas qui, dès le commencement, s'annonce comme très-grave, est celui où le tendon contus est dénudé. La maladie est souvent alors accompagnée de fièvre, d'engorgement considérable de la partie lésée, de dépôts et de fusées de suppuration. Il convient d'abriter le siège du mal du contact de l'air, et l'on se conduit comme dans les cas de plaies en général, et de plaies contuses en particulier.

NERF OPTIQUE. Voy. OPTIQUE (adj.).

NERVATION. Voy. NÉVROTOMIE PLANTAIRE.

NERVEUX, EUSE. adj. En lat. *nervosus*, *neurodes*, du grec *néuridés*. Qui appartient aux nerfs, qui a rapport aux nerfs, qui est rempli de nerfs. *Cheval nerveux*, qui a beaucoup de force. *Un avant-bras nerveux*, etc. On dit aussi *système nerveux*. — *Nerveux* se dit également d'un état du pouls. Voy. ce mot.

NET. adj. On le dit en parlant du cheval. *Cheval net*. Voy. SAIN ET NET. — *Faire net*. Voy. cet article.

N'ÊTRE PAS AVALÉ. Voy. S'AVALER.

N'ÊTRE PAS EN HALEINE. Se dit d'un cheval qui est demeuré longtemps à l'écurie sans travailler. Voy. HALEINE.

NEUF. adj. Se dit d'un cheval qui n'a pas encore servi, et même qui n'a pas encore été monté. Voy. CHEVAL NEUF.

NEUTRALISER. v. On le dit, en médecine, de l'effet produit par certaines substances qui annulent ou affaiblissent d'une manière efficace les propriétés de certains agents nuisibles, comme, par exemple, *neutraliser* les acides formés dans l'estomac et les intestins, etc.

NEUTRE. adj. En latin *neuter*. Il se dit d'un certain genre de sels. Voy. SELS NEUTRES.

NÉVRALGIE. s. f. En latin *neuralgia*, en grec *névralgia*, de *néuron*, nerf, et *algos*, douleur. Dans la médecine humaine on a donné ce nom à des douleurs vives et très-aiguës que certains malades disent ressentir le long du trajet d'un nerf, et qu'on attribue à un mode particulier d'irritation de ce dernier, mode inconnu dans son essence, mais différent de l'inflammation, appelée *névrite* (en latin *nevrilis*, du grec *néuron*, nerf) quand elle affecte le tissu nerveux. On ignore si la *névralgie* peut exister dans le cheval, car on ne possède aucun moyen de la constater et surtout de la distinguer d'autres douleurs, telles

que celles que pourrait déterminer une affection chronique quelconque.

NÉVRILÈME, ou NÉVRILEMME. Voy. NERF.

NÉVRITE. Voy. NÉVRALGIE.

NÉVROGRAPHIE. s. f. En latin *neurographia*, du grec *néuron*, nerf, et *graphé*, description. Partie de l'anatomie ayant pour objet la description des nerfs.

NÉVROLOGIE. s. f. En latin *neurologia*, du grec *néuron*, nerf, et *logos*, discours. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROSE. s. f. En latin *nevrosis*, du grec *néuron*, nerf. Nom générique des maladies qu'on suppose avoir leur siège dans le système nerveux, et consister dans un trouble idiopathique ou essentiel des fonctions, sans lésion sensible dans la structure des parties, et sans agent matériel qui les produise, comme *l'épilepsie*, *l'immobilité*, *le tétanos*, *la rage*, etc.

Les *névroses* semblent donc différer des affections proprement dites de l'appareil nerveux, mais leur véritable nature est inconnue. Après avoir été attribuées à des causes diverses et avoir été considérées soit comme des modifications indéfinissables du système nerveux, soit comme le résultat de l'accumulation du fluide nerveux dans les parties où elles ont leur siège, on paraît, aujourd'hui, s'accorder à ne voir en elles qu'un accroissement de l'action organique d'un tissu, sans afflux appréciable de fluides. Suivant cette nouvelle définition, les phénomènes des *névroses* seraient comparables aux phénomènes sympathiques des maladies en général, avec cette différence cependant, que l'irritation, dans le cas de *névrose*, est essentielle et non dépendante de causes éloignées. Ce qu'il y a de plus certain que ces théories sur la nature et le siège des affections dont il s'agit, c'est qu'elles apparaissent brusquement, s'annoncent par des douleurs plus ou moins vives, par un désordre considérable dans une ou plusieurs fonctions, sans fréquence du pouls, et cessent tout à coup, souvent d'elles-mêmes, pour revenir à des époques plus ou moins éloignées, ne laissant pendant la suspension des symptômes, aucun signe d'altération dans la santé du sujet. On n'a pas encore constaté dans les cadavres des lésions caractéristiques de cette classe de maladies. Un tel état de choses exclut toute possibilité d'établir des bases pour un traitement rationnel approprié aux *névroses*. Aussi, dans la grande variabilité qu'on observe dans leur

marche, elles sont toutes, ou presque toutes incurables.

NÉVROTOME. s. m. Nom provenant de *névrotomie*, et qui sert à indiquer un scalpel à deux tranchants, long et étroit, propre à la dissection des nerfs.

NÉVROTOMIE. s. f. En latin *neurotomia*, du grec *néuron*, nerf, et *témnéin*, disséquer, couper. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des nerfs. — En chirurgie, ce mot signifie section ou division d'un nerf, qu'on appelle aussi *nervation*.

NÉVROTOMIE PLANTAIRE ou **NERVATION.** Opération qui consiste à faire l'ablation d'une partie des nerfs du pied, pour enlever à celui-ci toute sensibilité et faire cesser des boiteries dépendant des lésions organiques de cette partie. On y a recours principalement dans les cas de *maladie naviculaire* ou d'*encastelure*. C'est à tort qu'on l'a dite applicable à toute espèce de boiterie chronique du pied ou de la couronne, si l'on excepte celles qui proviennent de pieds plats ou combles. Quelques jours avant de pratiquer cette opération, on applique un fer à planche au pied malade, on coupe les poils sur la partie, et l'on assouplit le sabot avec des cataplasmes. La *névrotomie* est très-facile sur les chevaux fins. Quand on coupe le nerf plantaire en entier, c'est au-dessus du boulet; quand on veut n'en inciser qu'une branche, c'est au-dessous de la même partie. S'il y a indication de couper les deux nerfs plantaires, il ne faut en inciser qu'un, et exciser l'autre douze ou quinze jours plus tard. En négligeant cette précaution, il pourrait se faire que la chute du sabot en fût le résultat. La névrotomie des branches de ces nerfs est beaucoup plus difficile. Nous n'entre-rons pas dans de plus grands détails sur cette opération, qui demande, pour être pratiquée et pour en comprendre la description, des connaissances étendues en anatomie. Les accidents qui peuvent résulter de la névrotomie plantaire sont la *chute du sabot*, l'*éparvin sec*, les *formes*, les déformations du sabot. On ne doit la pratiquer que dans des boiteries désespérées.

NEWCASTLE (Guillaume - Cavandish, lord Ogle, comte, marquis et duc de). L'un des généraux anglais qui servirent la cause de Charles I^{er} avec le plus de distinction. Sa faveur à la cour lui suscita beaucoup d'ennemis et lui attira la jalousie du duc de Buckingham. Newcastle, né en 1592, fut gouverneur de

Charles II, et après une vie fort orageuse, il se retira dans ses terres, occupé uniquement de littérature, et y termina sa carrière le 23 décembre 1676, à l'âge de 84 ans. Son corps fut enterré dans l'abbaye de Westminster. Comme littérateur, il n'a rien laissé qui puisse donner une haute idée de ses talents; mais nous avons de lui, sur l'équitation, des ouvrages fort estimés, qui sont : 1^o *Méthode nouvelle de dresser les chevaux*, Anvers, 1657, in-f^o, avec 42 planches; édition originale. L'auteur avait écrit le texte en anglais et le fit traduire en français par un Vallon. 2^o *Méthode nouvelle et invention extraordinaire pour dresser les chevaux*, etc.; Londres, 1667, in-f^o. Cette version a été souvent réimprimée in-8^o; Solleysel la retoucha, de l'agrément de l'auteur, et la publia; Paris, 1667, in-4^o, fig. Ce livre a été si bien regardé comme classique, qu'un traité d'hippiatrique, publié d'abord à Lausanne, en 1744, in-8^o, fut intitulé le *Nouveau Newcastle*.

NEZ. s. m. En lat. *nasus*, du grec *rin* ou *ris*. Le nez, ou mieux le *bout du nez*, dans le cheval, est la lèvre supérieure. *Porter le nez au vent*. VOY. PORTER AU VENT. *Nez de renard*, VOY. ROBE.

NICOTIANE. s. f. TABAC. En lat. *tabacum*. Le mot *tabac* est dérivé de *Tabago*, nom d'une ville d'Amérique où les Espagnols rencontrèrent cette plante pour la première fois, et celui de *nicotiane* vient de Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal en 1560, à qui l'on doit la connaissance du *tabac*. Nicot présenta le tabac au grand-prieur à son arrivée de Lisbonne et à la reine Catherine de Médicis. De là les noms d'*herbe au grand-prieur*, et d'*herbe à la reine*, qui ont aussi été donnés à cette plante exotique annuelle, acclimatée depuis longtemps en Europe, qui provient du *nicotiana tabacum*, et du *nicotiana rustica*, de Linnée, et dont on emploie les feuilles. Ces feuilles ont, dans l'état frais, une couleur verte assez vive, qu'elles perdent en séchant pour en prendre une jaune roussâtre. Leur saveur est amère, âcre, repoussante, et excite la salivation; leur odeur vireuse et nauséabonde s'affaiblit beaucoup à l'aide des préparations que l'on fait subir à ces feuilles avant de les livrer à la consommation. On trouve le tabac, dans le commerce, tantôt réduit en poudre, et c'est le *tabac à priser*; tantôt coupé en bandelettes minces, et il forme le *tabac à*

fumer ; tantôt en petits rouleaux, et c'est ce qui constitue les *cigares*. Dans certaines contrées, cette plante a des qualités plus précieuses que dans d'autres, ce qui doit être le résultat du choix des variétés qu'on y cultive, ainsi que de la nature du sol et de l'exposition du pays. Parmi les principes que l'analyse chimique a découverts dans le tabac, il faut noter la *nicotianine* et la *nicotine*. Voy. ces mots. L'usage du tabac est fréquent en hippiatrice. On en fait des décoctions dont on se sert en lavements dans les maladies comateuses, dans le tétanos, ou bien en lotions pour tuer les poux. La fumée du tabac produit le même effet. Le tabac, sous l'une et l'autre forme, est employé aussi pour combattre la gale et les dartres. Pour les décoctions, on prend de 52 à 64 grammes de tabac du commerce, qu'on fait bouillir dans deux litres d'eau. Ces décoctions peuvent être concentrées, s'il est nécessaire.

NICOTIANINE. s. f. (Voy. pour l'étymologie de ce mot l'article précédent.) Principe que l'on obtient par la distillation des feuilles de *nicotiane*. C'est une espèce d'huile volatile liquide, d'une saveur amère, de l'odeur du tabac, ayant une excessive énergie et une grande puissance délétère. On assure qu'une seule goutte appliquée sur la langue, ou injectée avec de l'eau dans le rectum, a suffi pour faire périr sur-le-champ des chats et des chiens.

NICOTINE. s. f. (Voy. pour l'étymologie l'art. *Nicotiane*.) Principe qu'on retire de la *nicotiane*, et qui est sans couleur, d'une odeur qui rappelle celle du tabac, et d'une saveur âcre et brûlante. La *nicotine* est soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther. Douée d'une causticité redoutable, elle est, comme la *nicotianine*, vénéneuse.

NIDOREUX, EUSE. adj. En lat. *nidorosus*, de *nidor*, qui signifie proprement l'odeur forte d'une substance qui brûle. On donne cette épithète à tout ce qui a l'odeur, la saveur de pourri, de brûlé, d'œufs couvés.

NIQUETAGE, NIQUÉ, NIQUETÉ, NIQUETER. Voy. QUEUE A L'ANGLAISE.

NITRATE. s. m. En lat. *nitras*. **AZOTATE.** On donne communément ces noms aux sels résultant de la combinaison de l'acide nitrique avec les bases. Les *nitrates* employés ordinairement en hippiatrice sont : le *nitrate d'argent*, le *nitrate de mercure*, et le *nitrate de potasse*.

NITRATE D'ARGENT, AZOTATE D'ARGENT.

Composé d'acide nitrique et d'oxyde d'argent, ce sel se présente en belles lames brillantes et transparentes, d'une saveur amère, âcre et caustique. Il est inaltérable à l'air, mais il brunit sous l'influence de la lumière. L'eau, à la température ordinaire, en dissout un poids égal au sien. En exposant le *nitrate d'argent* à l'action du feu dans un creuset de platine, il entre promptement en fusion et se boursouffle un peu. Si, lorsque la fusion est tranquille, on le coule dans une lingotière préalablement chauffée et graissée, on obtient alors le *nitrate d'argent fondu* ou *Pierre infernale*. Dans ce nouvel état, il prend la forme de petits cylindres de la grosseur d'une plume à écrire, fragiles, pesants, d'un gris noirâtre. La pierre infernale dont la couleur est verdâtre contient abondamment du cuivre, et doit être rejetée. Lorsqu'elle est blanchâtre, c'est une preuve qu'elle a été en partie décomposée par le feu ; elle est alors peu active. Il paraît aussi qu'on la sophistique souvent par le nitrate de potasse, l'oxyde de magnésie ou de la plombagine, et cette sophistication la rend tout à fait mauvaise. La pierre infernale de bonne qualité est celle qui réunit les caractères précédemment indiqués. Pour s'en servir, il faut l'assujettir sur un porte-pierre en argent, car dans un porte-pierre en cuivre elle se décompose peu à peu sans se déformer : il y a alors oxydation de cuivre, réduction de l'argent, et par suite annulation complète des propriétés caustiques. La pierre infernale cautérise vivement tous les tissus vivants avec lesquels on la met en contact, pourvu qu'ils soient un peu humides. L'escarre qui provient de cette cautérisation est sèche, mince, grisâtre et prompte à se détacher. On se sert de ce caustique pour cautériser les chancres de la pituitaire, les végétations des plaies du sabot, les gerçures du pli des articulations, et quelquefois les plaies superficielles faites par les animaux enragés et venimeux. Un cylindre de nitrate d'argent est souvent introduit dans les fistules anciennes, et notamment dans celles de la carie des cartilages du pied. Ce sel, dissous en petite quantité dans l'eau distillée, ou uni à la graisse sous forme de pommade, est usité avec succès pour combattre les ophthalmies chroniques. A l'intérieur, on n'en fait point usage.

NITRATE D'ARGENT FONDU. Voy. NITRATE D'ARGENT.

NITRATE DE MERCURE. Voy. **DEUTO-NITRATE**
ACIDE DE MERCURE.

NITRATE DE POTASSE, AZOTATE DE POTASSE, SEL DE NITRE; très-anciennement *salpêtre*. Ce sel, formé de parties égales d'acide nitrique et de potasse, est blanc, demi-transparent, inaltérable à l'air, d'une saveur fraîche et piquante, qui est suivie d'un goût légèrement amer. Exposé à la chaleur au-dessous du rouge, il éprouve la fusion ignée et se prend ensuite par le refroidissement en une masse blanche et opaque, qui constitue ce que l'on nomme *crystal minéral* ou *sel de prunelle*. Projeté sur les charbons ardents, il fuse avec scintillation. Il est soluble dans l'eau, surtout lorsqu'elle est bouillante. Le *nitrate de potasse* se trouve abondamment à la surface de la terre dans quelques contrées de l'Inde, de l'Afrique et de l'Amérique méridionale. En France, et dans la plupart des autres pays de l'Europe, il se forme spontanément dans les lieux humides, comme dans le sol des caves, des celliers, des écuries, dans les murs des vieux bâtiments, mais il est impur. Ce sel est un excellent diurétique, peu cher et d'un emploi très-facile; il produit un surcroît d'activité dans les reins, sans occasionner d'irritation ni dans ces organes ni dans la membrane muqueuse de l'estomac et des intestins, à moins qu'il ne soit donné à grandes doses. On s'en sert dans le traitement des hydropisies, des œdèmes, et de quelques maladies inflammatoires. On dissout le nitrate de potasse dans l'eau qui sert de boisson aux animaux, ou bien on l'administre en breuvage; enfin, on l'associe au miel ou à quelques poudres émollientes, sous forme d'electuaire. A la dose de 46 à 52 grammes, dans un à deux litres d'eau, il agit comme tempérant et léger diurétique; à celle de 52 à 64 grammes, comme on le donne dans le cas d'hydropisie, son action diurétique est très-forte. A la dose de 250 grammes, il enflamme violemment le canal intestinal et peut occasionner la mort.

NITTE. Voy. **CHEVAUX CÉLÈBRES.**

NOBLE. Voy. **CHEVAL NOBLE.**

NOEUD. s. m. En lat. *nodus*. On appelle *nœuds* les os de la queue du cheval. *On a coupé à ce cheval quelques nœuds de la queue.*

NOIR. Voy. **ROBE.**

NOIRÉAU. adj. On le dit d'un cheval dont la robe est très-noire.

NOIX DE GALLE. Excroissance végétale que

l'on récolte sur les jeunes rameaux de diverses espèces de chênes, et surtout dans ceux du *quercus infectoria*, arbrisseau qui croît dans l'Asie Mineure. Ces excroissances sont produites par la piqure d'un insecte. Les galles du commerce sont globuleuses, dures, ligneuses, de la grosseur d'une cerise à peu près, inodores et d'une saveur styptique. Leur surface est raboteuse, d'un gris jaunâtre ou noirâtre; leur tissu, légèrement spongieux, offre à l'intérieur plusieurs cellules dans lesquelles étaient logées les larves de l'insecte dont nous avons parlé. Pour s'échapper de la noix où ils se trouvaient renfermés, ces insectes pratiquent une ou plusieurs ouvertures, et les galles ainsi percées, plus légères que les autres, sont appelées *galles blanches*. On nomme *galles vertes* ou *noires* celles qui ont été recueillies avant la sortie de l'insecte et qui ne sont pas percées. Ces dernières sont pesantes et meilleures, mais plus chères. Parmi les principes que contient la *noix de galle*, on remarque une grande quantité de tannin. Cette noix est très-astringente; traitée par décoction, on en fait des lotions, des injections sur les parties qui sont le siège de certains états morbides anciens, comme dans les cas de catarrhe nasal chronique, d'eaux aux jambes, d'ulcères rebelles de la peau. Pour administrer cette substance à l'intérieur, on doit prendre beaucoup de précautions, car l'astringtion très-grande que produit son action sur le canal intestinal donne lieu toujours à des conséquences fâcheuses.

NOIX MUSCADE. Voy. **MUSCADIER AROMATIQUE.**

NOIX VOMIQUE. Graine du *vomiquier* (en lat. *strychnos nux vomica*, de Linnée), arbre exotique, de moyenne grandeur, qui croît dans l'île de Ceylan, la Cochinchine, sur la côte de Coromandel et dans plusieurs autres contrées des Indes Orientales. Ces graines sont renfermées au nombre de quinze environ, au milieu d'une pulpe charnue dans un fruit ovoïde, de la grosseur d'une orange. Elles sont orbiculaires, déprimées, aplaties en forme de boutons, légèrement convexes d'un côté, concaves de l'autre, et marquées vers leur centre d'une espèce d'ombilic. Leur surface, grisâtre, douce au toucher, est recouverte d'une sorte de duvet très-court et très-léger, qui leur donne un aspect soyeux et velouté. Leur substance est dure, compacte, comme cornée, très-difficile à réduire en poudre, d'un jaune grisâtre, quel-

quelques fois brunâtre, sans odeur, d'une saveur âcre, amère et désagréable. Outre les autres principes qu'on trouve dans la *noix vomique*, on en a découvert deux dont il faut parler, la *strychnine* et la *brucine*. La première est une nouvelle base salifiable végétale qui, dans son état de pureté, est blanche, inodore, d'une saveur excessivement amère et persistante, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'éther, très-soluble au contraire dans l'alcool. La brucine aussi est inodore, d'une saveur très-amère et un peu âcre; elle fond à une douce chaleur; l'air ne lui fait éprouver aucune altération; fort peu soluble dans l'eau, elle l'est beaucoup dans l'alcool. Ce sont ces deux substances, et surtout la strychnine, qui font de la noix vomique un puissant poison, dont les effets consistent principalement dans une vive excitation du cerveau, de la moelle épinière et de tous les muscles qui reçoivent des nerfs de ces deux centres nerveux. Ces effets s'annoncent par des contractions tétaniques violentes, qu'interrompent des relâchements successifs, et qui, en empêchant la respiration, déterminent l'asphyxie et bientôt la mort. L'action de la strychnine est surtout très-énergique sur les animaux; les sels de strychnine sont encore plus énergiques. La brucine agit de la même manière, mais avec moins de violence. Cependant, malgré les propriétés délétères dont est douée la noix vomique, on l'emploie comme médicament dans les cas de *tétanos*, dans les *paralysies* partielles qui dépendent d'une commotion de la moelle épinière et des nerfs, dans l'inaction des organes, la *danse de Saint-Guy*, la *morve* et le *farcin*. On l'administre sous forme de poudre (noix vomique râpée), d'extrait alcoolique, et de teinture. A l'état pulvérulent, on la donne en pilules à la dose de 8 grammes, qu'on augmente graduellement, dans le cas où l'on en continue l'usage pendant quelque temps.

Extrait alcoolique de noix vomique. Cet extrait, administré intérieurement, agit d'une manière violente sur le système nerveux destiné à la locomotion et à la sensibilité. La dose est de 20 à 50 grammes.

NOMBRI. s. m. Synonyme de *ombilic*. Voy. ce mot.

NOM DE L'ANE DANS LES DIVERSES LANGUES. Voy. ANE.

NOM DES CHEVAUX. Voy. ce titre à l'art. CHEVAL.

NOM DU CHEVAL DANS LES DIVERSES LANGUES. Voy. ce titre à l'art. CHEVAL.

NOM DU MULET DANS LES DIVERSES LANGUES. Voy. MULET.

NONIUS. V. CHEVAUX CÉLÈBRES.

NORD. s. m. En lat. *septentrio*. La partie du ciel et du globe qui est opposée au Midi, et qui se trouve à la gauche de l'observateur, regardant celle où le soleil se lève.

NORMAL, LE. adj. On le dit de l'état ordinaire d'une ou plusieurs choses. *Etat normal*, signifie que la structure ou les fonctions d'un être sont conformes à l'ordre régulier de symétrie parfaite ou de succession, le plus convenable à la vie, à la santé. C'est l'opposé d'*anormal*.

NOSOGENIE. s. f. Du grec *nosos*, maladie, et *gennao*, j'engendre. Formation de maladies; théorie des causes premières des maladies et de leur mode de développement.

NOSOGRAPHIE. s. f. Ce mot, dérivé du grec *nosos*, maladie, et *grapho*, décrire, signifie, dans sa véritable acception, *description des maladies*; mais on l'emploie aussi pour désigner un traité descriptif et méthodique de toutes les maladies. La *nosographie* sert de base à l'art de guérir. Elle donne d'une part les détails concernant chaque maladie en particulier; de l'autre, elle établit les rapports, les affinités, les ressemblances que les maladies ont entre elles. Considérée sous le premier point de vue, la nosographie n'offre pas de bien grandes difficultés. Elle décrit, jour par jour, les phénomènes morbides qui se manifestent chez un animal malade, en distinguant les symptômes locaux des symptômes sympathiques, en les faisant figurer avec ordre et méthode; elle prend note du moment où tel symptôme, qui s'était montré jusque-là, vient à cesser; si le mal se termine d'une manière heureuse, elle signale la disparition des symptômes à mesure qu'ils cessent, ou indique les signes de santé à mesure qu'ils reparaissent, et caractérise les traces qui peuvent rester de l'affection pendant la convalescence et plus tard; si, au contraire, le mal se termine par la mort, elle trace l'apparition des nouveaux symptômes qui se présentent et la marche que suivent dans leur aggravation plus ou moins rapide ceux qui existaient déjà; elle décrit exactement les derniers moments, en signalant l'ordre dans lequel les signes de la vie disparaissent suc-

cessivement; elle retrace les lésions pathologiques ou organiques mises à découvert à l'aide de l'autopsie faite le plus tôt possible, ayant soin de distinguer celles qui sont postérieures à la mort de celles qui sont des traces réelles du dernier état morbide, ou même de maladies antérieures; et enfin, quelle que soit la terminaison de la maladie, elle finit par en présenter le tableau général et plus raccourci, afin d'en faire ressortir les caractères distinctifs. Mais la difficulté est immense lorsque la nosographie veut réunir toutes les maladies dans un tableau où elles se trouvent distribuées d'après leurs analogies, en classes, genres, espèces ou variétés. Cela provient des différences pathologiques qu'elles présentent et peut-être aussi du peu de connaissances que l'on possède sur les diverses maladies des animaux. Une nosographie générale manque donc en hippiatricque, et elle ne pourra être formée qu'avec le temps, à l'aide des lumières fournies par les nosographies particulières.

NOSOLOGIE. s. f. En lat. *nosologia*, du grec *nosos*, maladie, et *logos*, discours. Ce mot, dont le sens est plus étendu que celui de *nosographie*, est moins employé que ce dernier. Quoique les deux expressions ne renferment pas nécessairement l'idée d'une classification des maladies, on applique indifféremment l'une ou l'autre à des traités de pathologie dans lesquels les maladies sont classées par familles, genres et espèces.

NOUER L'AIGUILLETTE. Expression proverbiale, par laquelle on entend cinq ou six ruades violentes et consécutives que le cheval fait tout à coup par gaieté ou pour démonter son cavalier. *Nouer l'aiguillette* est synonyme de *s'éparer*. Cette locution a vieilli.

NOUËT. Voy. MASTICATOIRE.

NOURRICE. s. f. Jument qui allaite.

NOURRICIER, ÈRE, ou NUTRICIER, ÈRE. adj. En lat. *nutritius*, du verbe *nutrire*, nourrir; tout ce qui nourrit. *Suc nourricier*, *lympe nourricière*.

NOURRIR. v. En lat. *alere, nutrire*. Fournir les aliments nécessaires pour entretenir la vie. — *Nourrir*, se dit aussi en parlant de l'aliment qui se convertit en la substance de l'animal. — *Nourrir*, signifie encore élever des bestiaux pour le ménage de la campagne, pour en trafiquer. *Ce pays est propre à nourrir des chevaux; le profit de cette ferme con-*

siste surtout à nourrir, à faire des nourritures.

NOURRIR AU SEC. Un cheval est *au sec*, ou *est nourri au sec*, quand au lieu de paître l'herbe, on le nourrit au foin, à la paille, à l'avoine, etc. Voy. RATION.

NOURRIR AU VERT. Voy. VERT.

NOURRISEUR. s. m. Celui qui élève de jeunes poulains.

NOURRISSON. s. m. Poulain ou pouliche qu'on élève.

NOURRITURE. s. f. En lat. *cibus, cibaria*. Ce qu'on donne à un cheval pour le nourrir. Voy. ALIMENT ET PAIN POUR LE CHEVAL. — On distingue deux sortes de *nourriture*; celle au *sec*, et celle au *vert*. La première comprend les tiges, les feuilles et les graines propres à nourrir le cheval, après qu'elles ont perdu leur eau de végétation. Les racines ne peuvent point être utilisées à l'état sec. Voy. RATION.

— Pour la nourriture au vert. Voy. VERT. — *Nourriture (nutricatio, nutritus)*, se dit aussi des bestiaux qu'on élève. On dit aussi qu'une terre, un canton, un pays est *propre à faire des nourritures*, pour dire que cette terre, ce canton, ce pays conviennent pour la nourriture des chevaux; et qu'un *cheval est poussé de nourriture*, quand on l'a trop fait manger. Enfin, en parlant d'un poulain bien fait, on dit que c'est une *belle nourriture*.

NOYER. s. m. En lat. *juglans regia*. Grand et bel arbre originaire de la Perse. On se sert de ses feuilles et de l'écorce de sa noix. Ses feuilles ont une odeur forte, désagréable, qui déplaît beaucoup à certains insectes. Les écorces de noix verte, ou brou de noix, sont d'un vert foncé en dehors et blanches en dedans. Détachées de la noix, elles noircissent au contact de l'air. La peau de l'homme tachée en jaune fauve par le suc que ces noix renferment, ne perd cette tache qu'après un temps fort long. En faisant bouillir les feuilles de *noyer* et l'écorce de noix, on en retire une liqueur amère, acerbe et très-astringente. On obtient également un liquide très-astringent en mettant dans l'eau l'écorce verte de la noix pelée ou râpée. Ces deux préparations sont employées pour faire des cataplasmes astringents, dont on entoure le sabot des chevaux fourbus. Elles servent aussi pour lotionner les eaux aux jambes, les crevasses du paturon, pour faire des injections dans les naseaux, afin de tarir le flux catarrhal ancien. — En été, on attache des branches de *noyer*, pourvues de

leurs feuilles vertes, aux harnachements des chevaux pour en éloigner les mouches et les taous. On obtient pendant quelques heures le même effet en mouillant légèrement, avec une éponge imbibée de l'un des liquides indiqués, la peau de ces animaux.

NU. NUE. adj. En lat. *nudas*. On le dit du cheval, sans selle, sans couverture, ou autre harnais de corps.

NUAGE. s. m. En lat. *nubes, nubila*. Vapeurs aqueuses, sous forme vésiculaire, suspendues dans l'atmosphère, dont elles troublent la transparence. Voy. VENT, PLUIE et TEMPS. Les brouillards ne diffèrent des nuages que parce qu'ils sont à la surface de la terre.

Les nuages sont un indice de pluie quand ils s'amoncellent et ressemblent à des rochers ou à des montagnes qui s'entassent les unes sur les autres; quand ils viennent du Sud ou changent souvent de direction; quand ils sont nombreux au Nord-Est le soir; quand ils sont noirs et viennent de l'Est, c'est de la pluie pour la nuit; s'ils viennent de l'Ouest, c'est pour le lendemain; quand ils ressemblent à des flocons de laine, c'est de la pluie après deux ou trois jours.

NUAGE DE LA CORNÉE, ou simplement NUAGE. s. m. En lat. *caligo, umbra*. C'est un degré de la maladie nommée *albugo*. Voy. ce mot.

NUIT D'UN CHEVAL. En terme d'auberge, la nuit d'un cheval est le foin et la paille qu'on lui donne pendant la nuit qu'il séjourne à l'écurie de l'auberge.

NUQUE. s. f. Mot qui, selon Ménage, vient de *nucula*, petite noix. Mais, selon Bochart et Ducauge, il vient de l'arabe *nacha*, dont Avicenne se sert souvent en cette signification. La nuque est la partie du corps du cheval située en arrière du sommet de la tête. Elle n'est importante à considérer que sous le rapport des maladies dont elle est fréquemment le siège. Continuellement salie par la poussière des fourrages, cette partie est sujette à la gale; elle est souvent excoriée par les frottements de la tête; enfin, les coups assésés par des conducteurs brutaux, ainsi que les heurts, y occasionnent quelquefois le développement d'une maladie grave, connue vulgairement sous le nom de *mal de taupe*. La nuque peut présenter des excavations qui seraient le signe que l'animal *tire au renard*, c'est-à-dire qu'il

tire sur la longe lorsqu'il est attaché. Voy. TIC.

NUTRICIER. Voy. NOURRICIER.

NUTRITIF, IVE. adj. En lat. *nutritivus*; qui a rapport à la nutrition. *Absorption nutritive*. Voy. ABSORPTION.

NUTRITION. s. f. En lat. *nutritio*, du verbe *nutrire*, nourrir. Fonction par laquelle la matière nutritive, déjà élaborée par le concours de diverses actions organiques, finit par quitter sa nature propre et s'identifie avec les tissus vivants, pour en réparer les pertes et en entretenir les forces. Voy. ABSORPTION. Quelquefois le mot *nutrition* reçoit une acception plus étendue; alors il exprime l'ensemble des phénomènes qui constituent, dans les corps organiques, les deux mouvements de composition et de décomposition. La nutrition comprend dans ce cas : la *digestion*, l'*absorption*, la *circulation*, la *respiration*, l'*assimilation*, qui est la *nutrition proprement dite*.

NYCTALOPIE. s. f. En lat. *nyctalopia*, du grec *nyx*, nuit, et *optomai*, je vois. État particulier des yeux, d'où il résulte qu'un animal voit mieux la nuit que le jour. Cette lésion, infiniment rare, doit annoncer un surcroît de sensibilité ou d'excitation de la rétine, ou l'inflammation de quelque partie intime de l'œil. La *nyctalopie* n'est donc qu'un symptôme, et, pour le combattre, il faut attaquer la maladie qui l'a produit.

NYMPHOMANIE. s. f. En lat. *nymphomania*, du grec *nymphé*, nymphe, et *mania*, manie. HYSTÉROMANIE. En lat. *hysteromania*, du grec *ustéra*, l'utérus, et *mania*, folie. MÉTROMANIE. En lat. *metromania*, de *metra*, la matrice, et *mania*, folie, fureur. UTÉROMANIE. ÉROTOMANIE. En lat. *erotomania*, du grec *éros*, *erôtos*, tumeur, et *mania*, manie, délire. FUREUR UTÉRINE. Désir violent et déréglé de la copulation, auquel sont sujettes plusieurs femelles de nos animaux domestiques, et qui va même quelquefois jusqu'à les rendre furieuses, lorsqu'on ne leur permet pas de suivre l'impulsion naturelle qui les porte à cet acte. La jument atteinte de *nymphomanie* baisse la croupe aussitôt qu'elle voit un cheval; elle hennit; le clitoris est en érection; les organes génitaux sont rouges; la vulve laisse écouler un liquide blanc visqueux; l'appétit est diminué; les yeux sont étincelants; la bête est fouguese, elle se cabre et cherche à sauter sur les épaules des personnes qui se trouvent à sa portée. La nymphomanie dont la

juement est prise, en certains cas, cesse aussitôt que la bête a été saillie, et toujours dès qu'elle a conçu. Autrement, on doit chercher à atténuer la force de la prédominance sanguine par le régime rafraîchissant, la diète, les petites saignées, et un exercice ou un travail soutenu. L'animal qui en est atteint doit être éloigné des autres de son espèce et tenu dans

un local frais, propre et sec. Quand l'irritation devient plus vive, on pourrait recourir à une immersion de quatre à cinq heures dans une eau très-froide, telle que celle du courant d'une rivière; aux saignées, aux lavements et aux breuvages anodins stupéfiants, aux fumigations émollientes sous le ventre, etc.

O

OBÉIR. v. Etre dans la dépendance. En termes de manège ce mot se rapporte à un cheval doux et dressé. On dit qu'il *obéit* bien à la main, aux talons, qu'il *obéit* aux aides, qu'il les connaît, qu'il y répond, qu'il *obéit* aux éperons, qu'il les craint, qu'il les suit.

OBÉSITÉ. s. f. En lat. *obesitas*, de *obesus*, gras. **POLYSARCIE.** En lat. *polysarcia*, du grec *polus*, beaucoup, et *sarx*, chair. Embonpoint excessif, occasionné par l'accumulation de la graisse dans le tissu cellulaire. L'excès d'embonpoint rend l'animal lourd, paresseux, peu disposé au travail; ses forces musculaires sont affaiblies, la respiration est gênée au moindre mouvement, surtout pendant l'action de courir, de monter ou de traîner un fardeau; le poulx est plus petit et plus lent que dans l'état ordinaire, la sueur est promptement excitée en abondance pendant l'exercice. De cet état anormal, général ou partiel, il peut résulter l'apoplexie, l'œdème, l'hydropisie, la fourbure et la pousse; les chevaux trop gras sont sujets à se frayer aux ars; les parties molles de leurs pieds sont exposées à s'échauffer, s'enflammer au travail; lorsque la graisse s'accumule en trop grande quantité à l'encolure, cette partie devient pendante et on la voit facilement attaquée de cette espèce de gale qui est vulgairement appelée *roux-vieux*. La graisse en excès fait tarir le lait des juments, les empêche quelquefois de concevoir, et s'oppose à la parturition. L'*obésité* se manifeste plutôt chez les jeunes sujets que chez les vieux. Les causes qui peuvent la déterminer sont, en général, l'abondance et l'excès d'une nourriture succulente, et tout ce qui ralentit ou diminue l'énergie des mouvements vitaux. Pour éviter les inconvénients qu'on a à craindre d'un trop grand développement du tissu adipeux dans les animaux de service, comme le cheval, on proportionnera la nature et la quantité des

aliments à la force, à la stature et au service des animaux, de manière à les entretenir dans un état entre la maigreur et l'embonpoint. Lorsqu'ils seront trop gras, on diminuera les rations, on les composera de substances peu succulentes, et l'on usera convenablement de l'exercice et du travail. Dans les cas où ces moyens seraient insuffisants, on pourra asperger les aliments d'eau fortement salée, y mêler des aromatiques, et même avoir recours à l'administration de quelque poudre sudorifique, telle que celle du gaïac; on pourra, en outre, diminuer la quantité des boissons, et les acidifier, mais non pas assez pour irriter l'estomac. On doit cependant se tenir en garde contre le danger de passer brusquement au nouveau régime indiqué. Les règles de prudence à suivre à cet égard seront d'autant plus nécessaires que l'animal se trouvera dans un état plus grand d'obésité.

OBLIQUE. adj. En latin *obliquus*. Se dit de tout ce qui est de biais ou incliné, ou qui dévie de la ligne verticale. Ce mot, pris substantivement, est employé par les anatomistes pour désigner certains muscles dont les fibres ont une direction *oblique*, par rapport au plan supposé qui divise le corps en deux parties égales et symétriques.

OBLITÉRATION. s. f. En latin *obliteratio*, du verbe *obliterare*, effacer; formé de *ob*, sur ou devant, et de *littera*, lettre (tirer un trait sur des lettres): état d'une chose effacée.

OBTURATION. *Oblitération* se dit d'un conduit ou d'une cavité dont les parois ont contracté des adhérences, ou se sont tellement rapprochées que le vide qui devait exister entre elles n'existe plus. L'oblitération est souvent l'effet de l'état inflammatoire des parties dont il s'agit, soit que cet état ait existé primitivement, soit qu'il ait été le produit de la compression exercée par une tu-

meur ou autre agent. Cette inflammation vient aussi quelquefois à la suite de la suppression du passage des fluides qui baignent ordinairement les cavités. L'oblitération peut avoir lieu dans les points et les conduits lacrymaux, le canal nasal, le conduit auditif interne, les canaux salivaires, les artères, les veines, les canaux cholédoque et pancréatique, l'urètre, l'urètre, le vagin, le col de la matrice, etc.

OBSERVATION. s. f. En latin *observatio*. Action de regarder, considérer avec application. En médecine, *observation* s'entend de la science qui consiste à faire une judicieuse application des sens à l'étude des maladies considérées sous le rapport de leurs causes, de leurs effets, de leur nature et de leur traitement. Dans ce sens, ce mot ne s'emploie qu'au singulier. Dans une acception plus restreinte, une *observation* est l'histoire particulière, exacte et détaillée d'un fait, d'une maladie. Ce mot a alors un pluriel.

OBSERVER BIEN LE TERRAIN. Voy. **TERRAIN.**

OBSERVER PARFAITEMENT LES HANCHES. C'est la même chose qu'observer parfaitement sa ligne. Voy. **LIGNE**, 2^e article.

OBSERVER PARFAITEMENT SA LIGNE. Voy. **LIGNE**, 2^e article.

OBSTACLES DU TERRAIN. Voy., à l'article **RÉGIME**, *Régime des chevaux de selle en voyage*, *Régime du cheval de trait*.

OBSTRUCTION. s. f. En lat. *obstructio*. **OBTURATION.** En latin *obturatio*. *Obstruction* vient du verbe latin *obstruere*, boucher, fermer. Les idées qu'on avait autrefois des *obstructions* peuvent se réduire aux suivantes : stagnation, rétention des humeurs, obstacle à leur cours; état morbide d'un tissu que les humeurs ne peuvent plus traverser, ou ne peuvent traverser qu'avec difficulté et d'une manière incomplète; état de tout organe devenu très-volumineux, altéré dans sa texture et ne remplissant plus régulièrement ses fonctions. Le mot *obstruction* servait donc à confondre des affections très-différentes. On ignore encore dans quel état se trouvent les vaisseaux d'un organe dit *obstrué*.

OBTENIR D'UN CHEVAL. C'est parvenir à lui faire exécuter ce qu'on désire, et à quoi il se refusait auparavant. Pour *obtenir tout* d'un cheval, il faut limiter nos exigences envers lui et ne point tolérer la moindre de ses fautes, lorsqu'on est bien assuré que son assouplissement est tel qu'il doit être. En cédant

à certains chevaux, on s'expose à être pour toujours à la merci de leurs volontés, et ce n'est ensuite que par les soins d'une personne expérimentée qu'on parvient à les voir se corriger par un travail long et difficile.

OBTURATION. Voy. **OBSTRUCTION** et **OBLITÉRATION**.

OCCASIONNEL, ELLE. adj. Qui donne occasion, qui donne lieu à... Se dit des causes morbifiques qui déterminent l'invasion d'une maladie conjointement avec l'action des causes externes elle-mêmes. Les effets des causes occasionnelles se font principalement sentir sur les organes ou les appareils organiques prédisposés à devenir malades. Ces circonstances expliquent pourquoi les maladies dues à de semblables causes sont, en général, plus graves et entraînent une convalescence plus longue que celles qui résultent de l'action immédiate et directe d'une cause extérieure. Voy. **CAUSE**.

OCCIPITAL. s. m. et adj. En lat. *occipitalis*, qui appartient à l'occiput. *Os occipital* ou simplement *occipital*, est le nom d'un des sept os qui forment la cavité du crâne. Voy. ce mot.

OCCIPUT. s. m. Mot lat. transporté en français, qui indique la partie de la tête formée par l'os occipital.

OCCCLUSION. s. f. En lat. *occlusio*, du verbe *occludere*, fermer. Tantôt ce mot signifie simplement le rapprochement momentané des bords d'une ouverture naturelle, comme, par exemple, dans le cas d'occlusion des paupières; tantôt il est synonyme d'*oblitération*. *Occlusion de la pupille, du vagin*, etc.

OCCCLUSION DE LA VULVE. Voy. **IMPERFORATION**.

OCULAIRE. adj. En lat. *ocularis*; qui a rapport à l'œil.

ODEUR. s. f. En lat. *odor*; en grec *osmé*. Les *odeurs* sont des particules extrêmement subtiles, se dégageant continuellement de la surface de la plus grande partie des corps, se dissolvant dans l'air, comme les saveurs dans les liquides, et formant ainsi autour des corps d'où elles émanent une espèce d'atmosphère. Leur action s'exerce sur la membrane pituitaire, et il en résulte une sensation spéciale. Voy. **OLFACTION**.

ODONTALGIE. s. f. En lat. *odontalgia*, du grec *odous*, gén. *odontos*, dent. et *algos*, douleur. Douleur qu'on rapporte aux dents, à leur racine, ou aux nerfs dentaires, et qui

n'est qu'une affection, de nature probablement inflammatoire, de la capsule de la dent.

ODONTOGÉNIE. s. f. Du grec *odous*, gén. *odontos*, dent, et *génésis*, génération. Génération des dents. Voy. **DENTITION**.

ODONTRITEUR. adj. Qui sert à l'*odontritie*. Voy. ce mot.

ODONTRITIE. s. f. Opération chirurgicale pour le nivellement des dents.

ODORAT. s. m. En lat. *odoratus*, de *odor*, odeur. Faculté de percevoir l'impression des odeurs. Voy. **OLFACTION**.

OEDÉMATEUX, EUSE. adj. En lat. *oedematodes*. Qui est attaqué d'œdème, ou qui est de la nature de l'œdème.

OEDÉMATIE. Voy. **OEDÈME**.

OEDÉMATIÉ, ÉE, adj. Se dit d'une partie affectée d'*œdème*.

OEDÈME. s. m. En lat. *oedema*; en grec *oîdèna*, de *oîdèin*, grossir, se gonfler. **OEDÉMATIE.** Tumeur molle, diffuse, peu ou point douloureuse et conservant l'impression du doigt, causée par l'infiltration d'un fluide séreux dans les interstices du tissu cellulaire. Cette tumeur dans le cheval se développe, le plus souvent, sous le ventre et le thorax, et aux régions des membres qui se trouvent au-dessous du genou et du jarret. Elle peut être causée ou entretenue par une contusion, une compression violente, par des liens trop fortement serrés, une trop grande fatigue ou un repos prolongé; par le séjour habituel dans des écuries humides, malsaines, où l'air n'est pas renouvelé par une ventilation suffisante. Quand l'*œdème*, ce qui arrive le plus souvent, n'est que le symptôme secondaire d'une autre maladie, c'est celle-ci qu'il faut s'attacher à combattre avant tout. Il n'est cependant pas rare que l'*œdème* persiste après la disparition de la maladie qui l'avait produit. On y remédie par des frictions sèches, des douches d'eau froide, salée ou vinaigrée, des fumigations aromatiques, des frictions spiritueuses d'eau-de-vie camphrée ou autres, des applications de terre glaise, de vieille argile, de blanc d'Espagne, délayés dans de fort vinaigre. On y ajoute un pansement fréquent de la main, un exercice ou un travail modéré, de bons aliments en petite quantité. Les scarifications, les taillades jusqu'au vif, l'application du feu dans les scarifications, proposées dans le cas où l'engorgement œdémateux résisterait aux moyens précédents, sont loin de produire toujours des

effets avantageux. Lorsque l'œdème constitue dès son début une maladie idio-pathique ou résultant directement de l'action d'une cause qui a agi sur la partie lésée, il faut commencer par rechercher cette cause, et l'éloigner. Le traitement, d'ailleurs, ne diffère point de celui indiqué ci-dessus.

OEIL. s. m. En lat. *oculus*; en grec *ôps*, *ophthalmos*. (Anat.) Organe immédiat de la vision, logé à la partie supérieure et latérale de la face, dans une cavité appelée *orbite*. L'*œil* est une coque membraneuse, sphéroïde, contenant des humeurs diaphanes, et divisée intérieurement en deux espaces ou compartiments, proprement dits *chambres*, dont l'antérieure est comprise entre la face interne de la cornée et la face antérieure de l'iris, et la postérieure, entre la face postérieure de l'iris et la face antérieure du cristallin. Ces deux chambres, tapissées par une membrane déliée, communiquent entre elles par la pupille, et sont remplies par l'humeur aqueuse. La coque, plus communément nommée *bulbe* ou *globe de l'œil*, repose sur une masse graisseuse, attachée dans l'orbite par des muscles qui en opèrent les mouvements. La face antérieure du globe de l'œil, offrant dans le milieu une saillie ou portion d'une petite sphère elliptique, transparente, nommée la *vitre de l'œil*, se continue en arrière avec la portion ou segment d'une sphère plus grande qui concourt à former le bulbe. Sa face postérieure, percée de petits trous par lesquels passent des vaisseaux, laisse voir supérieurement et du côté interne l'insertion du nerf optique dans l'intérieur du globe. La *scélrotique*, la *cornée transparente*, la *choroïde*, *l'iris*, le *procès irien* ou *corps ciliaire*, la *rétine*, sont les membranes qui entrent dans la composition de l'œil. Les humeurs sont l'*humeur aqueuse*, le *corps vitré*, et le *cristallin*. Il existe en outre des parties accessoires de la vision, qui sont les *paupières*, la *conjonctive*, et les *voies lacrymales*. Voy. ces trois derniers articles. Nous allons décrire successivement les parties constituant de l'œil, et cet exposé anatomique servira en quelque sorte d'introduction à ce que nous avons à dire sur les principaux phénomènes de la vision.

Scélrotique. Membrane blanchâtre, fibreuse, offrant une texture très-serrée, et s'étendant depuis l'insertion du nerf oculaire jusqu'à la circonférence de la cornée, de manière qu'elle

forme la majeure partie de l'enveloppe corticale du globe. Sa face externe se trouve en rapport avec du tissu cellulaire et adipeux, avec des vaisseaux, des nerfs, et donne implantation aux muscles de l'œil. Sa face interne, concave, touche à la choroïde et s'unit faiblement à cette membrane par des filets nerveux, des ramifications vasculaires et un tissu cellulaire très-fin. Son ouverture antérieure, elliptique, fait son union avec la cornée, ce qui a lieu comme par enchâssement. La sclérotique semble être une continuité de l'enveloppe extérieure ou névrilème du nerf oculaire. — Pour les maladies de cette membrane, voy. MALADIES DE LA SCLÉROTIQUE.

Cornée transparente. Placée à la partie antérieure de l'œil, cette membrane est épaisse, poreuse, convexe à sa face externe et recouverte par la conjonctive; sa face interne est concave et forme la paroi antérieure de la cavité qui renferme l'humeur aqueuse; par sa circonférence, elle adhère intimement à la sclérotique. Sa diaphanéité lui a fait donner le nom de *cornée transparente*. Illuminée constamment par les larmes et l'humeur aqueuse, cette membrane conserve sa souplesse et sa transparence, tant que la concrétion ou l'évaporation spontanée de ces fluides ne lui font pas perdre ces qualités. — Pour les affections dont la cornée peut être atteinte, Voy. MALADIES DE LA CORNÉE.

Choroïde. Membrane noire, essentiellement vasculaire, située entre la sclérotique et la rétine, et qui s'unit, par le cercle ciliaire, à la circonférence de l'iris. La face interne de la choroïde, appliquée contre la rétine, forme la chambre noire et le *tapis* sur lequel viennent se peindre les objets que l'animal regarde. Ce tapis est placé au fond de l'œil, vis-à-vis la pupille; il réfléchit une couleur vive et azurée, variable cependant suivant l'âge et l'état du sujet. Cette surface interne de la choroïde, tout à fait noire à sa partie antérieure, absorbe les rayons divergents ou réfléchis de dessus le tapis, de manière que les rayons ne ressortent point par la pupille.

Iris. Membrane située dans l'intérieur de l'œil. De forme circulaire et percé dans son milieu d'une ouverture appelée *pupille*, l'iris constitue une cloison placée verticalement derrière la cornée, au milieu de l'humeur aqueuse, et sépare les deux chambres. La pupille varie de dimension par l'effet de la con-

traction et de l'expansion alternative de l'iris. La face antérieure de cette membrane est diversement colorée; la face postérieure, enduite d'un vernis noir, correspond au cristallin et constitue l'*uvée*. On distingue aussi dans l'iris une *grande* et une *petite circonférence*. La grande circonférence est constituée par le pourtour terminal de la membrane; la petite circonférence, par le pourtour qui circonscrit l'ouverture pupillaire. Le tissu de l'iris est érectile, très-vasculaire, doué d'une contractilité particulière très-énergique, contractilité qui se manifeste surtout sous l'influence de la lumière, et ne se soutient qu'un certain temps. Cette contraction fait acquérir à l'iris une couleur plus animée. La pupille est elliptique dans le même sens que la cornée lucide; sa dilatation ou son resserrement ont lieu suivant que l'iris se contracte ou se relâche; mais cette ouverture ne se ferme jamais complètement. L'action de la rétine semble exercer une influence sur les mouvements de l'iris. — Cette membrane est sujette à des lésions. Voy. MALADIES DE L'IRIS.

Procès irien ou *corps ciliaire.* Membrane molle, noire, qui se montre à la face postérieure de la grande circonférence de l'iris, sous la forme d'un anneau allongé et rayonné. La grande circonférence, onduleuse et denticulée, adhère au ligament ciliaire, et la petite circonférence circonscrit le cristallin en formant un cercle denticulé. Le corps ciliaire présente, à sa face postérieure, une multitude de plis disposés en rayons, appelés par quelques anatomistes *procès ciliaires*, et tapissés par le prolongement que la rétine envoie à l'iris.

Rétine. Expansion pulpeuse, fournie par un nerf nommé *optique* ou *oculaire*, et qui se propage de la partie postérieure et interne du globe de l'œil, en se glissant entre la choroïde et le corps vitré, presque près de l'iris, auquel elle envoie un prolongement, au moyen duquel ces deux membranes communiquent ensemble. Ce prolongement explique le resserrement de la pupille, toutes les fois que la rétine éprouve une impression. La rétine perçoit les images présentées sur le tapis, et jouit d'un mouvement de contractilité qui rend certaines impressions plus ou moins durables.

Humeur aqueuse. Liqueur limpide, diaphane, remplissant les deux chambres, servant à maintenir la convexité de la cornée, et soute-

nant la convergence imprimée aux rayons lumineux qui tombent obliquement sur la vitre de l'œil. Ce fluide est sécrété par la membrane qui tapisse les chambres; il se répare avec la plus grande facilité lorsqu'une cause quelconque l'a fait couler au dehors.

Corps vitré ou *hyaloïde*. Amas de fluide contenu dans une capsule membraneuse appelée hyaloïde, et réparti dans une multitude de cellules de cette membrane, qui communiquent toutes entre elles. Ce fluide, nommé *humeur vitrée*, de même nature, mais un peu plus dense que l'humeur aqueuse, se présente sous forme de gelée tremblante, occupe le fond de l'œil, se trouve situé en arrière du cristallin, et offre à sa partie antérieure une dépression très-marquée, véritable *chaton* dans lequel le cristallin est enchâssé. L'hyaloïde, extrêmement fine, parfaitement transparente, est contiguë en dehors à la rétine. Les cellules qu'elle fournit se trouvent à sa surface interne. Cette membrane se divise en deux lames, dont la postérieure, en même temps qu'elle continue à appartenir au corps vitré, se glisse par-dessous la capsule du cristallin, tandis que l'antérieure s'avance sous le cercle formé par le procès irien jusque sur la partie antérieure de la même capsule, en se confondant avec elle. La séparation de ces deux lames constitue ce que les anatomistes nomment le *canal goudronné*; cet intervalle entoure le *cristallin*.

Cristallin. Corps lenticulaire, formé d'une substance pulpeuse, renfermé dans une capsule particulière et placé derrière la pupille. Sa face antérieure est moins convexe que la postérieure, et celle-ci se trouve enchâssée dans le chaton du corps vitré. Le cristallin semble acquérir de la consistance à mesure que le sujet avance en âge; en se desséchant, il devient opaque. La capsule cristalline est transparente comme la matière qu'elle renferme.

Vision. Sensation par laquelle les animaux perçoivent l'image des corps et acquièrent l'idée de la forme, de la distance de ces mêmes corps. Pour que cette sensation ait lieu, il faut le concours de deux conditions essentielles, qui sont l'intégrité des parties préposées à son accomplissement, et l'action d'un agent intermédiaire nommé *lumière*, qui met en jeu les organes. La lumière produit, dans l'œil qu'elle frappe, la notion, l'image des corps d'où elle provient ou desquels elle est renvoyée. Douée

d'une inconcevable rapidité, elle est formée de filets déliés et disposés en rayons qui vont toujours en ligne droite, sans se croiser, sans se choquer, ni se confondre, ni éprouver la moindre altération dans leur composition particulière. Toute portion ou masse de lumière constitue un assemblage de cônes ou pyramides dont la base est en cercle, lesquels cônes vont toujours en se divisant, et ils se propageraient indéfiniment s'ils ne rencontraient quelque obstacle. Chacun d'eux a son sommet au point radiant, perd de sa force en proportion de sa divisibilité, et cette force a lieu constamment en raison du carré des distances. La lumière pure, telle qu'elle vient ou semble venir du soleil, est décomposée par le prisme en sept couleurs, qui sont le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, l'*indigo* et le *violet*. Voy. COULEUR. Les sept parties constituantes dont nous venons de donner les noms ont, dans l'ordre inverse de celui dans lequel nous les avons nommées, différents degrés de *réfrangibilité*, de sorte que les rayons violets sont les plus réfrangibles, et les rouges ceux qui le sont le moins. Ces mêmes parties constituantes ont, en outre, une manière particulière pour chacune d'elles de se combiner avec les corps terrestres, d'où résulte la coloration des corps et la part d'action qu'elles exercent sur les êtres doués de la vue. Suivant la composition des corps terrestres frappés par la lumière, celle-ci se comporte de deux manières différentes : ou elle est arrêtée et renvoyée plus ou moins pure dans l'espace, ou elle passe à travers et se porte au delà des corps qu'elle rencontre sur sa direction. Les corps qui arrêtent la lumière sont dits *opaques*; on appelle *transparents* ceux qui se laissent traverser par elle. Le renvoi de la lumière par les corps opaques porte le nom de *réflexion*, et il en résulte constamment un *angle*, dit aussi de *réflexion*, parfaitement égal à celui d'*incidence*. Voy. RÉFLEXION. La lumière réfléchie par les miroirs est pure, telle qu'ils la reçoivent; les corps bruts et dépolis impriment, au contraire, aux rayons réfléchis une modification particulière, en vertu de laquelle ils représentent, toutes les fois qu'ils sont rassemblés en un foyer, l'image de ces mêmes corps. En traversant les corps transparents, la lumière perd toujours une certaine densité, et, quand elle tombe obliquement sur ces corps, elle dévie de sa marche

première, c'est-à-dire elle éprouve une *réfraction*, qui est toujours en raison directe de l'obliquité des surfaces, ainsi que de la densité de la matière composante des corps. La déviation ou réfraction n'a pas lieu lorsque les filets de lumière forment des angles d'incidence perpendiculaires à la surface du corps transparent ; ces filets ne changent pas alors de direction, ils suivent leur marche en ligne droite. C'est sur ces principes qu'est fondée la théorie de l'*axe optique* ou *visuel*, constitué par un rayon qui, passant par le centre de l'œil, occupe le milieu du cône lumineux et arrive au tapis sans dévier de sa marche rectiligne. Pour exciter la vision, la lumière parvient dans le fond de l'œil et produit deux faisceaux, dont l'un objectif et l'autre visuel. Le premier, placé en avant de l'œil, comprend une multitude de cônes divergents, dont la base est à la surface externe de la cornée lucide ; le second se compose d'une série de cônes qui sont rendus convergents autour de l'axe optique par l'effet réfringent de l'œil, et qui, ayant leur base opposée à celle des cônes objectifs, s'étendent de la surface de la cornée jusqu'au tapis, où ils se terminent en pointe. Tous les cônes lumineux projetés d'un objet éclairé se comportent de la même manière, et chacun d'eux se rassemble en un même point ; il en résulte que les rayons visuels arrivent simultanément dans le fond de l'intérieur de l'œil, et qu'ils y retracent une petite image curviligne et renversée, mais entièrement semblable à l'objet visuel. Quoique le même phénomène arrive dans chaque œil, et que, par conséquent, il y ait réellement deux impressions, il n'en résulte pas moins une seule sensation pour que les deux impressions soient simultanées et semblables en tout. Quant aux rayons réfléchis du fond du globe, les uns ressortent par la pupille, et les autres sont absorbés par l'enduit noir de la choroïde et du procès irien. Le regard précède toujours l'exercice de la vision ; il consiste dans la direction de l'œil vers l'objet visuel, et dans sa fixation sur ce même objet. Ce dernier acte s'accomplit en imprimant aux deux yeux un axe commun qui soit en rapport avec la distance de l'objet ; la bonté des organes, la position des corps en regard, contribuent à la formation plus ou moins rapide et sûre de cet axe commun. Dès qu'un animal a porté ses regards sur un objet éclairé, ses yeux sont frap-

pés par une masse de lumière qui se trouve modifiée par les cils et par les paupières. La partie de cette lumière qui traverse la cornée lucide est arrêtée pour la plus grande partie par l'iris, qui la renvoie au dehors ; il ne pénètre dans le fond de l'œil que la quantité de lumière proportionnée à l'ouverture pupillaire. En fixant ses yeux, l'animal perçoit au même instant l'image de l'objet, parce que la vitesse de la lumière est instantanée et incalculable. La rétine reçoit, par impression de contact, l'image représentée sur le tapis de la choroïde, et cette impression, plus ou moins vive, plus ou moins durable, suivant la force ou la faiblesse des rayons lumineux, est instantanément transmise au cerveau, où elle est perçue et combinée. Nous avons dit précédemment que les images se peignent renversées sur la rétine ; l'animal, cependant, ne voit pas moins les objets dans leur véritable position, parce qu'il est dans l'ordre de son organisation de les rapporter toujours dans la direction du rayon qui l'affecte, en sorte que le rayon qui frappe le bas de la rétine venant de la partie supérieure du corps, l'animal le juge comme partant de cette partie, qu'il voit, par conséquent, dans le lieu qu'elle occupe.

Pour les affections auxquelles l'œil est sujet, VOY. MALADIES DES YEUX.

OEIL. s. m. (Ext.) Les *yeux* sont les parties qu'il importe le plus d'examiner dans un cheval dont on fait choix, car c'est de leur intégrité que dépendent la fonction essentielle qui leur est attribuée et la valeur de l'animal. VOY. CHOIX D'UN CHEVAL. Dans un cheval de race, les yeux sont généralement assez grands, clairs, vifs et placés à fleur de tête. « C'est, dit M. H. Bouley (*Maison rustique du XIX^e siècle*), le miroir où se reflètent, avec des nuances variées, les passions de l'animal ; l'énergie, le courage, la bouillante ardeur, la méchanceté, la crainte, la docilité, s'y peignent avec des couleurs qui leur sont propres, tandis que dans le cheval dégénéré, usé, fatigué, malade, les yeux ont perdu leur brillant coloris ; ils sont ternes, mornes, sans autre expression que celle de l'abattement. Remarquez maintenant comme dans ces deux animaux toute l'habitude du corps se trouve bien en rapport avec l'état du regard. Dans l'un, l'énergie et la vigueur se manifestent à l'extérieur par la saillie des muscles, l'état pléthorique des vaisseaux ; dans l'autre, au

contraire, les chairs sont flasques et informes, pour ainsi dire, au milieu du tissu cellulaire qui les entoure; ou bien émaciées, elles laissent le squelette se dessiner sur la peau, avec ses formes anguleuses. Aussi est-on fondé à conclure de l'énergie du regard à celle de tout le corps, et rarement arrive-t-on ainsi à des conclusions fausses. » Comme on l'a dit plus haut, les yeux sont ordinairement vifs, animés et brillants dans le cheval plein de vigueur et de santé; ils sont ternes et languissants dans les maladies de langueur, hagards dans les affections cérébrales, menaçants et pleins de feu dans la colère; mais ce n'est que par une longue habitude que l'on peut parvenir à reconnaître ces différentes expressions des yeux. Sous le rapport de la conformation, les yeux peuvent être à fleur de tête, ou trop enfoncés. La première de ces conformations est belle, mais elle donne à l'animal un air stupide, hagar, et lorsqu'elle est portée à l'excès, elle constitue la *myopie*, à laquelle les chevaux sont sujets comme l'homme. Les chevaux *myopes*, qu'on appelle vulgairement *voyants* ou *apercevants*, sont peureux, et cela paraît provenir de la difficulté qu'ils éprouvent de bien distinguer les objets. La *presbytie*, qui est le défaut opposé à la myopie, consiste dans le peu de convexité de la cornée lucide ou du cristallin. Les objets paraissent alors plus rapprochés qu'ils ne le sont en effet, et ce défaut rend aussi le cheval peureux ou ombrageux. Des yeux bien fendus et assez grands sont une beauté, mais il ne faut pas qu'ils soient trop saillants, car alors le cheval est *hagar* et souvent *ombrageux*. Des yeux trop grands sont dits *yeux de bœuf*, et, dans ce cas, on remarque que leur forme est plus arrondie que dans l'état ordinaire. Des yeux trop petits et enfoncés dans l'orbite sont nommés *couverts* ou *de cochon*. Ces deux défauts, qui peuvent accompagner une bonne vue, ne sont désagréables que parce qu'ils s'écartent des belles proportions. On dit cependant avoir remarqué que la méchanceté est souvent le partage des chevaux ainsi conformés. Quand les yeux sont naturellement inégaux, ils ne nuisent point à la bonté de la vue; mais les conséquences en sont graves si cet état est la suite de maladies. La couleur des yeux varie peu; lorsque l'iris a une nuance blanche et marbrée, les yeux, et le cheval lui-même, sont dits *vairons*. Cette particularité, qui souvent n'affecte qu'un œil,

et quelquefois même une seule partie de l'iris, n'exerce aucune influence sur la bonté de la vue. — Les yeux du cheval, comme ceux de tous les autres animaux, sont sujets à des maladies plus ou moins graves. Voy. MALADIES DES YEUX.

OEIL COUVERT. Voy. OEIL, 2^e art.

OEIL DE BOEUF. Voy. OEIL, 2^e art.

OEIL DE COCHON. Voy. OEIL, 2^e art.

OEIL VAIRON. Voy. OEIL, 2^e art., et VAIRON.

OEILLÈRE. s. f. Petite plaque de cuir attachée de chaque côté de la tête de la bride, et destinée à fixer la vue du cheval en avant.

OENOLÉS. Voy. VINS MEDICINAUX.

OESOPHAGE. s. m. En lat. *œsophagus*, des verbes grecs *oiô*, je porte, futur *oisô*, et *phagêin*, manger; c'est-à-dire *porte-manger*. Long canal musculo-membraneux qui, se continuant depuis le pharynx jusqu'à l'estomac, traverse la cavité thoracique ainsi que le diaphragme, et aboutit à l'estomac. Partant du pharynx, l'*œsophage* parcourt son trajet derrière la trachée où il est maintenu par un tissu lamineux, et, arrivé dans le thorax, il suit la direction des vertèbres dorsales desquelles il s'éloigne avant de pénétrer dans l'abdomen. Son insertion dans l'estomac se fait à la partie antérieure et inférieure, et il traverse les parois de ce viscère un peu obliquement de droite à gauche et de devant en arrière. Le canal œsophagien se compose de deux membranes superposées l'une à l'autre et unies entre elles par un tissu cellulaire abondant. La plus interne de ces couches est *folliculeuse*, l'autre est *charnue*, et elles sont une continuation de celles du pharynx. L'œsophage sert à transmettre les substances, soit du pharynx dans le ventricule, soit de ce dernier réservoir dans l'*arrière-bouche*. Ce double mouvement s'opère par contraction, qui, dans le premier cas, a lieu d'avant en arrière, et dans le second, d'arrière en avant. Mais ce dernier phénomène est extrêmement rare dans le cheval. Voy. VOMISSEMENT.— Pour les lésions dont l'œsophage peut être le siège, Voy. MALADIES DE L'OESOPHAGE et OESOPHAGITE.

OESOPHAGIEN, ENNE. adj. En lat. *œsophagus*. Qui appartient à l'œsophage.

OESOPHAGITE. s. f. En lat. *œsophagitis*. *Inflammation de l'œsophage*. Cette lésion, peu commune, ne se rencontre guère qu'accidentellement dans le cas d'angine des organes de la

déglutition, ou elle n'affecte même que l'entrée du conduit œsophagien. Les irritants mécaniques ou la présence de corps étrangers, ainsi que les irritants chimiques, peuvent être regardés comme les causes de cette affection dans l'espèce chevaline. Les signes caractéristiques en sont difficiles à saisir lorsqu'elle n'est pas évidemment la suite immédiate d'un corps aigu ou volumineux introduit par la déglutition; cependant, dans le cas où l'inflammation existe à la région du cou, la pression de la main y occasionne une douleur plus ou moins vive. Quel que soit le point irrité, les aliments solides doivent passer d'abord avec difficulté, en donnant lieu ensuite à de vives souffrances. Les moyens curatifs à employer contre l'*œsophagite* sont l'abstinence de tout aliment solide, les boissons ou les breuvages mucilagineux tièdes, la saignée de la jugulaire, les bains de vapeurs émolliées, et les cataplasmes de même nature à la région inférieure du cou. Lorsqu'un corps étranger se trouve arrêté dans l'œsophage, il faut agir comme il a été indiqué à l'article *Corps étrangers*, et quelquefois pratiquer l'œsophagotomie.

OESOPHAGORRHAGIE. s. f. Hémorrhagie de l'œsophage, soit que le sang provienne de l'estomac, soit qu'il provienne de l'œsophage lui-même. Il paraît que cet accident n'a pas encore été observé dans l'espèce chevaline.

OESOPHAGOTOMIE. s. f. En lat. *œsophagotomia*, du grec *oisophagos*, l'œsophage, et *tomé*, incision. Opération qui consiste à pratiquer une ouverture aux parois de l'œsophage, soit afin d'en retirer quelque corps étranger, soit pour faciliter l'introduction des substances alimentaires ou médicamenteuses dans l'estomac. Cette opération est grave, mais facile à exécuter, et, quand elle est bien faite, elle n'est pas dangereuse. On l'a proposée dans le cas de tétanos, lorsque les contractions spasmodiques des mâchoires et du pharynx empêchent l'administration des médicaments par la bouche. Les instruments nécessaires pour faire l'*œsophagotomie*, sont : des ciseaux, un bistouri convexe, des pinces anatomiques, des aiguilles à suture; des fils cirés sont aussi nécessaires. L'animal, s'il est docile, peut être opéré assujéti debout, quand la respiration est difficile : dans le cas contraire, il est préférable de le coucher. L'opération ayant pour but l'extraction d'un corps étranger, il arrive souvent que ce corps forme une tumeur dure,

circoscrite, mobile, et alors le point sur lequel on doit opérer est déterminé. En tout autre cas, l'incision doit se faire vers les deux tiers inférieurs de l'encolure et du côté gauche, car c'est de ce côté que l'œsophage se trouve plus superficiel. Quand le corps étranger à extraire se montre au dehors, l'opérateur fait à la peau, entre la jugulaire et la trachée, précisément sur la tumeur constituée par ce corps, une incision proportionnée au volume présumé de ce dernier; il sépare avec précaution le tissu cellulaire environnant, tire de ce côté la jugulaire, la carotide et les nerfs dont ce vaisseau artériel est accompagné, et met ainsi à découvert le point de l'œsophage distendu; il pénètre avec la pointe du bistouri dans l'intérieur de ce canal, et il l'incise dans la direction longitudinale, après quoi il saisit le corps étranger avec les doigts, ou il y implante une érigne et il le tire au dehors. Quand l'opération se pratique vers les deux tiers inférieurs de l'encolure, l'opérateur, après être arrivé, avec les mêmes précautions indiquées ci-dessus, à l'œsophage, il saisit celui-ci avec l'index de la main gauche qu'il porte en arrière de la trachée, et il l'amène en dehors pour l'inciser et pénétrer dans son intérieur. Pour réunir les bords de l'incision de l'œsophage, on y fait une suture convenable, en ayant soin de saisir les deux membranes; on réunit aussi, par une suture à bourdonnets, les lèvres de la plaie faite à la peau et aux tissus sous-cutanés. Afin de prévenir les suites fâcheuses de l'opération, il est indispensable de tenir pendant quelque temps l'animal à une diète sévère, ne lui présentant que des boissons farineuses, des bouillies de pain trempé et passé, certaines racines cuites bien écrasées dans l'eau, etc.; l'usage de tout aliment solide, quel qu'il soit, doit être interdit.

OESTRE. s. m. En lat. *æstrum*, ou *æstrus*,

du grec *oistroô*, je pique avec un aiguillon. **MOUCHE DES INTESTINS.** Insecte à deux ailes, ressemblant beaucoup à une grosse mouche par la forme de son corps, et qui a l'instinct de placer ses œufs sur les grands herbivores, afin que leurs larves puissent se nourrir des diverses humeurs de ces animaux. Les *æstres* qui s'attachent au cheval déposent ordinairement leurs œufs au pli du genou, quelquefois sur la partie latérale et postérieure de l'épaule, moins souvent au bout de la crinière, mais toujours dans les endroits les plus à portée

d'être léchés par l'animal; et si, au bout de quatre ou cinq jours, celui-ci y porte la langue, l'œuf mûr s'ouvre pour laisser sortir un petit ver très-actif qui, de là, descend avec les aliments dans l'estomac, s'y cramponne au moyen d'une rangée de crochets qu'il a au-dessous du corps et à la tête, et se nourrit de l'humeur sécrétée par la membrane interne. Lorsque la larve est entièrement développée, elle descend en suivant les intestins et se traînant à l'aide de ses épines, ou portée par les excréments, jusqu'à ce qu'elle arrive à l'anus, sur les bords duquel on la trouve suspendue dans les mois de mai et de juin, prête à tomber à terre pour s'y transformer bientôt en chrysalide. C'est après être resté cinq à six semaines sous cette forme, que l'insecte en sort dans son état parfait. Les larves de l'œstre habitent le corps des chevaux pendant une année environ, et les animaux se les introduisent aussi en se léchant les uns les autres. Ils ne paraissent pas en souffrir tant que ces larves ne dépassent pas un certain nombre; mais lorsqu'il y en a beaucoup, elles peuvent faire mourir les chevaux en épuisant les sucs qu'exige la digestion. La tristesse, l'apathie, la maigreur progressive, l'appétit irrégulier, déréglé et quelquefois vorace, le poil hérissé, le retardement de la mue, sont l'annonce de cette affection, qui a plusieurs autres symptômes. On n'a pas encore été complètement satisfait des remèdes nombreux conseillés contre ces parasites. Quand les larves d'œstres habitent les ulcères des ongles des chevaux, on les découvre par le fait même de leur présence, et surtout par leur mouvement. D'ailleurs les animaux qui en sont affectés se tourmentent plus ou moins fortement, et le cheval frappe sans cesse du pied, comme pour s'en délivrer. Le cheval a également à craindre l'œstre hémmorrhoidal, qui, pour déposer ses œufs à l'orifice de l'anus, voltige autour des cuisses et de la croupe de l'animal, suit comme par instinct les mouvements de sa queue, et épie le moment où il doit fienter.

OESTROMANIE. s. f. En lat. *œstromania*, du grec *oïstroô*, je pique avec un aiguillon, et *mania*, folie. Désir et besoin irrésistible du coït, poussé jusqu'à la fureur. L'*œstromanie* reçoit le nom de *nymphomanie* ou *fureur utérine*, par rapport aux femelles, et de *satyriasis* par rapport aux mâles.

OEUF. s. m. En lat. *ovum*; en grec *ôon*.

Corps plus ou moins arrondi qui se forme dans les ovaires des femelles des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des poissons, des insectes, etc., contenant le germe d'un nouvel individu, qu'il nourrit pendant quelque temps, lorsqu'il a été fécondé. L'*œuf* des gallinacées ou oiseaux de basse-cour, que l'on désigne communément sous la simple dénomination d'*œuf*, contient parmi plusieurs autres parties le blanc et le jaune, dont on fait usage en médecine, comme remèdes émollients. VOY. BLANC D'OEUF et JAUNE D'OEUF.

OFFENSER LA BOUCHE D'UN CHEVAL.

Dans le manège, cette locution signifie *blesser la bouche d'un cheval*.

OFFICIER DE REMONTE. VOY. REMONTE.

OFFICINAL, LE. adj. En latin *offinialis*, de *officina*, boutique. On appelle *médicaments officinaux*, ceux qu'on doit trouver tout composés chez le pharmacien. C'est l'opposé de médicaments *magistraux* ou *extemporanés*.

OGNON, OIGNON. s. m. (Path.) Tumeur dure, inflammatoire et douloureuse, qui se remarque dans la sole des quartiers, à la face inférieure de l'os du pied. L'*ognon* paraît être occasionné le plus souvent par une mauvaise ferrure. Ses autres causes sont les meurtrissures et les contusions de la sole, les suites des marches forcées sur des terrains durs et raboteux. Ce mal est toujours très-difficile à guérir. La ferrure peut seule y remédier, et, pour cet effet, elle doit être conque et exécutée de manière à ce que la partie malade soit à l'abri des compressions diverses. Il faut parer le pied et ferrer comme il a été conseillé pour le *pied comble*, en employant un fer dont la branche, un peu tronquée, soit assez large en dedans et porte assez d'ajusture pour couvrir l'*ognon*.

OGNON COMMUN. En latin *allium cepa* de Linnée, dont la bulbe est connue de tout le monde comme assaisonnement. Étant cuite, cette bulbe est quelquefois utilisée en qualité de topique émollient et résolutif.

OGNON DE LIS. Bulbe du lis blanc (en latin *lilium candidum*, *lilium album*), qu'on emploie en la faisant cuire sous la cendre, comme maturatif et émollient.

OGNON DE SCHLE. VOY. SCHLE MARITIME.

OISEAU. VOY. CHEVAUX CÉLÈBRES.

OLÉAGINEUX, EUSE. adj. En latin *oleaginosus*, *oleaginus*, de *oleum*, huile; huileux, semblable à de l'huile.

OLÉCRANE. s. m. En latin *olecranium*, du grec *oléne*, conde, et *karénon*, tête, c'est-à-dire tête du conde. Apophyse qui termine l'os du coude.

OLFACTIF, IVE. adj. En latin *olfactivus*, de *olfactus*, l'odorat. Qui se rapporte à l'odorat. On appelle *olfactifs* les nerfs de l'*olfaction*, et *membrane olfactive*, la *pituitaire*.

OLFACTION. s. f. En latin *olfactio* (même étym.) Exercice de la faculté de l'odorat, ou sensation par laquelle sont perçues les impressions que font sur les nerfs olfactifs les molécules odorantes suspendues dans l'atmosphère. L'odorat et le goût doivent être regardés comme les principaux sens de l'instinct animal. Voy. **Gout**.

OLIBAN. Voy. **ENCENS**.

OLIVE. s. f. Fruit de l'olivier, arbre des pays méridionaux, appelé en latin *olea europæa*. C'est par expression qu'on retire de ce fruit une huile grasse connue sous le nom d'*huile d'olive*. Voy. **HUILE D'OLIVE**.

OLIVIER D'EUROPE. En latin *olea europæa*. Arbre toujours vert, dont les feuilles et l'écorce, douées d'une saveur extrêmement âpre et un peu amère, possèdent des vertus toniques et antipériodiques. On en a recommandé l'usage, comme étant l'un des meilleurs succédanés du quinquina.

OMBILIC. s. m. En latin *ombilicus*, diminutif de *umbo*, qui signifie proprement le *bouton* ou la *bosse* qui est au milieu d'un bouclier. **NOMBRIL.** On appelle ainsi la cicatrice que présente la paroi inférieure des téguments abdominaux, à l'endroit par lequel, dans le fœtus, le cordon ombilical pénétrait dans le bas-ventre de celui-ci.—Autrefois on se servait du mot *nombril*, pour désigner chez les chevaux le milieu des reins, et l'on disait qu'un cheval était *blessé sur le nombril*, quand il l'était au milieu des reins.

OMBILICAL, LE. adj. En latin *ombilicalis*, de *umbilicus*, l'ombilic. Qui appartient à l'ombilic. *Hernie ombilicale*.

OMBRAGEUX, EUSE. adj. On le dit d'un cheval qui a peur de tous les objets qu'il rencontre, et quelquefois même de son ombre. Il ne veut pas alors approcher de ces objets, ou bien passe d'une manière subite et inattendue de l'action à l'inaction. Cette frayeur peut provenir de la timidité naturelle de l'animal, ainsi que de quelque particularité de la vue qui lui fait voir les choses autrement qu'elles

ne sont ; mais le plus ordinairement elle est le résultat de mauvaises leçons, de mauvaises habitudes, ou d'événements désagréables survenus lorsque l'animal était poulain. Pour corriger de pareils chevaux, on a besoin de beaucoup de ménagement et de patience. Lorsqu'ils chercheront cependant à se soustraire à l'action des aides, on devra soutenir avec vigueur les poignets et les jambes, afin que la crainte du châtiment neutralise chez l'animal celle causée par l'effet qui l'effraye. Les rênes du bridon seront tenues une de chaque main, pour arrêter vivement les flexions de l'encolure et les écarts qui en résultent. Ce n'est que progressivement que l'on conduira le cheval *ombrageux* sur ce qu'il appréhende, et une fois qu'on l'y aura fait arriver pour ainsi dire dessus, on le flattera de la main et de la voix, en l'y maintenant tout le temps qu'il marquera de l'inquiétude. Un conseil important est celui de ne chercher à triompher du sens de la vue qu'après s'être rendu maître du sens du toucher. Le cheval, redoutant l'action du mors et des jambes, finira par s'y soumettre entièrement. Le châtiment ne sera employé qu'à la dernière extrémité, et cela d'autant plus que souvent la crainte des coups, jointe à celle de l'objet qui effraye l'animal, lui ôte la force et la vigueur. On rencontre des chevaux qui, après un long séjour à l'écurie, s'effrayent de tout la première fois qu'ils en sortent ; mais si leur peur n'a pas d'autre cause, elle est de courte durée, surtout si on ne les bat point et si on leur fait connaître avec douceur et patience ce qui a pu les effrayer. Pour reconnaître si un cheval est ombrageux, on le promène au soleil ; on lui fait passer l'eau, où on le retient quelques instants ; on l'approche des lieux où on fait du bruit ; s'il lève la tête, s'il se défend avec courage, c'est de bon augure ; mais s'il regarde en arrière, s'il tremble, s'il résiste à l'éperon lorsqu'on veut le porter en avant, on doit rejeter un tel cheval, surtout si l'on voulait en faire un étalon, car il ne donnerait que des produits faibles et lâches comme lui. Avec les chevaux ombrageux il faut que le cavalier soit sur ses gardes, qu'il ait un ferme soutien de reins et de jambes, pour que les brusques mouvements que ces animaux peuvent faire ne déplacent pas son assiette, et qu'il se trouve en mesure, avec ses aides inférieures, de rendre moins violents et de corriger même les déplacements rétro-

grades. Il trouvera aussi un utile secours dans des attaques vigoureuses, si elles sont appliquées à propos. *Mulet ombrageux, cavale ombrageuse.*

OMNIBUS. Voy. VOITURE.

OMNIFÈRES. Voy. VOITURE.

OMOPLATE. s. f. En lat. *omoplata*, du grec *omos*, épaule, et *platus*, large. SCAPULUM. s. m. Ce dernier mot a été transporté du latin en français. L'*omoplate* est un os qui, avec l'humérus, forme la base de l'épaule. Large, aplati et d'une forme triangulaire, il s'appuie sur l'humérus, est posé sur les parties latérales du thorax, obliquement de haut en bas et d'arrière en avant, et tient au tronc par des muscles et des ligaments qui lui permettent des mouvements. Son extrémité inférieure présente une cavité articulaire, arrondie, peu profonde, incrustée d'un cartilage, et appelée *glenoïde*, servant de centre aux mouvements de l'humérus sur le scapulum. Celui-ci présente en outre à son extrémité supérieure un grand fibro-cartilage flexible, incliné en dedans.

OMPHALOCÈLE. Voy. HERNIE.

ONAGGA. Voy. DARW.

ONAGRE. s. m. Nom de l'âne sauvage. Voy. ANE.

ONCTION. s. f. En lat. *unctio*, *illitio*. Action d'oindre une partie, ou de l'enduire d'une substance grasse.

ONCTUEUX. adj. En lat. *unctuosus*, *oleosus*. Gras et huileux.

ONCTUOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est onctueux, ou de ce qui donne au toucher une impression analogue à celle des substances grasses.

ONDULANT, ONDOYANT. adj. En lat. *undulans*, de *unda*, onde, flot. Se dit d'un poulx grand et qui se fait sentir par un mouvement successif, continu et inégal, ressemblant aux ondulations des vagues.

ONDULATION. s. f. En lat. *undatio*. Synonyme de fluctuation. Voy. ce mot.

ONGLE. s. m. Synonyme de corne en tant qu'elle forme le sabot. Voy. CORNE.

ONGLÉE. Voy. ONGLET.

ONGLES DU POING DE LA BRIDE. Voy. MAIN.

ONGLET. s. m. ONGLÉE. s. f. Inflammation de la paupière nasale, ou plutôt de sa membrane, inflammation qui est toujours liée à l'ophthalmie et qui devient chronique en très-peu de temps, à cause de la structure des par-

ties qui composent cette paupière. L'introduction d'un corps étranger quelconque, des ophthalmies répétées, une violence extrême, produite le plus ordinairement chez le cheval par des coups de fouet ou de dent, donnent lieu à cette lésion. Lorsque l'inflammation est commençante et peu forte, on peut la calmer par les moyens antiphlogistiques ordinaires; mais on n'empêche pas toujours que l'inflammation ne pénètre et qu'elle n'emporte la désorganisation jusqu'au tissu cartilagineux.

ONGUENT. s. m. En lat. *unguentum*, du verbe *ungere*, oindre. Nom générique qui s'applique à des médicaments externes de consistance molle, ayant pour base des corps gras et résineux, et renfermant quelquefois des poudres minérales et organiques. Les *onguents* qui contiennent une grande proportion de résine sèche, de cire ou de graisse, sont fermes et solides, et ceux qui contiennent de l'huile sont mous et onctueux. De là la division que quelques pharmaciens en ont faite en *onguents solides* et en *onguents mous*. Les onguents dont on fait plus communément usage en hippiatrice sont les suivants :

Onguent d'althæa. Il est adoucissant.

Onguent d'Arceus, dit *baume d'Arceus*. Il est légèrement excitant et convient beaucoup dans le pansement des plaies blafardes et dont la suppuration est séreuse.

Onguent basilicum. Résolutif et excitant. On en fait usage en applications et frictions sur les œdèmes, les engorgements phlegmoneux récents, peu douloureux; on l'emploie aussi avantageusement dans le pansement des plaies, et pour animer les sétons.

Onguent digestif simple. Doué de vertus légèrement excitantes et dessiccatives, cet onguent est employé dans le pansement des plaies pour exciter la suppuration.

Onguent de pied. Voici la formule pour composer cet onguent. Cire jaune, graisse de porc, huile d'olive, térébenthine, huile de pied de bœuf ou miel, de chaque 500 gram. On fait fondre à une douce chaleur, dans un vase de cuivre, la cire, la graisse et l'huile mêlées ensemble; puis on retire le vase du feu, et l'on y ajoute la térébenthine et le miel, ou l'huile de pied de bœuf, en remuant jusqu'à refroidissement de l'onguent. Pour le colorer en noir, on y ajoute un peu de noir de fumée. Cet onguent sert à graisser le sabot lorsque la corne est dure ou desséchée. Son

action favorise l'accroissement de la corne et prévient le développement de la *sarriè*.

Onguent vésicatoire. On prépare des onguents vésicatoires plus ou moins actifs. Ils sont excitants et épispastiques. On les emploie pour poser les vésicatoires; ceux qui ont le moins d'activité servent à animer les exutoires qu'on a établis sur la peau, et pour faire des frictions sur les engorgements indolents afin de les résoudre.

Onguent citrin. Voy. POMMADE.

Onguent de laurier. Voy. POMMADE.

Onguent mercuriel. Voy. POMMADE.

Onguent napolitain. Voy. POMMADE.

Onguent égyptiac. Voy. OXYMELLITE DE CUIVRE.

Onguent populéum. Voy. POMMADE.

OPACITÉ, s. f. En lat. *opacitas*, du verbe *opacare*, obscurcir. Défaut de transparence; qualité de ce qui est *opaque*, en lat. *opacus* (même étym.), c'est-à-dire des corps qui ne se laissent pas traverser par les rayons lumineux. *Opacité du cristallin*, se dit quand les parties dont ce corps se compose, ayant acquis un degré de densité qu'elles ne doivent pas avoir, le cristallin cesse d'être diaphane; *opacité de la cornée transparente*, quand il en est de même des parties qui la composent, comme il arrive dans l'albugo; *opacité de l'humeur aqueuse*, quand cette liqueur, en s'épaississant, se trouble, et que son aspect, à travers la cornée lucide, paraît blanc ou blanchâtre, ainsi qu'on le voit par l'effet de l'ophtalmie périodique. Voy. ALBUGO, CATARACTE, LEUCOMA, OPHTHALMIE PÉRIODIQUE, STAPHYLOME et TAIE.

OPACITÉ DE LA CORNÉE TRANSPARENTE.

Voy. OPACITÉ.

OPACITÉ DE L'HUMEUR AQUEUSE. Voy.

OPACITÉ.

OPACITÉ DU CRISTALLIN. Voy. OPACITÉ.

OPAQUE. Voy. OPACITÉ.

OPÉRATION, s. f. En lat. *operatio*, de *opus*, ouvrage. *Opération*, signifie proprement action. En chirurgie vétérinaire, il se dit de toute action mécanique exercée par la main, seule ou armée d'instruments, sur une partie quelconque du corps des animaux. Les *opérations* sont dites de *convenance*, ou plutôt de *fantaisie*, quand elles n'ont pour but qu'un embellissement idéal et de convention, et on les qualifie d'*instantes*, quand elles sont nécessaires au rétablissement de la santé du malade, à sa conservation et à la continuation des services auxquels il est destiné. Sous ce dernier

rapport, on doit d'abord considérer si l'opération est possible autant que nécessaire; car si elle ne doit pas emporter entièrement le mal, ou mettre du moins le sujet dans le cas de rendre de nouveaux services, elle est inutile, et alors pourquoi faire souffrir l'animal et augmenter la dépense? Quant aux opérations de fantaisie, il faut bien examiner, avant de les entreprendre, le danger qui en pourrait résulter pour le sujet, et même lorsqu'elles sont instantes, il faut encore voir si la situation des parties sur lesquelles il faut agir, ou d'autres circonstances, n'ôtent pas l'espoir du succès. A moins que la mort ne paraisse inévitable sans une opération grave, il ne convient jamais de tenter celle-ci quand sa réussite n'est pas très-probable. La saison la plus favorable pour une opération qui n'est pas nécessitée par la maladie, est le printemps ou le commencement de l'automne. Il n'est pas toujours indispensable d'y préparer le sujet; mais il est des cas où il convient de le mettre dans les conditions les plus favorables, et c'est pourquoi son état doit être pris en grande considération. L'art d'opérer est la plus importante partie de l'art vétérinaire. Celui qui est sur le point de l'exercer, qui va faire couler le sang et causer d'horribles douleurs aux malades qu'il soigne, doit se pénétrer de la ferme confiance qui garantit la main d'un saisissement involontaire; mais il doit bien se garder d'affecter une dureté d'âme qui ferait horreur, surtout si elle était accompagnée de propos peu convenables. Bien qu'on ait affaire à des brutes, elles ne sont pas insensibles comme des corps inorganiques: la douceur, la patience envers elles, dit d'Arboval, ne sont pas inaliables avec la fermeté.

OPÉRATION CÉSARIENNE. Voy. GASTRO-HYSTÉROTOME et HYSTÉROTOMIE.

OPÉRATION CÉSARIENNE VAGINALE. Voy. HYSTÉROTOMIE.

OPÉRATION DE LA TAILLE. Voy. CYSTOTOMIE.

OPÉRATION DU CLOU DE RUE. Voy. CLOU DE RUE.

OPÉRATION DU CROISSANT. Voy. FOURBURE.

OPHTHALGIE, s. f. En latin *ophthalmia*, du grec *ophthalmos*, œil, et *algos*, douleur. Douleur de l'œil, ayant ordinairement lieu dans la plupart des maladies de cet organe, lorsqu'elles sont accompagnées d'inflammation.

L'*ophthalmie* n'est qu'un symptôme, et non pas une affection; elle disparaît avec la maladie de laquelle elle dépend.

OPHTHALMIE. s. f. En latin *ophthalmia*, du grec *ophthalmos*, œil. OPHTHALMITE. Ces noms, dont le premier est le plus usité, désignent certaines inflammations complexes, attaquant en même temps plusieurs des tissus du globe de l'œil. L'affection à laquelle on les applique se manifeste par la rougeur de la conjonctive, la suppression de la sécrétion des larmes, puis le larmolement, la chaleur de la partie et la difficulté de supporter la lumière. Communément elle se borne d'abord à un seul œil, et s'étend ensuite à l'autre; ou bien on la voit cesser dans l'un, pour se manifester dans l'autre. L'*ophthalmie* que l'on appelle *externe* ou *conjonctivite*, a pour causes l'action d'un air vicié par des miasmes ou mêlé avec des gaz ou des vapeurs, la brusque transition de l'animal de l'air chaud à l'air froid, les coups de fouet, les coups de dent, les chutes et autres lésions, les corps étrangers engagés entre les paupières et le globe, l'impression d'une vive lumière directe ou réfléchie par des masses blanches, surtout si elle succède tout à coup à l'obscurité. Les causes indirectes sont la pléthore, les exercices forcés, tout ce qui peut entretenir ou exciter des congestions vers les yeux et vers la tête. Entre autres symptômes, on remarque une chaleur très-développée quand on porte la main sur l'organe malade. Le cheval cherche parfois à se frotter l'œil affecté, et se défend lorsqu'on veut lui mettre la bride. L'*ophthalmie catarrhale* ou *épi-zootique* naît plus particulièrement sous l'influence du froid et de l'humidité. Pour le traitement de l'*ophthalmie*, Voy. OPHTHALMIE PÉRIODIQUE.

OPHTHALMIE PÉRIODIQUE. FLUXION LUNAIQUE. FLUXION PÉRIODIQUE. Phlegmasie périodique, intermittente ou plutôt rémittente, qui affecte les yeux de certains chevaux, et qui est la cause la plus fréquente de la cécité. La durée de chaque accès peut être considérée comme offrant trois époques différentes. Dans la première, il y a larmolement, rougeur de la conjonctive, trouble des humeurs, tuméfaction des paupières, sensibilité et chaleur plus marquées des parties environnantes de l'œil, et celui-ci reste presque constamment à demi fermé. La seconde époque est caractérisée par la diminution des symptômes inflam-

matoires, l'humeur aqueuse commence à reprendre sa transparence, on observe l'apparition d'une espèce de nuage blanchâtre qui se précipite, se condense dans la partie inférieure de la chambre antérieure. Enfin, la troisième époque est marquée par l'apparition de nouveaux symptômes inflammatoires, par la disparition de la matière condensée et précipitée par un nouveau trouble de l'humeur aqueuse, qui ensuite reprend petit à petit sa diaphanéité. La transparence de l'œil revient après les premiers accès; mais, à mesure que ceux-ci se renouvellent, le cristallin perd un peu de sa diaphanéité; il devient terne, blanchâtre, et finit par ne plus se laisser traverser par la lumière. Quelquefois la maladie n'affecte qu'un œil, d'autres fois tous les deux, et le plus souvent ils sont attaqués l'un après l'autre et se perdent successivement. Les yeux atteints de cette grave maladie présentent des altérations que la dissection fait reconnaître. Tantôt c'est le cristallin qui est opaque ou diminué de volume, mais le plus souvent volumineux et difforme, moins consistant qu'à l'ordinaire; tantôt la pupille est resserrée; tantôt l'iris est rompu, frangé, adhérent au cristallin; l'humeur aqueuse se trouve en petite quantité, la rétine plissée, le globe atrophié. L'*ophthalmie périodique* dépend de causes nombreuses; les principales paraissent être les prédispositions héréditaires, l'humidité des habitations, des localités, et la mauvaise qualité des aliments. M. Lignée, médecin-vétérinaire à Joinville, a publié un mémoire (*Recueil de médecine vétérinaire pratique*, cahier de juillet 1845), dans lequel il parle de la fluxion ou ophthalmie périodique consécutive à l'*ictère*. D'après lui, l'*ictéro-ophthalmite* est eu-zootique dans la commune de Morancourt (Haute-Marne), et dans ce pays-là on la désigne sous le nom de *maladie de feu*, *gastro-entérite*, *gastro-entéro-céphalite*. Le traitement de l'*ophthalmie* périodique consiste d'abord, pendant l'accès, dans l'application de la méthode antiphlogistique, continuée jusqu'à ce que la maladie s'annonce comme étant dans son déclin. Alors la méthode révulsive bien dirigée, bien combinée avec les autres moyens, peut avoir de bons résultats. La révulsion étant opérée, on ne doit pas insister sur les topiques émollients, de peur de donner lieu à l'atonie. On commence par les combiner avec quelques astringents, et ensuite ceux-ci sont employés seuls.

Au surplus, le traitement curatif efficace n'est pas mieux connu jusqu'ici que les causes spéciales de cette affection ; il est par conséquent préférable de chercher à la prévenir en éloignant les causes présumées, que de s'exposer aux chances d'un traitement qui, en définitive, est presque toujours impuissant, et qui, le plus souvent, ne fait que retarder la perte de la vue. On a pensé que, pendant l'apyrexie ou période d'intervalle des accès, le quinquina pourrait prévenir la périodicité de la fluxion périodique. L'ophtalmie périodique a été considérée comme capable de se transmettre par voie de génération. Voy. TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES. C'est aussi un *vice rédhibitoire*.

OPHTHALMIQUE. adj. et s. En latin *ophthalmicus* (même étym.). Qui concerne les yeux. On appelle quelquefois *ophtalmiques* ou *topiques ophtalmiques* ceux qu'on emploie pour combattre l'ophtalmie.

OPHTHALMITE. s. f. En lat. *ophthalmitis*, du grec *ophthalmos*, œil, avec la désinence *ite*, commune à toutes les phlegmasies. Voy. OPHTHALMIE.

OPIACÉ. adj. et s. En lat. *opiaceus*. Qui contient de l'opium.

OPIAT. s. m. En lat. *opiatum*. Nom que l'on donne à certains composés pharmaceutiques.

OPIUM. s. m. *Opion*, *meconion* des Grecs, de *onos*, suc, liqueur. Suc épais, qui fourmissent les capsules du *pavot somnifère* (*papaver somniferum* de Linnée), plante originaire du Levant, naturalisée depuis un temps immémorial dans diverses contrées de l'Europe, et cultivée surtout dans la Perse, en Egypte et dans l'Inde, pour en retirer l'*opium*. On obtient cette substance par différents procédés. Ainsi, dans certains cas, on pratique vers le soir aux capsules du pavot, un peu avant la maturité, des incisions d'où s'écoule un liquide blanchâtre, laiteux, qui s'épaissit un peu pendant la nuit et que l'on recueille le lendemain matin pour le déposer dans des pots. Exposé ensuite au soleil, il acquiert de la consistance, prend une couleur brunâtre, et, dans cet état, il est réuni en masses ou pains orbiculaires qu'on livre au commerce sous le nom d'*opium brut*. D'autres fois, on laisse concréter le suc après la capsule qui a été incisée, et l'on obtient, par sa dessiccation, des larmes d'opium jaunâtres, nauséuses, ce qui constitue l'*opium en larmes* ; celui-ci, qui est assurément le plus pur, est le plus estimé. Il

paraît aussi que l'opium ordinaire ou brut se prépare avec le suc exprimé de la plante : on pile les capsules et les parties supérieures de la tige, on les presse et l'on fait ensuite évaporer, jusqu'à consistance d'extrait solide, le suc qu'on a retiré. C'est ce que les anciens appelaient *meconium*. Enfin, en exposant à l'action de l'eau bouillante les capsules et les tiges qu'on a déjà soumises à la pression, on en obtient, par la concentration, une troisième espèce d'opium, connue sous le nom de *poust*. L'opium du commerce se présente sous la forme de petits pains orbiculaires ou masses arrondies, du poids de 125 grammes jusqu'à un demi-kil., enveloppés dans des pétales ou parties des fleurs et dans des feuilles de pavot, de tabac ou de rumex. Ces masses sont sèches, susceptibles de se briser par le choc du marteau ou du pilon ; leur cassure est brillante et comme résineuse ; leur couleur d'un beau brun, leur odeur vireuse et désagréable, leur saveur amère, nauséabonde et persistante. L'opium de bonne qualité doit se ramollir facilement sous les doigts. Sa pesanteur spécifique est un peu supérieure à celle de l'eau ; il se dissout en grande partie dans ce liquide, ainsi que dans l'alcool. Le plus pur reçoit communément l'épithète de *thébaïque*, parce qu'on estimait beaucoup autrefois celui récolté aux environs de l'ancienne ville de Thèbes. Il paraît que la chaleur du climat a une très-grande influence sur la formation et sur la vertu de l'opium, car on dit qu'en Perse on recherche de préférence celui qui produisent les provinces méridionales. La falsification de l'opium se fait fréquemment, soit dans le Levant, soit en France, en y mêlant des extraits de laitue vireuse, de réglisse, de feuilles de pavot, et même de la terre glaise, du sable, de petits graviers, etc. Les morceaux les plus compactes, les plus durs sont ceux qui contiennent le moins de corps étrangers. Parmi les substances qui entrent dans la composition de l'opium, il faut noter la *morphine*, la *codéine*, et la *narcotine*. Voy. ces mots. L'opium brut est employé dans les maladies qui s'accompagnent de vives douleurs, et dans les affections cérébrales avec vertige ; on en fait aussi usage avec succès dans le tétanos, la danse de Saint-Guy, les toux quinteuses, la dysenterie et la diarrhée. La dose est de 8 gr. jusqu'à 52. On prépare avec l'opium des extraits, des solutions dans l'eau, le vin, l'acide acétique

affaibli. — Une espèce d'opium découle aussi par incision du pavot d'Europe. Voy. PAVOT.

Extrait aqueux d'opium exotique. L'action de cet extrait est calmante. On peut le remplacer par l'extrait d'opium indigène. Voy. PAVOT.

Extrait d'opium vineux. Il diffère du précédent par le mode de préparation, pour lequel le vin blanc est employé en place de l'eau.

Extrait d'opium privé de narcotine. Cet extrait jouit de propriétés calmantes, sans posséder la propriété narcotique.

OPOPANAX. s. m. Gomme résine provenant de l'Orient, où elle est fournie par une grande plante herbacée, vivace, que les botanistes nomment *pastinaca opopanax*. Cette substance se trouve dans le commerce sous forme de larmes irrégulières, grasses, légères, d'un brun rougeâtre, tachées de jaune à l'intérieur, d'une saveur chaude, âcre, d'une odeur aromatique un peu analogue à celle de la myrrhe. L'opopanax est aujourd'hui peu usité, mais il entre dans plusieurs préparations officinales.

OPPOSER LES ÉPAULES AUX HANCHES. C'est porter les épaules du côté où le cheval jette les hanches.

OPPRESSION. s. f. En lat. *oppressio*. Etat de la poitrine dans lequel la respiration éprouve de la gêne et s'opère péniblement. Ce phénomène est dû ordinairement à l'engorgement du parenchyme pulmonaire.—On appelle *oppression des forces*, l'état d'un animal dont les forces, sans être réellement diminuées, sont seulement empêchées dans le développement de leur activité.

OPPRIMÉ, ÉE. adj. Se dit des forces vitales qui, dans certaines maladies, subissent ce changement. Voy. FORCE.

OPTIQUE. s. f. En lat. *optice*, du grec *optomai*, je vois. Partie de la physique qui traite de la lumière et du mécanisme de la vision.

OPTIQUE. adj. En lat. *opticus*. Qui a rapport à l'œil. On appelle *nerf optique* le nerf qui pénètre dans l'intérieur du globe de l'œil, et forme la rétine. Voy. ŒIL, 1^{er} article.

ORAGE. s. m. En lat. *turbo*. Pluie forte et subite, ordinairement de peu de durée, précédée presque toujours par un vent impétueux, et accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Voy. ÉLECTRICITÉ, PLUIE, VENT. Un *orage* de neige est le plus terrible des orages.

Signes d'orage. Quand le temps est étouf-

fant, et que le sol se fend, l'orage est proche. Dans l'été, quand le vent a soufflé du Sud pendant deux ou trois jours, que le thermomètre est élevé, et que les nuages forment de grands amas blancs, comme des montagnes qui s'entassent les unes sur les autres, accompagnées de nuages noirs en dessous; si deux nuages de cette espèce apparaissent des deux côtés. On a observé que c'est le vent du Sud qui amène le plus d'orages, et le vent de l'Est qui en amène le moins.

ORBITAIRE. adj. En lat. *orbitarius*, *orbitalis*. Qui a rapport, ou qui appartient à l'orbite.

ORBITE. s. f. En lat. *orbita*, de *orbis*, cercle. On nomme *orbites*, les cavités circulaires placées à la tête et destinées à recevoir les organes de la vue.

ORCHITE. s. f. En lat. *orchitis*, de *orchis*, testicule, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. *Inflammation des testicules*. Voy. MALADIES DES TESTICULES.

ORDÉATION. s. f. Dans sa traduction française des *Vétérinaires grecs*, Massé a désigné la *fourbure* sous le nom d'*ordéation*.

ORDINAIRE. s. m. La mesure d'avoine que l'on donne chaque fois à un cheval. *Donner l'ordinaire*; *ce cheval a mangé son ordinaire*.

ORDRE ÉQUESTRE. Ordre des chevaliers romains. Les places qui leur étaient réservées près de l'orchestre, dans les théâtres, s'appelaient *rangs équestres*, ou *équestries*. Plus tard, on donna le nom d'*ordre équestre* (dérivé du latin *equus*, et servant à indiquer un rapport de l'homme avec le cheval): 1^o au troisième des quatre ordres dont se composaient les cortès d'Aragon; 2^o à l'ordre de la noblesse dans le royaume des Pays-Bas; 3^o en Pologne, à la noblesse du second ordre. Dans plusieurs pays du Nord, le siège des états féodaux s'appelle encore aujourd'hui *Maison de l'ordre équestre*.

OREILLARD. Voy. OREILLE, 2^e art.

OREILLE. s. f. (Anat.) En lat. *auris*; en grec *ous*, *otos*. Les *oreilles*, organes de l'audition, sont placées régulièrement de chaque côté de la tête, l'une à droite et l'autre à gauche. On distingue dans l'oreille trois parties, c'est-à-dire l'*oreille externe*, le *tympan* et le *labyrinthe*.

Oreille externe, ou plus généralement *oreille*. Disposée de manière à rassembler les rayons sonores et à leur donner plus d'intensité, elle

comprend la *conque* et le *conduit auditif*. La conque est un grand cornet très-mobile, maintenu droit, ayant pour base un fibro-cartilage. Son ouverture externe se trouve sur la face antérieure. La peau qui recouvre extérieurement la conque est couverte de poils semblables à ceux des autres parties de la tête. Intérieurement, la conque est garnie de longs poils, très-multipliés au pourtour de son entrée, et offre divers enfoncements longitudinaux, que séparent des sillons irréguliers. Son fond présente une grande concavité, divisée en deux compartiments, où le son éprouve une réflexion particulière. Plus en avant, on trouve l'*infundibulum* ou entonnoir du conduit auditif, par lequel l'air extérieur parvient jusqu'à la membrane du tympan. Le conduit ou méat auditif, toujours béant, susceptible de se courber sur lui-même, pénètre dans l'intérieur de l'oreille en se terminant sur la membrane du tympan, au niveau du col du marteau. Ce conduit est en forme d'entonnoir; son fond s'allonge dans la direction de la membrane tympanique, et forme un prolongement étroit dans lequel l'air se trouve resserré.

Tympan. Cavité irrégulière, située dans la portion tubéreuse de l'os temporal, et correspondant, en dehors, au fond du conduit auditif; en dedans et du côté du crâne, au labyrinthe; en arrière et en haut, à une apophyse du même os, appelée mastoïde; en bas et en avant, à l'arrière-bouche. Cette cavité, qu'on nomme aussi la *caisse du tympan* ou du *tambour*, et qui est tapissée d'une membrane muqueuse très-fine, renferme une chaîne d'osselets dont l'office consiste à transmettre le son dans le labyrinthe; elle communique avec l'arrière-bouche au moyen d'une *goulière* et d'un *conduit guttural* qui, se prolongeant jusqu'au près de l'ouverture postérieure des naseaux, est formé d'un tube cartilagineux et d'une poche membraneuse. Ce conduit se nomme la *trompe d'Eustache*. La paroi externe de la cavité tympanique est formée par la membrane du tympan, qui est au fond du conduit auriculaire et qui le sépare complètement de la caisse du tambour. Cette membrane mince et sèche résulte principalement de la superposition de deux lames, dont l'externe est une continuité de la peau qui revêt le méat auditif, et l'interne, formée par la membrane de la cavité tympanique, constitue une cloison ovale, fixée par sa circonférence à un cercle osseux,

et traversée dans presque toute sa longueur par le manche du marteau, placé entre ces deux lames. La paroi interne de la caisse du tympan correspond aux cavités labyrinthiques et présente deux ouvertures, l'une ovale, supérieure, interne et plus grande, qui, aboutissant au vestibule, est bouchée par la base de l'étrier et se nomme *fenêtre ovale* ou *vestibulaire*; l'autre, fermée par une membrane extrêmement fine, s'appelle *fenêtre ronde*, quoiqu'elle n'ait pas parfaitement cette forme. La circonférence du tympan est occupée en grande partie par les *cellules mastoïdiennes* ou *tympaniques*, qui forment une série de loges irrégulières, séparées les unes des autres, situées dans l'épaisseur même de la partie mastoïdienne de l'os temporal, et qui ont leurs ouvertures béantes et tournées en bas. La chaîne tympanique, courbée en différents sens et susceptible de certains mouvements, est située vers la partie supérieure du tympan; elle se propage du centre de la membrane tympanique jusqu'au vestibule, et se compose de quatre osselets nommés *marteau*, *enclume*, *lenticulaire* et *étrier*. Le *marteau* est le plus long de ces osselets; son manche se prolonge entre les lames de la membrane du tympan; son col constitue une dépression traversée par un filet nerveux qu'on appelle *corde du tambour*; sa tête, courbée en bas, est munie d'une facette concave pour faciliter son articulation avec l'enclume; le marteau présente en outre des saillies ou apophyses où s'attachent des muscles. L'*enclume*, deuxième osselet, plus gros que le précédent, offre un corps et deux *branches* ou *jambes*. Le corps, ovoïde, est pourvu d'une facette articulaire qui est reçue dans une cavité correspondante de la tête du marteau. Des deux branches ou jambes, l'une est courte, courbée en haut et en arrière, et se terminant par une pointe logée dans un enfoncement du rocher; l'autre jambe se dirige du côté du labyrinthe et s'articule avec le lenticulaire. L'*os lenticulaire*, fort délié et semblable à un grain de sable aplati, se trouve maintenu entre l'extrémité de la jambe longue de l'enclume et la tête de l'étrier. L'*étrier*, dont le nom indique assez la forme, termine la chaîne, et se trouve fixé par sa base sur la circonférence externe de la fenêtre ovale, qu'il bouche complètement. La tête ou extrémité supérieure de l'étrier s'articule avec le lenticulaire, et ses branches, de

longueur inégale, laissent entre elles un espace fermé par une membrane très-fine. Trois petits muscles, dont deux s'attachent au marteau et le troisième à l'étrier, font exécuter à la chaîne tympanique de légers mouvements.

Labyrinthe. Le labyrinthe, que l'on nomme également *oreille interne*, occupe l'intérieur de la partie pétrée du temporal ; il présente le *vestibule*, le *limaçon* et les *canaux demi-circulaires*. Le *vestibule* est une cavité irrégulière placée entre le limaçon et les canaux demi-circulaires ; cette cavité correspond en dehors au tympan, et du côté interne à l'origine du conduit spiroïde ; on y voit, en dehors, la base de l'étrier appliqué sur la fenêtre ovale, supérieurement, les ouvertures des canaux demi-circulaires, et en bas, une cavité en forme d'entonnoir au fond de laquelle est l'ouverture de la rampe externe du limaçon. La cavité vestibulaire, toujours remplie d'une humeur séreuse, forme le centre où viennent aboutir les autres parties du labyrinthe. Le *limaçon* se trouve au bas du vestibule, creusé dans la partie inférieure du rocher ; il se compose de deux canaux coniques appelés *rampes*, et entourés à la manière des coquilles d'escargots ; d'une cloison spiroïde, qui sépare ces rampes sans laisser entre elles nulle communication ; d'un noyau osseux, autour duquel se courbent les parties précédentes ; enfin, d'une lame osseuse, extérieure et concave. Les rampes se distinguent en *tympanique* ou *interne*, et en *vestibulaire* ou *externe* ; la tympanique aboutit dans la cavité de ce nom au moyen de la fenêtre ronde, qui est bouchée par une membrane fine ; la rampe vestibulaire communique librement avec le vestibule par une ouverture située en bas de la fenêtre ovale. Les *canaux demi-circulaires*, au nombre de trois, sont placés l'un à côté de l'autre derrière le vestibule à l'opposé du limaçon, et s'ouvrent dans le vestibule même. Une membrane extrêmement fine tapisse les cavités labyrinthiques, soutient l'expansion pulpeuse du nerf également nommé labyrinthique, et fournit une sérosité qui remplit ces mêmes cavités et sert efficacement à la perception du son.

Audition. Sensation qui fait percevoir les sons et qui s'exerce par le moyen de l'air, dont le mouvement se transmet en tous sens par rayons, depuis le lieu de sa formation jusqu'à l'oreille. Le son est un mouvement de vibration déterminé dans un corps élastique par un

heurt quelconque communiqué par ce corps à l'air ambiant, et transmis au sens de l'ouïe par l'oscillation des molécules de ce fluide, qui en reçoivent l'impression. Ayant lieu et se propageant avec plus ou moins de violence, suivant le degré de force qui le produit et la densité du corps vibrant, le son parcourt environ 337 mètres par seconde de temps. Cependant cette vitesse n'est pas constante, et elle varie d'après la direction et la force du vent favorable ou contraire au son. Il se propage d'ailleurs beaucoup mieux la nuit que le jour, plus sûrement dans les temps calmes et brumeux que dans les temps d'humidité et de pluie. S'il rencontre des obstacles, il change de direction, et plus ces changements sont multipliés et rapprochés, plus il augmente d'intensité et se propage avec plus de force. Ces modifications ont lieu dans l'intérieur de l'oreille, dans la formation des échos, dans les chambres mystérieuses, etc. L'ouïe du cheval est extraordinairement fine ; elle perçoit mille vibrations dont celle de l'homme n'est point susceptible. Tous les chasseurs savent qu'au seul aboiement des chiens, le cheval dresse ses oreilles et témoigne son intelligente impatience, bien avant que le cavalier ait entendu le dernier son. Lorsque l'animal veut écouter, il dirige et dresse les oreilles du côté par où vient le bruit ; il tourne même la tête et reste attentif toutes les fois qu'il a le temps et la liberté de le faire. Jusqu'à ce qu'il ait bien distingué la nature du son, il redresse à plusieurs reprises les oreilles, et donne à sa tête des attitudes différentes. Toute incertitude s'étant dissipée pour lui, sa détermination ne se fait pas attendre. Se décide-t-il à fuir, il couche les oreilles, et s'éloigne avec d'autant plus de vitesse qu'il juge le danger plus imminent. Si, au contraire, il veut avancer, il redresse davantage les oreilles, son attitude est assurée, et il s'élance avec plus ou moins de force. On a remarqué que peu de chevaux s'endorment sans dresser une oreille en avant et l'autre en arrière, afin, à ce que l'on croit, d'être avertis des objets qui peuvent les approcher de toutes les directions. Quand les chevaux ou les mulets marchent de compagnie, pendant la nuit, ceux de devant dirigent leurs oreilles en avant, ceux du dernier rang les dressent en arrière, et ceux qui se trouvent au centre les tiennent latéralement et de travers. Le tout par instinct, selon toute

apparence, et afin de pourvoir à la sûreté de toute la troupe. Le redressement de la conque a pour effet de rassembler plus avantageusement les rayons sonores qui se dirigent vers la membrane du tympan. Celle-ci, se trouvant placée entre deux airs, et présentant une concavité où convergent les rayons sonores, est facilement ébranlée, et transmet son mouvement vibratoire au manche du marteau qui la traverse, et qui donne commencement à la chaîne tympanique. Le mouvement s'étend du marteau à l'enclume, de l'enclume à l'os lenticulaire, et de ce dernier à l'étrier, dont la base bouche la fenêtre ovale. Ce même mouvement vibratoire se propage par la jambe courte de l'enclume à la partie pétrée de l'os temporal, et, par l'entremise de la membrane du tympan, à la portion d'air renfermée dans la cavité tympanique. C'est donc l'ébranlement produit sur la membrane du tympan par les rayons sonores qui détermine des vibrations en différents sens, lesquelles vibrations acquièrent une certaine force, font osciller de toutes parts l'humour contenue dans les cavités du labyrinthe, mettent en action l'expansion pulpeuse du nerf optique, et l'audition à lieu.

Pour les affections auxquelles les oreilles sont sujettes, Voy. MALADIES DES OREILLES.

OREILLE. s. f. (Ext.) Les *oreilles* sont, avec les yeux, les parties qui donnent le plus de mobilité à la physionomie du cheval, et qui contribuent le plus à la noblesse et à l'énergie de la tête. Elles sont formées d'un fibro-cartilage et d'une continuité de la peau qui revêt le sommet de la tête. On veut qu'elles soient déliées et que leur largeur soit proportionnée à leur longueur. Leurs mouvements doivent être libres. On appelle *oreilles hardies*, celles dont les pointes se présentent en avant et semblent s'unir l'une à l'autre; quand l'animal est en mouvement, cette action annonce souvent du courage et de la fierté. Des oreilles placées trop en avant ou trop en arrière, constituent une difformité, et le cheval alors est dit *oreillard*; il est aussi regardé comme tel si elles sont trop basses, trop hautes, trop larges, trop épaisses, trop longues ou pendantes. Si, au lieu d'être implantées près du sommet de la tête, elles sont trop hautes, elles se trouveront trop rapprochées; placées trop bas, elles seront trop éloignées et visiblement difformes. Si, ayant un mouvement continu de haut en bas et de bas en haut, elles ballot-

tent pour ainsi dire sans cesse pendant la marche, on les appelle *oreilles de cochon*; et l'on dit que le cheval est *clabaud*, lorsque l'oreille est large, plate et tombe de côté, comme celle d'un chien. Lorsque le cheval accompagne chaque pas qu'il fait d'un mouvement continu de tête de bas en haut et *vice versa*, on dit improprement qu'il *boite de l'oreille* ou *de la bride*, quoique cette action n'ait aucun rapport avec elles; on dit aussi qu'il *va de l'oreille*. Conche-t-il ses oreilles en arrière, cela indique que l'animal veut mordre ou ruer. Si, en cheminant, il redresse les oreilles, en portant en avant tantôt l'une tantôt l'autre, il projette quelque défiance; cependant des connaisseurs prétendent que l'habitude de porter fréquemment une oreille en avant et l'autre en arrière atteste dans l'animal de l'éducation et de l'esprit. S'il les dresse en différentes directions, c'est un signe certain qu'il prête attention aux diverses choses qui se passent autour de lui, et tant qu'il les agite de la sorte, on il n'est pas très-fatigué, ou il n'est pas prêt à le devenir sitôt. Des oreilles continuellement agitées dénotent l'inquiétude, et quand leur fixité en avant est remarquable, il y a lieu de craindre l'altération ou la perte de la vue. Dans le cheval affecté de surdité les oreilles sont ordinairement basses et sans mouvement. On appelle *moineau* ou *craps*, le cheval qui a été *bretaulé*, c'est-à-dire, à qui l'on a coupé les deux oreilles; et quand, outre la queue, les oreilles ont été aussi coupées, on le dit *courtaud*. La mode de couper les oreilles aux chevaux, qui était venue d'Angleterre, a existé pendant quelque temps en France; elle est aujourd'hui abandonnée; mais dans les régiments de cavalerie on a maintenu l'usage de fendre l'oreille gauche aux chevaux de réforme. Les traces de cette opération paraissent peu ou point quand la plaie a été bien recousue. Lorsque le *tord-nez* ne suffit pas pour maintenir des chevaux méchants et difficiles, on leur serre l'oreille avec un instrument semblable au *tord-nez* (Voy. SERRE-OREILLE A VIS); il en résulte souvent des cicatrices qui témoignent toujours de la méchanceté de l'animal. Quelquefois les maquignons rapprochent les oreilles qui sont trop éloignées; cette opération consiste à enlever, entre la nuque et les oreilles, un morceau de peau, et à y faire un point de suture. Quelquefois aussi ils les diminuent, soit de

longueur, soit de largeur. Ces ruses sont aisément décelées par les points de suture faits lors de la première opération, et par le défaut de poil à l'endroit où, lors de la seconde, le cartilage a été coupé, ainsi que par le cartilage lui-même qui reste souvent à découvert lorsque la section a été mal faite. Les maquignons avaient aussi imaginé un moyen pour redresser les oreilles tombantes. Ce moyen consistait à enlever à la face interne de l'oreille un morceau de peau en forme de côte de melon et à y faire un point de suture; mais le résultat de cette opération n'était que momentané; la peau prêtait bientôt, et les oreilles redevenaient tombantes comme auparavant.

Faire les oreilles, signifie raccourcir les poils qui entourent ces parties.

Un bouquet de paille, placé sur l'oreille ou à la naissance de la queue, indique que le cheval est à vendre.

Les oreilles sont exposées à des tumeurs, à des abcès, par suite de diverses causes. Ces lésions sont difficiles à guérir, surtout quand le mal a son siège dans l'intérieur de la conque. Voy. MALADIES DES OREILLES.

OREILLE DE CHAT. Diminutif de *crampon*; elle en diffère par la manière dont on l'élève sur les côtés, au lieu que le *crampon* est levé droit. L'usage de l'*oreille de chat* est le même que celui des *crampons* ordinaires.

OREILLES DE COCHON. Voy. OREILLE, 2^e article.

OREILLES HARDIES. Voy. OREILLE, 2^e article.

OREILLETES DU COEUR. Voy. COEUR.

OREILLON. s. m. En lat. *parotis*, *angina maxillaris*. Nom vulgaire de l'inflammation du tissu cellulaire qui entoure les parotides. Voy. PAROTIDITE.

ORGANE. s. m. En lat. *organum*; en grec *organon*. On donne ce nom à toute partie de l'animal destinée à exercer une fonction, comme les muscles, qui sont les *organes* du mouvement. L'ensemble des organes qui concourent à une même fonction se nomme *appareil*.

ORGANES ACTIFS. Voy. ACTIF.

ORGANES GÉNITAUX. ORGANES DE LA GÉNÉRATION. Ces expressions servent à désigner les organes préposés à la reproduction de l'espèce. Par la différence de leur conformation et de leurs propriétés, ces organes, situés en plus grande partie dans la cavité du bassin, établis-

sent la division des deux sexes, *mâle* et *fé-melle*. Les *organes génitaux* du mâle sont les *testicules* avec leurs annexes, qui sécrètent le sperme ou l'humeur prolifique: les *vésicules spermatisques*, qui, contenant en réserve cette humeur, lui donnent plus de qualités prolifiques; enfin, le *pénis* avec ses *dépendances*, qui projette la liqueur dans l'utérus. Les organes génitaux de la femelle sont la *vulve*, le *vagin*, l'*utérus*, les *trompes utérines*, les *ovaires* et les *mamelles*. Quelques-uns de ces organes fournissent une substance indispensable à la génération, tels que les *ovules* ou *petits œufs*; d'autres conservent l'ovule fécondé, lui procurent l'espace, la température et les éléments nécessaires à son développement, et concourent à l'expulsion du fœtus; d'autres enfin sont destinés à l'alimentation du nouveau-né.

ORGANIQUE. adj. En lat. *organicus*, de *organum*, organe. Qui a rapport aux organes. *Éléments organiques*, se dit des produits immédiats que l'on ne rencontre que dans les corps organisés, comme l'albumine, la gélatine, etc.—*Vie organique*, c'est l'ensemble des fonctions qui servent à la composition et à la décomposition de l'individu, par opposition à la *vie animale* ou de rapport avec le monde extérieur.—Le mot *organique* s'emploie aussi quelquefois comme synonyme d'*organisé*.

ORGANISATION. s. f. En lat. *organisatio*. Mode de structure propre des êtres vivants; ensemble des parties qui composent un être doué de la vie. Ce mot exprime quelquefois la structure d'une partie seulement d'un corps vivant. *Organisation du cœur*, *du foie*, etc.

ORGANISÉ, ÉE. adj. En lat. *organis instructus*. Qui est composé d'organes. On nomme *corps organisés* tous ceux qui sont doués de la vie (les animaux et les végétaux), dont les caractères sont d'avoir une composition chimique spéciale, d'être formés de fluides, de solides et d'un assemblage de parties diverses, mais toutes enchaînées l'une à l'autre, et concourant à un but commun, l'entretien de la vie. Les *corps inorganiques* sont les minéraux.

ORGANISME. s. m. En lat. *organismus*. Ensemble des lois qui régissent l'économie animale; ou concours d'actions par lesquelles la vie s'accomplit.

ORGANOLOGIE. s. f. En lat. *organologia*, du grec *organon*, organe. instrument. et *logos*,

discours. Traité des organes; connaissance de toutes les parties constituantes d'un animal.

ORGASME. s. m. En lat. *orgasmus*, du grec *orgasmos*, de *orgain*, être excité. Synonyme d'*éréthisme*. État d'un tissu, d'un organe, où l'action vitale est très-exaltée. Voy. **IBRATTION**.

ORGE. s. f. En lat. *hordeum*; en grec, *kri-thé*. Le mot *orge* étant joint aux adjectifs *grué*, *mondé*, *perlé*, devient masculin. Semence de l'*hordeum vulgare*, plante céréale qui croît vigoureusement dans les plaines comme dans les montagnes, au Midi comme au Nord, et qui peut parcourir en 72 jours tous les degrés de la végétation. Ces semences se composent d'une enveloppe peu épaisse et d'une amande très-grasse et toute farineuse. Les meilleurs grains sont les plus gros, les plus luisants, les plus pesants. On les emploie tout à la fois comme substance alimentaire et médicamentuse. On donne à l'*orge* différentes dénominations; on dit *orge mondé* quand, par le vanage et le criblage, l'*orge* a été imparfaitement dépoüllée de ses enveloppes; *orge grué* quand, se trouvant dans l'état précèdent, elle a été grossièrement concassée; *orge perlé* quand, écorcée dans un moulin, elle a changé sa forme allongée pour prendre celle sphérique; *malt*, *touraille*, lorsqu'elle a été macérée, qu'elle a germé et subi la torréfaction; *drèche*, quand le malt est réduit en poudre; *masche*, quand elle est concassée et mélangée avec de l'avoine, dans le même état et en moindre proportion, avec addition d'eau bouillante. La *farine d'orge*, c'est l'*orge* réduite en farine.

Orge; aliment. Plus rarement employée que l'avoine, l'*orge* ne doit être donnée, comme celle-ci, que deux ou trois mois après la récolte. Il serait très-avantageux de pouvoir substituer l'*orge* à l'avoine, parce que la plante de la première est plus robuste, plus précoce, plus rapide dans sa végétation, plus productive, et le grain moins sujet à s'altérer. Les Arabes, les Persans, les Turcs, presque tous les peuples de l'Asie, de l'Afrique et du Midi de l'Europe, connaissent à peine l'avoine et nourrissent d'*orge* leurs chevaux. Dans quelques contrées de l'Angleterre, on donne beaucoup d'*orge* à des chevaux massifs employés au trait. Les anciens aussi donnaient de l'*orge*, et non de l'avoine, à leurs chevaux. Chez les Romains, l'*hordeatio* était une ma-

ladie inflammatoire du cheval, attribuée à l'usage de cette nourriture. Mais, en France, on regarde l'*orge* comme une nourriture trop nutritive et d'une digestion difficile pour le cheval. On a vu des chevaux espagnols se trouver très-bien chez eux de l'*orge* pour nourriture, et ne pouvoir la manger en France; des chevaux de troupe français, se trouvant en Espagne, n'ont pu la supporter que difficilement. Pour habituer les chevaux français à se nourrir d'*orge*, Grogner propose de la donner en petite quantité d'abord, de la mélanger avec d'autres grains, avec de la paille hachée, de la concasser, de la macérer, de la réduire en drèche, en masche, etc.

Orge; médicament. Les semences d'*orge*, comme celles de toutes les plantes céréales, sont formées d'une enveloppe extérieure jaunâtre, dure, résistante, et d'une amande intérieure blanchâtre, d'une saveur assez douce. Ce qu'il y a de plus important à savoir quant à la composition chimique des grains de l'*orge*, c'est que leur enveloppe contient une matière extractive jaune, d'une saveur amère, désagréable, soluble dans l'eau, qui enlève à ces grains au moins une partie de leurs propriétés émollientes; il faut donc les employer dépoüllés de leur écorce, ou après leur avoir enlevé ce principe amer au moyen d'une première ébullition, en jetant l'eau qui en résulte, laquelle est âcre et mauvaise. Les grains de l'*orge* offrent de grands avantages dans les maladies inflammatoires des chevaux. On fait bouillir un litre d'*orge* dans sept litres et demi d'eau; on jette cette eau qu'on remplace par une même quantité de ce liquide, et on laisse bouillir jusqu'à ce que le grain d'*orge* soit crevé. On en obtient une eau d'une saveur douce, qu'on édulcore avec un demi-kilogramme de miel, pour en former des breuvages très-émollients. Cette eau réussit très-bien à calmer les inflammations des intestins, les coliques, les diarrhées, la dysenterie. On fait des breuvages nutritifs en mettant dans la même quantité d'eau une plus grande proportion d'*orge*; mais, pour qu'ils puissent nourrir l'animal malade, il faut qu'ils ne fatiguent pas ses organes digestifs. L'*orge* est en hiver une précieuse ressource dans les campagnes, pour remplacer les tiges et les feuilles de mauve et de guimauve.

ORGÉE DU CHEVAL. Synonyme d'*Orléation*. Voy. ce mot.

ORGELET. s. m. **FURONCLE DES PAUPIÈRES.** Petite tumeur inflammatoire du bord libre des paupières, sensible au toucher, dure, douloureuse, et qui s'annonce par la chaleur, la tension, le prurit. Dans l'homme, la forme oblongue et la grosseur de cette petite tumeur l'ont fait comparer à un grain d'orge; de là les noms grec et latin qu'elle a reçus, de *krithé*, de *hordeolum*, et c'est sans doute aussi par corruption du mot *orge*, que le vulgaire désigne quelquefois cette affection de la paupière sous la dénomination d'*orgueilleux*. La phlegmasie qui constitue l'*orgelet* peut occasionner une augmentation de sécrétion des petites glandes existant dans l'épaisseur de la paupière, la tumeur peut prendre du développement, se prononcer quelquefois, mais très-rarement, à la surface oculaire de la paupière, ce qui la rend plus intense en irritant la conjonctive. En acquérant une forme conique, la tumeur s'ouvre à son sommet, laisse couler le pus qu'elle contient, et disparaît promptement; ou bien la suppuration se prolonge, la base de la tumeur persiste et reste dure jusqu'à ce que la cicatrice se forme. Cette lésion est rare dans le cheval, et l'on n'en connaît pas les causes.

ORIFICE. s. m. En latin *orificium*, de *os*, gén. *oris*, bouche, embouchure, et *facere*, faire. On appelle ainsi toute ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à quelque partie intérieure du corps, ou qui fait communiquer des cavités entre elles. *Orifices de l'estomac, orifice de la matrice*, etc.

ORIGAN VULGAIRE. En latin *origanum vulgare* de Linnée. Plante qui peut servir comme succédané du romarin, de la sauge, de la menthe et de la lavande.

ORIGINE ET PROGRÈS DU HARNACHEMENT, DES INSTRUMENTS DE PANSAGE ET DES USTENSILES D'ÉCURIE. Parmi les peintures qui ornent plusieurs temples égyptiens dont l'existence remonte à plus de trente siècles, on voit des *rénes* et des *harnais* si bien travaillés qu'ils ne le cèdent en rien à ceux dont on se sert de nos jours. Cependant, il paraît que dans la plus haute antiquité le harnais, pour le tirage, était d'une grande simplicité; il consistait en un poitrail et en une autre courroie qui passait sur le cou et soutenait le poitrail. Les chevaux étaient aussi attachés aux chars au moyen d'un joug qu'on leur mettait sur le cou. D'autres peintures reproduisant les expéditions de Sésostris, nous montrent des Asiates mon-

tés sur des chevaux, et des chevaux attelés à des chars parfaitement travaillés. D'anciennes gravures représentent des peuplades qui habitaient à l'Est de la mer Caspienne, même au delà de l'Indus, venant apporter en Égypte des présents ou des tributs. On y distingue parfaitement des chevaux et des chariots, ce qui prouve que ces peuples étaient non-seulement aussi civilisés que les Égyptiens, mais encore qu'ils montaient à cheval. Chez les uns comme chez les autres, il est curieux de voir que, à plusieurs siècles de là et encore au temps de Darius, comme le démontrent les bas-reliefs de Chebelminar, les rénes des chevaux de tirage étaient très-bien en ordre, tandis que celles des chevaux de monture ne consistaient que dans un simple licou. Cette différence provient sans doute de ce que l'on sentit la nécessité de combiner un appareil pour maîtriser deux chevaux attelés ensemble, tandis que pour en diriger un seul il suffisait du moyen le plus simple et le plus naturel. On sait qu'à une époque beaucoup plus récente le cavalier numide ne se servait encore d'aucune rêne, et que les Scythes et les Parthes en usaient de même. Aujourd'hui encore, comme le dit Burkhardt, on voit quelquefois des Bédouins à cheval ne se servir, comme au temps de César, que d'une simple gaulle ou seulement de la voix pour diriger à leur gré l'animal. C'est à l'origine orientale des premiers habitants de l'Irlande que le jeune Irlandais doit peut-être la facilité qu'il montre aujourd'hui à se jeter lestement sur le premier cheval qui se trouve sous sa main, sans autre aide qu'une gaulle ou une branche d'arbre, avec laquelle il frappe légèrement l'œil droit ou l'œil gauche de sa monture, selon le chemin qu'il veut prendre. Quoique le caveçon soit connu depuis longtemps (les Romains l'appelaient *lupus*), on a vu, dans les dernières guerres, des cavaliers russes, des troupes irrégulières, se servir d'un *os de mouton*, pour l'adapter en guise de caveçon. Pendant fort longtemps, la têtère, composée d'une simple corde ou d'un licou pareil, a servi au double usage d'attacher le cheval et de le diriger. On a encore l'habitude de faire de la corde du licou un anneau qu'on passe dans la bouche du cheval, et du bout de la corde qui reste à la main, de frapper simplement l'une ou l'autre oreille de l'animal, suivant la direction qu'on veut lui faire prendre. L'usage d'attacher le cheval par le pied est d'invention arabe; il

s'est répandu dans tout l'Orient, à l'exception de la Chine.

Un ancien bas-relief nous montre que les Romains attachaient les chevaux près de leur crèche par un licou dont la corde remontait dans une poulie fixée au plafond, et au moyen d'un poids qui se soutenait de lui-même, sans gêner ou incommoder en rien le cheval. Nous y voyons aussi des étrilles, des brosses, des fourches, des râtaux et des balais absolument semblables aux ustensiles dont nous nous servons aujourd'hui. Ce qui est bien remarquable surtout, c'est que, sur ce même bas-relief, on voit un cheval *enveloppé d'une couverture*, comme le sont de notre temps les chevaux de prix. Pour ce qui est des mors, on en trouve dans les dessins des plus anciens attelages ou harnachements des Égyptiens, dans quelques tableaux étrusques, sur des monnaies de Syrie et de Macédoine, dans quelques bas-reliefs persans : mais la gourmette ne se rencontre nulle part. Les frises du Parthénon nous représentent des cavaliers montant en bridon ou filet. Ces deux objets semblent avoir été de fer, et les rênes d'un autre métal ou de cuir. Les chevaux sont sans selle. Tous les peuples de l'antiquité ne faisaient usage que d'une couverture, d'une peau de lion ou de tigre, que l'on jetait sur le dos du cheval au moment de monter dessus. Mais lorsque le cavalier se revêtit d'une armure, ayant d'un côté son pesant bouclier, de l'autre seulement une ou deux lances dont le poids ne pouvait maintenir un juste équilibre, on sentit la nécessité de se donner un soutien, un point d'appui, et l'on imagina une espèce de coussin aplati, assez semblable aux selles bourrées dont on fait usage dans nos cirques pour faciliter les exercices des écuyers. C'est de cette manière que peu à peu on en vint à l'arçon rembourré sur le devant, et ayant une espèce de dossier également rembourré, sur lesquels on jetait de riches couvertures ou de belles peaux de bêtes. Le harnachement était mieux combiné chez les Perses que chez les Romains, du moins à partir du temps où la domination des Parthes introduisit dans la haute Asie l'usage des *housses*, d'un travail plus ingénieux, et où Cyrus y organisa une cavalerie régulière. Toutefois, avant l'invention des étriers, le cavalier manquait encore sur son cheval de l'aplomb nécessaire. Aussi le cavalier d'Europe, emboîté, pour ainsi dire, dans sa pesante armure, ne pouvait-il lutter

contre le cavalier barbare, plus légèrement équipé que lui, sans mettre pied à terre, et sans sortir ainsi du véritable caractère de son arme. L'urgence de l'étrier se fit donc sentir impérieusement. On croit que les Kataphractes furent les premiers à s'en servir, car, de tous les peuples du moyen âge, à l'exception pourtant des Byzantins, ce sont eux qui paraissent avoir été les plus civilisés et les plus pressés à recueillir les inventions nouvelles qui pouvaient leur être de quelque utilité. Cependant, il est des personnes qui prétendent que l'invention de l'étrier est due aux Chinois, et que ce furent les Tartares qui la portèrent en Occident, où ils répandirent également l'usage de l'avoine et du gramin, nourriture ordinaire du cheval chez les peuples nomades. A l'appui de cette opinion, on peut dire qu'à la suite des fouilles faites par ordre du gouvernement russe dans les monticules sépulcraux de l'Asie, on trouva à côté des squelettes d'hommes et de femmes, des ossements de chevaux, ainsi que des débris de selles et d'étriers : on trouva aussi dans quelques-uns de ces tombeaux de petites figures de bronze ou *buddhas*, idoles de la Chine. On peut donc être autorisé à croire, d'après ces découvertes, que tous les objets déjà cités tiraient également leur origine des relations que les Tartares avaient eues avec les Chinois, auxquels ils devaient aussi l'usage des étendards. Quoiqu'il en soit, on ne peut nier que l'étrier ne soit une invention fort ancienne, et qu'il n'ait été généralement connu dans tout l'Occident au dixième siècle de notre ère ; des manuscrits anglo-saxons, allemands et français de cette époque, contiennent des dessins qui représentent des cavaliers à cheval, avec et sans étriers. Il semble prouvé que l'étrier était en usage chez les premiers Allemands, avant d'autres peuples de l'Europe. L'étymologie des langues européennes prouve que le mot étrier n'est pas d'origine gauloise, et que l'expression teuto-nique ou allemande *reiten* (monter à cheval), ne se retrouve pas dans la langue française. On la remplaçait autrefois par le mot *chevalcher*, auquel on a cru devoir substituer le *monter à cheval*, quoique cette expression soit incomplète, puisqu'elle n'indique que la première partie de l'action du cavalier à cheval. L'étrier fut connu en Allemagne avant de l'être en France, comme le prouve le mot al-

lemand *steigbügel*, qui tire son origine immédiate de l'usage même pour lequel l'objet a été inventé. Le *stirrup* anglais n'est également que le dérivant du *stigrapa* des Anglo-Saxons, devenu plus tard le *steigbügel*, mot qui se compose du verbe *steigen*, monter, et du substantif *bügel*, qui signifie un objet courbé. Il est certain que, chez les Grecs et les Romains, l'étrier a remplacé l'usage moins commode de se mettre en selle en portant le pied sur une traverse en bois ajustée à cet effet au tronçon de leur lance, et qu'il a fait disparaître également l'usage dégradant des Orientaux, qui, pour monter à cheval, faisaient d'un esclave un marche-pied. L'histoire ne nous apprend-elle pas que même un empereur romain, Valérien, prisonnier de Sapor, roi des Parthes, fut contraint à lui rendre cet humiliant service? Et, il n'y a pas très-longtemps encore, un grand-vizir fut obligé de se courber sous les pieds du sultan, montant à cheval pour se rendre à une mosquée. Malgré tous ces avantages, l'étrier, de même qu'un grand nombre d'inventions utiles, éprouva longtemps en Europe une opposition prononcée. Plusieurs générations, imbuës d'un entêtement tout féodal, le repoussèrent avec dédain, croyant compromettre leur honneur si elles renonçaient à leurs *montoirs*. Longtemps encore les chevaliers préférèrent, au lieu de s'élançer sur leurs *coursiers*, comme on le dit dans les romans, se placer prosaïquement en travers de la selle, comme le sac d'un menuisier, faisant de leur ventre une sorte de pivot sur lequel ils tournaient jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé le moment favorable d'enfourcher le cheval, chose assez difficile, engainé comme on l'était dans les armures de ce temps-là. L'étrier est aujourd'hui usité presque partout, excepté pourtant aux Indes, chez les Marathis; à Timor, chez les Malais; en Arabie, chez les Bédouïns. Quelques guerriers de la Nubie tiennent encore à l'antique usage, dont ils sont fiers, de faire ployer ou s'agenouiller devant eux leurs beaux chevaux, pour s'y placer alors tout à leur aise. En Amérique, les Patagons et les Caumanchis se passent également de selle et d'étriers. On admire, dans les plaines d'Agra, une statue équestre de dimensions colossales, en granit rouge, élevée à Ghismi; le cheval y est muni d'un mors et d'une selle sans étriers, ce qui doit faire croire que les Musulmans ne s'en servaient pas

encore dans le huitième siècle de l'ère chrétienne, époque à laquelle ils firent la conquête de l'Inde. Adoptés généralement dans le onzième siècle, en Europe, les étriers ne consistaient cependant, à cette époque, que dans une courroie à boucle; quelques tapisseries de Bayeux nous les représentent tels qu'ils étaient alors. Un étrier en forme d'anneau fut longtemps en usage chez les Abyssiniens; mais au lieu d'être assez large pour y placer le pied, le gros orteil seul pouvait y entrer. L'étrier des Japonais est assurément le plus singulier et le moins commode de tous les étriers. Sa forme est celle d'un petit *grappin* sur le bord duquel s'appuie le bout des orteils, dont le plus gros touche à peine au fer qui se recourbe vers le haut. Dans l'Amérique méridionale et dans le Mexique, au lieu d'étriers en fer, on se sert de morceaux de bois creusés assez profondément pour recevoir les orteils laissés à découvert par la bottine de peau de cheval qui constitue la chaussure nationale. De petites sculptures ornent extérieurement ces étriers de bois. On trouve dans un manuscrit indo-persan, intitulé *Shah-Nameh*, conservé dans la maison de la Compagnie des Indes, à Londres, la description des deux boîtes en bois, destinées à être fixées à la selle du cheval pour recevoir les pieds du cavalier. Il n'y a pas longtemps que le paysan de l'île Jersey se servait encore de la selle antique de ses ancêtres les Celtes. Elle était formée de nattes de jonc ou de paille fort épaisses, la courroie et le poitrail pareils. Ce rustique harnachement se retrouve dans quelques bas-reliefs celtiques. Les Parthes, dans leurs guerres contre les Romains, se servaient du cheval tout cuirassé, comme le cavalier. Le bas-relief colossal de Raunk-y-Bostam, en Perse, reste précieux de l'époque de la domination des Parthes, représente le cavalier revêtu d'une cuirasse qui lui couvre toute la figure. Le cheval n'a de cuirassé que l'avant-train, et cette cuirasse se compose de petites bandelettes de fer attachées ensemble, mais non superposées à l'imitation des écailles de poisson, comme cela se voit ailleurs. L'usage d'abriter ainsi le cheval de guerre semble remonter à une époque fort reculée, car on voit déjà sur des monnaies frappées du temps de Séleucus Nicanor l'empreinte de son cheval de bataille portant un masque surmonté de cornes. Plusieurs sculptures d'ivoire reproduisent également les héros de Rajahstan montés

sur des chevaux tout couverts d'une cuirasse, et dont l'un porte un *musque à tête d'éléphant*. La Perse a dû ses chevaux cuirassés aux victoires qu'elle remporta sur les empereurs byzantins et sur les Arabes, après l'hégire de Yedesgerl. Le treizième siècle vit des chevaux cuirassés en Europe. Sær de Quincy est représenté dans son écusson (en 1207) en qualité de premier chevalier anglais qui eût monté un cheval cuirassé, paré d'une housse. Les housses, nouvelle addition au luxe plutôt qu'à l'utilité du harnachement, étaient quelquefois si longues qu'elles touchaient à terre; d'autres ne dépassaient pas les jarrets du cheval. Plus tard, on les orna de l'écusson et de la devise des chevaliers; plus tard encore, on les orna de riches bordures, ou bien on y employa des étoffes de prix. Cependant la housse ne fut pas toujours exclusivement un objet de luxe; on avait soin d'étendre par-dessous une cotte de mailles formée de bandelettes de fer ou de chaînettes; elle s'étendait sous le cou du cheval, et retombait tout le long de son poitrail. La selle était alors très-élevée, les arçons étaient d'acier; le siège de la selle se trouvait fort éloigné de l'épine dorsale. Deux bandes de fer assez larges se détachaient du devant de la selle pour dissimuler les cuisses et les jambes du cavalier; ces bandes descendaient ainsi, formant chevron, jusqu'au cou-de-pied, puis elles remontaient de manière à protéger le siège et les hanches du cavalier. Deux coussins rembourrés, en arrière de la selle, de chaque côté, faisaient qu'on y était assis à peu près comme dans un fauteuil à dossier très-bas. Aux arçons d'acier, ainsi qu'à la partie postérieure de la selle, il y avait des anneaux auxquels on attachait l'épée de rechange, la lance, la massue, etc. — La cavalerie polonaise avait pour habitude, même encore du temps de Jean Sobieski, d'attacher à l'arrière de la selle des ailes de cygne bien étendues; cette particularité offrit un coup d'œil aussi beau qu'extraordinaire et imposant à la fois, lorsque cette brave cavalerie polonaise vola à la défense de Vienne contre les spahis. D'autres fois, les Polonais attachaient à leurs selles de petites bandelettes de fer qui, dans une attaque au galop, faisaient un bruit épouvantable. À l'ordinaire, les selles polonaises ont toujours été très-élevées devant et derrière, et le milieu garni d'un coussin très-doux; elles étaient posées sur des

couvertures repliées plusieurs fois avec soin, et bien saignées. Les Cosaques, qui n'ont pas l'habitude des fontes parce qu'ils portent leurs pistolets à la ceinture, font encore usage aujourd'hui de ce même genre de selle. Dans la Perse et aux Indes, on se sert de petites selles fort basses, qui cependant ne blessent que rarement le cheval. Au Japon, elles sont formées tout simplement de deux lattes de bois attachées ensemble, et formant une sorte de petit toit recouvert d'un coussin. — Le *mors*, d'invention fort ancienne, nous vient incontestablement de l'Asie, ainsi que la gourmette, dont les Orientaux paraissent avoir une habitude qui va même jusqu'à un abus nuisible à la majeure partie de leurs chevaux, puisqu'ils s'en servent pour les arrêter tout d'un coup en plein galop. Les branches et le filet sont probablement d'invention européenne, par la raison que nos chevaux ont la bouche plus sensible, et que nous avons la main plus légère. Les rênes, quoique plus ordinairement en cuir, étaient quelquefois formées de petites plaques ou chaînettes de fer, on bien d'étoffe plus ou moins riche. (Extrait du *Recueil* du lieutenant-colonel sir Hamilton Smith.)

ORIGINE. Voy. ESPÈCE.

ORPINÉUS. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

ORPIMENT. s. m. En lat. *auripigmentum*, de *aurum*, or, et *pigmentum*, fard; mot à mot, fard d'or ou or fardé. Sulfure d'arsenic résultant de la combinaison du soufre et de l'arsenic. On distingue deux espèces d'*orpiement*, le *naturel* et l'*artificiel*.

Orpiement naturel ou *sulfure jaune d'arsenic*. Il existe tout formé dans la nature; on le rencontre en Souabe, en Hongrie, en Transylvanie, en Géorgie, etc. Il est en belle poudre jaune, ou en masses cristallines d'un jaune citrin, composées de lames demi-transparentes, flexibles, insipides et inodores; il est fusible, volatil, indécomposable par la chaleur, capable par conséquent de se sublimer à vaisseaux clos; mais lorsqu'il est chauffé au contact de l'air, il brûle et se transforme en acide sulfureux et en acide arsénieux. On le croit formé, sur 100 parties, de 42 de soufre et de 58 d'arsenic. On verra qu'en comparaison de l'autre, cet orpiement ne renferme pas beaucoup d'acide arsénieux, poison très-vénéneux. L'orpiement naturel est employé comme trochisque, escharotique, et rarement comme caustique actif à l'extérieur. On peut en former des pâtes

d'une ntile application. Cette substance et les autres préparations arsenicales sont susceptibles de procurer de nombreux succès contre des maladies externes, mais il faut en faire usage avec beaucoup de circonspection.

Orpiment artificiel ou faux orpiment. On le prépare en Allemagne et en France en chauffant dans des vases fermés un mélange de soufre et d'acide arsénieux. Il se présente en masses dures, compactes, ayant l'aspect vitreux de l'oxyde qui en forme la base, et souvent, comme lui, des couches superposées. Sa poudre, d'un jaune serin, se volatilise au feu en répandant une forte odeur alliécée, et se dissout presque entièrement dans l'eau chaude, à laquelle elle communique tous les caractères d'une forte dissolution d'acide arsénieux. On regarde le faux orpiment comme formé, sur 100 parties, de 94 parties d'acide arsénieux et de 6 seulement de sulfure d'arsenic. L'orpiment artificiel, quoique préparé en petit et avec précaution, est vénéneux, soit qu'on l'applique à l'extérieur, ou qu'on l'administre à l'intérieur.

ORTHOHNÉE. s. f. En lat. *orthopnea*, du grec *orthos*, droit, et *pnéo*, je respire. Difficulté de respiration que l'animal éprouve au point de ne pouvoir pas demeurer couché et de paraître menacé de suffocation. Il ne faut voir en cela qu'un symptôme des affections de la poitrine, qui s'accompagnent de gêne plus ou moins grande de la respiration.

ORTIE. s. f. Morceau de cuir ou mèche que les maréchaux insinuent, au moyen d'une seule incision, entre la chair et la peau, en différents endroits du corps du cheval, pour dégorger la partie. *Pratiquer une ortie.*

ORVALE. s. f. TOUTE-BONNE, SAUGE SCLARÉE. En lat. *salvia sclarea*. Espèce de plante du genre sauge, qu'on pourrait employer à la place de la sauge officinale.

OS. s. m. En lat. *os*, gén. *ossis*; en grec, *ostéon*. Les os, parties solides et dures qui forment la base de l'édifice animal, sont les agents passifs de la locomotion, et leur tissu est le même partout (Voy. Tissu osseux), mais la substance osseuse présente plusieurs modes de texture qui varient dans les différentes espèces d'os, et dans quelques-uns suivant certaines régions de leur étendue. Dans les os longs la substance osseuse forme à l'extérieur un tissu dense, compacte, s'amincissant successivement vers les extrémités où l'on re-

marque un tissu cellulaire, spongieux, vasculaire; vers le milieu de l'os cette même substance est plus écartée et compose un tissu réticulaire d'une finesse extrême. On trouve dans le centre de ces os un canal cylindroïde appelé médullaire, et vers leur bout, des cavités nombreuses formées par le tissu spongieux. Dans les os larges, aplatis et courts, la texture de leur substance se compose à l'extérieur d'un tissu compacte, et, à l'intérieur, d'un tissu spongieux plus ou moins abondant, qui forme des cavités nombreuses, comme aux extrémités des os longs. A l'état frais, l'os présente deux membranes, une externe et l'autre interne; des vaisseaux, des nerfs et des sucs qui lui sont propres. La membrane externe se nomme *périoste*; elle est fibreuse, dense, parsemée d'un grand nombre de vaisseaux, et revêt la surface de l'os. La membrane interne ou médullaire, communément le *périoste interne*, mince, fine, également parsemée d'un grand nombre de vaisseaux et de filaments nerveux, enveloppe la moelle et contient le suc médullaire. Entre ces deux membranes existent des rapports intimes. Parmi les vaisseaux, dont le nombre est très-grand, les uns, après s'être ramifiés dans le périoste, pénètrent dans l'intérieur de l'os par les porosités nombreuses de sa surface; les autres passent par des conduits particuliers et vont se distribuer dans la membrane médullaire. Les nerfs, généralement déliés et peu nombreux, accompagnent les artères dans tout leur trajet. Les humeurs des os sont la *moelle* et le *suc médullaire*. La moelle est une substance grasse et onctueuse, fluide dans l'animal vivant, et qui prend après la mort, par le refroidissement, une certaine consistance. Elle est sécrétée et distribuée dans les cellules de la membrane médullaire, et ne se rencontre que dans les grands os qui ont un canal destiné pour la recevoir. Le suc médullaire, de même nature que la moelle, mais plus fluide, occupe les cellules de la substance spongieuse dans tous les os pourvus de cette substance. Au commencement de son développement, l'os n'est qu'un fluide gélatineux; plus tard ce fluide devient blanchâtre et acquiert la couleur, la consistance et la souplesse du cartilage; enfin, il prend la consistance et les autres qualités qui lui sont propres. — Pour les lésions des os, Voy. MALADIES DES OS.

OSCHÉOCÈLE. s. f. En lat. *oscheoccele*, du grec *oschion*, le *scrotum*, et *kéli*, hernie.

Hernie inguinale qui descend jusqu'au fond des bourses. Voy. HERNIE.

OSCILLATION. s. f. En lat. *oscillatio*. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires, en se balançant d'un point central.—*Oscillations*, se dit, en termes de manège, du mouvement qui fait aller le cavalier de côté et d'autre sur la selle. Cela se remarque chez les clés commençants, parce que l'aplomb, étant le résultat de forces bien coordonnées, celles-ci, avant d'en arriver à ce point, se divisent à l'infini et amènent les oscillations. Le cavalier, pour reprendre son équilibre, ne doit avoir recours qu'aux hanches et aux genoux; car l'assiette se trouvant déplacée et étant constituée par ces parties, c'est avec leurs forces seules qu'il faut retrouver un juste point d'appui. Alors les bras, les poignets et les jambes, au lieu d'agir indistinctement sur le cheval comme auparavant, seront toujours disposés pour le contenir et le diriger.

OS CORONAIRE. Voy. PIED, 4^{er} art.

OS DE GRAISSE. Voy. FILANDRE.

OS DE LA NOIX. Voy. PIED, 4^{er} art.

OS DU PIED. Voy. PIED, 4^{er} art.

OSEILLE. s. f. Nom de deux plantes différentes, du genre *patience*: l'une est l'*oseille ordinaire*, en lat. *rumex acetosa* de Linnée, *acetosa nostras* des pharmaciens; l'autre est l'*oseille ronde*, en lat. *rumex scutatus*, *acetosa rotundifolia* des pharmaciens. Plantes vivaces qui croissent naturellement dans les prairies et que l'on cultive dans les jardins pour la nourriture de l'homme. En hippatrique, on emploie les feuilles et les tiges. D'une saveur aigrelette et agréable, elles fournissent des principes dont les vertus sont analogues à celles que possèdent les principes renfermés dans les oranges et les citrons, usités dans la médecine humaine. En traitant les feuilles d'*oseille* par décoction, on obtient un liquide acidule qui, dans la médecine humaine, s'appelle *bouillon aux herbes*. Avec ce liquide, uni au lait, au petit-lait, à la crème, on confectionne des breuvages rafraichissants et peu chers, bons pour calmer la soif, modérer l'ardeur fébrile, diminuer la chaleur intérieure, et favoriser la sécrétion urinaire. Ces breuvages doivent être rejetés dans les maladies inflammatoires de la poitrine, parce qu'ils excitent la toux.

OS PAIRS ET OS IMPAIRS. On nomme *os*

pairs les os doubles, situés sur chacun des côtés de la ligne médiane du corps. *Os impairs* se dit des os uniques, placés sur cette même ligne médiane.

OSSELETS. s. m. pl. En lat. *ossiculum*, diminutif d'*os*; petit os. Petites tumeurs osseuses ayant leur siège sur le canon, un peu au-dessus des parties latérales du boulet. Les *osselets* ne privent pas l'animal de la faculté de continuer son service, tant qu'ils n'approchent point l'articulation de cette partie, ni le tendon; mais lorsqu'ils affectent des parties essentielles aux mouvements, ils diminuent considérablement la valeur du cheval, qu'ils rendent souvent boiteux pour toujours. Quand cette affection n'est pas le résultat de l'usure, dans les chevaux vieux, elle est souvent la suite de quelque coup, de quelque violence extérieure; c'est une inflammation qui la produit, et elle ne cesse même ses progrès que lorsque cette inflammation est passée. On doit, dans le principe, employer les pédiluves et les émoullients, les faire suivre par les frictions spiritueuses et stimulantes, et les frictions mercurielles; continuer longtemps la compression par des corps durs, et, en dernier recours, mettre le feu si le cheval est très-jeune. Voy. EXOSTOSE.

OSSEUX, EUSE. adj. En lat. *osseus*, qui est de la nature des os. On nomme *système osseux*, l'ensemble des os qui composent le corps animal. Voy. OS et Tissu OSSEUX.

OSSIFICATION. s. f. En lat. *ossificatio*, de *os*, os, et *facere*, faire. Expression qui sert à désigner, tantôt la formation des os, le développement normal du système osseux, et, dans ce sens, on appelle *point d'ossification* celui où commence l'ossification d'un os; tantôt elle désigne la transformation d'une partie en os, soit par les progrès de l'âge, soit à la suite de certains états morbides; tantôt elle caractérise des productions anormales qui offrent quelques points de ressemblance avec la substance osseuse proprement dite. La plupart des tissus animaux peuvent acquérir, en totalité ou en partie, des caractères qui les rapprochent plus ou moins du système osseux; ainsi, l'on voit s'ossifier les cartilages des côtes, du larynx, du pied, les méninges, la plèvre, le péritoine, le péricarde, les artères, etc. Cependant ce phénomène se remarque le plus souvent dans les tissus cartilagineux, fibreux et fibro-cartilagineux. Les *ossifications*

accidentelles sont fréquentes chez l'homme où quelques-unes s'opèrent même par les seuls progrès de l'âge; mais on les rencontre rarement chez les animaux, surtout comme résultant de cette dernière cause; quand on les observe, elles dépendent de quelque état morbide antérieur. On ne connaît point de traitement à opposer à l'ossification.

OSTÉITE ou **OSTITE**. s. f. En lat. *osteitis*, du grec *osteon*, os, avec la désinence *ite*, commune à toutes les phlegmasies. Inflammation du tissu osseux. Cette inflammation peut attaquer tous les os, mais elle se manifeste le plus souvent sur ceux qui sont superficiellement placés, et dans ceux dont la structure est spongieuse. Il faut compter parmi les causes de l'*ostéite* les coups, les contusions, les plaies, la pression prolongée, le contact des corps étrangers; et, dans la plupart des cas, l'inflammation et surtout la suppuration des tissus voisins. Les chevaux mous et lymphatiques y sont prédisposés par le développement excessif de leur système osseux. Les os de ceux qui sont morveux et farcineux sont également susceptibles de s'enflammer et de se carier à la moindre occasion. Aussi faut-il d'abord combattre la morve et le farcin. Les seuls moyens que l'on peut mettre en usage contre les ostéites sont les saignées générales et locales, les cataplasmes émollients et narcotiques, les bains de même nature et le repos absolu longtemps continués. Lorsque la douleur n'est pas vive, et qu'il existe une tumeur osseuse à dissiper, on a recours aux vésicatoires ou à la cautérisation transcurrente. Voy. **CARIE**, **EXOSTOSE**, **NÉCROSE**, **FARCIN**.

OSTÉOCOPE. adj. En lat. *osteocopus*, de *osteon*, os, et *koptein*, briser. On donne cette épithète à une douleur aiguë dont le siège est dans le tissu osseux, et qui, probablement, accompagne l'exostose, la carie et la nécrose.

OSTÉOGÉNIE, **OSTÉOGÉNÈSE**. s. f. En lat. *osteogenia*, *osteogenesis*, du grec *ostion*, os, et *genesis*, génération. L'*ostéogénie* est le développement naturel et normal du système osseux, développement qui présente trois états distincts: l'état muqueux, qui est celui où se trouvent les os dans l'embryon, l'état cartilagineux, qui est l'état des os dans les premiers temps de la vie, et l'état calcaire, qui caractérise cette partie de l'organisme dans les animaux placés au faite de la grande échelle des êtres.

OSTÉOLOGIE. s. f. En lat. *osteologia*, du

grec *ostion*, os, et *logos*, traité, discours. Partie de l'anatomie qui traite des os.

OSTÉOMALACIE, s. f. **OSTÉOMALAXIE**. En lat. *osteomalacia*, du grec *ostion*, os, et *malakos*, mou. Ramollissement des os, l'un des caractères du *rachitisme*. Dans l'homme, l'*ostéomalacie* peut aussi exister indépendamment de toute autre lésion de l'organisme; on sait que les inflammations aiguës ont pour effet de ramollir les portions du tissu osseux qu'elles affectent; mais, dans les animaux, on ne connaît pas d'exemple de ce ramollissement, si on l'isole du rachitisme.

OSTÉOSARCOME. s. m. **OSTÉOSARCOSE**. s. f. En lat. *osteosarcoma*, *osteosarcosis*, du grec *ostion*, os, et *sarx*, gén. *sarkos*, chair. Ramollissement du tissu osseux, ramollissement qui consiste en une dégénérescence cancéreuse qu'on peut comparer à celle des tissus mous, et qui a aussi reçu les noms d'*ostéosarcose*, de *carnification*, de *ramollissement des os*. Il est difficile et peut-être impossible de distinguer l'*ostéosarcome* de l'exostose, de la carie et de l'*ostéomalacie*. De même que le cancer des parties molles, celui des os, résultant toujours d'une phlegmasie plus ou moins ancienne et profonde du tissu où elle a son siège, peut succéder à toutes les nuances de l'inflammation. On voit l'*ostéosarcome* intéresser un seul os ou plusieurs os à la fois, mais il ne se remarque jamais sur la totalité du squelette. Cette affection peut dépendre de l'extension aux os voisins des dégénérescences cancéreuses des parties molles, et du développement du cancer dans la substance osseuse elle-même. Dans l'un et l'autre cas, le premier phénomène appréciable est le gonflement de l'os, que suivent et accompagnent la douleur dans l'endroit affecté, et la diminution de la solidité de la substance osseuse, qui se ramollit. Si la lésion se produit dans un os long, il présente bientôt de la flexibilité là où il est malade, et finit par paraître en grande partie carnifié. Les sujets faibles, d'une constitution lymphatique, ceux qui ont des dispositions aux affections de nature scrofuleuse, sont particulièrement exposés à l'*ostéosarcome*. On en a vu des exemples dans les chevaux affectés de farcin. Ses effets ne se bornent pas à l'os qu'il attaque; les douleurs auxquelles il donne lieu altèrent la constitution de l'animal, dérangent et pervertissent les mouvements nutritifs et les fonctions des principaux viscères;

les symptômes appelés fièvre hectique se déclarent, l'amaigrissement général fait des progrès, l'inflammation se manifeste dans les principaux viscères, et la mort arrive. Telle est, dans l'homme, la marche que suit la maladie dont on n'a pas pu arrêter les progrès, et l'on présume qu'il peut en être de même dans les animaux, chez lesquels cependant cette affection est bien plus rare. L'ostéosarcome présente toujours un état pathologique très-rebelle, et s'il est permis d'espérer de le combattre, ce n'est qu'en l'attaquant dans son principe, avant même qu'il se développe chez les individus qui semblent y être prédisposés. Il faut donc s'attacher surtout au traitement préventif, en commençant par soumettre les animaux à un régime approprié. A cet effet, on les loge dans des habitations saines, on les fait travailler convenablement, on choisit et l'on rationne leurs aliments. Dès qu'une irritation osseuse se manifeste, on doit lui opposer sans retard les antiphlogistiques internes et externes, combinés avec quelques applications narcotiques propres à calmer la violence de la douleur. L'ostéosarcome étant formé, on propose de recourir à une opération chirurgicale qui consiste, comme dans le cas de cancer des parties molles, à extirper les tissus frappés de dégénérescence cancéreuse, et à cautériser avec le cautère actuel ce qu'on ne peut enlever. Cette opération n'a de chances de succès qu'autant que la maladie est encore toute locale.

OSTÉOSARCOSE. Voy. OSTÉOSARCOME.

OSTÉOSTÉATOME. s. m. En lat. *osteosteatoma*, du grec *ostéon*, os, et *stéar*, *stéatos*, suif ou graisse. Dégénérescence du tissu osseux en une substance ayant l'apparence du suif ou de la graisse. Cette lésion, dont on ne peut ordinairement reconnaître la présence que sur le cadavre, a la même origine que l'ostéosarcome, c'est-à-dire l'irritation du tissu qui en est le siège. Sa forme est en général tumorale.

OTITE. s. f. En lat. *otitis*, du grec *ous*, gén. *otos*, oreille, avec la désinence *ite*, commune à toutes les phlegmasies. Inflammation de l'oreille en général, et particulièrement de la membrane muqueuse. L'*otite*, qui prend le nom de *catarrhe auriculaire* lorsqu'il y a écoulement, peut être déterminée par l'action de toute espèce de causes contondantes, par le refroidissement subit de la peau dans le chan-

gement de température, l'exposition de la tête à un courant d'air rapide, par l'introduction des corps étrangers et de quelque insecte ailé dans le conduit auditif, à quoi les chevaux sont le plus exposés lorsque, dans la vue de les embellir, on coupe les poils de la surface interne de l'oreille externe. Il suffit souvent, pour obtenir la guérison de cette lésion, de faire, à différents moments de la journée, des lotions et des injections émollientes tièdes dans le fond de la conque : c'est calmer en même temps l'irritation, et remédier à l'état inflammatoire. Voy. MALADIES DES OREILLES.

QUEST. s. m. Un des quatre points cardinaux de l'horizon, celui qui est directement opposé à l'Est. On le nomme aussi l'Occident ou le Couchant.

OUÏE. s. f. En lat. *auditus*. L'un des cinq sens, celui par lequel les sons sont perçus, et dont l'oreille est l'organe. Voy. OREILLE, 4^{es} art.

OURAQUE. s. m. En lat. *uracus*, *urinaculum*, du grec *ouron*, urine, et du verbe *échéin*, contenir, ou *agein*, conduire. Dans le fœtus, l'ouraque est un véritable conduit qui prend naissance au fond de la vessie, passe par l'anneau ombilical, fait partie du cordon ombilical, et va se terminer par la poche qui forme l'allantoïde.

OURAQUE. s. m. (Path.) Parmi les affections dont peuvent être atteints les poulains nouveau-nés, on en a signalé une fort rare, qui consiste dans l'écoulement de l'urine par l'ouraque. Elle se manifeste ordinairement le jour même de la naissance, et l'on y remédie en liant avec un fil ciré le canal de l'ouraque (Voy. CORDON OMBILICAL), saillant hors de l'anneau ombilical et ordinairement recouvert par la peau. Cette opération ne pourrait offrir d'inconvénient que dans le cas où le canal de l'urètre serait oblitéré, ce qui est extrêmement rare.

OUTRÉ. adj. On le dit d'un cheval qu'on a trop fait travailler. *Cheval outré*. Voy. EXERCICE. — *Poussif outré*, se dit de celui qui est affecté de poussie au plus haut degré.

OUTRER UN CHEVAL. C'est le lasser, le fatiguer outre mesure. En *outrant* les chevaux on les expose à devenir poussifs et à bien d'autres maux. Voy. EXERCICE.

O, UUU. Expression dont les charretiers se servent pour faire arrêter leurs chevaux.

OUVERT. adj. On emploie cette épithète pour désigner un cheval dont les jambes sont

suffisamment écartées l'une de l'autre; et l'on dit simplement *ouvert*, ou bien, *ouvert de devant*, *ouvert de derrière*.

OUVERTURE ACCIDENTELLE. Voy. FISTULE.

OUVERTURE DES CADAVRES. Voy. AUTOPSIE.

OUVRIR LES TALONS A UN CHEVAL. Voy. FERRURE.

OVAIRE. s. m. En lat. *ovarium*, de *ovum* œuf. Nom de deux organes parenchymateux, vasculaires, ovoïdes, situés à la suite des trompes utérines, entre les lames du péritoine, et qui fournissent une substance indispensable à la fécondation. Les *ovaires* correspondent aux testicules, et les anciens les appelaient les *testicules de la femelle*. Leur substance se compose d'un tissu serré, d'une nature peu connue; ils sont enveloppés par deux membranes, dont l'externe, séreuse, est une production du péritoine; l'interne forme une couche corticale semblable à la tunique qui renferme immédiatement le parenchyme du testicule. «Après le développement des premières chaleurs, dit M. Girard, les ovaires sont blancs et très-petits; pendant la période du rut, ils se gonflent, prennent une teinte rougeâtre et offrent diverses stries ou traînées noires. La copulation fécondante produit une révolution spéciale dans l'un d'eux; elle y fait naître une petite tumeur, noire, circonsérée et qui, venant à s'ouvrir, laisse une cavité également noire; celle-ci se cicatrise peu à peu et renferme assez ordinairement une vésicule remplie d'un fluide jaunâtre; aussi les ovaires des femelles qui ont eu plusieurs portées présentent-ils diverses éminences, ainsi que des vésicules jaunes.» Les ovaires sont indispensables à la reproduction; les femelles qui en sont privées sont infécondes et n'entrent plus en chaleur. — Pour les maladies de ces organes, Voy. MALADIES DES OVAIRES.

OVARITE. s. f. Inflammation des ovaires. Voy. MALADIES DES OVAIRES.

OVERTON. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

OXÉOLÉS. Voy. VINAIGRES MÉDICINAUX.

OXYACIDE ou OXACIDE. Voy. ACIDE.

OXYDATION. s. f. En lat. *oxydatio*. Action d'*oxyder* un corps, c'est-à-dire de combiner un corps avec l'oxygène, combinaison d'où résulte un oxyde.

OXYDE. s. m. En lat. *oxydum*, du grec *oxus*, aigre. Nom générique des combinaisons de l'oxygène avec les différents corps combustibles. Les *oxydes* sont distingués comme ces

mêmes corps, en *métalliques* et *non métalliques*. Parmi ces derniers, on compte le *protoxyde d'hydrogène* (l'eau). Voy., à l'art. *deuto*, les différentes dénominations d'après lesquelles on désigne les oxydes, en raison de leurs combinaisons entre les substances qui concourent à leur formation.

OXYDE D'ARSENIC. Voy. ARSENIC.

OXYDE DE FER. Combinaison du fer avec l'oxygène. Les *oxydes de fer* dont on fait usage en hippiatrice sont : le *deutoxyde de fer*, le *protoxyde* ou *tritoxyde de fer*, et l'*hydrate de peroxyde de fer*.

Deutoxyde de fer, *oxyde noir de fer*, *éthiops martial*. Ce deutoxyde se trouve communément dans les pharmacies en poudre noire, fine, insipide et sans odeur; il est fusible, mais indécomposable par la chaleur. A l'état d'*hydrate*, c'est-à-dire lorsqu'il n'a pas été entièrement privé d'eau, il a une couleur légèrement verdâtre. L'*éthiops martial* est tonique. On l'administre à la dose de 46 à 64 grammes.

Peroxyde ou *tritoxyde de fer*, *oxyde rouge de fer*, *safran de mars astringent*, *colchotar*. Cet oxyde, d'une couleur rouge plus ou moins foncée, est connu dans le commerce de la droguerie sous le nom de *rouge d'Angleterre*. On l'administre à la même dose que le deutoxyde de fer, mais son action tonique est plus astringente.

Hydrate de peroxyde de fer, *safran de mars apéritif*. Cet hydrate est solide, sous forme de poudre, sans odeur, de couleur jaune rouille, d'une saveur faible et un peu astringente; mis en contact avec l'air, il cesse d'être hydraté. On le rencontre dans la nature, mais il est ordinairement impur. L'hydrate de peroxyde de fer est tonique; on l'administre à la dose de 46 à 64 grammes, en l'unissant souvent aux substances végétales.

OXYDE DE MAGNÉSIUM. Voy. MAGNÉSIE.

OXYDE NOIR DE FER. Voy. OXYDE DE FER.

OXYDE ROUGE DE FER. Voy. OXYDE DE FER.

OXYDE ROUGE DE MERCURE. Voy. DEUTOXYDE DE MERCURE.

OXYDE DE ZINC. Sel blanc, très-léger, doux au toucher, soluble dans les acides ainsi que dans les alcalis caustiques. Il est généralement peu employé, si ce n'est dans les taies des yeux.

OXYGÉNATION. s. f. Action de combiner de l'oxygène avec un corps quelconque, pour former ainsi des acides ou des oxydes.

OXYGÈNE. s. m. En lat. *oxygenium*; du grec

oxus, acide, et *génomai*, j'engendre; c'est-à-dire, principe général de génération des acides. Corps simple, déconvert en 1774 par Priestley, qu'on trouve toujours uni à quelque autre matière, et qui a la propriété de faire brûler avec vivacité les corps combustibles, de rallumer ceux qui présentent quelque point en ignition, et de se transformer en eau, lorsqu'on en fait détoner un volume avec deux volumes d'hydrogène. L'*oxygène* est la partie respirable de l'air; il est aussi l'un des excitants les plus actifs de la force vitale, du mouvement musculaire et de la germination. Sa présence est indispensable pour la combustion. Libre, il est sous forme de gaz incolore, inodore, insipide; on l'obtient en décomposant, à l'aide du feu, une substance qu'on appelle *peroxyde de manganèse*, ou bien le *chlorate de potasse*.

OXYGÈNE. adj. En lat. *oxygenatus*, qui est combiné avec l'oxygène. Ce mot est synonyme d'oxydé.

OXYMEL ou OXYMELLITE. s. m. En lat. *oxymel*, du grec *oxos*, vinaigre, et *méli*, miel. Les *oxymels* sont des composés pharmaceutiques, résultant de la solution du miel dans le vinaigre ordinaire ou dans le vinaigre médicinal.

OXYMELLITE. s. m. (Même étym.). Synonyme d'*Oxymel*.

OXYMELLITE DE COLCHIQUE. Il possède les mêmes vertus, et on le donne à la même dose que l'oxymel scillitique.

OXYMELLITE DE CUIVRE ou OXYMELLITE CUIVREUX, appelé autrefois *onguent œgyptiac*. Exposé à l'air, cet oxymel se couvre d'une couche verdâtre. C'est un excellent dessiccatif, dont on se sert particulièrement pour dessécher les plaies du sabot desquelles suinte un liquide séro-purulent. On en fait également usage pour tarir l'écoulement des eaux aux jambes. On peut le rendre plus ou moins actif en augmentant ou en diminuant la dose du vert-de-gris qui entre dans sa composition.

OXYMEL SCILLITIQUE. Préparé avec le miel blanc et le vinaigre scillitique, cet oxymel est diurétique. La dose est de 52 à 160 grammes.

OXYMEL SIMPLE. Composé de miel du Gatinais et de vinaigre de vin blanc. Il est rafraîchissant.

OXYSULFURE. s. m. Mot générique des substances composées d'un oxyde avec un sulfure. On ne connaît de bien réel que l'*oxysulfure* suivant.

OXYSULFURE D'ANTIMOINE HYDRATÉ. Voy. KERMÈS MINÉRAL.

OZÈNE. s. m. En lat. *ozæna*, du grec *ozéin*, sentir mauvais. Affection très-rare, dont les phénomènes principaux sont l'ulcération de la pituitaire, la carie des cartilages et des os du nez, et l'écoulement par les naseaux d'une matière purulente, d'une odeur très-fétide. Cette maladie a été confondue quelquefois avec la morve, à laquelle elle ressemble un peu par quelques caractères; mais dans l'*ozène*, le jetage est moins abondant et quelquefois nul; les ulcérations sont moins larges, progressent très-lentement et finissent par perforer la cloison du nez; l'air expiré est très-fétide, ce qui ne se voit dans la morve que lorsque l'ozène la complique. L'ozène se guérit quelquefois en très-peu de temps et par des moyens simples, ce qui n'arrive jamais dans la morve. Les causes de l'ozène sont les coups sur le nez, les fractures, les blessures des os du nez, etc. Il faut combattre cette maladie dès son début, par les fumigations et les injections émollientes, les saignées locales, les purgatifs. Un peu plus tard, on a recours aux injections astringentes résolutive et détensives, à l'insufflation de poudre de charbon, aux fumigations excitantes et désinfectantes, faites avec des résines ou du chlore, et, en dernier ressort, on cautérise les ulcérations. Il ne faut pas négliger de placer les animaux dans une écurie saine, de les bien panser et de les nourrir convenablement.

P

PACAGE. s. m. En lat. *pascuum*. Lieu où paissent les bestiaux, où on les nourrit, les engraisse. Lieu propre pour nourrir et engraisser des bestiaux. *Pacage* désigne la qualité de la terre et la production dont elle se couvre. Les prés et les prairies forment naturellement les pacages. Les pacages soignés, entretenus,

couverts de bestiaux, sont des *pâturages*. Les Anglais ont fait la remarque que les pacages influent beaucoup sur la taille et la force des chevaux: c'est pour cette raison qu'ils mettent dans de gras pâturages les animaux dont ils veulent augmenter la taille et la force. L'expérience nous a appris également qu'un

cheval né dans le Limousin et qu'on nourrirait dans les bas-fonds de la vallée d'Auge ou du Cotentin, prendrait plus de taille et d'étoffe que s'il était dans son pays; mais cela n'améliore pas toujours les races. Voy. AMÉLIORATION DES ANIMAUX DE L'ESPÈCE CHEVALINE.

PACAGER. Voy. PAITRE, PATURER.

PAILLE. Voy. FOURRAGE.

PAIN DE COUCOU. Voy. SURELLE ACIDE.

PAIN ORDINAIRE. Le pain bouilli dans l'eau cède à ce liquide des principes amilacés et mucilagineux, qui le rendent très-émollient et nourrissant. L'eau panée s'emploie fréquemment dans les maladies des poulains; coupée avec du lait ou associée à un peu de crème, elle forme un excellent breuvage émollient et nourrissant qu'on administre dans les diarrhées dont sont si fréquemment atteints les jeunes animaux, surtout à l'époque du sevrage. Ces mêmes breuvages ne sont pas moins utiles pendant les premiers temps de la convalescence des maladies aiguës. Le pain bouilli sert aussi à confectionner, en l'associant à la graisse, de très-bons cataplasmes émollients qu'on applique autour des régions inférieures des extrémités, lorsqu'elles sont douloureuses et attaquées de furoncles ou javarts cutanés. — On a conseillé de nourrir les chevaux avec du pain. Voy. ALIMENT, et l'art. ci-après.

PAIN POUR LE CHEVAL. Différents essais ont été faits pour la confection de ce pain. Dans le plus grand nombre de cas, on n'a pas réussi; mais la note suivante, extraite du *British farmers Magazine*, nous semble mériter l'attention de nos lecteurs. « Dans une partie des Pays-Bas, les chevaux de beaucoup de voitures publiques sont nourris avec un pain composé d'avoine, de seigle et de froment; il paraît qu'ils se portent très-bien. C'est dans un temps de grande disette d'avoine qu'on a imaginé d'avoir recours à cette sorte d'aliment, qui fut jugé supérieur au mode alors en usage de nourrir avec de l'avoine et du foin : cette nouvelle méthode a été exclusivement adoptée, quel que puisse être le prix de ces articles; mais, dans une partie du Brabant, on a fait sur ce mode de nourriture une amélioration qui doit fixer l'attention des maîtres de poste et des loueurs de voitures. Cette amélioration consiste à former une espèce de pain composé de paille de froment moulue et réduite en poudre par un procédé particulier, de quatre parties de drèche

desséchée au soleil, de quatre parties de farine de pommes de terre et de farine de carottes, quatre parties de farine d'avoine, quatre parties de haricots blancs, et d'une égale quantité de fèves communes; on forme, dans un moulin, une pulpe de toutes ces substances, qu'on pétrit ensuite et que l'on fait durcir presque comme du biscuit. Les chevaux paraissent très-avides de cet aliment, qui a l'avantage de se digérer très-bien; ce qui n'a pas lieu pour la nourriture qu'on emploie ordinairement pour les chevaux en Angleterre. Il est à observer que, dans le Brabant, où cette méthode est en usage, on ne donne pas de foin. »

PAIR. adj. En lat. *par*, égal, pareil, semblable. En anatomie, *pair* se dit des os doubles situés sur chacun des côtés de la ligne médiane du corps. *Os pair*, par opposition à *os uniques*, nommés *os impairs*.

PAISIBLE. adj. En lat. *placidus*; animal d'humeur douce et tranquille. Ce cheval est fort *paisible*, il se laisse monter aisément. *Ascensu facilis*.

PAITRE, PATURER. v. Il se dit proprement des animaux qui broutent l'herbe, qui la mangent sur la racine.

PALAIS. s. m. En lat. *palatum*. Selon Du Laurens, les Latins ont formé le mot *palatum* de *pali*, pieu, parce que le palais est environné d'une rangée de dents en forme de petits pieux. Le *palais* est la partie de la bouche circonscrite par l'arcade dentaire antérieure, et qui forme la voûte supérieure, que l'on nomme quelquefois *voûte palatine*. Il a pour base les os sus-maxillaires qui offrent une crête médiane, et présente deux scissures et plusieurs conduits et trous destinés au passage des vaisseaux. La membrane qui recouvre ces os, et qui prend le nom de *membrane palatine*, est la continuité de celle de la bouche et forme les gencives internes supérieures. Cette membrane, très-épaisse, a deux faces : l'une interne, adhérente aux os, plus solidement le long de la crête médiane; la face externe, libre, blanchâtre, est traversée dans son plan médian par une ligne qui se prolonge des incisives aux ouvertures nasales, et laisse voir une série de sillons, au nombre de 18 ou 20, qui s'étendent des gencives et viennent aboutir à la ligne médiane, en formant un arc dont la courbure est en avant, ce qui donne au palais un aspect rugueux. La couche épidermique de la palatine

est très-épaisse ; les vaisseaux veineux et artériels qui entrent dans sa structure sont nombreux : les artériels viennent de chaque côté, s'envoient différentes anastomoses, et se réunissent antérieurement au niveau du troisième ou du quatrième sillon. Les veines sont encore plus nombreuses ; c'est ce qui explique la tuméfaction qu'on observe quelquefois à cette partie, qui, alors, dépasse les dents. Le palais concourt à la gustation.—En *extérieur*, le palais porte le même nom et a la même signification qu'en anatomie. Cette région doit être sèche, lisse, quoique couverte de sillons, et exempte de plaies, crevasses ou toute autre blessure. Si elle est charnue ou gonflée, le cheval sera blessé par le mors, ou battra à la main. Cette tuméfaction, qui se fait remarquer principalement dans les jeunes chevaux au moment de la dentition, constitue l'affection que les maréchaux nomment *lampas*. Plus les chevaux sont vieux, plus la partie charnue du palais devient mince.

PALATIN, INE. adj. En latin *palatinus*, de *palatum*, le palais. Qui a rapport au palais.

PALATITE. s. f. En lat. *palatitis*, de *palatum*, le palais, avec la désinence *ite* commune à toutes les inflammations. *Inflammation du palais.* La *palatite* simple est fort rare, mais elle complique assez fréquemment l'angine pharyngée, qu'on doit alors s'attacher à combattre pour faire cesser l'affection. Quelquefois on a confondu avec cette maladie la tuméfaction du palais, connue sous le nom vulgaire de *lampas*. Voy. ANGINE ET LAMPAS.

PALATO-PHARYNGITE. s. f. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les piliers et le voile du palais. On lui donne communément le nom d'*angine gutturale*. Voy. ANGINE.

PALEFRENIER. s. m. En lat. *agos*, *hippocamus*. Le mot *palefrenier* vient de *palefroï*, qui signifiait autrefois un cheval. C'était anciennement un nom honorable qui se disait de tous ceux qui avaient soin des chevaux ; le grand écuyer était alors appelé *grand palefrenier du roi* ; c'était celui qui commandait l'écurie royale. Un roi de Thrace disait qu'il lui semblait ne différer en rien de son palefrenier, lorsqu'il ne faisait pas la guerre. Aujourd'hui, *palefrenier* se dit du valet ou garçon qui pause les chevaux chez les écuyers et les gens riches ; car dans les hôtelleries et à la campagne le palefrenier est appelé *valet*

d'*écurie*. Le métier de palefrenier demande de l'activité, de la vigueur, de la hardiesse auprès des chevaux, beaucoup de propreté et d'attention pour tout ce qui concerne le pansement, et surtout de la douceur dans les soins qu'exigent ces animaux. On ne peut être bon palefrenier si l'on est brutal, ivrogne, paresseux. Le palefrenier étant celui qui, pour ainsi dire, vit le plus avec les chevaux, qui les approche le plus souvent, et qui doit connaître mieux que tout autre leur état, doit avertir immédiatement le maître lorsque ces animaux ont besoin de médicaments, de ferrure ou de toute autre chose. Quelque bon et actif que soit un palefrenier, il ne peut panser au plus que quatre chevaux par jour. Voy. PASSAGE. Les Bas-Bretons passent pour être bons à ce métier, mais les Anglais y excellent.—Au temps de Cyrus, chaque cavalier avait un valet qui pansait le cheval, et, dans les marches, portait les armes de son maître. Les mameluks en avaient de pareils, qui les accompagnaient jusque sur le champ de bataille. A Rome, Caton, passant en revue les chevaliers, demande à l'un d'eux : « Pourquoi es-tu si gras et ton cheval si maigre ? — C'est, dit-il, que mon cheval est soigné par mon valet, au lieu que je me soigne moi-même. »

PALEFROI. s. m. En lat. *equus phaleratus*. Nom qu'on donnait anciennement à un cheval de parade et de pompe, sur lequel les princes et les grands seigneurs faisaient leurs entrées dans les villes de leur obéissance. On donnait aussi ce nom aux chevaux sur lesquels les femmes étaient montées. Plus tard on a appelé *palefroï* les chevaux qui ne servaient qu'aux promenades, aux fêtes et aux dames. Aujourd'hui, *palefroï* ne se dit qu'en parlant de l'époque de la chevalerie.

PALERON. s. m. Partie de l'épaulé de certains animaux, entre autres du cheval, partie qui est plate et charnue. *Un cheval qui est lésé au paleron.*

PALLIATIF. s. et adj. En lat. *palliatus*, de *palliare*, couvrir, masquer ; formé de *pallium*, manteau. Se dit des médicaments ou des moyens qu'on emploie pour modérer ou pour faire disparaître momentanément les symptômes de certaines maladies incurables. *Traitement palliatif.* Ainsi, l'opération de la trachéotomie est une opération *palliative* dans le cornage chronique.

PALLIATION. s. f. En lat. *palliatio* (même

étym.). Action de pallier, c'est-à-dire de masquer momentanément une maladie sans la guérir, ou de ne guérir un mal qu'en apparence. L'art ne peut souvent que modifier les symptômes d'une maladie, pour l'empêcher de faire des progrès, prolonger les jours du malade et diminuer ses souffrances. Voy. PALIATIF.

PALONNIER. s. m. Pièce du train d'une voiture à quatre roues, qui est jointe au train de devant par un anneau de fer ou par une chaînette de cuir, et sur laquelle les traits des chevaux sont attachés. Voy. CHEVAL.

PALPÉBRAL, ALE. adj. En lat. *palpebralis*, de *palpebra*, paupière. Qui a rapport aux paupières, qui appartient aux paupières.

PALPITATION. s. f. En lat. *palpitatio*; en grec *palmos*, de *palléin*, secouer, agiter. Battements de cœur plus forts et plus précipités que de coutume; mouvements insolites du cœur; symptômes d'une action trop vive de cet organe. Si cette action s'opère d'une manière égale, le mouvement est régulier, excepté sous le rapport de la force et de l'accélération; c'est le battement ordinaire, devenu violent et même visible à l'œil de l'observateur. Si l'action agit d'une manière inégale, le mouvement est irrégulier, convulsif, produit par une alternative de contractions brusques, fortes, et de relâchements lents et tardifs. Ces variétés de l'action du cœur peuvent dépendre soit d'un état morbide de ce viscère, soit d'une frayeur vive et soudaine dont un animal est saisi, soit peut-être même de l'affection ou de l'état de souffrance d'un autre organe. Les *palpitations* ne constituent donc pas une maladie, et disparaissent avec la cause passagère ou morbide qui les détermine. Quand elles sont dues à l'influence sympathique d'un organe malade sur le cœur, les révolutions réussissent quelquefois, mais pas toujours, à les dissiper. Les principaux troncs artériels offrent dans quelques cas ce symptôme.

PAMOISON. Voy. SYNCOPÉ.

PANARD. adj. Ce mot, dont l'étymologie ne se trouve nulle part, pourrait bien dériver de *Pan*, dieu des bergers, auquel les poètes ont donné des pieds de chèvre, tournés en dehors, et qui signifiaient la solidité de la terre. *Panard*, signifie une difformité des extrémités. Si les membres antérieurs sont tournés en dehors, les coudes rentrés et la pince sortant de

la ligne d'aplomb, le cheval est *panard du devant*. L'appui alors est incertain; il a lieu sur le côté interne du pied; le mouvement du membre est irrégulier, et le cheval se coupe habituellement. Si les membres postérieurs sont tournés en dehors, le cheval est dit *panard du derrière*. Ce défaut est moins grave que dans le devant, et plus fréquent dans les petits chevaux que dans ceux de haute taille.

PANARD DE DERRIÈRE. Voy. PANARD.

PANARD DU BOULET. Se dit d'un cheval dont les boulets seuls sont trop tournés en dehors. Ce défaut peut exister séparément dans les membres antérieurs comme dans les postérieurs; mais il est plus rare dans ces derniers, et il en résulte moins d'inconvénient pour la solidité; cependant c'est une prédisposition à l'usure, comme toutes les difformités. Voy. PANARD.

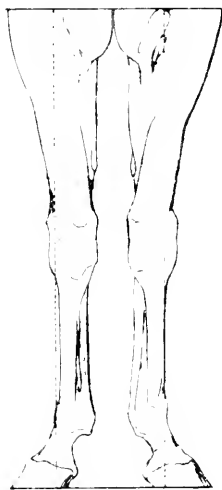
PANARD DU DEVANT. Voy. PANARD.

PANARIS. s. m. En lat. *panaritium*, *reduvia*, *panaritiū*, *paronychia*, *pandalitium*; en grec *parónuchia*, de *pava*, à côté, et *onux*, ongle; à côté de l'ongle. Dans l'homme, on appelle *panaris*, ce qui, dans le cheval, est appelé *javart tendineux*. Voy. JAVART.

PANCRÉAS. s. m. En lat. *pancreas*; en grec *pagkréas*, de *pan*, tout, et *kréas*, chair; qui est tout charnu. Organe glanduleux, oblong, triangulaire, irrégulièrement aplati, situé profondément dans l'abdomen, derrière l'estomac. Sa substance a l'apparence des glandes salivaires. Les granulations dont il est formé donnent naissance à des radicules qui, se réunissant de proche en proche, constituent des rameaux de différentes grosseurs et finissent par se rendre dans un long canal commun, nommé *pancréatique*. Ce conduit exerceur, composé d'abord de deux branches, n'en forme ensuite qu'une seule à une certaine distance de l'intestin grêle, dans l'intérieur duquel il aboutit par un seul ou par plusieurs canaux, tout à côté du canal biliaire. Le *pancréas* offre une grande ouverture ronde, appelée *l'anneau du pancréas*, et destinée à donner passage à la veine-porte. Le fluide sécrété par le pancréas, fluide auquel on donne le nom de *suc pancréatique*, paraît avoir beaucoup d'analogie avec la salive, mais il est encore très-peu connu, soit sous le rapport de sa nature, soit sous celui de ses usages particuliers.

PANCRÉATIQUE. adj. En latin *pancreaticus*

Panard



Panard du devant.



Panard du derrière.

(même étym.). Qui a rapport au pancréas. *Sac pancréatique, canal pancréatique, anneau pancréatique.* Voy. PANCRÉAS.

PANDÉMIE. s. f. En latin *pandemia*, du grec *pan*, tout, et *démos*, peuple. On peut le dire d'une maladie qui attaque toute espèce d'animaux, et un grand nombre à la fois.

PANDÉMIQUE. adj. Qui a rapport à la *pandémie*. Voy. ce mot.

PANNEAU. s. m. Petit matelas de toile, doublé de peau, rembourré de paille ou de bourre, que l'on place en guise de selle sur le dos des chevaux de trait sur lesquels on s'assied.

PANNEAUX DE LA SELLE. Voy. SELLE.

PANNICULE. s. m. En latin *panniculus*, de *pannus*, pièce de drap ou d'étoffe. Nom que l'on donne à diverses parties du corps. Ainsi, par analogie de l'objet exprimé par le mot latin qui sert d'étymologie à *pannicule*, les anciens anatomistes ont appelé *pannicule adipeux* ou *graisseux*, la couche sous-cutanée du tissu cellulaire; et *pannicule charnu*, la couche musculieuse qui se trouve immédiatement au-dessous de la peau. Le *pannicule charnu* forme une vaste expansion membriforme, adhérente à la peau par un tissu lamineux, fin et serré, enveloppant presque toute la périphérie du corps; c'est par ses contractions que se froce la peau de l'animal.

PANNICULE ADIPEUX. Voy. PANNICULE.

PANNICULE CHARNU. Voy. PANNICULE.

PANNICULE GRAISSEUX. Voy. PANNICULE.

PANSAGE. s. m. PANSEMENT DE LA MAIN.

Le *pansage* est l'ensemble des soins hygiéniques mis en usage pour entretenir la propreté de la peau et par suite la santé du cheval. Voy. INSTRUMENTS DE PANSAGE. Cette opération consiste à étriller, brosser, bouchonner, peigner, épousseter, éponger, et quelquefois baigner; elle a pour but de nettoyer la peau d'une matière pulvérulente ou écailleuse, mélange impur de substances excrémentielles et de corpuscules venus du dehors, qui irritent sourdement l'organe cutané, le rendent rude, ternissent le poil, qui se hérissé, devient désuni, et portent l'animal à se frotter continuellement contre les corps durs, d'où peuvent naître les dartres, la gale, le roux-vieux, la taupé, le mal de garrot, etc. D'un autre côté, ces mêmes matières obstruent les pores de la peau, occasionnent des maladies chroniques, telles que la morve, le farcin et des affections aiguës,

telles que des phlegmasies pulmonaires, etc. Le pansage agit particulièrement sur l'appareil digestif et augmente l'énergie musculaire. On délasse, en l'étrillant, un cheval fatigué, on le rend dispos, plus apte aux divers exercices, tandis qu'étant couvert de crasse, il est triste et semble, pour ainsi dire, honteux de son état; aussi manifeste-t-il généralement par sa gaieté le plaisir que cette manœuvre lui fait goûter. C'est de l'utilité incontestée du pansage qu'est venu ce dicton : *Le jeu de l'étrille équivaut à un picotin d'avoine*. Avant de soumettre les jeunes animaux au pansage, on les y prépare. Jusqu'à l'âge d'un an, dit un auteur, il suffit de bouchonner de temps en temps les poulains; quelquefois on les brossera; si on peigne les crins, il faut toujours commencer par les extrémités; il faut de temps en temps leur laver les yeux, et visiter et soigner les pieds au moins une fois par mois; presque toutes les déficiences de cette partie essentielle sont susceptibles de disparaître quand elles sont prises à temps. Un peu plus tard, on brosse les poulains sur toutes les parties du corps, en continuant à démêler les crins avec le peigne. A trente mois le jeune animal est soumis au pansage ordinaire. Ce n'est pas par le pansage que le palefrenier doit commencer sa journée; son premier soin, en se levant, est de *faire net*, c'est-à-dire de nettoyer exactement la mangeoire; ensuite il garnit le râtelier, donne un peu d'avoine, car il est bon de faire précéder le pansage par le déjeuner. On panse deux fois par jour : le matin, entre six et huit heures, selon les saisons; le soir, entre trois et cinq. Le pansage n'aura pas lieu à la place qu'occupent les chevaux; la poussière qui se produit en les nettoyant volerait des uns sur les autres, tomberait dans l'auge, souillerait les fourrages. Dans le cas où la saison, ou d'autres circonstances, ne permettent pas de faire le pansage dehors, il faut retourner les animaux et les attacher soit aux piliers, dans les écuries doubles, soit à des boucles fixées, dans les écuries simples, aux murs opposés aux mangeoires. On les attache par un bridon ou un filet d'écurie, ou bien une cavecine. Dans les écuries où il y a un enfoncement sous l'auge, on y pousse la paille que l'on veut conserver; l'autre est enlevée avec les crottins. L'usage de ne rien laisser et de balayer exactement l'écurie est préférable. Pour procéder au nettoyage du

corps de l'animal, le palefrenier, dont la main droite est armée de l'étrille, se place derrière celui-ci; avec la main gauche, il en saisit la queue; il porte d'abord l'instrument sur le milieu, et après sur les côtés de la croupe, le fait agir à poil et à contre-poil avec vitesse et célérité; puis il passe à la jambe droite de derrière, de là au corps, au ventre, au dos, à l'encolure, à l'extrémité antérieure du même côté, glissant sur les parties dont la peau est mince, respectant la tête, le tranchant de l'encolure, l'épine dorsale, le fourreau. Le palefrenier revient ensuite à la croupe, et agit de la même manière sur le côté qui lui reste à panser. Il serait à désirer qu'il fût ambidextre. Pendant le pansage, il a soin de frapper de temps en temps les marteaux de l'étrille sur le pavé. A l'action de celle-ci succède celle de l'époussette; on la promène partout en insistant sur les parties où l'étrille n'a passé que légèrement ou n'a point passé. La brosse est employée ensuite; on la fait agir sur tout le corps, premièrement à contre-poil, et après dans le sens direct, en la frottant, à chaque coup, sur les dents de l'étrille, pour en faire sortir la crasse. L'éponge sert à laver les extrémités, la queue, les yeux, les naseaux, la vulve, le fourreau, ayant soin de changer l'eau plusieurs fois. A l'aide du peigne, on démêle les crins du toupet, de la crinière, de la queue, et, s'ils sont trop feutrés, on les oint d'huile. Le pansage fini, on couvre l'animal et on le reconduit à sa place. L'action de *bouchonner* peut être considérée comme faisant partie du pansage. Voy. BOUCHONNER et PALEFRENIER.

On recommande un mode particulier de pansage pour les chevaux extrêmement sensibles et chatouilleux, que l'étrille et même la brosse tourmente excessivement. Il consiste à se servir de la main un peu humide, de la même manière qu'on ferait de la brosse, en la passant à plat et en tous sens sur tout le corps; quand la main est devenue crasseuse, on la lave, et l'on recommence ainsi jusqu'à ce qu'il n'y paraisse plus de crasse. La première fois, on emploiera deux ou trois heures à ce travail, mais ensuite il suffira d'une heure tous les matins. Ce mode rend un cheval très-net.

Le *Journal des Haras*, t. III, p. 425, présente des réflexions dont quelques-unes s'appliquent en général au pansage ordinaire, et d'autres sont relatives à un autre mode particulier de l'exécuter. Ces réflexions sont les suivantes. « L'opé-

ration du pansage des chevaux, dit le journal précité, a été l'objet de soins particuliers de la part des vétérinaires. Ils ont apporté toute leur attention à en prescrire l'usage fréquent, et à en tracer les règles d'après les observations et l'expérience d'une hippatrique éclairée. Les réglemens militaires ont, à leur tour, proclamé la haute utilité du pansage, non-seulement pour entretenir cette propreté, si favorable à la beauté du cheval, mais pour favoriser les sécrétions de la peau, qui entretiennent la santé de l'animal et épargnent souvent à nos races de dangereuses contagions. Malgré cette sollicitude, jusqu'ici les frictions du pansage ont été exécutées en France avec des instruments imparfaits. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de rechercher les causes de cet état de choses; la plus puissante sans doute est l'habitude, cette ennemie éternelle de toutes les améliorations. Tandis que les Arabes, si connus par la beauté et la vigueur de leurs chevaux, avaient cherché et presque rencontré un moyen efficace de mieux nettoyer, polir et stimuler le poil et la peau de cet animal; tandis que les belles races de l'Andalousie étaient l'objet de soins mieux entendus; tandis qu'en Angleterre les palefreniers, les jockeys et les gentlemen de Newmarket s'efforçaient d'améliorer le système de l'entretien du cheval; tandis que les plus distingués de nos écuyers et de nos amateurs introduisaient et essayaient dans leurs écuries et dans leurs bars mille méthodes diverses et nouvelles, la grande majorité de la nation et surtout des établissemens industriels, et l'armée tout entière sont restés loin de ces études et de ces progrès. L'étrille, l'époussette, la brosse et le bouchon de paille sont invariablement employés pour l'opération du pansage. Le dernier de ces instruments présente surtout de nombreux inconvéniens. Les nœuds et les corps durs y forment des saillies qui font éprouver à l'animal une sensation douloureuse; beaucoup de chevaux, et surtout les plus jeunes et les plus ardents, ne peuvent y résister. De là les accidens fréquents auxquels sont exposés ceux qui les pansent. L'usage du bouchon étant plus spécialement appliqué aux parties peu charnues, telles que les faces et cavités osseuses de la tête, le garrot, le long de l'épine dorsale, les extrémités des jambes, les emboitemens, les saillies et renforcements de membres, en un mot, toutes les parties

tendineuses et contractiles, et par conséquent les plus sensibles et les plus irritables, il serait nécessaire que son frottement n'occasionnât aucune souffrance et aucune lésion, chose impossible en employant un corps tel que la paille qui présente tant de sommités solides et aiguës. Dans l'application du bouchon sur le dos, la croupe, les cuisses, les flancs et le ventre de l'animal, sa forme cylindrique et peu étendue, et son manque absolu de flexibilité, ne le mettent en contact qu'avec une étroite surface. Le pansage par le bouchon de paille est donc à la fois dangereux sur les parties osseuses, saillantes, grêles ou extrêmes, lent et pénible sur les parties molles et larges du corps de l'animal. Ces faits ont vivement frappé plusieurs vétérinaires, et, comme nous l'avons dit, beaucoup d'amateurs ont déjà pros crit le bouchon de paille, qu'ils ont cherché à remplacer par celui de foin mouillé, ou par des tissus de laine; mais ils n'ont encore obtenu que des résultats tout à fait incomplets. L'inventeur du *gant hygiénique*, préoccupé depuis longtemps des idées que nous venons d'analyser, a suivi l'indication que lui avait présentée la méthode employée par les Arabes, celle de frictionner les chevaux avec des nattes de crins. Il a d'abord composé un tissu de crins, qui, adapté à un cuir ovale, présentait la forme et l'aspect d'une brosse. On fut content de ce premier essai; mais M. Gætz lui-même ne tarda pas à signaler le défaut qu'il reconnaissait à son appareil, celui de se charger trop promptement d'une crasse ou d'une poussière qui ne pouvait être enlevée que par l'action de l'eau, qui agissait d'une manière funeste et sur le cuir et sur le crin, qui, comme la corne, se dilate et se raidit par l'humidité et la sécheresse. Il appliqua à la brosse qu'il avait formée plusieurs préparations imperméables, il en bomba la surface, et ajouta au-dessus du cuir une plaque de tôle qui avait pour objet de le maintenir dans sa première forme. Malgré l'efficacité de ces perfectionnements, M. Gætz fut loin d'être satisfait de ses travaux, il n'hésita pas à les sacrifier: le but qu'il se proposait n'était pas encore atteint. Les reproches que l'on a adressés à cet instrument, il les a lui-même provoqués par son zèle à demander à tous les hommes éclairés des conseils et des indications nouvelles. Maintenant, c'est avec une légitime confiance qu'il peut présenter

son gant hygiénique du cheval, auquel il a donné la dénomination de *kaffah*, qui est celle par laquelle les Arabes désignent les nattes de crins dont nous venons de parler. Ce gant est un tissu de crins, fait à mailles, qui présente la forme d'un sac étroit, dans lequel s'introduit la main; il peut être doublé ou non doublé. La maille est composée d'un cordonnet rond, fort et serré, qui offre une surface lisse. Les bouts de crin qui ressortent, pénètrent activement la peau de l'animal sans lui causer autre chose qu'une agréable titillation. Des expériences nombreuses en ont été faites, et déjà plusieurs feuilles en ont parlé favorablement. L'inventeur se proposait surtout de faire adopter son nouvel instrument pour la cavalerie de l'armée. Le ministre de la guerre en a ordonné des essais dans les régiments de cavalerie, et des mesures d'administration y ont seules jusqu'ici retardé l'adoption du gant hygiénique. »

Un cheval est bien pansé, lorsqu'en le frottant durement à contre-poil, il ne se détache point de poussière.

Négliger le pansage, c'est ne pas donner aux chevaux les soins journaliers dont ils ont besoin, et qui sont indispensables pour les maintenir en santé.

Panser les chevaux à la fourche, signifie leur donner des coups de fourche au lieu de les soigner, ou bien les panser négligemment.

PANSE. s. f. Les maréchaux donnent ce nom à l'estomac du cheval.

PANSEMENT. s. m. En lat. *cura, curatio*. (Path.) On entend par ce mot l'emploi raisonné des moyens thérapeutiques propres à obtenir la guérison des affections chirurgicales. Le *pansement* méthodiquement employé est très-important en chirurgie. Il est des cures qui ne sont dues qu'à des pansements bien faits et bien suivis. Le pansement consiste à recouvrir certaines plaies d'étoupes que l'on maintient à l'aide de quelques tours de bande ou de ligature, ainsi qu'à employer certains topiques, onguents, pommades, qui calmement l'irritation des parties, ou irritent et changent la nature des affections chroniques. On ne peut prescrire des règles précises pour tous les pansements; c'est au praticien à juger de leur composition, de leur étendue, du temps qu'ils doivent rester sur les plaies ou affections quelconques, et cela d'après l'indication prescrite par le caractère de la maladie,

son siège et la structure des régions qu'elle envahit. Avant que de commencer à faire un pansement, on doit préparer tout l'appareil nécessaire, qui consiste en matières de pansement et en instruments. Les matières de pansement sont : l'*étoupe*, que l'on dispose, suivant l'indication, en *plumasseaux*, *tentes*, *bourdonnets*, *boulettes*; la *charpie*, que l'on emploie à défaut d'étoupes; le chanvre, pour faire des *mèches*; les *éclisses*, les *attelles*, les *bandes*, les médicaments et l'eau tiède. Les instruments à pansement sont des *ciseaux* de différentes formes, des *pinces* à anneaux, une *sonde* en S ou porte-mèche, une sonde cannelée à spatule, une sonde en plomb, des *aiguilles* à suture simple et à bourdonnets, des *seringues* à injection, et des *instruments à assujettir*. Lorsque tout est préparé et l'animal maintenu convenablement, le temps de lever l'appareil étant venu, ce qui est toujours quand la suppuration est établie, à moins d'indications autres, comme, par exemple, quand la douleur est trop grande, on enlève, de l'extérieur à l'intérieur, couche par couche, les matières de l'ancien pansement avec beaucoup de précautions, surtout lorsque l'on arrive aux dernières, afin d'éviter l'effusion du sang et les souffrances à l'animal; on humecte les bords qui sont endurcis par le pus desséché; quelquefois on est même obligé de faire prendre un bain, lorsque la disposition de la région le permet, comme pour les membres, et on coupe avec des ciseaux les parties qui retiennent ou se détachent. L'ancien pansement étant enlevé, on pompe le pus des plaies avec des étoupes propres, en appuyant légèrement; on nettoie les bords avec de l'eau et la spatule. Tout cela se fait promptement et avec précaution. On regarde ensuite la plaie; si elle est belle, le pansement sera simple; si elle est enflammée, on fera un pansement adoucissant; si elle est très-bourgeonneuse, on se servira des ciseaux pour exciser les bourgeons, ou d'agents médicamenteux escharotiques pour les ronger, et on fera un pansement compressif; enfin on agira suivant l'indication. C'est du pansement que dépend ordinairement le succès d'une opération ou la guérison d'une maladie, et, pour être convenablement fait, il exige une saine théorie, une grande dextérité, et des connaissances pratiques approfondies que le vétérinaire praticien et instruit peut seul posséder.

PANSEMENT DE LA MAIN. Voy. PANSAGE.

PANSER. v. En lat. *curare*. Appliquer un remède sur une plaie; la nettoyer, en lever l'appareil. — *Panser*, se dit aussi pour étriller, brosser, nettoyer, bouchonner un cheval, lui donner ce qu'il lui faut. Voy. PANSAGE.

PANSER AVEC LA MAIN. Voy. PANSAGE.

PANSER LES CHEVAUX A LA FOURCHE. Voy. PANSAGE.

PANSER UN CHEVAL. Voy. PANSAGE.

PAPILLAIRE. adj. En lat. *papillaris*, de *papilla*, papille; qui a des papilles, qui a rapport aux papilles.

PAPILLE. s. f. En lat. *papilla*, qui signifie proprement le bout de la mamelle. On a appelé *papilles* ou *papilles nerveuses*, de petites éminences plus ou moins saillantes qui s'élèvent de la surface de la peau et des membranes muqueuses. Ces éminences paraissent être les extrémités des vaisseaux et des nerfs. Voy. SYSTÈME MUQUEUX et PEAU.

PARACENTÈSE. s. f. En lat. *paracentesis*, du grec *para*, à travers, et *kéntein*, piquer. PONCTION DE L'ABDOMEN. Opération qui consiste à perforer la paroi abdominale pour donner issue aux liquides épanchés dans le bas-ventre. On a voulu appliquer le nom de *paracentèse* à toutes les ponctions; mais ce mot n'est usité que pour celles que peuvent réclamer les hydropisies péritonéales. La paracentèse est rarement utile, car elle n'offre qu'un moyen palliatif; d'ailleurs, les occasions de la pratiquer sont extrêmement rares. Les objets nécessaires pour son exécution sont des ciseaux, un bistouri droit, un trocart courbe, un emplâtre agglutinatif et une pièce de toile formant le bandage pour le dessous du ventre. On opère sur la ligne blanche ou médiane, à peu près à égale distance du pubis et du prolongement abdominal du sternum. Il n'est pas besoin d'abattre l'animal. On coupe les poils, on applique l'extrémité du trocart et on l'enfonce jusqu'à ce que l'instrument ait acquis une liberté indiquant qu'on a pénétré dans la collection aqueuse. Le poinçon étant retiré, le liquide s'échappe par la canule. La sortie de tout le liquide pourrait avoir des suites fâcheuses; quoiqu'on n'ait pas tant à le craindre que dans le cas d'*empyème*, il convient cependant de se conduire comme dans cette dernière opération. Les suites de la paracentèse n'ont pas de dangers, du moins aussi prompts. Par l'évacuation du liquide, l'abdomen cesse d'être

tendu, l'animal est véritablement soulagé, toutes les fonctions paraissent se rétablir jusqu'à ce que de nouvelles collections de liquide viennent à se former. On opère alors de nouveau, si l'on juge convenable de prolonger encore quelque temps l'existence de l'animal. Lorsque l'évacuation est parvenue à la mesure qu'on veut lui donner, on retire la canule, on applique l'emplâtre agglutinatif, on le recouvre d'étoupes agglutinées et l'on place le bandage. Voy. ASCITE et EMPYÈME.

PARADE. s. f. C'est la même chose que *parer*, c'est-à-dire l'action d'arrêter un cheval en place, au milieu de sa course. On dit *un beau parer* ou *donner une bonne parade*, pour dire un arrêt bien exécuté, c'est-à-dire fait au moment où l'avant-main s'élève et où l'arrière-main se porte en avant. *Ce cheval est sûr à la parade, il pare bien sur les hanches.* Autrefois cet arrêt était nommé *arrêt sur les hanches.*

Parade manquée, se dit lorsque le cheval qu'on veut arrêter s'arme de la bride, en haussant le dos, ce qui porte le cavalier en avant.

PARADE. s. f. Proprement, se dit de tout ce qui est pour l'ornement. *Un cheval de parade, un carrosse de parade.*—La *parade* était aussi une marche que les chevaliers faisaient en bel ordre dans la lice avant de commencer le combat dans les tournois.

PARADE. s. f. On appelle ainsi le lieu où les marchands de chevaux montrent et font essayer les animaux qu'ils veulent vendre.

PARADE MANQUÉE. Voy. **PARADE**, 4^{er} art.

PARALLÉLOGRAMME. s. m. En lat. *parallelogramus*. Figure de géométrie dont les côtés opposés sont égaux et parallèles.

PARALYSIE. s. f. En lat. *paralysis*; en grec *paralasis*, de *paraluein*, délié, relâché. Diminution ou abolition complète de contraction de plusieurs ou d'un seul muscle du corps, accompagnée ou non de sensibilité. La *paralyse*, quand elle attaque tous les muscles, est *générale*; quand elle n'en attaque qu'un ou deux d'une région, elle est *partielle*; on l'appelle *hémiplégie* ou *hémiplexie* (en lat. *hemiplegia*, *hemiplexia*, du grec *emisus*, moitié, et *plésséin* ou *plétéin*, frapper), quand elle occupe un seul côté du corps, et *paraplégie* ou *paraplexie* (en lat. *paraplegia*, *paraplexia*, du grec *para*, qui marque quelque chose de nuisible, d'incomplet, et de *plésséin*, frapper), quand elle a son siège dans le train postérieur. La paralysie est due à une aberration de fonc-

tions du système nerveux en général, ou bien à une lésion d'une partie de ce même système, suivant qu'elle est locale ou générale. Les causes qui changent l'influence du système nerveux sont : l'épuisement produit par le travail ou par le coït, la suppression d'une surface purulente ou l'absorption d'un liquide morbide renfermé dans une cavité normale ou anormale, la suppression de la transpiration cutanée par le passage instantané de la chaleur au froid, l'administration de purgatifs trop violents, la trop grande quantité de sang, les coups sur certaines parties, les luxations, les fractures, les compressions fortes, exercées par des liens ou par une tumeur phlegmoneuse ou autre sur le cerveau, la moelle allongée ou un nerf; la section de la moelle épinière ou d'un nerf, l'administration de narcotiques et de poisons. Les rapports sympathiques de la peau et des muqueuses avec la moelle épinière expliquent certaines paralysies qu'on peut appeler sympathiques, et qui arrivent après la suppression de la sueur ou d'un écoulement purulent, ou après une maladie violente du tube intestinal, comme les indigestions, et particulièrement le vertige abdominal. Les animaux adultes et vieux qu'atteint le plus souvent la paralysie, sont les chevaux épuisés et ceux trop pléthoriques; la paralysie due à la pléthore se remarque au printemps et en été, au moment où les animaux paraissent dans la plus parfaite santé. Dans certaines contrées de la Normandie, dans le pays d'Auge (Calvados), les poulains y sont plus sujets à l'âge de deux ans, qu'avant ou après leur croissance. On l'attribue, ce qui n'est pas prouvé, à une plante nommée *queue de renard*, qui se trouve dans les foins récoltés sur les terrains marécageux. Dans ce département, on rencontre sur les jeunes poulains à la mamelle une paralysie rebelle que l'on fait dépendre de la mauvaise nourriture des mères. Aux environs de Mantes et sur les bords de la Seine, on remarque une paralysie qui règne épizootiquement au mois de juillet. Tous les ans, en hiver, on observe la paralysie principalement sur les animaux vieux et sur ceux qui sont logés dans des écuries basses et humides; alors elle est toujours partielle. La paralysie peut arriver tout à coup, sans aucun symptôme préalable, et l'animal être frappé à l'instant de paralysie générale ou partielle. Quand elle arrive lentement, on remarque l'

tremblement d'une partie qui se communique successivement à toutes les autres, une diminution dans les mouvements, qui va en augmentant; la digestion ne s'exécute que difficilement; la respiration devient aussi successivement plus difficile; l'animal est haletant; le cœur bat plus fréquemment; la respiration cesse peu à peu, le battement du cœur aussi; les mouvements cessent complètement; le froid remplace dans les parties la chaleur, et la mort arrive. La paralysie est générale et a lieu promptement quand elle est due à une congestion cérébrale; elle arrive lentement quand c'est une cause qui agit d'une manière lente sur le cerveau, comme *Parachnoïdite chronique*. Quand elle est partielle, on remarque tous les symptômes que nous avons énoncés plus haut. Ces symptômes s'aggravent, le décubitus devient permanent, l'excrétion des aliments impossible, ainsi que celle des urines, la respiration et la circulation sont gênées, l'affection devient générale, et la mort a lieu. La sensibilité peut exister ou non, en même temps que la paralysie. Cela est dû à ce qu'il y a des nerfs qui président au mouvement, et d'autres au sentiment. L'hémiplégie ou paralysie qui occupe un seul côté du corps est très-rare et a été peu observée. En voici les principaux symptômes. Le cheval a des tremblements à l'épaule et à la cuisse du côté paralysé, l'oreille est immobile, pendante, l'œil fixe, la narine et les lèvres sans mouvement du côté malade; il y a difficulté dans la station; difficulté d'uriner et d'expulser les excréments; la mastication, la déglutition sont pénibles; l'animal mange, l'appétit est bien conservé. Plus tard la maladie se propage d'arrière en avant, la digestion est pervertie, les aliments s'amassent dans l'estomac, se réunissent en une masse compacte qui bouche quelquefois le pylore; dans les campagnes, on appelle cela *bouché* ou *en-sacqué*. La respiration devient de plus en plus difficile, et enfin l'animal meurt le troisième ou le quatrième jour. Cette affection est due le plus souvent au sang qui se porte sur la moëlle épinière et dans les membranes qui l'entourent, ou, d'autres fois, à une luxation ou à une fracture, mais toujours avec fièvre. Dans le premier cas surtout le poulx est agité, l'œil rouge. Il arrive aussi que dans cette paralysie le mouvement a cessé, mais non le sentiment, il a été déjà dit pourquoi. Le traite-

ment de la paralysie n'est pas toujours le même. Si l'affection est générale et prompte, on emploie les saignées, la diète, l'eau froide sur la tête, les calmants à l'intérieur, les lavements irritants, tels que de sel, de savon, d'essence de térébenthine; les sétons aux fesses, les sinapismes de montarde autour de la nuque, les moxas sur l'épine dorsale, les frictions irritantes. Quand la maladie est lente, on a recours aux vésicatoires sur la tête, aux purgatifs, aux saignées petites et répétées, aux sétons au cou. Quand c'est une paraplégie, ces moyens sont à peu de chose près les mêmes; les moxas sur les reins, les frictions irritantes d'essence de térébenthine, de lavande, les sétons aux fesses. Il faut entretenir chaudement les parties paralysées. Lorsque, dans ces cas, la paralysie ne cède pas aux antiphlogistiques, on fait usage de la noix vomique ou de son extrait, ou bien de la strychnine, du phosphore, de l'ammoniaque, et quelquefois des fluides électrique et galvanique, mais le plus souvent sans succès. Dans tous ces cas, la diète sévère doit être prescrite. Lorsque la paralysie est due à un arrêt de transpiration, on emploie les stimulants, comme la cannelle, l'anis, l'absinthe, la camomille. Des frictions irritantes à l'extérieur, et de bonnes couvertures, tels sont les moyens contre la paralysie, mais très-souvent sans fruit.

PARALYTIQUE. adj. En lat. *paralyticus*. Qui est atteint de paralysie; qui a rapport à la paralysie.

PARAPHIMOSIS. s. m. En lat. *paraphimosis*, du grec *para*, au delà, et *phimôô*, je serre, j'étreins. Etranglement du pénis par le fourreau, qui le met dans l'impossibilité de rentrer, étranglement dû à une inflammation du fourreau ou du gland, et quelquefois des deux. La castration, les frottements répétés dans le coït, les coups, les blessures, les substances irritantes introduites dans le fourreau pour faire uriner, la négligence de nettoyer cette partie, les fies, les poireaux, les dégénérescences squirrheuses ou cancéreuses du gland ou de son enveloppe, sont les causes ordinaires du *paraphimosis*. La verge est pendante de 45 à 48 centimètres, grosse comme la cuisse d'un homme; elle est froide lorsqu'elle est fortement étranglée par le fourreau. L'extrémité du pénis devient d'un rouge foncé, se tuméfié de plus en plus, la douleur est très-vive; quelquefois l'animal a beaucoup de difficulté à uri-

neret éprouve des coliques; l'affection marche, dans certains cas, très-rapidement, et cause la mort de l'animal en quatre ou cinq jours. Plus l'animal est jeune, plus l'inflammation est vive, et plus l'affection est grave, parce qu'on a à craindre la gangrène; elle est également très-sérieuse lorsque les végétations sont développées, anciennes et accompagnées d'ulcérations; ou bien encore lorsque ces excroissances doivent leur existence au resserrement opéré par le fourreau. Pour combattre le paraphimosis, on emploie quelquefois les bains et les lotions d'eau froide; mais on doit en faire usage avec prudence, attendu que leur action irritante est souvent nuisible. Les émollients sont préférables et réussissent presque toujours; tels sont les bains de vapeur, les lotions émollientes, les onctions d'onguent populéum ou d'axonge fraîche, les cataplasmes soutenus à l'aide de suspensoirs matelassés. Si le paraphimosis est dû à la malpropreté, il faut nettoyer les parties avec du savon. Quand l'irritation est grande et la douleur forte, on fait des scarifications au moyen d'un bistouri sur la partie enflammée. On favorise la sortie du sang ou de la sérosité à l'aide de lotions émollientes; la tuméfaction diminue, et le paraphimosis disparaît. Quelquefois on est obligé d'en venir au débridement, qui consiste à faire un nombre indéterminé de petites incisions au fourreau au moyen d'un bistouri droit. Quand ce sont des ulcérations que l'on a à combattre, on essaye les soins de propreté et les astringents. Si ces soins échouent, on a recours aux caustiques locaux, au fen, à la pierre infernale. Lorsqu'il s'agit de poireaux, on les excise et on cautérise la racine; et, dans le cas de gangrène, on laisse opérer la nature, ou bien on fait l'amputation du pénis. Voy. AMPUTATION.

PARAPHRÉNÉSIE. s. f. En lat. *paraphrenitis*, du grec *para*, proche, et *phrénés*, le diaphragme. Délire attribué à l'inflammation du diaphragme, avec affection simultanée du cerveau et des méninges. Voy. ARACHNOÏDITE, PHRÉNÉSIE ET VERTIGE.

PARALÉGIE ou **PABAPLEXIE.** Voy. PARALYSIE.

PARASITE. s. et adj. En lat. *parasitus*, du grec *para*, auprès, et *sitos*, blé, nourriture. Nom générique des animaux qui croissent et vivent sur d'autres animaux. Les *entozoaires* et les *extozoaires* sont des animaux parasites. — On le dit aussi des plantes qui croissent et

vivent sur d'autres plantes, et par conséquent à leurs dépens.

PARENCHYMATEUX, EUSE. adj. En lat. *parenchymatosus*; qui est formé d'un parenchyme. *Organe parenchymateux.*

PARENCHYME. s. m. En lat. *parenchyma*. Ce mot vient du grec *pareychnuma*, qui signifie effusion, épanchement, parce qu'on a cru que le tissu qui reçoit cette dénomination était formé par du sang épanché ou coagulé. On définit communément le *parenchyme* un tissu propre aux organes glanduleux, comme le foie, la rate. Cependant, on se sert du mot parenchyme en parlant d'organes qui n'entrent pas dans la catégorie précitée, tels que le cerveau, le pommou et autres, qui sont considérés comme des organes *parenchymateux*.

PARER, v. Synonyme d'*arrêter*. Voy. ARRÊT et PARADE, 1^{er} art. On dit un *beau parer*, pour dire un *bel arrêt, relevé*, et sur les hanches.

PARER. (Maréch.) Voy. FERRURE.

PARESSE. s. f. En lat. *pigritia*. Défaut des chevaux endormis et pour ainsi dire hébétés. On la reconnaît aux moyens que l'animal emploie quand il agit de lui-même. On le voit alors ralentir toujours son allure, qu'il ne reprend que lorsqu'on l'avertit. L'œil couvert est un indice de *paresse*; mais la preuve la moins suspecte de ce vice est une opiniâtreté constante à se retenir et à borner ses mouvements sous lui, quelque effort que l'on puisse faire pour le solliciter à un développement. Ses forces sont retenues en ce que chaque action de ses membres est languissante, constamment tardive; il demande à être sollicité, et ne répond aux sollicitations et aux différentes aides auxquelles on a recours, que pour un instant, car il revient bientôt à tout ce qui caractérise la paresse. Insensiblement accoutumé à ces mêmes aides répétées, il s'endurcit tellement que son défaut de sensibilité prive le cavalier de toute ressource. La paresse est quelquefois le résultat d'une constitution faible et molle. Parmi les chevaux *paresseux*, on en trouve dont la force est paralysée par la raideur des membres, et qui, étant réveillés par des avertissements faits à propos, sont d'un très-bon service.

PARESEUX. adj. En lat. *piger*. Se dit d'un cheval qui ralentit toujours son allure, et qu'il faut avertir sans cesse. Voy. PARESSE.

PARÉ SUR LES HANCHES. Voy. HANCHES.

PARIÉTAIRE. s. f. En lat. *parietaria*, de

paries, muraille. Plante vivace, de la famille des urticées, qui se reconnaît à sa tige rampante, de 36 à 40 centimètres, cassante, velue et onctueuse. Cette plante croît dans les murs, d'où lui vient le nom vulgaire de *casse-pierre*. Sa tige, ses feuilles, sont mucilagineuses, sans odeur ni saveur bien prononcées. La *pariétaire* contient du mucilage, du sel de nitre et quelques autres sels. Elle est adoucissante et diurétique, c'est-à-dire faisant couler abondamment les urines. Comme diurétique, on l'emploie en décoction, et on la pile pour en extraire le jus.

PARIÉTAL. s. m. et adj. En latin *parietalis*, de *paries*, muraille. On appelle *os pariétal* ou simplement *pariétal*, l'un des os du crâne, Voy. ce mot.

PARLER AUX CHEVAUX. C'est faire du bruit avec la voix avant que de les approcher. Cette précaution, qui a pour but de ne pas les surprendre en paraissant tout à coup, est nécessaire, surtout à l'écurie. Ceux qui la négligent risquent souvent de recevoir un coup de pied. Voy. APPROCHER UN CHEVAL.

PAROI. Voy. SABOT.

PAROIR. s. m. Instrument de maréchalerie. Voy. BOUTOIR.

PAROTIDE. s. f. (Anat.) En lat. *parotis*, de *para*, proche, et *ous*, gén. *otos*, oreille. Glande située de chaque côté de la tête, entre l'encolure et l'oreille, s'étendant jusqu'au larynx, et fournissant un conduit, appelé *canal de Sténon*, *canal parotidien* ou *salivaire supérieur*. La face externe de ces glandes est recouverte par des muscles très-minces; leur face interne recouvre de gros vaisseaux tant veineux qu'artériels; leur extrémité supérieure embrasse l'oreille et peut être blessée dans l'amputation de la conque; leur extrémité inférieure est située entre les deux divisions de la jugulaire; le bord antérieur, dans toute son étendue, recouvre, soit des artères, soit des veines ou des paquets nerveux. Les *parotides*, les plus considérables des glandes salivaires, sont formées par la réunion d'un grand nombre de granulations glanduleuses, réunies par du tissu cellulaire, par des branches vasculaires et nerveuses, et par leurs vaisseaux particuliers. Le canal parotidien résulte de la réunion de tous les petits canaux; il part du milieu du bord antérieur de chacune des glandes, descend au bas de la masse charnue que forme la joue, puis remonte, perce la lèvre obliquement et va

se rendre dans la bouche au niveau de la troisième dent molaire. Son ouverture est recouverte d'un mamelon. L'office des parotides consiste à sécréter la salive très-nécessaire à la santé, parce que sans elle la digestion est incomplète. Les obstacles qui peuvent s'opposer à ce que la salive arrive dans la bouche, sont la section des canaux, les calculs salivaires, etc.

PAROTIDE. s. f. (Ext.) Les *parotides*, une de chaque côté, sont situées en arrière de la ganache, qui se dessine sur elles en relief; elles offrent une dépression plus ou moins marquée. Lorsque cette dépression n'existe pas, on dit que la tête est *plaquée* à l'encolure; si au contraire elle est trop profonde, la tête est dite *mal attachée*. La peau des parotides doit être fine et intacte. Quelquefois on trouve sur cette région des traces de feu dont l'emploi a pu être nécessité par des engorgements à la suite du *thrombus* de la jugulaire.

PAROTIDIEN, ENNE. adj. En lat. *parotidæus*; qui a rapport à la parotide.

PAROTIDITE, ou PAROTITE. s. f. En latin *parotiditis*, *parotitis* (même étym.). *Inflammation de la parotide*, ayant son siège dans le tissu cellulaire qui réunit tous les globules, vaisseaux ou nerfs dont se compose cette glande, et qui attache ses bords et ses faces. La *parotidite* est *consécutive* à une autre maladie, ou bien la suite de coups; dans ce cas elle est *primitive* ou *simple*. La *parotidite simple* est rare, c'est-à-dire que l'inflammation de la parotide est presque toujours la suite de celle des tissus environnants. On la remarque pourtant sur les poulains et sur les jeunes chevaux, et rarement sur ceux âgés. Les causes qui la produisent sont le froid, mais plutôt les contusions, les déchirures. Souvent les maréchaux la déterminent en faisant ce qu'ils appellent *tenailler*, *battre les avives*. Voy. AVIVES. La *parotidite consécutive* se rencontre avec la *pharyngite*, la *laryngite*, la *gourme*, etc. Elle arrive pendant, et quelquefois au déclin de ces affections. Que la parotidite soit primitive ou consécutive, la glande est gonflée, chaude, douloureuse; elle gêne les mouvements de la tête et de la mâchoire, et rend la déglutition difficile, quelquefois même impossible. La salive est plus abondante, visqueuse, et s'échappe de la bouche. Quand l'inflammation est forte, il y a fièvre et tous les symptômes qui l'accompagnent; quelquefois l'inflammation est si violente qu'il y a com-

pression des vaisseaux, arrêt de la circulation, et par suite gangrène. Cette inflammation se termine par *résolution*, *suppuration*, *gangrène*, et *induration*. — La résolution est la disparition de tous les symptômes sans suppuration. On doit chercher à l'obtenir, ou au moins à modérer la suppuration. Les moyens à employer sont d'éviter le froid par l'application sur la partie d'une peau de mouton, la laine en dedans, et les onctions d'onguent populeum. Ils suffisent lorsque la maladie est peu vive. Lorsqu'elle est plus grave, on a recours aux saignées générales et locales, à la diète, à l'eau blanche, aux applications de graisse ou de pommade de peuplier, aux lotions émollientes, aux cataplasmes. On continue ce traitement jusqu'à ce que la résolution ait lieu. — Quand la suppuration est arrivée et qu'il se forme un abcès, on doit l'ouvrir aussitôt que la fluctuation est percevable, afin d'éviter les délabrements morbides qui pourraient résulter d'un retard. La fluctuation étant reconnue, on incise la peau de dehors en dedans et on crève la poche au moyen de la soude, puis on détache les globules; alors le pus s'écoule et on panse la plaie, en ayant soin de maintenir l'ouverture béante au moyen d'une mèche introduite dans la plaie. Celle-ci étant simple, la guérison arrive rapidement. Lorsqu'il y a affection des canaux salivaires ou de la substance glandulaire, soit à la suite de la ponction ou de la macération du pus sur la partie, la plaie se rétrécit, mais une fistule persiste. Voy., à l'article FISTULE, *Fistule salivaire*. Quand la fistule est peu profonde, ou qu'il n'y a pas grand inconvénient à l'ouvrir, on la débride, on introduit le cautère à blanc dans la plaie, et lorsque l'escarre est tombée on panse avec de l'eau vineuse, du vin, de l'eau aromatique, du chlorure de chaux. La guérison de cette fistule s'obtient assez facilement quand la substance est seule attaquée, mais la fistule des canaux est beaucoup plus rebelle. Quand le pus n'a pas d'issue au dehors, qu'il est situé très-profondément et qu'il tend à se répandre dans les poches gutturales, ce que l'on peut supposer lorsque l'animal a de la difficulté pour déglutir et respirer, on ouvre les poches gutturales. Cette opération s'appelle *hyovertébrotomie*. Voy. ce mot. — La gangrène, qui a lieu à la suite de manœuvres intempestives, ou de coups sur la parotide, peut cependant arriver

indépendamment de ces circonstances. On enlève les escarres quand la vie est éteinte, puis on cautérise; mais, ordinairement, les parties mortifiées se détachent d'elles-mêmes par la suppuration. — L'induration survient quand on emploie les réfrigérants. Contre cette terminaison, qui est assez rare, on fait usage de vésicatoires, du feu en raie ou en pointe, afin d'obtenir la résolution de l'induration, ou, au moins, une suppuration à la suite de laquelle elle puisse disparaître. Quoi qu'on en dise, il ne faut jamais employer ni purgatifs, ni sétons.

PAROXYSMES. s. m. En lat. *paroxysmus*, du grec *paroxusmus*, irritation, dérivé de *paroxunó*, j'irrite. Exaspération des symptômes, qui se répète plus ou moins dans le cours d'une maladie. Ce mot est synonyme d'*exacerbation*, de *redoublement*. Quelques auteurs l'ont employé aussi, mais improprement, comme synonyme d'*accès*.

PARQUER. v. En lat. *sepère*, mettre dans une enceinte. On le dit en particulier des poulains, des chevaux que l'on met dans un parc, dans une enceinte, où on ne leur permet de parcourir qu'une certaine partie de la prairie où on les a mis, et en leur donnant une nouvelle étendue lorsqu'ils n'ont plus à manger dans la section qu'ils occupent.

PART. Voy. PARTURITION.

PARTAGER LES RÈNES. Voy. BRIDE.

PARTEZ ! Mot que prononce le maître d'académie pour dire à l'élève : *Poussez, piquez votre cheval*.

PARTICULARITÉS DES ROBES. Voy. ROBE.

PARTIES DURES. (Anat.) On appelle ainsi les os, les cartilages et la corne.

PARTIES MOLLES. Voy. MOU.

PARTIR. v. Mot employé dans diverses expressions de manège. Le *partir* est l'action instantanée que le cheval fait pour se porter en avant. Ce *cheval a le partir prompt*; il a de la grâce au partir. *Faire partir un cheval*, ou le *faire échapper de la main*, c'est le pousser avec impétuosité. *Beau partir de la main*, se dit de la course que l'on fait faire au cheval sur la ligne droite, sans qu'il s'en écarte ou qu'il se traverse. Cette course est ordinairement d'environ 500 pas. Pour *faire partir de bonne grâce*, on baisse la bride de trois doigts, en tournant les ongles en dessous, et on appuie délicatement les talons ou seulement le gras des jambes. *Partir et échapper*,

sont synonymes dans le manège. Voy. PARTIR AU GALOP DE PIED FERME, PARTIR DE LA MAIN et PARTIR JUSTE. — *Partir* est aussi substantif masculin, et l'on dit le *partir d'un cheval*. Ce cheval a le *partir prompt*, il a de la *grâce au partir*, un *beau partir de la main*.

PARTIR AU GALOP DE PIED FERME. Voy. GALOP.

PARTIR DE BONNE GRACE. Voy. PARTIR.

PARTIR DE LA MAIN. Voy. MAIN.

PARTIR DE PIED FERME AU GALOP. C'est faire partir le cheval du pas au galop. Voy. GALOP.

PARTIR JUSTE. Voy. JUSTE.

PARTISAN. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

PARTURITION. s. f. En lat. *parturitiō*, du verbe *parturire*, enfanter. Ce mot signifie proprement le travail de l'enfantement ou de la mise bas ; mais il est souvent employé comme synonyme d'accouchement. PART. s. m. En lat. *partus*. Ce mot est tantôt synonyme d'accouchement, et tantôt de fœtus ou nouveau-né. ACCOUCHEMENT. s. m. Dans le sens le plus étendu, le mot accouchement doit être défini : *l'expulsion naturelle ou l'extraction du fruit de la fécondation avec ses dépendances hors de la matrice*. Ce mot signifie, par conséquent, tantôt l'enfantement ou mise bas, la parturition (en lat. *partus*, *puerperium* ; en grec *lochēia*, *tokos*) ; tantôt l'action d'accoucher une femme ou une femelle des animaux, de lui administrer, pendant le travail, les secours que son état demande. MISE-BAS. Action par laquelle le produit de la conception, parvenu au terme de son développement, est expulsé de la cavité utérine, à travers les voies génitales. Les juments qui sont soumises à un régime et à un travail ou exercice convenable, accouchent ordinairement d'elles-mêmes ; il arrive cependant, dans plusieurs circonstances, que des obstacles nécessitent les secours de l'art pour éviter des résultats funestes, soit pour la mère, soit pour le petit, soit quelquefois pour tous les deux ensemble. On fait en général du part, qui est le terme de la gestation, deux grandes divisions, dont l'une se rapporte à l'époque où le part a lieu, l'autre à la manière dont il s'exécute. Sous le premier point de vue, la *parturition* est dite : 1^o *prématurée*, quand elle a lieu avant que la durée naturelle de la gestation soit expirée, ce qu'on appelle *avortement* ; 2^o *à terme*, quand la parturition a lieu à l'époque juste de

la durée naturelle et ordinaire de la gestation ; 3^o *retardée*, quand la parturition a lieu au delà de l'époque naturelle et ordinaire ou le produit de la conception doit être expulsé. Sous le second point de vue, la parturition se distingue en *naturelle*, *laborieuse* et *contre nature*. La première suppose la sortie du fœtus de la cavité utérine dans l'ordre de la nature, au terme fixé par elle et sans le secours de la main de l'homme. Dans la deuxième, quelquefois divisée en *languissante* et *tumultueuse*, la sortie du fœtus est difficile ; la mère éprouve des souffrances plus grandes que dans la parturition naturelle ; la position du petit sujet n'offre rien d'irrégulier, mais son expulsion ne peut s'effectuer d'elle-même. Enfin, la troisième est considérée comme n'étant pas semblable à la parturition naturelle, ni à la parturition laborieuse, en ce que le fœtus présente quelque chose d'extraordinaire relativement à la disposition où il se trouve, ou à la manière dont il est placé ou dont il se présente, ou bien à sa conformation.

Parturition naturelle. Cette parturition est la plus commune et la plus favorable ; elle offre une série de phénomènes qu'on peut distinguer en signes précurseurs, éloignés ou prochains, et en signes qui accompagnent l'accomplissement de la parturition. Les signes précurseurs commencent à se manifester quelques jours avant le part, et se reconnaissent surtout au gonflement des mamelles, qui deviennent en même temps sensibles et dures. D'un autre côté, les lèvres de la vulve se tuméfient, la fente qu'elles forment se dilate, s'agrandit et donne issue de temps en temps à une matière muqueuse, qui s'échappe surtout lorsque la jument urine, ou immédiatement après qu'elle a uriné. La bête se campe souvent pour satisfaire à ce besoin. Successivement le ventre s'affaisse, les flancs se creusent et deviennent concaves ; la colonne sacrolombaire effectue une direction horizontale, on semble se courber en bas ; en traçant un peu les mamelles, on s'aperçoit qu'elles contiennent un liquide lactescent ; enfin, la marche de l'animal devient lente, pesante et pénible. Ces signes, très-apparens dans d'autres femelles, sont bien peu saillants dans la jument. L'époque de la parturition étant moins éloignée, la bête éprouve des douleurs qu'elle manifeste par des mouvements particuliers ; elle

a du malaise, de l'inquiétude; elle va et vient, quand elle est libre; trépigne, gratte le sol, se tourmente comme dans le cas de coliques passagères; change souvent de position, en cherche une capable de la soulager, se couche, se relève, s'étend quelquefois sur le côté, mais n'y reste pas longtemps. En outre, l'appétit diminue, cesse ou devient irrégulier; les mamelles deviennent résistantes et se remplissent presque subitement; la vulve se gonfle davantage, son ouverture se dilate de plus en plus, et la matière qui s'en écoule est plus abondante. Le moment de la parturition approchant davantage encore, des efforts expulsifs commencent à se manifester; quelques plaintes, quelques inspirations vives et promptes se font remarquer. Les contractions utérines, reconnaissables aux signes indiqués plus haut, se développent graduellement et se prolongent; éloignées d'abord, plus rapprochées et plus fortes ensuite, elles se répètent plus fréquemment, deviennent plus longues et plus douloureuses, et donnent lieu à des efforts assez analogues à ceux que font les animaux pour expulser leurs excréments, lorsqu'ils sont constipés. Pendant ces efforts, le poulx devient dur et fréquent, la chaleur de la peau augmente, quelquefois le corps se couvre de sueur. A la suite de ces efforts, les phénomènes qui accompagnent le part se manifestent. Quelquefois la vulve donne passage à une assez grande quantité de liquide; d'autres fois, et lorsque les lèvres de cette ouverture s'écartent, on aperçoit une espèce de vessie qui renferme un liquide qu'on nomme vulgairement *poche des eaux*; c'est une portion de la masse formée par le placenta et les membranes fœtales, contenant du liquide amniotique. Par suite de la répétition ou de la continuation des contractions utérines, cette poche se rapproche davantage de l'extérieur; enfin, elle se rompt et laisse échapper une liqueur qui lubrifie les parties, les relâche, favorise la dilatation des ouvertures et conséquemment le passage du fœtus. Ce premier travail se soutenant et devenant de plus en plus efficace, on commence à apercevoir le petit sujet, qui se présente dans la position naturelle, c'est-à-dire les membres antérieurs en avant et la tête et l'encolure appliquées sur ces membres; ce sont donc les sabots de devant qu'on aperçoit d'abord, puis les régions phalangiennes et métacarpiennes, ensuite le bout du nez; de telle sorte que les

membres réunis à la tête forment une espèce de cône qui, s'engageant de plus en plus dans le col de l'utérus et présentant un volume de plus en plus grand, dilate cette ouverture d'une manière graduelle. Le petit sujet rencontre une certaine résistance; il sort peu à peu de la cavité utérine, puis, tout à coup, il franchit la vulve et se trouve expulsé par un dernier effort qui complète l'opération. Le passage des épaules et de la poitrine est le plus difficile, à cause du diamètre de ces parties; mais, dès que ces régions sont passées, tout le reste est bientôt entraîné par le propre poids des parties antérieures; le plus souvent, le cordon ombilical se rompt pendant la chute du petit. Il est des cas où le petit sujet s'échappe environné de toutes ses enveloppes, qu'il rompt ordinairement par ses mouvements, ou que la mère, si elle est libre, déchire avec ses dents; on a rarement besoin de couper le cordon et de délivrer le petit des tuniques qui le contiennent. La jument accouche debout ou couchée. Quand tout se passe bien, quand le petit se présente convenablement et sort avec facilité, il n'y a rien à faire; mais s'il reste longtemps au passage, il faut l'aider à sortir en le tirant peu à peu et doucement, en baissant, la bête est debout, et, dans la direction des jarrets, si elle est couchée; on ne doit tirer que dans les moments où la jument fait elle-même des efforts expulsifs. La parturition se montrant difficile, Lafosse a conseillé de faire lever la queue par des hommes et de faire porter les membres postérieurs en avant par deux ou trois autres hommes, ce qui met les parties dans le plus grand degré d'ouverture possible. Lorsque le placenta et les membranes du fœtus, qu'on nomme vulgairement *arrière-faix*, ne sortent pas avec le petit sujet, on en voit d'abord une portion plus ou moins considérable rester en dehors; cette portion est susceptible de rentrer, et, dans ce cas, l'utérus venant à se resserrer, comme cela doit avoir lieu, ces productions animales peuvent se trouver renfermées dans la cavité utérine et y devenir la source d'accidents plus ou moins graves. Pour empêcher cette rentrée, on est dans l'usage, chez les cultivateurs et les ménagers, d'attacher à la partie sortie et devenue libre un corps léger quelconque; la légère traction permanente qui en résulte provoque même l'utérus à se débarrasser du corps qui lui est devenu étranger. Si le poids n'est pas trop lourd, cette pratique

est utile.—La parturition peut rencontrer différents obstacles que nous allons exposer successivement de la manière la plus abrégée possible.

Obstacles qui dépendent de la faiblesse de la mère. La faiblesse peut être réelle ou apparente. La faiblesse réelle dépend, dans certains cas, de l'âge avancé de la jument, des maladies qu'elle a pu éprouver pendant la gestation, des grandes fatigues ou des excès du travail, du défaut d'alimentation, de l'usage journalier d'aliments de mauvaise qualité, circonstances qui ont amené le dépérissement et l'amaigrissement de l'animal. Dans ce cas la bête fait des inspirations médiocres et réitérées; elle est inquiète et paraît souffrir beaucoup; les forces sont peu actives; si l'on introduit la main dans le vagin, on ne sent que de faibles contractions utérines; celles du diaphragme et des muscles abdominaux ne sont pas plus énergiques; les unes et les autres sont insuffisantes, et la parturition languit. On administre à la mère des breuvages cordiaux, dans lesquels on a cassé du pain grillé et que l'on compose avec du vin tiède, plus ou moins étendu d'eau, de la bière ou du cidre, suivant les pays. On peut battre quelques jaunes d'œufs dans ces deux derniers liquides avant de les chauffer. Ces liqueurs sont préférables à l'eau-de-vie, même étendue d'une suffisante quantité d'eau. Si on avait le temps de préparer des infusions de plantes aromatiques, elles seraient plus économiques et aussi efficaces que le vin, la bière et le cidre. On ajoute au besoin des substances excitantes, telles que la gentiane, l'aunée, etc. Il est des médicaments que l'on considère comme doués d'une action spéciale sur l'utérus, et propres à provoquer les contractions de cet organe; les plus préconisés appartiennent à la classe des excitants; ce sont la rue, la sabine, l'arnoise, la tanaïsie, la grande absinthe, etc.; ils sont regardés comme les plus actifs des emménagogues; cependant, ils n'ont peut-être d'autres vertus que d'accélérer le mouvement circulatoire, d'exciter, d'enflammer directement les membranes muqueuses digestives, et de donner lieu ensuite à un effet analogue sur la membrane de même nature qui revêt l'intérieur de l'utérus. L'action de l'*ergot de seigle* paraît être plus certaine, et nous renvoyons à ce que nous avons dit à l'article où il est traité de cette substance. La faiblesse de la mère n'est qu'*apparente*,

lorsque les forces, loin d'être nulles, sont exaltées, mais empêchées dans le développement de leur activité. La distinction de cet état est très-importante à faire, parce que les moyens à employer ne sont pas les mêmes que dans le cas précédent. Dans celui qui nous occupe, le poulx est plein, l'artère est roulante, les membranes apparentes sont rouges. Ceci peut arriver lorsque la femelle est jeune, irritable, pléthorique, et surtout lors d'une première parturition. Au lieu de prodiguer les excitants, il est plus rationnel de rechercher les causes qui produisent de tels effets et de s'attacher à les faire cesser. Presque toujours le système circulatoire se trouve dans un état de plénitude, et une saignée produit les meilleurs résultats. On donne en outre des lavements mucilagineux, tant pour aider au relâchement des parties que pour débarrasser l'intestin des excréments qu'il contient. En dirigeant convenablement ces moyens, on a souvent la satisfaction de voir le fœtus sortir sans de grandes difficultés, au moment où l'on s'y attendait le moins.

Obstacles qui dépendent d'un état maladif de l'utérus. On ne saurait douter que la rigidité et l'irritation du col de l'utérus ne soient des circonstances susceptibles de s'opposer à la parturition. Les muscles de l'abdomen et le diaphragme se contractent bien avec force, mais le travail n'avance pas. Cette rigidité peut avoir lieu chez les femelles qui mettent bas pour la première fois. On la reconnaît à de longs et infructueux efforts expulsifs, et la main, introduite dans le vagin, trouve les bords du col denses, serrés, résistants. Les injections émollientes, les lavements de même nature, la vapeur de l'eau tiède, bien dirigée, sont les moyens les plus propres à vaincre la résistance qui entrave le travail. Dans les femelles irritables, le col utérin devient quelquefois le siège d'une inflammation; en introduisant la main dans le vagin, on sent une grande chaleur, particulièrement vers le col enflammé, qu'on trouve sensible. Il faut mettre en usage tous les moyens adoucissants qui viennent d'être indiqués, y ajouter des linges imbibés d'eau tiède, appliqués sur la croupe et fréquemment renouvelés, pour en entretenir la température; ne donner pour boisson et pour aliment que de l'eau blanche, et pratiquer au besoin une ou plusieurs saignées. L'état squirreux du col utérin est un cas fort

grave, mais heureusement assez rare. Les signes indicateurs de cet état sont à peu près semblables à ceux qui indiquent la rigidité du col, c'est-à-dire que la bête, qui peut être bien portante d'ailleurs, se livre à des efforts expulsifs sans résultat; en outre, il n'y a ni sortie de poche ni écoulement d'eau. En portant alors la main dans le vagin près du museau de tanche, on reconnaît que le col est tuméfié, dur, de consistance presque cartilagineuse, et traversé dans son centre par un conduit tellement étroit, qu'il est presque impossible d'y faire pénétrer le doigt. Deux moyens se présentent alors pour terminer le part : l'opération césarienne vaginale, et l'opération césarienne abdominale. Voy. GASTRO-HYSTÉROTOMIE et HYSTÉROTOMIE. Les polypes de la matrice sont aussi un obstacle qu'on peut rencontrer, mais on n'en a pas encore d'exemple dans la jument.

Obstacles qui dépendent des vices de conformation du bassin. Pour que le fœtus puisse être extrait, il est indispensable que les diamètres qu'il doit franchir soient assez étendus pour lui fournir passage. Cette condition n'existant pas, et le moment de la parturition étant arrivé, c'est en vain que la femelle fait des efforts violents et répétés, et si l'on introduit la main dans le vagin, on reconnaît une disproportion entre le passage et les parties qui se présentent. Ce cas est très-difficile; si quelquefois on peut, pour conserver la mère, ce qu'on doit surtout avoir en vue, opérer l'extraction du fœtus en lui ouvrant le crâne, en l'aplatissant, et même en l'amputant, d'ordinaire il n'y a d'autre ressource que la gastro-hystérotomie.

Obstacles provenant de l'adhérence des membranes fœtales avec la peau du fœtus. Ce cas n'a pas encore été observé dans la jument.

Obstacles qui dépendent de la mort du fœtus ou de son volume disproportionné. Ces deux circonstances, et surtout la seconde, ont pour effet de retarder la parturition, de la rendre plus difficile et plus compliquée. La première peut résulter des violences exercées sur le fœtus pour l'extraire de la cavité utérine, quelquefois même des simples efforts de la mère, efforts qui cessent après la mort du petit sujet, dont le cadavre, resté dans la matrice, s'y putréfie presque toujours. La jument éprouve de grandes souffrances, cesse de man-

ger, regarde son flanc et pousse des gémisséments; la vulve, élargie, donne issue à une humeur fétide, et même à des morceaux du petit cadavre, qui sortent peu à peu. Bien souvent la bête maigrit graduellement et finit par mourir après un délai plus ou moins long; cependant, on a vu des juments, en pareil cas, souffrir si peu qu'elles engraisserent. S'il n'est pas possible d'obtenir une position favorable du fœtus pour l'amener au dehors à l'aide des moyens ordinaires, on doit avoir recours à l'*embryotomie*. Voy. ce mot. Si le volume disproportionné du fœtus consiste uniquement dans la tête trop grosse, il arrive quelquefois que celle-ci n'offre pas une grande résistance, et en s'aplatissant sous l'action des efforts faits par la mère pour expulser le petit, la parturition s'effectue; mais il en est autrement de la disproportion du volume des épaules et du thorax. Cette parturition est une des plus difficiles. Dans tous les cas, on doit commencer par s'assurer du véritable état des choses. En supposant que ce soit la tête du fœtus qui est trop volumineuse, il faut sacrifier le petit animal à la conservation de la mère, et le décapiter; si ce sont les épaules qui excèdent de volume, il faut retrancher les membres thoraciques.

Obstacles qui dépendent de la situation vicieuse du fœtus, ou de quelqu'une de ses parties. Le fœtus ne peut sortir de l'autre utérin que par l'une ou par l'autre de ses extrémités; mais, indépendamment de ces parties, il peut se présenter dans plusieurs positions qui s'opposent à sa sortie. Quelle que soit la situation du fœtus, on doit introduire la main dans la matrice, et chercher à le placer, autant que possible, dans la position naturelle ou dans celle qui peut devenir la moins défavorable à l'accomplissement de la parturition. Pour y parvenir, il est toujours indispensable, quand une portion du petit est déjà engagée dans le passage, de repousser le tout dans l'utérus, parce que c'est là qu'on peut manœuvrer avec le moins de difficulté et espérer d'obtenir les résultats désirables. Examinons successivement chacune des positions vicieuses du fœtus.

Position dans laquelle les deux membres abdominaux se présentent les premiers. Dans ce cas, la parturition peut s'effectuer spontanément, si la queue est placée entre les fesses; cependant il convient d'aider la nature dans son travail, soit que la situation existe primi-

tivement, soit qu'elle ait été déterminée à dessein pour favoriser l'accouchement. Cette situation est susceptible d'offrir deux conditions différentes : dans l'une, le fœtus présente les pieds postérieurs; dans l'autre, les jarrets, et alors les membres sont repliés vers l'abdomen. Il faut commencer par s'assurer qu'il s'agit véritablement des membres abdominaux; car si l'on se trompait, et que ce ne fussent que ceux de devant, on aiderait le travail du pœ, tandis que la tête et l'encolure feraient obstacle à la sortie du fœtus. Pour distinguer les membres de derrière de ceux de devant, il faut les examiner jusqu'au delà du canon, et on reconnaîtra la différence qui existe entre la structure du jarret et celle du genou. D'ailleurs, il y a une différence de structure entre les pieds antérieurs et les postérieurs; les premiers sont un peu plus évasés que les autres, et ont aussi les talons un peu plus hauts et un peu plus écartés. Supposons donc que le fœtus se présente par les membres abdominaux, ayant la queue bien placée dans la direction de ces membres allongés, la parturition peut être considérée comme encore assez favorable; seulement le travail, étant plus difficile et plus long, a besoin de plus grands efforts et donne lieu à des douleurs plus vives. Dans le cas où la queue se trouverait mal placée, on l'établit dans la position que nous avons indiquée. Cette précaution prise, on saisit les pieds qui paraissent, et l'on tire légèrement le petit animal pendant la durée des efforts auxquels se livre la mère. Les membres ayant été attirés un peu au dehors, l'opérateur les confie à un aide; il s'empare de la queue pour tirer de concert avec celui-ci, et, à mesure que le canon, les jarrets, les jambes et les cuisses sortent, il allonge la main et le bras gauche sous les parties pour les soutenir; ensuite, lorsque la croupe est dégagée, il glisse la main sous le ventre dans la même intention. En supposant la mère debout, il faut soutenir le tronc du petit et l'abaisser légèrement à mesure qu'il se dégage de la vulve. Si, les membres étant repliés, ce sont les jarrets qui se présentent, la parturition peut néanmoins s'effectuer quelquefois. On l'aide, en passant les doigts recourbés dans les plis des jarrets, et l'on s'en sert comme de crochets pour tirer. Mais le plus souvent il est nécessaire de changer la direction défavorable des membres postérieurs.

A cet effet, l'opérateur les repousse, introduit la main dans l'utérus, suit le dessous de l'une des cuisses du fœtus, et, parvenu au sabot, il dégage le membre, l'attire au dehors, puis il fait la même chose pour l'autre membre. Ce qui reste à faire ensuite ne diffère en rien de ce que nous avons dit plus haut.

Parturition dans laquelle un seul membre abdominal se présente. L'opérateur doit alors aller à la recherche de l'autre membre postérieur. A cet effet, il attache un lacs au pied qui est à sa portée, afin qu'il ne s'écarte pas pendant la recherche; il confie ensuite le cordeau à un aide, qui doit seulement maintenir sans tirer. L'opérateur remonte ensuite avec la main le long de ce membre, et va jusqu'au périnée du petit sujet; une fois là, il s'empare de la cuisse opposée, la parcourt, en descendant jusqu'au patron, en réunit le pied au premier, et s'en rend maître au moyen d'un autre lacs dont il confie la corde au même aide. Il s'agit alors d'une parturition simple par les membres abdominaux.

Parturition dans laquelle la tête se présente seule, sans les extrémités antérieures. Dans ce cas, les épaules forment un point de résistance qui fatigue beaucoup la mère, mais la nature est presque toujours assez puissante pour vaincre cet obstacle, et souvent on n'a qu'à aider la bête dans le moment où elle fait des efforts expulsifs, en tirant avec ménagement sur les parties qui sortent, dans une direction en contre-bas. Si cependant l'obstacle ne pouvait être surmonté ainsi, on repousserait la tête quand elle aurait passé l'orifice de l'utérus; on irait chercher chaque membre l'un après l'autre avec la main; on ramènerait le pied en face du col utérin et on s'en assurerait au moyen d'un lacs; on ferait de même relativement à l'autre membre, et l'on procéderait en tout d'une manière analogue à celle qui a été indiquée pour les cas précédents. La manœuvre serait la même s'il arrivait que les extrémités antérieures fussent croisées sur la poitrine.

Parturition dans laquelle les deux membres antérieurs se présentent avec la tête, mais celle-ci dans des situations défavorables. La position fâcheuse la plus fréquente du fœtus, dans ce cas, est celle où les parties antérieures se présentent bien les premières, mais où la tête est déviée au-dessous des membres ou fortement encapuchonnée, au lieu d'être allongée

sur les membres. Cette position de la tête est très-défavorable sans doute, car la forme conique n'existant plus, la masse qui se présente est irrégulière et plus volumineuse qu'elle ne devrait l'être. Cependant, cette position vicieuse est une des moins difficiles à redresser. Dans la seconde position, le bout du nez est dirigé en arrière, et la nuque et les oreilles sont les premières parties que la tête présente, ce qui augmente beaucoup le volume des parties engagées les premières dans le détroit du bassin. Il faut alors tout repousser en arrière le plus possible, chercher ensuite la tête, faire tous ses efforts pour la saisir par la houpe du menton, puis en opérer le redressement en ayant soin de la maintenir dans la position favorable à laquelle on l'a amenée. Pour parvenir à ce dernier résultat, on fixe à la mâchoire inférieure, au moyen d'un crochet mousse ou d'un laes, un cordon bien huilé qu'un aide tient et sur lequel il tire en même temps que l'opérateur agit des mains, pendant les efforts de la mère.

Parturition dans laquelle les membres antérieurs se présentent, mais où la tête et l'encolure sont renversées en arrière. M. Delafoi aîné a conseillé, en pareil cas, de passer un cordeau solide dans l'anse que forme l'encolure, de rapprocher le plus possible de la tête l'anse formée par ce cordeau, et d'en tordre les extrémités dans leur longueur pour serrer la partie comprise de l'encolure; des aides tirent alors dessus, tandis que l'opérateur refoule le corps au fond de la matrice; l'encolure se déploie et le part s'effectue; mais le plus souvent on ne peut passer un doigt entre l'encolure et le corps, et il ne reste plus alors d'autre ressource que l'embryotomie.

Parturition dans laquelle le fœtus présente le dos, les reins ou la croupe. Ces positions offrent un des plus grands obstacles à la parturition; c'est en vain que les efforts expulsifs se renouvellent, le travail est commencé et rien n'avance. Il s'agit de déplacer le fœtus et de le mettre dans une situation favorable à sa sortie. Toute la manœuvre doit tendre à repousser le petit sujet, en s'efforçant de lui donner une position telle que ce soient les extrémités antérieures qui se présentent les premières, de façon qu'on puisse les amener et saisir la tête, qu'on amène de même. Pour atteindre ce but, on agit ordinairement sur la croupe, afin de repousser les parties posté-

rieures vers le fond de la matrice et faire éprouver au fœtus un mouvement de culbute qui amène naturellement les parties antérieures vers l'ouverture de l'utérus. Dans quelques cas, il peut être plus avantageux d'amener d'abord les extrémités postérieures; c'est alors sur les parties antérieures qu'il faut agir pour les repousser, afin que les postérieures deviennent les plus voisines du col de l'utérus. Malheureusement, ces manœuvres ne sont pas si faciles à exécuter qu'à décrire, et il n'est pas rare de les voir rester sans résultat.

Parturition dans laquelle un seul membre antérieur se présente avec la tête. C'est un cas fort grave et difficile. Lorsqu'on a reconnu l'obstacle dont il est question, tous les efforts doivent tendre à ramener en avant l'extrémité qui est restée en arrière. Si la tête est déjà engagée dans l'orifice utérin, il faut la repousser dans un espace plus large afin de pouvoir aller chercher le membre qui fait obstacle à la parturition, et le ramener dans sa position naturelle. Ce résultat étant obtenu, ce qui ne se fait pas sans peine, le part s'achève sans difficulté. La constriction de l'utérus et la rigidité du col peuvent s'opposer au refoulement du membre et de la tête qui ont franchi l'ouverture utérine; il convient alors d'employer des bains de vapeur aqueuse, des fomentations et des injections émollientes, des saignées, etc. Après avoir constaté l'impuissance de ces moyens pour faire rentrer la tête et le membre dans l'utérus, on devrait ne plus voir que la mère, et pratiquer l'ablation de l'un ou des deux membres thoraciques.

Parturition dans laquelle les quatre extrémités se présentent à la fois. Ce cas est fort rare, cependant il n'est pas sans exemple. En le rencontrant, on aurait à repousser dans la matrice, soit le derrière, soit le devant, suivant les circonstances, et à chercher à ramener le petit sujet à une position naturelle par les membres abdominaux, ou par les extrémités thoraciques. Mais les pénibles efforts qui accompagnent ces manœuvres sont loin d'avoir toujours un heureux résultat, et la mutilation du petit sujet devient alors indispensable.

Parturition dans laquelle un des membres antérieurs est tourné en haut. Si, en même temps qu'un des membres antérieurs et la tête se présentent à la sortie, l'autre membre congénère est tourné vers la partie supérieure de

la vulve et du vagin, vis-à-vis du rectum, il est à craindre que, dans une forte contraction, le membre dévié ne vienne à se faire jour à travers le rectum, et que le déchirement n'ait lieu de manière à réunir les deux ouvertures. Dans ce cas, le praticien doit être dirigé par les mêmes principes indiqués pour le cas précédent. Il lui faut profiter de l'intervalle des efforts expulsifs pour introduire la main dans l'utérus et pour ramener l'autre membre. En supposant que l'on ne puisse pas faire rentrer dans l'utérus les parties qui ont franchi son orifice, et que, par conséquent, il soit impossible d'exécuter ce que nous venons d'indiquer, on se décide à désarticuler une extrémité, ou à faire l'ablation de toutes les deux, s'il est nécessaire.

Enroulement du cordon ombilical autour du fœtus. C'est en explorant l'intérieur de l'utérus pour rechercher quel peut être l'obstacle à la terminaison du travail, que l'on reconnaît cette cause quand elle existe. Le moyen de la détruire consiste à couper le cordon, qui, le plus souvent, entoure et serre fortement le cou ; mais après, il faut se hâter de terminer l'accouchement, sans quoi le fœtus ne tarderait pas à périr asphyxié. On ne doit pas craindre que la section du cordon donne lieu à une hémorrhagie ; l'artère et les veines ombilicales sont tellement oblitérées lorsque la parturition est à terme, qu'à peine quelques gouttes de sang s'en échappent.

Parturition dans le cas de plusieurs fœtus, ou d'un fœtus double. La matrice peut contenir deux fœtus au lieu d'un, ou deux fœtus monstrueux accolés ensemble. Dans la première circonstance, les deux fœtus sont renfermés dans deux poches séparées ou dans les mêmes enveloppes. S'ils se trouvent dans deux poches séparées, on n'a assez ordinairement affaire qu'à deux parturitions naturelles qui se succèdent l'une à l'autre ; l'expulsion du premier fœtus est souvent plus difficile que s'il était unique. Tout ce qu'il y a à faire, c'est de repousser l'un des petits, celui qui se présente le moins favorablement, et de le maintenir ainsi jusqu'à ce que les extrémités antérieures et la tête de l'autre soient engagées dans le passage. Quand les deux fœtus sont renfermés dans la même poche, ils peuvent se présenter simultanément au passage, et s'empêcher réciproquement la sortie. Si l'un des deux se présente dans une situation convena-

ble, on agit comme nous venons de le dire ; si, au contraire, les deux fœtus sont dans une mauvaise position, il faut en placer un dans la situation la plus naturelle possible, et l'extraire en ayant soin que l'autre ne vienne pas en même temps. Toutes les fois que ces manœuvres et les efforts de la mère ne suffisent pas pour faire avancer le premier fœtus, c'est, peut-être, que certaines parties du second l'arrêtent, ou que les forces expulsives sont dirigées sur celui-ci, quoiqu'il soit le plus éloigné de l'orifice utérin ; l'on doit alors repousser et retourner le premier, et essayer de l'extraire ainsi retourné. Si cependant les membres antérieurs avaient déjà été amenés au dehors, et que la tête fût engagée dans le bassin, il ne conviendrait pas de changer la position du petit pour l'extraire, mais il faudrait se conduire comme dans le cas d'un obstacle dépendant du volume disproportionné du fœtus. Quant à deux fœtus, approchant du terme, dont les corps sont réunis, ils rendent le part impossible, et il faut, ou pratiquer la gastro-hystérotomie, ou les extraire par pièces. Heureusement, ce cas est rare dans la jument.

De la manière d'aider la parturition et de quelques moyens particuliers de la déterminer. En admettant les choses dans la disposition la plus favorable à l'expulsion du fœtus, on a lieu d'espérer que la parturition s'effectue sans de grandes difficultés. Néanmoins, des changements désavantageux peuvent survenir au bout de quelque temps, le travail peut ne pas commencer. Alors, si la bête est forte et conserve sa vigueur, si elle n'est pas affaiblie et épuisée par les souffrances auxquelles elle a été en proie et les efforts auxquels elle s'est livrée, il n'y a nul inconvénient à ne pas trop se presser d'agir, pourvu toutefois qu'il ne se rencontre pas d'obstacles absolument insurmontables. Dans ce cas, il faut l'aider en commençant par s'assurer de la nature de ces obstacles. La première chose à faire pour atteindre ce but consiste à introduire la main par le vagin dans la cavité utérine. L'homme de l'art ayant ses ongles coupés, oint ses mains et ses bras avec de l'huile ou tout autre corps gras. Il introduit d'abord une main dans le vagin, et, arrivé au prolongement vaginal de l'utérus, il tâche de faire pénétrer un doigt dans l'ouverture du prolongement, puis un second, et ainsi de suite jusqu'à ce que toute la

main soit entrée. Il reconuait la position du petit sujet et ce qui peut s'opposer à sa sortie. En supposant que le col de la matrice ne soit pas trop resserré, on présentera la main à l'ouverture en tenant les doigts allongés et réunis par leur extrémité. Le col est ouvert et dilaté au moyen de légers mouvements de rotation de la main. Lorsque l'hippiatre, après s'être assuré de la bonne position du petit, de l'absence de tout obstacle physique, a lieu de penser que la parturition n'est empêchée que par l'état d'excitation ou de prostration de la mère, il remédie à l'un et à l'autre de ces états par les moyens précédemment indiqués, et ensuite il cherche à saisir le fœtus par les barres de la mâchoire inférieure, et il le tire doucement en suivant les efforts expulsifs de la mère. Ce secours étant insuffisant, on introduit les deux mains dans l'utérus, on saisit les deux extrémités antérieures du petit, et l'on tire dessus, comme dans le cas précédent. Ces manœuvres ne peuvent être confiées qu'à des hommes dont l'expérience est éclairée par l'étude de l'hippiatrique. La rigidité et l'irritation du col de l'utérus ne cèdent pas toujours à l'emploi des moyens que nous avons fait connaître; ce cas ayant lieu, on a recours à plusieurs procédés que nous avons indiqués pour extraire le fœtus. Un des plus usités est le suivant : on introduit les deux mains dans le vagin et on les applique de chaque côté de la tête, qui se trouve en grande partie engagée dans l'orifice utérin, ou qui même a déjà franchi cette ouverture; des aides tiennent l'opérateur par-dessous les bras pour lui fournir un point d'appui et le porter en arrière; l'opérateur tâche d'amener graduellement en tirant, et les aides tirent de même, toujours exécutant les tractions avec lenteur, et seulement quand la mère fait des efforts expulsifs. Ceux qui, dans les campagnes, s'immiscent dans l'art des accouchements, lient des cordes graissées au patron du petit sujet, sur lesquelles ils font tirer deux ou trois personnes, tandis que l'opérateur tâche avec la main d'amener la tête; quand celle-ci est libre, ils passent une autre corde autour du cou et font tirer de même, ce qui offre de grands inconvénients, en ce que cette dernière corde peut occasionner des meurtrissures, ou même l'étranglement du petit. Il est aussi des personnes qui vont jusqu'à faire tirer la corde qui tient le poulain, par le moulinet, le treuil ou

cabestan, ou par des chevaux qu'on y attelle, cette pratique cruelle fait ordinairement périr le fœtus, produit souvent des déchirements, des blessures graves et le déplacement de la matrice. Dans des cas semblables, il conviendrait d'employer le *forceps*, instrument dont on se sert peu en hippiatrique, mais auquel on pourrait recourir avantagement dans certaines circonstances. Voici le mode de s'en servir : on échauffe convenablement par l'immersion dans l'eau tiède et on enduit d'un corps gras les deux branches de l'instrument, qu'on introduit ensuite dans l'utérus, l'une après l'autre, en leur faisant embrasser les régions latérales de la tête du petit, et en les réunissant. On ne doit jamais les introduire pendant les efforts expulsifs, ni avant que l'orifice utérin soit convenablement ramolli et dilaté; si on était pressé d'agir et qu'on eût besoin d'augmenter cette dilatation, on pourrait l'obtenir au moyen des doigts, en s'y prenant avec précaution. Il ne faut d'abord opérer que des tractions faibles et bien dirigées; on les augmente graduellement, et l'on cherche à imiter de son mieux la parturition naturelle. Dès que la tête a franchi l'orifice utérin, on cesse les tractions et l'on dégage les cuillers; le reste du travail peut ensuite s'opérer spontanément, ou du moins les mains suffisent pour le terminer. Si cependant le volume du thorax formait encore un obstacle, le cas rentrerait alors au nombre des parturitions laborieuses dont il a été parlé précédemment. Si les manœuvres que nous venons d'indiquer, et notamment l'emploi du *forceps*, ne réussissaient pas, il ne resterait plus qu'à se décider pour le sacrifice du petit ou de la mère.

Soins à donner au petit et à la mère après la parturition. Le petit, qui jusque-là avait été environné de liquide, commence à vivre dans un nouveau milieu; la mère le léche si elle est libre, et lui ôte cet enduit muqueux qui agglutine les poils dont son corps est couvert. En supposant qu'elle refusât de le lécher, il faudrait provoquer cette action en répandant sur le corps du nouveau-né du son gras, de la mouture, ou un peu de sel bien égrugé. Conduit par l'instinct, le petit cherche bientôt la mamelle; mais, sans attendre qu'il l'ait trouvée, il faut lui appliquer les lèvres au mamelon et le lui mettre dans la bouche. Si la mère ne se prête pas à ce commencement d'allaitement, on l'amuse, on la caresse, on l'engage

à la patience, et si elle avait quelques dispositions à maltraiter son petit, il serait nécessaire, après avoir essayé d'autres précautions, de le lui soustraire. Voy. ALLAITEMENT. Quant aux soins à donner à la mère après la parturition, ils se réduisent à peu de chose, surtout si elle est vigoureuse; ils consistent simplement en moyens hygiéniques. Presque toutes les femelles sont alors fort altérées, et on leur présente à boire de l'eau tiède salée, dans laquelle on met de la mouture d'orge ou de bon son. La mère et le petit doivent être placés dans un local clos et salubre, d'une température douce; on leur fait une bonne litère et on les surveille. Dans le cas où la mère serait faible ou très-fatiguée du travail, on pourrait la ranimer avec une rôtie au vin, au cidre ou à la bière. Dès le lendemain, il est convenable de donner à la jument une bonne nourriture, composée de boissons blanches avec de bonnes moutures, de bon foin et de bonne paille, d'avoine, de bonne verdure, quand on est dans la saison; la quantité doit être déterminée par la constitution, la force, la stature de l'animal, être augmentée à mesure qu'on s'éloigne du moment de la parturition. A la suite de celle-ci, les parties génitales de la femelle tendent petit à petit à rentrer dans leur ancien état; l'utérus se vide du placenta, des enveloppes fœtales et de quelques matières muqueuses qui découlent de la vulve pendant un certain temps; c'est ce que le vulgaire appelle les *purgations*.

Suites possibles de la parturition. Lorsque la parturition a été difficile, il arrive que la délivrance l'est aussi, et les efforts réitérés qui la précèdent et l'accompagnent peuvent occasionner le déplacement du vagin et même de l'utérus. Afin de prévenir ces résultats, et si les contractions utérines ont lieu d'une manière énergique, il faut calmer ce travail par les injections émollientes narcotiques, les saignées, les bains de vapeur, la diète, les débilittants, les lavements, les fomentations émollientes. Du moment qu'on est bien convaincu de l'impuissance de ces moyens, on doit procéder à la délivrance, sans jamais se permettre l'usage de substances irritantes appelées *emménagogues*. Voy. DÉLIVRANCE. Il peut arriver aussi, à la suite de la parturition, que la matrice s'enflamme (Voy. MÉTRITE), que le rectum se déchire, que le vagin et l'utérus se déplacent et même sortent. On a nommé ces

dernières lésions renversement du vagin et de l'utérus. Voy. RENVÈSSEMENT DE L'UTÉRUS et RENVÈSSEMENT DU VAGIN.

On donne vulgairement le nom de *bouteille*, à un corps de forme arrondie (sorte de vessie formée par les membranes qui enveloppent le fœtus et renferment les eaux dans lesquelles il nage), qui apparaît à l'ouverture de la vulve, lorsque s'opère l'acte de la mise bas.

PAS. s. m. En lat. *gradus, passus*. La moins élevée, la plus lente, la plus douce des allures naturelles du cheval, celle d'où procèdent les autres et qu'il opère le plus facilement, puisqu'elle n'exige l'emploi que d'une petite partie de ses forces musculaires. Le *pas* consiste dans un mouvement des quatre extrémités, faisant entendre chacune à son tour sa battue, en sorte que dans le mouvement complet de la progression au pas on doit entendre régulièrement quatre battues bien distinctes. Plus les battues sont égales, plus cette allure est régulière. Quand l'animal part à cette allure, son *partir* peut se faire indistinctement de l'un ou de l'autre pied antérieur, pourvu qu'il ne souffre d'aucune de ses extrémités, car toutes les fois qu'il éprouve de la douleur dans une d'elles, c'est par le pied souffrant qu'il entame la marche. Si le cheval part du pied droit de devant, voici quel est l'ordre du mouvement des membres: 1^o antérieur droit; 2^o postérieur gauche; 3^o antérieur gauche; 4^o postérieur droit. Le mouvement de l'appui du pied droit du bipède antérieur ou postérieur est toujours l'instant du lever du pied gauche, et *vice versa*. Le pied postérieur de chaque bipède latéral, dans le cheval bien conformé, se porte toujours dans l'empreinte de la foulée faite sur le sol par le pied antérieur. On apprend au jeune cheval à aller au pas, à partir de la première leçon qu'on lui donne au manège. Sellé et en bridon, il porte aussi le caveçon et est monté. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL. Un sous-écuyer l'attire doucement par la longe du caveçon, tandis que celui qui le monte, employant sans effort les moyens indiqués à l'article *Instruction du cavalier*, 4^{re} leçon, nos 45, 46 et 47, l'appelle de la langue pour l'exciter à se porter en avant: afin de lui faire concevoir ce que la pression des jambes lui demande, il frappe sur ses bottes avec les deux gaulles en même temps. Si le bruit qu'elles produisent ne suffit pas, il en touche le cheval derrière les sangles, très-

légèrement d'abord, augmentant progressivement l'effet des gaudes jusqu'à ce que le cheval obéisse. Enfin, si ces moyens sont insuffisants, l'écuyer qui dirige la leçon en chef vient aider le cavalier avec la chambrière, en l'élevant vers la croupe du cheval, puis en frappant le sol et enfin le cheval lui-même, s'il faut en venir là. Cette leçon est très-importante, parce que, aussitôt que le cheval obéit à la pression des jambes, le cavalier peut prévenir beaucoup de fautes et la plupart des défenses. Plus tard, si l'écuyer juge le cheval docile et assez sage, il lui fait ôter la longe; et lorsqu'on n'aura plus à craindre de résistance, le caveçon aussi sera ôté. Dans le cas contraire, l'écuyer laissera la longe et la tiendra lui-même pour acheminer le cheval au large, s'opposer à ses désordres, et ne pas compromettre la sûreté de celui qui le monte. Après quelques tours, il ôtera la longe qu'il remettrait sur-le-champ si l'animal n'obéissait pas. L'écuyer se servira à propos de la chambrière, pour secourir l'homme à cheval. Celui-ci ayant bien assuré sa position, de manière à n'être pas déconcerté par les fautes ou les sauts de gaieté que pourrait faire le cheval, le portera en avant, ainsi qu'il est dit plus haut. A mesure que le cheval comprendra mieux ce qu'on exige de lui par la pression des jambes, on se servira plus rarement de la longe et des gaudes, et on finira par ne plus employer ces dernières que comme châtiment. Dans l'instruction du cheval, le pas doit précéder les autres allures, parce que le cheval ayant trois points d'appui sur le sol, son action est moins considérable que pour le trot et le galop, et plus facile par conséquent à régler et à harmoniser. C'est au pas que le cheval marche le plus d'aplomb, car les jambes, ayant besoin de moins d'extension, et se portant alternativement en avant à cause de la moins grande rapidité de l'allure, se partagent plus également le poids de l'animal. Avant de mettre le cheval au pas, on devra le *rassembler*. Après l'avoir ainsi préparé, on fait agir les jambes légèrement et par degré; trop de force lui ferait éprouver une sensation qui pourrait le faire passer à une allure plus allongée. Tout en faisant agir les jambes pour porter le cheval en avant, la main doit se fixer légèrement afin de maintenir le devant, de régler les mouvements et la marche du pas. Plus on fait agir les jambes et plus on fait allonger l'al-

lure. Pour la ralentir, il suffit de diminuer l'action des jambes, tandis que la main, ayant servi de soutien dans le pas allongé, devra agir pour décharger les épaules et en arrêter le développement. En augmentant l'action des mains et des jambes, on obtiendra un pas léger et cadencé. Pour redresser un cheval qui marche de travers, il faut tirer à soi la rêne du côté qui est plus avancé que l'autre. Il en est de même pour les jambes; lorsqu'une seule agit, elle pousse l'arrière-main du côté opposé à son action, et fait marcher ce côté le premier. La marche de travers peut être l'effet de la construction défectueuse du cheval; c'est par l'action répétée des rênes et des jambes, telle que nous venons de l'indiquer, qu'on remédiera à ce défaut.

Il y a deux sortes de pas, le *pas de campagne* et le *pas d'école* ou de *manège*. Le pas de campagne est l'action la moins élevée et la plus lente de toutes les allures naturelles, ce qui la rend douce et commode, parce que dans cette action le cheval étendant ses jambes en avant et près de terre, il ne secoue pas le cavalier comme dans les autres allures, où les mouvements étant relevés et détachés de terre, on est toujours occupé de sa posture, à moins d'avoir une grande pratique. C'est dans ce pas que le cheval se montre le plus avec grâce, et c'est aussi celui qui facilite le plus la découverte des défauts qui peuvent exister dans les membres. Le pas de manège ou d'école, auquel on donne aussi les épithètes de *ra-courci*, *averti*, *écouté*, est une allure artificielle, plus relevée que le pas de campagne, et que l'écuyer règle comme il lui plaît. Le cheval semble compter lui-même la pose de chaque jambe. Ces gracieux mouvements lui donnent de la fierté; et comme on ne les obtient qu'à l'aide d'une belle position, l'animal qui les exécute est toujours aussi mieux disposé pour changer d'allure ou de direction. Toute évolution devant être précise dans le manège, le pas averti est de rigueur, car sans lui il n'y a ni brillant, ni régularité dans les exercices. On l'emploie pour modérer l'ardeur d'un jeune cheval, lui donner plus d'assiette, et le préparer en même temps aux airs les plus difficiles.

Le *pas* est *franc*, lorsqu'il est prompt, sûr et léger; il est *régulier*, lorsque les quatre battues dont il a été parlé plus haut sont bien distinctes et à égales distances; si le cou-

traire avait lieu, il y aurait claudication; il est relevé, lorsque, dans la progression, le cheval tresse bien ses jambes de devant.

On appelle *cheval de pas*, *bon cheval de pas*, le cheval qui obéit au pas, dont le pas est relevé, quoique allant fort à l'aise.

On dit qu'un cheval n'a point de pas, lorsqu'il ne va pas franchement à cette allure.

Le *pas de côté*, est celui que le cheval fait pour appuyer, tenir, fermer les hanches, et *marcher de deux pistes*; action dans laquelle les jambes de dehors chevalet sur celles de dedans. C'est la même chose que *faire les talons*, *faire les hanches* ou *des hanches*. Dans ce que nous allons dire sur les pas de côté, nous prenons d'abord pour guide le *Dictionnaire raisonné d'équitation* de M. Baucher. Aussitôt que, par la souplesse de son encolure et de ses reins, le cheval sera en état de supporter le rassembler et de prendre des changements de direction d'une piste, sans que les mouvements du cavalier soient aperçus, on pourra commencer le travail sur les hanches. C'est à l'extrémité des changements de main qu'il faut faire exécuter au cheval les premiers pas de côté, qui ne seront augmentés que bien progressivement. Il doit travailler avec la même régularité aux deux mains; l'écuyer sentira le côté qui résiste davantage, et il saura promptement le vaincre en l'exerçant plus fréquemment. On conçoit que si le cheval se porte d'une jambe sur l'autre avec une vitesse égale à l'impression du contact qu'il reçoit, il pourra exécuter tout air de manège. Pour que les pas de côté soient réguliers, il faut : 1^o que le cheval soit toujours dans la main; 2^o que sa tête, son encolure, ses épaules et sa croupe soient sur une même ligne; 3^o que le passage des jambes se fasse de telle sorte, que celles qui marchent les dernières passent par-dessus celles qui entament le mouvement, c'est-à-dire que la jambe de devant, du côté où on détermine, quitte le sol la première, et soit suivie par la jambe opposée de derrière; il faut aussi que la tête soit légèrement portée du côté où l'on fait marcher le cheval, afin qu'il puisse voir le terrain sur lequel il chemine. Cette dernière position qui le rend plus gracieux, servira avantageusement au cavalier pour modérer la marche des épaules de l'animal, ou leur donner plus d'activité. C'est aussi avec cette attitude qu'il pourra suppléer à la force insuffi-

sante des jambes. Pour que le cheval conserve le juste équilibre qu'exige cet exercice, le cavalier doit se servir de ses deux jambes, pour entretenir continuellement l'harmonie et la légèreté d'action dans l'avant et l'arrière-main. Ceux qui négligent cette règle commettent une faute; car si, en déterminant par exemple le cheval à droite, on doit convenir que la masse est portée de ce côté par la jambe gauche, il n'est pas moins constant que c'est la jambe droite qui enlève cette même masse, aide à la déterminer, modère l'action de la jambe gauche, maintient le cheval dans la main, l'empêche de reculer ou le porte en avant, diminue ou augmente le passage d'une jambe sur l'autre, et lui conserve toujours cette belle position qui donne à ses mouvements une cadence gracieuse et régulière. Le travail dont il s'agit étant moins dans la nature que le pas simple, le trot et le galop, présente, par cela seul, des difficultés beaucoup plus grandes; on ne doit cependant pas renoncer aux services utiles, aux effets importants qu'on peut en obtenir, soit pour l'éducation du cheval, soit pour l'agrément du cavalier. Quand on l'exécute, il a pour résultat, non-seulement de plier le cheval dans tous les sens, mais encore de faire ressortir ses formes, et de lui donner cette légèreté, cette justesse, cette finesse de tact qui le font répondre aux imperceptibles mouvements du cavalier. L'écuyer qui fera exécuter avec précision à son cheval des lignes droites de deux pistes, obtiendra, sans de grands efforts, des lignes courbes ou tout autres; l'ensemble du mouvement de ses aides lui fera surmonter toutes les difficultés. Mais on doit être bien sévère dans les conditions que doit présenter l'animal avant de le soumettre à ce travail, autrement on s'expose à détruire le peu qu'on lui avait appris, et à le mettre dans l'impossibilité d'en apprendre davantage.—Nous citons maintenant M. d'Aure, dont les détails et quelquefois les préceptes diffèrent des précédents. Il commence par parler du *moyen de former ou d'aller sur les pas de côté*. « Nous devons, pour obtenir ce mouvement, dit-il, balancer l'action des mains et des jambes, de façon que le cheval n'avance ni ne recule. Une fois mis en mouvement, on lui offre une liberté dans la direction qu'on veut suivre, en lui présentant une résistance du côté opposé. Ainsi, voulant appuyer de droite à gauche, on marque un arrêt de la bride, et l'on ferme les jambes

pour rassembler le cheval et le mettre en action. Ce mouvement exécuté, on marque un arrêt et une pression de la rêne droite, afin d'arrêter le mouvement de l'épaule droite; cette épaule étant arrêtée, agira nécessairement sur la hanche gauche, qui, au lieu de se porter en avant si on avait laissé la liberté à l'épaule, étant repoussée par elle, reculera ou s'échappera à gauche. Dans ce mouvement, en fermant la jambe droite pour pousser la hanche droite à gauche, on déterminera le mouvement à gauche de la hanche gauche, déjà provoqué par l'arrêt de la rêne droite, et on mettra en mouvement l'épaule gauche, qui, trouvant une résistance dans la main et une pression lui venant de droite, ne pouvant se porter en avant, s'échappera à gauche, étant poussée par le mouvement de la hanche droite. Une fois mis en mouvement dans cette nouvelle direction, ce sera au cavalier à balancer l'action de ses aides. Si le cheval pousse trop précipitamment ses hanches à droite, on atténuera ce mouvement par l'action de la jambe droite, en diminuant celle de la gauche; si l'épaule ne se porte pas assez à droite, ou l'on écartera la rêne droite, ou l'on portera la main gauche dans cette direction. Il est bon, pour apprendre à un cheval à marcher ainsi, de le mettre vis-à-vis d'un mur; la tête étant maintenue, la main n'aura pas besoin d'une action aussi grande, et il recevra plus froidement cette leçon. On peut même commencer ce travail sans monter le cheval, afin qu'il apprenne à bien croiser ses jambes. Dans ce cas, voulant aller de gauche à droite, on tient le cheval par la bride de la main gauche, en le maintenant la tête en face le mur, et en lui faisant appuyer les hanches, en l'excitant avec une gaulle; à mesure que les hanches s'échapperont, on portera les épaules vis-à-vis les hanches. Cette marche doit servir de préparation à toute espèce de travail oblique. Avant de prendre les changements de main sur les hanches, il est bon de faire marcher son cheval soit en ligne droite, soit sur les cercles, en faisant porter les hanches tantôt en dedans de la ligne que l'on parcourt, et tantôt en dehors. Ainsi, par exemple, en marchant à main droite, si l'on veut laisser tomber les hanches en dedans, on marquera un arrêt égal de la bride, pour rassembler le cheval et lui maintenir les épaules dans la ligne que l'on suit; la jambe gauche donne alors une pression as-

sez forte pour jeter les hanches à droite et les faire dévier jusqu'au point que l'on croit nécessaire; la jambe droite maintient la hanche droite, et l'on continue à marcher dans cette position jusqu'à ce que le cheval étant assoupli de ce côté, l'on veuille alors porter les hanches en dehors ou bien changer de main pour exécuter du côté opposé. Dans ce travail, la main droite doit être fixe autant que possible, et l'on n'agit davantage sur une rêne que sur l'autre, que lorsque l'on veut plier l'encolure ou redresser les hanches avec la bride; car l'effet des rênes a une action assez directe sur les hanches, pour qu'il suffise aussi sur un cheval assoupli, pour le faire marcher obliquement sans le secours des jambes. En effet, nous savons que l'épaule gauche se met en mouvement avec la hanche droite; nous avons expliqué que par leur position transversale, lorsque l'épaule gauche était restreinte et maintenue à gauche, la hanche droite devait s'échapper à droite ou reculer. Si la rêne gauche produit cet effet sur la hanche droite, la rêne droite produit ce même effet sur la hanche gauche; alors il est aisé de comprendre que lorsqu'un cheval échappe trop ses hanches à droite et que la jambe ne peut arrêter ce mouvement, l'action de la rêne droite pourra le maîtriser, puisqu'en disposant la hanche gauche à s'échapper à gauche, elle arrêtera naturellement le mouvement contraire. Ainsi, par la résistance de la rêne sur le côté opposé où l'on veut fuir les hanches, et ensuite par la pression de cette même rêne pour porter l'épaule vis-à-vis la hanche que l'on a engagée, nous voyons que l'on peut marcher obliquement sans le secours des jambes. « M. d'Aure, traitant ensuite *des pas de côté en avant ou changement de main en prenant les hanches*, dit que ce nouveau travail sera facile à obtenir dès qu'on sera bien pénétré de l'autre; ce sont toujours les mêmes moyens à employer, en faisant agir plus ou moins les aides et en atténuant leur action par les aides qui soutiennent. Si, par exemple, l'on veut aller d'un point à un autre, en prenant les hanches, en arrivant au point d'où l'on veut avancer, on rassemble le cheval, en fixant la main pour arrêter le mouvement des épaules; la jambe de dehors se ferme pour soutenir et pousser la hanche gauche, et en offrant ainsi en même temps une résistance de la rêne et de la jambe gauche, le cheval s'échappant à droite, la jambe

droite alors maintiendra les hanches, afin qu'elles se trouvent vis-à-vis les épaules. Une fois le cheval ainsi engagé et placé à droite, la jambe gauche continuera son action pour pousser les hanches de gauche à droite, et la main sera assez légère pour que, tout en arrêtant les épaules afin d'engager les hanches, le cheval puisse se porter un peu en avant, de façon à arriver insensiblement, et toujours dans la même position, au point destiné. Ce sera la jambe droite qui maintiendra les hanches, et qui, par sa pression, poussera toujours le cheval en avant. Ces diverses actions de la jambe qui agit, comme de celle qui soutient, ainsi que le plus ou le moins d'arrêt de la main, doivent être en raison de la longueur du changement de main. Il est essentiel, quand on commence un changement de main, de ne pas engager les hanches par à-coup, car le cheval pourrait alors faire dépasser au derrière la ligne du devant, comme il pourrait aussi mettre trop de précipitation dans son exécution. Une fois que le mouvement est déterminé par la jambe du dehors, qui est celle agissante, celle qui soutient a quelquefois besoin, pour maintenir le cheval droit, d'une action plus forte que celle qui agit, ce qui est facile à concevoir, puisqu'une fois le mouvement déterminé, toute la masse du cheval tend à se porter du côté vers lequel il entame le terrain.

Pas et le saut, deux pas et le saut, ou galop gaillard. Ce sont des expressions qui se rapportent à des airs relevés de manège, dont l'exécution se fait en trois temps : le premier se compose d'un ou deux pas, le second, d'un temps de galop raccourci, et le troisième, d'une courbette.

PAS AVERTI. Voy. PAS.

PAS D'ÂNE. (Pharm.) Voy. TUSSILAGE.

PAS-D'ÂNE, s. m. Autrement dit *speculum oris*. Instrument destiné à tenir les mâchoires du cheval écartées, afin d'examiner l'intérieur de la bouche, ou d'y faire quelque opération. Cet instrument consiste ordinairement en deux tiges de fer rondes, réunies par deux morceaux de fer ronds de la même grosseur, distants entre eux de 8 centimètres, et tenant les tiges éloignées de 12 centimètres de dedans en dehors. Il est des *pas-d'âne* dont les tiges sont jointes aux deux extrémités, et au milieu des barres de jonction il existe d'un côté un manche et de l'autre un anneau. On

enfonce le pas-d'âne entre les deux mâchoires et dans leur direction; puis, quand les deux traverses se trouvent placées dans les espaces interdentaires, on amène le manche sous le menton, de manière à écarter les deux mâchoires et les maintenir ainsi. Les deux traverses peuvent être mobiles pour permettre d'ouvrir la bouche à différents degrés et d'écarter les mâchoires sans opérer de froissement violent.

PAS DE CAMPAGNE. Voy. PAS.

PAS D'ÉCOLE. Voy. PAS.

PAS DE COQ. Synonyme de *harper*.

PAS DE COTE. Voy. PAS.

PAS DE MANÈGE. Voy. PAS.

PAS ÉCOUTÉ. Voy. PAS.

PAS ET LE SAUT. Voy. PAS.

PAS FRANC. Voy. PAS.

PAS RACCOURCI. Voy. PAS.

PAS RÉGULIER. Voy. PAS.

PAS RELEVÉ. Voy. PAS.

PASSADE. s. f. (Man.) Se dit des divers mouvements, des tours, détours et retours que le cheval exécute au galop, en passant avec rapidité d'un point sur l'autre; ou bien c'est une demi-volte répétée à chaque extrémité d'une ligne droite alternativement à main droite et à main gauche, pour revenir au point de départ. *Passade* se dit également du chemin que fait le cheval dans ces mouvements. L'exercice des passades que l'on apprend au cheval lorsqu'il est parfaitement affermi dans la pirouette, est regardé par certains écuyers comme propre à leur assouplir les hanches, à les rendre légers à la main, et à les confirmer dans le bon appui. Ils disent que tout ce qu'un cheval bien dressé peut faire dans un manège, ce sont les *passades relevées à courbettes*, et que c'est aussi par là que l'on achève ordinairement son éducation. D'autres ne reconnaissent d'utilité aux passades que pour les officiers de cavalerie, qui veulent apprendre à manier les chevaux avec promptitude. Pour cela, il faut avoir un cheval bien subordonné aux effets du mors et des jambes, et dont on puisse changer les positions du tact au tact. Ce point est le plus important, pour qu'un défaut d'équilibre ne fasse pas manquer une évolution et n'amène pas la chute de l'animal. *Faire une passade.*

Fermer la passade, se dit d'un mouvement qu'on fait pour la terminer. Voy. FERMER LA PASSADE, LA VOLTE OU TOUT AUTRE AIR EN ROND.

Passade d'un temps en pirouette ou demi-pirouette. C'est un tour que le cheval fait d'un seul temps, de ses épaules et de ses hanches.

Passade ou demi-volte de cinq temps. Demi-tour que le cheval fait aux bouts de la volte en cinq temps de galop.

Passades furieuses à la française. Demi-voltes en trois temps, en marquant un demi-arrêt. Peu de chevaux sont capables d'exécuter cette passade de guerre, qui exige dans l'animal une bouche excellente, et dans le cavalier une adresse très-remarquable.

PASSADE D'UN TEMPS EN PIROUETTE ou DEMI-PIROUETTE. Voy. PASSADE.

PASSADE ou DEMI-VOLTE DE CINQ TEMPS. Voy. PASSADE.

PASSADES FURIEUSES A LA FRANÇAISE. Voy. PASSADE.

PASSADES RELEVÉES. Voy. PASSADE.

PASSAGE. s. m. (Man.) Air bas. C'est un pas écourté et relevé qui a l'action du trot, mais plus raccourci, plus mesuré que celui-ci, et plus cadencé que le pas; c'est un diminutif du *piaffer*. Dans cet air, le cheval ment les jambes comme dans le trot, avec la différence qu'elles restent plus longtemps en l'air, ce qui forme la cadence et rend l'allure plus brillante et plus sonore, et l'animal n'avance qu'imperceptiblement à chaque pas. Le travail du *passage* est un excellent moyen pour ajuster les chevaux à toutes sortes d'airs, pour embellir leurs formes et les rendre aptes à de brillants exercices. Pour l'exécuter, le cavalier ne doit pas faire une opposition continue avec la bride chaque fois que les jambes agissent, mais il doit réunir tellement toutes les forces au centre de gravité, comme pour le *piaffer*, que même avec les rênes flottantes le cheval n'avance qu'insensiblement à chaque surcroît d'action, on se flatterait en vain de réussir dans une régulière exécution du *passage*, sans un cheval dont l'assouplissement de l'encolure et des reins fût complet.

PASSAGE DE L'ACTION A L'INACTION. Voy. ARRÊT.

PASSAGE DES COÏNS. On le dit lorsque, en exécutant le travail des reprises, on tourne dans l'un ou l'autre des quatre angles du manège. Voici les règles que donne M. d'Aure au sujet du passage des coïns. « Pour prendre l'habitude de marquer des temps d'arrêt à chaque tournant, une fois arrivé à quelques pas du coïn, la main se placera dans la direction

de l'angle du mur vers lequel on marche; ce mouvement, qui fera porter l'avant-main du cheval à gauche, obligera l'élève, arrivé dans le coïn, à marquer un temps d'arrêt pour rassembler son cheval et le disposer à en sortir; cet arrêt marqué et le cheval rassemblé, la main se portera à droite pour sortir du coïn et suivre la nouvelle direction. Une fois que le cheval sentira ce travail, on passera les coïns en maintenant les chevaux à la main à laquelle ils marchent. Le cheval étant dans le large, on observera qu'il soit toujours placé à droite. Si la pression de la rêne gauche ne suffisait pas pour plier l'encolure, ou si son action n'était pas bien sentie, ce qui arrive souvent chez les jeunes chevaux, on se servirait de la main droite, pour ouvrir la rêne droite et plier l'encolure à droite. Lorsqu'on travaille avec plus de finesse et sur un cheval dressé, on obtient ce pli de l'encolure par la résistance un peu plus forte de la main droite, qui, agissant sur la barre droite, recule et fixe la tête de ce côté, et plie de même l'encolure de ce côté. Dans le large, les jambes du cavalier se ferment de manière à ce que les hanches suivent le mouvement des épaules. Elles doivent agir aussi toutes les deux dans le passage des coïns. La jambe droite sert à plier le cheval pour tourner à droite, tandis que la jambe gauche soutient les hanches et les empêche de se porter trop promptement à gauche, ce qui ferait passer le tournant avec trop de précipitation et le rendrait moins juste; car, dans le moment où le cheval tourne à droite, si l'épaule droite tourne la première, il faut aussi, pour que l'arrière-main marche d'accord avec le devant, que la hanche droite tourne avant la hanche gauche, et ce mouvement ne peut s'effectuer juste que par la résistance de la jambe gauche, qui soutient le côté gauche et maintient l'action de la jambe droite. Il faut beaucoup étudier l'effet différent de ces deux jambes, peu sensible au pas et au trot, mais qui est d'une grande puissance dans les changements de direction au galop. »

PASSAGE DES SANGLES. (Ext.) On désigne ainsi la région située en arrière du coude et en avant du ventre, sur laquelle, ainsi que son nom l'indique, passent les sangles de la selle. Cette partie peut être blessée par le frottement et empêcher momentanément le cheval de faire le service.

PASSAGER ou **PASSÉGER**. Mener un cheval sur des pistes, au pas ou au trot, en le faisant marcher de côté, de manière que les hanches tracent un chemin parallèle à celui que tracent les épaules.

PASSAGER LA TÊTE A LA MURAILLE. Voy. **MURAILLE**, 2^me art.

PASSAGER UN CHEVAL DE SA LONGUEUR. C'est le faire aller en rond des deux pistes, soit au pas, soit au trot, sur un terrain si étroit que ses hanches étant au centre de la volte, la longueur de l'animal forme à peu près la moitié du diamètre de la volte et qu'il manie toujours entre deux talons, sans que la croupe échappe et sans marcher plus vite à la fin qu'au commencement de l'exercice. *Cheval qui passege.*

PASSAGER UN CHEVAL LA TÊTE ET LES HANCHES DEDANS. Voy. **HANCHES**.

PASSAGER UN CHEVAL SUR LES VOLTES. Voy. **VOLTE**

PASSE CAMPANE ou **PASSE CAMPAGNE**. Voy. **CAPELET**.

PASSE-CHEVAL. s. m. C'est un bateau destiné à passer des chevaux du bord d'une rivière à l'autre.

PASSÉGE PAR LE DROIT. Manège fort peu pratiqué en France, mais qui l'est beaucoup en Italie et encore plus en Allemagne. Pour exécuter ce passage, on choisit un cheval qui soit sans ardeur, mais qui ait beaucoup de mouvement, et le conduisant par le droit au pas, ou au trot, on lui apprend à lever les deux jambes ensemble, une de celles de devant et une de celles de derrière, en croix de Saint-André; puis, mettant à terre les deux qu'il avait en l'air, il relève alternativement les deux autres ensemble, et les tient longtemps en l'air, de manière qu'à chaque temps il ne gagne pas un pied de terrain en avant. La beauté du *passége par le droit* consiste à tenir longtemps les jambes élevées en l'air; le mouvement des jambes se fait de la même manière qu'au pas et au trot, avec la seule différence que dans le premier cas les jambes sont plus longtemps soutenues en l'air. Les chevaux *piaffeurs*, et ceux qui font cette sorte de passage, sont propres pour un carrousel, ou pour quelque fête publique. Ce qui diffère le piaffer du passage, c'est que les chevaux piaffent naturellement, et ne soutiennent pas si longtemps les jambes en l'air qu'au *passége par le droit*. Il faut un si grand air pour le

passége, qu'on est deux ou trois ans à y dresser un cheval; et de six chevaux, c'est beaucoup si deux y réussissent.

PASSÉGER. Voy. **PASSAGER**.

PASSE-PARTOUT. Voy. **BROSSE**.

PASSE DE L'ACTION A L'INACTION. Voy. **ARRÊTER**.

PASSER SUR LE VENTRE A QUELQU'UN. Terme de guerre. Le renverser. *Nos hussards passèrent sur le ventre de l'ennemi.*

PASSIF, **IVE**. adj. En lat. *passivus*. Dans le langage médical, on le dit des maladies qu'on suppose être dues à une diminution plus ou moins considérable des forces, ou dans lesquelles l'économie n'offre pas de réaction apparente. Cette épithète a été surtout appliquée à l'inflammation et aux hémorrhagies; l'inflammation *passive* serait quand il y a une plus vive rougeur, avec plus de chaleur, plus de volume et plus de sensibilité que dans l'état normal. Quant aux hémorrhagies passives, il en est parlé à l'article *Hémorrhagie*. Enfin, on a considéré comme passives des affections dans lesquelles l'action vitale peut languir. Dans tous les cas, l'épithète dont il s'agit exprime une idée tout à fait inexacte, et l'on propose, par conséquent, de ne plus l'employer en parlant des maladies.

PATACHE. Voy. **VOITURE**.

PATES CAUSTIQUES. Ces pâtes sont composées de miel, de levain, de graisse, d'amidon, de térébenthine et de substances caustiques, comme l'arsenic, le sublimé corrosif et autres. Elles servent à cautériser certains ulcères, quelques végétations fongueuses, etc.

PATHOGÉNIE. s. f. Du grec *pathos*, maladie, et *génésis*, génération. Branche de la pathologie qui s'occupe de la génération et du développement des maladies.

PATHOGNOMONIE. s. f. Connaissance des maladies et de leurs phénomènes caractéristiques; application de la pathologie à la pratique.

PATHOGNOMONIQUE. adj. En lat. *pathognomonicus*, du grec *pathos*, maladie, et *gnôsis*, connaissance. Se dit des signes ou symptômes caractéristiques d'une maladie.

PATHOLOGIE. s. f. En lat. *pathologia*, du grec *pathos*, affection, maladie, et *logos*, discours. Branche de la médecine qui a pour objet la connaissance des maladies, ou des organes considérés dans l'état de maladie. On l'a divisée en *pathologie générale* et en *pathologie*

spéciale. La première est la connaissance de l'action exercée par les puissances morbifiques sur les organes, des lois suivant lesquelles le développement des phénomènes morbides a lieu, et des altérations auxquelles sont sujets les organes dans leur texture, leur forme et leurs rapports, durant l'état de maladie. Elle étudie ce que les maladies ont de commun entre elles dans leurs causes, leurs symptômes, leur marche, leur durée et leur terminaison; elle en détermine le siège et la nature; elle enseigne à les juger sur leur issue probable, heureuse ou fâcheuse. La seconde est l'histoire ou la connaissance des maladies dans ce qu'elles offrent de particulier ou de spécial; en les considérant chacune à part, elle enseigne à les connaître, à les distinguer les unes des autres, à les prévenir, à les traiter, à prévoir leur marche et leurs résultats. Cette seconde partie, qu'on nomme aussi *nosologie*, *nosographie*, *pathognomonie*, *nosognomonie*, est la *pathologie* proprement dite.

PATHOLOGIQUE. adj. En lat. *pathologicus*; qui appartient à la pathologie.

PATIENCE. s. f. En lat. *patientia*. Vertu qui fait qu'on supporte avec modération, sans agitation, sans dépit et sans colère, les maux, les contrariétés que l'on éprouve. Un homme de cheval doit s'armer de *patience* et de douceur pour parvenir à se rendre maître d'un cheval, et triompher des défenses qu'il peut opposer. Voy. DÉFAUT.

PATIENCE. s. f. En lat. *rumex*. Plante qu'on trouve dans les lieux humides de l'Europe tempérée, et qu'on cultive dans quelques jardins pour l'usage de la médecine. La partie usitée est la racine, qui est longue, épaisse, fibreuse, charnue, noirâtre au dehors et jaune en dedans, d'une odeur faible et d'une saveur amère un peu astringente. On la regarde comme tonique, mais à un degré bien faible.

PATURAGE. s. m. En lat. *pasnum*. On nomme ainsi, tantôt le lieu où paît le bétail, tantôt le régime auquel il y est soumis. La nature, qui a fait le cheval herbivore, ne lui a pas assigné les mêmes *pâturages* qu'aux ruminants. Elle a formé son pied pour fouler un terrain solide et sec; sa denture et ses lèvres ont été disposées pour pincer et couper une herbe fine et tendre. On dit *gras pâturages*, *gras herbages*, pour désigner des lieux qui produisent en abondance les herbages propres à nourrir et à engraisser les

bestiaux. — Le pâturage exerce une grande influence, surtout dans le jeune âge. Ce régime est, sans contredit, préférable à celui de la *stabulation*, et quoique les Anglais soient parvenus à élever des poulains sans les faire sortir de l'écurie que pour leur donner de l'exercice, on ne doit pas conclure de cet exemple la possibilité, l'opportunité même de renoncer aux pâturages. Des motifs d'hygiène, et surtout d'économie, autant que le besoin de créer, de conserver ou de relever de belles et fortes races de chevaux, rendent impossible en France le régime de la *stabulation* absolue. Les herbages nouveaux nourrissent et développent les jeunes poulains plus qu'ils ne les engraisent, tandis que les herbages anciens, dont les sucs, moins aqueux, sont plus substantiels, poussent les chevaux adultes à la graisse, et leur donnent promptement de l'embonpoint. Le cheval dont le pâturage est assis sur un terrain sec où croît l'herbe fine et substantielle, sera de taille moyenne, même petite, haut monté et svelte. Il aura les muscles et les tendons bien prononcés, les sabots durs et petits, la peau fine, les poils soyeux et courts, même aux extrémités. D'un tempérament sanguin, il sera vif, plein d'ardeur et capable de soutenir longtemps une allure rapide; il se rapprochera, pour les formes, du type de son espèce. Si, au contraire, il pâture sur un terrain insalubre pour cette espèce, mais gras et humide, comme dans une prairie arrosée, sur les bords d'un lac, d'une rivière ou de la mer, sa taille sera élevée, ses formes massives, ses extrémités courtes; il aura les tendons mal dessinés, les sabots mous et volumineux; sa peau sera épaisse, dure, et se couvrira de poils longs, crepus, grossiers, particulièrement au fanon. Son tempérament sera lymphatique; il aura peu d'ardeur, une marche lente et lourde. Plus il s'éloignera du type de son espèce, plus il se rapprochera de celui du bœuf, et pourra, avec plus de force, être affecté à un même service. Des pâturages de médiocre qualité conviennent aux chevaux destinés au travail. C'est au régime de pâturage, plus qu'à toute autre cause, que sont dus les chevaux boulonnais, flamands et hollandais. On a vu des poulains anglais du premier sang, dit Grogner, prendre dans les pâturages du Nord les formes des chevaux de trait de ces contrées; et l'on voit encore des poulains bretons, dont la race est petite, prendre, dans

la plaine d'Alençon, la corpulence des chevaux normands, et être vendus comme tels.

PATURE. s. f. En lat. *pastus*. Nourriture que les bestiaux trouvent dans les pâturages, les pacages, etc. *Pature* se dit aussi de l'herbe, de la paille qu'on leur donne. *Mettre, envoyer des chevaux en pâture.*

PATURER. v. Synonyme de *paître*.

PATUREUR. s. m. Mot en usage à la guerre, où il se dit du cavalier ou des cavaliers qui mènent les chevaux à l'herbe. *Donner une escorte aux patureurs.*

PATURON. s. m. (Ext.) En latin *suffrago*. Partie des extrémités qui s'étend depuis le boulet jusqu'à la couronne, ayant pour base l'os nommé *premier phalangien* et la portion des tendons extenseurs et fléchisseurs du pied. La peau dont le *paturon* est revêtu doit être fine, bien sèche sur l'os qu'elle recouvre, et saine, particulièrement dans la cavité qui se trouve à la face postérieure de cette partie, et que l'on nomme *pli du paturon*. La beauté du paturon réside dans son inclinaison et dans sa longueur, d'où dépend la position du boulet. Quand le paturon est trop long, le cheval est dit *long-jointé*; on le dit *court-jointé* quand le paturon est trop court. Voy. ces mots. — Pour les lésions auxquelles le paturon est sujet, Voy. MALADIES DU PATURON.

PAUPIÈRE. s. f. En lat. *palpebra*; en grec, *blépharon*. Les *paupières*, formées par des prolongements de la peau, sont destinées à protéger les yeux contre l'impression d'une lumière trop vive et à les garantir de l'approche des corps étrangers. On les distingue en *paupière supérieure* et en *paupière inférieure*. La première est beaucoup plus étendue et plus mobile que la seconde. Leur face interne est tapissée par la *conjonctive*. Cette membrane affermit et assujettit le globe de l'œil, sans porter atteinte à la liberté de ses mouvements. De l'union ou *commisure* des deux paupières résultent deux angles, l'un interne, du côté du chanfrein, qu'on nomme *angle nasal* ou *grand angle*; l'autre externe, du côté opposé, appelé *temporal* ou *petit angle*. C'est par ces angles que s'écoulent les larmes. Le bord libre des paupières a pour base les *tarses*, cartilages fort minces qui en empêchent l'altération par des rides ou des froissements irréguliers, soit pendant l'action, soit pendant le repos, et ce bord est garni d'une rangée de poils nommés *cils*. La beauté

des paupières consiste d'abord dans la finesse de la peau, dans leur grandeur, non exagérée toutefois, d'où dépend celle de l'œil; puis, dans l'absence complète de toute trace de maladie. Ce qu'il importe surtout de considérer dans les paupières, c'est la coloration de la conjonctive. Cette membrane qui, dans l'état de santé, est naturellement rosée, devient plus rouge lorsqu'elle est le siège d'une irritation; alors ses vaisseaux s'injectent, les larmes coulent en abondance sur le chanfrein, et un muco épais recouvre le bord des paupières. Ces signes, faciles à reconnaître, annoncent l'*ophthalmie*. Les différentes nuances de couleur que reflète la conjonctive servent aussi à caractériser les maladies intestinales, et quelques altérations des liquides. — Pour les affections des paupières, Voy. MALADIES DES PAUPIÈRES. — Il est à remarquer que les maquignons simulent souvent des plaies sur les paupières, pour cacher d'autres maladies plus graves. On doit donc se méfier des chevaux sur lesquels se trouvent ces plaies, et, dans le cas d'achat, exiger du vendeur une garantie par écrit.

Quant à ce qu'on nomme *troisième paupière*, Voy. MEMBRANE CLIGNOTANTE.

PAUPIÈRE NASALE. Voy. MEMBRANE CLIGNOTANTE.

PAUTRE. s. f. Nom de la jument dans le Midi de la France.

PAVOT. s. m. En latin *papaver*. Plante annuelle, indigène dans le Midi de l'Europe ainsi que dans l'Orient, et que l'on cultive dans le Nord de la France pour ses fruits capsulaires, appelés *têtes de pavot*. Cette plante offre deux espèces: le *pavot noir* et le *pavot blanc*. Le premier a une capsule globuleuse qui renferme des semences noires; les capsules sont ovoïdes et contiennent des graines blanchâtres. Ces capsules sont jaunâtres, inodores et d'une saveur un peu amère; pour qu'elles soient de bonne qualité, il faut qu'elles aient été récoltées avant leur maturité complète, et qu'elles n'aient pas vieilli dans les magasins. En Belgique et en France, on recueille les graines des têtes de pavot pour faire de l'*huile d'œillette*, qui ne renferme aucun des principes contenus dans la capsule, et qui est employée à de nombreux usages. En incisant les capsules de pavot lorsqu'elles sont vertes, il en découle un suc blanchâtre, laiteux, qui devient brun en séchant à l'air; c'est une espèce d'o-

pium dont on ne se sert guère, parce qu'il revient au moins aussi cher que celui du Levant. En hippiatrice, ce sont ordinairement les têtes de pavot dont on fait usage. On en retire les graines, et l'on traite ces capsules par décoction, en en mettant de trois à cinq dans un litre de liquide que l'on fait réduire à trois quarts. Cette décoction, qui renferme tous les principes antispasmodiques de la capsule, est donnée en lavements et en breuvages dans les coliques nerveuses, néphrétiques, et la diarrhée muqueuse. A l'extérieur, on en lotionne des plaies douloureuses et on l'emploie comme collyre. Concentrée, elle peut acquérir des propriétés narcotiques. On emploie aussi l'extrait de pavot.—A défaut de capsules de pavot blanc ou noir, on pourrait se servir de celles de *pavot rouge* ou *coquelicot*, qui, étant vertes, renferment aussi des éléments narcotiques, mais en bien faible proportion.

Extrait de pavot. A l'intensité près, cet extrait peut remplacer l'opium exotique. Son action est à celle de ce dernier comme 1 est à 5, et sa dose est de 8, à 16 et 52 grammes.

PAVOT ROUGE ou *coquelicot*. Voy. PAVOT.

PEAU. s. f. En latin *pellis, cutis*; en grec *derma*. TÉGUMENT. Membrane souple, extensible, d'épaisseur variable suivant les régions qu'elle recouvre, formant l'enveloppe extérieure de tout le corps, et percée de plusieurs grandes ouvertures qui communiquent dans les cavités intérieures. Sa face externe, criblée de pores innombrables, garnie de poils, est papillaire, exhalante et inhalante, surmontée de mamelons de différentes grosseurs, dont les plus élevés, qui sont aussi les moins nombreux, existent autour des organes génitaux et des ouvertures naturelles, tandis que les autres, en plus grand nombre et analogues aux papilles, sont dotés d'une sensibilité particulière et sécrètent une matière humorale, onctueuse et moins consistante. Cette même surface est de couleur uniforme, plus ou moins mélangée, et dont les principales nuances sont le blanc et le noir; elle offre en outre divers petits enfoncements, dont les uns se trouvent tout autour de la base des poils, et les autres semblent être le réservoir d'un liquide sébacé odorant. La surface interne de la *peau* est unie aux parties sous-jacentes par le tissu cellulaire sous-cutané, qui établit les différents rapports entre elle et ces parties, et soutient les nerfs et les vaisseaux cutanés. La peau, de

la nature des membranes folliculeuses, est généralement fine et très-souple autour des ouvertures naturelles; elle présente, au contraire, beaucoup de densité et d'épaisseur dans les parties qui portent des crins. Cette expansion membranense se compose du *derme*, de l'*épiderme* et des *poils*; dans l'épaisseur du derme se trouvent les *follicules sébacés* du *corps muqueux réticulaire*, formé lui-même de plusieurs couches essentiellement vasculaires.

Derme. Il forme le corps de la peau, dont il est la couche principale et la plus profonde. Cette couche blanche, extensible, peu élastique, traversée, pénétrée de nerfs et de vaisseaux, et dont l'épaisseur varie suivant les différentes portions de son étendue, paraît être une modification du tissu cellulaire au moyen duquel elle s'unit aux parties qu'elle recouvre. La face interne du derme présente diverses vacuoles, un réseau vasculo-nerveux, et une multitude de papilles érectiles diversement modifiées dans les différentes régions du corps; c'est ce qui constitue le *corps muqueux* ou couche intermédiaire.

Épiderme. Troisième feuillet de la peau, constitué par une membrane inorganique très-mince, qui semble être le produit d'un suc albumineux solidifié, et qui est étalée à la surface du derme pour mettre à couvert les papilles nerveuses du contact immédiat des corps ambiants. L'épiderme s'insinue dans les vacuoles de la surface externe du derme, et pénètre dans les follicules sébacés, ainsi que dans les bulbes des poils. Il est dépourvu de vaisseaux et de nerfs, s'use par le frottement, croît et se reproduit au moyen d'une nouvelle excretion; son adhérence intime avec la couche dermique a lieu tant par les vaisseaux exhalants et absorbants qui s'ouvrent à la périphérie de la peau, que par les poils qui s'élevaient de la surface du derme, et enfin par un tissu filamenteux dont la ténuité ne permet pas de reconnaître la texture. Plus les parties sont exposées au frottement, plus est considérable l'épaisseur de l'épiderme.

Follicules sébacés. Petites vésicules placées dans l'épaisseur du derme, plus grosses et plus nombreuses partout où la peau forme des plis et où elle éprouve des frottements, comme dans la peau du fourreau, des mamelles, des ars postérieurs. Les follicules sébacés sécrètent une humeur huileuse, d'une

odeur animale plus ou moins forte, qui varie suivant les régions; les fonctions dont ils sont chargés consistent à entretenir la souplesse de la peau, et à la défendre de l'impression des corps liquides.

Poils. Productions allongées, filiformes, très-multipliées, s'élevant de toute la surface externe de la peau, et la couvrant d'un vêtement que l'on nomme *robe*. Voy. ce mot. Les *poils* ne sont pas tous de la même espèce: les uns, longs et souples, portent le nom de *crins*. Nous dirons plus loin où et comment les crins se trouvent placés, car ils occupent des parties différentes de la surface de la peau et constituent quelquefois des réunions qui ont reçu des dénominations particulières. Les autres, courts et nombreux, revêtent la majeure partie du corps et prennent le nom générique de poils. Les poils proprement dits sont plus ou moins ras, fins, tassés, et suivent une direction différente suivant les régions du corps. Dans la longueur de la ligne médiane, ils sont rabattus à droite et à gauche; sur les régions latérales du tronc, ils sont presque partout couchés en arrière; à partir du niveau du cou, du grasset et du sabot, ils tiennent une direction plus ou moins perpendiculaire; au milieu du front, des flancs, du gosier, ils sont irrégulièrement retournés; ils se présentent généralement fins, courts et peu nombreux dans les plis des ars; rares et ténus autour des ouvertures naturelles, où ils ne forment d'ordinaire qu'une espèce de duvet. C'est sur la région de l'épaule, du bras, des côtes, du dos, des lombes, de la croupe et des hanches, que le poil est le plus long et le plus touffu. Les poils des poulains sont longs; dans l'âge adulte, ces poils tombent et font place à d'autres poils courts et brillants, qui s'allongent et ternissent dans la vieillesse. Il est des chevaux dont le poil est crépu; d'autres, mais plus rares que les précédents, semblent être nus et ne sont recouverts que d'un léger duvet. La robe des chevaux fins, surtout, est formée presque en totalité de poils fins et ras, qui, chez eux, constituent une des qualités essentielles du cheval de race. La nuance des poils et leur manière d'être peuvent varier par suite d'une infinité de causes; les climats, les saisons, l'âge, les différents états de santé ou de maladie, exercent, en général, la plus grande influence sur les chevaux, et les font changer d'aspect

aux différentes époques de la vie. Ainsi, dans les pays chauds, les poils de ces animaux sont plus courts et plus rares que dans les pays froids; sous un même climat, ils sont plus longs pendant l'hiver que dans l'été. Tous les ans, au printemps, l'animal change de poils; c'est ce qu'on nomme *lamue*, et l'on dit alors qu'il *jette son poil d'hiver*. Les nouveaux poils qui surviennent sont courts et luisants; ils restent dans cet état pendant l'été; aux approches de l'hiver, ils s'allongent, deviennent plus ternes, et, enfin, tombent au printemps suivant, pour faire place à d'autres poils qui présentent absolument les mêmes phénomènes. Voy. MUE. On a vu plusieurs fois des chevaux sans poils, mais ceux qui ont été vus en Europe y ont paru isolément, et aucun des plus célèbres voyageurs modernes n'a jamais parlé de *race* de chevaux semblables. M. de Lastie Saint-Jal, ancien inspecteur général des haras, dit avoir rencontré un cheval sans poils dans une petite ville de l'Esclavonie, et avoir vu à Lyon, en 1807, une jument sans poils possédée par un propriétaire des environs; il ajoute que cette jument fut saillie par des étalons venus de Hongrie, mais qu'il ignore s'il en est résulté aucune production. Voy. CHEVAL SANS POILS, et, à l'art. RACE, *Cheval de Guinée et de la Côte-d'Or*. Dans les maladies chroniques, les poils sont grossiers, rudes, ternes, piqués; ils sont au contraire luisants et lisses dans l'animal bien portant. Bourgelat recommande de couper les grands poils des lèvres, du menton, de la barbe, des environs des naseaux, du dessous de la paupière inférieure; mais, postérieurement, des auteurs, tels que Grogner, regardent cet usage comme une opération de caprice et, tout au plus, de futile toilette. Celui-ci en dit autant de la dépilation des oreilles, tant en dehors qu'en dedans, soit avec des ciseaux fins, soit avec un rasoir, après avoir savonné les parties. « La nature, dit-il, n'avait-elle pas disposé ces poils pour empêcher l'introduction de la poussière dans l'intérieur de la conque, pour affaiblir la trop vive impression des rayons sonores? » Ensuite il ajoute que ce n'est pas sans danger qu'on coupe le poil aux jambes des gros chevaux qui font leur service dans des pays froids et humides, qui marchent dans les boues infectées des grandes villes. Huzard père assure que des *eaux aux jambes* sont quelquefois la suite de cette dépilation imprudente. En Espagne et

dans quelques parties de la France on tond la moitié du corps, et le plus souvent la moitié antérieure, en y comprenant la crinière, des chevaux et des mulets de trait et de labour; c'est ordinairement à l'approche de l'hiver que l'on pratique cette opération. Dans d'autres pays, on tond les chevaux trois ou quatre fois dans l'année, et ce ne peut être que dans le but de suppléer le pansage. Aurait-on en vue, par un demi-tondage, de délivrer l'animal des insectes sans ailes qui se multiplient sous ses poils? le but serait manqué, car ces parasites se réfugierient sur les parties restées poilues; si, par ce même moyen, on voulait prévenir les inconvénients de la sueur, il conviendrait de laisser intactes les parties où elle est le moins abondante, où elle ne s'arrête pas, et de tondre celles d'où elle découle le plus abondamment, telles que les flancs, les fesses, le dessous du ventre et les jambes. Un cheval tondus, à moitié dépeillé de crinière, se présente sous un aspect triste et très-désagréable; outre cela, on l'expose aux suites fâcheuses des transpirations arrêtées; en été, il est en proie aux mouches, aux insulations, aux gerçures; en hiver, il ressent trop vivement les impressions du froid. A l'aide d'une couverture on ne préserve jamais de cette impression les parties tondues, comme le feraient les poils; et si la couverture vient à se mouiller, elle conserve plus longtemps l'humidité. Au surplus, le tondage n'offre pas d'aussi grands inconvénients que la négligence absolue de pansage et de bains; et une fois que les animaux y sont habitués, il devient presque nécessaire. Les crins diffèrent des poils par leur grosseur et par leur longueur, beaucoup plus considérables. Ils se rencontrent: 1° à la queue, où ils forment une touffe dont l'animal se sert pour se débarrasser des insectes; 2° le long du bord supérieur de l'encolure, où ils composent la *crinière*, qui est un ornement, un signe de courage, de force et de fierté; 3° au sommet de la tête, où ils forment le *toupet*; 4° à la partie postérieure des houllets, où ils forment le *fanon*; 5° autour des lèvres, à la surface externe des paupières, où on les nomme *cils*, à l'entrée des oreilles, où ils sont épars çà et là sans ordre. Ces derniers, raides et longs de 5 à 40 millim., ne se montrent qu'à un certain âge. Voy. CAISS.

La peau est un organe extrêmement important. Toujours en contact avec des substances

étrangères, elle sert d'enveloppe, d'abri défensif au corps; elle reçoit certaines impressions spéciales, et devient, sous ce rapport, le siège du toucher; à l'aide de ses pores exhalants, elle remplit une fonction qu'on appelle *transpiration* (Voy. ce mot), consistant dans le rejet au dehors d'une quantité considérable d'une humeur superflue, d'où il résulte une dépuration utile à la santé; par ses pores inhalants, elle absorbe et fait entrer dans le torrent de la circulation une partie des fluides répandus à la surface du corps; enfin, les follicules cutanés sécrètent une humeur onctueuse qui sert d'enduit huileux doué de toutes les qualités nécessaires pour l'entretien de la souplesse du tégument. Cet organe a des sympathies soit avec l'encéphale, soit avec les organes urinaires et les poumons, ou avec l'estomac et les intestins, et les diverses fonctions qu'il exécute sont toujours plus ou moins modifiées par l'état des viscères avec lesquels la peau est en rapport spécial. L'état de la peau varie donc continuellement; elle peut être onctueuse ou sèche, souple ou adhérente, chaude ou froide, très-irritable ou peu sensible, et il est important de la consulter pour juger tant de la santé que de la maladie.

Pour les affections cutanées, Voy. MALADIES DE LA PEAU.

PEC. s. m. Vieux mot, qui signifiait un mauvais cheval.

PECTORAL, ALE. adj. En lat. *pectoralis*, de *pectus*, la poitrine. Qui concerne la poitrine. En matière médicale, on appelle *pectoraux* les médicaments que l'on regarde comme propres à combattre les maladies pulmonaires; ce sont en général des adoucesants.

PÉDICULAIRE. adj. En lat. *pedicularis*, de *pediculus*, pou. Se dit d'une maladie produite par des insectes. Voy. PHTHIRIASE.

PÉDICULE. s. m. En lat. *pediculus*, diminutif de *pes*, gén. *pedis*, pied; petit pied. Se dit de la base de toute tumeur, lorsque cette base est plus étroite que le corps même de la tumeur.

PÉDIGRÉE. s. Mot anglais dont on se sert quelquefois en français, en parlant des chevaux, et qui signifie *origine, extraction, descendance, généalogie*. Voy. ce dernier mot.

PÉDILUYE. s. m. En lat. *pediluvium*, *lavium*; bain de pied. Voy. BAIN.

PÉGASE. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

PEIGNE. s. m. En lat. *pecten*. Instrument

de corne, de buis ou de fer, taillé en forme de dents, servant à démêler les crins des chevaux.

PEIGNE. s. m. **BREVURE.** s. f. Inflammation de nature spécifique, ressemblant beaucoup aux dartres, et ayant son siège à la partie antérieure de la couronne. Les symptômes qui accompagnent cette maladie sont : le hérissement des poils, la rougeur de la peau, le prurit, la présence d'une crasse farineuse (dans ce cas, on la nomme *peigne sec*), ou d'une sérosité fétide et sanieuse, qui lui fait prendre le nom de *peigne humide*. On remarque, en outre, quand le *peigne* est peu ancien, la tuméfaction de la couronne qui remonte quelquefois jusqu'au jarret ou au genou; alors la douleur est grande et fait boiter le cheval. Quand le *peigne* est ancien, la tuméfaction, qui existe seulement à la partie antérieure de la couronne, est insensible, et le mal est difficile à guérir. Les peignes dits humides se séchent souvent en été, et se recouvrent de croûte; au retour de l'hiver, tous les symptômes reparaisent si on néglige le traitement. Le *peigne* est déterminé par la malpropreté, la boue et les substances irritantes. Il réclame, par sa nature, le même traitement que les dartres. Voy. DARTRE, GALE, MAL D'ANE et CRAUDAINE.

PEIGNER. v. Démêler, nettoyer, arranger avec un peigne. *Peigner un cheval; peigner la crinière et la queue d'un cheval.* Voy. PASSAGE.

PÉLADE. Voy. ALOPÉCIE.

PELAGE. s. m. En lat. *color*. Se prend pour poil. Voy. ROBE. On dit : *des chevaux du même pelage.*

PELLE. s. f. En lat. *batillum*. Instrument de bois ou de fer, large et plat, à long manche, dont les palefreniers se servent pour ramasser le fumier et nettoyer l'écurie.

PELLICULE. s. f. En lat. *pellícula*, diminutif de *pellis*, peau. On appelle ainsi toute membrane très-mince.

PÉLOUËMIE. s. f. Altération dans laquelle le sang devient épais, poisseux, incoagulable, d'une couleur noire foncée, répandant souvent une odeur infecte et s'altérant rapidement au contact de l'air. On le rencontre avec ces caractères dans les vaisseaux des animaux affectés de maladies charbonneuses, putrides et gangréneuses. Il a la funeste propriété de transmettre ces différentes maladies.

PELOTE. s. f. L'une des particularités des robes. Voy. ROBE.

PELOTES STERCORALES. (Path.) Dénomination par laquelle on désigne des masses plus ou moins volumineuses, formées de débris d'aliments qui s'accumulent dans les gros intestins, s'y pelotonnent et se revêtent de mucus. On regarde ces pelotes comme des espèces de bézoards ou de calculs intestinaux. Quant aux phénomènes morbides qui en résultent, Voy. COLIQUE.

PELVIEN, ENNE. adj. En lat. *pelvinus*, de *pelvis*, le bassin. Qui a rapport au bassin. *Cavité pelvienne ou cavité du bassin.*

PEMPHIGUS. s. m. Mot latin transporté en français, et provenant du grec *pémphis*, bulle. Maladie de la peau, extrêmement rare dans l'espèce chevaline, mais qui a été observée dans un assez grand nombre d'étalons d'un haras. Elle avait son siège dans la peau des ars, de la tête ou d'autres parties du corps, et se manifestait par des bulles ou ampoules, sans démangeaison, mais accompagnées d'un peu de chaleur et de douleur. Ces ampoules, après quelque temps, se crevaient, s'affaissaient et faisaient place à des plaques rouges et superficielles, humectées par un peu de liquide. L'invasion de cette maladie n'est pas précédée de fièvre, comme il arrive dans le cas d'exanthème pustuleux. Au bout de sept à huit jours le *pemphigus* se termine toujours d'une manière heureuse. Le traitement consiste à couvrir d'un peu de cérat, sans enlever la pellicule, les vésicules après qu'elles se sont vidées, et à tenir le malade au régime tempé- rant.

PÉNIS. s. m. Mot latin transporté dans notre langue. En grec *sathé, tauros*. **MEMBRE.** En lat. *membrum*. **VERGE.** s. f. En lat. *virga*. Corps allongé, cylindrique, très-érectile, attaché à l'arcade ischiale, se prolongeant du milieu d'une cavité appelée *fourreau*, servant à opérer l'acte de l'accouplement et à projeter le sperme dans la matrice. Dans l'état ordinaire, cet organe ne se laisse pas voir, se tenant caché dans le fourreau. La partie libre du *pénis* s'allonge toutes les fois que l'animal urine; quelquefois, elle reste habituellement pendante. Par l'effet de l'érection, le membre s'allonge, se gonfle, se redresse plus ou moins, et acquiert un développement considérable; en sortant alors du fourreau, il l'entraîne avec lui, le déploie et l'efface complètement. Le fourreau se réta-

blit au fur et à mesure que l'érection diminue, et le membre revient à son état habituel. Soutenu par le fourreau et par des *ligaments suspenseurs*, le pénis se compose de trois parties principales, le *corps caverneux*, la *tête*, et l'*urètre*. Commençons par les parties accessoires.

Fourreau. En lat. *vagina*, étui, gaine. Résultant du repli de la peau, il correspond au prépuce de l'homme, et forme une grande cavité folliculaire où le pénis, en son état de rétraction, se trouve logé. On remarque, à la partie inférieure du bord de l'entrée du fourreau, une échancrure aux côtés de laquelle sont deux petits mamelons dépourvus de poils. La peau de la surface externe du fourreau est mince, souple, recouverte de petits poils fort semblables à du duvet. En se repliant dans sa cavité, elle cesse d'être velue, devient plus mince, plus douce à mesure qu'elle s'enfonce plus avant dans le fourreau; elle offre une multitude de rides irrégulières, et sécrète ce qu'on nomme communément le *cambouis*, humeur qu'on enduit sébacé, onctueux, d'une odeur pénétrante, qui, devenant plus ou moins épais, se concrète parfois en plaques, écailles ou autres concrétions dont le séjour peut causer diverses altérations cutanées. Cette peau s'étend vers la partie libre du pénis, et constitue, vers le milieu de cette partie libre, un bourrelet circulaire, échauré intérieurement, ne disparaissant jamais tout à fait, même lors de l'érection de la verge. A partir de ce même bourrelet, la peau change de nature, devient très-fine, intimement adhérente au membre, ne sécrète plus qu'une humeur mucoso-séruse, et forme de petites rides. Une couche fibreuse et jaunâtre existe entre la peau extérieure et celle des parois internes du fourreau. Cette couche, qu'on nomme communément le *corps du fourreau*, est fixée supérieurement aux parois de l'abdomen, se continue avec les faisceaux fibreux du dartos, et s'étend pour former les ligaments suspenseurs.

Ligaments suspenseurs. Longs et gros cordons fibreux, blanchâtres, au nombre de deux, qui, prenant naissance aux côtés de l'extrémité de l'os sacrum et des premiers coccygiens, se réunissent l'un à l'autre au bas de l'aanus et se prolongent jusque dans la tête de la verge, en suivant la direction de l'urètre à laquelle ils s'accolent. Les faisceaux fibreux dont ces ligaments se composent ont la plus

grande analogie avec ceux de la membrane charnue du rectum, et semblent s'identifier avec le tissu spongieux de l'urètre et de la tête du pénis.

Corps caverneux. Partie principale dont l'érection met le pénis en état d'exécuter l'accouplement; elle embrasse l'urètre et soutient la tête. Sa base ou extrémité postérieure se termine par deux branches ou racines au moyen desquelles elle s'implante de chaque côté de l'arcade ischiaie; elles sont reconvertes par des muscles. La base du pénis est en outre fixée au bassin par deux ligaments courts, dont les fibres sont albuginées et compactes. La portion antérieure du corps caverneux plonge dans la substance spongieuse de la tête, à l'aide d'un prolongement qui, traversant cette dernière partie, arrive jusque contre son enveloppe et produit, lors de l'érection, une protubérance bien apparente. Les faces latérales du corps caverneux sont entourées d'un tissu lamineux très-extensible, dans lequel se trouvent soutenues des ramifications vasculaires. A son bord inférieur est une grande scissure où l'urètre est logé. Les parois extérieures, formées d'une couche fibreuse et blanche, offrent intérieurement un tissu spongieux érectile et très-complexe. La couche corticale présente des fibres déliées, s'entretenant de diverses manières et composant un tissu inextricable. La substance spongieuse remplit toute la cavité formée par l'enveloppe corticale, et sa structure contient trois genres de parties différentes, qui sont une multitude de fibres transversales, blanches, plus ou moins écartées entre elles et implantées d'un côté à l'autre dans les parois intérieures de la couche corticale, dont elles semblent être une continuité; des faisceaux ou bandelettes longitudinales, très-élastiques et blanchâtres, de nature musculaire, croisant les brides ligamenteuses et contenant une série de cellules irrégulières, qui communiquent les unes aux autres et semblent être formées par des veines; enfin, quelques ramifications vasculaires, presque exclusivement veineuses. De nombreux vaisseaux sanguins, artères et veines, se distribuent dans l'intérieur du corps caverneux.

Tête. Elle correspond au gland de l'homme, forme l'extrémité du membre, et, par l'effet de son développement, elle constitue une éminence en forme de champignon, d'un volume

extraordinaire, entourée d'un bourrelet échan-cré à sa partie inférieure. En bas de la protu-bérance que nous avons dit résulter de la pointe du corps caverneux et qui se trouve dans le milieu de la surface antérieure de la tête, on voit, autour du prolongement de l'urètre, une grande fosse, au fond de laquelle, et précisément au-dessus de l'urètre, est une ouverture aboutissant à un réservoir folliculaire et bifurqué; c'est ce que l'on appelle le *sinus urétral* ou plus communément la *fossette naviculaire*, où s'opère la sécrétion d'une matière sébacée, dont l'accumulation obstrue quelquefois l'ouverture du canal urinaire et empêche la sortie de l'urine. La tête embrasse l'extrémité antérieure du corps caverneux, auquel elle est fixée par du tissu lamineux, ainsi que par des brides ou faisceaux ligamenteux, et sert à diriger le sperme dans l'entrée vaginale de la matrice. Sa face extérieure est tapissée par le prolongement du fourreau; sa substance spongieuse est molle, celluleuse, élastique, et pourvue de nombreux vaisseaux sanguins.

Urètre. Long canal spongieux et membraneux, s'étendant depuis le col de la vessie jusqu'à l'extrémité de la tête du pénis, et livrant passage à l'urine et aux humeurs provenant des vésicules séminales et des prostates. On distingue trois portions dans l'urètre. La première, nommée *pelvienne*, se trouve située dans le bassin et commence au col de la vessie, d'où elle parvient, en se dirigeant un peu obliquement d'avant en arrière et de haut en bas, jusqu'à l'arcade ischiale. Cette partie de l'urètre, enveloppée par une couche extérieure, musculense, rouge, est embrassée par la grande prostate; intérieurement et proche de la vessie, elle présente une éminence irrégulière, nommée *tubercule urétral* ou communément *verumontanum*, éminence qui soutient les orifices des canaux éjaculateurs, et présente les ouvertures de la grande prostate. Les orifices des petites prostates, disposés en double rangée, sont placés vers l'arcade ischiale. La deuxième portion, ou le *contour de l'urètre*, est une continuation de la première; elle se courbe de dedans en dehors et de haut en bas, arrive jusques entre les racines du corps caverneux, correspond au périnée, et offre un renflement oblong, auquel on a donné le nom de *bulbe de l'urètre*. La portion sous-pubienne est la troisième, comprenant toute la partie de

l'urètre logée dans la scissure inférieure du pénis; elle est pourvue d'une couche spongieuse, semblable à la substance de la tête de la verge. Dans presque toute la longueur de la scissure, l'urètre est enveloppé par un muscle qui a reçu le nom d'*accélérateur*. En arrivant à l'extrémité de la tête, le canal passe sous la fossette naviculaire et se termine par le *tube urétral*, qui est un prolongement long d'environ un centimètre. Telles sont les particularités que présente la composition de l'urètre dans sa portion pelvienne et dans la partie sous-pénienne; mais, dans toute son étendue, ce canal est principalement formé d'une membrane folliculeuse interne, dont la face libre et papillaire est enduite d'un mucus destiné à modérer sa sensibilité, et à en rendre la surface plus douce, plus glissante.

Les maladies du pénis sont celles du fourreau et de l'urètre. Voy. URÉTRITE, PHYMOSIS, PARAPHYMOSIS et POIBEAU.

PENSION. s. f. En lat. *pensio*, de *pendere*, payer. Lien où l'on paye pension pour nourrir et entretenir des chevaux. *Mettre ses chevaux en pension.*

PENSIONNER. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

PER. Particule que les chimistes mettent devant certains noms pour désigner l'accumulation d'un principe. Ainsi, par exemple, *peroxyde* signifie *plus oxygéné que l'oxyde*, etc.

PERÇANT. adj. Qui a du feu, du brillant, de la vivacité. *Perçant*, s'entend aussi de la vivacité de l'œil, et de la voix quand elle est aigre, aiguë et perçant les oreilles. *L'ânesse a la voix plus claire et plus perçante que l'âne.*

PERCEPTION. s. f. En lat. *perceptio*, du verbe *percipere*, recueillir. Action particulière du cerveau par laquelle l'animal a la conscience des impressions externes, et peut-être de quelques impressions internes, déterminées sur les extrémités nerveuses.

PERÇER SES DENTS. Voy. DENT.

PERÇOIR. s. m. En lat. *terebra*. Morceau de fer troué, sur lequel les maréchaux posent le fer pour y faire les étampures.

PERCUSSION. s. f. En lat. *percussio*, du verbe *percutere*, frapper. Mode d'exploration à l'aide duquel, en frappant sur les parois de la poitrine, on apprécie, d'après la différence des sons qui résultent du choc, si les organes qu'elle renferme sont sains ou malades. Ce choc peut être porté directement, ou être transmis par un corps intermédiaire. La *per-*

ussion est dite *immédiate* dans le premier cas, et *médiate* dans le second. Nous parlerons de la première, qui est toujours à la disposition de l'explorateur; les résultats sont d'ailleurs les mêmes, surtout quand l'animal est maigre. Cette percussion s'exécute, soit avec le poing, soit avec la face dorsale des quatre premières phalanges, soit avec les secondes articulations phalangiennes. Le choc doit être porté perpendiculairement, être imprimé sur les côtes et non sur les espaces intercostaux, avec la même force dans tous les endroits à explorer. La poitrine peut être percutée à droite et à gauche, depuis le bord postérieur de l'épaule jusqu'à la dernière côte qui s'unit au sternum. Il est impossible à celui qui ne possède pas des connaissances anatomiques et physiologiques de comprendre les règles d'après lesquelles la percussion peut donner des renseignements très-avantageux; le praticien instruit peut seul l'employer avec utilité. Voy. AUSCULTATION.

PERDRE DU TERRAIN. Voy. TERRAIN.

PERDRE HALEINE. Voy. HALEINE.

PERDRE LA FILE. Se dit d'un cheval qui, après avoir marché quelque temps dans une file de voitures, s'en trouve sorti par négligence, par maladresse ou autrement.

PERDRE LA TÊTE. Se dit d'un cheval qui, à la vue d'un objet qui l'effraye, et par la crainte du châtiment, se livre à toutes sortes de défenses. Voy. DÉFAUT.

PERDRE LES ARÇONS. Voy. ARÇON.

PERDRE LES ÉTRIERS. Voy. ÉTRIER.

PERDRE SON ASSIETTE ou L'ASSIETTE. Voy. ASSIETTE.

PERFORATION. s. f. En lat. *perforatio*, du verbe *perforare*, percer. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, particulièrement d'un viscère creux, produite soit par un corps vulnérant, piquant ou tranchant, soit par l'action d'une substance caustique, soit enfin par l'effet d'une inflammation ulcéralive. Dans ce dernier cas on dit communément qu'il y a *perforation spontanée*, pour donner à entendre que la solution de continuité n'est pas le résultat d'une cause externe, mais d'un travail morbide.

PERFORMANCES. s. f. Mot anglais qui signifie les antécédents d'un coureur sur l'hippodrome.

PÉRIBOLE. s. f. En lat. *peribole*, du grec *périballéin*, jeter autour. Transport d'une ma-

tière morbifique vers les parties extérieures.

PÉRICARDE. s. m. En lat. *pericardium*, Sac membraneux, ouvert à ses deux extrémités, tapissé à l'extérieur et à l'intérieur par une séreuse close de toutes parts, renfermant le cœur et les gros vaisseaux qui arrivent à ce viscère et qui en partent. Tendue et fixée par ses extrémités, le *péricarde* contient le cœur dans de justes et constantes limites; il a, en outre, pour office de laisser suinter à sa surface interne une humeur douce et vaporeuse qui concourt à l'entretien de la chaleur et à la souplesse du viscère. Cette liqueur séreuse, ordinairement peu abondante, se condense après la mort. En trop grande quantité, elle constitue l'humeur de l'hydropisie du péricarde. — Les maladies du péricarde, sans en excepter l'inflammation, sont peu connues. Voy. PÉRICARDITE.

PÉRICARDITE. s. f. En lat. *pericarditis*, de *pericardium*, le péricarde, avec la désinence *ite*, commune à toutes les phlegmasies. *Inflammation d'une partie ou de la totalité du péricarde*. On en trouve assez fréquemment des traces évidentes à l'ouverture des cadavres; mais les symptômes qui la caractérisent sont en général très-obscur. Elle peut être le résultat des mêmes causes d'où dépendent les autres phlegmasies internes. La *péricardite* étant presque toujours accompagnée des phlegmasies de la plèvre, des poumons ou du cœur, ses symptômes sont marqués par ceux de ces dernières affections. Le traitement aussi est fort peu connu. On croit, par induction, qu'il doit être celui de toutes les inflammations internes, et nécessairement très-actif.

PÉRICHONDRE. s. m. En lat. *perichondrium*, du grec *péri*, autour, et *chondros*, cartilage. Membrane fibreuse, analogue au périoste, qui revêt tous les cartilages non articulaires.

PÉRINÉAL. ALE. PÉRINÉEN. ENNE. adj. En lat. *perinæus*, *perinæalis*. Qui a rapport au périnée.

PÉRINÉE. s. m. (Ext.) En lat. *perinæum*, du grec *périnaion*. Espace compris entre l'anus et les parties sexuelles; le *périnée* est plus étendu dans le mâle que dans la femelle. — Pour les affections de cette partie, Voy. MALADIES DU PÉRINÉE.

PÉRIODE. s. f. En lat. *periodus*, du grec *péri*, autour, et *odos*, chemin, circuit. On ap-

pelle *périodes*, les différentes époques entre lesquelles on peut diviser le cours d'une maladie. En général, chaque maladie se divise en trois périodes : dans la première, la manifestation et l'accroissement successif de la maladie a lieu ; dans la seconde, la maladie arrive à son plus haut degré d'intensité, reste quelque temps stationnaire, et se prépare à une issue heureuse ou funeste ; dans la troisième, la maladie commence à décroître ; mais cette période n'est pas toujours avantageuse, car, au lieu d'une diminution et d'une tendance vers une terminaison favorable, il peut survenir une complication, une recrudescence, une métastase, ou bien le mal peut passer à l'état chronique ou se terminer par la mort. La durée de chaque période est relative à celle de la maladie, à la gravité des causes, à la prédisposition de l'animal malade, aux circonstances accidentelles, au mode de traitement. Dans les maladies aiguës, la seconde période est d'ordinaire la plus courte ; on doit toujours s'occuper de la prévenir et de faire avancer la troisième. Assez souvent la première période est suivie presque immédiatement par la seconde. D'autres fois, le mal se trouve dès son début dans toute son intensité. Ces deux cas sont redoutables. Une troisième période trop prolongée est d'un mauvais augure. Dans le traitement des maladies, on ne doit pas négliger d'avoir quelque égard aux périodes, d'agir avec d'autant plus de vigueur et de persévérance que les progrès sont plus rapides, et de continuer à éloigner toute circonstance nuisible, quand la troisième période se prolonge trop. — Quand le mot *période* est employé pour désigner le plus haut degré auquel une maladie puisse parvenir, il est masculin, et l'on dit : *Cette maladie est dans son plus haut période*.

PÉRIODICITÉ. s. f. En lat. *periodicitas* (même étym.). Retour de certains phénomènes organiques à des époques fixes ou irrégulières, surtout dans l'état de maladie. La cause prochaine de la *périodicité* étant inconnue, il faut s'attacher à en étudier toutes les conditions, afin de les éloigner, de les atténuer. Il paraît que les toniques sont avantageux contre les maladies périodiques, et que leur efficacité peut augmenter si on les alterne avec les saignées.

PÉRIODIQUE. adj. En lat. *periodicus* (même étym.). Épithète par laquelle on désigne cer-

tains maladies dont les phénomènes cessent pour reparaitre à des époques fixes ou irrégulières. Pendant la durée des accès, une maladie *périodique* doit être traitée comme si elle était continue, mais en insistant surtout sur les dérivatifs ; on doit, en outre, faire tout ce qui est possible pour prévenir les accès, en prescrivant un régime convenable et l'emploi énergique des révulsifs. De toutes les maladies sujettes à des retours, il n'en est pas de plus commune et de plus fréquente que celle qu'on nomme *ophthalmie* ou *fluxion périodique*.

PÉRIOPLE. Voy. CORNE.

PÉRIOSTE. s. m. En lat. *periosteum*, du grec *péri*, autour, et *ostéon*, os. Membrane fibreuse qui revêt les os.

PÉRIOSTITE. s. f. *Inflammation du périoste*. Il n'est pas possible, pendant la vie, de distinguer cette phlegmasie de celle du tissu osseux lui-même : dans les deux cas, il n'y a pas de différence dans la marche, la durée, les causes et le traitement. Voy. OSTÉITE.

PÉRIOSTOSE. s. f. En lat. *periostosis*, du grec *péri*, autour, et *ostéon*, os. Tuméfaction du périoste produite par le passage de l'inflammation à l'état d'induration. On confond en général les *periostoses* avec les *exostoses*. Voy. ce mot.

PÉRIOSTOTOMIE. s. f. Opération d'origine anglaise, qui consiste à inciser le périoste dont sont recouvertes les exostoses. L'enlèvement de la portion de membrane appliquée sur la tumeur osseuse est quelquefois nécessaire ; c'est lorsque celle-ci est volumineuse. Ce moyen qui ne devrait, physiologiquement parlant, qu'arrêter le développement de l'exostose, en la privant de sucs osseux, la fait parfois disparaître tout à fait. L'opération se pratique avec un bistouri à lance étroite et courte. La plaie qui en résulte se panse comme les plaies de cette nature. La *périostotomie*, bien que ce soit une opération simple, n'est pas sans danger, car elle peut être suivie d'une nécrose partielle de l'os.

PÉRIPHÉRIE. s. f. En lat. *peripheria*, du grec *péri*, autour, et *phérein*, porter. Circonférence ou surface extérieure d'un corps quelconque.

PÉRIPNEUMONIAQUE. Voy. PNEUMONIAQUE.

PÉRIPNEUMONIE. Voy. PNEUMONIE.

PÉRISTALTIQUE. adj. En lat. *peristalticus*, du grec *péri*, autour, et *stélléin*, resserrer ; qui

a la vertu de se contracter. Voy. PÉRISTOLE.

PÉRISTOLE. s. f. En grec *péristolè* (même étym.). Action péristaltique des intestins. Le mouvement péristaltique consiste en une sorte d'ondulation, en apparence irrégulière, mais dans laquelle les fibres circulaires de la membrane musculuse intestinale se contractent successivement d'avant en arrière, à mesure que la matière chymique avance dans ce canal alimentaire, et de manière que cette matière, comprimée antérieurement, se trouve poussée dans la portion suivante de l'intestin, dont les fibres sont encore dans leur relâchement. Lorsque les fibres viennent à se contracter en sens inverse, elles déterminent le mouvement *antipéristaltique*. Voy. ce mot.

PÉRISYSTOLE. s. f. En lat. *perisystole*, du grec *péri*, au delà, et *systolè*, contraction. Temps qui s'écoule entre la *systole* et la *diastole*, c'est-à-dire entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères.

PÉRITOINE. s. m. En lat. *peritonæum*; en grec *péritonaion*, de *péri*, autour, et *teincin*, étendre; étendu autour. Membrane mince, séreuse, formant différents replis, et constituant un sac clos de toutes parts, dont la surface externe tapisse les parois internes de l'abdomen et se replie pour envelopper presque tous les viscères abdominaux, tandis que la surface interne, lisse, vaporeuse, partout en contact avec elle-même, est garnie de villosités très-fines, de pores exhalants et inhalants, et sécrète, respire continuellement une humeur vaporale qui fournit la matière d'absorption prise par les vaisseaux inhalants. Parmi les replis du *péritoine*, quelques-uns forment des liens d'une certaine force, destinés à soutenir les parties auxquelles ils s'attachent. Le *mésentère* et l'*épiploon* sont des prolongements du *péritoine*.

PÉRITONÉAL, ALE. adj. En lat. *peritonæus*. Qui a rapport au *péritoine*, qui appartient au *péritoine*.

PÉRITONITE. s. f. En lat. *peritonitis*, du grec *péritonaion*, le *péritoine*, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie. *Inflammation partielle ou générale du péritoine*. Les refroidissements sont les causes les plus fréquentes et les plus actives de cette maladie. Ainsi, le passage d'une atmosphère chaude et sèche dans un air humide et froid, l'exposition des animaux à une pluie froide ou à un courant d'air tandis qu'ils ont chaud, les

bains froids au sortir du travail, etc., peuvent occasionner la *péritonite*: elle peut aussi se développer à la suite de la suppression de toute espèce de sécrétion, d'écoulement ou d'irritation; elle peut être produite par les boissons très-froides, les coups portés sur l'abdomen, la ponction de l'intestin, quand elle donne lieu dans la cavité péritonéale à un épanchement de matières qui peuvent irriter cette membrane; la ponction de la vessie par le rectum, quand il y a épanchement de l'urine; l'inflammation des cordons testiculaires à la suite de la castration, les hernies étranglées, certaines parturitions laborieuses, les plaies pénétrantes de l'abdomen, etc. L'invasion de la *péritonite* s'annonce par des frissons partiels ou généraux, suivis de la sensibilité de l'abdomen, qui est tendu dans un ou plusieurs points. L'animal est obligé de rester debout pour éviter tout contact avec le sol ou la litière; il approche les membres du centre de gravité, la colonne vertébrale est voûtée en contre-haut; ou bien, s'il se couche, il se met promptement sur le dos et garde pendant quelque temps cette position. Il y a constipation, le bas-ventre se ballonne, se météorise; la respiration est courte, l'inspiration pénible et douloureuse; le pouls petit, dur, concentré, ordinairement fréquent, quelquefois rare; la température de la peau peu élevée sur tout le corps, excepté à l'abdomen, où la chaleur est augmentée. Dans le cas où la *péritonite* se déclare avec beaucoup d'intensité, les douleurs sont très-vives; elles portent l'animal à se débattre, se coucher tout à coup, se rouler, se relever et regarder de temps en temps son flanc. Nous nous contenterons de cette courte description des symptômes de la *péritonite*, en ajoutant qu'elle semble n'avoir pas été beaucoup étudiée, car les auteurs ne s'accordent pas sur ce point. Il faut avouer que jusqu'à présent il n'est pas toujours facile de reconnaître cette maladie, qui est d'ailleurs une des plus graves dont le cheval puisse être atteint; l'art en triomphe rarement. De nature éminemment aiguë, elle se termine par la résolution, la gangrène, la suppuration ou l'épanchement. La résolution est le mode de terminaison le plus rare, le seul heureux, et s'annonce par la diminution graduelle de tous les symptômes. La terminaison la plus fréquente est la gangrène: elle est caractérisée par un froid général qui succède à une chaleur

intense, par la cessation subite des douleurs, la petitesse et la faiblesse du pouls. La suppuration ou l'épanchement ont lieu quelquefois lorsque la péritonite devient chronique. L'épanchement constitue l'*ascite*. On le reconnaît souvent à des œdèmes qui se forment sous le ventre; il y a en outre une agitation chronique des flancs, maigreur persistante du sujet; enfin, celui-ci tombe dans un dépérissement lent et graduel. Le traitement doit être conduit avec promptitude et activité. Dès que l'affection se montre, il faut avoir recours aux antiphlogistiques, en commençant par de copieuses saignées générales plus ou moins répétées, auxquelles on ajoute des émissions sanguines locales sur le point douloureux de l'abdomen, ou le plus près possible. Celles-ci peuvent se pratiquer au moyen de sangsues appliquées en très-grand nombre, ou à l'aide de ventouses scarifiées. Tout de suite après les émissions sanguines, on a recours aux bains de vapeur dirigés sur les parois abdominales, aux fomentations chaudes exécutées sans relâche avec une forte décoction de graine de lin. On prescrit la diète et des boissons mucilagineuses peu abondantes et à peine tièdes.

PERMÉABILITÉ. s. f. En latin *permeabilitas*, de *per*, à travers, et *meare*, passer. Propriété qu'ont presque tous les corps de la nature de se laisser traverser par d'autres corps.

PERMÉABLE. adj. Qui jouit de la perméabilité.

PERNICIEUX, EUSE. adj. En latin *perniciosus*. Cette épithète est donnée quelquefois à des symptômes ou à des états pathologiques graves, insidieux. Dans la médecine de l'homme, on appelle *pernicieuses*, certaines fièvres intermittentes. Il ne paraît pas que les animaux soient sujets à ce qu'on nomme *fièvre pernicieuse*; la maladie à laquelle on a pu donner ce nom est plutôt celle qu'on appelle généralement *vertige abdominal*, *vertige symptomatique*, etc.

PÉRONÉ. s. m. En latin *peronæus*, *foecile minus*; en grec *péroné*, agrafe. Voy. *ΚΑΝΟΝ*.

PEROXYDE. s. m. En latin *peroxydum*. Nom que reçoit un métal lorsqu'il est combiné avec autant d'oxygène que possible.

PEROXYDE DE FER. Voy. *OXYDE DE FER*.

PERPENDICULAIRE. adj. des deux genres et s. f. En latin *athetus*. Se dit, en géométrie,

d'une ligne qui pend, qui tombe à plomb. Voy. *LIGNE*.

PERSIL. s. m. En latin *petroselinum* des pharmaciens, *apium petroselinum* de Linnée. Plante dont la racine contient un suc aromatique, et qui se trouve placée parmi les médicaments stimulants; mais elle est peu ou point usitée en hippatrique.

PERSPIRATION. s. f. En latin *perspiratio*, de *per*, à travers, et *spirare*, souffler, exhaler. Synonyme d'*exhalation*.

PERSPIRATOIRE. adj. En latin *perspiratorius*. Qui est produit par la perspiration. *Humeurs perspiratoires*.

PERTURBATION. s. f. En latin *perturbatio*, du verbe *perturbare*, troubler. Changement brusque, ayant lieu dans l'exercice d'une fonction ou dans le cours d'une maladie, par l'effet de causes accidentelles, ou par des provocations exercées avec intention. On essaye quelquefois dans les maladies un traitement susceptible de faire naître un grand trouble dans l'organisme, pendant lequel on espère que le mal épuisera ses forces. Cette méthode de traitement, appelée *perturbatrice*, ne sert le plus souvent qu'à augmenter l'étendue et l'intensité du mal; le praticien éclairé par la science ne s'y livre presque jamais.

PERTURBATRICE. adj. En latin *perturbatrix* (même étym.). Qui cause de la *perturbation*. Ce mot s'emploie dans le langage médical. On appelle *méthode* ou *médecine perturbatrice*, par opposition à *médecine expectante*, une méthode de traitement qui consiste dans l'emploi de moyens actifs qui tendent à troubler et abrèger la marche des maladies.

PERVERSION. s. f. En latin *perversio*, du verbe *pervertere*, altérer. Changement de bien en mal. On donne ce nom aux *humeurs* qu'on croit *perverses*, expression qui ne représente aucune idée bien exacte. Voy. *HEMORRISME*.

PERVERTI, IE. adj. On le dit des facultés, et surtout des forces vitales dans certains cas de maladie. Voy. *FORCE*.

PESADE. s. f. Air relevé de manège. On le nomme aussi *courbette en place*. Dans cet air, le cheval s'élève du devant comme s'il voulait sauter, sans que les pieds de derrière quittent le sol. La *pesade* est la première leçon que l'on donne dans les piliers pour faire manier à courbettes, ou aux autres airs relevés. Elle apprend au cheval à lever légèrement l'avant-main, à plier le bras avec grâce et à s'affermir sur les

hanches. Elle sert encore à corriger le défaut des chevaux qui, dans d'autres airs, battent la poussière en maniant trop près de terre. C'est une imitation du cabrer, mais le cavalier en est le promoteur. Si le cheval n'était pas bien dressé, il pourrait s'y livrer malicieusement, ce qui dégènerait en défense. De bons écuyers désapprouvent la pesade comme tous les autres sauts périlleux, parce que moins le cheval a de points d'appui sur le sol, moins il est en équilibre. Les plus belles pesades sont d'une médiocre hauteur, et sont aussi les plus propres pour aller à *mé-zair*. — On appelle *pesade de chevre*, celle dans laquelle le cheval ne plie pas assez les jambes de devant.

PESADE DE CHEVRE. Voy. PESADE.

PESANT. adj. On le dit d'un cheval dont la tête, qu'il porte basse, est trop volumineuse; qui marche lourdement, et dont les allures manquent de grâce. Un cheval *pesant* ruera sans quitter le sol du devant, il pèsera sans cesse sur la main, il tirera à la main, pour peu qu'il soit impatient, et souvent il la gagnera en s'encapuchonnant. Enfin, si, après s'être obstiné à rester en place et avoir éprouvé le plus léger châtiment, il se jette à terre, on doit le regarder comme un animal lâche et n'offrant aucune ressource pour le service de la selle.

PESER SUR LES ÉTRIERS. Voy. AIDES.

PESER A LA MAIN. Voy. MAIN et APPUI, 3^e article.

PESSAIRE. s. m. En latin *peccarium*; en grec *pessos*. Instrument qu'on introduit dans le vagin afin de maintenir l'utérus en place, après que, ayant été déplacé, il a été rétabli dans sa situation normale. Il y a plusieurs espèces de *pessaires*: le plus commun consiste en une tige de bois d'un demi-mètre de longueur sur 25 millimètres de diamètre, et fourchu à l'une de ses extrémités. A cette fourche est adapté un cerceau de bois dont la circonférence a 8 ou 10 centimètres de diamètre. On fixe à l'autre bout, en croix, un autre morceau de bois de 4 décimètres environ de longueur. On garnit le cerceau avec du linge doux, assujéti par des fils imbibés d'huile ou enduits de beurre, ainsi que la tige, et l'on introduit l'anneau par la vulve jusqu'au fond de la matrice. L'instrument est maintenu en place au moyen de deux bandes qui, partant de la traverse opposée au cer-

ceau, vont se fixer à une sangle passée autour du corps de l'animal. Avant de placer le pessaire, la vessie et le rectum doivent être vidés; un lavement a dû être donné pour délayer et amener au dehors ce qui peut rester d'excrements. Cela fait, l'hippiatre saisit l'instrument de la main droite, le présente à la vulve par l'extrémité qui doit y être introduite, et le place ensuite dans la situation qu'il doit avoir. On doit retirer de temps en temps le pessaire pour le laver, faire dans le vagin des injections légèrement toniques, et le replacer après. Un pessaire, quel qu'il soit, a toujours l'inconvénient d'irriter le vagin et la matrice, et d'en provoquer sans cesse la contraction. Aussi le remplace-t-on avec avantage par un bandage bien simple que l'on fait au moyen d'une longue corde, dont un tour embrasse le thorax et passe contre le garrot; partant ensuite du milieu des côtes, cette corde se dirige en arrière et sert à faire un second tour qui embrasse l'abdomen; après quoi, elle se porte en arrière, sous la queue et en travers de la vulve, puis elle est ramenée de l'autre côté et en avant pour être fixée aux deux premiers tours. Ordinairement on passe un tampon de paille ou de linge entre la corde et les parties génitales. L'application de cette sorte de bandage, qu'on peut encore perfectionner, suffit le plus souvent à empêcher la chute de la matrice pendant la période des efforts violents, pourvu que leur durée ne dépasse pas vingt-quatre ou trente heures. La diversité des circonstances indique le temps plus ou moins long pendant lequel le pessaire doit être maintenu. D'ordinaire, quatre à cinq jours suffisent; cependant, quelquefois, dix jours au moins sont nécessaires.

PESTE. s. f. En lat. *pestis*; en grec *loimos*. Ce mot n'est point usité en hippiatricque. On l'a employé quelquefois dans la médecine générale des animaux, pour désigner les épizooties des typhus contagieux et charbonneux qui attaquent le gros bétail.

PÉTADE. s. f. Plusieurs pèts de suite accompagnés de ruade, que font souvent les chevaux lorsqu'ils sont en liberté. *Ce cheval allait par bonds à ruades et à pétarades.*

PÉTÉCHIAL, ALE. adj. En lat. *petechialis*. (qui ressemble aux *pétéchies*, ou qui est caractérisé par la présence des *pétéchies*.)

PÉTÉCHIES. s. f. pl. En lat. *petechiæ*, *peti-cula*. On appelle ainsi, en médecine humaine,

de petites taches semblables pour la forme à celles qui résultent de la morsure des puces, et qui se manifestent spontanément sur la peau dans le cours des maladies aiguës les plus graves. Dans les épizooties désastreuses on rencontre quelquefois des taches comparables, jusqu'à un certain point, aux *pétéchies*. Elles sont assez ordinairement en nombre considérable; on en voit sur l'encolure, le poitrail et les parties dénudées, ou qui n'ont que très-peu de poils. En général, on les regarde comme un symptôme funeste quand elles sont en grand nombre, qu'elles persistent longtemps, qu'elles ont une teinte foncée et qu'elles reparaissent après avoir disparu.—On a, par extension, donné aussi le nom de *pétéchies* à des taches d'une couleur rouge livide, qu'on remarque sur les muqueuses apparentes, dans quelques altérations du sang.

PETIT. adj. Se dit d'un état particulier du *pouls*. Voy. ce mot.

PETIT CHÈNE. Voy. GERMANDÉE.

PETIT-HOUX. s. m. En lat. *ruscus aculeatus* de Linnée. Sous-arbuste d'Europe, dont la racine est regardée comme faiblement diurétique.

PETIT GALOP. Voy. GALOP.

PETIT-LAIT. Voy. LAIT.

PETIT PIED. Expression impropre dont quelques anciens auteurs se sont servis pour désigner l'os du pied, qui supporte le paturon.

PETIT TROT. Voy. TROT.

PETITE CENTAURÉE, CENTAURÉE, ÉRYTHRÉE. s. f. En lat. *centaurium minus*; *gentiana centaurium* de Linnée; *cyllæus centaurium* des botanistes modernes. Plante très-commune dans les bois; ses tiges sont légèrement quadrangulaires, garnies de petites feuilles roses. On en emploie les sommités fleuries, qu'on doit récolter en septembre; il faut en soigner la dessiccation. Desséchées, elles ont une faible odeur; leur saveur est amère, sans être astringente. La *petite centaurée* contient un principe amer dont l'eau bouillante s'empare facilement. Elle est tonique et on en prépare des breuvages; une poignée suffit dans deux litres d'eau.

PETITE VALÉRIANE. Voy. VALÉRIANE SAUVAGE OFFICINALE.

PEUPLIER NOIR. En lat. *populus nigra*. Arbre très-répandu aujourd'hui en France. Les parties usitées sont les bourgeons qu'on recueille avant le développement des feuilles,

lorsqu'ils ont acquis leur plus grand degré d'accroissement; c'est à la fin de mars et en avril. Ces bourgeons sont oblongs, pointus, de la longueur d'environ 140 millimètres, épais de 62, d'un vert jaunâtre, enduits d'une matière résineuse, s'attachant aux doigts et ayant une odeur agréable. Cette substance résineuse donne aux bourgeons la propriété dont ils jouissent. On les conserve généralement en les faisant sécher au grand air et en les déposant dans un lieu très-sec. En hippatrique, on ne les emploie que pour confectionner l'*onguent populeum*.

PEUREUX. Voy. OMBRAGEUX.

PHALTON. Voy. VOITURE.

PHAGÉDÉNIQUE. adj. En lat. *phagedænicus*, du grec *phagédaina*, faim dévorante, dérivé de *phag'in*, manger. Qui mange, qui ronger. En pathologie, cette épithète sert à désigner les ulcères qui envahissent et détruisent peu à peu les parties voisines. On ajoute aussi cette même épithète aux substances qu'on emploie pour consommer les chairs fongueuses. *Eau phagédénique*. Voy. SOLUTIONS AQUEUSES.

PHALRITE. s. f. Du grec, *phallos*, le pénis, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. Inflammation de la totalité de la verge. Voy. PARAPHIMOSIS et PHIMOSIS.

PHARMACEUTIQUE. adj. Qui a rapport à la pharmacie.

PHARMACIE. s. f. En lat. *ars pharmaceutica*, du grec *pharmakos*, médicament. Art de connaître, de recueillir, de conserver les drogues simples, et de préparer les médicaments composés.—On appelle aussi *pharmacie*, l'officine ou le lieu où les médicaments sont préparés ou débités, ou bien la profession même du pharmacien; c'est dans ce dernier sens que l'on dit *l'exercice de la pharmacie*.

PHARMACOLOGIE. s. f. En lat. *pharmacologia*, du grec *pharmakos*, médicament, et *logos*, discours. Partie de la matière médicale ayant pour objet de faire connaître les médicaments sous les rapports susceptibles d'éclairer quant à l'emploi de ces moyens thérapeutiques.

PHARMACOPÉE. s. f. En lat. *pharmacopœa*, du grec *pharmakon*, médicament, et *poieîn*, faire. Art de préparer les médicaments, ou connaissance des formules et des procédés relatifs à cette préparation. Ce mot est synonyme de *codex pharmaceutique*.

PHARYNGÉ, ÉE. PHARYNGIEN, ENNE. adj. En lat. *pharyngeus*. Qui a rapport au pharynx.

PHARYNGITE. s. f. En lat. *pharyngitis*. Inflammation du pharynx. Voy. ANGIÈRE.

PHARYNGO-LARYNGITE. s. f. Inflammation simultanée de la membrane muqueuse du larynx et de celle du pharynx. Voy. ANGIÈRE.

PHARYNGOTOMIE. s. f. En lat. *pharyngotomia*, du grec *pharynx*, le pharynx, et *tomé*, section. Incision du pharynx. Cette opération n'est pas pratiquée dans les animaux, et quand on a besoin, par exemple, de faire l'extraction de quelque corps étranger, on a recours à l'*œsophagotomie*.

PHARYNX. s. m. En lat. *pharynx*, du grec *pharynx*. GOSIER, CAVITÉ GUTTURALE, ARRIÈRE-BOUCHE. Cavité très-irrégulière, située sous le crâne, à la suite de la bouche, dont elle n'est séparée que par le voile du palais. Cette cavité se présente, du côté de l'œsophage, sous la forme d'un entonnoir, et sert d'aboutissant à plusieurs ouvertures remarquables. A sa paroi supérieure, elle offre, en haut et postérieurement, les deux poches et conduits gutturaux de la cavité tympanique, ainsi que l'ouverture commune des deux cavités nasales; à sa paroi inférieure, elle comprend deux ouvertures, dont l'une appartient au larynx, et l'autre à l'œsophage. Au bas de la cavité, la face postérieure du voile du palais bouche exactement le passage du *pharynx* dans la cavité de la bouche. Le pharynx se compose de la superposition de deux couches membranenses, l'une charnue et externe, l'autre folliculeuse et interne. Celle-ci, enduite d'un mucus glaireux abondant, se continue d'une part avec la membrane nasale et la membrane de la bouche; inférieurement, avec la laryngienne et l'œsophagienne. Les offices du pharynx résultent surtout de sa mobilité, par laquelle il aide la déglutition et favorise la transmission des substances dans l'œsophage; l'arrière-bouche sert en outre à mettre en rapport l'ouverture gutturale des narines avec le larynx.

PHÉLLANDRE AQUATIQUE. Voy. FENOU D'EAU.

PHÉNOMÈNE. s. m. En lat. *phenomenum*, du grec *phainomai*, je parais. Événement extraordinaire et inattendu. En médecine, on appelle *phénomène*, tout changement appréciable qui survient dans un organe ou dans une fonction. Ce mot est, par conséquent, employé

comme synonyme de symptôme.—En physiologie on dit les *phénomènes de la circulation*, les *phénomènes de la respiration*, etc., pour indiquer ce qu'il y a de saisissable dans ces fonctions.

PHIMOSIS. s. m. En lat. *capistratio*; en grec *phimosis*, de *phimos*, ficelle, cordon. Rétrécissement de l'ouverture du fourreau qui, dans cet état, ne permet plus au pénis de sortir. C'est ordinairement l'inflammation ou l'engorgement du fourreau, la tuméfaction de la tête du pénis, ou la coexistence de ces deux genres de lésions qui donne lieu au *phimosis*. Les causes capables de le produire sont des heurts, des coups de pied, des contusions quelconques, une blessure, un abcès formé dans l'épaisseur du fourreau, ou enfin des verrues, poireaux ou autres productions contre nature. Le *phimosis* peut entraîner des accidents assez graves, suivant le degré d'intensité de l'inflammation qui l'accompagne, ou dont il est le résultat; mais il résiste rarement aux moyens curatifs, qui sont le repos, les fomentations locales émollientes, l'exposition fréquente des parties à la vapeur de l'eau chaude, l'application d'un suspensoir, quelques saignées, ou enfin l'excision des productions morbides qui font obstacle à la sortie du pénis.

PHLÉBITE. s. f. En lat. *phlebitis*, du grec *phleps*, *phlebos*, veine, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. *Inflammation des veines*. Les contusions, les déchirures, les compressions, les ligatures, l'injection des substances irritantes, l'état variqueux des veines, l'opération de la saignée, etc., déterminent fréquemment le développement de la *phlébite*. Le premier effet local qu'elle produit est la coagulation du sang, avec adhérence du caillot aux parois du vaisseau. Il en résulte ordinairement un œdème douloureux, qui, en général, est proportionné au trouble de la circulation veineuse dont il est la conséquence. Un autre caractère de la *phlébite*, lorsqu'elle est extérieure, consiste dans un cordon dur, douloureux, facile à circonscrire, qui suit exactement le trajet de la veine. Le plus souvent on n'a rien à craindre de la *phlébite*, qu'on peut abandonner à elle-même. Mais, dans certains cas, la formation du caillot n'est qu'un premier degré de la maladie, auquel succède la suppuration. Les circonstances qui donnent lieu sont inconnues. Si le pus n'est pas absorbé, comme il arrive quelquefois, et

si la phlébite continue de marcher, le pus augmente, la veine se distend, prend un aspect bosselé, devient fragile, ses parois se déchirent, le pus s'épanche tout autour, et, alors, à la phlébite suppurée succède un abcès, au milieu duquel il n'est pas toujours possible de reconnaître la veine qui a été détruite dans une étendue plus ou moins considérable. Cela se voit assez souvent à la suite du *trombus* de la veine jugulaire. La phlébite, même quand elle passe à l'état suppuratif, ne détermine que des phénomènes locaux, toutes les fois que le pus, étant circonscrit par une inflammation adhésive, la partie de la veine où existe la suppuration est devenue étrangère à la circulation du sang. Ce pus peut être contenu dans un foyer purulent et éliminé au dehors. Dans le cas où la digne formée par les caillots obstrueteurs serait rompue par le liquide qui la baigne, il y aurait mélange du pus avec le sang, et l'on verrait aussitôt se manifester des symptômes typhoïdes, adynamiques, ataxiques, et la mort de l'animal ne se ferait pas attendre. La phlébite doit être combattue, comme toutes les autres inflammations, par les antiphlogistiques. Le traitement se compose donc de l'emploi des émoullients; on applique, quand cela est praticable, des sangsues très-près de l'endroit enflammé, et de manière à obtenir une émission sanguine aussi copieuse que possible, en soumettant la partie à la vapeur de l'eau tiède, et en y appliquant ensuite des cataplasmes émoullients, qu'on ne laisse pas refroidir. Dès que l'abcès est formé, on doit l'ouvrir le plus tôt possible. Si le sang de la veine enflammée continuait à couler, ne fût-ce que sous la peau, il faudrait en venir à la ligature du vaisseau. Le résultat le plus heureux de cette phlegmasie, quand elle est étendue, est encore un accident fâcheux, surtout lorsqu'elle a frappé un vaisseau de gros calibre, puisque c'est la formation d'un caillot adhésif qui s'oppose à la circulation veineuse.

PHLÉBOTOMIE. s. f. En lat. *phlebotomia*, du grec *phléps*, veine, et *tomé*, section, incision. Ouverture que l'on fait à la veine avec la flamme ou avec une lancette. Voy. SAIGNÉE.

PHLEGMASIE. Voy. INFLAMMATION.

PHLEGMATIE. s. f. En lat. *phlegmatia*, du grec *phlégma*, flegme. Synonyme d'*Anasarque* et d'*OEdème*.

PHLEGMATORRHAGIE. En lat. *phlegmatorrhagia*, du grec *phlégma*, flegme ou pituite,

et *régnami*, je coule avec force. Écoulement morbide provenant d'une membrane muqueuse. Voy. CATARRHE.

PHLEGMON. s. m. En lat. *phlegmon*, du grec *phlégmôné*, dérivé de *phlégô*, je brûle. Bien que le mot grec *phlegmoné* signifie *inflammation* en général, on ne désigne sous le nom de *phlegmon* que l'*inflammation du tissu cellulaire ou lamineux*, lorsque cette inflammation est locale et partielle. La tumeur qui en résulte est arrondie, circonscrite, et d'autant plus considérable et douloureuse, que l'animal est plus robuste et plus sanguin. Le cheval y est plus exposé que tout autre animal domestique. Quoiqu'il arrive que le phlegmon se développe sans qu'il soit possible d'en déterminer la cause, on peut remarquer que les travaux forcés et les mauvais traitements y prédisposent le plus souvent, ainsi qu'une nourriture trop abondante, la suppression brusque d'un flux de ventre ancien, ou d'une suppuration habituelle, et l'inaction après de grandes fatigues. La tumeur ne paraît pas d'abord, mais on la sent sous la peau en promenant légèrement les doigts sur la partie où l'animal paraît éprouver une douleur plus ou moins vive. Toutes les parties du corps peuvent en être le siège; mais celles qui y sont le plus sujettes sont la nuque, les régions dorsale et lombaire, les côtes, les épaules, le poitrail, le garrot: partout, les coups, les chutes, les contusions et frottements longuement continués peuvent donner lieu au phlegmon, qu'on nomme aussi *inflammation phlegmoneuse*. A mesure que la maladie fait des progrès, la chaleur et la douleur augmentent, et l'animal, qui avait pu continuer de faire quelques mouvements, ne peut plus bouger et se couche. La lésion est beaucoup plus grave au garrot et sur la nuque qu'en toute autre partie; mais, considérée indépendamment des complications, elle est généralement bénigne et d'une guérison aussi prompte que facile. C'est ordinairement dans l'espace du septième au dixième jour que se manifestent les signes de la terminaison du phlegmon, laquelle peut avoir lieu par résolution, suppuration, induration, délitescence ou gangrène. Celle-ci n'est réellement dangereuse qu'autant qu'elle s'étend au loin et profondément. Le traitement qui convient à cette maladie, purement inflammatoire, doit être tiré des antiphlogistiques, et les évacuations

sanguines sont à mettre au premier rang. Voy. ABCES.

PHLEGMONEUX, EUSE. adj. En grec *phlegmonodès*, de *phlegmoné*, phlegmon. Qui est de la nature du phlegmon. On donne cette épithète à toutes les inflammations du tissu cellulaire.

PHILOGOSE. s. f. En lat. *phlogosis*; en grec *phlogôsis*, de *phlégô*, je brûle. Inflammation superficielle et érysipélateuse; rougeur et chaleur qui caractérisent spécialement l'inflammation; chaleur accompagnée de rougeur, sans douleur. Le plus souvent on emploie le mot *phlogose* comme synonyme d'*inflammation* ou de *phlegmasie*.

PHILOGOSÉ, ÉE. adj. Qui est affecté de phlogose.

PHLYCTÈNE. s. f. En lat. *phlyctæna*; en grec *phlyktaina*, de *phlyzèin*, bouillir. Nom générique de petites ampoules vésiculeuses, transparentes, formées par l'épiderme que soulève une abondante sérosité.

PHOEBUS et DAMUS. Voy. CHEVAUX CÉLEBRES.

PHOLUS. Voy. CENTAURE.

PHONATION. s. f. Du grec *phoné*, voix. On comprend sous ce nom tous les phénomènes qui concourent à la production de la voix. Voy. RESPIRATION.

PHOSPHORE. s. m. En lat. *phosphorum*, du grec *phôs*, lumière, et *phoros*, qui porte; c'est-à-dire porte-lumière. Corps combustible non métallique, que l'on retire des os. A l'état de pureté, le *phosphore* est solide, sans couleur, transparent, d'une odeur alliacée; il est flexible et se laisse couper facilement. On a regardé le phosphore comme aphrodisiaque. Son administration intérieure exige la plus grande circonspection, car il est très-vénéneux.

PHRÉNÉSIE. s. f. En lat. *phrenitis*, *phrenitis*, *phrenesis*; en grec *phrenitis*, de *phrên*, esprit. Ce nom est donné à un ensemble de symptômes et de mouvements irréguliers, quelquefois furieux, auxquels les animaux, le cheval surtout, sont sujets dans leurs rapports avec les objets extérieurs, dans les cas d'inflammation de l'encéphale ou de ses enveloppes. Il est bien difficile de reconnaître le siège spécial de cette maladie, parce qu'on ne saurait distinguer sur l'animal vivant, et même quelquefois après la mort, celle des

parties qui se trouve enflammée. Voy. ARACHNOÏDITE et VERTIGE.

PHRÉNÉTIQUE. adj. En lat. *phreneticus*. Qui a rapport à la phrénésie, ou qui en est atteint.

PHRÉNITE. Voy. DIAPHRAGMATITE.

PHRÉRÉNICE. Voy. CHEVAUX CÉLEBRES.

PHTHIRIASE. s. f. En lat. *phthiriasis*; en grec *phthéiriasis*, de *phthéir*, pou. MALADIE PÉDICULAIRE. Affection ayant pour symptôme principal le développement des poux sur les animaux, lequel est accompagné d'une démangeaison continuelle. Cette affection est rarement la conséquence d'un autre état morbide. Ses principales causes sont la négligence des soins de propreté, le défaut d'emploi de l'étrille, la poussière et la crasse retenues trop longtemps entre les poils et contre la peau, la malpropreté des écuries et le contact immédiat entre un animal sain et un animal attaqué par les poux. Il est à remarquer que ces parasites dégoûtants vont de préférence sur les animaux devenus misérables par la condition où on les a réduits, sur les vieux chevaux plutôt que sur les jeunes, sans doute parce qu'on les soigne moins et qu'on en abuse davantage, tout en leur refusant quelquefois la nourriture. Les poux, quand ils sont nombreux, font maigrir sensiblement les animaux qui en sont atteints. On voit ceux-ci obligés de se frotter contre les auges, les arbres, les murs: les chevaux se grattent les uns les autres avec les dents, quelquefois jusqu'au sang. La *phthiriasis* ne peut avoir par elle-même aucune suite fâcheuse, à moins qu'étant négligée, elle n'ait acquis une sorte de chronicité. On tiendra d'abord dans un logement bien propre l'animal à délivrer des atteintes de la vermine; on l'enverra dans de bons pâturages et autant que possible en des endroits bien secs, après l'avoir fait passer à l'étrille deux fois par jour; avant sa sortie, et après son retour, on le lavera avec une lessive de cendres dans laquelle on aura fait bouillir plusieurs poignées de feuilles de tabac. Si ce traitement ne réussit pas, on peut recourir au sulfure rouge d'arsenic incorporé dans une pommade, ou à l'onguent mercuriel double dans lequel le soufre entrera pour un quart. On peut aussi traiter la phthiriasis intérieurement par l'administration de l'essence de térébenthine dans un véhicule mucilagineux.

PHTHISIE ou **ÉTISIE**. En lat. *phthisis*, du grec *phthio*, je sèche. Le mot *phthisie* signifie proprement consommation, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. On a admis des *phthisies pulmonaire, hépatique, mésentérique*, etc., selon l'organe dans lequel la lésion à laquelle le dépérissement était dû, avait son siège réel ou supposé. Aujourd'hui on désigne particulièrement sous le nom de phthisie, toute lésion organique du poulmon entraînant la diminution des forces et de l'embonpoint, et se terminant par la mort. Elle affecte les animaux de toute espèce; mais ce sont les chevaux et les bêtes bovines qui en offrent les exemples les plus fréquents, surtout les chevaux peu forts de poitrine, souvent malades; ceux qui ont pris un accroissement trop rapide, qui sont hauts sur jambes ou mal conformés; ceux qui ont le ventre leveté, le thorax étroit, serré d'un côté, et chez lesquels on remarque plus d'ardeur et de volonté que de forces physiques. Cette lésion, que l'on peut regarder comme la suite ou la dégénération de l'inflammation du poulmon, a fréquemment pour cause une température atmosphérique alternativement ou constamment froide et humide, les pays bas, ombragés, situés près des rivières, les prairies marécageuses, le passage d'un pays sec dans un pays humide; enfin, les travaux pénibles, forcés, les sauts répétés, et les longues courses avec trop de rapidité peuvent préparer les affections de poitrine d'où l'on court risque de voir résulter la *phthisie pulmonaire*, comme cela arrive dans les chevaux de cavalerie qu'on a de la peine à former au manège et aux évolutions, à la suite de garnisons insalubres ou après les fatigues et le mauvais régime de la guerre. Il n'existe aucun moyen certain pour guérir cette maladie, qui, d'ailleurs, a été fort peu étudiée jusqu'ici sur le cheval. On ne peut qu'indiquer en général quelques précautions préservatives. On donnera peu d'aliments solides, mais du meilleur choix, aux chevaux dits de poitrine faible; on les abreuviera avec de bonne eau, et l'on n'exigera d'eux qu'un exercice ou des travaux modérés. On usera de tous les moyens hygiéniques et médicamenteux que l'état de l'animal exige. Voy. TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES.

PHTHISIE NASALE. s. f. On appelle ainsi l'état de la membrane muqueuse qui donne naissance à la morve. Voy. MORVE.

PHTHISIE PULMONAIRE. Voy. PHTHISIE.

PHTHISIQUE. adj. En lat. *phthisicus*. Qui est atteint de phthisie, qui est relatif à la phthisie.

PHYMATOSE. s. f. En lat. *phymatosis*, du grec *phuma*, excroissance, tubercule: affection tuberculeuse. En pathologie vétérinaire, le mot *phymatose* a été employé par M. Vattel, comme synonyme d'*eaux aux jambes*.

PHYSENERIE. s. f. Présence de gaz insolubles dans les intestins. Voy. TYMPANITE.

PHYSIOLOGIE. s. f. En lat. *physiologia*, du grec *phusis* nature, et *logos*, discours, traité. Science qui traite des actions organiques ou des fonctions de l'économie animale; connaissance des phénomènes dont l'ensemble constitue la vie. En examinant le corps des animaux dans le vivant, on voit les substances dont il se compose se présenter sous quatre états différents: *solide, liquide, vaporeux et gazeux*. Les parties solides du corps forment la trame, la base des organes; elles contiennent les fluides, les élaborent, s'en approprient une certaine quantité et rejettent le reste au dehors, comme matière superflue et nuisible. La *force de vie* dont jouissent les solides les entretient dans un mouvement continu: et, comme cette force produit les principes organiques, elle peut les modifier, en changer la nature, en diminuer les proportions, ce qui arrive suivant les âges, les tempéraments, l'état de santé ou de maladie. Les fluides ou les humeurs sont les éléments des solides, puisque ceux-ci commencent tous par être fluides et par éprouver l'action de la circulation. De la réunion des solides et des fluides résulte un concours d'actions réciproques de ces parties entre elles. Les solides ont pour office d'absorber et de faire entrer dans le torrent circulatoire les différents fluides qui constituent les premiers éléments de toute réparation de perte. Par l'action des poulmons et du foie, le sang est élaboré, il acquiert des qualités particulières et se transforme enfin en sang artériel. C'est toujours par des organes propres à leur fabrication qu'a lieu la production des diverses humeurs sécrétées. Les fluides, à leur tour, sont utiles aux solides, soit en leur fournissant les matériaux de recomposition, soit en leur prenant leurs résidus et entraînant ces résidus avec eux, soit en les excitant et en les provoquant à l'exercice de leurs fonctions. Il existe donc

entre les fluides et les solides des rapports au moyen desquels ils s'entraident réciproquement et s'entretiennent les uns par les autres. Pendant qu'ils sont formés par les fluides, les solides servent à produire les premiers, et pendant que, par un mouvement incessant, les solides se fluidifient, les fluides se solidifient; pendant que les fluides opèrent le renouvellement des solides et les débarrassent de matériaux usés en eux par la vie, les solides forment ces mêmes fluides destinés à les décomposer et à les recomposer. La *force vitale* ou principe d'action qui est inconnu, mais dont les effets ne sont pas moins certains et manifestes, préside à ce travail continu des solides et des fluides, travail où l'on remarque un concours réciproque des uns et des autres. Cette force vitale, qui a fait le sujet de tant de controverses, est la cause de tous les phénomènes dans l'animal vivant; c'est en elle que réside le pouvoir d'imprimer et soutenir la vitalité des parties, de déterminer le mouvement qui s'opère et s'entretient, d'une part, par la contraction des solides sur les fluides, de l'autre, par la dilatation, l'expansion des fluides, dont l'action réagit sur les solides et s'oppose en quelque sorte à leur resserrement. Chaussier dit que l'existence de la force de vie s'annonce par trois grandes propriétés, la *motilité*, la *sensibilité* et la *caloricité*. Il résulte de là que partout où il y a vie, il faut qu'il y ait mouvement, sentiment et chaleur. Constamment réunies, et se manifestant à des degrés différents, selon les organes et les animaux, ces trois propriétés subissent des modifications relatives à l'âge, au tempérament et aux maladies. Une force de vie appropriée à chaque organe rend ceux-ci capables d'opérer tel acte plutôt que tel autre. Ces actes, différents entre eux mais liés les uns aux autres de manière qu'ils concourent tous à un but commun, qui est le soutien de l'animal vivant, produisent des résultats particuliers et distincts, auxquels on donne le nom de *fonctions*. La digestion, par exemple, dont tous les actes tendent à l'élaboration des substances alimentaires, diffère sous tous les rapports de la respiration, servant à transformer le sang veineux en sang artériel. En suivant cette méthode physiologique, on présente les phénomènes vitaux dans un enchaînement facile à suivre, et l'on embrasse d'un même point de vue toutes les actions qui, quoique

différentes, contribuent à un même résultat. Toutes les fonctions conspirent, plus ou moins directement, à la conservation de l'individu et de l'espèce. Il en est de fondamentales, parce qu'elles tiennent les autres sous leur dépendance; il en est, en outre, de composées et en même temps uniques, ainsi que de simples et de multiples. Leur union est tellement intime, qu'elles s'excitent et s'entretiennent l'une par l'autre. On ne saurait indiquer une classification des fonctions vitales qui soit exempte de reproches, attendu que l'économie des corps vivants ressemble à un cercle dans lequel il est impossible de distinguer le commencement et la fin. M. Girard pense que la méthode la plus simple et la plus naturelle consiste à admettre trois ordres principaux : 1^o les fonctions de relation, auxquelles il rapporte les *sensations externes* et *internes*, la *phonation* et la *locomotion*; 2^o les fonctions nutritives, qui sont la *digestion*, la *respiration*, la *circulation*, les *sécrétions*, l'*absorption* et l'*assimilation* ou *nutrition* proprement dite; 3^o les fonctions de reproduction, c'est-à-dire la *génération*, qui se compose de la *copulation*, de la *fécondation*, de la *gestation*, de la *parturition* et de la *lactation*. Toutes ces diverses fonctions sont expliquées dans des articles spéciaux.

PHYSIQUE. s. f. En lat. *physicâ*. Ce mot signifie la science de la nature (du grec *phusis*, nature). Connaissance des propriétés naturelles des corps, des actions réciproques qu'ils exercent entre eux en raison de leurs propriétés et des lois d'après lesquelles s'opèrent ces actions. La science dont il s'agit se distingue en *phys* que proprement dite, qui traite des corps et de leurs actions réciproques sous le rapport des masses ou des parties intégrantes et similaires; en *chimie*, qui considère l'action des corps sous le rapport de leurs combinaisons; et en *physiologie*, qui s'occupe des actions des corps envisagés sous le point de vue de leur organisation.

PHYSOCÈLE. s. f. En lat. *physocèle*, du grec *phusa*, vent, air, et *kélé*, hernie, tumeur. Tumeur formée par des gaz.

PHYSOPNEUMONIE. s. f. Emphysème du poulmon.

PIAFFER. v. Action du cheval qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut et les replace presque au même endroit avec précipitation. Les chevaux d'Espagne, lorsqu'ils

ont de l'ardeur, *piaffent* ordinairement. C'est un défaut qui dénote peu de fond, mais qui donne quelque apparence à un cheval. Le cheval *piaffeur*, ayant un désir excessif de se porter en avant, est ardent et toujours inquiet : si l'on fait quelque effort pour le retenir, il s'ébroue, lève les jambes jusque sous le ventre, se traverse même, et montre son impatience par une action pleine de feu, que quelques-uns appellent improprement *danser*. On a de la peine à corriger de pareils chevaux et à leur donner une allure.

En manège, le *piaffer* est un air bas, dans lequel le cheval lève ses jambes par la diagonale, comme au trot, sans cependant avancer ni reculer. C'est le *passage* sur place, avec la différence que les mouvements en sont plus vifs et plus trides. Tantôt il est haut, lent et brillant, tantôt bas et précipité. On doit préférer le premier, puisque c'est seulement lorsqu'on l'obtient que l'équilibre est dans toute sa perfection. Le *piaffer*, qui est le degré de perfection du trot raccourci, consiste dans la pose gracieuse du corps et la cadence harmonieuse des extrémités; en donnant beaucoup de grâce à un cheval dressé, il le rend fier et belliqueux. Mais il est d'une exécution bien difficile, tant pour le cavalier que pour le cheval; si le premier n'a besoin, pour y déterminer l'animal, que d'une imperceptible opposition de main et de jambe, il est une preuve de son savoir. La plus grande partie des chevaux est susceptible d'un *piaffer* plus ou moins parfait. Pour qu'il soit régulier et gracieux, il faut que les jambes du cheval se lèvent ensemble et retombent de même sur le sol à des intervalles de temps aussi éloignés que possible. L'animal ne doit pas se porter plus sur la main que sur les jambes du cavalier, afin de conserver son équilibre. Dans cet état de choses, il suffit, pour amener un commencement de *piaffer*, de communiquer au cheval une surexcitation des forces par une vibration légère d'abord, mais souvent répétée des jambes. Après ce premier résultat, dit M. Bancher, qui est ici notre seul guide, on mettra le cheval au pas, et les jambes du cavalier, rapprochées graduellement, donneront à l'animal un léger surcroît d'action. Alors, mais seulement alors, la main se soutiendra d'accord avec les jambes, et aux mêmes intervalles, afin que ces deux moteurs, agissant conjointement, entretiennent une succession de mouvements imperceptibles, et

produisent une légère contraction qui se répartira sur tout le corps du cheval. L'activité répétée de cet ensemble de forces donnera aux extrémités une première mobilité qui sera loin d'abord d'être régulière, puisque le surcroît d'action qui nécessite ce nouveau travail rompra momentanément le rapport harmonique des forces. Mais cette action générale est nécessaire pour obtenir même une immobilité irrégulière, car sans cela le mouvement serait désordonné, et il n'y aurait plus d'harmonie entre les différents ressorts. On se contentera, dans les premiers jours, d'un commencement de mobilité des extrémités, en ayant soin de s'arrêter chaque fois que le cheval lèvera et reposera les pieds sans trop les avancer, pour le caresser, le flatter de la voix, et calmer ainsi la surexcitation que devra occasionner chez lui une exigence dont il ne comprendra pas encore le but. Ces caresses cependant doivent être employées avec discernement et lorsque le cheval a bien fait, car, mal appliquées, elles seraient plutôt nuisibles qu'utiles; l'opportunité, dans les cessions de mains et de jambes, est plus importante encore; elle exige toute l'attention du cavalier. Une fois la mobilité des jambes obtenue, on pourra commencer à en régler, à en distancer la cadence. Ici encore, ajoute l'auteur, je chercherais vainement à indiquer avec la plume le degré de délicatesse nécessaire dans les procédés du cavalier, puisque ses effets doivent se reproduire avec une justesse, avec un à-propos sans égal. C'est par l'appui alterne des deux jambes qu'il arrivera à prolonger les balancements latéraux du corps du cheval, de manière à le maintenir plus longtemps sur l'un ou l'autre côté. Il saisira le moment où le cheval se préparera à appuyer la jambe de devant sur le sol, pour faire sentir la pression de sa propre jambe du même côté, et ajouter à l'inclinaison de l'animal dans le même sens. Si ce temps est bien saisi, le cheval se balancera lentement, et la cadence acquerra cette élévation si propre à faire ressortir toute sa noblesse et toute sa majesté. Ces temps de jambes sont difficiles et demandent une grande pratique; mais leurs résultats sont trop brillants pour que les cavaliers ne s'efforcent pas d'en saisir les nuances. Le mouvement précipité des jambes du cavalier accélère aussi le *piaffer*. C'est donc lui qui règle à volonté le plus ou moins de vitesse de la cadence. Le travail du *piaffer* n'est brillant

et complet que lorsque le cheval l'exécute sans répugnance, ce qui aura toujours lieu quand les forces conserveront leur ensemble, leur énergie, et que la position sera conforme aux exigences du mouvement. Il est donc urgent de bien connaître l'emploi de la force nécessaire pour l'exécution du piaffer, afin de ne pas la dépasser ; on veillera surtout au maintien du rassembler, qui, de lui-même, amènera le mouvement à se produire sans effort. (*Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes.*)

PIAFFEUR. adj. Cheval qui piaffe. Voy. **PIAFFER.**

PICA. s. m. En lat. *pica*, *picaceus appetitus*. Perversion du goût. Voy. **APPÉTIT.**

PICOTER DES ÉPERONS. Voy. **PICOTER UN CHEVAL.**

PICOTER UN CHEVAL. C'est lui faire sentir les éperons sans cause et avec incertitude. Ce défaut est propre aux gens chancelant à cheval, qui se servent des jambes comme moyen de solidité. Les chevaux qu'ils montent prennent l'habitude de ruer à la botte ; d'autres défenses peuvent en être la suite. Pour se corriger, le cavalier doit chercher à acquérir l'assiette avant de faire usage des aides du châtimement. L'éperon, qui est la plus forte des aides, et qui au besoin devient un châtimement, doit être appuyé ferme et non en *picotant*, ce qui en fait manquer l'effet et inquiète l'animal, plutôt qu'il ne le détermine.

PICOTIN. s. m. En lat. *quadrans*. Sorte de petite mesure dont on se sert pour mesurer l'avoine qu'on donne aux chevaux dans les auberges. — *Picotin*, se dit aussi de la quantité d'avoine contenue dans la mesure.

PIE. Voy. **ROBE.**

PIED. s. m. (Anat.) En lat. *pes*, du grec *pous*. Extrémité inférieure des quatre membres du cheval, qui s'étend depuis la couronne jusqu'au bas de la corne. Les parties qui composent le *piéd* se divisent en contenant et en contenues. Le *sabot* est la partie contenant. Les parties contenues, tant dures que molles, sont : 1^o le *bourrelet* ; 2^o la *chair cannelée* ou *tissu podophylleux* ; 3^o la *sole charnue*, autrement dite *corps* ou *tissu veluté* ; 4^o la *fourchette charnue*, *fourchette de chair* ou *cousinet plantaire* ; 5^o l'*os du piéd* ; 6^o une partie de l'*os coronaire* ; 7^o l'*os de la noix* ; 8^o les *ligaments*, les *capsules*, les *terminaisons des tendons*, les *artères*, les *veines*, les *vaisseaux*

lymphatiques, les *nerfs*, les *glandes des synoviales* ; 9^o les *cartilages du piéd*.

Le *sabot* ou *ongle du piéd* est une espèce de boîte cornée qui termine le piéd, et qui se divise en trois parties, savoir : la *muraille* ou *paroi*, la *sole* et la *fourchette*. Les *sabots* de devant ne diffèrent point l'un de l'autre ; ceux de derrière sont dans le même cas ; mais ceux-ci diffèrent des premiers. La muraille, qui est formée par toute la partie visible du sabot, antérieurement et latéralement, lorsqu'il est placé à terre, présente à son bord supérieur et aux dépens de sa face interne, une dépression ou gouttière circulaire nommée généralement *biseau*, où s'implante une portion de peau plus dure et presque cartilagineuse, formant le *bourrelet*. Son bord inférieur, dur et épais, reçoit les clous destinés à maintenir le fer. Sa portion antérieure et inférieure est la *pince*, de chaque côté de laquelle sont les *mamelles*, et en arrière de celles-ci les *quartiers*, dont l'externe ou *quartier du dehors* est un peu plus fort et un peu plus contourné que l'interne ou *quartier du dedans*. On donne le nom de *talons* à deux protubérances arrondies, formées à la face postérieure du piéd par les extrémités de la paroi, et qui se contournent en dessous pour se continuer avec la sole. Ce contour des talons porte la dénomination d'*arc-boutant* ou *barres*. La face interne de la muraille s'unit par des feuillettes perpendiculaires qui constituent le *tissu kératophylleux* ou *tissu lamellé* du piéd ; sa face externe est lisse et luisante. La sole est une plaque concave en forme de croissant, qui suit la direction du bord inférieur de la paroi qu'elle sépare de la fourchette, et se continue postérieurement dans les talons. Elle s'implante, par sa face interne, au tissu réticulaire qu'on appelle *sole charnue*, et s'unit ainsi au piéd. On la distingue en *sole de la pince*, des *quartiers* et des *talons*, suivant qu'elle correspond à ces diverses parties de la muraille. La sole est inclinée de la circonférence vers le centre ; elle est plus épaisse vers ses bords, qui se terminent en biseau, et, en s'implantant par sa face interne au tissu réticulaire de la sole charnue, elle s'unit au piéd. La fourchette est la partie exubérante, bifurquée en forme de V, que l'on observe à la face inférieure du sabot, et dont chaque branche se continue postérieurement avec l'un des talons, séparée de l'autre branche par un enfoncement triangu-

laire appelé *le vâle*. Voy. CORNE et PIED, 2^{me} art.

Le *bourrelet* est le renflement de la peau située sous le biseau de l'ongle. Il constitue l'organe principal de la sécrétion de la corne. On donne le nom de *chair camelée*, *chair de la couronne*, à la face profonde du bourrelet, face qui recouvre le tendon extérieur à son attache, et s'étend jusqu'à la pointe des talons.

La *chair camelée*, *tissu podophylleux* ou *feuilleté*, est composée de lames parallèles entre lesquelles se trouvent des espaces pour recevoir le prolongement de la face interne de la corne. Cette chair, qui est d'une grande sensibilité, adhère à toute la convexité de l'os du pied. Souvent, à la suite d'une *enclouure*, d'un *fic* qui a gagné les quartiers, d'une fourbure violente, la chair camelée se sépare de la corne.

La *sole charnue*, *corps* ou *tissu velouté*, recouvre toute la surface de l'os du pied à laquelle elle est unie, excepté à l'endroit où s'attache le tendon fléchisseur du pied. Elle recouvre aussi la fourchette, se replie sur les bords des os du pied et va s'unir à la chair camelée dont elle semble être une continuation. La sole charnue jouit de la faculté de se régénérer.

La *fourchette charnue* ou *fourchette de chair*, *fourchette molle*, *coussinet plantaire*, communément *corps pyramidal*, se trouve située au-dessous du pied, entre les talons et la fourchette de corne, et recouvre le tendon fléchisseur à l'endroit de son attache, en s'étendant latéralement jusqu'aux cartilages. Le coussinet plantaire est composé par un tissu fibro-graisseux, blanc, dense, élastique, peu sensible, contenant peu de vaisseaux et de nerfs, se déchirant avec difficulté. Sa forme est celle de la fourchette de corne, avec laquelle il s'adapte intimement. Par sa face supérieure, il adhère au tendon perforant. Ce coussinet tient les talons écartés l'un de l'autre, donne de la flexibilité à la fourchette de corne, et concourt à modérer la violence des percussions. Lorsqu'il arrive de le retrancher en totalité, il paraît se reformer avec le temps et reprendre aussi son état primitif. — Pour les maladies de cet organe, Voy. CRAPAUD et CLOU DE RUE.

L'os du pied affecte la forme d'un croissant ; on y distingue des éminences et des cavités pour l'attache du tendon extenseur de cet os et

pour celle des cartilages. L'os du pied est porté en avant et en arrière par trois muscles, deux antérieurs, qui se terminent par un même tendon, et un postérieur qui, par l'épanouissement de son insertion, forme l'aponévrose plantaire.

L'os *coronaire* se rapproche d'une figure carrée ; il est situé en partie sur l'os du pied, et en partie sur l'os de la noix.

L'os *de la noix* ou *petit sésamoïde* a quelque ressemblance avec une navette de tisserand. Il est situé dans la partie postérieure de l'os du pied et de l'os coronaire, et concourt à former l'articulation des deux dernières phalanges. Tous ces os sont contenus et liés ensemble par des ligaments ; la plupart sont en outre enveloppés de membranes capsulaires qui contiennent la *synovie* destinée à lubrifier la surface des os des articulations.

Les *cartilages du pied* sont au nombre de deux ; leur figure est à peu près triangulaire. Ils sont situés sur la partie latérale de l'os du pied, depuis le tendon extenseur du pied jusqu'au repli de la muraille des talons, et s'attachent par des fibres ligamenteuses aux apophyses latérales de cet os. — Pour les lésions du pied, Voy. MALADIES DU PIED.

PIED ou SABOT. (Ext.) Nom de l'ongle qui termine l'extrémité inférieure de chaque jambe du cheval. C'est sur le *pied* que repose le poids de l'édifice entier, et son importance est d'autant plus grande que la plupart des défauts que cette partie peut offrir tendent à mettre l'animal hors de service. Nous examinerons dans le pied sa *forme*, son *volume*, sa *consistance* : le *lisse*, le *poli* ou *l'uni* qu'il doit présenter ; les *parties latérales* ou les *quartiers*, les *talons*, la *sole* et la *fourchette* ; enfin, son *élasticité*. Cet examen fera connaître les qualités qui constituent un *bon pied*, et les défauts d'un *mauvais pied*. « Simon dit qu'on connaît au bruit la bonté du pied d'un cheval, et il a raison ; car le sabot creux résonne sur le sol comme une cymbale. » (Xénophon.) Il est à observer que les chevaux de ce temps-là n'étaient point ferrés.

Forme. Semblable à celle de l'os du pied, elle présente, dit Bourgelat, un ovale tronqué, ouvert sur les talons et tirant sur le rond en pince. Le pied devrait, par conséquent, être un peu conique. Un auteur anglais, Bracy Clark, veut, au contraire, qu'il ressemble à un cylindre obliquement tronqué, plutôt qu'à un cône. On peut mettre d'accord ces deux

auteurs en disant que le premier a raison quant aux chevaux des pays plutôt humides que secs, et l'autre, quant aux chevaux de race et des pays secs et montueux.

Volume. Il doit être proportionné à la couronne à laquelle il répond, en supposant toutefois que celle-ci soit en raison du paturon, et que le paturon soit aussi dans un juste rapport avec le boulet et le canon. Un volume excessif des pieds, tout en indiquant que ces parties sont, pour l'ordinaire, délicates, sensibles et très-faciles à s'échauffer sur le sol, annonce la pesanteur, la mollesse, la faiblesse du cheval, qui aura de la peine à marcher dans les terrains boueux, qui bronchera ou butera souvent, qui se déferrera fréquemment et qui sera incapable de la moindre fatigue. Le défaut contraire, c'est-à-dire l'excès de petitesse, dénote la sécheresse, l'aridité, la dureté, le resserrement de l'ongle, et cet état ne peut que produire une impression fâcheuse sur les parties molles contenues dans le sabot ; aussi ces sortes de pieds sont-ils ordinairement douloureux. Il en est de même d'un ongle trop court ; d'ailleurs, plus les pieds sont courts, plus la base sur laquelle chacun d'eux repose est étroite, et moins le cheval a de stabilité.

Consistance. La sécheresse et l'aridité dont nous venons de parler résultent de l'union trop intime des fibres, de l'étroitesse ou de l'oblitération des canaux destinés à contenir et à charrier le fluide. L'effet contraire sera produit par le relâchement de ces mêmes fibres, le moindre resserrement des vaisseaux, une plus grande abondance de porosité, et par conséquent un abord plus considérable de liqueurs ; de là les pieds qu'on nomme *pieds gras*. Une épaisseur proportionnée est donc nécessaire pour donner de la force au pied, pour s'opposer à sa sensibilité, pour garantir le cheval d'être piqué, serré et encloué aussi facilement qu'il pourrait l'être si la consistance de l'ongle était trop faible. Mais sa fermeté doit être accompagnée de souplesse, afin qu'il se trouve en état de soutenir, sans éclater, les clous qu'on y broche. Sans ces deux qualités réunies, on a ce qu'on appelle des *pieds dérochés*.

Le lisse, le poli ou l'uni. Des aspérités, des inégalités, des espèces de bosses en forme de cordon qui entourent le sabot d'un quartier et d'un talon à l'autre, annoncent toujours

une mauvaise nature d'ongle. Ces cordons constituent le pied dit *cerclé*. La surface de la paroi, en pince surtout, présente aussi souvent une ou plusieurs fentes plus ou moins profondes, que l'on nomme *seimes*, lesquelles causent fréquemment la boiterie. L'ongle doit donc être parfaitement uni dans toute son étendue. Il en est toujours ainsi dans les *pieds vifs*, c'est-à-dire dans ceux qui, se nourrissant convenablement, ont cet aspect de bien-être qu'on aperçoit dans tous les corps dont la faculté de s'entretenir n'est anéantie.

Parties latérales ou quartiers. Le quartier de dedans est constamment plus faible que celui de dehors. Cependant ils doivent être tous les deux égaux en hauteur, autrement le *piéd sevré de travers*, la masse ne porterait que sur le quartier le plus haut, et l'animal ne pourrait marcher avec facilité ni assurance. L'inégalité des quartiers provient tantôt de la main inhabile du maréchal, tantôt de la surabondance des liqueurs qui nourrissent l'ongle et qui, par l'effet de quelque cause occasionnelle, se distribuent en plus grande quantité dans un quartier que dans un autre ; tantôt de la conformation vicieuse de l'animal dont le poids, s'il est *cagneux* ou *panard*, ou s'il a des *jambes de veau*, porte plus sur un quartier ; tantôt, enfin, de la situation des poulains dans les pâturages montueux, inégaux, etc. Quelquefois les quartiers peuvent paraître inégaux, sans l'être effectivement. Ainsi, dans un pied dont l'ongle est aride et sec, un des quartiers se jetant en dedans, l'autre, qui ne sera pas réellement plus prolongé, mais dont la direction sera perpendiculaire et tombera d'aplomb sur le terrain, semblera avoir plus de hauteur. Il en sera de même dans le fait où l'un des quartiers serait jeté en dehors par quelque une des différentes causes qui peuvent donner lieu à cette difformité. Une autre déflectuosité des quartiers est la *seime*, que les anciens nommaient *seime quarte*.

Talons. Il faut qu'ils soient élevés dans une juste proportion. Les pieds dont les talons sont *bas* ont communément la fourchette trop volumineuse ; elle est *grasse*, c'est-à-dire trop molle, et, comme elle porte directement sur le sol, l'animal souffre nécessairement, le plus souvent même il boite. Ce défaut est d'une conséquence encore plus grande dans les chevaux *long-joinés*. Au surplus, on dis-

tingue le talon qui a été *abattu* de celui dont le défaut d'élevation est naturel, en examinant la fourchette, car elle est ordinairement d'un volume médiocre et proportionné dans les pieds exempts de ce vice. Une trop grande élévation des talons jointe à l'aridité et à une faiblesse excessive de l'ongle, doit faire craindre l'*encastelure*. Ces sortes de talons qui, obéissant à la force qui les comprime, fléchissent, sont appelés *talons faibles, talons flexibles*. Il y a une grande différence entre le talon faible, et le talon affaibli. Le premier de ces vices est naturel et a pour cause la qualité de l'ongle même : l'autre est accidentel ou acquis, et peut provenir de l'endommagement, de l'usure ou diminution de la force de la fourchette par quelque maladie ou par l'ignorance du maréchal qui n'aura pas entre-tenu cette force et l'aura même détruite en enlevant totalement l'appui qui existe entre les talons et la fourchette. Des pieds à *talons trop hauts*, mais larges et ouverts, manquent ordinairement par la pince. Si le peu d'élevation des talons est un vice plus commun dans des chevaux long-jointés que dans d'autres, celui qui résulte de leur trop de hauteur augmente à proportion dans les chevaux *court-jointés, droils sur leurs membres, bouletés, arqués ou brassicourts* : des talons excessivement élevés favorisent la mauvaise position et la direction fautive de la jambe de l'animal. Disons aussi que tout pied trop allongé, outrepassant en talons sa rondeur ordinaire, a des dispositions réelles à l'*encastelure*. Enfin, l'inégalité des talons est plus commune dans les chevaux fins, quand cette partie est en eux étroite et serrée, et lorsqu'on n'a pas la précaution d'humecter souvent leurs pieds.

Sole. La consistance doit en être forte et solide. La sole étant faible et molle se meurtrit aisément, le pied est toujours sensible, et l'animal boite aussitôt qu'il marche sur un terrain ferme et dans les chemins pierreux. L'épaisseur de la sole ne doit cependant pas être telle que le dessous du pied n'ait aucune concavité : s'il en était ainsi, le pied serait ce que l'on appelle un *pied comble*. Dans de pareils pieds, l'ongle est toujours plat, difforme, écailleux. On observe ce défaut plus souvent dans des chevaux nourris et élevés dans des pays marécageux. On appelle *pieds plats*, ceux qui, étant moins caves qu'ils ne doivent l'être, ont

encore trop de largeur et trop d'étendue. Il est des pieds plats naturellement et par vice de conformation ; il en est d'autres qui sont plats, larges et étendus, parce que les chevaux ont été élevés dans des pays humides ; d'autres, tout en ayant les talons conformés comme ils doivent l'être, leur ongle s'étend vers la pince. Ce dernier défaut est l'effet ordinaire de la *fourbure* : le pied est plat, l'ongle rentre dans lui-même, tandis qu'au milieu et à sa partie antérieure le sabot est cerclé ; l'animal, en marchant, fixe son appui sur le talon et non sur la pince, surtout si le dessous du pied approche de la figure du pied comble par le moyen de l'élevation de la sole. Les chevaux à pieds plats ne sont jamais d'un grand service, surtout si la fourbure a quelque part à ce défaut. La sole peut ne pas surmonter et affecter toute la cavité du pied, mais être voûtée et saillante dans une seule portion de son étendue ; cette partie forme ce qu'on nomme *oignon*. Les causes de cet accident sont la fourbure, quelquefois la faiblesse de la sole, son dessèchement ou celui des quartiers qui l'auraient resserrée, sa consistance n'ayant pas assez de solidité, etc. D'autres maladies peuvent affecter la sole : on les nomme *sole battue, sole foulée, sole baveuse et bleime*. La sole peut également être offensée par des *clous de rue*, par des *chicots*. L'animal peut encore avoir été *encloué, serré, ou piqué*. Les maquignons profitent ordinairement de l'une de ces circonstances qu'ils supposent, ou même qu'ils provoquent, pour faire passer de vieilles boiteries comme étant récentes et devant bientôt disparaître.

Fourchette. Elle doit être proportionnée au pied, c'est-à-dire n'être ni trop ni trop peu nourrie. Si elle est trop nourrie, on la dit *fourchette grasse* ; si elle l'est peu, on la dit *fourchette maigre*. La petitesse ou le dessèchement de cette partie constitue la fourchette maigre ; dessèchement qui est d'ailleurs une preuve certaine de l'aridité de l'ongle et non, comme on l'avait dit d'abord, le partage de l'encastelure ; c'est, au contraire, une des causes qui contribuent à l'encastelure et une preuve de la disposition de l'animal à s'encasteler. Il arrive souvent que les fourchettes maigres se corrompent lorsqu'on laisse trop longtemps des chevaux sur leurs vieilles ferrures, et que le pied est trop rarement paré. On voit cela même dans les chevaux fins, dans

les chevaux d'Espagne et dans les barbes. Le volume trop considérable de la fourchette est un défaut très-grand. Nous avons déjà dit que les chevaux à talons bas y sont très-sujets. Le trop ou le trop peu de volume de la partie dont il s'agit caractérisent toujours un mauvais pied; car, pour que le pied soit véritablement bon, il faut que la nourriture se distribue dans une juste égalité à toutes les parties qui le composent. La fourchette, enfin, se pourrit et tombe par morceaux à la suite des *teignes* dont elle peut être attaquée.

Aux vices, défauts et maladies que nous avons énumérés, il faut ajouter la *rétraction*, le *resserrement*, le *rétrécissement* de l'ongle; ce sont autant de points sur lesquels on ne doit pas passer sans attention. Il en est de même du *dessèchement*, qui en diminue la forme; le pied rend alors un son creux quand il est heurté, et l'on dirait qu'il est entièrement cave. Il faut aussi prendre garde que l'ongle ne soit pas fendu sur le milieu de sa partie antérieure; cette fente, plus ou moins visible, commençant de la couronne, est ce qu'on nomme *soie* ou *pied de bœuf*. Une maladie qui peut intéresser toute la partie du pied et qui est la suite d'un heurt violent contre un corps quelconque extrêmement dur, est celle qu'on nomme *étonnement du sabot*. Le *fic* ou *crapaud* a son siège au bas des talons, le plus souvent à la fourchette, et quelquefois à la sole. De petites tumeurs charnues, rouges, qu'on nomme *cerises*, s'observent quelquefois soit à côté, soit au-dessus, soit au bout de la fourchette. Voy.

MALADIES DU PIED.

Elasticité du pied. Plusieurs siècles après l'invention de la ferrure, les hippiatres, ceux même qui possédaient quelques notions d'anatomie, connaissaient très-imparfaitement l'organisation du pied du cheval et ignoraient qu'il fût doué d'une élasticité quelconque. Il faut arriver jusqu'à Lafosse père, Lafosse fils, Bourgelat, pour trouver dans les ouvrages des détails exacts et plus ou moins complets sur l'admirable structure du sabot des solipèdes. A cette époque, la physiologie des organes qui le forment n'était pas encore très-avancée; aussi n'est-il pas étonnant qu'on n'ait presque rien dit du mécanisme des mouvements qui s'opèrent dans la boîte cornée pendant les différentes allures; Bourgelat et Lafosse fils, cependant, pensaient que les talons s'écartaient pendant la marche, et Lafosse conseilla, pour

les pieds à talons étroits, encastelés, le fer dit *à croissant*. Mais le premier auteur qui ait parlé de l'élasticité du pied d'une façon tout à fait explicite, est Bracy-Clark, vétérinaire anglais. Dans un livre fort remarquable, il commence par émettre quelques opinions neuves sur la physiologie du pied, il entre ensuite dans des descriptions très-étendues sur le mode d'agencement des différentes parties, change la nomenclature et la rend plus exacte; puis, et c'est là surtout ce qui nous intéresse, il consacre de nombreuses pages à l'élasticité du pied et aux inconvénients de la ferrure. Bracy-Clark compare le pied encore vierge à un cylindre coupé obliquement par la base. Ce cylindre, dit-il, devient par la suite un peu conique. Il compare encore la face inférieure du sabot à un arc ture, dont le contour est représenté par le bord inférieur de la paroi, et la corde par la fourchette. Pour bien faire comprendre l'idée du célèbre auteur anglais, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'os du pied, qui forme avec l'os de la couronne et le petit sésamoïde la troisième articulation phalangienne, est maintenu dans la boîte cornée au moyen des lamelles podophylleuses, qui émanent de sa surface et s'engrènent avec les feuillettes du tissu podophylleux, moyen d'union extrêmement énergique, et qui pourtant n'exclut pas la mobilité; que le bord supérieur du troisième phalangeien, échanuré en arrière, se termine par deux appendices cartilagineux en forme d'ailes; productions qui s'appuient elles-mêmes sur les talons et le coussinet plantaire, lequel est recouvert par la fourchette. Cette conformation étant connue, il sera plus facile de saisir ce qui se passe pendant la marche. Le poids du corps est tout d'abord porté en avant sur la pince, les parties postérieures du pied éprouvent à ce moment une légère élévation; puis, comme c'est la région antérieure qui est la plus fixe, le poids est rejeté sur les parties postérieures; alors il se fait un mouvement marqué d'abaissement de l'os du pied, un affaissement de la sole et un écartement des talons. Le cartilage, dont la nature est élastique, tout en dilatant ces parties, s'oppose aux froissements de l'os du pied. La fourchette qui, suivant Bracy-Clark, est destinée à porter sur le sol, a pour usage d'unir ensemble les barres et les talons, de compléter le pied, et de protéger le coussinet plantaire, le tendon perforant et l'articulation.

L'auteur prétend que, dans les sabots bien conformés, les talons sont assez hauts pour ne permettre à la fourchette aucun frottement, et il ajoute que dans tous les cas cet organe n'a pas pour usage d'écarter les talons, attendu qu'il est d'une structure beaucoup plus molle que ces derniers. — Perrier de Bergerac comprend l'élasticité du pied autrement que Bracy-Clark. Il admet l'affaissement de la sole, l'écartement des branches, la dilatation de la paroi jusqu'aux quartiers inclusivement; mais à partir des quartiers, il suppose une force concentrique qui contrebalance le mouvement excentrique de dilatation de la corne. La fourchette elle-même, lorsqu'elle vient à poser sur le sol, donne lieu, selon lui, à deux résultats différents, suivant le point de contact de sa pointe. Jusqu'à la bifurcation, elle produit l'écartement des talons; à partir de là, elle les resserre en tirant à elle les glômes et le périople. Perrier explique et les phénomènes de la contraction des talons par le changement de direction des fibres de la corne qui, toutes, décrivent à cet endroit une ligne oblique de dehors en dedans, et l'utilité qu'il y avait, au reste, qu'une force dilatante fût opposée à une force concentrante. Le plus grand degré d'écartement du pied se produit en quartiers; c'est là, en effet, que le sabot possède sa plus grande largeur; c'est là que l'arc décrit par le contour de la paroi a le plus d'étendue et de mobilité; c'est là que les feuillettes engrenants des fissus (podophylleux et kérahylléux) sont le plus élastiques, parce que la traction s'opère dans le sens latéral; c'est enfin là que l'affaissement de la voûte de la sole est le plus grand. — De quelque manière qu'on analyse l'élasticité du pied du cheval, il n'en reste pas moins patent pour tous, que la ferrure, et surtout la ferrure mal faite, apporte des obstacles fâcheux au jeu de ses mouvements. Disons cependant que c'est là un mal nécessaire; cela sera plus sage que de former de stériles vœux pour voir *courir pieds nus* les chevaux qui entraînent rapidement ou lentement de légers tilburys ou de lourdes voitures sur le pavé humide ou fangeux de nos bruyantes villes.

PIED A FOURCHETTE GRASSE. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED A FOURCHETTE MAIGRE. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED ALTÉRÉ. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED A TERRE. On le dit en parlant du ca-

valier qui descend de cheval. *Mettre pied à terre.* Voy. DESCENDRE DE CHEVAL.

PIED-BOT. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED CAGNEUX. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED CÉRCLÉ. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED COMBLE. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED COMPRIMÉ. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED CREUX ET A TALONS HAUTS. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED DE BOEUF. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED DÉCHAUSSÉ ou DESSABOTTÉ. Voy. CHUTE DU SABOT.

PIED DE GRIFFON. Voy. VÉRATRE BLANC.

PIED DE L'ÉTRIER. Voy. ÉTRIER.

PIED DÉROBÉ. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED DESSÉCHÉ. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED DE TRAVERS. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED D'HUITRE. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED DU MONTOIR, PIED HORS LE MONTOIR. Voy. MONTOIR.

PIED ENCASTELÉ. Voy. ENCASTELURE.

PIED ÉTROIT. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED FAIBLE. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED GRAS. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED INÉGAL. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED LONG. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED MOU. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED NEUF. Voy. AVALURE.

PIED PANARD. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED PETIT. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED PLAT. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED PROLONGÉ. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED RAMPIN. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED RESSERRÉ. Voy. MALADIES DU PIED.

PIED SERRÉ. Voy. MALADIES DU PIED.

PIE-MÈRE. s. f. Troisième membrane de l'appareil cérébrale, placée sous l'arachnoïde, et formée par des lames très-fines et transparentes, dans lesquelles se ramifient de nombreux vaisseaux. Adhérente à l'arachnoïde tant qu'elle tapisse la surface de l'encéphale, la *pie-mère* s'en détache pour s'enfoncer dans toutes les anfractuosités du cerveau, après quoi elle fournit, selon quelques anatomistes, le *névrilème* ou enveloppe des nerfs. En se prolongeant au delà de la cavité du crâne, cette membrane entoure immédiatement la moelle épinière et lui sert de tunique propre. Il existe entre les lames de cette portion rachidienne un liquide qu'on appelle *sous-arachnoïdien*, et qui constitue une des humeurs naturelles du corps.

PIERRE. s. f. (Path.) Nom vulgaire des

calculs urinaires, spécialement de ceux qui existent dans la vessie. Voy. CALCULS URINAIRES.

Pierre. Nom générique sous lequel on désigne, en pharmacie, certaines préparations officinales, comme, par exemple, la *Pierre infernale*.

PIERRE A CAUTÈRE. Voy. HYDRATE DE PROTOXYDE DE POTASSIUM.

PIERRE DE SOUDE. Voy. SOUDE.

PIERRE DIVINE. Voy. COLLYRE.

PIERRE INFERNALE. Voy. NITRATE D'ARGENT.

PIÉTINEMENT. s. m. Action de piétiner.

PIÉTINER. v. Action des chevaux qui remuent fréquemment les pieds par vivacité, impatience ou inquiétude.

PIGNATTELLI (J.-Baptiste). Célèbre écuyer napolitain qui vivait dans le seizième siècle. Il nous a été impossible, malgré nos recherches, de nous procurer des renseignements biographiques sur cet écuyer qui, l'un des premiers, a rendu de grands services à l'art de l'équitation.

PILEUX, EUSE. adj. En lat. *pilosus*, qui a rapport aux poils.

PLIERS. s. m. pl. Objets propres au manège. Inventés par Pluvinet, non approuvés par Newcastle et de Bohan, les *plieurs* sont des poteaux de bois que l'on trouve dans les manèges. Ils sont arrondis, longs d'environ 2 mètres 4 décimètres, et au nombre de deux, placés aux trois quarts de l'un des bouts du manège, à distance l'un de l'autre de 4 mètres 55 centimètres, et entre lesquels on met les chevaux pour les relever de devant, ou pour leur apprendre à exécuter tous les airs relevés. On met un autre pilier tout seul pour faire trotter autour les jeunes chevaux. Ce dernier pilier est considéré comme le centre de la volte, et on le suppose toujours, quand même il n'y en aurait pas, lorsqu'on travaille sur les voltes. Il sert à régler l'étendue du terrain et à travailler régulièrement sur les quatre lignes supposées dans une égale distance du centre. On commence aussi autour de ce pilier les chevaux fougueux et désobéissants, sans que le cavalier soit exposé au moindre péril. Le cheval est attaché aux deux piliers par les anneaux du caveçon, de manière que, donnant dans les deux cordes qui sont d'une égale longueur, le garrot se trouve à peu près sur la même ligne que les piliers. Voy., à l'article

ÉDUCATION DU CHEVAL, 5^e leçon, et à l'article INSTRUCTION DU CAVALIER, 5^e leçon. L'usage des piliers, vanté, comme nous l'avons dit, par d'habiles écuyers, blâmé par d'autres non moins habiles, exige beaucoup de tact et d'expérience, surtout dans le manèment de la chambrière, afin de ne point confirmer le cheval dans les défauts que l'on cherche à corriger. En parlant du cheval exercé dans les piliers, Pluvinet dit : « Après avoir commencé la leçon autour du pilier, je l'attache entre deux piliers de la forme indiquée, et avec le manche de la hous sine, le fais marcher de çà et là, d'autant que le cheval se trouve grandement contraint du caveçon en ce lieu-là plus qu'à un autre. Une fois soumis à ce travail, on pourra le ramener autour du pilier, raccourcir la corde du caveçon, et, lui tenant la tête proche du pilier, le faire cheminer des hanches avec le manche de la gaule, etc. » Revenant ensuite aux deux piliers, si le besoin l'exige, cet auteur ajoute : « Ces moyens sont très-excellents, en ce que le prudent et judicieux cavalier peut remarquer en quoi son cheval est capable, de quelle humeur il est; sans faire courir fortune à aucun homme, il lui apprend par la combinaison de ces moyens à aller au pas, au trot, au galop, et quelque temps terre à terre, à cheminer de côté de çà et de là, et à se donner châ timent plus à propos du caveçon qu'aucun homme ne saurait faire en cas qu'il se voulût transporter hors de la piste; de plus, en continuant cette leçon, il en réussit encore trois grands biens : le premier, que jamais les chevaux ne sont forts en bouche; le second, qu'on n'en voit pas de rétifs; le troisième, qu'ils ne peuvent devenir *entiers*, ou opiniâtres, ou revêches à tourner à main droite ou à main gauche, qui sont les plus grands défauts qui se rencontrent souvent aux chevaux ignorants. » Parmi les écuyers contraires au travail dont il s'agit, se trouve M. Baucher. « Beaucoup d'écuyers, dit-il, ont encore recours à cet expédient pour asseoir un cheval sur les hanches ou le former au piaffer. C'est un tort, selon moi, car les longues qui l'assujettissent, la chambrière qui l'excite, ne peuvent jamais remplacer l'accord des mains et des jambes. Ce n'est qu'avec l'assiette qu'on peut saisir ces milliers de petits déplacements, dont la répression fait l'éducation du cheval. Le cavalier seul peut intercepter et retirer à temps la force et le poids qui nuisent; ou donner im-

médiatement celle nécessaire à une prompté exécution. Ce sont là des effets de tact que les piliers ne peuvent remplacer. En effet, dans les piliers, c'est par les yeux seuls qu'on distingue quand le cheval fait mal ou bien ; les yeux ne peuvent apercevoir qu'un déplacement opéré, et c'est le déplacement naissant qu'il fallait prévenir. Il est donc impossible, avec ce genre d'exercice, de saisir justement le temps, et de le réprimer d'une manière convenable. Les piliers sont sans doute indispensables pour les airs relevés (que doit posséder ce qu'on appelle un sauteur) ; comme ces mouvements sont tous forcés et hors nature, il n'est pas étonnant qu'on emploie, pour l'y façonner, des moyens hors raison ; d'ailleurs, le cheval devant toujours les exécuter dans les piliers, il est indispensable que ce soit là qu'il les apprenne. Mais, pour tout ce qui tient à donner ou à parfaire l'équilibre d'un cheval, c'est un moyen inutile, et qui prive même le cavalier d'une instruction nécessaire. »

Mettre dans les piliers ou entre les piliers. C'est attacher un cheval avec le caveçon aux piliers du manège, pour l'accoutumer sur les hanches.

Monter entre ou dans les piliers. Se dit des élèves qui montent les sauteurs dans les manèges. Lorsqu'ils montent ainsi en selle rase, et que, en dehors de ces deux poteaux, ils tiennent sur toute espèce de chevaux, on peut les regarder comme de solides cavaliers. Mais, nous l'avons dit, M. Baucher est contraire à cet exercice ; il déclare que les leçons dans les piliers sont plus propres à former des casse-cou que des écuyers, et il les a bannies de son manège. « Je crois, en effet, ajoutet-il, que ces réactions violentes mettent le cavalier dans un état de contraction excessive, qui lui donne une raideur nuisible lorsqu'il éprouve les mêmes défenses de la part d'un cheval en liberté. Il désapprend ainsi à raisonner ses résistances, et à nuancer ses forces pour passer vivement d'une action minime à une action considérable, et revenir aussitôt à une action moindre. »

Sauter entre les piliers. C'est accoutumer un cheval à faire des sauts sans avancer ni reculer, étant attaché aux deux piliers du manège.

Trotter ou travailler un cheval autour du pilier. Exercice qu'on fait faire aux poulains pour les débourrer.

PILIER. s. m. pl. Poteaux de bois que l'on place dans les écuries pour séparer les chevaux. Voy. ÉCURIE.

PILULE. s. f. En latin *pilula*, *catapotium* ; en grec *katapotium*. *Pilule* est le diminutif du mot latin *pila*, petite boule. C'est un nom générique que l'on donne à des médicaments composés. Voy. BOL.

PINÇARD. adj. Se dit d'un cheval qui marche de la pince. *Pinçard* est synonyme de *Rampin*. Voy. MALADIES DU PIED.

PINCE. s. f. Partie antérieure du sabot. Voy. PIED, 1^{er} article.

Pince se dit aussi, par analogie, de la partie antérieure du fer de cheval. Voy. FER.

PINCE. s. f. Instrument de maréchalerie, dont un côté sert à retirer les pointes de clous restées dans la corne, et l'autre à fouiller dans le pied.

PINCE. s. f. Instrument de chirurgie, destiné à divers usages. Il est des *pincés* de plusieurs sortes. Voy. les cinq articles ci-après.

PINCE A ANNEAUX. Elle est composée de deux branches de fer ou d'acier, arrondies, fixées l'une à l'autre par une charnière, comme des ciseaux, aplaties à la face interne, et munies de dents à l'extrémité opposée aux anneaux. Cette pince sert dans les pansements pour introduire des étoupes au fond des plaies fistuleuses, ou bien à les en retirer lorsqu'elles sont imprégnées de pus.

PINCE A CASTRATION. Cette pince est formée de deux branches de fer, longues de 27 à 30 centimètres, réunies ensemble, et dont le mors, très-court, est échancré en dedans. Elle sert à rapprocher les casseaux et à faciliter l'application du lien qui unit ces deux portions.

PINCE A DENTS DE SOURIS. Ainsi nommée parce que ses branches offrent à l'extrémité libre du côté interne trois petites saillies disposées de manière à s'engrener, et qui ont quelque ressemblance avec les dents de la souris. Cette pince se compose de deux branches aplaties, flexibles et soudées ensemble. Elle sert dans toutes les opérations qui nécessitent l'emploi des pincés.

PINCE A DISSECTION. Cette pince ressemble à celle dite à dents de souris, si ce n'est que la face interne des extrémités libres offre des sillons transversaux à la place des dents. Elle sert principalement à la dissection, et, en chirurgie, à pincer l'extrémité des vais-

seaux sur lesquels on veut appliquer une ligature.

PINCE A LANGUE. Espèce de tenaille dont le mors long, étroit, est courbé à angles droits. Cette pince sert à saisir et maintenir la langue pendant les opérations qui se pratiquent dans la bouche.

PINCÉE. s. f. En latin *pugillus*. Quantité d'une substance médicamenteuse qu'on peut saisir avec l'extrémité de deux ou trois doigts.

PINCER. v. En latin *pinsare*. Terme qui se rapporte au manège. Pincer son cheval lorsqu'il manie, c'est, dit Pluvinel, « presser tout doucement les deux éperons, ou l'un d'eux, contre son ventre, non de coup, mais serrant délicatement, on plus fort selon le besoin à tous les temps, ou lorsque la nécessité le requiert, afin que par l'accoutumance de cette aide, il se relève un peu, ou beaucoup, selon l'affermance de laquelle le chevalier advisera. Cette aide est véritablement tout le subtil de la vraie science, et pour le chevalier et pour le cheval ; je l'ai nommée la délicatesse principale de toutes les aides dont l'intelligence est la plus nécessaire à l'homme et au cheval, et sans laquelle il est impossible au chevalier de faire manier son cheval de bonne grâce ; d'autant que le cheval n'entendant, ne cognoissant et ne souffrant les aides des talons, s'il a besoin d'être relevé, animé ou châtié, il n'y aura nul moyen de le faire, car le coup d'éperon est pour le châtiement, et les jambes et la fermeté des nerfs, pour les aides ; mais où il ne répondrait pas assez rigoureusement aux aides de la jambe, il faudrait en demeurer là, si le cheval ne souffrait le milieu d'entre le coup d'éperon et l'aide de la jambe, qui est le pincer que je viens de dire, et que fort peu de gens pratiquent volontiers par faute de savoir. » *Pincer du droit, pincer du gauche.* Après le *pincer*, on retire immédiatement l'éperon. Voy. AIDES.

PINCER DE L'ÉPERON. Voy. AIDES.

PINCER DÉLICAT DE L'ÉPERON. Voy. ÉPERON.

PINCER DES DEUX. Voy. ÉPERON.

PINCES. s. f. pl. Nom des quatre dents de devant du cheval, deux en haut et deux en bas, l'une à côté de l'autre. Voy. DENT.

PINÇON. s. m. Prolongement tiré par le martellement de la substance même du fer du cheval. Voy. FER et FERRURE.

PIPER UN CHEVAL. Se dit familièrement pour caresser, flatter de la main. Voy. CARESSES. *Ce cheval aime qu'on le pipe.*

PIQUÉ. adj. Se dit du poil. Voy. POIL PIQUÉ.

PIQUER. v. C'est, en parlant de chevaux, les manier avec l'éperon ou le poinçon. On dit qu'on *pique un cheval*, quand on l'essaye au pas, au galop et à toute bride. En parlant d'un mauvais cheval, on dit qu'on *lui fera trouver des jambes à force de le piquer.* — *Cet homme-là pique bien*, c'est-à-dire, qu'il pousse vigoureusement son cheval au galop.

PIQUER AU VIF. Voy. PIQUER UN CHEVAL.

PIQUER DANS LE FORT. Terme de chasse qui signifie pousser son cheval dans le fort du bois.

PIQUER DES DEUX. Voy. ÉPERON.

PIQUER LA MAZETTE. C'est être monté sur un mauvais cheval.

PIQUER UN CHEVAL. PIQUER AU VIF. (Marréché.) C'est le blesser avec la pointe d'un clou, en le ferrant. Voy. PIQUE et ENCLOUTRE.

PIQUER VERS TEL ENDROIT. Se diriger au galop vers tel endroit.

PIQUET. s. m. On le dit, en termes de guerre, d'un certain nombre de cavaliers commandés par compagnie, pour être prêts à monter à cheval au premier ordre.

PIQUETS. s. m. pl. Grands bâtons qu'on fiche dans la terre, près des tentes des cavaliers, pour y attacher les chevaux. *Planter les piquets dans un camp. Enlever les piquets. Mettre, tenir les chevaux au piquet.*

PIQUEUR. s. m. En lat. *subsector*. Dans une écurie de chevaux de selle, le *piqueur* est un homme destiné non-seulement à faire prendre de l'exercice aux chevaux, mais encore à les débouurrer et à les dresser. Il doit donc savoir bien monter à cheval, être patient, surtout avec les jeunes chevaux, et connaître l'exercice qui convient à chaque cheval qu'il monte, afin de ne lui demander que ce qu'il peut faire. Il est des piqueurs qu'on loue pour accoutumer les jeunes chevaux à la selle ; d'autres qui montent les chevaux à vendre dans les foires et les marchés.

PIQURE. s. f. En lat. *punctura*. Solution de continuité étroite, plus ou moins profonde, faite par un instrument aigu dans les tissus, et qui peut donner lieu à des accidents plus ou moins graves. *Piqûre* se dit aussi de la blessure causée par certains animaux venimeux. La plu-

part des piqûres sont plus douloureuses que les plaies faites par des instruments tranchants, attendu que les corps qui les font ne divisent les parties qu'en les déchirant; plus le corps qui opère la lésion est obtus ou raboteux, moins on peut espérer la cicatrisation par adhésion immédiate. Les piqûres sont ordinairement l'effet des coups de fourches en fer, de crocs à fermiers, de pointes de ciseaux, d'épées, de baïonnettes; de clous qui s'implantent dans le pied, de chicots, de tesson, etc. On a vu des chevaux mourir de plaies semblables faites aux parois costales ou abdominales par des ciseaux. Mais la piqûre à laquelle ces animaux sont le plus souvent exposés est celle du pied, soit par la rencontre de corps dangereux sous le poids de leur masse, soit à l'occasion de la ferrure, quand un clou atteint le vif. Il peut aussi arriver qu'une piqûre qui pénètre dans une articulation soit rendue incurable par l'inflammation des surfaces membranées articulaires ou par la carie. Voy. CLOU DE RUE et ENCLASURE.

Piqûres des insectes. Plusieurs espèces d'insectes attaquent les chevaux, et il en est, comme les abeilles, les guêpes et les frelons, qui leur font des piqûres très-douloureuses, par l'action du venin qu'ils introduisent dans la petite plaie au moment de la blessure. Parmi les abeilles, c'est la *velue* qui est la plus à craindre; mais les frelons font, avec leur aiguillon cannelé et en forme de scie, des piqûres beaucoup plus graves. Les taons se font aussi redouter en exerçant leur trompe, armée de six lancettes qui leur servent à percer la peau des chevaux, dont ils sucent le sang avec une grande avidité. Il arrive même que ces animaux deviennent comme furieux jusqu'à ce qu'on soit parvenu à les débarrasser de certaines mouches qui pénètrent dans les oreilles, dans les naseaux ou dans le fourreau. Quoique ces piqûres ne soient pas ordinairement dangereuses, elles peuvent cependant rendre malades des chevaux vifs et irritables. On parvient assez généralement à calmer ces sortes de douleurs en fomentant les parties piquées, soit avec de l'alcali volatil pur ou étendu d'eau, soit avec de l'huile, de l'urine, de l'eau froide ou du vinaigre. Ces lotions doivent se faire fréquemment pendant un ou deux jours, et quelquefois plus, suivant le nombre et la gravité des piqûres. Lorsqu'il y a vive inflammation autour des endroits piqués, lors-

que l'animal s'agite violemment, il suffit, dans le premier cas, de recourir à des applications émollientes; autrement, on pourrait pratiquer une saignée. S'il se formait un petit ulcère, on pourrait, avec de la suie mise dans un peu d'ammoniaque, d'eau vinaigrée ou d'huile, empêcher les mouches d'agrandir la plaie. Lorsqu'enfin quelque insecte s'est introduit dans l'oreille, les naseaux ou le fourreau, il suffit, pour l'en faire sortir et calmer les douleurs, d'injecter dans ces parties quelques liquides gras, une légère infusion de suie ou de feuilles de noyer. — Pour préserver les chevaux de la piqûre des mouches, on a proposé de les laver deux fois par jour, pendant la saison des grandes chaleurs, avec une décoction de feuilles de noyer, et d'en asperger même l'écurie.

PIQURE DE LA MOELLE ÉPINIÈRE. Cette piqûre se fait en introduisant un stylet entre la première vertèbre et l'occipital, de manière à atteindre dans cet endroit la moelle épinière. C'est un moyen qu'on emploie pour abattre les chevaux; ils tombent et meurent presque instantanément.

PIQURES DES INSECTES. Voy. PIQURE.

PIROIS. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

PIROUETTE. s. f. Espèce de volte, qui s'exécute sur les jambes de devant, ou sur celles de derrière (dans ce dernier cas, c'est la pironnette ordinaire), en faisant tourner le cheval sur lui-même, de telle façon que la jambe du côté où il se porte, pivote et soit l'appui principal autour duquel les trois autres jambes parcourent leur rotation plus ou moins grande, plus ou moins élevée. Cet air de manège est fort gracieux et donne une grande finesse de tact au cheval, mais il offre des difficultés pour un cavalier médiocre. Avant de faire entreprendre cet air à un cheval, celui-ci doit exécuter tous les airs de deux pistes avec une grande prestesse. Les demi-voltes ordinaires et renversées l'amèneront insensiblement aux quarts de volte, et de là aux pironnettes. « Lorsque le cavalier, dit M. Baucher, aura habitué la croupe du cheval à céder promptement à la pression des jambes, il sera maître de la mobiliser ou de l'immobiliser à volonté et pourra, par conséquent, exécuter les pironnettes ordinaires. Il prendra à cet effet une rêne du bridon dans chaque main; l'une servira à déterminer l'encolure et les épaules du côté où l'on veut opérer la conversion, l'autre à seconder la jambe

opposée, si elle était insuffisante pour soutenir la croupe en place. Dans le principe, cette jambe devra être placée le plus en arrière possible, et n'exercer son contact qu'autant que les hanches se porteraient sur elle. Une progression bien ménagée amènera de prompts résultats ; on se contentera donc, en débutant, de quelques pas bien exécutés pour *rendre* immédiatement au cheval, ce qui suppose cinq ou six temps d'arrêt durant la rotation complète des épaules autour de la croupe. »

Pirouette à deux pistes ; celle où l'animal exécute le même tour sur un terrain à peu près de sa longueur, qu'il marque tant de l'avant-main que de l'arrière-main.

Pirouette de deux pistes ; celle où le cheval tourne court, presque d'un seul temps.

Pirouette ou demi-pirouette d'un temps. Voy. PASSADE.

Le cheval que l'on veut exercer à pirouettes doit savoir exécuter avec précision et prestesse tous les airs de deux pistes. C'est ordinairement par les quarts de volte qu'on amène insensiblement un cheval aux pirouettes. La pirouette est un manège de guerre fort difficile ; peu de chevaux en sont capables ; aussi cet air n'est-il presque plus en usage.

PIROUETTE A DEUX PISTES. Voy. PIROUETTE.

PIROUETTE DE DEUX PISTES. Voy. PIROUETTE.

PIROUETTE ORDINAIRE. Voy. PIROUETTE.

PIROUETTE OU DEMI-PIROUETTE D'UN TEMPS. Voy. PIROUETTE.

PIROUETTER. v. C'est faire faire des tours ou pirouettes à un cheval. *Faire la pirouette ou les demi-pirouettes*. Voy. PIROUETTE.

PISSAT. s. m. Mot dont on se sert ordinairement en parlant de l'urine des animaux. *Du pissat de cheval*.

PISSE. s. f. Moiroud a décrit une maladie ayant beaucoup d'analogie avec le *diabète*, et qui, en 1850, régnait d'une manière épizootique sur les chevaux de Paris et de quelques autres parties de la France ; il l'a nommée *la pisse*. Cette affection sévissait presque exclusivement sur les chevaux entiers, et le même auteur ne l'a jamais rencontrée dans les chevaux hongres ni dans les juments. Les animaux employés au transport des matériaux de construction, surtout ceux des plâtriers, en ont été atteints en grand nombre. Les loueurs de carrosses, les propriétaires de chevaux de luxe

avaient peu à s'en plaindre. Il paraît que la pisse était due à une mauvaise alimentation, dont les effets trouvaient peut-être un auxiliaire dans la constitution humide de l'atmosphère. Au début de la pisse, les animaux étaient généralement tristes et abattus ; ils avaient peu d'appétit, la bouche chaude, la langue sèche, la région lombaire sensible à la pression ; l'urine coulait abondamment, et la soif était en quelque sorte inextinguible. Vers le huitième ou le dixième jour, l'abattement et l'anorexie diminuaient, et cependant les malades maigrissaient de plus en plus, leur peau était sèche, leur poil terne et piqué ; les crotins étaient durs, coiffés et mal digérés ; le poulx était plein, souple et un peu fréquent ; la membrane pituitaire, pointillée, rouge ; la muqueuse de l'arête, tuméfiée et extrêmement rouge ; presque toujours la verge était pendante ; dans quelques cas, elle entraînait fréquemment en érection. Les malades pissaient de quatre à six fois par heure, et rendaient chaque fois un demi-litre au moins d'urine. Chez quelques-uns, cette excrétion était plus fréquente encore. Dans le principe, l'urine était rendue avec facilité, mais, avec les progrès du mal, l'évacuation de ce fluide devenait de plus en plus douloureuse. Il y eut des exemples d'incontinence d'urine. Pendant tout le cours de la maladie, l'urine était liquide, d'un jaune paille, d'une odeur extrêmement faible, mais analogue à celle de l'urine dans l'état normal. La maladie mettait huit ou dix jours pour arriver à sa période d'état ; elle restait alors stationnaire pendant quelques jours, l'urine diminuait graduellement, les animaux reprenaient leur appétit, leur force et leur gaieté ordinaires. Pendant la durée de la pisse, ces animaux ont presque toujours continué leur service, et les propriétaires, sans recourir, en général, aux hommes de l'art, se sont bornés à de simples moyens hygiéniques.

PISSEMENT DE SANG. Voy. HÉMATURIE.

PISSEUSE. adj. On le dit de certaines cavales. Voy. JUMENT PISSEUSE.

PISTE. s. f. (Man.) En lat. *vestigium*, trace. Ligne supposée, droite ou circulaire, que le cheval trace sur le chemin qu'il parcourt. On distingue la *piste simple* et la *piste double*. La première a lieu lorsque les pieds de derrière suivent la même ligne que ceux de devant ; la seconde, lorsque le cheval marche par

des pas de côté, car alors il en marque une des deux pieds de devant, et l'autre des deux pieds de derrière. Si le cavalier ne fait aller le cheval que le galop ordinaire, en tournant dans un cercle, ou plutôt dans un carré, il ne marquera qu'une seule piste, ou une piste simple; mais s'il le fait galoper les hanches en dedans, ou aller terre à terre, il marquera deux pistes ou une double piste, l'une par le train de devant et l'autre par le train de derrière. Ce sera la même chose si le cavalier fait passer le cheval de côté, ou aller de travers dans une ligne droite ou sur un cercle.

Joindre la piste, suivre la piste, c'est marcher au plus près, le long du mur du manège.

Piste au large, s'entend du terrain, le long du mur du manège.

Suivre la piste, c'est la même chose que joindre la piste.

PISTE AU LARGE. Voy. PISTE.

PISTE DOUBLE. Voy. PISTE.

PISTE SIMPLE. Voy. PISTE.

PITUITAIRE. s. f. et adj. En lat *pituitaris*, de *pituita*, pituite ou mucosité. MEMBRANE NASALE. La membrane pituitaire ou simplement la *pituitaire* est la membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales, où elle acquiert une grande étendue et d'où elle se continue ensuite avec la membrane de l'arrière-bouche. Trois feuillets entrent évidemment dans sa formation : l'un épidermoïde, s'enlevant par exfoliation; l'autre muqueux, constituant le corps de la membrane; et le troisième cellulovasculaire, servant de moyen d'union avec les parties sous-jacentes. Cette dernière couche, très-serrée, ne contenant jamais de graisse, est susceptible de s'infiltrer avec assez de facilité. La pituitaire se distingue des autres membranes muqueuses par sa mollesse particulière, son épaisseur et sa texture très-vasculaire. Sa couleur varie du rouge rose au rouge foncé, au violet, au noir et au blanc. La surface externe, libre, vaporeuse et papillaire, est enduite d'un fluide muqueux, dont l'état et la sécrétion varient par une foule de circonstances. Il existe, sur cette même surface, des follicules susceptibles de devenir apparents par suite d'une irritation déterminée sur l'organe; la membrane prend une teinte plus ou moins rouge, selon les degrés de cette irritation, et se gonfle par l'abondance des fluides dans son tissu. Non-seulement de nombreux vaisseaux, mais aussi des nerfs en grand nom-

bre se ramifient dans la pituitaire, qui est destinée à divers usages. Ainsi, douée d'une sensibilité particulière, elle est le siège de l'odorat ou de la perception des odeurs, elle sécrète deux fluides, dont l'un, séreux, est exhalé sous forme de vapeur, l'autre, plus visqueux, constitue le mucus nasal et se trouve répandu sur la surface libre de la membrane. L'aspect de la pituitaire peut varier dans différentes circonstances ou maladies. Voy. NASEAUX.

PLACE. s. f. Ce mot signifie ordinairement l'endroit où l'on se trouve étant à cheval, et quelquefois le milieu du manège. *Arrêter sur la place* ou *sur place*; *venir par le milieu de la place*. — On entend aussi par *place* l'espace qui est entre deux poteaux dans une écurie, lequel espace est destiné pour y attacher et loger un cheval.

PLACÉ BIEN ou MAL A CHEVAL. Se dit du cavalier quand il est dans une belle ou dans une mauvaise situation. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.

PLACEMENT DE LA BRIDE. Voy. BRIDE.

PLACEMENT DE LA SELLE. Voy. SELLER.

PLACEMENT DES RÈNES DANS LA MAIN DE LA BRIDE. Voy. BRIDE.

PLACEMENT DE LA TÊTE DU CHEVAL. C'est faire prendre à cette partie la position qu'elle doit avoir d'après les règles de l'équitation. M. d'Aure dit qu'en *mettant un cheval sur la main*, il recherche de lui-même l'appui du mors, se fixe dessus et place sa tête. Celle-ci ne se dérange que si le point d'appui recherché par le cheval lui est refusé, ou bien si ce point d'appui est trop fort pour sa sensibilité. Quand il ne connaît pas les effets de la bride, si la main du cavalier agit pour demander un changement de direction, il est possible alors que dans ce mouvement on excite la sensibilité du cheval et qu'on le force à déplacer sa tête; alors il peut *s'armer*, *s'encapuchonner*, ou *porter au vent*. C'est pour cela qu'il est essentiel d'habituer les barres et la barbe à ces différents effets, et ils ne peuvent s'obtenir que par l'appui du mors sur les barres, et l'assouplissement de l'encolure, que chacun entend à sa manière. Ailleurs, l'auteur poursuit ainsi. « Si la tête du cheval, dans l'état de nature, suit une ligne diagonale qui porte le nez un peu au vent, quand le cheval est soumis au frein, la bouche cédant à l'impression du mors, l'angle de la ganache se resserre, et

la tête se rapproche de la perpendiculaire. Cette position presque perpendiculaire est recherchée de tous les écuyers, parce qu'elle est d'abord l'indice de laplomb du cheval, et qu'ensuite le mors a toute son action. Lorsque le cheval se meut, on doit en conséquence chercher à rapprocher le plus possible sa tête de cette ligne. Cette position est ordinairement facile à obtenir et à conserver dans les allures régulières et mesurées; mais dans les allures allongées, la tête ayant besoin de s'éloigner, doit nécessairement chercher à prendre une position plus diagonale. Ce qui peut être outré dans cette nouvelle attitude, s'atténue au moyen de l'action et du soutien des aides du cavalier. Tous les chevaux ne prennent pas indistinctement la position considérée comme la meilleure pour les maintenir en équilibre: plusieurs causes tendent à les en faire sortir. Si quelquefois ce n'est que la position du cavalier, et la manière brusque et inégale dont il travaille, souvent aussi la cause vient d'une construction vicieuse du cheval. Il est donc essentiel de chercher à les discerner, afin d'user des moyens propres à y remédier. » M. Bancher, qui veut la tête absolument perpendiculaire au sol, n'admet pas les impossibilités dont parle M. d'Aure, et il assure que tous les chevaux peuvent être amenés à prendre la position qu'ils doivent avoir. Voy. ASSOUPPLISSEMENT.

PLACENTA. s. m. Mot latin transporté en français et qui signifie gâteau. L'une des parties qui concourent à la formation de l'arrière-faix. Voy. ce mot.

PLACER A CHEVAL. Se dit de l'écuyer quand il indique à l'élève l'attitude qu'il doit tenir à cheval.

se PLACER A CHEVAL. Être placé à cheval. C'est y être dans une bonne et belle position. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.

PLACER BIEN SA TÊTE. On dit d'un cheval qu'il place bien sa tête, qu'il porte beau, qu'il porte en beau lieu, en parlant de son action et de son encolure. Voy. PORTER BEAU.

PLACER LE CHEVAL A LA MAIN A LAQUELLE IL MARCHE. Voy., à l'article MAIN, Action de la main.

PLACER LE CHEVAL DANS LE FAUX PLI. Voy., à l'article MAIS, Action de la main.

PLACER UN CHEVAL. C'est le mettre en équilibre, en coordonnant ses forces dans tous les mouvements qu'on lui fait exécuter. On

n'y parviendrait jamais si le cheval n'avait été assoupli auparavant. Pour placer un cheval, il faut consulter sa nature, car les meilleures leçons, qui n'ont été inventées que pour perfectionner cette nature, produiraient un effet contraire si l'on en abusait en les pratiquant mal à propos. Il faut en outre acquérir assez de tact équestre pour sentir immédiatement toutes les positions différentes du cheval et les rectifier aussitôt. Cette dernière étude est la base de toute l'équitation. Voy. RASSEMBLER UN CHEVAL. — On place un cheval non monté pour le faire voir. Les maquignons ayant intérêt à cacher les défauts du cheval qu'ils mettent en vente, il est difficile d'obtenir d'eux le placement de l'animal. Voy. PRÉSENTER UN CHEVAL.

Placer un cheval, signifie aussi lui faire marquer la main (côté sur lequel on se trouve), en portant le nez un peu sur cette main; par exemple, un cheval placé sur la main droite doit avoir la tête vers la droite.

PLAIE. s. f. En lat. *vulnus*, *plaga*; en grec *trauma*. Cette dénomination, encore assez vaguement appliquée, convient à toute lésion ayant pour cause la division faite au tissu, on, si l'on veut, la solution de continuité des parties molles produite par un moyen extérieur et mécanique. Les nombreuses variétés de plaies sont déterminées principalement par rapport à leur situation, à leur étendue, à leur forme, à leur direction, à leur profondeur, à la nature des instruments qui les ont produites. Les corps étrangers qui divisent les tissus vivants sont, ou piquants, ou tranchants, ou contondants, et il en résulte les plaies par piqûre, par incision et par contusion. On appelle plaie simple, la solution de continuité dont les bords sont susceptibles d'être immédiatement réunis. Les plaies suppurantes ont une disposition qui ne leur permet pas la réunion par première intention, comme cela a lieu dans les précédentes. On donne le nom de plaies contuses, à celles qui résultent du choc des corps quand ils agissent par leur masse, leur vitesse, ou la résistance qu'ils opposent aux mouvements des parties du corps animal. Il y a plaie par déchirure ou par arrachement, lorsque les tissus divisés se rompent, et par lambeau, quand ils ne tiennent plus que par une base plus ou moins large. Les plaies compliquées sont celles dont il faut remplir les indications spéciales avant de s'occuper de

leur guérison, comme lorsqu'elles recèlent quelques corps étrangers, ou qu'elles se trouvent étendues à des vaisseaux sanguins, à des nerfs ou autres organes. Les *plaies d'armes à feu*, ne sont que des plaies contuses avec désorganisation et destruction des parties où elles ont leur siège. On distingue, enfin, les *plaies envenimées*, lesquelles sont accompagnées d'introduction de substances vénénéuses. A l'acception du mot *plaie* se joint celle du mot *blessure*, sous le rapport médico-légal. Il y a *délict* quand les plaies ont été faites avec intention de nuire, et *quasi-délict* lorsqu'elles ne sont que l'effet d'une simple mégarde. Le vétérinaire, appelé dans le cas de contestations judiciaires sous ces rapports, est chargé de constater le fait de la blessure ou de la mort qui a pu s'ensuivre; d'apprécier la gravité de la lésion, si l'animal n'a point succombé; de constater l'état de la blessure après la mort, et de dresser un procès-verbal d'ouverture. Pour y procéder exactement, il faut qu'il envisage les blessures comme *simples*, *graves* ou *mortelles*. Les blessures simples sont toutes celles qui n'intéressent que la peau et les tissus sous-cutanés à une petite profondeur, et qui peuvent se cicatriser aisément. Les blessures graves sont toutes celles qui, en raison de leur profondeur et de leur situation, entraînent l'impossibilité ou la grande difficulté pour l'organe lésé de s'acquiescer de ses fonctions, et la nécessité de soins dispendieux pour le traitement. Les blessures sont mortelles *nécessairement*, quand elles ont leur siège sur un organe dont l'intégrité est indispensable au maintien de la vie; ou *accidentellement*, lorsque la mort n'est qu'une suite des accidents qu'elles entraînent. Quant au traitement, il suffit de considérer les plaies comme étant toujours *simples* ou *complexes*. Les premières ne demandent le plus souvent que des soins de propreté et la soustraction de la partie blessée au contact de l'air, à l'aide de bandages, linges, etc. Les plaies complexes réclament une attention plus active de la part du chirurgien; comme les tissus lésés sont souvent doués de vitalités différentes, il est nécessaire, dans beaucoup de circonstances, de surexciter l'énergie de réaction de ceux chez lesquels les phénomènes inflammatoires sont lents à se développer; les caustiques, sous différentes formes, donnent ce résultat; les teintures sont aussi employées pour hâter

la cicatrisation. La suppuration est quelquefois abondante dans ces sortes de plaies; aussi doit-on prendre tout le soin possible pour en faciliter l'écoulement, et éviter surtout son séjour dans les infundibulums. Que le praticien ne se laisse pas intimider par la crainte des larges débridements, s'ils sont utiles. Dans certains cas, où l'on ne peut avoir recours aux procédés chirurgicaux, les poudres absorbantes antiseptiques sont précieuses. Il faut s'abstenir, autant que cela est rationnel, d'appliquer autour des plaies des préparations irritantes, ayant pour but le maintien des appareils de pansement; on agira de même à l'égard de l'introduction de grandes quantités d'étonpes dans les solutions de continuité béantes. Les *plaies vénéneuses*, les *plaies venimeuses* et les *plaies contuses*, méritent une mention à part; les deux premières, à cause d'une particularité de leur traitement, qui consiste, aussitôt après que la blessure a été faite, dans l'emploi de l'ammoniaque, produit chimique connu depuis longtemps pour la spécificité de son action; et dans l'emploi consécutif, lorsque les blessures sont graves, de la cautérisation actuelle ou potentielle. Les dernières, parce qu'il n'est pas sans utilité de signaler la tendance qu'ont à se mortifier les tissus qui ont été le siège de pressions violentes, attendu que la chute des lambeaux privés de vie est indispensable à la guérison. On devra donc accélérer cette chute par tous les moyens connus; l'excision en est le plus simple et le meilleur; la cautérisation vient ensuite; puis l'application de substances excitantes, qui favorisent l'élimination des parties mortes en exaltant les propriétés vitales de celles restées saines.—Pour le traitement des plaies fistuleuses et ulcéreuses, Voy. FISTULE et ULCÈRE.

PLAISIRS NOBLES. On appelle ainsi l'exercice du cheval, la chasse, la musique, la danse, la comédie, etc.

PLANCHE. s. f. Se dit d'un fer que l'on ajuste aux pieds des mulets. C'est une large platine, de figure à peu près ovale, percée d'un trou de la même forme, et proportionnée à la sole de l'animal.

PLANCHETTE. s. f. C'est le nom de l'étrier que l'on attache à la selle dont se servent les femmes.

PLAN MÉDIAN. On le dit, en anatomie, de l'axe du corps, ou d'un plan idéal longitudinal

qui divise le corps en deux portions égales et systématiques.

PLANTAIN. s. m. En lat. *plantago*. Plante fort commune, qui croît dans les lieux herbueux. Ses tiges portent un épi chargé d'une multitude de petites semences. L'eau de *plantain* distillée est employée comme collyre astringent.

PLAT DE LA CUISSE. Voy. **CUISSE**.

PLATE-LONGE. s. f. Instrument destiné à divers usages. La *plate-longe* pour assujettir les chevaux se compose d'une sangle de trois à quatre doigts de largeur, ou d'une corde aplatie dans les trois quarts de sa longueur, la partie plate ayant un peu plus de deux doigts de large. L'une et l'autre sont de la longueur d'environ 5 mètres 445 millim., et portent à l'une de leurs extrémités une anse ou ganse par laquelle on fixe ce lien au paturon du membre que l'on veut tenir élevé. Lorsqu'on place la *plate-longe* à l'un des paturons antérieurs, on la ramène sur le dos, suivant une direction transversale; un aide placé du côté opposé peut, en tirant sur elle, maintenir le pied élevé à la hauteur voulue. Si la *plate-longe* est fixée à l'un des paturons postérieurs, on la ramène sur un des côtés de l'encolure et du garrot, puis sur le côté opposé de la poitrine, en la faisant passer entre les deux avant-bras; dès qu'un aide la tend, le pied est levé et rapproché en même temps du membre antérieur du même côté, de manière que l'animal ne peut frapper ni d'un pied ni de l'autre; après quoi l'on croise la *plate-longe* deux fois sur elle-même, un peu en arrière du coude. Enfin, quand on veut réunir les deux membres postérieurs, on entoure chacun des paturons avec la ganse d'une *plate-longe*, on croise plusieurs fois ces liens, on les réunit et on les fixe sur l'encolure, comme il a été dit. A la place de la ganse, on peut mettre un entravon au bout de la *plate-longe*, mais celle-ci peut être remplacée par des lacs.—On nomme aussi *plate-longe* : 1^o une longe composée d'un seul morceau de cuir très-large, d'une seule pièce, ou refendu en deux, que l'on ajoute aux harnais des chevaux de carrosse pour les empêcher de ruer; 2^o une longue corde bouclée à l'anneau du *caveçon*. Voy. ce mot.—Au manège, on dit *travail de la plate-longe*. Voy. cet article.

PLEIN, EINE. adj. *Plein*, se dit d'un état du poulx. Voy. ce mot.

Pleine, se dit de la jument qui porte un petit.

PLÉNITUDE. s. f. En lat. *plenitudo*. Mot employé quelquefois comme synonyme de *pléthore*. Voy. ce mot.

PLÉNITUDE. s. f. Se dit de l'état de la jument pleine, qui porte un petit. *Etat de plénitude*, pendant la plénitude.

PLÉTHORE. s. f. En lat. *plethora*, du grec *pléthêin*, être plein. **PLÉTHORE.** Le mot *pléthore*, qui signifie réplétion, exprime une surabondance du sang dans le système sanguin, ou dans une partie de ce système. La pléthore s'annonce par la rougeur et la tuméfaction des téguments, le gonflement des veines, l'augmentation dans la grandeur et la durée du pouls, et dans la force du battement des artères. Un animal réputé pléthorique présente presque toujours les caractères d'une santé parfaite. Ses mouvements sont vifs, le moindre travail provoque en lui des sueurs d'une odeur très-forte. Mais si cet état n'est pas encore une maladie, il peut être suivi d'accidents plus ou moins graves et devenir la cause de beaucoup d'affections aiguës et redoutables. La pléthore s'attache à une constitution naturellement robuste et accompagne ordinairement l'excès d'embonpoint. Une nourriture trop forte en quantité ou en qualité, la privation d'un air pur et souvent renouvelé, ou bien, au contraire, l'exposition à un air trop vif, comme à une trop grande chaleur, le défaut d'exercice et de travail, sont autant de circonstances qui déterminent cette dangereuse disposition, qu'il est toujours convenable de prévenir ou d'arrêter, si l'on ne veut que l'animal reste exposé à des hémorrhagies, à des coups de sang. On doit, à cet effet, avoir recours à la saignée, tout en soumettant l'animal à un travail et à un exercice modérés; mais il faut avoir attention plus particulièrement à diminuer la quantité habituelle de ses aliments, et à ne les choisir que parmi les moins nourrissants. Voy. **POLYÈME**.

PLÉTHORIQUE. adj. En lat. *plethoricus*, replet. Se dit d'un cheval sujet à la pléthore, ou atteint de pléthore, et de tout ce qui se rapporte à celle-ci.

PLEURAL, ALE. adj. En lat. *pleuralis*, qui a rapport à la plèvre.

PLEÛRE. s. f. En lat. *pleura*, du grec *pléura*. Expression que Chaussier substituait à celle de *plèvre*.

PLEURÉSIE, PLEURITE. s. f. En lat. *pleuritis*; en grec *pléuritis*, de *pléura*, plèvre, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. Inflammation de la plèvre, membrane séreuse qui tapisse la cavité de la poitrine et se replie sur les poumons. Cette maladie attaque préférentiellement les animaux jeunes, irritables et d'un tempérament sanguin. Toute suppression brusque de la sueur ou même de la transpiration insensible, tout passage subit du chaud au froid, soit extérieurement, soit intérieurement, peuvent causer la *pleurésie*. On l'observe plus fréquemment dans les localités froides et humides, en automne et en hiver, de même qu'en été, quand cette saison se distingue par des changements tranchés dans l'atmosphère, et c'est plus particulièrement sous l'influence du vent de Nord-Est. Au printemps et aux approches de l'hiver, on voit la pleurésie attaquer les chevaux de la campagne, qui, soumis à des travaux rudes et soutenus, accablés par la chaleur et la fatigue, dévorés par la soif, sont ensuite laissés à l'ombre ou jetés dans des pâturages frais et humides, et qui passent quelquefois une rivière presque à la nage, ou boivent de suite une grande quantité d'eau très-froide. On peut considérer la pleurésie tantôt comme aiguë et tantôt comme chronique. Quand l'invasion de la maladie n'est pas subite, on voit l'animal s'acquiescer moins bien du service auquel il est destiné; un abattement général se fait remarquer, accompagné de frissons et de légères coliques qui le font se débattre, se coucher et regarder ses flanes. Quand ces symptômes ont duré cinq, dix, ou quinze heures, il survient une élévation de température à la peau, la respiration devient courte, brusque, inégale; et, quand il s'est écoulé 24 à 40 heures de plus, la maladie se termine par la délitescence ou par l'épanchement. Le repos, la diète, les boissons adoucissantes chaudes, ou mieux des électuaires de même nature, suffisent pour la guérison des pleurésies légères, en ayant soin de tenir l'animal chaudement et de le bouchonner, pour rappeler la transpiration cutanée; mais le plus grand nombre des pleurésies aiguës réclament le traitement antiphlogistique. La pleurésie chronique est ordinairement la suite d'une pleurésie aiguë, incomplètement ou tardivement traitée. Elle a pour symptômes communs, l'expiration grande et l'inspiration courte et irrégulière, l'augmentation de la force

du murmure respiratoire, avec résonnance distincte dans la région supérieure. Il arrive assez fréquemment que cette maladie aboutit à la mort, par dépérissement progressif ou par suffocation; mais, quoiqu'en pareil cas l'heureux succès du traitement soit incertain, on peut le tenter par l'administration de peu d'aliments de facile digestion, l'application de sétons ou de vésicatoires sur les côtés de la poitrine, l'usage des diurétiques et des purgatifs, et enfin par la ponction du thorax, pour donner issue à l'épanchement, si l'animal malade est menacé de suffocation, ou atteint d'un dépérissement rapide sous l'influence d'une fièvre lente.

PLEURÉTIQUE. adj. En lat. *pleureticus*. Se dit d'un animal atteint de pleurésie, et de ce qui a rapport à la pleurésie.

PLEURITE. Voy. PLEURÉSIE.

PLEURO-ARACHNOÏDITE. s. f. Inflammation simultanée de la plèvre et de l'arachnoïde. Voy. ARACHNOÏDITE et PLEURÉSIE.

PLEUROCÈLE. s. f. En lat. *pleurocele*, du grec *pléura*, plèvre, et *kélé*, hernie. Hernie de la plèvre. Cette expression est inexacte, parce que la plèvre ne sort jamais seule. Voy. PNEUMOCÈLE.

PLEURO-CÉPHALITE. s. f. Pleurésie compliquée de l'inflammation du cerveau, ou de ses membranes.

PLEURODYNIE. s. f. En lat. *pleurodynia*, du grec *pléura*, côté, et *oduné*, douleur. Douleur à l'un des côtés du thorax, qui n'est pas produite par l'inflammation de la plèvre, et que l'on attribue à l'irritation des parties musculaires ou fibreuses des parois thoraciques.

PLEURODYNAMIQUE. adj. En lat. *pleurodynamicus* (même étym.). Qui tient à la pleurodynie.

PLEURO-GASTRITE. s. f. Inflammation simultanée de la plèvre et de l'estomac. Voy. PLEURÉSIE et GASTRO-ENTÉRITE.

PLEURO-HÉPATITE. s. f. Inflammation simultanée de la plèvre et du foie. Voy. PLEURÉSIE et HÉPATITE.

PLEURO-PÉRICARDITE. s. f. Inflammation simultanée de la plèvre et du péricarde. Le péricarde participe presque toujours plus ou moins aux phlegmasies intenses de la plèvre. Voy. PLEURÉSIE et PÉRICARDITE.

PLEURO-PÉRI-PNEUMONIE. Voy. PLEURO-PNEUMONIE.

PLEURO-PÉRITONITE. s. f. Inflammation si-

multanée de la plèvre et du péritoine. Voy. PLEURÉSIE et PÉRITONITE.

PLEURO-PNEUMONIE, PLEURO-PNEUMONITE, ou PLEURO-PÉRIPNEUMONIE. s. f. En lat. *pleuroperipneumonia*, du grec *pléura*, plèvre, *péri*, autour, et *pnéumôn*, poumon. Inflammation simultanée des poumons et des plèvres, qui se manifeste par des symptômes communs aux deux affections. Tantôt il y a des tremblements généraux ou de légères coliques, tantôt des trépigements et une grande difficulté de respirer; la face est grippée; l'inspiration chez certains sujets, l'expiration chez d'autres, est irrégulière, courte, saccadée, entrecoupée; en deux ou trois jours, les deux maladies arrivent à leur période d'état. Quand elles marchent avec une grande intensité, et c'est en général pendant cette période, si l'inflammation du poumon surpasse celle de la plèvre, on voit bientôt celle-ci disparaître, tandis que, dans le cas contraire, on la voit devenir la maladie principale et la plus redoutable. Les terminaisons sont, pour la pneumonie, la résolution, l'hépatisation, la suppuration et la gangrène; pour la pleurésie, la résolution et l'épanchement; pour toutes deux, le passage à l'état chronique. La *pleuro-pneumonie* aiguë est une maladie extrêmement grave, qui, dans le plus grand nombre des cas, brave toutes les ressources de l'art: ce n'est guère que lorsqu'elle se déclare que l'on peut espérer de réussir dans le traitement. On fait des frictions sèches sur tout le corps, puis des fumigations émollientes sous le poitrail, et l'on couvre entièrement l'animal de couvertures bien chaudes. On tire de la jugulaire 3 à 4 kilogr. de sang deux fois par jour, ou une seule fois seulement, suivant l'état de la respiration et du pouls; on applique au poitrail des sinapismes que l'on fait suivre de la scarification; on administre des lavements purgatifs, et l'on fait prendre des opiacs adoucissants. S'il n'y a pas de mieux après cinq ou six saignées générales et autant de saignées locales, on peut regarder l'animal comme perdu, et il l'est effectivement sans ressource quand la maladie a amené l'hépatisation, l'épanchement ou la gangrène du poumon. Quant à la pleuro-pneumonie chronique, elle est incurable, et entreprendre son traitement serait s'engager dans d'inutiles dépenses.

PLEURO-PNEUMONITE. Voy. PLEURO-PNEUMONIE.

PLEURORRHAGIE. s. f. Hémorrhagie qui a lieu à la surface de la plèvre. On ne sait rien de cette hémorrhagie, sinon qu'elle coïncide quelquefois avec les épanchements pleurétiques.

PLEUROSTHOTONOS, ou PLEUROTHOTONOS. s. m. Variété du *tétanos*, dans laquelle le corps est courbé latéralement. Voy. TÉTANOS.

PLÈVRE. s. f. En lat. *pleura*, du grec *pléura*. **PLEURE.** On appelle *plèvres* deux membranes séreuses qui tapissent chacune un des deux côtés de la cavité du thorax, et se replient ensuite sur le poumon. Chaque plèvre forme un sac clos de toutes parts, diaphane et perspirable. La portion qui revêt la face interne des côtes est communément nommée *plèvre costale*, et celle qui est en contact avec le poumon, *plèvre pulmonaire*. L'adossement des deux plèvres constitue les *médiastins*.

PLEXUS. s. m. Mot latin transporté en français, et dérivé de *plectere*, entrelacer. Entrelacement de plusieurs branches ou filets de nerfs, ou même de vaisseaux quelconques.

PLI DE L'EMBOUCHURE. Voy. MORS.

PLI DU COUDE, DU GENOU, DU JARRET. Se dit de l'endroit où ces diverses jointures se plient.

PLI DU JARRET. Voy. JARRET.

PLI DU PATURON. Cavité qui se remarque à la face postérieure du paturon.

PLIER BIEN LE BRAS. Se dit en parlant du cheval, et signifie la même chose que *plier bien la jambe*.

PLIER LE CHEVAL A DROITE. Voy., à l'article **MAIN**, *Action de la main*.

PLIER LE COU D'UN CHEVAL. C'est rendre souple son encolure, afin que l'animal obéisse plus promptement quand on veut le tourner. C'est par cet exercice que l'on commence l'éducation d'un cheval, mais il n'est avantageux qu'autant qu'on fait suivre les épaules. Voy. ASSOULISSEMENT.

PLIER LES HANCHES. Voy. HANCHES.

PLIER LES JARRETS. C'est manier sur les hanches.

PLIER LES REINS. Voy. REINS.

PLIER UN CHEVAL. Lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'encolure souple et les épaules faciles, et le mettre dans un beau pli. Voy. ASSOULISSEMENT.

PLIER UN CHEVAL A DROITE OU A GAUCHE. C'est l'accoutumer à tourner sans peine à ces deux mains.

PLIQUE. s. f. En lat. *plica*. C'est, dans le cheval, un entre-croisement ou entortillement des crins et des poils, presque toujours accompagné d'un changement notable dans leur mode de vitalité. Cette maladie des bulbes attaque fréquemment cet animal en Russie. Elle est rare en France; on ne l'y voit pas chez les chevaux bien pensés, dont la crinière est tenue à une longueur et à une épaisseur convenables, avec le soin de la laver et de la peigner; tandis que la plupart des chevaux chez lesquels la *plique* s'observe sont ceux que l'on a rarement étrillés, jamais brossés ni éponsettés. Il n'y a guère encore sur la *plique* des animaux que d'imparfaites connaissances.

PLOMB. s. m. En lat. *plumbum*. SATURNE des alchimistes. Métal dont on fait mention ici parce que ses émanations causent souvent des maladies ou des lésions sur les chevaux qui y sont exposés. Outre les coliques auxquelles ces émanations donnent lieu (Voy. *Coliques saturnines*, à l'article *Colique*), nous devons citer le fait suivant, qui a été observé dans une fabrique de deutoxyde de plomb (minium), existant à Tours. On emploie dans cette fabrique quelques chevaux qui ne tardent pas à être affectés de cornage. La respiration, bruyante lorsque le cheval fait un exercice violent, devient de plus en plus difficile, et si l'on veut le conserver, on est obligé de pratiquer la trachéotomie et de maintenir l'ouverture béante à l'aide d'une large canule. Dès lors tous les symptômes disparaissent, et la respiration devient facile et régulière.

PLUIE. s. f. En lat. *pluvia*. Chute des particules aqueuses formées dans l'atmosphère par le refroidissement des vapeurs, la compression des nuages, ou l'action de l'électricité. C'est à l'une ou à l'autre de ces deux dernières causes que sont dues les *pluies* d'orage, les averses violentes. Les amas d'eau, d'où s'élèvent les vapeurs, la proximité des montagnes et des bois qui attirent les nuages, la direction des vents et des autres courants inconnus, influent sur l'abondance des pluies dans une localité. Elles sont plus fréquentes qu'ailleurs dans le voisinage des grandes masses d'eau, sur les montagnes, dans les contrées boisées, dans les pays froids. L'action des pluies est utile en purifiant l'air des éfluves terrestres

solubles, répandus dans son sein, et en les entraînant vers la terre, où ils servent d'aliment à la végétation. Cela explique pourquoi les premières pluies sont plus fertilisantes que les eaux d'arrosement. Mais, d'un autre côté, ces éfluves, qui tombent avec les premières pluies, fatiguent les grands animaux, qu'on voit, en effet, lourds, tristes, quand il commence à pleuvoir; agiles, manifestant du bien-être, quand il a plu. S'il ne convient pas de recueillir les eaux des premières pluies pour les donner en boisson, c'est précisément parce qu'elles balayent l'atmosphère; on ne doit introduire dans les citernes que celles qui tombent cinq ou six heures après l'apparition du météore. Favorables aux animaux et aux plantes quand elles sont chaudes, les pluies nuisent aux uns et aux autres quand elles sont froides. Il est des signes à l'aide desquels on reconnaît l'approche de la pluie. Voici les principaux: à son lever, le soleil a une teinte rougeâtre, et des raies noires semblent s'entremêler à ses rayons; quoique le ciel soit pur et sans nuage, les étoiles pâlisent, la lune paraît ovale, plus large qu'à l'ordinaire; elle est entourée d'une auréole de vapeurs qui, de temps en temps, se transforment en nuages noirâtres; l'air, plus transparent que de coutume, laisse mieux distinguer les objets éloignés; les nuages (et lorsqu'ils viennent du Couchant la pluie est plus certaine et plus prochaine) se montrent d'abord épars dans le ciel, puis ils s'amoncellent, en prenant la forme de montagnes ou de rochers entassés; le hennissement des chevaux jeunes et vigoureux est plus fort et plus fréquent qu'à l'ordinaire; les ânes font entendre de bruyants braiments, ils remuent les oreilles et se roulent dans la poussière; les bêtes bovines se lèchent le museau et les pieds, lèvent la tête, dilatent les naseaux comme pour aspirer l'air, mangent avec avidité, regardent fréquemment du côté du Couchant et du Midi, se couchent plus souvent et mugissent en rentrant à l'étable; les bêtes à laine témoignent de l'agitation, paissent rapidement et se dirigent vers la bergerie; les chèvres montrent plus de pétulance et se querellent; les chiens se grattent la tête; le chat porte les pattes à ses joues et à ses oreilles pour les nettoyer; le coq bat des ailes et chante à des heures insolites; les poules se roulent dans le sable, secouent les ailes et montrent de l'empressement à se baigner; les oies et les canards vont

se jeter à l'eau en courant, ils s'y plongent, ils font voir plus d'ardeur que d'ordinaire en y barbotant, ils poussent des cris, ils battent des ailes; les pigeons qui se trouvent hors du colombier ne se montrent pas pressés d'y revenir, tandis que ceux qui y sont n'en sortent pas; les abeilles en recherche de butin rentrent sans être entièrement chargées, et celles qui sont dans la ruche n'en sortent guère; les mouches, les taons et d'autres insectes du même genre sont plus tourmentants qu'à l'ordinaire. Les oiseaux d'eau quittent la mer pour venir à terre. Les corbeaux et les corneilles se rassemblent et disparaissent ensuite subitement. Ces dernières crient d'une manière entrecoupée, ou plus que de coutume. Les pies et les geais s'attroupent en jetant de grands cris. Les hérons, les buses volent bas. Les hirondelles rasent la surface des eaux ou volent très-haut, parce qu'alors les insectes se tiennent dans les régions supérieures. Les vers sortent de terre. Les milans, les butors, volent en criant. Les tourterelles roucoulent lentement. Le rouge-gorge s'élève dans les airs et chante. Les roitelets chantent le matin de 9 à 10 heures, et l'après-midi de 4 à 5. Les cousins jouent dans les airs après le coucher du soleil. Les frelons, les guêpes, paraissent le matin en grand nombre. Les araignées se montrent dans l'air et sur les plantes, filent tranquillement et étendent beaucoup leurs rets. Les corps inanimés fournissent aussi de nombreux indices de pluie. On peut citer le gonflement du bois, le dépôt d'humidité sur le fer et les pierres, qui semblent suer; on voit alors les cordes des instruments de musique se briser, les toiles des tableaux et les papiers de tenture se relâcher, le sel devenir humide, un cercle remarquable se montrer autour des lumières, les étangs devenir troubles et boueux, etc. — Par un temps orageux, quand le vent souffle, la pluie doit s'ensuivre. — Lorsqu'il a beaucoup plu dans un endroit voisin de celui où l'on se trouve, dans l'été surtout, il se forme plusieurs couches de nuages: on doit donc attendre de la pluie, mais de peu de durée, parce que l'humidité qui en avait été la cause était peu considérable; alors on a ce que l'on nomme des pluies d'orage. — La pluie est aussi de peu de durée quand le ciel, couvert de nuages le matin, et l'air étant tranquille, les rayons du soleil viennent à percer les nuages; car la cha-

leur, en dilatant alors l'air supérieur, le rend capable de contenir plus d'humidité, et le temps devient serein. Mais si plusieurs couches de nuages existent dans l'air et qu'il règne des vents humides, la pluie sera de longue durée. Il en sera de même, mais par ondées, si ces couches se meuvent avec des vitesses différentes, de manière à laisser des intervalles en passant l'une sur l'autre. — Si la pluie commence une heure ou deux avant le lever du soleil, il est à croire qu'il fera beau à midi; mais s'il pleut une heure ou deux après le lever du soleil, il continuera, en général, à pleuvoir pendant tout le jour; et alors la pluie cessera. Quand la pluie arrive du Sud, avec un grand vent pendant deux ou trois heures, que le vent cesse et qu'il continue à pleuvoir, la pluie se prolongera durant douze heures, ou même davantage. Ces longues pluies durent rarement plus de vingt-quatre heures.

PLUMACEAU. Voy. PLUMASSEAU.

PLUMASSEAU ou PLUMACEAU. s. m. Ce mot vient du latin *pluma*, plume. Les anciens, qui ne connaissaient pas la charpie, se servaient de plumes cousues entre deux linges, pour absorber la suppuration fournie par les plaies. Le *plumasseau*, dont on se sert dans la pathologie vétérinaire est un petit gâteau d'éponge, arrondi, ovalaire ou carré, de différentes grosseurs, mais toujours assez mince, qu'on prépare en rangeant les brins les uns à côté des autres, les repliant à leurs extrémités, et aplatissant le tout entre les mains. Les plumasseaux doivent être mollets, de consistance et d'épaisseur égale partout. On les emploie dans le pansement des plaies peu étendues aux parties molles, lorsqu'elles fournissent une suppuration peu abondante, ou qu'on veut les couvrir d'une substance médicamenteuse molle ou liquide. On les emploie aussi pour couvrir des *boulettes*, des *bourdonnets*, etc., ou pour garantir les parties molles de l'impression des pièces d'un appareil. — Certains maréchaux donnent le nom de *plumasseau* aux plumes qu'ils introduisent par la barbe dans les naseaux des chevaux, à l'effet d'exciter un flux abondant de l'humeur que sécrète la membrane pituitaire. C'est une pratique absurde qui doit être rejetée.

PLUVINEL (Antoine de), fameux écuyer, né vers le milieu du seizième siècle, au Crest, petite ville du Dauphiné. Il annonça, dès son enfance, une grande adresse à tous les exer-

cices du manège, et se perfectionna dans l'art de monter à cheval en fréquentant les plus célèbres académies de l'Italie, entre autres celle de Pignattelli à Naples, regardé comme le meilleur écuyer de son temps. A son retour en France, il fut présenté au duc d'Anjou (depuis Henri III), et, devenu son premier écuyer, alla avec lui en Pologne. Pluvinel fut l'un des trois gentilshommes qui favorisèrent l'évasion de ce prince, lorsqu'il revint en France prendre possession du trône; Henri récompensa son dévouement en le comblant de faveurs. Son bienfaiteur étant mort, Pluvinel s'empressa de reconnaître l'autorité d'Henri IV. Il obtint alors la direction des grandes écuries, fut fait gentilhomme de la chambre, et, peu après, sous-gouverneur du Dauphin. Ses talents ne se bornaient pas à l'équitation; il avait de l'esprit et de la finesse. Il fut nommé ambassadeur en Hollande, et chargé de différentes négociations, dont il s'acquitta avec succès. Pluvinel mourut à Paris le 24 août 1620, âgé de 65 ans. On lui doit l'établissement en France des écoles d'équitation. Il a laissé le *Manège royal, où l'on peut remarquer le défaut et la perfection du cavalier en tous les exercices de cet art, fait et pratiqué en l'instruction du roi* (Louis XIII), Paris, in-folio. Cet ouvrage, publié après la mort de l'auteur par J.-D. Peyrol, est orné d'un frontispice gravé du portrait de Louis XIII, de celui de Pluvinel, et de 65 grandes planches, gravées par le fameux Crispin du Pas, et représentant, dans les différentes positions du cavalier, les jeunes seigneurs qui fréquentaient alors l'académie. Cette édition, très-recherchée à cause de la beauté des gravures, a été reproduite en 1624; mais René Menou de Charnizay, ami de Pluvinel, fit reparaitre cet ouvrage plus complet, conformément au manuscrit de l'auteur, en 1625, in-folio, sous ce titre : *Instruction du roi, en l'exercice de monter à cheval*, etc. Cette édition, outre les planches de la précédente, contient le portrait de Roger de Bellegarde, grand-écuyer, et celui de Menou. C'est cette édition qui a servi de base à toutes les réimpressions qui ont été faites de cet ouvrage, tant en français qu'en allemand. Les amateurs font beaucoup de cas de l'édition française et allemande, Francfort 1628, in-folio, orné de gravures par Mathieu Merian, qui ne sont pas moins belles que celles de Crispin du Pas.

PNEUMATOCÈLE. s. m. et f. En lat. *pneumatocele*, du grec *pnèuma*, air, vent, et *kélé*, tumeur. Tumeur formée par la présence de gaz.

PNEUMATOSE. s. f. En lat. *pneumosis*, du grec *pnèuma*, vent, gaz. Nom générique des maladies causées soit par l'accumulation excessive de gaz dans des parties qui en renferment naturellement une certaine quantité, soit par la présence de gaz dans des parties où il n'en existe pas dans l'état de santé. Voy. EMPHYÈME, INDIGESTION ET TYMPANITE.

PNEUMOCÈLE. s. f. En lat. *pneumocèle*, du grec *pnèumon*, le poumon, et *kélé*, tumeur, hernie. Hernie causée par la sortie d'une portion du poumon à travers une plaie formée sur l'un des points des parois thoraciques. Les tumeurs de ce genre se gonflent et s'affaissent alternativement dans l'acte de la respiration. Elles sont quelquefois la suite des plaies pénétrantes de la poitrine, avec déchirure des muscles intercostaux. On fait rentrer la portion herniée, et l'on y laisse un bandage qui la comprime jusqu'à la cicatrisation. Les liens qu'assujettit le surfaix sont fixés aux crins de la crinière, passent entre les membres antérieurs, se croisent sur le poitrail et reviennent en biaisant sur les régions scapulo-humérales.

PNEUMONIE. s. f. En lat. *pneumonia*, du grec *pnèumon*, poumon. PÉRIPNEUMONIE, PNEUMONITE, FLUXION DE POITRINE. Le mot *pneumonie* paraît généralement plus convenable que le mot *péripneumonie*, pour désigner l'inflammation du parenchyme pulmonaire. Les prédispositions à cette maladie dépendent de diverses conditions, telles que la suppression de la perspiration cutanée, les climats froids, les changements de température lorsque l'air devient tout à coup froid et humide, lorsque le froid extérieur frappe le corps par un temps de pluie, de neige, de vent, ou simplement par des courants d'air dirigés sur les animaux arrêtés dans une rue; lorsque ceux-ci, tenus en grand nombre dans des logements chauds, fermés et trop resserrés, sont saisis à leur sortie par le froid extérieur. Dans de semblables circonstances, les causes qui occasionnent le plus fréquemment la pneumonie sont : le refroidissement subit de la peau, ou la transition subite du chaud au froid, après un exercice violent ou un travail fatigant qui a provoqué une sueur abondante; une certaine quantité

d'eau très-froide bue avidement; l'abaissement de la température éprouvé à l'air libre pendant des nuits d'une fraîcheur humide; l'habitation dans des logements de construction récente; le passage par l'eau, en arrivant de la promenade ou du travail; enfin, tout ce qui peut irriter les voies de la respiration. On distingue la pneumonie en *aiguë* et en *chronique*. La pneumonie aiguë ne se déclare guère que quelques heures après la cause qui l'occasionne, ou même elle n'est bien manifeste que le lendemain. Si elle prend d'abord la forme de simple congestion, elle s'annonce par la tristesse, la dilatation des naseaux, par le frisson, quelquefois suivi de chaleur; l'artère est pleine et tendue, le pouls grand et fort, la respiration plus ou moins accélérée, le mouvement des flancs grand et régulier. Cet état peut se terminer par la résolution, par la mort ou par le passage à la véritable inflammation, qui tend à son tour à se terminer, au bout de quelques jours, par résolution, hépatisation, suppuration, gangrène, ou par son passage à l'état chronique. Quand l'état d'inflammation est entièrement développé, la tristesse de l'animal devient très-grande; il reste debout et ne se couche plus; la peau est chaude; les oreilles et le bas des membres sont froids, et il y a perte entière de l'appétit. La pneumonie a toujours été regardée comme une maladie fort grave, et celle qui est la plus bénigne dans le début peut se terminer d'une manière funeste. Lorsqu'elle est négligée ou combattue par un faux traitement, il n'est pas rare qu'elle enlève le tiers et même la moitié des animaux qu'elle attaque; mais on peut en sauver la plus grande partie quand, dès son invasion, elle est énergiquement traitée par la méthode antiphlogistique. La pneumonie chronique ne se déclare le plus communément qu'à la suite de la pneumonie aiguë, surtout chez les chevaux, où elle est rarement primitive. Le traitement qui lui convient n'est encore qu'incertain, et tout ce que l'on peut recommander sous ce rapport, c'est de combattre vigoureusement la pneumonie aiguë par les saignées répétées et les révulsifs, afin d'empêcher son passage à l'état chronique.

PNEUMONIE CATARRHALE. Voy. BRONCHITE.

PNEUMONITE. Voy. PNEUMONIE.

PNEUMO-PLEURÉSIE. Voy. PLEURO-PNEUMONIE.

PNEUMORRHAGIE, PNEUMORRHÉE. s. f. En

lat. *pneumorrhagia*, *pneumorrhœa*, du grec *pnéumôn*, le poumon, et *rhîn*, couler. Hémiorrhagie pulmonaire. Voy. HÉMOPTYSIE.

PNEUMOTHORAX. s. m. Nom lat. transporté en français, et qui provient du grec *pnéumôn*, le poumon, et *thôrax*, la poitrine. Accumulation de gaz dans le sac pleural. Cet accident est fort peu commun chez les animaux. Il paraît que des gaz s'associent assez fréquemment au liquide qui s'épanche dans la pleurésie, ce qu'on reconnaît à l'intensité de la résonance réunie aux autres signes de l'épanchement, et surtout à l'absence du bruit respiratoire, non précédé de râle crépitant.

POCHES GUTTURALES. (Anat.) Poches particulières aux animaux monodactyles, consistant en deux grands sacs membraneux, adossés l'un à l'autre, qui s'étendent sous les grandes branches de l'os hyoïde et des muscles environnants. Chacun de ces sacs communique à la partie supérieure avec le tympan, et, en bas, sur les côtés de l'ouverture commune des narines postérieures, avec l'arrière-bouche. Les *poches gutturales* sont tapissées d'une membrane muqueuse très-fine, qui se continue d'une part avec celle dont est revêtu le conduit guttural du tympan, et de l'autre avec celle des voies aériennes et digestives.— Pour les affections de ces parties, Voy. MALADIES DES POUCHES GUTTURALES.

PODARGE. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

PODOLACNITE. s. f. Du grec *pous*, *podos*, pied, et *lachnos*, velu. M. Vatel a proposé d'appeler ainsi l'inflammation de la portion veloutée du tissu réticulaire du pied. Voy. BLEIME, et, à l'article MALADIES DU PIED, *Sole battue*.

PODOMÈTRE. s. m. Du grec *pous*, pied, et *métron*, mesure. Instrument ainsi nommé par son inventeur, M. Riquet, vétérinaire principal, parce qu'il mesure la face plantaire du pied; il sert aussi à en reproduire exactement les dimensions et la tournure naturelles. Il est formé par la réunion d'une série de petites pièces métalliques, ovales et de même dimension: cet instrument est en fer, en cuivre ou en acier. Les pièces qui le composent sont gradnées, articulées à la suite les unes des autres, de manière que, posé à plat sur la face plantaire du sabot, le *podomètre* se plie facilement et avec précision au contour et à la tournure du pied des animaux domestiques qu'on est dans la nécessité de ferrer. L'usage

de cet instrument donne encore le moyen de conserver sur un registre les dimensions métriques, ou le tracé du bord plantaire des pieds qui ont été mesurés une seule fois, et permet d'établir d'avance plusieurs ferrures pour le même cheval. Voy., à l'article FERRURE, *Ferrure à froid*.

PODOPHYLLEUX. adj. Synonyme de feuilleté. *Tissu podophylleux* ou *feuilleté*. Voy. PIED, 4^{er} art.

PODOPHYLLITE. s. f. Du grec *pous*, *podos*, pied, et *phallon*, feuille. Nom employé par M. Vatel pour désigner l'inflammation d'une surface plus ou moins étendue de la portion feuilletée du tissu réticulaire du pied. Voy. JAVART.

PODOPLEGMATITE. s. f. Du grec *pous*, *podos*, pied, et *plégma*, *plégmatos*, flux, pleuris. Nom donné par M. Vatel à l'inflammation générale du tissu réticulaire du pied. Voy. ÉTONNEMENT DU SABOT, FOIBLELE et PIQUEBE.

FODOTYPE. s. m. Instrument inventé dans le but d'éviter les nombreux inconvénients qu'offre la ferrure à chaud. Le nom de *podotype* lui a été donné par son inventeur, M. Laborde, vétérinaire principal. Il a été reconnu qu'au moyen de cet instrument il est plus facile de juger de l'ajusture et de la tournure du fer lorsqu'il est froid, que lorsqu'il est chaud. Le podotype se compose : 1^o d'une règle en acier, longue d'environ vingt centimètres et d'un centimètre d'épaisseur, coudée d'équerre à une de ses extrémités sur une longueur de trois centimètres; 2^o d'une coulisse mobile, à laquelle sont adaptés une vis de pression et un ressort; 3^o d'une lame de cuivre rouge de cinquante centimètres de longueur, d'un millimètre d'épaisseur, et divisée en plusieurs dents et intervalles, espacés chacun d'un centimètre. A chaque extrémité de la règle est fixé d'équerre un talon en fer; ces talons font l'office de support à l'instrument, lorsqu'il est placé sur l'écume pour servir de matrice pour l'ajusture du fer. L'un de ces talons, plus long que celui de l'extrémité opposée du coude que fait la règle, est attaché à ce coude d'un bout par une charnière, et, au milieu, par une vis de pression qui s'engrène dans l'épaisseur de la règle pour recevoir et maintenir la lame de cuivre.

Application pratique du podotype. Le pied du cheval étant déterré et paré convenable-

ment, le maréchal présente le podotype sur le pied, la lame de cuivre ouverte; il applique la règle de fer contre les talons et la lame de cuivre sur le bord inférieur de la paroi, c'est-à-dire sur la place où doit se faire l'application du fer. Les dents de la lame de cuivre appuient sur la sole, et la partie pleine et verticale de cette lame contre la paroi. Le maréchal tient dans sa main gauche l'extrémité à laquelle est fixée la lame de cuivre, et, avec la droite, il contourne cette lame contre la paroi, de manière à l'envelopper régulièrement et à prendre la forme exacte du pied; il est assisté dans cette opération par l'aide qui tient le pied du cheval, et qui maintient avec son pouce la règle de fer contre les talons. Après avoir contourné la lame de cuivre contre la paroi, de manière à envelopper toute la partie sur laquelle doit être appliqué le fer, et à avoir l'empreinte et la dimension du pied, il fait glisser la coulisse, et saisit, au moyen de cette coulisse, les dents de cuivre qui correspondent au point où se termine la mesure qu'il vient de prendre, puis il serre fortement la vis de pression qui existe sur cette coulisse, de manière à empêcher tout déplacement de cette lame de cuivre. Il s'assure ensuite que pendant cette opération il n'a rien dérangé, et que l'empreinte qu'il a prise a bien exactement la forme du pied, y compris les talons dans leur face externe. Cette empreinte étant prise, l'instrument renversé servira de matrice pour l'ajusture et la confection du fer. De tout ce qui précède et des règles prescrites pour l'adaptation d'un fer, on peut déduire ce principe fondamental de ferrure, *qu'il sera possible de confectionner un fer pour le pied, et non de façonner le pied pour le fer*.

POBROTOMIE ÉLITE CHRONIQUE. Voy. MALADIE NAVICULAIRE.

POÈTE. ET PROSATEURS LITTÉRAIRES QUI ONT PARLÉ DU CHEVAL. Voy. ce titre à l'art. CHEVAL.

POIDS. s. m. En lat. *pondus*. Pesanteur, qualité de ce qui est pesant, qui donne de la pesanteur. Se dit, en termes de courses, de la charge que doivent porter les coureurs. En France, cette charge est déterminée par un arrêté ministériel. Voy. COURSE.

POIGNET. s. m. En lat. *carpus*. Jonction du bras et de la main. Voy. POING.

POIL. s. m. On désigne par ce mot la couleur d'un cheval; et, au lieu de dire un che-

val est d'une telle couleur, on dit : il est de tel poil, et, mieux encore, de telle robe. *Poil* est donc synonyme de *robe*. Voy. ce mot.

POIL DE LUÏP ou LOUVET. Voy. ROBE.

POIL PIQUÉ ou PLANTÉ. On le dit du redressement ou hérissément des poils. Dans le cheval, le *poil piqué* est un signe de souffrance, et souvent de maladie.

POIL PLANTÉ. Voy. POIL PIQUÉ.

POILS. s. m. pl. En lat. sing. *pilus*; en grec *thrix*, *trichos*. Productions fort déliées implantées sur la peau. Voy. PEAU.

Avoir Pépéron au poil. On le dit d'un cavalier quand il pique le cheval.

Faire les poils. C'est couper les crins du fanon et les égaliser, quand ils sont trop longs. — Au temps de Xénophon, ce que nous appelons *faire le poil*, n'était point d'usage; on ménageait, au contraire, le fanon, qui dans les pays chauds croît peu, et, loin de rien ôter à la bonté du pied, sert plutôt à dessiner agréablement l'ergot.

Monter à poil. Voy. cet article.

Souffler au poil. Voy. MATIÈRE SOUFFLÉE AU POIL.

POINÇON. s. m. En lat. *pugionculus*, *evrunculum*. Outil destiné à faire des trous, et qui consiste en un fer rond, pointu et poli. Tout cavalier, tout palefrenier doit avoir un *poinçon* au bout de son couteau, pour s'en servir au besoin, soit à l'écurie, soit en voyage.

POINÇON. s. m. (Man.) Morceau de bois rond, pointu par le bout, long d'environ 14 décimètres, quelquefois terminé par une pointe de fer, dont on se sert pour exciter les chevaux à sauter entre les piliers. Le cavalier, pour cet effet, prend le *poinçon* de sa main droite et, après l'avoir passé derrière son dos, il en fait scahir la pointe au cheval, en l'appuyant sur le haut de la croupe. Le *poinçon* est aussi appelé *calet*.

POINÇON. s. m. (Maréchal) Barreau de fer, long d'environ 12 centimètres, terminé en pointe carrément, dont les maréchaux se servent pour contre-percer les fers du cheval.

POING. s. m. En lat. *pugnus*. POIGNET DE LA BRIDE. Le *poignet* de la main gauche du cavalier. L'aide du poignet, en le baissant ou en l'élevant, règle et fixe le port de la tête du cheval. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL. On dit qu'un cheval suit le poing de la bride, ou qu'il ne refuse pas le poing de la bride, pour dire qu'il obéit facilement à la main.

POINT. s. m. En lat. *punctum*. Petit trou qu'on fait avec le poinçon, aux étrivières et aux courroies des sangles, pour y introduire les ardillons des boucles qui les tiennent. *Allonger ou raccourcir les étriers d'un point*, de deux points, c'est mettre l'ardillon à un trou plus haut ou plus bas qu'il n'était auparavant.

POINT D'APPEL. (Man.) On le dit du centre du mouvement que l'on imprime au cheval. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.

POINTE. s. f. Action du cheval qui, par désobéissance, s'élève et se plante sur ses deux pieds de derrière. C'est une espèce de *cabrade*, dans laquelle l'animal, après s'être élevé du devant, au lieu de retomber à la même place, se porte en avant. Cette défense est moins dangereuse que le véritable *cabrer*. Le cheval fait une *pointe* aux voltes quand il s'élançait hors du rond de la volte; et il fait une *pointe en l'air* quand, de colère, il s'élève sur ses jarrets, et fait un saut en avant. Quelle que soit la cause qui détermine les pointes, on doit en déshabituer le cheval, afin qu'il ne les emploie comme moyen de rébellion. Voy. POINTER. Les jeunes chevaux qui commencent à avoir de la force font des *pointes* par gaieté. Ces *pointes* ne sont pas dangereuses, mais il ne faut point leur en laisser contracter l'habitude, sans quoi leurs jarrets seraient bientôt ruinés.

POINTE DE FEU. Voy. FEU.

POINTE DU JARRET. Voy. JARRET.

POINTER. v. Action de désobéissance du cheval, qui se cabre et s'élançait en avant, en s'appuyant sur les extrémités postérieures, pour jeter à bas son cavalier. Les chevaux qui ont de la faiblesse dans les jarrets ou dans quelque autre partie de l'arrière-main sont sujets à pointer, si le mors a une action trop forte, afin de porter en avant la pesanteur dont l'arrière-main se trouve chargée. Pour empêcher un cheval de pointer ou de faire des pointes, les moyens sont les mêmes que ceux employés pour celui qui se cabre. Un cheval peut aussi pointer en place, ou en haurant à la main. Voy. BOFFERER.

POINTS LACRYMAUX. L'une des parties dont se composent les *voies lacrymales*. Voy. cet art. — Pour les maladies des points lacrymaux. Voy., à l'art. MALADIES DES YEUX, *Maladies des voies lacrymales*.

POIRÉ. s. m. Liqueur fermentée que l'on extrait des poires. On l'emploie pour servir de

véhicule à des substances stimulantes, toniques, etc.

POIRE SECRÈTE. Sorte d'embouchure autrefois en usage.

POIREAU. s. m. En lat. *porrus* ou *porrum*. Petite excroissance dure, indolente, d'un volume peu considérable, surmontée de filaments, de lambeaux ou de petits tubercules qui la font ressembler à la bulbe d'un *poireau*. Ces sortes de végétations occupent de préférence la tête, les ars, la peau du ventre, du fourreau, la tête du pénis, et quelquefois on en voit au bas des membres, au paturon et à la couronne. On ignore ce qui peut les produire; mais on croit qu'elles sont souvent le résultat du défaut de propreté, des meurtrissures, des contusions, des coups, de l'irritation continuelle des téguents par des harnais mal faits ou par des fardeaux mal posés, des piqûres de mouches et autres insectes. Le plus ou moins de gravité des poireaux dépend surtout de leur situation et de leur étendue. Quand ils sont peu volumineux et en petit nombre, abandonnés à eux-mêmes, ils séchent et tombent; mais s'ils sont plus étendus, il faut les détruire par la ligature, l'extirpation, ou la cautérisation. Voy. VERRUES et GRAPPES.

POIS. s. m. En lat. *pisum*. Plante cultivée pour l'usage des bestiaux dans les campagnes, et qui, au besoin, peut être donnée aux chevaux, coupée avant que les grains soient trop développés. Dans quelques pays, on mêle cette plante à d'autres plantes pour en nourrir le cheval. Voy. HOUBA. Elle ne convient plus lorsqu'elle a perdu ses grains, car alors elle devient coriace et ligneuse. Les grains de *pois* sont aussi regardés comme un aliment très-nutritif et très-sain, qui peut fort bien remplacer l'avoine et l'orge.

POISON. s. m. En lat. *venenum, virus, toxicum*; en grec *toxikon*. Nom générique de toutes les substances qui, introduites dans l'économie animale par l'absorption cutanée, par la respiration ou par les voies digestives, agissent d'une manière nuisible sur les propriétés vitales ou sur le tissu des organes. Ces substances sont : l'*acide hydrochlorique concentré*, l'*acide hydrocyanique* ou *prussique*, l'*acide sulfurique*, l'*aconit napel* (ses qualités vénéneuses sont cependant contestées), l'*ammoniaque liquide* et *presque tous les alcalis*; l'*arsenic*, la *grande ciguë*, le *deuto-chlorure de mercure* ou *sublimé corrosif*, le *deuto-sul-*

faite de cuivre, le *deutoxyde de mercure*, l'*ergot de seigle*, le *fenouil d'eau*, l'*if*, la *mandragore*, la *nicotianine*, la *nicotine*, la *noix vomique*, l'*opium*, l'*orpiment*, le *phosphore*, le *sulfate de zinc*, etc. Voy. CONTRE-POISON.

POISSEUX. adj. Se dit d'une certaine qualité morbide du sang. Voy. SANG POISSEUX.

POITRAIL. s. m. (Ext.) En lat. *antilena*. Le mot *poitrail* vient du latin *pectorale*. Partie du cheval située au-dessous de l'encolure, entre les deux épaules. Sa longueur doit être proportionnée au développement des autres parties, et en raison des différents services. Le poitrail peut être trop *large* ou trop *étroit*. La première de ces conformations, que l'on considère généralement comme belle, devient un défaut dans un cheval de selle, car elle le rend pesant et lent dans ses allures. Ce n'est que dans les chevaux de trait, destinés à vaincre les résistances par leur poids et par l'énergie de leurs muscles, que l'on regarde comme une beauté l'excès même de volume et de largeur du poitrail, ce qu'on exprime par les mots de *large au devant*. L'étroussure de cette partie est une grande déféctuosité, parce qu'elle indique toujours une poitrine étroite et une faible santé; les membres alors sont grêles, rapprochés l'un de l'autre, et le cheval est dit *serrié au devant*. Quelquefois pourtant le poitrail gagne en hauteur ce qu'il perd en largeur; cela est favorable à la rapidité des allures. Cette disposition se remarque particulièrement chez les chevaux anglais, qui, en outre, ont les extrémités fortes et musculeuses. Le poitrail offre souvent des traces de sétons; elles ne méritent pas une grande attention lorsqu'elles ne sont pas trop multipliées, à cause de l'abus que l'on fait de ce traitement dans la pratique; mais les cicatrices plus considérables que l'on remarquerait dans cette région présenteraient plus de gravité, en ce qu'elles pourraient provenir de l'enlèvement de cette tumeur qu'on nomme *anticœur*. Les marques laissées sur le poitrail par le collier ne déparent point un cheval de trait, pourvu qu'elles soient uniformes des deux côtés, ce qui prouve alors que le harnais porte également partout.

POITRAIL. Voy. SELLE.

POITRAIL TROP ÉTROIT. Voy. POITRAIL.

POITRAIL TROP LARGE. Voy. POITRAIL.

POITRINE. Voy. THORAX.

POIVRE. Voy. POIVRE LONG, POIVRE CUBÈBE, POIVRE NOIR.

POIVRE CUBÈBE ou A QUEUE. Fruit desséché du *piper cubeba*, de Linnée. Plante des Indes Orientales, qui croit à Java, en Guinée, etc. La partie usitée est le fruit. Ce fruit, plus gros que le poivre noir, est pisiforme, noirâtre, ridé, d'une saveur chaude, ayant une légère amertume. Le *cubèbe* est un excitant comme le poivre noir. Il jouit en outre de la propriété de faire cesser les hémorrhagies des *voies génito-urinaires*. MM. Delafond et J.-L. Lassaingne proposent de l'essayer dans les maladies appelées *pisement de sang* ou *strangurie*, en le donnant à la dose de 8 à 46 grammes, en suspension dans un liquide oléagineux.

POIVRE LONG. Fruit d'un arbrisseau appelé en lat. *piper longum*, de la même famille que celui qui donne le poivre noir. Ce fruit, que l'on cueille avant sa maturité et que l'on dessèche, est doué d'une action plus faible que celui-ci.

POIVRE NOIR. Fruit ou baie du *piper nigrum*, arbrisseau sarmenteux, qui croit dans les Indes Orientales, et que l'on cultive dans les îles de Java, Bornéo, Malacca et Sumatra. La partie usitée est le fruit ou baie. Cette baie, d'abord verte, ensuite rougeâtre, est cueillie entre son état de verdure et sa complète maturité; on la met ensuite à sécher; bientôt elle se ride à sa surface et constitue le *poivre noir*. Intérieurement, cette même baie est jaunâtre; son odeur est aromatique très-pénétrante; sa saveur chaude, âcre et brûlante. En jetant le poivre dans l'eau bouillante, on le dépouille quelquefois de son écorce ou enveloppe membraneuse; alors il a une teinte d'un jaune pâle, une saveur moins âcre, et reçoit le nom de *poivre blanc*. Il faut se défier du poivre qui est en poudre, parce qu'on le falsifie souvent avec du tourteau de semence de chènevis pulvérisé, qui atténue ses propriétés et lui communique, au bout d'un certain temps, une odeur rance désagréable. Le poivre est un excitant énergique. Appliqué sur la surface des membranes muqueuses, il y excite beaucoup d'irritation, et en augmente la sécrétion. Introduit dans l'estomac, il provoque une stimulation générale, énergique et persistante. On l'emploie pour composer des masticatoires; associé à la graisse ou au beurre, on s'en sert pour animer les sétons. Pour l'administrer à l'inté-

rieur, la dose est de huit à seize grammes.

POIX. s. f. En lat. *pix*; en grec *pissa*, de *pios*, gras. La *poix*, ou *poix commune*, est ce qu'on appelle plus proprement *poix noire*. Voy. cet article.

POIX BLANCHE. Voy. POIX DE BOURGOGNE

POIX DE BOURGOGNE. En lat. *pix burgundica*. POIX BLANCHE, POIX JAUNE, POIX GRASSE. On applique ces différents noms à la térébenthine desséchée ou *galipot*, qui a été chauffée et séchée à travers un lit de paille. Ce produit est plus pur que le galipot, et n'est jamais employé à l'intérieur. On s'en sert comme rubéfiant à l'extérieur; on en confectionne des emplâtres et des charges, dont on fait un fréquent usage dans les douleurs articulaires, les douleurs lombaires ou lumbago, et dans les atrophies des muscles.

POIX GRASSE. Voy. POIX DE BOURGOGNE.

POIX JAUNE. Voy. POIX DE BOURGOGNE.

POIX NOIRE. En lat. *pix nigra*. POIX NAVALE. On nomme ainsi une portion de térébenthine altérée par le feu. Dans les lieux où l'on retire cette dernière substance, on obtient la *poix noire* en brûlant dans un four particulier les filtres de paille qui ont servi à purifier la térébenthine, ainsi que les morceaux de pin ou de sapin résultant des entailles pratiquées sur ces arbres; on recueille le résidu en le faisant couler dans des tonneaux. La *poix noire* a une odeur de résine; elle se fond facilement et s'attache fortement à la peau; sa cassure doit être vitreuse. On rejette celle qui est molle et grasse. La *poix noire* s'emploie à l'extérieur pour faire des emplâtres, ou pour donner de la consistance aux appareils contentifs dont on se sert dans le cas de fracture.

POIX-RÉSINE. RÉSINE JAUNE. Produit de la colophane brassée avec de l'eau pendant qu'elle était encore chaude, et à laquelle on a fait perdre sa transparence pour lui donner une couleur jaunâtre. La *poix-résine*, aussi bien que la térébenthine crüe et la colophane, peuvent se réduire en poudre, et cette poudre porte le nom de *poudre de résine*. On la donne intérieurement comme diurétique chaud, et comme expectorant, à la dose de 52 à 64 grammes.

POLICE SANITAIRE. On peut entendre sous ce nom, par rapport aux animaux domestiques, l'organisation d'un service public, au moyen duquel les mesures préventives et curatives de leurs maladies contagieuses se trou-

vent rapprochées du mal et le combattent dès leur origine. Voy. ÉPIZOOTIE. Tuer promptement les bêtes malades, les enterrer avec la peau, traiter comme suspectes celles qui pouvaient avoir communiqué avec elles, isoler les bêtes saines, ou les transporter dans des contrées éloignées, étaient les moyens usités chez les anciens et, encore aujourd'hui, ce sont ceux que l'on reconnaît être les plus faciles à mettre en pratique et les plus efficaces dans leur application. La matière a paru assez grave pour faire le sujet de quelques articles du Code pénal, et notre législation présente, sous ce rapport, des dispositions qui peuvent servir à se faire une idée précise de la *police sanitaire* des animaux domestiques, laquelle se compose de la branche de la médecine vétérinaire ayant pour objet spécial de faire connaître tout à la fois et les agents générateurs ou propagateurs des épizooties, et les prescriptions dont l'autorité peut s'armer pour chercher à limiter les progrès de la contagion et mettre même les hommes à l'abri de s'en ressentir. Ainsi, le vétérinaire doit savoir apprécier les caractères des maladies épizootiques, pour en calculer les dangers et conseiller les mesures propres à en arrêter le développement afin d'en borner les ravages. D'un autre côté, son devoir est de connaître la partie administrative qui s'occupe de faire exécuter les mesures légales sur les maladies contagieuses. Ces dispositions législatives sont : 1^o l'article 49, section 4, titre 1^{er}; les articles 25 et 15, titre 41, du décret de l'Assemblée constituante en date du 6 octobre 1791, concernant les biens et usages ruraux et la police rurale; 2^o les articles 439, 460, 461 et 462 du Code pénal; 3^o l'arrêt du Conseil d'État du 40 avril 1714, et celui du 13 juillet 1784, qui, au titre de l'article 484 du Code pénal, ont encore force de loi; 4^o enfin, pour le département de la Seine, quatre ordonnances de la Préfecture de police, du 24 février 1820, du 46 avril 1825, du 1^{er} juillet 1828, et du 17 février 1851. Ce que doit d'abord faire le vétérinaire, délégué ou non, le plus voisin d'un lieu infecté, c'est de profiter de la connaissance qu'il a des localités, pour acquérir, dans ses déplacements journaliers, des connaissances positives sur la nature du mal et pour en découvrir le moindre progrès. Il avertira sans retard le maire de la commune où le mal fait invasion; il visitera, en compagnie d'un officier public, toutes les

étables, en commençant par celles qui sont encore saines, en allant ensuite dans les étables suspectes, et, de celles-ci, dans celles où la maladie est connue. Il se concertera avec les maires sur les moyens d'exécution de ce qu'il aura jugé convenable de prescrire en précautions de salubrité, et engagera les propriétaires à y concourir avec zèle. Il ne négligera point de noter ses remarques et de les consigner dans des rapports hebdomadaires, que tout vétérinaire employé à combattre la contagion doit adresser aux préfets et aux sous-préfets. Toute diversité d'opinion sur la nature ou le traitement de la maladie, qui donnerait lieu à quelques questions dont la solution intéresserait le public ou l'art lui-même, est à soumettre aux écoles ou aux sociétés vétérinaires.

POLTRON. adj. Se dit de certains chevaux. Voy. LACHE.

POLYHÉMIE. s. f. État d'un cheval dans lequel le sang est très-abondant et très-plastique. Cet état se reconnaît à l'injection des muqueuses de l'œil et du nez, au gonflement des veines sous-cutanées, à la grandeur et à la force du pouls, et surtout à l'aspect du sang, qui est rouge foncé, qui se coagule promptement, et offre un caillot considérable et peu de sérum. Les organes qui deviennent le siège principal des stases sanguines sont les poumons, les muqueuses intestinales, les reins, la rate, la moelle épinière. La *pol. hémie* se remarque au printemps sur les animaux jeunes, vigoureux, bien constitués, et surtout bien nourris. Les saignées abondantes et quelquefois répétées, la diète et les rafraîchissants, combattent avantagement cette maladie, lorsqu'on les utilise dans un temps opportun.

POLYPE. s. m. En lat. *polypus*, du grec *polus*, beaucoup, et *pous*, pied; qui a beaucoup de pieds. En pathologie, le mot *polype* est une de ces expressions qui n'ont pas de sens bien déterminé. On appelle communément ainsi des excroissances charnues auxquelles on a supposé des racines ou pieds, analogues aux tentacules des polypes ou zoophytes. Les polypes se développent sur les membranes muqueuses, et plus particulièrement dans les fosses nasales. On peut toujours les rapporter à une irritation, à un état morbide quelconque de la membrane affectée. Sur la pituitaire, ils proviennent le plus souvent des ulcérations, des fractures, des perforations des os du nez, de

celles des cornets, des sinus maxillaires, ou d'une blessure de la membrane elle-même, qui peut être lésée par un clou, une paille, un morceau de bois pointu, ou tout autre corps acéré et piquant. On peut reconnaître une tumeur de cette nature en examinant avec soin, au grand jour, les narines de l'animal, et il y aura d'autant plus de difficulté à l'apercevoir qu'elle sera située plus profondément. C'est pûs généralement à la méthode de l'arrachement que l'on a recours quand les polypes sont dans cette partie; autrement, on procède par excision, cautérisation, ou ligature. Les notions acquises touchant l'excroissance qui a lieu sur d'autres points n'ont jusqu'à présent que peu d'étendue. Telles sont celles que l'art possède relativement aux polypes de l'estomac, de l'intestin grêle, du rectum, du cœur, de l'utérus et du vagin. Les causes que l'on peut assigner à ceux de ces derniers organes sont les fréquentes approches des mâles dont le pénis est trop volumineux, les parturitions difficiles, et en général toute irritation prolongée et répétée de l'organe adhérent. On a conseillé, pour moyen curatif, toutes les opérations indiquées pour les polypes des fosses nasales; mais on ne continue pas moins de s'en tenir à la ligature et à l'excision.

POLYSARCIE. Voy. **ONÉSIÉ.**

POLYSTOME. s. m. Genre de vers, dont on n'admet en hippiatricque qu'une seule espèce, le *polystome ténioïde*, décrit par Chabert sous le nom de *ténia lanceolé*. Sa longueur est de 5 centimètres et demi à 11 centimètres; son corps est allongé, rétréci postérieurement, plissé en travers, crénelé sur ses bords, avec cinq ouvertures pour la bouche, lesquelles sont disposées en croissant. Le ver se loge profondément dans les cavités à sales, où on le trouve rarement solitaire.

POMMADE. s. f. *lat.* *pommatum*. (Pharm.) Médicament de consistance molle, ayant ordinairement pour base la graisse rendue médicamenteuse par la mixture ou la solution de quelques substances actives. On fait usage de plusieurs sortes de *pommades*.

Pommade arsenicale de Naples. Douée d'une extrême activité, cette pommade s'emploie en frictions légères, pour cautériser les boutons de farcin superficiels, et faire disparaître les gaudes dans le cas de morve. Mais il faut s'en servir avec la plus grande cir-

conspection, pour éviter la formation d'escarres considérables.

Pommade de Cirillo ou de deuto-chlorure de mercure. Cette préparation convient parfaitement pour guérir les affections dartreuses et galeuses rebelles.

Pommade citrine ou de nitrate de mercure; onguent citrin. C'est un topique très usité pour combattre les affections galeuses et dartreuses.

Pommade de deuto-iodure de mercure. On se sert de cette pommade en frictions légères sur les engorgements chroniques, et sur les engorgements des ganglions lymphatiques.

Pommade de laurier, onguent de laurier. Émolliente et résolutive, cette pommade est excellente pour exciter la suppuration des abcès, ainsi que la sortie du bourbillon dans les javarts entrés superficiels et profonds.

Pommade de Lyon. Cette pommade est indiquée dans les inflammations chroniques de la conjonctive.

Pommade mercurielle double, onguent mercuriel ou onguent napolitain.

Pommade mercurielle simple.

Ces deux pommades conviennent comme fondantes, employées en frictions. Elles servent aussi très-avantageusement pour détruire les épizoaires. « Dans ces derniers temps, on a conseillé ces pommades, et leur administration à l'intérieur pour faire avorter les inflammations. » (MM. Delafond et J.-L. Lasaigne.)

Pommade nitrique ou oxygénée d'Alizon. Cette pommade est employée aux mêmes usages que la pommade citrine.

Pommade de peuplier ou onguent populeum. On en fait des embrocations émollientes et anodines sur tous les organes douloureux.

Pommade stibie ou émétisée d'Autenrieth. On l'emploie comme rubéfiante, et avec beaucoup d'avantage, pour combattre les affections cutanées rebelles, comme les dartres et la gale acroïenne.

POMMADE. s. f. (Man.) Tour qu'on fait en voltigeant et se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle. *Pommade simple, double, tripte.*

POMME LÉPINEUSE. Voy. **STRAMOINE COMMUNE.**

POMME DE TERRE. Plante fort connue, appelée en lat. *solanum tuberosum*. C'est de la racine ou tubercule de cette plante que l'on fait

usage. Le cheval s'habitue avec peine à cette racine. Elle ne doit lui être présentée que cuite, mêlée à de la paille hachée, s'il ne travaille pas, et à de l'avoine s'il est assujéti à un travail soutenu, ce qui ne dispense pas de donner du foin. 50 kilog. de *pommes de terre* ne représentent que 25 kilog. de bon foin pour l'effet nutritif. Malgré cette opinion, qui a prévalu anciennement contre la pomme de terre, il semble qu'elle doit aujourd'hui être abandonnée. L'article suivant, extrait du *Journal des haras*, t. III, p. 97, vient à l'appui de cette assertion, en présentant ce tubercule comme une nourriture économique pour les chevaux. « Nous avons lu, dans un journal étranger, quelques détails sur une méthode employée par M. P. Goblet Delhaye, propriétaire à Chatelet, province de Hainaut (Belgique), pour nourrir pendant l'hiver ses chevaux de labour à l'aide de pommes de terre; mais les renseignements contenus dans cet article n'étaient pas assez étendus pour que leur seule lecture pût mettre les propriétaires qui voudraient imiter M. Delhaye à même d'arriver à des résultats semblables, sans avoir à souffrir d'essais plus ou moins hasardés. Nous avons donc écrit à ce cultivateur recommandable pour obtenir de lui un exposé complet de sa méthode; voici ce qu'il a eu l'obligeance de nous répondre : L'époque où cessent les travaux, dans les fermes de la contrée que j'habite, s'étend ordinairement depuis la Saint-André (30 novembre) jusqu'au 15 mars. Pendant tout ce temps, les chevaux restent sinon dans un repos absolu, du moins dans un état qui exclut toute fatigue un peu forte; c'est alors que je les nourris avec des pommes de terre. Je leur donne cette nourriture une ou deux fois par jour, selon l'abondance plus ou moins grande de mes provisions en tubercules de cette espèce; si je n'en ai récolté, ou s'il ne m'en reste qu'une très-petite quantité, je m'arrange alors de manière à ne la leur faire commencer que vers le milieu de cette morte saison, vers la fin de décembre par exemple. Voici comment je prépare cette nourriture: je mets les pommes de terre dans une grande chaudière en fer, puis, lorsqu'elles sont cuites, mon maître domestique en remplit un seau d'écurie qui peut contenir environ un double décalitre ou treize kilogrammes; il les porte ensuite à une cuvette qui se trouve derrière les quatre forts chevaux qui composent son

attelage, et dans laquelle on a déjà mis une quantité de paille hachée ou de menne paille, trois fois aussi volumineuse; puis il jette dans la cuvette assez d'eau pour que l'espèce de pâte qui doit résulter du mélange des pommes de terre et de la paille ne soit ni trop ferme ni trop liquide; il broie ensuite le tout avec une pelle ou une grande spatule de bois; et quand le mélange est suffisamment opéré, il porte la nourriture ainsi préparée dans la crèche de son attelage; trois ou quatre jours suffisent pour mettre tous les domestiques parfaitement au courant de cette besogne. Lorsqu'il s'agit d'habituer les chevaux à cette nourriture, on commence par mélanger quelques pommes de terre avec un peu de farine grossière et une petite quantité de paille hachée; on leur en donne peu, puis on augmente graduellement la quantité; au bout de quelques jours, ils mangent cet aliment avec autant de plaisir que l'avoine. Lorsqu'on en donne deux fois le jour, et un double décalitre chaque fois pour chaque attelage de quatre chevaux, ces animaux peuvent s'entretenir alors avec de bonne paille: j'excepte toutefois les jours où ils doivent travailler; j'ajoute alors, par chaque attelage de quatre chevaux, deux bottes de foin de 9 kilog. chacune; je leur fais donner l'une avant de partir, et l'autre au moment de leur rentrée; mais jamais ils n'ont d'avoine. Si l'on veut préparer cette nourriture pour plusieurs jours, il faut avoir alors soin de bien couvrir le cuvier où on la laisse, de quelques planches chargées d'un fort poids. Lorsque les domestiques donnent cet aliment immédiatement après la cuisson des pommes de terre, il faut mettre beaucoup d'attention à ce qu'il ne soit pas présenté trop chaud. Voici les raisons qui m'ont fait adopter exclusivement cette nourriture comme aliment d'hiver. Comme dans cette saison les chevaux restent en repos, et qu'ils ne reçoivent habituellement qu'une faible nourriture, il n'est point rare de les voir digérer le fourrage et la paille beaucoup plus difficilement que lorsqu'ils travaillent, et de les voir atteints, par suite, de tranchées et d'indigestions; la pomme de terre, au contraire, fait glisser la nourriture, rend la digestion très-facile et n'occasionne aucune espèce de tranchées. De plus, cet aliment coûte beaucoup moins que le foin et l'avoine. D'après les calculs auxquels je me suis constamment livré depuis 1825, sur les

prix comparatifs de l'avoine et de la pomme de terre, l'emploi de cet aliment m'a presque toujours donné 18 à 25 centimes d'économie par jour pour chaque cheval, relativement aux frais que m'occasionnait la nourriture en grains. Cette économie est subordonnée, il est vrai, au prix des pommes de terre; car lorsque le prix des légumes augmente, ce tubercule est alors à peu près aussi cher que l'avoine: le bénéfice n'est donc que de peu de chose; mais cette nourriture doit être encore mise en usage de préférence à toute autre, ne serait-ce que pour la santé des chevaux et pour la supériorité du fumier qu'on en obtient. Une hausse extrême dans le prix de la pomme de terre est d'ailleurs très-rare, et ne peut que difficilement influer sur l'économie que présente son emploi pendant l'hiver; car il n'est personne qui ne sache que les disettes de légumes ne se font guère sentir que sur la fin de mars et dans les mois d'avril et de mai, c'est-à-dire après l'époque de l'année où l'aliment que je conseille cesse d'être en usage. Je me résume. La quantité de pommes de terre que chaque jour je donne en deux fois et mélangée avec de la paille, à chaque cheval, est de six kilogrammes trois quarts. Une fois qu'ils sont habitués à cet aliment, je prive les chevaux de toute espèce de grains. Je ne leur donne jamais que de bonne paille, si ce n'est les jours de travail; j'y ajoute alors neuf à dix livres de foin. Bien que nourris seulement avec cet aliment, nos chevaux n'en font pas moins les légers travaux qui peuvent se présenter dans cette saison, et leur constitution n'en souffre nullement. »

POMMELÉ. Voy. ROBE.

se POMMELER. v. Se dit des marques qui constituent la particularité qu'on nomme *pommelé*. Voy. ROBE. *Ce cheval commence à se pommeler.*

POMMETTE. s. f. Os qui forme la partie la plus éminente de la joue au-dessous de l'œil. Les *pommettes* sont bien prononcées dans les chevaux fins.

PONCTION. s. f. En lat. *punctio*, du verbe *pungere*, piquer. PONCTURE. Opération qui consiste à plonger dans les parties molles du corps un instrument piquant pour ouvrir certaines cavités normales ou morbides, afin de procurer l'évacuation des liquides ou des fluides élastiques qu'elles renferment et dont l'accumulation constitue un état qui n'est pas na-

turel. La *ponction* ne remédie pas à la lésion organique; elle n'est presque toujours qu'un moyen palliatif qui peut parer momentanément à un danger pressant, en faisant disparaître les symptômes les plus graves et les plus alarmants. Les différentes parties du corps sur lesquelles on pratique cette opération sont, entre autres, la *poitrine*, l'*abdomen*, la *vessie*, le *siège des abcès froids ou par congestion*, et les *poches gutturales*.

PONCTION DE L'ABDOMEN. Voy. PARACENTESE.

PONCTUER. Voy. PONCTION.

PONEY. s. m. Nom que les Anglais donnent à un bidet ou petit cheval. Voy., à l'article RACE, *Chevaux indiens et chinois*. Les *ponneys* et, en général, les petits chevaux ont des allures dures et désagréables.

PONT-LEVIS. Ce mot désigne l'action du cheval qui, ne voulant pas obéir au cavalier, se lève tout droit sur ses jambes de derrière. Souvent il répète cette action plusieurs fois de suite, au risque de se renverser. Dans ce cas, il faut lui *rendre* immédiatement la main. Les chevaux qui font des *pont-levis* sont dangereux, et ordinairement *ramingues*. Voy., à l'article DÉFACTS, *Des chevaux qui se cabrent et font des pointes*.

POPULATION CHEVALINE. La quantité des chevaux d'une ville, d'un département, d'une province, d'un État ou même de tout le globe. En 1791, la population de chevaux en France était estimée par Lavoisier au nombre de 4,781,500. A une époque plus rapprochée de nous, Chaptal a publié un recensement portant que la France possédait 2,522,617 soit chevaux, soit mulets. A une époque plus rapprochée encore, en 1822, l'administration des haras a établi, sur des documents officiels, que le nombre des chevaux seulement s'élevait à 2,220,000, et, en un petit nombre d'années, ce chiffre a été porté successivement à 2,400,000, et 2,500,000. On ne saurait donc contester les progrès marqués de notre économie rurale dans l'élevé des chevaux. D'après le recensement de 1825, leur nombre était de 2,425,000. Dans ce chiffre, les juments entrent pour un peu plus de moitié. Le nombre des naissances annuelles était de 487,000. Ce nombre de produits annuels fournissait à peine de quoi entretenir notre cavalerie, lorsqu'elle avait un effectif très-inférieur à celui actuel. L'effet des progrès de la

culture des prairies artificielles a considérablement accru chez nous le nombre des chevaux. On évalue à 250,000 ceux que produit annuellement la France. Les recensements officiels portent, en 1840, le nombre de chevaux existants dans le royaume à près de 400,000 au-dessus de celui de 1825. Le recensement de la même année porte le nombre total des chevaux en France à 2,818,000, tandis que le recensement de 1812, malgré la grande étendue de l'Empire, ne portait ce nombre qu'à 2,243,000. En 1842, les naissances se sont élevées au nombre de 250,000, et elles ne pouvaient pas encore fournir les 8 ou 9,000 chevaux de notre pied de paix. Il résulte de cet état que chaque année les importations excèdent de beaucoup les exportations. Les plaintes de dégénérescence et la diminution de l'espèce que l'on entend si souvent répéter, ne peuvent s'appliquer qu'aux chevaux de selle, la production des autres étant, sous tous les rapports, en bonne voie de progrès. Toutefois, M. de Montendre, dans son livre intitulé *Haras et remontes* (1845), donne sur la population chevaline les renseignements ci après, qui ne sont pas précisément en rapport avec ceux qui précèdent. « On évalue, dit-il, généralement à 250,000, le nombre de chevaux employés en France par l'industrie, c'est-à-dire par le roulage, les postes, les diligences, etc. En supposant qu'un nombre égal de chevaux des mêmes races se trouve chez les éleveurs en animaux de reproduction et en poulains, cela formerait un total de 500,000 chevaux de gros trait, soit le cinquième environ de la population chevaline de France, que l'on évalue à 2,500,000. Le surplus, c'est-à-dire 2,000,000, est employé aux travaux de l'agriculture, aux usages du luxe et de l'armée; mais comme ces deux derniers emplois n'atteignent pas 200,000 chevaux, on peut compter que plus de 1,800,000 d'espèce légère plutôt que pesante sont occupés par l'agriculture. On peut voir par là s'il est vrai que le cheval de gros trait est le cheval du pays, et le cheval léger l'exception. »

Prusse. Dénombrement de chevaux en 1845.

Prusse	431,400
Posen	161,200
Silésie	145,600
<i>A reporter.</i>	<i>806,200</i>

<i>Report.</i>	<i>806,200</i>
Brandebourg	215,500
Poméranie	144,500
Saxe	155,800
Westphalie	126,400
Prusse Rhénane	99,000
	<hr/>
	1,545,400

POPULÉUM. s. m. En latin *unguentum populeum*. Nom d'un onguent. Voy. POMMADE.

POR ELAINE. Voy. ROBE.

PORE. s. m. En latin *porus*, du grec *poros*, trajet, passage. En anatomie, on appelle *pores*, les orifices ordinairement microscopiques par lesquels les divers ordres de vaisseaux s'ouvrent à la surface des membranes et de la peau. Les *pores exhalants* versent les fluides exhalés; les *pores absorbants* ou *inhalants* pompent les liquides qui doivent entrer dans le corps.

POROSITÉ. s. f. En lat. *porositas*. Qualité des corps poreux, c'est-à-dire doués de pores.— Quelquefois le mot *porosité* est employé comme synonyme de *pores*.

PORPHYRE. s. m. En lat. *porphyrites*, du grec *porphura*, parce que le plus beau porphyre est rouge (l'autre espèce est noire). Le *porphyre* est une roche extrêmement dure, dont le fond est communément rouge, quelquefois vert, marqué de petites taches blanches. *Table de porphyre.* Voy. PORPHYRISER.

PORPHYRISER. v. (Pharm.) Broyer une substance avec la molette, sur une table très-dure et bien unie, ordinairement de porphyre, pour la réduire en une poudre très-fine, ce qui se pratique dans la pharmacie.

PORRACÉ, ÉE. adj. En lat. *porraceus*, de *porrum*, poireau. Épithète qu'on donne à toutes les humeurs du corps, et particulièrement à la bile, dont la couleur affecte une teinte verte foncée, analogue à celle du poireau.

PORTAGE. s. m. Action de porter. *Cheval de portage*, c'est-à-dire de somme, de charge, de bât.

PORT DE LA TÊTE. Voy. TÊTE.

PORTE-BARRES. Anneau de corde passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres de bois des chevaux que les marchands mènent accouplés.

PORTE-CHOUX. s. m. Petit cheval convenable à un jardinier pour porter ses légumes

au marché. *Ce cheval est trop bas, on n'en peut faire qu'un porte-choux.*

PORTE-ÉPERON. Voy. ÉPERON.

PORTE-ÉTENDARD. s. m. Pièce de cuivre attachée à la selle, pour appuyer le bout d'en bas de l'étendard.

PORTE-ÉTRIER. Voy. SELLE.

PORTE-ÉTRIVIÈRE. Voy. SELLE.

PORTEMANTEAU. s. m. Sorte de valise, ordinairement d'étoffe, servant à renfermer les effets d'habillement du cavalier, et que l'on place sur le coussinet derrière la selle.

PORTE-MORS. Voy. BRIDE.

PORTE-HERBE. s. m. Instrument semblable à un porte-crayon, destiné à tenir la pierre infernale. Voy. NITRATE D'ARGENT.

PORTER. v. Se dit des femelles des animaux, lorsqu'elles sont pleines. Les *caвалes portent onze mois*. Voy. GÉNÉRATION.

PORTER. v. Soutenir quelque chose de lourd, de pesant. *Un cheval qui porte un homme, un mulet qui porte des bagages.*

PORTER. v. On le dit en parlant d'une selle lorsqu'elle touche le garrot du cheval. Voy. CHAMBLE.

PORTER. v. En termes de manège, signifie pousser un cheval, le faire marcher en avant, d'un côté et d'autre, d'un talon sur l'autre. — Le mot *porter* entre dans différentes phrases concernant l'équitation. Voy. ci-après.

PORTER AU VENT. Voy. PORTER LE NEZ AU VENT.

PORTER BAS. Signifie qu'un cheval baisse trop la tête en marchant. Tout cheval qui *s'arme*, porte bas; mais il peut porter bas, sans *s'armer*. Ce défaut, qui retire au cheval sa fierté et paralyse ses mouvements, dépend souvent de quelque vice de conformation, tels qu'une encolure faible, une tête forte, les reins mous et de mauvais jarrets; le manque d'action peut aussi y contribuer; quand il est porté à l'excès, on doit renoncer à le corriger, mais ce cas est rare. Le nombre des chevaux dont la nature est assez imparfaite pour qu'une partie ne vienne pas au secours de l'autre, est restreint. Il ne s'agit donc généralement que de faire une répartition des forces avec assez d'équilibre pour rendre propre au service un cheval qui, sans cet équilibre, serait resté désagréable et souvent dangereux. Avec de tels chevaux, il faut graduer soigneusement les études préparatoires. Voy. ASSOUPLISSEMENT.

PORTER BEAU, EN BEAU LIEU, PORTER BIEN SA TÊTE, PLACER BIEN SA TÊTE. Expressions qui signifient qu'un cheval a la tête bien placée en marchant; qu'il soutient bien son encolure, sans contrainte, ferme et bien placée.

PORTER BIEN SA QUEUE. Voy. QUEUE.

PORTER DE CÔTÉ. Faire marcher sur deux pistes, dont l'une marquée par les épaules, l'autre par les hanches.

PORTER D'UN CÔTÉ ET D'AUTRE. Suivre deux lignes parallèles d'un talon sur l'autre.

PORTER D'UN TALON SUR L'AUTRE. C'est faire faire tantôt le talon droit, tantôt le talon gauche, ou bien faire aller par des pas de côté, tantôt sur un talon, tantôt sur l'autre, dans le même exercice; c'est la même chose que *porter d'un côté et d'autre*.

PORTER EN AVANT. C'est faire aller son cheval devant soi, à droite ou à gauche. Voy. CHASSER SON CHEVAL EN AVANT.

PORTER EN TROUSSE. Voy. TROUSSE.

PORTER HAUT. Faire marcher la tête élevée.

PORTER LA MAIN A LA MURAILLE. Voy. MURAILLE, 2^e art.

PORTER LA MAIN DU CÔTÉ OU L'ON VEUT TOURNER. Voy. MAIN.

PORTER LA TÊTE DANS LES NUES. Se dit d'un cheval qui tient son encolure fort élevée.

PORTER LE NEZ AU VENT ou PORTER AU VENT, TENDRE LE NEZ. Ces expressions désignent un cheval qui porte la tête dans une position plus ou moins horizontale. D'ordinaire, c'est le résultat de l'emboîement de cette partie dans les premières vertèbres du cou, ou de la tension excessive des muscles supérieurs de l'encolure. Dans quelque cas cette attitude est l'effet de la mauvaise habitude qu'a prise le cheval de lever la tête pour résister ou se défendre. Les chevaux anglais sont particulièrement sujets à porter au vent. On a proposé l'usage de la *martingale* pour remédier au défaut dont il s'agit; mais ce moyen n'a pas une bien grande efficacité. Nous renvoyons à ce que nous avons dit en parlant du *ramener*. Il y a dans l'action de *porter au vent*, chez un cheval de selle, plusieurs inconvénients: l'animal peut frapper le cavalier à la tête; le mors de bride peut prendre son appui sur les dents molaires et le cheval s'emporter. Outre cela, dans cette position, l'axe visuel n'étant plus en rapport avec les corps environnants, et l'animal ne voyant plus à ses pieds, peut butter et tom-

ber. Cette position est moins désavantageuse pour les chevaux de course, parce qu'elle tend à décharger les parties antérieures. La différence entre *porter au vent* et *battre à la main*, consiste en ce que le cheval qui bat à la main secoue la tête et résiste à la bride, tandis que celui qui porte au vent lève la tête sans la secouer.

PORTER SON CHEVAL ou LE PORTER EN AVANT. C'est le faire avancer en le soutenant de la main et en serrant les jarrets. Voy. **CHASSER SON CHEVAL EN AVANT.**

PORTE-TRAIT. s. m. Petite courroie pliée en double, qui soutient les traits des chevaux attelés.

PORTEUR. s. m. Cheval qui porte le postillon, ou qui est monté par le marchand qui conduit des chevaux. — Les rouliers appellent *porteur* le cheval de leur attelage sur lequel ils s'asseient quand ils sont fatigués. C'est ordinairement le second dans un attelage de trois chevaux.

POSÉE. Voy. **POSER.**

POSER. v. Le *poser* est l'instant où, dans la marche, le pied du cheval arrive sur le sol. *Posée, appui, foulée*, ont la même signification.

POSER BIEN ou MAL SES PIEDS. Se dit d'un cheval adroit ou maladroit qui, en marchant, choisit bien ou mal son terrain.

POSITION. s. f. (Man.) Se dit de l'assiette du cavalier, de la manière dont il est placé à cheval. *Ce cavalier a une belle assiette, une belle position.* Voy. **POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.**

POSITION DE LA MAIN, LE CHEVAL ÉTANT EN BRIDE. Voy. **MAIN.**

POSITION DE LA TÊTE DU CHEVAL. Voy. **PLACEMENT DE LA TÊTE DU CHEVAL.**

POSITION DE L'HOMME A CHEVAL. Attitude du cavalier sur son cheval. Cette *position* doit lui faire conserver un parfait équilibre, tout en maintenant celui du cheval qu'il monte. Une belle position donne de la grâce et facilite les moyens de gouverner sa monture. C'est donc la première qualité qu'un élève doit s'attacher à acquérir. La grâce ne consiste ni dans l'immobilité, ni dans la raideur, ni dans une attitude affectée, mais bien dans l'aisance de toutes les parties qui constituent la machine, dans la manière de savoir s'abandonner ou résister à propos aux divers mouvements de son cheval, de conserver cet

équilibre, cet aplomb, sans lesquels on ne saurait être maître ni de soi-même, ni de l'animal, car toute posture gênée est non-seulement fatigante, mais encore désagréable à la vue. On dit que le cavalier *néglige son corps*, lorsqu'il ne se maintient point en bonne position, ou qu'il n'a pas soin de conserver sa bonne position. Ainsi, le cavalier doit être à cheval dans une position naturelle; tous les auteurs qui ont traité d'équitation s'accordent sur ce point. Mais c'est dans la manière d'appliquer ce principe que les différences se manifestent; elles consistent principalement dans le plus ou moins de verticalité du corps, dans la courbure des reins, les points d'appui de l'assiette, et la direction des cuisses. En règle générale, lorsqu'on cherche à placer une partie du corps, il ne faut jamais perdre de vue la disposition des autres, l'aisance et la souplesse du cavalier ne pouvant résulter que de l'accord de toutes ses parties. L'équitation militaire considère la grâce comme une chose secondaire pour elle, et, sans négliger les moyens de l'acquérir, elle soumet toujours ces moyens au résultat qu'il lui est le plus important d'obtenir, la tenue et la conduite. M. Baucher diffère un peu, sur la matière, des autres écuyers. Voy. **INSTRUCTION DU CAVALIER.** — Les règles données par M. D'Aure sont les suivantes. « Le cavalier doit être assis d'aplomb, les reins souples, afin de suivre les mouvements du cheval; les épaules effacées et non reculées, la tête d'aplomb sur les épaules; éviter que le menton ne se porte en avant, mouvement qui jette les épaules en arrière, et qui dans ce cas fait remonter les genoux; les cuisses sur leur plat et bien tombantes; fixer les genoux en cherchant à les baisser; les assurer en allongeant les jambes et baissant un peu les talons, en sorte que les muscles de l'intérieur de la cuisse puissent, en se contractant, fixer les parties qui doivent rester immobiles. La tenue existe dans deux forces, celle de l'équilibre et celle de l'appui des cuisses et des genoux; c'est pour cela qu'il sera essentiel, en plaçant l'homme à cheval, de lui faire ouvrir les cuisses, afin qu'il cherche son aplomb. Une fois cet aplomb trouvé, il faut lui faire tourner les cuisses sur leur plat, et assurer les genoux, comme je l'ai expliqué ci-dessus. La souplesse des hauches est très-essentielle; car c'est elle qui établit et maintient l'équilibre en permettant au corps de

prendre, selon la position du cheval, une attitude qui lui fait conserver son aplomb. C'est pour cela qu'au repos, ou lorsque le cheval marche droit, il ne faut pas plus déterminer le corps en avant qu'il ne faut le placer en arrière, et qu'il est urgent d'attendre, pour céder à une de ces deux impulsions, que le cheval fasse des mouvements qui engagent le corps à marquer une opposition propre à le maintenir en équilibre. C'est cette souplesse, jointe à la fixité des cuisses et des genoux, qui constitue la tenue. Mais généralement une grande tenue s'acquiert plus par le liant, la souplesse et l'équilibre, que par la force des points d'appui, qui diminuent toujours en raison de la fatigue que l'on éprouve. » L'auteur passe ensuite à indiquer particulièrement la *position des mains, le cheval étant en bridon*, et la *position de la main, le cheval étant en bride*. Voy. MAIN. — Suivant les anciens traités d'équitation, le corps du cavalier se divise en trois parties, dont *deux mobiles* et une *immobile*. Cette division, qui a été apportée d'Italie et qui a été généralement admise depuis comme un principe fondamental, établit que la partie immobile consiste seulement dans les cuisses comprises entre les deux articulations, c'est-à-dire, celle de la hanche et celle du genou ; que les deux parties mobiles sont : l'une supérieure, l'autre inférieure. La première se compose de tout ce qui est au-dessus de l'immobile, en y comprenant, bien entendu, le coxal en totalité ; la seconde, de ce qui est au-dessous de cette partie mobile, et qui consiste dans la *jambe* et le *pied*. Examinons maintenant les différents éléments qui entrent dans la composition de ces trois parties. Nous prenons ici pour guide le *Cours d'équitation de Saumur*.

De la tête et du cou. La tête doit être droite et libre, ne penchant d'aucun côté. Il est très-commun de la voir porter en avant ; défaut auquel il faut se hâter de remédier, toutes les fois qu'il ne provient pas d'une disposition naturelle ; s'il est irremédiable, il ne peut être compensé que par la disposition générale des autres parties. Le corps participe de la position de la tête qu'il supporte, et, selon son degré de longueur et de volume, donne au cavalier plus ou moins de grâce. Ainsi la tête sera aisée et d'aplomb, afin que son poids n'entraîne pas le corps du côté où elle pencherait ; et elle sera aussi dégagée des épaules, pour

que ses mouvements soient libres et sans influence sur ceux du corps.

De la poitrine et des épaules. La poitrine est *étroite* ou *large* ; cette dernière conformation est d'une grande importance pour l'aptitude à tout exercice violent. L'équitation réclame surtout la force des parois de cette cavité et l'intégrité des organes qu'elle renferme, pour résister aux secousses et aux tiraillements que la réaction du cheval leur fait parfois éprouver. Il serait impossible d'être assujéti longtemps à la douleur qui en résulte, et de conserver le rapport voulu dans la situation de toutes les parties du corps, et particulièrement des membres supérieurs. — La position des épaules varie selon les mouvements des bras, dont elles sont le point d'appui. C'est surtout à la jonction des épaules avec le bras, partie nommée la *pointe des épaules*, que ces mouvements sont le plus apercevables... Parmi les auteurs, les uns désirent les épaules plates, tombantes ou effacées ; les autres veulent qu'elles soient fort libres, renversées en arrière, plus ou moins creuses. Toutes ces recommandations peuvent avoir leur utilité, selon les différents sujets auxquels elles seront adressées, et leur effet doit toujours être de contrarier le moins possible, dans l'individu qui en est l'objet, la structure qui lui est naturelle. — La poitrine est plus ou moins apparente, selon que les membres supérieurs sont dirigés en arrière, ou portés en avant ; mais il y a une grande différence à l'avoir *ouverte* ou *saillante*. La première condition est aussi favorable que l'autre est fâcheuse. Avec la poitrine *ouverte*, la répartition des parties supérieures du corps se fait facilement sur la base, au lieu que lorsqu'elle est *saillante*, le dos et les reins se creusent, et le cavalier contracte de la gêne et de la raideur. Il résulte de ces observations qu'on ne peut prescrire, comme indication générale, que d'avoir les épaules effacées. Par cette disposition, la poitrine sera ouverte, et c'est à l'écuyer à baser sur ce que nous venons de dire, les autres recommandations qu'il doit faire pour établir convenablement la poitrine et les épaules.

Du rein et de la ceinture. Presque tous les auteurs donnent pour précepte de faire courber les reins et de les faire courber en avant, afin d'avoir la ceinture ou le ventre en ce sens. Le livre que nous suivons n'est point de cet avis : il veut que les reins soient droits et sou-

teins, sans raideur et sans cet excès de fermeté qui mènerait à l'annulation des secousses, que la souplesse de tout le tronc doit tendre à diminuer où à détruire. Il ajoute ensuite : « On se gardera de recommander au cavalier de grater la *ceinture en avant et de la coller au pommeau de la selle*, puisqu'il ne pourrait le faire sans nuire à son assiette et sans une contraction musculaire qui, à la longue, lui causerait une fatigue insupportable. Ce qui doit être poussé en avant, pour maintenir la position du cavalier, c'est l'*assiette* ou les ischions, qui en sont la base. »

Du bassin. « Nous entendons, par cette expression, toute l'étendue qui se trouve entre le rein et les cuisses, et qui comprend l'os des hanches, le sacrum et le coccyx, avec les muscles nombreux qui les entourent. Cette partie est, avec la cuisse, désignée dans les auteurs sous le nom de *partie inamovible*; mais en se servant indistinctement des termes de *croupion*, *haut des cuisses*, *enfourchure* ou *fesses*, pour en indiquer la position, on n'en donne qu'une idée très-imparfaite; c'est la partie la plus essentielle à placer de tout le corps, et toutes les autres doivent lui être soumises. Base principale de l'*assiette*, il ne peut y avoir d'aisance et de solidité non fatigante et durable que par suite de sa position. On entend par *assiette* les points des fesses et des cuisses qui adhèrent à la selle et servent d'appui à la masse entière. Les os de ces parties sont la base solide de l'*assiette*; les muscles qui les entourent leur servent en quelque sorte de coussinets..... La seule base solide et commode que le tronc puisse offrir à la masse se trouve être dans la pointe des fesses, et les fesses doivent porter également sur la selle et être poussées le plus en avant possible. Cette position est encore favorisée par la direction du tronc aussi verticale que ses courbures le permettent, ainsi que par la position des cuisses, qui ont encore plus d'influence que le corps sur cette position. »

Des cuisses. Tous les auteurs anciens et modernes prescrivent que la cuisse doit être tournée sur son plat, c'est-à-dire sur la face interne. Cependant dans le *Cours* que nous avons suivi pour rédiger cet article, on fait remarquer que ce principe est mal énoncé, car les cuisses ne doivent être tournées ni en dedans ni en dehors; mais, étant bien rela-

chées, on doit les abandonner à elles-mêmes; et elles poseront naturellement sur la partie latérale interne. « La cuisse doit encore être considérée dans sa direction par rapport à celle du corps, et c'est ici que se remarque la différence la plus saillante entre les premiers auteurs et ceux de l'époque actuelle. En effet, les premiers voulaient que la cuisse fût, ainsi que la jambe, tendue et verticale, comme si le cavalier était debout..... L'équitation moderne n'a plus besoin de cette verticale de la cuisse, et bien que les auteurs recommandent encore de s'en approcher le plus possible, afin de se procurer plus de moyen d'enveloppe, ils conviennent néanmoins qu'on ne doit pas chercher à atteindre la perpendiculaire, parce qu'elle placerait nécessairement le cavalier sur l'enfourchure. Si on trouve encore à présent, parmi les partisans de Montfaucon, des maîtres qui recommandent de tendre et d'allonger le plus possible les membres inférieurs, l'anatomie nous prouve que cette recommandation est au moins inutile, parce qu'en poussant l'*assiette* en avant, de manière que les cuisses puissent embrasser la circonférence du cheval au point de son moindre diamètre, il suffit, ainsi que Dupaty et Bohan le veulent, d'abandonner le membre à sa propre pesanteur, pour qu'il prenne la position la plus convenable. Mais comme différentes causes font varier les effets de cette pesanteur, la cuisse sera toujours placée de manière à permettre au cavalier d'être bien assis, lorsque l'angle qu'elle formera avec le corps n'ira pas en deçà de 155 degrés, ou au delà de 145, ou au plus, de 150 degrés. L'angle plus ouvert, le cavalier serait sur l'enfourchure; plus fermé, il serait *raccroché*. »

Des genoux et des jarrets. « On entend généralement par genoux et jarrets, les parties qui forment ensemble l'articulation de la cuisse et de la jambe. La face postérieure du genou est le jarret; aussi comprend-on difficilement ce que La Guérinière a voulu faire entendre en disant que la cuisse doit être *tournée en dedans et les jarrets aussi*. On ne peut leur prescrire une position particulière, puisqu'elle dépend naturellement de celle de la cuisse dont ils sont la fin, et de celle de la jambe dont ils sont le commencement. La Guérinière veut les genoux tournés en dedans; Thiroux les veut reculés et fermés; Montfaucon, en arrière le plus possible et en dedans. Ces recommandations ne seraient bonnes que pour

le cavalier placé sur l'enfourchure. Nous demandons qu'ils soient liants, ainsi que le dit Bohan et que le prescrit l'ordonnance de cavalerie. »

Des jambes et des pieds. « Les jambes doivent tomber naturellement ainsi que les pieds. Ici chacun est d'accord, parce qu'en effet la position de la jambe dépend entièrement de la cuisse; elle se trouve à peu près verticale, quelle que soit la direction de cette dernière. Elle est seulement plus en avant ou plus en arrière, selon que la cuisse l'est plus ou moins elle-même; ce qui oblige aussi la jambe à se plier, plus ou moins, pour agir comme aide. Les pieds suivent nécessairement la position des jambes, à l'extrémité desquelles leur poids agit de façon à empêcher que la jambe ne soit tout à fait verticale. Quant au parallélisme des pieds, on voit, d'après ce que nous venons de dire, qu'il dépend absolument de la position de la cuisse et de la jambe. Quoiqu'il soit utile au cavalier dans le rang, il ne faut pas, pour l'acquiescer, qu'il estrope la cheville par des contractions forcées du pied; le relâchement, non des ligaments, mais des muscles, est ici, comme pour toutes les autres parties du corps, l'une des premières conditions à remplir. »

Les membres supérieurs. « Il a déjà été question des épaules, en parlant de la poitrine à laquelle elles sont fixées, et dont on ne doit jamais les séparer en équitation. Il n'en est pas de même des autres rayons du membre supérieur, dont l'extrême mobilité, tant par l'élevation que par la variété des mouvements, est le plus puissant secours du cavalier pour sa défense et pour la conduite de son cheval. »

Du bras et de l'avant-bras. « Tous les auteurs sont d'accord sur la position du bras, qu'ils veulent tomber naturellement et sans raideur. Ils sont à peu près d'accord aussi pour ce qui concerne l'avant-bras, qui, ployé au coude, doit se fermer sur le bras par un angle droit, et tenir le milieu entre la pronation et la supination; ce qui devient d'ailleurs très-variable, par suite de l'emploi du membre pendant le travail. »

Des mains. « La position de la main de la bride n'offre pas, dans les auteurs, la même unité d'opinion. La Guérinière indique cette position un peu plus haut que le coude et en avant du pommeau; Moatfaucou est de cet avis; Bohan la veut plus bas que le coude;

l'ordonnance, au niveau de l'avant-bras; c'est aussi l'opinion de Sind, Dapaty et Throux veulent qu'elle soit relative au besoin des effets qu'on veut produire sur le cheval, c'est-à-dire haut ou bas selon l'occurrence. La position qui doit être préférée est celle qui se prêtera le plus facilement à tous les mouvements que la main doit opérer. Elle sera donc placée à hauteur de l'avant-bras, dont le déplacement trop considérable deviendrait incommode pour ce rayon du membre, s'il n'était pas déjà perpendiculaire au bras. L'observation analogue est applicable à la position inverse de la main. Quant au poignet, Dapaty ne veut pas qu'il soit arrondi; La Guérinière le prescrit, Bohan est de son avis; l'ordonnance provisoire semble être de la première opinion. On est si souvent dans le cas de se servir de ces deux positions, tantôt à cause de la grosseur de la bouche du cheval, tantôt en raison de la position de sa tête, que, à bien dire, il importe peu quelle soit celle qu'on admette. Il est cependant nécessaire d'indiquer une position fixe qui puisse être modifiée au besoin; et par les mêmes raisons qui viennent d'être exposées pour l'élevation de la main, la position du poignet, non contourné sur l'avant-bras, est celle qu'on doit préférer. — La main droite doit habituellement être libre pour l'usage des armes. Au manège, sa position doit être en rapport avec ce besoin et celui de concourir au maintien de l'équilibre, pour une juste répartition de tous les membres. On la tiendra donc un peu au-dessous et à côté de la gauche.

L'ensemble de la position du cavalier reste donc suffisamment établi par les détails qui précèdent. En ce qui concerne le rapport que le centre de gravité du cavalier doit avoir avec celui du cheval, le *Cours d'équitation de Saumur* croit pouvoir se dispenser d'en parler. Mais en nous appuyant sur l'autorité d'écrivains également recommandables, nous dirons quelques mots sur cet objet.

Chez l'homme, le centre de gravité est dans une verticale qui, partant du sommet de la tête, se termine à l'os *pubis*; et, dans le cheval, du milieu du dos à la pointe du *sternum*. Pour que les deux corps soient en équilibre, il faut donc que l'homme soit placé à cheval de manière que la ligne verticale dans laquelle se rencontre son centre de gravité se trouve directement opposée à la ligne verticale du che-

val, et que ces deux lignes n'en forment plus qu'une seule. Chaque mouvement de l'animal faisant subir un changement à sa ligne verticale, la ligne verticale du cavalier doit changer aussi pour ne former avec elle qu'une seule ligne droite; car si elles formaient un angle, les deux corps se choqueraient, et perdraient conséquemment de leur force et de leur vitesse.

Voici comment se résume la position du cavalier dans ce que nous avons déjà exposé à l'article INSTRUCTION DU CAVALIER. Les fesses portant également sur la selle et le plus en avant possible; les cuisses tournées sans effort sur leur face interne, embrassant également le cheval, et ne s'allongeant que par leur propre poids et par celui des jambes; le pli des genoux liant; les jambes libres et tombant naturellement; la pointe des pieds tombant de même; les reins soutenus sans raideur; le haut du corps assis, libre et droit; les épaules également effacées; les bras libres, les coudes tombant naturellement; la tête droite, assise et dégagée des épaules. Une rêne du bridon dans chaque main, l'extrémité supérieure sortant du côté du ponce; les doigts fermés, le pouce allongé sur chaque rêne, les mains à hauteur du coude, soutenues et séparées à 46 centimètres l'une de l'autre, les doigts se faisant face.

D'après tout ce qui précède, on conçoit aisément que la solidité du cavalier dépend de sa position. A cet égard, M. Baucher s'exprime ainsi: « Il y a deux sortes de solidité bien distinctes: celle du maquignon, et celle du véritable écuyer. La première n'a lieu qu'au détriment du jeu des parties mobiles, et si elles servent à la rendre solide, elles l'empêcheront toujours de tirer parti de son cheval, même en supposant qu'il connaisse le mécanisme de l'équitation. Car ce n'est pas assez de soutenir les brusques mouvements du cheval, il faut les arrêter, et même les prévenir, et c'est ce qu'on ne peut faire si l'on emploie les aides comme moyen de solidité. L'autre solidité, celle du véritable écuyer, consiste, au contraire, à suivre les mouvements de son cheval, sans confondre la force qui maintient avec celle qui dirige; à demeurer assez maître de ses mouvements, pour que l'action des aides serve toujours à exprimer sa volonté, et ne soit pas un effort pour se maintenir en selle. »

Le *Journal des haras*, t. IV, p. 20, expose la manière de monter à cheval en usage chez chacune des trois grandes familles humaines qui partagent l'Europe. Quoique cet exposé présente quelques particularités précédemment indiquées, nous le transcrivons textuellement. « Le capitaine Muller partage l'Europe en trois grandes familles, qui ont chacune un principe différent de se tenir à cheval; voici ses divisions: 1^o la race latine, composée des nations française, espagnole et italienne, dont la langue est dérivée du latin; 2^o la race germanique, dans laquelle il range les Allemands, les Hollandais, les Anglais, les Suédois et les Danois, dont les divers idiomes sont dérivés, suivant lui, du tudesque; et 3^o la race slave, dont les Russes, les Hongrois et les Polonais font partie, et qui ont des dialectes tirés de la langue slavonne. La race latine monte à cheval d'après la méthode de l'Académie de Padoue, dont la célébrité remonte au quizième siècle. Le corps du cavalier placé en selle, dit l'auteur, se divise en trois parties, dont deux mobiles. Les deux premières sont le haut du corps et les jambes; celle du milieu, qui s'étend depuis les hanches jusqu'au-dessous des genoux, est immobile. Le cavalier en selle doit avoir la tête droite, les épaules bien effacées et tombantes, les coudes au corps, le buste droit et penché plutôt en arrière qu'en avant, les cuisses tournées en dedans et portées à plat sur la selle, les genoux aussi en dedans, dans la direction de l'épaule du cheval; à toutes les allures, et même au grand trot et au galop, le cavalier doit conserver cette position. Quant à la manière de conduire les chevaux et de se servir des aides, l'école franco-italienne n'admet que les moyens les plus doux; elle ne se sert des éperons qu'après avoir vainement essayé de faire obéir le cheval par la pression des jambes et des genoux; elle défend même l'usage du fonet et de la voix. Cette école, suivant l'auteur, donne plus de noblesse au cavalier; ses principes sont favorables au développement des grâces, mais aux dépens de la solidité. En effet, tout cavalier qui porte des étriers trop longs et les pieds en dedans, n'a pour appui que le plat du genou et le gras de la jambe, ce qui fait qu'un rien dérange l'équilibre du cheval qui se défend. Les nations de race germanique portent les étriers courts, ce qui place les jambes du cavalier plus en avant et les cuisses

plus en arrière que les cavaliers de race latine. Aussi, les cavaliers de l'école allemande ayant les pieds plus appuyés, le haut de leur corps est entièrement libre, et ils le balancent afin de se lier davantage au cheval, d'aider ses mouvements en les suivant, et d'en sentir moins les contre-coups. Les cavaliers de race germanique ayant beaucoup plus de force dans les jarrets que dans le plat des genoux et des jambes, ont la pointe du pied légèrement tournée en dehors, ce qui leur donne l'avantage inappréciable d'agir avec le gras de la jambe, méthode qui nuit, il est vrai, dit l'auteur, à la bonne grâce du cavalier, mais qui accroît sa solidité et ses moyens d'action sur le cheval. Les cavaliers d'origine germanique embouchent fort leurs chevaux, et leur font sentir l'éperon en même temps que la jambe; ils emploient aussi quelquefois la voix, par exemple, pour le saut du fossé ou de la barrière. L'animal, voyant toute résistance inutile, cède et devient, en très-peu de temps, d'une docilité et d'une souplesse extrêmes. Cette méthode use, dit-on, beaucoup les chevaux; mais soit que les soins que les cavaliers leur donnent à l'écurie compensent ce surcroît de fatigue, soit que ces animaux s'habituent, ainsi que nos chevaux de poste, à être conduits rudement, ils durent tout autant que les chevaux traités avec délicatesse. Les peuples de race slave ont encore des principes d'équitation plus énergiques et plus puissants que ceux d'origine germanique : assis sur une selle dont les arcades élevées les éloignent trop du corps de leur cheval pour qu'ils puissent le presser avec les cuisses et les genoux, ils s'attachent beaucoup aux rênes, et ont presque toujours les talons sous le ventre de leurs montures, qu'ils conduisent avec une main de fer; sans avertissement, ils les enlèvent de force avec la bride et les éperons, et les font partir de pied ferme au galop, les lancent en arrière, les retournent brusquement dans tous les sens, sans marquer le temps d'arrêt ni les soutenir avec les jambes. Ils arrêtent leurs coursiers sur cul, au milieu de la course la plus rapide, en les jetant sur les jarrets et tirant à eux violemment les rênes; ils emploient la voix comme aide, soit pour lancer, soit pour arrêter le cheval; ils se servent aussi du fouet. Enchâssé entre le pommeau et la palette de la selle, qui s'élève d'un demi-pied en avant et en arrière de son buste, le cavalier slave, qui

porte d'ailleurs des étriers fort courts, est si solidement assis, qu'il est rare qu'il soit désarçonné. Les Slaves considèrent le trot comme une fausse allure; ils ne font usage que du pas, du petit et du grand galop. Pour habituer le cheval à cette dernière allure, ils le mettent sur les hanches, tandis qu'ils emploient l'éperon, ce qui force l'animal à raccourcir son train en s'asseyant sur ses jarrets. Par ces violents moyens, ils domptent en peu de jours leurs coursiers, résultat que n'obtiennent qu'avec peine et beaucoup de temps les cavaliers des autres nations. A la vérité, cette méthode use très-vite les meilleurs chevaux; mais aussi les plaines de l'Ukraine, de Russie et de la Hongrie en nourrissent plus que tout le reste de l'Europe. En résumé, pour briller dans un carrousel et dresser un cheval de parade, les principes de l'École franco-italienne sont les meilleurs; pour dresser un cheval de guerre et le lancer avec avantage dans une mêlée, la méthode germanique, qui participe de l'une et de l'autre École, et n'a point leurs graves inconvénients, est celle qui semble préférable à l'auteur. Nous laissons ce grand point à décider aux écuyers.

POSITION DES MAINS, LE CHEVAL ÉTANT EN BRIDON. Voy. MAIN.

POSITION DU CHEVAL. Disposition de la tête, de l'encolure et du corps, préparés à l'avance dans le sens des mouvements du cheval. C'est par cette position, dit M. Baucher, qu'on parle à l'intelligence du cheval, car c'est elle qui lui fait connaître les intentions du cavalier.

POSSONNER, v. C'est, chez les Bretons, engraisser des poulains déjà à demi usés, pour les vendre avantageusement. Voyez POULAIN.

POSTE AUX CHEVAUX. Le mot *poste* vient de ce que les chevaux sont posés (*positi*) d'intervalle en intervalle. C'est un établissement de chevaux, placé de distance en distance, pour le service des personnes qui veulent voyager diligemment avec des chevaux que l'on rencontre à des distances déterminées. Selon Hérodote, ce fut Cyrus ou Xercès qui, le premier, établit des courriers et des chevaux de poste, afin d'être instruit avec plus de diligence de tout ce qui se passait dans toute l'étendue de l'empire. Il fit observer combien un cheval pouvait faire de chemin en un jour tout d'une traite, et à cette distance il fit établir des relais. Les postes n'étaient pas si bien réglées dans la République romaine : les courriers

étaient réduits à contraindre les villes ou les particuliers à leur fournir des chevaux. Quelques-uns disent que ce fut l'empereur Adrien qui déclara le peuple de cette nécessité; d'autres rapportent au règne d'Auguste l'établissement des postes chez les Grecs et les Romains. Il est fait mention de chevaux de *poste* dans le Code Théodosien, au titre de *Cursu publico*, mais les postes n'étaient pas établies de la manière qu'elles le sont en France; c'étaient seulement des chevaux publics. Après la décadence de l'Empire d'Occident, les postes y furent très-négligées. On est redevable en France de leur rétablissement à l'Université de Paris, qui procura des messageries à certaines villes du royaume pour la commodité des écoliers. Louis XI, en 1462, lui conserva le privilège qu'elle avait sur les postes, lorsqu'il en établit dans toute la France, pour être plus tôt et plus sûrement instruit de tout ce qui se passait dans son royaume et dans les États voisins. En 1719, l'Université en fit un abandon au roi, moyennant le vingt-huitième de l'adjudication des postes. L'usage des courriers s'introduisit ensuite dans les autres États de l'Europe. — La distance d'une poste à l'autre est d'environ 4 kilomètres. — En France, le nombre des relais de poste était, en 1845, de 4,900, qui employaient 25,000 chevaux et 8,000 postillons. — Le terme moyen du parcours des malles-postes est de trente-quatre minutes par 8 kilomètres.

Poste se dit aussi de la manière de voyager avec des chevaux de poste. — On dit de même *courir la poste*, *courir sur des chevaux de poste*, ou *en chaise de poste*. — *Poste* se dit également de la maison où sont les chevaux qu'on va prendre pour courir la poste; du chemin fixé en France, communément à 4 kilomètres (2 lieues); et de l'exercice qu'on fait en courant la poste à cheval. Voy. COURIR LA POSTE ET LES CHASSES, et CHEVAL DE POSTE

POSTILLON. s. m. Valet qui monte sur des chevaux de devant d'un attelage, ou homme qui mène une chaise de poste. — Le *postillon* qui mène une chaise de poste n'a communément que deux chevaux à conduire, c'est-à-dire celui qu'il monte et celui qu'il a *sous la main*. Le postillon doit se tenir de bonne grâce. Son attention, à l'égard de la voiture, ne consiste qu'à bien diriger la roue droite; car la gauche, se trouvant précisément derrière la croupe de son cheval, le suivra précé-

sément partout où il aura passé. Quand il tourne à gauche, il peut tourner court; mais à droite il faut qu'il prenne le tournant de loin. Pour retenir le cheval sous la main, il lui soutiendra la tête en levant la longe aussi haut qu'il sera nécessaire. Si la voiture était à brancard, et si le chemin allait en montant, il fera tirer son porteur, afin de soulager l'autre cheval. Dans tout autre cas, le porteur doit tirer médiocrement, surtout quand il galope. Un postillon adroit évite avec soin les pierres, les ornières, et traverse en biais les ruisseaux de pavé et autres pentes pareilles. L'allure des bidets de poste est d'abord le petit galop, qui chez eux fait bientôt place à une espèce de train rompu qu'on appelle *aubin*. — Dans les attelages avec le cocher et le postillon, celui monte le cheval de gauche. Ce cheval est conduit avec la bride et l'autre avec la longe de main, que le postillon attache à sa selle on qu'il tient à la main, ayant le fouet dans la main droite. Comme le cocher mène le timon, le postillon doit lui être subordonné, suivre attentivement son impulsion, soit pour que les chevaux aillent d'accord, soit pour ne pas fatiguer son porteur, soit pour se préparer à tourner d'aussi loin qu'il pourra, et ne pas faire tirer trop, afin de ne pas forcer le cocher à tourner court. Quand la voiture se met en marche, le postillon part le premier, et, s'il s'agit de reculer, il doit maintenir ses chevaux de façon qu'ils ne se mêlent pas dans leurs traits, ce qui pourrait arriver si ceux-ci étaient trop lâches. Les chevaux de timon doivent retenir la voiture dans les descentes, et, aux montées, les chevaux de devant doivent tirer pour soulager ceux du cocher.

POSTURE. Voy. ATTITUDE.

POTASSE. Voy. HYDRATE DE PROTOXYDE DE POTASSIUM.

POTASSE CAUSTIQUE. Voy. HYDRATE DE PROTOXYDE DE POTASSIUM.

POTASSIUM. s. m. Mot latin transporté en français. Le *potassium* est un métal solide, très-ductile, brillant, plus mou que la cire et plus léger que l'eau. On le conserve à l'abri de l'air et de l'humidité dans certaines huiles. Cette substance forme la base de la potasse.

POTEAU. s. m. Pièce de bois posée en terre pour séparer les places des chevaux dans les écuries. Ce mot est synonyme de *pilier*.

POTENCE. s. f. Instrument de bois dont on se sert pour mesurer la taille des chevaux. La

potence est préférable à la *chatne*, autre mesure destinée au même usage. Voy. **SIGNALEMENT**.

POTENCE. s. f. Terme de courses. Petit appareil auquel les bagues sont suspendues quand on court la bague. *Brûler la potence*, c'est frapper contre la boîte d'où pend la bague, ou simplement toucher la bague au lieu de l'emporter.

POTENTIEL, ELLE. adj. En lat. *potentialis*, du mot *potentia*, puissance. Se dit d'une sorte de moyen de cautérisation. On nomme *cautère potentiel*, le cautère qui consiste dans l'emploi d'une substance caustique dont l'action désorganisatrice ne s'exerce sur les tissus vivants que quelque temps après son application. La *Pierre infernale* est un cautère potentiel.

POTENTILLE ANSÉRINE ou ARGENTINE. En lat. *potentilla anserina*. Plante herbacée, légèrement astringente.

POUDRE. s. f. En lat. *pulvis*. En pharmacie on donne le nom de *poudres*, à des substances médicamenteuses réduites, à l'aide du pilon, du moulin ou de la râpe, en particules plus ou moins ténues. Les poudres sont *simples* ou *composées* : les premières résultent de la division d'une seule substance, et les secondes du mélange de plusieurs substances pulvérisées ensemble ou séparément. Nous indiquerons quelques poudres composées.

Poudre caustique de Rousselot.

Poudre arsenicale du frère Cosme.

Ces deux poudres servent à cautériser les surfaces ulcéreuses ou dartreuses anciennes.

Poudre astringente, dessiccative de Bracy-Clark. On l'emploie très-avantageusement pour dessécher les eaux aux jambes.

Poudre des Chartreux. Voy. **KERMÈS MINÉRAL**.

Poudre diaphorétique de Bracy-Clark. On l'administre à la dose de **52 à 64** grammes.

Poudre diurétique du Codex. Sa dose est de **46 à 52** grammes.

Poudre diurétique de Lebas. Cette poudre s'administre à la dose de **62 à 125** grammes.

POULAIN. s. m. En lat. *Equæ pullus*. **POULICHE** ou **POULINE**, autrefois **POULAINE**. s. f. En lat. *equula*, *equa pulla*. Noms du petit de la jument, que le mâle conserve jusqu'à cinq ans, et la femelle jusqu'à trois. A ces époques l'accroissement est accompli dans les deux sexes; le mâle, alors, prend le nom de *cheval*, et la femelle celui de *jument* ou *cavale*. Dans quelques localités on donne le nom de *dou-*

blon au poulain de deux ans. Vers l'âge de deux mois les poulains commencent à manger. De six à sept mois, on les sevre (Voy. **SEVRAGE**), à moins qu'ils ne soient faibles ou malades. Alors on ne doit pas laisser dans la même écurie ou dans les mêmes pâturages les poulains sevrés avec leurs nourrices, surtout si le sevrage a été brusque, complet et prématuré; il est arrivé, en pareil cas, que des poulains refusaient de manger; d'autres ont éprouvé des constipations opiniâtres; quelques-uns sont tombés dans l'abattement, la tristesse, ou sont entrés en fureur. Immédiatement après le sevrage commence l'éducation du jeune animal. Séparé doucement de sa mère, il a besoin qu'on le traite avec douceur, et il ne doit pas être, autant que possible, séquestré. Dans un haras, on peut le placer avec d'autres poulains sevrés en même temps ou depuis peu. C'est surtout à l'égard des poulains qu'est absurde l'usage des entraves. Pour les poulains de selle et de tirage rapide qu'on a nouvellement sevrés, le pâturage doit être sur un terrain sec, montueux, inégal; ils y acquièrent de la vigueur et y déploient leurs membres. Les poulains qu'on veut obtenir volumineux et massifs, parce qu'on les destine au gros trait, peuvent pâturer dans des plaines herbeuses. L'herbe que les jeunes animaux broutent de plus en plus peut, quand elle est trop succulente, leur devenir funeste; en les nourrissant trop, en les excitant vivement, on a à craindre qu'il n'en résulte la pléthore, l'apoplexie, des phlegmasies, la mort. Les poulains qu'on a mis au pâturage après avoir été nouvellement sevrés, y passent très-rarement, en France du moins, la saison rigoureuse; si cependant cela devait avoir lieu, il serait nécessaire de leur ménager, sous des hangars, des asiles contre les intempéries; une telle précaution est utile, même dans la belle saison, sous les climats où la température est variable. En effet, l'on voit ces jeunes animaux chercher à s'abriter derrière des haies, sous des arbres, pour se soustraire aux vents du Nord, aux pluies froides du printemps et de l'automne. Des hangars, pourvus de cheminées, ont été remarqués par M. Iluzard fils dans des pâtures permanentes de l'Angleterre. Dans certains pays, les poulains, avant comme après le sevrage, paissent dans le jour, pour rentrer à l'écurie tous les soirs; pour les en faire sortir, il faut

attendre que le soleil ait pompé les brouillards et la rosée, et ils doivent être ramenés avant la nuit. Il leur serait plus difficile de supporter les alternations de la chaleur des écuries et du froid humide, que le séjour habituel des pâturages. Ne pouvant pas se dispenser de renfermer à l'écurie des poulains nouvellement nés, et pour ne pas les rendre frileux, ce bâtiment devra être sain, propre et point trop chaud ; on aura soin que les mangeoires ne soient pas trop hautes, afin qu'ils puissent y manger aisément ; soir et matin on renouvelle la litière. Il est, en outre, nécessaire non-seulement de promener de temps en temps les jeunes animaux, mais aussi de les mettre en liberté pendant une partie du jour, dans un enclos ou dans une vaste cour attenante à l'écurie. Si l'on est dépourvu de l'un et de l'autre de ces moyens, on doit renoncer à élever des poulains, ou il faut les vendre après le sevrage. Renfermés dans l'écurie, ils regrettent leur mère et leur liberté, ils s'agitent, se tourmentent, se débattent. A dix-huit mois ou deux ans, on sépare les poulains d'avec les pouliches ; jusqu'à cet âge, ils restent ensemble. Les mâles éprouvent les premiers les ardeurs sexuelles ; inquiets, agités, tourmentés, ils cherchent à couvrir les pouliches qui, le plus souvent, ne partagent pas cette ardeur immodérée, y répondent par des ruades. Elles sont d'ailleurs bien plus douces, plus faciles à conduire ; elles n'ont pas besoin de tant d'espace pour prendre leurs ébats, ni de clôtures si fortes pour les contenir ; un pâturage moins fin, moins délicat leur suffit, et les maladies particulières au jeune âge les attaquent moins fréquemment. Ce n'est pas brusquement qu'il faut priver les poulains de leur liberté. En leur mettant d'abord un licou sans longe, on les habituera à rester, pendant un temps qu'on prolongera de plus en plus, à la place où ils devront être fixés au bout de quatre à cinq jours. La longe qu'on ajoutera alors au licou aura assez de longueur pour permettre aux jeunes animaux de se coucher ; mais pas assez pour les exposer à se couper, à s'enchevêtrer, à s'étrangler. On tendra derrière eux une corde pour les contenir, car ils sont portés à *tiver au renard*. Pour les consoler de la perte de leur liberté, on leur prodiguera des caresses, on leur distribuera de la nourriture. Le pansage commence après les avoir attachés, et même avant ce moment ; il ne

s'agit pas de les étriller ; on se contentera de les brosser sur toutes les parties du corps, et, de temps en temps, on démêlera les crins avec le peigne. Ce n'est qu'à trente mois qu'on les soumet au véritable *pansage*. Voy. ce mot. Cet âge est aussi le plus propre à la *castration*. Dans le cas où, à l'âge d'un an ou dix-huit mois, la crinière et la queue seraient trop courtes et trop peu fournies, on en couperait les crins une fois par mois ; c'est le moyen de les faire croître vigoureusement ; mais on ne coupe pas les crins des oreilles et des jambes, car leur longueur n'est pas une beauté. Quand, à la fin de l'automne, on renferme à l'écurie les poulains qui ont été allaités au pâturage, et dont la première nourriture solide a été l'herbe verte, ils ont bien de la peine à s'habituer au foin et à la paille. Des fourrages cuits, dit Grogner, leur conviendraient alors d'une manière toute particulière ; mais ce régime qui, un jour, se généralisera, est jusqu'à présent, en France du moins, fort peu usité pour les bêtes équestres ; c'est encore rarement qu'on leur donne des carottes, des betteraves cuites ou crues, des grains ou des graines concassés. Ne pouvant pas ménager à la fin de la saison la transition du vert au sec par un peu d'herbe, et ne voulant pas distribuer des racines, les éleveurs ont soin d'abreuver abondamment les poulains, tenant toujours à leur portée de l'eau blanche légèrement salée. Ils préviennent, par ce moyen, le dégoût, l'inappétence, la constipation, l'alimentation imparfaite. Une trop grande quantité de fourrages secs, donnée aux poulains d'un à deux ans, a pour effet d'élargir, par un long séjour, les organes digestifs, de dilater ainsi l'abdomen, et de rétrécir le thorax par le refoulement du diaphragme ; inconvénient fort grave relativement aux chevaux dont on désire la rapidité, devant servir à la selle ou au tirage accéléré. La ration de foin et de paille qu'il convient de donner aux poulains depuis le sevrage jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge adulte ou cinq ans, ne saurait être précisée ; on doit distribuer le moins possible de ces deux fourrages, qu'on rend d'une digestion plus facile en les hachant. Nous ajouterons que les poulains nouvellement sevrés, étant mis au grain, comme il est très-convenable surtout pour les chevaux sveltes, et même si on leur en a donné avant le sevrage, il suffira, dans la première année,

de 3 à 4 kilogrammes de foin; l'augmentation à faire dans les années suivantes ne peut être déterminée. L'on devra observer les effets de la pénurie ou de la surabondance du fourrage; dans le premier cas, le poulain ne paraît pas satisfait à la fin de ses repas; dans le second, il laisse une partie de sa ration. Au reste, l'hygiène n'approuve pas l'usage rigoureux de rationner également les jeunes animaux du même âge, et l'abondance de nourriture a pour eux moins d'inconvénient que la pénurie. Le grain contenant sous un petit volume une grande masse de principes alibiles, est le genre d'aliments qui convient le mieux aux poulains. Pour leur en donner, on ne doit pas attendre qu'ils soient sevrés. Les Anglais leur en distribuent à partir du troisième mois après la naissance, et ils avancent, à l'aide de ce régime, l'époque du sevrage, parce que les nourrissons, étant plus grands, plus forts que s'ils n'eussent pas reçu du grain, étant déjà habitués à un aliment solide, se trouvent en état de supporter plus facilement la privation du lait maternel. Pendant l'allaitement, la ration d'avoine n'est que d'un demi-kilogramme par jour; on la donne concassée. Quoiqu'en petite quantité, elle seconde efficacement la nature, dont le travail relatif au développement du corps est, dans la première année, plus fort qu'il ne sera par la suite. La ration d'avoine est quatre fois plus forte après le sevrage, et on y ajoute trois à quatre kilogrammes de bon foin. À l'avoine entière ou concassée on peut substituer, dans la seconde et la troisième année, ce que les Anglais appellent *masche*, qui est un mélange économique composé d'avoine, d'orge, de graines concassées, de racines, par-dessus tout de carottes coupées, sur lequel on a versé de l'eau bouillante, et que l'on fait prendre tiède. L'influence de l'avoine, alimentation substantielle et tonique, est tellement grande sur le développement imprimé dans le premier âge et continué à divers degrés jusqu'à l'âge adulte, que la taille du cheval, s'il faut s'en rapporter à quelques éleveurs, se trouve de 162 à 216 millim. plus haute qu'elle ne l'eût été sans cette influence. De là le proverbe qui dit que *la taille du cheval est dans le coffre à avoine*. Par l'effet d'une opinion erronée, l'avoine avait été proscrite des haras comme l'une des causes de la fluxion périodique. On n'en distribuait point aux chevaux

avant l'âge de six ans. On s'était imaginé que la mastication du grain déterminait un afflux trop considérable d'humeurs à la tête, d'où résultait cette redoutable maladie. Il aurait été facile de faire disparaître cet inconvénient, si c'en eût été un, en concassant les grains ou en les donnant sous forme de *masche* pour la première et même la deuxième année; mais d'ailleurs, dans les haras sauvages, les poulains, aussi bien que les chevaux adultes, ne sont-ils pas réduits souvent à broyer des tiges sèches, dures, ligneuses, sans prendre, pour cela, la fluxion périodique? Grogner a cru devoir rapporter ce qu'un auteur, M. de Puibusque, a écrit sur la distribution du grain au poulain; nous suivrons son exemple. « Les poulains de race, indépendamment du lait de leur mère, doivent, à compter du vingt-cinquième jour de leur naissance, avoir du grain. On ne leur donnera d'abord qu'un demi-litre d'avoine concassée par repas, c'est-à-dire un litre par jour en deux fois. Il faut éviter, quand on donne l'avoine au poulain, d'y laisser de petites pierres, des gravois ou de la poussière; on lui fait une crèche à sa portée et l'on a soin, si la mère en est voisine, de l'attacher au haut du râtelier pour qu'elle ne mange rien de ce qui est destiné au poulain. Dans le deuxième mois, les poulains auront deux litres; on augmentera cette ration d'un litre à chaque mois, jusqu'au cinquième inclusivement. Ainsi, pendant le cinquième et le sixième, ils auront cinq litres. Pendant le septième et le huitième, ils auront six litres. Dès qu'ils seront sevrés, s'ils sont au sec, on ne doit leur donner, en outre de la ration d'avoine qui vient d'être réglée ci-dessus, que 2 kil. et 1/2 de foin, mais la paille à discrétion. Lorsqu'on peut les nourrir d'herbe, on supprime le foin ainsi que la paille, et l'avoine est réduite d'un tiers. Le vert doit être donné à discrétion aux poulains de tout âge. Chaque semaine on ajoute, en plus de la nourriture habituelle, un mélange composé d'un ou deux litres d'avoine avec autant de son, mêlés et bien mouillés. Cette *masche* ne peut être en tout que de quatre litres; elle sera de moitié moindre pour les jeunes poulains. À l'âge de dix-huit mois faits, si ces poulains sont au sec, leur ration d'un jour sera de 8 litres d'avoine, 4 kil. de foin, de la paille à discrétion; ils boivent deux fois par jour dans un abreuvoir élevé, ou dans une barbotière qui se

mettra dans la crèche, et cela avant de manger l'avoine. » Le même auteur dit plus bas : « La majeure partie des chevaux qu'on tire de l'étranger sont de bonne race ; ils sont élevés avec soin, et ils ont mangé du grain depuis les premiers mois de leur existence. Plusieurs éleveurs se plaignaient de voir préférer les chevaux étrangers aux leurs : ils assistent aux épreuves dont ces animaux sortent presque toujours vainqueurs ; ils savent qu'après la race, la nourriture au grain est la principale cause de cette force et de cette vitesse dont ils viennent de voir les effets. Voici un proverbe anglais : Pour faire de bons chevaux, trois choses sont nécessaires, *le père, la mère et le coffre à avoine.* » Dans quelques pays, on a l'usage de suivre un mode d'alimentation capable de pousser à l'engrais et d'énervier les poulains. Il consiste dans des espèces de soupes, composées de choux, de navets, d'autres légumes hachés et cuits ; du lait et du son y sont souvent ajoutés. Ce régime pourrait tout au plus, et pendant peu de temps, convenir pour adoucir la transition de l'allaitement à la nourriture sèche, tandis qu'on y soumet des poulains de trois ans et même plus. C'est surtout avant de les exposer en vente qu'on les traite ainsi ; ils ont alors un air d'embonpoint, de rondeur, qui en impose à l'acheteur. Quelques-uns de ces jeunes animaux ont été élevés dans l'inaction ; d'autres, plus âgés, ont beaucoup trop travaillé, sont à demi usés, et c'est plus particulièrement ces derniers qu'on s'attache à engraisser ou, comme disent les Bretons, à *possonner* ; pour mieux réussir, on les tient même, avant de les vendre, renfermés quinze jours ou trois semaines dans des écuries obscures, d'où ils sortent en se montrant inquiets, ombrageux, ce qu'on peut prendre pour du feu et de la vigueur. Mais bientôt on voit disparaître cette vivacité trompeuse, cet embonpoint factice. Il est difficile que le jeune animal puisse supporter le régime auquel il convient de le soumettre pour le disposer au travail ; il maigrit, il a peu de force, et, de plus, il est sujet à des gourmes malignes, à des catarrhes, à des affections de poitrine, à la fluxion périodique, etc.

Le tableau suivant représente le terme moyen de la croissance progressive de poulains de race noble auxquels on a donné de l'avoine. Ce tableau est le résultat d'une longue suite d'observations recueillies par

M. Ammon, maître d'un haras prussien.	
Pendant la 1 ^{re} année	590 mill. de croissance.
Pendant la 2 ^e	150
Pendant la 3 ^e	78
Pendant la 4 ^e	59
Pendant la 5 ^e	6 à 8.

D'après M. Ammon, les poulains élevés dans les écuries croissent plus vite que ceux qui naissent dans les pâturages et passent en plein air les premiers temps de leur vie. M. Ammon est d'avis que ce qui contribue le plus à déterminer la croissance est l'usage de l'avoine, et il conseille d'en donner dès l'âge de cinq à six semaines.

POULE. s. f. On le dit d'une masse quelconque d'enjen. En termes de courses, ce mot signifie une partie où diverses personnes mettent une certaine somme qui demeure en total au maître du cheval qui a gagné tous les autres à la course. *Mettre à la poule, faire une poule, gagner la poule.*

POULICHE. Voy. POULAIN.

POULIE. s. f. La machine qui porte ce nom est trop connue pour être décrite ici. Nous ne parlerons que de son emploi en chirurgie vétérinaire. Après l'opération de la *queue à l'anglaise*, on se sert de la *poulie* pour arrêter l'hémorrhagie et maintenir la queue relevée jusqu'à ce que les incisions soient cicatrisées, ce qui se fait de la manière suivante. La place que le cheval devra occuper dans l'écurie après l'opération étant préparée et limitée par des barres à 4 mètres ou à 4 mètres 50 centimètres de distance l'une de l'autre, une poulie mobile, dont la chasse sera très-levée, est attachée au plafond dans un endroit correspondant à la croupe. A un mètre ou à un mètre et demi plus en arrière, se trouvera une seconde poulie fixée convenablement au plafond. Le cordeau qui doit passer dans les poulies sera de la grosseur du petit doigt, et assez long pour permettre à l'animal de se coucher. A l'extrémité de ce cordeau, qui doit s'attacher à la queue, est une ganse ; à l'autre, est suspendu un sac de toile, pouvant contenir 4 kilog. de sable. L'opération étant terminée, les crins ayant été nattés en un seul faisceau qui se termine par un bout de fonet, auquel est attaché par son milieu un petit bâtonnet de 9 à 12 centimètres, on conduit le cheval à sa place, on passe le bâtonnet dans la ganse du cordeau, et, par le seul poids du sachet, la queue est tendue perpendiculairement à la

croupé. Dans cette position, les artères coccygiennes se trouvant comprimées par les chairs, l'hémorrhagie s'arrête ordinairement au bout de 10 minutes. Si elle continuait, on appliquerait autour de la queue plusieurs plumasseaux moitiés, et on les y maintiendrait pendant 7 à 8 heures à l'aide de tours de bandes serrés convenablement. Voy. QUETE A L'ANGLAISE.

POULINER. v. Mettre bas un poulain ou une pouliche. *Cette cavale ne tardera pas à pouliner, cette cavale a fraîchement pouliné.* Voy. PARTURITION.

POULINIÈRE. s. f. Il se dit de la jument destinée à produire des poulains, autrement, de la femelle du reproducteur.

POULS. s. m. En lat *pulsus*, du verbe *pulsare*, frapper; en grec *sphugmos*. Mouvement de dilatation imprimé à tout le système artériel par l'ondée de sang qu'y fait pénétrer chaque contraction du cœur, dilatation désignée sous le nom de *diastole*, et à laquelle succède la *systole*, qui n'est que le retour du vaisseau sur lui-même. Ainsi, les mouvements et les pulsations des artères, effet de la circulation du sang, perçus à l'aide du toucher, constituent le *pouls*. La distinction des variations que présentent ces battements, par leur nombre et leur vitesse dans la plupart des maladies, à cause du plus ou du moins de dérangement qu'elles apportent à la circulation sanguine, est en quelque sorte une boussole pour le pronostic et les indications curatives; mais il n'y a que la longue habitude d'un tact exercé qui puisse faire reconnaître la régularité ou les changements du pouls. Il peut, chez les animaux, varier en tout temps et en toutes conditions; cependant, il faut accepter pour donnée générale que le pouls d'un cheval bien portant, de taille moyenne, bien reposé, qui n'est pas excité par la faim ou par le travail d'une digestion pénible, est ordinairement souple, régulier, sans lenteur ni fréquence, et donne, terme moyen, par minute, trente-cinq pulsations, égales en force comme en durée; dans les mêmes conditions, le pouls de l'âne en donne cinquante. Il faut aussi, chez l'animal qui n'est pas malade, saisir pour l'exploration du pouls l'état de calme des passions, ou de toutes autres impressions intérieures, telles que l'amour, la crainte, la frayeur, la colère, et même la fureur, lesquelles produisent sur le système nerveux

des changements capables de retarder ou d'accélérer le mouvement circuloire. Après s'être ainsi familiarisé avec le pouls physiologique, le vétérinaire pourra tirer de son exploration chez l'animal malade, des signes qui lui seront utiles pour la connaissance des maladies. Il faut remarquer dans les pulsations artérielles, soit leur force ou leur intensité, soit leur rythme ou leur mode. Les changements, sous ces deux rapports, peuvent présenter de fort nombreuses variétés de pouls. Le pouls est *fréquent*, lorsque les pulsations sont en plus grand nombre qu'elles ne doivent être dans un temps donné; *précipité*, quand il est très-fréquent; *rare*, quand, dans un temps donné, il bat moins de fois que dans l'état naturel; *prompt* ou *vite*, quand les battements s'exécutent dans un temps fort court, ou, en d'autres termes, quand la diastole est plus prompte que la systole; *lent*, quand les battements se font avec lenteur, quand la systole est plus prompte que la diastole; *dur*, lorsque l'artère frappe le doigt à la manière d'un corps solide; *tendu* ou *nerveux*, lorsque l'artère paraît tirée par deux forces opposées; *serré*, quand il est dur et tendu; *mou*, quand l'artère frappe le doigt avec mollesse; *souple*, quand il est doux au toucher et modérément développé; *plein*, quand l'artère, quel que soit son diamètre, paraît bien remplie; *vide*, quand l'artère paraît ne contenir que de l'air; *grand* ou *petit*, suivant que l'artère paraît avoir un grand ou un petit diamètre; *concentré*, quand il est en même temps petit, dur et tendu; *filiforme*, quand il est très-petit; *développé*, quand il est plus grand qu'à l'ordinaire; *fort*, quand il résiste à la pression et frappe fortement le doigt; *vil*, quand il est prompt, fréquent et fort; *vibrant*, quand il est grand, dur, tendu, prompt et fréquent; *faible*, quand il frappe faiblement et disparaît sous le doigt qui le presse. Le pouls présente encore d'autres différences relativement au mode des pulsations: il est *égal* ou *inégal*, suivant que les pulsations sont semblables ou dissemblables entre elles; *régulier* ou *irrégulier*, suivant que ces caractères, quels qu'ils soient, se répètent ou ne se répètent pas dans le même ordre pendant un temps donné. Il peut encore être *intercédent*, *ondulant*, *vermiculaire*, *formicant*, *serratile*, *myure*. Voy. ces mots. Toutes ces variétés de pouls ont été réduites, pour la pratique, à huit divisions principales qui sont le pouls *fort*

ou faible, grand ou petit, mou ou dur, concentré ou développé, vite ou lent, fréquent ou rare, égal ou inégal, régulier ou irrégulier; il faut y ajouter le pouls *intermittent*. — Le pouls se tâte, chez le cheval, à une artère nommée *glosso-faciale*, dans l'endroit où elle passe sur le contour du maxillaire, ou à une autre artère dite *sous-zygomatique*. Pour explorer le pouls au premier de ces vaisseaux, on pose une main sur le chanfrein de l'animal, on place le pouce de l'autre main sur la partie inférieure de la joue, afin d'y prendre un point d'appui, et après avoir cherché l'artère dans la fissure située entre la partie droite et la partie recourbée du maxillaire, on en presse mollement les parois avec le médius et l'annulaire, de manière à ce qu'elle passe obliquement entre ces deux doigts. Si l'on veut recourir à l'artère sous-zygomatique, on place la pulpe des deux ou trois premiers doigts sur le trajet du vaisseau, au-dessous de la crête sous-zygomatique et près de l'articulation temporo-maxillaire. Ce n'est que dans les chevaux fins que le pouls est perceptible aux artères latérales du boulet, et l'on ne tire que peu de renseignements de l'exploration des artères qu'on nomme *coccygiennes*, et qui se trouvent à la queue.

POUMON. s. m. En latin *pulmo*; en grec *pnéumôn*, de *pnéin*, respirer. Les *poumons*, au nombre de deux, sont des viscères enfermés dans la cavité thoracique, et servent à l'acte essentiel de la respiration. D'une même conformation, d'une même structure, spongieux, celluleux, expansibles, volumineux, ils se trouvent séparés l'un de l'autre par le médiastin, et chacun d'eux remplit exactement la cavité de la plèvre, de manière que sa surface externe est toujours en contact avec les parois internes du thorax. Chaque poumon est attaché, derrière la base du cœur, par les bronches et les vaisseaux pulmonaires autour desquels se replie la plèvre médiastine pour former la capsule pulmonaire. La structure des poumons résulte principalement des divisions successives des bronches et des vaisseaux pulmonaires, divisions qui constituent une multitude de lobules plongés dans un tissu lamineux, extensible et très-abondant. Cette substance lobulaire, molle, légère, expansible, et généralement peu sensible, suit les mouvements du thorax en se dilatant et se resserant comme lui. Plongés dans l'eau, les

poumons surnagent dès que l'animal, sorti du ventre de la mère, a respiré; ceux du fœtus se précipitent au fond. Dans l'état sain, et chez l'adulte, ces viscères présentent une teinte d'un rouge pur un peu pâle, qui se trouve généralement plus foncée dans les jeunes sujets, et moins dans les vieux. Les vaisseaux sanguins qui se distribuent aux poumons sont de deux sortes: il y a des vaisseaux de nutrition et des vaisseaux préposés à la circulation pulmonaire. Voy. CIRCULATION. Les poumons sont toujours en activité et exécutent deux mouvements alternatifs pour l'*inspiration* et l'*expiration*. Le premier est un mouvement d'expansion ou de dilatation, qui permet l'entrée de l'air dans les voies aërières; l'autre est un mouvement de resserrement qui produit l'expulsion d'une partie de l'air des poumons. Voy. RESPIRATION. — Les principales maladies du poumon font le sujet des articles *phthisie*, *pleurésie*, *pleuropneumonie*, *pneumonie*, *pousse* et *tubercule*. Voy. ces mots. Pour les plaies de ces organes, il résulte des remarques de MM. Leblanc et Troussseau, que l'on peut regarder les blessures faites par une baïonnette comme généralement moins graves que celles qui viennent du sabre.

POURRIER. v. Terme dont les *éleveurs* se servent pour indiquer qu'un poulain n'acquiert pas les qualités qu'il devait posséder. *Pourrir à l'attache*.

POURRITURE DE LA FOURCHETTE. Voy. CRAPAUD et MALADIES DE LA FOURCHETTE.

POURRITURE SÈCHE. Nom vulgaire du *charbon essentiel* sur les reins.

POUSSE. s. f. Du verbe latin *pulsare*, battre, frapper. État morbide qui se fait souvent remarquer chez les chevaux, et dont le principal symptôme est l'altération de la respiration, le soubresaut ou entrecouplement du flanc. Plusieurs affections peuvent déterminer cet état, auquel, indépendamment des lésions matérielles appréciables qui l'amènent, on a même assigné pour cause occasionnelle quelque chose que l'on ne peut apercevoir; mais l'*emphysème pulmonaire* paraît être la plus commune de toutes les affections qui donnent lieu à la *pousse*. Cette cause ordinaire est une altération des vésicules des poumons avec épanchement d'air dans le tissu pulmonaire; elle est, de son côté, le résultat des exercices violents et soutenus auxquels on soumet les

chevaux de course, de selle, de cabriolet, de poste, de diligence, de cavalerie; des grands efforts des chevaux de trait pour tirer de lourds fardeaux, ou des voitures pesamment chargées; et, à ces causes qui produisent l'emphysème pulmonaire, vient souvent se joindre pour auxiliaire l'usage du foin donné exclusivement et en trop grande quantité à ces animaux, notamment lorsqu'on en exige des services peu de temps après leur repas. On peut en dire autant de tous les aliments qui, sous un grand volume, fournissent peu de principes nutritifs et nuisent parce qu'ils sur-excitent l'estomac et les intestins tout en diminuant la place nécessaire pour la liberté des mouvements du poumon. Enfin, trop de nourriture excitante ou constamment sèche, avec un long repos ou peu d'exercice, est à compter aussi parmi les causes de l'affection dont il s'agit. Les symptômes de l'emphysème pulmonaire qui la déterminent peuvent être divisés en trois degrés. *Premier degré.* On n'observe que des symptômes généraux des organes pectoraux. Il y a tristesse, inappétence, fréquence de la respiration, une toux quinteuse; l'auscultation et la percussion permettent de reconnaître l'organe affecté, et de constater la nature et le siège de la maladie. *Second degré.* Les chevaux conservent, en général, leur gaieté, leur appétit ordinaire et même de l'embonpoint. Néanmoins, au milieu de cet état de santé apparente, une toux, quelquefois petite, sèche, courte, toujours quinteuse, rarement sonore, se fait entendre particulièrement après le repas et pendant l'exercice. La respiration, à peu près de fréquence normale, est égale et régulière dans l'inspiration, et entrecoupée dans l'expiration par le soubresaut, contre-temps ou coup de fouet de la pousse. Le bruit respiratoire est faible. Quand cette faiblesse est générale, elle annonce l'emphysème général des deux poumons; quand elle est bornée ou circonscrite, et accompagnée d'une résonnance plus forte, également circonscrite, elle est le signe de l'emphysème pulmonaire local. La faiblesse du bruit respiratoire pulmonaire s'accompagne ordinairement de plusieurs bruits accidentels faciles à constater et qui sont au nombre de trois, qu'on ne trouve d'ailleurs pas toujours réunis ensemble. Ces bruits sont : 1^o le râle crépitant sec, ou craquement; 2^o le râle sibilant ou siffant;

3^o le frottement ou bruit bronchique. Le râle crépitant sec se fait entendre dans toute l'étendue des poumons, si l'emphysème devient général; il est circonscrit quand l'emphysème est local. Dans ce dernier cas, on l'entend particulièrement aux bords supérieurs ou inférieurs du poumon. On présume qu'il se passe dans les vésicules pulmonaires dilatées ou dans le tissu cellulaire interlobulaire renfermant de l'air épanché dans ses mailles. Le râle sibilant est un sifflement aigu et sec, qui se fait entendre ordinairement pendant l'expiration, et qui ressemble au bruit qu'on remarque chez les chevaux qui halètent, mais beaucoup moins précipité. Il est permanent, il persiste après la toux et augmente d'intensité après l'exercice. C'est le signe de nombreuses et vastes dilatations vésiculaires. Le bruit chronique ou frottement ne se fait entendre que pendant l'inspiration, principalement en arrière de l'épaule; l'expiration qui lui succède est peu percevable à l'oreille; il peut être comparé au bruit que produiraient deux petites planchettes frottées l'une contre l'autre: il est caractéristique de la dilatation vésiculaire. Le pouls ne donne que des renseignements généraux; il offre de la fréquence, de la plénitude, de la petitesse et de la mollesse. Les battements du cœur sont forts et sans bruits accidentels. Tels sont les signes que l'animal présente quand il est au repos. Pendant le travail ou l'exercice, quelques symptômes deviennent plus apparents; la respiration s'accélère beaucoup, et la *dyspnée* pourrait devenir suffocante, si l'exercice ou le travail duraient trop longtemps. Avant, comme après l'exercice, la percussion de la poitrine donne une résonnance très-forte et étendue à toutes les régions pectorales, si l'emphysème est général ou disséminé, et une résonnance anormale locale quand l'emphysème est circonscrit. *Troisième degré.* Dans les chevaux très-pous-sifs, ou qui le sont depuis longtemps, le phénomène dit *soubresaut* est très-apparent et détermine une secousse tellement forte que le train de derrière, et parfois même tout le corps de l'animal, en sont ébranlés. Les côtes semblent se tordre, les muscles du bas-ventre se contractent convulsivement, les flancs sont retroussés et comme tirillés. La gêne de la respiration est quelquefois portée à un tel point que l'animal refuse de marcher, et

même présente les signes d'une suffocation prochaine si on le force tout à coup à un mouvement rapide. Il y a trop d'incertitude dans les propositions des moyens curatifs, pour que l'on puisse éviter de reconnaître incurable une pareille lésion organique. Tout ce qu'il est permis d'espérer, c'est de reculer le terme de la vie et de prolonger les services de l'animal. La meilleure méthode à suivre pour cet effet, c'est de diminuer le travail, de borner les aliments à de la paille avec peu de foin, ou pas du tout, et d'y employer plus d'avoine. On pense même parvenir à diminuer considérablement le soubresaut du flanc, par le repos à l'écurie ou à la prairie, par l'usage de la farine d'orge accompagnée de quelques carottes hachées et données en pâte ou délayées, par plusieurs petites saignées aux jugulaires, et par l'administration, le matin à jeun, d'électuaires adoucissants et anodins. Le symptôme dont nous venons de nous occuper et qui, seul, est le cachet de la pousse, reconnaît encore pour causes, les anciennes maladies du pommou, des plèvres, du cœur, quelques affections nerveuses, etc. La pousse est regardée comme une affection héréditaire. Voy. TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES.

POUSSÉ DE NOURRITURE. Se dit d'un cheval qu'on a trop fait manger.

POUSSER. v. Mot employé en parlant du cheval, pour dire le faire galoper. On outre un cheval lorsqu'on le *pousse* et qu'on le fait galoper trop vite et trop longtemps. — *Pousser* se dit aussi pour *battre du flanc*.

POUSSER SES DENTS. C'est la même chose que *mettre ses dents*. Voy. **DENT**.

POUSSIF, IVE. adj. En lat. *anhelator*. Se dit d'un cheval ou d'une jument qui est affecté de la *pousse*. On dit *poussif outré*, en parlant de celui qui est au dernier degré de la maladie.

POUST. Voy. **OPIMUM**.

POUX. Voy. **PUTHRIÆÆ**.

PRAIRIE. s. f. En lat. *pratium*. Terrain qui produit une herbe assez abondante et assez haute pour être convertie en foin. Si elle est pâturée sur pied, la *prairie* prend le nom d'*herbage*. Voy. ce mot.

Les prairies sont *permanentes* ou *naturelles*, *temporaires* ou *artificielles*. Les premières peuvent durer plusieurs siècles sans qu'on ait besoin de les ensemerer; les secondes sont maintenant peu de temps et alternent avec d'autres cultures. Quand ils sont abandonnés

à la nature, ces terrains produisent peu. Les produits des prairies varient de qualité suivant la nature du terrain, et plus encore en raison de son exposition; ce qui les fait distribuer en trois classes, c'est-à-dire en ceux de première qualité ou prairies élevées, en ceux de seconde qualité ou prairies moyennes, et en ceux de troisième qualité ou prairies basses et marécageuses. L'eau surtout influe sur ces différences, car, si elle est indispensable aux productions de la terre, elle les détériore cependant par sa trop grande abondance. Cette détérioration, dont les prairies élevées sont exemptes, parce que les crues d'eau des rivières ou des torrents ne les atteignent jamais, va en diminuant graduellement depuis les prairies basses où l'eau séjourne une partie de l'année, jusqu'à celles moyennes qui ne sont inondées que momentanément.

Quel que soit le gisement des prairies permanentes, lors même qu'elles ne seraient pas entièrement abandonnées à la nature, la quantité de plantes qui y pullulent, dont un grand nombre est inutile ou nuisible, les rend, sous le point de vue alimentaire, très-inférieures aux prairies temporaires enssemencées. La prairie permanente, de quelque nature qu'elle soit, offre presque toujours, en plus ou moins grand nombre, trois sortes de plantes, qui sont : *alimentaires*, *parasites*, *malaisantes*. Parmi les graminées *alimentaires*, les prairies permanentes offrent, l'*avoine élevée*, *fromental*, ou *ray-grass des Anglais*, fourrage abondant dans les terrains gras. L'*avoine des prés*, celle *jaunâtre*, petite, mais de bonne qualité; l'*ivraie vivace*, éminemment nutritive; la *fétuque élevée*, bon fourrage fort abondant; le *froment-chiendent*, etc. Parmi les plantes légumineuses de même qualité, on compte le *trèfle des prés* ou *triolet*, dont la culture est plus étendue que celle de toutes les autres plantes fourragères, donnant un foin très-nutritif, mais d'un fanage difficile. Le trèfle *rampant*, le *fraisier*, l'*agraire*, plus propres à être pâturés que fauchés; la *luzerne commune*, improprement nommée, dans le Midi de la France, *sainfoin*, *esparcette*, plante nutritive, échauffante et végétant spontanément dans les prés ordinaires; la *falcata*, la *polymorpha*, la *lupulina*, etc. Autres espèces de ce genre fourrageux : le *sainfoin*, *esparcette*, *tête de coy*, la *gesse des prés*, précieuse et fort commune dans les prés un peu humides; la

tubéreuse, celle à larges feuilles, qu'on a nommée *pois de vache*; la *cultivée*, excellente légumineuse, plus souvent spontanée qu'objet de culture; la *coronille*, très-bon fourrage; le *mélilot*, nommé trèfle des mouches, etc. Les plantes parasites sont celles que dans toute culture on nomme vulgairement *mauvaises herbes*, parce qu'elles occupent une place destinée à d'autres réellement utiles, leur enlèvent les engrais, soit de l'air, soit de la terre, et très-souvent leur nuisent par leurs excréments. Parmi ces plantes, il en est qui, dans un terrain destiné au pâturage, ne sont pas sans utilité, comme pourvues de quelques sucs nutritifs et pouvant corriger la fadeur de l'herbe printanière par les principes acides qu'elles renferment, quoiqu'au moment de la fauchaison quelques-unes d'entre elles aient disparu, et que d'autres, étant devenues ligneuses, rendent le fourrage grossier par le volume et la dureté de leurs tiges. Celles de ces plantes auxquelles le bétail ne répugne pas, sont : l'*oseille des prés*, qui, étant fraîche, est du goût de tous les herbivores; le *resson des prés*, qui disparaît avant la fauchaison; plusieurs espèces de *patience*, celle des marais surtout, qui, dans sa jeunesse, plaît fort aux chevaux; la *jacée*, la *scabieuse des prés*, la *bistorte*, la *carotte*, précieuse pour sa racine, mais qui épuise en pure perte les prairies; le *panais*, qui, comme la précédente, ne mérite d'être cultivé que pour sa racine; le *plantain lancéolé*, se multipliant d'une manière fâcheuse dans une prairie et échappant à la faux; enfin, le *piéd d'oïseau*, excellente plante de pâturage, qui, par sa petiteesse, se dérobe également à la faux. A cette liste, peuvent être ajoutés : des *caille-lait*, des *mille-feuilles*, la *sauge des prés*, improprement nommée *toute-bonne*, l'*aigremoine*, la *grande marguerite*, et d'autres plantes que l'animal qui pâture ne dédaigne pas et qui, après avoir diminué le produit de la récolte, en déprécie la qualité. Parmi les plantes qui, sans être d'une nature malfaisante, déplaisent au bétail, parce qu'elles sont ou dures, ou pauvres en principes alimentaires, ou visqueuses, ou aromatiques, ou armées de piquants qui blessent le palais, sont les *joncs* et les *laïches*, qui envahissent les prés où l'eau est stagnante. Les joncs les plus communs sont le *piquant*, le *congloméré*, l'*articulé*. On comprend sous le nom de *laïches* des cypéracées.

telles que la *latche dioïque*, le *choin noirâtre*, le *scirpe des marais*, plantes qui avilissent tellement le fourrage, que dans le département du Rhône et dans plusieurs autres qui l'avoisinent, on stipule, en achetant de cette dernière, qu'elle ne contiendra ni jones ni laïches. Les plantes visqueuses qui déprécient le foin sont la *grande mauve*, la *mauve alvèe*, la *guimauve*, la *buglosse*, la *grande consoude*, la *vipérine*, la *cyuglosse*, etc. Les plantes plus ou moins aromatiques produisant le même effet sont, indépendamment de la *toute-bonne*, qui ne contient que peu d'arome, la *brunelle ordinaire*, la *bétoïne*, le *lamier blanc*, le *tycople d'Europe*, le *pouliot*, la *menthe sauvage*, l'*angélique des prés*, la *berce*, le *cerfeuil sauvage*, sans compter la *carotte* et le *panais*, qui n'offrent de principes nourrissants que dans les racines cultivées. Après les jones et les laïches, qui ont l'inconvénient de blesser le palais, il faut ajouter le *chardon penché*, le *chardon des marais*, la *scarrette des champs*, qui se jettent dans les prés négligés. Beaucoup d'autres plantes ayant un principe vénéneux déprécient le foin qui les contient; il en est une surtout, la *crête de coq*, que l'on trouve rarement dans le foin, attendu qu'elle fleurit, mûrit et se ressème avant la fauchaison; partout où cette plante s'établit, les bonnes plantes disparaissent, et c'est avec raison qu'elle est regardée comme le fléau des prés. Les plantes vénéneuses sont rares dans les prés moyens, peu communes dans les hauts prés, et moins abondantes qu'on ne croit dans les prairies aquatiques et même marécageuses. On rencontre dans les marais la *grande ciguë*, la *ciguë vireuse*, dont la racine est plus vénéneuse que la précédente; l'*œnanthe globuleuse*, la *safranée*, encore plus vénéneuse que les premières; la *phellandrie aquatique*, la plus narcotique pour le cheval; la *renoncule aquatique*, la *renoncule longue*, la *scélérate*, la plus âcre des trois; l'*euphorbe des marais*, celui des bois, la *gratiolle*. Dans les prés des montagnes, ce sont l'*ellébore blanc*, ou celui nommé *varaire*; dans la haute Auvergne, trois espèces d'*aconit*, la *mercuriale vivace*, deux espèces de *renoncules*, plusieurs *anémones*, des *genêts*, etc. Quoique l'instinct des animaux réduits à l'état de domesticité soit faible, ils distinguent, en général, les plantes qui peuvent leur nuire. Les mêmes substances n'agissent pas de la même manière dans les

diverses espèces d'animaux ; il en est qui mangent impunément le *cabaret*, la *ciguë*, l'*équisetum* et la *phellandrie aquatique*, qui agit plus énergiquement sur le cheval que sur les autres herbivores.

La prairie *temporaire*, dite *artificielle*, est un terrain arable sur lequel on a établi une seule ou peu d'espèces de fourrages susceptibles de fauchaison et qui, au bout de cinq ou six années, doivent être remplacées par d'autres cultures. On nomme aussi *prairie temporaire* ou *momentanée*, le terrain arable où les plantes fourragères qu'on y sème, et qui doivent être pâturées pendant quelques mois, ou coupées une fois seulement. Il en est de même de ce qu'on nomme *pré-gazon* ; celui-ci est le résultat de l'ensemencement de la graine de foin sur un terrain emblavé, c'est-à-dire semé en blé. On ne fauche pas ces sortes de prés, qui durent peu. En France, on ne cultive en prairies temporaires que la *luzerne*, le *trèfle* et le *sainfoin*. Il est rare que les assolements admettent des *vesces*, des *gesses* ; d'autres légumineuses pourraient fournir au bétail une bonne et abondante nourriture.—La *luzerne* se trouve en première ligne pour les prairies artificielles, à cause de sa qualité et de la quantité de ses produits ; elle donne jusqu'à trois ou quatre récoltes dans la même année. D'après Bourgelat, l'usage de cette plante ne convient, pour les chevaux, ni en vert ni en sec ; il l'accuse de causer la gale, le farcin et les eaux aux jambes. Mais l'expérience a reformé à cet égard le jugement porté par ce grand hippiatre. On s'en sert pour les mères qui nourrissent, car elle fournit des sucs nutritifs et abondants ; si on lui reproche d'être échauffante, elle a de commun cette propriété avec les meilleures substances alimentaires. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle peut être trop mûre, trop ligneuse pour le cheval, et qu'elle n'est pas d'une distribution aussi facile que le foin ordinaire. Pour bien apprécier les avantages et les inconvénients de cette nourriture, l'on doit consulter les besoins du service et les facilités d'exécution selon les localités. — Le trèfle est employé surtout en vert ; à l'état sec, comme fourrage, il est d'une administration plus difficile que la luzerne ; quant à la facilité qu'il a de perdre ses feuilles, l'inconvénient ne serait pas grand, puisque le cheval s'accommode moins de celles-ci que des tiges. Lorsqu'il a été bien récolté et bien conservé,

on n'a à craindre ses qualités nutritives que dans le cas d'un changement trop brusque de régime. — Le sainfoin, dont la dénomination annonce ses bonnes qualités, et qu'on nomme aussi *sainfoin commun* ou *esparcette*, est une plante vivace d'une ressource précieuse dans les plus mauvais terrains ; sans cette plante, la cavalerie se trouverait souvent dans la disette. Le sainfoin produit moins que les autres légumineuses ; mais il a sur elles l'avantage de pouvoir être pâturé sur pied, fût-il mouillé par la rosée. Les chevaux en sont très-avides : c'est une bonne nourriture qui n'est point échauffante. Les graines de sainfoin peuvent être données en guise d'avoine lorsqu'elles sont grosses. Les reproches que lui fait Bourgelat sont cette fois encore mal fondés. Dans plusieurs pays, le sainfoin est mélangé avec de la paille et distribué ensemble ; il en résulte une bonne nourriture.—Quant à l'usage des produits des prairies artificielles, voy., à l'article *RATION*, *Composition des rations pour les chevaux de troupe*.

PRATIQUE. s. f. En lat. *usus*. Ce qui se réduit en acte dans une science, un art. Exercice de l'hippiatrique ; application raisonnée des principes de l'art aux traitements des maladies du cheval, étudiées dans leur nature, leur siège, et comparées avec l'état de santé.—La *pratique* sans la *théorie* n'est que de la routine, c'est-à-dire l'application empirique de tel ou tel remède à telle ou telle maladie ; elle ne peut que nuire.

PRATIQUES ABSURDES, SUPERSTITIEUSES ET PRÉJUGÉS POPULAIRES. Il est parlé de ces pratiques, de ces superstitions et de ces préjugés aux articles suivants : *Accouplement*, *amulette*, *anus*, *avives*, *barbillon*, *barrer la veine*, *brehaigne*, *coup de corne*, *donner les plumes*, *églander*, *énerver*, *génération*, *indigestion*, *ischurie*, *nager à sec*, *parturition*, *plumasseau*, *rage*, *salières*. Nous ajouterons les faits suivants. Dans la ville de Naples, au palais d'un prince Caraffe, où dans quelque autre monument, on voit la tête d'un cheval de bronze qui, placé jadis devant la cathédrale, et représenté sans mors et sans bride, fut longtemps le symbole de la liberté des Napolitains. On prétend que l'empereur Conrad IV lui fit mettre un frein, afin d'annoncer ainsi d'une manière allégorique la dépendance où il tint cette ville, après en avoir fait la conquête. Le peuple de Naples avait une estime si su-

perstitieuse pour ce cheval, qu'il attribuait à son ombre la vertu de guérir les chevaux malades. Cette espèce d'idolâtrie fut enfin cause qu'on le mit en pièces, par des ordres supérieurs. Il n'en reste plus que la tête.—S'il meurt un cheval aux paysans de l'Irlande, ils en suspendent au plancher un pied ou une jambe, qu'ils regardent alors comme des choses sacrées. Dans ce même pays, lorsque l'on parle d'un de leurs chevaux présents, il faut sur-le-champ cracher dessus, et, s'il est absent, dire : « Que Dieu le conserve », sans quoi il tombe malade ; et alors vous récitez un *Pater* dans son oreille droite, pour le guérir.—Dans son *Histoire de Paris*, Dulaure rapporte que l'un des battants de la porte de Saint-Séverin était autrefois presque entièrement couvert de fers de cheval, et qu'il a vu de pareils fers cloués aux portes de plusieurs autres églises. C'était un vieil usage, lorsqu'on entreprenait un voyage, d'invoquer pour son succès l'assistance de saint Martin ; ce saint était un des patrons de cette église. Pour témoignage de cette invocation, on attachait un fer de cheval à la porte ou à la chapelle de cette église ; et, pour que ce saint protégé le voyageur et son cheval, on faisait rougir au feu la clef de sa chapelle, et on en marquait l'animal.—Le *Journal des haras* rapporte ce qui suit ; c'est une nouvelle preuve de la difficulté qu'éprouvent encore les lumières à pénétrer dans certaines campagnes. « En 1855, un artiste vétérinaire du gouvernement visitait des bestiaux malades à Sainte-Marie, près d'Étalle. Se trouvant dans une écurie où étaient deux chevaux attaqués, il reconnut bientôt qu'il y régnait une odeur cadavéreuse. Pendant qu'il se livrait aux recherches les plus minutieuses pour en découvrir la cause, on lui raconta qu'un sieur F..., se prétendant *guérisseur infailible*, avait traité un dernier cheval qui était mort ; qu'alors il n'avait imaginé d'autre moyen d'expliquer sa déconvenue qu'en suggérant au propriétaire qu'un maléfice aurait été jeté sur ses chevaux par une vieille femme du village, qu'il osa désigner, ajoutant que, pour l'arrêter dans ses entreprises diaboliques, il n'y avait qu'un moyen à employer : c'était de pratiquer au plus tôt, sous le seuil de la porte de l'écurie, une grande fosse pour y déposer le cadavre du dernier animal crevé, en l'y plaçant sur le dos, les jambes en haut, et la tête reposant sur une niche de pain. Ce qui a été religieusement

exécuté. L'artiste vétérinaire eut beaucoup de peine à faire comprendre à ces bonnes gens qu'il n'y avait aucun rapport entre le cheval enterré sous le seuil de l'écurie et la guérison de ceux qui étaient sur pied ; qu'au contraire les émanations putrides et délétères qui s'échappaient du cadavre ne pouvaient manquer d'occasionner de nouvelles maladies aux bestiaux sains, et peut-être à l'homme. Enfin, aidé de l'autorité du maire, et fort de l'intervention du curé de l'endroit, il parvint à leur faire entendre raison, surtout en leur promettant la guérison des deux chevaux qui restaient ; ce qui eut lieu heureusement. Le cheval en question a donc été déterré et enfoncé hors du village, conformément aux réglemens. »

PRÉCIPITÉ. adj. Se dit d'un état du *pouls*.

Voy. ce mot.

PRÉCIPITÉ BLANC. Voy. **PROTO-CHLORURE DE MERCURE**.

PRÉCIPITÉ PERSE. Voy. **DEUTOXYDE DE MERCURE**.

se **PRÉCIPITER.** v. Se dit des chevaux trop sensibles qui, étant touchés par quelque objet, éprouvent une sorte de chatouillement, une surprise qui les fait se jeter précipitamment en avant. Voy., à l'art. **DÉFAUT**, *Des chevaux trop sensibles*.

PRÉCIPITÉ ROUGE. Voy. **DEUTOXYDE DE MERCURE**.

PRÉCURSEUR. adj. et s. m. En lat. *præcursor*, de *præ*, avant, et *currere*, courir. On le dit des signes qui annoncent une maladie prochaine. *Signes précurseurs*.

PRÉDISPOSANT. adj. Se dit, en pathologie, de toute cause qui dispose à une maladie, mais dont l'effet n'a lieu que par la réunion d'une cause occasionnelle. Voy. **CAUSE**.

PRÉDISPOSITION. s. f. En lat. *prædispositio*, de *præ*, d'avance, et *disponere*, disposer. Aptitude d'un tissu, d'un organe, d'un individu, à contracter une maladie. La constitution, le tempérament, l'âge, le sexe, la conformation, l'hérédité, constituent chez les individus la *prédisposition* aux maladies. Voy. **CAUSE**.

PRÉHENSION DES ALIMENTS. Le mot *préhension* dérive du lat. *prehensio*, qui lui-même vient du verbe *prehendere*, prendre, saisir. La *préhension des aliments* est l'action que fait l'animal en prenant les aliments avec sa bouche.

PRÉJUGÉS POPULAIRES. Voy. **PRATIQUES ABSURDES, SUPERSTITIEUSES**, etc.

PREMIER SANG. On désigne sous cette dénomination une classe de chevaux anglais. Voy., à l'art. *RACE, Cheval anglais.*

PRENDRE CHAIR. On le dit d'un cheval qui commence à se rétablir après une maladie.

PRENDRE DE L'AVANTAGE POUR MONTER A CHEVAL. Voy. *MONTER A CHEVAL, 4^e art.*

PRENDRE LA 5^e RÈNE, PRENDRE LES CRINS, SE TENIR AUX CRINS, SE TENIR AU POMMEAU DE LA SELLE. C'est s'attacher aux crins ou à la selle pour supporter et suivre les mouvements brusques du cheval, et retrouver son équilibre. Ce moyen est employé par ceux qui n'ont point de fermeté à cheval, et il est dangereux; car, ne réussissant pas toujours, il est la cause de nombreux accidents que la pusillanimité seule du cavalier occasionne. En effet, pendant que celui-ci fait usage de ses poignets pour se soutenir, il est obligé à abandonner son cheval. Outre cela, il néglige de bien fixer les parties qui constituent l'assiette et rend sa position plus incertaine encore. Il faut, dès les premières leçons, s'occuper d'affermir en selle les commençants, afin qu'ils ne songent point à recourir à l'expédient dont nous venons d'indiquer les inconvénients. Voy. *TRAVAIL DE LA PLATE-LONGE.*

PRENDRE LE GALOP. Voy. *GALOP.*

PRENDRE LE MORIS AUX DENTS. Voyez *MORIS.*

PRENDRE LE TROT, LE GALOP. On le dit du cavalier quand il excite son cheval à aller du trot ou le galop; et du cheval quand il se met de lui-même à l'une ou à l'autre de ces allures sans y être excité. Voy. *GALOP et TROT.*

PRENDRE LES AIDES DES JAMBES. Se dit du cheval qui commence à répondre à ces aides.

PRENDRE LES COINS. C'est entrer dans les angles du manège.

PRENDRE LES CRINS. Voy. *PRENDRE LA 5^e RÈNE.*

PRENDRE SES DENTS. C'est, à l'égard du cheval, la même chose que mettre, pousser ses dents. Voy. *DENT.*

PRENDRE TROP DE TRAIN. On le dit d'un cheval qui va trop vite, qui est enclin à s'en aller.

PRENDRE UNE BELLE CADENCE SUR LES AIRS. Voy. *CADENCE.*

PRENDRE UNE BONNE ASSIETTE. Voy. *ASSIETTE.*

PRÉPARATION A LA COURSE. Voy. *ENTRAÎNEMENT.*

PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS. Modification que l'on fait subir soit physiquement, soit chimiquement aux drogues simples, fournies par la nature, pour les transformer en substances propres à être administrées aux malades. La plupart d'entre elles ne peuvent être employées qu'après avoir subi certains modes de *préparation.*

PRÉSBYOPIE. Voy. *PRÉSBYTIE.*

PRÉSBYTIE. Voy. *PRÉSBYOPIE.* s. f. En latin *presbytia, presbyopia.* Etat particulier de la vue, dans lequel l'animal n'aperçoit distinctement les objets qu'à une distance assez éloignée. Les vieux chevaux et ceux dont la cornée devient moins bombée à la suite de l'ophthalmie, l'éprouvent presque toujours. Dans l'homme, l'usage des lunettes remédie à ce défaut, mais l'hippiatrique ne fournit aucun moyen d'y obvier chez les animaux dont elle s'occupe.

PRÈS DU TAPIS. Voy. *RASER LE TAPIS.*

se PRÉSENTER A CABRIOLES. Voy. *CABRIOLE.*

PRÉSENTER LA GAULE. Voy. *GAULE.*

PRÉSENTER UN CHEVAL. Le mettre sur la montre, pour le faire voir à celui ou à ceux qui veulent l'acheter ou le monter. Il n'est moyen que les maquignons n'emploient pour faire valoir les chevaux qu'ils mettent en vente, pour en tirer un bon parti. Si le cheval est un peu bas du devant, le garçon d'écurie ne manque pas de le placer le long d'un mur afin qu'il paraisse plus élevé; il le mettra, au contraire, sur un terrain bas, s'il craint qu'on ne le trouve de trop haute taille; il ne cesse de tourmenter l'animal pour empêcher qu'il ne se place sur ses jambes, si elles sont plus ou moins tarées, et fait en sorte que les défauts apparents soient cachés par la muraille. S'il s'agit de faire trotter le cheval, les maquignons lui feront faire des courbettes, des zigzags, des temps de galop, etc., pour empêcher de reconnaître une boiterie. Si la boiterie est visible au point que les maquignons soient obligés d'en convenir, ils en rejettent la cause sur la ferrure, sur un coup de pied dont la guérison *touche à sa fin*, et autres prétextes semblables, contre lesquels on ne saurait trop se tenir en garde. Pendant ce temps, le maquignon harcèle l'acheteur par la longue énumération des qualités du cheval, auquel il fait

faire mille courbettes, par la seule crainte du fouet, tandis que, de son côté, le garçon maquignon soutient la tête de l'animal au moyen des longues branches du mors qu'il lui a placé dans la bouche quelques instants avant la présentation, sans avoir négligé non plus l'introduction de quelques grains de poivre ou du gingembre dans le fondement.

PRÉSERVATIF, IVE. adj. Synonyme de *prophylactique*.

PRESSER LA VEINE. Accident qui peut arriver par la maladresse du maréchal, en implantant le clou trop près du vif.

PRESSER SON CHEVAL. C'est lui faire augmenter la vitesse de son allure, ou l'empêcher de la diminuer lorsqu'il la ralentit.

PRESTESSE. s. f. En lat. *celeritas*, diligence, vitesse. On dit qu'un cheval *manie*, fait les *pirouettes* avec une grande prestesse, pour dire avec une extrême vitesse.

PRESTESSE DE MAIN. Voy. MAIN.

PRÉVENIR SON CHEVAL. C'est l'arrêter au moment où le cavalier sent qu'il change de pied, et même avant qu'il puisse effectuer ce changement, pour le remettre immédiatement dans l'action régulière au moyen des aides.

Prévenir un cheval à l'écurie ou ailleurs.
Voy. APPROCHER UN CHEVAL.

PRIAPISME. s. m. En lat. *priapismus*, du grec *priapismos*, de *Priapos*, Priape. TENTIGO, Mot latin transporté en français. Érection douloureuse et permanente de la verge, sans que l'animal ait aucun penchant pour l'accouplement, ce qui est le contraire du *satyriasis*. Cette érection peut être déterminée par une irritation due elle-même à une autre maladie, par l'effet du coït trop fréquent, de la présence de l'urine accumulée, d'un calcul ou de graviers dans la vessie, ou bien par l'irritation de l'urètre, de la prostate ou de la tête du pénis. Le *priapisme* est fort rare dans les chevaux. Lorsqu'il a lieu, l'animal est inquiet, il urine difficilement par jets interrompus ou goutte à goutte, en paraissant éprouver un sentiment d'ardeur; l'urine est rougeâtre, trouble, et dépose un sédiment abondant; parfois, l'émission de ce liquide est totalement suspendue. Le régime convenable, dans ce cas, consiste dans de l'herbe fraîche, ou de la paille avec de bon son mouillé, des breuvages de petit-lait, etc. Il faut, en outre, faire des émissions sanguines locales, obtenues par des

sangues ou par des monchetures, dont on active l'effet au moyen d'un bain de vapeurs aqueuses émollientes, dirigé sur la partie malade. Le bain général, les lavements mucilagineux ou de lait, les fumigations ou fomentations émollientes, sont aussi indiqués. On recommande, comme avantageux, l'usage intérieur du camphre.

PRINTEMPS. Voy. SAISON.

PRIS DE CHALEUR. Voy. COUP DE CHALEUR.

PRIS DE LA FUMÉE. Voy. CHEVAL PRIS DE LA FUMÉE.

PRIS DES ÉPAULES. On le dit d'un cheval dont les mouvements des membres antérieurs sont peu libres, d'où résulte une mauvaise marche. Voy. ÉPAULE, 4^{er} art.

PRISE DE LONGE. Synonyme de s'enchevêtrer. *Ce cheval s'est blessé dans une prise de longe.*

PROCÉDÉ. s. m. En lat. *ratio*. Le mot *procédé* vient du verbe lat. *procedere*, marcher en avant, et il se dit, dans le langage médical, de la manière d'exécuter les diverses opérations chirurgicales et pharmaceutiques.

PROCÉDÉ POUR FAIRE PASSER LE LAIT DES JUMENTS NOURRICES. Voy. SEVRAGE.

PROCÈS IRIEN. Voy. OËIL, 4^{er} art.

PROCIDENCE. s. f. En lat. *procidentia*, du verbe *procidere*, tomber. Chute ou déplacement en bas de quelque partie du corps.

PROCIDENCE DE L'IRIS. Voy. MALADIES DE L'IRIS, STAPHYLOME et MALADIES DES YEUX.

PROCURER DE L'AIR. Voy. AÉRER.

PROCTORRHAGIE. s. f. En lat. *proctorrhagia*, du grec *próktos*, l'anus, et *réquumi*, je romps, je déchire. Hémorragie ou flux hémorrhoidal. Voy. HÉMORRHOÏDES.

PRODROME. s. m. En lat. *prodromus*, du grec *pro*, devant, et *dromos*, course. En pathologie, on appelle *prodrome* d'une maladie le temps qui la précède immédiatement et dans lequel se font déjà voir les *signes pré-curseurs*.

PRODUCTIONS ACCIDENTELLES ou **MORBIDES.** Expressions employées pour désigner les tissus qui se forment sous l'influence d'un état morbide.

PROGNOSTIC. Voy. PRONOSTIC.

PROGRESSION. s. f. En lat. *progressio*. Mouvement qui porte en avant, particulier aux animaux.

PROLIFIQUE. adj. et s. En lat. *prolificus*, de *proles*, race, génération, et *facere*, faire :

qui a la faculté d'engendrer. Le fluide spermatique est quelquefois appelé *humeur prolifique*. — On donne aussi quelquefois cette épithète à certaines substances alimentaires ou médicamenteuses auxquelles on supposait la propriété d'accroître la faculté génératrice. Les véritables *prolifiques* sont les analeptiques.

PROLONGEMENT RACHIDIEN. Voy., à l'art. **CERVEAU, Moelle épinière.**

PROMENER SON CHEVAL. C'est le mener doucement au pas.

PROMENER SON CHEVAL SUR LE DROIT, ou PAR LE DROIT. Le promener droit, sans lui rien demander.

PROMENER UN CHEVAL DANS LA MAIN ET DANS LES TALONS. C'est le gouverner avec la bride et l'éperon, lui faire prendre finement les aides de la main et des talons.

PROMENER UN CHEVAL EN MAIN. Le promener sans être monté dessus, et étant à pied.

PROMENER UN CHEVAL ENTRE LES DEUX TALONS. C'est le mener au pas en le recherchant et en le menant droit entre les deux talons.

PROMENER UN CHEVAL SUR LES VOLTES. Voy. **VOLTE.**

PROMPT. adj. Se dit d'un état du *pouls*. Voy. ce mot.

PRONATION. s. f. Du lat. *promus*, penché en avant. Il se dit, en anatomie, du mouvement par lequel la paume de la main est tournée en bas : le radius a deux sortes de mouvements sur le cubitus ; l'un que l'on nomme de *pronation*, l'autre de *supination*. Le mouvement de pronation est celui par lequel la paume de la main se trouve tournée en dessous. Ce mouvement s'exécute en équitation. Voy. **POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.**

PRONOSTIC, PROGNOSTIC. s. m. En lat. *prognosis*, du grec *pro*, d'avance, et *ginôskên*, connaître. On donne ce nom au jugement qui fait prévoir la durée, l'issue et les suites d'une maladie, et qui est fondé sur la connaissance de la nature et du siège du mal, ainsi que sur celle du degré où il est parvenu et des moyens employés pour le combattre dans l'état que présente le principe conservateur. Ce sont les signes *pronostiques* de chaque affection des organes qui dénotent ce qui arrivera de mauvais ou de bon. Le pronostic s'applique plus particulièrement aux remarques

que l'on fait vers la fin d'une maladie ou aux approches de la mort ; et sa connaissance est surtout importante pour faire décider, avant le traitement, si les dépenses qu'il exigerait ne dépasseraient pas la valeur de l'animal malade.

PRONOSTIQUE. adj. En lat. *prognosticus* (même étym.). Qui se rapporte au *pronostic*. On appelle *signes pronostiques*, ceux d'après lesquels on établit un pronostic.

PROPHYLACTIQUE. adj. Même étymologie que ci-après. Epithète qu'on donne à tous les moyens convenables pour préserver des maladies. Voy. **HYGIÈNE.**

PROPHYLAXIE. s. f. Du grec *prophylaxein*, garantir. Partie de la médecine ayant pour objet les moyens d'éloigner tout ce qui peut porter atteinte à la santé, et, sous ce rapport, elle appartient à l'hygiène ; mais quand elle dirige les préservatifs du développement imminent des maladies, elle est du ressort de la thérapeutique. Peu de progrès ont été faits dans l'art de prévenir celles dont les animaux sont souvent menacés. Au nombre des moyens efficaces trouvés pour atteindre ce but, on peut citer la cautérisation des morsures d'animaux enragés, ou des blessures envenimées.

PROPORTIONS DU CHEVAL. Par le mot *proportions*, on entend les rapports des diverses parties du corps entre elles et avec leur tout. Dans toutes les espèces d'animaux connus, il n'est aucun individu dont la conformation ne présente des défauts plus ou moins apparents. La science, dans le choix de ces animaux, consiste donc à distinguer les défauts qui peuvent nuire au service qu'on se propose d'en tirer, de ceux qui ne sauraient préjudicier à ce même service. Pour arriver à ce résultat, il importe de connaître l'harmonie qui doit régner entre toutes les parties du corps de l'animal ; cette harmonie se trouve dans l'exactitude des proportions, qui non-seulement constitue ce qu'on nomme la *beauté*, mais est encore généralement un indice de la *bonté* du sujet. Dans le cheval, les *proportions*, de même que les apuoms ou tout autre aspect isolé sous lequel on le considère, ne sont que des indications à consulter pour l'appréciation de ses qualités, et non des moyens pour le juger définitivement. Tous les chevaux, en effet, ne sont pas conformés de la même manière. Un cheval peut être court ou allongé, épais ou svelte, d'une taille élevée ou moyenne, et être

en même temps exactement proportionné. La conformation du cheval de selle ne peut convenir au cheval de trait, et *vice versa*; la beauté du mâle ne saurait être celle de la femelle; chacune de ces circonstances exigeant une conformation différente pour les individus auxquels elles s'appliquent, il en résulte que les proportions qui se rattachent à la beauté doivent varier en raison de toutes ces considérations. D'un autre côté, il ne faudrait pas croire que tout cheval bien proportionné est beau; mais on doit regarder comme préférable aux autres celui qui possède la première de ces qualités. Les proportions étant susceptibles de varier en raison de la variété des sujets, et ne pouvant être établies d'une manière absolue, il fallait tirer du cheval lui-même une mesure propre à déterminer l'existence ou le manque de rapports dans le développement des différentes parties de son corps. Bourgelat est le premier et le seul des auteurs d'hippiatrique qui ait fait un système raisonné sur les *proportions du cheval*; mais avant lui Frédéric Grisone, de Naples, en a donné la première idée dans son ouvrage intitulé *l'Arte di Cavacare*, publié à Venise en 1565. Bourgelat a établi des proportions applicables aux chevaux de toutes les contrées, de toutes les tailles et de tous les genres de services. Prenant la tête pour type de comparaison, ce célèbre hippiatre l'a convertie en une sorte d'instrument métrique divisé en plusieurs parties, pour en rendre les fractions plus applicables aux dimensions des autres parties du corps. La longueur de la tête se mesure entre deux lignes parallèles, l'une tangente à la nuque, et l'autre tangente à l'extrémité de la lèvre supérieure, par une perpendiculaire à ces deux parallèles. Cette longueur est divisée en trois portions égales, qu'on nomme *primes*; chaque prime, en trois autres parties égales, qu'on nomme *secondes*; et chaque seconde en *vingt-quatre points*; de manière qu'une tête est composée de 3 primes, ou de 9 secondes, ou de 216 points. Mais la tête prise pour type peut elle-même pécher par un défaut de proportions; car elle n'est réputée trop courte ou trop longue que par comparaison avec le corps. Pour juger de la justesse de ses proportions, il faut l'examiner comparativement avec les autres longueurs principales du corps. Ainsi, dans le cheval de selle, la hauteur de l'animal prise

du garrot au sol est de deux têtes et demie, et la longueur, mesurée de la pointe de l'épaule à la pointe de la fesse, d'une étendue égale. Dès que la tête donnera en longueur ou en hauteur au corps mesuré plus de deux fois et demie sa longueur, elle sera *trop longue*; elle sera *trop courte* si elle donne moins que cette mesure. Si l'un de ces défauts existe, on doit abandonner cette mesure et la remplacer de la manière suivante: après avoir pris la mesure de la longueur ou de la hauteur du corps, comme il a été dit ci-dessus, on la divise en cinq portions égales; on prend ensuite deux de ces portions que l'on divise en primes, secondes et points, comme on l'aurait fait pour la tête, et l'on aura pour résultat une mesure générale telle que la tête l'aurait donnée, si elle eût été bien proportionnée.

Trois longueurs de tête donnent la hauteur entière du cheval depuis le sommet de la nuque jusqu'au sol, si la tête est bien placée.

Deux têtes et demie égalent, 1^o la hauteur du corps du sommet du garrot à terre; 2^o la longueur de ce même corps, c'est-à-dire celle de l'avant-main et de l'arrière-main, prises ensemble de la pointe du bras à la pointe de la fesse inclusivement.

Une tête entière donne, 1^o la longueur de l'encolure depuis le sommet du garrot jusqu'à la partie postérieure de la nuque; 2^o la hauteur des épaules, du sommet du coude au sommet du garrot; 3^o l'épaisseur du corps, du milieu du ventre au milieu du dos; 4^o sa longueur d'un côté à l'autre.

Une tête mesurée du sommet de la nuque à la commissure des lèvres (cette mesure légèrement remontée, à moins que la bouche ne soit très-fendue) égalera, 1^o la longueur de la croupe, prise de la pointe supérieure de la hanche à la pointe de la fesse; 2^o la largeur de la croupe ou des hanches, prise sur les pointes inférieures des angles des os iléons; 3^o la hauteur de la croupe, vue latéralement, prise du sommet des angles postérieurs des mêmes os jusqu'à la pointe de la rotule, la jambe étant dans l'état de repos; 4^o la longueur latérale des jambes postérieures, du grasset à la partie saillante et latérale du jarret; 5^o et enfin, la longueur de l'avant-bras depuis la pointe du coude jusqu'au genou.

Deux fois cette dernière mesure donnent à peu près la distance du sommet du garrot à la

pointe de la rotule, et celle de la pointe du coude au sommet de la croupe.

Deux primes, ou, en d'autres termes, *deux tiers de la longueur de la tête*, égalent, 1° la largeur du poitrail d'une pointe du bras à l'autre, de dehors en dedans; 2° la longueur horizontale de la croupe, prise entre deux verticales, dont l'une toucherait à la fesse et l'autre passerait par le sommet de la croupe et toucherait à la pointe de la rotule; 3° la longueur antérieure de la jambe de derrière, prise de la tubérosité du tibia jusqu'au pli du jarret.

Une moitié de tête égale, 1° la distance horizontale de la pointe du bras à la verticale du sommet du garrot et du coude; 2° la longueur de l'encolure, vue latéralement, prise de son insertion dans l'auge jusqu'à la racine des premiers crins de la crinière, sur une ligne qui formerait, avec le contour supérieur, deux angles égaux.

Une prime donne, 1° la hauteur des parties supérieures de la tête, depuis le sommet de la nuque jusqu'à la ligne qui passerait par les points les plus saillants des orbites; 2° la largeur de la tête au-dessous des paupières inférieures; 3° la largeur de l'avant-bras, prise de son origine antérieurement à la pointe du coude.

Deux secondes donnent, 1° la distance des avant-bras d'un ars à l'autre; 2° la largeur latérale de la jambe près du jarret; 3° l'abaissement du dos par rapport au sommet du garrot.

Une seconde et demie égale, 1° la largeur de la couronne des pieds antérieurs, mesurée en tous sens; 2° la largeur de la couronne des pieds postérieurs d'un côté à l'autre seulement; 3° la largeur du genou vu de face; 4° l'épaisseur du jarret.

La hauteur du coude au pli du genou est la même que la hauteur de ce même pli jusqu'à terre, que la hauteur de la rotule au pli du jarret, que la hauteur du pli du jarret jusqu'à la couronne.

La sixième partie de cette mesure donne la largeur du canon de l'avant-main vu latéralement au milieu de sa longueur, et la largeur de son boulet vu de face.

Le tiers de cette mesure est à peu près égal à la largeur du jarret, du pli à la pointe.

Un quart de cette mesure donne la longueur du genou et sa largeur, prise latéralement.

L'intervalle des yeux d'un grand angle à l'autre égale la largeur de la jambe de derrière, vue latéralement, de la coupure de la fesse à

la partie inférieure de la tubérosité du tibia.

La moitié de cet intervalle des yeux donne, 1° la largeur du canon postérieur vu latéralement; 2° la largeur du boulet, vu latéralement de son sommet antérieur à la naissance de l'ergot; 3° et enfin la différence de la hauteur de la croupe, par rapport au sommet du garrot.

Telles sont, à peu près, dans le cheval, les proportions correspondant aux dimensions des diverses parties du corps. Sans faire une application rigoureuse de ce système, et en admettant de nombreuses et fréquentes exceptions, l'étude des proportions est d'une grande utilité pour exercer le coup d'œil et l'accoutumer à reconnaître facilement les beautés ou les défauts des différentes parties du corps du cheval.

PROPRE A FAIRE DES NOURRITURES. Voy. NOURRITURE.

PROPRIÉTÉ. s. f. En lat. *proprietas*, de *proprius*, qui appartient en propre. Tout ce qui, dans les corps, est une conséquence de leur nature et de leur manière d'être. Ce mot a diverses significations. On nomme *propriétés physiques*, celles qui résultent de l'action réciproque des masses; telles sont la dureté, la liquidité, la solidité, etc.; *propriétés chimiques*, celles qui se développent par l'action des corps sous le rapport de leurs combinaisons; telles, la dissolubilité, la fusibilité, etc.; *propriétés vitales*, celles qui dépendent de l'organisation et qui distinguent les corps organisés des inorganiques; *propriétés médicamenteuses*, celles qui ont pour effet de provoquer dans l'économie animale des modifications capables de devenir salutaires.

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES. Voy. PROPRIÉTÉ.

PROPRIÉTÉS MÉDICALES. Voy. PROPRIÉTÉ.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES. Voy. PROPRIÉTÉ.

PROPRIÉTÉS VITALES. Voy. PROPRIÉTÉ.

PROSTATE. s. f. En lat. *prostata*, du grec *prostatés*, qui préside, qui est placé devant. Corps glandiforme, folliculaire, situé sur l'urètre dans le fond du bassin. Les *prostates* sont au nombre de trois, dont une grande et deux petites. Elles sont formées par une substance brumâtre, molle et vésiculaire, offrant à son intérieur différentes cellules qui s'ouvrent par plusieurs orifices dans le canal de l'urètre, où est versée l'humeur muqueuse que les corps glandulaires ont l'office de sécréter. L'humeur des prostates s'accumule et reste

en dépôt dans les cellules intérieures, et, lors de l'éjaculation qu'elle rend plus facile et plus prompte, elle se mêle avec la liqueur spermatique et lui sert de véhicule. Une forte érection du pénis la fait sortir de ses réservoirs, et elle est expulsée en abondance quelque temps avant l'éjaculation.

PROSTATIQUE. adj. En lat. *prostaticus*, qui a rapport aux prostatas.

PROSTATITE. s. f. En lat. *prostatitis*. Inflammation de la prostate. Cette maladie, et toutes celles qui affectent la même partie, sont encore aujourd'hui convertes d'un voile épais dans la médecine humaine, et la connaissance en est encore moins avancée relativement aux animaux. Des recherches sur ce point pourraient rendre à l'art un très-grand service.

PROSTRATION. s. f. En lat. *prostratio virium*. Prostration vient de *prosternere*, renverser. Abattement, anéantissement subit des forces musculaires, qui se manifeste chez les animaux comme chez l'homme dans la plupart des maladies graves, à la suite des grandes évacuations de sang surtout, et vers la fin des maladies qui ont la mort pour résultat. La prostration est annoncée par la langueur des mouvements et de l'attitude, la fréquence et la petitesse de la respiration, la diminution de la chaleur et la mollesse des chairs. Cette diminution des forces, qui peut arriver au point d'obliger les animaux à demeurer couchés, est toujours un signe fâcheux dans les maladies, et il convient de subordonner son traitement à la nature des causes qui l'ont produite. On la combat par des débilitants dirigés contre la phlegmasie locale, lorsqu'elle est survenue à la suite de l'inflammation d'un organe; et il faut avoir recours aux breuvages excitants et amers quand elle affecte les animaux faibles, mal nourris, excédés de travail, ou exposés à l'influence d'un long séjour dans des endroits humides et mal aérés.

PROTO. Voy. DENTRO.

PROTO-ACÉTATE DE FER. Sel formé par la dissolution du fer dans l'acide acétique faible. Ce sel est verdâtre, soluble, d'une saveur styptique. Sa solution exposée à l'air acquiert des conditions chimiques nouvelles. Le *proto-acétate de fer* est un excitant tonique, qu'on administre à la dose de 16 à 52 grammes.

PROTO-ACÉTATE DE MERCURE, SEL ACÉTIQUE MERCURIEL. Ce composé ne sert qu'à confectionner quelques préparations externes.

PROTO-ACÉTATE DE PLOMB. Voy. ACÉTATE DE PLOMB.

PROTO-CHLORURE D'ANTIMOINE. Anciennement *beurre d'antimoine*. Résultat de la composition du chlore avec l'antimoine. Etant bien préparé et bien conservé, ce produit se présente sous la forme d'une substance blanche, solide, demi-transparente, d'aspect graisseux, fusible à une douce chaleur et très-volatile. Le *chlorure d'antimoine*, mis en contact avec l'air, en attire l'humidité, et, au bout de quelque temps, se convertit en un liquide oléagineux extrêmement caustique. Mélangé avec l'eau, il se décompose en partie. Son action est tellement caustique, que celle des autres substances analogues les plus actives n'est jamais si prompte. Cela a lieu principalement lorsque ce chlorure est appliqué sur une membrane muqueuse ou sur une surface ulcérée; les parties avec lesquelles il se trouve alors en contact sont presque instantanément corrodées, détruites; il produit des escarres blanchâtres, plus sèches et plus dures, mieux circonscrites que celles occasionnées par la pierre à cautère. Sa manière d'agir le rend très-propre à cautériser les plaies empoisonnées, profondes, étroites et sinueuses, comme le sont bien fréquemment les morsures des animaux enragés, des reptiles venimeux, ou les piqûres faites par des instruments chargés de matières putrides. On s'en sert aussi contre les chairs fongueuses, de même que pour brûler les ulcères farcineux, les autres plaies de mauvaise nature, pour arrêter les progrès de la carie, etc. Si l'on n'a pas à craindre son absorption, il est d'autre part nécessaire de l'employer avec prudence, surtout dans le voisinage des gros vaisseaux, parce que son action ne se borne pas précisément aux seuls points touchés. Pour l'appliquer, on emploie un petit pinceau d'étope qu'il faut essuyer toutes les fois qu'on le plonge dans le liquide, afin de ne pas altérer celui-ci. Il faut en outre avoir soin, avant de le mettre en contact avec la partie à laquelle il est destiné, d'absorber le sang et les autres liquides qui peuvent y avoir afflué. Vouant agir profondément ou sur une grande surface, on peut imbiber de chlorure des boulettes d'étope, qu'on dirige avec une petite spatule sur le tissu destiné à recevoir le caustique. On doit bien se garder d'administrer à l'intérieur le chlorure d'antimoine; il donnerait lieu aux accidents les plus graves.

PROTO-CHLORURE DE FER, CHLORURE FERREUX, HYDROCHLORATE DE PROTOXYDE DE FER, MURIATE DE FER OXYGÉNÉ. Ce composé est sous forme de paillettes blanches, très-solubles dans l'eau, déliquescentes, sans odeur, d'une saveur styptique. Sa solution exposée à l'air subit des changements chimiques. Le *proto-chlorure de fer* est un excitant tonique.

PROTO-CHLORURE DE MERCURE, MERCURE DOUX, CALOMÉLAS. Ce composé se présente sous trois états différents, qui sont le *mercure doux sublimé*, le *précipité blanc* et le *mercure doux* préparé à la vapeur. Il est essentiel de bien distinguer ces trois préparations, car la première est d'une dangereuse administration, tandis que les deux autres, ayant été bien préparées, peuvent être administrées en toute sûreté.

Mercure doux sublimé. On l'obtient en triturant dans un mortier de verre le deutochlorure de mercure humecté d'eau, avec les trois quarts de son poids de mercure, jusqu'à ce que ce métal soit tellement divisé qu'on n'aperçoive plus de globules. Alors on fait sécher la masse à une douce chaleur, on la pulvérise de nouveau et l'on exécute plusieurs sublimations dans des matras chauffés au bain de sable. On pulvérise le proto-chlorure obtenu par ces diverses sublimations, et on le lave à plusieurs reprises avec de l'eau distillée, afin de lui faire perdre les quelques portions de deuto-chlorure qui ont pu échapper à la sublimation. « Nous conseillons aux vétérinaires, disent MM. Delafond et Lassaigue, de ne jamais se servir de mercure doux préparé de cette manière. Il peut arriver qu'il renferme du sublimé corrosif. Nous avons été témoins de l'empoisonnement de deux chevaux par l'administration du mercure doux préparé par ce procédé. »

Précipité blanc. On le prépare en versant une solution de chlorure de sodium dans une solution de proto-nitrate acide de mercure. Il en résulte un précipité blanc abondant qu'on lave bien et qu'on dessèche à l'étuve. Ce proto-chlorure n'a pas le même inconvénient que le précédent, mais il occasionne toujours des coliques.

Mercure doux préparé à la vapeur. On fait arriver séparément à l'état de vapeur, dans un ballon de verre, de l'eau et du proto-chlorure de mercure sublimé ou précipité. Le sublimé

corrosif est nécessairement dissous, et par la condensation on obtient une poudre très-fine et très-divisée, qui est le proto-chlorure de mercure dans un état de pureté. Il est inutile de dire que c'est de celui-ci que l'on doit faire usage. Il est blanc, insipide, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther. Exposé à la lumière, il se noircit peu à peu; la chaux le décompose. Il est formé de 100 parties de mercure et de 18 de chlore. Ce chlorure est doué de la propriété de tuer et d'expulser les vers intestinaux des genres ascarides et strongles, agissant tout à la fois comme anthelminthique et comme purgatif. Sa dose est de 48 à 52 grammes; on peut même la pousser jusqu'à 48 grammes s'il s'agit de gros chevaux. Le meilleur moyen pour administrer ce médicament est de l'incorporer au miel en l'unissant à de la poudre de fongère pour en faire des bols. On peut aussi le faire prendre en suspension dans un liquide visqueux.

PROTO-IODURE DE FER. Voy. IODURE DE FER.

PROTO-IODURE DE MERCURE. Voy. IODURE DE MERCURE.

PROTO-SULFATE DE FER, VITRIOL VERT, VITRIOL DE MARS, COUPEROSE VERTE, SULFATE FERRÉ, SULFATE DE FER. Ce sel est d'un vert d'émeraude, d'une saveur âcre et très-styptique. Exposé à l'air, il s'effleurit peu à peu et se couvre d'une poussière jaunâtre. Deux parties d'eau froide le dissolvent, ainsi que trois quarts de son poids d'eau bouillante. On l'administre rarement à l'intérieur, car il enflamme et gangrène le canal intestinal. A l'extérieur, on l'emploie contre la fourbure, soit en le dissolvant dans l'eau pour faire des pédiluves lorsque la fourbure est récente, soit en l'unissant à la terre alumineuse, à la suie de cheminée et au vinaigre, pour composer d'excellents cataplasmes astringents.

PROTO-SULFURE D'ANTIMOINE, ANTIMOINE CRU. Existant abondamment dans la terre à l'état naturel, ce proto-sulfure se rencontre en grande quantité dans plusieurs départements de la France, tels que l'Allier, l'Isère et le Puy-de-Dôme; il est formé de deux atomes de soufre et de trois atomes d'antimoine. A cet état naturel, il contient toujours une petite quantité d'arsenic, que tous les lavages possibles ne lui font pas perdre. Il est sous forme solide, de couleur grise bleuâtre, insipide, inodore, brillant comme l'antimoine.

plus fusible que ce métal, susceptible de se cristalliser en longues aiguilles par le refroidissement, et se réduisant facilement en poudre noirâtre qui salit les doigts. Le *proto-sulfure* naturel d'*antimoine* pulvérisé n'est pas bien actif; toutefois, à la dose de 64 à 128 grammes, il produit de l'excitation et rend les déjections alvines plus molles. En le traitant avec de l'eau bouillante, il acquiert de l'énergie, mais le sulfure d'arsenic qu'il renferme se transforme en acide arsénieux, qui est un véritable poison; il devient alors dangereux. On donne ce sulfure dans les affections farcineuses, les gales, les dartres rebelles; on l'associe souvent au son ou à l'avoine; la dose est de 52, 64 et même de 128 grammes.

PROTO-SULFURE DE MERCURE. Voy. SULFURE DE MERCURE.

PROTOXYDE. s. m. En lat. *protoxydum*, du grec *protos*, premier, et *oxus*, acide. Se dit d'un certain degré de proportion dans lequel une substance est combinée avec une autre. Voy. DEUTO.

PROTOXYDE DE CALCIUM. Voy. CHAUX.

PROTOXYDE D'HYDROGÈNE. Voy. EAU.

PROTOXYDE DE POTASSIUM HYDRATÉ. Voy. HYDRATE DE PROTOXYDE DE POTASSIUM.

PROTUBÉRANCE CÉRÉBRALE. Voy. CERVEAU.

PROVENDE. s. f. Mélange de son, d'avoine, de pois, de vesces, que l'on donne communément pour nourriture aux poulains.

PROVENDE MÉDICAMENTEUSE. Mélange de matières alimentaires et de substances médicamenteuses, dont on fait usage soit dans le cours des maladies chroniques, dans celles surtout où le sang est appauvri, séreux, comme dans l'anémie, l'hydroémie; soit pendant la convalescence des maladies aiguës, dont la marche a été rapide, et qu'on a combattues par une diète rigoureuse et de nombreuses et abondantes émissions sanguines. Nous empruntons à MM. Delafond et J.-L. Lassaingne les trois formules ci-après:

Provende tonique et nourrissante. Farine d'orge, 500 gram.; avoine concassée, 500 gram.; sel marin, 52 gram. On mélange ces substances et on administre en une seule ou plusieurs fois.

Provende nourrissante et excitante. Avoine concassée, 2 kil.; baies de genièvre concassées, 64 gram.; sel commun, 52 gram. On mélange et l'on donne en plusieurs fois.

Provende excitante et nourrissante. Foin

haché, 2 kil.; avoine concassée, 3 kilog.; feuilles vertes hachées de sapin, 500 gram.; sel commun, 64 gram. Mélangez et donnez en une ou plusieurs fois, selon la période de la maladie, l'âge du sujet, sa maigreur et la pâleur des muqueuses.

PROVERBES FAISANT ALLUSION AU CHEVAL. Voy. ce titre à l'article CHEVAL.

PROVERBES QUI SE RAPPORTENT A L'ANE. Voy. ANE.

PROVERBES QUI SE RAPPORTENT AU MULET. Voy. MULET.

PRUNELLE. s. f. Synonyme de pupille. Voy. OÏL, 1^{er} art.

PRURIGINEUX, EUSE. adj. Du lat. *prurigo*, démangeaison. Qui cause de la démangeaison ou du prurit. On ajoute cette épithète aux éruptions accompagnées de démangeaison ou de prurit.

PRURIT. s. m. En lat. *pruritus* (même étym.) **DÉMANGEAISON.** s. f. Sensation incommode ou vive démangeaison qui porte les animaux à se gratter ou à se frotter contre les corps extérieurs. Plus les animaux cèdent à ce besoin, et plus il leur devient impossible d'y résister. Parmi les diverses causes qui l'occasionnent, il faut surtout remarquer le défaut de propreté, qui fait que la matière de la transpiration et les ordures s'accumulent entre les poils, s'y fixent et irritent les téguments. Lorsque la *démangeaison* a lieu à la queue du cheval, c'est souvent à cause de faux crins qui croissent retroussés à l'extrémité du tronçon. Un pansement plus fréquent, un régime rafraîchissant, l'herbe fraîche, des bains de vapeurs aqueuses ou des lotions d'eau tiède, sont les moyens qui conviennent le mieux dans ce cas; et, quant aux faux crins de la queue, il suffit de les arracher pour en faire disparaître l'incommodité.

PSEUDOMEMBRANE. En lat. *pseudomembrana*, du grec *pséudés*, faux, et du mot latin *membrana*, membrane. Synonyme de *fausse membrane*. Voy. cet article.

PTÉRYGION. s. m. En lat. *pterygium*; en grec *ptérugion*, de *téron*, aile, c'est-à-dire petite aile. Excroissance variqueuse qui se forme entre la conjonctive et le globe oculaire, ainsi nommée à cause de sa grossière ressemblance avec une aile d'oiseau. Cette tumeur est fort rare chez les animaux, et, bien qu'elle survienne, la plupart du temps, sans qu'on puisse en attribuer le développement à

aucune cause connue, il est permis de présumer qu'elle a des rapports avec ce qui produit l'ophthalmie périodique, à laquelle elle succède quelquefois. La guérison de cette maladie par la pierre infernale étant presque impossible, il faut renoncer au traitement, ou recourir à l'exécision.

PTYALISME. s. m. En latin *ptyalismus*, *ptuellismus*, du grec *ptuëlon*, salive. **SALIVATION.** s. f. Augmentation morbide de la sécrétion de la salive, qui devient dans ce cas un fluide blanc un peu mousseux, et sort en grande quantité de la bouche. La cause de ce phénomène est souvent ignorée. Le travail de la dentition l'amène quelquefois chez les jeunes chevaux. Dans d'autres circonstances, il est déterminé par la carie des dents, par des aphtes, des fluxions, des coups sur les glandes salivaires, etc.; ou bien il est le symptôme d'une autre maladie, et, dans ce cas, il cesse avec celle-ci, comme on voit cesser celui qui dépend de l'éruption des dents. Dans le cas de carie dentaire et des autres lésions qui viennent d'être indiquées, la *salivation* s'arrête par l'emploi des moyens de traitement qui leur conviennent. — Il est des chevaux auxquels on ne peut mettre le bridon sans qu'ils perdent une grande quantité de salive. Le cas est bien différent de ce qui arrive aux chevaux dont le mors est sans cesse rouge et couvert d'écume; il est rare que cette grande salivation soit préjudiciable.

PUBIEN, ENNE. adj. En latin *pubianus*, qui a rapport au pubis. *Symphyse pubienne.*

PUBIS. s. m. L'une des trois régions du coxal, la plus petite, et de figure triangulaire. Son bord postérieur forme une grande échancrure semilunaire, qui, jointe à une pareille échancrure de l'ischium, compose l'ouverture ovalaire nommée *sous-pubienne*. Son bord interne s'articule avec le *pubis* opposé, au moyen d'un cartilage, et il en résulte la *symphyse pubienne*. Ce cartilage s'ossifie dans l'âge adulte.

PUISER. v. Terme de maréchalerie, qui signifie prendre de la corne avec la lame du clou. *Puiser trop ou ne pas puiser assez*, c'est prendre trop ou trop peu de corne.

PUITS. s. m. En latin *puteus*. Trou profond, creusé de main d'homme, ordinairement revêtu de pierres en dedans, et fait exprès pour en tirer de l'eau. Voy. **ABREUVER** et **EAU**.

PULMONAIRE. s. f. En latin *pulmonaria*

officinalis. On l'appelle aussi *sauge de Jeru salem*. Plante dont les feuilles et les fleurs sont regardées par quelques-uns comme émollientes, quoique les feuilles, surtout, donnent une décoction plutôt astringente.

PULMONAIRE. adj. En latin *pulmonaris*, qui a rapport aux poumons.

PULMONIE. Voy. **PHTISIE**.

PULPE. s. f. En latin *pulpa*, *pulpamen*. Partie molle et charnue des végétaux, réduite en une sorte de pâte molle et homogène.

PULPE DE TAMARIN. Cette pulpe provient du fruit du tamarinier, en latin *tamarindus indica*, arbre qui croît dans les Indes, dans l'Asie Occidentale, en Égypte, et qui se trouve naturalisé en Amérique. La *pulpe de tamarin* est un purgatif laxatif, dont on fait rarement usage en hippiatrice, à cause de son prix élevé.

PULSATIF, IVE. adj. En latin *pulsativus*, *pulsatorius*, du verbe *pulsare*, frapper. Douleur dans laquelle le malade éprouve des battements isochrones, ou d'une égale durée aux pulsations artérielles.

PULSATION. s. f. En latin *pulsatio*, *pulsus*, du verbe *pulsare*, battre. Battement des artères qui constitue le pouls. *Pulsations artérielles.*

PULVÉRISATION. s. f. En latin *pulverisatio*, de *pulvis*, poussière. Opération pharmaceutique, au moyen de laquelle on réduit en poudre plus ou moins fine des substances médicamenteuses.

PULVÉRULENT, ENTE. adj. En latin *pulverulentus*, de *pulvis*, poussière. Qui est couvert de poussière, ou qui est réduit en poudre plus ou moins fine.

PUCÉNIÉ. Voy. **PROGÉNIE**.

PUPILLAIRE. adj. En latin *pupillaris*, de *pupilla*, pupille. Qui a rapport à la pupille.

PUPILLE. s. f. En latin *pupilla*; en grec *koré*. Vulgairement *prunelle*. Voy. **OËIL**, 1^{er} article.

PUR SANG. On le dit d'une race particulière de chevaux arabes, et d'une classe de chevaux anglais. Voy. **RACE**.

PURGATIF. adj. et s. m. En latin *purgans*, *purgativus*, du verbe *purgare*, purger. Nom générique des médicaments qui déterminent des évacuations alvines. On les divise en *drastiques*, *laxatifs* et *minoratifs*.

Purgatifs drastiques. Médicaments ayant pour propriété principale d'exciter vivement

la sécrétion de la muqueuse digestive, de provoquer des contractions péristaltiques, quelquefois très-dououreuses, l'évacuation des matières alvines, et de susciter momentanément le trouble de toutes les fonctions vitales. Les substances médicamenteuses qui appartiennent à cette division sont : l'*aloès*, le *croton tiglium*, le *jalap*, la *coloquinte*.

Purgatifs laxatifs. Les laxatifs administrés à l'intérieur sont doués d'une faible action purgative. Tels sont la *manne*, l'*huile de ricin*, l'*huile d'olive*, le *miel*, la *casse*, la *pulpe de tamarin*.

Purgatifs minoratifs. Ces médicaments ont la propriété d'exciter médiocrement la muqueuse intestinale, de susciter une sécrétion abondante de bile, de mucus, et de provoquer l'expulsion des matières alvines, sans occasionner des troubles bien marqués dans toute l'économie. Pour le cheval, ils ont l'inconvénient qu'il faut les administrer à de très-grandes doses. Lorsqu'on se décide à en faire usage, ils conviennent dans les inflammations intestinales accompagnées de constipation, dans les maladies cutanées, dans les catarrhes bronchiques ou dans d'autres affections des membranes muqueuses. On les unit souvent aux drastiques, pour modérer l'action trop irritante de ceux-ci. On compte parmi les substances purgatives de cette troisième classe, le *sulfate de soude*, le *sulfate de potasse*, le *sulfate de magnésie*, la *magnésie*, le *carbonate de magnésie*, le *tartrate de potasse* (crème de tartre), le *proto-chlorure de mercure*, certaines *eaux minérales*, le *séné*, etc.

PURGATION. s. f. En lat. *purgatio*. Irritation plus ou moins vive et passagère des voies alimentaires, avec sécrétion plus abondante de mucus intestinal, de la bile et du suc pancréatique, suivie de l'évacuation de ces humeurs mêlées avec les matières qui existaient dans les intestins avant l'administration du médicament. La *purgation* a pour but une action locale, dans le cas d'embarras intestinaux, de constipation opiniâtre, de quelques affections du foie ; on a aussi recours à la purgation pour produire un effet général et une dérivation dans certaines hydropisies, dans l'apoplexie, etc.

PURGE. s. f. Brevage purgatif qu'on donne aux chevaux au besoin. Voy. **PURGATION**.

PURIFORME. adj. En lat. *puriformis*. Qui ressemble au pus. Cette épithète s'applique aux

liquides exhalés par les membranes muqueuses enflammées.

PURULENT, ENTE. adj. En lat. *purulentus*. Qui est de la nature du pus, ou qui en a les caractères.

PUS. s. m. Mot latin conservé en français ; en grec *puon*. Liquide exhalé des tissus enflammés, et notamment du tissu cellulaire en cet état. Ce qu'on appelle proprement *pus* ou *pus louable*, est un liquide blanc, homogène, lié, doux au toucher, sans mauvaise odeur, qui se forme dans les tumeurs phlegmoneuses. On nomme *ichor* le pus séreux, diaphane, souvent verdâtre, âcre et irritant. Le pus reçoit le nom de *sanie*, lorsqu'il est épais, ordinairement jaunâtre, souvent mêlé à du sang, plus consistant et moins âcre que l'ichor. Le pus varie à l'infini suivant la nature des tissus qui le fournissent et le degré de phlegmasie de ces tissus.

PUS SOUFFLÉ AUX POILS. Voy. **MATIÈRE SOUFFLÉE AUX POILS**.

PUSTULA. Voy. **ERYSIPELE**.

PUSTULE. s. f. En lat. *pustula*. Petite tumeur cutanée, d'abord dure, douloureuse, et quelquefois rouge vers sa base, puis blanche au sommet, où il s'établit de la suppuration. La *pustule* peut être unique, ou il peut en exister un plus ou moins grand nombre répandues sur les téguments.

PUSTULE MALIGNÉ. Petite tumeur caractérisée par une inflammation gangréneuse de la peau ainsi que d'une partie du tissu cellulaire sous-cutané, et provenant de la contagion charbonneuse qui se transmet avec une extrême facilité. Cette transmission a lieu même de l'animal à l'homme. Le but du traitement local doit être de concentrer la gangrène dans l'escarre, par les caustiques ou le fer rouge. Le traitement interne ou général repose sur les mêmes bases que celui du *typhus charbonneux épizootique*. Si l'on ne peut parvenir à circonscrire les ravages de cette affection, elle entraîne rapidement la mort des animaux.

PUSTULEUX, EUSE. adj. En lat. *pustulosus*. Qui a la forme de la pustule. *Dartre pustuleuse*.

PUTRÉFACTION. s. f. En lat. *putrefactio* ; en grec, *sépsis*. Décomposition qui s'établit spontanément et sous l'influence de certaines conditions dans tous les corps organisés quand la vie est éteinte en eux. L'absence de la vie est la première et la plus indispensable de

toutes ces conditions; l'humidité ou l'eau, si elle n'est pas en excès, et la chaleur modérée, sont les autres. Comme les matières animales en *putréfaction* développent des effluves putrides qui ne sont pas sans inconvénients et même sans danger, on doit, autant que possible, chercher à prévenir la formation de ces émanations délétères, et, quand elles existent, en éloigner les animaux, s'en éloigner soi-même, ou bien, ne le pouvant pas, établir des courants d'air dans les lieux infectés, en entreprendre la *désinfection*. Voy. ce mot. Lorsqu'on est dans l'obligation de pénétrer dans ces lieux, on doit préalablement faire usage des fumigations de chlore; s'il faut ouvrir des cadavres putréfiés, on a recours au chlorure de chaux.

PUTRESCIBLE. adj. Qui est sujet, prédisposé à la putréfaction.

PUTRIDE. adj. En lat. *putridus*, corrompu. On donne cette épithète aux symptômes de certaines maladies, ou bien à des maladies elles-mêmes, accompagnées de la fétidité des matières excrétées.

PUTRIDITÉ. s. f. En lat. *putriditas*. Qualité de ce qui est considéré comme putride. On donne ce nom à un état de corruption ou de décomposition des parties solides et fluides de l'organisme. La *putridité* semble être constituée par une inflammation très-grande que détermine une cause très-énergique et longtemps continue.

PYLORE. En lat. *pylorus*; en grec *pulouros*, portier, composé de *pulé*, porte, et *ouros*, gardien. L'un des orifices de l'estomac. Voy. ESTOMAC.

PYOGÉNIE. adj. En lat. *pyogenia*, du grec *puon*, pus, et *génésis*, génération. On désigne par le mot *pyogénie* ou *puogénie*, la théorie

ou le mécanisme de la formation du pus.

PYOGÉNIQUE. adj. Qui suppure, qui produit du pus, qui se rapporte à la *pyogénie*.

PYRAMIDE. s. f. En lat. *pyramis*. Figure de géométrie. C'est un corps solide dont les faces sont des triangles ayant un même plan pour base, et qui se réunissent par leurs sommets en un même point.

PYRÉTHRE. s. m. Du grec *pur*, feu, et *aitthé*, je brûle. Plante vivace, originaire des pays chauds, que l'on trouve dans le Midi de la France, et dont on emploie la racine, qui est grêle, allongée, rugueuse, brunâtre à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur, d'une odeur faible, d'une saveur chaude, âcre, persistante, provoquant la salivation. Quoique douce de propriétés stimulantes assez énergiques, cette racine n'est usitée en hippiatrice que pour exciter la salivation, ou pour composer des gargarismes détersifs.

PYREXIE. s. f. En lat. *pyrexia*, du grec *purétos*, fièvre. État de chaleur. Mouvement fébrile, maladie fébrile, fièvre symptomatique.

PYROIS. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

PYROTHONIDE. s. f. Du grec *pur*, feu, et *othonion*, linge, chiffon. Produit que l'on obtient en faisant brûler des morceaux de vieux linge dans une capsule de porcelaine ou dans un plat de terre vernissée. La matière huileuse, brunâtre, soluble dans l'eau, qui reste sur les parois du vase, constitue la *pyrothonide*. Dissoute dans ce liquide, ou la préconise contre les ophthalmies rebelles, les phlegmasies de la membrane muqueuse de la bouche, du gosier, etc.

PYSÉNOR. Voy. CENTAURE.

PYURIE. s. f. En lat. *pyuria*, du grec *puon*, pus, et *ourcin*, uriner. Excrétion de pus mêlée avec l'urine.

Q

QUACHEOR. s. m. Vieux mot qui signifiait cheval à combattre, cheval de bataille (*equus bellator*).

QUADRIGE. s. m. En lat. *quadriga*. Char des anciens, tiré par quatre chevaux attelés de front, avec lequel on disputait le prix aux jeux solennels de la Grèce et de l'Italie. Ce char, monté sur deux roues, avait la forme d'une coquille. Cicéron en attribue l'invention à Minerve; Ilygin, à Erichonius, quatrième roi des Athéniens; Virgile partage cette opinion dans

ses Géorgiques; Eschyle fait honneur du *quadrige* à Prométhée; Tertullien dit que, chez les Argiens, Trochilus l'inventa en l'honneur de Junon, et à Rome, Romulus, en l'honneur de Mars Quirin; Adou, de Vienne, prétend que ce fut un certain Procidus, qui vivait vers l'établissement du royaume d'Athènes; Laziardels dit la même chose de Triptolème; enfin Hérodote écrit que les Grecs tenaient le quadriges des Libyens.

QUADRILLE. s. f. Troupe de cavaliers d'un

même parti dans les anciens *carrousel*s. Voy. ce mot. Le dernier divertissement de ce genre qu'on ait vu en France, est celui que donna Louis XIV en 1662, vis-à-vis les Tuileries, dans l'enceinte qui, depuis, a conservé le nom de *place du Carrousel*. Aujourd'hui encore, la *quadrille* est un groupe de cavaliers exécutant des exercices équestres. Voy. CONTREDANSE.

QUADRUPÈDE. s. m. En lat. *quadrupes*, de *quatuor*, quatre, et de *pes*, pied. Animal à quatre pieds.

QUAGGA. Voy. COUAGGA.

QUALITÉ. s. f. En lat. *qualitas*. Manière d'être des corps inorganisés ou inorganiques, en vertu de laquelle sont reçues les idées de figure, de couleur, de grandeur, de bonté, de beauté, etc.

QUALITÉS. s. f. pl. On entend par ce mot, en parlant du cheval, plutôt les bonnes dispositions morales que celles provenant d'une construction aussi parfaite et suivie que possible. Elles constituent ce que Gall appelle *facultés affectives*, provenant de l'organisation primitive du cerveau dont l'action produit les sentiments, les affections. Il est impossible d'en nier l'existence dans le cheval. Voy. INTELLIGENCE ET INSTINCT DU CHEVAL, et, à l'art. CHEVAL, *Espèce cheval*. De bonnes leçons développent encore ces dispositions; ainsi, un sujet peut offrir à la *montre* plusieurs défauts physiques qui le feront dédaigner, et être néanmoins plein de feu, de courage, d'obéissance, d'adresse et d'intelligence. Ces qualités se laisseront bientôt apercevoir si le cheval se trouve sous la main d'un homme instruit et expérimenté. On a vu, trop souvent, un très-beau cheval n'avoir ni *moyens* ni *qualités*, et pour lequel un grand prix avait été payé.

DE QUART EN QUART. Voy. VOLTE.

QUARTE. adj. Se dit des maladies périodiques, et particulièrement des fièvres intermittentes, dont les accès reviennent tous les trois jours, laissant entre eux deux jours d'intervalles. Ces fièvres ne sont pas observées chez les animaux. *Fièvre quart*e.

QUARTE. s. f. Fente qui se forme au sabot du cheval. On l'appelle plus souvent *seime* *quarte*. Voy. SEIME.

QUARTIER. Voy. PIED, 1^{er} et 2^e art.

QUARTIERS. Voy. SELLE.

QUARTIERS DE FOURRAGE. Espèce de quartier de cantonnement où l'on met les troupes lorsqu'elles ne peuvent pas subsister

ensemble au commencement ou à la fin de la campagne, à cause de la disette des fourrages.

QUARTIERS DE RAFRAICHISSEMENT. Endroits abondants en vivres et en fourrages où l'on envoie quelquefois des troupes harassées et fatiguées, même pendant la campagne, pour se rétablir et se mettre en état de l'achever.

QUASSIA. s. m. En lat. *quassia*. Arbre de l'Amérique Méridionale qui fournit une racine allongée, cylindroïde, grosse comme le bras, grisâtre à l'extérieur, blanche à l'intérieur, d'une amertume franche et très-prononcée. Cette racine est un tonique stomachique.

QUASSIA SIMAROÛBA. Voy. SIMAROÛBA.

QUEBRANTA. s. m. Mal qui, suivant quelques Portugais superstitieux, se communique par les regards, surtout aux chevaux.

QUEUE. s. f. En lat. *cauda*. Partie du cheval, située à l'extrémité postérieure du corps qu'elle termine si avantageusement, et dont elle est le plus bel ornement. Son attache dépend de la forme de la croupe. Quand la croupe est horizontale, la *queue* est belle et proéminente; elle est, au contraire, basse, enfoncée, quand la croupe est plate ou *avalée*. La belle position de la queue est considérée comme un indice d'énergie et de pureté de race; elle donne au cheval beaucoup d'aisance et de facilité pour la lever et la porter avec grâce. On distingue dans la queue le *tronçon* et les *crins*. Le tronçon, que quelques-uns appellent aussi le *couard*, doit être épais, rond, ferme, bien détaché et garni de crins; il est moins gros dans les chevaux fins que dans les autres. On appelle *racine de la queue* l'endroit où elle sort de la croupe. On juge ordinairement de la vigueur d'un cheval par le degré de résistance qu'il oppose quand on lui soulève la queue. Les crins doivent être fournis. Voy. CRINS. La longueur de la queue ne doit pas dépasser les boulets postérieurs; plus longue, elle ramasse des ordures, outre qu'elle devient difficile à conserver, et gênante pour le cavalier. Dans quelques corps de cavalerie on ne la laisse pas dépasser les jarrets.

Plusieurs auteurs se sont élevés contre l'usage barbare de l'amputation de la queue du cheval. « Pourquoi mutiler ainsi ce noble et superbe animal en le privant d'une partie qui non-seulement lui sert d'ornement, mais encore de moyen de défense? Sa queue lui est utile pour chasser les mouches et surtout les taons, qui cherchent à vivre aux dépens de son

sang et qui le font cruellement souffrir ; la nature, d'ailleurs, l'a construit de manière à ce qu'il manque quelque chose à sa grâce et à sa beauté quand il n'est plus orné de toute sa queue ; il est donc étonnant que l'homme ait cru pouvoir apporter une perfection imaginaire à un ouvrage auquel la nature n'a rien mis de trop, puisqu'elle ne fait rien en vain. » (D'Arboval.)

La queue devant être portée horizontalement, c'est ce qu'on exprime en disant que le cheval la porte *en trompe*. C'est pour lui faire prendre cette position, qui donne tant d'avantage à l'habitude extérieure du corps, autant que pour imprimer un cachet de distinction aux chevaux communs, que les Anglais ont inventé l'opération d'*anglaiser*. Voy. QUEUE A L'ANGLAISE. Le cheval à qui on a fait la première partie de cette opération, tout en laissant la queue entière, est appelé *niqueté* ; et il est dit *écourté*, *courtaudé* ou *courte-queue*, quand il a subi l'amputation de la queue sans le niquetage. Voy. AMPUTATION.

La queue peut prendre différentes formes. Elle est dite en *balai*, lorsque ses crins assez courts et d'une longueur inégale forment une touffe effilée, ayant de la ressemblance avec les brins d'un balai de bouleau. Elle est dite en *éventail*, lorsque la touffe de crins s'épanouit à son extrémité inférieure ; et en *catogan*, lorsque le tronçon a été coupé très-court, ainsi que les crins qui sortent de son milieu, tandis que ceux de chaque côté, conservés dans toute leur longueur, ne forment que deux petits faisceaux. Les bidets ambleurs portent ordinairement la queue en catogan. On appelle *queue de rat* celle qui n'est couverte que de quelques crins clair-semés, au travers desquels on aperçoit la peau. Cette disposition, défectueuse en apparence dans tous les chevaux, l'est réellement dans les juments poulinières, qui ont un grand besoin de se servir de leur queue pour chasser les insectes qui les tourmentent, surtout à l'époque de la parturition. Enfin, quand la queue est entière dans ses crins et dans son tronçon, le cheval est dit à *tous crins*.

Plus que les autres parties du corps, la queue est exposée à diverses altérations. Ces tares sont la gale et les plaies occasionnées par la croupière ou par la longe. Cette région peut aussi être le siège de crevasses et de poux, ainsi que d'une espèce de dartre qui

cause de grandes démangeaisons. Souvent aussi ces démangeaisons proviennent de *faux crins*, gros et courts, qui croissent sur le tronçon, et ces démangeaisons ne cessent que lorsque ces crins ont été arrachés. Ce n'est que par une grande propreté que l'on peut prévenir tous ces inconvénients.

Pour faire *porter haut* la queue des chevaux qu'ils mettent en vente, les maquignons introduisent dans l'anus un ou plusieurs grains de poivre ou du gingembre ; l'irritation que ces substances occasionnent force le cheval à lever la queue très-haut, et l'inquiétude qu'il en éprouve le fait aussi paraître plus vif, plus éveillé ; mais cette vivacité factice et le port de la queue en trompe cessent avec la cause qui les a produits.

On est dans l'usage de mettre un bouchon de paille à la partie supérieure de la queue des chevaux qu'on veut vendre. Si les maquignons en mettent aussi à l'extrémité inférieure, ce n'est que pour cacher quelque tare des jarrets, qu'il faut, dans ce cas, examiner avec beaucoup d'attention. Quelquefois ils ajoutent de fausses queues aux chevaux à qui on a coupé la queue.

Faire la queue ou *rafraîchir la queue*, c'est couper au bas de la queue tous les crins qui débordent.

Faire un rossignol sous la queue. Voy. ANUS.

Jouer de la queue, *battre de la queue*, ou *quoailler*, se dit d'un cheval qui remue souvent la queue comme un chien, principalement quand on lui approche les jambes. Les chevaux qui aiment à ruer sont sujets à ce mouvement de queue, qui est souvent un signe de mauvaise volonté.

On dit qu'un cheval *porte bien sa queue*, lorsqu'il la relève en marchant.

On *trousse la queue*, en la nouant ou en se servant à cet effet d'une *trousse-queue*.

La queue de cheval est, chez les Turcs, un insigne d'honneur. On raconte ainsi l'origine de cette coutume : Ayant perdu leur drapeau dans une bataille, un des chefs de l'armée coupa aussitôt la queue d'un des chevaux qui se trouvaient à sa portée, et, l'ayant mise au haut d'une lance, il rallia autour de lui ses soldats, ranima leur courage, fondit avec eux sur l'ennemi, et remporta la victoire. Depuis, la queue devint le drapeau national et une distinction militaire qui déterminait le rang des vizirs et des pachas, par le droit qui leur est

attribué d'en faire porter une ou plusieurs devant eux. Ceux qui en font porter trois sont du rang le plus élevé. M. de Lesseps, dans un ouvrage intitulé *Voyage en Orient*, dit que c'est par une erreur assez commune, que l'on prend pour des queues de chevaux les insignes qui sont portés devant certains dignitaires chez les Turcs et les Persans. Ces queues, ajoute-t-il, sont d'un animal appelé *yak* ou *beuf à queue de cheval*, qui vit dans le Thibet, entre l'Indostan et la Chine. Sa queue, très-estimée dans tout l'Orient, y est un objet de luxe et de parure. On s'en sert comme de chasse-mouches. Les Chinois font teindre ces queues en rouge pour orner leurs bonnets d'été. Quelques-unes ont une aune de long. Enfin l'on en forme ces marques de dignité musulmane dont il vient d'être question.

QUEUE A L'ANGLAISE. On a donné ce nom à l'opération qui a pour but, non-seulement de raccourcir la queue des chevaux, mais encore de la faire tenir relevée ou en trompe, afin de donner à l'animal une tournure qu'on trouve plus agréable, ou un signe de vigueur qui n'est pas moins trompeur que factice. Ce sont les marchands de chevaux de l'Angleterre qui, les premiers, ont imaginé de recourir à ce moyen de faire prendre une apparence d'énergie à des chevaux lâches et mous. On se contente de raccourcir le tronçon à ceux des races les plus pures (Voy. AMPUTATION), mais on s'abstient d'opérer à l'anglaise les chevaux arabes, persans et même turcs, parce que les individus de ces races n'ont pas besoin de ces procédés pour tenir la queue élevée. On n'obtient de cette opération l'effet qui en est attendu, qu'autant que l'origine de la queue se trouve aussi élevée que le sommet de la croupe, ou qu'elle est peu éloignée de cette conformation, qu'autant que la queue est d'ailleurs ferme et bien garnie, que les reins et la croupe sont bien musculeux, que le sujet est jeune, vigoureux et d'un caractère vif. L'exécution de ce retranchement fait beaucoup souffrir le sujet. Pour faire l'opération de la *queue à l'anglaise*, le cheval doit être à jeun et debout. On place un entravon à chaque pied de derrière, on rapproche ces deux extrémités et on les maintient ainsi rapprochées à l'aide d'un lac passé dans les anneaux des entravons, qui les fixe l'un près de l'autre. On passe ensuite l'extrémité libre de ce lac entre les

membres antérieurs; on la fait remonter le long du bord antérieur de l'une des deux épaules, on la ramène un peu en arrière du garrot, on la fait descendre en suivant le long du bord postérieur de l'autre épaule, on la tend, et l'on prévient son relâchement en la faisant maintenir par un aide, après l'avoir croisée plusieurs fois sur elle-même. Ces précautions ayant été prises, l'opérateur, placé derrière l'animal, relève la queue de la main gauche, la renverse sur la croupe et la fait maintenir par un aide, tandis que de sa main droite, armée du *bistouri à queue à l'anglaise*, dont le tranchant est tourné en dehors, il incise en travers le muscle abaisseur du côté droit, en ayant soin de ne pas blesser les os coccygiens et en attaquant le muscle à trois travers de doigt de l'anus. Cette première incision étant faite, on en pratique une seconde, puis une troisième, toujours sur le même muscle. Ces incisions doivent être faites à deux travers de doigt l'une de l'autre. On procède de la même manière pour le muscle du côté gauche. Par ces incisions, on retire chaque portion de muscle comprise entre deux incisions. Pour faciliter la cicatrisation de la plaie et l'action des releveurs supérieurs après l'excision des muscles coccygiens inférieurs, on renverse la queue sur la croupe et on lui conserve cette position en la fixant sur un gros rouleau de paille au moyen d'une corde ou d'une sangle qui entoure la poitrine. Il est cependant préférable de mettre la queue à la *pointe*. Voy. ce mot. — Quant aux accidents, aux dangers même qui peuvent résulter des suites de l'opération de la queue à l'anglaise, ce sont, après l'hémorrhagie, qui est le premier, la véhémence et la trop grande intensité de l'inflammation, son extension aux parties voisines, sa terminaison par la gangrène, possible dans quelques cas; les abcès, la chute des crins, une crevasse sur la queue, la carie, l'ankylose, une ou deux fistules à l'anus, l'induration, le tétanos traumatique, et jusqu'à une mort plus ou moins prompte. Plusieurs de ces accidents peuvent exister ensemble et se développer à tous les moments pendant lesquels le cheval opéré souffre des plaies qu'on lui a faites; mais il est à remarquer que les événements plus ou moins fâcheux et quelquefois funestes qui peuvent suivre cette opération ont le plus ordinairement pour cause l'ignorance, la maladresse ou l'imprvoyance

de l'opérateur. Aux accidents ci-dessus mentionnés, il faut en ajouter un bien étrange, que M. Loiset, de Lille, a remarqué dans ces dernières années, et qu'il a fait connaître sous le nom de *Bronchorrhée asphyxiante, suite de la myotomie coccygienne, dite opération de la queue à l'anglaise.* » Sous ce titre (nous empruntons cette note au *Recueil de Médecine vétérinaire pratique*, cahier de mars 1845) M. Loiset publie trois observations de mort subite survenue à la suite de l'opération de queue à l'anglaise... Les symptômes qui ont apparu immédiatement après l'opération sont ceux de l'asphyxie, battements de flancs, évacuation d'une mousse abondante, blanche et à bulles très-fines par les naseaux, dyspnée extrême. Au bout de quelques minutes, la bête tombe pour ne plus se relever. A l'autopsie on a constaté de la mousse dans les cavités nasales, le larynx, la trachée et les bronches; du sang noir, épais et nullement spumeux dans le système veineux; aucune altération dans le restant de l'organisme, exploré avec la plus grande attention. Ces faits, dit M. Loiset, n'ont pas leurs analogues dans les annales de la médecine des animaux, ni seul excepté, que l'on rencontre dans la cinquième livraison du *Traité de Chirurgie* que publie M. Brogniez, de Bruxelles. M. Brogniez attribue l'accident qu'il a observé, à la pénétration de l'air dans les veines; M. Loiset ne croit pas cette opinion applicable aux cas qu'il vient de décrire; ces accidents constituent, pour M. Loiset, une maladie nouvelle, une *bronchorrhée qui mérite de figurer dans nos cadres nosologiques.* Quelle est la théorie de la production de cette maladie? Quel rapport y a-t-il entre l'apparition de la bronchorrhée et l'opération de la queue à l'anglaise, à la suite de laquelle elle se manifeste? M. Loiset s'abstient à cet égard de toute réflexion. Tels qu'ils sont exposés, les faits qu'a produits M. Loiset offrent peu d'intérêt pour la science: ce qu'ils présentent de plus remarquable, c'est leur singularité; mais ils sont trop peu détaillés, trop incomplets, trop inexplicables, pour que rien en eux légitime la prétention qu'on a de leur faire constituer une maladie nouvelle, et de les placer dans un cadre à part de nosologie. Peut-être que cette bronchorrhée, du reste, est une chose bien simple en elle-même. *Ces cris aigus et retentissants, ces contractions musculaires, dont il est fait mention au mo-*

ment de l'opération dans la moins incomplète de ces trois observations, ne peuvent-ils pas donner la clef des accidents pulmonaires qui les ont suivis? Il y a dans la médecine de l'homme des traits analogues. »

L'Association de Munich, pour la répression des mauvais traitements envers les animaux, s'occupe de réagir contre le mode actuel d'anglaiser les chevaux. Il est à désirer que l'on parvienne à proscrire cette monstruosité, ou pour mieux dire cet attentat contre la nature. Déjà il devient chaque jour plus rare. Bien peu de chevaux, en France, sont maintenant soumis au niquetage; encore ne sont-ce que quelques carrossiers dont on cherche à cacher la conformation défectueuse de la croupe; nos chevaux français, dans lesquels cette partie est généralement mieux conformée que dans les chevaux que l'Allemagne nous fournit, n'ont pas besoin d'être niquetés pour bien porter leur queue. A l'imitation des Anglais, on se contente de couper dans la queue le nombre de nœuds nécessaires pour donner au tronçon une largeur proportionnée à la taille et à la conformation des animaux; cette méthode ne leur fait éprouver qu'une douleur momentanée, et dès lors ils se trouvent soustraits aux tourments, et assez souvent aux dangers qu'entraîne le niquetage.

QUEUE DE RAT. Voy. QUEUE.

QUEUE DE RAT. Maladie du boulet et du canon. Voy. ARÈTE.

QUEUE EN BALAI. Voy. QUEUE.

QUEUE EN CATOGAN. Voy. QUEUE.

QUEUE EN ÉVENTAIL. Voy. QUEUE.

QUEUE EN TROMPE. Voy. QUEUE.

QUININE. s. f. Meali qui existe surtout dans le quinquina jaune, et qui a été découvert de nos jours. La *quinine* est solide, blanchâtre, inaltérable à l'air, d'une saveur très-amère, à peine soluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool. Les acides s'unissent facilement à la quinine et produisent avec elle des sels cristallisables, généralement solubles et d'une grande amertume. L'un de ces sels, le *sulfate de quinine*, est employé en hippatrique.

Quinine brute. Elle ne diffère de la quinine pure et du sulfate de quinine que parce qu'elle contient encore quelques principes colorants extractifs. Dans cet état, la quinine est parfaitement insipide et ne répugne point aux animaux, comme le sel dont nous venons

de parler, qui est excessivement amer. Elle est d'ailleurs moins chère que celui-ci. Pour rendre efficace l'action de la quinine brute, il faut y ajouter quelques gouttes d'acide sulfurique ou hydrochlorique faible, qui rend cette substance plus soluble. On peut mêler ce composé avec une poudre tonique, comme celle de gentiane, d'aunée ou de quinquina, et en confectionner d'excellents bols toniques.

QUINQUINA. s. m. En lat. *cinchona*, *kina*, *peruviana cortex*. ÉCORCE DU PÉROU. Le quinquina dont le nom dérive de *Kina kina*, mots péruviens qui signifient *écorce des écorces*, consiste en l'écorce de plusieurs arbres ou arbustes d'une famille que les botanistes appellent *cinchona*, et qui croissent dans les forêts de l'Amérique du Sud. Il existe un très-grand nombre de quinquinas, qu'on distingue, par la couleur de leur écorce, en quinquina rouge, gris, jaune ou orangé, et blanc.

Quinquina rouge. Il provient du *cinchona magnifolia*, *oblongifolia*, *lutescens*, arbres fort abondants dans la Nouvelle-Grenade et dans les forêts de Santa-Fé-de-Bogota. Ces écorces sont sous formes de gros fragments épais, compactes, lourds, ordinairement aplatis, quelquefois roulés, souvent recouverts d'un épiderme blanchâtre ou diversement colorés par des lichens. Elles sont d'un rouge brun, moins vif à l'intérieur qu'à l'extérieur; leur saveur est astringente et peu amère; la poudre est d'un rouge peu intense. Cette espèce est, en général, la plus estimée, mais elle est très-chère.

Quinquina gris. Cette écorce provient particulièrement du *cinchona-condaminea*, arbre qui croît dans les Andes péruviennes, auprès de Loxa et d'Ayaraca, dans la Nouvelle-Grenade. On l'appelle vulgairement quinquina gris de Loxa, quinquina d'Urituringa, cascarilla fina. On la trouve dans le commerce roulée sur elle-même en forme de tubes incomplets et de longueur variable. Leur surface externe est grisâtre, souvent tachetée par une espèce de lichen et recouverte d'un épiderme fendillé transversalement. La surface interne est d'une teinte fauve plus ou moins foncée, l'odeur en est peu prononcée; la saveur, d'abord faible, devient bientôt amère et astringente, mais laissant un arrière-goût sucré. Le quinquina gris se réduit facilement en poudre d'une belle couleur fauve, et qu'on falsifie souvent par des écorces indigènes ou de qua-

lités inférieures et altérées. Il est préférable d'acheter l'écorce, que l'on doit choisir mince et compacte. Ce quinquina est le moins estimé.

Quinquina jaune ou orangé. Celui-ci est fourni par le *cinchona cordifolia* et *lancofolia*, arbres qui croissent dans les provinces de Cuenca et de Loxa. Il se présente en écorces compactes, fibreuses, recouvertes d'un épiderme grisâtre fendillé, d'un jaune noir à leur face interne, d'une saveur extrêmement amère, quelquefois un peu aromatique, mais jamais astringente. On en distingue deux variétés : l'une très-répandue, comme sous le nom de quinquina jaune royal; l'autre plus rare, appelée quinquina jaune orangé. Ce quinquina, le moins cher dans le commerce, a une grande vertu tonique et anti-fébrile. « C'est celui que nous préférons, disent MM. Delafond et Lassaigue, dans les maladies dues à une altération septique du sang. »

Quinquina blanc, provenant du *cinchona ovalifolia*. Ses écorces sont roulées, minces et cassantes; leur épiderme est grisâtre, leur face interne blanchâtre; la saveur, d'abord faible, est amère et peu agréable. Ce quinquina, nommé vulgairement quinquina blanc de Santa-Fé, jouit de peu de propriétés médicinales et n'est pas usité.

Fraudes du commerce. On vend des quinquinas exotiques qui n'appartiennent point au genre *cinchona*, et qui, tout en réunissant plusieurs des caractères physiques de la véritable écorce du Pérou, ne renferment point les principes alcalins par lesquels les vrais quinquinas possèdent de précieuses qualités médicamenteuses. Ces fausses espèces sont appelées quinquina Piton, Nova, Caraïbe et Bicolore. Il paraît aussi que des quinquinas sont quelquefois livrés dans le commerce après avoir été dépourvus de leurs principes actifs. Par un examen attentif de l'écorce, et surtout de sa saveur, on reconnaît la fraude.

Parmi les différents principes que la chimie a découverts dans le quinquina, il faut nommer ici deux alcalis végétaux, appelés quinine, cinchonine, et l'acide tannique ou tannin. Ce sont ces trois principes, et surtout les deux premiers, qui communiquent au quinquina les propriétés médicamenteuses toniques dont il est doué. Voy. CINCHONINE et QUININE.

QUINQUINA AROMATIQUE. Voy. CASCARILLE.
QUINTAINE. s. f. Poteau ou jaquemart.

représentant un homme armé ou couvert d'un bouclier, contre lequel on s'exerçait autrefois à courir avec la lance, à jeter des dards dans les académies. *Courir la quintaine, planter la quintaine.* La *quintaine* était aussi nommée *faquin*. Voy. CARROUSEL.

QUINTE. s. f. (Path.) Ce mot s'emploie comme synonyme d'accès, en parlant de la toux. Accès de toux redoublé, presque sans interruption. *Une quinte de toux.*

QUINTE. s. f. (Équit.) On désigne par ce mot cette espèce de fantaisie d'un cheval qui se défend et ne veut pas avancer. Les mulets sont particulièrement sujets à ce défaut. *Cheval, mulet qui fait des quintes.*

QUINTESENCE. Synonyme d'huile volatile.

QUINTEUX, EUSE. adj. (Path.) On le dit de la toux. *Toux quinteuse.*

QUINTEUX, EUSE. adj. (Équit.) Se dit d'un

cheval qui a des fantaisies. Voy. QUINTE, 2^e art.

QUITTER LES ÉTRIERS. Voy. ÉTRIER.

QUITTEROTES. s. m. pl. Le maréchal de Bassompierre rapporte que ce fut de son temps que commencèrent à figurer en France ces *coureurs anglais aux pieds lestes*, et qu'en peu de temps ils devinrent si fort à la mode, qu'on s'en servit de préférence pour la chasse et les voyages. On les appelait *quitterotes*, du nom de celui qui, le premier, avait introduit ces chevaux en France.

QUOAILLIER. Voy. QUEUE.

QUOTIDIEN, ENNE. adj. En lat. *quotidianus*, qui a lieu tous les jours. Se dit des maladies périodiques, rémittentes ou intermittentes, dont les accès reviennent tous les jours à peu près à la même heure, et avec les mêmes caractères. Cela ne se voit guère chez les animaux.

R

se RABAISSE. v. Se dit du cheval qui n'a pas assez de force pour continuer ses courbettes aussi élevées qu'il les a commencées.

RABAISSE LES HANCHES. C'est assooir un cheval trop disposé à s'élever sur les jarrets, ou à travailler sur les épaules.

RABATTE. v. Se dit, en termes de manège, d'un cheval qui manie à courbettes. On dit qu'il les *rabat bien*, lorsqu'il porte terre-à-terre les deux jambes de derrière à la fois, lorsque ses deux jambes touchent terre ensemble et que l'animal suit tous les temps avec la même justesse. Un cheval qui *harpe* des deux jarrets, et qui a les jambes basses en maniant, *rabat bien ses courbettes*, les *rabat avec beaucoup de grâce*. On dit aussi qu'un *cavalier dompte et rabat l'impétuosité d'un cheval*, lorsqu'il parvient à le subjuguier.

RABATTE. v. (Maréch.) Action du maréchal qui frappe sur le fer rouge qu'il forge. *Rabatte en premier*, c'est lorsqu'il y a trois frappeurs à l'enclume. *Rabatte en second*, c'est lorsqu'il y en a quatre. D'après Lafosse, il n'y a point d'ouvrage en maréchalerie qui exige trois frappeurs; car les coups ne sont pas alors suffisamment suivis; il y a en outre perte de temps, et le forgeron a plus de peine à donner à son fer la tournure qu'il doit avoir. *Rabatte court*, signifie frapper le plus

promptement possible après le premier frappeur.

RABATTE AVEC BEAUCOUP DE GRACE. Voy. RABATTE, 4^e article.

RABATTE BIEN SES COURBETTES. Voy. RABATTE, 4^e article.

RABATTE LA COURBETTE. Voy. COURBETTE.

RABIQUE, RABIÉQUE ou RABIFIQUE. adj. De *rabies*, rage. Qui a rapport à la rage. *Virus rabique*.

RABOT ODONTRITEUR. Instrument de chirurgie. Voy. MALADIES DES DENTS OU DE L'APPAREIL DENTAIRE.

RABOTER, ou mieux RAPER. v. Se dit, en terme de maréchalerie, de l'action de passer la râpe sur le sabot pour le polir et le rendre uni. En parant le pied, on ne doit pas *raboter* plus haut que la *rive des clous*. L'habitude qu'on a souvent de râper tout le sabot, sous le prétexte de l'embellir, est très-nuisible à la corne.

RACCOLT. adj. Vieux mot dont se servaient les anciens écuyers pour désigner un *pas d'école raccourci*.

RACCOURCIR LA BRIDE. Voy. BRIDE.

RACCOURCIR LES DEMI-VOLTES. C'est faire les demi-voltes dans un moindre espace.

RACCOURCIR LES ÉTRIERS. Voy. ÉTRIER.

RACCOURCIR LES RÉNES. Voy. BRIDE.

RACCOURCIR UN CHEVAL. C'est ralentir son allure, sans diminuer son action. En le soumettant à une juste opposition de force de la main et des jambes, il gagnera en hauteur ce qui lui servait à prendre du terrain. Cela se fait aux allures du pas et du trot; mais il importe surtout d'y rompre le cheval au galop, afin de rendre les changements de pied plus faciles et plus précis. Plus les chevaux ont d'énergie, et plus il est facile de les raccourcir. Une des premières conditions de ce travail consiste dans une cadence exacte et bien régulière.

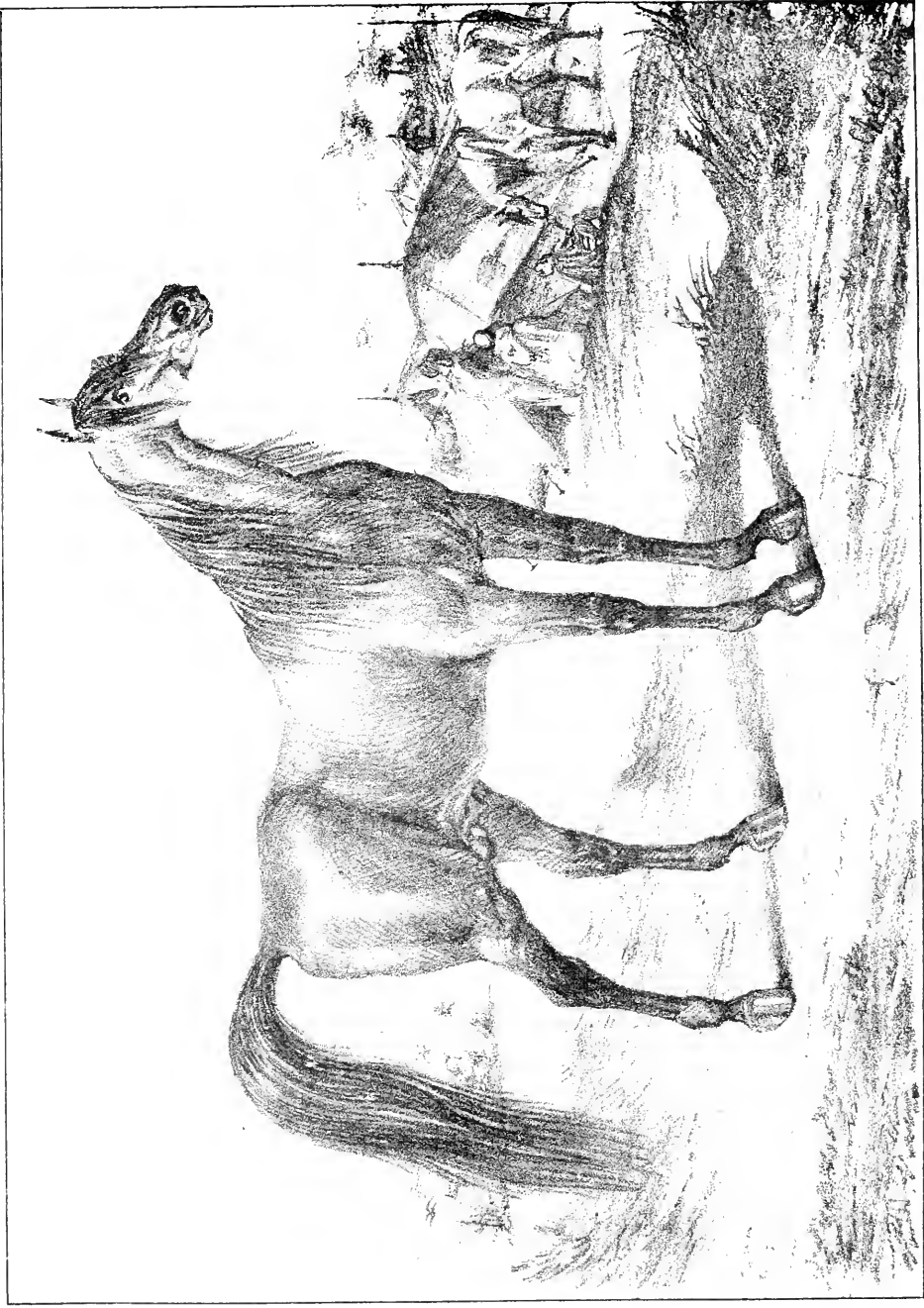
RACCROCHER. v. On le dit en parlant de l'assiette du cavalier. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.

RACE. s. f. En lat. *genus*. Synonyme d'*origine*, *souche*, *espèce*, *source*. Ensemble d'individus ayant certains caractères qui les distinguent des autres individus de la même espèce. Les races sont des variétés survenues dans une espèce et transmissibles par voie de génération. Ce résultat peut provenir d'une ou plusieurs causes, telles que les influences de la nourriture, du sol, du climat, de certaines habitudes de la domesticité. Le nom de races convient d'autant plus à ces variétés qu'elles s'éloignent davantage du type de leur espèce, comme, par exemple, entre le cheval boulonnais, si lourd, si massif, et celui de la nature, ou qui s'en approche davantage, si svelte, si léger. Les animaux qui se sont éloignés considérablement des caractères naturels de leur espèce ne peuvent plus y revenir et subsister sous les lois naturelles. « Le cheval de halage, dit Grogner, ne trouverait point dans les déserts des herbages assez abondants pour son énorme masse; il s'enfoncerait dans les terrains mous; il ne pourrait échapper par la fuite aux bêtes féroces puissantes; il serait hors d'état de faire rapidement de longs voyages pour chercher de meilleurs pâturages et des climats plus doux. » En modifiant le cheval, on ne peut avoir en vue que son amélioration; et, en effet, on a formé des chevaux plus forts et plus souples que ceux de la nature. L'homme possède trois moyens pour amener ces modifications, les fixer par transmission héréditaire, et en constituer des races; ces moyens consistent : 4° à produire, maintenir, étendre, par le régime et l'éducation, une anomalie que des circonstances quelconques, parfois inconnues, ont déterminée dans

l'espèce. De gros chevaux de trait s'étant formés dans de gras pâturages, c'est dans ces localités qu'on les entretient, et on ne les laisse rentrer à l'écurie que pour qu'ils y trouvent une nourriture surabondante. 2° A ne se servir pour la génération que des individus les plus capables de transmettre la qualité recherchée dans le cas indiqué. Ce sont des juments volumineuses et des étalons moins gros, mais plus énergiques. 3° A maintenir les descendants dans les conditions du milieu desquelles les modifications dont ils ont hérité ont pris leur origine. La race des gros chevaux s'effacerait si elle était réduite à de maigres pâturages, à des fourrages peu abondants. Le second des moyens, c'est-à-dire la persévérance scrupuleuse à n'accoupler que les individus modifiés, est le plus puissant des trois. Par cette opération, on parvient jusqu'à changer une seule partie, à faire naître, par exemple, des chevaux à petite tête. Une race s'éteindrait si on ne maintenait pas, autant que possible, les individus qui la constituent sous les mêmes influences auxquelles est due sa formation chez les premiers individus qui en ont offert les caractères; à sa place, une nouvelle race se développerait, ou la nature reprendrait ses droits. F. R. Cuvier se plaint de ce que l'on se soit occupé de ne distinguer les races que par des caractères physiques et anatomiques, en négligeant entièrement les qualités morales. Cette observation, dit le *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle*, nous semble fort juste. Ces qualités varient autant que l'extérieur du corps. Le cheval est un animal généralement intelligent, affectueux et doté de beaucoup de mémoire; mais cet ensemble se modifie par l'éducation, par l'influence du milieu où il se trouve placé. On observe, chez les chevaux comme chez les hommes, la hardiesse ou la poltronnerie, la patience ou l'irascibilité, une perception vive et nette, ou lourde et embarrassée. Or, ces différences de caractère se transmettent d'une manière presque aussi sûre que les formes et les proportions du corps: elles caractérisent également les races. Aussi Buffon exigeait-il que, dans le choix des étalons, on se préoccupât autant de ces vices, de ces vertus, que de la vigueur et de la beauté; cette recommandation nous paraît avoir une autre importance. Que ferez-vous d'un nouveau Bucéphale, s'il ne veut souffrir ni la selle ni le harnais, s'il met à chaque instant la vie de son maître en

péril? Mais, nous ajouterons, que pour le développement de l'intelligence et des qualités affectives du cheval dans toute leur étendue, il faut que l'homme lui vienne en aide; qu'il le traite en compagnon, en ami, non pas en esclave. Sous le fouet de nos charretiers le cheval s'abrutit et dégénère au moral plus encore peut-être qu'au physique. Cet animal a besoin de ne recevoir que des impressions nettes et précises. Comment en serait-il ainsi, lorsque l'idée de devoir s'allie sans cesse chez lui à l'idée et à la peur du châtiement? N'arrivant à son cerveau que des impressions confuses, l'association des idées devient impossible; l'ardeur et la bonne volonté font place au découragement, à la paresse, et quelquefois à un désir de vengeance. Mais si l'on sait profiter des heureuses dispositions qu'il a reçues de la nature, si, avec patience et douceur on s'adresse à son intelligence et à ses penchants affectueux, on obtiendra les mêmes résultats que l'Arabe, on le dépassera même. Pour prouver ce qu'on avance ici, on n'a qu'à se rappeler les merveilles qu'on admire tous les jours à l'Hippodrome, et le soir au Cirque Olympique. La variation de la taille est remarquable et caractéristique dans plusieurs races de chevaux. On peut dire, en général, que celles qui viennent des pays tempérés l'emportent sous ce rapport sur les races exposées à un excès de froid ou de chaud. Les plus grands chevaux connus se trouvent en France, où on les emploie au halage des bateaux sur le bord de quelques grandes rivières, et en Angleterre, où on les désigne sous le nom de chevaux de brasseur. Les plus petits se trouvent au contraire dans le Nord, en Irlande, et surtout aux îles Shetland; au Midi, dans les provinces méridionales de la Chine et de l'Inde. On montre en ce moment, au public de Londres, un géant de l'espèce chevaline. Né à Northampton, âgé de six ans et propre au trait, ce gigantesque animal mesure 2 mètres 047 de hauteur, et pèse 4,156 kil.; ses proportions sont régulières et son allure n'est pas trop lourde. Pour faire contraste, on montre en même temps un poney écossais qui, sans se baisser et sans toucher le géant, lui passe sous le ventre. Mais si l'influence du froid et de la chaleur diminue également la taille, elle produit, sous tous les autres rapports, des effets bien différents. Les petits chevaux irlandais et shelandais sont robustes, agiles, pleins de feu, tan-

dis que ceux qu'on trouve dans l'Inde et la Chine sont faibles, chétifs, et d'un fort mauvais service. La nature même du terrain semble donner lieu à des résultats analogues. Sous une même latitude, les chevaux de montagnes ont une petite taille, mais leur vigueur compense presque ce désavantage; ceux des plaines, au contraire, en offrant des dimensions plus considérables, restent toujours lâches et mous. Les chevaux de la Corse et des Pyrénées, d'une part, les lourdes montures des fermiers de la Beauce, de l'autre, peuvent servir d'exemple. On croit pouvoir expliquer ces contrastes par l'influence que doivent exercer sur les premiers l'air vif et sec des montagnes, la nourriture frugale dont ils ont besoin souvent de se contenter, et sans doute aussi l'exercice violent qu'entraînent les difficultés du terrain; tandis que les seconds, toujours plongés dans une atmosphère lourde et humide, repus de végétaux aqueux, et n'ayant à faire que des marches faciles, ressentent nécessairement les effets d'un milieu dont l'influence s'exerce jusque sur les plantes. Les conditions les plus favorables à l'élevage des chevaux consisteront par conséquent en une température modérée, également éloignée de l'excès du froid et de celui de la chaleur; en une contrée où le jeune poulain puisse exercer ses forces naissantes sans se fatiguer outre mesure; en une atmosphère pure, en un régime nourrissant, mais non stimulant. C'est dans les pays de coteaux que l'on rencontre ordinairement ces avantages: aussi voit-on généralement les belles races prendre naissance dans de semblables localités; et si le perfectionnement de l'espèce peut être obtenu ailleurs, ce n'est qu'à force de soins et par des croisements souvent répétés avec les races les plus privilégiées. L'élevage du cheval a dû subir des modifications graduelles ou intermédiaires. Vers la fin du moyen âge, c'était la taille, la force, et plus particulièrement la durée, qui faisaient tout le prix d'un bon cheval. A l'époque de l'introduction des armes à feu, qui était celle de la chevalerie courtoise, naquirent des écoles où le cheval, plus léger, plus assoupli, plus adroit, apprit à se plier à des évolutions gracieuses; mais dès l'organisation des armées permanentes, et surtout de nos jours, par l'introduction des courses, ce n'est que par la vitesse de ses jambes que le cheval semble avoir du prix à nos yeux. — Grogner



Une tête de V. Janssen, c. Antoin Dubois & Co.

Cheval Arabe.

divise les races des chevaux en trois groupes principaux : le premier comprend les races chevalines d'Orient ; le second est le résultat de la propagation du sang oriental dans quelques races équestres de l'Europe, rarement attelés ; le troisième se compose des races chevalines qui s'éloignent plus ou moins du type oriental, et qui sont particulièrement appropriées au trait. Nous suivrons les traces de ce savant professeur, sans négliger, toutefois, de tirer de précieux renseignements du travail de M. Ilamont, inséré dans la *Revue de l'Orient*, et en ajoutant d'autres renseignements qui ne figurent pas dans le cadre tracé par Grognier.

Premier groupe.

RACES CHEVALINES D'ORIENT.

Ces races offrent les caractères généraux que voici : taille moyenne, variant depuis 4 mètre 47 ou 48 centimètres, jusqu'à 4 mètre 58 ou 59 ; peau fine, poils courts, crins rares, soyeux, point de fanon ; robe ordinairement d'un gris pommelé ; habitude générale du corps sèche ou anguleuse, saillies osseuses extérieures prononcées ; muscles bien dessinés ; articulations larges ; vaisseaux superficiels apparents ; crâne ample, chanfrein le plus souvent droit, même creux ; oreilles bien placées, mais un peu longues, suivant les proportions établies par Bourgelat ; naseaux amples, bien dilatés ; yeux grands ; encolure ordinairement droite, quelquefois même renversée avec le *coup de hache* ; garrot élevé ; croupe saillante, approchant de celle du mulet ; ventre peu développé ; poitrine haute, un peu étroite ; épaules sèches, inclinées ; extrémités longues ; jambes fines ; tendons détachés ; châtaigne, ergots à peine visibles ; sabot petit, lisse, fort dur, avec apparence de disposition à l'*encastelure* ; queue attachée haut, se relevant élégamment en *trompe* lorsque le cheval porte son cavalier ; testicules remarquables par le volume ; l'ententeur dans le développement entier du corps, et longévité remarquable (ces chevaux ne sont pas formés avant huit ans et vivent au delà de trente) ; sobriété, docilité, aptitude à soutenir des courses longues et très-rapides ; vigueur dans la femelle, aussi grande et peut-être plus grande que dans le mâle, auquel elle est encore préférée sous d'autres rapports.

Cheval arabe. Regardé comme le père, la

souche des autres, ou du moins comme le principe de leur amélioration, ce cheval est celui qui réunit au plus haut degré les belles qualités des races orientales. Le foyer principal de la race arabe est le vaste bassin de l'Euphrate, au milieu des Bédouins errants. Depuis fort longtemps cette race s'est répandue en Perse, en Tartarie, en Turquie, sur les côtes d'Afrique, et, à des époques plus rapprochées de nous, dans presque toutes les contrées de l'Europe. Le commerce des chevaux arabes a aujourd'hui pour centre la ville de Bassora. Les caractères qui distinguent la race arabe des autres races chevalines d'Orient sont : tête plus carrée, plus ample à la partie supérieure, finesse et délicatesse du museau, grandeur et vivacité des yeux, *encolure de cerf* plus prononcée ; jambes plus fines ; tendons plus détachés ; jarrets plus larges ; queue soutenue en trompe avec plus d'élégance et d'énergie. L'ampleur de la partie supérieure de la tête suppose un plus grand volume du cerveau, et peut-être aussi une supériorité d'intelligence. Quoique ses membres soient grêles, ils sont d'une solidité à toute épreuve, à cause de l'énergie des muscles et de l'extrême solidité des os. Quant à l'encolure de cerf, elle est regardée par des hippiatres comme un défaut, et cependant la nature a donné cette conformation aux quadrupèdes destinés à des courses longues et véhémentes, surtout lorsqu'elle est associée à une tête presque horizontale ; on dit alors que l'animal *porte au vent* ; il fend l'air avec plus de facilité et respire plus librement. Les chevaux arabes se font remarquer par la force et la vigueur de leurs hanches, ainsi que par la longueur des os de l'avant-bras et de la jambe ; cette dernière conformation favorise la rapidité de la course, mais elle expose l'animal à buter, les articulations des genoux et des jarrets se trouvant alors plus près du sol. L'attitude du cheval arabe dans le repos est telle qu'on le prendrait pour un animal sans vigueur ; il s'anime et se déploie sous l'homme. Ses allures naturelles consistent dans le pas et le galop ; il trotte rarement. Tout ce qu'on lui demande, il l'exécute avec sûreté, énergie, grâce et souplesse. Ses jarrets ont une telle force que, lancé au galop le plus rapide, il s'arrête brusquement dès que le cavalier l'exige. Aucun cheval ne l'égale lorsqu'il court sous l'homme, dressant la tête et l'encolure de manière à

protéger le cavalier, devant à la course l'autruche et l'antilope, ou se précipitant au milieu d'un combat. La race arabe comprend deux tribus principales : l'une est nommée *kocklani*, *kohyles*, *kâilan*, ou *pur sang*; l'autre, *kadischî* (littéralement *cheval de race incertaine, inconnue*, correspondant à nos chevaux de sang mélangé), *katik*, ou *demi-sang*; viennent ensuite les *kuedich* ou *attechî*, chevaux communs. La tribu de *kocklani*, que nous venons de décrire et qui est la moins nombreuse, sert de monture aux grands et aux riches de l'Arabie, et on en vend rarement aux étrangers quelques mâles, jamais de femelles. On n'a donc introduit en Europe presque exclusivement que des *kadischî*. Ceux-ci diffèrent de la race noble par les caractères suivants : tête moins détachée de l'encolure, ganache plus développée, oreilles moins longues, encolure plus forte, crinière moins fine, garrot moins élevé, ventre plus ample, croupe arrondie, queue placée moins haut et moins détachée, extrémités moins longues, contours du corps arrondis plutôt qu'anguleux. A l'égard d'un sujet aussi important que celui dont il s'agit, le témoignage d'hommes distingués dans la science hippique nous semble d'un grand intérêt. C'est pourquoi, malgré quelques répétitions, et peut-être quelques légères variétés de détail, nous intercalons ici un extrait de l'article de M. Hamont, que nous avons cité plus haut. Parmi toutes les races chevalines orientales, dit l'auteur de cet article, il n'en est point auxquelles les Orientaux accordent autant de valeur qu'à celle de l'Arabie centrale ou Nejd. Partout, en Égypte, en Syrie, en Perse, chez les Arabes de l'Hedjaz, à Constantinople ou ailleurs, le cheval nejdî est cité comme le type de l'espèce. Dans l'Arabie centrale, on rencontre plusieurs sous-variétés assez distinctes pour devoir être citées. Ainsi, on trouve le cheval *keuëll*, c'est le plus ancien. Les Bédouins font remonter son origine jusqu'à l'époque du prophète. Puis viennent le *saklaoué*, le *kourèche*, le *déma*, le *reya*, le *daëmane* et le *peubeya*. Tous les Arabes s'accordent à dire que le *déma* est le cheval le plus parfait. Généralement, quand, en Europe, les auteurs d'hippiatrique retracent les caractères des chevaux arabes, ils leur assignent des formes arrondies. Il n'en est point ainsi cependant : les meilleurs chevaux de l'Arabie, ceux que vantent les tribus nomades, ont une

organisation tout à fait différente. Le cheval nejdî, par exemple, a des formes anguleuses. Les couleurs les plus ordinaires de la robe sont le gris clair, le gris sale, le gris truité, l'alezan brûlé, le bai clair. Les muscles du cheval nejdî sont très-apparens, les interstices musculaires parfaitement dessinés. Son attitude est fière. Vu hors de l'écurie, le coursier du Nejd pose à merveille; il tient la tête haute, son regard annonce une force vitale très-grande, une intelligence supérieure à celle de tous les chevaux connus; tête sèche, ayant la forme d'un carré imparfait ou d'une pyramide renversée; très-petites oreilles; très-grand front; grands yeux; très-larges narines, haut placées. L'extrémité inférieure de la tête peut être contenue dans la main. Encolure droite le plus généralement; longue crinière, très-fine; garrot élevé; croupe d'une brièveté remarquable; jambes sèches; jarrets larges; petit pied; queue attachée très-haut: elle est extrêmement relevée quand le cheval se ment; ventre d'un très-petit volume; grande longévité. Le cheval du Nejd est encore jeune à vingt-cinq ans; il va jusqu'à cinquante ans. M. Hamont dit avoir vu des étalons nejdîs, âgés de plus de trente ans, saillir avec promptitude. La taille du cheval de l'Arabie centrale est, le plus ordinairement, de 4 pieds 8 ou 9 pouces; beaucoup sont plus grands. Les Arabes du Nejd nourrissent leurs chevaux avec le lait de chamelle, de la farine, de l'herbe, des dattes, du bouillon et de la viande. Déjà plus d'un voyageur, avant moi, dit M. Hamont, a signalé ce fait du mélange des substances animales à la nourriture des chevaux du Nejd. On lit dans Burckardt (*Voyage en Arabie*, vol. III, pag. 152) : « Les Arabes du Nejd ne donnent ni orge ni froment à leurs chevaux qui broutent l'herbe du désert, et boivent abondamment du lait de chamelle. » Et à la page 526 du même ouvrage, Burckardt ajoute : « Les riches habitants du Nejd donnent souvent à leurs chevaux de la viande crue aussi bien que bouillie, avec tous les restes de leurs propres repas. Je connais un homme à Hamah, en Syrie, qui m'assura qu'il avait donné à ses chevaux des viandes rôties avant de commencer un voyage fatigant, afin qu'ils pussent le faire plus facilement. » Il est hors de doute, reprend M. Hamont, et nous devons poser comme principe, que de tous les chevaux connus sur la surface du globe, le nejdî

est le plus agile, le plus sobre et le plus intelligent. Étant supérieur à tous les autres chevaux, il doit être recherché comme reproducteur. Nous ajouterons également qu'on rencontre des chevaux sauvages dans quelques-uns des déserts de l'Arabie. Les Bédouins vont à leur chasse pour les tuer et manger leur chair, qui est pour eux un mets fort délicat, surtout si l'animal est jeune. Dans quelques cas ils en réservent pour augmenter le nombre de leurs chevaux de race commune. On les prend dans des trous profonds creusés dans le sable et recouverts de manière à cacher le piège. Ces chevaux sauvages deviennent, du reste, très-rare, et M. Brune prétend même qu'il n'en existe plus de semblables dans les déserts de l'Arabie. Les Arabes Bédouins soutiennent que la race des chevaux kocklani descend en ligne directe des haras de Salomon, sans pourtant qu'ils puissent, à cet égard, offrir de preuves authentiques. Cependant il est des kocklani dont les titres de noblesse bien prouvés remontent à un grand nombre de générations. Il est, au contraire, des personnes qui prétendent que, dans le septième siècle, les Arabes ne possédaient pas encore de chevaux remarquables; mais qu'en ayant tiré de la Cappadoce, ils leur donnèrent tant de soins, ils les accouplèrent si convenablement et avec tant de méthode, qu'au treizième siècle la race arabe avait complètement acquis la haute célébrité qu'elle a de nos jours. En Arabie, la monte a lieu depuis un temps immémorial en présence de témoins assermentés; on surveille ensuite les juments jour et nuit pendant un temps déterminé, afin de s'assurer qu'aucun étalon commun n'en approchera. Ces mêmes témoins assistent au part, et ils attestent par serment la noble filiation du nouveau-né. L'acte juridique dressé dans cette circonstance est considéré par les Bédouins comme le plus important qui ait lieu parmi eux, parce qu'ils rattachent la prospérité de leur nation à la conservation de leur race chevaline. Voici une copie de cet acte : « Au nom de Dieu miséricordieux, c'est de lui que nous attendons assistance et protection. Le prophète a dit : *Que mon peuple ne s'assemble jamais pour commettre des actions illégitimes.* Nous, sous-signés, déclarons devant l'Être suprême, attestons, affirmons et jurons par la destinée et par nos ceintures, que la jument N. N., âgée de... ans, et marquée de..., descend, au troisième

degré et en ligne directe, d'ancêtres nobles et illustres, attendu que sa mère est de la race N. N., et le père de la race N. N., et qu'elle-même remît en elle toutes les qualités de ces nobles créatures dont le prophète a dit : *Leur sein est un coffre d'or, et leur dos un siège d'honneur.* En vertu du témoignage de nos prédécesseurs, nous assurons encore une fois que la jument en question est aussi pure d'origine et sans mélange que le lait, et nous attestons par serment qu'elle est célèbre par la rapidité de sa course et son habitude à supporter les fatigues, la faim et la soif. C'est d'après ce que nous savons et que nous avons appris, que nous délivrons le présent témoignage. Dieu, d'ailleurs, est le meilleur de tous les témoins. » Suivent les signatures. En vendant un kocklani, on remet scrupuleusement à l'acheteur les titres de noblesse. Il faut remarquer que, contrairement à ce qui est établi en Europe, les Arabes estiment beaucoup plus une noble et ancienne extraction par les femelles que par les mâles. L'intérêt que les Arabes modernes prennent au gouvernement des chevaux est d'origine religieuse. Mahomet, le prophète, était grand amateur de chevaux; il en possédait de magnifiques, et surtout cinq juments desquelles, au dire des Arabes, descendent les cinq familles des chevaux les plus estimés chez eux. A sa mort (632), sa fille Fatime hérita de quelques juments qui avaient appartenu à son père, et de vingt-deux beaux chevaux kocklani, dont les principaux, au nombre de sept, étaient appelés : *Al Sakab* (le Dégagé); *Al Lakis* (à longue queue); *Al Labha* (le Magnifique); *Al Dharob* (qui foule aux pieds); *Al Lazaz* (le Véloce); *Al Ward* (le Rouge); *Al Mortajez* (le Tonnant). Mahomet a fait de l'amour des chevaux un précepte de religion. Aussi les chevaux vivent-ils avec leur maître dans la plus intime familiarité, faisant en quelque sorte partie de la famille. Les poulains sont élevés sans les maltraiter; ou leur parle, on les raisonne; mais on fait preuve surtout de la plus grande bienveillance envers les juments. Les enfants jouent avec les poulains; ils se roulent sous les jambes de la fière cavale. Hors de la monte, les mâles et les femelles vivent paisiblement ensemble auprès de la tente du Bédouin, et l'on se garde bien d'amputer le mâle par une opération barbare autant qu'absurde. Avant d'être regardé comme appartenant à la noble

race des kocklani, un cheval arabe doit faire ses preuves. Le poulain, jusque-là livré à toute sa liberté, est conduit à son maître. Celui-ci lui saute sur le dos et le lance à fond de train au milieu des sables et des rochers du désert. Il lui fait faire ainsi une course de donze à quinze lieues, puis il le force à se jeter à la nage, tout haletant et couvert de sueur. L'animal, au sortir du bain, doit se montrer plein d'ardeur. S'il résiste à cette épreuve, son caractère est définitivement établi, et il est reconnu pour un digne descendant de la race kocklani. Tout prouve, dans les mœurs des Arabes, que le cheval est pour eux un objet qu'ils préfèrent à toute autre chose. Le divorce est admis chez eux. Quand l'homme veut répudier sa femme, il déchire le contrat de mariage; mais il ne peut renvoyer sa femme sans donner à son père un poulain. Si c'est la femme qui veut se séparer de son mari, elle est tenue de lui faire don d'un cheval. L'Arabe tient à la réputation de sa jument autant qu'à son propre honneur. Sir John Malcolm rapporte à ce sujet une anecdote caractéristique. Un cheik des environs de Bassora avait deux magnifiques haras. Une de ses meilleures juments disparut, sans qu'il pût découvrir si elle s'était égarée ou si on l'avait dérobée. Quelque temps après, sa fille prit la fuite avec un jeune homme d'une autre tribu, qui l'avait plusieurs fois demandée en mariage, sans que le père voulût y consentir. Celui-ci monta à cheval avec ses amis, et poursuivit le ravisseur, mais en vain. Les deux amants échappèrent à leurs poursuites, grâce à la rapidité de leur monture; et le vieux chef jura qu'ils devaient être portés par le diable ou par la jument qu'il avait perdue. Il sut bientôt qu'il avait deviné juste : c'était l'amant de sa fille qui était le voleur de sa jument, dont il s'était servi pour enlever sa maîtresse. Le cheik, heureux de voir qu'il n'avait pas été vaincu à la course par un cheval étranger, se réconcilia avec le jeune homme, à condition que celui-ci lui rendrait sa chère jument. On s'occupe de bonne heure chez les Arabes de donner aux chevaux l'habitude d'obéir aux aides et à la voix; ces moyens suffisent pour les lancer avec la rapidité de l'éclair, les arrêter court, les faire tourner au milieu de la course la plus rapide. On les habitue également à s'approcher sans crainte des chameaux, des élé-

phants et même des bêtes féroces; à suivre le cavalier, s'il met pied à terre, et à s'arrêter s'il tombe. Puis ils reprennent la course en poussant des hennissements prolongés, comme pour appeler du secours. Si leur maître se couche pour dormir, ils veillent pour le garder; et lorsqu'ils s'aperçoivent de l'approche soit d'un homme, soit d'un animal, ils hennissent encore et forcent le cavalier à se réveiller. On leur apprend enfin à supporter la faim, la soif, l'inclémence de l'air; ils doivent pouvoir, sans peine, rester sellés et bridés la nuit comme le jour, et parcourir de 100 à 120 kilomètres toutes les vingt-quatre heures, pendant plusieurs jours de suite. Les femelles sont plus susceptibles que les mâles de profiter de cette rude éducation. On les préfère, par conséquent, pour la guerre; ils les préfèrent aussi, parce que les hennissements des cavales étant plus rares et beaucoup moins bruyants, décèlent moins facilement le cavalier embusqué. On aurait de la peine à admettre la sobriété du cheval arabe si elle n'était attestée par une foule de personnes dignes de foi. Toute la nourriture des mâles comme des femelles se compose de deux ou trois kilogrammes d'orge donnée une ou deux fois par jour, avec un peu de paille hachée. Il y a dans l'esprit du Bédouin une conviction bien arrêtée que, donner au cheval de la paille et surtout du foin à discrétion, c'est le rendre pesant, ventru, maladif. En se mettant en route pour parcourir pendant dix jours le désert, un Bédouin prend en croupe, pour nourrir sa jument, 30 kilogrammes d'orge, et pour sa nourriture des dattes et une certaine quantité de farine de froment, dont il fait une espèce de bouillie; il se munit aussi d'un peu d'eau contenue dans une outre placée sous le ventre de l'animal qui, lorsque ces faibles provisions sont épuisées, court encore pendant plus d'un jour sans boire ni manger. Le luxe et la superstition trouvent leur part à côté d'une si admirable simplicité dans le gouvernement des chevaux arabes. On voit ces animaux ornés de bijoux et pourvus d'amulettes, que l'ignorance regarde comme propres à les préserver des effets du *coup d'œil des envieux*, à les rendre invulnérables, et à les mettre à l'abri de tout accident. Il serait difficile de donner une idée de l'attachement des Arabes pour leurs beaux chevaux, sans rapporter des faits bien

précis. M. de Rzanowski, seigneur polonais, s'étant transporté en Orient pour y faire des acquisitions, trouve, dans une tribu campée près des ruines de Palmyre, une jument du plus bel aspect. Il entre en marché avec le propriétaire et lui offre jusqu'à 80 bourses (50,000). On est d'accord sur le prix; mais au moment où l'acheteur se dispose à compter la somme proposée, l'Arabe s'élançe sur sa jument et disparaît. M. Damoiseau, vétérinaire français, se rend en Syrie par ordre du gouvernement, pour y acheter des étalons. Étant au milieu d'une tribu arabe, le hasard conduit dans cette tribu un Bédouin monté sur un cheval d'une grande beauté, nommé *Abouphaar*. A la proposition d'achat, un *non* positif est la seule réponse du Bédouin, qui n'y ajoute quelques mots que pour faire l'éloge de son coursier, de sa haute origine, et pour dire que la veille, dans la soirée, il a fait 88 kilomètres pour saillir quelques juments. Cependant M. Damoiseau revient à la charge quelques jours après. L'Arabe est longtemps sans vouloir lui répondre; enfin, pressé par les instances les plus vives, il adresse ces mots à son interlocuteur : *Fais ton offre*. Celui-ci offre 45,000 piastres. L'Arabe se tait; M. Damoiseau double, triple le prix; alors l'Arabe, qui jusque-là était fort calme, saute sur son coursier et s'éloigne venté à terre. On court de toutes parts à la recherche d'*Abouphaar*, et l'on décide son maître à revenir. M. Damoiseau ajoute, au prix déjà offert, plusieurs centaines de piastres. *Offre encore*, lui dit l'Arabe, et ce n'est qu'après la proposition d'une somme énorme qu'il se décide à livrer *Abouphaar*, qui cependant ne put être emmené par M. Damoiseau qu'après de nombreuses difficultés suscitées par les autres Arabes, indignés de voir vendre à un étranger un des plus beaux coursiers du désert. De pareils exemples ne sont pas rares dans le pays, et les refus ne se bornent pas toujours aux étrangers. M. Damoiseau raconte encore le fait suivant : « Sakal, aga de Damas, se promenant sur un cheval magnifique, est rencontré par le fameux pacha Djezza. — Sakal aga, lui dit Djezza, ton coursier est de la plus admirable beauté, que Dieu te le conserve! — Merci, seigneur, répond l'aga, et il continue son chemin. — Djezza, le retrouvant à la promenade, l'arrête. Sakal aga, jamais il ne fut sous le ciel de plus beau cheval que le tien;

que Dieu veuille en prendre soin et te le conserver, mon fils! — Bien obligé, seigneur, et l'Arabe s'éloigne rapidement. — Je crois que cet homme a l'eutente difficile, dit en soupirant Djezza aux officiers de sa suite; nous verrons demain. Et le lendemain Djezza fait couper la tête à l'aga, confisquer ses biens, et le beau cheval est amené dans les écuries du pacha. » Nous citerons encore d'autres anecdotes très-intéressantes du même genre, extraites du *Voyage en Orient*, de M. de Lamartine. Un homme nommé Giabal, dit le célèbre écrivain, avait une jument très-renommée. Hlassad-Pacha, alors vizir de Damas, lui fit faire, à plusieurs reprises, toutes les offres imaginables, mais inutilement, car un Bédouin aime autant son cheval que sa femme. Le pacha fit des menaces, qui n'eurent pas plus de succès. Alors un autre Bédouin, nommé Giagar, étant venu le trouver, lui demanda ce qu'il lui donnerait s'il lui amenait la jument de Giabal. « Je remplirai d'or ton sac à orge », répondit Hlassad, qui regardait comme un affront de n'avoir pas réussi. La chose ayant fait du bruit, Giabal attachait sa jument la nuit par le pied, avec un anneau de fer dont la chaîne passait dans sa tente et se trouvait arrêtée par un piquet fiche en terre sous le feutre qui servait de lit à lui et à sa femme. A minuit, Giagar pénètre dans la tente en rampant, et, se glissant entre Giabal et sa femme, il poussa doucement tantôt l'un, tantôt l'autre; le mari se croyant poussé par sa femme, la femme par le mari, et chacun faisant place. Alors Giagar, avec un couteau bien affilé, fait un tron au feutre, retire le piquet, détache la jument, monte dessus, et, prenant la lance de Giabal, l'en pique légèrement, en disant : « C'est moi, Giagar, qui ai pris ta belle jument, jet'avertis à temps; et il part. Giabal s'élançe hors de sa tente, appelle des cavaliers, prend la jument de son frère, et ils poursuivent Giagar pendant quatre heures : la jument du frère de Giabal était du même sang que la sienne, quoique moins bonne. Devançant tous les autres cavaliers, il était au moment d'atteindre Giagar, lorsqu'il lui crie : « Pince-lui l'oreille droite, et donne un coup d'étrier. » Giagar obéit, et part comme la foudre. La poursuite devient alors inutile, trop de distance le sépare. Les autres Bédouins reprochent à Giabal d'être lui-même la cause de la perte de sa jument. « J'aime mieux, répondit-il, la perdre que de ternir sa réputa-

tion. Voulez-vous que je laisse dire dans la tribu Would-Ali, qu'une autre jument a pu dépasser la mienne? Il me reste du moins la satisfaction de dire qu'aucune autre n'a pu l'atteindre. » Il y avait une jument d'une grande réputation dans la tribu de Nezzde; un nommé Daher était devenu comme fou du désir de l'avoir. Ayant offert en vain pour elle ses chameaux et toutes ses richesses, il s'imagina de se teindre la figure avec du jus d'herbe, de se vêtir de haillons, de se lier le cou et les jambes comme un mendiant estropié, et d'aller ainsi attendre Nabec, le maître de la jument, dans un chemin où il sait qu'il doit passer. Quand il est proche, il lui dit d'une voix éteinte : « Je suis un pauvre étranger; depuis trois jours je n'ai pas bougé d'ici pour aller chercher de la nourriture; Dieu vous récompensera. » Le Bédouin lui propose de le prendre sur son cheval, et de le conduire chez lui; mais le fourbe répond : « Je ne puis me lever, je n'en ai pas la force. » L'autre, plein de compassion, descend, approche sa jument et le place dessus à grand-peine. Sitôt qu'il se sent en selle, Daher donne un coup d'étrier, et part, en disant : « C'est moi Daher, qui l'ai prise et qui l'emmène. » Le maître de la jument lui crie d'écouter: sûr de ne pouvoir être poursuivi, il se retourne, et s'arrête un peu au loin, car Nabec était armé de sa lance. Celui-ci lui dit : « Tu as pris ma jument. Puisqu'il plait à Dieu, je te souhaite prospérité; mais je te conjure de ne dire à personne comment tu l'as obtenue.—Et pourquoi? répond Daher.—Parce qu'un autre pourrait être réellement malade et rester sans secours; tu serais cause que personne ne ferait plus un acte de charité, dans la crainte d'être dupé comme moi. » Frappé de ces mots, Daher réfléchit un moment, descend du cheval, et le rend à son propriétaire, en l'embrassant. Celui-ci le conduit chez lui; ils restèrent ensemble trois jours, et se jurèrent fraternité. Lorsqu'un Bédouin abandonne volontairement son cheval à son ennemi, celui-ci ne peut ni le tuer ni le faire prisonnier. Cet amour de l'Arabe pour les sujets distingués de sa belle race chevaline rend extrêmement difficile pour les Européens, comme nous l'avons indiqué, l'exportation de ces chevaux. Et cela n'a pas lieu seulement en Arabie; c'est la même chose dans tous les pays de l'Orient où les kocklani ont été introduits. Ce sera encore de l'autorité

de M. Hamont que nous nous appuierons pour constater ce fait. « Lorsqu'en 1840, dit-il, le vice-roi d'Égypte fut contraint d'abandonner l' Hedjaj et tout le pays de Nejd qu'il avait conquis, les Turcs à son service emmenèrent avec eux un grand nombre de chevaux du plus beau sang. Un officier général en avait 150 à lui seul. La nouvelle de cette riche importation se répandit bientôt à l'étranger. Plusieurs gouvernements de l'Europe se hâtèrent d'expédier en Égypte des agents spéciaux, avec ordre d'y acheter des étalons du Nejd. Mais le vice-roi Méhémet-Ali en fit défendre la vente et l'exportation. Cependant, malgré cette défense, on parvint à éluder les ordres du pacha, et l'on embarqua des chevaux nejdais, sous le nom de chevaux égyptiens. » Dans ces derniers temps, le gouvernement français a reçu de Méhémet-Ali plusieurs chevaux dont on avait proclamé les hautes qualités et la noble origine. On disait et l'on répétait que le convoi parti d'Alexandrie était composé des plus beaux coursiers d'Arabie. L'un d'eux, assurait-on, avait servi de monture à Ibrahim-Pacha le jour de la bataille de Nezib. Aussitôt après l'arrivée de ces chevaux, M. Hamont, en compagnie de quelques curieux, put les examiner à son aise. Devant un public assez nombreux, passèrent, un à un, les chevaux nouvellement importés. Quelques visiteurs s'extasiaient sur la beauté des formes; ils vantaient les contours gracieux des chevaux du vice-roi; tandis que d'autres, c'était le petit nombre, ne retrouvaient pas dans le présent royal la magnificence tant prônée par les feuilles publiques. « Mon inspection terminée, poursuit M. Hamont, je demeurai bien convaincu que, cette fois encore, Méhémet-Ali n'avait point dérogé à ses habitudes anciennes, et je retrouvai, dans ce nouvel envoi de chevaux, le cachet de la politique égyptienne. Ici, je dois quelques explications; je prie le lecteur de m'accorder un instant toute son attention. Les Turcs, y compris Méhémet-Ali et sa famille, sont persuadés que les Européens n'entendent rien aux chevaux, et, selon eux, la plus mauvaise race chevaline des contrées orientales est infiniment supérieure à la plus belle de l'Europe. Toutefois, il est dans l'usage des Orientaux de faire aux voyageurs qui leur sont recommandés, ou aux princes dont ils recherchent la protection, présent d'un cheval ou de plusieurs chevaux harna-

chés. A la cour de Méhémet-Ali, cet usage est conservé. Beaucoup de visiteurs ont eu des chevaux, et tout consul général, lors de son installation, reçoit un cheval couvert d'un riche harnachement... Tandis qu'un consul général s'empresse de raconter à ses nationaux comment le vice-roi lui a fait *cadeau du plus beau cheval de ses écuries*, le vice-roi rit dans sa barbe, et ses alentours rient avec lui; c'est que le cheval tant vanté est, *comme toujours*, un cheval très-médiocre, un cheval de *cinq cents francs* au plus, retiré des écuries d'Abas-Pacha, ou d'un officier du pachalik. Placé pendant quatorze années consécutives à la tête des haras du gouvernement égyptien, et sans cesse en relation avec les hauts fonctionnaires du pachalik, j'ai pu observer leurs manœuvres, découvrir leurs ruses et pénétrer leurs secrets. Je déclare que jamais, dans aucune circonstance, il n'a été donné officiellement, par le vice-roi d'Égypte, des chevaux de race supérieure, soit aux consuls généraux, soit à des voyageurs, soit enfin aux nations européennes. Presque jamais le vice-roi ne prend dans ses écuries les chevaux dont il veut faire présent; c'est ordinairement dans celles des pachas Ibrahim et Abas. Voici comment on procède. Un officier de la maison du vice-roi est envoyé chez l'un des deux pachas que je viens de nommer; il est porteur d'un ordre écrit, ou seulement il transmet de vive voix la volonté de son maître. L'officier s'incline respectueusement, baise la main du fils de Méhémet-Ali et, dans l'attitude la plus humble, il attend qu'il plaise au pacha de lui laisser remplir sa mission. Le pacha mande près de lui le chef de ses écuries, et, en présence du délégué de son père, il lui désigne le cheval ou les chevaux qu'il devra consigner à l'envoyé de Méhémet-Ali. Les haras des princes ont plusieurs divisions: dans la première sont placés les étalons; dans la deuxième, les chevaux qui montent les princes; dans la troisième, ceux de leurs mamelouks; et dans la quatrième, enfin, sont attachés tous les chevaux les plus communs; ce sont ceux que l'on destine aux Européens. Méhémet-Ali n'ignore pas cela, mais l'ignorerait-il, qu'il ne changerait rien à ces dispositions. Abas et Ibrahim-Pacha sont excessivement jaloux de leurs chevaux; tous deux sont connaisseurs, Abas principalement. En Égypte, un Arabe ou un Turc su-

balterne possède-t-il un beau cheval, les gens d'Abas ou d'Ibrahim se mettent aussitôt en campagne, poursuivent, tourmentent le propriétaire, jusqu'à ce qu'il ait abandonné sa monture. Une fois introduit dans les haras du prince, le cheval n'en sort plus. Méhémet-Ali a aussi des haras; il connaît peu les chevaux, mais il est aussi jaloux des siens que le sont ses fils. » Revenant ensuite sur le cadeau fait à la France par le vice-roi, M. Hamont s'exprime ainsi: « Les sept chevaux récemment arrivés proviennent d'étalons nejdîs et de juments égyptiennes; il y a bien, en effet, chez eux du sang pur, mais ce sang est mélangé, et la race égyptienne représentée par la souche matérielle est trop détériorée pour fournir, après un premier croisement, de très-bons produits. Trois de ces chevaux sont issus du haras d'Ibrahim-Pacha, les autres ont été pris dans le pays, mais tous sont le résultat d'un métissage opéré sans discernement... Cinq valent, dans le pays, de six à sept cents francs; les deux autres, de trois à quatre cents francs... Avec tous ces rebuts de chevaux, envoyés par le pacha d'Égypte, ou achetés en Orient par des hommes étrangers à la vie des Orientaux et possédant peut-être peu de connaissances en hippiatricque, il est arrivé qu'on a cessé de croire à l'existence du cheval arabe. Ceux qui ont adopté cette croyance ont raison... Mais si, d'un côté, j'admets qu'on puisse nier en France les qualités supérieures des chevaux nejdîs, je ne puis cependant passer condamnation, moi qui ai vu les plus beaux échantillons de l'Arabie centrale. Et c'est précisément dans les écuries de Méhémet-Ali, de ses fils ou de ses neveux, que ces beaux échantillons existent... J'ai dit plus haut que jamais le vice-roi n'avait donné aux Européens des étalons de race supérieure; voici une anecdote que peu de personnes connaissent: peut-être servira-t-elle à convaincre les moins crédules. Des officiers supérieurs et subalternes, qui commandaient dans le Nejd, avaient amené avec eux, en Égypte, des chevaux d'une grande valeur. Craignant, avec quelque raison peut-être, que ces chevaux ne devinssent la propriété des Européens, Méhémet-Ali ne voulut pas que les officiers à son service livrassent des étalons, des juments ou des poulains nejdîs, sous quelque prétexte que ce fût, *aux hommes* de l'Europe. Pendant une des matinées de l'an-

née 1841, je me trouvais dans les divisions du haras de Choubra, quand le vice-roi s'y rendit. Mandé précipitamment auprès de sa personne, le prince m'adressa la parole du plus loin qu'il m'aperçut : « Kourchid-Pacha, me dit-il, « mon lieutenant dans le Nejd vient d'arriver « avec un très-riche convoi de chevaux nejdîs. « Je ne veux pas qu'il sorte de l'Égypte un « seul de ces chevaux, je viens de le défendre « expressément, malheur à celui qui enfrein- « drai mes ordres. Vous allez immédiatement « vous rendre dans les écuries de Kourchid, « vous y prendrez, pour mon haras, ses plus « beaux étalons, et vous lui rappellerez l'or- « dre que je lui ai adressé. » De ces faits, M. Hamont n'arrive pas cependant à déclarer impossible ce qui n'est que très-difficile. Il conclut ainsi : « Malgré la défense dont je viens de parler, il est possible d'arracher à l'Égypte quelques-uns des beaux chevaux nejdîs qu'ont amenés les gens du vice-roi ; mais on n'arrivera pas à ce but si l'on s'adresse directement au vice-roi, si on lui demande officiellement ce qu'il ne veut pas livrer. Des moyens détournés peuvent seuls conduire au résultat que nous devons désirer : ces moyens, on comprend que je m'abstienne de les publier. »

Chevaux syriens. Il en existe plusieurs sous-variétés. Les chevaux de la montagne servent au transport des marchandises à dos ; ils sont presque tous hongrés : on les nomme *beghirs*, terme de mépris fort en usage chez les Égyptiens. Ces chevaux sont très-sobres, vigoureux, d'une taille moyenne. Les meilleurs chevaux de la Syrie sont les *anézis*. Cette race est très-estimée ; elle appartient à la tribu des Arabes qui porte ce nom. Les chevaux *anézis* ont été considérés par tous les Orientaux et par les Européens comme les premiers chevaux du monde après les nejdîs. Les chevaux *anézis* ont ordinairement une taille moyenne ; beaucoup cependant sont très-hauts. Les couleurs ordinaires de la robe consistent dans le gris truité et l'alezan brûlé. M. Hamont dit n'avoir jamais vu de robes noires. L'ensemble du cheval *anézi* dénote une grande vigueur : ses formes sont un peu anguleuses ; généralement ce cheval est un peu court ; son regard est sauvage ; la forme de sa tête est celle d'une pyramide renversée ; le bout de son nez est étroit ; ses narines sont très-larges ; front très-évasé, quelquefois bombé ; oreilles petites ; grands yeux très-expressifs, bien placés ; en-

colure droite ; garrot élevé ; dos et croupe courts ; queue attachée haut ; jarrets et genoux très-larges ; petit pied sec ; ventre d'un petit volume. Ce cheval résiste longtemps aux fatigues ; son organisation est riche ; il vit trente et quarante ans. Il a pour marque particulière un petit triangle renversé, fait, à l'aide d'un fer chaud, sur la face externe de la couque de chaque oreille. Sa nourriture, dans son pays, en Syrie, se compose de lait de chamelle, de dattes, de raisin sec, d'orge, de paille et du pen d'herbe qui croît dans le désert. Les Bédouins *anézis* font un grand cas du lait de chamelle ; ils en donnent aux poulains et aux grands chevaux, quand ceux-ci ont fait une longue course. Cet aliment les tient toujours dispos. En Syrie, les étalons *anézis* sont très-estimés ; ils servent de monture. Les juments sont préférées aux étalons. Les chevaux *anézis* sont presque constamment sellés auprès de la tente des nomades ; ils mangent l'orge dans un petit sac, boivent le lait dans une grande jatte en bois. Ces chevaux sont répandus dans beaucoup de provinces de l'Orient ; on en trouve un grand nombre en Égypte ; ils servent à la reproduction, ou pour la selle chez les grands du pays. Sous ces deux rapports, ils sont d'une très-grande utilité. Les Turcs, qui ont épousé les coutumes des Égyptiens, soumettent les chevaux *anézis* au régime adopté par ce dernier peuple. Il en résulte un développement considérable du ventre, de l'empatement des formes, moins d'aptitude à la course, aux fatigues. Malgré l'influence pernicieuse des usages égyptiens, le cheval *anézi* conserve sur le cheval indigène une très-grande supériorité, et son organisation est tellement consolidée, que ses produits sont encore d'une grande valeur, même après un long séjour au milieu des habitudes nuisibles contractées par les habitants. Il y a dans les chevaux syriens un tel cachet de supériorité, qu'on peut espérer de tirer de leur emploi un très-grand avantage pour l'amélioration des races européennes.

Cheval de Dongolah. La race des chevaux du royaume de Dongolah, situé entre l'Égypte et l'Abyssinie, ne ressemble nullement aux autres races de l'Orient. Le cheval de cette contrée a souvent une taille depuis 1 mètre 64 ou 62 centimètres, jusqu'à 1 mètre 66 à 67. On ne retrouve pas dans sa conformation autant de régularité que dans le cheval arabe,





1877. Anzeis. / August Dübner 8

Cheval Syrien. Anzeis.



Cheval de Dongolah

et malgré sa vélocité, encore qu'il ait du fond et une haute taille, les Anglais se sont abstenus jusqu'ici de l'employer à la reproduction. Les propriétaires des dongolals prétendent que ces chevaux sont les descendants d'une des cinq juments sur lesquelles Mahomet et ses compagnons s'enfuirent de la Mecque à Médine, dans la nuit sacrée de l'Hégire. Les étalons de cette race sont plus estimés que les juments, leur prix est très-élevé. Bosman assure en avoir vu un qui fut vendu au Caire pour une somme équivalant à 1,000 livres sterling, ou 25,000 francs. A ces renseignements, nous ajouterons les suivants, empruntés à M. Hamont. « Lorsque j'arrivai en Égypte, en 1820, dit ce vétérinaire distingué, on rencontrait dans l'armée, comme chez les habitants du pays, un grand nombre de chevaux désignés sous le nom de *dongolals*. Ils venaient tous de la province de ce nom, et n'étaient en grand nombre en Égypte que depuis la conquête de la Nubie par les lieutenants de Méhémet-Ali. Voici quels sont les caractères du cheval dongolah : taille élevée, depuis 5 pieds 6 pouces jusqu'à 6 pieds ; robe noire ou pie, le plus ordinairement ; grandes balzanes, haut chaussés aux quatre jambes ou à deux ; tête longue, busquée ; belle face assez souvent ; encolure rouée, de cygne, rarement droite. Pendant plusieurs années, ces chevaux ont joui d'une grande vogue, c'était à qui posséderait des dongolals ; tout le monde en voulait. Chez eux, en effet, dans la Nubie, ils sont très-bons, et les habitants s'en servent pour chasser les girafes et les autruches ; mais cette vigueur très-remarquable les abandonne aussitôt qu'ils quittent le sol de leur pays, et une fois descendus en Égypte, ils perdent le caractère de supériorité que l'on rencontre en eux. Cette dégénération est devenue telle, que le gouvernement égyptien a été contraint de réformer tous les chevaux dongolals qu'il avait d'abord admis dans sa cavalerie. J'ai eu, ajoute M. Hamont, des chevaux dongolals dans le haras de Choubra ; croisés avec des juments de *Nejd*, ils ont donné de très-beaux produits, mais de peu de valeur. Aujourd'hui cette race est perdue ; on n'en trouve plus dans la Nubie, et en Égypte ils sont devenus très-rares. Les Nubiens nourrissaient leurs chevaux avec du maïs, de l'herbe et du lait de chamelle. Comme les Égyptiens, les habitants de Dongolah ne maltraitaient jamais

leurs chevaux. Peu de jours après la naissance de leurs poulains, ils montaient les juments, et les nourrissent les suivaient. Les chevaux de Dongolah pourraient servir avantageusement à l'amélioration des races européennes. »

Chevaux égyptiens. De temps immémorial le cheval existe en Égypte. Sa taille est au-dessus de la moyenne ; ses formes sont épaisses, arrondies ; sa tête est pesante, carrée, longue ; ses oreilles sont souvent mal attachées ; ses yeux sont petits ; le bout du nez se termine en biseau ; ses narines sont aplaties ; son encolure est droite le plus ordinairement, de cygne quelquefois, avec le coup de hache rarement. Poitrail large ; garrot généralement peu prononcé ; croupe avalée ; crins de la queue et de la crinière gros, abondants ; jarrets, genoux larges ; ventre développé ; pieds larges, évasés. Les couleurs de la robe sont, le bai châtain, le bai marron, le gris sale ; le noir est extrêmement rare. Les Égyptiens, les anciens Mamelouks et les Turcs de vieille roche aiment beaucoup les gros chevaux dont l'abdomen est volumineux ; ils disent que dans le combat ces chevaux offrent plus de résistance, plus d'énergie que ceux d'une organisation différente. Les chevaux des Mamelouks étaient aussi très-forts et très-gros. Ce que nous venons de dire s'applique surtout au cheval de la basse Égypte ; celui de la haute Égypte est plus élevé, plus long que le premier ; il est généralement préféré. Dans l'état actuel, le cheval égyptien ne peut être considéré comme un type régénérateur, ce cheval est trop dégénéré lui-même ; il est sujet à toutes les maladies de misère qu'on rencontre dans les provinces malheureuses de l'Europe. Son emploi comme étalon, dans nos haras, donnerait lieu à des mécomptes considérables ; il est incapable d'améliorer nos races chevalines.

Chevaux d'Oran. Cette race est fort belle, particulièrement sur les bords du Schéloff. Les chevaux qu'on y élève peuvent être considérés comme le type du cheval de guerre. Le cheval africain est habitué à se passer d'abri et de soins ; il est endurci comme son maître, et il supporte comme lui des fatigues et des privations inouïes. « On pourrait tous les ans, dit Grognier (*Cours de multiplication*, 1841), tirer trois mille chevaux de choix de la province d'Oran, au prix de 500 francs l'un, rendu en

France. Ils serviraient à monter la cavalerie légère; la taille des chevaux du Schékliff est même assez élevée pour l'arme des dragons. Cette race est supérieure à toutes celles de France et d'Allemagne. »

Race chevaline persane. Cette portion de pays qui sépare l'Euphrate de la mer Caspienne, l'ancienne Médie, si fameuse dans l'antiquité par le nombre et la beauté de ses chevaux, est le foyer de la race persane. Une grande partie de cette vaste contrée appartient aujourd'hui à la Russie, qui possède ainsi les plus beaux chevaux de la race dont il s'agit. Bien des siècles avant que les chevaux arabes fussent connus, le cheval persan (en latin *equus persicus*) jouissait d'une grande célébrité. On estimait tellement cette race, dont se composait alors la meilleure cavalerie de l'Orient, qu'Alexandre le Grand considéra comme un des plus beaux présents qu'il eût jamais reçus, un cheval persan qu'on le pria d'accepter; et lorsque les Parthes voulaient se rendre leurs dieux propices par un sacrifice des plus solennels, ils immolaient un de ces animaux. Cette race n'a pas dégénéré, et de nos jours encore elle est regardée comme une des plus parfaites. Le cheval persan se rapproche beaucoup de l'arabe, auquel il est supérieur par la beauté de ses formes extérieures. Les caractères suivants constituent la différence qui existe entre ces deux races : taille plus élevée, formes arrondies, tournure plus gracieuse, tête plus courte et plus légère; oreilles moins longues et mieux plantées, encolure plus fine et presque rouée, poitrail moins large, croupe moins élevée et plus élégante, queue plantée moins haut et ne s'élevant pas en trompe avec autant d'énergie; jambes encore plus fines, canon moins volumineux, tendon tout aussi fort, sabot petit, luisant, dur, plus exposé que celui de l'Arabe à se fendre et à s'encasteler. D'après ce rapprochement, on voit que le persan est plus beau que l'arabe, sans être d'abord moins rapide, l'étant quelquefois davantage; mais avec moins d'haleine, il est bientôt devancé sans retour. Il vit de peu, supporte de grandes fatigues, résiste aux intempéries, a de l'intelligence, de la docilité, de l'attachement pour son maître; cependant toutes ces qualités sont à un degré moindre que dans le kocklani. Il exige plus de soins pour ne pas dégénérer; il s'habitue facilement à l'allure de l'amble, et il

dure dix-huit à vingt ans. La race persane se compose de plusieurs tribus. Quelques-unes d'entre elles, élevées dans de gras pâturages, ont acquis plus de corpulence que les chevaux normands cotentins. Chardin, en parlant des Géorgiens, dit : « Ils ont de jolis chevaux fort vifs et infatigables, et ils vont toujours au galop, même dans les descentes, sans crainte que le cheval s'abatte, car ces animaux sont si vigoureux qu'il n'arrive guère d'accidents. » Il dit ailleurs que ces chevaux ne sont point ferrés, et que par là, ils doivent avoir le pied plus sûr que les nôtres. — Ce fut sous le règne d'Elisabeth que l'on transporta en Angleterre le premier cheval persan.

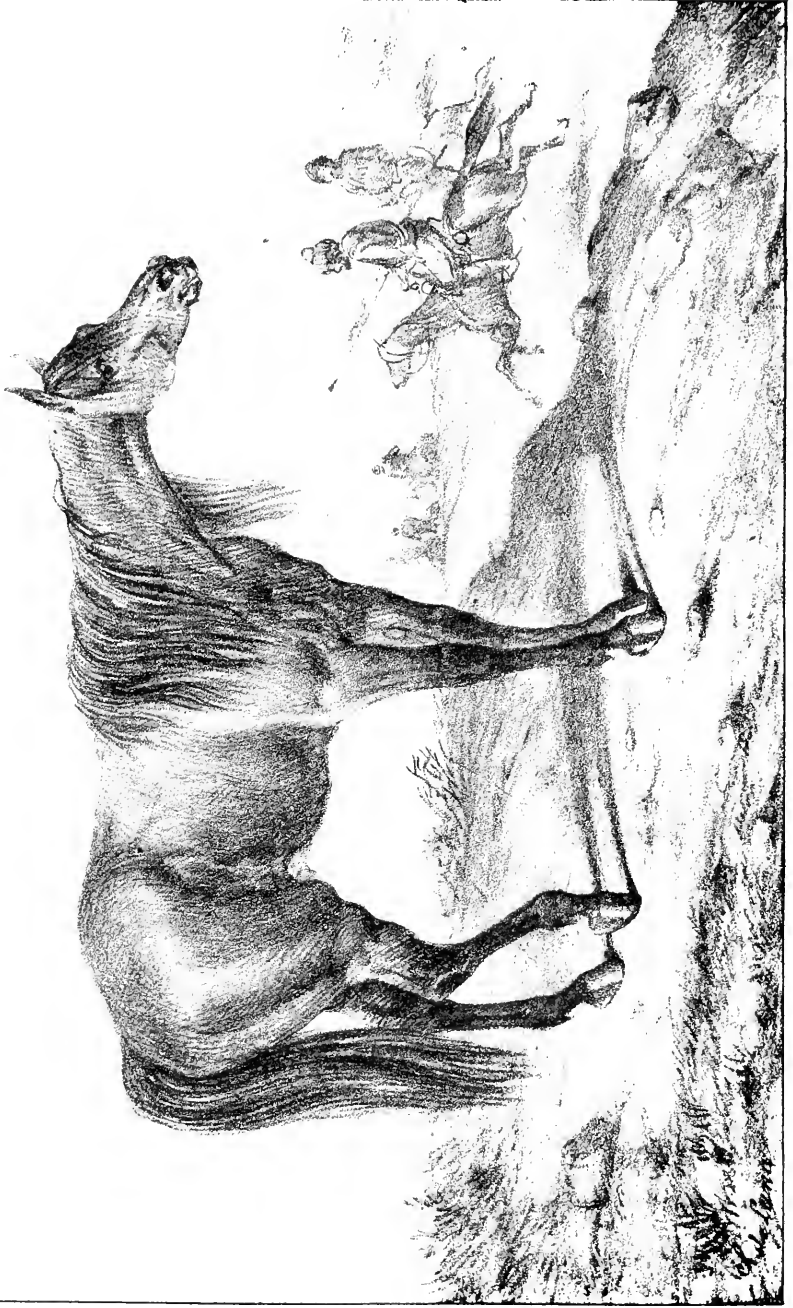
Race chevaline barbe. Ayant pour foyer principal les royaumes de Maroc, de Fez et de Tripoli, cette race, qui a dégénéré sur les côtes d'Alger, et qui offre une population plus nombreuse que l'une ou l'autre des précédentes, s'étend de la Méditerranée à l'Océan Atlantique. Dans tous les temps, elle a été beaucoup plus connue en Europe que l'arabe, dont elle se distingue par les caractères suivants : taille plutôt au-dessous qu'au-dessus de celle du cheval arabe, et dépassant bien rarement 4 pieds 8 pouces; habitude du corps grêle, moins anguleuse; ensemble plus délicat, plus agréable à la vue; tête plus petite, plus fine, fort belle (elle l'est plus encore que celle du persan); chanfrein presque *busqué*, *moutonné*; encolure longue, grêle, bien sortie, bien fournie de crins; épaules plates, souvent trop sèches; côtes amples; reins courts et plus étroits; croupe allongée, articulations assez longues, sabots plus petits, moins sujets à l'encastelure; paturons longs et souvent trop grêles; le caractère *long-jointé* bien marqué appartient à la race barbe. D'ailleurs, les extrémités, en général, sont aussi fines, aussi nerveuses que celles de l'arabe. La robe alezan doré, qu'offrent un grand nombre de ces chevaux, est rare parmi les autres races orientales. Les barbes, se montrant d'abord froids et négligés, se déploient, après avoir été excités, avec une vigueur presque égale à celle des arabes les plus rapides; leurs mouvements sont, plus trides, plus harmonieux, plus cadencés, de manière qu'ils sont plus propres au manège qu'à la course. Le cheval barbe (en latin *equus numidicus*) est, sans contredit, supérieur au cheval arabe, parce qu'il séduit au premier coup d'œil, mais il n'en possède



Race Chevaline persane.



Race Chevaline barbe.



Imprimerie de l'Etat, Paris, 1875.

Race Chevaline tartare.

généralement ni le feu, ni le courage, ni la vitesse ; toutefois, il a assez d'haleine pour faire 150 kilomètres par jour durant une semaine. La force, la vigueur se conservent jusqu'à la fin de sa vie ; de là, ce dicton parmi les écuyers : *les barbes meurent, mais ne vieillissent pas*. Il en est de tellement dociles, qu'on peut les conduire sans la bride, avec la voix et une petite bague. On leur attribue plus qu'aux autres chevaux de l'Orient la faculté de *faire plus grand qu'eux*. Parmi les races orientales, les chevaux barbes, confondus tantôt avec des arabes, tantôt avec des persans, quelquefois avec des tures, se sont, à diverses époques, beaucoup répandus en Europe.

Race chevaline tartare. Un immense plateau s'étendant depuis la Transylvanie jusqu'à la Chine, ayant une température rigoureuse et des pâturages d'une grande maigreur, est le pays des chevaux tartares, qui, comme les maîtres, sont ici sédentaires, là nomades. Les uns et les autres se divisent en plusieurs tribus, dont les caractères généraux les plus remarquables, unis à ceux des races orientales, sont : tête petite, peu de corps, ventre *levretté*, ce qui les fait paraître haut montés ; encolure longue, grêle, raide ; crinière descendant fort bas ; garrot tranchant, dos de mulet, hanches saillantes, croupe anguleuse plus que dans toute autre race ; talons hauts, queue implantée bas ; en général, maigreur dans l'aspect, ce qui blesse les regards et ferait prendre ces chevaux pour le rebut et la lie des autres races de l'Orient ; cependant ils sont capables, plus que tous les autres, sans en excepter les kocklani, de supporter les plus grandes fatigues et la plus longue abstinence possible. Le cheval tartare marche deux ou trois jours tout d'une haleine, parcourant 240 à 280 kilomètres, ne prenant que quelques poignées d'herbe, et même sans manger ni boire. Tout incroyable que ce fait puisse paraître, il n'est pas moins certain. C'est par un rude apprentissage que le cheval tartare est rendu propre à ce genre de service. Voici de quelle manière on l'y habitue. Dès qu'il a atteint la force de l'âge, on commence par le soumettre à une longue course, portant un cavalier ; le lendemain, la course est plus forte, et une partie de la nourriture est retranchée ; dans les jours suivants, l'exercice est rendu encore plus pénible, et les aliments

sont donnés en moindre quantité ; on continue ainsi jusqu'à ce que l'animal soit parvenu à supporter le degré de travail et de privations que nous avons indiqué ; et s'il ne peut soutenir ces épreuves, on le tue et on le mange. Les Tartares se nourrissent de leurs chevaux communs, et s'enivrent d'une liqueur forte, appelée *komiss*, qu'ils fabriquent avec le lait de leurs juments. Les seuls chevaux qu'ils conservent, sont les chevaux énergiques, et ce n'est que ceux-ci qu'ils font servir à la reproduction. Pour les distinguer des autres, ils les marquent sur la cuisse, et leur fendent les naseaux et les oreilles.—Les chevaux compris par Grogner sous le titre de *Race chevaline tartare*, semblent former, d'après M. Quatrefages, les deux races *turkomane* et *circassienne*. Sans examiner s'il y a accord parfait entre les citations empruntées à ces deux sources, nous n'ajouterons pas moins ici les détails donnés par le dernier de ces auteurs. La contrée, dit-il, qui s'étend au Sud de la Tartarie, au Nord-est de la mer Caspienne, et qu'on désigne sous le nom de Turkistan, a de tout temps été renommée pour ses excellentes races de chevaux. On leur reproche, il est vrai, d'avoir les jambes trop longues, la tête trop grande ; mais ces défauts sont plus que compensés par leurs excellentes qualités. A la fois agiles et robustes, ils semblent défier la fatigue. On assure avoir vu de ces chevaux parcourir environ 500 lieues dans l'espace de onze jours consécutifs, ce qui fait près de trente lieues par jour. L'éducation entre pour beaucoup dans cette faculté de supporter les traites les plus longues. Les Turkomans élèvent leurs chevaux à peu près comme le font les Arabes pour leurs chameaux de course. C'est de bonne heure qu'ils les habituent à toute espèce de fatigues et de privations. De plus, ils les préparent avant de partir pour une expédition, les font jeûner, les privent de boisson, les amaigrissent ainsi, et, par ce procédé, les rendent capables de résister aux courses les plus rapides et les plus prolongées. On assure que ces chevaux peuvent alors supporter un galop soutenu pendant sept à huit heures. En Circassie, chaque grande famille de princes ou de nobles élève une race particulière de chevaux, qu'on marque sur la fesse, pendant qu'ils sont jeunes, d'un signe particulier. C'est un crime puni de mort que d'appliquer ce signe, qui distingue le des-

pendant d'une race illustre, à un cheval d'origine commune. La plus renommée de ces races circassiennes porte le nom de *shalokh*, et appartient à la famille des sultans de Tau. Son signe distinctif est un fer de cheval avec une flèche. Les chevaux shalokhs sont remarquables par leur force et leur légèreté, plutôt que par la beauté de leurs formes. — Enfin, le *Journal des haras* contient ce qui suit au sujet des chevaux circassiens : « Presque inconnus en Europe, ils possèdent l'élégance de formes, la souplesse des membres, et la beauté de tête et d'encolure qu'on admire dans les chevaux arabes. Ils supportent facilement les fatigues et les privations. Leur pas est toujours ferme et sûr au milieu des chemins les plus difficiles et sur le bord des précipices. Le Circassien chérit son cheval, couche avec lui sous le même abri, et le traite comme son propre enfant. Il ne le frappe jamais ni avec le bâton, ni avec le fouet ; il joue avec lui et le caresse. Il met un terme momentané à ses jeux et à ses caresses, lorsque le cheval a commis quelque faute, et cette privation paraît être pour ces animaux la plus sévère punition. Les chevaux circassiens sont exercés à nager et à faire avec adresse tous les manèges et les mouvements qui peuvent être utiles à leurs maîtres dans la guerre des montagnes. On leur apprend à nager et à traverser les rivières les plus rapides. On voit ces animaux déployer une très-grande intelligence, surtout dans les moments critiques où leurs maîtres, pressés par des ennemis supérieurs en nombre, sont contraints d'avoir recours à la fuite. On voit souvent dans ces mouvements rétrogrades, afin d'arrêter ou de retarder la poursuite de l'ennemi, les cavaliers circassiens faire signe à leurs chevaux de se coucher, de s'étendre et de faire le mort, pendant que, cachés derrière le corps de leur monture, ils ajustent leurs fusils et font feu, en appuyant sur la tête de l'animal le canon de leur arme à feu. Remontés aussitôt après avoir tiré un ou plusieurs coups de fusil, ils disparaissent avec la rapidité de l'éclair. On a peine à croire avec quelle facilité les chevaux circassiens comprennent les paroles variées que leurs maîtres leur adressent pour exécuter les divers mouvements. Malgré les progrès de notre civilisation, nous sommes bien inférieurs aux simples montagnards circassiens dans l'art d'élever les chevaux, d'obtenir leur

prompte obéissance et d'être chéris par eux. Il est extrêmement rare de trouver un cheval vicieux dans les montagnes de la Circassie. Traités, depuis l'âge le plus tendre, avec égards et bonté, ces animaux sont d'une douceur extrême. On les voit jouer avec les enfants, se prêter à leurs fantaisies, et éviter soigneusement de leur faire mal. Aussitôt qu'ils peuvent être montés et devenir utiles pour l'équitation, un homme exercé monte dessus et parvient facilement à les rompre et à les diriger, sans avoir recours à des moyens violents. »

Race chevaline turque. Le cheval de cette race, qui n'a ni les formes gracieuses du barbe, ni l'aspect désagréable du tartare, tient le milieu entre les deux, avec une taille plus élevée que celle de l'un et de l'autre. Ses caractères les plus remarquables sont : encolure plus longue, plus effilée, avec une plus forte crinière que dans les autres races de l'Orient; queue plus touffue ; un peu de poils au bas des canons ; corps plus long, quoique bien fait ; croupe et hanches peu prononcées. Le cheval ture (en lat. *equus turcicus*) supporte l'abstinence et la fatigue mieux que le barbe, mais moins que le tartare : il est sujet à peu de maladies, et il dure longtemps. Son indocilité et son penchant à la colère sont des titres d'exclusion des haras, attendu que les qualités morales se perpétuent par voie de génération. Comme les barbes, les chevaux de cette race acquièrent par une nourriture abondante plus de volume, mais ils perdent de leur vigueur et de leur énergie ; on en a vu qui avaient assez de corpulence pour être employés au trait. Les Tures, contrairement à l'usage des Bédouins, ne font aucun cas des juments pour monture ; ils ne soumettent à ce service que des chevaux entiers. Le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* croit que le cheval ture provient du croisement de l'arabe et du persan. Il dit, en outre, que la race turque a servi à la formation de la race anglaise. Les noms de *biertey-ture* et de *helmstey-ture* sont bien connus en Angleterre, et se lient à ceux des meilleures familles de coureurs. Malgré cette assertion provenant d'une source si respectable, ce dernier fait est bien loin d'être prouvé. Voy. plus loin, *Cheval anglais*.

Cheval hongrois. On ne trouve pas dans ce cheval les formes qu'on est convenu d'appeler belles. Il a la tête longue et sèche, presque *tête de vieille* ; la ganache forte et l'auge large,



Race Chevaline turque.

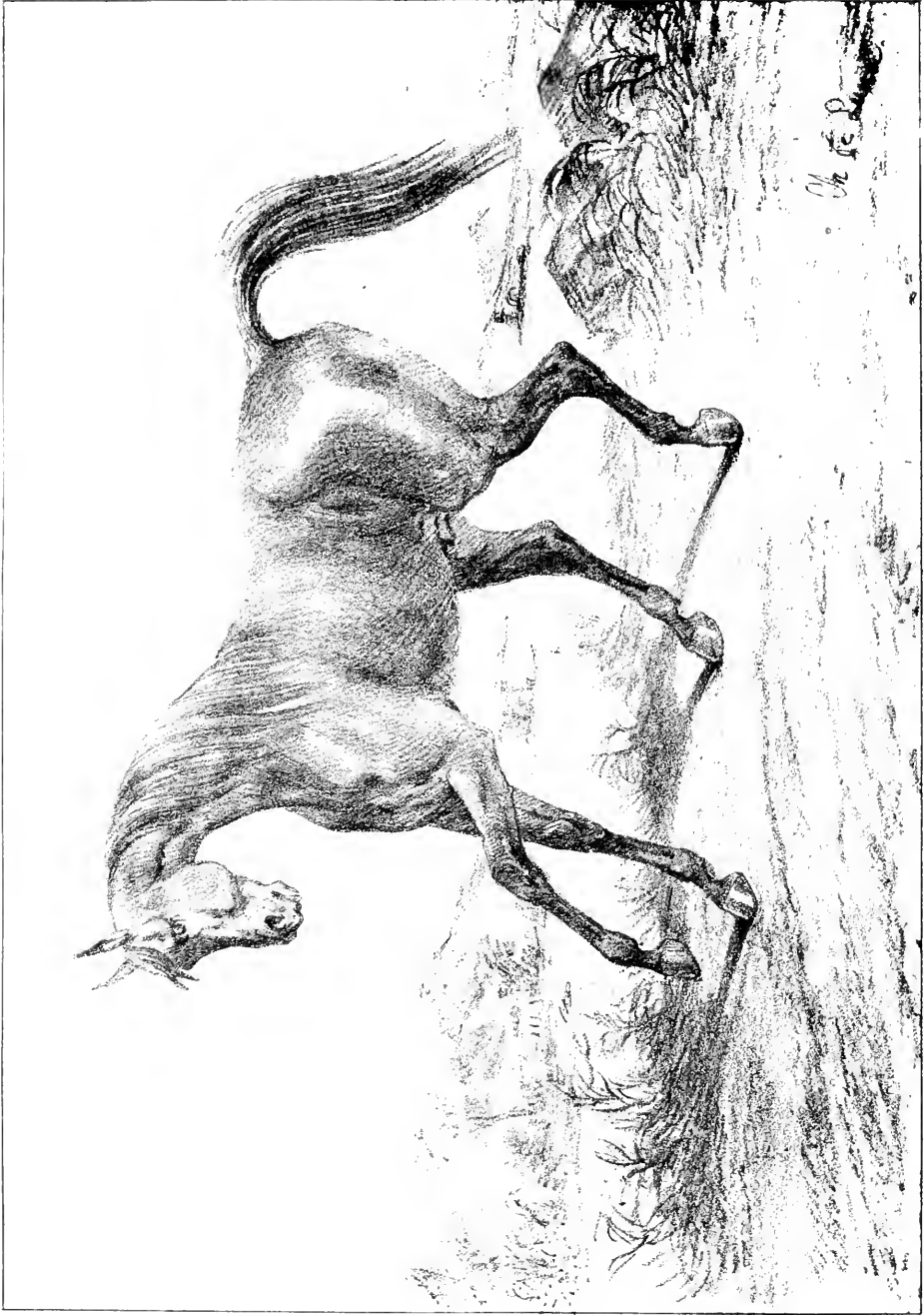
Fig. 100. 3. Paris.



Ch. de Laine

Cheval hongrois.

Paris, Imp. Bachelier, 6, R. de l'Observatoire.



Cheval Transylvain.

Imp. J. B. Baillière, Paris.



le ventre volumineux, la croupe avalée, la queue mal attachée, peu fournie de crins; les sabots évasés, le fanon touffu; caractères totalement étrangers à l'élégance. Mais ses muscles sont bien dessinés, ses épaules sèches et bien conformées, ses jarrets larges et bien évités; tout, dans les extrémités, offre l'empreinte de la force et de la souplesse; la poitrine est ample, à cause de l'élargissement des côtes derrière les épaules. Ce cheval est de taille moyenne, vigoureux et robuste, capable d'une longue abstinence, peu sensible aux intempéries; c'est le fruit d'une éducation sévère. Ayant plus d'élasticité, de légèreté, d'adresse que ne semble l'annoncer sa conformation, il est propre à l'arme du dragon, à celle de la cavalerie légère, et cependant assez étoffé pour convenir aussi au service de l'artillerie. Les chevaux hongrois, éminemment propres à la guerre, par leur vigueur, leur franchise, leur courage, commencent par le travail de la terre, et la paix les ramène souvent à ce travail. On voit en Hongrie des chevaux d'un prix fort élevé attelés à la charrue.

Cheval transylvain. Plus svelte, plus élégant que le hongrois, il a la tête sèche et petite, les oreilles longues, le corps peu volumineux, l'encolure presque rouée, la crinière longue, soyeuse, peu garnie; la poitrine un peu étroite; la queue attachée haut, pourvue de crins soyeux; les extrémités sèches, bien proportionnées, dans un aplomb parfait; les allures trides et fort élégantes. On croit que cette belle race est le produit de l'alliance de la race espagnole avec les races de l'Orient.

Cheval moldave. Les chevaux moldaves sont plus robustes et moins élégants que les transylvains, dont on les voit cependant se rapprocher par plusieurs rapports de conformation. Leur tête est plus longue, la ganache plus prononcée, l'encolure plus forte, la croupe plus courte et plus large, la queue attachée moins haut.

Outre ces trois dernières races, qui sont entretenues en Europe, il en existe encore de belles en Pologne, en Russie, en Ukraine, etc., offrant, comme les transylvains et les moldaves, des traits des chevaux tartares, dont le sang a dû couler dans ces races, modifiées par les climats, les genres de nourriture et les modes d'éducation.

Cheval de l'Ukraine. Ces chevaux se rapprochent le plus, par la conformation et le

naturel, de la race tartare. Petits, difformes, maigres; encolure horizontale, crinière épaisse, queue traînante; mais ils ont les extrémités sèches et les jarrets larges. Crognier, qu'étaient montés ces Cosaques qui, lors des désastreux événements de 1814, poussèrent des rives du Don jusqu'à celles du Rhône; si chétifs en apparence, ils avaient résisté à des fatigues extrêmes, à d'incroyables abstinences et à une température excessive.

Chevaux polonais, russes et lithuaniens. Ces chevaux sont élevés en grande partie dans des haras demi-sauvages. Il en périt beaucoup dans les premières années, et ceux qui résistent sont capables d'endurer la fatigue, la faim et les intempéries que ne sauraient supporter des chevaux plus vigoureux, plus rapides, et surtout plus élégants, du centre et du Midi de l'Europe. La Pologne a des chevaux issus probablement de l'alliance des races orientales avec celles du Nord, particulièrement avec la danoise, et qui joignent au caractère tartare une stature plus élevée, des formes plus amples. Les plus étoffés pourraient servir au trait. On dit que les chevaux polonais sont généralement *bégués*. — Le service des postes et des messageries, dans les déserts de la Russie, se fait par des chevaux issus de la race tartare et tout aussi difformes, quoique moins maigres que ceux-ci. Ils parcourent souvent 80 kilom. sans s'arrêter, et quand, tout couverts de sueur, ils arrivent au relais, on ne les bouchonne pas, on ne leur jette pas même une méchante couverture sur le dos; on les envoie au bivouac sur la neige, et ils résistent à ce genre de vie.

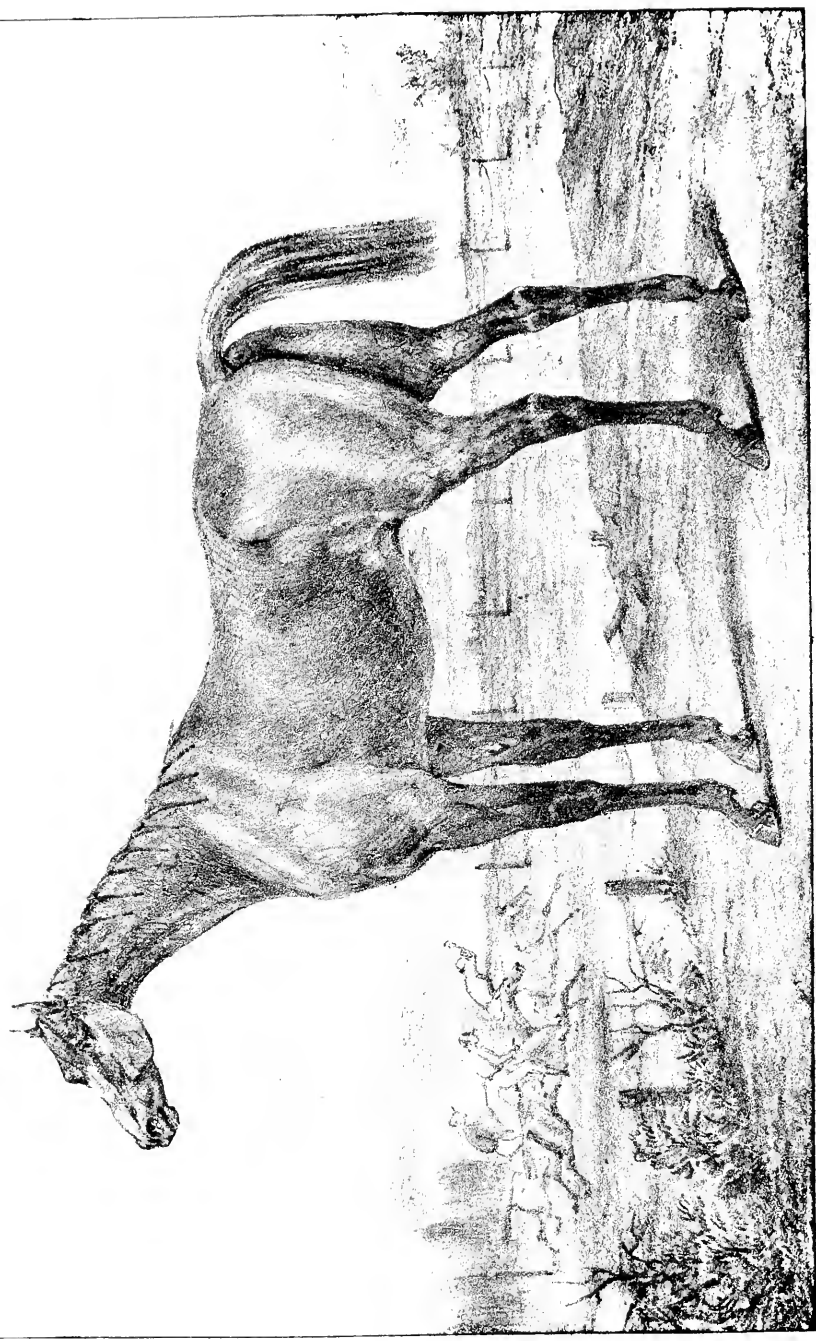
Deuxième groupe.

PROPAGATION DU SANG ORIENTAL DANS QUELQUES RACES ÉQUESTRES DE L'EUROPE, RAREMENT ATTELÉES.

Les races les plus nobles qui appartiennent à ce groupe sont l'anglaise, l'espagnole, la limousine, la normande Merleraud; viennent ensuite, à un degré inférieur, celles de la Navarre, de l'Auvergne, de la Bretagne, des Ardennes, de la Camargue. On regarde toutes ces races comme étant issues de celles de l'Orient, et cette opinion est fondée sur leur conformation ainsi que sur les témoignages de l'histoire. La race espagnole peut être regardée comme la plus ancienne de l'Europe.

Les Romains estimaient beaucoup les chevaux de cette race. Il ne faut pas cependant la croire indigène. Des peuples orientaux, tels que les Phéniciens et les Carthaginois, occupèrent l'Espagne dès les temps les plus reculés, et durent y introduire leurs races chevalines, qui, plus tard, furent confirmées sous la longue domination des Maures. — César dit que les chevaux gaulois étaient grossiers et sans vigueur. Il paraît cependant qu'il y avait quelques rares exceptions remarquées, selon Strabon, sur les rives du Rhône. Il n'est pas probable que ces chevaux eussent été améliorés par ceux des barbares du Nord. Un grand nombre de chevaux de races orientales vinrent en France après les croisades et pendant environ deux siècles où les princes chrétiens régnoient en Orient. On prétend que c'est de ces importations qu'ont tiré leur origine les races du Limousin et de l'Auvergne, qui ont tant de rapport avec la race arabe. On est néanmoins porté à croire que les Maures qui, dans le huitième siècle, envahirent la France et furent vaincus par Charles Martel, laissèrent dans ce pays un grand nombre de chevaux d'Orient, dont on tira race ou dont on se servit pour des croisements avec les grosses races indigènes. Tous les jours, en France, le service de la selle va en diminuant, et celui du tirage augmente. Or, plus une race s'approche de l'arabe, plus elle convient pour le premier service, moins elle est appropriée pour le second. — Les anciens chevaux anglais qu'on voit représentés par des statues, des bas-reliefs, des gravures, étaient gros, à pieds larges et chargés de crins grossiers ; le climat avait mis sur eux son empreinte. Dans ses *Commentaires*, Jules César parle des chevaux anglais. Il dit que l'armée anglaise qu'il venait de combattre, était accompagnée par de nombreux chars de guerre trainés par des chevaux. Si l'on en doit juger par la construction lourde de ces chars, le mauvais état des terrains sur lesquels ils passaient, et la rapidité avec laquelle ils étaient lancés malgré ces obstacles, les chevaux anglais devaient être aussi forts qu'ardents et vites. César les jugea d'un si grand mérite, qu'il en amena un assez grand nombre à Rome, où les chevaux anglais jouissaient encore, bien longtemps après cette époque, d'une grande faveur parmi les gens de guerre. D'un autre côté, les Romains, s'étant établis en An-

gleterre, envoyèrent dans ce pays une cavalerie nombreuse pour former une ligne de postes destinés à contenir les insurrections fréquentes des habitants. Il arriva sans nul doute que les chevaux des conquérants s'accablèrent avec ceux du pays, et changèrent bientôt, à des degrés plus ou moins sensibles, les caractères primitifs de ceux-ci. Les chevaux italiens, gaulois, espagnols, orientaux, tous ceux enfin qui servaient aux remotes de la cavalerie romaine, devaient se mêler aux indigènes, mais on ignore quels furent les résultats produits par ce mélange. On sait que dans des temps beaucoup plus rapprochés de nous, l'Angleterre commença par acheter des chevaux à l'Espagne, ensuite à la France, et enfin elle en fit venir d'Orient. Les premières importations ne remontent pas au delà du seizième siècle, sous Henri VII et Henri VIII. Les chevaux de la Grande-Bretagne n'ont joui d'aucune réputation jusqu'au règne d'Elisabeth. On assure pourtant qu'en l'année 1121, sous le règne d'Henri 1^{er}, le cheval arabe fut pour la première fois importé en Angleterre. On dit aussi qu'Alexandre 1^{er}, roi d'Ecosse, joignit aux riches présents qu'il fit à l'église de Saint-André, un cheval arabe et des armes turques. On assure enfin que quarante ans plus tard, Smithfield devint célèbre comme marché aux chevaux. Fitz-Stephen, écrivain qui vivait à cette époque, raconte la manière dont on essayait les coursiers dans cet endroit, en les faisant lutter de vitesse les uns contre les autres. « Lorsqu'un essai de chevaux de prix devait avoir lieu, dit-il, certain cri qu'on faisait entendre obligeait tous ceux qui ne possédaient que des chevaux communs à vider le terrain. D'habiles jockeys partaient au signal donné, dévoraient l'espace, et fendaient l'air comme la foudre ; dans l'espoir d'être applaudis et récompensés, ils se disputaient la victoire avec une extrême ardeur, excitant du fouet et de l'éperon leur monture et l'encourageant de la voix. » Ceci prouverait que l'Angleterre a possédé depuis cette époque des chevaux remarquables par un certain degré de sang. Bientôt vinrent les croisades. Les héros chrétiens saisirent l'occasion qui leur était offerte d'enrichir leur pays natal de chevaux de l'Orient, et l'amélioration dans la race anglaise fit encore des progrès. Une vieille romance raconte les précieuses qualités dont étaient doués deux chevaux appartenant



Cheval Anglais pur sang ou de course.

Fig. 2. 1854/55

à Richard Cour-de-Lion, chevaux que ce monarque avait achetés en Chypre. C'est depuis lors que les races de ce pays se sont perfectionnées. Au début de leur amélioration, quelques cavales furent *appatronnées* à quelques chevaux arabes. L'intérêt que prend la noblesse anglaise pour les chevaux est extraordinaire. Cette noblesse possède une grande partie du sol; ils ne sont pas rares les lords anglais et irlandais qui ont dans leurs écuries de 120 à 4,200 chevaux; ils achèteront un cheval 180,000 francs; ils fréteront un vaisseau qui ira chercher des étalons et des juments en Arabie.

Cheval anglais. Il n'est point de race en Europe qui se rapproche de l'arabe plus que la véritable race anglaise; on la croit même identique. Importée à diverses époques, et s'étant perpétuée sans mélange, elle n'aurait fait que subir des modifications par l'effet du climat, de la nourriture, et surtout de l'éducation. D'autres sont d'avis qu'au moment de l'introduction des premiers étalons arabes, barbes, tures ou persans, on dut choisir un certain nombre des plus belles juments indigènes pour en tirer race, en sorte que la race pur sang anglais porterait dans ses veines du sang de la race primitive du pays. Grogner est porté à croire que, du moins pendant longtemps, il n'y eut en Angleterre d'autres croisements de la race arabe qu'avec la race barbe. Quelle que soit l'origine de la véritable race anglaise, elle offre, conjointement avec les caractères généraux propres aux races chevalines de l'Orient, les particularités suivantes: taille de 4 mètre 55 ou 56 centimètres, à un mètre 61 ou 62; corps moins svelte que chez la plupart des autres races nobles de main; tête volumineuse, quoique sèche; oreilles longues, mais hardies et bien placées; poitrine en apparence exigüe, mais assez haute pour donner beaucoup d'ampleur à la cavité du thorax; épaules hautes, plates, inclinées en arrière, ne formant avec l'avant-bras qu'un angle léger, ce qui constitue une conformation favorable à la course rapide; disposition telle, que l'animal étant lancé fait paraître le garrot en arrière, le dos raccourci, l'encolure longue, la croupe horizontale et longue; avant-bras, cuisses, jambes, plus longs et plus forts; canons plus courts que dans les races orientales; boulets bien distincts des parties voisines; articulations des genoux et des

jarrets amples et nettes; queue attachée haut, peu garnie de crins; crins de l'encolure également en petit nombre, doux et soyeux. S'il manque aux chevaux de cette race de la liberté dans les épaules, de la grâce et de la souplesse, ils ont en revanche beaucoup d'hauteur; ils en ont même plus que tous ceux des races orientales, qu'ils devanceraient dans une course de 8 à 12 kilomètres, sans cependant pouvoir courir aussi longtemps que les arabes, les barbes, et surtout les tartares. On assure avoir vu un cheval anglais parcourir jusqu'à 80 pieds dans une seconde, ce qui suppose une vitesse d'environ 9 myriamètres, ou 25 lieues à l'heure. Craven, hippologue anglais, s'exprime ainsi au sujet du cheval de course de son pays: « Dans l'organisation actuelle de l'hippodrome, et grâce à l'élégance moderne que nous avons su donner au sang arabe, nous avons obtenu tout ce qu'on peut demander à un coursier. Il est vrai que nous avons appauvri sa conformation, et remplacé la vigueur par la force des poumons. Mais il nous faut de la vitesse à tout prix. On ne saurait l'obtenir qu'au prix d'autres qualités. » On a divisé les chevaux anglais en quatre classes, qu'il ne faudrait pas confondre avec des sous-races, et dans lesquelles ils se trouvent rangés, selon qu'ils appartiennent à la source primitive ou en sont plus rapprochés. Ces classes tirent leurs dénominations de leur noblesse et de leurs genres de services. La première, la plus noble, celle à laquelle appartient la description que nous avons donnée du *cheval anglais*, est dite de *premier sang*, de *pur sang* ou de *course*; c'est la race arabe modifiée, ou l'anglo-arabe la plus pure. Ce fut à partir de 1780 que cette race prit un plus grand développement; elle est arrivée à un degré tel, qu'on doit désirer la voir s'arrêter, car, au delà, il y aurait excès. On se plaint déjà de la grande taille d'un grand nombre de chevaux de course, et de leur peu d'étoffe. Les chevaux pur sang, et de leur peu d'étoffe. Les chevaux pur sang, étalons ou juments, ne pâturent jamais en Angleterre. On pourra voir à l'article *course*, tout le cas qu'on en fait. La deuxième classe se dit de *chasse*, *deuxième sang* ou *demi-sang*. Le demi-sang est le produit d'un cheval de pur sang et d'une jument commune, ou *vice versa*. Ce dernier accouplement, moins fréquent toutefois que le premier, est regardé comme moins avantageux. Cette deuxième classe, plus élevée, plus étoffée, d'une tournure

plus agréable, est beaucoup plus nombreuse. « L'espèce du cheval de chasse (*hunter*), ou plutôt le cheval propre à suivre avec distinction une chasse au renard, doit prendre place immédiatement après le cheval de course. Sa taille ne doit pas excéder 4 pieds 10 à 11 pouces (1 m. 57 c., à 1 m. 60 c.), et toujours être d'au moins 4 pieds 8 à 9 pouces (1 m. 51 c., à 1 m. 54 c.); au-dessous de celle-ci, il ne pourrait pas mesurer les obstacles qu'il est fréquemment obligé de franchir; au-dessus de l'autre, peut-être serait-il trop haut sur jambes et n'aurait-il pas la force nécessaire pour soutenir les épreuves auxquelles il est soumis. La vitesse des chasses, en Angleterre, s'est accrue en proportion des perfectionnements apportés à l'agriculture. La trace du gibier est plus facile à découvrir et à suivre, pour les chiens, dans un pays bien cultivé et clos, que sur un terrain ouvert et vaste, où, pour chercher la piste, ils sont obligés d'avoir constamment le nez à terre: ce qui rend leur allure beaucoup moins rapide. Il a donc fallu que la vitesse du cheval de chasse fût augmentée et qu'on lui donnât un plus haut degré de sang. Dans les contrées d'un sol profond, le cheval de demi-sang peut être d'un bon usage; mais, en général, on exige en Angleterre que tout cheval de chasse possède trois quarts ou sept huitièmes de sang. Si l'on pouvait obtenir dans le cheval de pur sang assez de force des membres et des mouvements plus relevés, il serait assurément le meilleur de tous les chevaux de chasse; mais, ordinairement, ses allures sont trop près de terre pour qu'il puisse franchir avec facilité les obstacles qui se présentent. (*Journal des Haras*, t. XXVI, p. 15.) La troisième classe se compose de *chevaux de selle et de carrosse*. On voit partout en Angleterre, attelées à la charrue, de belles métisses, des chevaux de carrosse de cette classe. La quatrième comprend les *chevaux de trait et d'attelage*, provenant des métis de la troisième avec les plus fortes juments du pays; leur taille est colossale, la croupe souvent énorme, leurs extrémités sont sûres et très-soiées, et ils ont plus de vigueur que les gros chevaux français. On leur reproche des barres dures et le besoin d'aliments en grande abondance. Il paraît certain que ce fut le roi Jean qui fit venir de Flandre cent chevaux entiers, d'où provient cette belle race de gros trait si admirée à

cause de sa force et de sa belle conformation. Quant aux différents degrés de sang, aux classes précédentes il faut en ajouter deux autres: 1° le *trois-quarts de sang*, qui est le produit du cheval de pur sang et de la jument de demi-sang; 2° le cheval sept-huitièmes de sang, qui est le produit d'un cheval de pur sang et d'une jument trois-quarts de sang. Les individus appartenant à cette dernière catégorie sont susceptibles de déployer une très-grande vitesse. Le Yorkshire en a offert une preuve bien remarquable dans *Old Sampson*, qui, il y a quatre-vingts ans, battit tous les chevaux d'Angleterre. Toutes les époques des annales hippiques anglaises présentent des exemples de grands succès obtenus dans les courses par des chevaux sept-huitièmes de sang; mais, en revanche, on serait bien en peine de prouver qu'elles en fournissent un seul en faveur de chevaux trois-quarts de sang, courant deux milles contre de bons chevaux de pur sang. Les chevaux anglais importés en France sont des métis de la deuxième et troisième race. Malgré le *Stud book*, espèce de nobiliaire équestre, qui a commencé en 1769, les degrés de noblesse des chevaux anglais ne sont pas faciles à démontrer. En Angleterre, les *cocklani* nouvellement introduits ne sont pas les plus estimés. On leur préfère les arabes, les barbes purs modifiés sur le sol britannique dans une longue suite de générations, ainsi que les anglo-arabes voisins du type oriental. On trouve les *cocklani* trop petits et pas assez rapides. Pour le service d'étalons, on les considère après les autres. Aussi leur importation a presque entièrement cessé dans ce pays: il reste à savoir si, sans leur secours, la race anglaise pourra se soutenir indéfiniment. Ne serait-il pas possible que ce soit là la cause principale de la dégénérescence que des connaisseurs étrangers et même nationaux désignent déjà dans les chevaux anglais? Au sujet de cette dégénérescence, le *Journal des haras* s'exprime ainsi: « Le cheval de pur sang (anglais) se distingue généralement par sa belle et noble tête orientale. Depuis quelques années, le cachet arabe qu'avaient conservé pendant longtemps les descendants des *Godolphin-Arabian*, *Darley-Arabian*, etc., tend à s'effacer: aujourd'hui, un grand nombre de chevaux de pur sang n'ont plus ces têtes fines, spirituelles, expressives et caracté-

risées de leurs ancêtres. Si ces chevaux ont encore l'encolure bien sortie et bien conformationnée ; si leurs épaules sont belles et bien placées ; leurs hanches larges, longues et arrondies ; leurs membres musculeux ; leurs canons larges et forts, et leurs tendons saillants, fermes et élastiques ; cependant il faut avouer que malheureusement on rencontre trop souvent des individus chez lesquels toutes ces qualités ne se retrouvent pas à un aussi haut degré que chez leurs ancêtres. » Au surplus, si l'origine véritable de cette détérioration peut être controversée, il en est autrement du fait en lui-même, qui, malgré tous les soins qu'on se donne pour le nier, paraît être de la plus grande exactitude. Le fait suivant prouvera mieux que tout ce qu'on pourrait dire, jusqu'à quel point les Anglais poussent leur passion pour les chevaux. Il y a quelques années qu'un célèbre coursier, nommé *Overton*, mourut dans le haras de M. Hutchinsou, à Schipton, non loin de York et près de la place où se font, tous les ans, les plus belles courses et les paris les plus considérables. Le cheval *Overton* fut inhumé d'une manière très-solennelle, et son inhumation coûta trente livres sterling (750 fr.). Un grand nombre d'amateurs de chevaux assista à ses funérailles. On leur avait annoncé, comme suit, la perte déplorable qu'ils avaient faite : « Dimanche dernier, *Overton*, le célèbre coursier de « *Schipton*, a quitté cette vie. Il était né en « 1788. Il eut pour père *Reijus*, pour mère « dame *Brombe* ; *Hérodès* fut son grand-père, « *Suix* sa grand-mère ; celle-ci devint le jour « au célèbre arabe *Godolphin*, ainsi que *Régulus*. En 1792, *Overton*, âgé de quatre ans, « était déjà regardé comme le meilleur coureur « de l'Angleterre ; il gagna, au mois d'août de la « même année, à *York*, un pari de 650 guinées ; « il eut la gloire de vaincre, successivement, « *Rosamunde*, *Sturme*, *Halber* et *Rosalinde*, « jusque-là si célèbres dans les paris. Ayant « perdu de son agilité avec l'âge, il fut employé à la propagation d'une race antique et renommée ; et pour que sa gloire pût s'éteindre, il faudrait qu'on oubliât ses deux illustres fils *Cogsight* et *Rollu*. » — Le métissage est presque universel parmi les chevaux anglais ; le sang arabe, plus ou moins pur, coule dans la généralité des individus, sans en excepter ceux qui, par leurs formes et leur nature, tels que les énormes et lourds che-

vaux de brasseurs, s'éloignent le plus des types équestres de l'Arabie ; la chose en est à tel point qu'on serait porté à croire que les caractères des races indigènes ont été effacés. — Le nombre total de tous les chevaux anglais est d'environ 1,500,000, représentant une valeur d'à peu près 567,000,000 de francs. — Quelques chevaux de race anglaise sont mentionnés à l'art. *Chevaux célèbres*. Voyez cet article.

Il ne faut pas oublier de comprendre parmi les races de la Grande-Bretagne les chevaux irlandais, qui passaient autrefois pour les meilleurs de l'Europe ; aussi étaient-ils fort chers. L'histoire d'Irlande fait mention d'un seigneur de ce pays, qui, combattant pour *Richard II*, roi d'Angleterre, montait un cheval qu'il avait payé 400 bœufs. Ce que nous allons dire des chevaux irlandais d'aujourd'hui nous est fourni par le *Journal des haras*, déjà cité. Le cheval irlandais est, en général, très-ramassé, à le coffre ample, mais peu régulier ; il est plus petit que le cheval anglais, avec d'excellentes jambes, dont les os sont larges, forts, et les muscles souples et nerveux. On a remarqué qu'il est bien peu de ces chevaux qui ne soient pas très-nets dans leurs membres. Les qualités de ce cheval ne peuvent être contestées. Son peu de croissance est dû à la pauvreté du pays qu'il habite, ainsi qu'aux rudes travaux auxquels on le soumet dans un âge très-avancé. Comme sauteur, le cheval irlandais n'a que bien peu de rivaux ; il saute mieux encore que le cheval anglais, toutefois il ne franchit pas les obstacles à la manière de celui-ci. Le cheval anglais s'allonge, l'autre imite le daim et se raccourcit du dessous. On cite des chevaux qui ont franchi des murs hauts de 6 pieds 6 pouces anglais (2 mètres), et d'autres qui, d'un saut, ont franchi un canal de 22 pieds de large. En sautant des murs élevés en Irlande pour séparer les champs à la place des haies, ces chevaux ont pris l'habitude de s'appuyer sur la crête, avec les pieds de derrière, afin de se donner un second élan. On peut assurer qu'un cheval de chasse irlandais, de bonne race, accomplira, sur un même sol et à obstacles égaux, la tâche avec autant de vitesse qu'un cheval de chasse anglais, et quant à la durée, il est certain que deux chevaux irlandais tiendront plus longtemps que trois chevaux anglais. Il paraît cependant que les chevaux irlandais ne possèdent pas à un

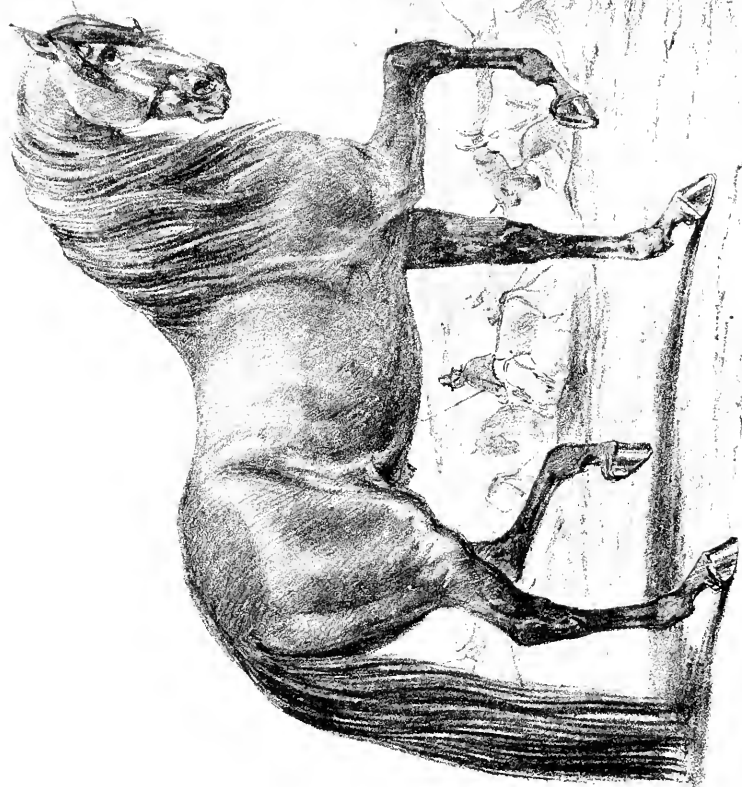
degré assez élevé une autre qualité fort appréciée dans un cheval de chasse, la *vitesse*. Quand on la rencontre dans ces chevaux, alors ils sont les premiers du monde pour la chasse. Ce manque de vitesse fait que les chevaux pur sang de l'Irlande sont peu estimés comme coureurs. Les chevaux exclusivement destinés au gros trait sont peu nombreux dans ce pays. La pauvreté dans laquelle vivent, en général, les fermiers, les empêche d'entretenir et de faire prospérer cette belle race. Il ne leur faut qu'un cheval à peu près propre à tous les genres de service. Sur un seul point de l'Irlande, l'Ulster, se trouve une race vigoureuse, très-sûre des jambes. Traitée avec plus de sollicitude et d'intelligence, on en tirerait un très-bon parti; mais les allures de ces chevaux n'ont rien d'agréable, et leur conformation est peu régulière et peu distinguée.

Il nous reste enfin à indiquer, dans les races de la Grande-Bretagne, la shétlandaise ou sheltie, qui habite les îles situées au nord de l'Écosse. Ces chevaux sont de véritables miniatures. Quelques-uns égalent à peine en hauteur nos chiens de Terre-Neuve. Le trait suivant suffira pour en donner une idée. Un Anglais ayant acheté une de ces charmantes petites montures était embarrassé pour l'amener. Le sheltie avait à peine deux pieds et demi de haut. Il paraissait docile. Le voyageur le plaça à ses côtés, sur le siège d'un cabriolet. Il s'y coucha comme l'eût fait un chien, et fit ainsi le voyage. Ces chevaux, malgré leur petite taille, sont extrêmement robustes, et résistent à la fatigue d'une manière remarquable. On raconte qu'un de ces animaux, dont la hauteur était à peine de 2 pieds 9 pouces, fit en un jour plus de 45 lieues, en portant un cavalier qui pesait près de 50 kilogrammes.

Cheval espagnol. En lat. *equus iberus*. On applique particulièrement cette dénomination aux chevaux de l'Andalousie, cette partie de l'Espagne que les Maures occupèrent le plus longtemps. Les écrivains espagnols ne regardent pas ces chevaux comme issus de la race arabe; ils leur attribuent la même origine qu'à cette dernière, les haras de Salomon. Ils citent le prix qu'attachaient les Romains aux chevaux de l'Ibérie, à cause de leur fierté, de leur grâce, de leurs allures harmonieusement cadencées, qualités que l'on reconnaît encore dans cette belle race. Cependant, comme les Phéniciens et les Carthaginois ont occupé l'Es-

pagne antérieurement aux Romains, et qu'ils étaient venus de l'Orient, on peut croire qu'ils avaient amené les races chevalines de cette partie du monde. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que les andalous ne se rapprochent pas aussi bien que les Anglais des caractères de la race arabe. On s'en apercevra aisément à la description ci-après : tête plus longue, plus grosse que dans le cheval anglais; chanfrein busqué; ganache trop chargée; oreilles tout aussi longues, attachées plus bas; encolure forte, charnue, chargée de beaucoup de crins soyeux et ondulés, rouée en *coa de cygne*, au lieu d'être ce qu'on appelle *encolure de cerf*, comme dans les arabes et même les anglais; épaules épaisses, poitrail large; dos volumineux, légèrement ensellé; côte bien arrondie; ventre abaissé, presque *de vache*; reins doubles; jambes et avant-bras courts; canons fort longs, caractère du cheval long-jointé; talons hauts; quartiers resserrés, ce qui dispose à l'encastelure. Leur taille varie de 4 mètre 49 ou 50 centimètres, à 4 m. 51 ou 52 centimètres. Ils sont lents à se développer, vivent longtemps et ont, ainsi que les barbes, la réputation de *faire plus grand qu'eux*. On ne doit pas chercher dans ces chevaux le nerf, la vigueur, l'haleine des chevaux anglais et de ceux de l'Orient; ce sont de magnifiques chevaux de parade, que l'on plie facilement aux airs de manège, qui ont peu de vitesse, et qui ne résisteraient pas à la fatigue; leur mérite est dans la souplesse, la grâce, l'élégance. Les Espagnols en font tant de cas, qu'il est défendu sous peine de mort de les exporter; mais ces chevaux sont bien déchus de leur ancienne renommée. Il paraît que c'est aussi dans les provinces de Grenade et d'Estremadure que l'on trouve des chevaux d'un grand prix. On y distingue deux races, dont l'une est assez commune et propre au service de la cavalerie. L'autre, beaucoup plus rare, ne s'est conservée dans toute sa pureté qu'à la Chartreuse de Xérès, et chez quelques grands propriétaires. Ces chevaux, comme ceux de la race limousine, n'atteignent tout leur développement que vers l'âge de huit ans.

Cheval limousin. De tous les chevaux français, les limousins sont ceux qui ont le plus conservé des caractères des races orientales, et notamment de celles de Barbarie. Jadis ils étaient plus nombreux; on les élevait non-seulement dans le Limousin, mais encore en



L'Espagne. - Andalous. - Pares, 6

Cheval espagnol. (Andalous.)



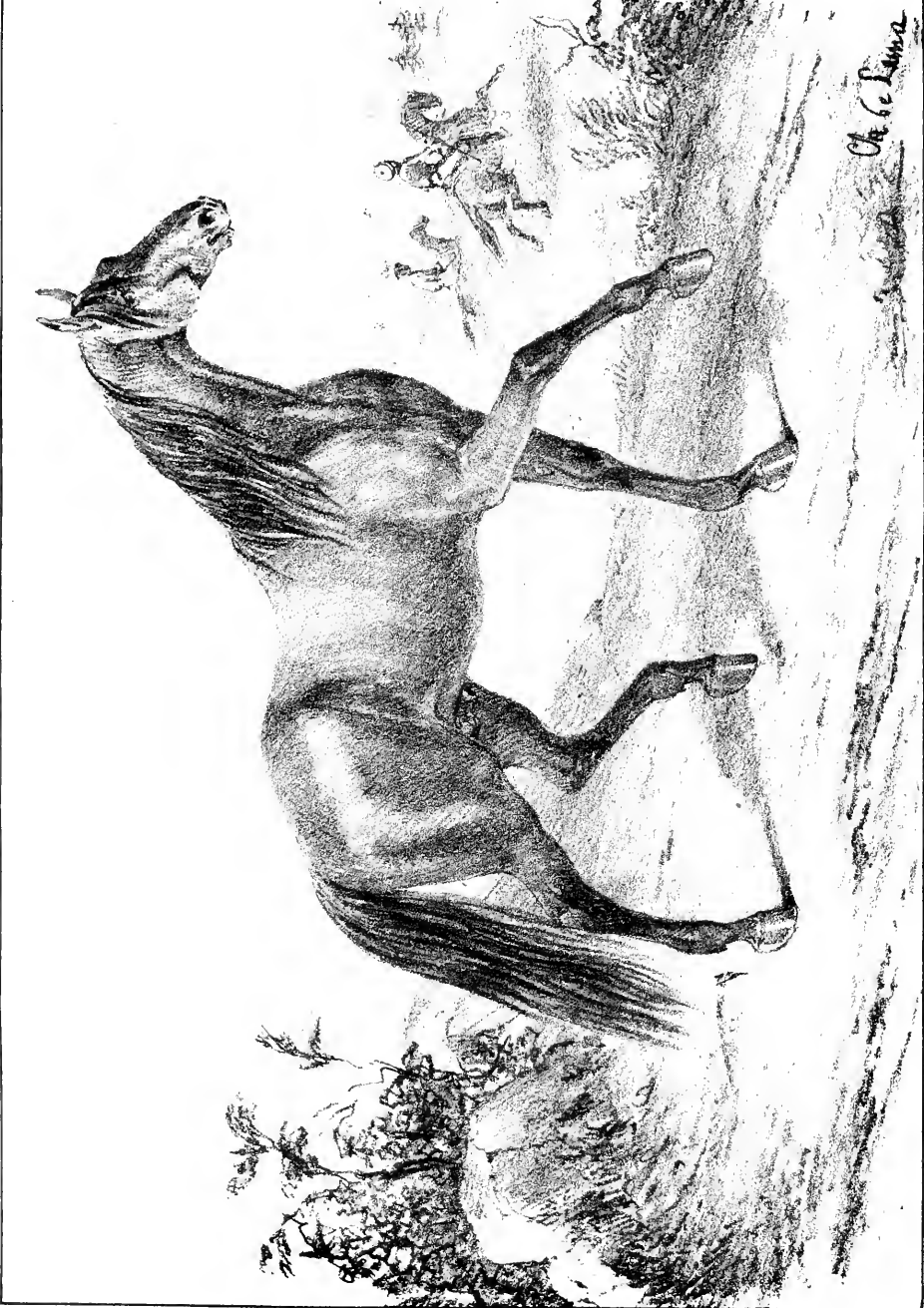
Lith. de V. Jansson r. Antoine Dubois, 6

Cheval Normand Merlerau.

Auvergne et dans le Périgord. Cette race est uniquement appropriée à la selle ; elle se distingue par les caractères suivants : tête très-fine, sèche, un peu longue, très-légèrement busquée, portant l'empreinte de la physionomie du cheval arabe ; encolure légère, gracieuse, presque rouée, avec le *coup de hache* ; corps un peu arrondi quoique svelte, tenant le milieu entre les formes étoffées de l'espagnol et les formes anguleuses de l'arabe ; haunches saillantes ; paturon d'une longueur remarquable ; avant-bras, jambes, canons minces, presque grêles, surtout ceux de devant, mais ayant une grande force dans les os, les muscles et les tendons ; jarrets larges, bien évidés, peut-être trop rapprochés l'un de l'autre ; vigueur, légèreté, souplesse, grâce, élégance dans les allures ; intelligence, aptitude à recevoir de l'éducation ; rapprochement avec l'andalou pour la beauté des formes, et avec l'arabe pour l'haleine et l'énergie. La taille ordinaire est de 4 mètre 49 ou 50 centim., à 4 mètre 51 ou 52 centim. Plus de taille, rend l'animal trop étroit de corps et sans aplomb. Le cheval limousin qui est dû, dit un auteur, au cheval arabe de pur sang croisé avec des juments de race également distinguée, doit être attendu jusqu'à 7 ou 8 ans ; mais dès lors il pourra durer jusqu'à 25 ou 30 ans. L'éleveur garde les poulains jusqu'à sept ans sans les faire travailler. Légers, joignant à la force la vitesse et le fond, ces chevaux rendent communément d'excellents services à un âge où tous les autres chevaux sont usés, manquent d'haleine et n'ont plus la sûreté des pieds. Turenne monta dans dix batailles et jusqu'à sa mort une jument limousine dite *Pie*, qui avait été élevée dans les terres de cet illustre capitaine. Napoléon ne montait que des arabes ou des limousins. L'*Embellé*, cheval de cette dernière race, monté par lui depuis 1806 jusqu'en 1814, entra ensuite au manège de Versailles, et ne fut réformé qu'en 1827. Le *Leger*, également limousin, était monté en 1807 par M. de Caulincourt, grand-écuyer, et en 1855 il existait encore dans les écuries de son fils. A l'époque où la race limousine était dans toute sa vigueur productive, on en tirait des chevaux pour les écuries de la cour, et pour servir de monture aux grands seigneurs et aux officiers généraux. Ce que cette race offrait de moins distingué servait aux remon-

timents de dragons. De même que la race navarrine, celle du Limousin s'éloigne beaucoup du type anglais sous le rapport des formes. Sous le rapport des allures, la réputation de ces chevaux est établie depuis longtemps. Les limousins, qu'on a toujours cités, sont connus comme très-agréables à monter, et comme réunissant toutes les qualités du cheval de guerre et de manège. M. Redat, vétérinaire principal, a prouvé que, mis au service à cinq ans, d'après les réglemens militaires, les chevaux limousins éprouvent beaucoup de maladies dues à ce qu'à l'âge de cinq ans ils ne sont pas encore formés. Plusieurs causes ont amené la dégradation et la stérilité de cette belle race, dont on retire à peine aujourd'hui 200 beaux chevaux par année. Une de ces causes, et elle n'est certes pas la moins malheureuse, a consisté dans des croisements mal combinés ; on y a employé de prétendus arabes, qui n'étaient que des tures de qualité inférieure. Des signes tout particuliers de dégénération, tels que la longueur démesurée du corps, le manque d'étoffe et de membres, s'étaient montrés il n'y a pas encore fort longtemps ; mais une amélioration sensible a été déjà obtenue par l'emploi de l'étalon anglais ; des juments limousines ont vaincu des coureurs de la race amélioratrice. En présentant l'historique du haras de Pompadour, depuis l'époque de sa fondation, M. de Montendre (*Institutions hippiques*, t. II, p. 520) parle d'un superbe étalon arabe nommé *Derviche*, amené en France en 1782, et dit que c'est à lui qu'on doit en grande partie l'amélioration de la race limousine.

Cheval normand merleraud. Les chevaux normands étaient considérés, dans le moyen âge, comme les meilleurs de l'Europe, surtout pour les tournois, et les chevaliers de toutes les nations les préféraient à tous autres. Guillaume le Conquérant les introduisit en Angleterre. En s'alliant à des races étrangères, ces chevaux ont perdu de leurs caractères. Tels qu'ils sont, ils constituent deux tribus distinctes, ou mieux encore deux races bien déterminées, celle du Cotentin, qui appartient aux départements de l'Eure, du Calvados et de la Manche, et celle du Merleraud, qu'on élève dans la partie du département de l'Orne, connue sous le nom de Merleraud. Nous ne parlerons ici que de cette dernière ; plus tard



Cheval navarrin



Cheval Auvergnat

Photo. G. G. G.

premier établissement d'un haras royal en Normandie, sous le nom de *Haras du Pin*. Cette supériorité des chevaux normands est restée bien établie jusqu'à l'époque de la révolution de 89, du moins en ce qui concerne les chevaux de carrosse, car pour les chevaux de selle, ils avaient ressenti là, comme dans tout le reste de la France, les effets de la diminution qui s'était graduellement opérée dans l'emploi des chevaux de ce genre.

Cheval navarrin. Les chevaux navarrins ont tant de rapport avec les espagnols, qu'on pourrait les considérer comme des produits affaiblis de ceux-ci, croisés immédiatement avec du sang oriental. Il n'existe plus que quelques restes de la race navarrine, qui autrefois était renommée pour le manège et les remontes de la cavalerie légère. On la rencontrait en abondance, non-seulement dans la Navarre, mais encore dans le Béarn, le Roussillon, le pays de Foix, et même la Guienne, ainsi que le Languedoc. Des caractères bien marqués distinguent cette race de la race andalouse; ainsi, la première offre une taille plus élevée et moins étoffée, une encolure plus longue et moins rouée, un garrot plus élevé, un dos plus bas, quelquefois ensellé; une croupe encore plus tranchante, dite de *mulet*; des jarrets coulés; moins de souplesse et d'élégance, mais plus de vigueur et de légèreté. Ces *genets*, renommés dans le moyen âge comme plus vigoureux et plus agiles, quoique moins robustes que les *palefrois*, étaient des navarrins plutôt que des andalous. On entretient dans les environs de Tarbes (Hautes-Pyrénées) une tribu de la race navarrine, qui se distingue par un corps fort long, des jambes longues et des mouvements différents de ceux des autres navarrins; ces chevaux sont plus rapides. Sous la dénomination de navarrins, on peut comprendre les petits chevaux qui se rencontrent dans les Hautes et Basses-Pyrénées, l'Arriège et la Haute-Garonne. Les chevaux nobles et légers de cette race, que l'on ne peut confondre avec la race commune, se rapprochent soit du type andalou, soit du type anglais.

Cheval auvergnat. Ces chevaux se rapprochent tellement de la race limousine, que l'on pourrait les regarder comme des émanations affaiblies de cette race, croisée immédiatement avec du sang oriental. On y retrouve le même ensemble de conformation, de physionomie, le même naturel, avec moins d'élégance et de

régularité que dans le cheval limousin. La taille aussi est moins grande (1 mètre 44 ou 45 centimètres, à 1 mètre 47 ou 48 centim.); la tête plus petite et moins fine, les oreilles plus courtes, le poitrail plus étroit, le dos plus droit, les formes moins arrondies; mêmes caractères dans les extrémités, avec la différence, cependant, que les paturons sont moins longs, le sabot plus petit et peut-être plus dur. Les auvergnats sont encore moins propres que les limousins à être attelés; comme chevaux de selle, ils ont des allures moins douces, moins souples, moins élégantes; ils ne sont pas si dociles, si intelligents, si susceptibles d'éducation, et ils figureraient mal dans les manèges; mais, mieux que les limousins et tous les autres chevaux d'Europe, ils gravissent les rochers les plus escarpés, et courent sur les penchans des précipices. Les pâturages où on les élève étant maigres, ces chevaux sont faciles à nourrir et peuvent supporter de longues abstinences; ils sont sujets à peu de maladies, car si la fluxion périodique les attaque assez fréquemment, on ne connaît presque pas chez eux ni la morve, ni le farcin, ni les dartres, ni les eaux aux jambes. En outre, ils ne le cèdent point aux limousins en vélocité; de même que ceux-ci, ils ont dans les derniers temps vaincu quelquefois à la course de bons chevaux anglais. Leur destination particulière est celle des remontes de la cavalerie légère. Comme leur taille est réellement un peu trop petite, on a voulu la hausser au moyen d'étalons anglais et normands, sans faire attention que la taille dépend d'abord de la jument, ensuite de l'abondance de nourriture dans les premières années. Relativement aux chevaux auvergnats, nous croyons devoir rapporter ici un extrait du *Journal des haras*. « L'Auvergne produit, dit ce journal, trois espèces (sous-races) de chevaux. Le cheval de course; il provient de l'ancienne race, croisée, depuis quelques générations, avec les étalons arabes et anglais. Il n'est peut-être pas aussi grand que celui des environs de Paris, mais, à égalité d'origine, il dénote plus de sang, il est aussi plus fort et plus robuste. Je ne le compare ici qu'au cheval de course demi-sang, contre lequel il peut lutter avec avantage, surtout pour le fond. La seconde espèce est rare et le devient chaque jour davantage; elle est petite et tient beaucoup de l'arabe, quoiqu'on ait prétendu que sa souche

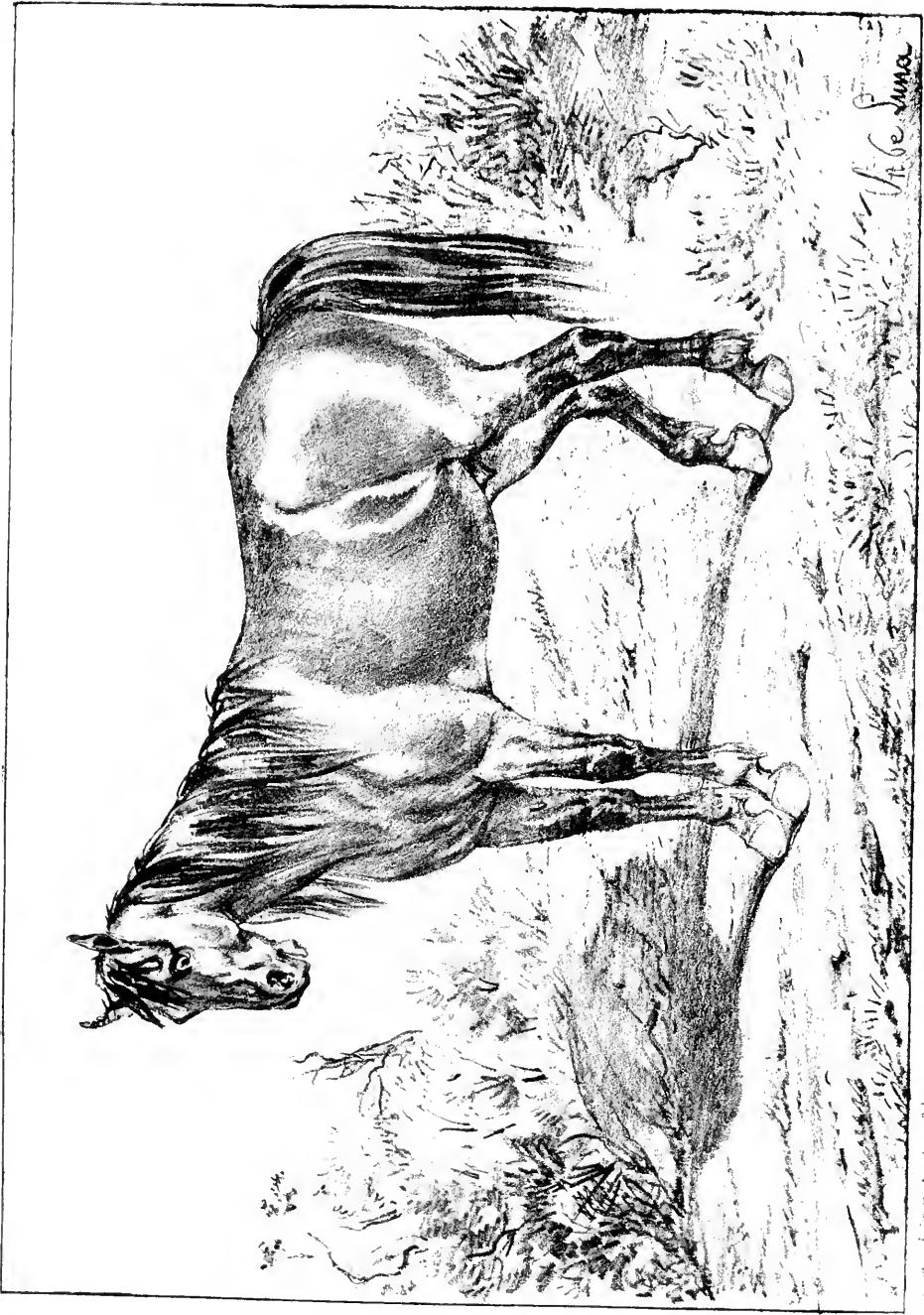
était un cheval anglais de pur sang. Presque tous les individus sont truités; ils ont beaucoup d'ardeur et de fond. Il est fâcheux que quelques étalons arabes ne soient pas là pour la conserver, car des étalons anglais ont donné des têtes busquées. La troisième espèce est celle des chevaux communs, déjà perdue en partie par le mélange du cheval de gros trait et de l'anglais normand; elle présente cependant encore quelques anciens types. On pourrait la relever par des étalons qui eussent du sang, qu'ils fussent arabes, anglais, tures ou même espagnols, fante de mieux; mais pas normands surtout. »

Cheval de la Camargue. Ces chevaux vivent à l'état demi-sauvage sur cette portion de terrain que le Rhône laisse à découvert avant de se jeter dans la Méditerranée; on les dit descendants des chevaux barbes abandonnés par les Sarrasins. Entièrement livrée à elle-même, si on en excepte les tentatives récentes faites par le dépôt d'Arles, cette race a sans doute dégénéré, mais elle est encore fort belle, et a surtout conservé la plupart des qualités précieuses qui distinguent ses ancêtres supposés. Elle n'est plus limitée au département des Bouches-du-Rhône; elle s'est répandue aussi dans une partie de ceux du Gard et de l'Hérault. On la retrouve même dans le Var et presque aux portes de Nice. Pendant la guerre de religion contre Louis XIV, les Camisards s'en servirent pour monter leur cavalerie. Un haras qu'on établit en 1753 sur le terrain susdit, modifia les chevaux de la Camargue, et quelques-uns acquirent assez de formes et de qualités pour être reçus dans les écuries royales. Les caractères généraux par lesquels ils se distinguent sont: taille de 4 mètres 44 ou 45 centim., à 4 mètres 50 à 51 centim.; tête carrée, sèche, un peu forte; chanfrein droit, presque creux; encolure droite, effilée; corps arrondi, croupe de mullet, extrémités sèches et grêles, jarrets larges, paturons courts, pieds remarquablement sûrs; robe presque toujours différemment nuancée de blanc ou de gris. Ils sont fort dociles et pleins de feu. La manière avec laquelle il est élevé dans toute la liberté de la nature, sur un sol aride où végètent des plantes salées, rend le cheval camargue agile, robuste, capable de résister aux longues abstinences ainsi qu'aux intempéries, mais en même temps difficile à dompter, à moins qu'on ne le contraigne à obéir

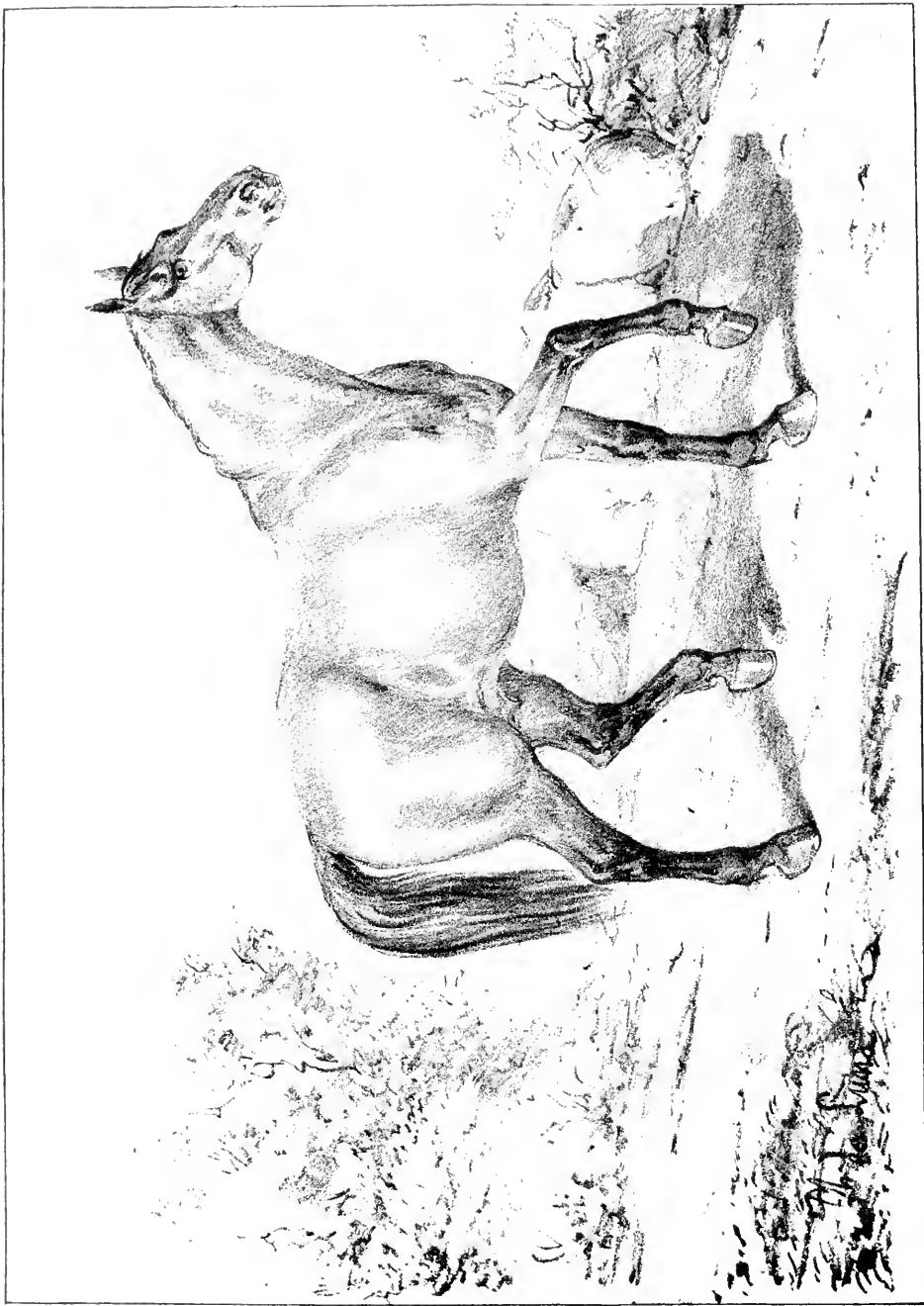
dès le premier jour où l'on cherche à monter dessus. Il serait capable, comme un cheval d'Orient, de faire 100 kilomètres tout d'une haleine. On l'emploie principalement à fouler le blé, et on l'évalue à 80 kilomètres par jour cet exercice, auquel il est annuellement soumis pendant six semaines ou deux mois. Mais, depuis plusieurs années, quelques personnes commencent à en tirer un meilleur parti, en l'employant aux autres travaux de l'agriculture, à la place des mulets, qui sont pour les fermiers une cause de gêne ou de ruine. Cette amélioration est due à l'exemple donné par la *Ferme modèle*. On pourrait améliorer cette race, qui manque aujourd'hui de beauté et de certaines qualités morales, en régularisant ses formes et en adoucissant son caractère.

Cheval des Ardennes. On élève ces chevaux dans les départements des Ardennes et de l'Aisne. De même que les camargues et les auvergnats, ils sont impropres au trait, mais ils conviennent parfaitement pour le service de la selle. Les caractères qu'ils offrent sont: taille petite, de 4 mètres 41 ou 42 centim., à 4 mètres 50 ou 51 cent.; tête sèche et carrée; œil proéminent; oreille bien plantée; encolure effilée, droite; épaules plates; poitrail étroit; garrot élevé; hanches un peu courbées; jarrets petits et un peu crochus; extrémités sèches. Sans être beau, le cheval ardennais est agile, nerveux, dur au travail, résistant à la faim et aux intempéries. Il convient de multiplier de pareils chevaux, ainsi que les précédents, pour les remotes de la cavalerie légère.

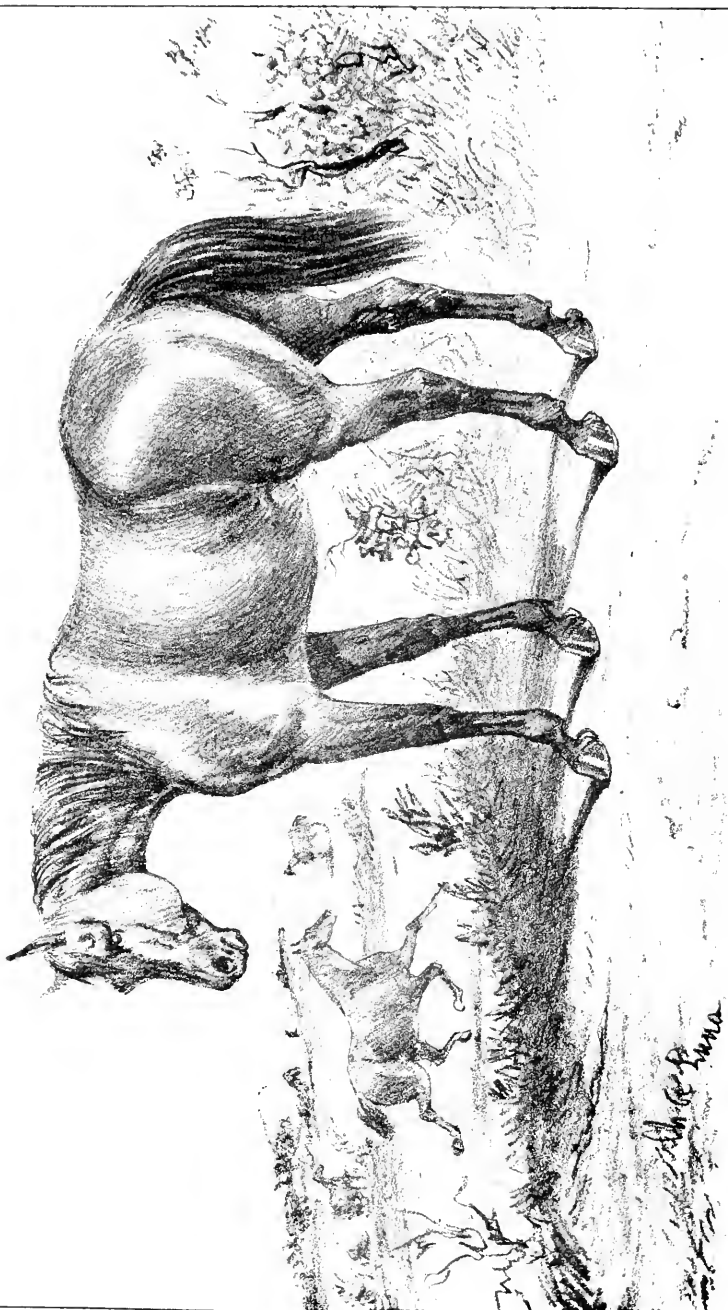
Double bidet breton. De même qu'en Normandie, on entretient en Bretagne des chevaux de trait et des chevaux de selle, qui forment deux tribus, ou pour mieux dire deux races distinctes, bien plus recommandables par leur vigueur et par leur force, que par la régularité de leur conformation; l'une de trait, dont il sera parlé à *cheval breton de trait*; l'autre, celle dont il s'agit ici; elle est propre à la selle, et entretenue dans les environs de Vannes (Morbihan) et de Vitré (Ille-et-Vilaine), où elle pâture nuit et jour sur un sol sec, couvert de bruyères et de genêts épineux. Sa taille ne va pas au delà de 4 mètres 41 ou 42 centim., à 4 mètres 44 ou 45 cent.; ses formes sont anguleuses plutôt qu'arrondies; l'encolure mince et droite; les épaules sèches, le corps ample, la croupe avalée; les jarrets larges, bien évidés, mais droits et quel-



Cheval de la Camargue.



Cheval des Ardennes.



Double bidet breton.

1875 - imp. Breton - 1/4 - 1/2 - 1/3 - 1/4 - 1/5 - 1/6 - 1/7 - 1/8 - 1/9 - 1/10 - 1/11 - 1/12 - 1/13 - 1/14 - 1/15 - 1/16 - 1/17 - 1/18 - 1/19 - 1/20 - 1/21 - 1/22 - 1/23 - 1/24 - 1/25 - 1/26 - 1/27 - 1/28 - 1/29 - 1/30 - 1/31 - 1/32 - 1/33 - 1/34 - 1/35 - 1/36 - 1/37 - 1/38 - 1/39 - 1/40 - 1/41 - 1/42 - 1/43 - 1/44 - 1/45 - 1/46 - 1/47 - 1/48 - 1/49 - 1/50 - 1/51 - 1/52 - 1/53 - 1/54 - 1/55 - 1/56 - 1/57 - 1/58 - 1/59 - 1/60 - 1/61 - 1/62 - 1/63 - 1/64 - 1/65 - 1/66 - 1/67 - 1/68 - 1/69 - 1/70 - 1/71 - 1/72 - 1/73 - 1/74 - 1/75 - 1/76 - 1/77 - 1/78 - 1/79 - 1/80 - 1/81 - 1/82 - 1/83 - 1/84 - 1/85 - 1/86 - 1/87 - 1/88 - 1/89 - 1/90 - 1/91 - 1/92 - 1/93 - 1/94 - 1/95 - 1/96 - 1/97 - 1/98 - 1/99 - 1/100



Race de trait Normande
ou race Cotentine.

quelques fois clos ; les jambes fines, sans longs poils. Il est facile d'habituer ces chevaux à l'allure de l'amble. On ne saurait leur nier de l'énergie, de l'aptitude à de longues abstinences, de la force de résistance contre les intempéries. Ce sont les remontes de chevaux bretons, de selle et de trait, qui ont presque seules résisté pendant la désastreuse campagne de Russie. On croit que le sang tartare a coulé dans la race des doubles bidets bretons. Pour exhausser leur taille, trop petite, il faudrait recourir à des croisements opérés avec de grandes précautions, afin de ne pas donner lieu à des produits *décousus*.

Troisième groupe.

RACES CHEVALINES QUI S'ÉLOIGNENT PLUS OU MOINS DU TYPE ORIENTAL, ET QUI SONT PARTICULIÈREMENT APPROPRIÉES AU TRAIT.

En voyant sur les monuments antiques plus de chevaux attelés que montés, et surtout à cause qu'on en chercherait en vain de ce dernier genre sur les monuments de l'Égypte qui remontent à une époque antérieure à celle des Grecs et des Romains, on en a conclu que le cheval fut attaché à un char avant de servir de monture. Les centaures, qu'on regarde comme les premiers hommes qui aient enfonché des chevaux, seraient venus après. Depuis lors les chevaux ont été employés au trait et à la selle ; mais, chez les anciens, le tirage étant presque toujours fort léger, on pouvait y destiner des chevaux sveltes. Les mêmes servaient tour à tour aux deux usages ; on montait des chevaux qui faisaient voler des chars aux jeux olympiques. Cependant des chevaux massifs, qui devaient être plus robustes que rapides, figurent sur des monuments d'une assez haute antiquité ; leurs formes s'éloignent beaucoup du type oriental, et on les représente, tantôt attelés, tantôt enharnachés pour la selle ; cela prouve qu'ils étaient ce qu'on appelle à deux fins. Au moyen âge, on voit de nobles chevaux de selle, qui devaient être lourds comme des chevaux actuels de trait, et qu'on appelait *destriers* ou *palefrois* ; ils étaient couverts de fer et montés par un cavalier dont l'armure, de même métal, n'était pas plus légère. Des chevaux sveltes, à type oriental, eussent été dans l'impossibilité de soutenir, sous un pareil poids, le choc des tournois et des combats. M. Huzard fils est porté à croire que les grands chevaux de bataille et

de passes d'armes étaient des bretons de la grosse espèce, ou même des boulonnais. Un auteur anglais rapporte qu'Édouard III, roi d'Angleterre, fit venir ses destriers du Hainaut, pays gras et humide, ainsi que de la Flandre, d'où on ne pouvait tirer que des chevaux massifs. Quant à la France, il pourrait se faire que la race boulonnaise ne fût pas aussi volumineuse, et que les races du Limousin et de l'Auvergne fussent moins sveltes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, c'est seulement de nos jours que les chevaux ont été nettement classés, selon leurs services, pour la selle ou pour le trait. Dans l'état actuel de nos mœurs, ces derniers sont d'un plus grand usage. Le service de la guerre réclame l'éleve des chevaux de selle ; sans cela il y aurait en France peu d'opportunité à s'en occuper, car ceux de luxe ne trouvent pas en ce pays, aussi facilement qu'en Angleterre, de riches amateurs. Il n'en est pas moins convenable d'employer des étalons d'un grand prix pour la production des chevaux de bon usage, même pour le trait, et de chercher à multiplier les races propres à ce service, à les maintenir ou à les améliorer à l'aide d'un bon régime et d'appareillements bien entendus. En Allemagne on s'occupe beaucoup de l'amélioration de l'espèce chevaline, et l'on croise fréquemment les juments du pays avec des étalons arabes, barbes, anglais ou espagnols : aussi les produits en sont-ils beaux. Le commerce des chevaux est très-considérable en Allemagne, et c'est dans cette contrée surtout que la France va chercher ce qui lui est nécessaire pour remplacer ses races éteintes ou détériorées. Un très-grand nombre de nos chevaux de cavalerie a été tiré, et au besoin il pourrait l'être encore, du Holstein et du Mecklembourg.

Race de trait normande ou race cotentine. Il pourrait bien se faire que cette race ait été amenée par les barbares venus du Danube s'établir en Normandie ; néanmoins, à diverses époques elle a reçu du sang oriental, et tout nouvellement du sang anglo-arabe. Au reste, on ne peut pas nier les grands rapports de conformation qui existent entre le cheval du Danemark et celui du Cotentin. L'éleve des chevaux normands de luxe se fait sur une plus grande échelle dans la Manche et le Calvados que dans l'Orne. Les principaux foyers de la race cotentine sont dans les plaines de Caen

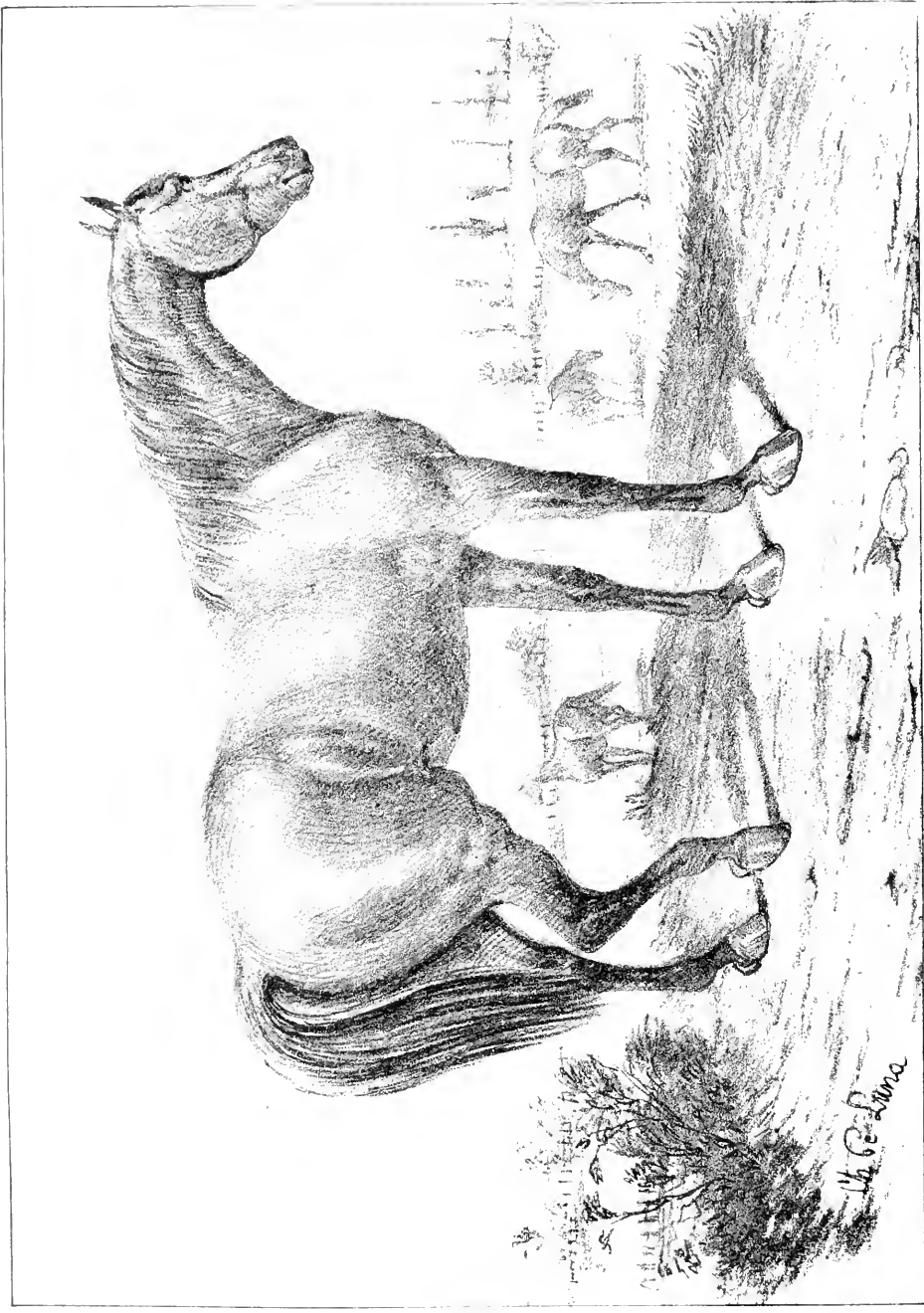
et d'Alençon. Dans cette dernière, on élevait jadis de grands chevaux de selle fort estimés. Aujourd'hui on n'emploie guère qu'un trait et particulièrement au carrosse les normands cotentins, dont les caractères sont : taille d'environ 4 mètre 66 centim.; robe des différentes nuances du bai, avec des étoiles et des balzanes, rarement alezan pur; formes gracieusement arrondies; tête offrant à peu près les proportions tracées par Bourgelat, cependant, oreilles un peu longues; quelquefois chanfrein légèrement busqué, défaut dû à des alliances septentrionales, qu'on fait disparaître par des croisements anglais, et duquel résulte, quand il est poussé un peu loin, moins d'ampleur dans les fosses nasales, moins de largeur dans le front, moins de distance entre les yeux, moins d'haleine et de physionomie; encolure bien fournie, légèrement rouée; poitrail large; garrot peu saillant; côtes rondes, bien tournées; flancs pleins, corps un peu long, croupe arrondie avec beaucoup de grâce; épaules musculuses, jambes larges, jarrets amples, bien évidés, portant l'empreinte de l'énergie; toutes les articulations fortes; le pied fort beau, quoique un peu haut; queue belle, bien fournie, élégamment portée; physionomie douce, annonçant la franchise et la docilité. Sur cent cotentins à peine en trouve-t-on un de méchant ou de rétif; il en est peu aussi qui n'aient pas assez d'ardeur et de vivacité. Le caractère du jarret, qui est un des plus saillants de la race cotentine, a résisté à l'influence du sang anglais. Les cotentins se vendraient encore fort bien, plus facilement, s'ils pouvaient être employés avec sécurité immédiatement après leur acquisition; mais le retard apporté dans la pratique de la castration, et la fréquence du cornage, sont un nombre des vices qui existent dans l'élève de beaucoup de chevaux normands, et que l'on ne manque pas de signaler. M. Cailleux, qui a publié une très-bonne notice sur les causes de la diminution du commerce des chevaux en Normandie, fait remarquer que le vice du cornage disparaît dans le plus grand nombre de chevaux qui ont été coupés à l'âge de 48 mois ou de 2 ans, et que cette affection est plus fréquente dans les chevaux dont l'embonpoint est considérable que dans ceux qui ne sont point engraisés. Les chevaux cotentins, plus précoces que les limousins, peuvent servir à quatre ans; mais ce n'est qu'à six ou

sept qu'ils ont atteint un entier développement. Les maquignons profitent de la rapidité de leur croissance pour arracher les incisives, afin de leur donner, à trois ou quatre ans, les apparences de cinq. Une autre ruse encore plus indigne consiste à les faire passer pour des chevaux neufs, tandis qu'après avoir été exténués par un travail prématuré on les refait dans les herbages de la Normandie, ou, et c'est encore pis, en leur donnant de l'embonpoint à l'écurie. Le croisement du cotentin avec l'anglais a eu des avantages et des inconvénients. Ainsi, d'un côté, on a obtenu le chanfrein carré, l'encolure moins rouée, et, par conséquent, plus d'aptitude à la course; le garrot plus élevé, d'où résulte la tête portée plus haut et une tournure plus brillante; l'aplatissement des épaules, disposition favorable à la vitesse. D'un autre côté, il y a une exagération trop fréquente de cette dernière modification, qui produit la dureté d'épaules et des réactions moins douces; moins de force dans les extrémités, surtout dans celles antérieures, qui, quelquefois, sont devenues grêles, avec le tendon faible; sans exclure l'élégance, ces défauts nuisent à une qualité préférable, c'est-à-dire à la solidité. Par son alliance avec l'anglais, le cotentin a perdu de sa force et acquis de la vigueur; il est devenu moins ferme, moins solide; il n'a pas autant d'aisance en traînant un fardeau; mais il est plus rapide à la course, plus vif, plus fringant sous l'homme, de manière qu'il se rapproche des caractères du cheval de selle: tout bien considéré, il a plus perdu que gagné en s'alliant avec l'anglais, parce que sa véritable destination est le carrosse. Cette détérioration est plus sensible dans quelques individus, qui, ayant perdu de leur douceur et de leur docilité, sont devenus forts de bouche. En parlant du cotentin, M. de Montendre (*Institutions hippiques*) dit que c'est encore, dans l'état actuel des choses, la contrée qui offre le plus de ressources pour le croisement de l'étalon de pur sang avec la jument indigène. — D'autres chevaux normands moins nobles que les précédents sont élevés dans les plaines d' Auge (Calvados). Ils sont plus massifs; leur tête surtout est plus forte, leur poitrail plus large, leurs jambes plus chargées de poils, et ils offrent des rapports avec les boulonnais. On fait passer pour normands des chevaux qu'on élève dans le pays de Caux (Seine-Infé-



Gift of V. Jansson
© N. S. Doherty

U. S. N. E. I. I.



Cheval Danois et du Holstein.





Cheval breton de trait ou Percheron

cop. F. Jansson. C. & A. de la Roche.

rière), et qui ne sont que des bretons ou des picards arrivés jeunes dans les plaines fertiles de cette contrée, où ils acquièrent de l'ampleur aux dépens de l'énergie; ils n'en sont pas moins utiles pour le gros trait. Ce sont des chevaux à peu près semblables, sauf les pieds dont la largeur est plus grande, ceux qu'on nourrit dans les plaines marécageuses de la Vendée, voisines de la Normandie. En les en retirant assez jeunes pour prévenir ce défaut par un pâturage plus sec, on les vend comme normands de qualité inférieure. Les diligences du Midi en font usage.

Cheval du Mecklembourg. Depuis quelques années ces chevaux sont devenus communs en France; ils soutiennent la concurrence avec les cotentins pour les attelages de luxe. Plus vifs et plus agiles, mais moins beaux et peut-être moins robustes que ces derniers, ils en diffèrent par les caractères que voici: taille un peu moins élevée; corps plus long; formes plus anguleuses qu'arrondies; robe pour l'ordinaire bai brun, miroitée, sans balzanes, sans marque en tête; tête plus carrée, plus large, jamais busquée, même légèrement; yeux plus grands; oreilles plus longues; encolure moins fournie, plutôt droite que rouée; poitrail beaucoup moins large; garrot plus saillant; toute la charpente ossense plus forte, plus en relief; avant-bras et jambes courts, grêles, et canons longs, forts et larges, ce qui est le contraire dans les chevaux normands et anglais; partie postérieure des canons d'une teinte souvent grisâtre; jarrets moins larges, moins bien évidés; sabots plus volumineux, mais aussi solides, et quelquefois peut-être plus solides; moins de souplesse, moins de grâce dans les allures; habitude de trousser en trottant. Les mecklembourgs sont nommés à Paris *chevaux du Nord*. Il n'y a que les cotentins de la plus grande distinction qu'on puisse leur préférer comme carrossiers.

Cheval de la Frise. Ayant beaucoup de rapports avec les chevaux du Hanovre, de Hollande et d'autres contrées du Nord, les chevaux de carrosse frisons appartiennent probablement à la même race, qui s'est modifiée sous des influences locales. Leur taille est d'environ 1 mètre 66 centimètres; leur tête est longue, forte, busquée; l'encolure peu fournie, la croupe avalée, les hanches saillantes, les jambes sèches, longues; les jarrets larges; les pieds volumineux, mais solides;

la robe, pour l'ordinaire, baie ou alezan brûlé. Ces chevaux n'ont pas des formes gracieuses, mais ils sont robustes. Il en est parmi eux qu'on dresse, dès le jeune âge, pour aller au grand trot; les Hollandais les nomment *hart-drawers* (forts trotteurs), et en France on les appelle *ardraves*. Ils ont la tête légère, les épaules plates, les hanches saillantes, les avant-bras et les jambes longs, les canons longs, les pieds volumineux. On est dans l'usage de leur couper la queue fort courte.

Chevaux danois et du Holstein. On trouve dans le cheval danois tant de rapports de conformation avec le cotentin, qu'on le regarde comme la souche de cette belle race française. Ce cheval aurait été introduit lors de la conquête que les hommes du Nord firent, sous les Carolingiens, de la Neustrie, appelée ensuite Normandie. Les formes du danois, comme celles du cotentin, sont élégamment arrondies; l'encolure est rouée, peu fournie; le poil est fin, il n'existe point de fanon. Le premier se distingue cependant du second par une croupe un peu trop mince, des jambes trop fines pour sa taille, des pieds trop volumineux; ses jarrets, d'ailleurs, n'offrent pas le caractère de force qu'on remarque dans le cotentin, et il est inférieur au beau carrossier de Normandie, quoiqu'il soit brillant au carrosse et qu'il trotte bien. Les meilleurs danois sont ceux du Jutland et d'Oldenbourg. Appartenant à la race danoise, les chevaux du Holstein diffèrent entre eux suivant les pâturages où ils ont été nourris. Ceux qu'on élève sur de riches prairies sont mous et ont des formes plus massives, sans cesser d'être belles; tandis que ceux qui pâturent sur des lieux secs sont dotés de plus d'énergie et ont des formes plus distinguées. Les uns et les autres, qui, du reste, sont fort rares en France, ne méritent pas d'entrer dans les haras, à cause de leur encolure trop courte, de la cuisse trop longue et trop peu fournie, et d'autres défauts qui leur ont été reprochés par Bourgelat.

Cheval breton de trait. L'élève de ces chevaux se fait sur les côtes du département des Côtes-du-Nord, particulièrement aux environs de Brest, de Dol et de Tréguier. L'usage d'introduire en Normandie de grandes quantités de poulains de cette race, pour les vendre à 4 ou 5 ans, comme cotentins de qualité inférieure, est fort diminué aujourd'hui; on a compris

qu'un bon cheval breton vaut mieux qu'un médiocre cheval normand. Les caractères de la race bretonne de trait sont : taille de 4 mètre 52 centimètres, à 4 mètre 55 ou 57 centimètres ; différentes nuances de gris pommelées ou truité, quelquefois rouan vineux ; tête grosse, courte, souvent *camuse*, et cependant sèche, avec des éminences osseuses bien prononcées ; Jones charnues ; chanfrein droit ; yeux grands ; encolure courte, épaisse, chargée de crins, souvent à double crinière ; épaules sèches à la partie supérieure, et chargées de chair inférieurement ; corps arrondi, croupe courte, large, avalée, portant dans son milieu un sillou bien prononcé ; queue grosse, attachée bas, fournie de crins grossiers ; extrémités fortes, mais sèches ; articulations du genou et des jarrets nettes ; canons minces ; souvent tendons faillis ; boulets garnis de longs poils ; sabots un peu écrasés. On en trouve des *crochus* qui n'en sont pas moins vigoureux trotteurs. Plus solides, bien plus durs à la fatigue, supportant bien mieux les intempéries et les longues abstinences, moins élégants que les cotentins et les beaux carrossiers du Nord, ayant la réputation de *faire par force ce que les autres font par souplesse*, les bretons sont les meilleurs chevaux de France pour le roulage rapide. Éminemment propres pour l'usage des postes et des messageries, ainsi que pour le service de l'artillerie légère, on les désigne quelquefois sous le nom de *percherons*, parce qu'on les trouve dans le Perche (Orne et Eure-et-Loir) ; beaucoup de poulains bretons sont envoyés dans ce pays pour y être nourris jusqu'au moment où ils peuvent être vendus. On en nourrit aussi jusqu'à trois ans dans le Maine (Sarthe et Mayenne) et dans le Poitou (Vienne, Deux-Sèvres et Vendée), et on en achète dans les foires de ces contrées. En sortant de leur pays, ces chevaux sont un peu délicats, et il faut les ménager ; mais ils n'ont besoin que de six mois pour s'endurcir à tout : ils vivent longtemps. L'extension toujours croissante du roulage rapide, pour le transport soit des voyageurs, soit des marchandises, rend le débit des chevaux bretons plus assuré que celui de tous les autres. L'élevage de ces chevaux est si profitable, qu'il est loin de rester le partage des cultivateurs de la Bretagne. Cette industrie se répand, au contraire, dans beaucoup de localités, notamment entre la Loire et la Seine. C'est dans le

département de la Charente, en gagnant le Limousin, qu'émigrent les poulains les plus légers, dont on fait des chevaux de cavalerie légère et de dragons. Les foires les plus renommées pour la recherche de ces poulains sont celles de Saint-Jean-d'Angely, de Matha, de Neuviq, de Ballons, de Pons (Charente-Inférieure). Quelques auteurs distinguent le cheval breton de trait du cheval percheron, de manière à en faire deux races séparées, tout en reconnaissant qu'elles ont entre elles beaucoup de ressemblance. Voici comment ils établissent leurs caractères distinctifs. Le cheval percheron a plus de taille ; sa tête est moins chargée de ganache et mieux attachée ; l'encolure et les jambes sont moins garnies de crins, le garrot est mieux sorti, l'épau plus plate, la croupe moins courte, les jarrets sont clos ; enfin, il est moins commun que le cheval de trait de la Bretagne, qui s'élève dans les parties les mieux cultivées de cette province. Les chevaux percherons ont la plupart une robe grise. Les meilleurs se vendent à l'âge de 4 ou 5 ans, aux foires de Chartres. Les plus purs naissent et sont élevés dans le département d'Eure-et-Loir. Les environs de Châteaudun et de Montdoubleau produisent des poulains recherchés.

Cheval suisse et cheval comtois. L'un et l'autre ne sont jamais montés. Ils tiennent le milieu entre ceux à tirage rapide, tels que les cotentins et les bretons, et ceux qui tirent pesamment, comme les boulonnais et les flamands. Les chevaux suisses ont une taille de 4 mètre 58 ou 59 centimètres, à 4 mètre 65 ou 64 centimètres ; la robe ordinairement noire ou bai-brun ; le corps lourd et sans élégance ; la tête grosse, *camuse*, chargée de ganache ; l'encolure courte, ronde et peu volumineuse ; le garrot bas ; le dos enselle, le ventre gros ; les membres grêles en comparaison de la masse du corps ; les articulations trop peu prononcées ; les talons trop bas ; le fanon crépu. Originaires, à ce que l'on dit, d'Allemagne et d'Italie, ces chevaux sont doués de beaucoup de force et d'énergie, mais de peu de vivacité ; leur développement est prompt ; ils se nourrissent bien. On les rencontre abondamment sur les marchés de Lyon, où on les achète pour le service des carrioles ou messageries à petites distances ; on les attelle aux voitures bourgeoises dites *demi-fortunes* ; on en voit, parmi les plus distingués, employés au car-



Alte Suisse

Cheval suisse

Paris chez M. de la Roche, 1837.





Édité de V. Jacquemont - Paris - 1866 - 6

Cheval boulonnais.

rosse et au cabriolet ; d'autres desservent les postes et les diligences, où ils ne se font pas remarquer comme les plus rapides. La race suisse peut être aisément améliorée. — Les chevaux comtois offrent des rapports avec les suisses, auxquels ils sont inférieurs pour la forme et la vigueur. Ils en diffèrent principalement par une taille un peu moins grande ; la tête plus longue, moins massive ; des yeux plus petits ; l'encolure plus forte, moins garnie de crins ; la croupe plus large ; le fanon plus touffu ; les pieds beaucoup plus volumineux et moins durs ; leur sabot est *évasé*. Ce grave défaut est le caractère le plus distinctif de cette race, très-sujette aux eaux aux jambes. Les chevaux comtois sont en outre plus lourds que les suisses, et encore moins propres qu'eux au tirage rapide. N'étant ni assez massifs ni assez forts, ils ne conviennent pas davantage pour le tirage puissant auquel on soumet les boulonnais et les flamands. La charrue et le charroi, en concurrence avec les boeufs, voilà leur véritable destination. C'est par longues files, transportant à pas lents les produits de la Suisse et ceux de la Franche-Comté, qu'on les rencontre sur toutes les routes de France.

Cheval boulonnais. Élevés principalement dans la Picardie (Pas-de-Calais, Oise, Aisne et Somme) et la haute Normandie, ces chevaux conviennent au tirage lourd et pesant ; on ne les monte jamais. Les caractères auxquels on les distingue sont : taille de 4 mètre 66 centimètres, et souvent au-dessus ; formes lourdes et massives ; poils gros, peu longs, de diverses nuances de gris ou rouan vineux, rarement bai ; tête grosse, chargée de ganache ; chanfrein droit, yeux petits ; encolure forte, garnie d'une crinière touffue, double, c'est-à-dire tombant aux deux côtés de cette partie qui paraît courte ; garrot bas, poitrail énorme, proéminent ; épaules fortes ; beaucoup d'ampleur dans l'avant-bras et les cuisses ; reins larges, croupe large, avalée, double ; ventre volumineux ; jambes et, surtout, paturons courts ; extrémités sèches, quoique fortes, à l'exception des canons, qui sont presque grêles. De toutes les races françaises, celle-ci est la plus massive, mais elle l'est moins que la hollandaise et la flamande. On peut la regarder comme le type du cheval de trait. En voyant qu'autrefois elle était employée au service des postes et des messageries, il faut en

conclure qu'elle était alors moins forte. Aujourd'hui elle ne peut servir qu'aux plus gros roulages, tels qu'à ceux des meuniers et des brasseurs ; cependant, malgré leur masse, les chevaux boulonnais trottent quelquefois. Voici comment ils sont appréciés dans le *Journal hebdomadaire des haras* : « Seul et sans effort, le cheval boulonnais met en mouvement la charge que quatre gros chevaux de trait allemands ne feraient pas changer de place. » C'est avec activité que s'opère le développement des chevaux de cette race. Dans leur jeune âge, on les emploie à l'agriculture, et à deux ans ils peuvent payer les frais de leur nourriture ; à cinq ans, on les vend pour le service de la capitale et le gros roulage de toute la France. La corpulence et la lourdeur des formes établissent entre les chevaux boulonnais une telle différence qu'on pourrait presque en faire deux tribus. Cette différence est attribuée aux contrées où ils naissent et surtout à celles où ils sont nourris ; car on les élève souvent loin du lieu où ils sont nés. Les plus volumineux, les plus empâtés, ceux dont la peau est le plus épaisse et la robe le plus crêpue, sont les chevaux que fournit la Picardie ; qu'elle les ait produits ou non, ce sont les véritables boulonnais, connus sous le nom particulier de *picards*. On leur donne beaucoup de foin, même de celui des prairies artificielles. Ceux qu'on tire de la haute Normandie sont appelés *chevaux du pays de Caux* ; ils offrent des formes beaucoup moins massives, des poils moins longs, des extrémités moins fortes, la tête moins chargée. Il en est un qui peut destiner à desservir des diligences ; on leur a de bonne heure donné du grain. Ces derniers sont plus estimés ; on les connaît dans le commerce sous la dénomination de *chevaux du bon pays*, tandis que les lourds picards sont nommés *chevaux du mauvais pays*. La nourriture produit cette différence. La race boulonnaise est le type des chevaux communs, destinés aux travaux lents, et spécialement aux travaux aratoires. Il n'en est pas de meilleurs ni de plus répandus. La bonté du tempérament de ces chevaux provient de l'harmonie de toutes leurs parties, de leur genre d'alimentation, et de la méthode suivie dans leur élevage. Cette race a toute sa perfection dans le Boulonnais d'abord, où naissent les poulains, et dans le Yvieux, ainsi que dans le pays de Caux, où ils émigrent pour finir de s'élever.

Cheval poitevin. De même que pour les boulonnais proprement dits, la destination de ces chevaux est le tirage lourd et lent. Soumis au labourage pendant leur jeunesse, quelques-uns ne quittent pas ce service. Ils naissent en grande partie dans les plaines humides d'Alençon (Orne); on les améliore beaucoup en les retirant jeunes pour les nourrir sur des lieux plus secs. Le plus grand nombre sert au gros roulage et à la remonte des bateaux; on n'en produit pas beaucoup, parce que, en Poitou, on emploie presque généralement les juments à donner des mulets. La race poitevine pourrait être propagée dans les contrées de l'ouest de la France, où les fourrages sont riches et abondants. Elle a les caractères suivants : taille de 4 mètres 62 centim., à 4 mètres 63 à 64 centimètres; robe le plus ordinairement baie; formes lourdes; tempérament lymphatique; tête carrée, mieux conformée que celle du cheval boulonnais; ganache moins empâtée; yeux encore plus petits et sujets à la fluxion; encolure moins forte, poitrail et croupe tout aussi larges, tout aussi musculeux; ventre plus volumineux; extrémités moins fortes, tout aussi chargées de crins; allure qui n'en est pas plus légère; masses musculaires encore plus en relief, sans se lier et se fondre entre elles. Sa masse et son poids, plutôt que son énergie, permettent au cheval poitevin, comme au boulonnais, d'entraîner un lourd fardeau. Quoique moins nombreuse et moins répandue que la race boulonnaise, la race poitevine mulassière ne laisse pas que d'être encore considérable et de mériter l'attention de l'administration et des cultivateurs. On a reconnu que, accomplée pour en obtenir des mulets, elle retenait plus sûrement que toute autre race. Elle a sa souche dans les marais des départements de la Vendée et de la Charente-Inférieure, parmi lesquels on doit citer ceux de Luçon et de La Rochelle. Elle se multiplie aussi autour de Niort, de Melle et dans plusieurs autres parties de la plaine du Poitou, où l'on se livre à la production des mulets. Les poulains mâles quittent ces lieux humides dans un âge peu avancé, et passent dans la Beauce et dans le Berry, où ils gagnent une meilleure constitution que s'ils fussent restés dans le bas Poitou. Les foires les plus renommées pour la vente des poulains et pouliches de la race mulassière (poitevine), sont celles de Marans, de Nuillé, de Surgères, de Roche-

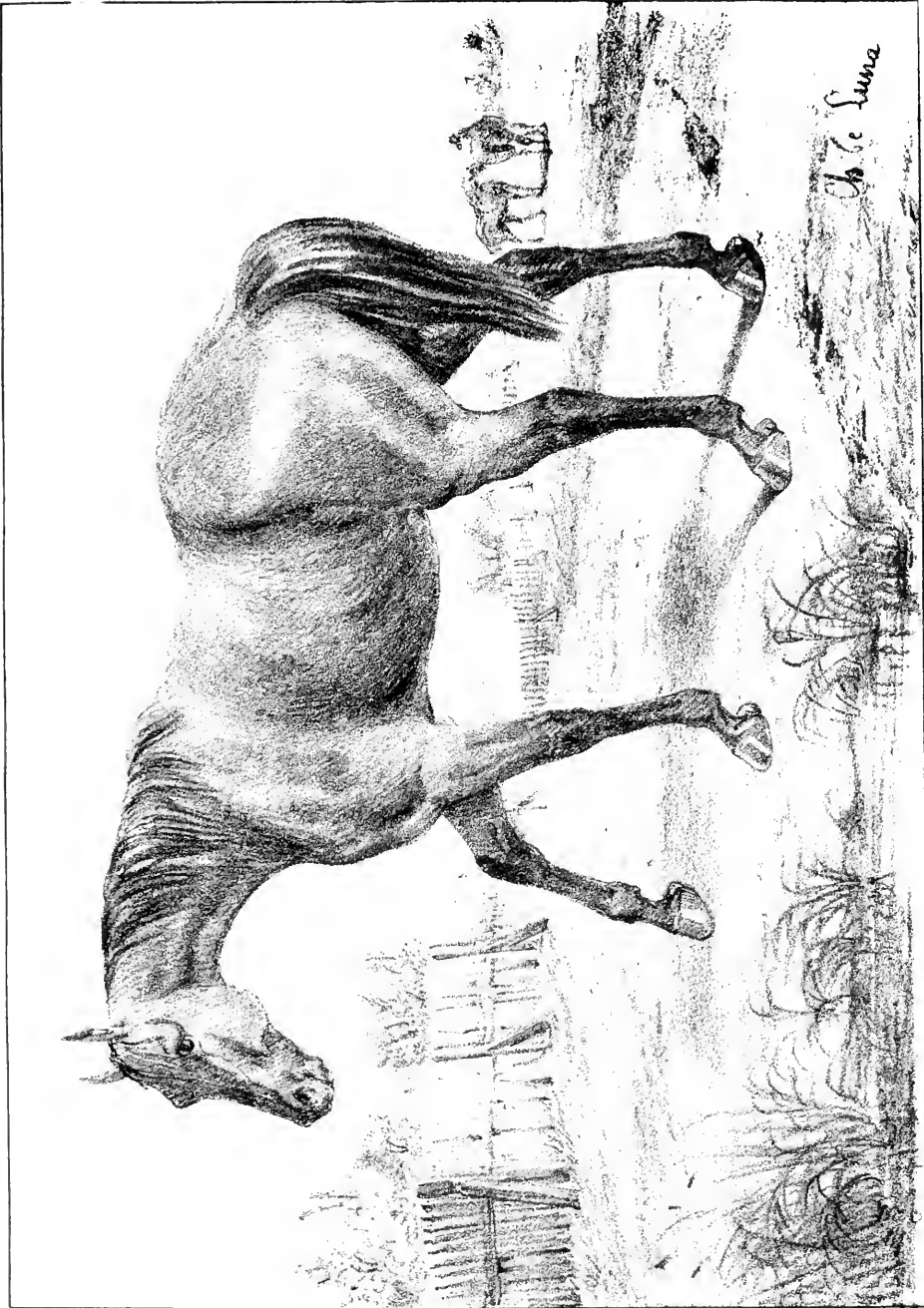
fort, de Pont-l'Abbé, de Saujon, etc. Malgré le nombre considérable des pouliches qu'on amène à ces foires, la production de ces femelles ne suffit pas aux besoins des éleveurs de mulets, qui sont forcés de se pourvoir de juments bretonnes, ne pouvant pas avoir, pour la mulasse, les juments de la race poitevine.

Cheval hollandais. Une énorme stature est ce qui caractérise ces chevaux; il est rare qu'elle ne dépasse pas 4 mètres 66 centim., jusqu'à un 4 mètres 77 ou 78 centim. Malgré leurs formes, en général grossières, ils ont quelques rapports de conformation avec les danois, mais ils s'en distinguent pourtant par un défaut, qui est l'effet des pâturages gras et humides où on les a élevés, et qui consiste dans l'ampleur excessive des pieds, qu'on voit devenir facilement, sur les pavés fangeux des grandes villes, *dérobés*, *plats* ou *combles*.

Cheval flamand ou belge. Ces chevaux ont des rapports avec les boulonnais; ceux surtout des environs de Tournay et de Furne sont encore plus massifs. C'est de ces pays que proviennent les chevaux employés au halage sur les rives du Rhône et sur celles de la Saône. La taille de ces colosses s'élève jusqu'à 4 mètres 76 à 78 centimètres; ils ont le poitrail et la croupe fort larges, les membres longs, peu chargés de chair, les pieds gros et la corne peu solide; les moins massifs d'entre eux, travaillant sur la Saône, ont, pour leur masse, beaucoup d'ardeur et trottent vigoureusement; la quantité de nourriture qu'ils prennent est énorme, et ils durent peu. D'autres chevaux flamands moins lourds sont aussi amenés en France, où on les fait servir à l'agriculture, aux charrois, quelquefois à l'artillerie et même au carrosse. Sans être dépourvus d'ardeur, on leur reproche, en égard à la masse de leur corps, d'avoir des extrémités trop grêles et des sabots trop volumineux; ils ont besoin d'être abondamment nourris et sont de peu de durée.

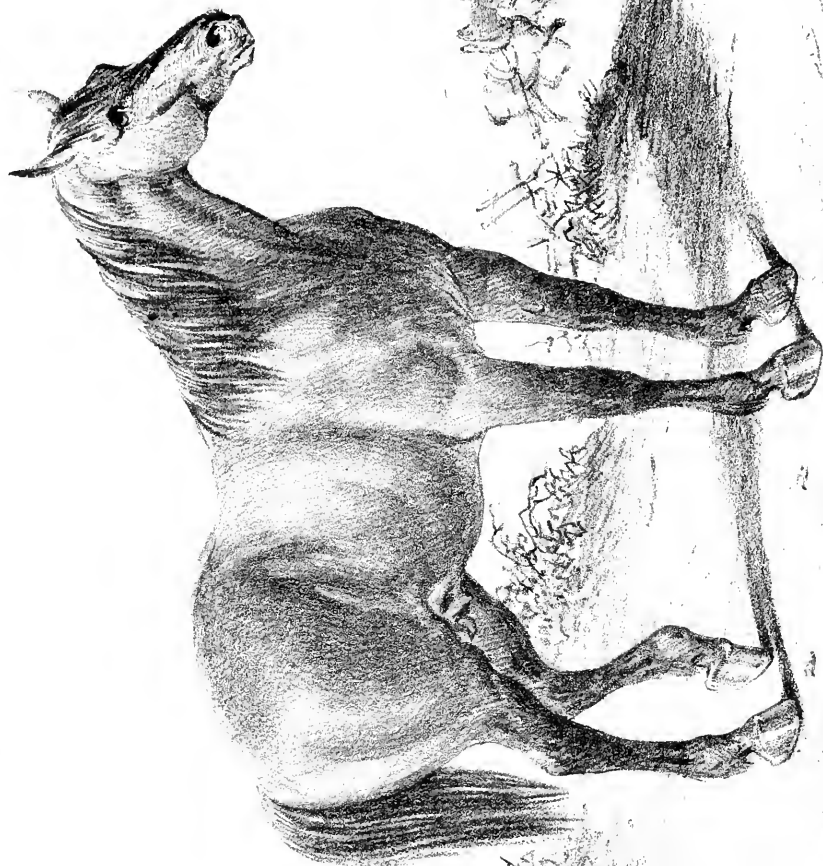
Races italiennes. Les grandes races du *Po-lésiné* (Etats de Venise), de la *Romagne*, et des *Etats napolitains*, donnent encore de beaux chevaux d'attelage et de grosse cavalerie, mais elles sont plus tardives dans leur croissance que les races anglaises, normandes, mecklenbourgeoises, hanovriennes; elles sont moins avantageuses sous ce rapport, et même sous celui de leurs formes, qui sont moins agréables que celles des chevaux normands. A





Cheval hollandais

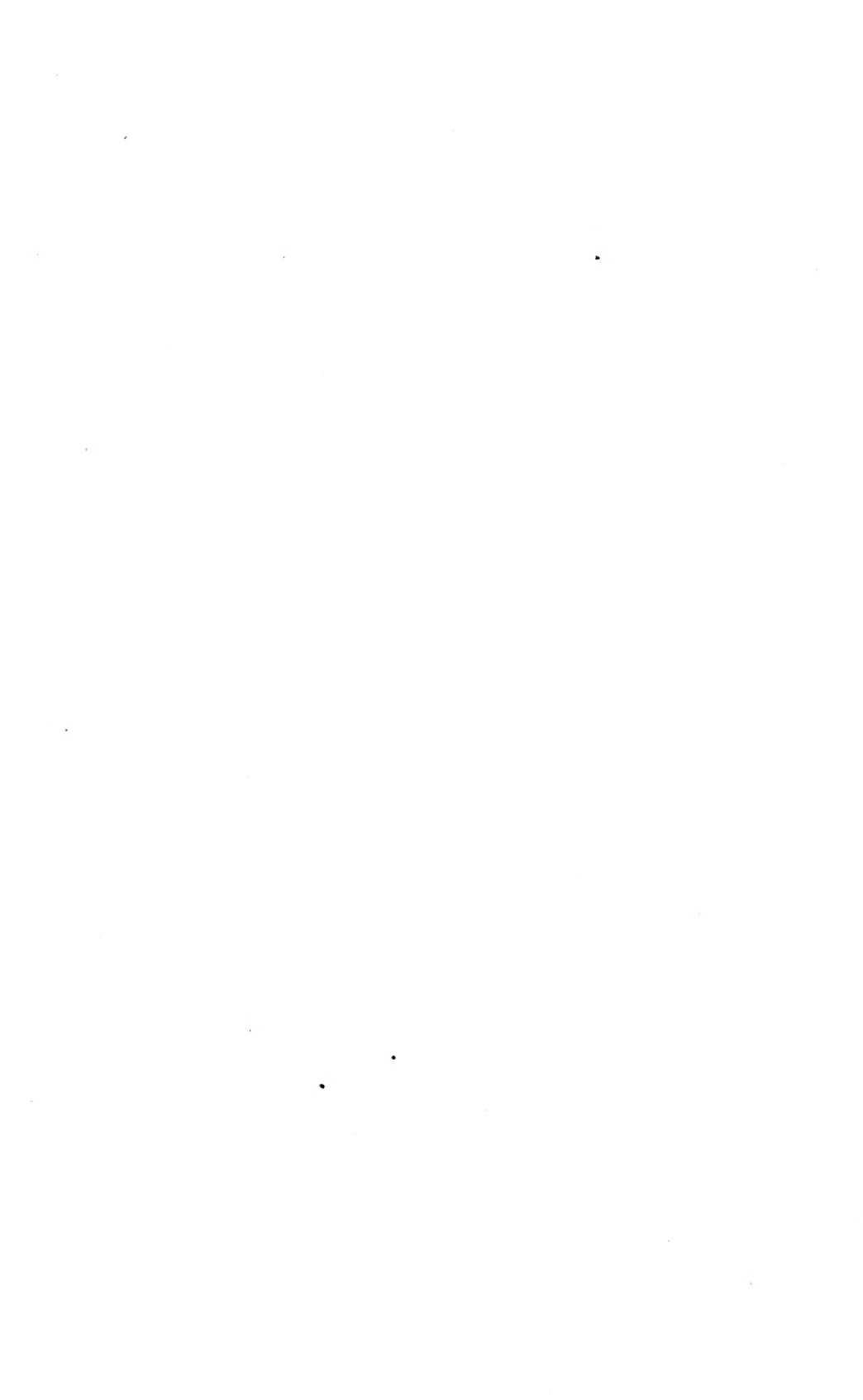
— Lucas — J. de Luna —

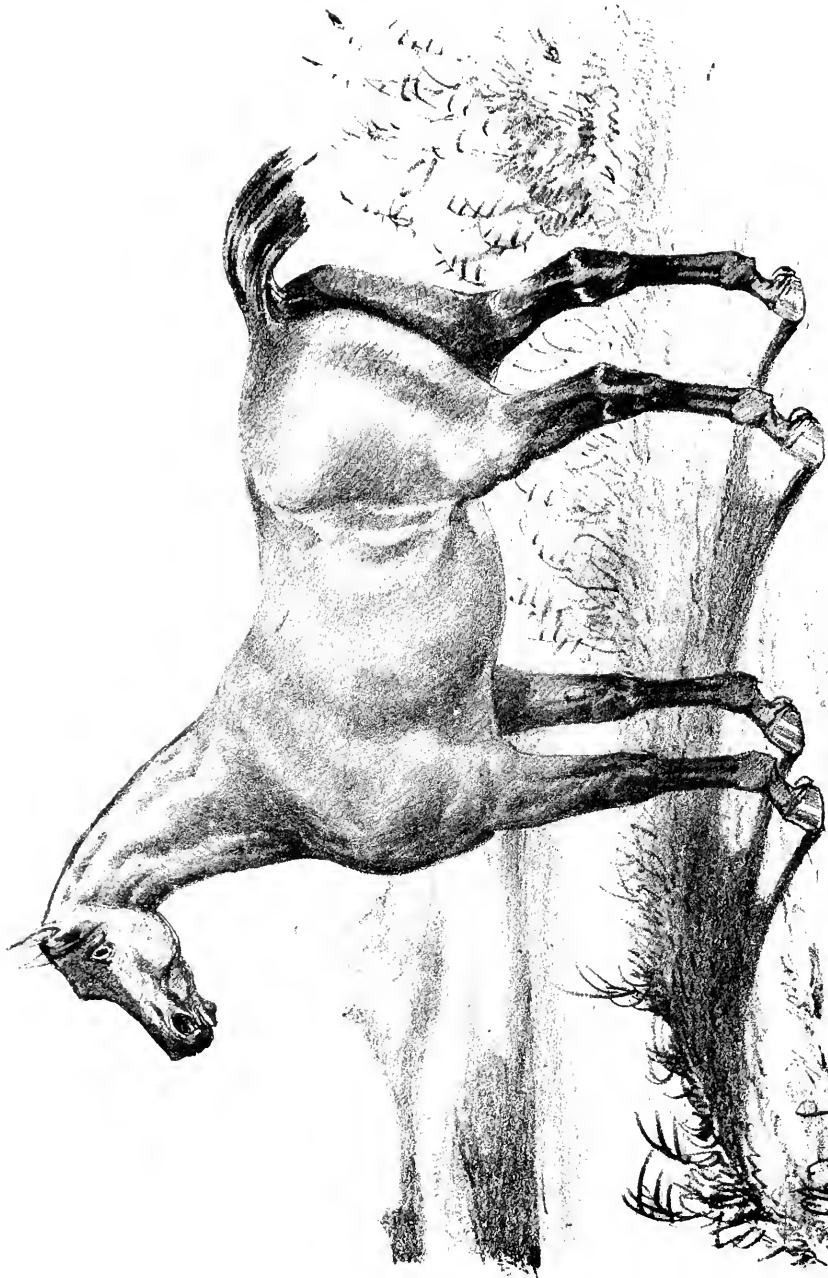


Ch. de Luma

Cheval flamand.

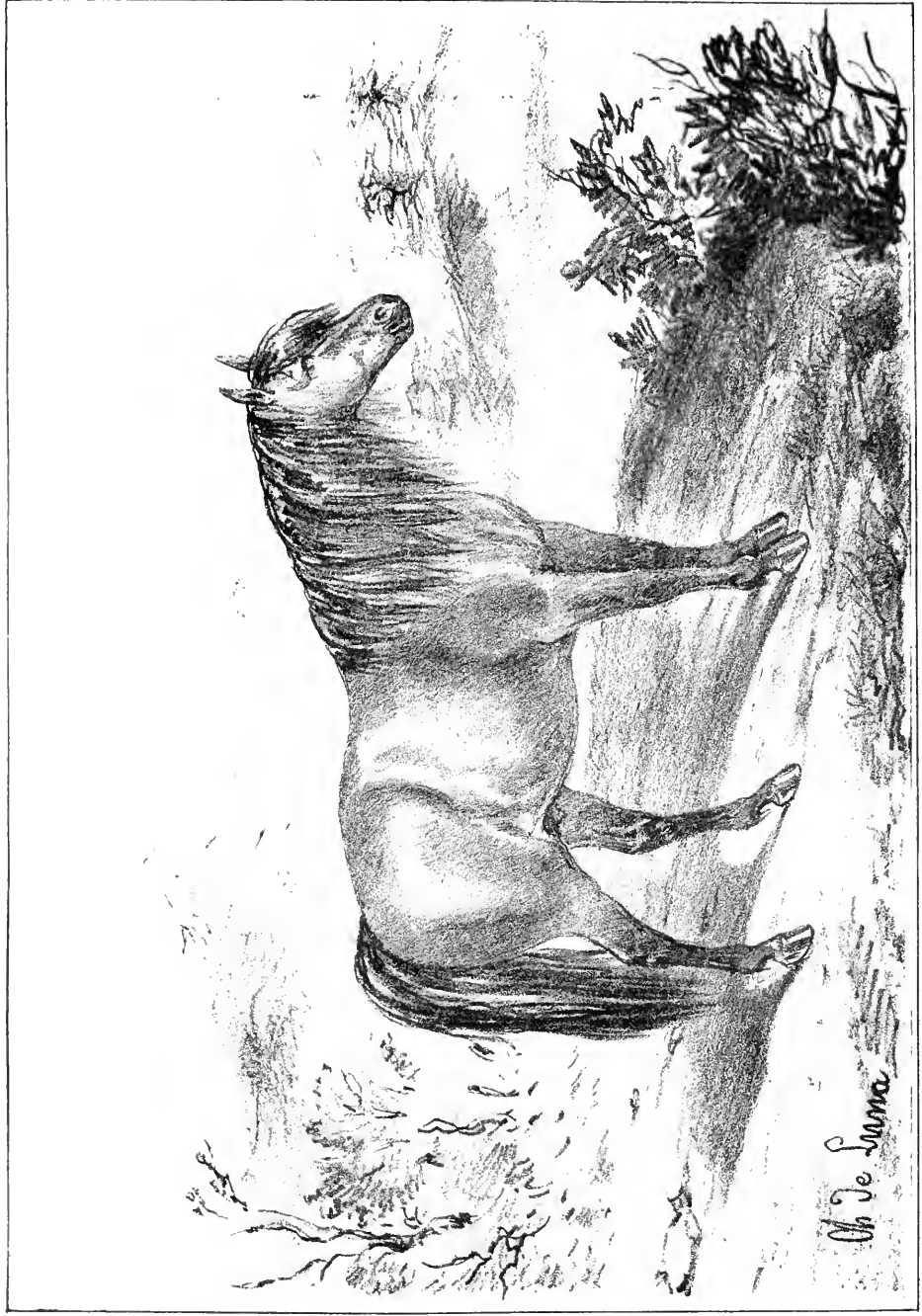
Par J. Dup. Bourreau, C. H. de. Dierckman





Paris. Imp. Bourgeois & F. de l'Horreux.

Cheval Irlandais.



Race Shéthlandaise.

ces races italiennes, il faut ajouter les chevaux de la Sardaigne, qui sont surtout recherchés dans le commerce. Il fut un temps où les chevaux d'Italie jouissaient d'une brillante réputation, surtout ceux de Naples. Ce qui a principalement contribué à leur dégradation et par suite à leur dépréciation commerciale, est le croisement qu'on en a fait, non pas avec des étalons orientaux, mais avec les espèces bâtardes du Nord de l'Europe.

Chevaux chinois et indiens. Les chevaux de la Chine et de l'Inde sont lâches, faibles, petits et mal conformés. Un voyageur dit avoir vu un jeune prince du Mogol en monter un très-bien fait, dont la taille ne dépassait pas celle d'un lièvre. En 1663, il arriva à Portsmouth un semblable cheval des Indes; il était âgé de cinq ans, n'avait que vingt-huit pouces de hauteur, et était néanmoins très-bien proportionné dans sa taille. Le *Journal des haras* (avril 1857) donne la description suivante d'un cheval nain, qu'on a supposé appartenir à une race chinoise, et qu'on nommait *Thamas-Koulikan*. Ce cheval, dit le journal précité, dont la conformation offre des singularités remarquables, nous semble le résultat d'un jeu de la nature, qui, par une suite de combinaisons qu'on ne peut expliquer, en a fait un véritable nain dans l'espèce chevaline, comme il s'en trouve souvent dans les races humaines. Dans le sujet dont il s'agit, le corps, la tête et la partie supérieure des membres ont acquis toute leur croissance; les parties inférieures seules n'ont point profité, et semblent être restées dans l'état où elles se trouvaient au moment de la naissance de l'animal, que nous regardons comme un véritable monstre, sans analogie dans aucun pays du monde, à moins que ce ne soit par l'effet d'un même accident, ou de semblables combinaisons. Telle est notre opinion sur ce cheval disproportionné, malgré les assertions de son possesseur actuel, qui, ayant l'intention d'en faire un objet de spéculation en l'exposant à la curiosité publique, le présente comme appartenant à une race distincte, existant en Chine. Voici, au surplus, la notice qui nous a été remise lorsque nous avons été visiter Thamas-Koulikan; nos lecteurs en croiront ce qu'ils voudront. « Etalon chinois, le seul de cette race qui soit venu en Europe. Cet animal n'a rien de commun avec toutes les espèces chevalines à nous con-

nues. Sa taille est de 3 pieds et sa longueur de 7 pieds. Sa tête est énorme, elle surpasse de beaucoup celle des plus forts chevaux de trait de race caechoise ou boulonnaise. Son encolure et son corps sont dans les proportions normales. Les extrémités de ce cheval ont 9 pouces de long. Malgré cette conformation disproportionnée, Thamas-Koulikan entame le galop avec facilité, monté par quatre cavaliers. Son caractère est fier et courageux, et on le voit fréquemment bouillir en hérissant sa crinière à l'instar du lion. Cet animal extraordinaire a été acheté au Dok-Indiana-Colonia; il est maintenant à Paris, où son propriétaire a l'intention de l'offrir incessamment à la curiosité publique. » Les chevaux dont se servent les grands de la Chine viennent de Perse et d'Arabie. On leur fait cuire le soir des pois avec du sucre et du beurre au lieu d'avoine. Cette nourriture leur donne un peu de force; sans cela ils dépériraient entièrement, parce que le climat leur est contraire. Il paraîtrait cependant que les chevaux indiens n'ont pas toujours présenté un si haut degré de dégénération. On lit dans le *The Hors*, livre fort estimé des amateurs de chevaux, qu'un cheval de l'Inde parut dans la Grande-Bretagne et fut acheté par Jacques I^{er}. « Ce bel animal, est-il dit dans cet ouvrage, qu'on nomma *White-Turk*, a noblement transmis son nom à la postérité. Il eut pour successeur *Hemsley-Turk*, importé par le premier duc de Buckingham, et *Marocco-Barbe*, appartenant à M. Fairfax. Ces étalons opérèrent d'heureux et visibles changements dans les caractères distinctifs des chevaux de cette époque. » Les Anglais ont cherché à créer ou améliorer les races des chevaux dans leurs vastes possessions de l'Inde; et leurs efforts se combinant avec l'influence des climats, il en est résulté de bons effets. A côté de la variété dégénérée dont il est parlé plus haut, se trouve la race *Toorky*, née du croisement de la race persane avec des chevaux turkomaus. On la dit fort belle. L'individu de cette race est grand, beau de formes, très-gracieux dans ses mouvements, et d'une extrême docilité. Habilement mené, il s'anime peu à peu, et déploie au travail autant de vigueur que de rapidité. Les races *Iranee*, *Cozakee*, *Mogginniss*, *Razsee*, présentent aussi d'excellentes qualités. Finalement, on trouve dans les montagnes, au Nord des possessions anglaises, de petits *poneys*,

qui ressemblent, pour la taille et la plupart des autres qualités, à nos petits chevaux des Pyrénées.

Races américaines. Les chevaux, inconnus des indigènes d'Amérique, et qui furent pour eux l'objet d'une si grande terreur lors de la conquête, sont aujourd'hui bien plus communs dans ces contrées qu'en Europe. Un grand nombre de races se sont formées sur la vaste étendue du nouveau continent. Les souches primitives varient. Au Canada et à la Louisiane, le cheval est généralement d'origine française comme son maître, mais, comme celui-ci, il disparaîtra bientôt sous l'influence anglaise. Le reste de l'Amérique du Nord, jusqu'à la Floride et au Mexique, a été peuplé par des chevaux anglais. Le cheval canadien est considéré généralement comme un excellent trotteur; sous ce rapport il l'emporte sur la plupart de ses frères d'origine anglaise. La Pensylvanie fournit de beaux chevaux de trait, et quelques-uns propres à la chasse. Plus ou moins mélangé, le cheval anglais se retrouve dans tout le reste des États-Unis. Les plus beaux individus sont dans la Géorgie et dans la Virginie, où de riches planteurs s'occupent avec grand soin d'améliorer et d'entretenir la race. Dans tout le reste de l'Amérique, du Mexique au cap Horn, presque tous les chevaux sont de sang espagnol, dont ils conservent en grande partie les caractères. Après s'en être emparé, on les dompte avec bien moins de peine qu'on ne l'aurait imaginé, et nulle part on n'en rencontre qui craignent autant le châtiment. Une fois soumis, ils apportent tout leur zèle et toute leur intelligence à servir leur maître. Ces chevaux ne possèdent pas une vitesse remarquable, mais ils peuvent supporter d'incroyables fatigues. Souvent on leur fait parcourir un espace de 60 à 70 milles sans débrider, et l'on en a vu faire ainsi plus de 100 milles, à raison de 12 par heure. Il est vrai que les redoutables éperons des Gauchos savent les réveiller. Comme les chevaux arabes, ceux-ci n'ont pas d'allure intermédiaire du pas au galop; aussi sont-ils horriblement épuisés après une longue route. Leurs flancs sont dans un état à faire pitié, et le sang coule avec abondance de toutes les plaies faites par l'éperon. On les abandonne alors en toute liberté dans la plaine, où leur adresse peut les soustraire à de pareilles fatigues en ne se laissant pas rattraper. Les juments sont tuées

dans l'occasion, pour servir de nourriture, surtout lorsqu'on veut célébrer des réjouissances. Le général Saint-Martin donna, pendant la guerre de l'indépendance, une fête aux Indiens, ses alliés, pour laquelle la chair des juments et leur sang mêlé à l'eau-de-vie fit tous les frais du repas. Dans ces plaines desséchées et brûlées, il arrive souvent que l'eau manque, et les chevaux sont alors saisis d'une fureur qui leur fait perdre toute la noblesse de leur caractère naturel. S'ils rencontrent une mare ou un étang, ils s'y précipitent avec une telle rage, que les plus forts renversent et tuent sous leurs pieds les plus faibles. Des milliers de carcasses de chevaux morts de cette manière se voient fréquemment dans les marécages. La nature emploie ces moyens pour empêcher la trop grande multiplication de ces animaux. Les chevaux américains les plus estimés sont ceux du Chili, divisés en trois races, dont une est caractérisée par son allure qui est l'amble. La race la plus recherchée porte le nom de *bruzo*; ses mouvements sont d'une élégance extrême. Quelques individus sont transportés tous les ans en Europe, comme objets de curiosité. La troisième race se rapproche des *alzados*, et l'on peut dire qu'elle représente dans l'Amérique du Sud les chevaux à demi sauvages des cosaques du Don. Les chevaux chiliens constituent une branche très-considérable de commerce, qui se fait surtout avec le Pérou. A l'article CHEVAL, nous avons parlé des chevaux sauvages de l'Amérique. Nous ajouterons à ce qui a été dit la note suivante, spécialement consacrée aux chevaux sauvages des bords du Mississipi, note extraite du *Journal des haras*, t. XXXVII, p. 180. « L'Amérique du Sud et l'Amérique centrale ne sont pas les seules portions du nouveau continent où l'on trouve des chevaux sauvages. Transportés au Mexique par les Espagnols, les chevaux se sont eux-mêmes répandus dans les contrées qui sont au Nord. Les immenses prairies situées à l'ouest du Mississipi renferment encore quelques-unes des nombreuses troupes de chevaux sauvages qui couvraient jadis le territoire des Indiens Koutomis à l'ouest des montagnes Rocheuses, près des sources Colombie, mais elles deviennent chaque jour plus rares, et ce n'est plus que vers le Nord, entre le 42° et le 45° degré de latitude, qu'on en rencontre des bandes considérables. Les jeunes étalons mar-

chent en troupes séparées, et l'on s'en empare facilement en se servant de juments autrefois sauvages pour les attirer. Les Koutoumis montrent une adresse et une précision étonnantes dans la manière dont ils leur jettent le *lasso*, dont l'usage s'est répandu sur les rives du Mississipi, comme sur celles de la Plata. Selon le major Long, les Osages attachent la plus haute importance à se procurer cette espèce de chevaux, qui est dotée d'une légèreté sans égale; pour s'en rendre maîtres, ils entreprennent des chasses, qui les conduisent quelquefois jusqu'aux bords de la rivière Rouge dans le Canada. Lorsque les chasseurs ont découvert quelques-uns de ces animaux, ils se divisent en trois bandes, dont deux se placent sur la route que les chevaux doivent traverser, la troisième se met à leur poursuite, et les pousse vers le lieu où l'on a dressé l'embuscade. Les chevaux ont un grand prix, et sont pour ainsi dire un objet de première nécessité parmi les tribus nomades qui fréquentent les vastes plaines du Sarkatchwan et du Missouri; elles s'en servent pour transporter leurs tentes, leurs familles d'un endroit à un autre, et le plus vil désir, l'unique ambition d'un jeune Indien se borne à posséder un beau cheval propre à la chasse, exercice qu'il aime avec passion. Enlever les chevaux d'une tribu ennemie est considéré comme un exploit aussi glorieux que celui de tuer son adversaire sur le champ de bataille; la distance qu'un Indien parcourt, les privations qu'il supporte dans ces excursions, sont presque incroyables. L'homme est à la porte de sa tente, la bride dans une main, son fusil dans l'autre, tandis que son cheval est placé derrière lui, les jambes liées avec de fortes courroies. Malgré toutes ces précautions, il arrive souvent que le chasseur accablé de fatigue s'endort malgré lui, et qu'au bout de quelques minutes il est réveillé en sursaut par le galop de son cheval qui vient de lui être enlevé. Les Spokans, dont le territoire est situé dans le voisinage de la Colombie, et plusieurs autres tribus d'Indiens ont un goût prononcé pour la chair de cheval, qui forme une partie de leur nourriture. »

Chevaux de la Laponie. Comme les Lapons ne font usage de leurs chevaux que pendant l'hiver, parce que l'été ils font leurs transports par eau, dès le commencement du mois de mai ils donnent la liberté à leurs chevaux,

qui s'en vont dans certains cantons des forêts où ils se réunissent, vivent en troupes, et changent de lieu lorsque la pâture leur manque. Au moment où la saison devient très-rude, les chevaux quittent la forêt pour retourner chacun à leur logis. Si pendant l'été le maître a besoin d'un cheval, il le va chercher, l'animal se laisse prendre, et lorsque l'ouvrage est fait il va rejoindre ses camarades.

Chevaux de Guinée et de la Côte-d'Or. Ces chevaux sont très-petits, faibles, peu sûrs, fort indociles et irritables, propres à servir seulement de nourriture aux nègres, qui en aiment la chair autant que celle de chien. Nous avons dit que les Tartares mangent la chair de leurs chevaux communs. Ce goût pour la chair chevaline se retrouve à la Chine et même dans plusieurs contrées du nord de l'Europe.

Des individus de la race chevaline dépourvus de poils, ont été signalés à diverses époques. Le *Journal des haras* croit, sans toutefois donner cette opinion comme incontestable, que les chevaux sans poils peuvent constituer « une variété inconnue jusqu'ici du genre cheval, variété nette, tranchée et formant peut-être une branche distincte et séparée de cette grande famille. » A l'article *Cheval sans poils*, nous avons parlé de ces chevaux, et nous parlerons ici de plusieurs autres qui, comme les premiers, paraissent originaires de l'Ethiopie. C'est au journal précité que nous empruntons le récit suivant concernant une jument. « Si l'on en croit son propriétaire, cette jument, âgée de 7 ans, aurait été prise par des Arabes du désert dans les vastes solitudes de sables qui séparent la haute Egypte de l'Ethiopie. Sa taille est de 4 pieds 7 pouces; son avant-main jusqu'aux genoux est bien faite, mais il n'en est pas ainsi des sabots et de toute l'arrière-main, qui tient un peu, quant aux formes, de celle du rhinocéros, dont cette jument a au reste la queue. Sa peau, très-lisse et parfaitement nue, n'offre nulle trace de poils ni de crins. Son cou, complètement dégarni de crinière, est plissé; tous les plis sont égaux et parfaitement faits. Elle porte à la lèvre inférieure de la barbe et pas de poils; autour des yeux, de la barbe très-longue et point de cils; ce qu'il y a de non moins singulier, c'est que son corps suit pour la perception du chaud et du froid l'état de la température: fait-il chaud, tout le corps est chaud; le temps est-il sombre

et humide, ses membres, à partir de l'épaulé et des jarrets jusqu'aux sabots, sont d'un froid de glace; mais, chose plus étonnante peut-être encore, les deux extrémités de la tête sont constamment très-chaudes et le milieu très-froid. Depuis qu'elle est en France, cette jument se nourrit comme tous les chevaux. Saillie en 1828, par Abron, étalon du dépôt royal de Pompadour, elle a donné le jour à un poulain qui présentait absolument les mêmes particularités de construction et de robe qui distinguent sa mère; nulle différence ne se faisait remarquer entre eux. Ce produit, né du reste très-bien constitué, n'a vécu que quelques mois, et est mort à Angers, par suite d'accident. » Le même journal (t. V, p. 177) rapporte une lettre de M. De Lastic Saint-Jal, inspecteur général des haras, relative aux chevaux sans poils. L'auteur de cette lettre dit que l'apparition de tels chevaux n'est chose nouvelle ni en France ni à l'étranger. Il en a vu un à Lyon, en 1807, possédé par un propriétaire des environs. C'était aussi une jument qui fut saillie par des étalons venus de Hongrie et placés à l'École vétérinaire; il ignore si la saillie fut féconde. Ou a vu plusieurs fois, en Allemagne, des chevaux sans poils. Voici les notes que M. De Lastic a recueillies à ce sujet pendant une mission à l'étranger. La première de ces notes est relative aux chevaux dont nous avons parlé en premier lieu. Il dit ensuite que M. Benigsen, général russe, dans son *Traité de la cavalerie légère*, affirme avoir vu un cheval sans poils pris sur les Turcs par des Cosaques de l'armée du prince Potemkin; il assure qu'il était bien conformé dans toutes les parties de son corps, et ajoute quelques détails analogues à ceux concernant la jument qui fait le sujet de l'article transcrit du *Journal des haras*. M. De Lastic, étant à Vienne en 1806, se trouvait un jour chez le grand-écuyer prince de Kaunitz, où il fut question de diverses races qui pouvaient être considérées comme de pur sang. A ce sujet, le prince parla de chevaux sans poils, qu'il sembla regarder comme une race distincte, susceptible de se reproduire, ainsi qu'il en avait vu un exemple en Bohême, dans un haras particulier. M. Lipitza, professeur à l'École vétérinaire viennoise, qui était présent, partageait cette opinion, et il assurait avoir vu deux de ces chevaux. Enfin, M. De Lastic rencontra dans une petite ville de la Sclavonie un cheval sans poils,

de très-petite taille, mal fait, ayant la queue rase, l'encolure dénuée de crins et plissée.

CHEVAUX SAUVAGES. Voy. CHEVAL.

RACE CIRCASSIENNE. Voy., à l'art. RACE, *Race chevaline tartare*.

RACES DE CHEVAUX. Voy. RACE.

RACE TURKOMANE. Voy., à l'art. RACE, *Race chevaline tartare*.

RACHIALGIE. s. f. En lat. *rachialgia*, du grec *rachis*, l'épine du dos, et *algos*, douleur. Nom donné à la *colique de plomb* ou *satur-nine*. Voy. COLIQUE.

RACHIDIEN, ENNE. adj. En lat. *rachideus*, qui appartient au *rachis*.

RACHIS. s. m. Mot grec transporté en français; en lat. *spina dors*. ÉPINE DORSALE, COLONNE VERTÉBRALE ou ÉPINIÈRE. On nomme ainsi une longue tige osseuse, flexible en tous sens, prolongée dans le plan médian depuis la tête jusqu'au bassin, portant intérieurement un canal, dit *canal rachidien*, provenant de la cavité du crâne et se continuant jusque dans le sacrum, ainsi que dans les premiers os coccygiens. Cette tige, qui forme différentes courbes et qui se compose de trente et une vertèbres (Voy. VERTÈBRE), constitue la base de l'encolure, du dos et des lombes, soutient les côtes à l'une de leurs extrémités et loge la moelle épinière. Le *rachis* est plus long et plus flexible à l'encolure que dans le reste de son étendue. En s'unissant aux côtes, dans toute la longueur du dos, il contribue à former le thorax; aux lombes, il perd sa flexibilité, qui ne se fait remarquer qu'autérieurement vers la région dorsale; enfin, il forme avec le sacrum un angle rentrant et un centre de mouvement très-fréquent et très-important, malgré son peu d'étendue, car la moindre gêne dans ce mouvement a pour résultat que le derrière ne chasse que difficilement ou ne chasse pas du tout le corps en avant. Par son extrémité antérieure, la colonne vertébrale se joint à la tête au moyen d'une articulation libre; par celle postérieure, elle s'articule avec l'os sacrum. Les nombreux points articulaires par lesquels les vertèbres se trouvent en rapport entre elles, sont assujettis par les fibro-cartilages interposés entre les corps des deux vertèbres qui se trouvent en rapport, et par de forts ligaments. Nous devons nommer au nombre de ceux-ci le ligament *sus-épineux*, qui se divise en portion dorso-lombaire, et en portion cervicale ou li-

gement cervical. La portion dorso-lombaire se compose d'un amas de fibres longitudinales, blanches, très-serrées, qui réunissent, embrassent les protubérances du sommet des apophyses épineuses. Partant de toute la longueur du sacrum, cet appareil fibreux reçoit les fibres tendineuses d'un grand nombre de muscles, et se propage en avant sur le sommet de l'épine dorso-lombaire, jusqu'à la troisième vertèbre dorsale, d'où part le ligament cervical. Ce dernier se présente sous la forme d'une grande cloison ligamenteuse, longitudinale, très-élastique, qui se compose de deux portions égales, appliquées l'une à l'autre, et il contribue spécialement au soutien de la tête et de l'encolure, en se prolongeant depuis le garrot jusqu'à la tête; plusieurs muscles de l'encolure s'y attachent, et son action sert à les soulager. Le bord supérieur de cette cloison, que l'on distingue communément sous le nom de *corde du ligament*, est très-épais et forme en quelque sorte la continuité du ligament dont est pourvu le sommet de l'épine dorso-lombaire, et, en passant sur l'apophyse des deux premières vertèbres sans y adhérer, va se terminer à la tubérosité cervicale de l'occipital, où il s'implante. Il faut distinguer aussi dans le ligament cervical une portion lamineuse ou diaphragmatique, ayant son origine aux apophyses épineuses du garrot, et s'attachant par des dentelures aux crêtes épineuses des six dernières vertèbres cervicales. Le ligament cervical, formé de fibres jaunes disposées en faisceaux, jouit de toutes les propriétés inhérentes aux tissus fibreux jaunes. Quant au canal rachidien, destiné à contenir la moelle épinière, il offre, de chaque côté, des trous qu'on appelle inter-vertébraux, et son diamètre n'est pas uniforme dans sa longueur. Le rachis, quoique composé d'un grand nombre de pièces osseuses, jouit d'une force considérable, qui en fait le centre des grands mouvements. Cette force dépend principalement des moyens par lesquels s'opèrent l'union et l'affermissement des vertèbres entre elles.

RACHITIQUE. adj. En lat. *rachitide detentus*. Qui est attaqué de *rachitis*, ou qui tient au *rachitis*.

RACHITIS. Voy. RACHITISME.

RACHITISME, RACHITIS. s. m. Le dernier de ces deux mots a été transporté du latin en français, et vient du grec *rachis*, l'épine

du dos. Le *rachitisme* est une maladie qui ramollit et courbe les os, particulièrement ceux de la colonne vertébrale, du bassin, des membres antérieurs et postérieurs. Elle est beaucoup plus rare chez le cheval que dans l'homme. Ses causes précises, de même que sa vraie nature, n'ont pas encore été déterminées par les vétérinaires. On sait qu'elle se développe de préférence chez tous les jeunes animaux de constitution molle, lymphatique, issus de père et de mère mal conformés, morveux ou farcineux; et l'on range au nombre des causes supposées capables de la faire naître, l'usage d'aliments indigestes et de mauvaise qualité, le manque de nourriture, une grande malpropreté, le séjour trop prolongé dans des endroits froids, malsains, humides et marécageux. L'invasion du rachitisme s'annonce par des symptômes vagues, qui appartiennent à toutes les autres maladies; il est, en général, toujours difficile à guérir. Cependant l'emploi bien entendu des règles de l'hygiène peut non-seulement modifier la constitution des jeunes animaux rachitiques, mais encore prévenir chez eux le développement de la mauvaise disposition qui les menace. Pour y réussir, il faut tenir les animaux dans un lieu sec, élevé et bien aéré, leur donner une nourriture saine et de facile digestion. On choisit de préférence les aliments qui contiennent quelques sels calcaires, afin de rendre aux os une petite quantité de ces principes, dont la diminution est la cause presque unique de cette grave affection; on pourra même joindre au régime l'administration de quelques substances médicamenteuses douces de propriétés semblables. Il faut aussi soumettre les animaux à un exercice proportionné à leurs forces, les bouchonner et frictionner souvent le long de la colonne vertébrale, surtout avec un morceau de laine ou avec une brosse rude trempée dans une décoction aromatique, et se bien garder de les faire servir à la propagation de leur espèce.

RACINE. s. f. En grec et en latin *radix*. Partie la plus inférieure d'un végétal, plongée le plus ordinairement dans la terre d'où elle tire sa nourriture, et croissant toujours en sens inverse de la tige. Quelques plantes aquatiques ont leurs *racines* flottantes dans l'eau.

Voy. RÉCOLTE DES RACINES. — En anatomie, on appelle *racines* les prolongements d'un organe qui adhèrent à une autre partie, où ils

puisent incessamment les matériaux de nutrition de l'organe : *racine des dents, des poils, etc.* — En pathologie, on nomme *racine d'un cancer, racine d'un polype*, les prolongements de ces tumeurs dans les parties voisines.

RACINE D'ACHE. Cette racine, qui appartient à une plante indigène, est regardée comme douée de propriétés diurétiques.

RACINE DE FENOUIL. Appartenant à une plante indigène, cette racine est considérée comme pouvant servir à la médication diurétique.

RACINE DE GRENADIER. Voy. GRENADIER COMMUN.

RACINE DE GUIMAUVE. Voy. GUIMAUVE, et *Mauve alcée*, à l'art. MAUVE.

RACINE DE LA QUEUE. Voy. QUEUE.

RADICAL. adj. et s. En lat. *radicalis*, *radicale*, de *radix*, racine : qui constitue la base, les fondements ou la racine d'une chose. Épithète donnée en thérapeutique au traitement qui consiste à attaquer une maladie dans son principe pour en détruire la cause, au lieu de se borner à en combattre les symptômes. — En chimie, on appelle *radical*, s. m., toute substance simple, susceptible de former un acide en se combinant avec l'oxygène : le soufre est le *radical* de l'acide sulfurique ; le phosphore est le *radical* de l'acide phosphorique.

RADICULE. s. f. En lat. *radicula*, diminutif de *radix*, racine. Petite racine. Les anatomistes appellent *radicales vasculaires*, les petits vaisseaux qui prennent naissance dans les divers organes et forment, par leur réunion successive, des vaisseaux d'un plus grand calibre.

RAFRAICHIR LA BOUCHE. Voy. BOUCHE.

RAFRAICHIR LA QUEUE. Voy. QUEUE.

RAFRAICHISSANT, ANTE. adj. et s. m. En lat. *refrigerans*. Nom générique de médicaments qui ont la propriété de calmer la soif, et qui tendent à diminuer la chaleur générale du corps. On emploie ces médicaments dans les inflammations du tube digestif, surtout à leur début ; dans celles des organes génito-urinaires ; dans la fourbure ; pendant la fièvre de réaction qui suit les opérations graves ; dans les maladies charbonneuses et typhoïdes. Les substances médicamenteuses de ce genre dont on fait ordinairement usage, sont : l'*oseille*, la *sureau acide*, les *acides acétique, tartari-*

que, borique, sulfurique, nitrique, hydrochlorique ; le *tartrate* et l'*acétate de potasse*, le *petit-lait*, la *mauve*, l'*oxymel simple*, la *réglisse*, le *roseau à balai*, etc.

RAGE. s. f. En lat. *rabies*. Maladie, appelée aussi, mais improprement, *hydrophobie*, qui présente une réunion d'affreux symptômes, dont les principaux sont un sentiment d'aigreur et de constriction à la gorge et à la poitrine, l'horreur des liquides, des accès de convulsions, même de fureur, et une mort plus ou moins prompte. Ses causes, sa nature, son siège, les moyens de la réprimer ou d'en borner les progrès, sont encore ignorés. On qualifie la *rage* de *spontanée* quand elle se manifeste sans cause évidente, comme chez le chien et le loup, et de *communiquée* quand elle succède à la morsure d'un animal enragé. L'opinion généralement admise est que la rage est déterminée par un virus contagieux existant dans la bave de l'animal qui la communique. C'est lorsque ce virus rabique est absorbé et porté dans la circulation qu'il produit la maladie. On l'a vue survenir quelques heures ou quelques jours après la morsure. Dans d'autres circonstances, elle ne s'est déclarée que plusieurs mois après. Un professeur anglais, M. Jouatt, dans un article sur la *rage canine*, faisant partie de son Traité ayant pour titre *On the Dog*, dit que les chevaux contractent fréquemment la rage par le fait de leur cohabitation avec le chien dalmate ou chien de voiture (*wach-dog*). Ces chiens, très-amis du cheval, sont exposés souvent à être mordus dans leurs excursions à travers les rues, en accompagnant les voitures, et ils transmettent la maladie aux chevaux en leur léchant le nez. Il est à remarquer que dans ce cas l'inoculation se ferait sans morsure. M. Jouatt a vu plus de vingt chevaux mourir de la rage contractée de cette manière. On a observé que l'invasion de la rage a lieu chez les chevaux après la neuvième semaine. Dès qu'on les voit affectés de tristesse et de dégoût, l'accès ne tarde pas à se manifester. L'animal frappe d'abord du pied, hennit, rue, secoue la tête et se livre à des mouvements désordonnés ; il a, dans quelques cas, des envies de mordre, se mord lui-même, se déchire les chairs à pleines dents et bave considérablement : quelquefois il a aussi horreur de l'eau. Ses souffrances redoublent dès que la rage se confirme ; il se tourmente, il tremble de tous

ses membres ; le poil se hérissé , et enfin la mort survient. La présence d'un chien est un excitant puissant et confirmatif pour tous les animaux, sans en excepter le cheval, qui couvent la rage. « Le cheval enragé, dit M. Bouley (*Recueil de médecine vétérinaire pratique*), entre en fureur à l'aspect du chien, et l'attaque des pieds et de la dent. J'ai rapporté dans le *Recueil vétérinaire*, en 1844, l'histoire d'un cheval qui fut conduit à l'École, avec tous les symptômes d'une angoisse au début : salivation abondante, difficulté de la déglutition, sensibilité de la gorge à l'exploration, etc. J'avais saisi la longe du cheval pour examiner la couleur de sa muqueuse, lorsque tout à coup, par un mouvement rapide, il se jeta de côté à la poursuite d'un chien qui se présenta devant lui. Le conducteur de cet animal, dont cet événement réveilla les souvenirs, me dit que, dans le trajet de Vitry à Alfort, son cheval l'avait suivi, obéissant à sa voix et docile comme d'ordinaire ; mais que, chose tout à fait inhabituelle chez lui, il s'était ruc, comme il venait de le faire, sur chaque chien qu'il avait rencontré. Il n'en fallait pas davantage pour m'éclairer. L'animal fut fixé solidement dans le parc, entre deux gros arbres, avec un double licol de force, et l'on répéta plusieurs fois l'expérience d'exciter ses accès par la vue d'un chien qu'on exposait devant lui. Sous ces excitations, la rage ne tarda pas à atteindre son plus haut paroxysme. En quelques heures, elle parcourut ses périodes ; l'animal tomba dans l'épuisement, et mourut peu de temps après son entrée à l'École. » Aucun des différents moyens internes conseillés comme préservatifs n'a jusqu'à présent répondu aux espérances qu'on en avait fait concevoir. Ce n'est qu'en détruisant ou en enlevant le germe de la rage, au moyen de la cautérisation ou de l'excision des parties mordues, que l'on peut espérer d'en prévenir le développement. On ignore même jusqu'à quel temps après la morsure on peut y procéder avec le succès attendu, et le plus puissant moyen, le plus généralement mis en usage, fût-ce immédiatement, et à plus forte raison le lendemain, ne préserve pas toujours de la rage l'animal qui a été mordu. Dès que la maladie est confirmée, on peut la regarder comme incurable. On fait actuellement à l'École d'Alfort des expériences sur la rage. — Parmi les diverses recettes

que les maréchaux et autres gens donnaient pour beaucoup de maladies de che vaux, recettes qui sont consignées dans un ancien manuscrit plein de ces sortes de secrets absurdes et extravagants, on lit celle-ci : « Pour la rage. *Iram, quiram, caffram, caffrantem, trossque secretum securil securien securisit seducit* : écrire ces mots sur du papier, le rouler et le faire avaler au cheval dans du beurre. »

RAGOT. adj. Se dit d'un cheval qui a les jambes courtes, la taille moyenne, étoffée, renforcée, dont la croupe est large, le cou fort et court. *Cheval ragot.* Ragot est synonyme de ramassé, mais avec la différence que cette dernière expression s'applique aux chevaux de toutes les tailles. Il diffère du *goussaut*, en ce que celui-ci a l'encolure plus épaisse.

RAIDE. Voy. **ROIDE.**

RAIDEUR. Voy. **ROIDEUR.**

RAIDIR. Voy. **ROIDIR.**

RAIE DE MISÈRE. Ce nom assez pittoresque a été donné à cette espèce de sillon que le temps creuse sur la fesse des vieux chevaux maigres et épuisés.

RAIE DE MULET. Voy. **ROBE.**

RAIFORT SAUVAGE ou **GRAND RAIFORT.** En lat. *cochlearia armorica*. Plante indigène dont on emploie la racine à l'état frais. On coupe cette racine par petits morceaux qu'on fait macérer dans l'eau, ou mieux encore dans le vin, la bière, le cidre, l'alcool, pendant vingt-quatre heures, dans un vase bien fermé. En versant sur ces morceaux du vin ou de l'eau chaude, on en retire immédiatement les principes médicamenteux qui sont antiseptiques.

RAINETTE. s. f. Instrument de chirurgie dont on connaît trois espèces.

Rainette simple. Elle consiste en une lame d'acier longue d'environ 3 à 4 centimètres, dont une extrémité se trouve solidement fixée à un manche de bois ou de corne, tandis que l'autre, tranchante sur ses deux bords et recourbée en forme de crochet, offre une gorge plus ou moins large et profonde. Cet instrument est employé dans les opérations du pied.

Rainette double. Instrument d'acier formé par deux gorges tranchantes sur leurs deux côtés, et réunies par une surface plane. Dans les mains du vétérinaire cet instrument remplace le boutoir, dont tous n'ont pas coutume de se servir.

Rainette à clou de rue. Elle diffère de la rainette simple par la largeur et la profondeur plus grande de sa gorge. Elle sert, ainsi que l'indique son nom, dans l'opération dite du *clou de rue*. On l'emploie aussi, avec plus d'avantage que la rainette simple, dans toutes les lésions du pied dont la guérison dépend de l'enlèvement d'une portion de corne.

RALE. s. m. En lat. *stertor*. On donne communément ce nom au bruit que produit l'air à travers les mucosités dont, aux approches de la mort, le sujet n'a plus la force de débarrasser la trachée. Aujourd'hui on se sert de ce terme, en médecine, pour désigner les bruits accidentels entendus dans les voies aériennes, et que l'on distingue en ceux qui se passent dans les bronches, et en ceux qui ont lieu dans les vésicules. Parmi les premiers, la constatation de l'existence du *râle muqueux* est importante, parce qu'il peut arriver que, chez l'animal en repos, le mucus qui remplit une ou plusieurs bronches éteigne le murmure respiratoire dans une étendue plus ou moins considérable, et fasse croire ainsi à l'hépatation du poumon. Il suffit, pour s'en assurer, de faire trotter l'animal, et, s'il n'y a qu'accumulation de mucosités, l'accélération de la respiration ne tarde pas à faire paraître le râle muqueux. Voy. AUSCULTATION.

RALE CROUPAL. Voy. CROUP.

RALENTIR. v. Diminuer l'allure d'un cheval. Pour obtenir ce résultat, Voy., à l'art. ACCORD, *Accord des mains et des jambes*.

se **RALENTIR.** Se dit d'un cheval qui diminue son allure à l'insu de celui qui le monte. L'allure du galop est celle qui, sous ce rapport, nécessite plus que toute autre l'attention du cavalier. Pour les chevaux chez lesquels il n'y a pas une action première qu'ils entretiennent d'eux-mêmes, il faut leur en communiquer une factice, qui sera renouvelée par les jambes et la main du cavalier; sans cela, l'animal perdra de son ardeur et de sa promptitude à obéir. Si le cheval, déjà mal intentionné, en est arrivé à s'apercevoir de la mollesse et de l'incertitude du cavalier, on le verra forcer les jambes de celui-ci, s'arrêter et se défendre.

RALENTIR ET ARRÊTER. Voy. ARRÊTER.

RALENTIR UN CHEVAL. C'est modérer ses mouvements, avant que ses forces soient épuisées. Ce soin, digne d'un bon cavalier, concourra au bien-être et à l'éducation du cheval.

RAMAIGRIR. v. Rendre maigre de nouveau. *Ce cheval s'était bien refait, mais ce long voyage l'a ramaigri.* Il signifie aussi retomber dans le premier état de maigreur, redevenir maigre. *Ce cheval avait repris son embonpoint, mais depuis quelque temps il ramaigrit tous les jours.*

RAMASSÉ, ÉE. adj. Synonyme de *ragot*, avec la différence que ce mot s'applique plus particulièrement aux chevaux de taille moyenne, tandis que *ramassé* est applicable, selon le cas, aux chevaux de toutes les tailles.

RAMEAU. s. m. En lat. *ramus*: division secondaire des branches des végétaux. En anat. on donne le nom de *rameaux* aux divisions secondaires des vaisseaux et des nerfs.

se **RAMENER.** v. On le dit d'un cheval qui porte bien sa tête et son encolure. *Ce cheval se ramène bien.*

RAMENER UN CHEVAL. Action du cavalier qui oblige son cheval, au moyen du mors, à bien placer la tête et à la maintenir dans une belle position. C'est par ce moyen que les forces et le poids de l'animal sont également distribués dans toute la masse de son corps. *Ramener*, c'est aussi faire baisser le nez à un cheval qui porte au vent, qui lève le nez aussi haut que les oreilles, qui ne porte pas en *beau lieu*. Les écuyers ne sont pas d'accord sur la belle position qu'on doit faire prendre à la tête, et dans laquelle il faut le maintenir: les uns affirment que cette position doit être perpendiculaire, les autres veulent qu'elle s'éloigne plus ou moins de cette ligne. Il en est en outre qui regardent certaines conformations du cheval comme capables de lui faire soutenir difficilement la position de la tête ramenée. M. Bancher, qui est du nombre de ceux qui prescrivent que la tête soit perpendiculaire et portée avec légèreté, nie que la structure du cheval puisse offrir à cet égard des résistances insurmontables. Nous citons ses propres paroles. « Les difficultés qu'un cheval offre à se ramener ne peuvent venir que du manque de souplesse des muscles fléchisseurs; c'est un obstacle qu'il est facile de lever, en soumettant les forces résistantes de cette partie. Quand on aura retiré aux muscles leur raideur, il faudra agir sur eux de façon à les harmoniser, pour ainsi dire, comme les cordes d'un instrument, de façon qu'ils se prêtent un mutuel secours. Si, par exemple,

l'emboitement de la tête est défectueux, par suite de sa mauvaise attache avec l'encolure, au lieu d'agir sur les premières vertèbres, c'est la troisième ou la quatrième qu'il faut faire céder. Mais, en définitif, comme toutes sont également flexibles, je ne crains pas de poser en principe que tous les chevaux peuvent se ramener, non pas avec la même extension d'encolure, cela ne se pourrait pas, puisque les conformations sont différentes, mais avec une flexion telle, qu'elle donnera toujours (et c'est le point capital) une direction perpendiculaire à la tête. » L'auteur traite donc du *ramener* en parlant des moyens propres à assouplir les différentes parties du corps du cheval, moyens que nous avons rapportés à l'article *Assouplissement*. Voy. ce mot. D'après d'autres écuyers, on ramène un cheval enclin à s'en aller ou à prendre trop de train, en le tenant court, et lui donnant, s'il le faut, un mors plus fort.

Ramener, se dit également du cheval qui, venant d'employer quelque *défense*, ou de *forcer la main*, y rentre en se modérant et se montrant obéissant.

RAMIFICATION. s. f. En lat. *ramificatio*. Division des rameaux. Se dit, en anatomie, des divisions des rameaux nerveux ou vasculaires.

RAMINGUE. adj. Se dit d'un cheval qui se défend contre l'éperon, ne voulant pas avancer ni reculer aussitôt qu'il le sent; qui rue, saute et recule. Ce défaut est très-grave; non-seulement il rend un cheval impropre à un service quelconque, mais il expose son cavalier aux plus grands dangers. Souvent aussi, il cause beaucoup de désordre, s'il est dans les rangs ou dans un attelage. Le cheval *ramingue* est sujet à *doubler des reins* et à faire des *ponts-levis*. Il diffère du rétif en ce que l'animal ne se défend pas contre l'éperon. Les attaques employées à tort ou mollement font souvent devenir un cheval *ramingue*. C'est en usant de ce châtiment avec vigueur, et en y ajoutant une violente application de coups de cravache, qu'on forcera alors le cheval à se porter en avant; après cette première soumission, la récompense doit suivre immédiatement. On recommence ensuite la même leçon, qui sera toujours précédée d'une forte pression de jambes. La chose principale avec de tels chevaux est de ne rien faire mollement, de mettre en œuvre, en usage, les aides ou les

châtiments d'une manière toujours ferme et décidée.

RAMOLLISSEMENT. s. m. Diminution ou perte de la consistance naturelle ou acquise des parties qui composent l'économie animale, ou qui s'y rencontrent accidentellement. On pense que le *ramollissement* des tissus est un phénomène des plus communs, et cependant il a été bien peu étudié.

RAMOLLISSEMENT DES OS. Voy. OSTÉOMALACIE ET OSTÉOSARCOME.

RAMPIN. adj. Se dit d'un cheval bouleté des boulets postérieurs, et qui ne marche que sur la pince. C'est ordinairement un défaut naturel. Voy. MALADIES DU PIED.

RANCE. adj. En lat. *rancidus*. Épithète qu'on donne à tout corps gras devenu âcre en vieillissant, ou par le contact de l'air.

RANCIDITÉ. s. f. En lat. *ranciditas*, qualité de ce qui est rance.

RANG. s. m. On le dit en parlant de certaines écuries et du manège. *Rang d'écurie*, c'est un nombre de chevaux attachés à un même râtelier; et *grand rang*, le rang le plus nombreux ou les plus beaux chevaux.—En termes d'académie, le *rang* est l'endroit du manège où les élèves à cheval se tiennent l'un à côté de l'autre, et d'où ils sortent pour travailler tour à tour.

se **RANGER.** v. Première leçon qu'on donne à un cheval dans les piliers. Voy. 5^{me} leçon, à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL.

se **RANGER SOUS LA REMISE.** Action du cocher ou du charretier qui recule ses chevaux pour remiser sa voiture.

RAPE. s. f. En lat. *radula*. Espèce de lime à gros grains, aplatie sur ses deux faces, dont les maréchaux se servent pour arrondir et polir le bord inférieur du sabot pendant la ferrure.

Râpe perfectionnée. Cette râpe a de la ressemblance par sa forme avec la râpe ordinaire. Elle est en acier fondu, du poids d'un kilog.; sa longueur totale, lorsqu'elle est montée sur un manche, est de 42 à 45 cent.; l'une de ses faces est plane, l'autre est légèrement convexe vers les bords; sa largeur de 5 centimètres, et son épaisseur de 15 millim., sont partout les mêmes; les deux faces sont dentées transversalement à la manière de l'écouane (instrument avec lequel on travaille l'ivoire, la corne, le bois, etc.); l'équidistance de la denture est de 2 millim. Cette râpe

fonctionne sur le sabot à la manière d'un rabot de menuisier, sans que l'ouvrier ait besoin d'employer beaucoup de force, soit qu'il opère seul en tenant le pied entre les genoux, à la manière des Anglais, soit qu'il se fasse aider par un homme, comme dans la méthode ordinaire de ferrure. La trempe de cette râpe doit être douce. On évite de la passer sur le fer, pour ne pas enlever le fil du tranchant de la denture. L'ouvrier abat les bavures de la corne en passant toujours à plat la râpe dans un sens oblique à celui où elle a d'abord été dirigée. On rafraîchit aisément la denture de cette râpe avec un carretet bien trempé et à grains fins. La nouvelle râpe perfectionnée proscriit l'usage incommode et dangereux du boutoir et de la râpe ordinaire, dont abusent presque toujours les maréchaux. Voy., à l'article FERRURE, *Ferrure à froid*.

RAPE PERFECTIONNÉE. Voy. RAPE.

RAPER. v. Synonyme de raboter. Voy. FERRURE.

RAPE. s. f. pl. Crevasses ou fentes transversales de la peau du pli du genou. Voy. MALANDRES.

RAPHÉ, s. m. En grec, *raphé*, de *raptéin*, coudre. Ligne longitudinale qui divise le scrotum, et qui a la même étendue que le périnée.

RAPPELER. v. Action de provoquer la toux chez le cheval. Voy. GORGE.

RAPPORT D'UN VÉTÉRINAIRE. Acte rédigé par ordre de l'autorité et dans lequel un vétérinaire rend témoignage, expose un ou plusieurs faits sur un sujet quelconque dépendant de sa profession, et déduit les conséquences qui en découlent. On distingue des *rappports judiciaires*, des *rappports administratifs* et des *rappports d'arbitrage*. Les rapports administratifs et judiciaires se composent : 1° d'un préambule, contenant les noms, prénoms, titres, qualités et domicile du rapporteur ; la qualité du magistrat par lequel il est mandé, et de celui ou de ceux qui l'accompagnent ; l'indication de l'heure et du lieu de la visite ; 2° de la description de l'objet du rapport ; 3° des conclusions ou jugement qui sont la conséquence des faits observés. Les rapports d'estimation sont des attestations par lesquelles les hommes de l'art certifient, après examen, que les honoraires réclamés par leurs confrères ou par les pharmaciens sont fixés ou non à un taux convenable, que la méthode de traitement qu'on a suivie a été ou non capable de prolonger la

maladie ou d'en rendre la terminaison funeste. Les rapports d'arbitrage sont ceux que les tribunaux réclament pour s'éclairer davantage après avoir entendu les parties et vu les rapports ou procès-verbaux des experts. Tout rapport doit être fait dans un esprit d'équité et d'intégrité, en termes clairs et précis, sans raisonnements théoriques, ni discussions scientifiques, et avec soin d'exclure de sa rédaction les mots techniques dont on ne serait pas indispensablement obligé de se servir. La visite des lieux et la reconnaissance des objets ne doivent être faites par le vétérinaire-rapporteur qu'en présence du magistrat ou de son délégué. Si, comme il arrive souvent, le vétérinaire est accompagné d'aides, il n'en doit pas moins tout examiner et ne s'en rapporter à personne, car un devoir impérieux lui prescrit de rechercher et de voir par lui-même ce qu'il sera obligé de dire avoir observé.

RARE. adj. En lat. *rarus*. Épithète qu'on donne à un cheval qui possède des qualités supérieures.—En pathologie, *rare* se dit d'un certain état particulier du *pouls*. Voy. ce mot.

RARÉFACTION. s. f. En lat. *rarefactio*, du verbe *rarefacere*, étendre, dilater. Action de donner plus de volume à un corps, sans y ajouter de nouvelles matières. Cela se fait par l'interposition d'un agent impondérable, qui est ordinairement le calorique, et qui éloigne les unes des autres les molécules intégrantes du corps exposé à la *rarefaction*.

RASEMENT. s. m. On entend par ce mot l'usure progressive des dents du cheval. Voy. DENTITION.

RASER. v. Ce mot a la même signification que *rasement*.

RASER LE TAPIS. Se dit des chevaux qui galopent près de terre, qui ne lèvent pas assez le devant, qui ont les allures froides. On dit aussi dans le même sens : *marcher*, *courir*, *galoper près du tapis*. Cette manière de galoper peut tenir à la raideur des épaules, des jambes de devant, à l'usure, etc.; dans ce cas, il n'y a pas de remède. Mais si, au contraire, il dépend du manque de souplesse ou de mauvaise attitude, il suffit, pour corriger le cheval, de l'assouplir et de lui donner une bonne position. Les chevaux anglais *rasent le tapis*.

RASSEMBLÈR. C'est l'action du cheval que l'on rassemble. Voy. RASSEMBLER SON CHEVAL.

RASSEMBLER LES FORCES D'UN CHEVAL.

C'est l'*asseoir* et rejeter le poids de son corps sur le derrière, ce qui, augmentant la flexion des reins et des jarrets, donne lieu à une percussion plus vive et plus forte, la détente étant en raison de la flexion.

RASSEMBLER LES QUATRE JAMBES. Mouvement que fait le cheval pour se préparer à sauter une barrière, un fossé, une haie, etc.

RASSEMBLER SON CHEVAL. C'est tenir le cheval dans la main et dans les jambes; c'est employer simultanément ces aides, de manière que l'animal, s'asseyant sur les hanches, se prépare aux mouvements que le cavalier voudra lui faire exécuter. Dans le rassembler, le cheval paraît se raccourcir en ramenant sa tête sur la ligne perpendiculaire. Voy., à l'art.

INSTRUCTION DU CAVALIER, 4^e LEÇON. « En usant bien à propos de la leçon pour *tenir dans la main et dans les jambes*, dit Pluvinet, cette action relève, allège un cheval; elle le résout, l'affermi sur les hanches, l'assure dans sa cadence, lui fait recevoir franchement les aides de la main et des talons, lesquelles choses le rendent plus agile à tout ce qu'on désire de lui, et, par conséquent, lui en facilitent les moyens. » M. Baucher donne des idées plus précises encore à l'égard du *rassembler*. Il consiste, dit-il, à réunir au centre les forces du cheval, pour alléger ses deux extrémités et les livrer complètement à la disposition du cavalier. L'animal se trouve alors transformé en une sorte de balance, dont le cavalier est l'aiguille. Le moindre appui sur l'une ou l'autre extrémité qui représentent les plateaux, les déterminera immédiatement dans la direction qu'on vaudra leur imprimer. Le cavalier reconnaîtra que le rassembler est complet, lorsqu'il sentira le cheval prêt, pour ainsi dire, à s'enlever des quatre jambes. Le ramener d'abord, et les attaques ensuite, rendent facile au cavalier et au cheval cette belle exécution du rassembler, qui donne à l'animal le brillant, la grâce et la majesté. Si nous avons dû employer l'épéon pour pousser d'abord jusqu'à ses dernières limites cette concentration de forces, les jambes suffiront par la suite pour obtenir le rassembler nécessaire à la cadence et à l'élevation de tous les mouvements compliqués. L'auteur ajoute que le moment de rassembler le cheval est quand le ramener est au grand complet, et que cette action serait de la plus grande impossibilité si le cheval n'était pas habitué à se renfermer sur les at-

taques, parce que les jambes étant insuffisantes pour contre-balancer les effets de la main, les attaques deviennent nécessaires. Enfin, il dit que le rassembler est la véritable pierre de touche qui transforme en grâce la cadence, et donne au cheval tout l'esprit et la perspicacité du cavalier.—Les maquignons ne manquent pas de rassembler à leur manière les chevaux qu'ils présentent à la vente, et savent leur donner momentanément ce brillant qui disparaît ordinairement lorsque le cheval est sorti de leurs mains.

RASSEOIR UN FER. Terme de maréchalerie qui signifie affermir un fer vacillant et prêt à tomber.

RASSIS. s. m. Se dit, en maréchalerie, d'un fer de cheval qu'on rattache avec des clous neufs, après avoir paré le pied. *Deux rassis valent un fer neuf.*

RASSURER LA BOUCHE D'UN CHEVAL. Voy. ASSURER LA BOUCHE D'UN CHEVAL.

RASSURER UN CHEVAL. Voy. ASSURER UN CHEVAL.

RATE. s. f. En lat. *lien*; en grec *splén*. Organe allongé, ayant la forme d'une faux, d'une couleur rougeâtre un peu violette, d'un aspect marbré, occupant l'hypocondre gauche et étant suspendu par sa base au rein gauche et à l'estomac. La *rate* se compose d'une trame fibreuse, vasculaire, et d'une matière liquide qu'on nomme *suc splénique*. La partie fibreuse, très-vasculaire et celluleuse, est composée de lames et de fibres qui s'entre-croisent en tous sens et forment des cellules innombrables. Le suc splénique est une matière semblable à de la bouillie de couleur de lie de vin, sur laquelle on a encore bien peu de connaissances. Deux membranes servent d'enveloppe à la rate. La plus externe est séreuse et fournie par le péritoine; l'autre, placée dessous, est fibreuse et forme une coque qui contient en masse la substance splénique. Les vaisseaux qui se rendent à cette substance sont gros et nombreux; les nerfs aussi offrent de gros rameaux. Les usages de la rate sont inconnus. On présume qu'elle est préposée à des fonctions spéciales, liées à celles du système veineux abdominal. Il est certain que son volume n'est pas constamment le même; elle grossit et prend du développement après la digestion et pendant la vacuité de l'estomac; elle se dégorge, au contraire, et diminue pendant la digestion. lorsque le ventricule est dilaté, et qu'il y a

excitation particulière de la force gastrique. — Les maladies de la rate, peu connues chez l'homme, le sont encore moins chez les animaux, et, dans l'état d'entière négligence où les laisse encore l'art vétérinaire, on ne peut que désirer de voir les praticiens s'en occuper.

RATELIER. Voy. ÉCURIE.

RATION. s. f. Portion régulière de foin, paille et avoine, pris ensemble ou séparément, composant la nourriture au *sec* d'un cheval pendant vingt-quatre heures, et qui est plus particulièrement distribuée aux chevaux de troupe. En France, cette nourriture se borne aux substances sus-indiquées; rarement y ajoute-t-on du froment, du maïs, des féveroles, et plus rarement encore des racines, des fruits, des feuilles d'arbres, substances réservées aux ruminants. Ce n'est qu'en cas de nécessité, ou dans un but d'hygiène, que l'on donne du son, de l'orge, de l'épeautre, etc. Voy. ALIMENT. La ration du cheval doit être, en général, subordonnée à la taille, à l'âge de l'animal, au climat, à l'habitude et au genre de service. Il est des chevaux auxquels peu de nourriture suffit pour réparer leurs pertes et soutenir leurs forces; d'autres dépérissent quand on ne les nourrit pas abondamment. Un cheval de selle en bon état, que l'on veut maintenir en chair, n'a besoin ordinairement que de 5 1/2 à 4 kilog. de foin, 5 kilog. de paille, et 8 litres d'avoine. On donne à un cheval de carrosse de la taille de 4 mètr. 624 mill., et qui est soumis à un exercice continu, ni trop ni trop peu violent, de 4 1/2 à 6 kilog. de foin, de 4 1/2 à 5 kil. de paille, et 4 décalitre d'avoine. On en donne moins à un bidet. Un attelage qui fatigue a besoin de 15 kilog. de foin, d'autant de paille, et de 2 décalitres et 5 litres d'avoine. Les chevaux de manège, qui ne font qu'un exercice très-borné, demandent peu de nourriture. Sous l'influence du froid, il convient de nourrir un peu plus les chevaux. — Pour la ration à donner aux poulains, Voy. POULAIN. — A Paris, un cheval consomme ordinairement et journellement des aliments pour une valeur de 4 franc; savoir : 4 botte et demie de foin, 1 botte de paille, 2 doubles décalitres d'avoine, jarosse ou fèves.

Composition des rations pour les chevaux de troupes. Les réglemens militaires concernant la ration de ces chevaux, ont, de tout temps, varié d'après les différentes bases qui

ont tour à tour été prises pour fixer cette ration, et qui sont les différences d'armes, l'état de paix ou de guerre, les saisons, comme aussi les besoins momentanés des chevaux de remonte, ou de ceux épuisés par des fatigues ou des privations plus ou moins fortes. Quant à la différence d'armes, on s'est déterminé d'après le choix des chevaux de chacune, que l'on sait être fixé par la taille surtout : de là quatre classes de rations; celle de la grosse cavalerie, celle de l'artillerie et des dragons, celle de la cavalerie légère, et celle des chevaux destinés au service du tirage pour le matériel des armées. Pour l'état de paix, on a établi deux variantes principales, tantôt à cause des saisons d'été ou d'hiver, tantôt par rapport à l'état de station ou de route. Relativement à l'état de guerre, les réglemens ne comprennent qu'une seule désignation, par suite des variations qu'une infinité de causes impératives produisent si souvent. Ainsi, par rapport aux localités en état de siège, tout doit être subordonné au devoir d'assurer la prolongation de la défense. Des variations très-nombreuses, résultat évident d'un défaut de principes ou d'expérience, se font remarquer dans les principales compositions des rations antérieures à celles actuellement prescrites. En voici des preuves : Une même sorte de ration, commune à tous les chevaux, s'est composée tantôt de 10 livres de foin, tantôt de 15 et même de 18. La ration d'avoine a varié depuis un demi-boisseau jusqu'aux deux tiers et aux trois quarts. Celle de paille, de 4 à 10 et 15 livres. Dix-huit livres de foin, puis 15, puis 10, ont été données, pendant un certain temps, à la cavalerie légère des variations relatives. Il a été même essayé de supprimer le foin, la paille et l'avoine, pour nourrir les chevaux avec un mélange de luzerne, de trèfle et de paille, hachés et mêlés à un huitième de son et à autant d'avoine, le tout à la dose d'un boisseau; mais on se hâta, par suite de la mortalité et du dépérissement des chevaux, de renoncer à une innovation explicable seulement dans un temps de disette et de pénurie. Au tarif, plus régulièrement combiné de l'an X, modifié en 1807, succéda celui du 1^{er} juin 1818, modifié de nouveau par la circulaire ministérielle du 11 août 1826, et remplacé à son tour par celui du 18 juillet 1845. Outre les doses indiquées, d'autres conditions

sont à rechercher dans les rations. Ainsi, les bottes de foin de 5 à 6 kilogrammes au plus, ne doivent avoir que deux liens, et celles au-dessus, jusqu'à 7 kilogr., que trois. Le poids de chacun de ces liens doit être de 422 grammes, qui entrent dans le poids de la ration, s'ils sont de foin, ou de même qualité que la botte; ils ne comptent que pour moitié de leur poids, dans le cas où ils seraient en paille de froment; et on les défalque, lorsqu'ils se trouvent être en paille de seigle ou autre substance quelconque. La paille doit être de froment et réunir les qualités voulues. L'avoine et le son, déterminés d'abord en litres, sont fixés pour le poids, ainsi qu'il suit :

7 lit. d'avoine, ou 14 lit. de son.	5 kil. 0 hect.
7 1/2 —	45 — 5 — 2
8 —	46 — 5 — 4
8 1/2 —	47 — 5 — 6
9 —	48 — 5 — 8
10 —	20 — 4 — 0

Il est d'autres prescriptions réglementaires relatives à la composition des rations. A ce sujet, un rapport fait au ministre de la guerre traite spécialement du foin nouveau, de l'avoine nouvelle et des fourrages des prairies artificielles. Nous signalerons ce que ce rapport nous semble contenir de plus essentiel.

On croit généralement que le foin récolté récemment altère la santé des chevaux; aussi le règlement sur les subsistances militaires consacre-t-il le principe que, sauf les cas extraordinaires, le foin nouveau ne serait pas mis en distribution avant le 1^{er} septembre dans le Midi de la France, et avant le 1^{er} octobre dans le Nord. Mais l'obligation de livrer du foin ancien jusqu'à une époque déterminée rend quelquefois le service des fournisseurs difficile et donne lieu fréquemment à des fraudes devenues, pour ainsi dire, inévitables, attendu la rareté de ce fourrage dans certaines années. La Commission d'hygiène a entrepris de déterminer par des expériences si le foin nouveau exerce, en effet, une influence nuisible sur la santé des chevaux. Voici les résultats de ces expériences, tirés du rapport fait au ministre de la guerre, et consigné dans le *Recueil des mémoires et observations sur l'hygiène et la médecine vétérinaires militaires*... « Le foin nouveau, même comme nourriture exclusive donnée pendant deux mois, non-seulement n'a rien produit de

fâcheux, mais... il a semblé au contraire favorable à la santé des chevaux. » La Commission, tout en proposant au ministre de la guerre que des expériences sur une plus grande échelle soient exécutées dans différentes contrées de la France, ajoute : « Si ces nouvelles expériences confirmaient celles de la Commission d'hygiène, il y aurait lieu, dans l'intérêt de la cavalerie, de modifier l'art. 524 du règlement du 4^{er} septembre 1827, sur le service des subsistances militaires, qui proscrit l'usage du foin nouveau pendant deux mois après la récolte.

L'avoine nouvelle aussi est signalée comme ayant des effets malfaisants, à tel point que le règlement en défend l'usage pendant deux mois après la récolte. La Commission a cru utile de s'assurer positivement de l'exactitude de ces assertions. On s'est procuré de l'avoine qui venait d'être récoltée, et on l'a substituée à l'avoine ancienne dans la proportion réglementaire (5 kil. 2 hect.). L'emploi de cette avoine a été expérimenté pendant deux mois, sur quatre chevaux, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient; ces chevaux ont continué leur service d'une manière satisfaisante et sans jamais cesser de jouir d'une santé parfaite. Il serait à désirer que des expériences plus multipliées fussent faites; car si l'avoine nouvelle n'a pas les inconvénients qu'on lui attribue, il y aurait, dans beaucoup de circonstances, avantage pour les chevaux de l'armée et économie pour le trésor, l'avoine nouvelle étant toujours moins chère que celle de l'année précédente.

Les fourrages des prairies artificielles ont été expérimentés sur les chevaux d'un escadron tout entier. La Commission s'est d'abord assurée de la situation sanitaire de ces chevaux; elle a reconnu qu'ils étaient dans un assez mauvais état; qu'un grand nombre d'entre eux avaient les jambes engorgées, et que vingt étaient à l'infirmerie, affectés de diverses maladies, principalement de la morve et du farcin. Ces chevaux ont été individuellement examinés, afin de pouvoir comparer leur état présent avec celui où ils se trouveraient à la fin des expériences. L'escadron, se composant de quatre pelotons de force à peu près égale, présentait une division naturelle pour essayer simultanément quatre fourrages; savoir : 1^o le trèfle; 2^o le sainfoin; 3^o la luzerne; 4^o le regain de luzerne. Ces fourrages ont, en effet, été substitués au foin de la ration ré-

glementaire, c'est-à-dire à 4 kilogrammes par jour et par cheval; la ration de paille et celle d'avoine n'ont pas été modifiées. Trois mois après que l'escadron a été soumis à cette substitution, la Commission a unanimement reconnu, aussi bien que les officiers du corps, que tous les chevaux mis au nouveau régime ont éprouvé une amélioration notable dans leur santé, à tel point que de terne et piqué qu'il était, le poil est devenu lisse et brillant, que les jambes se sont dégorgées, que le nombre de malades a diminué de plus de moitié, et qu'enfin, sous le rapport sanitaire, l'escadron en expérience a éprouvé une transformation des plus avantageuses; il serait difficile de ne pas l'attribuer à l'usage des fourrages artificiels, car les chevaux des autres escadrons qui ont continué à recevoir le foin des prairies naturelles, et qui, par conséquent, n'ont pas participé à l'usage des prairies artificielles, sont restés dans le même état et ne présentent pas aujourd'hui l'heureuse amélioration dont nous venons de parler.

Pour s'assurer jusqu'à quel point l'alimentation exclusive par la luzerne, le sainfoin et le trèfle était susceptible de nourrir les chevaux, et aussi pour savoir si cette alimentation exclusive ne produisait pas des effets plus ou moins fâcheux, six chevaux ont été placés dans une écurie à part, et y ont été mis par deux, à l'usage exclusif, le premier couple, de la luzerne; le deuxième, du sainfoin; le troisième, du trèfle. Ces chevaux ont suivi ce régime exceptionnel pendant trois mois révolus; durant cet intervalle, ils ont fait le service des classes, quelquefois des manœuvres d'escadrons et de la voltige, et cependant ils ont acquis un embonpoint remarquable, sont devenus vigoureux, et tout a annoncé que leur nourriture, bien qu'exclusivement composée, pendant trois mois consécutifs, d'un seul fourrage, leur a été des plus favorables. Loin d'avoir éprouvé la moindre indisposition, ils ont constamment présenté les signes d'une santé prospère. Dans cette expérience curieuse, on a remarqué que les 42 kilogrammes de fourrage étaient une ration trop forte, puisque les chevaux en laissaient tous les jours plusieurs kilogrammes. Il y a tout lieu de croire qu'on n'aurait qu'à se louer de cette substitution; du moins, c'est ce qu'on est en droit de conclure des résultats déjà obtenus. Si des essais ultérieurs, faits sur une plus large

échelle, confirmaient les faits qui viennent d'être énoncés, ce serait d'un grand avantage pour la nourriture des chevaux de l'armée. En effet, les fourrages artificiels sont généralement moins chers que le foin; et s'il était vrai, comme les expériences semblent le prouver, que ces fourrages fussent comparativement plus nutritifs que le foin, occasion de tant de fraudes, l'administration de la guerre y trouverait profit, puisqu'elle pourrait diminuer la quantité de ces fourrages dans la ration; ou bien, si elle ne faisait point cette diminution, elle pourrait conserver la ration d'avoine telle qu'elle est aujourd'hui, et ne pas faire droit aux réclamations nombreuses qui signalent l'augmentation de cette denrée dans la ration réglementaire comme une mesure indispensable.

D'autres expériences sur le foin des prairies artificielles ont été faites dans 74 régiments et dépôts de remonte. Ces expériences ont formé quatre séries. Dans la première, on a recherché quelle était l'influence de la nourriture exclusive avec les feuilles ou avec les tiges du foin artificiel sur la santé et la vigueur des chevaux. Dans la deuxième série, on a nourri les chevaux exclusivement avec le foin artificiel, en substituant celui-ci au foin naturel, à la paille et à l'avoine, dans les proportions réglementaires. Dans la troisième série, on a recherché quelle était l'influence du foin artificiel substitué au foin naturel seulement, et la préférence qu'on devait accorder à telle ou telle espèce de fourrage artificiel. Enfin, dans la quatrième série, on a substitué à une portion de foin naturel, du foin artificiel. Cette substitution a eu lieu pour tous les chevaux d'un grand nombre de régiments et de dépôts de remonte, et sur plusieurs points de la France.

Les expériences faites, soit par la Commission d'hygiène, soit par 74 régiments et dépôts de remonte, sur les fourrages artificiels, ont donné pour résultat :

1^o Que les feuilles et les tiges du foin artificiel peuvent être données sans inconvénients, séparées les unes des autres, comme nourriture exclusive aux chevaux; que les feuilles, bien que contenant plus de principes nutritifs que les tiges, sont moins nourrissantes que celles-ci, parce qu'elles abandonnent moins de ces principes pendant l'acte de la digestion.

2° Que le foin artificiel, tiges et feuilles, peut être donné sans inconvénients *comme nourriture exclusive* aux chevaux, ce qui n'a pas lieu avec le foin des prairies naturelles; que les chevaux nourris avec du trèfle ou de la luzerne ont conservé leur embonpoint et leur vigueur, et que celle-ci a augmenté chez les chevaux nourris avec du sainfoin. Cependant cette alimentation a contribué au développement de l'abdomen, principalement chez les chevaux nourris avec du trèfle; ils ont bu davantage. Chez ceux qui sont nourris avec du sainfoin, ces changements ont été à peine sensibles.

3° Que le foin des prairies artificielles peut être substitué avec avantage au foin des prairies naturelles. Toutefois, les diverses plantes qui le composent doivent être classées ainsi qu'il suit, en raison de leur qualité nutritive : en 1^{re} ligne, le sainfoin; en 2^e, la luzerne et les regains de luzerne; en 3^e, le trèfle.

4° Le foin des prairies artificielles, introduit concurremment avec le foin des prairies naturelles, dans la nourriture des chevaux de l'armée, a généralement contribué à améliorer leur santé et à augmenter leur vigueur.

5° Qu'en variant la nourriture, la nouvelle alimentation excite l'appétit des chevaux, qui ne laissent plus de fourrages dans les râteliers, ainsi que cela avait lieu lorsqu'ils ne mangeaient que du foin des prairies naturelles.

Ce résultat aurait été sans doute plus prononcé si le foin artificiel avait été donné en plus grande quantité, et si, dans beaucoup de cas, son usage avait été plus longtemps continué. Trois régiments, sur 65, ont eu à se plaindre de son emploi, mais on ne doit en accuser que la mauvaise qualité du fourrage. En résumé, « nous pensons, dit la Commission d'hygiène, d'après les résultats obtenus et conformément aux demandes faites par un grand nombre de chefs de corps, qu'il ne peut qu'être avantageux à l'état sanitaire des chevaux, de porter cette quantité à moitié, non-seulement pour la luzerne et le sainfoin, mais encore pour le trèfle, et que dans les localités où le foin des prairies naturelles serait accidentellement de qualité inférieure, ou dans celles où ce foin est ordinairement médiocre, comme dans le département de l'Oise, de la Somme, du Nord, etc., il devrait être remplacé complètement, s'il était possible, par du foin

artificiel. Nous pensons également qu'il est préférable de recevoir les fourrages artificiels sans MÉLANGE, parce que ce mode permet d'apprécier plus sûrement la qualité des fourrages, et par conséquent d'éviter les fraudes.

Substitution de rations. Remplacement d'une denrée par une autre dans la composition des rations assignées aux chevaux de troupe. Les cas où la substitution peut avoir lieu sont, généralement, réglés d'avance par l'autorité administrative. Lorsqu'ils sont imposés par la force des choses, la régularisation doit en être faite dès que l'on peut. Il y a deux sortes de substitutions; tantôt l'on remplace l'une des denrées usitées par l'autre, tantôt les substances en usage sont remplacées par des substances inusitées. Dans le premier cas, on reçoit le double de paille à la place du foin, et la moitié en sus de foin à la place de la paille. Le foin nouveau ne doit pas être admis avant le mois d'octobre, et si l'on se trouve obligé, à cause de l'extrême rareté du vieux, d'en nourrir les chevaux, on n'en accepte que les cinq sixièmes. Au surplus, les substitutions en général ne peuvent jamais être de plus de moitié pour chaque espèce de denrées dont se forme la ration, excepté pour le son, lorsqu'il est demandé par les corps. Le son que l'on substitue à l'avoine est compté dans la proportion du double. Il doit être de froment. Pour la substitution du *vert*, quelle que soit la manière de l'administrer aux chevaux, le poids équivalant chaque ration de *sec* est de 40 kilogrammes. Les substances alimentaires non accoutumées que l'on emploie dans le cas de substitution sont, le plus souvent, le fourrage des prairies artificielles, ou des graines particulières. A cet égard, la législation est peu fixe et presque entièrement exceptionnelle. D'après l'instruction du 2 mars 1811, la luzerne et le sainfoin pourront remplacer le foin. Le trèfle ne peut, dans aucun cas, être donné seul, mais il doit être toujours mélangé à d'autres fourrages, dans la proportion d'un tiers au quart au plus. La même instruction admet aussi le mélange de l'avoine avec l'orge, la vesce, la gesse, la bisaille, les féveroles, les fèves, le maïs, l'épeautre, les pois, le seigle, mais jamais à plus de moitié. En ce qui concerne le fenugrec, le sarrasin, le chènevis, le froment, qui sont des semences échauffantes, on ne doit pas les faire entrer pour plus d'un sixième dans la ration. Des exceptions ont fait

quelquefois le sujet de décisions particulières ; telle est, par exemple, celle qui réglait que dans les 10^e, 27^e, 28^e, 29^e et 50^e divisions militaires on pouvait recevoir le maïs et l'épeautre comme denrée habituelle, mais seulement dans la proportion d'un quart du grain qui devait faire partie de la ration. Nous dirons aussi, qu'il est bon de se tenir au courant des conditions particulières que l'administration de la guerre admet, car la matière dont il est question ici est sujette à de nombreuses variations.

Dans ces derniers temps, un rapport a été fait au ministre de la guerre, par la Commission du casernement, sur la nouvelle composition de la ration réglementaire destinée à la nourriture des chevaux de troupe. Voici un extrait de ce rapport : « La qualité inférieure de certains fourrages, leurs substitutions mal entendues, les fraudes qui peuvent si facilement s'exercer pendant le mélange des foins, sont autant de causes qui viennent encore s'ajouter à celles qui paraissent être la conséquence des mauvaises conditions hygiéniques des quartiers de cavalerie. La Commission ayant d'abord reconnu que le foin est le seul fourrage qui soit l'objet de plaintes nombreuses et motivées, et que l'avoine et la paille n'en provoquent que rarement, a proposé à l'administration de la guerre une modification dans la composition des rations, modification qui consisterait à remplacer une certaine proportion de foin par une certaine proportion d'avoine ; voulant ainsi apporter dans l'alimentation du cheval une plus grande régularité, en la rendant la moins dépendante possible de la valeur nutritive du fourrage dont la qualité est la plus variable et souvent fort inférieure. Toute modification qui aurait eu pour base une augmentation dans la proportion de la paille a paru peu applicable à la Commission, par le fait de la rareté de plus en plus croissante de cette denrée. Après avoir consulté le Comité de cavalerie, la Commission du casernement a proposé : pour la cavalerie de réserve, de remplacer : foin, 5 kil. ; paille, 5 kil. ; avoine, 5 kil. 60, par : foin, 4 kil. ; paille, 5 kil. ; avoine, 4 kil. 20. Pour la cavalerie de ligne : foin, 4 kil. ; paille, 5 kil. ; avoine, 5 kil. 40, par : foin, 5 kil. ; paille, 5 kil. ; avoine 4 kil. Pour la cavalerie légère : foin, 4 kil. ; paille, 5 kil. ; avoine, 5 kil., par : foin, 5 kil. ; paille, 5 kil. ; avoine, 5 kil. 80.

Examinant ensuite les dispositions qui règlent les substitutions d'aliment, la Commission croit que les équivalents adoptés jusqu'à ce jour ne sont pas calculés sur la valeur nutritive réelle de chacune des denrées ; elle est d'avis, sans toutefois motiver son opinion, d'adopter les substitutions suivantes :

200 kil. de paille	remplacent	100 kil. de foin.
85	d'orge en farine . . .	100 d'avoine.
90	d'orge en grain . . .	100 d'avoine.
125	de son	100 d'avoine.

Le rapporteur de la Commission. M. Bous-singault, membre de l'Institut, commence par déclarer que les recherches arrêtées par la Commission lui eussent permis, dans cette circonstance, de s'appuyer d'une série d'expériences faites directement sur l'alimentation du cheval ; puis il ajoute : la détermination de la valeur nutritive des divers aliments végétaux a été, de la part des agriculteurs, l'objet de recherches nombreuses et variées, qui ont permis d'établir les quantités relatives ou équivalentes des différents fourrages propres à nourrir au même degré ces herbivores : d'un autre côté, les résultats de l'analyse chimique montrent que les fourrages considérés par les praticiens comme les plus nutritifs, sont le plus souvent ceux qui renferment dans leur organisation la plus forte proportion de principes azotés, analogues, si non identiques au *gluten*, au *caseum* et à l'*albumine*. Les équivalents nutritifs qui se déduisent de cette vue théorique s'accordent dans un assez grand nombre de cas avec les résultats fournis par l'observation. M. Bous-singault cherche ensuite à établir, en s'appuyant sur les faits pratiques les mieux observés et sur des recherches chimiques conduites avec soin, l'équivalent moyen des divers aliments qui concourent, dans le cas le plus général, à la nourriture du cheval.

FOIN.

L'analyse des foins de bonne qualité récoltés dans des localités différentes a présenté, à très-peu de chose près, la même valeur nutritive. Considérant le foin, avec les agriculteurs, comme l'aliment normal, son équivalent nutritif est représenté par 40.

PAILLE.

L'examen chimique fait sur de la paille de qualité supérieure, a donné pour son équiva-

lent 30. D'après les résultats différents obtenus par plusieurs agronomes, l'équivalent moyen de la paille, le foin étant représenté par 40, est de 33 1/2. — Les pailles d'avoine, de seigle et d'orge présentent des équivalents nutritifs qui peuvent se confondre avec l'équivalent de la paille de froment. — En adoptant l'équivalent moyen indiqué, on trouve que 33 1/2 de paille peuvent remplacer 40 de foin. Les variations remarquées dans les nombres donnés par les observateurs, sont dues en partie à l'état de siccité plus ou moins avancé des pailles sur lesquelles ils ont expérimenté. Examinées immédiatement après la récolte, il est des pailles qui contiennent jusqu'à 26 p. 100 d'humidité. Une autre circonstance, qui mérite d'autant plus d'être signalée, qu'une fois bien appréciée elle peut conduire à d'utiles applications, contribue à faire varier les qualités de la paille. C'est un fait bien connu que, dans les plantes parvenues à leur maturité, la partie la plus riche en azote, et partant la plus nutritive, c'est la semence; mais un fait qui l'est peut-être moins, c'est que des organes qui constituent l'ensemble d'un végétal, les plus azotés sont précisément ceux qui avoisinent les graines. D'après ce principe, il doit exister une grande différence dans la valeur nutritive des diverses parties de la paille de froment. Un examen attentif a fait reconnaître que la valeur nutritive de la partie supérieure de la paille est au moins égale à celle du foin de bonne qualité.

AVOINE.

Les diverses observations faites par des agronomes distingués relativement à l'avoine, donnent pour son équivalent moyen, comme devant remplacer 40 de foin, le nombre 6.

SON.

En analysant du son qui contenait 44 pour 100 d'eau normale, on a obtenu pour l'équivalent le nombre 5. Du son qui renfermait plus de 44 pour 100 d'eau, a donné 6 pour l'équivalent. L'équivalent moyen, déduit de ces données trop peu nombreuses, est de 7. On comprend que l'équivalent nutritif du son peut varier dans des limites assez larges, selon l'humidité, l'origine de la matière et le genre de mouture qui l'a produit. Un agronome admet que 40 de son peuvent remplacer 40 de foin..

ORGE EN GRAIN.

On a expérimenté sur de l'orge moulue; ce n'était pas de la farine; le produit de la mouture n'avait pas été bluté; ce mélange de farine et de son d'orge a donné 5 3/4 pour équivalent; de l'orge moulue d'Alsace a donné 7 1/4; de l'orge en grain, 6 1/2. Les divers équivalents de l'orge remplaçant 40 de foin, selon plusieurs agronomes, donnent pour équivalent moyen, 5 1/3, farine d'orge. Un seul essai fait sur la farine d'orge a indiqué pour équivalent le nombre 5. On ne possède encore aucune observation pratique sur la valeur nutritive de cette farine.

Les résultats de l'analyse chimique et les faits recueillis sur l'alimentation des herbivores, portent à admettre pour les fourrages employés à la nourriture du cheval les équivalents suivants :

	Paille.	33 1/2
Foin... 40, rem-	Avoine.	6
	Son.	7
	Orge.	5 1/3
	Farine d'orge. . . .	5
placé par		

A l'aide de ces équivalents, on a comparé les rations anciennement adoptées pour la nourriture des chevaux de troupes, avec celles qui sont proposées par la Commission du casernement. Pour faciliter cette comparaison, les rations anciennes et les rations proposées ont été ramenées à un fourrage unique, le foin, qu'on peut considérer comme l'aliment normal.

ANCIENNES RATIONS.

Cavalerie de réserve.	{ Foin... 5 k. =	Foin... 5 k. }	12k. 50
	{ Paille.. 5 =	Foin... 1 50 }	
	{ Avoine. 3 60 =	Foin... 6 }	
Cavalerie de ligne.	{ Foin... 4 =	Foin... 4 }	11 17
	{ Paille.. 5 =	Foin... 1 50 }	
	{ Avoine. 3 40 =	Foin... 5 67 }	
Cavalerie légère.	{ Foin... 4 =	Foin... 4 }	10 50
	{ Paille.. 5 =	Foin... 1 50 }	
	{ Avoine. 3 =	Foin... 5 }	

NOUVELLES RATIONS.

Cavalerie de réserve.	{ Foin... 4 k. =	Foin... 4 k. }	12k. 50
	{ Paille.. 5 =	Foin... 1 50 }	
	{ Avoine. 4 20 =	Foin... 7 }	
Cavalerie de ligne.	{ Foin... 3 =	Foin... 3 }	11 17
	{ Paille.. 5 =	Foin... 1 50 }	
	{ Avoine. 4 =	Foin... 6 67 }	
Cavalerie légère.	{ Foin... 3 =	Foin... 3 }	10 83
	{ Paille.. 5 =	Foin... 1 50 }	
	{ Avoine. 2 80 =	Foin... 6 33 }	

Le tableau précédent fait voir que les rations proposées par la Commission du casernement sont tout aussi nutritives que les anciennes rations; on reconnaît même que les chevaux

des troupes légères recevraient par cette modification dans la composition des rations, un excédant de fourrage représenté par 5 hectogr. de foin. En déterminant la nouvelle composition de rations, on a agi avec une connaissance complète des valeurs nutritives du foin et de la paille, puisque les équivalents relatifs pris pour base de l'utile modification proposée, s'accordent pour ces deux fourrages avec les nombres qui se déduisent de l'analyse chimique et des observations pratiques.

La Commission du casernement avait aussi proposé de modifier les substitutions d'aliments comme suit :

- 1° De remplacer 100 de foin par 100 de paille.
- 2° — 100 d'avoine par 90 d'orge en grain.
- 3° — 100 — par 85 de farine d'orge.
- 4° — 100 — par 125 de son.

Mais en déterminant les substitutions par les équivalents précédemment discutés, on a trouvé qu'il conviendrait :

- 1° De remplacer 100 de foin par 335 de paille.
- 2° — 100 d'avoine par 89 d'orge.
- 3° — 100 — par 85 de farine d'orge.
- 4° — 100 — par 117 de son.

La divergence entre ces deux propositions est surtout remarquable en ce qui concerne la paille substituée au foin. C'est le dernier chiffre qui semble devoir être adopté. En principe, lorsqu'il s'agit d'établir la composition de la ration alimentaire, les données nécessaires sont : d'un côté, la connaissance de la valeur nutritive des fourrages, et de l'autre leurs prix respectifs. Dans telle condition de marché, il sera avantageux de substituer l'avoine à la paille, au foin ; dans telle autre ce sera le contraire, prenant toujours en considération, dans l'établissement de la ration, le volume et la variété des aliments. Pour se guider, sous le point de vue économique, dans la composition des rations, il faut rechercher d'abord le rapport qui existe entre la valeur nutritive des fourrages et leur valeur en argent ; soit, par exemple, le prix moyen des fourrages à Paris.

100 kilog. d'avoine.....	18 f. 81 c.
100 — de foin.....	10 91
100 — de paille.....	5 45

Transformant, à l'aide des équivalents, ces fourrages en foin, on a :

100 kil. de foin = 100 kil. de foin,	coûtant,	10 f. 91 c.
100 — = 69 d'avoine,	—	11 50
100 — = 335 de paille,	—	18 26

Il est démontré, par cette réduction, que le fourrage le plus cher est la paille. On reconnaît aussi qu'il y aurait avantage à remplacer une partie de l'avoine par le foin, si le peu de différence entre les prix des équivalents de ces denrées ne faisait donner la préférence à la substitution inverse. D'autres genres de substitutions, que nous passons sous silence, ont été également proposés.

Les points principaux de ce rapport se résument ainsi :

1° La substitution de l'avoine au foin, dans le rapport et dans les limites fixés par la Commission du casernement, doit être favorable à la nourriture des chevaux de l'armée. 2° Si l'on peut, sans inconvénient pour la litière, remplacer 2 kilog. de paille par 4 kilog. de foin, la ration proposée par cette Commission pourrait être sensiblement améliorée. 3° Quant aux équivalents adoptés par la Commission du casernement pour régler les substitutions de la paille au foin, de l'orge et du son à l'avoine, on doit préférer les équivalents désignés dans ce rapport.

Des expériences directes ont été ordonnées par le ministre de la guerre, ensuite de ce travail, pour déterminer la valeur nutritive réelle des différents fourrages qui entrent dans la ration des chevaux, et il en est résulté ce qui suit :

L'avoine et la paille sont les aliments qui conviennent le mieux aux chevaux ; le foin est celui qui leur convient le moins. L'orge vient après l'avoine et la paille ; ensuite le seigle ; l'association de la paille avec l'une de ces céréales serait la meilleure combinaison alimentaire.

Les chevaux nourris avec de l'avoine exclusivement ont eu moins, leurs déjections ont été moins copieuses et leurs transpirations moins abondantes que chez les chevaux nourris au foin ou à la paille ; leur énergie a été supérieure.

On a remarqué d'ailleurs que les chevaux, auxquels il avait été donné le poids total de la ration réglementaire en avoine (12 kilogrammes 40), n'en mangeaient que les $\frac{2}{3}$ au maximum, et un peu plus de la moitié au minimum.

Les chevaux se rassasient plus tôt de l'avoine que du foin ou de la paille. Le poids de la ration distribuée étant de 12 kil., et donnant pour 18 jours un poids total de 206 kil., pen-

dant ces 18 jours, les chevaux ont consommé :

Avoine	}	4	125 kil.
		2	140
Paille	}	5	170
		4	165
Foin	}	4	190
		5	167

Il résulterait de ce qui précède, que l'avoine et la paille consommées en quantité moindre que le foin donneraient aux chevaux une meilleure condition et plus de vigueur.

Cette première donnée expérimentale devra nécessairement être prise en grande considération dans la détermination des aliments nutritifs, d'autant plus qu'elle ne concorde pas sur tous les points avec les déductions théoriques de l'analyse chimique.

Distribution des rations. Opération par laquelle les rations allouées par le tarif militaire sont délivrées aux ayants droit. L'administration militaire a dans son ressort, non-seulement tous les soins préparatoires, tels que les approvisionnements et les emmagasinevements, mais son domaine s'étend aussi à la surveillance de tout ce qui a rapport à la conservation des denrées. Elle est donc chargée d'assurer les bonnes qualités des objets de consommation. L'officier chargé d'assister à la distribution vérifie les quantités et les qualités qui sont dues, et accepte ou refuse cette distribution. A moins de conventions particulières, elle ne peut être rendue quand elle a été acceptée. En cas de difficulté pour l'acceptation, des experts sont nommés, et c'est ordinairement l'intendance militaire, sous la surveillance de laquelle ces détails sont spécialement placés, qui vérifie et décide les faits en contestation.

Consommation des rations. On comprend sous ce titre, la distribution à chaque animal de la portion d'aliments qui lui revient. Les soins qui s'y rapportent peuvent être considérés sous deux points de vue. Ce qui suit est extrait textuellement du *Cours d'équitation de Saumur (1850)*, que nous avons pris généralement pour guide en rédigeant cet article. « Le premier soin, le moins important, regarde l'ordre dans lequel doit être donnée au cheval telle ou telle portion de ses aliments. Le second comprend le rapport à établir entre la nourriture, le travail et le repos, afin d'en faire cadrer la répartition de la manière la

plus convenable au bien-être du cheval. Quant au premier de ces soins, le mieux est de s'en rapporter aux habitudes contractées par les animaux, habitudes qui deviennent une seconde nature. Il importe peu que l'avoine soit donnée avant ou après le boire ; que le foin ou la paille se précèdent ou se suivent ; si l'animal a été accoutumé à l'une ou à l'autre manière et dans les mêmes circonstances, c'est la règle qu'il faut observer, jusqu'à ce qu'il soit fait peu à peu au régime prescrit par les règlements militaires. Pour les cas les plus ordinaires, la ration de paille et celle de foin se donnent en trois fois dans les vingt-quatre heures, et l'avoine en deux. Les chevaux boivent deux fois aussi dans le même espace de temps, généralement avant qu'on leur donne l'avoine. L'habitude qu'ont certains peuples de ne donner que très-peu à boire aux chevaux, comme celle de les faire courir après avoir bu, ne paraît nullement préférable à ce qui vient d'être indiqué ; elle est même contraire aux principes. Cette manière convient sans doute aux Arabes, qui doivent accoutumer les chevaux à une privation qui est dans la nécessité de leur pays, mais que rien ne peut justifier hors des circonstances qui la font naître ; et quant à faire courir le cheval sur sa boisson, comme on le dit, il est impossible que ce soit un bien, et il suffit que cela puisse être nuisible en plusieurs circonstances pour en proscrire l'usage. Au reste, la cavalerie est exposée à se trouver dans des situations si variées, à recourir parfois à des moyens d'existence si divers et si imprévus, qu'il est impossible, et qu'il serait même dangereux de s'astreindre à une même manière de voir pour tous ces détails. La connaissance des lois générales de l'organisation et de la physiologie, l'appréciation de l'influence des corps et des substances qui ont action sur le cheval, la nature des aliments, la diversité des travaux, l'âge, les habitudes, les circonstances locales, les lois impérieuses de la nécessité, telles sont les bases diverses de toute prescription de régime ; car ceci n'est pas applicable seulement à la consommation des aliments, bien qu'elle soit une partie importante du régime, mais à l'ensemble des soins de conservation dont le cheval doit être l'objet. Sans approfondir les nombreuses questions que cette matière fait naître, il reste cependant quelques observations à faire ; mais seu-

lement comme jalons placés sur une route longue et variée. D'abord, pour ce qui regarde la consommation, elle ne devrait jamais être faite immédiatement avant de commencer le travail, quand il doit être très-acceléré, surtout; car l'animal ne vivant pas de ce qu'il mange, mais de ce qu'il digère, et ne digérant bien que ce que son estomac peut élaborer, jamais les forces n'en doivent être distraites lors de sa première action sur les aliments. Quelques exceptions favorables sont à faire pour des animaux jeunes ou qui sont doués de facultés digestives très-remarquables; mais ce sont des exceptions qui cessent d'en être à la première prédisposition malative. L'emploi des aliments nouvellement récoltés, dont on est trop souvent forcé de se servir pour la troupe, demande aussi des précautions; car leur saveur et leur odeur excitent les animaux à s'en rassasier avec une dangereuse voracité. S'il s'agit du foin, il faut, pour calmer l'appétit, donner la paille avant, et de préférence encore mélanger l'un et l'autre exactement pour qu'ils soient pris et mangés ensemble. Le soin seul que les chevaux se donnent souvent dans ce cas pour choisir le foin et laisser la paille, est déjà un bien obtenu, puisqu'ils mangent lentement et qu'ils mâchent leur nourriture. On peut encore tenir les fuseaux de râtelier très-rapprochés, ou bien, lorsqu'on est en route, avoir la précaution de serrer les liens des bottes, ou même de les remplacer par des cordes, pour que le fourrage ne soit pas mangé en trop grande quantité à la fois. Quant à l'avoine nouvelle, on peut en diminuer la ration de moitié et la remplacer par de l'orge ou du seigle (qu'on donne à manger séparément), avec l'attention, dans tous les cas, de bien faire étendre le grain dans la mangeoire, pour qu'il ne soit pas avalé trop précipitamment. On peut encore en offrir la ration à plusieurs reprises. Dans ces différentes circonstances, comme aussi lorsque les fourrages sont vieux, de mauvaise qualité, et qu'il n'est pas possible de les changer, c'est une sage précaution de les mouiller avec de l'eau salée, fût-ce même au détriment d'une partie de la ration. En général, les cavaliers, en pays ennemi, lorsque la nourriture est abondante et non rationnée, ont l'habitude, trop souvent funeste, de la donner à leurs chevaux à discrétion, les grains surtout, au risque, ainsi qu'ils l'apprennent

toujours trop tard par expérience, de les voir devenir fourbus sur le lieu même, ou étouffés par des aliments que leur quantité ou l'épuisement antérieur de l'animal, ou enfin la rapidité de sa course, transforment en véritable poison. Le besoin où l'on est de faire manger souvent aux chevaux des céréales coupées sur pied, demande encore la précaution de ne donner les épis qu'avec ménagement, parce qu'autrement il en résulterait de fréquentes fourbures, surtout lorsque ces plantes approchent de la maturité. Les cavaliers expérimentés savent même, dans ce cas, qu'il est préférable de ne laisser qu'une portion d'épis mêlée aux tiges. C'est surtout lorsque les chevaux ont été longtemps privés de nourriture, qu'on doit à cet égard redoubler d'attention. Il est encore des précautions indispensables à prendre en campagne, pour prévenir les accidents qui suivent les trop brusques changements de nourriture. Ainsi, en Espagne, où l'orge et la paille hachée remplacent le foin et l'avoine, il faut avoir attention, en commençant ce nouveau régime, de mêler avec la paille hachée une certaine quantité d'orge, et de mettre, après avoir fait boire les chevaux, un certain intervalle pour leur donner l'orge pure. En général, lorsque les ressources d'un pays obligent à l'emploi de substances alimentaires inusitées, il est prudent de s'assurer des habitudes locales pour l'administration de ces denrées, afin de s'y conformer pour les chevaux auxquels on est forcé de les faire consommer pour la première fois. »

RATIONNER. v. On le dit de l'aliment que l'on donne en des proportions déterminées; quelquefois moindres que celles qu'on administre ordinairement.

RAY-GRASS. s. m. Mot qui n'a pas dans tous les pays la même signification. Les Anglais donnent ce nom à toutes les graminées cultivées pour fourrages, et particulièrement à l'ivraie vivace et à l'avoine élevée. En France, on appelle *ray-grass d'Italie*, l'ivraie de ce dernier pays qui y a été introduite depuis peu de temps. Cette plante produit un bon et abondant fourrage pour les chevaux. Elle donne, sur un terrain frais qui paraît le mieux lui convenir, jusqu'à trois fortes coupes par année. « Dans une livraison des *Annales de Roville*, j'ai annoncé, dit M. de Dombasle, les espérances que me faisaient concevoir mes premiers essais sur la culture du ray-grass

d'Italie comme prairie artificielle à faucher. Dans une seconde année d'expérience, elles ont été complètement réalisées. La première année, n'ayant à ma disposition qu'une très-petite quantité de semence, je l'avais placée dans un terrain argileux et très-riche, mais l'année dernière, j'en ai ensemencé environ deux hectares d'un sol médiocre de la plaine de Roville, consistant dans quelques parties en gravier très-infertile. La semence a été faite à la fin d'août 1828, sur un seul labour, après une récolte de colza fumé. La terre, après le labour, a reçu un hersage énergique; on a semé sur ce hersage à raison de 40 kilogrammes de semence par hectare, et l'on a recouvert par un nouveau trait de herse. Dès le mois d'octobre, on aurait pu faucher toute la pièce, où le ray-grass, très-touffu, à lenilles larges et succulentes, avait en général une hauteur de 42 à 48 pouces; mais je n'ai pas voulu le faire, afin de lui assurer plus de force au printemps suivant, dans l'intention où j'étais de le récolter à graine, et aussi afin qu'il fût mieux préservé des rigueurs de l'hiver. Quoique cette saison ait été extrêmement rude dans notre pays, le ray-grass n'a paru nullement en souffrir; la végétation s'est manifestée avec vigueur dès les premiers jours du printemps; elle a constamment devancé celle de la luzerne, et le 5 mai le ray-grass, qui ne montrait pas encore ses épis, avait généralement une hauteur de 50 à 56 pouces, tandis que les plus belles luzernes n'en avaient que 20 à 24. Il est indubitable qu'à cette époque le ray-grass aurait donné, en foin sec, une récolte égale à la coupe de la plus belle prairie. Dans un petit carré je fis faucher, afin de m'en assurer; le produit en foin sec fut dans la proportion de 5,000 kilogrammes par hectare. Une sécheresse assez vive, qui survint vers la fin de mai, fit dépérir le ray-grass sur un sixième environ de la pièce, dont le sol se composait d'un gravier très-brûlant; mais les premières pluies le rétablirent promptement, et au total, il souffrit moins de cette sécheresse que les luzernes placées dans les sols analogues. Ce ray-grass fut coupé pour graine dès les premiers jours de juillet; il avait alors une hauteur de 3 à 4 pieds. La graine était fort abondante, mais j'en ai perdu une partie par l'effet des pluies continuelles qui ont régné pendant toute la première quinzaine de ce mois, et c'est avec beaucoup de peine qu'on

a pu sauver le reste, en faisant sécher la graine sur des toiles à la maison. Avec une saison semblable, il est bien certain que si le ray-grass eût été fauché pour vert ou pour foin au commencement de mai, on en obtiendrait encore aujourd'hui (20 juillet) une coupe aussi abondante, et probablement encore une troisième à l'automne, à moins d'une sécheresse excessive. Je ne connais aucune plante dont on puisse espérer une récolte de fourrage aussi abondante sur un sol de ce genre, et je persiste à croire que dans un terrain fertile et frais on pourrait toujours compter sur quatre bonnes coupes de cette plante. Jusqu'ici, j'ai toujours semé le ray-grass d'Italie seul et à l'automne; et je suis porté à croire que ce procédé est le plus convenable, parce que, lorsqu'on a observé la vigueur excessive avec laquelle cette plante végète, on conçoit que l'on devrait craindre qu'elle n'étouffât la récolte des céréales dans laquelle on la sèmerait. Si l'on voulait le tenter, on devrait du moins semer le ray-grass fort tard, lorsque la céréale a déjà tallé, et qu'elle est prête à développer ses tuyaux; on enterrerait alors la graine de ray-grass, soit par un très-léger binage ou hersage, soit par un coup de rouleau; et si le sol est meuble et le temps disposé à la pluie, le ray-grass lèverait probablement très-bien sans aucune de ces opérations qui ne sont pas sans inconvénient pour la céréale lorsqu'on les pratique trop tard, c'est-à-dire lorsqu'elle commence à pousser ses tuyaux. Il n'est pas douteux que le ray-grass semé ainsi ne donne déjà une bonne coupe de fourrage à l'automne de la même année. Si on le sème seul et en automne, il me paraît mieux placé après une récolte sarclée et fumée, si le sol n'est pas très-riche, qu'après une récolte de céréales. On peut très-bien le semer en mars, et l'on obtiendra certainement deux ou trois coupes dans la même année, selon la fertilité du terrain et la température de la saison. »

RAYON. s. m. En lat. *radius*. En géométrie, c'est le demi-diamètre d'un cercle. — En anatomie, on le dit de l'étendue d'un os servant à former un angle articulaire. *Rayon articulaire*. — En physique, on appelle *rayons lumineux*, les rayons que l'on suppose émanés du soleil, selon la théorie de Newton, et décomposables en rayons secondaires. Voy. LUMIÈRE.

RÉACTION. s. f. En lat. *reactio*. Action de la résistance en opposition avec la puissance ; mouvement en sens contraire de celui qui a été d'abord imprimé. — En physiologie et en pathologie, on appelle *réaction*, l'action organique qui, une fois développée par une cause quelconque, tend à repousser l'agent morbifique dont elle est l'effet, etc. Quelques auteurs appellent *réaction* l'action par laquelle un organe irrité réfléchit cette irritation sur un autre organe, qui est alors irrité sympathiquement. — En équitation, on entend par *réaction* la résistance opposée à la secousse ou au contre-coup que les mouvements du cheval font éprouver au corps du cavalier dans les allures vives, et surtout dans celle du trot. Les réactions sont *douces* ou *dures*, selon la construction du cheval ; elles sont généralement douces sur les chevaux en sellés ; plus ou moins dures sur ceux droit-jointés ou courts des reins. Ces derniers chevaux n'en sont pas moins d'un bon service, mais ils fatiguent beaucoup celui qui les monte ; dans ce cas, le cavalier doit chercher à ne pas se pencher en avant, car les mouvements ne l'y portent que trop. « L'homme, par le moyen de ses membres, agit sur le cheval, l'ébranle et le dirige ; le cheval, en déployant ses membres pour obéir, réagit sur l'homme, l'ébranle et le met en mouvement par l'effet du transport. » (DUPATY.)

RÉACTIONS DOUCES. Voy. RÉACTION.

RÉACTIONS DURES. Voy. RÉACTION.

RÉALGAR ou **RÉALGAL.** s. m. Sulfure d'arsenic qui se rencontre dans la nature, surtout au voisinage des volcans ; on le prépare aussi artificiellement. Il n'est guère employé en médecine ; on fait usage d'un autre sulfure d'arsenic nommé *orpiment*. Voy. ce mot.

RÉATTELER. v. Atteler de nouveau.

REBATER. v. Remettre le bât sur un âne, sur un mulet. — Il signifie aussi leur faire faire des bâts neufs.

REBOURS. adj. On le dit d'un cheval revêche, peu traitable, qui s'arrête, recule, se cabre, ou rue, malgré les corrections de celui qui le conduit. C'est l'un des défauts que l'on a le plus de difficulté à corriger, car le cheval qui se défend d'une manière aussi opiniâtre connaît bien les moyens de rigueur que le cavalier peut employer contre lui, mais il les brave, et sait tout ce qu'il doit faire pour fatiguer sa patience, l'effrayer ou s'en débar-

asser. Lorsqu'un cheval, étant organisé pour braver toute sorte de joug, a été monté par un cavalier sans expérience, ou a été exercé avant l'âge, il arrive promptement au dernier degré du vice dont nous parlons ; sa faiblesse y contribue pour moitié, et l'impéritie du cavalier pour le reste. Par une éducation graduée on prévient ce fâcheux résultat ; quand il s'est produit, on peut le corriger, dans un cheval passablement constitué, en maintenant celui-ci trois semaines ou un mois au travail en place. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL. Ce travail devra se faire dans un manège, afin que le cheval *rebours* ne soit aucunement distrait, et que le lien même aide son assujettissement.

à **REBOURS.** adv. Étriller, épousseter un cheval à *rebours*, c'est l'étriller, l'épousseter à contre-poil.

REBRIDER. v. Brider de nouveau. Voy. CHEVAL REBRIDÉ.

REBROUSSER. v. Se dit du poil. C'est le renverser en sens contraire à celui qu'il a pris naturellement ou artificiellement. *Rebrousser le poil*.

REBUTER UN CHEVAL. C'est exiger de lui plus qu'il ne peut faire, de manière qu'à la fin il devient insensible aux aides et aux châtimens. On voit souvent des chevaux rester immobiles et comme hébétés dans un exercice trop compliqué pour leur intelligence, ou dans des châtimens appliqués mal à propos et sans discernement. Un cavalier prévoyant et sage évite toujours ces excès.

RÉCALCITRANT. Voy. RÉTIFF.

RÉCALCITRER. v. Action d'un cheval *rétif*. Voy. ce mot.

RECHARGER. v. Charger de nouveau. *On avait chargé les mulets, il a fallu les recharger*.

RÉCHAUFFER UN CHEVAL. C'est se servir des aides pour rendre plus actif un cheval paresseux, froid, incertain, qui ralentit son allure ; c'est réveiller sa sensibilité pour le forcer à répondre à ce qu'on lui demande. On obtient cela par quelques attaques vigoureuses, au moyen desquelles on amène ensuite l'animal à obéir aux moindres pressions des jambes. Le cheval qui a besoin d'être continuellement *réchauffé* par les éperons est incapable du service de la selle.

RECHERCHER LA LONGE. Expression qui signifie presser le cheval en dehors autant que

la longe le permet, pour faire marcher au large ou en cercle dans le manège.

RECHERCHER UN CHEVAL. C'est l'animer, en multipliant les aides; c'est redoubler d'action sur lui; c'est solliciter par ces moyens une plus grande vivacité dans ses mouvements; c'est enfin le hâter dans une seule et même allure, on dans un air quelconque. On *recherche* un cheval dans le but de faire ressortir sa grâce et la gentillesse de ses mouvements. Souvent un cavalier peu habile *estrapasse* un cheval en croyant le *rechercher*.

RECHUTE. s. f. Du lat. *re*, itératif, et *cadere*, tomber, *morbi offensio*. Réapparition ou retour d'une maladie pendant ou peu de temps après la convalescence. Les causes les plus fréquentes des *rechutes* sont le retour trop hâtif au régime et aux travaux de l'état de santé, l'exposition aux intempéries de l'atmosphère, surtout dans les nuits froides et humides, l'influence d'un aliment insalubre, l'administration intempestive d'un médicament, etc. Les signes qui doivent faire craindre une rechute sont, chez les animaux, un état particulier intermédiaire entre la santé et la maladie, la fréquence du pouls, le défaut d'appétit, ou un appétit nullement en rapport avec les forces digestives, etc. La maladie ne se reproduit pas toujours absolument la même; souvent son caractère se modifie, elle se complique de l'affection d'autres organes que ceux préalablement atteints. La rechute, dans cette dernière circonstance, est bien plus redoutable. Du reste, le danger des rechutes est proportionné au genre des maladies, à leur siège, au temps qu'elles ont duré, à leur traitement, à la constitution et à l'âge des animaux. Les seuls moyens à employer pour prévenir les rechutes consistent à faire cesser complètement l'action des causes d'une maladie, à respecter la marche de la nature quand elle tend elle-même au rétablissement, à éviter d'entraver cette marche par l'usage inconsidéré des purgatifs, des excitants; à proportionner les aliments et les travaux de l'animal au rétablissement graduel de sa santé, enfin à éloigner toutes les influences qui pourraient agir d'une manière funeste sur sa santé déjà ébranlée.

RÉCIDIVE. s. f. Mot employé par quelques auteurs comme synonyme de *rechute*.

RÉCOLTE DES ÉCORCES. Les écorces indigènes dont on fait usage en hippiatrice doi-

vent être récoltées après la chute des feuilles. On les détache de dessus les branches en les divisant en lanières, ou en en formant des rouleaux, et on les fait sécher sous cette forme. On peut s'en servir aussi à l'état frais.

RÉCOLTE DES FEUILLES. Lorsqu'il faut recueillir les feuilles isolément des autres parties du végétal, on doit le faire avant la floraison, car autrement elles deviennent ligneuses et peu abondantes en suc. De ce nombre sont les *feuilles de mauve*, de *guimauve*, de *plantaïn vert*, de *belladone*, de *digitale*, etc. Dans le cas, au contraire, où les feuilles possèdent avec la fleur des principes de même nature (huiles essentielles), on doit récolter en même temps les feuilles et les fleurs (sommités fleuries), sans cependant trop attendre, car le principe dont il s'agit diminuerait. Pour le moment de la récolte, on choisira un temps sec et doux, deux ou trois heures après que le soleil est levé, en s'assurant toujours que la plante n'est pas recouverte d'humidité; on rejette les feuilles jaunâtres, piquées par les vers, étiolées ou malpropres, tout aussi bien que les sommités délleurées. On prépare les grandes feuilles en les étendant par couches peu épaisses sur des claies d'osier; les petites, en les réunissant en petits paquets qu'on dispose en forme de guirlandes. La dessiccation est plus prompte si on les expose au soleil. Quant aux sommités aromatiques, on les réunit en bottes légères et on les traite de la même manière; mais on ne les soumet jamais à l'action solaire. La *menthe poivrée* exige un soin particulier, qui consiste à sécher les sommités dans de petits sacs de papier, parce que l'action de la lumière en décolore les feuilles.

RÉCOLTE DES FLEURS. Cette récolte se fait au moment où les fleurs commencent à s'épanouir; les roses rouges sont même plus astringentes si on les cueille en boutons prêts à éclore. Pour sécher les fleurs on les place sur des feuilles de papier qu'on expose à l'ombre. On les conserve dans des bocaux. Les fleurs indigènes que l'on conserve sont celles des *roses rouges*, de *camomille*, de *guimauve*, de *tilleul*, d'*oranger*, d'*arnica*, etc.

RÉCOLTE DES GRAINES. Voy. **GRAINE**.

RÉCOLTE DES HERBES. Cette récolte se fait communément avant l'épanouissement des fleurs, mais après le développement complet des feuilles, le matin par un temps sec, dès que

la rosée est dissipée. La conservation de ces herbes exige des précautions. Les herbes chargées de sucs abondants sont étendues sur de la toile de chanvre dans un lieu exposé au soleil, ou dans une étuve dont la température, d'abord de 20 à 25 degrés, s'élève successivement jusqu'à 40. Afin que la dessiccation s'opère uniformément, on tourne et on retourne souvent les herbes. Celles qui contiennent moins de sucs n'ont pas besoin de tant de chaleur.

RÉCOLTE DES RACINES. Les racines dont on fait usage comme médicament appartiennent, en général, aux plantes bisannuelles et vivaces. La récolte des premières ne doit être faite que la seconde année, époque à laquelle elles ont acquis leur entier développement, et pendant l'automne, ou depuis la fin de septembre jusqu'au mois de novembre; les racines des *végétaux vivaces* doivent être récoltées après la chute des feuilles et lorsque les plantes sont encore jeunes et vigoureuses; cependant, beaucoup de ces racines peuvent être employées fraîches pendant la belle saison; les racines de guimauve, de mauve, de persil, de gentiane, d'angélique et d'ellébore, sont de ce nombre, et il en est même qui ne possèdent des propriétés médicinales que pendant leur fraîcheur. Pour conserver les racines, on leur fait subir quelques préparations; ainsi, on les place dans des baquets ou dans des vases remplis d'eau froide, et on les agite avec une main ou avec une pelle, puis on les prend une à une, on les monde des radicules, des écailles, des feuilles qui y seraient encore attachées; on les coupe par morceaux si elles sont grosses, longues et charnues; enfin, on les fait sécher, étendues sur des claies d'osier, ou disposées en guirlandes.

RECOMMENCER UN CHEVAL. C'est le remettre aux premières leçons qu'il a oubliées, ou bien, ayant précipité son instruction, c'est revenir au point de départ et observer une gradation, sans laquelle les idées du cheval sont toujours confuses, et l'éducation factice et imparfaite. Il arrive que des chevaux oublient ce qu'on leur a appris, pour avoir été menés par un cavalier inhabile. Dans ce cas, il est facile de remettre ces chevaux au point où ils étaient, en reprenant leur éducation aux deux tiers ou aux trois quarts, et en leur donnant de nouveau une bonne position.

RÉCOMPENSER UN CHEVAL. Un morceau

de sucre, une poignée d'avoine, sont ordinairement la récompense de la docilité, de l'obéissance du cheval qu'on exerce aux différents airs de manège, indépendamment des caresses et des distinctions, auxquelles tous les chevaux paraissent sensibles. Voy. **CARRESSES, DISTINCTIONS.**

RECOUPE. Voy. *Son*, à l'article **FOURRAGE.**

RECOUPETTE. Voy. *Son*, à l'article **FOURRAGE.**

RÉCRÈMENT. s. m. En latin *recrementum*. Humeur qui est reportée à un organe au moyen de l'absorption, après avoir été séparée du sang par ce même organe.

RÉCRÈMENTEUX, EUSE. RÉCRÈMENTITIEL, ELLE. adj. En latin *recrementitius*. On le dit de certaines humeurs. *Humeurs récrementitiales.* Voy. **RÉCRÈMENT.**

RÉCRÈMENTO-EXCRÈMENTITIEL. adj. Se dit des humeurs sécrétées et reportées en partie dans le sang par voie d'absorption, et en partie excrétées. Telles sont la salive, la bile, etc.

RECRU, UE. adj. Se dit d'un cheval tellement harassé, excédé de fatigue, qu'il ne peut plus marcher. *Cheval las et recru; jument lasse et recrue.* Ce terme a vieilli.

RECRUESCENCE. s. f. En latin *recrudescencia*, de *re*, itératif, et de *crudescere*, s'irriter. Accroissement dans l'intensité d'une maladie, après qu'elle s'est améliorée plus ou moins sensiblement, et que ses principaux symptômes ont montré une rémission plus ou moins prolongée.

RECTANGLE. s. m. (Géom.) Figure rectiligne de quatre côtés, ou parallélogramme dont les côtés sont inégaux, mais qui a tous ses angles droits.

RECTUM. s. m. Mot latin transporté en français, et qui signifie droit; en grec *archos*. Dernière portion du tube intestinal. Voy. **INTESTIN.**

RECUlade. s. f. Action d'une voiture qui recule. Les *reculades* sont dangereuses pour les voitures et pour les gens de pied.

RECULEMENT. s. m. Partie du harnais du cheval de carrosse et de charrette. Le *reculement* est une grande bande de cuir qui passe derrière les fesses du cheval, et dont les deux bouts sont fixés à une boucle carrée nommée *boucleteau*, qui se trouve dans un cuir replié. Plusieurs courroies, passant sur la croupe et appelées *barres de fesse*, soutiennent le recu-

lement, attaché au brancard par des bandes dites *courroies de reculement*. Cet appareil, indispensable quand le cheval descend, lie l'arrière-main du cheval de charrette au limon, et celui du cheval de carrosse à la flèche. Voy. HARNAIS.

RECULER. v. Action par laquelle le cheval se déplace dans un ordre inverse à celui des mouvements progressifs. Cette action est une des plus pénibles pour lui ; aussi les chevaux reculent-ils rarement livrés à eux-mêmes dans les pâturages. Pour *reculer*, l'animal porte la tête en arrière, rejette le poids du corps sur les membres postérieurs, qui, se trouvant dès lors très-surchargés, sont forcés de se porter alternativement en arrière, tant pour se soulager eux-mêmes que pour venir au secours de la masse dont la chute, sans ce secours, serait imminente. De leur côté, les membres antérieurs, obliquement placés d'arrière en avant, agissent avec énergie pour faire rebouter le corps en arrière, et se déplacent aussi alternativement afin de faire continuer le mouvement rétrograde. Les difficultés du reculer sont en raison du plus ou moins de flexibilité des jarrets et des reins. C'est pour cela que les chevaux crochus, dont les jarrets sont larges et bien évidés, constituent d'excellents *limoniers*, et résistent avantagement à la charge de la voiture dans les descentes. Le reculer joue un grand rôle dans l'éducation du cheval ; il est indispensable pour l'équitation civile autant que pour les chevaux de troupes et le cheval de trait. Il est le seul moyen pour assouplir les reins du cheval, et sans le liant de cette partie, les changements de direction ou d'allure seront toujours difficiles et parfois impossibles. Son utilité consiste également à faciliter l'action du *rendre*, par l'assouplissement de la tête, de l'encolure et des extrémités postérieures ; à donner du liant aux ressorts musculaires, tout en développant leur force ; enfin, à rendre l'animal *léger à la main*, à ajouter de la grâce et de la précision à ses mouvements naturels, à amener un jeune cheval au degré de perfection qui caractérise un cheval *bien mis*. Plus le cheval reculera facilement, plus il se portera aisément en avant, puisqu'alors les forces de l'avant et de l'arrière-main se prêteront un mutuel secours. Le reculer, dit un auteur, diffère essentiellement de cette mauvaise impulsion rétrograde, qui porte le cheval en ar-

rière avec la croupe contractée et l'encolure tendue ; ceci est de l'*acculement*. Nous avons dit que le reculer est naturellement pénible pour le cheval ; on ne sera donc pas étonné, les premières fois, de voir l'animal chercher à s'y soustraire, et sa résistance deviendra encore plus grande, si quelque défectuosité de construction se rencontre pour augmenter sa répugnance à exécuter ce mouvement. Pour obtenir le reculer, on doit, comme première condition, conserver le cheval dans la main, c'est-à-dire souple, léger du devant, d'aplomb, équilibré dans toutes ses parties. Cette disposition lui permettra de donner aisément à ses extrémités antérieures et postérieures une mobilité et une élévation égales. On ne commencera le mouvement qu'après s'être assuré que les hanches sont sur la même ligne que les épaules. On est généralement d'accord sur la nécessité de préparer le cheval avant de le faire reculer ; mais, quant aux moyens qui doivent l'y déterminer, les auteurs ne sont pas tous du même avis. L'un d'eux s'exprime de la manière suivante : « Si le cheval refusait de reculer, le cavalier qui est à pied aiderait celui qui est à cheval, en touchant de petits coups de gaule sur le poitrail et les genoux ; dans le même moment, on doit faire agir les rênes. On peut aussi, pour faciliter le mouvement, faire sentir successivement l'effet de chaque rêne, jusqu'à ce que le cheval recule ; le mouvement des rênes s'exécute légèrement, pour ne pas abîmer les barres. » Un autre formule en ces termes la règle à suivre à cet égard : « Le cavalier agira en arrondissant le poignet (vers le nombril), ce qui raccourcira les rênes ; les jambes se tiendront prêtes à faire rendre au cheval les reins, ou bien à assouplir l'encolure, si le cheval voulait s'opposer à maintenir le train de derrière dans la pose rectangulaire. » Un troisième s'exprime différemment. « Le cavalier, dit-il, approchera lentement les jambes, pour que l'action qu'elles communiquent à l'arrière-main fasse quitter le sol à l'une des jambes postérieures, et que le corps ne cède qu'après l'encolure. C'est alors que la pression immédiate du mors, forçant le cheval à reprendre son équilibre en arrière, produira le premier temps du reculer. Dès que le cheval obéira, le cavalier rendra immédiatement la main pour récompenser l'animal et ne pas forcer le jeu de sa partie antérieure ; si la croupe se déplaçait, il la ramènerait à l'aide

de la jambe, employant au besoin la rêne de bride du même côté. » On voit tout de suite quelle est la principale différence qui existe entre les trois auteurs que nous venons de citer. Le premier se contente de tirer sur les rênes de la bride ; le second vient au secours de cette action par celle des jambes ; enfin, le dernier emploie aussi l'action des jambes, mais en lui faisant précéder celle de la main. Les opinions se partagent de même sur le temps qu'il faut choisir, dans le cours de l'éducation du cheval, pour lui apprendre le reculer. Dans certaines écoles, on termine son éducation par ce travail ; dans d'autres, on attend qu'elle soit à moitié pour le commencer ; chez quelques écuyers, au contraire, on y soumet le cheval dès ses premiers exercices. Il nous paraît incontestable que, puisque la leçon du reculer a tant d'influence sur le progrès de l'instruction du cheval, on devra la retarder le moins possible, tout en ayant égard de ne pas trop le brusquer. On se contentera, les premières fois, d'un pas ou deux en arrière, suivis d'un effet d'ensemble, augmentant en proportion de ce que l'on gagne sur les obstacles qu'on a vaincus, jusqu'à ce que l'animal n'éprouve pas plus de difficulté pour cette marche rétrograde que pour la marche en avant. D'après le Cours de Saumur, on apprend au jeune cheval le reculer à sa *première leçon*. Il est sellé, en bridon, avec le caveçon, et non monté. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL. Le sous-écuyer qui tient la longe du caveçon la laisse d'abord sans effet ; se plaçant en face du cheval, il saisit de chaque main une rêne du bridon, et, portant les deux bras en avant, il fait agir le mors de manière à faire reculer le cheval. S'il s'y refuse, il place les deux rênes du bridon dans la même main, qui les fait agir comme on vient de le dire, tandis que l'autre main donne avec la longe de légères secousses du caveçon, ou bien touche doucement avec la gaulé sur les jambes de devant, suivant que l'un ou l'autre de ces moyens paraît nécessaire. Il faut beaucoup de douceur et de patience dans les commencements, ne faire reculer que fort peu, très-doucement et sans s'inquiéter, pour le moment, si le cheval recule droit ; le caresser dès qu'il a obéi, et le renvoyer à l'écurie. Dans la seconde partie de cette même leçon, le cheval est monté et soumis aux mouvements indiqués à l'article *instruction du cavalier*, 2^e leçon, nos 50 et 40. L'ac-

tion de *scier du bridon* peut être employée avec avantage, en la proportionnant à la sensibilité du cheval. On a plus de difficulté à faire concevoir aux jeunes chevaux ce qu'on leur demande ici que pour leur faire exécuter l'arrêt ; on doit par conséquent se conduire encore avec plus de réserve. Le reculer se fera à la fin du travail, avant de faire mettre pied à terre, afin que le renvoi à l'écurie soit pour le cheval une récompense de son obéissance. Si en voulant le faire reculer, il refuse d'obéir, on reviendra aux moyens indiqués plus haut ; mais avec d'autant plus de ménagements que le cheval est monté. On se bornera, les premières fois, à lui faire faire un pas en arrière ; peu à peu on obtiendra davantage, au lieu que si une fois le cheval se défendait, il deviendrait peut-être très-difficile de réussir. Il ne faut pas non plus exiger que le cheval recule droit, avant qu'il soit devenu plus souple, plus fort et plus obéissant. Certains chevaux éprouvent tant de difficulté à reculer, qu'ils se cabrent lorsqu'on veut les y contraindre. Les poignets doivent alors agir avec beaucoup de modération et de justesse, et l'on doit souvent arrêter. D'autres chevaux, au moindre avertissement du bridon, reculent avec précipitation et beaucoup plus qu'on ne veut. Pour les corriger, il faut, après les avoir fait reculer, les reporter en avant, d'abord plus qu'ils n'ont reculé, et diminuer ce mouvement à mesure qu'ils se corrigent. Pour l'exécution du reculer, le cheval étant bridé, Voy. même article cité plus haut, 4^e leçon. Malgré ce renvoi, nous développerons ici les principes expliqués au mouvement dont il s'agit de la part du cavalier. La position de la main de la bride pour le reculer est la même que pour l'arrêt, en sorte que pour y accoutumer un cheval facilement, il faut, après l'avoir arrêté, retenir la bride, les ongles en l'air, comme si l'on voulait marquer un nouvel arrêt ; et lorsqu'il obéit, c'est-à-dire lorsqu'il recule d'un ou deux pas, lui rendre la main pour soulager les barres ; autrement une pression trop prolongée les rendrait insensibles, et, au lieu de reculer, l'animal forcerait la main ou ferait une *pointe*. Dès qu'un cheval est difficile à reculer de quelques pas, on doit le *flatter*, tout en le tenant un peu sujet de la main, comme si l'on voulait le faire reculer de nouveau ; et, lorsqu'on sent qu'il baisse les haunches pour se préparer à reculer, on l'arrête et

on le caresse encore pour cette action par laquelle il témoigne qu'il reculera bientôt au gré du cavalier. En reculant, le cheval doit aller droit, sans se traverser, en pliant également les deux hanches sous lui. A chaque pas qu'il fait en arrière, on doit le tenir prêt à avancer de nouveau. Reculer vite est un défaut, car en précipitant ses forces en arrière, le cheval pourrait s'acculer et même faire une pointe, au risque de se renverser, surtout s'il est faible des reins. Quand un cheval s'obstine à ne vouloir point reculer, ce qui arrive à presque tous les chevaux qui n'ont point encore appris cet exercice, on peut, comme nous l'avons dit précédemment, lui toucher les genoux avec la gaulle ou faire exécuter cette action par une personne à pied pour les lui faire plier. Pendant ce temps-là, le cavalier tire à lui la main de la bride, et dès que l'animal obéit en faisant un pas en arrière, on le flatte, on le caresse, pour lui faire comprendre qu'il a fait ce qu'on lui demandait. La conformation du cheval ne lui permet pas de bien exécuter l'action de reculer, et on ne doit la lui demander que lorsqu'il commence à s'assouplir et à obéir à l'arrêt, parce que les épaules étant libres on a plus de facilité pour tirer le devant à soi, que si elles étaient engourdis; et, comme cette action cause de la douleur aux reins et aux jarrets, on doit en user modérément, surtout en commençant. Après le reculer, on doit avoir le soin de tirer doucement la tête du cheval en dedans et de faire jouer le mors dans la bouche; cette action, qui plaît au cheval, l'accoutume encore à plier de côté. — Les chevaux ensellés, et ceux dont les reins sont longs, reculent plus difficilement que les autres, et même se défendent. Les chevaux *immobiles* ne reculent pas.

On dit avoir vu à Stockholm, un cheval qui reculait au galop.

RÉDHIBITION. s. f. En lat. *redhibitio*. Action pour faire casser la vente d'une chose défectueuse. Voy. VICES RÉDHIBITOIRES.

RÉDHIBITOIRE. adj. En lat. *redhibitorius*, qui peut opérer la rédhhibition. *Cas rédhibitoire*. Voy. VICES RÉDHIBITOIRES.

REDOMPTER ou **REDOMTER.** C'est assujettir de nouveau le cheval qu'on avait réduit, et qui se montre rebelle. Voy. DOMPTER.

REDOUBLEMENT. s. m. En lat. *duplicatio*. Accroissement d'intensité d'un état morbide, ou de quelqu'un de ses symptômes. Ce mot

est souvent employé à l'occasion d'une maladie aiguë affectant un type continu.

REDOUBLER L'ESTRAPADE. Voy. ESTRAPADE.

REDRESSER LES OREILLES. Voy. OREILLE, 2^e art.

RÉDUCTION. s. f. En lat. *reductio*, *repositio*, *restitutio*; du verbe *reducere*, ramener. Action de rétablir dans leur situation normale les organes qui en ont été dérangés par une cause quelconque. On opère la réduction sur des parties dures, comme dans les cas de fracture et de luxation, et sur des parties molles, comme dans le cas de hernie.

RÉDUIRE UN CHEVAL. C'est le dompter. Voy. ce mot.

REFAIRE LE CHEMIN. C'est, dans une course ou un défi, avoir atteint le but, tourné la borne, et revenir par la même ligne qui a été parcourue pour y arriver.

REFAIRE UN CHEVAL. C'est rétablir celui qui est fatigué ou qui sort de maladie. Le repos est, dans tous les cas, le meilleur remède. *On met un jeune cheval au vert pour le refaire.*

REFAIT. adj. En lat. *reparatus*. On le dit d'un cheval maigre et usé qu'un maquignon est parvenu à engraisser artificiellement pour le vendre; ou de celui auquel il a pallié quelque défaut qui ne doit pas manquer de réparer; ou bien de celui qu'il a rétabli depuis peu et qu'il a laissé reposer quelque temps d'une maladie grave qui l'a nécessairement affaibli. — Un cheval *contre-marqué*, sur l'âge duquel le vendeur a trompé, est de même un cheval *refait*.

REFERRER. v. Remettre des fers; ferrer de nouveau avec les mêmes fers. *Ce cheval est déferré, il faut le referrer.*

RÉFLEXION. s. f. En lat. *reflexio*, de *retrò*, en arrière, et *flectere*, tourner. En physique, on appelle ainsi la déviation qu'éprouvent les rayons lumineux lorsqu'ils rencontrent des surfaces opaques et polies qui les reçoivent; et l'on nomme *réfraction*, la déviation que ces mêmes rayons éprouvent en rencontrant les corps transparents. Lorsqu'un rayon lumineux tombe sur une surface opaque et polie, il se réfléchit, il retourne vers le milieu qu'il vient de traverser, et l'*angle d'incidence*, c'est-à-dire l'angle formé par la première direction du rayon lumineux avec la surface sur laquelle il se réfléchit, est égal à l'*angle de réflexion*, c'est-à-dire à l'angle formé par la

nouvelle direction du rayon avec cette même surface. Une surface concave ou convexe n'apporte aucun changement à ce que nous venons de dire : on doit se représenter alors chaque rayon comme se réfléchissant sur le plan tangent à la surface courbe au point d'incidence.—Voyons maintenant les lois générales de la réfraction. Lorsqu'un rayon lumineux tombe sur la surface d'un milieu transparent, il continue sa route en ligne droite, il le traverse sans changer de direction ; mais s'il arrive obliquement sur cette surface, il se dévie de sa direction primitive, il se *réfracte*, il semble s'être fixé au point où il touche et qu'on nomme point d'incidence. En entrant dans un milieu plus dense que celui d'où il sort, il se rapproche de la perpendiculaire ; dans un milieu moins dense, il s'éloigne au contraire de cette perpendiculaire. Cet écartement ou ce rapprochement de la perpendiculaire est proportionnel à la densité relative de ces milieux, et leur nature chimique y contribue aussi un peu. La forme convexe ou concave des surfaces transparentes influe également sur la marche de la lumière qui les traverse ; la déviation que, dans ce cas, éprouvent les rayons, est d'autant plus forte que la courbure de la surface est plus grande.

RÉFORME DE CHEVAUX. Les chevaux de cavalerie reconnus impropres à continuer le service, sont *réformés* et remplacés par des chevaux *neufs*. Dans les régiments, la valeur réelle des chevaux ne doit pas être calculée seulement en raison du produit matériel de leurs travaux, mais on doit avoir égard à l'utilité qu'on peut encore en retirer pour l'instruction. Beaucoup de chevaux que celle-ci permet d'utiliser seraient tout à fait impropres au travail de l'escadron, à celui des routes et surtout aux fatigues de la guerre. On doit aussi retenir le plus longtemps possible les chevaux qui, par des dispositions particulières et la manière dont on a pu les dresser, offrent une valeur d'utilité supérieure à toute valeur vénale. A part ces cas, il faut remplacer tout cheval impropre au service de guerre. Sans compter ce qu'il peut y avoir de favorable à l'encouragement de la reproduction et de l'amélioration de l'espèce chevaline en ne conservant pas dans les corps des chevaux trop inférieurs, un intérêt bien plus facile à saisir se rattache à cet objet ; c'est d'avoir une bonne cavalerie, en favorisant ou, pour mieux dire,

en faisant naître, parmi les hommes appelés à servir dans cette arme, le goût du cheval. Il ne peut en exister avec des chevaux désagréables, défectueux et même dangereux. — Les causes de *réforme* sont *naturelles* ou *accidentelles*. L'âge et l'usure forment les premières ; les autres sont dues à des *maladies*, à des *tares*, à des *blessures*, à des *vices*, ou à des *méchancetés* qui trop souvent se remarquent chez certains animaux dont l'instruction a été mal dirigée, ou que l'on a maltraités et brutalisés pendant leur service. L'âge ayant des périodes très-variables, on ne saurait déterminer celui auquel un cheval doit être réformé. Dans les régiments bien tenus on voit communément des chevaux se conserver très-vieux. Le maintien de la santé, une vigueur suffisante pour résister aux travaux, et surtout la sûreté de la marche, sont, en général, les causes qui font prolonger le service militaire de ces chevaux. A ces dispositions se joint quelquefois un sentiment d'attachement, que l'on ne saurait trop encourager lorsqu'il n'entraîne pas à des abus, sentiment qui porte à aimer les chevaux et à leur prodiguer des soins assidus à cause des longs services par lesquels ils se recommandent. Considérée dans ses effets sur l'ensemble des moyens locomoteurs du cheval, l'usure n'est pas une cause fréquente de réforme dans les corps, car la nature des travaux des chevaux de troupe pendant la paix les y expose moins que ceux de luxe, de chasse, etc., et particulièrement ceux qui travaillent habituellement sur le pavé. Les maladies devenues chroniques qui déterminent dans les fonctions des changements assez graves pour nuire à la vigueur du cheval, sont une cause de réforme. Ces altérations fonctionnelles se voient particulièrement à la suite de campagnes pénibles, où les chevaux mal nourris, mal soignés, après des fatigues excessives, sont réduits à un état de maigreur et de marasme qui laisse peu d'espoir d'un avenir meilleur. Parmi le nombre des affections les plus essentielles, il faut ranger, en outre, les luxations, les entorses, suivies de soudures ou ankyloses ; les vieux écarts, ceux surtout dans lesquels la claudication s'accroît par le travail. Après elles viennent l'altération ou la destruction du *ligament cervical*, le *trombus*, la *surdité complète*, la *cécité*, les *vieilles courbatures* dans des chevaux qui ont peu de valeur du reste, la *pousse outrée*, les affections graves

avec altération des organes de l'abdomen qui, en diminuant l'activité des forces digestives, rendent les chevaux de peu d'utilité pour les corps; les affections du *pied* , les *eaux aux jambes* , vieilles et invétérées. Également, dans les cas indiqués ci-après en parlant des tares : les *maladies nerveuses* , lorsque les accès sont assez fréquents pour faire craindre soit des accidents pour le cavalier, soit un traitement coûteux et dont la guérison est incertaine; enfin les *maladies contagieuses* . Celles-ci, outre la réforme, entraînent l'abattage immédiat des animaux qui en sont affectés. Les *tares* susceptibles de faire prononcer la réforme sont toutes celles qui portent obstacle à la liberté des mouvements et diminuent la durée ou la sûreté de la marche; telles sont les *exostoses* qui produisent la claudication, la perte des *aplombs* , les maladies parvenues à l'état chronique dont il a été déjà parlé; les conformations défectueuses de la *corne* , qui exigent des ferrures méthodiques, difficiles à employer dans les garnisons et presque impossibles en campagne. Les *blessures* peuvent, dans un grand nombre de cas, faire réformer les chevaux. L'incertitude d'une guérison complète et d'une aptitude suffisante au travail après guérison, l'abondance ou la disette de chevaux de remplacement, sont ordinairement les causes déterminantes. Dans de semblables cas, parmi les chevaux blessés, malades ou fatigués, on doit conserver et utiliser, autant que possible, les vieux plutôt que les jeunes, et surtout ceux acclimatés et faits aux habitudes du pays. Les chevaux *rétifs* , *méchants* , ceux qui sont devenus dangereux à l'homme et aux autres chevaux, doivent être expulsés des régiments. Parmi ceux de cette classe sur lesquels la prudence et l'instruction cependant n'auraient produit aucun effet, on doit compter les juments que les fureurs utérines dominent au dernier point et qui s'irritent même des soins qu'on a pour elles. On en a vu qui étaient devenues si dangereuses par suite de cet état, que l'on a été obligé de les abattre à coups de fusil. Les chevaux de réforme sont abattus ou vendus. Ils sont abattus, lorsqu'ils se trouvent atteints de maladies contagieuses incurables, telles que la *morve* , par exemple, ou lorsqu'il y a blessure, fracture ou tout autre accident jugé incurable par les vétérinaires. Dans tous les autres cas, les chevaux réformés sont ven-

dus à l'encan par les soins de l'administration des domaines, qui, dans l'intérêt de la sécurité publique, est tenue de prévenir les acquéreurs toutes les fois qu'un cheval vendu est atteint d'un vice qui le rend dangereux, ou de quelque maladie périodique, telle que l' *épilepsie* , l' *immobilité* , etc., qui, étant ignorés, peuvent donner lieu à de graves accidents. Conformément aux ordonnances militaires, on fend une oreille aux chevaux de réforme, afin de les reconnaître; mais cette précaution est à peu près inutile, puisque l'acquéreur peut facilement faire recoudre la plaie, qui ne laisse ordinairement que peu de traces.

Le mot *réforme* signifie quelquefois les *chevaux réformés* . *Tel jour on vendra les réformés d'un tel régiment. J'ai acheté une réforme.*

RÉFORMER DES CHEVAUX. Les retirer du service auquel ils étaient affectés, comme n'y étant plus propres. Voy. RÉFORME DE CHEVAUX.

REFOULER L'ÉPONGE. C'est, en termes de maréchalerie, frapper à l'extrémité d'une des branches du fer pour le renforcer, ou pour lui donner la forme carrée.

REFOULOIR. s. m. Petit marteau dont les maréchaux se servent pour refouler les talons des fers, ou pour déboucher les étampures. La forme du *refouloir* est à peu près celle d'un carré long, légèrement concave sur ses quatre faces, et ayant l'extrémité inférieure plus grosse que l'autre.

RÉFRACTION. Voy. RÉFLEXION.

RÉFRANGIBILITÉ. s. f. Propriété qu'ont les rayons de lumière de pouvoir être réfractés.

RÉFRANGIBLE. adj. En latin *refringi potens* . Susceptible de réfraction.

RÉFRIGÉRANT, ANTE. s. et adj. Du verbe latin *refrigerare* , rafraîchir. On comprend sous ce nom des agents dont l'action consiste, étant appliqués sur les tissus vivants, à enlever le calorique en s'en emparant, à pâlir ces tissus en repoussant le sang qui est contenu ou qui abonde dans leurs capillaires, à resserrer et rapprocher les fibres élémentaires dont ils sont formés. Ces phénomènes n'ont lieu qu'à cause du froid dont les agents sont pénétrés, et de la soustraction du calorique qu'ils opèrent dans les parties sur lesquelles ils agissent. Les médicaments *réfrigérants* sont la *glace* , la *neige* , l' *eau glacée* ou l' *eau très-froide* , le *vinaigre* , le *camphre* , etc.

REFROIDISSEMENT. s. m. En latin *refri-*

geratio, diminution de chaleur. FROIDURE. s. f. Après un travail accéléré, long et pénible, les animaux se refroidissent quand on les laisse ensuite en repos exposés au froid ou à l'humidité, qu'on leur permet de s'abreuver à discrétion d'eau froide, qu'on les passe à l'eau ou qu'on les fait baigner, etc.; il en résulte une suppression dans la transpiration cutanée, d'où peuvent naître un grand nombre de maladies. Il importe donc, lorsque les animaux ont été mis en sueur, de calmer et faire cesser par degrés cette surabondance de transpiration. A cet effet, on modère peu à peu le travail, on en ralentit la course pour rentrer au petit pas; on évite la pluie, les courants d'air, l'immersion, etc. Arrivés à l'écurie, on les promène doucement pendant un certain temps, on les place ensuite à l'ombre, on essuie la sueur, on les bouchonne, on ne leur donne pas trop à manger et surtout à boire, on les couvre, etc. — Le mot *refroidissement* sert aussi vulgairement à désigner l'*angine*, le *coryza*, la *bronchite* ou *catarrhe pulmonaire*.

REFUSER. v. On dit du cheval qu'il *refuse*, quand il n'obéit pas aux aides du cavalier, soit par manque de force, soit par caprice ou mauvaise volonté. On voit des chevaux s'arrêter tout court sans vouloir avancer ni reculer. Cette défense peut avoir plusieurs causes : 1^o l'effroi; 2^o le trop de vitesse dans l'allure; 3^o la longueur des reprises auxquelles le cheval ne peut fournir, soit par manque de force, soit parce qu'il est abandonné sur les épaules, ce qui le fait se révolter contre les aides; 4^o la faute que la surprise fait souvent commettre au cavalier, qui est de porter le corps en avant ou d'avoir du vacillement, de l'incertitude dans la partie mobile supérieure. Si le cheval est effrayé de quelque objet, on le mène avec beaucoup de douceur sur ce qui l'a épouventé; et même, au besoin, on fait approcher de cet objet un cheval dressé, pour montrer au jeune animal qu'il n'a rien à craindre, et ensuite l'en faire approcher seul. Dans le cas d'un arrêt subit, le cavalier doit avoir soin de fixer son corps en soutenant les reins, en relâchant les parties inférieures et en se liant au cheval; de se servir des moyens d'usage pour faire partir le cheval en n'allongeant que proportionnellement à sa structure et à sa souplesse, diminuant à propos l'allure et l'interrompant même tout à fait, dès qu'il a ob-

tenu l'obéissance, pour éviter de nouvelles défenses, si ces défenses proviennent du manque de moyens.

se REFUSER A TIRER. Se dit d'un cheval de trait qui ne veut point tirer quand on le lui demande.

REGAGNER LE TERRAIN. Voy. TERRAIN.

REGAIN. s. m. Dans les prairies permanentes, le *regain* est le produit des coupes postérieures à la première. Cette herbe que l'on fauche avant la floraison, et que l'on stratifie avec de la paille sur le pré même, est trop peu tonique pour les chevaux.

REGARDER DANS LA VOLTE. Voy. VOLTE.

RÉGÉNÉRATION. s. f. En lat. *regeneratio*, *reproductio*. Reproduction d'une partie détruite.

RÉGENT. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

REGIMBEMENT. s. m. Action de *regimber*. Voy. ce mot.

REGIMBER. v. En lat. *recalcitrare*. Se dit, au propre, des bêtes de monture qui ruent des pieds de derrière lorsqu'on les touche de l'éperon, de la houssine ou du fouet. *Cheval qui regimbe*.

RÉGIME. s. m. En lat. *regimen*, du verbe *regere*, gouverner. On entend par ce mot l'ordre, la règle qu'on observe dans la manière de gouverner les chevaux par rapport à la santé. Cet ordre ne comprend pas seulement les aliments et la boisson, mais il embrasse généralement les soins divers et multipliés qu'exige le cheval pour son entretien, son logement, son harnachement, comme aussi la juste répartition d'exercice, de travail, de repos, et le traitement des maladies auxquelles il est sujet; enfin, le *régime* est tout ce qui tend à prolonger les effets des causes qui peuvent maintenir l'intégrité du corps et l'équilibre nécessaire à la vie, ou à annuler l'action de celles qui tendent à la perte de l'animal. Le mépris du régime, l'oubli de ses lois, sont la source d'une infinité de maladies. Il ne s'agit pas d'exposer ici tout ce qui se rapporte au régime, car on conçoit aisément, d'après la définition que nous avons donnée de ce mot, qu'il nous faudrait résumer ou du moins citer un très-grand nombre d'articles; nous voulons seulement donner quelques-unes des règles relatives à l'entretien des chevaux, selon l'emploi auquel on les soumet.

Régime du cheval de selle à l'écurie. A six

heures du matin, en toute saison, on entre dans l'écurie. Après avoir nettoyé la mangeoire et le râtelier, on jette dans celui-ci le tiers de la ration de foin. On remue la litière avec la fourche, en poussant sous la mangeoire celle qui n'a pas été salie; l'autre partie est mêlée au fumier que l'on enlève, puis on balaye les places des chevaux ainsi que toute l'écurie. Si le temps le permet, on passe un filet au cheval et on le fait sortir pour le panser à fond; dans le cas contraire, on l'attache à un poteau et on le panse dans l'écurie. Après le pansement, on lui cure les pieds avec le *cure-pieds*; on lui place la couverture sur le dos; on le fait boire; ensuite on lui donne l'avoine, après avoir nettoyé la mangeoire une seconde fois, et l'on jette de la paille fraîche dans le râtelier. A midi, on donne la moitié du foin restant. De trois à cinq heures on renouvelle le pansage; après quoi on fait boire le cheval, on lui donne l'avoine, sans oublier auparavant de nettoyer la mangeoire, et on le laisse tranquille jusqu'à ce qu'il l'ait consommée. A six heures du soir, on répète en grande partie ce qu'on a fait le matin, et l'on donne les deux tiers restants de la ration de paille. A neuf heures, on ôte la couverture, on fait la litière, ou on la rafraîchit, si elle est faite depuis le matin, en tirant de dessous la mangeoire la paille qu'on y a mise en réserve pour cet usage, et on l'étend jusqu'aux pieds de derrière; si elle n'est pas suffisante, on y ajoute une quantité de paille fraîche. Après cette opération, les chevaux sont attachés en place à l'aide du licou garni de deux longes que l'on passe dans les anneaux fixés à la mangeoire, puis dans un billot de bois percé d'un trou au delà duquel on l'arrête au moyen d'un nœud fait à l'extrémité de chaque longe. Autant que possible, les chevaux sont menés à l'abreuvoir une fois par jour au moins, ce qui leur est plus avantageux que de les abreuver au seau; on profite de ce moment pour leur laver les jambes, en ayant soin ensuite de faire écouler l'eau avec la main avant de rentrer l'animal à l'écurie, où on le bouchonne. Lorsqu'en rentrant à l'écurie le cheval est couvert de sueur, on la lui abat avec le *couteau de chaleur*; on lui essuie bien la tête, les oreilles, les jambes; on bouchonne les autres parties du corps, les jambes exceptées, puis on lui met la couverture, et on ne lui donne à manger que lorsqu'il est refroidi. Mais s'il a très-chaud,

on ne le desselle pas, afin d'éviter les enflures sous la selle. Tant que les jambes sont échauffées, on ne les frotte point; il faut attendre qu'elles soient refroidies. Les jambes des chevaux qui marchent longtemps sur le pavé et dans la boue exigent de grands soins. Ces règles conviennent également pour les chevaux de course et de chasse. Voy. ALIMENT, RATION, ABEUVER ET PANSAGE.

Régime des chevaux de selle en voyage. Des règles particulières doivent être observées à l'égard du cheval qui doit voyager, avant de le mettre en route, pendant la route, à la halte, au gîte et après l'arrivée. Avant le départ, on doit mettre les chevaux en haleine, surtout s'ils sont depuis longtemps dans l'inaction; en les exerçant, à cet effet, dans des promenades plus ou moins longues, on fera connaissance avec eux et on les façonnera mieux qu'auparavant au frein et aux diverses allures. Il convient de changer les heures de leurs repas, et même, s'il est possible, le genre de leurs aliments; par cette précaution, on leur épargnera de trop souffrir quand ils seront réduits à un régime tout différent de celui auquel ils ont été habitués; c'est en la négligeant qu'on occasionne la mort d'une foule de chevaux destinés aux remontes de la cavalerie. Un autre soin qu'il ne faut point omettre avant le départ, c'est de faire ferrer d'avance les chevaux, pour que, en se mettant en route, ils soient bien assis sur leurs fers; cela ne veut pas dire qu'ils doivent être vieux ferrés, car il est essentiel que la ferrure dure le plus longtemps possible, ne sachant pas si l'on trouvera en chemin de bons maréchaux. On se sera assuré en outre que la selle, la bride, le porte-manteau, sont en bon état, et qu'ils s'adaptent bien à la structure de l'animal. Quoique les chevaux aient été mis en haleine avant le départ, on commencera, si des circonstances impérieuses ne s'y opposent, par de petites journées, en réduisant alors la ration; la première journée serait de 24 kilomètres, la seconde de 32, la troisième de 36, les autres de 40 à 48 jusqu'à la fin du voyage; quelques séjours deviendraient indispensables si la route était longue, surtout si les chevaux étaient fatigués. De bons chevaux font la journée en une seule traite, qu'on interrompt seulement par une courte halte pour donner l'avoine. Le plus communément, on débriide deux et même trois fois. Pendant l'été, on doit prendre ses

dispositions pour ne se trouver en route qu'ayant la grande chaleur et après qu'elle est tombée, car les chevaux en souffrent beaucoup, comme ils souffrent de la soif et des mouches; le cheval, naturellement peu dormeur, voyage très-avantageusement toute la nuit. L'allure variera en sortant de l'écurie, au milieu de la route et sur le point d'arriver : premièrement, elle sera modérée pour laisser déployer par degrés les forces musculaires, et pour ne pas troubler, par un trop fort exercice, la digestion qui s'exécute en ce moment; l'accélération du pas deviendra ensuite favorable, à tel point qu'un cheval vigoureux s'y livrerait spontanément si on l'abandonnait à lui-même. Une allure plus vive sur un chemin uniforme, et même inégal, fatigue moins à la longue qu'un pas régulier. A l'approche de la halte ou du gîte, on rend la marche plus lente pour que l'agitation nerveuse et musculaire ait le temps de se calmer, et pour que l'animal, en arrivant, ne soit pas essoufflé, haletant, tout en nage; les transpirations arrêtées produisent sur le cheval des effets plus funestes que chez tout autre animal. En supposant qu'il se rencontre de bonne eau sur la route, et que l'animal montre l'envie de boire, on peut le lui permettre, si toutefois l'eau n'est pas trop près de sa source, et par conséquent trop fraîche; la quantité qu'il en prendra doit être laissée à sa discrétion, car, un instant après qu'un liquide est parvenu dans l'estomac, il s'échappe par le pylore, ou est pompé par les vaisseaux absorbants; mais, après que le cheval aura bu, on pressera son allure, afin qu'il ne se refroidisse pas. Si on s'apercevait pendant la route qu'un cheval *boite tout bas*, qu'il *feint*, il faudrait se hâter de mettre pied à terre et rechercher la cause de l'accident; le plus souvent, elle est dans le pied et consiste en une pierre, en un chicot qu'on peut ôter, en un fer qui s'est détaché, etc.; si on ne la trouve pas ou qu'on ne possède pas les moyens de la faire cesser, on conduit son cheval par la bride jusqu'à la halte ou au gîte. Si l'on remarque que l'animal témoigne l'envie de s'arrêter, on ne doit point le presser avant d'être certain qu'il n'éprouve pas le besoin d'uriner; il est bon d'ailleurs de l'arrêter de temps en temps pour l'y inviter. Si l'on s'aperçoit en route que la selle blesse le garrot, ne fût-ce que légèrement, et que l'on ne puisse se dispenser de monter à cheval, on en soulèvera

la voûte avec des coussinets de foin ou de paille convenablement placés. On serrera fortement la croupière, au risque même de blesser le cheval sous la queue. Il est des précautions qu'un cavalier ne doit pas négliger, selon le terrain qu'il a devant lui, tant pour sa sûreté personnelle que pour la conservation de son cheval. En thèse générale, il doit faire éviter autant que possible à son cheval les ornières, les endroits raboteux, etc.; s'il se trouve sur un chemin difficile, gras, humide, glissant, sur un gazon couvert de rosée ou sur des mares gelées, il doit donner plus de liberté à son cheval, car l'instinct de la conservation portera l'animal à choisir le terrain le plus favorable. Au bord d'un ravin, d'un précipice, toute aide est inutile, souvent dangereuse, en ce qu'elle peut contrarier le cheval et le troubler dans ses mesures de prudence, qui sont la sauvegarde du cavalier. Si le cheval n'est pas ferré, ou s'il est ferré sans crampons, mieux vaut marcher dans la boue la plus profonde que de suivre des sentiers escarpés. Pour gravir une montagne, il faut aussi donner de la liberté à son cheval, et pencher le corps plus ou moins en avant pour que les cuisses se lient d'une manière plus ferme à la selle. Dans une pente fort rapide, si l'on ne met pas pied à terre, on prendra un point d'appui en se tenant avec la main droite à la crinière, afin d'éviter en même temps, si l'on venait à glisser sur la selle, de tirer involontairement la bride, ce qui causerait infailliblement une chute. Dans la descente ordinaire, on ne doit pas abandonner tout à fait les rênes : il faut soutenir le cheval à propos, et le faire asseoir légèrement pour alléger l'avant-main. Le cheval arrive enfin à la halte ou au gîte. Étant en nage, il faut bien se garder de le faire entrer dans l'écurie, surtout si l'air y est frais; dans ce cas, on le promènera pendant quelque temps, on le dessellera dehors, on abattra la sueur avec le couteau de chaleur, on du moins on le bouchonnera fortement; on lavera les jambes avec de l'eau fraîche, en faisant attention de ne pas mouiller le ventre; les parties qu'on a lavées sont essuyées; on jette une couverture et on fait entrer. A la halte, on laisse ordinairement la selle; on en fait de même au gîte quand on n'a pas une bonne couverture. Alors la croupière est ôtée, les saugles sont desserrées, on glisse un peu de paille sous les panneaux, on ôte la bride et on la lave;

on examine les pieds pour les laver et s'assurer si la ferrure est en bon état. Quelquefois, en entrant à l'écurie, le cheval se couche sans qu'on reconnaisse des signes d'extrême fatigue, ni de maladie, et sans qu'il refuse de manger; il peut se faire qu'il souffre des pieds, et l'on examine alors ces parties pour voir s'il y a chaleur et douleur; dans ce cas on fait déferer, et si l'on trouve sur la face supérieure du fer un point luisant, c'est la preuve que le fer porte sur la sole. On fait parer, et en faisant ajuster fortement et en appliquant des éponges, on continuera la route, si l'on y est forcé; mais si l'accident s'aggrave, le repos est indispensable. Toutes les fois qu'on n'est pas pressé de repartir, le cheval doit être laissé une heure environ sans fourrage pour donner le temps à l'activité vitale, concentrée pour ainsi dire dans les organes locomoteurs, de reprendre son équilibre et de se réfléchir sur l'estomac; au surplus, pour peu qu'un cheval soit fatigué, il ne mange pas aussitôt qu'il a été attaché à la mangeoire; et si la fatigue était grande, s'il avait été surmené, il se laisserait tomber sur la litière en arrivant; pour le ranimer, on lui administre une bouteille ou deux de vin chaud. Dans tous les cas, il faut d'abord relever les forces; on lui présente de l'avoine en petite quantité, avant de jeter du foin dans son râtelier. On fait boire l'animal après qu'il a mangé sa ration, puis on lui donne l'avoine. Le plus souvent, au mépris des règles de l'hygiène qui voudraient qu'on le laissât une heure de plus à l'écurie pour le premier travail de la digestion, on s'apprête sur-le-champ à se remettre en route. Un grand nombre de chevaux périssent pour avoir été soumis à un grand exercice musculaire au moment où les forces ont besoin de se concentrer sur l'organe digestif; cet inconvénient peut être évité en faisant la journée en une seule traite. Le cavalier soigneux ne manque jamais de visiter son cheval à l'écurie; il examine le fourrage, sous le rapport de la qualité et de la quantité; le soir, il s'assure que le cheval est à son aise, qu'il pourra se coucher commodément, et qu'il n'est pas attaché trop long, ce qui l'exposerait à s'enchevêtrer. La litière devra être fraîche, abondante; en la faisant remuer sous le ventre de l'animal, on contribue à le délasser et on l'invite à uriner. Les harnais auront été nettoyés avant d'être remis; le mors aura été plongé, à plusieurs re-

prises, dans l'eau fraîche; sans cette précaution, la malpropreté du mors dégoûte le cheval, et il refuse de manger. Les panneaux de la selle qu'on aura fait sécher au soleil ou devant le feu, seront frappés avec une baguette pour faire tomber le résidu pulvérulent que la sueur y a laissé. Toutes les parties du harnachement devront être examinées le plus souvent possible, afin de s'assurer qu'elles sont en bon état, que la selle ne blesse aucunement l'animal; on aurait tort de s'en rapporter sur un objet si important à des palefreniers ou à des valets. Si l'on s'apercevait que le cheval a été *garrotté*, il faudrait faire à l'endroit de la selle correspondant à la plaie, une excavation nommée *chambre*. Lorsqu'à la fin d'un long voyage le cavalier est arrivé à sa destination, il doit s'occuper de remettre en bon état sa monture. Les pieds, surtout les pieds antérieurs, ont ordinairement le plus souffert; l'on défertera entièrement, ou bien il suffira d'ôter les clous des talons; on ne parera qu'au bout de sept ou huit jours, au plus tôt, pour renouveler la ferrure. Si les pieds sont douloureux, on les fera reposer sur la terre glaise ou sur de la bouse de vache; on les recouvrira de graisse, ou mieux encore d'onguent de pied. Les premiers jours, on lotionnera les jambes avec de l'eau fraîche acidulée, et ensuite avec de l'eau-de-vie camphrée. On ajoutera à ces soins une bonne litière, un pansement exact, le repos dans une demi-obscurité, de l'eau blanche acidulée ou miellée. Le vétérinaire devrait être appelé sans le moindre délai si l'on avait à craindre la fourbure ou toute autre maladie; c'est à lui seul qu'il appartient, selon les indications, de décider s'il ne faut pas employer la saignée et les antiphlogistiques, ou des toniques et des cordiaux. Au moindre indice qui puisse faire présumer que pendant la route l'animal a été exposé à des contagions, on le séquestrera pour l'observer pendant quelque temps.

Régime des chevaux de guerre. A leur arrivée au corps, les chevaux de guerre ne devraient pas être mis sur-le-champ au régime que l'on y suit; leur développement physique n'est, pour l'ordinaire, pas encore achevé, et, pour supporter la crise de croissance, à la fin de laquelle la digestion est la plus vive et le besoin d'une forte nourriture le plus impérieux, il leur faut des ménagements et une nourriture abondante et choisie. Un vétérin-

naire d'armée, M. Rodet, ancien professeur à l'École d'Alfort, voudrait que la ration des jeunes chevaux de remonte fût d'environ un quart en sus de la ration ordinaire, et que ce supplément consistât en paille de froment, farine d'orge, avoine moulue. Pour soumettre ces chevaux aux exercices ordinaires de la cavalerie, il est essentiel d'attendre l'entier développement de leurs forces, c'est-à-dire l'âge de six ou sept ans; et, avant cette époque, l'instruction doit leur être donnée avec beaucoup de ménagements. Le défaut de patience, de douceur, de lumières des instructeurs, rebute, avilit, déforme, ruine beaucoup de remontes qu'on veut dresser, dès leur arrivée au corps, par des leçons trop fortes, trop prolongées, rendues difficiles et même impossibles; cela arrive principalement quand les remontes que l'on confie à ces instructeurs inintelligents ont déjà porté, labouré, trainé la charrette; qu'elles ont contracté de mauvaises habitudes, des allures fausses, défectueuses. « Il meurt, dit Grogner, entre les mains des instructeurs, un cheval de remonte sur cinq. » Le régime alimentaire des chevaux de troupe, en temps de paix, se compose presque exclusivement de foin, de paille et d'avoine, en quantité déterminée pour chaque arme en particulier. Cette règle tire son origine de considérations ou de principes qui ne sont nullement ceux qu'on peut déduire des lois de l'hygiène, car tous les chevaux ne sont pas également consommateurs, et le besoin de consommation n'est pas le même dans toutes les circonstances. Cette régularité, inflexible en garnison, fait d'ailleurs contracter aux chevaux des dispositions en vertu desquelles ils supportent mal les extrêmes vicissitudes qu'ils subiront dans une campagne. D'autres observations se présentent à l'égard du régime alimentaire; ainsi, le poids des rations est le même au Nord et au Midi; et cependant, non-seulement la consommation alimentaire individuelle est, sous une latitude méridionale, beaucoup moindre, à cause de l'influence du climat, mais encore la substance nutritive que, sous un volume donné, les fourrages renferment, sous une pareille latitude, est plus abondante. Lorsqu'on substitue un fourrage à un autre, l'avantage des fournisseurs et non celui des chevaux en est souvent le motif; c'est dans le cas où l'un des objets qui composent la ration est trop cher; dans ces changements,

la diminution de la paille nuit aux jeunes chevaux, celles du foin et de l'avoine sont défavorables aux vieux. En obtenant les fournitures au rabais, et souvent au-dessous des mercures, les adjudicataires seraient dupes, s'ils se conformaient rigoureusement aux conditions du marché, et ils cherchent à s'y soustraire; c'est dans les écuries militaires que se consomment naturellement les plus mauvais fourrages des diverses contrées. Le *Journal hebdomadaire des haras* (1835) affirme que la ration donnée en France aux chevaux de toutes armes est plus faible que celle en usage pour toutes les autres cavaleries de l'Europe; si cette ration était de bonne qualité, elle pourrait suffire uniquement aux chevaux oisifs des garnisons. Il y a plus d'un demi-siècle que Bourgelat s'est plaint de l'insuffisance de la ration des chevaux de troupe. Il faut en outre remarquer qu'on néglige de mettre en garnison les régiments de cavalerie dans les lieux les plus abondants en bons fourrages, et que dans la pénurie de bon foin, de bonne paille, de bonne avoine, on n'a pas l'habitude d'y suppléer par le bon fourrage du pays. Gohier, ancien professeur à l'école vétérinaire de Lyon, a déclaré que les trois quarts des maladies épizootiques qui ont régné sur les chevaux de troupe, dans les dernières guerres continentales surtout, ont été produites par des fourrages altérés ou corrompus. Passons aux logements. Pour prévenir les effets de l'agglomération à l'égard des chevaux de troupe logés en grand nombre, il faut que les habitations soient très-saines; et cependant, beaucoup de lieux servant d'écuries militaires n'avaient pas été construits pour cette destination; c'étaient des remises, des souterrains, des cloîtres, etc. On voit en France peu d'écuries militaires qui ne soient pas enfoncées, mal aérées, terrassées, humides, ouvertes à des vents coulis, encombrées de chevaux en trop grand nombre; elles deviennent des foyers de morve, de farcin, des réceptacles d'engorgements des jambes, de fluxions périodiques, etc. Chabert fut appelé une fois pour visiter les chevaux d'un escadron qui tous devenaient morveux, tandis que les autres chevaux du même régiment étaient en bonne santé. En examinant l'écurie, il reconnut qu'elle était très-humide, que les mangeoires se trouvaient appuyées contre une terrasse, et que les longes de cuir et les licous y pourrissaient même assez

promptement. Il la fit évacuer, on l'éxhaussa ; les ouvertures nécessaires y furent pratiquées, et la morve disparut. Les officiers de génie qu'on a chargés, en France, de construire des écuries adossées aux fortifications, aux remparts, ou ailleurs, n'ont pas toujours consulté les règles d'hygiène vétérinaire ; quelques-unes de ces écuries sont tellement étroites, qu'étant placés sur deux rangs, les chevaux laissent à peine entre eux un passage où l'on puisse circuler ; de là les coups de pied, une position fatigante, le méphitisme, etc. M. Itier, major du 5^e régiment de chassours à cheval, se prononce hautement contre le mode actuel de construction des écuries militaires. Voici ce qu'il dit à cet égard : « Ce n'est pas la peine de produire des chevaux et d'en acheter pour les exposer à périr dans ce que le Génie appelle des écuries. Il faut espérer qu'on verra un jour que ces prétendues casernes de cavalerie coûtent à la France 4,800,000 fr. par an, rien qu'en chevaux morveux, sans compter tous ceux qui y sont devenus aveugles, farcineux, pulmonaires, etc. ; et on trouvera dès lors qu'il y aurait bénéfice en forces et en argent à remédier radicalement à un tel ordre de choses. » (*Spectateur militaire*, 15 mars 1842.) L'équipement doit aussi fixer notre attention. Comme les chevaux en campagne gardent souvent la selle sur le dos nuit et jour, ce harnais devrait être construit de manière à ce qu'il n'empêchât pas les chevaux de se coucher au bivouac. Le maréchal de Saxe a dit depuis longtemps qu'il n'y avait qu'une seule selle pour la cavalerie, celle à la hussarde, qui ait l'avantage dont nous venons de parler ; aussi les Hongrois, les Tartares, les Cosaques, les peuples cavaliers et nomades, ne font usage que de cette selle, qui s'adaptant mieux que toutes les autres à la forme du dos du cheval, le blesse très-rarement ; cependant, la même selle ne pouvant aller à tous les chevaux, il a été proposé de la construire sur les trois modèles suivans ; à savoir : *maigre* ou à épine du dos saillante, *corsé* et *très-corsé*. La première mesure convient seule aux chevaux tartares et cosaques ; mais en France elle se trouvera la moins commune. Au surplus, la construction de toutes les autres selles doit également varier d'après les formes dorsales du cheval ; l'oubli de cette règle occasionne les maux de garrot, les maux de rognon, qui mettent hors de service un si grand nombre

de chevaux de troupe. Il est des soins hygiéniques applicables aux régiments de cavalerie sur le point de se mettre en marche, et pendant la marche, en temps de paix. Ces soins, conseillés par Grogner, sont les suivans : la visite scrupuleuse, quelques jours avant le départ, de tous les chevaux et de tous les effets de harnachement. Des promenades longues et fréquentes dans le but de mettre les chevaux en haleine. L'envoi à l'infirmerie, non-seulement des chevaux malades, mais encore de ceux qui ne seraient que faibles. En hiver, départ à la pointe du jour ; en été, de grand matin, ou même dans la nuit, afin d'éviter la chaleur, les mouches, la poussière, et pour être arrivé de bonne heure pour le pansement, le fourrage. Allure du pas, en partant et avant d'arriver ; dans le milieu de la route, la plus grande partie de la marche au trot, si toutefois le chemin est horizontal ; par ce moyen, on arrivera plus tôt au gîte, et les cavaliers ne dormiront pas sur leurs chevaux, au risque de garrotter, de rognonner ces animaux par des mouvements irréguliers. On fera deux ou trois haltes pour que les chevaux rendent les urines. On donnera un tiers de ration de plus que si les chevaux étaient sédentaires. Les chefs de corps auront grande attention pour n'être pas trompés sur la qualité et la quantité des fourrages : à cet effet, ils se feront assister par le vétérinaire. Toute écurie n'est pas, comme on le prétend, *bonne pour une nuit*, car une seule nuit de stabulation suffit quelquefois pour développer de graves maladies. On visitera donc les écuries pour s'assurer de leur état sanitaire ; les chevaux y seront placés de manière à ce que les querelleurs et les goulus ne dévorent pas la ration de leurs voisins faibles et paisibles. A chaque étape, les chevaux seront examinés avec beaucoup d'attention, pour, s'il y a lieu, faire marcher en main ou envoyer à l'infirmerie ceux qui auraient la moindre excoriation au dos, au garrot, aux côtes, aux barres. On s'assurera du bon état de la ferrure. On exercera une exacte surveillance sur tous les objets de harnachement qui seront nettoyés, lavés, battus, raccommodés sur-le-champ, si c'est possible, sinon envoyés aux équipages, et l'on mettra les chevaux en main. L'infirmerie partira avant les escadrons, et arrivera après eux au gîte, car elle va presque toujours au pas, lentement, et a besoin de haltes fréquentes. Si les malades

étaient en grand nombre, et si parmi eux il s'en trouvait beaucoup qui fussent affectés de claudication, on ne les ferait pas rentrer, à toutes les étapes, dans leurs compagnies respectives, comme l'exige l'ordre de la comptabilité, car l'hygiène n'est pas toujours d'accord avec cette règle, et elle exigerait que les infirmeries en route eussent des marches et des étapes indépendantes de celles des escadrons. Enfin, l'on confiera aux soins d'un vétérinaire, s'il s'en trouve sur les lieux, tout cheval d'infirmerie hors d'état de continuer la route. A défaut de vétérinaire, un cavalier est désigné pour soigner l'animal d'après les prescriptions du vétérinaire du régiment. Dans l'un et l'autre cas, le maire du lieu est invité, par écrit, à faire surveiller le traitement, et, en cas de mort, à dresser procès-verbal pour être transmis au corps. Après avoir donné ces conseils, Groguiet ajoute : « Il serait à désirer, dans l'intérêt de l'hygiène vétérinaire, que les gens de notre art employés dans l'armée fussent investis de plus de confiance et exerçassent plus d'autorité qu'on ne leur en accorde, à la charge par eux de s'en montrer dignes. » Nous donnerons maintenant un résumé du plus grand nombre de circonstances particulières qui influent sur la santé des chevaux de troupe. Vivant en temps de paix dans un état constant d'agglomération nombreuse, ces chevaux sont soumis dans chaque arme à un régime uniforme et régulier; qu'ils soient jeunes ou vieux, d'un tempérament lymphatique, sanguin ou autre, qu'ils restent oisifs à l'écurie pendant des mois entiers, ou qu'on les exerce journellement dans des manœuvres fatigantes, leur ration est rigoureusement la même, quelles que soient la saison et la localité. Si parmi eux il s'en trouve qui aient besoin de plus d'aliments, on ne leur en donne pas davantage. Arrive-t-il que l'alimentation soit vicieuse, la stabulation insalubre, que d'autres écarts de régime aient lieu, tous les animaux ainsi agglomérés subissent l'influence de ces causes, qui déterminent fréquemment des épizooties, des contagions, telles que la morve, le farcin, la gale, etc. Les changements de régime qu'éprouvent les chevaux qui, après un long état de garnison, entrent brusquement en campagne, constituent un autre inconvénient de cette existence régulière et uniforme. Ces animaux sont alors soustraits à toutes leurs habitudes; en effet, la distribution des aliments

et des boissons ne se fait plus avec régularité; l'usage de nourritures avariées, insolites, peut s'y introduire; aux longs jeûnes succède une surabondance dangereuse de fourrages succulents; le pansage ne s'effectue plus à des heures fixes, et même on est fréquemment dans l'impossibilité de l'effectuer, car les chevaux, devant toujours être prêts, restent souvent harnachés la nuit comme le jour; tantôt il y a entassement dans des étables, des bergeries ou des lieux abandonnés dépourvus de crèche et de râteliers, où les vents pénètrent de toutes parts; tantôt les chevaux bivouaquent attachés à des piquets, exposés aux ardeurs d'un soleil brûlant, comme à une humidité froide, et à toutes les autres intempéries; l'inaction longue et complète en face de l'ennemi, avec selle et bride sur le corps, est tout à coup suivie de marches forcées, de courses véhémentes; on n'est pas même toujours sur des grandes routes, mais sur le sable, au milieu des rochers, à travers les haies, les taillis, les fossés, dans des terres molles labourables; et souvent le soir, après une journée entière passée dans ces fatigues extrêmes, point d'aliments, point de boissons, quelquefois même point de repos. L'hygiène ne peut anéantir ces causes de destruction, mais elle peut les atténuer, et si l'on écoutait ses conseils, les remontes fourniraient des chevaux plus robustes, plus capables de résister aux chances désastreuses de la guerre, et l'on parviendrait ainsi à sauver des milliers de chevaux. Nous ferons enfin remarquer que le même modèle sert à peu près à tous les harnachements. — Aux enseignements du savant professeur déjà cité, il convient d'ajouter une partie de ceux que l'on donne à l'École de Saumur, et que nous tirons, presque textuellement, du *Cours d'équitation militaire* de cette école. Nous ne prononcerons point au sujet de quelques contradictions signalées par ce rapprochement, en attendant que les appréciations de l'expérience permettent de juger en dernier ressort.

On est dans l'impossibilité de prescrire des règles fixes et absolues relativement aux effets et à l'influence de l'exercice et du repos, parce qu'elles doivent varier avec les diverses situations du service militaire. Toutes ces situations se rapportent à l'état de paix et à l'état de guerre. Le premier se compose du séjour et du travail dans les garnisons, des routes et marches à l'intérieur. Le second

admet d'abord ces diverses situations, mais surtout celle de campagne active, à laquelle les bivouacs, les sièges, les blocus que l'on fait ou ceux auxquels on est soumis, les marches forcées, les privations de toute espèce, l'abondance de toutes choses, donnent une couleur particulière; et cette situation, pour paraître au premier coup d'œil éloignée de l'application de tout principe hygiénique, en réclame au contraire de très-positifs, dont on ne pourra pas, il est vrai, faire un usage rigoureux, mais dont on s'efforcera de tirer un parti d'autant meilleur, que les circonstances peuvent être pires et continuellement changeantes. La première appréciation à faire, soit dans l'état de paix, soit dans l'état de guerre, pour régler la répartition du travail et du repos, serait celle de la somme et la durée du travail qu'un cheval de selle, de trait ou de bât est, en raison de ces trois différents genres d'emploi, en état de soutenir, sans lui être nuisible. Cette appréciation dépend en outre des qualités de l'animal, de ses forces, de l'habitude qu'il aura contractée, des exercices auxquels on le destine, et enfin de la plus ou moins grande quantité de nourriture qu'il doit recevoir. Mais ne voulant pas faire des prescriptions banales, dont l'emploi serait d'ailleurs plus que difficile, nous nous en tiendrons à des observations générales. Commençons par l'état de paix. — L'ordre des travaux en garnison, ainsi que celui des détails des marches à l'intérieur, tels que les lieux d'étapes et de séjour, le départ, le repos et l'arrivée, ont été déterminés par des ordonnances et des réglemens militaires. On y apprécie la différence des saisons, celle que nécessite l'âge des chevaux dans les travaux auxquels on peut les soumettre, et enfin la nature et les doses respectives des substances alimentaires. L'ordonnance qui bornait le travail de chaque cheval à une heure et demie ou deux heures au plus par jour, et seulement deux ou trois fois par semaine, laissait ces animaux dans un repos beaucoup trop prolongé, et tout à fait contraire à leur destination véritable. Devant être dressés pour la guerre, il est indispensable de les habituer de bonne heure aux fatigues qui peuvent les attendre. Un cheval de troupe, de l'âge de dix ans, nourri et soigné convenablement, doit travailler au moins deux heures par jour. Ce travail ne suffirait même pas pour habituer

ces chevaux aux fatigues, si l'on n'y joignait de fréquentes marches militaires avec armes et bagages. Au moyen de ces marches, on obtient le double avantage de tenir les chevaux constamment en haleine, et de faire connaître les parties du harnachement qui, pour être mal ajustées, occasionnent ordinairement des blessures durant les premiers jours d'une route. Lorsqu'on voyage à l'intérieur, la distance des étapes est ordinairement fixée à six ou huit lieues, et le nombre des séjours à tous les quatre jours: mais, au besoin, on pourrait, sans inconvénient pour les chevaux, faire des étapes plus longues et retarder les séjours. Quelle que soit cependant la longueur des marches, il ne faut jamais négliger les haltes fréquentes et toutes les précautions que prescrit le règlement sur le service de la cavalerie. Pour faire la route, on va ordinairement à l'allure du pas, qui est celle que le cheval peut soutenir le plus longtemps, et qui rend presque nuls les inconvénients des à-coups inséparables d'une marche en colonne de route. Mais cette allure, par sa lenteur, prolonge le temps pendant lequel le cheval reste en chemin; la facilité de tenue qu'elle donne au cavalier permet à celui-ci de négliger sa position, de s'abandonner sur la selle, et de prendre, lorsqu'il est fatigué, des positions qui, le mettant hors de son aplomb, contrarient les mouvements du cheval, le fatiguent doublement et occasionnent des blessures. L'allure du trot n'offre pas ces inconvénients; elle abrège la durée de la marche, et elle fatigue moins le cheval que toute autre, parce que son aplomb n'est pas sans cesse dérangé par l'ébranlement d'une assiette vacillante, le cavalier étant obligé de se lier aux mouvements de son cheval. Il est à remarquer toutefois que cette allure n'est possible à une colonne de route un peu étendue, que par intervalle, lorsque le chemin est favorable, en observant des distances soutenues entre chaque fraction de la colonne. D'après le livre que nous suivons, les marches de nuit pendant les chaleurs de l'été, et dans les pays chauds, ne paraîtraient pas préférables aux marches de jour. « Là nuit exige, de la part du cheval, une attention constante pour la sûreté de sa marche; ses yeux et ses oreilles sont continuellement attentifs; aussi ne se livre-t-il jamais à ces écarts de gaieté qui, pendant le jour, témoignent de sa bonne santé et de ses

dispositions favorables à soutenir les fatigues. Pendant les marches de nuit, toujours silencieuses, les cavaliers s'abandonnent et s'endorment sur leurs chevaux, qui n'en sont que plus gênés et plus tôt fatigués. Quand le jour est venu, on s'arrête pour leur donner du repos et leur faire prendre leur nourriture. Mais, étouffés de chaleur dans les écuries, ils mangent à peine, et continuellement dérangés par le bruit extérieur, ou tourmentés par les insectes, ils ne peuvent prendre aucun repos. » — Occupons-nous maintenant de l'état de campagne. La difficulté ou l'impossibilité de remplir une ou plusieurs des obligations nécessaires à la conservation du cheval, se présentent particulièrement en campagne; il faut donc, en pareille circonstance, que le cavalier ne néglige absolument rien de ce qu'il reste en son pouvoir d'accomplir dans le but de cette même conservation. C'est alors, dans des moments de crise, que les connaissances acquises par l'étude et l'expérience viennent conseiller une multitude de précautions et de soins qui, en réparant ou en diminuant les désavantages de la position, maintiennent l'honneur des corps, en concourant à leur conservation. Étant impossible, comme nous l'avons dit, d'établir des préceptes positifs pour chaque situation, on doit chercher, en temps de guerre, de se rapprocher, autant qu'on le peut, des précautions et des soins qu'on observait en temps de paix. Surtout, il ne faut jamais perdre de vue que le repos est indispensable au cheval, pour prendre sa nourriture et réparer ses forces, et que pour cela la nuit est le moment le plus favorable, dans toutes les saisons et sous toutes les latitudes. Lorsque l'animal peut être placé dans une habitation, ce soin n'est pas difficile à remplir, pourvu qu'on s'en occupe. Les bivouacs ont toujours des inconvénients; le vent, la pluie, le froid, les grandes chaleurs, les insectes et mille autres accidents imprévus exposent le cheval, suivant les saisons, à toutes les maladies qui résultent de la fatigue et des arrêts de transpiration. Cependant les opérations de la guerre obligent souvent, à défaut d'habitation, de mettre le cheval au bivouac. Son emplacement doit être choisi avec discernement, en ayant égard aux courants d'air, dont l'influence est toujours plus ou moins dangereuse; à la nature du terrain sur lequel le cheval doit reposer et prendre sa nourriture;

à la proximité et à la qualité de l'eau pour l'abreuver; aux dispositions du lieu qui peuvent offrir un abri toujours favorable au cheval, soit que cet abri provienne d'un bois, d'un accident de terrain, ou de toute autre cause. Il ne faudra pas négliger de donner à l'animal la facilité de se coucher; pour cela on lui fait une bonne litière, on desserre les sangles et on le débarrasse des parties du harnachement qui pourraient le gêner, autant, toutefois, que ces soins ne compromettent pas la sûreté de la position où l'on se trouve. Un terrain trop humide ou trop sablonneux ne convient pas pour y déposer la nourriture; dans le premier cas, les aliments se détériorent et se perdent par l'humidité; dans le second, le sable se mêle aux aliments, ce qui cause plus tard des accidents graves pour la santé du cheval. Les soins de pansage et de propreté doivent être d'autant plus scrupuleusement observés, que le séjour au bivouac est prolongé. Si l'on est obligé de laisser les chevaux continuellement sellés, on trouve toujours un moment favorable de leur rafraîchir le dos, en lui donnant de l'air et en le frottant avec une poignée de paille pour y maintenir la circulation. Enfin, si des marches forcées, des travaux extraordinaires, tels que le transport des munitions, l'escorte des convois, etc., viennent augmenter les fatigues, il faut veiller plus que jamais à ce que les moments de repos soient bien répartis; profiter, pour donner la nourriture, de toutes les circonstances favorables que permet la situation ou la localité; éviter autant que possible les marches de nuit, et ne négliger aucune occasion de remédier, par ces soins et par les moyens dont on pourra disposer, aux causes de dépérissement dont le cheval est entouré. — Nous n'avons envisagé, poursuit le *Cours d'équitation de Saumur*, que le cheval deselle, dans les considérations qui précèdent sur la répartition du travail et du repos en temps de paix et en temps de guerre. Elles sont également applicables au cheval de trait et au cheval de bât; mais ce dernier n'étant ordinairement acheté qu'au moment du besoin, il faut encore plus de soin et d'attention pour que le passage subit à un nouveau genre de régime et de travail, auquel rien ne l'a préparé, ne lui devienne pas funeste... Le service du train et des équipages de montagnes est toujours pénible en campagne. Il oblige

ordinairement les chevaux à marcher toute une journée ; aussi les réglemens leur assignent-ils une ration plus forte qu'aux chevaux de selle, et l'on doit mettre à profit pour eux toutes les indications qui ont été données pour les autres. Ce n'est point assez de faire de fréquentes haltes dans une longue marche, il faut encore savoir se ménager un repos un peu prolongé, pour faire rafraîchir les chevaux, après avoir fait à pen près les deux tiers de la journée. Cette recommandation est aussi spécialement applicable aux marches forcées que font les chevaux de cavalerie. Ce repos aurait peu d'utilité, s'il ne servait à faire prendre aux chevaux une nourriture, qu'on désigne sous le nom de *rafraîchissement*. Une ou deux heures sont alors nécessaires, parce qu'il importe de ne pas faire travailler le cheval immédiatement après qu'il s'est repu. On manque rarement de temps suffisant pour cela, et le bon officier sait toujours allier à propos les soins conservateurs avec les précautions que réclament le service, la garde et la sûreté de la position où il est placé. Le cheval chargé de traîner ou de porter un lourd fardeau s'épuiserait bientôt, s'il était journellement obligé de rester longtemps en marche sans se rafraîchir, surtout s'il souffrait de la soif, la privation de l'eau lui étant singulièrement préjudiciable. Il est superflu de s'arrêter sur la recommandation de l'allure au pas, qui seule convient à ces chevaux. Une allure plus accélérée ne peut être motivée que par des circonstances particulières et pressantes, dont l'occasion seule fait connaître la nécessité. Voici une indication qu'on peut trouver le cas d'utiliser. Dans les pays de montagnes, où l'emploi des bêtes de somme est habituel, on attache à leur tête une poche ou musette, en tissu de paille, cuir ou bourre, dans laquelle on place du foin. Ainsi l'animal mange en marchant, et peut boire sans danger la première eau qu'il trouve. Le grain dont on le nourrit lui est aussi donné de la même manière. Par ce moyen, on peut faire une longue marche, et se contenter de quelques haltes de peu de durée.

Régime du cheval de trait. Ce qui a été dit plus haut relativement au cheval de selle s'applique généralement au cheval de trait. Il nous reste à ajouter ici quelques détails qui lui sont particuliers. Ce n'est pas au moment d'atteler, que le postillon, le cocher, le rou-

lier doivent attendre pour examiner si la voiture et les harnais sont en bon état, si les chevaux sont ferrés et assis sur leurs fers, s'ils sont bien pansés, etc. En entreprenant un long voyage, il est indispensable qu'ils se munissent, le plus possible, de cordes, de fers, de clous, de cure-pieds, d'onguent de pied, de pièces d'équipage de rechange. Une journée d'une seule traite n'est point possible pour les chevaux de trait qui ne sont pas relevés par des relais, et qui, en général, restent plus longtemps en route que ceux de selle ; leur halte doit être plus longue, afin qu'ils aient le temps de se reposer et de manger. Grogner dit que les énormes chevaux de halage du Rhône meurent fréquemment d'indigestion, parce qu'on ne leur accorde que quelques instants pour prendre leur copieux repas. L'attelage qu'on soumet à différentes allures devra, à moins d'impossibilité, soutenir la plus vive au milieu de la marche. Il serait convenable que les équipages, même les plus rapides, commençassent et finissent au pas leur journée. Cette précaution a plus d'importance pour les chevaux de tirage accéléré que pour les chevaux de selle, parce qu'on n'exige pas de ces derniers, sauf des circonstances extraordinaires, un déploiement de forces musculaires aussi grand et aussi soutenu. La variété d'allure est, pour les chevaux vigoureux, agréable et hygiénique, et, par conséquent, il est bon, sur une route horizontale, de mener alternativement les carrosses et les messageries au trot et au pas. Le cheval unique, sage et docile, doit être abandonné à lui-même en bon chemin. La même liberté peut être accordée à l'attelage multiple appareillé et bien dressé. Cette confiance semble donner de la fierté aux animaux, et leur ardeur en est ranimée. Lorsqu'on arrive à une certaine distance d'une montée, on ralentit le pas, afin de ménager aux chevaux l'haleine pour gravir la côte ; si celle-ci est longue, on arrête avant d'avoir atteint le sommet, en prenant la précaution de prévenir le mouvement rétrograde des roues ; on s'arrête aussi à la cime. Des renforts doivent se trouver au bas de chaque montée considérable. Pour descendre une pente rapide, il faut soutenir les chevaux d'une main ferme ; il ne serait plus temps de les contenir s'ils s'échappaient, si la voiture les dominait ; on diminue alors le danger en les abandonnant à leur

mpétuosité, et même en l'excitant. Mais il est des moyens propres à prévenir ces sortes de dangers : ils consistent dans l'enrayement de l'une des roues de derrière, dans le détellement d'une partie de l'attelage, dans le contre-poids produit par des chevaux qu'on attelle et qu'on fait marcher le plus lentement possible derrière la voiture. Il arrive assez souvent que le *limonier* vient à s'abattre ; dans ce cas, on fait, autant que possible, un contre-poids derrière la voiture, on soulève les brancards, on délie, on déboucle les harnais ou on les coupe. Une fois que le cheval est libre, on le laisse tranquille pendant quelques instants, au lieu de l'accabler de coups. Les chevaux de trait sont plus exposés que ceux de selle à la brutalité des hommes qui les conduisent ; il n'est pas rare de voir les charretiers, les rouliers, même les postillons et les cochers, prendre de la faiblesse pour de la mauvaise volonté, s'acharner sur un ou plusieurs de leurs malheureux chevaux, et pousser les choses au point de les décourager, de les abrutir, de les ruiner ; d'autres frappent à coups redoublés avec le manche du fouet ou avec un bâton sur la tête, le dos, les jarrets de ces pauvres animaux. Ces actes de brutalité de la part des valets devraient être punis par le renvoi de ceux-ci, sans espoir de trouver de nouveaux maîtres. Comme les jambes des chevaux de trait se fatiguent plus que celles des chevaux de selle, surtout dans le limonier, cette partie mérite une grande attention ; on la frictionne avec des liniments.

Voy. CHEVAL DE TRAIT.

Régime du vert. Pour ce qui est des règles de ce régime, **Voy. VERT.**

RÉGIME DU CHEVAL DE GUERRE. **Voy. RÉGIME.**

RÉGIME DU CHEVAL DE SELLE. **Voy. RÉGIME.**

RÉGIME DU CHEVAL DE TRAIT. **Voy. RÉGIME.**

RÉGION. s. f. Du latin *regio*, pays, contrée : espace déterminé et plus ou moins exactement circonscrit. — En anatomie on appelle ainsi des espaces déterminés de la surface du corps et des os : *région lombaire*, *région ombilicale*, *région hypogastrique*, etc.

RÉGLISSE. s. f. En latin *glycyrrhiza*. Plante vivace, qui croît spontanément en Italie et en Espagne, et que l'on cultive dans quelques parties méridionales de la France. Sa racine

est la seule partie dont on fasse usage en hippiatrice ; celle qu'on récolte en France contient moins de principe sucré. La racine de *réglisse* est longue, cylindrique, de la grosseur du doigt, d'un brun cendré extérieurement, jaune intérieurement, d'une odeur faible et d'une saveur sucrée un peu âcre. On doit rejeter celle dont la teinte est rousse ou grisâtre, car ces couleurs indiquent qu'elle a été altérée par l'vétusté ou par l'humidité. Cette racine est douée de propriétés rafraichissantes et adoucissantes. Coupée par petits morceaux, on la traite par la macération dans l'eau froide ou par l'eau tiède, et on en retire le principe sucré. Mais le plus souvent, on l'administre à l'état de poudre, qui est d'un jaune fauve, sans odeur, d'une saveur douce et légèrement âcre. La poudre de réglisse est aussi traitée par l'eau tiède ; on l'unit en outre fréquemment au miel pour composer des électuaires très-adoucissants qu'on donne contre la toux, notamment lorsque celle-ci provient d'une inflammation du larynx ou des bronches. On préfère la racine de réglisse à celle de guimauve, comme étant moins chère. La dose est de 60 à 120 grammes.

RÈGNE. s. m. En latin *regnum*, du verbe *regere*, gouverner. On appelle *règnes*, de grandes divisions qui embrassent tous les corps de la nature. Ainsi, on dit *règne minéral*, *règne végétal*, *règne animal* ; ou bien, le *règne inorganique*, comprenant les minéraux, et le *règne organique*, renfermant les *végétaux* et les *animaux* de toute espèce.

RÈGULE D'ANTIMOINE. s. m. En latin *antimonium stibium*. **ANTIMOINE.** On donne ce nom à l'antimoine pur, métal qui, sous cette forme, n'est pas compris dans le nombre des grands médicaments. L'*antimoine* a été découvert par un moine allemand nommé Basile Valentin, qui cherchait la pierre philosophale, et qui ayant jeté le résidu de ses expériences aux pourceaux, reconnut que ceux qui en avaient mangé étaient devenus très-gras. La fantaisie lui prit de faire le même essai sur ses confrères, mais la dose étant trop forte, ces religieux en moururent. De là le nom d'antimoine qu'on donna par la suite à ce minéral.

RÉGULIER. adj. Se dit du pouls, dans certaines conditions. **Voy. POULS.**

REIN. s. m. (Anat.) En lat. *ren*, *renis* ; en

grec *néphros*. Les *reins*, vulgairement dits *rognons*, sont des organes glanduleux, rougeâtres, aplatis, triangulaires, au nombre de deux, placés dans la région sous-lombaire, et fixés hors du péritoine, l'un à droite, l'autre à gauche. Si on les partage selon leur épaisseur en deux parties à peu près égales, on remarque à l'intérieur une cavité irrégulière qu'on nomme *sinus* ou *bassinnet*. Chaque rein est pourvu d'un long canal excréteur appelé *uretère*, destiné à transmettre l'humeur sécrétée dans la vessie. La structure des reins, résultant d'un parenchyme ferme et d'un grand appareil vasculaire, offre deux couches intimement réunies, mais distinctes; l'une extérieure, corticale ou tendue, se compose de granulations et d'une espèce de réseau vasculaire; l'autre intérieure, tubuleuse ou rayonnée, paraît être formée d'un grand nombre de vaisseaux séreux, déliés, se réunissant de proche en proche et formant des tubes ou canaux qui se terminent par plusieurs ouvertures placées les unes contre les autres à la surface du bassinnet. Celui-ci est un réservoir dans lequel est exhalée et déposée l'humeur sécrétée, et d'où émane l'uretère, qui, jusqu'à l'entrée du bassin, se trouve placé hors du péritoine, puis le traverse et s'approche insensiblement de la vessie, dans laquelle il s'ouvre un peu en avant de son col, en pénétrant obliquement les parois de ce réservoir urinaire. Cette insertion oblique, favorable à l'abord de la liqueur dans la cavité de la vessie, forme un obstacle invincible à la sortie du fluide par la même voie qu'il est entré. L'uretère, dont le diamètre surpasse de beaucoup celui d'une plume à écrire, se compose de deux membranes blanchâtres, superposées et unies par du tissu lamineux; l'externe, qui est formée de fibres charnues, longitudinales, opère la contraction du canal de manière à pousser l'humeur charriée dans la vessie; l'autre est folliculeuse et enduite à sa surface libre d'un mucus glaireux jaunâtre. Les vaisseaux des reins sont en grand nombre et très-ramés; les nerfs aussi sont fort nombreux. Les reins ont pour office de sécréter l'urine qui s'exhale dans le bassinnet, d'où elle est transmise par les uretères dans la vessie. Cette sécrétion devient plus active toutes les fois que la perspiration cutanée l'est moins, quelle qu'en soit la cause; elle diminue dans le cas contraire.

Reins succenturiiaux ou *capsules surrénales*. On nomme ainsi deux petits corps allongés, brunâtres, aplatis, minces, situés l'un à droite et l'autre à gauche, en avant de chaque rein, hors du péritoine. Leur usage est inconnu.

REIN DOUBLE. Voy. Dos.

REINS. s. m. p. (Ext.) Les *reins*, situés en arrière du dos, dont ils suivent la direction, ont pour base les vertèbres lombaires. La bonté d'un cheval dépend beaucoup de la conformation de ses reins. Cette partie étant le point central de tous les mouvements, doit présenter le degré de force, de solidité, de souplesse nécessaires à l'action de toutes les parties. Les reins doivent être courts et larges, surtout dans les chevaux de trait; la trop grande brièveté des reins, dans un cheval de selle, a le double inconvénient de laisser trop ressentir au cavalier les réactions du terrain, et de mettre obstacle à la vitesse des allures. Il faut en outre que les reins soient souples à la pression des doigts. Cette souplesse se reconnaît en pinçant sur l'épine dorsale; si le cheval ne fléchit pas aussitôt, c'est un indice de raideur et d'insensibilité que l'on remarque toujours dans les maladies graves de cet animal, et l'on considère comme un augure favorable le retour de la sensibilité dans cette partie. — Les reins peuvent être *trop longs*, *trop élevés* ou *trop bas*. Les reins élevés et *tranchants*, ou *arc-boutés*, rendent les réactions fort dures et sont par conséquent défectueux dans un cheval de selle. Les reins *longs* sont toujours faibles et constituent un défaut grave, quel que soit d'ailleurs le service auquel un cheval est destiné. Les reins *bas* sont également faibles, car ils pèchent par l'excès de flexibilité et de souplesse. Les chevaux dont les reins sont faibles reculent difficilement, forgent au trot et se bercent en marchant. On appelle *doubles*, les reins marqués par un sillon profond entre les parties musculaires qui s'élèvent de chaque côté. Cette disposition, qui se fait remarquer dans les gros chevaux de trait de belle race, est regardée comme conformation par excellence du cheval de trait. Les reins sont généralement une marque distinctive des races.

Avoir du rein ou *des reins*, se dit d'un cheval vigoureux dont les reins se font sentir aux reins du cavalier par des mouvements durs et secs.

Coup de reins. Mouvement par lequel le

cheval raidit les reins pour résister à l'action du cavalier, action qui expose celui-ci à perdre son aplomb.

Court des reins. Il se dit d'un cheval qui pèche par une trop grande brièveté de la colonne lombaire. Cette conformation est recherchée dans un cheval de trait; mais dans un cheval de selle elle offre le double inconvénient de laisser trop ressentir au cavalier les réactions du terrain, et de nuire à la célérité de l'allure, surtout dans les chevaux droit-jointés.

Plier les reins ou rendre les reins. Action du cheval qui aplatit sa croupe en galopant. C'est l'opposé d'avoir les reins hauts.

Les reins sont sujets à des efforts, à des blessures et à d'autres maladies. Voy. EFFORT, et MALADIES DES REINS.

Les maquignons ne négligent rien pour cacher ou pour dissimuler les traces des maladies de reins. Il est donc important de faire retirer la couverture aux chevaux qu'ils mettent en vente, pour s'assurer qu'elle ne sert pas à cacher quelques lésions de ces parties, lésions qui ont parfois de la gravité.

REINS ARC-BOUTÉS. Voy. REINS.

REINS DOUBLES. Voy. REINS.

REINS TRANCHANTS. Voy. REINS.

REINS TROP BAS. Voy. REINS.

REINS TROP ÉLEVÉS. Voy. REINS.

REINS TROP LONGS. Voy. REINS.

REITRE. s. m. De l'allemand *reiter*, qui signifie cavalier. Cavalier allemand, en lat. *equus germanicus* ou *teutonicus*. Les reîtres virent en France durant la régence de Catherine de Médicis. Le 24 novembre 1587 ces reîtres ou lansquenets furent défaits à Amnau. C'était un corps de troupes allemandes, que le roi de Navarre avait appelé au secours des calvinistes, jusqu'au nombre de 55,000 hommes.

RELACHANT. adj. En lat. *laxans*. Médicament propre à combattre la tension ou l'érythème des tissus vivants, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les mucilagineux, et en général les émollients et les adoucissants, appartiennent à la classe des médicaments *relachants*.

RELACHEMENT. s. m. En lat. *prolapsus, proclidentia*. Laxité excessive des parties molles, internes ou externes. Cet état est l'effet soit de la perte de la ténacité ou de l'élasticité naturelle des parties, soit de l'affaiblissement des or-

ganes qui les environnent et les maintiennent.

RELACHEMENT DES PAUPIÈRES. Voy. BLÉ-PHAROPTOSE.

RELAIS. s. m. En lat. *veredi recentes*. Chevaux frais qu'on poste en quelque endroit pour s'en servir en remplacement de ceux qu'on quitte. Le *relais* (en lat. *statio*) est aussi le lieu où l'on place ces chevaux. A la fin de 1845 on comptait en France environ 4,900 relais de poste. *Prendre des relais, placer des relais, avoir des relais.*

RELAYER. v. Prendre des chevaux de relais, des chevaux frais. *Relayer de chevaux; nous relayâmes à tel endroit.* Voy. RELAIS.

RELEVÉ. s. m. En termes de maréchalerie, on appelle *relevé*, l'ouvrage qui consiste à lever le fer d'un cheval et à le rattacher.

RELEVÉ. adj. Se dit de certains airs de manège dans lesquels le cheval s'élève plus haut que le terre-à-terre, et manie à courbettes, à croupades, à ballottades. On dit aussi un *pas relevé*, des *passades relevées*.

RELEVER. v. C'est obliger le cheval à porter en beau lieu, c'est-à-dire sur les hanches; le forcer à bien placer sa tête lorsqu'il porte bas, ou qu'il s'arme.

Relever se dit aussi des chevaux qui ont le galop élevé, c'est-à-dire qui lèvent les pieds très-haut en galopant. Les chevaux anglais ne relèvent point.

RELEVER UN CHEVAL. Voy. RELEVER, 4^e parag.

RELEVER UN FER. Opération de maréchalerie qui consiste à ôter un fer qui branle, et à le rattacher solidement.

REMBOURRER UNE SELLE ou UN BAT. C'est mettre du crin ou de la bourre dans les panneaux.

REMÈDE. s. m. En lat. *remedium*. Tout ce qui peut déterminer un changement salutaire dans l'économie en général, ou dans un organe en particulier, est un *remède*.

REMÈDE ACTIF. Voy. ACTIF.

se REMETTRE EN SELLE. C'est reprendre son assiette.

REMIS. adj. Se dit d'un cheval à qui l'on a appris de nouveau les exercices du manège qu'on lui avait laissé oublier soit par négligence, soit pour avoir été mené par des cavaliers ignorants. *Cheval remis, bien remis.*

REMISE. s. f. Renforcement pratiqué dans une cour, sous un corps de logis, ou sous un hangar, pour y placer une ou plusieurs voi-

tures à l'abri des injures du temps. *Mettre une calèche sous la remise; mettre un cabriolet dans la remise. Il y a de belles remises dans cet hôtel.* — Remise se dit aussi d'un carrosse de louage. *Louer une remise; prendre une remise.*

REMISER, v. Placer sous une remise. *Remiser une voiture.* Ce cocher a eu bien de la peine à *remiser*.

RÉMISSION, s. f. En lat. *remissio*, du verbe *remittere*, relâcher. Cessation plus ou moins complète et momentanée des symptômes d'une maladie aiguë; intervalle qui sépare les redoublements d'une maladie continue. Les *rémissions* sont, en général, d'un bon augure; mais lorsqu'elles deviennent stationnaires ou de moins en moins longues, on doit craindre une terminaison funeste.

RÉMITTENT, ENTE, adj. En lat. *remittens* (même étym.). On désigne ainsi les maladies qui offrent des alternatives de plus ou de moins dans l'intensité de leurs symptômes. Ce mot ne s'applique, en général, qu'aux fièvres.

RÉMOLADE, s. f. C'est la même chose qu'*emmiellure*. Voy. ce mot.

REMONTE, s. f. Nom qui, tantôt collectif, désigne un certain nombre de chevaux achetés pour compléter les corps de cavalerie, en remplacement de ceux que les combats, les accidents, les maladies, l'âge ou les fatigues ont détruits ou mis hors d'état de servir; et, tantôt actionnal, signifie l'exécution de la commission donnée aux personnes qui font ou vont faire ces achats. Plusieurs qualités essentielles sont à rechercher pour le choix des officiers chargés de ce soin. Une habile manière de traiter et de conclure les marchés doit s'unir chez eux avec une sévère probité. Il est, de plus, indispensable qu'ils soient bien au fait des localités, qu'ils connaissent parfaitement les propriétés spécifiques du cheval, pour son application à l'arme ou au service qu'ils ont en vue; qu'ils sachent déterminer judicieusement les meilleurs moyens de conserver en état de vigueur les sujets achetés, et cela, en raison du plus ou moins long trajet à faire, des accidents de la température, du changement de nourriture et de l'opportunité d'une castration antérieure à l'achat, ou à opérer après l'arrivée au lieu de destination. Les corps pourvoient directement à leurs *remontes* avant l'époque de 1790; et c'est le mode de remplacement auquel on a toujours eu recours

depuis dans les cas d'urgence. Aujourd'hui c'est l'administration de la guerre qui se charge elle-même d'envoyer des officiers en remonte, et qui réunit dans des établissements placés sous sa dépendance les chevaux qu'ils ont achetés, pour les faire ensuite conduire aux régiments dont il faut compléter l'effectif. Ce service général est divisé en divers *dépôts de remonte* établis dans les cantons producteurs, et assez à portée du nourrisseur pour que l'on puisse éviter le concours intermédiaire des marchands. Ces dépôts ont un certain nombre de succursales, sans compter les annexes. A chacune de ces succursales, ainsi qu'à chaque dépôt, sont attachés les officiers acheteurs, dont le devoir est de parcourir les communes, pour se tenir exactement informés de l'état des écuries de leur circonscription, hors de laquelle il leur est interdit d'effectuer des achats. Le système des dépôts de remonte n'a pas le suffrage de ceux qui voudraient lui voir préférer le mode d'achat direct par les corps. Ces personnes prétendent, pour principale objection, que le dépôt ne présente qu'une responsabilité trop partagée pour n'être pas illusoire, et ajoutent que le peu de ménagement qu'on a pour les chevaux qui en viennent, expose ces jeunes animaux à manquer souvent, dans leurs premières fatigues, de cette attention, de ce régime doux qui leur sont de toute nécessité; tandis qu'ils ne sont pas privés de ces soins quand la responsabilité de l'officier désigné pour l'achat ne cesse qu'au moment où les chevaux sont admis dans l'escadron. Mais toutes les objections contre les dépôts pourraient facilement être réduites au néant; il faudrait pour cela, au lieu de diriger, comme on le pratique actuellement, les jeunes chevaux sur les régiments presque aussitôt après leur entrée au dépôt, les y laisser plus longtemps pour les habituer à la vie militaire, qui est souvent bien différente de celle qu'ils ont quittée; ils auraient, en outre, le temps de jeter leur gourme, de faire leurs dernières dents, de se remettre des suites de la castration. Si leur séjour au dépôt était assez long (dix-huit mois, par exemple), on y ferait aussi leur éducation. Excepté les cas de nécessité, on ne les mettrait en route que par un temps favorable. L'oubli de ces précautions cause souvent, dans les régiments, la perte d'un grand nombre de chevaux. Il paraît, d'ailleurs, que l'ad-

ministration de la guerre n'est pas disposée à renoncer aux dépôts de remonte, puisqu'elle veut en combiner la régie avec celle des dépôts d'étalons, afin d'y entretenir des reproducteurs et de les répandre régulièrement où ils sont nécessaires pour l'amélioration des races, ne jugeant pas apparemment qu'il soit prudent de s'en rapporter tout à fait à l'industrie privée, pour une production à laquelle le sol de la France, relativement à l'emploi qui lui est donné, n'a pas encore paru suffire, et dont la pénurie, pour ce qui est des chevaux de guerre, pourrait laisser notre pays à la discrétion des peuples qui, dans certains cas, auraient intérêt à voir diminuer sa puissance. Il y aurait donc de la témérité à trancher sans délai sur les raisons que peut avoir le gouvernement d'intervenir de longue main dans la production des remontes. Il suffira de considérer que les pertes de notre cavalerie sont plus grandes que celles qu'on éprouve dans les États voisins. En Angleterre, en Prusse, en Autriche, la remonte est calculée au dixième : chez nous, avant 1850, du septième au huitième ; depuis 1855, du cinquième au sixième, et cette disproportion, qui paraît incessamment progressive, deviendrait désastreuse en temps de guerre, si l'on ne se prenait d'avance à fomentier, par tous les moyens praticables, l'amélioration et la multiplication des chevaux français de cette espèce, bien connus pour être à l'épreuve des plus rudes fatigues militaires, et qui, à ce titre, méritent qu'on les mette au nombre des principaux éléments de la force nationale. Nous ferons remarquer, à cet égard, que des hommes compétents voudraient que le prix fixé pour l'achat des chevaux de troupe fût plus élevé ; le Trésor en serait amplement dédommagé par une plus grande longévité militaire des chevaux. « Siles éleveurs, dit Grogner, avaient la certitude de vendre avec bénéfice, ils produiraient plus que ne demande la guerre dans les temps ordinaires, d'où résulteraient de grandes ressources en réserve pour les besoins pressants ; en attendant, il y aurait abondance de bons chevaux pour l'agriculture, le commerce, le luxe, et nous n'achèterions pas de l'étranger, pour les divers services ainsi que pour celui de la guerre, des chevaux qui, le plus souvent, sont le rebut de ses races. » L'âge entre cinq et sept ans est celui que l'on propose comme le plus approprié

pour des chevaux de troupe. On lit dans le *Journal des haras* : « . . . Quel que soit le mode de remonte adopté, il sera toujours nuisible au développement progressif des forces du jeune cheval de le faire travailler fortement, soit chez l'éleveur, soit au corps, avant qu'il ait six ans d'âge faits. » Les maquignons, qui ont grand intérêt à vendre des chevaux au-dessus de cinq ans, travaillent la bouche ; l'on doit se tenir constamment en garde contre cette ruse dans les réceptions des remontes. Jusqu'à ce que l'opération barbare de la castration ait été abolie, on sera dans la nécessité de n'accepter que des chevaux hongres, après cependant qu'ils seront bien guéris des suites de cette opération. Il ne suffit pas, pour les remontes, d'avoir des chevaux propres à la guerre ; il faut, autant que possible, qu'ils soient tous, selon leurs destinations respectives, appareillés, afin qu'il y ait plus de régularité dans le service et plus de facilité dans l'application des règles hygiéniques. C'est en choisissant ces animaux dans les localités déterminées, telles que la Normandie et les Vosges pour la grosse cavalerie et les dragons, la haute Auvergne et les Ardennes pour la cavalerie légère, la Bretagne pour l'artillerie, etc., qu'on pourra avoir des chevaux appareillés, c'est-à-dire à peu près semblables par leurs formes et par leurs qualités.

Les dépôts de remonte sont placés à Auch (Gers), Caen (Calvados), Guéret (Creuse), Guingamp (Côtes-du-Nord), Saint-Maixent (Deux-Sèvres). — Les succursales sont à Agen (Lot), Alençon (Orne), Angers (Maine-et-Loire), Aurillac (Cantal), Bec-Illelouin (Eure), Castres (Tarn), Fontenay (Vendée), Mérignac (Gironde), Morlay (Finistère), Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Le premier soin à donner aux chevaux de remonte, soin qui dépend surtout des chefs de corps, consiste dans le choix des cavaliers que l'officier désigné pour aller recevoir ces chevaux doit amener avec lui. Ils seront pris parmi ceux que distingue l'adresse, la patience et le goût du métier. Dès qu'un cheval est reçu, on établit son signalement, on constate l'état de sa santé, et on le met au régime hygiénique qu'elle réclame. Les substitutions d'un genre d'aliment à un autre deviennent nécessaires dans ce cas, et elles doivent être permises à l'officier, afin d'habituer graduel-

lement le jeune cheval au régime alimentaire en usage dans la cavalerie. On subordonne au degré d'appétit des chevaux la formation des ordinaires, de manière à satisfaire les gros mangeurs sans nuire aux autres. Ceux qui souffriraient de vivre en commun doivent être mis à part. La ferrure, un exercice modéré, le soin du passage, formeront sans cesse l'objet de l'attention de l'officier. Il commencera immédiatement l'instruction des chevaux, en les familiarisant avec les hommes, les objets et les actions que le service doit leur présenter. Pour conduire la remonte au régiment, tantôt chaque homme conduit un ou deux chevaux, tantôt un seul homme en mène plusieurs à la suite les uns des autres, comme le font les marchands. La première manière est la plus usitée dans la cavalerie, et la plus favorable. On défend de monter sur les chevaux faibles et souffrants. On veille à ce que les couvertures et les surfaix ne blessent pas ceux qui sont montés, et l'on fait souvent descendre le cavalier. Ceux conduits en main sont menés alternativement à droite et à gauche. Lorsque, à cause du manque d'hommes, on se voit dans la nécessité de recourir à l'autre manière, il est indispensable que quelqu'un, au fait des soins qu'elle exige, y accoutume les hommes et les chevaux avant le départ de la remonte, et qu'il dirige après la conduite. Voy. ACCOUPLER. L'officier doit dans tous les cas passer l'inspection des chevaux après l'arrivée comme avant le départ ; il parvient ainsi à connaître tous les petits accidents, si communs pendant de semblables voyages. Quelques chevaux reçoivent des atteintes, d'autres se coupent, il en est qui s'abattent ; chez quelques-uns, et c'est le plus grand nombre, la gourme se déclare. Les soins prescrits pour ces différents accidents seront surveillés par l'officier, qui fera, selon le besoin, mettre des bourrelets aux jambes d'un cheval, le fera ferrer convenablement, lui fera donner du miel lorsqu'il toussera, fera entourer d'une peau de mouton les ganaches engorgées par les gourmes, fera soigner les plaies occasionnées par la castration, etc. Les chevaux qui suivent avec peine, il les réunira en une espèce d'ambulance qu'il confiera au vétérinaire, ou bien, à défaut de celui-ci, à la personne qu'il juge parmi ses subordonnés la plus digne de sa confiance. C'est sous sa conduite que marchent toujours les chevaux bien portants ; pour en laisser en arrière,

il faut qu'il y soit absolument forcé, et, en prenant cette détermination, il remplit toutes les formalités prescrites par les réglemens, afin d'assurer les soins et la nourriture des chevaux détachés ainsi. Il serait utile qu'il pût régler le nombre et la durée des séjours, non d'après sa feuille de route, mais sur les besoins de la remonte qu'on l'a chargé de conduire. A leur arrivée au corps, les chevaux passent sous la direction du capitaine instructeur, auquel s'appliquent toutes les recommandations faites précédemment à l'officier de remonte. Il en règle les ordinaires et le régime diététique d'après les renseignements et les indications qu'il se sera procurés sur tout ce qui a guidé cet officier dans la conduite de ces chevaux. Toutes les fois que leur séparation par des barres est possible, elle ne doit pas être négligée, car elle empêche bien des accidents. On tâchera surtout de laisser à chaque cheval plus de place à l'écurie que n'admettent les bâtimens militaires. L'une des conditions hygiéniques qui, jointes à une bonne litière constamment entretenue, sans cesse renouvelée, contribuent efficacement à l'instruction et au développement des jeunes chevaux, consiste à leur donner l'aisance nécessaire pour qu'ils puissent se mouvoir dans leur place, et s'y coucher sans être gênés et continuellement pressés les uns par les autres. En leur donnant par ces précautions plus de forces pour résister aux fatigues, leur instruction peut être accélérée. L'hygiène indique l'exercice modéré comme l'un des soins indispensables. Cet exercice, il faut le faire tourner au profit de l'instruction, qui ne se borne pas, pour le cheval de guerre, à le mettre en état d'exécuter les leçons du manège et de la carrière, mais à lui apprendre aussi à se laisser aisément ferrer, panser, soigner, seller, brider ; à ne pas s'effrayer des bruits de guerre, des détonations des armes à feu, du flottement des drapeaux, etc. Cette instruction doit être commencée du premier jour que les chevaux entrent dans les écuries du régiment ; si elle était bien dirigée, on verrait rarement des chevaux rétifs et ramingues. Des résultats bien désastreux sont à craindre à la suite de la négligence ou de l'oubli, pendant l'instruction des chevaux de remonte, d'une précaution qui doit même s'étendre à tous les chevaux d'un régiment. Lorsqu'après le travail on fait mettre pied à terre et défilier, selon les principes

de l'ordonnance, on ne se donne pas beaucoup de souci d'abrèger, autant qu'il est possible, le temps que peuvent demander les explications de ces mouvements ; les chevaux sont tenus alors dans un repos absolu, sans avoir égard à l'état de transpiration que le travail a pu exciter, sans même s'inquiéter si la place où on les arrête n'est pas exposée à des courants d'air nuisibles. Cela suffit pour déterminer ces maladies qui quelquefois attaquent inopinément les corps de cavalerie. Les mêmes inconvénients sont à redouter en faisant passer brusquement les jeunes chevaux de la température, quelquefois très-élevée de leur écurie, à celle de l'air extérieur, lorsqu'elle lui est tout à fait opposée. Pour ménager les effets de cette transition, il faut mettre de suite les chevaux en mouvement. C'est par le même motif que le pansage ne doit se faire à l'extérieur que lorsque la saison et surtout le temps le permettent, et bien rarement le matin pour les jeunes chevaux. On doit de plus choisir, pour cet usage, un emplacement qui les mette à l'abri des vents et des courants d'air. Le capitaine-instructeur proposera les chevaux de remonte pour être admis dans l'escadron, lorsque leur instruction sera entièrement terminée, et que leur âge et l'état de leur santé leur permettront de supporter les fatigues auxquelles sont soumis les chevaux de guerre. Il aurait tort si, en cédant à un amour-propre malentendu, il hâtait ce moment, car son empressement inconsidéré aurait pour résultat la ruine, en peu de temps, de jeunes chevaux qu'on aurait pu conserver longtemps en attendant quelques mois de plus. Lors même qu'ils résistent à ces épreuves par la bonté de leur tempérament, il arrive presque toujours qu'ils contractent quelques vices de méchanceté, provenant d'une éducation trop hâtée. Il convient par conséquent de suivre la marche opposée, et dans le cas où des chevaux nouvellement admis à l'escadron prendraient dans les rangs de mauvaises habitudes, il faudrait chercher à y remédier sans délai, n'hésitant même pas à les renvoyer à l'instruction des jeunes chevaux, si on le jugeait nécessaire. Une méthode progressive aura des effets plus assurés et même plus prompts qu'un empressement peu judicieux. Si les besoins de la guerre ne permettent pas toujours d'en user ainsi, on doit du moins faire attention de ne sacrifier qu'à une pareille nécessité les avan-

tages d'une marche sage et méthodique. Voy. EDUCATION DU CHEVAL.

Pour obtenir la plus grande homogénéité possible des remontes, un juge fort compétent, M. le général de division Oudinot, propose de ne plus disséminer dans les divers corps les produits de même origine. « Aujourd'hui, dit-il, les chevaux des Pyrénées étant forcément confondus avec les chevaux normands, ardennais, bretons, allemands et même anglais, il en résulte que le régime hygiénique favorable aux uns est contraire aux autres. Cet amalgame, ce mélange de chevaux de toute espèce s'oppose à ce qu'il y ait de l'uniformité dans les allures, et par conséquent de l'ensemble dans les évolutions. Il contribue, en outre, à user promptement les chevaux. Nos races chevalines étant distinctes et de qualités très-différentes, il en résulterait sans doute que les régiments ne se trouveraient pas favorisés au même degré par la disposition que nous invoquons ; elle serait cependant en réalité avantageuse pour tous. En effet, si, par exemple, les chevaux bretons et ardennais n'ont pas l'élégance et la souplesse qui font rechercher les chevaux des Pyrénées, ils ont des qualités qui leur sont propres. Les corps entièrement remontés avec des chevaux de la race la moins estimée feraient encore un meilleur service qu'ils ne peuvent le faire avec des chevaux de nature toute différente. On objectera peut-être que les régiments pourront occuper des garnisons éloignées de leur dépôt de remonte, ce qui rendrait difficile leur rapport avec eux. Pour répondre à cet argument, il faut d'abord savoir s'il est bien nécessaire que les corps passent fréquemment, comme ils le font, du Nord au Midi. Sans doute, l'intérêt de la discipline s'oppose à ce qu'ils occupent d'une manière permanente des garnisons dans lesquelles un trop long séjour pourrait altérer les habitudes militaires, le dévouement au devoir ; mais ne pourrait-on pas, divisant la France en deux ou quatre zones de garnisons, affecter à chacune d'elles un certain nombre de régiments qui ne devraient point *habituellement* se mouvoir en dehors de leur circonscription ? Dans cette combinaison, les corps des différentes armes seraient placés de préférence à proximité des dépôts qui fournissent plus particulièrement les chevaux qui leur sont propres. D'ailleurs, alors même que de grandes distan-

ces séparerait les régiments de leurs dépôts de remonte, la route que feraient les jeunes chevaux ne pourrait nuire à leur santé, si elle avait lieu pendant la belle saison; elle faciliterait même leur instruction. Aujourd'hui les officiers de remonte sont employés dans des contrées qui souvent ne fournissent point de chevaux à leur régiment, et qui même parfois n'en produisent pas pour l'arme à laquelle ils appartiennent; aussi les chefs de corps ne se résignent-ils qu'à regret à désigner pour le service de la remonte générale les hommes les plus capables. Quand les officiers acheteurs auront à opérer dans les dépôts affectés à la remonte de leur régiment, un nouveau motif d'émulation sera offert à leur activité. Soumis au contrôle de leurs corps, sans cesser d'être subordonnés au chef du dépôt, ils concourront à la bonne composition du régiment dont ils dépendent; leur zèle aura un but plein d'intérêt. Le principe serait donc favorable à l'armée, favorable aux contrées chevalines; mais son application offrira, il faut le reconnaître, des difficultés sérieuses aussi longtemps que le chiffre de la mortalité dépassera toutes les prévisions, et que les pertes de chaque corps présenteront une différence très-marquée. Un grand progrès sera obtenu le jour où l'on verra disparaître les obstacles qui se sont opposés jusqu'à présent à l'homogénéité des remontes. Ainsi se trouveront réunis les avantages de l'achat direct par les corps, sans les nombreux inconvénients qui l'ont fait abandonner, et qui rendent son adoption absolue incompatible avec le système de remontes indigènes. » (*Spectateur militaire*, 15 janvier 1842.)

REMONTE. s. f. Terme de haras, qui signifie tous les sauts que l'étalon donne à la jument après le premier. *Cette jument a eu trois remontes.*

REMONTER. v. Mot employé dans les locutions suivantes :

Remonter un régiment. Donner des chevaux à un régiment de cavalerie, qui était démonté.

Remonter un cavalier. Se dit dans le même sens que dessus.

Remonter son écurie. Acheter de nouveaux chevaux.

REMONTER SON ÉCURIE. Voy. **REMONTER.**

REMONTER UN CAVALIER. Voy. **REMONTER.**

REMONTER UN RÉGIMENT. Voy. **REMONTER.**

REMUAGE. s. m. Action de remuer l'avoine, opération que l'on considère comme indispensable pour la conservation de ce grain. Voy. *Avoine*, à l'art. **FOURRAGE.**

REMUER LA GAULE. Voy. **GAULE.**

RÉNAL, LE. adj. En lat *renalis*, de *ren*, le rein. Qui concerne les reins.

RENDRE. v. (Équit.) C'est baisser le ponce et lever le petit doigt de la main de la bride, pour que le dos de cette main se trouve dans une position plus ou moins horizontale, selon la nécessité, dans le but de faire cesser la pression des rênes. Par ce mouvement, les rênes se rallongent et l'action du canon cesse.

se **RENDRE.** On le dit d'un cheval qui ne peut plus avancer, tant il est fatigué, outré.

RENDRE TOUTE LA BRIDE. Voy. **BRIDE.**

RENDRE LA MAIN. Voy. **MAIN.**

RENDRE LÉGER UN CHEVAL. Voy. **ASSOUPLIR ET LÉGER.**

RENDRE LES REINS. Voy. **REINS.**

RENDRE TOUT, RENDRE TOUT A FAIT. Signifie cesser la pression du mors en lâchant les rênes. Voy. **BRIDE.**

RENDRE UN CHEVAL FACILE AU MONTOIR. Voy. **MONTOIR**, 4^e art.

RÈNE DE DEDANS. Voy. **BRIDE.**

RÈNE DE DEHORS. Voy. **BRIDE.**

RÈNER. v. Ajuster convenablement les rênes ou guides des chevaux carrossiers.

RÈNER A LA PANURGE. On le dit des chevaux qui ne sont pas du tout *rénés*; ce qui fait qu'ils ne partent pas également, qu'ils se heurtent la tête l'un contre l'autre, tendent le nez, s'encapuchonnent ou laissent tomber la tête sur les genoux.

RÈNES. Voy. **BRIDE.**

RÉNETTER. v. Action de couper l'ongle du cheval au moyen de la *rainette*. Voy. ce mot.

se **RENFERMER SUR LES ATTAQUES.** C'est habituer le cheval à supporter les attaques aussi vigoureusement que possible, sans présenter la moindre résistance à la main, sans augmenter la vitesse de l'allure, ou sans se déplacer si on travaille de pied ferme. Voy. **ATTAQUE.**

RENFERMER UN CHEVAL. C'est, en terme de manège, le tenir dans la main et dans les jambes; dans la main, le cavalier l'amenant à soi, ce qui occasionne une plus forte tension des rênes et retient le devant; dans les jambes, en les approchant du corps du cheval, ce qui chasse le derrière sur le devant.

RENFERMER UN CHEVAL ENTRE LES CUISSES. C'est la même chose que *assujettir*.

RENFLER L'AVOINE. Voy. *Avoine*, à l'art. **FOURRAGE**.

RENFLURE. s. f. Résultat d'une opération frauduleuse que les maquignons pratiquent aux salières des vieux chevaux, pour leur donner un air de jeunesse susceptible de tromper les acquéreurs. Voy. **SALIÈRES**.

RENGRAISSER. v. Engraisser de nouveau. *On a reengraissé ce cheval avec du son.*

RENFLEMENT. s. m. Action de *renifler*.

RENFLER. v. Bruit que fait le cheval en retirant et en respirant l'air qui remplit ses naseaux, quand quelque objet lui fait peur.

RENFLER SUR L'AVOINE. On le dit vulgairement d'un cheval dégoûté qui refuse l'avoine, ou de celui à qui on en a trop donné, et qui ne peut l'achever. On dit aussi dans le même sens, *roter sur l'avoine*.

RÉNITENT, ENTE. adj. En lat. *renitens*, de *reniti*, faire résistance : qui résiste. On le dit des tumeurs dures au toucher, et sur lesquelles la peau est tendue et luisante.

BENTRÉE DE LA GALE. Voy. **GALE**.

RENVERSE. s. f. L'une des motions diagonales du manège. Dans la *renverse à droite*, le cheval est placé à droite pour marcher vers la gauche, la croupe au mur, la tête placée en dedans et à droite. La *renverse à gauche*, est l'opposé de la précédente.

RENVERSEMENT. s. m. Dérangement, déplacement total ou partiel d'un organe de dedans en dehors; lésion de la situation des organes, qui présentent en haut ce qui devrait être en bas, en avant ce qui devrait être en arrière, en dehors ce qui devrait être en dedans. Cet accident s'observe aux paupières, à la matrice, au vagin, au rectum, à la vessie, aux bords des plaies. Voy. ci-après.

RENVERSEMENT DE LA MATRICE. Voy. **RENVERSEMENT DE L'UTÉRUS**.

RENVERSEMENT DE LA VESSIE. Cet accident, qui ne peut avoir lieu que chez les femelles dont l'urètre est très-court et le méat urinaire droit et assez dilaté, s'observe si rarement que nous croyons pouvoir nous dispenser d'en dire davantage.

RENVERSEMENT DE L'UTÉRUS. Le déplacement de la matrice est rare chez la jument. Lorsqu'il a lieu, il est la suite de parturitions prématurées, difficiles, laborieuses, de manœuvres maladroites auxquelles se livrent des

hommes ignorants dès que la parturition présente des difficultés, ou par l'empressement qu'ils mettent à opérer la délivrance inconsidérément et sans les connaissances nécessaires. Ce déplacement est facile à reconnaître. La matrice se projette vers l'extérieur, à divers degrés plus ou moins considérables; quand elle est complètement déplacée, elle se trouve tout à fait en dehors de la vulve et constitue une tumeur volumineuse, allongée en forme de poire, qui souvent pend jusque sur les jarrets de la femelle. En se déplaçant, l'utérus, par son propre poids, entraîne avec lui le vagin, et le méat urinaire s'y trouve plié sur lui-même; l'écoulement de l'urine ne peut alors avoir lieu, et la vessie ne tardant pas à se remplir, peut offrir un obstacle à la réduction de la tumeur. La surface de cette tumeur est une membrane muqueuse qui, soumise au contact de l'air, froissée sur la litière, gênée dans sa circulation par le déplacement, s'engorge de sang, s'irrite, se durcit, se colore, devient d'un rouge foncé, violacé. La bête, tourmentée par les douleurs qu'elle éprouve, est inquiète, s'agite, se couche et se relève souvent; elle paraît ne trouver de soulagement dans aucune des positions qu'elle prend, et se livre à des efforts expulsifs continuels. Si l'on ne remédie pas promptement à cet état, les parties déplacées peuvent s'ulcérer, se couvrir même d'escarres gangréneuses; il peut en résulter la fièvre, des coliques, etc. Le traitement consiste à replacer la matrice dans sa situation normale, et à la maintenir en place. On doit commencer par nettoyer les parties avec de l'eau tiède simple ou mucilagineuse, à moins que l'accident étant un peu ancien, ou à cause d'autres circonstances, les tissus ne soient décolorés, œdémateux, froids, car alors il faudrait les lotionner avec un liquide stimulant et chaud, tels que le vin pur ou coupé, la bière, le cidre, les infusions aromatiques. Il importe aussi de vider la vessie. A cet effet, on cherche le méat urinaire ou ouverture du canal de l'urètre, qui occupe alors la partie inférieure de la portion de tumeur qui tient à la vulve, et on y introduit une sonde creuse, ou, à son défaut, un morceau de sureau privé de sa moelle; l'urine ne tarde pas à s'écouler. Le rectum doit être également vidé. On dispose, en outre, le sol du local où la bête doit être placée après l'opération, de manière qu'elle se trouve avoir le train pos-

térieur plus élevé que l'antérieur. Si l'on est dans la nécessité de déplacer le jument, on fait soutenir la matrice au moyen d'un drap qu'on a huilé ou trempé dans de l'eau de lin, drap qui sert ensuite à la maintenir à la hauteur convenable pour la facilité de la réduction. L'opérateur s'étant coupé les ongles et huilé les mains, et ayant convenablement assujéti la bête, qui doit être debout, examine en premier lieu si la délivrance est parfaitement opérée, s'il ne reste pas encore quelque portion de placenta adhérente à la matrice; s'il y en a, il l'enlève avec précaution, puis cherche dans la masse déplacée la plus grande corne (toujours celle qui renfermait le fœtus), la saisit par le fond et la pousse de manière à la faire rentrer sur elle-même; à cause du poids énorme et de la résistance des parties qu'on a à réduire, c'est au moyen du poignet, la main étant fermée, qu'on doit travailler; on pousse de cette manière jusqu'à ce qu'on soit arrivé à la vulve, et l'on y introduit les parties, que l'on tâche de faire arriver dans le bassin. Quand une portion est rentrée, on met une main sur la vulve, et de l'autre on cherche les autres portions pour en user de même à leur égard. Il faut surtout se garder de pousser au moment où la bête fait des efforts expulsifs, et se contenter alors de maintenir purement et simplement les parties pour éviter leur retraite; dès que les efforts expulsifs cessent, on pousse de nouveau, afin d'avancer la réduction et la terminer: l'opération achevée, si le déplacement est récent, si la bête ne fait que peu d'efforts expulsifs, il peut suffire de la mettre dans la position indiquée plus haut, c'est-à-dire le derrière plus élevé que le devant, en évitant tout ce qui peut l'inquiéter et la faire mouvoir. Si elle est jeune et vigoureuse, on peut la saigner; on lui administre quelques lavements, afin de délayer les excréments et d'épargner à la bête des efforts qui pourraient être suivis d'un nouveau déplacement. On fait en outre des injections toniques et astringentes dans le vagin; on applique sur la région des reins un sachet d'avoine cuite dans le vinaigre, et entretenue à une température élevée; ce traitement, aidé, selon les circonstances, de la diète blanche ou d'un régime analeptique et fortifiant, suffit quelquefois pour procurer une guérison complète. Néanmoins l'utérus tend presque toujours, pendant quelque

temps après la réduction, à se déplacer de nouveau au moindre effort; les moyens efficaces pour s'y opposer sont l'application d'un pessaire (Voy. ce mot), ou d'un appareil contentif.

RENVERSEMENT DES BORDS DES PLAIES ET DES ULCÈRES. Cette complication dans la marche qu'on observe dans les plaies et les ulcères, est le produit de la phlogose, ainsi que de la tuméfaction; et pour la combattre, on doit s'attacher à en faire disparaître la cause.

RENVERSEMENT DES PAUPIÈRES. Voy. ECTROPION, LAGOPHTALMIE et TRICHIASIS.

RENVERSEMENT DU RECTUM. On appelle ainsi la sortie en dehors de l'anus, d'une portion de la muqueuse du rectum. Cette membrane infiltrée, œdématisée, rouge, jaune, brune, humide, d'un aspect glaireux, forme souvent une tumeur énorme. Le canal est alors assez fréquemment fermé par la tuméfaction; quelquefois il en découle des matières muqueuses et saieuses. Les causes de cet accident sont l'accumulation des crottins, et leur dessèchement qui rend leur expulsion difficile; la diarrhée, la dysenterie, les coliques, une toux violente, les efforts des femelles pour effectuer la parturition, les déchirements que les ignorants font avec leurs ongles en fouillant l'animal, la fistule à l'anus après l'opération de la queue à l'anglaise, etc. Dès que le rectum est sorti, il faut le réduire en poussant la tumeur horizontalement avec l'extrémité des quatre premiers doigts, réunis et huilés, de la main droite, tandis qu'avec l'autre main on comprime la circonférence de la tumeur si sa résistance présente quelque difficulté. Cette opération est assez facile lorsque le déplacement est récent, et la tumeur à laquelle il donne lieu peu volumineuse. Mais si la tumeur existe en dehors depuis quelque temps, si elle est fortement infiltrée, très-douloureuse, et s'il n'est pas possible de la comprimer pour la réduire, il faut commencer par faire des scarifications, afin de donner lieu à un dégorgeement salutaire. Le rectum se maintient souvent réduit; mais dans le cas où de nouveaux efforts de l'animal occasionneraient une rechute, on devrait d'abord ramener le calme par une saignée, puis, après la réduction, fixer à l'entrée du rectum un tampon roulé sur un morceau de bois poli, long de 3 à 4 décimètres, et portant hors de l'anus une traverse destinée à le fixer au

moyen d'un bandage embrassant le poitrail. Dans le cas où le rectum étant sorti depuis un certain temps, et l'engorgement ne cédant pas aux scarifications, l'étranglement survient et va toujours en augmentant, on se décide à couper la portion de la membrane sortie et étranglée.

RENVERSEMENT DU VAGIN. Cet accident, qui peut quelquefois être la suite de l'accomplissement prématuré, surtout avec des mâles de trop forte stature, présente un déplacement incomplet ou complet. Quand il a lieu à l'époque du rut ou après la parturition ou l'avortement, il n'est pas ordinairement dangereux, et souvent les parties déplacées reprennent d'elles-mêmes leur situation naturelle. Mais quand l'accident précède l'accouchement, il rend celui-ci ordinairement beaucoup plus difficile, et la mère et le petit courent quelque danger. La jument y est rarement exposée. Voy. PARTURITION.

RENVERSER. v. Se dit d'un cheval qu'on incline pour le faire changer de pied dans l'allure du galop. En supposant que le cheval galope à droite, le cavalier force sans ménagement l'inclinaison à droite au point de le coucher, pour ainsi dire, de ce côté; et aussitôt il le renverse à gauche, jusqu'à compromettre son équilibre. C'est une mauvaise méthode. Voy. GALOP. — C'est aussi gêner par de mauvaises leçons le cheval qui en a reçu de bonnes et lui demander un *air* quelconque d'une façon contraire à la bonne méthode : par exemple, de fouetter vigoureusement un cheval d'attelage au moment qu'on lui marque un *arrêt* bien ferme; de vouloir le faire avancer ou reculer par des saccades, etc. Il est plus d'un cocher qui a la mauvaise habitude de *renverser ses chevaux*.

se **RENVERSER.** Le cheval *se renverse* lorsque, s'étant levé tout droit sur ses extrémités postérieures, il perd l'équilibre et tombe en arrière. Voy. CABRER.

RENVERSER A DROITE. Voy. **RENVERSER.**

RENVERSER A GAUCHE. Voy. **RENVERSER.**

RENVOL. s. m. Se dit des chevaux et des voitures qui s'en retournent ou qui doivent s'en retourner non montés et à vide. *Chevaux de renvoi; carrosse de renvoi.*

RENOYER DES CHEVAUX HAUT-LE-PIED. Voy. HAUT-LE-PIED.

REPAITRE. v. *Manger ou donner à manger.* Il se dit des chevaux, particulièrement quand

ils sont en marche. *Il a fait douze myriamètres sans se repaître; faire repaître un cheval.*

REPARTIR. v. Ce mot est usité dans la phrase suivante : *Faire repartir son cheval*, c'est-à-dire le remettre à l'air sur lequel il travaillait, après lui avoir fait marquer un arrêt; ou bien le laisser échapper de la main une seconde ou une troisième fois; ou bien encore le faire revenir sur la piste.

REPAS DES CHEVAUX. Le cheval fait ordinairement trois repas à l'écurie. Un le matin à six heures, le second à midi, et le dernier le soir à six heures. Chaque *repas* est d'environ deux heures. L'avoine est donnée après la boisson; en la donnant auparavant, on craindrait que le grain ne se gonflât dans l'estomac, ce qui occasionnerait des indigestions. Tantôt le foin est donné le matin et au milieu du jour, et le soir de la paille pour la nuit; tantôt la paille est placée entre deux repas de foin. Il est des chevaux de trait auxquels on donne à discrétion le foin et la paille, et qui n'en mangent pas au delà de ce qui leur est nécessaire; l'avoine seule est pour eux rationnée. Dans certaines localités des départements du Cher, de l'Indre et de Loir-et-Cher, les éleveurs donnent la gerbe entière d'avoine ou de froment sans être battue. Ce fourrage succulent est donné à discrétion, principalement aux poulains, qui se trouvent bien de ce régime, et n'éprouvent presque jamais d'indigestion. En garnison et à l'armée, le cheval consomme sa ration en cinq repas. Le premier, qui est donné un quart d'heure après le réveil en toute saison, se compose d'un tiers de la ration de foin; deux heures après, lorsqu'on a pansé et fait boire, on donne la moitié de l'avoine; dès qu'elle est mangée, on jette au râtelier le tiers de la paille; à midi, le second tiers du foin compose le dîner; après le pansage du soir, on donne le reste de l'avoine et un tiers de paille; enfin, à sept heures, sept heures et demie ou huit, suivant les saisons, le reste de foin et de paille. Voy. RATION.

REPASSER L'ECU OU LE PALET. Terme de course. C'est faire passer *dessus*, sur un point donné, la roue désignée à cet effet. On dit aussi *repasser la borne*, pour dire la tourner et revenir en même temps sur ses pas.

RÉPERCUSSIF. s. et adj. En lat. *repercussivus*, *repellens*. On appelle *répercussifs*, les

topiques qui, comme la glace, l'eau froide, le vinaigre, étant appliqués sur une partie malade, déterminent une *répercussion*. Voy. ce mot.

RÉPERCUSSION, s. f. En lat. *repercussio*. Action des répercussifs. Changement qui, selon quelques pathologistes, surviendrait dans les liquides qui affluent vers une partie par l'effet d'une irritation directe ou sympathique, et qui refluerait vers une autre partie, communément de l'extérieur à l'intérieur. Mais tous les auteurs n'admettent pas cette explication. Il paraît que quand un écoulement tarit, quand une éruption disparaît, quand une irritation cesse pour se montrer ailleurs, ce n'est pas un déplacement de la même surexcitation organique ou de la même matière, mais un nouveau travail morbide qui a lieu.

RÉPLÉTION. Voy. PLÉTHORE.

se **REPLIER**. On le dit d'un cheval qui tourne subitement de la tête à la queue au moment où il a peur, ou bien par fantaisie. Il faut que le cheval dans lequel ce défaut existe soit soutenu vigoureusement avec les deux rênes du filet, afin de pouvoir lui opposer à temps une force égale à celle dont il fait usage pour cette défense. Dans le cas où le temps d'arrêt précéderait, on doit employer d'abord les jambes pour porter l'animal dans la main, afin qu'il puisse en sentir les effets. Quelquefois le cheval peut aussi se *replier* pour déjouer les résistances pénibles qui partent d'une mauvaise main. Dans ce cas il n'y a d'autre remède que dans le changement de celle-ci.

REPLIS, s. m. pl. On le dit vulgairement des sillons ou inégalités qu'offre le palais du cheval. On les appelle aussi *crans*.

REPOLON, s. m. Air de manège. C'est une demi-voite formée en cinq temps. Le *repolon* est aussi une galopade de quelques minutes.

RÉPONDRE À LA MAIN. Voy. MAIN.

RÉPONDRE À L'ÉPERON. Voy. ÉPERON.

RÉPONDRE AUX ÉPERONS. Voy. ÉPERON.

RÉPONDRE PARFAITEMENT AUX AIDES. On le dit d'un cheval qui est sensible et obéissant.

REPOS, s. m. En lat. *quies*; absence du mouvement. Cessation de travail. Sans le *repos* après l'exercice, la machine animale serait bientôt détruite. Le repos est le remède à la lassitude : il doit être en raison des efforts

qui l'ont précédé pour suppléer, par la concentration des sucs utiles et digérés qui constituent la vigueur de la machine, à la déperdition qui a occasionné l'exténuation. Au repos aussi doit succéder le travail ou l'exercice, car une cessation perpétuelle de mouvement et un régime absolument oisif, rendent les fibres musculaires incapables de toute action, épaississent la masse du sang, ralentissent le cours des humeurs, les pervertissent, et produisent les effets contraires aux effets salutaires d'un exercice modéré. Voy. EXERCICE. Le sommeil, qui est le repos des organes des sens et des mouvements volontaires, est encore plus propre à la réparation des forces que la seule cessation de travail. Deux heures qui lui sont consacrées valent mieux qu'un repos du double sans lui. Le sommeil produit ses bons effets lorsqu'il est doux, paisible ; il rend à l'animal sa vigueur et son agilité ; il dispose de nouveau toutes les parties de son corps à l'exercice de leurs fonctions, favorise la digestion, la transpiration et la nutrition, puisqu'il condense le suc nourricier, et que, dans cet état, ce suc se lie plus intimement aux parties qui doivent être nourries. Un sommeil, au contraire, inquiet et troublé, tel que celui pendant lequel le cheval, même en santé, rêve, s'agite, hennit, n'est point aussi réparateur, et le fatigue souvent même plus qu'il ne le calme. On a prétendu qu'il a existé dans la cavalerie espagnole la coutume d'empêcher exprès les chevaux de se coucher pour se reposer, afin, disait-on, de les rendre plus durs à la fatigue et de les mieux préparer aux travaux de la guerre. Cette coutume ne peut être regardée que comme une fausse et dangereuse application d'un principe général fort bon en lui-même, mais dont les abus sont toujours condamnables.

REPOSER LA BOUCHE. Voy. BOUCHE.

se **REPOSER SUR LA MAIN**. Voy. MAIN.

REPOUSSOIR, s. m. Petit poinçon dont les maréchaux se servent pour élargir les contre-perçures des fers, et enlever les vieilles souches de clous restées dans la corne.

REPRENDRE, v. Se dit de l'action de faire repartir le cheval après avoir fait un arrêt.

Reprendre signifie aussi *relever* la main après avoir *rendu*. C'est l'opposé de *rendre la main*.

Reprendre, c'est continuer la leçon de manège qui avait été interrompue.

On dit qu'un cheval reprend, qu'il reprend bien, pour exprimer l'action qu'il fait en cessant, au galop, d'entamer avec la même jambe, et en entamant avec l'autre.

REPRISE. s. f. Action de reprendre une leçon interrompue, et durée du travail qu'on fait exécuter sans interruption, soit à l'élève, soit au cheval. C'est dans le premier sens, c'est-à-dire comme synonyme de *travail* ou de *leçon de manège*, que le mot *reprise* est le plus souvent employé. Sous ce titre, M. D'Aure entre dans des développements que nous allons reproduire.

Principes généraux. Le travail ordinaire, dit l'auteur, se fait sur le large et sur les cercles; le cheval doit être placé en raison du sens où il parcourt les différentes lignes qui forment une reprise. Quand on tourne à droite, le cheval marche à main droite, et doit être par conséquent placé de ce côté. Il est ainsi placé lorsque les hanches et les épaules marchent sur la même ligne, et que l'encolure et la tête sont placées à droite. On conçoit que l'encolure ainsi pliée, le cheval a plus de facilité pour tourner à droite, puisque la position de la tête et de l'encolure tendent à entraîner la masse de ce côté. Le côté de dedans est celui sur lequel on tourne, celui du dehors le côté opposé. En marchant à main droite, la bride doit être dans la main gauche; l'épaule du cavalier s'avancera de manière à se mettre en face de la tête du cheval, afin d'être plus tourné du côté de dedans, où il est censé avoir affaire, et pour résister à la force centrifuge, qui tend toujours à reculer le côté du dehors. L'on change de main quand on place le cheval à gauche et qu'il tourne de ce côté; on tient alors la bride dans la main droite. Les changements de main s'exécutent ordinairement en quittant une piste pour aller chercher celle opposée, que l'on suit alors dans la direction contraire. Lorsque l'on marche sur le large, le carré long parcouru se coupe diagonalement; quand on va sur les cercles, le changement s'exécute en coupant le cercle en deux. On peut aussi exécuter des changements de main sur des lignes droites. En général, le changement de main a lieu dès que le cheval est placé à gauche, et que, précédemment, il était placé à droite. Quand le cheval marche au galop, et qu'il change de pied sur la ligne droite, il change de main. Si le changement de pied a lieu par la volonté

du cavalier, il faut placer le cheval à la nouvelle main; si, au contraire, il s'est échappé, et qu'il ait exécuté le changement de pied sans que le cavalier ait voulu l'obtenir, celui-ci doit rectifier le mouvement en arrêtant le cheval pour le remettre à la main dont il a voulu sortir. Dans ces divers changements de main on prendra la bride du côté opposé à celui où l'on marche. Cet usage est nécessaire dans une école, parce qu'ainsi la main qui ne tient pas la bride sert à agir sur la rêne de dedans, et contribue à assouplir et à placer l'encolure du cheval dans le pli où il doit tourner. Une fois hors du manège et le cheval dressé, la bride doit rester dans la main gauche, et par les simples oppositions de cette main on le place indistinctement à droite ou à gauche, en raison de la volonté du cavalier qui a besoin d'avoir la main droite toujours libre. Quand on le met en mouvement, il faut partir au pas; le cheval doit, autant que possible, marcher droit; ce n'est qu'une fois le mouvement déterminé, qu'il doit être plié à droite ou à gauche. Toutes les fois que l'on change de direction, il faut, avant de tourner, marquer des temps d'arrêt qui préviennent le cheval et le préparent à marcher dans un autre sens. Le passage d'une allure à une autre doit être de même précédé d'un temps d'arrêt calculé en raison de l'allure qu'on veut prendre. Généralement, toutes les fois qu'il s'agit de changer de travail et de direction, il faut toujours en prévenir le cheval, et ce n'est que par le secours des temps d'arrêt. Les reprises commencent d'ordinaire à main droite, et se terminent à la même main. Il faut, autant que possible, selon moi, s'abstenir de l'usage du filet, afin que, sachant se passer de ce secours, on ait toujours une main libre. Le bridon est pourtant nécessaire sur le cheval qui n'est pas encore fait à la bride; il sert à donner la connaissance des effets des rênes, du mors, et offrir un point d'appui sur la main. Le filet sert de préparation à la connaissance du mors, et remplacé son effet lorsque celui-ci agit trop fortement.

Des reprises simples. — *Explications préliminaires.* Afin d'assouplir les chevaux, de les rendre plus maniables, la règle du manège veut qu'ils soient placés à la main à laquelle ils marchent. Pour obtenir ce travail on paraît quelquefois se trouver en contradiction avec les dispositions naturelles du

cheval, quoique cependant elles soient toujours consultées; on ne le contrarie que lorsque les allures ne sont pas régulières. C'est avec le secours de ses aides que le cavalier, tout en plaçant son cheval d'après la règle prescrite au manège, établit des contrepoids qui maintiennent le cheval dans un équilibre appartenant à telle ou telle allure. Par exemple, en suivant une ligne droite, si l'on veut marcher au trot et placer le cheval à droite, il est aisé de sentir que l'encolure et la tête se portant à droite, l'épaule droite du cheval aura à porter un poids plus lourd que l'épaule gauche, et se trouvera ainsi ralentie; position qui nécessairement devra rendre inégal le mouvement des épaules; il convient donc, si dans cette position on veut marcher au trot, de rechercher les moyens de régulariser les mouvements du cheval pour qu'il ne change pas d'allure, quoique plié à droite. Le trot est juste lorsque les battues sont égales, c'est-à-dire lorsque la jambe gauche de derrière et la droite de devant restent aussi longtemps en l'air que les deux autres y resteront, quand, dans l'impulsion locomotrice elles se soulèveront à leur tour. Le trot a de l'ensemble lorsque les jambes supportent alternativement le même poids. Ainsi je suppose que le poids d'un cheval soit de deux cents livres, que, marchant l'encolure et la tête parfaitement droites, les deux jambes qui s'appuient ensemble à terre portent chacune cent livres; si par la position qu'on donne à la tête et à l'encolure on surcharge l'épaule droite de vingt livres, la hanche gauche ne doit plus en recevoir que quatre-vingts; tandis que si, d'un autre côté, j'ai soulagé l'épaule gauche de vingt livres, la hanche droite doit en porter cent vingt, lorsque la jambe gauche de devant et la droite de derrière viennent à leur tour s'appuyer à terre. Nous avons vu comment l'épaule droite pouvait être surchargée de vingt livres; mais afin de soulager la hanche gauche, il s'agit de s'éloigner du centre de gravité en y amenant la hanche droite, et en lui faisant supporter l'excédant du poids que la hanche gauche ne porte pas. Ainsi placé, on verra que si les jambes qui agissent ensemble individuellement ne portent pas le même poids, elles portent cependant à elles deux une pesanteur égale aux deux autres, ce qui met le cheval dans le cas d'avoir des mouvements égaux; mais afin

que cette égalité de mouvement existe, il faut présenter aux parties les plus chargées un secours d'aide qui égale l'excédant du poids qu'elles ont à supporter. Or, pour que la hanche droite se maintienne de façon à porter vingt livres de plus que la hanche gauche, la jambe droite du cavalier devra avoir une action de vingt livres plus forte que la gauche. Si l'exemple que je viens de donner est un peu forcé (et il l'est en effet, car, en raison de la rapidité du trot, les épaules ont à porter une plus grande pesanteur que les hanches), c'est pour qu'il soit plus sensible, et que l'on comprenne bien le balancement qui doit exister dans l'accord des mains et des jambes. Je m'abstiendrai d'expliquer actuellement ce qui peut avoir rapport à la manière de placer un cheval au galop; ce sont toujours les mêmes moyens appliqués avec plus ou moins de force en raison de l'allure que l'on veut prendre... Ce pli que l'on cherche à maintenir sur les lignes droites deviendra tout naturel dans les changements de direction, car on sait qu'en tournant à droite, le côté du dehors ayant plus de terrain à parcourir que celui du dedans, il faudra conserver le cheval dans une position qui, en ralentissant son côté droit, facilitera le tournant; aussi, quand l'on tourne, le pli doit être plus marqué. Lorsque le cheval marche au pas, il porte ses jambes en avant les unes après les autres. D'après cela, le cavalier est maître d'arrêter et d'allonger le développement de chacune d'elles; c'est pourquoi il faut le considérer comme allure de préparation, c'est-à-dire qu'il doit subir, selon le trot ou le galop, un travail qui préparera le cheval à prendre plus facilement l'une ou l'autre de ces deux allures. Le travail des reprises s'exécute sur les lignes droites, ou sur les cercles; d'après l'explication déjà donnée, nous verrons que c'est au trot que les chevaux peuvent le plus facilement suivre un travail composé de lignes droites, puisque pour l'obtenir il est nécessaire de mettre le cheval droit, afin que chacune de ses jambes puisse plus aisément se porter en avant et embrasser une même étendue de terrain. Voy. Trot. Ainsi pour préparer un cheval au trot, le pas se suivra sur le large. Ce travail des lignes droites, en quelque sorte calculé pour le trot, deviendra une difficulté lorsqu'il faudra le suivre au galop; aussi cette allure

doit avoir une préparation en rapport avec les dispositions naturelles du cheval ; le travail des cercles sera celui qui lui conviendra le mieux, puisqu'en tournant, le cheval pourra marcher ainsi un côté toujours plus avancé que l'autre. Lorsqu'un moyen du pas ou aura préparé les chevaux à marcher le trot sur le large et le galop sur les cercles, quand ces allures auront été obtenues chacune dans le travail qui leur sera le plus familier, les lignes droites devront se parcourir au galop comme les lignes circulaires au trot. C'est toujours par le contre-poids des mains et des jambes que ces divers résultats s'obtiendront.

Des reprises sur le large, au pas et au trot. Afin de saisir ce travail, qui est extrêmement simple, on le commencera au pas. Une fois le cheval mis en mouvement, la main se placera au-dessus de l'encolure, afin de régler le pas ; cette allure déterminée, la main se portera un peu à droite pour que la pression de la rêne gauche sur la bouche et l'encolure pousse la tête un peu en dedans et plie l'encolure à droite. (Si l'effet de cette rêne ne suffit pas, on ouvre la rêne droite de la bride, ou du bridon, si la rêne de la bride fait trop d'effet.) Cette résistance de la main doit être assez marquée pour porter la tête à droite, mais assez forte cependant pour faire tourner le cheval. La jambe droite se fermera pour maintenir la jambe droite et jeter la gauche en dehors.

M. D'Aure traite ensuite du *passage des coins, du changement de main, du travail sur les cercles au pas et au galop, des changements de main en cercle au pas et au galop, et du trot sur les cercles.* VOY. PASSAGE DES COINS, VOLTE, et, à l'art. MAIN, *Changement de main.* Maintenant nous continuerons à transcrire ce qu'il dit sur le travail des reprises.

Du galop ordinaire sur le large. Pour obtenir ce galop on usera des mêmes moyens appliqués pour le travail en cercle. La main, tout en étant placée, marquera au moment du départ une résistance et une opposition qui avanceront le côté qui devra marcher le premier. Les jambes agiront dans le même sens. On voit par cette explication que le départ du galop ordinaire se fera toujours un peu de travers ; insensiblement on arrivera à rendre ces oppositions moins sensibles, afin d'amener le cheval à partir droit.

Départ au galop, le cheval droit. Le travail

des lignes droites, calculé en quelque sorte pour le trot, devient une difficulté quand il s'agit de le suivre au galop. D'après l'explication que nous avons donnée du galop, nous avons vu que l'ordre dans lequel se meuvent les jambes oblige à partir naturellement de travers. Pour que le cheval marche à droite, il est absolument nécessaire que l'épaule et la hanche droite se maintiennent les premières ; il faut atténuer cette disposition sans cesser de la contrarier. On sait que pour partir à droite, le cheval a besoin d'avoir l'épaule droite plus avancée que la gauche, que l'on n'obtient ce résultat que par un arrêt plus fort formé sur le côté gauche ; on sait que les hanches doivent suivre les dispositions données à l'avant-main, c'est-à-dire que la hanche droite doit être plus avancée que la gauche ; ce que l'on obtient par la résistance de la jambe gauche. Bien pénétré de ces principes, sûr de la puissance des aides, on peut arriver à faire partir un cheval presque droit : car si l'on peut donner à la rêne et à la jambe gauches une action assez forte pour déterminer le galop à droite, on peut atténuer cette action par le secours de la jambe et de la rêne droites, jusqu'au point qui suffira pour laisser le côté droit le premier. Si dans le principe on a pu, pour faciliter le départ à droite, mettre le cheval de travers, de manière à laisser tomber un peu les épaules à gauche et les hanches à droite, on peut arriver par le secours des contre-poids à diminuer ces oppositions, au point d'approcher à peu de chose près de la ligne droite, de manière qu'à l'œil le cheval pourra paraître droit.

Du galop à droite, le cheval placé à cette main. Nous avons vu qu'en pliant l'encolure à droite on pouvait ralentir le développement de l'épaule droite et faciliter celui de la gauche. En agissant ainsi sur les parties antérieures, l'arrière-main se trouve aussi dans le cas de sortir de la ligne, et se porte à gauche à mesure que les épaules sont à droite... Si l'on s'y prenait ainsi pour placer à droite un cheval qu'on veut mettre au galop à cette main, il partirait infailliblement à gauche. Il faut nécessairement obtenir ce pli d'une manière différente, et de telle sorte qu'en pliant l'encolure à droite et portant la tête de ce côté, l'épaule gauche soit toujours plus chargée et plus en arrière que la droite ; ce travail

s'opérera principalement par l'action de la rêne droite. Cette rêne doit marquer sur la barre droite une résistance de devant en arrière, qui reculera la tête plus à droite qu'à gauche et pliera par ce moyen l'encolure à droite; cette position obtenue, la rêne droite, par un mouvement de continuité, en même temps qu'elle ramènera la tête et la placera à droite, marquera une résistance de droite à gauche qui empêchera le cheval de tourner et lui maintiendra le bout du nez sur la ligne de l'épaule droite, en rejetant alors sur l'épaule gauche toute la pesanteur de la partie inférieure de l'encolure. Une fois cette position de l'avant-main obtenue, les jambes agiront comme il a été dit..., en ayant soin de laisser le moins possible les hanches en dedans.

Il n'est pas rare de voir des chevaux tellement habitués à la régularité des reprises, qu'ils les font d'eux-mêmes sans le concours du cavalier. C'est pourquoi il convient, dans les exercices, de changer de temps en temps de main, afin que le cheval ne fasse que ce qu'on lui demande. *Faire une reprise au pas, au trot ou au galop, une longue, une courte reprise.* — Parfois le mot reprise signifie l'intervalle du repos entre chaque genre d'exercice pendant lequel les élèves changent de chevaux. — Enfin, on entend par *reprise*, un nombre quelconque d'académistes travaillant ensemble et en même temps. Chaque académiste monte ordinairement trois chevaux et fait trois reprises sur chaque cheval. *Tête de reprise, doubler par reprises, etc. Avez-vous fait votre reprise? Etes-vous de la reprise du galop?* Voy. INSTRUCTION DU CAVALIER, 6^e leçon.

REPRODUCTEUR, s. m. Nom générique des animaux destinés à la reproduction. On désigne par une expression particulière les individus de chaque sexe; ainsi on appelle *étalon* le mâle, et *poulinière* la femelle. Il est nécessaire de bien choisir les *reproducteurs* pour avoir de bons produits; car les animaux ressemblent, à peu d'exceptions près, à ceux qui leur ont donné naissance; et lorsque cette ressemblance n'existe pas, l'animal hérite le plus souvent de ses aïeux, peut-être de parents plus reculés, des qualités physiques et morales arrivées jusqu'à lui, sans qu'elles se soient développées pendant une ou plusieurs générations. Ce choix dépend absolument de l'homme dans les *haras entièrement domes-*

tiques, ou même dans les *haras parqués*; il est difficile dans les *haras demi-sauvages*, et impossible dans les *haras abandonnés à la nature*. Mais, dans ce dernier cas, la nature ayant repris ses droits, inspire elle-même aux mâles un penchant pour les femelles les plus robustes; ils soutiennent des combats acharnés pour se les disputer, et la faculté de se reproduire appartient aux plus forts. Après avoir indiqué ce que la science a établi de plus important sur la matière qui nous occupe, nous donnerons un extrait des nouvelles mesures prises par le ministre de l'agriculture et du commerce, quant au mode d'achat des étalons pour les haras.

Choix sous le rapport de la conformation extérieure. Les caractères extérieurs que l'on doit rechercher, compris sous ce titre, sont : 1^o Le thorax ample, en déterminant sa capacité par la forme et la hauteur, plus que par la circonférence des parois. A l'aide de pommous volumineux, se déployant dans un large espace, la nutrition est plus active, la vigueur se développe davantage, et il y a surtout une plus grande aptitude à soutenir un long et véhément exercice. 2^o Les muscles et les tendons le plus apparents possible, et les os proportionnellement les plus petits, même chez les races massives. L'ossature trop volumineuse est un signe de faiblesse, et l'effet d'une mauvaise nutrition subie pendant le jeune âge. 3^o La largeur et la solidité des articulations, la liberté, l'étendue des mouvements, la saillie des cordes tendineuses fortement prononcée, la conformation perpendiculaire des membres thoraciques et abdominaux, la configuration du sabot, qui ne doit être ni trop évasé ni trop étroit. 4^o Les poils fins, les crins doux et peu abondants, même dans les chevaux de gros trait. 5^o Les membres larges qui caractérisent particulièrement les grands coureurs. — Il est des différences à observer entre un bel étalon et une belle poulinière, dans la même race : le premier doit être plus haut du devant, avoir le garrot plus saillant, le corps moins long, la tête, l'encolure, les membres antérieurs moins sveltes, moins d'ampleur dans la croupe et les extrémités postérieures. La femelle aura le coffre vaste, le flanc large, un bassin très-développé, afin que son fruit puisse prendre tout le développement dont il est susceptible et soit exposé facilement à l'époque de la parturition. Le ventre cependant

ne doit pas être gros ; ce n'est qu'après plusieurs gestations que cette partie du corps doit présenter plus d'ampleur que chez le mâle, et encore cette différence est peu sensible dans les races nobles. Sa poitrine sera large, l'avant-main beau, car toutes les fois que la mère prête à son produit quelque chose de ses formes, c'est plus particulièrement cette partie ; elle n'aura pas trop d'embonpoint, sera bonne nourrice et point chatouilleuse, comme les juments qui ruent et frappent leur poulain au moment où il se présente pour saisir le mamelon. Pour un étalon, l'opération de la queue à l'anglaise choquerait l'œil, mais elle a bien d'autres inconvénients à l'égard d'une poulinière, qui, destinée le plus souvent à pâturer, se trouve privée d'une arme défensive contre les insectes, d'où résultent son amaigrissement, les avortements, la naissance de poulains chétifs, auxquels elle ne donne ensuite qu'une mauvaise nourriture. M. Huzard fils fait observer à l'égard des poulinières, qu'il faut que celles d'un haras se ressemblent par les formes et même par la taille ; en suivant cette règle, on pourra les donner toutes au même étalon ; les produits seront plus uniformes et la race mieux caractérisée. Il faut en outre qu'une poulinière se rapproche le plus possible du type de l'animal qu'on veut obtenir et de l'étalon qu'on lui destine : au surplus, comme le poulain emprunte plus des formes du père que de celles de la mère, il y a moins de précautions à prendre dans le choix de celle-ci, quant à la figure ; car si elle est bien accouplée, elle fera inmanquablement mieux qu'elle, sans espérer néanmoins qu'une jument commune donne d'aussi beaux fruits que celle provenant d'une race distinguée ; mais en accouplant un étalon de race pure à une jument de race déjà croisée, on obtiendra infailliblement d'excellents produits. — Pour des reproducteurs de gros trait on doit rechercher un large poitrail, le corps bien arrondi, les reins larges, beaucoup d'ampleur dans l'avant-bras et les cuisses ; les jambes un peu courtes, les jarrets larges, le paturon court, le front large et plat. L'étalon en particulier doit avoir le garrot plus sorti, l'encolure plus fournie, plus belle, et beaucoup moins de longueur de corps et de dessous. Les poulinières démesurément basses, ou fort longues de corps, doivent être rejetées.

Choix d'après la robe. On ignore s'il y a une

couleur primitive pour les chevaux ; mais il est certain que chez aucun animal domestique elle n'est si variable. La couleur noire domine dans les énormes chevaux anglais ; dans la race de Deux-Ponts, issue de chevaux arabes et anglais, le blanc a pris le dessus d'une manière sensible. La couleur du poil, de même que celle des cheveux chez les hommes, est souvent l'indice du tempérament. « Je suis disposé à croire, dit Grogner, que les chevaux qui ont des teintes lavées, comme les alezans clairs, sont mous. J'ai rencontré sous la robe noire beaucoup de chevaux froids, paresseux. Les alezans ont presque toujours un caractère irritable, souvent de la malice. Le blanc est la couleur sous laquelle, selon quelques écuers, on rencontre le plus de beaux chevaux..... Les héros et les demi-dieux allaient aux combats montés sur des chevaux blancs ; des chevaux blancs étaient attelés aux chars de triomphe. » Nous ajouterons qu'anciennement les mulets et les chevaux blancs passaient, parmi les princes, pour une marque de souveraineté. Quand Charles IV, empereur, vint voir son cousin Charles V, roi de France, ce prince, de peur que l'empereur n'entrât dans Paris comme dans une ville de son empire, lui envoya un cheval noir, et un autre de même couleur à son fils Venceslas ; et, pour lui, il monta sur un cheval blanc ; il entra ainsi au milieu des deux princes dans Paris, comme en étant l'unique souverain. Cela n'empêchait pas que les simples particuliers ne se servissent aussi de chevaux blancs.

Choix sous le rapport de l'âge. Quoique les juments soient, comme les femelles de toutes les espèces, beaucoup plus précoces que les mâles, on ne leur permettra l'usage de l'étalon que lorsqu'elles auront atteint quatre ans, s'il s'agit de juments communes, et cinq ans, s'il s'agit de juments fines et légères. Celles-ci étant formées plus tard que les premières, produisent aussi plus tard, car elles sont encore fécondes à quatorze et quinze ans, tandis que les juments épaisses cessent de l'être à douze ans environ. Du reste, on ne peut attendre de la femelle de même que du mâle qui n'ont pas encore acquis toute leur force, que des poulains d'une faible constitution ; comme aussi on ne peut généralement espérer d'une jument hors d'âge et qui commence à vieillir, que des productions de peu de valeur. L'oubli de ces règles est la

principale cause de l'abâtardissement des races.

Influence réciproque des reproducteurs. Le mâle influe ordinairement plus que la femelle sur les produits des appareilllements et des croisements les mieux entendus; son action s'exerce d'une manière particulière sur l'énergie et la vigueur ainsi que sur les formes extérieures, notamment sur celles des extrémités. Cet effet de la prépondérance paternelle est plus remarquable à la suite de l'alliance entre des reproducteurs de races différentes; voilà la raison principale de l'emploi des mâles pour amener l'amélioration par croisement. Ce même effet est encore plus sensible en unissant deux espèces différentes pour obtenir des mullets; l'accouplement d'un âne avec une jument donne des individus, il est certain, ayant sensiblement les formes du père, telles que la grosseur de la tête, la longueur des jambes, la hauteur et le resserrement des sabots, la presque nudité de la queue, l'absence de la châtaigne. Le mullet, en outre, doué, comme l'âne, de force plus que de souplesse, a, comme lui, un caractère revêche et tétu. La femelle influe sur la taille; l'union de l'âne et de la jument donne un mullet aussi grand que celle-ci: le cheval et l'ânesse produisent le *bardeau*, qui est tout aussi petit que sa mère, en offrant cependant les caractères paternels les plus saillants, et particulièrement la présence des crins sur la queue, ce qui, d'après les zoologistes, est l'un des attributs les plus essentiels de l'espèce chevaline proprement dite. Malgré l'influence secondaire de la femelle sur l'amélioration des races, ce n'est pas impunément qu'on néglige cet élément de la reproduction. Le *Journal des haras* s'exprime de la manière suivante à cet égard: «Un principe établi par la science, c'est que la jument détermine en grande partie le genre du cheval que l'on veut produire, que l'étalon ne fait que perfectionner les formes du moule et donner au produit l'énergie et la vitesse dont il est doué. Ainsi, elle constate que le *pur sang* versé sur une poulinière bien forte et bien membrée, fait de bons et beaux carrossiers; qu'avec une jument moyenne il fait des chevaux de chasse et de selle; et qu'avec une jument légère il fait des chevaux de course.» Le même journal fait une autre observation, moins générale à la vérité, mais que nous ne croyons pas devoir passer sous silence. «Il

est reconnu maintenant en Angleterre, dit-il, que les produits de juments encore jeunes ayant peu couru, sont préférables à ceux des bêtes ayant de brillantes *performances* acquises par une longue carrière de course. Ce qu'on doit rechercher avant tout pour la poulinière, c'est une noble origine, des jambes courtes, un corps long et ample, des hanches larges et tout ce qui constitue la bonne mère.» L'influence réciproque des reproducteurs dépend pour beaucoup de leur état constitutionnel ou accidentel. Si le mâle appartient à une race plus ancienne, plus vigoureusement constituée que celle de la femelle, s'il est plus fort, d'un âge plus convenable, mieux nourri, mieux soigné, sa prépondérance naturelle s'en trouvera augmentée, et les extraits auront avec lui les traits de ressemblance les plus nombreux et les plus frappants. Si, au contraire, un étalon de race nouvelle, ou n'appartenant à aucune race, faible, trop jeune ou trop vieux, épuisé par des saillies trop fréquentes, est accouplé à une poulinière qui se trouve dans des conditions opposées, non-seulement il perdra les prérogatives de son sexe, mais encore il les cédera à la femelle; les produits ressembleront à celle-ci. M. Girou de Buzareignes affirme que cette prépondérance peut être poussée au point de décider le sexe des produits, et de donner les moyens d'obtenir à volonté des mâles ou des femelles. Suivant cet agronome, on obtiendra des mâles en accouplant des étalons bien développés, énergiques, amplement nourris, ayant déjà sailli, ressemblant à leur père par la forme et la couleur, avec des femelles maigres, affaiblies par plusieurs gestations et nourrisages, mal nourries et ressemblant à leurs pères. On aura des femelles en choisissant des étalons encore jeunes ou déjà vieux, ressemblant à leur mère, qu'on nourrira mal, qu'on affaiblira par des saillies trop fréquentes, etc., tandis que les femelles auront été remises des fatigues de la grossesse et de l'allaitement, qu'elles seront dans l'âge de la plus grande vigueur, bien nourries, bien soignées et ressemblant à leur mère. D'autres observations tendent à prouver que les mâles ressemblent ordinairement plus à leur mère, et les femelles plus à leur père; que le mâle a plus d'influence sur les parties antérieures, et les femelles sur les parties postérieures; que le père transmet plutôt les formes et ce qui se

rapporte à la vie extérieure, et la mère tout ce qui tient à la vie intérieure ou à la nutrition; que le père influe plus sur les formes, et la mère sur la taille. Enfin, il est une opinion établie parmi les éleveurs, qui prétendent avoir observé que le premier mâle qui féconde une femelle étend son influence sur toutes les productions subséquentes de cette femelle avec d'autres mâles. A l'appui de cette doctrine, on cite les faits suivants : si une jument saillie par un âne et qui produit un mulet, est ensuite accouplée avec un cheval, elle donnera un poulain offrant des traits de ressemblance avec l'âne. Une jument anglaise fut couverte en 1815 par un *couagga*, et elle produisit un mulet tigré comme son père. En 1817, 1818 et 1852, elle fut saillie par trois étalons arabes, et produisit trois poulains bais, tous les trois plus tigrés que le premier du *couagga*.

Régime des reproducteurs. Un redoublement de soins est nécessaire pour les animaux qu'on destine à la reproduction. A l'époque de l'*accouplement* ils doivent être traités, plus qu'en tout autre temps, avec la plus grande douceur, en leur rendant léger, autant que possible, le joug de la domesticité. L'expérience a démontré qu'indépendamment des qualités physiques et morales dont les reproducteurs sont dotés, l'état de santé, de bien-être, de gaieté dans lequel ils se trouvent au temps de la *monte*, influe puissamment sur leurs produits. Si le jeune étalon est habitué au pâturage, on l'y laissera, pour ne pas le priver du grand air, du soleil et de la liberté; il faudrait, au contraire, continuer à le nourrir au sec, si c'était sa nourriture habituelle, car le vert pourrait bien avoir quelque utilité pour le rafraîchir, mais il l'affaiblirait au moment où il doit déployer toute son énergie. Dans ce cas-ci, Grognier voudrait qu'il fût libre dans une écurie spacieuse, communiquant avec une cour où il pourrait aller à volonté pour prendre ses ébats, et d'où il pourrait de même sortir pour se mettre dans l'écurie à l'abri des intempéries et recevoir ses aliments. La ration de l'étalon en exercice sera un peu plus forte que dans d'autres temps. Pour le fortifier, on ajoutera avec mesure, sans retrancher l'avoine, quelques poignées de fèves, de pois ou d'autres graines semblables. On l'abreuvera d'eau blanche légèrement salée; on le pausera plus souvent qu'à l'ordinaire, à cause de l'étroite sympa-

thie qui unit la peau aux organes de la génération. Dans quelques haras, on fait toujours étriller l'étalon un moment avant de le laisser approcher de la jument. Cependant, la nourriture des étalons, pendant les temps qui précèdent la monte, ne doit pas être trop abondante; elle donnerait lieu à un excès d'embonpoint aux dépens de l'ardeur et de l'énergie prolifiques. Certains étalons trop ardents, qu'on a laissés dans l'oisiveté, éprouvent au moment de la monte des écoulements spermatisques capables de les extémer; on y remédie en réduisant leur nourriture, et en augmentant leur travail. Quant à la poulinière, qui n'a pas besoin d'autant de vigueur que l'étalon, le vert lui convient tout à fait; c'est sous ce régime qu'elle retient plus aisément. Le pâturage convient également après la conception. Après avoir été saillie, la jument destinée à la reproduction, et particulièrement celle de pur sang, est mise à la pâture dans un enclos, ou reléguée dans un coin de l'écurie, séparée des autres chevaux, où elle reste tout le temps de la gestation, qui est ordinairement de onze mois. Pendant les premières semaines après la conception, on a soin d'empêcher que des poulains n'approchent de l'enclos ou de l'écurie. Au moment du part, si la jument est dans un enclos, on la ramènera à l'écurie, où se trouvera une litière fraîche et abondante. La poulinière est veillée jour et nuit pour prévenir tout accident, et six ou huit jours après, temps suffisant pour son rétablissement, on la renvoie à la prairie avec son poulain. Dès ce moment, elle peut de nouveau recevoir l'étalon. Les poulinières moins distinguées peuvent être employées à un service modéré, tant à la selle qu'au trait, jusqu'au moment où elles sont prêtes à mettre bas. Un accident ou un travail forcé peuvent les faire avorter. Celles que l'on nourrit continuellement au sec et que l'on tient aux mêmes aliments après l'accouplement ne sont pas très-bonnes laitières et ne fournissent pas des poulains bien étoffés. Les meilleures poulinières sont donc celles qui pâturent le plus, et qui sont le moins longtemps établies. On ne doit pas cependant oublier que la pâture de l'herbe couverte de la gelée, des rosées, est une des causes de l'avortement. « Le vert donné aux étalons, dit M. Demoussy, lorsqu'ils peuvent le prendre en liberté en errant dans la prairie, est quelque-

fois le meilleur régime à prescrire aux chevaux dont les facultés prolifiques ont peu d'activité, étant enchaînées par une irritation chronique. Le département de la Vendée nous en fournit plusieurs exemples remarquables. » Les étalons bien conduits et bien ménagés, qui n'ont pas été employés avant l'âge mûr, peuvent servir longtemps. On en a vu fournir jusqu'à dix-huit ans; mais, pour n'avoir point de mauvais poulains, il est indispensable de réformer un étalon dès qu'il commence à décroître. Aristote, dans son Histoire des animaux, rapporte qu'il a vu saillir à l'âge de quarante ans. Ce fait s'est reproduit dans l'étalon anglais Phorlius; il couvrait encore à quarante ans. MM. Maillard, vétérinaire à Melun, et H. Boulay, vétérinaire à Paris, ont vu un étalon de pur sang du haras de M. Riennesec, le *Rainbow*, donner les produits les plus admirables dans l'âge le plus avancé.

Nécessité de l'exercice pour les reproducteurs. L'un des préjugés qui s'opposent le plus à la multiplication et à l'amélioration des chevaux, consiste à croire que pour conserver aux étalons et aux juments toute leur vigueur prolifique, il faut bien se garder de les faire travailler. Cette erreur a été victorieusement combattue par Huzard père, et nous allons rapporter brièvement les faits et les arguments dont il s'est servi à ce sujet. Les races sauvages se maintiennent au lieu de dégénérer, à la suite des courses, des combats, des longues abstinences par lesquelles est signalée l'époque du rut. Les anciens barons composaient leurs haras de genets, de palefrois, de destriers, servant à la guerre, aux tournois, à la chasse, en même temps qu'à la reproduction. Les juments servaient de monture aux dames, étaient employées à l'agriculture, et ne restaient point oisives ni pendant la monte, ni durant la gestation. Il a connu (Huzard) des cultivateurs, des maîtres de poste, ayant leurs exploitations rurales montées en poulinières, et faisant travailler des attelages de chevaux entiers destinés à la reproduction. Le service des juments n'y cessait que dans les derniers jours de la gestation. « Voyez, dit notre savant auteur, le cheval de trait couvrant la femelle en rentrant du travail de toute la journée, et le plus souvent harassé de fatigue; il féconde constamment. Voyez l'étalon ambulante, qui court de village en village, et qui

paraît plus ou moins exténué; il ne trompe pas la femelle qu'il saillit. Voyez la jument du voyageur, couverte par hasard dans l'écurie d'une auberge par le premier cheval entier qui se détache, elle ne manque pas de faire un poulain. Voyez les juments de charrois et d'artillerie en campagne, épuisées de fatigue, de misère et de faim, couvertes par des chevaux qui sont dans le même état; elles se trouvent pleines, et elles sont dans l'impossibilité, le plus souvent, de porter à terme le poulain. » Huzard se demande ensuite si c'est dans les villes ou dans les campagnes, dans la classe des riches oisifs ou dans la classe des ouvriers qui ne sont pas mal nourris, qu'est la plus grande et la plus vigoureuse fécondité. Et Grogner, en approuvant ces réflexions, ajoute : « Le travail soutenu est une condition de la santé; il développe les forces organiques comme celles de relation, il rend la digestion plus facile, l'assimilation plus régulière, en prévenant l'accumulation débilitante de la graisse; il facilite et rend plus énergiques les mouvements de la vie, et l'énergie reproductrice participe de l'énergie générale. » Huzard dit encore : « Le travail des étalons et des poulinières est d'un grand intérêt sous le rapport de l'économie rurale, qui répugne à nourrir des animaux improductifs. Si l'on était bien convaincu qu'on peut employer étalons et poulinières aux labours, aux charrois, à la selle, au service de luxe, on se livrerait plus souvent et avec plus de sécurité à l'élevage des chevaux, et les races équestres se multiplieraient en se perfectionnant. » — Les juments pleines seront soumises au travail, jusqu'au dixième mois de la gestation. En parlant des chevaux poitevins, M. Vigueron de La Jousselandière dit : « Le séjour habituel à l'écurie fait perdre à ces animaux leurs meilleures qualités, particulièrement celles de la poitrine et des jambes, tandis que la constante nourriture au sec paraît diminuer leurs facultés de reproduction, tellement que nos campagnards, les Vendéens surtout, préfèrent les chevaux que les particuliers tiennent au pâturage, quoique de moindre prix, par cela seul qu'ils fécondent plus sûrement. »

Mesures administratives concernant l'achat des étalons. On s'est plaint, depuis fort longtemps, de ce que les jeunes chevaux nés et élevés en France, ceux surtout n'appartenant pas à la race de pur sang et destinés à deve-

nir étalons, n'étaient, en général, soumis à aucune de ces épreuves de nature à donner la mesure de leur force, de leur vigueur, et par conséquent de leur aptitude à faire de bons reproducteurs, capables de transmettre des qualités constatées à leurs descendants. Un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, du 30 septembre 1846, dont nous donnons ci-après un extrait, a pourvu à cet important objet.

« ART. 4. Les préposés aux remontes opèrent en France et à l'étranger. Chaque année, le ministre désigne la division dans laquelle chacun d'eux fera les achats à l'intérieur. . . .

« ART. 5. A partir du 1^{er} janvier 1848, aucun étalon ne sera acheté pour les bars, s'il n'a été éprouvé en concours publics, soit dans des courses générales, soit dans des lutttes particulières ouvertes à cet effet, et jugées par une commission de cinq membres nommés par le ministre, et présidée par le préfet ou le sous-préfet. Les conditions d'essai comprendront les courses au trot sous le cavalier ou à la guide, les courses plates au galop, ou même des courses au galop avec obstacle.

« ART. 6. Les préposés aux remontes feront porter les achats sur les chevaux qui auront montré de bonnes et solides qualités pendant l'épreuve. Celle-ci n'est qu'un moyen employé pour les bien apprécier. D'ailleurs, pour être achetés, les chevaux devront réunir les trois conditions ci-après : la bonne origine, tant du côté du père que du côté de la mère, authentiquement constatée; la bonne et régulière conformation; le mérite éprouvé.

« ART. 7. Les achats ne comprendront que des étalons de pur sang arabe, ou anglais, et des étalons de trois quarts ou de demi-sang issus de l'une ou de l'autre race. Ils s'effectueront indistinctement dans toutes les parties de la France pour les chevaux qui y seront nés. Les acquisitions d'étalons étrangers ne porteront que sur des animaux nés en Orient ou en Angleterre, et réunissant les mêmes conditions que celles qui déterminent les achats de chevaux nés en France.

« ART. 8. Les étalons ne s'achètent pas avant l'âge de quatre ans révolus. L'âge se compte à partir du 1^{er} janvier de l'année de la naissance. »

REPRODUCTION. s. f. En lat. *regeneratio*. Action par laquelle les êtres vivants perpétuent leur espèce. Cet important sujet a été

traité dans des articles séparés, que l'on pourra consulter dans l'ordre suivant : CHALEUR, ACCOUPLEMENT, GÉNÉRATION, AMÉLIORATION DES ANIMAUX DE L'ESPÈCE CHEVALINE, APPAREILLEMENT, CROISEMENT, REPRODUCTEUR, TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES.

REPU, UE. part. Synonyme de nourri. *Ce cheval est assez repu.*

RÉSECTION. s. f. En lat. *resectio*, du verbe *resecare*, retrancher. Opération au moyen de laquelle on retranche, soit les extrémités altérées des os longs, soit les bouts non consolidés des fractures, lorsqu'il s'est formé des articulations anormales. Cette opération n'est presque jamais d'aucune utilité en hippiatrice, parce que la *résection* de l'un des os des membres laisse l'animal boiteux, et que, par conséquent, peu importe qu'il soit en même temps défectueux.

RESELLER. v. Seller de nouveau. *Nos chevaux étaient à peine dessellés qu'il a fallu les reseller.*

RÉSERVOIR. s. m. En lat. *cisterna*, et il vient du verbe *reservare*, conserver, réserver. Cavité où on amasse un fluide. Lieu destiné à conserver des eaux pour les distribuer à des fontaines etc. Voy. EAU et ABREUVOIR. — En anatomie, il est différentes sortes de *réservoirs*. Le sac lacrymal est le *réservoir* des larmes; la vessie est le *réservoir* de l'urine; les vésicules séminales sont les *réservoirs* de la semence; dans les animaux pourvus de la vésicule biliaire ou du fiel (le cheval en manque), cette vésicule est le *réservoir* de la bile.

RÉSERVOIR LACRYMAL. Voy. VOIES LACRYMALES. — Pour les affections auxquelles cette partie est sujette, Voy., à l'art. MALADIES DES YEUX, *Maladies des voies lacrymales*.

RÉSINE. s. f. En lat. *resina*. Principe immédiat des végétaux, composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone. Les *résines*, dont il existe un grand nombre d'espèces, découlent spontanément de certaines plantes, et ont une couleur et une odeur variables qui leur viennent toujours d'une portion d'huile volatile qu'elles contiennent. Ordinairement elles sont demi-transparentes, cassantes, insipides ou acres, fusibles à une douce chaleur et inflammables; en brûlant, elles dégagent une fumée noirâtre. Toutes les résines sont insolubles dans l'eau, très-solubles dans l'alcool, l'éther sulfurique, les huiles volatiles, les huiles grasses, et leur action sur les tissus

vivants est excitante, à cause de l'huile volatile qu'elles contiennent.

RÉSINE DE GAYAC. Voy. GAYAC.

RÉSINE JAUNE. Voy. POIX-RÉSINE.

RÉSISTANCE. s. f. En lat. *resistentia*. Force ou puissance en opposition avec une autre, dont elle diminue ou détruit l'effet. Voy. LEVIER. — En équitation on appelle *résistance* ou défense du cheval, l'opposition, la désobéissance à la volonté du cavalier, qui lui est manifestée par les aides; ou bien la force que le cheval présente et avec laquelle il cherche à établir une lutte à son avantage. On combat les résistances du cheval par l'assouplissement de ses différentes parties. Voy. ASSOUPLEMENT.

RÉSISTANCE DE LA MAIN. Voy. MAIN.

RÉSISTER. v. En lat. *resistere*. Supporter facilement la fatigue, le travail, la peine. L'âne résiste également aux mauvais traitements, aux incommodités d'un climat fâcheux et d'une nourriture grossière.

RÉSISTER A L'ÉPERON ou AU TALON. C'est le défaut d'un cheval *ramingue*. Voy. ce mot.

RÉSISTER AU CAVALIER. Se dit d'un cheval que le cavalier a de la peine à faire obéir.

RÉSOLUTIF, IVE. s. et adj. En lat. *resolvens*. Nom générique des médicaments qui déterminent la résolution d'une maladie. Voy. RÉSOLUTION. Ils appartiennent tantôt à la classe des émoullents, tantôt à celle des toniques et des excitants, suivant la nature des maladies. Les *résolutifs* le plus communément employés à l'extérieur sont la *cauonille romaine*, le *cerfeuil*, l'*eau-de-vie*, l'*esprit-de-vin*, la *fève de marais*, l'*huile de térébenthine*, le *suif*, le *sureau*, etc.

RÉSOLUTION. s. f. En lat. *resolutio*, du verbe *resolvere*, résoudre. Mode favorable de terminaison d'une maladie, surtout d'une inflammation, par simple amoindrissement, sans qu'il survienne aucune nouvelle modification morbide dans la partie. Lorsque la *résolution* d'une phlegmasie aiguë a lieu, les phénomènes inflammatoires diminuent peu à peu, s'affaiblissent graduellement et disparaissent, de manière que la partie lésée revient à ses conditions premières. Toutes les inflammations n'éprouvent pas ce mode de terminaison. La résolution est ordinaire et plus naturelle dans la formation de la cicatrice; on l'observe souvent dans les inflammations aiguës où la surexcitation n'est pas trop grande; mais elle

n'a pas lieu dans les phlegmasies chroniques ulcérées, à moins qu'on ne parvienne à changer ces affections en maladies aiguës, en employant des moyens énergiques. Dans tous les cas, la résolution se fait plus ou moins attendre.

RÉSORPTION. s. f. En lat. *resorptio*, du verbe *resorbere*, absorber de nouveau. Action par laquelle les vaisseaux absorbants reprennent les liquides déposés par les exhalants, ou épanchés dans une partie quelconque.

RESPIRABLE. adj. En latin *respirabilis*, qu'on peut respirer. On le dit de tous les gaz qui peuvent être respirés sans danger.

RESPIRATION. s. f. En lat. *respiratio*; en grec *anapnoé*. Fonction qui fait éprouver au sang plusieurs changements essentiels et indispensables à la vie, et qui, commençant à la naissance et s'entretenant jusqu'à la mort, se lie, s'associe d'une manière intime avec la circulation. La *respiration* se compose de deux principaux mouvements: l'un de dilatation, entièrement actif, permet l'entrée de l'air dans les poumons et se nomme *inspiration*; l'autre, de resserrement, chasse l'air au dehors et s'appelle *expiration*. Ces deux mouvements alternatifs s'excitent mutuellement et éprouvent des variations continues, soit dans l'état de santé, soit dans celui de maladie. Le développement de la respiration est signalé à son début par une inspiration, qui est la plus élevée de toutes et celle qui admet une plus grande quantité d'air dans les poumons. Une expiration est le dernier mouvement qui marque la respiration à l'instant de la mort, et cette dernière expiration atteint le plus haut degré et produit le plus grand resserrement. Lors de l'inspiration, il y a agrandissement de la cavité thoracique, et un certain développement des poumons. La dilatation du thorax s'effectue en tous sens, ou seulement dans certaines dimensions, et cela a lieu par deux causes principales: d'une part, le diaphragme se contractant s'aplatit, se porte en arrière, presse les viscères abdominaux; d'autre part, l'action des autres muscles inspirateurs produit l'élevation, l'écartement des côtes, et le mouvement total du thorax de derrière en avant. La dilatation de la poitrine accompagnée et se trouve en rapport avec l'action des poumons, qui, par une expansion plus ou moins grande, reçoivent une quantité proportionnée d'air atmosphérique. Dans l'inspiration, acte

toujours plus ou moins long et traîné, on remarque trois degrés bien distincts, qui sont, l'inspiration *ordinaire*, l'inspiration *grande* et l'inspiration *forcée*. La première, douce et paisible, peut avoir lieu par l'abaissement seul du diaphragme, mais une élévation presque insensible des côtes contribue à son accomplissement; la seconde résulte de la dilatation marquée de tout le thorax; dans la troisième, les dimensions du thorax sont augmentées dans tous les sens et selon toute l'étendue que rend possible l'organisation de cette cavité. Lorsque l'inspiration est grande, qu'elle est accompagnée de mouvements des ailes du nez, et de l'élévation du thorax, elle détermine ce que quelques auteurs appellent *respiration ailée* ou *sublime*. L'expiration succède, comme nous l'avons dit, à la dilatation de la poitrine, et elle n'est, parfois, que l'effet du relâchement des muscles inspirateurs, ainsi que du rétablissement des côtes dans leur état naturel. Cependant, le plus souvent, les muscles des parois inférieures de l'abdomen fournissent son exécution; par leur contraction, ces muscles refoulent du côté de la cavité thoracique les viscères abdominaux, pressent le diaphragme relâché, et coopèrent de cette manière à l'expulsion de l'air contenu dans les poumons. Un bruit qu'on nomme *murmure respiratoire naturel*, est produit par l'air qui s'engouffre et qui sort des vésicules bronchiques pendant l'inspiration et l'expiration. En appliquant l'oreille contre les parois du thorax, on entend ce bruit particulier, et sa perception fournit des renseignements très-importants dans le diagnostic des maladies de l'intérieur de la poitrine. Les mouvements alternatifs d'inspiration et d'expiration n'ont pas toujours lieu dans le même ordre et avec la même rapidité; il arrive souvent qu'ils laissent entre eux un moment sensible et plus ou moins court, et ces irrégularités, dépendantes d'une foule de causes variées, dont quelques-unes ont pour effet de légères impressions, s'observent dans l'état même le plus tranquille de santé, dans lequel une inspiration plus forte, plus élevée et surtout plus prolongée, s'effectue après cinq ou sept respirations douces et à peu près égales. C'est par les mouvements des flancs, par la dilatation et le resserrement des naseaux, par la nature et l'état du fluide respiré, qu'on apprécie les variations dont nous venons de parler, et qui servent à

l'homme de l'art, tant dans le choix des animaux, que pour la connaissance de leurs maladies. Une accélération remarquable des mouvements de la respiration se manifeste à la suite des courses précipitées et fatigantes, surtout dans les temps chauds. Jetons maintenant un coup d'œil sur le développement de la fonction dont il s'agit, en la considérant depuis l'instant de la naissance. Au sortir de la matrice, le fœtus se trouve tout à coup plongé dans un milieu très-différent de celui au sein duquel il s'est développé, et ce passage est marqué chez lui par deux opérations simultanées, l'une vitale, l'autre mécanique, qui établissent le premier mouvement de la respiration. Voici ce qui arrive : l'action éminemment irritante de l'atmosphère produit une impression douloureuse sur la surface du corps du nouveau-né, et, en se propageant aux organes intérieurs, elle excite une contraction générale très-énergique; en même temps l'air, doué d'élasticité, de pesanteur, et tendant toujours à s'introduire dans les cavités internes, pénètre dans les fosses nasales, dans les sinus, dans la trachée-artère, ainsi que dans les poumons, pour peu que ces diverses parties se prêtent pour le recevoir. Le fluide atmosphérique, agissant tout à la fois par son contact immédiat et par son propre poids, met subitement en jeu les organes inspirateurs plus spécialement irrités que les autres, pénètre dans l'intérieur des poumons où sa présence établit des conditions nouvelles, et la première inspiration s'opère par une secousse générale. L'air, parvenu dans les poumons, dilate les extrémités membraneuses des bronches, allonge les vaisseaux, cause l'afflux subit d'une grande quantité de sang, et fait naître ainsi un engorgement considérable, d'où résulte le besoin impérieux d'expulser les nouveaux fluides qui oppriment l'organe pulmonaire : c'est pourquoi la première inspiration est constamment suivie d'une expiration brusque, très-forte, avec *ébrouement*; mais les poumons ne sont débarrassés qu'incomplètement par cette première expiration, et il reste toujours dans leur intérieur une grande quantité d'air et de sang. Le renouvellement de l'impression douloureuse détermine de nouveaux mouvements, et ceux-ci, à force de se répéter, se font enfin naturellement et sans peine; c'est de cette manière que la respiration, d'abord pénible, devient par la suite aussi facile et aussi in-

dispensable que la circulation. Ces deux fonctions se trouvent si intimement unies, qu'elles s'excitent mutuellement et ne peuvent plus subsister l'une sans l'autre. Dès que les mouvements alternatifs d'inspiration et d'expiration se sont établis, ils entretiennent la respiration en exercice, sans cependant la constituer essentiellement. L'élaboration de l'air inspiré (Voy. AIR, 1^{er} art.), l'assimilation ou le mélange de ce même air avec le sang, la dépuration de ce dernier fluide et le développement de la chaleur animale, voilà ce qui constitue principalement la respiration. En parcourant des cavités vaporeuses avant d'arriver dans les poumons, l'air éprouve des changements remarquables et importants; il dépose en outre sur la membrane nasale, pendant son trajet dans les naseaux, les molécules odorantes dont il est chargé, et détermine la perception des odeurs. L'air est soumis dans les narines à une action semblable à celle qu'exerce la bouche sur les aliments; les narines élèvent la température de l'air en lui fournissant des vapeurs animales; elles lui font subir une purification, en le dépourrant des molécules étrangères qu'il tient en suspens et dont se charge le mucus animal; elles lui font acquiescer ainsi les premiers caractères d'animalisation, et le préparent ou le disposent à des élaborations subséquentes. Dès que l'air a traversé les fosses nasales, il arrive dans l'arrière-bouche, dans le larynx, dans la trachée, dans les bronches, en se raréfiant de plus en plus, et en continuant à se charger de fluides perspirés; une fois arrivé dans les cellules aériennes, il les distend, donne de l'activité à la circulation pulmonaire, et produit des phénomènes particuliers. La dilatation toujours croissante de l'air est cause que ce fluide ne peut séjourner que fort peu dans l'intérieur des poumons; en s'y arrêtant plus longtemps, il occasionne une pesanteur, une gêne qui augmentent rapidement et amènent la suffocation et la mort. Il devient, par conséquent, tout aussi nécessaire qu'il y ait admission dans l'organe pulmonaire d'une portion d'air pur, qu'expulsion du fluide élaboré. Les anciens philosophes, les physiciens et les chimistes ont donné des explications plus ou moins ingénieuses, mais toutes incomplètes, du phénomène de la respiration. Les physiologistes de nos jours pensent que les poumons agissent d'une manière spéciale sur l'air, qu'ils

le digèrent et le combinent avec le sang, par une force qui leur est propre. D'après Richerand, cette digestion est plus importante que celle des aliments, et ne peut être interrompue sans danger pour l'existence; elle opère, entretient des changements qui se font remarquer tant dans l'air qui sert à la respiration, que dans le sang étalé dans les poumons par les vaisseaux pulmonaires. Voici ces changements: l'air pur de l'atmosphère, qui, avant d'être respiré, ne précipite nullement l'eau de chaux et ne rougit point les couleurs bleues végétales, est doué des qualités essentielles pour entretenir la vie et la combustion. L'air expiré, et que les poumons ont élaboré, est chaud et humide; il précipite l'eau de chaux, rougit la teinture de tournesol, et ne peut servir qu'imparfaitement à la combustion et à de nouvelles inspirations. Les principes constituants de cet air expiré ne sont plus les mêmes qu'anparavant: la quantité d'azote n'a pas changé, mais celle de l'oxygène se trouve plus ou moins réduite, et celle de l'acide carbonique augmentée. Quant au sang, en passant des ramifications veineuses dans les artérielles du système pulmonaire, il acquiert une couleur vive et écarlate, il devient plus chaud, plus odorant, plus moléculaire et plus coagulable; il reste dépourvu d'une partie de son sérum, qui s'exhale dans les cavités intérieures et qui, ensuite, est rejeté au dehors. M. Girard admet l'absorption d'une partie quelconque de l'air déposé dans les cellules aériennes, absorption que les physiologistes d'aujourd'hui nient absolument. Mais en l'admettant, M. Girard ne considère pas cette opération comme cause unique de l'hématose, mais comme pouvant contribuer à son accomplissement sans suffire à la produire. Au reste, l'acte de l'hématose, autrement dit *sanguification*, changement du chyle en sang ou transformation du sang veineux en sang artériel, paraît être encore ignoré dans son essence. Ce qu'on ne saurait contester, c'est que l'action nerveuse des poumons et la composition de l'air dans certains rapports de ses éléments constitutifs sont indispensables à l'acte dont il s'agit. Tout en l'accomplissant, les poumons ont encore la propriété de rejeter au dehors une quantité considérable de vapeurs exhalées dans l'intérieur des canaux bronchiques; et cette excrétion, qui a lieu à chaque expiration, produit nécessairement une dépuration utile. En

résumé, la respiration a pour but l'hématose, et l'hématose, acte essentiellement vital, imprime au sang des qualités qui le rendent propre à la réparation des pertes; elle renouvelle les forces, elle prépare les éléments de la nutrition, et devient essentiellement conservatrice de la vie.

Phonation. s. f. Du grec *phóné*, voix. Chaussier comprenait sous le nom de *phonation* tous les phénomènes qui concourent à la production de la voix. La phonation est par conséquent une fonction qui appartient à la vie de relation, et qui est bornée chez les animaux à la simple production de la voix brute ou du son vocal. Cette fonction a lieu en même temps que l'expiration, mouvement pendant lequel l'animal pouvant chasser l'air avec une certaine force, et lui faire éprouver au passage de la glotte diverses collisions, il en résulte certains bruits ou des sons appréciables. C'est une action purement volontaire, véritable sens d'expression par lequel les animaux ont le moyen de se guider dans leurs relations familières, principalement sous le rapport de la reproduction. Ce moyen leur sert à exprimer la passion intérieure qui les domine, à rapprocher les sexes pendant le rut, et ils l'emploient encore pour la conservation de leur espèce. Quand ils ont la connaissance d'un danger, les chevaux sauvages font entendre un hennissement particulier, et, à ce signal donné, ils se réunissent afin de résister plus sûrement à l'ennemi. La phonation étant liée étroitement à la respiration, elle éprouve des modifications nombreuses, qui tiennent au volume d'air expiré, à la force avec laquelle ce fluide est rejeté, à la disposition et à l'organisation des parties qu'il frappe, et à la nature des passions dont la phonation devient le signe extérieur. Pour qu'une voix forte et bruyante se produise, il faut toujours qu'une masse d'air soit chassée des poumons. Dans le phénomène de la phonation, l'animal fait d'abord une inspiration plus ou moins grande, suivant le degré ou l'extension qu'il veut donner à sa voix; par l'expiration énergique qui succède, la quantité d'air nécessaire à l'acte est expulsée. Cet air, ainsi chassé, s'engouffre dans les sinus et dans les ventricules de la glotte; il ébranle et fait frémir les divers rubans ou cordes de la même cavité (Voy. LARYNX), pendant qu'il subit lui-même diverses réflexions et donne lieu à des collisions. Se for-

mant ainsi dans le larynx, la voix prend ensuite du développement dans les sinus de la tête, et se perfectionne dans les narines, ainsi que par les mouvements de la langue et des mâchoires. Quelques physiologistes attribuent à l'homme deux sortes de voix : la *vagitus* ou la *voix native*, et la *voix naturelle* ou *sociale*. La seule voix native appartient aux animaux domestiques; elle se développe d'elle-même, et en éprouvant à diverses époques certaines modifications qui correspondent à l'accroissement, elle change de nature et acquiert le caractère qu'elle doit conserver toute la vie. Chez les très-jeunes sujets, cette voix est faible et généralement aiguë; peu à peu, d'une manière insensible, elle devient sonore et prend, au temps de la puberté, une force et une gravité fort remarquables. Ce développement de la voix est empêché par la castration pratiquée de bonne heure; dans tous les cas, cette opération affaiblit considérablement la phonation et la rend plus ou moins rare, suivant le tempérament des animaux. De même que les chevaux hongres, les juments hennissent moins fréquemment et ont la voix moins pleine, moins forte que les chevaux entiers. La phonation du cheval se nomme *hennissement*. C'est une voix forte, bruyante, formée d'une succession de tons aigus, aigres, intenses et rendus comme par secousses. Le timbre de la voix dépend essentiellement des cordes vocales; et puisque l'étendue, la souplesse et la force de celles-ci varient non-seulement d'une espèce à une autre, mais même dans les individus d'une même espèce, il s'ensuit que chaque animal fait entendre un son de voix qui lui est propre. Buffon distingue cinq sortes de hennissements qu'il rapporte aux différentes passions qu'ils expriment; ce sont le hennissement d'allégresse, le hennissement du désir sollicité par l'amour ou par l'attachement, le hennissement de la colère, le hennissement de la crainte, et le hennissement de la douleur. Voy. HENNISSEMENT. Des hennissements fréquents, forts et clairs, témoignent l'impatience d'un cheval nouvellement séparé des autres individus de son espèce, avec lesquels il est habitué à vivre. La jument appelle également par des hennissements continuels, son jeune poulain qui s'est éloigné d'elle.

RESPIRATION AILÉE. Voyez RESPIRATION.

RESPIRATION COURTE. Voy., à l'article
 HALEINE, *Gros d'haléine.*

RESPIRATION SUBLIME. Voy. RESPIRATION.

RESPIRATOIRE. adj. Qui a rapport à la respiration. *Mouvement respiratoire; organes respiratoires.*

RESPIRER. v. En lat. *spirare.* Attirer l'air dans la poitrine, et le pousser dehors par le mouvement des poumons. Voy. RESPIRATION.

RESSELLER. Voy. RESELLER.

RESSOURCE. s. f. Mot usité à propos du cheval. On dit qu'un cheval a de la ressource, pour dire qu'il a du fond, qu'il peut travailler longtemps sans se fatiguer, et que, après une longue fatigue, il conserve encore de la vigueur.

RESSUER. Voy. FOURRAGE.

RESSUEIEMENT. s. m. En termes d'entraîneur, se dit de l'opération que l'on fait pour essayer de nouveau les chevaux auxquels on donne des suées.

UN RESTE DE CHEVAL. Se dit d'un cheval à qui le temps a ôté de sa beauté et de ses forces, mais qui en conserve encore. *C'est un reste, un beau reste de cheval.*

RESTER. Voy. DEMEURER.

RESTER DANS LA MAIN. Voy. MAIN.

RESTER DERRIÈRE LA MAIN. On le dit des chevaux qui se retiennent, c'est-à-dire qui cherchent à éviter la pression du mors.

RETENIR. v. Se dit de la jument. On dit qu'elle a retenu, lorsqu'elle est devenue pleine. « Les juments qu'on ne laisserait couvrir que de deux années l'une, retiendraient plus sûrement et dureraient plus longtemps. » (Buffon.)

se RETENIR. Se dit des chevaux qui ne se portent pas librement en avant. Un cheval se retient, ou reste derrière la main, lorsque par caprice, par fantaisie ou mauvaise volonté, il ralentit de lui-même son allure. *Il se retient,* quand, au lieu d'avancer, il saute, et ne part pas facilement de la main, et lorsqu'il se fait trop solliciter pour se porter en avant. *Cheval qui se retient.*—*Se retenir,* se dit aussi pour se serrer. Tous les jeunes chevaux se retiennent.

RÉTENTION D'URINE. Voy. ISCHURIE.

RETENU. Synonyme d'écouteux. Voy. ce mot.

RÉTIF, IVE. adj. Ménage fait dériver ce mot du latin *restivus.* On dit aussi *récalcitrant.* Le cheval *rétif* est celui qui retient ses forces par pure malice, et qui refuse d'obéir à au-

cune aide, soit pour avancer, soit pour reculer ou pour tourner; qui *rué* à la botte dès l'instant où il sent la jambe approcher, et qui fuit en arrière plutôt que de céder. Il est des chevaux qui deviennent rétifs par suite de mauvais traitements et de coups; d'autres, parce qu'ils ont été gâtés par de mauvais cavaliers qui les redoutaient, qui leur ont appris dès le commencement à satisfaire tous leurs caprices, ou qui les ont harassés inutilement. Les chevaux *chatouilleux* sont sujets à ce défaut, le plus détestable de tous, et qui expose le cavalier aux plus grands dangers. Pour corriger un cheval rétif, on doit redoubler de patience et d'adresse; encore ces moyens sont-ils trop souvent infructueux. Le travail à la longe, les leçons de manège, les promenades, les caresses, peuvent être employés tour à tour, en évitant l'emploi des actions violentes de la main, ce qui confirmerait le cheval dans son défaut, et l'emploi d'un mors très-dur, ce qui détruirait toute la sensibilité des barres. Au surplus, nous croyons qu'il y a peu de différence entre le cheval rétif et le cheval rebours, et ce que nous avons déjà dit à l'égard de ce dernier peut très-bien s'appliquer à l'autre. Voy. REBOURS.

RÉTINE. s. f. En lat. *retina.* L'une des membranes de l'œil. Voy. OËIL, 4^{er} art.

RÉTOIRE ou FEU MORT. Noms donnés anciennement à des substances irritantes très-énergiques, simples ou composées, qu'on applique seulement à l'extérieur, et dont les effets sont analogues à ceux que produit le *cautère potentiel.* Ces effets consistent à ronger, brûler, consumer, détruire les tissus avec lesquels les substances dont il s'agit sont mises en contact. On comprend dans la catégorie de ces substances les vésicatoires, les cathérétiques et les escharotiques. Les *rétoires* ont été regardés comme doués de grandes vertus topiques, et on les a employés pour dissiper les vessigons, les molettes, les courbes, les suros, etc.; mais dans ces cas, et dans des cas semblables, ils sont à peu près infructueux, outre qu'ils laissent des traces de leur application.

RÉTRACTION. s. f. (Path.) Action par laquelle une partie se resserre, se contracte, se raccourcit. La *rétraction* a lieu dans les tendons fléchisseurs des membres locomoteurs, et dans l'aponévrose des muscles fléchisseurs de l'avant-bras. Ces parties éprouvent alors

un raccourcissement contre nature, et il en résulte un rapprochement plus grand qu'il ne devrait l'être des rayons auxquels elles sont fixées. Quand la rétraction a lieu dans les tendons fléchisseurs des phalanges, les rayons inférieurs des membres sont à demi fléchis, et le membre est dit *bouleté*; quand c'est à l'aponévrose mentionnée plus haut, l'avant-bras est fléchi sur le bras, et le genou n'est plus situé dans son état normal; le membre est alors *arqué*. Voy. BOULETÉ.

RETRAIT. Voy. VIDART.

RETRAITE. s. f. (Maréch.) Lorsqu'en brochant un clou, la pointe se rompt dans la muraille, le clou ne pouvant plus percer celle-ci, entre et reste dans la chair cannelée; c'est ce que les maréchaux appellent *retrait*. Le même accident peut avoir lieu par un clou pailleux qui, pénétrant dans l'ongle, se divise en deux lames, dont l'une atteint le vif, tandis que l'autre sort au dehors; on par la rencontre d'une souche d'un ancien clou qui, faisant dévier la pointe du nouveau clou, la pousse sur la partie charnue. Cette lésion n'est pas toujours facile à reconnaître; dès que son existence est certaine, on doit se conduire comme dans le cas d'*enclouure*. Voy. ce mot et FIGURE.

RETRAITE. s. f. (Man.) Action de *reculer*. Voy. ce mot et COCHER.

RETRAITE. s. f. Longe de cuir qui reste attachée à la bride du cheval de devant, et dont les charretiers se servent pour le mener.

se RÉTRÉCIR. v. On le dit lorsque, en travaillant au manège, un cheval embrasse moins de terrain qu'au paravant.

RÉTRÉCIR UN CHEVAL. C'est le faire travailler soit dans la leçon des cercles, soit dans celle des voltes, sur un terrain plus étroit, en resserrant insensiblement l'espace et l'étendue.

RÉTRÉCISSEMENT. s. m. En lat. *contractio*, *contractio*. Besserrément, diminution accidentelle ou maladie du calibre ou diamètre d'une ouverture, d'une cavité, d'un conduit. Les *rétrécissements* sont, en général, le produit d'une inflammation chronique ou aiguë des tissus enconserivants, et quelquefois d'une compression.

RÉTRILLER. v. Étriller de nouveau. *Vous étrillez si mal ce cheval, qu'on est toujours obligé de le rétriller.*

RETROUSSÉ. adj. Se dit du flanc. Voy. FLANC.

RÉUNION. s. f. Indication principale du

traitement des plaies, qui consiste dans le rapprochement et le contact des parties divisées. On connaît deux espèces de *réunions*: la *réunion par première intention* ou *immédiate* ou *adhésive*, et la *réunion par seconde intention* ou *médiate* ou *suppurative*. Dans le premier cas, on maintient en contact les bords réunis d'une plaie par la situation, le bandage unissant ou la suture, et la cicatrisation s'opère sans suppuration; dans le second, la réunion a lieu au moyen d'une production organique nouvelle, qu'on nomme *cicatrice* et qui survient d'une manière secondaire après la suppuration. Voy. PLAIE, BOUGEONS et CICATRICE.

RÉVEILLER SON CHEVAL. C'est la même chose qu'*avertir*, *animer un cheval*. Voy. ces deux articles.

se RÉVOLTER CONTRE LES AIDES. Défense du cheval, que plusieurs raisons peuvent occasionner. Voy., à l'article DÉFAUT, *Des chevaux qui s'arrêtent et refusent d'avancer.*

RÉVULSIF, IVE. adj. et s. En lat. *revulsivus*, *revellens*, du verbe *revellere*, ôter avec effort. Nom générique des divers moyens que l'on possède pour détourner le principe d'une maladie d'un organe important vers une partie plus ou moins éloignée. Les *révulsifs* sont toujours des excitants, des irritants, des phlegmasiques, ou des escarriants. On compte parmi ces médicaments les *cantharides*, l'*euphorbe*, l'*huile volatile de térébenthine*, la *moutarde*, etc. Voy. RÉVULSION.

RÉVULSION. s. f. En lat. *revulsio*; en grec *antisparis*. Action des révulsifs. Stimulation opérée sur un organe dans le but de faire cesser l'irritation d'un autre organe au moyen d'un *révulsif*. L'application de ces agents ne convient point pendant l'état d'accroissement et d'intensité des maladies, qu'il faut commencer par combattre par les émissions sanguines. Si la *révulsion* peut quelquefois réussir à l'instant de l'invasion, ce n'est qu'en prévenant le mal, en le détournant sur un organe bien moins important que celui menacé. En déterminant la révulsion, on doit agir en même temps avec les antiphlogistiques et les sédatifs sur le siège primitif du mal. Dans les phlegmasies chroniques, avant d'employer les révulsifs, il faut avoir fait cesser, au moyen des antiphlogistiques, l'accélération sympathique de la circulation. L'action révulsive ne produit pas toujours son effet; dans quelques cas, la nouvelle irritation locale qu'elle occa-

sionne, si elle est très-intense, réagit sur celle qu'on voulait déplacer, et l'aggrave. Les antiphlogistiques sont alors nécessaires contre l'une et l'autre. On doit tenter de préférence la révulsion sur une partie qui soit l'*antagoniste* de la partie malade, en ayant soin qu'il ne s'agisse pas d'un organe important; et le point de la révulsion doit être d'autant plus éloigné, que l'irritation qu'on veut détourner est plus intense et profonde. Il est aussi à remarquer que si la révulsion de l'intérieur à l'extérieur est favorable, celle qui a lieu de l'extérieur à l'intérieur est funeste.

RHOETUS. Voy. CENTAURE.

RHINITE, s. f. Du grec *rin*, *rinos*, le nez, avec la désinence *ite*, commune à toutes les phlegmasies. *Inflammation de la membrane pituitaire*. Voy. CORYZA.

RHINO-LARYNGITE, s. f. Inflammation simultanée de la membrane du nez et du larynx. Voy. ANGINE.

RHINORRHAGIE, s. f. En lat. *rhinorrhagia*, du grec *rin*, *rinos*, narines, et *rhynni*, je romps. Hémorrhagie nasale ou écoulement de sang par le nez. Voy. ÉPISTAXIS.

RHUBARBE, s. f. En lat. *rheum*. Genre de plantes exotiques qui croissent spontanément dans la Tartarie, dans les provinces septentrionales de la Chine, et que depuis plusieurs années on cultive en Angleterre et en France. C'est la racine de ces plantes, et surtout du *rheum palmatum*, qui constitue la rhubarbe de pharmacie. La rhubarbe de Chine et celle dite de Moscovie sont les plus estimées comme toniques et purgatives, mais elles coûtent fort cher; la rhubarbe indigène est, au contraire, à bon marché, mais elle ne possède qu'une très-faible vertu purgative. Dans l'espèce chevaline, la rhubarbe, même exotique, exerce une faible action tonique ou purgative, et on peut la remplacer par des médicaments plus actifs, d'un prix moins élevé, tels que le séné parmi les purgatifs, et la gentiane parmi les toniques. Nous nous dispenserons, par conséquent, de donner la description de cette substance.

RHUM. Voy. CHEVAL DE RIVIÈRE.

RHUMATISMAL, LE, ou RHUMATIQUE, adj. En lat. *rheumatialis*, qui appartient au rhumatisme. *Douleur rhumatismale*.

RHUMATISME, s. m. En lat. *rheumatismus*, du grec *réuma*, cours, fluxion. Les médecins de l'homme, et encore plus les vétérinaires,

sont loin de s'entendre sur la signification de ce mot, qui, pour tout le monde, indique l'existence d'une douleur ressentie et déclarée par celui qui en souffre. Mais il est bien difficile chez les animaux de se faire une idée précise d'une maladie que d'autres symptômes ne donnent pas le moyen de rapporter à l'état pathologique d'un organe déterminé. Il faut se contenter de savoir que le rhumatisme est, pour le plus grand nombre, l'inflammation des tissus musculaire, fibreux et synovial, et que l'on chercherait vainement des notions plus exactes dans les ouvrages d'hippiatrique.

RHUMATISME MUSCULAIRE. Voy. MALADIES DES MUSCLES.

RHUME, s. m. En latin *rheuma*, du grec *réuma*, écoulement, dérivé de *réo*, je coule. Synonyme vulgaire de catarrhe nasal ou pulmonaire.

RHUME DE CERVEAU. Voy. CORYZA.

RHUME DE POITRINE. Voy. BRONCHITE.

RICCIOLS, RICCION, RICCYOLI. Voy. EAUX AUX JAMBES.

RICIN. Voy. HUILE DE RICIN.

RIDELLE, s. f. L'un des côtés d'une charrette, fait en forme de râtelier. La *ridelle* empêche que ce qui est dans la charrette ne tombe.

RIGIDITÉ, s. f. En lat. *strictura*. Défaut de souplesse, raideur.

RIPOSTE, s. f. Action du cheval qui répond à l'éperon ou à d'autres châtimens par des ruades, ou en se cabrant.

RIVER, v. (Maréch.) Rabattre, refouler la pointe du clou broché.

RIVET, s. m. (Maréch.) Pointe rivée du clou broché dans la corne du pied, et qui paraît sur le sabot après avoir ferré. Les *rivets* les plus courts et les plus exactement rabattus sont les meilleurs, tant pour la solidité du fer que pour éviter les atteintes. — On appelle *rivets des clous*, la rangée des pointes de clous rabattues sur le sabot. — On nomme aussi *rivets*, les bords du fer de cheval.

RIVIÈRE, s. f. Assemblage d'eaux qui coulent dans un lit ou canal depuis un endroit que l'on appelle la *source*, jusqu'à une autre rivière dans laquelle la première perd son nom; ou jusqu'à la mer où elle se perd. Voy. EAU et ABREUVOIR.

RIZ, s. m. En lat. *oriza*; en grec *oriza*. La graine de cette plante graminée peut être em-

ployée pour la nourriture du cheval. Dans l'Inde où le riz abonde, elle est très-utile pour cet animal.

ROBE. s. f. (Ext.) On entend par *robe* l'ensemble des poils qui recouvrent le corps du cheval. Des écrivains ont émis l'opinion qu'il a existé pour les chevaux une robe primitive uniforme. Il serait difficile de leur prouver le contraire, mais ce qui est certain, c'est qu'il existe aujourd'hui des nuances tellement infinies de tous les poils, qu'il y a des chevaux qu'il est presque impossible de signaler. La même robe peut être tantôt plus claire, tantôt plus foncée dans un même animal, si on la compare dans le jeune âge, dans la vieillesse, dans l'été et dans l'hiver, en santé ou en maladie, dans les pays chauds ou dans les pays froids. Les robes de couleur foncée sont plus communes dans les contrées qui approchent de la zone torride; dans le Nord elles sont généralement claires, tandis que, dans les climats tempérés, on rencontre le plus souvent des chevaux à robes mélangées, qui tiennent le milieu entre les deux extrémités que nous venons de signaler. Voy. POILS et CRINS. On a longtemps pensé que les chevaux de certaines robes étaient toujours meilleurs que ceux de certaines autres. On est aujourd'hui généralement revenu de cette erreur, et tout en reconnaissant que la santé et l'alimentation, qui ont tant d'empire sur les qualités des chevaux, exercent une grande influence sur la teinte de la robe, on est bien persuadé que parmi les chevaux de toutes les robes il en est de bons et de mauvais, et que leur conformation exerce une bien plus grande influence sur leur aptitude à tel ou tel travail, que la variété de leurs poils et de leurs marques particulières. Cependant, il est reconnu que l'aspect de la robe offre de bons renseignements sur l'état de santé des chevaux. Nous ajouterons qu'on croit avoir remarqué que le poil gris, surtout le gris sale, est plus sujet à une mauvaise vue qu'un autre; que les poils clairs dénotent peu de force; que les poils alezanlavé aux flanes et au bout du nez, c'est-à-dire dont la couleur est plus claire dans ces parties, annoncent un cheval faible. Les difficultés qu'on rencontre très-souvent dans les signalements proviennent, ou de ce que l'on ne s'entend pas toujours sur la manière de définir les couleurs de chaque robe, ou de ce que les chevaux à signaler se présentent,

comme nous l'avons dit précédemment, tantôt sous un aspect, tantôt sous un autre, suivant les influences auxquelles ils se trouvent soumis. Le premier de ces inconvénients pouvant être évité par la clarté des définitions, nous n'adopterons aucune classification, et nous nous bornerons à donner la description des caractères des différentes robes, laquelle sera suivie de l'indication des particularités que l'on rencontre dans chacune d'elles.

Robe alezane. L'alezan (du grec *alazón*, superbe. Voy. ALEZAN) est une couleur rousâtre des poils de toute la surface du corps, approchant de la couleur de la canelle, ayant des teintes qui varient des plus claires aux plus foncées. Il en est de cinq espèces : 1^o l'alezan clair, couleur peu foncée et comme lavée; 2^o l'alezan doré, poils peu foncés ayant un reflet brillant; 3^o l'alezan cerise, teinte plus rouge que la précédente, approchant de celle de la cerise mûre; 4^o l'alezan châtaigne ou châtain, couleur de ce fruit; 5^o l'alezan brûlé, teinte foncée presque noire, semblable à celle du café torréfié. Dans cette nuance, les crins et la crinière sont ordinairement d'une couleur plus foncée ou plus claire que celle de la robe. Dans ce dernier cas, on signale le cheval *alezan foncé, poil de vache*. Les Espagnols ont si bonne opinion de l'alezan brûlé, qu'ils disent proverbialement : *Alezan brûlé, plutôt mort que lassé*.

Robe aubère ou *aubert*. Composé de poils blancs et alezans disséminés d'une manière assez uniforme. La combinaison des diverses nuances de la robe baie avec la robe blanche produit les variétés de la robe aubère.

Robe baie. Les caractères du bai sont la teinte rougeâtre des poils qui recouvrent le corps, la teinte noire des crins et des extrémités. On compte cinq espèces de bai : 1^o le bai clair, c'est-à-dire peu foncé; 2^o le bai cerise, teinte de la cerise entrant en maturité; 3^o le bai châtain, couleur de la châtaigne; 4^o le bai marron, teinte foncée, avec reflet brillant du marron d'Inde; 5^o le bai brun, le bai le plus foncé, dont la teinte est brunâtre, et que l'on confond quelquefois avec le noir mal teint. Dans cette robe, le ventre, les flanes et les ars sont ordinairement moins foncés que les autres parties du corps, particularités que l'on exprime par les mots *lavé*, à telle ou telle région, ou bien par ceux-ci :

marqué de feu, à telle ou telle autre région. Quand le bout du nez présente cette teinte lavée, on dit que le cheval a le *nez de renard*.

Robe blanche. Le blanc (en lat. *candidus*) est caractérisé par sa seule dénomination. On en distingue trois variétés : 1° le *blanc mat* ou *de lait*, couleur semblable à celle de cette liqueur ; 2° le *blanc argenté*, poil à reflets brillants ; 3° le *blanc porcelaine*, nuance bleuâtre, résultant du reflet noir de la peau à travers les poils blancs. Les chevaux blancs dès la naissance sont rares. La plupart des chevaux gris deviennent blancs en vieillissant, surtout ceux dont la robe était peu foncée dans le jeune âge. Les chevaux blancs de naissance passent en Espagne pour durer très-longtemps ; c'est pourquoi les Espagnols disent : *cheval blanc, bon pour le père et les enfants*. Une chose à remarquer c'est que la robe blanche est celle qui, dans les haras, se transmet le plus sûrement. Si seulement l'étalon ou bien la jument est de robe blanche, il y a forte probabilité qu'il naîtra un poulain gris. Quelque beaux que soient les chevaux blancs, aux fesses légèrement pommelées, à la tête et encolure truitées, aux longs crins ondulés, d'un blanc éclatant, la mode les repousse aujourd'hui, la mode fantasque, capricieuse, bizarre. Qu'ils deviennent rares, ces beaux chevaux blancs, et la mode n'aura pas assez d'or pour les payer. Après cet éloge des chevaux blancs, il est juste de mentionner aussi les reproches qu'on peut leur faire. Plus que tous les autres chevaux, ils ont besoin d'être tenus et pansés avec le plus grand soin ; ils exigent de fréquents lavages, on pourrait dire savonnages, pour effacer les traces de la boue des chemins et des rues. Enfin ils ont beaucoup plus à souffrir des mouches, qui se jettent de préférence sur une robe blanche, et qui, peut-être, trouvent une peau plus fine sous un poil blanc. Les chevaux fortement marqués de blanc sont en général exclus des haras, à moins que des qualités distinguées ne compensent ce défaut.

Robe café au lait. Le café au lait est une couleur semblable à celle que produit le mélange du lait et du café. Cette robe est *claire* ou *foncée*, suivant que l'une ou l'autre teinte prédomine.

Robe de fleur de pêcher. La fleur de pêcher est caractérisée par une quantité de poils rou-

ges qui se trouvent rassemblés en bouquets sur un fond blanc.

Robe grise. Le gris (en lat. *leucophaeus*) résulte du mélange de poils noirs et de poils blancs. On en distingue huit variétés, qui sont : 1° le *gris clair*, où les poils blancs mats prédominent ; 2° le *gris argenté*, prédominance des poils blancs réfléchissant l'éclat de l'argent ; 3° le *gris sale*, mélange de poils d'un blanc mat et d'un noir mal teint, avec prédominance de ces derniers ; on dirait que cette robe est couverte de poussière ; 4° le *gris foncé*, où les poils noirs sont prédominants ; 5° le *gris ardoisé*, teinte foncée réfléchissant la couleur de l'ardoise et provenant du blanc porcelaine avec le noir ; 6° le *gris de fer*, mélange de poils noirs jais et blancs argentés, offrant la teinte brillante de la cassure de fer ; 7° le *gris étourneau*, résultant de poils noirs et de poils blancs, rassemblés par paquets ; les paquets noirs plus nombreux et plus gros que les blancs, et ceux-ci plus clairsemés que les autres, forment le caractère distinctif de cette robe, qui est très-rare, et qu'il serait peut-être plus convenable de considérer comme une particularité de la robe grise ; 8° le *gris de grive* ou *de tourdille*, offrant la même remarque que la robe gris étourneau, avec la différence de la prédominance des paquets blancs sur les paquets noirs, tant en nombre qu'en volume. D'après Gibson, auteur anglais, les poulains *gris clair*, qui deviennent le plus promptement blancs, ont généralement peu ou point de poils noirs autour des articulations. Un fait étonnant, et qu'on essaierait en vain d'expliquer, c'est que dans l'Inde, où les Anglais ont introduit les courses de chevaux, on a fait la remarque que jamais cheval *gris foncé* n'a remporté le prix d'une course.

Robe isabelle. L'isabelle est une couleur semblable à la robe café au lait, avec les crins et les extrémités noirs, et teinte noire ou plus ou moins foncée des poils situés le long de l'épine dorsale, particularité qui prend le nom de *raie de mulet*. Dans le signalement de l'isabelle, il suffit de préciser l'un ou l'autre de ces caractères, mais on doit indiquer celui des deux qui n'existe pas. Les différentes nuances de cette robe s'expriment par les qualifications de *clair*, *foncé*, ou *doré*. On trouvera à l'article *Isabelle*, l'origine de la dénomination donnée à cette robe.

Robe louvet ou *poil de loup*. Le louvet est un mélange de poils alezans et de poils noirs, où les premiers prédominent. Ces poils ont une teinte foncée à leur racine et claire à leur extrémité libre. Les crins et les extrémités sont noirs dans le louvet, qui peut être *clair* ou *foncé*. On l'appelait autrefois *poil de cerf* ou *fauve*.

Robe mille-fleurs. Le mille-fleurs est un composé de bouquets de poils blancs semés çà et là sur un fond rouge.

Robe noire. Le noir (en lat. *niger*) est de trois sortes : 1^o le *noir franc*, couleur uniforme, terne et mate, sans aucun brillant ; 2^o le *noir jais* ou *jayet*, d'un vernis brillant ; 3^o le *noir mal teint*, dont les poils offrent à leur extrémité libre une teinte roussâtre. Les chevaux *noir franc* deviennent mal teints au printemps et en automne. Le noir est la couleur dominante dans les énormes chevaux de charrette anglais.

Robe pie. Le pie est dû à un mélange, sans fusion, de la robe blanche avec toutes les autres robes ; les taches blanches plus ou moins nombreuses, plus ou moins étendues, tranchent d'une manière bizarre avec la couleur de la robe. On n'en compte que deux espèces : 1^o le *pie noir*, qui est un mélange de taches blanches et de plaques noires, avec les extrémités noires ; 2^o le *pie blanc*, dont les extrémités sont blanches. Toutes les autres espèces de pie tirent leur nom des robes où le blanc se trouve associé, et prennent le nom de *pie noir*, *alezan*, *bai*, *gris*, etc. En général ces différentes espèces se reconnaissent facilement aux variantes très-remarquables des taches, et on les signale en conséquence sans omettre de spécifier la couleur des extrémités. Nous avons vu des régiments russes tout entiers montés de chevaux pies.

Robe rouan. Rouan, vient du grec *roa*, grenade ou grenadier, par sa ressemblance à la couleur de ce fruit. Cette robe est fournie par le mélange de poils noirs, rouges et blancs. Le rouan présente trois variétés : 1^o le *rouan clair*, constitué par la prédominance des poils blancs sur les noirs et les rouges ; 2^o le *rouan foncé*, où les poils noirs sont en plus grande quantité ; 3^o le *rouan vineux*, prédominance des poils rouges.

Robe souris. Le souris est une couleur cendrée semblable à celle de la souris, avec la

raie de mulot, les crins et les extrémités noirs. Cette robe peut être *claire* ou *foncée*.

PARTICULARITÉS DES ROBES. Il est une foule de particularités ou de *marques* qui peuvent se rencontrer dans les robes. Il existe, à l'égard de ces marques, beaucoup d'idées superstitieuses. Les Arabes vendent à bas prix les chevaux qui ont des marques considérées comme malheureuses. En Europe, ceux qui ont la faiblesse de croire à des marques heureuses ou malheureuses, considèrent comme heureuses : une balzane postérieure montoir ; une balzane antérieure hors montoir ; deux balzanes postérieures avec une balzane antérieure hors montoir ; les unes et les autres ne doivent pas dépasser le boulet. Les marques malheureuses sont : deux balzanes en transtravat ; deux balzanes antérieures ; une balzane antérieure et une postérieure, toutes deux hors montoir ; enfin une balzane postérieure hors montoir est la plus malheureuse de toutes. — Les particularités dont il est nécessaire de tenir compte dans le signalement des chevaux et qui se rencontrent sur différentes parties du corps sont les suivantes :

Epi. On nomme épi ou *molette* un composé naturel de poils rebroussés ou frisés, formés en rond et qui ne suivent pas la direction des autres poils ; on les trouve surtout sur les robes gris pommelé. Les épis affectent ordinairement le front, l'encolure, le poitrail, les ars et les flancs. On les divise en *concentriques* et en *exce triques*. Dans les premiers, les poils se dirigent de la circonférence au centre ; leur disposition est contraire dans les seconds. Les épis allongés qui existent le long de la crinière, sur l'une ou l'autre face de l'encolure, portent le nom d'*épée romaine* : quelquefois on en voit une de chaque côté.

Ladre. Du vieux mot français *lastre* ou *lazre*, dérivé de *Lazare*, parce que le Lazare était lepreux. On appelle *taches de ladre* la décoloration et la dénudation de la peau qui, dans certaines régions du corps, n'est recouverte que d'un léger duvet. Ces taches, de couleur rose fade, se remarquent le plus ordinairement au pourtour des ouvertures naturelles, au nez, aux lèvres, au menton, à l'anus, à la vulve.

Lavé. On entend par lavé la décoloration que présentent les robes alezan et bai dans quelques régions du corps, particulièrement aux fesses, aux flancs ; et l'on dit alors *fesses*

lavées, flancs lavés. Il existe des robes qui offrent cette disposition sur toute leur étendue.

Marque de feu. On désigne ainsi la nuance d'un rouge vif et brillant que l'on remarque quelquefois sur différentes régions du corps, telles que les paupières, les naseaux, les lèvres, les condes, les grassets, les flancs et les fesses. Ces marques se font assez souvent observer dans les robes bai brun, et alezan brûlé.

Miroité. Ce mot indique un rellet brillant par plaques rondes, qui caractérise particulièrement les robes formées par une seule espèce de poils, et surtout les baies. Ce sont des taches rondes d'une étendue à peu près égale à une pièce de cinq francs, formées par des poils d'une même couleur, mais de différentes nuances, qui se remarquent ordinairement sur les parties latérales de l'encolure, sur la croupe, les côtés et les fesses. L'effet de ces taches varie selon la saison et l'état de santé de l'animal. Elles sont quelquefois brillantes, quelquefois ternes, ou d'une nuance plus claire ou plus foncée.

Moucheté. Cette particularité consiste en de petites taches ayant l'aspect de mouchetures semées sur la robe, qui prend le nom de *tigrée*, lorsque ces taches sont arrondies comme sur la peau du tigre, et de *tisonnée*, quand elles sont allongées comme si elles étaient faites avec un tison. Quand ces mouchetures sont jaunes, la robe est dite *truitée*.

Pommelé. Des taches rondes à peu près semblables à celles du miroité, répandues sur tout le corps ou sur certaines parties, constituent le pommelé, caractère particulier aux robes formées par une seule espèce de poils, et surtout aux baies. Ces taches rouges sont moins foncées que les poils qui les entourent. La robe gris étourneau est une variété du pommelé.

Rubican. Du lat. *rubens*, rouge ou tirant sur le rouge, et *cauus*, blanc. Ce mot sert à désigner la présence d'un certain nombre de poils blancs répandus çà et là sur la robe, et qui ne sont pas en assez grande quantité pour empêcher qu'elle ne soit d'une seule couleur. Le nombre plus ou moins considérable de ces poils est indiqué par les mots *légèrement*, ou *fortement rubican*, et les endroits où ces poils se trouvent sont énoncés dans un signalement.

Truité. Le truité résulte de petites taches de poils rouges semés sur la robe : telles sont les robes communément nommées *gris truité*, *tisonné*, *tigré*, qui ne sont que des variétés de gris avec cette particularité.

Zain. On le dit d'un cheval dont la robe n'offre aucun poil blanc. Cette particularité est extrêmement rare. Les chevaux zains étaient les plus estimés chez les anciens. Les Espagnols font encore aujourd'hui un cas tout particulier de ces chevaux.

Les particularités de la tête sont les suivantes :

Buvant dans son blanc. Il se dit lorsque les lèvres ont des taches blanches ou des taches de ladre. Si ces taches sont sur la lèvre supérieure, on l'exprime en disant que l'animal *boit dans son blanc incomplètement*, et l'on dit *complètement* ou *fortement*, quand la tache existe sur les deux lèvres.

Cap de maure. Expression qui indique la couleur noire de la tête, différente de celle du reste de la robe. Cette particularité est propre au gris, au rouan et au louvet. Lorsque la couleur noire ne commence qu'au milieu du chanfrein pour se prolonger jusqu'à l'extrémité inférieure de la tête, au lieu de *cap de maure*, on dit *cavecé de maure*.

Marque en tête. Cette particularité est très-fréquente; elle consiste en un certain nombre de poils blancs formant au milieu du front une tache plus ou moins grande qui affecte différentes formes; lorsqu'elle est petite et arrondie, on la nomme *pelote*; elle prend le nom d'*étoile*, quand elle est anguleuse; si cette tache se prolonge sur le chanfrein jusqu'au bout du nez, sans se répandre sur les parties latérales de la tête, on la dit *liste* ou *lisse en tête*; et si la pelote ou l'étoile se joint à ce signe, on dit que le cheval est *marqué en tête avec une liste*. Si elle se prolonge des deux côtés sur les joues, l'animal est appelé *belle face*; et *demi-belle face*, si elle ne se prolonge que d'un seul côté. La *liste* peut être *prolongée*, *interrompue*, *irrégulière*, *bordée*, *étroite*, *forte*. Toutes ces expressions, qui n'ont pas besoin d'explication, doivent être mentionnées dans un signalement. L'œil du cheval est dit *vairon*, lorsque la *belle face* s'étend jusque sur les paupières.

Les *pelotes* sont dites *herminées*, lorsqu'on y aperçoit des taches noires semblables à la peau de l'hermine. On les nomme *bordées*,

lorsqu'à l'endroit où elles se terminent elles présentent un espace où les poils du fond de la robe se mêlant à ceux de la marque, y déterminent une nuance autre que le blanc et la couleur du poil de l'animal. Lorsque la pelote n'est composée que d'un très-petit nombre de poils blancs, on signale cette marque par ces mots : *quelques poils en tête*.

La *fausse étoile* est une marque artificielle que les maquignons font aux chevaux qui n'en ont pas de véritable, soit pour appareiller ceux de carrosse, soit pour satisfaire certaines personnes qui s'imaginent qu'un cheval sans marque blanche sur aucune partie du corps est vicieux ou sans valeur.

Moustaches. Ce sont deux touffes de poils que l'on remarque à la lèvre supérieure et au-dessous du bout du nez de certains chevaux, et qui ressemblent assez aux moustaches de l'homme.

Nez de renard. Cette particularité consiste dans la présence de *marques de feu* au nez et aux lèvres.

Les particularités du tronc sont les suivantes :

Raie de mulet. On donne ce nom à une raie noire ou de couleur plus foncée que la robe, large de quelques centimètres, qui s'étend depuis le garrot jusqu'à la queue. On voit de ces raies qui sont croisées au garrot et qui se prolongent sur le côté de la poitrine. Ces particularités sont le partage des robes isabelle et souris.

Ventre de biche. Cette comparaison désigne la couleur du ventre lorsqu'il est d'un blanc jaunâtre, semblable à celui de la femelle du cerf. C'est à peu près la même chose que *lavé*.

Les particularités des membres sont les suivantes.

Balzane. Les marques blanches des parties inférieures des extrémités portent le nom de balzanes. On a dit que le nombre des balzanes, la position où elles se trouvent, leur étendue, pouvaient être un indice appréciable dans le choix d'un cheval; on a même établi à cet égard des locutions proverbiales, telles que celle-ci : *quatre pieds blancs, quatre francs*. Les balzanes peuvent se trouver à une jambe seulement, à deux, à trois et aux quatre jambes. On les indique par le nom du membre ou du bipède qu'elles affectent, ou, si elles existent à trois membres, on les signale en disant

trois balzanes, dont une antérieure ou postérieure droite ou gauche. Quand plusieurs balzanes offrent des points de ressemblance, on les désigne collectivement; mais si elles diffèrent entre elles, on en décrit une plus particulièrement. La balzane qui ne remonte pas au-dessus du boulet est appelée *balzane proprement dite*, ou simplement *balzane*. On nomme *principe* ou *trace de balzane*, une tache blanche peu étendue située sur la couronne; *balzane incomplète* ou *demi-circulaire*, la balzane qui ne fait pas le tour de la couronne; *grande balzane*, celle qui occupe le canon; *balzane haut chaussée*, celle qui s'étend au genou et au jarret; enfin, celle qui envahit l'avant-bras ou la jambe prend le nom de balzane *très-haut chaussée*. Selon la forme dont les balzanes se terminent à la partie supérieure, on les dit *régulières* ou *irrégulières*, *bordées*, *dentelées*, *mouchetées*, *herminées*, *pommelées*, *tisonnées*; ce qui constitue autant de caractères qu'il importe de décrire avec exactitude, pour empêcher toute confusion dans les signalements des chevaux de troupe.

On nommait autrefois *travat*, le cheval qui avait deux balzanes à l'un des bipèdes latéraux; *transravat*, celui qui présentait deux balzanes au bipède diagonal; enfin on nommait *arzel*, le cheval sur lequel on ne remarquait qu'une seule balzane placée au membre postérieur droit. Nous présumons que cette dernière dénomination est la même que celle d'*argel*, qui est donnée en Espagne aux chevaux offrant cette particularité, et qui sont considérés dans ce pays comme des chevaux malheureux, d'où ce vieux dicton : *Gardez-vous du cheval arzel*. Voy. ARZEL. Il est à remarquer qu'en espagnol, le mot *argel* désigne la ville d'Alger.

Outre ces particularités, les extrémités offrent souvent des marques noirâtres, jaunâtres ou mélangées, dont l'énonciation est utile dans un signalement.

Zébré. Cette particularité consiste dans des taches noires allongées et disposées autour des jambes, de l'avant-bras et sur l'épaule.

ROGNE-PIED. s. m. Outil de maréchalerie. Fragment de sabre, sans manche, de la longueur d'environ 34 centimètres, et dont le tranchant, très-effilé à l'un des côtés, est assez obtus de l'autre. Le premier sert à déferer et à abattre du pied en frappant dessus

avec le brochoir ; le second, à dériver les clous et à déferfer.

ROGNER LE PIED. (Maréch.) Action d'abattre la mauvaise corne.

ROGNONS. Voy. **REIN.**

ROIIDE ou **RAIDE.** adj. Se dit de l'encolure, quand le cavalier ne sait la faire plier ; et des jambes, quand le cheval est si fatigué qu'il peut à peine les plier en marchant.

ROIIDE A CHEVAL. Voy. **ÊTRE RAIDE A CHEVAL.**

ROIIDEUR, RAIDEUR. s. f. (Man.) Manque de flexibilité, de souplesse. La *raideur* dans les mouvements, leur défaut de justesse et d'étendue dans le cheval, peuvent provenir de plusieurs causes ; d'une faiblesse musculaire naturelle, souvent héréditaire ; du défaut d'instruction appropriée ; de fatigues, usure ou accidents quelconques. Il faut par conséquent se tenir en garde contre ces accidents très-fâcheux et très-fréquents, et voir les chevaux à plusieurs reprises et dans des circonstances différentes, de manière à se garantir des méprises, que trop de précipitation pourrait faire commettre.

ROIIDEUR. s. f. Rapidité de mouvement. *Un cheval qui court de roideur.*

se **ROIDIR** ou se **RAIDIR.** On le dit d'une action vicieuse du cheval. *Un cheval se raidit* par fantaisie, lorsque, raidissant ses quatre membres, il refuse d'avancer, malgré le châtiment ; mais il part de lui-même, sans plus résister, quand sa fantaisie est passée. Un tel cheval n'est pas *rétif*.

ROISE. s. f. Synonyme de *Boutoir*.

ROMARIN. s. m. En lat. *rosmarinus*. Arbuste toujours vert, croissant spontanément dans les diverses contrées qui environnent la Méditerranée. Celui qu'on cultive dans le Nord n'est point doué d'autant de vertus. On en emploie les sommités fleuries. Les feuilles sont petites et blanches en dessous ; les fleurs aussi sont petites ; l'odeur en est forte, pénétrante, la saveur chaude. Le *romarin* est très-stimulant. On en fait des infusions dans le vin, le cidre et l'eau.

ROMPRE L'EAU A UN CHEVAL. C'est l'empêcher de boire tout d'une haleine, lui lever la tête pour le faire boire à diverses reprises, ce que l'on fait particulièrement quand il est essoufflé ou qu'il a chaud. Voy. **ABREUVER.**

ROMPRE LE COU D'UN CHEVAL. C'est l'obliger, quand on est dessus, à plier l'encolure

à droite et à gauche pour la rendre flexible, afin que l'animal obéisse aisément aux deux mains. C'est une mauvaise leçon qu'on donne au cheval quand on ne gagne pas les épaules en même temps.

ROMPRE UN CHEVAL A QUELQUE ALLURE. C'est l'y accoutumer, l'exercer peu à peu à trotter, à galoper, à courir.

ROMPRE UN CHEVAL AU TROT, AU GALOP, A COURIR. Voy. **ROMPRE UN CHEVAL A QUELQUE ALLURE.**

ROMPRE UNE LANCE. Se disait autrefois des cavaliers qui, dans un carrousel, couraient l'un contre l'autre la lance à la main.

ROMPU. adj. On le dit d'un cheval qu'on a accoutumé à telle ou telle allure, ou à plusieurs allures. *Ce cheval est rompu au trot, au galop, à la course.*

RONCE. s. f. En lat. *rubus fruticosus*. Arbuste indigène sarmenteux, très-répandu, dont les feuilles servent à faire des décoctions astringentes.

ROND. Voy. **VOLTE.**

RONDEMENT. adv. Uniment, également. *Ce cocher mène rondement.*

RONFLEMENT. s. m. En lat. *rhonchus* ; en grec *rogkos*. Bruit de la gorge et des narines produit en respirant pendant le sommeil. De même que l'homme, le cheval est sujet à ronfler. Le *ronflement* est attribué généralement à la vibration des parties que l'air rencontre en entrant dans la poitrine et en sortant de cette cavité.

RONFLER. v. En lat. *stertere*. On le dit d'un cheval quand la peur qu'il a de quelque chose lui fait faire un certain bruit des narines. Il est des chevaux qui ronflent comme les hommes pendant le sommeil. Voy. **RONFLEMENT.**

RONGER SON FREIN. Voy. **FREIN, 2^e art.**

ROSE DE NOEL. Voy. **ELLÉBORE NOIR.**

ROSEAU A BALAIS. En lat. *arundo phragmites*. Plante fort commune dans les endroits marécageux, dont les racines douces et mucilagineuses ont des propriétés analogues à celles du chiendent.

ROSEAU ODORANT ou **AROMATIQUE.** Voy. **CANNE AROMATIQUE.**

ROSÉE. s. f. En lat. *ros*. Nom par lequel on désigne cette eau limpide s'offrant à nos yeux sous forme de gouttelettes sur les plantes et sur d'autres corps qui, dans certaines circonstances atmosphériques, ont été exposés pendant la nuit à l'air libre. Il est difficile de pou-

voir expliquer ce météore dont la formation a lieu sous le ciel le plus serein et dont la présence mouille fort peu les métaux, tandis que le verre en est fortement humecté. Les physiiciens paraissent disposés à croire que l'électricité ou tout autre fluide impondéré et encore moins connu joue un grand rôle dans cette formation. On distingue deux sortes de rosées : l'une, appelée *serein*, se produit le soir, tombe de l'air ou sort de la terre, et persiste jusqu'au milieu de la nuit ; l'autre se développe à l'aube du jour ; on la voit le matin, et c'est là la *rosée proprement dite*. Le serein comme la rosée sont, avant de se résoudre en eau, dans un air tout à fait diaphane, sous forme de vapeurs invisibles, rarement fétides, comme la plupart des brouillards ; mais ils s'unissent tout aussi bien que ceux-ci à des gaz, à des vapeurs exhalés des foyers délétères. L'air n'est jamais plus impur dans le voisinage de ces foyers que dans les temps où la rosée et le serein y abondent, et c'est dans de telles localités que le météore s'observe le plus souvent. On a remarqué aussi que sous son influence les grandes épizooties se répandent facilement. L'herbe mouillée par la pluie ou aspergée par la main de l'homme est bien moins insalubre pour les herbivores que si elle est humectée par la rosée. Les règles de l'hygiène prescrivent par conséquent de ne point faire pâturer les animaux pendant la nuit dans les lieux et dans les saisons où la rosée et le serein sont abondants. Livrés à eux-mêmes, les herbivores sont avertis par leur instinct, et d'ordinaire ils ne se mettent à paître que lorsque le soleil a pompé la rosée ; mais les choses ne se passent pas de même pour ceux qui, renfermés pendant la nuit, attendent avec impatience le moment de se retrouver sur le pâturage ; on ne doit point les y envoyer jusqu'à ce que la rosée ait disparu, et il convient de les en retirer avant la chute du serein. Il est d'ailleurs à observer que celui-ci agit sur les organes de la digestion avec moins d'intensité que la rosée du matin ; il est donc plus contraire aux règles hygiéniques de faire pâturer les animaux avant que le soleil ait pompé la rosée, que de les laisser au pâturage après la chute du jour.

ROSÉE. s. f. (Hipp.) Sang qui commence à paraître à la sole lorsqu'on la pare profondément. *Abatre, parer le pied jusqu'à la rosée.*

ROSETTE. s. f. (Man.) On donne ce nom à la molette de l'éperon.

ROSIER. s. m. En lat. *rosarium*. Arbrisseau bien connu ; il en est de plusieurs espèces, dont les fleurs sont douées de propriétés astringentes.

ROSSE. s. f. En lat. *strigosum jumentum*. D'après Ménage, ce mot vient de l'allemand *ross*, qui signifie cheval. Les Français en ont fait *rosse*, non pour signifier toutes sortes de chevaux, mais en terme de mépris, pour indiquer ceux qui sont sans force et sans vigueur, vieux, usés et d'une nature chétive. *Une vieille rosse ; une méchante rosse*. Un bon cheval ne devient jamais rosse ; il témoigne toujours du courage et de l'ardeur.

ROSSIGNOL. Voy. ANCS.

ROSSINANTE. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

ROT. s. m. En lat. *ructus*. Nom donné par onomatopée au bruit produit par la sortie des gaz provenant de l'estomac. Voy. ERUCTION.

ROTATION. s. f. En lat. *rotatio*, de *rota*, roue. Mouvement par lequel certaines parties tournent sur leur axe, comme fait l'œil dans l'orbite, ou action de tourner sur place.

ROTÉ SUR L'AVOINE. Voy. RENIFLER SUR L'AVOINE.

ROTÉ SUR LA BESOGNE. Se dit d'un cheval paresseux ou sans force, qui ne saurait fournir son travail.

ROTULE. s. f. En lat. *patella*, *mola* ; en grec *epiounis*. *Rotule* est un diminutif du latin *rota*, roue, et signifie un os court, très-épais, irrégulier, formant la base du grasset, et placé sur le devant de l'extrémité inférieure du fémur, pour augmenter l'étendue des mouvements de la jambe. La rotule, dont la surface interne est articulaire et correspondante à la poulie de l'os avec lequel elle s'articule, est maintenue appliquée contre cet os, non-seulement par divers ligaments, mais encore par les tendons d'insertion de plusieurs muscles extenseurs de la jambe. L'articulation *fémoro-rotulienne* possède une capsule synoviale très-étendue, et renferme une grande quantité de synovie.

ROTULIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à la rotule.

ROUAN. Voy. ROBE.

ROUÉ DE FATIGUE. Voy. ÊTRE ROUÉ DE FATIGUE.

ROUÉE. Se dit de l'encolure. Voy. ce mot.

ROUELLE. Voy. SÉTON.

ROUGE D'ANGLETERRE. Voy. **OXYDE DE FER.**

ROUILLE. s. f. En lat. *rubigo*. La rouille est l'oxyde qui se forme par l'action de l'humidité atmosphérique à la surface de certains métaux, tels que le fer et le cuivre. — La paille et le foin sont susceptibles d'être altérés par une maladie qu'on nomme *rouille*. Voy. **PAILLE ET FOIN.**

ROULAGE. s. m. Action de rouler. Facilité de rouler; aplanir le chemin pour le roulage des voitures, etc. Transport des marchandises sur des voitures à roues. Le *roulage accéléré* est un moyen terme entre le *roulage ordinaire* et les messageries; il est opéré par l'entremise des commissionnaires de roulage et par les routiers ordinaires.

ROULANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de rouler aisément. On disait autrefois *un carrosse bien roulant*, pour dire un carrosse bien entretenu. — *Chemin roulant, bien roulant*, c'est-à-dire beau et commode pour les voitures, pour le charroi. *Chaise roulante*.

ROULEMENT. s. m. Mouvement de ce qui roule. *Le roulement des voitures fait grand bruit sur le pavé.*

ROULER A CHEVAL. C'est s'y tenir si mal, qu'on éprouve du déplacement, bien que l'animal ne fasse que des mouvements très-ordinaires. Vacillant ainsi, le cavalier est incapable de rien exécuter; et si, ne s'appréciant pas à sa juste valeur, il veut donner des directions aux forces du cheval, il lui fera nécessairement subir de mauvais traitements et le punira de ce qui n'est que l'effet de sa propre maladresse. L'exercice seul, sous un bon écuyer, pourra y remédier.

ROULER CARROSSE. Expression populaire qui signifie avoir un carrosse à soi.

ROULIER. s. m. En lat. *carrucarius vector*. Voiturier qui transporte des marchandises d'un lieu à un autre sur des chariots, des charrettes et autres voitures roulantes de cette espèce.

ROUSSIN. s. m. En lat. *equus strigosus*. Cheval entier, épais, comme ceux qui viennent d'Allemagne, de Hollande, et propre à porter des bagages, et même à la guerre. Aujourd'hui on appelle *roussins*, des chevaux de race commune, fort épais de corps et dont on se sert pour le service des charmes et des charrettes. *Avoir un bon roussin; deux bons roussins dans son écurie; être monté sur un roussin.*

— Dans les campagnes, le mot *roussin* sert à désigner l'âne. — Don Quichotte changea le nom de son *roussin*, et l'appela *rossinante*.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX.** Gale rebelle qui vient à l'encolure des gros chevaux de trait, surtout de ceux qui sont entiers. Voy. **GALE.**

ROUX-VIEUX. Voy. **ROUVIEUX.**

RUADE. s. f. Du lat. *retro*, en arrière; lancer les pieds en arrière. Défense d'un cheval, d'un mulet qui jette le pied ou les pieds de derrière en l'air, en baissant le devant. *Détacher, tirer, lancer, allonger la ruade, une ruade; aller à ruades.* Voy. **RUER.**

RUBAN DE FIL. Lien dont on se sert en chirurgie pour fixer plusieurs appareils. L'étendue de ces liens est proportionnée au lieu où se trouve, soit le bandage qu'on destine à entourer une partie couverte d'une assez grande compresse, soit une enveloppe placée sur une étonpade. Les bouts du *ruban* sont arrêtés en les nouant l'un avec l'autre. La plupart du temps ces sortes de liens sont cousus et fixés aux bandages composés qu'ils assujettissent en s'attachant les uns aux autres, ou bien en s'unissant à d'autres liens dépendant de quelques soutiens convenablement placés à cet effet.

RUBÉFACTION. s. f. En lat. *rubefactio*. Changement survenu dans la couleur d'un tissu qui n'est pas ordinairement rouge et qui le devient spontanément lors du développement des exanthèmes, des maladies érysipélateuses, des phlegmons, ou par l'effet de l'art, lorsqu'on veut détourner une irritation grave fixée sur un organe important. Voy. **RUBÉFIANT.**

RUBÉFIANT, ANTE. adj. et s. En lat. *rubefaciens*. Médicament qui possède des propriétés à l'aide desquelles il suscite un afflux de sang dans les tissus vivants sur lesquels il est appliqué, et détermine de la douleur. On fait usage des *rubéfiants* pour opérer la médication révulsive. Les substances qui appartiennent à cette classe de médicaments sont : l'essence de *rébenthine*, l'essence de *lavande*, le *vinaiigre chaud*, l'*ammoniaque étendue d'eau* et ses préparations, la *mostarde*, la racine du *grand raifort saucage*, etc. Il convient d'ajouter qu'une certaine action rubéfiante se développe aussi au moyen de frictions cutanées avec les bouchons de paille et de foin, la brosse, l'étrille, par l'emploi du calorique

rayonnant, par l'eau chaude à différents degrés, l'eau chargée de vinaigre, de sel marin, etc.

RUBICAN. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

RUBICAN. Voy. ROBE.

RUDE. adj. Pénible, fatigant. *Un cheval qui est rude, qui a le galop rude, le trot rude. Une voiture rude.* On dit dans le même sens qu'un cavalier a la main rude, pour dire qu'il mène son cheval rudement. — *Rude* se dit aussi en parlant d'un chemin difficile, brut, raboteux, etc.

RUDE AU MONTOIR. Voy. MONTOIR, 1^{er} art.

RUDOYER SON CHEVAL. C'est le mener rudement en le frappant du fouet, en le piquant de l'éperon, de la houssine, le plus souvent mal à propos. On exaspère un cheval en le *rudoyant* sans raison, et ses défenses augmentent. Il suffit d'un peu de temps pour qu'un pareil traitement développe chez un cheval un caractère d'irritabilité et de méchanceté qu'il n'aurait jamais eu sans cela; en outre, son organisation se détériore, et ses allures se falsifient. Des palefreniers brusques, habitués à malmenner leurs chevaux, donnent lieu très-souvent à ces fâcheux résultats.

RUE. s. f. En lat. *ruta*; en grec *ruté*, *pé-ganon*. Genre de plantes qui croissent spontanément dans les lieux secs et pierreux des provinces méridionales de la France, en Espagne, en Suisse. La *rue des jardins*, en latin *ruta graveolens*, ou *ruta hortensis*, est celle qui est le plus communément employée dans la médecine humaine. Les vétérinaires lui substituent souvent comme succédané la *ruta sylvestris*. On emploie en médecine toutes les parties de la plante, mais surtout les feuilles et les sommités qu'on récolte au mois d'août. A l'état frais, cette plante répand une odeur forte et désagréable. Sa saveur est chaude, âcre, amère; elle contient une huile volatile jaune verdâtre à laquelle elle doit son odeur, et qui a peu d'âcreté. La rue, administrée à une dose assez forte, irrite violemment l'estomac et les intestins; mais elle exerce plus spécialement son action sur la muqueuse de la matrice, où elle détermine une irritation, une congestion et une augmentation de sécrétion propre à déterminer le détachement du placenta après l'expulsion du fœtus. On doit, autant que possible, se servir de la rue à l'état frais. Voici d'ailleurs les différents modes de l'employer: 1^o on prend les feuilles

et les tiges à la dose de 32 à 96 grammes, on les pile dans un mortier, on les exprime dans un linge pour en retirer le jus âcre et odorant qu'on donne aux juments; 2^o on fait macérer ces mêmes parties à la dose de 96 gr. dans l'eau ou dans l'alcool. Dans le premier cas, la macération se fait dans trois litres d'eau qu'on donne en trois breuvages; dans le second cas, on la fait dans un litre d'alcool ou d'eau-de-vie, en l'y laissant pendant douze heures et en la donnant ensuite en trois doses. 3^o On pourrait faire usage de l'huile essentielle de rue à la dose de 2 à 4 grammes dans une infusion d'armoise; 4^o la rue peut être administrée en poudre, sous forme de bols ou pilules, et à la dose de 32 à 64 gram. Outre l'indication précédente, on l'a conseillée comme vermifuge et antispasmodique, mais il ne convient pas de la prescrire ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux dernières médications.

RUER. v. En lat. *calcitrare*, *calces jactare*. Action de détacher, de lancer, de tirer, d'allonger la ruade, d'aller à ruades. La ruade (en lat. *calcitratus*) est un mouvement brusque et violent du cheval qui, soit en marchant, soit en station, baisse la tête, lève le derrière, et allonge subitement ses deux extrémités postérieures, ou une seule, qu'il jette, pour ainsi dire, en montrant ses fers. Dans la ruade, qui est une action de courte durée, son corps est maintenu en équilibre. Elle reconnaît principalement pour cause, comme tous les mouvements irréguliers et toutes les défenses du cheval, une mauvaise répartition dans l'emploi des forces. Cette défense est une des moins dangereuses et des plus faciles à corriger. Tantôt le cheval s'y livre dans une allure modérée et avec une telle promptitude qu'il s'enlève à peine; tantôt il la prémédite, pour ainsi dire, et dans ce cas elle est toujours précédée d'une telle translation de force et de poids dans le reflux des jambes de derrière sur celles de devant, qu'un cavalier un peu instruit sentira toujours cette translation, et pourra, sinon empêcher la ruade, du moins en modérer la violence. Comme les jambes de devant se surchargent et se fixent un moment sur le sol, on sciera du bridon pour élever l'encolure qui tend à s'affaisser, ou on se servira du mors, si celle-ci se contracte. On contre-balancera la force des poignets par celle des jambes, pour entre-

tenir l'action de l'allure, ce qui contribuera plus vite à changer la position du cheval et à le ramener dans celle qu'il avait avant cette défense. Certains écuyers recommandent au contraire des temps d'arrêt faits à propos; mais la première prescription nous semble la plus rationnelle. D'autres enfin soutiennent qu'au manège, lorsqu'un cheval détache des ruades par malice, on doit lui appliquer un vigoureux coup de cravache sur l'épaule, et que cet instrument est plus propre à corriger ce vice que l'éperon, auquel le cheval n'obéit que quand il le connaît bien. Le défaut de *ruer* est souvent le partage des juments dites *pisseuses*, des chevaux chatouilleux et de ceux dont les reins sont faibles, les hanches trop hautes ou les jarrets trop bas. Les chevaux ayant les jarrets douloureux, et qui, par conséquent, portent sur les épaules, ruent quand on cherche à les asseoir avec trop de force, afin de se soustraire à cette sujétion. Les chevaux ne ruent presque jamais droit, mais communément en jetant les hanches soit à droite, soit à gauche. Il faut avec ces chevaux chasser beaucoup les hanches en avant, afin de les charger et de les occuper en même temps. Il en est que la seule approche des jambes du cavalier fait ruer. On doit chercher à amortir peu à peu cette sensibilité, en les accoutumant à la pression des jambes sans employer les éperons, qui souvent les excitent à ruer plus fort; et à leur relever la tête au moyen du filet, si le cheval est bridé, afin de ne point endommager la bouche. On doit veiller également à ce qu'aucune partie du harnachement ne les chatouille ou ne les gêne. Lorsque le cavalier sent que le cheval médite la ruade, il l'en empêchera en levant la main et en fermant les jambes dans le but de l'asseoir et de le mettre en équilibre. Si la main seule agissait, l'animal reculerait, surtout si l'action en était trop forte. Voy. DÉFENSE D'UN CHEVAL.

Ruer à la botte. (Man.) Se dit de la défense du cheval qui cherche, avec l'un des pieds postérieurs, à frapper la jambe du cavalier au moment où il la ferme, ou lorsqu'il monte à cheval.

Ruer en vache. (Man.) Il se dit par analogie d'un cheval qui, contre l'ordinaire, rue du pied de derrière, en le jetant en avant comme le font les vaches.

RUER A LA BOTTE. Voy. RUER.

RUER EN VACHE. Voy. RUER.

RUEUR. [s. m. On le dit du cheval qui a l'habitude de ruer. Voy., à l'art. DÉFAUT, *Des chevaux rieurs*.

RUGINE. s. f. En lat. *radula*, *runcinula*, *scalprum*; en grec *zustéra*. Instrument de chirurgie ayant la forme d'une rainette, dont la partie libre de la lame est plus étroite et un peu plus longue, et dont la gorge est généralement peu profonde. La *rugine* fait l'office de rabot: elle sert à racler les os, à enlever le tartre et la carie des dents, etc.

RUGINER. C'est, en chirurgie, racler, ratisser un os avec la rugine. *Ruginer un os*.

RUGOSITÉ. s. f. Du lat. *ruga*, ride. On appelle ainsi les rides d'une surface raboteuse, comme dans certaines parties des os.

RUINÉ, ÉE. adj. On dit d'un cheval usé de fatigue, et qui a souffert au point de ne pouvoir se rétablir, qu'il est *ruiné*, qu'il a été *ruiné*.

Ruinée se dit de la bouche. Voy. BOCHE.

Ruinées se dit des jambes qui n'ont plus la force de porter le cheval, et qui sont ordinairement arquées ou bouletées.

RUINER UN CHEVAL. C'est le rendre prématurément impropre à un bon service. Des exercices violents et continus, la chasse, le pavé, *ruinent* les chevaux. Voy. EXERCICE.

RUISSEAU. s. m. En lat. *rivus*. Courant d'eau si peu considérable qu'on ne peut lui donner le nom de rivière; ou canal par où passe l'eau d'un ruisseau. Voy. ABREUVER et EAU.

RUPTURE. s. f. En lat. *ruptura*, du verbe *rumper*, rompre. Solution de continuité à bords frangés et inégaux, produite par des actions violentes ou par des contractions musculaires. Les *ruptures* sont en général fort graves; quelques-unes peuvent occasionner immédiatement la mort, et, contre la plupart, l'art ne peut rien. Nous désignons ci-après les principales *ruptures* qu'on observe dans l'espèce chevaline.

RUPTURE DE LA LANGUE. Voy. MALADIES DE LA LANGUE.

RUPTURE DE LA MATRICE. Les *ruptures* des parois de la *matrice* peuvent être produites par une cause quelconque, pendant la durée de la gestation, ou durant le travail de la parturition. L'irritabilité trop grande de l'utérus, la faiblesse de son tissu chez quelques femelles qu'on fait pouliner trop jeunes, le relâ-

chement produit par des gestations prématurées trop répétées ou trop rapprochées, les contractions trop violentes de l'utérus sur le produit de la conception, des violences exercées sur l'organe pour opérer l'extraction du petit, les empêchements à la parturition, sont susceptibles de donner lieu à l'accident dont il s'agit. Il n'y a pas de signes constants qui annoncent la rupture de l'utérus; on doit la craindre quand il existe des obstacles insurmontables à la parturition; plus les efforts expulsifs sont violents et prolongés, plus l'accident est imminent. Dès que la rupture arrive, la hête paraît soulagée, le ventre change de forme; bientôt après le poulx devient faible; les membranes apparentes se décolorent, la température du corps s'abaisse, les mouvements du fœtus cessent ou disparaissent, et la mort survient. «Le pronostic est donc des plus graves», dit d'Arboval, et il est rare que le petit et sa mère ne succombent pas en même temps. Cependant on peut concevoir quelques espérances de sauver la mère lorsque la mort n'est pas la conséquence presque immédiate de la déchirure dont il s'agit, car les symptômes inflammatoires sont susceptibles d'être combattus par des moyens appropriés, et il n'est pas à la rigueur impossible qu'un fœtus puisse être ainsi retenu dans la cavité abdominale pendant un temps plus ou moins considérable, jusqu'à ce qu'il finisse par être expulsé, soit à travers les parois abdominales, soit par la cavité de l'intestin. Littré, Astruc, Percival, Underwood, King, Saunders, Béclard et autres, en citent des exemples dans l'espèce humaine.» Pour prévenir la rupture de la matrice, il faudrait la craindre, connaître les causes qui peuvent l'occasionner, et être en état de soustraire les femelles pleines à l'influence de ces causes.

RUPTURE DE LA RATE. Ces ruptures, très-rarees et peu connues, sont toujours mortelles.

RUPTURE DE LA VESSIE. Ces ruptures peuvent être l'effet de percussions violentes dirigées vers la poche urinaire tandis qu'elle est distendue par l'urine accumulée en grande quantité, comme dans le cas de rétention d'urine, d'oblitération du conduit urinaire par un calcul ou autrement. Lorsque les ruptures de la vessie ont lieu, l'urine s'épanche le plus ordinairement dans la cavité abdo-

minale, et y fait naître une péritonite mortelle.

RUPTURE DE L'ÉPIPLOON. Elle a lieu communément lors de la rupture de l'estomac et des violentes coliques.

RUPTURE DE L'ESTOMAC. Cet accident n'est pas rare, il peut être l'effet d'un coup.

RUPTURE DE L'ŒSOPHAGE. Voy. MALADIES DE L'ŒSOPHAGE.

RUPTURE DES INTESTINS. Ces ruptures sont assez fréquentes et peuvent avoir lieu à la suite d'une violente compression du bas-ventre, ou pendant les mouvements désordonnés qui accompagnent les coliques. Les caractères symptomatiques de ces déchirures sont difficiles à préciser; l'abattement, la prostration, l'expression souffrante et nerveuse de la face, la faiblesse du poulx, plus la douleur du ventre, en sont néanmoins les signes ordinaires.

RUPTURE DES MUSCLES. Voy. MALADIES DES MUSCLES.

RUPTURE DES TENDONS. Voy. MALADIES DES TENDONS.

RUPTURE DU COEUR. Le cœur n'est pas seulement sujet à des déchirures ou plaies par l'effet des corps étrangers; il peut aussi se perforer spontanément: mais on possède si peu de cas de cette dernière lésion, que l'on n'a pu jusqu'ici en tracer l'histoire générale.

RUPTURE DU DIAPHRAGME. Cette lésion, qui n'est point rare dans le cheval, peut avoir pour cause une chute, ou les efforts considérables auxquels l'animal de trait, ayant l'estomac et l'intestin remplis, est souvent contraint pour ébranler des fardeaux au-dessus de ses forces, pendant que le diaphragme, déjà contracté avec une grande énergie, sert d'appui à tout le système musculaire. Les ruptures ont lieu tantôt à la partie charnue, et tantôt au centre aponevrotique, quelquefois au pourtour du muscle. La rupture du diaphragme ne peut être précisément indiquée par aucun symptôme, et il est quelquefois arrivé qu'on l'a reconnue déjà ancienne, ce qui porte à présumer qu'elle aurait lieu en certaines circonstances sans entraîner aucun accident notable; mais on n'en doit pas moins regarder cet accident comme très-grave et comme étant tout à fait au-dessus des ressources de l'art. Voy. HERNIE.

RUPTURE DU FOIE. On ne connaît qu'un très-petit nombre d'exemples de cette lésion, qui, dans ce cas, s'est trouvée toujours accompagnée d'hépatite, ou du moins d'une congestion sanguine au foie.

RUPTURE DU PÉRICARDE. Lésion dont on ne connaît que peu d'exemples.

RUPTURE DU PÉRINÉE. Voy. MALADIES DU PÉRINÉE.

RUPTURE DU TENDON FLÉCHISSEUR DU PIED. Voy. MALADIES DU PIED.

RUSE. s. f. En lat. *astutia, versutia*. Adresse, finesse, artifice, moyen subtil dont on se sert pour tromper quelqu'un. Voy. RUSES DES MAQUIGNONS.

RUSES DES MAQUIGNONS. Il n'est ruse que les maquignons et autres gens qui trafiquent en chevaux ne pratiquent pour tromper les acheteurs. « Les moyens qu'emploient les maquignons, dit Garsault, sont d'arracher les dents aux poulains, de les scier et limer aux chevaux; de leur peindre les sourcils quand ils ont cilié; de les contre-marquer; de leur faire des taches sur la robe, pour qu'on ne reconnaisse pas ceux qui ont été volés; de leur mettre de fausses queues; de leur faire mâcher des drogues pour les faire saliver; de faire disparaître les crevasses, les molettes, les eaux aux jambes, etc.; ajoutant à tout cela mille propos plus faux les uns que les autres, et capables de persuader l'homme qui ne serait pas prévenu de leurs audacieux mensonges et bavardages... Puis, comme ils sont attentifs à tout ce qui peut faire valoir leurs chevaux, s'ils en ont qui soient lourds et paresseux, ils leur donnent tant de coups de fouet, dehors et dedans l'écurie, qu'à la seule vue du maquignon ils sont tout en l'air... Quand le cheval est ombrageux, le maquignon le fait passer à force de crier; quand

il a quelques grosseurs ou quelques maux apparents aux jambes et aux pieds, il choisira un terrain plein de boue pour vous le montrer. Si son cheval a les jambes raides de fourbure ou autrement, il le dégourdira et l'échauffera à marcher sur un terrain doux avant de l'exposer en vente. L'habitude de tous les marchands de chevaux, pour les montrer en main, est de les brider avec des mors dont les branches sont très-longues, afin de leur tenir la tête haute... On ne peut enfin citer toutes leurs fourberies, car ils en inventent à mesure qu'ils en ont besoin. S'agit-il de faire monter le cheval? Premièrement ils ne le laissent guère en repos; plus il est pesant et paresseux, moins vous venez à bout d'empêcher celui qui le monte de le tenir perpétuellement en agitation. S'il part au galop et qu'il sache que les reins ou les jambes du cheval ne valent rien, il s'agitiera et lui donnera des mouvements qui sont capables de vous éblouir. Enfin ces gens-là ont une façon de conduire si extravagante, qu'on ne peut presque rien découvrir, si on ne le fait monter par quelqu'un de confiance, ou si on ne le monte soi-même. » — Les ruses des maquignons ont été particulièrement désignées aux articles: *anus, aplomb, barbe, barres, bas du devant, blessure, bouche, choix d'un cheval, claudication, contre-marque, corps étrangers, coup de peigne, couronné, fausse étoile, dentition, encolure, fanon, flancs, garrot, germe de fève, gingembre officinal, vraie euivraute, menton, naseaux, oreille (2^e art.), paupière et maladies des paupières, pied (2^e art.), placer un cheval, présenter un cheval, queue, race (Voy. Race colentine), rassembler son cheval, refait, reins, renflure, salières, toupet, vessigon.*

RUT. Voy. GÉNÉRATION.

S

SABINE. s. f. En lat. *sabina, savina*; en grec *brathus*. GENÉVIER SABINE. En lat. *juniperus sabina*. Arbrisseau indigène, qui croît dans les lieux secs et pierreux du Midi de la France. En médecine, on en emploie ordinairement les feuilles, qu'on récolte en juillet. Ces feuilles sont extrêmement petites, ovales, aiguës, d'une odeur forte et résineuse, d'une saveur âcre et amère. On en retire une huile volatile incolore, très-odorante, très-

amère et très-âcre. La *sabine* est un excitant dont l'énergie est plus grande que celle de la rue. Son action s'exerce sur le canal intestinal ainsi que sur la matrice, et si la dose est trop forte, elle enflamme ces viscères. On l'administre pour remplir les mêmes indications que la rue, et à l'état frais ou sec. Dans ce dernier cas, elle est ordinairement en poudre. La dose varie de 46 à 52 grammes, qu'on fait infuser dans un litre d'eau vineuse, et

qu'on donne en deux breuvages à quatre heures d'intervalle. On en forme aussi des bols, mais, sous cette forme, elle irrite davantage les intestins. *L'huile essentielle de sabine*, qui est très-active, peut se donner à la dose de 2 à 4 grammes, dans deux verres d'infusion de plantes aromatiques.

SABOT ou **ONGLE**. s. m. Enveloppe cornée du pied des animaux solipèdes. Voy. **PIED**, 1^{er} et 2^e art.

SABOT EN CAOUTCHOUC. En Angleterre on a soumis nouvellement au ministère de la guerre, qui l'a approuvé, un *sabot en caoutchouc* pour les chevaux. Ce sabot a été mis à l'essai, pour s'assurer de sa commodité et de sa durée.

SABURRAL, **LE**. adj. En lat. *saburratis*. Qui appartient aux *saburres*. Voy. **SABURRE**.

SABURRE. s. f. En lat. *saburra*, gravier. Dans la médecine humaine on appelle *saburres*, des matières viciées que l'on a supposé retenues en grande partie dans l'estomac et les intestins, considérées tantôt comme un produit altéré de l'excrétion muqueuse de ces viscères ou de la sécrétion biliaire; tantôt comme un résidu de substances alimentaires mal digérées et que l'on a regardées comme la cause d'un grand nombre de maladies. Aujourd'hui, une médecine plus éclairée attribue ces maladies à l'irritation des viscères abdominaux. En hippatrique, il est rarement question des *saburres*.

SACCADE. s. f. Prompte et rude secousse que le cavalier ou le cocher donne au cheval en tirant tout à coup les rênes ou les guides, quand l'animal pèse à la main; ou bien, passage subit et sans gradation de l'abandon à une force du mors instantanée et excessive. *Saccade* est synonyme d'*à-coup*. Les mouvements brusques qui n'ont pas été précédés d'une sujétion moindre, ont tout à la fois l'inconvénient de ne rien apprendre au cheval, et de blaser promptement son irritabilité et sa compréhension; cette dernière circonstance les rend peu capables d'un service agréable. Pour ne pas produire de si fâcheux résultats, il faut mettre toujours le mors en contact avec les barres avant d'exercer une pression; il faut que cette pression elle-même soit toujours graduée; et lorsque, par règle d'exception, il y a instantanéité dans la force pour détruire un déplacement brusque du cheval, que ce soit toujours pour revenir immédiatement

aux mouvements progressifs. Ce ne sont que ceux-ci que le cheval peut comprendre, et qui par conséquent peuvent servir à instruire. Les à-coups répétés portent les chevaux à y répondre par des hostilités.

SACCADER. v. C'est mener son cheval en lui donnant continuellement des *saccades*, ce qui est l'effet d'une main mal assurée, et gâte la bouche de l'animal.

SAC HERNIAIRE. Voy. **HERNIE**.

SACNET. s. m. Petit sac en toile qu'on remplit de différentes substances et qu'on applique sur les parties malades. On fait des *sachets* émollients, astringents, excitants, etc., selon que le cas l'exige.

Les *sachets émollients* se préparent ou avec le son, la farine d'orge, la farine de graine de lin, ou avec la mauve, la guimauve et les autres plantes émollientes qu'on réduit en forme de bouillie et qu'on introduit dans le petit sac pour les appliquer sur la couronne, sur les épaules et sur la tête. On fait aussi des sachets peu pesants avec des *balles* ou enveloppes d'avoine qu'on expose dans le petit sac à la vapeur émolliente; ceux-ci s'appliquent plus particulièrement sur les reins et autour des articulations. Les uns et les autres doivent être fréquemment arrosés de décoctions émollientes.

Les *sachets astringents* sont confectionnés avec la suie de cheminée délayée dans le vinaigre et associée au sulfate de fer, ou bien avec de l'argile et du carbonate de chaux ou craie délayés dans le vinaigre.

Les *sachets excitants* sont composés avec des baies de genièvre concassées et exposées à la vapeur du vinaigre, avec l'avoine cuite dans ce même liquide.

SAC LACRYMAL. Voy. **VOIES LACRYMALES**. — Pour les maladies du sac lacrymal, Voy., à l'art. **FISTULE**, *Fistule lacrymale*, et à l'art. **MALADIES DES YEUX**, *Maladies des voies lacrymales*.

SAC PÉRITONÉAL. Voy. **HERNIE**.

SACRUM. s. m. Mot lat. transporté en français, et qui dérive de *sacer*, sacré. Os impair, aplati, triangulaire, situé à la partie supérieure du bassin, ayant de chaque côté les *coxaux*, en avant le *rachis* ou colonne vertébrale, et postérieurement le *coccyx*. Il existe intérieurement, dans toute la longueur du *sacrum* ou os sacrum, un conduit qui forme la continuation du canal rachidien.

SAFRAN. s. m. En lat. *crocus*; en grec

krokos. Partie de la fleur d'une plante vivace, originaire du Levant, qu'on cultive dans plusieurs départements de la France, et à laquelle Linné a donné le nom de *crocus sativus*. Le *safran* a été considéré par quelques auteurs vétérinaires comme un médicament utérin; mais d'autres pensent que ses effets sur les animaux sont fort incertains. Il est d'ailleurs très-cher, difficile à conserver, et bien souvent falsifié.

SAFRAN BATAKD. Voy. COLCHIQUE D'AUTOMNE.

SAFRAN DE MARS APÉRITIF. Voy. OXYDE DE FER.

SAFRAN DE MARS ASTRINGENT. Voy. OXYDE DE FER.

SAFRAN DES INDES. Voy. CURCUMA.

SAFRAN DES MÉTAUX. Produit contenant un peu de protoxyde d'antimoine et beaucoup de sulfure. Il se présente en masses opaques d'un rouge marron foncé; sa cassure est brillante. On le pulvérise facilement, et il donne une poudre brune. Il paraît que ce composé ne possède presque aucune propriété médicinale.

SAGAPENUM. s. m. En lat. *sagapenum*; en grec *sagapénon*. GOMME SÉRAPHIQUE. Suc gomme-résineux fourni par un arbre qui croît spontanément en Perse et dans la Libye. On le trouve en masses informes d'une odeur alliécée, d'une saveur âcre et désagréable. Il a les mêmes propriétés médicamenteuses que l'assa-fœtida, mais il est moins actif, moins sûr dans ses effets, et, par conséquent, moins souvent employé.

SAGE. adj. On le dit en parlant du cheval ou du cavalier. Quant au premier, Voy. CHEVAL SAGE. — Le cavalier sage est celui qui n'abuse pas de la sujétion où se trouve sa monture. En agissant ainsi, il pourra amener un cheval à l'obéissance, bien que ses connaissances équestres soient imparfaites; le cheval est trop sensible aux bons procédés pour ne pas s'en montrer reconnaissant lorsqu'on les emploie avec lui.

SAGEMENT. Adverbe qui s'applique à la manière de mener les chevaux. Voy. MENER UN CHEVAL, DES CHEVAUX SAGEMENT.

SAIGNÉE. s. f. En lat. *sanguinis missio*. PHLEBOTOMIE. En lat. *phlebotomia*, de *phlebotomus*, provenant du grec *phlébs*, veine, et *tomé*, section, incision. Opération chirurgicale, consistant à ouvrir un vaisseau quelconque pour en extraire une certaine quantité

de sang. On appelle *saignée générale*, celle qui, étant pratiquée sur une grosse veine superficielle, agit sur tout le système circulatoire et diminue la masse du sang; et *saignée locale*, celle qui, par l'ouverture d'un petit vaisseau, par des monchetures ou des saignées, ne laisse sortir que le sang contenu dans les vaisseaux capillaires. *Saignée spoliative*, se dit de celle qu'on pratique dans le seul but de diminuer la masse du sang; et *saignée dérivative*, de celle qui a pour but de déterminer une dérivation. Les vétérinaires saignent le cheval à la jugulaire, à la saphène, à la sous-cutanée antérieure, à la sous-cutanée thoracique, à la sous-cutanée de l'avant-bras, au palais, à la pince, à la couronne et aux ars. On ne peut déterminer précisément la quantité de sang à extraire; cette quantité doit varier suivant l'âge, la constitution, la taille, etc., de l'animal; suivant aussi la nature, le siège et les progrès de la maladie. On estime pourtant que la saignée moyenne pour un cheval doit être de 2 kil. 1/2 à 3 kil.; mais il arrive qu'en certaines circonstances on retire de suite jusqu'à 6 kil. de sang, et d'autres fois l'on se borne à des saignées d'un demi-kil. à 1 kil. Ce qui est principalement recommandé après l'opération, c'est de fermer l'incision et d'en favoriser la cicatrisation de manière à éviter, en empêchant l'épanchement dans le tissu cellulaire, l'accident qu'on nomme *trombus*, mal extrêmement grave, vulgairement nommé *mal de saignée*.

SAIGNEMENT. Voy. HÉMORRHAGIE.

SAIGNER. v. Pratiquer la saignée. Voy. SAIGNÉE.

SAILLIE. Voy. ACCOUPLEMENT.

SAILLIR. Voy. ACCOUPLEMENT.

SAIN, SAINE. adj. En lat. *sanus*, qui a le corps bien constitué, bien disposé, faisant bien ses fonctions. — Sain se dit aussi des choses qui contribuent à la santé.

SAIN-BOIS ou SAINT-BOIS. Voy. GAROU.

SAIN-DOUX. Voy. AXONGE.

SAIN ET NET. Expression commune que l'on applique à un cheval qui n'est affecté d'aucune maladie et qui n'a aucun défaut de conformation. Les marchands disent: *Je vous garantis ce cheval sain et net*. Les Anglais disent: *sound*, sain, et cette expression correspond à celle de sain et net employée chez nous pour la vente d'un cheval.

SAINFOIN ou SAINFOIN DES PRÉS. Voy.

PRAIRIE.

SAISONS. s. f. pl. En lat. *anni tempestates*. On entend ordinairement par *saisons*, certaines portions de l'année qui sont distinguées par les signes dans lesquels entre le soleil. Ainsi, selon l'opinion générale, les saisons sont occasionnées par l'entrée et la durée du soleil dans certains signes de l'écliptique; en sorte qu'on appelle *printemps*, la saison où le soleil entre dans le premier degré du Bélier, et cette saison dure jusqu'à ce que le soleil arrive au premier degré de l'Écrevisse, c'est-à-dire du 20 mars au 21 juin. Ensuite l'*été* commence et subsiste jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré de la Balance, ce qui a lieu du 21 juin au 25 septembre. L'*automne* commence alors et dure jusqu'au 22 décembre, époque à laquelle le soleil se trouve au premier degré du Capricorne. Enfin, l'*hiver* règne depuis le premier degré du Capricorne jusqu'au premier degré du Bélier, c'est-à-dire du 22 décembre au 21 mars. Le changement des saisons est dû au mouvement de la terre et à l'action directe ou oblique des rayons du soleil. Leur influence, qui se compose essentiellement des effets de la lumière, de la chaleur et de l'humidité, n'est pas égale partout. En France, elle est forte; dans le Nord, très-active, et beaucoup moins développée dans le Midi. Cela vient de ce que dans le Midi il y a peu de différence de l'hiver à l'automne, et de l'été au printemps, tandis que dans les pays septentrionaux la transition des saisons est si rapide et si marquée, qu'à un été très-court et excessivement chaud succèdent promptement les froids les plus rigoureux. Les climats tempérés offrent un terme moyen à cet égard. Voy. CLIMAT. Les saisons exercent une grande influence sur les animaux. Au printemps, l'économie animale est vivement excitée; la nutrition est active, la respiration fréquente; le sang plus abondant, plus épais, plus stimulant; l'accroissement dans les jeunes sujets plus rapide. Chez le cheval, le printemps est la saison du rut; s'il entre en chaleur en d'autres temps, c'est parce qu'à l'état domestique il est sorti de son naturel. C'est aussi la saison de la mue, pendant laquelle les poils tombent en partie pour se renouveler. Les chevaux qu'on a trop tenus à l'étable ou à l'écurie pendant l'hiver, presque sans exercice, deviennent fourbus au printemps si on les nourrit trop et si on ne les

soumet pas à un travail graduel et modéré. Ceux d'un tempérament sanguin et à poitrine délicate sont prédisposés aux maladies du printemps. Rien ne saurait remplacer le régime du vert, que l'on donne dans cette saison. En été, les fonctions digestives ont peu d'énergie, l'appétit est faible, la soif vive; la nourriture du cheval sera tonique. On doit craindre que les transpirations abondantes dans cette saison ne s'arrêtent par l'impression subite d'un air froid ou d'une boisson froide; accidents qui causent ordinairement la perte d'un grand nombre de chevaux. Le tétanos, les épizooties inflammatoires, la gastro-entérite, les hémorrhagies sévissent dans cette saison plutôt que dans toute autre; les insectes tourmentent cruellement les animaux. Pour éviter les effets de la température de l'été, on tiendra les chevaux à l'écurie et à l'étable au milieu du jour, partageant le voyage ou le labour en deux, s'abstenant de mener paître dans des lieux marécageux, faisant prendre des bains le plus souvent possible, couvrant au retour du travail l'animal qui est en sueur, évitant que, dans cet état, il boive de l'eau de fontaine ou de puits, à moins qu'elle n'ait été puisée et exposée au soleil depuis plusieurs heures. L'automne est la saison où les animaux résistent le moins à la fatigue, surtout après un été très-chaud. Aussi, les gens de la campagne disent qu'on doit tirer moins de service des animaux quand la feuille tombe. C'est le temps où le brouillard et la rosée abondent, et où la température éprouve les plus grandes variations dans la même journée. C'est également alors que les chevaux se recouvrent de poils. Le charbon n'est jamais plus commun qu'en automne; c'est aussi la saison où les chevaux sont le plus exposés au farcin, à la morve, au crapaud et aux eaux aux jambes. C'est en automne qu'affluent, dans les infirmeries vétérinaires, le plus grand nombre de malades; c'est aussi l'époque du plus grand nombre d'épizooties et où la contagion a le plus d'activité. Il est donc nécessaire, dans cette saison, de doubler de soins envers les chevaux, de donner des aliments toniques, de ne pas exiger trop de travail, d'entretenir la transpiration, de préserver autant que possible des brusques variations de l'atmosphère, d'éloigner des foyers d'infection, et de tenir à l'écurie ou à l'étable autant qu'on peut. Telles sont les indications recommandées pour maintenir la

santé des chevaux pendant l'automne. L'hiver, avec ses longues nuits, est favorable à l'absorption nutritive. Pendant cette saison, les organes digestifs ont beaucoup d'activité et les excréments sont peu abondants. Dans aucun temps il ne se manifeste moins de maladies parmi les chevaux que pendant un hiver tempéré. On doit tenir chaudement les chevaux de troupe qui, après une campagne où ils auraient beaucoup souffert, sont entrés en quartier d'hiver, et ne point exposer au froid les chevaux qui, étant nés dans un pays chaud, ne sont pas encore acclimatés. En hiver, les chevaux qui travaillent sont plus exposés qu'en tout autre temps aux entorses, aux lésions de la corne, aux luxations et aux fractures, non-seulement parce que les causes physiques de ces accidents sont plus communes dans ce temps, mais encore parce que les articulations ont moins de souplesse, que la corne et les os sont plus fragiles. La peau aussi est plus sujette aux blessures, et le froid aggrave l'état des plaies.

SALAOUÉ. Voy., à l'art. *RACE, Cheval arabe.*

SALADE. s. f. On appelle *salade*, le pain et le vin que l'on donne aux chevaux pour les rafraîchir, quand on veut leur faire faire une grande traite sans les faire entrer dans l'écurie. *Donner une salade.*

SALADE. s. f. Ancien terme de guerre qui signifiait casque léger. Il était à l'usage des cheval-légers, et il différait du casque proprement dit, en ce qu'il n'avait point de crête. C'était presque un simple pot. On voit par les commentaires de Montluc, et les autres écrits militaires du même temps, qu'on donnait le nom de *salades* aux gens de cheval qui étaient armés de ce casque. Ainsi pour exprimer, par exemple, qu'on avait envoyé deux cents cavaliers dans un poste ou dans un détachement, on disait qu'on y avait envoyé deux cents salades.

SALICINE. s. f. Produit immédiat qu'on retire de l'écorce du saule, dont il forme le principe actif. Ce produit est blanc, cristallisé ou en petites écailles, inodore, d'une saveur fort amère, assez soluble dans l'eau, et surtout dans l'eau bouillante, très-soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles volatiles; les acides le dissolvent sans en être neutralisés. La *salicine* est regardée comme possédant les

mêmes propriétés médicinales que l'écorce de saule. Voy. *SAULE BLANC.*

SALIÈRES. s. f. pl. Enfoncements situés au-dessus de l'orbite, entre les tempes et le front. Cette dépression est sensible dans la vieillesse; mais c'est une erreur de croire qu'un cheval dont les salières sont creuses engendrera un poulain qui aura cette défec-tuosité, puisqu'on la rencontre souvent dans les jeunes chevaux qui doivent le jour à de jeunes étalons. Les *salieres* doivent être au niveau des parties environnantes. Leur cavité nuit à la beauté de la tête. Les maquignons essayent de faire disparaître cette difformité au moyen de topiques astringents, ou en y insufflant de l'air à l'aide d'un chalumeau; c'est ce qu'on appelle *renflure*. Mais cette ruse, qui d'ailleurs ne produit qu'un effet momen-tané, est facile à reconnaître, tant par la cicatrisée qui reste dans la partie opérée, que par la crépitation de la peau lorsqu'on la froisse entre les doigts. Des salières saillantes se ren-coatrent ordinairement chez les chevaux gras et sujets à la fluxion périodique. — Les anciens maréchaux pratiquaient sur les salières une opération absurde, qu'ils appelaient *dé-grasser l'œil, décharger la vue*. Cette opération, encore en usage parmi les empiriques de la campagne pour remédier, disent-ils, à ce qu'ils appellent la *vue grasse*, consiste dans une incision aux salières, pour en retirer une portion du tissu adipeux qu'elles contiennent, ou bien dans l'extirpation du corps clignotant et de la caroncule lacrymale. On doit bien se garder de permettre une telle opération sur son cheval.

SALIFIABLE. adj. Du lat. *sal*, sel, et *feri*, devenir. On le dit des substances qui, en se combinant avec les acides, se convertissent en sels. Les alcalis, le fer et les autres métaux, sont des *bases salifiables*.

SALIN, INE. adj. En lat. *salinacius, salinacitus*, de *sal*, sel. Qui appartient au sel, qui est de la nature du sel. Les sels sont aussi ap-pelés *substances salines*.

SALIVAIRE. adj. En lat. *salivaris*. Qui a rapport à la salive. *Glande salivaire, calcul salivaire, fistule salivaire.*

SALIVATION. Voy. *PTALISME.*

SALIVE. s. f. En lat. *saliva*; en grec *sié-lon, tuélos*. Humeur sécrétée par les glandes salivaires, et destinée à se mêler aux aliments pour les disposer à subir les effets de l'action

digestive. La *salive* est un peu visqueuse, légèrement salée, inodore, ayant la propriété d'absorber une grande quantité d'air et de mousser lorsqu'on l'agite. Très-putrescible, elle exhale une odeur fétide lorsqu'elle se décompose ou lorsqu'on la chauffe à la température de 30 à 40 degrés. Cette mauvaise odeur se manifeste aussi lors de certaines affections générales, à la suite de certaines tumeurs autour des canaux salivaires, ou d'ulcères dans quelques-uns de ces canaux.

SALPÊTRE. Voy. NITRATE DE POTASSE.

SALSEPAREILLE. s. f. En lat. *milax sarsaparilla*. Racine d'un arbre qui croît sans culture au Pérou, au Mexique et dans toute l'Amérique Méridionale. Cette racine est fibreuse, de la grosseur d'une plume à écrire, longue d'un mètre et plus, ridée, d'une couleur brune rougeâtre à l'extérieur, blanche en dedans, presque inodore, d'une saveur un peu amère et aromatique. On la trouve dans le commerce coupée en morceaux courts qu'on fend ensuite longitudinalement. La *salsepareille* de bonne qualité est fraîche, pesante et souple; on la conserve entière et on ne la coupe que lorsqu'on a besoin de s'en servir. Elle est sudorifique; on la prescrit à la dose de 128 grammes, qu'on traite par décoction dans un litre d'eau, en réduisant ce liquide au tiers. On administre trois breuvages chauds par jour, dont on favorise l'action en couvrant convenablement les animaux, et en les bouchonnant vigoureusement de temps en temps.

SALUBRE. adj. En lat. *saluber*. Tout ce qui contribue à la santé.

SALUBRITÉ. s. f. En lat. *salubritas*. Qualité de ce qui est salubre.

SAMPSON. Voy. *Bleeding*, à l'art. CHEVAUX CÉLÈBRES.

SANDALE DE CHEVAL. Voy. ce titre à l'article FER DE CHEVAL.

SANG. s. m. En lat. *sanguis*; en grec *aima*. Fluideroûge, légèrement visqueux, d'une odeur plus ou moins nauséabonde, d'une saveur un peu salée, ayant la même température que le corps, contenu dans le cœur, les artères, les veines, et résultant de toutes les absorptions tant cutanées et muqueuses, qu'intérieures et interstitielles. Pendant la vie, le *sang* est constitué par un liquide incolore qu'on nomme *sérum*, au sein duquel nagent des globules. Le *sérum*, composé principalement d'eau et d'albumine, et contenant différents sels, est

un liquide jaunâtre, visqueux, dont la proportion varie par une foule de circonstances; ses globules sont rouges; d'après l'opinion la plus généralement admise, on les considère comme de petites vessies colorées et pleines d'un fluide analogue au véhicule. Le sang, hors des vaisseaux, recueilli dans un vase et laissé en repos, se coagule et forme une masse d'une apparence gélatineuse, qui ne tarde pas à se séparer en deux parties, l'une solide appelée *caillot*, et l'autre liquide constituée par le *sérum*. Le caillot offre une masse spongieuse d'un brun rougeâtre, de laquelle on retire par le lavage deux parties tout à fait distinctes, qui sont la matière colorante ou le *cruor*, et la *fibrine*. Celle-ci est une substance blanchâtre, feutrée, tenace, élastique, formée de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote. Le *cruor* résulte d'une matière animale dont nous avons parlé à l'article *hématosine*. Voy. cet article. Non-seulement la masse du sang varie selon la nature des individus, leur embonpoint ou leur maigreur, leur âge, leur tempérament et l'état sain ou malade où ils se trouvent; mais ces circonstances influent aussi sur les proportions dans lesquelles existent le *sérum*, le *cruor* et la *fibrine*. En règle ordinaire, voici les données qu'on a recueillies quant à sa masse. Hales, le premier parmi les physiologistes anciens qui se soit occupé de rechercher la quantité de sang contenue dans l'économie des animaux, a conclu de ses expériences que la proportion à établir entre la quantité de sang et le poids du corps d'un cheval peut être représentée par le chiffre 1:18. M. Girard dit, dans son tableau synoptique destiné à préciser la quantité de sang renfermé dans un sujet chez les différentes espèces d'animaux domestiques: « Chez les chevaux abattus pour servir à diverses expériences anatomiques, le poids vivant était, en moyenne, de 550 à 400 kilog., et la quantité de sang de 18 à 21 kilog. » La proportion entre la quantité de sang et le poids du corps serait donc, d'après les données de M. Girard, comme 1 est à 19. Le sang en circulation se présente sous deux états différents, dont l'un se distingue par sa couleur rouge, vive, vermeille, et l'autre par sa couleur noire. Le premier, plus chaud, plus abondant en molécules que le sang noir, parcourt toutes les artères qui émanent de l'aorte, ainsi que les veines pulmonaires au moyen desquelles il est versé

dans l'oreillette gauche du cœur. Le sang noir est plus visqueux, moins chaud, moins odorant, moins coagulable que le sang rouge, et circule dans le système des *veines caves*, de la *veine porte* et de l'*artère pulmonaire*. Ces deux sangs ont d'ailleurs la même composition. La réparation des émissions sanguines a lieu d'autant plus promptement que les sujets ont été moins affaiblis, et qu'ils ont perdu moins de leurs forces digestives. Les saignées, surtout les premières, qui ne dépasseront pas 7 kilogrammes dans un fort cheval, permettent à l'animal de résister bien plus de temps, et elles se réparent plus vite. Celles, au contraire, de 10 à 15 kilogrammes produisent un abattement extrême; il en résulte un grand trouble dans toutes les fonctions, et la sanguification ne reprend qu'autant que le calme peut se rétablir. Le sang est le principal et le plus important des liquides du corps animal; il possède réellement la vie, puisqu'il présente des réactions intestines, continuelles, qu'il est agité d'un mouvement moléculaire comme spontané, à l'aide duquel il augmente sa substance ou la diminue et la renouvelle. On n'a jamais nié que ce liquide fût susceptible d'éprouver des modifications dans les maladies; seulement on en subordonnait les altérations à celles des solides et on les regardait comme un effet. Aujourd'hui on range ces altérations du sang au nombre des causes, et même on leur attribue le premier rang parmi celles-ci. Voy. MALADIES DU SANG.

SANG. s. m. En parlant des chevaux, ce mot, pris dans un sens figuré, est synonyme d'*origine, souche, espèce, race*. Il résume toutes les conditions de noblesse, d'origine et de perfection de formes qui appartiennent aux races supérieures, au cheval de pur sang. En Angleterre, le cheval ou la jument de *pur sang* descend, à ce qu'on assure, de la race désignée sous le nom de *cheval anglais*, race qui dérive elle-même d'étalons arabes et de juments barbes. Voy. CHEVAL DE PUR SANG.

SANG-DRAGON. Suc résineux fourni par différents arbres qui croissent dans l'Amérique du Sud. Le *sang-dragon* est légèrement astringent; mais il est peu usité.

SANG-FROID. État de l'âme qui n'est agitée d'aucune passion violente. Cet état, dans toute circonstance, est une des qualités qui constituent un bon cavalier et qui le font distinguer des imprudents qui s'élancent incon-

sidérément dans le danger sans savoir le prévenir, et sans en prévoir les suites; qui confondent le vrai courage avec la témérité, et qui méritent à tous égards le nom de *casse-cou*.

SANGLADE. s. f. Grand coup de fouet ou de sangle.

SANG LAITEUX. Dans les animaux atteints de tumeurs encéphaloïdes, le sang offre des caractères qui lui ont valu cette dénomination. Le fluide coagulé présente au-dessus du caillot blanc une couche d'une matière blanchâtre opaline et grasse au toucher. Le sérum qui s'échappe est blanc et laitieux. Voy. EXCÉPHALOÏDE.

SANGLE. Voy. SELLE.

SANGLÉ, ÉE. adj. Qui porte une sangle. *Cheval sanglé, âne sanglé*. Voy. SANGLER.

SANGLER. v. En lat. *substringere*. Action de serrer les sangles de la selle pour les fixer sur le dos du cheval, ce qui doit toujours se faire en tournant la tête de l'animal du côté opposé à la mangeoire. Les sangles ne doivent pas être serrées tout d'un coup, ni trop fortement, mais peu à peu, légèrement et l'une après l'autre, jusqu'à ce qu'elles soient au point de fermeté nécessaire. On voit des chevaux malins qui ont l'habitude de se gonfler en retenant leur respiration quand on les sangle, afin de se soustraire à une trop forte étreinte. Il en résulte que le cavalier monté sur un cheval ainsi sellé n'aura pas fait une vingtaine de pas, que l'animal reprenant sa respiration naturelle, la selle tournera.

SANG POISSEUX. Sang noir, épais, gluant.

SANGSUE. s. f. En lat. *hírudo, sanguisuga* des pharmaciens. Verruque dont la bouche triangulaire se trouve armée de trois dents très-aiguës, capables, quoiqu'en fibro-cartilages, de percer la peau de certains animaux. On obtient, par l'application des *sangsues*, des saignées locales ou capillaires. Deux espèces, la *sangsue officinale* et la *sangsue noire*, sont les seules dont on fait usage en médecine. Le vétérinaire en use peu, à cause de leur prix élevé et de la quantité qu'il faut en employer chez les grands animaux; mais leur utilité est incontestable toutes les fois que l'on veut opérer une dérivation ou une évacuation sanguine graduée. Les meilleures sangsues sont celles que l'on rencontre dans les ruisseaux d'eau courante; on doit rejeter celles que l'on sait avoir été prises sur des appâts, parce qu'elles sont peu vives et déjà

gorgées de sang. Ces vers occasionnent des accidents aux animaux dans lesquels ils s'introduisent avec la boisson. Lorsqu'un cheval a des sangsues dans la bouche, il montre ordinairement ou un véritable dégoût, ou de la difficulté à prendre et à mâcher les aliments; mais l'indice le plus commun qu'il y existe des sangsues, c'est l'épanchement de sang des deux côtés de la bouche quand le cheval est bridé. Si on ne pouvait les saisir avec les doigts garnis de linge ou avec des pinces à anneaux, il faudrait introduire dans les cavités attaquées, de l'eau vinaigrée, du vin ou une décoction de tabac; et si elles avaient pénétré dans les voies urinaires, ce serait le cas d'employer des fumigations irritantes, faites avec la seille ou le tabac. La récolte des sangsues se fait ordinairement dans les mares, les fossés et les étangs. On les conserve dans une quantité suffisante d'eau qu'on renouvelle souvent, surtout pendant les grandes chaleurs de l'été.

SANGUIFICATION. Voy. HÉMATOSE.

SANGUIN, INE. adj. En lat. *sanguineus*, qui appartient au sang. *Veisseau sanguin*, tempérament sanguin, maladie sanguine.

SANGUINOLENT, TE. adj. En lat. *sanguinolentus*, qui ressemble au sang par la couleur, qui est teint de sang, ou mêlé d'une petite quantité de sang. *Urine sanguinolente*, urine rougeâtre ne renferme pas toujours du sang.

SANIE. s. f. En lat. *sanies*, *ichor*. Pus de mauvaise nature. Cette expression peut s'appliquer à toute matière liquide d'un aspect grisâtre ou sale qui remplace le pus, et souvent se montre alternativement avec lui à la surface des ulcères et à l'orifice des fistules.

SANIEUX, EUSE. adj. En lat. *sanius*, *ichorosus*, qui tient de la nature de la sanie.

SANITAIRE. adj. Qui appartient à la santé.

SANS DÉBRIDER. Voy. BAUER, 2^e article.

SANTÉ. s. f. En lat. *sanitas*; en grec *agíeta*. Exercice libre et facile de toutes les fonctions vitales; harmonie entre les actions des organes supposés dans l'état d'intégrité. Dans le cheval soumis à l'homme, cette parfaite régularité est fort rare; on pourrait même dire qu'elle n'est jamais complète, car en soumettant cet animal aux travaux, aux exercices qu'on réclame de lui, on n'est jamais sûr que quelqu'un de ses organes ne soit pas plus modifié qu'un autre, et que l'équilibre des fonc-

tions de l'organisme ne se trouve par conséquent rompu pendant quelque temps.

SANTOLINE. s. f. En latin *santolina*. Plante qui participe des mêmes propriétés médicinales que la grande absinthe, mais qui est moins énergique qu'elle.

SAPHÈNE. s. f. En latin *saphena*, du grec *saphés*, manifeste, évident. L'une des trois veines principales et superficielles qui se trouvent à la face interne de la jambe. La plus antérieure, la plus longue, la plus considérable, la plus apparente des trois, la *saphène* naît dans l'intérieur du pied, monte le long de la face interne du canon, et passe du côté interne du pli du jarret, où elle est quelquefois variqueuse. En s'élevant le long de la jambe, elle prend une direction un peu oblique d'avant en arrière, et, en passant sur le milieu du plat de la cuisse jusque contre l'ars, elle se prolonge entre les muscles et va aboutir dans une portion du tronc veineux appelé *crural*. La saphène pendant son trajet reçoit diverses ramifications cutanées; au pli du jarret, elle offre un gros rameau très-court et circonflexe, situé par-dessous le tendon et servant à établir une communication particulière entre la saphène et les veines profondes. Près de s'enfoncer dans l'ars, elle se réunit à plusieurs grosses branches, provenant soit de la surface interne des mamelles et du éloris dans le jument, du scrotum et du pénis dans le mâle, soit des veines des muscles environnants. C'est à cette veine que l'on pratique la saignée dans certaines maladies.

SAPHÈ. adj. Qui a de la saveur.

SAPIDITÉ. s. f. Propriété qu'ont certaines substances de déterminer l'action de l'organe du goût, ou de faire impression sur cet organe. Voy. GOÛT.

SAPONAIRE OFFICINALE. En latin *saponaria officinalis*. *Saponaire*, vient de *sapo*, savon. Cette plante indigène, qui croît au bord des chemins et des champs cultivés, a été essayée comme médicament tonique, sudorifique, fondant, dépuratif; mais elle mérite fort peu de confiance.

SAPORIFIQUE. adj. En latin *saporificus*, de *sapor*, saveur. Qui produit la saveur.

SARCOÈLE. s. m. En latin *sarcocele*, du grec *sarx*, gén., *sarkos*, chair, et *kélé*, tumeur. Tumeur formée par le gonflement squirrheux ou cancéreux du testicule. Cette lésion, toujours grave et quelquefois mortelle, est la

suite des inflammations testiculaires passées à l'état chronique, inflammations qui peuvent être déterminées, dans le cheval de trait surtout, par des efforts violents, continus ou répétés pour tirer des voitures trop chargées dans des voies difficiles; elles peuvent l'être aussi par les froissements, les contusions des testicules, et les piqûres d'insectes ou d'animaux venimeux. Le développement du *sarcocèle* se fait le plus souvent d'une manière lente, et il peut même exister depuis longtemps sans que les personnes étrangères à l'art s'en aperçoivent, et, par conséquent, sans que l'animal ait cessé de travailler. Le sarcocèle se présente sous la forme d'une tumeur dure, pesante, ovoïde ou sphéroïde, sans fluctuation, résultant d'une augmentation plus ou moins grande du volume du testicule qui s'est éloigné de sa conformation naturelle. La peau n'a pas changé de couleur; la tumeur, peu ou point douloureuse dans le commencement, exerce ensuite par son simple poids des tiraillements très-pénibles sur le cordon testiculaire; celui-ci à son tour s'engorge, se durcit, s'altère; des nodosités s'y font sentir, puis des tumeurs s'étendent successivement jusque dans la cavité abdominale. Le scrotum est tendu sur la tumeur; une chaleur vive se manifeste dans toute la partie; la douleur augmente; il vient un moment où l'animal traîne le membre postérieur du côté où se trouve le sarcocèle, et même il boite. Les membranes qui enveloppent le testicule s'altèrent aussi et, au bout d'un temps plus ou moins long, la peau du scrotum s'irrite, contracte des adhérences, puis s'ulcère quelquefois. La dégénérescence cancéreuse est fort rare dans le cheval; quand elle a lieu, des abcès se forment, et il en résulte des ulcères d'où découle une sanie ichoreuse. Alors des désordres sympathiques se manifestent; l'irritation, en remontant le long du cordon, détermine l'altération des ganglions environnants, et le malade se trouve en danger de périr. Une des complications possibles du sarcocèle est celle de l'*hydrocèle*; c'est ce qu'on appelle *hydro-sarcocèle* ou *sarco-hydrocèle*. Voy. ce dernier mot. On distingue, dans la plupart des cas, le sarcocèle des autres tumeurs du scrotum, c'est-à-dire de l'*hydrocèle simple*, de l'*hématocele* et de la *hernie inguinale*, en ayant égard à sa pesanteur, à sa forme, à sa dureté, à la douleur dont il est le siège, etc.

Une des attentions les plus essentielles à avoir après que le sarcocèle a été reconnu, consiste à s'assurer de l'état du cordon testiculaire en le palpant, le comprimant avec les doigts au-dessus de la tumeur, en suivant celle-ci jusqu'à l'anneau inguinal. Les dangers que présente la lésion dont il s'agit sont d'autant plus grands que le sarcocèle est plus ancien et que la constitution de l'animal est plus altérée. La castration est le seul moyen de traitement que l'on puisse tenter avec chance de succès; cependant lorsque les enveloppes testiculaires ont éprouvé la dégénérescence cancéreuse, l'opération offre des incertitudes dans son résultat, parce que les délabrements doivent être considérables, et que souvent, pour obtenir la cicatrisation de la plaie, on est obligé de recourir à de nouvelles excisions et à plusieurs cautérisations dont les conséquences ne sont pas toujours heureuses. Un autre cas dans lequel la castration n'est pas praticable est celui où des altérations se sont prolongées du testicule jusque dans la cavité abdominale; en opérant, on ne ferait alors qu'aggraver le mal. Mais si l'on croit convenable d'entreprendre l'opération, il faut s'y décider le plus promptement possible, avant que la maladie ait fait des progrès qui rendent le remède impraticable. En entreprenant la castration, qui ne doit jamais se faire qu'après avoir calmé l'inflammation, il devient presque toujours indispensable de châtrer à testicules couverts, à cause des adhérences qui existent souvent entre le testicule et ses enveloppes; ce mode suppose cependant que la lésion est bornée à une petite partie du cordon. Dans ce cas, on place un casseau ou une ligature au-dessus du sarcocèle, en ayant la précaution de faire au scrotum une incision très-grande, destinée à favoriser le travail de la suppuration. S'il s'agit d'un sarcocèle peu volumineux, on se borne au placement du casseau ou de la ligature, autrement on en coupe une partie, parce que sa masse et sa pesanteur seraient préjudiciables. La portion qu'on laisse a pour but d'empêcher autant que possible l'hémorrhagie, attendu que l'instrument de la compression ne comprime pas toujours avec exactitude le cordon plus ou moins engorgé. Lorsque le cordon participe davantage à la maladie, il faut placer une ligature au-dessus de l'endroit altéré, si c'est possible. Cette opération est d'ailleurs tou-

jours fort grave et quelquefois mortelle. Les principaux accidents qu'on a à redouter ensuite sont l'hémorrhagie et la hernie; la première réclame la ligature, la seconde la réduction, mais cette réduction ne réussit presque jamais. Les soins à donner à l'animal après une opération couronnée de succès sont les mêmes que dans un cas ordinaire de castration.

SARCO-HYDROCÈLE ou plus communément **HYDRO-SARCOCÈLE**. s. m. Tumeur résultant de la réunion de l'hydrocèle de la tunique vaginale avec l'engorgement squirrheux du testicule. Cette lésion présente les signes réunis des deux maladies dont elle se compose. Le traitement est celui qui convient à l'une et à l'autre, mais presque toujours celui du sarco-cèle, c'est-à-dire la castration. On doit toujours commencer par opérer la ponction de l'hydrocèle, surtout si l'on a des doutes sur l'existence de l'altération du testicule, et se tenir prêt à exécuter la castration dans le cas où elle serait nécessaire.

SARCOLOGIE. s. f. En lat. *sarcologia*, du grec *sarx*, chair, et *logos*, discours. Partie de l'anatomie qui traite des parties molles, et qui comprend la myologie, l'angiologie, la névrologie et la splanchnologie.

SARCOMATEUX, **EUSE**. adj. Qui tient du *sarcome*.

SARCOME. s. m. En grec *sarcuma*, de *sarx*, gén. *sarkos*, chair. Expression vague, qu'on a proposé d'abandonner parce qu'elle n'indique rien de précis, et qu'on donne à plusieurs espèces de tumeurs ayant la consistance de la chair.

SARCOPE DU CHEVAL. Voy. **GALE**.

SARMENTEUX, **EUSE**. adj. En lat. *sarmentosus*, de *sarmentum*, sarment. On le dit des plantes dont les rameaux sont souples, comme le sarment ou jeune bois de la vigne, et qui s'appuient, s'attachent aux supports qu'elles rencontrent pendant leur croissance. *Plantes sarmenteuses*.

SARRASIN. s. m. En lat. *saracenum frumentum*. Vulgairement *blé noir*, *dragée de cheval*. Ce blé est d'une grande ressource dans les pays montagneux, peu fertiles, où il prospère; il produit beaucoup avec peu d'engrais, mais les gelées précoces en rendent la récolte tardive et par conséquent chancelante. Le *sarrasin* est un grain nutritif; mais on ne saurait assurer qu'il puisse remplacer l'avoine.

On assure qu'il est préférable de l'administrer après l'avoir fait tremper dans l'eau. La paille de ce grain est un mauvais fourrage qui ne convient point aux chevaux.

SASSAFRAS. s. m. En lat. *laurus sassafras*. Arbre très-commun au Canada, à la Virginie, dans les Florides, et qu'on trouve aussi dans les forêts de Santa-Fé de Bogota. Les parties usitées sont la racine et le bois pourvu de son écorce. Le *sassafras* est apporté en Europe en bûches de volume variable. La partie ligneuse est légère, très-poreuse, d'un gris jaunâtre, d'une odeur agréable, d'un saveur presque nulle, et rougissant par le contact de l'acide nitrique, qu'on a dit être sa pierre de touche. L'écorce est épaisse, rugueuse, d'une texture fibreuse, mais assez friable, d'un rouge brun, d'une odeur forte et aromatique, d'un saveur très-prononcée et piquante. Le *sassafras* fournit par la distillation une huile volatile très-odorante, incolore d'abord, puis, avec le temps, devenant jaunâtre et même rougeâtre. On doit traiter le *sassafras* par infusion; la décoction lui fait perdre en grande partie ses principes stimulants. Il est sudorifique; on l'administre à la dose de 64 grammes dans deux litres d'eau.

SATURATION. s. f. En lat. *saturatio*, du verbe *saturare*, rassasier, remplir. État d'un composé chimique aux éléments duquel on ne saurait ajouter une nouvelle quantité sans qu'ils se trouvent en excès.

SATYRIASIS. s. m. Mot latin transporté en français; en grec *satyriasis*, de *saturoi*, les satyres, qui, selon la fable, étaient fort lubriques; dérivé de *sathé*, le pénis. Tendances continuelles qu'a le mâle entier au coït, avec pouvoir de le répéter un grand nombre de fois. Dans cet état, l'animal éprouve de violentes érections permanentes ou incessamment répétées de la verge. Le *satyriasis* diffère du *priapisme*, parce que dans celui-ci il y a érection sans désir vénérien. Fort rare chez le cheval, le *satyriasis* est attribué à la privation absolue et forcée de l'accouplement, au voisinage des femelles, en chaleur surtout, et au printemps, qui est la saison du rut. On lui reconnaît aussi pour cause l'irritation, l'inflammation de la tête du pénis, de l'urètre, l'emploi de substances dites aphrodisiaques, qui irritent la vessie, etc. Le jeune étalon affecté de *satyriasis* est fort inquiet, quelquefois il entre en fureur; si on le force à la con-

tinence, il perd l'appétit, maigrit, tombe dans la tristesse; sa fureur augmente, l'érection devient permanente et douloureuse, les testicules s'engorgent, l'inflammation se développe dans les organes de la génération, et il peut survenir des accidents mortels. On prévient le satyriasis chez le cheval habitué à la monte, en lui faisant saillir quelques juments, et, à la dernière extrémité, en le châtrant. Cet état étant déclaré, on le combat en commençant par éloigner les mâles des femelles de leur espèce, et en les soumettant à un travail opiniâtre et fatigant, en les nourrissant peu et avec des aliments peu substantiels, tels que l'eau blanche et la paille. Mais ces moyens ne suffiraient pas; il faut, en outre, opérer une large saignée, qu'on renouvelle une ou deux fois, selon le besoin; on saigne aussi aux saphènes; on prescrit des bains froids et prolongés, pris à l'ombre dans une eau courante; on applique de la glace, de la neige le long de la colonne vertébrale; on y répand fréquemment des seaux d'eau froide, et on en jette en même temps sur la surface inférieure et postérieure de l'abdomen; on donne des lavements émollients, des boissons acidulées froides, etc.

SAUGE OFFICINALE. En lat. *salvia officinalis*. Très-petit arbuste qui croit sur les coteaux et les montagnes du Midi de la France et de plusieurs autres pays de l'Europe, souvent cultivé dans les jardins, et fournissant à la médecine les feuilles, les tiges et les sommités fleuries, dont on fait la récolte en juillet. Il faut préférer la sauge des terrains secs et élevés des contrées méridionales, à celle du Nord et des lieux humides et ombragés. Ses rameaux sont herbacés; ses feuilles épaisses, grisâtres, cotonneuses; ses fleurs naissent au sommet des rameaux et se trouvent groupées en une sorte d'épi. Toutes ses parties renferment une grande quantité d'huile volatile de couleur verte, à laquelle sont dues leur odeur forte, aromatique, et leur saveur chaude et piquante. La sauge est stimulante; on l'administre en infusions dans le vin, le cidre et l'eau. — La sauge des prés, la sauge sclarée ne possèdent que des vertus médicinales bien inférieures à celles de la précédente.

SAUGE DE JÉRUSALEM. Voy. PULMONAIRE, 1^{er} art.

SAUGE SCLARÉE. Voy. ORVALE.

SAULE BLANC. En lat. *salix alba*. Arbre

fort commun au bord des eaux et autour des prairies. La partie employée en médecine est l'écorce, qu'on doit récolter sur les rameaux de 4 à 5 ans, et qui, en séchant, devient d'une couleur brumâtre en dedans, et acquiert une odeur légèrement aromatique, une saveur amère et astringente. Parmi les principes chimiques qu'on trouve dans cette écorce, nous nommerons la *salicine*. Voy. ce mot. Dans la médecine humaine, l'écorce de saule blanc est employée comme tonique et même comme fébrifuge. En hippiatricque, on ne l'a pas encore assez expérimentée.

SAUT. s. m. En lat. *saltus*, action de sauter. Mouvement que fait le cheval en détachant du sol ses quatre extrémités, et en les transportant d'un point sur un autre. Il y a deux sortes de sauts: le saut d'extension ou saut du fossé et de la haie, et le saut d'élévation ou saut de barrière. Voy. SAUTER.

SAUT DE LA BARRIÈRE. Voy. 5^e leçon, à l'art. ÉDUCATION DU CHEVAL.

SAUT DE LA HALE. Voy. 5^e leçon, à l'art. ÉDUCATION DU CHEVAL.

SAUT DE L'ÉTALON. Voy. ACCOUPLEMENT.

SAUT DE MOUTON. Saut capricieux dans lequel le cheval s'élève du devant, et aussitôt après du derrière, en doublant les reins comme les moutons et sans détacher la raide. Une excessive gaieté est le plus souvent la cause de ce saut; mais il prendrait bientôt un caractère inquiétant, si le cavalier ne le réprimait dans le principe. Le cavalier qui conservera bien l'ensemble entre la force des reins et des genoux saisira aisément le cheval dans cet acte violent. Pour modérer la fougue de l'animal, quelques minutes de plate-longe suffiront; ensuite, le travail en place et l'allure du pas feront le reste, pour intercepter ses forces et les soumettre à l'effet des nôtes.

SAUT DE PIE. Petit mouvement du cheval, qui imite le saut de la pie. Un des signes qui démontrent le plus clairement qu'un cheval est mal monté, est celui de le voir, tous les cinq ou six temps de pas, se contracter, tendre ses jambes de devant et faire ce petit saut. La faiblesse aussi de l'animal peut contribuer à la manifestation de ce défaut. Une fois qu'il a été contracté, on emploiera les moyens propres à combattre tous les autres défauts qui dépendent de vices de conformation, c'est-à-dire les assouplissements en place et les allures lentes. Ces procédés rendent aux che-

vauz, ainsi viciés, l'équilibre et l'obéissance.

SAUT DU FOSSE. Voy., à l'art. ÉDUCATION DE CHEVAL, 5^e leçon.

SAUTER, v. (Man.) Franchir d'un saut; sauter en l'air. Détacher son corps du sol par l'extension forte et subite des membres inférieurs, préalablement fléchis sur le bassin, soit dans le sens de la perpendiculaire, soit pour s'élever en avant ou en arrière, à droite ou à gauche. *Sauter sur un cheval, sauter en croupe, sauter une muraille, une barrière, une haie, un fossé.* — *Sauter*, se dit aussi en parlant du cheval. *Cheval qui saute, faire des sauts en l'air.* Pour sauter en l'air, le corps du cheval est entièrement porté sur les jarrets. Un saut vraiment étonnant est rapporté par un journal anglais intitulé *The Sporting Magazine*. « Le canal de Mar-Dyke, en Essex, dans un point où il est large d'un bord à l'autre de 25 pieds, a été franchi par M. Gordon Curtis, montant un cheval entier, presque de pur sang, d'une taille de 46 palmes (anglaises), et doué de très-grands moyens. » M. Bancher précise ainsi ce qu'il faut faire dans l'action du saut. « Avant de se préparer à sauter, le cavalier se soutiendra avec assez d'énergie pour que son corps ne précède pas le mouvement du cheval. Ses reins seront souples, ses fesses bien fixées sur la selle, afin qu'il n'éprouve ni choc ni réaction violente. Ses cuisses et ses jambes, enveloppant exactement le corps et les flancs du cheval, lui donneront une puissance toujours opportune et infallible. La main, dans sa position naturelle, tendra les rênes de manière à sentir la bouche du cheval pour juger des effets d'impulsion. C'est avec cette position que le cavalier conduira l'animal sur l'obstacle; si celui-ci arrive avec la même franchise d'allure, une légère opposition des mains et des jambes facilitera l'élévation de l'avant-main, et l'élan de l'extrémité postérieure. Dès que le cheval est enlevé, la main cesse son effet, pour se soutenir de nouveau lorsque les jambes de devant arrivent sur le sol, et les empêcher de fléchir sous le poids du corps. » Pour sauter en avant, l'animal rassemble ses quatre extrémités le plus près possible du centre de gravité, les fléchit insensiblement, fléchit également la tête, l'encolure, et lance en avant toute la masse, qui va retomber au delà de l'obstacle franchi. Un cheval doué de moyens ordinaires n'atteindra pas, dans le

saut, la même hauteur et la même élégance que celui qui est bien constitué, mais il est des principes à l'aide desquels on arrivera à suppléer en partie à ses dispositions naturelles, et il pourra déployer plus convenablement, pour sauter, toutes les ressources de son organisation. Le point principal est d'amener le cheval à essayer de bonne volonté ce travail. A cet effet on attend, pour le lui apprendre, qu'il soit formé, qu'il ait acquis toute sa force et qu'il soit docile aux aides du cavalier dans les trois allures. Le saut régulier ne peut être exécuté que par un *cheval mis*. Un cheval non dressé manquera souvent le saut, et s'il l'exécute, ce ne sera que par hasard. Il faut, en outre, se servir des chevaux dressés pour encourager les autres et leur montrer la route. Les premières leçons sont données séparément à chaque cheval. Les jeunes chevaux ne sautent d'abord qu'une fois par jour, mais on ne doit pas permettre qu'ils rentrent à l'écurie sans avoir sauté; on emploie pour cela tous les moyens qu'on peut imaginer, en évitant absolument de recourir aux moyens violents, tels que la chambrière et les cris qu'on pousserait pour chercher à exciter l'animal; cela ne pourrait produire qu'un effet moral propre à l'éfrayer. On doit donc lutter avec calme, et s'occuper de surmonter les forces qui le portent au refus, en agissant directement sur elles. Le premier obstacle qu'on fait franchir est le fossé, puis la haie et enfin la barrière. Généralement les écuyers se bornent à dire que la largeur du fossé, l'élévation de la barrière et celle de la haie doivent toujours être en rapport avec l'âge et la souplesse des chevaux. On trouve cependant, dans l'un d'entre eux, les détails suivants par rapport à la barrière. Elle sera laissée par terre jusqu'à ce que le cheval la passe sans hésitation; ensuite on l'élèvera progressivement de quelques centimètres, en l'arrêtant au point que l'animal pourra franchir sans de trop violents efforts. Si cette juste limite venait à être dépassée, on s'exposerait à faire naître chez le cheval un dégoût que l'on doit éviter avec grand soin. Tout en fixant la barrière pour que le cheval paresseux ne se fasse pas un jeu d'un obstacle que le contact de ses extrémités suffirait pour renverser, elle ne devra être recouverte d'aucune enveloppe propre à diminuer sa dureté. La sévérité n'est point défendue toutes les fois qu'on exige des choses possibles.

— Pour d'autres détails, voy., à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL, 3^e leçon.

SAUTER A CHEVAL EN S' Aidant DE LA PIQUE. Voy. MONTER A CHEVAL.

SAUTER DANS LA SELLE. Voy. SELLE.

SAUTER DE FERME A FERME. Se dit, au manège, du cheval qu'on fait sauter sans qu'il change de place.

SAUTER DE L'ESQUINE. Voy. ESQUINE.

SAUTER EN GROUPE. Voy., à l'art. INSTRUCTIONS DU CAVALIER, *Voltige militaire*.

SAUTER EN LIBERTÉ. Se dit d'un cheval à qui l'on a appris à faire le *pas et le saut*, en le touchant légèrement du poignon ou de la gaulle, que l'on croise par derrière. Voy., à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL, 3^e leçon.

SAUTER EN SELLE. Voy. SELLE.

SAUTER ENTRE LES PILIERS. Voy. PILIERS, 1^{er} art.

SAUTER LE FOIN. Voy. Foin, à l'article FOURRAGE.

SAUTER UNE JUMENT. Action de l'étalon dans l'accouplement.

SAUTEUR, s. m. Cheval dressé pour exécuter les différents sauts dans un manège, soit entre les piliers, soit au large. Le premier est dit *sauteur dans les piliers*, le second *sauteur en liberté*. Celui-ci, qui doit avoir passé par toutes les autres leçons avant d'être préparé à cet exercice, est le sauteur auquel on apprend à faire le *pas et le saut*, en appuyant le poignon, ou en croisant la gaulle par derrière. On met des trousse-queue aux sauteurs pour leur tenir la queue en état, et l'empêcher de jouer. Voy., à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL, 3^e leçon.

SAUVAGE, adj. Qui n'est point apprivoisé. Il y a des chevaux qui vivent à l'état sauvage (Voy., à l'art. CLEYAL, *Especr cheval*); il y en a d'autres naturellement sauvages, qu'on a de la peine à dompter.

se SAUVER. Voy. S'ACCULER.

SAVEUR, s. f. En lat. *sapor*. Qualité des corps, appréciable par l'organe du goût, ou impression particulière que certains corps font sur cet organe.

SAVON, s. m. En lat. *sapo*. Combinaison de la soude ou de la potasse avec les huiles fixes. Les savons à base de soude ne diffèrent de ceux à base de potasse, que parce que les premiers ont plus de fermeté. Les uns et les autres sont blancs ou légèrement marbrés à l'intérieur. On prépare avec un excès de potasse

le *savon vert ou mou*, qui est plus actif et d'un usage plus facile. Tous les savons sont solubles dans l'eau de rivière ou pure, dans l'alcool, dans l'eau-de-vie. Par l'agitation on fait mousser leur dissolution, qui est douce à la main. Les eaux séléniteuses renfermant plus ou moins de sulfate de chaux, décomposent le savon et ne le dissolvent pas; les acides aussi le décomposent, s'unissent à la base et précipitent des flocons blancs. Administré à l'intérieur, le *savon blanc* est excitant et diurétique. On en prescrit avec avantage les breuvages ou les lavements dans les indigestions gazeuses. A l'extérieur, on l'emploie pour nettoyer ou assouplir la peau des animaux atteints de gale et de dartres. On a recours de préférence, en ce cas, au savon vert ou mou, qui, par son excès de potasse, concourt à la guérison de ces maladies. Uni à l'eau-de-vie, le savon convient pour obtenir la résolution de quelques engorgements froids, et pour prévenir les douleurs qui viennent à la suite des distensions articulaires ou des exostoses. Enfin, on le fait entrer dans la composition de quelques pommades.

SAVON AMYGDALIN. Voy. SAVON MÉDICAL.

SAVON MÉDICAL ou AMYGDALIN. On fait ce savon avec dix parties de lessive caustique des savonniers, et vingt-une d'huile d'amandes douces. Il ne doit être employé pour l'usage médical que lorsqu'il a perdu, par une couple de mois à l'exposition à l'air, l'excès d'alcali qu'il retient. Le *savon médical* est recommandé contre les empoisonnements produits par les acides hydrochlorique, sulfurique et nitrique. On l'administre à la dose de 50 à 250 grammes.

SAVOUREUX, EUSE, adj. Qui a une saveur agréable. Voy. GOUT.

SCALPEL, s. m. En lat. *scalpellus*, du verbe *scalpere*, inciser. Instrument à lame fixe, très-acérée, portant un ou deux tranchants, et dont on se sert pour les dissections anatomiques. On s'en sert aussi quelquefois dans les opérations chirurgicales.

SCAMMONÉE, s. f. En lat. *scammonium*; en grec *skammônia*. DIAGRÈDE. En lat. *diacrydium*. Gomme-résine dont l'action purgative paraît être, surtout pour les grands animaux comme le cheval, aussi infidèle que le jalap.

SCAPULUM. Mot lat. formé de *scapula*, l'épaule, et transporté dans la langue fran-

caise pour désigner l'*omoplate*, Voy. ce mot.

SCARIFICATION. s. f. En lat. *scarificatio*, du grec *skariphénéin*. On appelle ainsi les petites incisions longitudinales que l'on fait à la peau, soit dans l'intention d'opérer des saignées locales, soit dans celle de dégorger les infiltrations du tissu cellulaire sous-cutané, soit, quelquefois, pour réveiller la vie dans les parties endurcies. Les *scarifications* peuvent être pratiquées sur toutes les régions du corps des animaux, après avoir rasé l'espace sur lequel on doit opérer. Si on les distribue sur un seul rang, on a soin qu'elles se trouvent sur la même ligne; on les distribue, au contraire, en quinconce, quand il y en a plusieurs rangs. Les *scarifications* sont, jusqu'à un certain point et dans plusieurs cas, susceptibles de suppléer aux sangsues, qui ne s'attachent à certaines places que difficilement, et qui sont d'ailleurs d'un prix assez élevé. Pour en obtenir dans ce but une action vraiment efficace, on applique d'abord une ventouse, on scarifie aussitôt la partie où elle a appelé le sang, et on réapplique la ventouse, etc.; ou bien, à défaut de ventouse, on frictionne d'abord la partie avec un liquide très-irritant, tel que l'huile de térébenthine; on applique immédiatement un sinapisme dessus, et, lorsque celui-ci a produit son effet, les *scarifications* procurent un sang assez abondant. Lorsque les incisions ne pénètrent que la peau, on les nomme *mouchetures*. Les *scarifications* profondes ne sauraient être employées sur le tissu enflammé lui-même, car la nouvelle irritation augmenterait mal à propos l'état inflammatoire; mais on pourrait en tirer un très-bon parti comme moyen résolutif dans la pleurésie, dans les inflammations des muqueuses, dans celles des voies alimentaires. Dans tous les cas, l'action des *scarifications* peut être aidée par des lavages répétés à l'eau tiède, par l'application de cataplasmes émollients, par l'exposition de la partie à la vapeur de l'eau chaude. Quand on pratique les *scarifications* à l'effet d'évacuer la sérosité épanchée dans le tissu sous-cutané, au lieu de les rapprocher dans un petit espace, comme précédemment, il importe de les faire rares et peu étendues, afin d'éviter une phlogose trop considérable. Quand on scarifie à cause d'un gonflement sanguin extrême de quelques organes spon-

gieux et vasculaires, on ne doit pas craindre de donner aux incisions la profondeur exigée par le volume anormal des parties, parce que cette profondeur se réduit à peu de chose dès que les tissus sont revenus à leur état normal. Pour ce qui concerne les *scarifications* qu'on a proposées sur les parties gangrénées, il en a été question à l'article *gangrène*.

SCHABRAQUE ou **CHABRAQUE.** s. f. A l'article *chabraque*, ce harnachement a été décrit tel qu'il a été employé jusqu'à ce dernier temps. Ayant eu ensuite connaissance des prescriptions du ministre de la guerre concernant la schabraque des différents corps de cavalerie, nous les reproduisons ici. Pour la cavalerie de réserve, la chabraque est confectionnée en drap couleur du fond de l'habit, avec passe-poil de couleur distinctive et bordée parallèlement et à 5 millim. du passe-poil du galon cal-de-dé, en fil blanc, de 40 millim. Dans l'angle postérieur est placée une grenade découpée du même drap que le passe-poil, ayant dans sa bombe le numéro du régiment, découpé à jour; la chabraque est doublée en treillis écar. Un siège en peau de mouton noir est appliqué sur la schabraque, enveloppe le troussequin et couvre le devant jusqu'à 480 millim. environ du bord. Cette portion du siège se nomme la *calotte*. L'intervalle entre la calotte et le bord antérieur est garni d'un pommeau en cuir noir qui laisse paraître le galon. Une *entre-jambes* en cuir noir, de forme trapézoïdale, part du siège et descend jusqu'au bas de la schabraque; celle de gauche est un peu plus large que celle de droite à cause du frottement du sabre. Une *genouillère* demi-elliptique, aussi en cuir noir et dont le grand diamètre se raccorde avec le bord antérieur de l'entre-jambes, sert à préserver le drap du contact du genou à l'endroit où la schabraque forme saillie en enveloppant le manteau roulé. La schabraque est coupée en deux portions, un *devant* et un *derrière*. Pour mieux enboîter le corps du cheval, cette section est cintrée. La couture qui réunit ces deux parties est renforcée en-dessous par un jonc en forte basane fauve. Le devant est percé d'une portière, ouverture pratiquée sur la calotte et disposée de manière à permettre de saisir le pistolet sans relever la schabraque. Cette portière est placée plus à gauche qu'à droite; elle est recouverte d'une pattelette de la même peau que le siège,

et bordée en veau noirci. Deux contre-sanglons noirs à boutonnières cousus à cette pattelette, et deux boutons roulés en veau fixés à la schabraque, tiennent la portière fermée. Un bouton semblable cousu sur la calotte sert à maintenir sa portière ouverte à volonté. Le derrière est percé à droite, près du troussequin, d'un oillet de contre-sanglon de cartouchière. Le dessous des pointes est doublé en veau noirci, avec un bouton roulé à chacune pour les relever au besoin en les rattachant à deux contre-sanglons à boutonnière, cousus près du troussequin et sortant par les oilllets de courroies de charge, qui sont pratiqués à ce troussequin. Deux courroies de paquetage, en cuir fauve, servent à tenir la schabraque collée sur le manteau roulé. Pour la cavalerie de ligne ou légère, la schabraque est entièrement en peau de mouton blanc, doublée en treillis écarlé, et bordée d'une dentelure à festons arrondis en drap de la couleur du pantalon. Pour les trompettes, la schabraque est en peau de mouton noir. La forme diffère peu de celle de la cavalerie de réserve; les angles postérieurs sont arrondis. Elle est également coupée en deux parties, un devant et un derrière réunis par une couture cintrée aussi renforcée par-dessous d'un jonc en forte basane fauve. Elle n'a aucune garniture d'entre-jambes, de pommeau, de dessous de pointes ni de genouillère. Elle n'a pas non plus d'oillet de cartouchière. Cette schabraque, percée d'une portière bordée d'une peau de mouton retournée, est semblable pour les dragons, les chasseurs et les hussards, à celle de la cavalerie de réserve. Pour les lanciers, cette portière n'est point placée sur la calotte. Elle est ouverte sur le côté gauche vis-à-vis la fonte du mosqueton, dont elle laisse passer la crosse. Sa pattelette, au lieu de se relever, se rabat en contre-bas de l'ouverture. On la tient fermée au moyen de deux contre-sanglons en cuir fauve, avec boucles à rouleau en fer étamé, placées obliquement au-dessus de la portière. Cette pattelette est doublée en forte basane fauve.—*Surfaix*. Le surfaix, qui sert à fixer la schabraque sur la selle, est en cuir noir (largeur 70 millim.) et porte à un bout une boucle à rouleau en fer verni noir, et à l'autre bout un contre-sanglon, dont l'extrémité est maintenue par deux passants fixes, cousus sous la boucle.—*Couverture*. Elle est en laine grise, du poids de 2 kil. 5 hect. à

2 kil. 7 hect. Elle présente un rectangle de 2 mètres 550 millim. à 2 mètres 400 millim., sur 1 mètre 500 millim. à 1 mètre 600 millim.—*Cartouchière*. La cartouchière, uniquement applicable à la cavalerie de réserve, est composée: 1^o d'un support surmonté d'une boucle enclapée, se rattachant au contre-sanglon placé sur le prolongement des lames; 2^o de deux passes servant à la fixer à la courroie de manteau de droite, lorsque la selle est sans schabraque; 3^o d'une boutonnière qui s'attache à un bouton de cuir placé à cet effet sur la schabraque; 4^o d'un contre-sanglon qui sert de fermeture; 5^o d'un recouvrement avec boucle enclapée; 6^o enfin, d'un porte-cap-selles fixé à demeure sur la cartouchière. Les trompettes de toutes les armes de la cavalerie font usage d'une semblable cartouchière et de l'épinglette.

SCIATIQUE. s. f. et adj. En lat. *ischiatricus*, du grec *ischion*, la hanche, le haut de la cuisse. Le mot *sciaticque* est formé par contraction de *ischiatique*, qui est encore usité dans certains cas. La sciaticque est une affection qui attaque l'homme; on n'en trouve dans le cheval que des analogies encore insuffisantes pour y reconnaître l'identité. Voy. NÉURALGIE.

SCIE A AMPUTATIONS. Instrument de chirurgie, qui consiste principalement en une lame de bon acier trempé et recuit jusqu'au bleu, présentant sur l'un de ses bords des dentelures plus ou moins fines, suivant le volume de la partie osseuse qu'il s'agit de diviser. Un petit appareil, une sorte de châssis, sert à maintenir la lame et à la tendre au degré convenable. Cette dernière est adaptée au manche de l'instrument. On se sert plus généralement aujourd'hui de la scie droite, espèce de large couteau dont le tranchant est remplacé par des dentelures, et dont le dos est maintenu dans toute sa longueur par une tige de fer qui assujettit la lame et lui donne la pesanteur convenable.

SCIER DU BRIDON. Voy. BARDOS.

SCIER DU FILET. Voy. BARDOS.

SELLE MARITIME. En lat. *scilla maritima*. Grande plante bulbeuse indigène, qui croît sur les bords sablonneux de l'Océan et de la Méditerranée. Les parties usitées sont les écailles du bulbe, que la Normandie, la Bretagne, l'Espagne, la Sicile, envoient dans le commerce. On récolte la *scille* à la fin de l'automne, en arrachant le bulbe. Ce bulbe, vul-

gairement connu sous le nom d'*oignon de scille*, est piriforme, du volume des deux poings, et se compose de tuniques, squammes ou écailles charnues, épaisses, remplies d'un suc visqueux, blanches intérieurement, rougeâtres extérieurement. Son odeur, assez pénétrante quand le bulbe est frais, se perd par la dessiccation; sa saveur est toujours âcre, irritante et amère; les émanations qui s'en échappent irritent les yeux et excitent le larmolement. Les écailles de la scille se trouvent dans le commerce, séparées les unes des autres à l'état sec. Lorsqu'on les prépare, on rejette les plus extérieures et celles du centre, en ne choisissant que les intermédiaires, dans lesquelles réside l'activité de la scille. On en opère la prompte dessiccation dans l'étuve ou au soleil. Les écailles rouges doivent être préférées aux écailles blanches. Parmi les principes chimiques qu'on a découverts dans la scille, il en est un qui a été nommé *scillitine*, et qui est regardé comme la partie active de ce végétal. L'action médicamenteuse de la scille s'exerce tout à la fois sur les muqueuses de l'intestin, des bronches et sur les reins; elle produit une irritation diurétique énergique. A forte dose, elle produit l'empoisonnement, caractérisé par des effets analogues à ceux des substances narcotico-âcres. On l'emploie dans les hydropisies anciennes, les anasarques, les œdèmes: elle est administrée aussi comme expectorante, à la dose de 46 à 52 grammes. Pulvérisée, on peut la donner en l'unissant au miel et à d'autres substances diurétiques, soit en électuaires, soit en pilules. Cependant on doit préférer le *vinaigre ou l'oxymel scillitiques*. Voy. VINAIGRES MÉDICINAUX et VINS MÉDICINAUX.

SCILLITINE. Voy. SCILLE MARITIME.

SCILLITIQUE. adj. En lat. *scilliticus*, qui contient de la scille.

SCLÉROTIQUE. s. f. En lat. *sclerotica*; en grec *sklērotikē*, de *sklēros*, dur. Membrane de l'œil. Voy. ŒIL, 4^{er} art.

Pour les lésions qui affectent cette membrane, Voy. MALADIES DE LA SCLÉROTIQUE.

SCOPÉTIN. s. m. Cavalier armé d'une *scopette* ou *escopette*, car on trouve l'un et l'autre mot dans Monet. L'escopette, dit Furetière, est une arme à feu faite en forme de petite arquebuse, qui portait à quatre ou cinq cents pas. Les gendarmes s'en servaient sous Henri IV et Louis XIII.

SCROFULES ou SCROPHULES. s. f. pl. En lat. *scrofulæ*, de *scrofa*, truie; en grec *koiradēs*, de *koiros*, pourceau; maladie ainsi appelée à cause de l'analogie qu'elle a avec une affection propre au porc. Quelques auteurs ont cru devoir signaler sous le titre de *scrofulæ*, une maladie très-répandue parmi les poulains dans les départements du Calvados et de la Manche, où elle est nommée vulgairement *fourbure* ou *forbature*, et qui a pour caractère essentiel une claudication accompagnée de l'engorgement plus ou moins considérable d'une ou de plusieurs parties de la surface du corps, et notamment de quelques-unes des articulations des membres. Dans les endroits où elle a été observée, cette maladie semble régner enzootiquement, et cause de grands ravages, enlevant chaque année au cultivateur un cinquième de ses élèves. Ce qu'on sait jusqu'à présent sur cette affection ne permet pas d'en tracer l'histoire.

SCROFULEUX, EUSE. adj. En lat. *scrofulosus*, *strumos*, qui est affecté de scrofules, qui a rapport aux scrofules.

SCROTUM. Voy. TESTICULES. — POUR LES AFFECTIONS DU SCROTUM, Voy. MALADIES DES BOURSES.

SEAU. s. m. Ustensile d'écurie. Vaisseau formé de bois dit merrain, ordinairement relié de cercles de fer, dans lequel on fait boire les chevaux quand on ne les mène pas à l'abreuvoir. Ce *seau* ne doit être employé à aucun autre usage.

SEC. s. m. On le dit des aliments. *Nourrir au sec, donner le sec*. Voy. NOURRITURE AU SEC.

SEC, SÈCHE. adj. Maigre. On le dit de la tête et des jambes. Un cheval qui a la tête *sèche*, les jambes *seches*. Voy. TÊTE et JAMBES DU CHEVAL.

SÈCHERESSE. s. f. État, qualité de ce qui est sec. *La sécheresse de la terre, la sécheresse de l'été, la sécheresse de l'air, du temps*. L'excès de l'humidité ruine les semences, et la *sécheresse* enfante des maladies dangereuses. Certaines plantes demandent une grande sécheresse, comme d'autres préfèrent une grande humidité.

SECONDINES. Voy. ARRIÈRE-FAIX.

se SECOUER. Mouvement violent que fait le cheval, soit pour se défaire de quelque chose qui l'incommode, soit pour faire tomber l'eau dont il est mouillé, soit pour chasser les

mouches ou autres insectes qui l'importunent.

SECOURIR SON HOMME, SECOURIR BIEN SON HOMME. Se dit d'un cheval dont le trot est dur.

SECOURIR DE LA BRIDE. Voy. AIDER UN CHEVAL.

SECOURIR DE LA GAULE. Voy. AIDER UN CHEVAL.

SECOURIR DE LA MAIN. Voy. AIDER UN CHEVAL.

SECOURIR DE L'ÉPERON. Voy. AIDER UN CHEVAL.

SECOURIR DES JAMBES. Voy. AIDER UN CHEVAL.

SECOURIR DES TALONS. Voy. AIDER UN CHEVAL.

SECOURIR UN CHEVAL. Voy. AIDER UN CHEVAL.

SECOURSSE DE LA BRIDE. Voy. BRIDE.

SÉCRÉTEUR ou SÉCRÉTOIRE. adj. En lat. *secretorius*, du verbe *secernere*, séparer. Qui sert aux sécrétions, ou qui appartient aux sécrétions. *Appareils* ou *organes sécréteurs*. Voy. SÉCRÉTION.

SÉCRÉTION. s. f. En lat. *secretio* (même étym.). Fonction organique qui consiste dans une élaboration particulière des matériaux du sang, et qui a pour résultat la formation des différents liquides, des différentes humeurs. Voy. RESPIRATION, FOLLICULE et GIANDE.

SECTION DES MUSCLES DE LA QUEUE. Opération qui consiste à inciser plus ou moins complètement ces muscles. Voy. QUEUE A L'ANGLAISE, et à Part. AMPUTATION, *Amputation de la queue*.

SÉCURIFÈRE A STATOR. Voy. VOITEL.

SÉDATIF. Voy. CALMANT.

SÉDIMENT. s. m. En lat. *sedimentum*, du verbe *sedere*, s'abaisser, tomber au fond. Dépôt résultant de la précipitation de quelques-unes des substances qui se trouvent en dissolution dans un liquide.

SÉDIOLE. Voy. VOITURE.

SEIGLE. s. m. En lat. *secale*. Plante graminée, qui tient le premier rang après le froment ; elle le devance, résiste au froid, est excellente pour prairies artificielles, mais peu usitée en France pour nourrir les animaux, si ce n'est dans quelques contrées où, sans battre le seigle, et après avoir haché paille et grains, on le donne seul ou mêlé avec un peu d'avoine.

SEIGLE ERGOTÉ. Voy. ERGOT DE SEIGLE.

SEIME. s. f. Du lat. *semi*, demi, moitié. Solution de continuité, qui divise le pied en deux parties égales. Cette solution ou fente survient à la paroi du sabot, prenant ordinairement naissance à la partie supérieure de celui-ci et suivant la direction de ses fibres. Les pieds dont la corne est sèche et cassante, ceux dont le sabot est creux et étroit, dont les quartiers sont faibles, serrés, encastelés, sont très-sujets aux seimes. On en voit souvent aux chevaux qui font de longs voyages pendant les fortes chaleurs de l'été, ou qui, après être restés longtemps en repos, font tout à coup des marches très-fatigantes sur des routes ferrées, des terrains sablonneux, caillouteux et arides, ou bien encore dans les temps de gelée. D'autres causes de ces accidents sont les atteintes, les heurts, l'ulcère appelé *mal d'âne*, les plaies, les blessures ou les ulcérations à la couronne, les javarts mal guéris ou mal opérés. Ils sont aussi déterminés par la mauvaise habitude de certains maréchaux qui, en râpant la muraille immédiatement après la ferrure, enlèvent l'épiderme de cette partie du sabot. Toutes les parties de la muraille peuvent être le siège de seimes. Lorsque ces solutions de continuité s'établissent en pince, elles s'appellent *soies* ou *seimes en pied de bœuf*; on donne le nom de *seimes quartes* ou *en quartier*, à celles qui attaquent le quartier; les seimes qui viennent *en mamelles*, et qui d'ailleurs sont fort rares, n'ont pas reçu de dénomination particulière. Lorsque les seimes ne sont que superficielles, il n'en résulte aucune douleur, mais elles produisent des claudications plus ou moins marquées lorsqu'elles ont une certaine profondeur. S'il arrive que des pieds cerclés et plats en soient affectés, elles sont toujours plus graves. C'est à l'opération chirurgicale appelée *opération de la seime*, qu'on a recours pour faire disparaître ces divisions accidentelles. Cette opération consiste à faire une simple brèche vers le biseau, ou bien à retrancher les deux bords de la fissure sur toute sa longueur. Si par suite de l'action de cette fente les tissus vivants du pied sont devenus malades, on se comporte suivant le degré d'altération qu'ils ont subi.

SEIME EN PIED DE BŒUF. Voy. SEIME.

SEIME QUARTE. Voy. SEIME.

SEL. s. m. En lat. *sal*. Nom générique des

combinaisons résultant d'un oxyde métallique avec un acide. Mais quelques auteurs considèrent aujourd'hui comme des *sels* les composés d'un corps simple avec un métal.

SEL ACÉTIQUE MERCURIEL. Voy. PROTOACÉTATE DE MERCURE.

SEL AMMONIAC. Voy. HYDROCHLORATE D'AMMONIAQUE.

SEL CATHARTIQUE AMER. Voy. SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL COMMUN. Voy. CHLORURE DE SODIUM.

SEL CRISTALLISABLE DE L'OPIMUM. Voy. NARCOTINE.

SEL D'ANGLETERRE. Voy. SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL DE DEROSNE. Voy. NARCOTINE.

SEL DE DUOBUS. Voy. SULFATE DE POTASSE.

SEL D'ÉGRA. Voy. SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL DE GLASER. Voy. SULFATE DE POTASSE.

SEL DE GLAUBER. Voy. SULFATE DE SOUDE.

SEL DE NITRE. Voy. NITRATE DE POTASSE.

SEL D'EPSUM. Voy. SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL DE SATURNE. Voy. ACÉTATE DE PLOMB.

SEL DE SEDLITZ. Voy. SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL DE TARTRE. Voy. CARBONATE DE POTASSE.

SÉLÉNITE. Voy. SULFATE DE CHAUX.

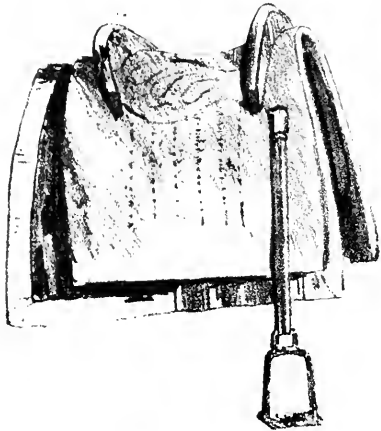
SÉLÉNITEUX, EUSE. adj. Cette épithète s'applique aux eaux qui contiennent beaucoup de sélénite ou de sulfate de chaux; telles sont un grand nombre d'eaux de puits. Elles ne cuisent pas les légumes et ne dissolvent que très-imparfaitement le savon.

SEL GEMME. Voy. CHLORURE DE SODIUM.

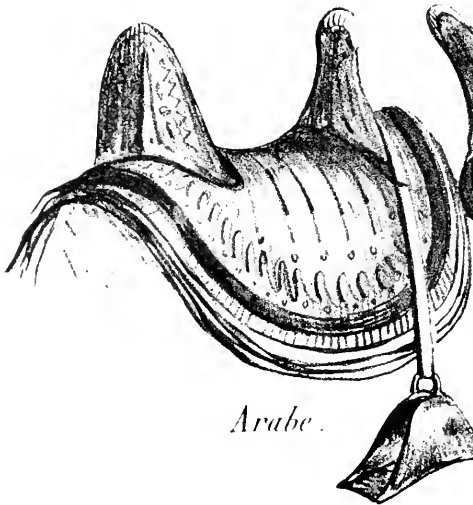
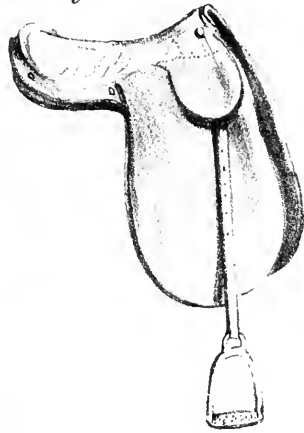
SELLE. s. f. En latin *ephippium*. Espèce de siège contourné et rembourré, que l'on place sur le dos du cheval pour la commodité du cavalier. Les anciens n'avaient point de *selle* proprement dite, mais des panneaux recouverts d'une peau de mouton pareille aux chabraques de nos hussards. L'usage des arçons date du Bas-Empire. Voy. ORIGINE ET PROGRES DU HARNACHEMENT ET DES USTENSILES D'ÉCURIE. La selle offre au cavalier plusieurs avantages; elle empêche le contact immédiat de son corps avec celui du cheval, inconvénient fâcheux sous beaucoup de rapports, et particulièrement quand l'un et l'autre transpirent abondamment. Le cavalier se fatigue moins; il peut rester plus longtemps à cheval et se servir de ses armes avec plus d'aisance; il est plus solidement établi; sa main est plus ferme, plus

légère; il résiste mieux aux efforts que fait un cheval fougueux pour se débarrasser d'un fardeau qui le gêne, et maîtrise mieux l'animal, au moyen des aides des jambes et des talons; enfin, la selle permet de porter avec soi les objets dont on peut avoir besoin. La conservation du cheval dépend en grande partie de la conformation de la selle. Une selle mal ordonnée cause au cheval des blessures si graves et si longues à guérir, qu'il est indispensable qu'un cavalier en connaisse toutes les parties, afin de pouvoir la faire construire convenablement et de remédier aux inconvénients qui peuvent en résulter. Malgré les précautions qu'on a prises, les selles neuves peuvent facilement fouler les chevaux. Une selle, quelle que soit sa forme, doit être appropriée à la structure du cheval, afin qu'une fois placée elle ne cause aucun frottement. Il faut qu'elle soit rembourrée et parfaitement unie, qu'elle s'appuie également sur toutes les parties qui doivent la porter, sans toucher ni le garrot, ni l'épine dorsale, ni les reins; ce que l'on obtiendra si les deux arçons prennent bien le contour des côtes. Un œil exercé sait, par la simple inspection d'une selle, juger de sa liberté; mais on ne peut en acquiescer la certitude qu'après l'avoir essayée. Les maux résultant des défauts de la selle ou de la maladresse du cavalier sont de différentes sortes. Le *mal de garrot* est le plus grave de tous. Les chevaux gras et pesants, qui ont le garrot bas et charnu, et particulièrement les juments, ordinairement basses du devant, y sont prédisposés. Il faut, pour ces sortes d'animaux, que la selle soit plus en arrière, la voûte de l'arçon antérieur plus élevée, les panneaux plus rembourrés, la croupière plus courte, plus tendue. Le *mal de rognon* a pour cause le contact de la selle sur la région des apophyses épineuses des dernières vertèbres dorsales et des premières lombaires, qu'il intéresse quelquefois. Cet accident peut provenir de l'action immédiate de l'arçon postérieur sur ces parties, d'un coussinet dont les côtés sont trop peu écartés, de l'introduction sous ce harnais de quelques corps, comme boucle, pierre, corde ou courroie, etc.; de la position de la selle trop en arrière, par suite de poitrails et de sangles trop relâchés. Les chevaux qui, outre le cavalier, portent un lourd porte-manteau, souvent mal attaché et se balançant dans l'allure du trot, tels que

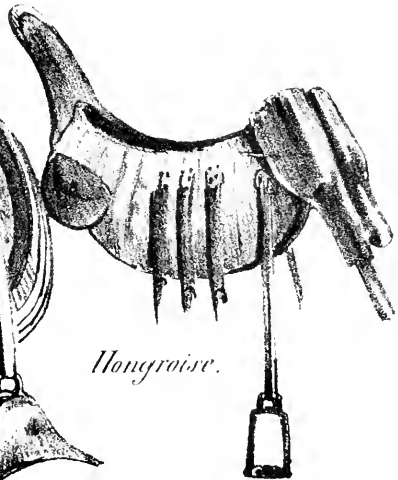
Française.



Anglaise.



Arabe.



Hongroise.

Selles.

ceux des commis-voyageurs, sont les plus exposés au mal de rognon. Des *blessures* ont lieu au-dessous de l'attache de la queue, par suite d'une croupière trop serrée, d'un culeron trop mince, de crins ou autres corps qui se sont glissés sous ce barnais, ou de la nécessité de porter en arrière la selle pour préserver le garrot. Les chevaux bas du devant, ceux qu'on monte à une descente rapide, sont plus sujets à cette blessure, moins grave que le mal du garrot et le mal du rognon, mais qui peut se compliquer de fistule, même de carie, et rendre pour longtemps le cheval incapable de servir. Des *tumeurs* et des *blessures* peuvent survenir aux côtes par l'effet des selles mal rembourrées, mal ajustées ou vacillantes. Des *cors* peuvent aussi s'y former par suite de la désorganisation de la peau. Quand le tégument seul est affecté, le mal a peu de gravité; il en est autrement s'il intéresse le périoste des côtes et ces os eux-mêmes. Dans un cheval de prix, un cor et même un simple durillon suffisent pour tarer l'animal, car on ne peut le faire disparaître que par l'extirpation, qui laisse toujours une cicatrice apparente. Des *contusions* et des *plaies* affectent quelquefois la partie du cheval qu'on nomme *passage des sangles*. Ces accidents, qui reconnaissent pour cause des sangles trop serrées, peuvent devenir graves si on ne s'empresse pas d'y remédier. La tumeur nommée *loupe*, qui est le résultat de la pression du poitrail, est moins commune dans les chevaux de selle que dans ceux de trait, chez lesquels elle est le plus souvent produite par le collier ou la bricole. — Quant au placement de la selle. Voy. SELLE. — La selle se compose des *arçons*, des *bandes*, des *battes*, du *garrot* ou *arcade*, des *panneaux*, du *pommeau*, du *siège*, des *quartiers* et des *contre-sanglons*. Ses appartenances sont : le *poitrail*, les *sangles*, le *surfaix*, les *étriers*, la *croupière* et le *coussinet*. La *housse* et la *schabraque* ne sont que des accessoires ou des ornements d'utilité relative. Voy. ces deux articles. Les *arçons*, au nombre de deux, l'un antérieur, l'autre postérieur, sont deux pièces en bois de hêtre, arquées. Le premier contourne le dos un peu en arrière du garrot, qu'il surmonte sans le toucher. Le second, plus évasé et plus arrondi, mais moins élevé, entoure les reins. Les deux arçons et les bandes constituent la charpente de la selle. Les *bandes* sont des planchettes en

bois, au nombre de deux, qui s'étendent l'une de chaque côté, le long du dos, au-dessus de l'épine du cheval; elles lient et assujettissent les arçons et les empêchent de se porter sur les reins ou sur le garrot. Les *battes* sont des bandes élastiques fixées de chaque côté de l'arçon postérieur ainsi qu'au pommeau; on les croit propres à affermir le cavalier dans la selle. La hauteur des battes a varié; elles sont plus élevées aux selles à *piquer* qu'aux selles à la *royale*. Le *garrot* ou arcade est le vide qu'on laisse dans l'arçon antérieur au-dessus du garrot du cheval. Les *panneaux* sont deux coussinets de toile, remplis de bourre ou de crins, attachés sous les arçons et les bandes qu'ils soulèvent, pour empêcher qu'ils ne portent sur le garrot, les rognons et les côtes, qui en seraient blessés. Les panneaux seront en toile fine, parce qu'elle ne s'imprègne pas de la sueur autant que la grossière; ils seront rembourrés d'une manière égale, afin de rendre uniforme la pression qu'ils sont destinés à exercer; ils ne seront pas aplatis, car la selle se porterait en avant. Il est des chevaux dont la peau est tendre et qui suent beaucoup; dans ce cas, on peut coudre sous les panneaux de la selle une peau de chèvre, poils contre poils. Le *pommeau* est la partie supérieure et proéminente de l'arcade du garrot; ses parties latérales, visibles quand la selle est renversée, sont nommées les *mamelles*, et leurs extrémités, les *pointes*. Le *siège* est la partie sur laquelle le cavalier est assis; il doit être légèrement creux dans le milieu, rembourré de crins ou de poils de chèvre. Il importe que le siège soit commode au cavalier. A cet effet, il aura le moins d'épaisseur possible, pour qu'il puisse être plus facilement enfourché; le cavalier en sera plus à l'aise et le cheval aussi. Les *quartiers* sont deux pièces de cuir ou de toute autre matière qui descendent du siège, recouvrent les côtes du cheval, et se trouvent en contact avec les jambes du cavalier. Les *contre-sanglons* sont de petites courroies attachées de chaque côté aux arçons, entre les panneaux et les quartiers; ils sont ordinairement au nombre de dix, dont six servent habituellement; les quatre autres ne sont que de précaution. Les contre-sanglons sont destinés à fixer les sangles. Le *poitrail* est un assemblage de trois courroies passant sous le poitrail du cheval, dont deux sont at-

tachées de chaque côté de l'arçon antérieur, et l'autre, à l'une des sangles sous le ventre. Le poitrail sert à empêcher la selle de se porter en arrière et de blesser les reins; il ne doit pas descendre au-dessous de la jointure des épaules, car il en gênerait le mouvement. Les *sangles* sont de larges bandes de cuir ou d'autres matières, qui passent sous le ventre à la partie postérieure du sternum et se bouclent aux contre-sangles. Le nombre des sangles varie; elles seront assez larges, assez fortes et assez serrées pour assujettir la selle, lors même qu'un cavalier peu exercé appuierait plus sur un étrier que sur l'autre. Quelquefois on les renforce par un surfaix qui passe sur le siège de la selle. Le *surfaix* est une large bande de cuir noir, ou une sangle portant un sangon ou une boucle, que l'on place au-dessus de la selle lorsqu'on veut la rendre plus fixe. Aux selles de femmes, le surfaix est cousu aux extrémités de l'un des quartiers. Les *étriers* sont des espèces de cerceaux de fer ou d'autre métal, qui pendent d'un côté et de l'autre de la selle, par des bandes de cuir nommées *étrivières*. Les étriers servent à appuyer les pieds du cavalier quand il est à cheval. C'est sur l'*étrier montoir* ou de gauche qu'il s'appuie pour monter. L'étrier se compose de l'*œil*, du *corps*, des *branches* et de la *grille*. L'œil sert à passer l'étrivière; le corps est la réunion de toutes les parties de l'étrier, à l'exception de celle où repose le pied; les branches servent à supporter la grille; la grille supporte le pied du cavalier. Anciennement l'étrier n'avait pas de grille. Lorsque des accidents nombreux firent sentir la nécessité d'en avoir une, elle représentait différentes figures par l'entrelacement des pièces qui la formaient, et l'on disait: des *étriers en cœur*, en *carreaux*, en *trèfles*, en *armoiries*, etc. Aujourd'hui la grille est simple, et, dans certains étriers, elle est remplacée par une barre. Les étriers servent à reposer les jambes pour les soutenir et les soulager, et non à donner un point d'appui pour soutenir le corps. On ne chausse le pied qu'au tiers dans l'étrier, et de manière que le talon se trouve un peu plus bas que la pointe du pied; on obtient aisément cette attitude, si la jambe tombe sans force. Les personnes qui basent leur solidité dans la bonté des étrivières sont toujours incertaines et dangereusement placées. Le cavalier solide par principes ne laisse que deux

ponces de longueur de moins aux étriers qu'aux jambes, l'extension de ces dernières lui permettant de mieux embrasser son cheval. Lorsqu'on commence à prendre des leçons d'équitation on tombe facilement dans l'erreur de croire que les étriers attirent les jambes en avant; cela ne peut être que le résultat de la forte tension que l'on donne aux muscles pour peser sur l'étrier; dans le cas de cette position forcée, les jambes descendent comme l'étrier lui-même. Pour conserver les étriers, il faut que le jeu de l'articulation de la jambe soit parfaitement libre. Enfin l'étrier doit être pour le cavalier une espèce de balance qui l'avertit du déplacement du corps et de la raideur qu'éprouvent certaines parties. Dans quelques pays, on se sert d'étriers faits en forme de sabot, ou demi-sabot de bois fort et léger. Les Arabes et les Turcs, qui montent à la *genette*, font usage d'étriers à planches de fer ou autre métal, à bords relevés. Les *étrivières* sont des bandes de cuir qui glissent dans des boucles carrées nommées *porte-étriers*, fixées sous les panneaux de la selle. Les étrivières supportent les étriers; on les allonge et on les raccourcit à volonté. Leur longueur doit avoir environ 50 millimètres de moins que la jambe du cavalier. Des étrivières trop courtes dérangent l'équilibre en faisant perdre aux jambes leur action comme contre-poids; si elles sont trop longues, le pied ne peut porter sur l'étrier qu'en baissant la pointe, ce qui fait allonger la jambe. On appelle *étrières* ou *trousse-étrier*, deux petites languettes de cuir attachées sous chaque panneau de la selle, portant un bouton à l'une des extrémités, et servant à relever et à fixer les étriers lorsque le cavalier a mis pied à terre. La *croûpière* est une bande de cuir attachée par une boucle à l'arçon postérieur, et terminée par une sorte de bourrelet en forme d'anneau, dans lequel on engage la queue du cheval. Elle sert à empêcher la selle d'aller trop en avant, et se divise en *longe*, *fourchette* et *culeron*. La longe, passant dans la chape de la croûpière, a pour objet de la fixer à la selle; la fourchette, d'attacher les deux extrémités du culeron, et le culeron d'engager la queue du cheval. Ce harnais devant préserver le garrot, sera assez serré pour remplir sa destination; il faut que le culeron soit assez gros pour ne pas écorcher le cheval sous la queue, accident auquel sont particulièrement exposés

les chevaux bas du devant. Les inconvénients qu'entraîne l'usage de la croupière ne sont pas compensés par les avantages qu'on en retire. Non-seulement le culeron peut, comme nous l'avons dit, blesser l'animal, mais aussi il fait ruer quantité de chevaux. La croupière doit donc, autant que possible, être mise de côté. — Il est des selles pourvues d'autres parties, telles qu'un coussinet placé sur les reins pour supporter un porte-manteau et pour empêcher le cheval d'être blessé par la charge; des fontes pour recevoir des pistolets, etc.; ces fontes sont quelquefois recouvertes d'un *chaperon*. — La connaissance des différentes selles et de leur usage est nécessaire au cavalier. Leur construction a varié selon les temps et varie encore selon les peuples. Celles dont on se sert communément aujourd'hui sont les suivantes :

La *selle à piquer*; la *selle à demi-piquer* ou à *la royale*; la *selle demi-royale*; la *selle rase* ou à *la française*; la *selle à l'anglaise*; la *selle à la hongroise*; la *selle de femme*.

La *selle à piquer*, dont se servaient les guerriers du moyen âge, si fermes sur leurs étriers, a les battes et le trousséquin très-élevés, pour que les cuisses et les fesses du cavalier soient fixées avec plus de force sur le siège. Cette selle, encore employée dans les manèges, sert généralement à l'usage des sauteurs, tant dans les piliers qu'en liberté, et pour dresser les jeunes chevaux.

La *selle à demi-piquer* ou à *la royale*, qui est à peu près celle que nous avons décrite en détail, provient d'une modification de la précédente. Les battes et le trousséquin sont abaissés de manière à ne former autour du cavalier qu'un bonrelet qui aide à le maintenir en selle.

La *selle demi-royale* offre encore moins d'élévation dans les battes.

La *selle rase* ou à *la française*, la plus usitée dans le manège, est d'une extrême simplicité; des battes peu élevées et peu prolongées par-devant, sont les seules parties appareées au-dessus du siège; le trousséquin a disparu. On a inventé une *selle rase* élastique, dont les ressorts tendent à conserver l'équilibre au cavalier, à le préserver de la fatigue, et à donner au cheval plus de facilité pour supporter son fardeau.

La *selle à l'anglaise*, qui n'a ni battes ni trousséquin, est aussi légère que solide, mais elle est moins commode que les autres. Sa

forme dégagée est profitable à la beauté du cheval, que les autres selles couvrent et gênent par des courroies nombreuses. Elle peut s'adapter à presque tous les chevaux, et n'est que peu susceptible de blesser. On connaît deux sortes de selles à l'anglaise: l'une, qu'on appelle *rase*, et dont les quartiers sont plats; l'autre, nommée *de chasse*, ayant les quartiers rembourrés. Ces selles, dont on ne fait point usage dans les manèges, et qui sont exclues du service de la cavalerie, sont généralement adoptées par les amateurs de l'exercice du cheval. — On dit de certaines selles, comme par exemple de celles à l'anglaise, qu'elles n'ont point de *tenue*, pour dire qu'il n'est pas aisé de s'y tenir dans une position stable.

La *selle hongroise* ou à *la hussarde* diffère beaucoup de toutes les autres selles. Elle n'a point de panneaux, et ses arçons reposent sur des couvertures bien pliées. Inventée en Hongrie, où elle est la seule employée de temps immémorial, sa simplicité, sa légèreté, son bon marché, lui donnent des avantages réels. Outre que le cheval est sellé plus vite et pour plus longtemps, il peut plus facilement se coucher étant sellé.

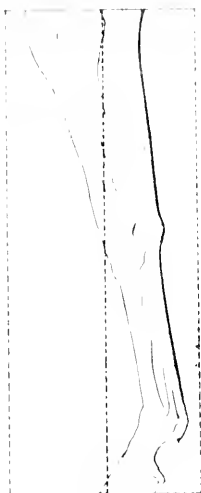
La *selle de femme* est une selle à l'anglaise dont l'arçon de devant est surmonté d'un croissant; elle n'a qu'un seul étrier, qu'on appelle *planchette*, et souvent point de croupière. Le croissant, ordinairement placé sur le pommeau, sert à contenir la cuisse droite, car les femmes ne montent guère à califourchon. Les deux fourches du croissant doivent être bien rembourrées, principalement la fourche gauche. Il faut que le quartier de la selle, sur lequel tombe la jambe gauche, soit très-court, pour que le cheval seate, sinon les pressions de la jambe, au moins celles du talon. L'étrier, en forme de sandale, se trouve placé du côté du montoir. La croupière, si elle existe, empêche la selle de se porter en avant.

Après avoir parlé des selles en général, nous croyons utile d'entrer dans de plus grands détails au sujet de la selle à l'usage de la cavalerie française. Cette selle se compose des parties ci-dessous décrites, savoir : — **Arçon**. On comprend sous ce nom, toutes les pièces en bois qui forment la charpente de la selle. Ces pièces, au nombre de cinq, pour la cavalerie de réserve, et de six, pour la cavalerie de ligne et légère, sont de bois de hêtre, bien choisi et purgé de sa sève; le bois destiné à la construction de

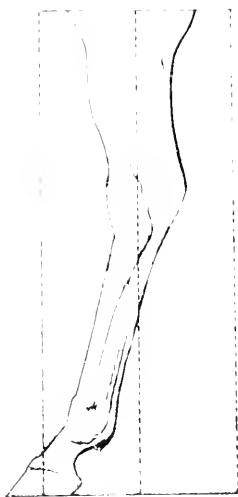
L'arçon est fendu sur son fil. Le devant de l'arçon, ou *arcade*, est divisé en deux pièces assemblées à trait de jupiter, et taillées dans les planches, de manière que le fil du bois soit perpendiculaire. Leur concavité se nomme *liberté*, *garrot* ou *collet*. Le derrière de l'arçon, dit *troussequin*, est sans *palette* pour la cavalerie de réserve, et à *palette* pour la cavalerie de ligne et la cavalerie légère. Le troussequin sans palette de la cavalerie de réserve est fait d'une seule pièce de bois, dont le fil est horizontal. Il présente en dessous une concavité appelée *liberté de rognons* ou *poutet*. Le troussequin à palette de la cavalerie de ligne ou légère, est formé d'une seule pièce de bois dont le fil est placé verticalement, pour qu'il ne puisse se rompre d'avant en arrière. Cette pièce présente à sa face antérieure une rainure à queue d'hironde, à demi-épaisseur de bois, et creusée horizontalement pour recevoir une clef, qui oppose le fil de son bois à celui du troussequin et de la palette, et les empêche de se fendre verticalement. Le dessous du troussequin présente, comme à celui de la cavalerie de réserve, une liberté de rognons ou poutet. La palette est percée d'une mortaise qui donne passage à la courroie de charge de milieu. Le derrière et le devant de l'arçon sont réunis par deux bandes ou lames, qui sont mises en rapport avec la structure du cheval. L'arçon est nervé, entoilé et collé; sa ferrure comprend la *bande de garrot*, située en dessous de l'arcade, et renforcée en dessous par la *bande de collet*, formant contre-rivure. Dans chaque côté de l'arcade sont enchapées deux boucles pour donner attache au poitrail. A la jonction de l'arcade et des lames, est enchapé un D pour recevoir la courroie du manteau. Le troussequin est consolidé par deux équerres, partant de l'extrémité du prolongement des lames et se terminant à son sommet. Sur la partie horizontale de chaque équerre est fixé un fort bouton de fer, contre-rivé en dessous par une rondelle, et qui sert à la fois d'attache à la croupière, aux poches à fers et aux *trousse-étriers*. Derrière le troussequin sont placés trois crampons pour la cavalerie de réserve, et deux crampons pour la cavalerie de ligne et la cavalerie légère. Ils sont destinés à donner passage aux courroies de charge. Chacun d'eux est contre-rivé en dedans par une petite bande en tôle. Un *sommier* ou crampon à rouleau soutient, dans la cavalerie de ligne

ou légère, la courroie de charge de milieu. Au-dessus des lames s'élevaient les *porte-étrivières*. Ils ont une oreille dans laquelle s'engage la courroie de la sacoche. Chaque porte-étrivière est fixé sur la bande par quatre rivets en fer galvanisé, ayant une tête de 17 millim., qui se loge dans les bandes d'arçon, fraisées et calibrées à cet effet; la rivure est sur le fer même du porte-étrivière. Au bord inférieur de chaque lame sont rivées deux chapes de sangles; celle antérieure est munie d'un ardillon, elle est sans rouleau. Toutes les enchapures de D, boucles ou passants sur l'arçon, sont en tôle; elles sont, ainsi que toutes les pièces de la ferrure, galvanisées pour les préserver de l'oxydation. L'*arçon*, en entier, est enduit d'un vernis imperméable pour mettre la nervure et la toile à l'abri de l'humidité. Une peau de vache, étirée et fauve, dont la fleur adhère au bois nervé et entoilé, recouvre le dessous de l'arçon; elle le consolide, en prévient le décollage et adoucit les contacts. En dessous de l'arçon se présente : la *liberté du garrot* ou *collet*, la *liberté de rognons* ou *poutet*, la *liberté des côtes*, les *mamelles*, l'*épanouissement des lames* et leur *prolongement*. Les arçons sont mis en rapport parfait avec la structure de tous les chevaux au moyen de six peintures. La 1^{re} s'applique aux chevaux à garrot étroit et à côtes plates; la 2^e, aux chevaux à garrot étroit et à côtes légèrement concaves; la 3^e, aux chevaux bien conformés et suffisamment étoffés; la 4^e, aux chevaux bien faits et très-étoffés; la 5^e, aux chevaux ensellés; la 6^e, aux chevaux très-ensellés. — **Faux siège**. Il est formé de deux sangles de chanvre (largeur, 75 millim.) croisées, et de deux traverses en même sangle, clouées sur l'arçon. Le faux siège sert de base au siège. Les sangles sont tendues au eric. — **Siège**. Il se compose d'un rembourrage et d'une matelassure en toile de lin écru, et de bourre de vache; il est recouvert en vache noircie, piquée à onze côtes transversales. On y distingue l'*assiette* sur laquelle portent les fesses; les *mamelles*, qui bornent latéralement le siège; le *col de siège*, qui donne l'ensellement et facilite le placement des enisses. — **Quartiers**. Destinés à couvrir les chapes ainsi que l'attache des sangles, les quartiers sont en vache noircie et réunis au siège par une couture à plat sans jonc. — **Galbe**. Bande de cuir noir qui réunit les quartiers au-dessus de l'arcade et en cou-

Sous - lui



Sous lui du devant



Sous-lui du derrière

vre la couture ; le galbe est traversé par deux mortaises donnant passage à la courroie de manteau du milieu. — **Garniture** du troussequin. Pour la cavalerie de réserve, le derrière du troussequin est recouvert d'une peau de vache nourrie et noircie, se rémissant au siège par une couture cachée par un contour en fer verni noir. A la base de ce contour et sur le côté droit est placé un petit contre-sanglon pour recevoir la cartouchère. Il est fixé par une vis sur le prolongement de la lame. Pour la cavalerie de ligne ou légère, le derrière du troussequin et la palette sont recouverts d'une peau de vache nourrie et noircie, se rémissant au siège par une couture cachée par un contour en cuivre. Une entaille est faite à la partie supérieure de ce contour ; elle maintient en place la courroie de charge. Une plaque en cuivre garnit le devant de la mortaise. — **Poitrail** en cuir noir. Il sert à empêcher la selle d'aller trop en arrière ; il présente un grand côté et un petit, se rattachant l'un et l'autre par un œillet ou passe à la branche antérieure de la fourche de sangle. Le petit côté porte une boucle feutrée, destinée à recevoir le bout du grand côté. Deux *montants*, qui servent à hausser ou à baisser le poitrail, sont assemblés avec et par-dessus les côtes au moyen d'un bouton en fer noirci, rivé par-dessous et masqué en cet endroit par un petit feutre. Ils se fixent à deux boucles, dites de *poitrail*, enclapées à l'avant de l'arçon. — **Croupière** en cuir noir. Elle se divise en deux parties : la *fourche* et le *corps de croupière*. Les deux branches de la fourche se fixent aux deux bouts des équerres. A la jonction de ces deux branches se trouvent une boucle enclapée et une mortaise pour l'attache du corps de croupière. Le *corps de croupière* se subdivise en *longe*, *fourchette* et *culeron*. La longe se fixe dans la boucle enclapée ; la fourchette arrête les deux extrémités du culeron, qui est rembourré en bourre de vache. — **Sacoche**s en vache noircie. Pour toutes les armes, excepté les lanciers, les deux sacoches sont fixées à la selle au moyen de quatre courroies maintenues par autant de crampons. Un petit contre-sanglon et une boucle enclapée, passant sur le col du siège, empêchent les sacoches de s'affaisser et servent en outre à fixer la courroie de dragonne. La sacoché gauche contient la fonte de pistolet et reçoit les bottines. A sa partie antérieure et inférieure se trouve un anneau

enchapé pour attacher la longe du licol. Au pourtour de la partie supérieure de la sacoché est une *courroie avec boucleteau*, formant brâcelet et servant à rapprocher le manteau de la fonte. La sacoché gauche est fermée par un contre-sanglon et une boucle enclapée. Pour la cavalerie de réserve et pour les trompettes de toutes les armes, une petite lanière ou cordon en cuir de 200 millim. environ est fixée à l'orifice supérieur de la fonte, et suspend une épinglette en fil de fer qui se loge dans un trou vertical pratiqué dans l'épaisseur du cuir de la fonte. La sacoché droite reçoit la hache et les deux musettes ; elle est fermée par une courroie embrassant la partie supérieure. Pour les lanciers, les deux sacoches et la fonte sont montées sur chapelet et fixées à la selle au moyen de quatre courroies maintenues par autant de crampons. La sacoché gauche reçoit la musette de propreté ; elle est garnie d'une anneau de long et elle est fermée par une lanière. Immédiatement au-dessous est située la *fonte de mousqueton* ; elle est brédée sur une forte calle qui assure sa bonne direction. En avant de la fonte est une boucle enclapée qui reçoit la courroie de manteau et empêche ce dernier de gêner le passage du mousqueton. La sacoché droite reçoit la hache, les bottines et la musette de pansage. Elle est fermée par une courroie embrassant le haut. — **Étrivières** en vache noircie. Elles servent à supporter les étriers ; elles sont munies d'une boucle et d'un passant coulant. Ce dernier doit toujours être près de l'œil de l'étrier. Les étrivières passent par-dessus les quartiers, pour que le cavalier puisse allonger ou raccourcir à volonté les étriers. — **Étriers** en fer verni noir ; ils se composent de *l'œil*, des *branches* et du *support*. L'œil sert à passer l'étrivière ; il est garni d'un cuir pour la préserver de l'usure. Les branches soutiennent le support qui sert d'appui au pied du cavalier. Les branches d'étriers de lanciers présentent à leur partie inférieure une embase pour arrêter la botte de lance. — **Sangle** en vache noircie, destinée à affermir la selle sur le dos du cheval ; elle se compose de la sangle proprement dite qui est refendue du côté par le haut où elle forme fourche, et du contre-sanglon bifurqué de la même manière. Les deux fourches se rattachent à la selle par leur branche postérieure au moyen d'une brédissure, et par leur branche anté-

rieure au moyen d'une boucle ; les branches des fourches se maintiennent toujours dans une tension convenable soit par l'allongement, soit par le raccourcissement de la branche mobile. Le corps de sangle porte une boucle enclapée à l'extrémité opposée de la fourche, avec deux passants fixes qui reçoivent l'extrémité du contre-sanglon. Ce dernier est renforcé d'un blanchet. — **Poches à fers** en vache noircie et nourrie. Elles sont disposées de manière à recevoir quatre fers ajustés et leurs elous. Ils sont à soufflet et à reconvement ; ils se fixent aux mêmes boutons que la croupière. — **Trousse-étriers** en vache noircie. Ils servent non-seulement à relever les étriers, mais aussi à fixer la corde à fourrage. Ils sont maintenus par le bouton du prolongement des lames. — **Porte-crosse pour dragons** en vache noircie, destiné à soutenir le fusil ; il se compose du porte-crosse proprement dit et d'une courroie de suspension. Le porte-crosse est en cuir noir, ainsi que sa courroie, dont l'un des bouts s'attache par une passe à la courroie de la sacoche de droite, et l'autre se fixe à une boucle double formant passant, enclapée par sa barre arpillonnée à la pointe de l'arçon. — **Botte de mousqueton**, en cuir noir pour chasseurs et hussards. Elle sert à porter le mousqueton et se compose d'une botte et d'une courroie. La botte reçoit l'extrémité du canon ; la courroie à double passant suspend la botte et vient se rattacher à l'anneau fixé à la partie moyenne de l'arcade. — **Botte de lance pour lanciers**. Cette botte, qui est garnie de deux colliers, est en cuir noir ainsi que la courroie de suspension. La botte reçoit la douille de la hampe de lance. Une brédissure fixe la botte à la branche externe de l'étrier. — **Courroie porte-canon pour dragons**, appelée aussi *courroie de dragonne*, en cuir fauve. Elle sert à fixer le canon du fusil mis au porte-crosse ; elle est à double passant ; elle s'attache à la courroie de sacoche. — **Courroie porte-crosse dite de dragonne**, pour chasseurs et hussards. Elle sert à fixer la poignée du mousqueton mis à la botte. Elle est en cuir fauve, à double passant, et s'attache à la courroie de sacoche. — **Lanière de pistolet** en cuir noir. Elle s'attache par une passe à la courroie de sacoche droite et se termine par un bouton et une boutonnière qui la fixent à l'anneau du pistolet. — **Courroies de charge**. Elles sont au nombre de trois, en cuir fauve, et servent à fixer le

porte-manteau et la besace. — **Courroies de manteau**. Elles sont au nombre de trois, en cuir fauve, et servent à fixer le manteau sur les sacoches et à empêcher la charge de devant de balloter.

Les selles des officiers ne sont pas tout à fait semblables à celles de la troupe. Ayant à porter une charge moins lourde, on peut leur donner plus de légèreté.

Avoir le derrière hors de la selle, c'est la même chose que *sortir de la selle*.

Courir à toutes selles. C'est courir la poste sans avoir une selle à soi.

Courir une ou deux selles. Expression qui signifie courir une ou deux postes.

Être bien en selle, c'est avoir bonne grâce à cheval. On dit aussi : *bien en selle*.

Gagner le fond de la selle, ou *s'entretenir dans la selle*, signifie s'y coller, pour ainsi dire.

Jeter une selle sur un cheval, c'est le seller en toute hâte pour monter dessus à l'instant même.

S'affermir dans la selle ; y être plus ferme, plus stable, plus solide.

S'amollir en selle, c'est l'opposé de *se raidir*.

Sauter dans la selle, se dit d'un cavalier qui a si peu de tenue, qu'à chaque temps de trot ses cuisses s'élèvent et sortent de la selle.

Sauter en selle, c'est sauter ou se jeter sur un cheval sellé, sans mettre le pied à l'étrier.

S'entretenir dans la selle, c'est la même chose que *gagner le fond de la selle*.

Sortir de la selle ou *avoir le derrière hors de la selle*, se dit du cavalier qui, n'ayant point de fermeté à cheval, perd son assiette au moindre mouvement un peu vif de l'animal. C'est le contraire de *gagner le fond de la selle*.

SELLÉ, ÉE. adj. Se dit des animaux qui portent et qui ont la selle sur le dos. *Cheval sellé, mule sellée*. Voy. SELLER.

SELLE A TOUS CHEVAUX. Se dit de la selle qui sert à toutes sortes de chevaux et dont on fait usage ordinairement quand on court la poste.

SELLE QUI N'A POINT DE TENUE. Voy. TENUE.

SELLE QUI PORTE. Voy. SELLE.

SELLER. v. En lat. *equum sternere*. Mettre

ou accommoder une selle sur un cheval. Pour seller, on relève les sangles et la croupière sur le siège, on prend la selle de la main gauche à l'arcade de l'arçon, en contenant la croupière de la même main ; et, portant la main droite derrière le troussequin, on élève la selle et on la pose doucement sur le dos du cheval, un peu en arrière, pour ne pas l'effrayer ; on s'assure que les contre-sanglons ne sont pas repliés sous la selle, en passant la main gauche sur le dos du cheval, le long des panneaux. Se portant ensuite derrière le cheval, on prend la queue, dont on tortille les crins autour du tronçon, la tenant de la main gauche ; saisissant la croupière de la main droite, on tire la selle en arrière pour passer la queue dans le culeron, dont on dégage absolument tous les crins, qui pourraient blesser l'animal ; cela fait, on revient sur le côté gauche du cheval, on soulève la selle et on la porte en avant. Pour sangler, on passe la première sangle dans l'œillet du poitrail, en observant que la seconde sangle soit moins serrée que la première et le surfaix, parce que c'est celle qui contraint davantage la respiration du cheval ; enfin, on boucle le poitrail. Le placement de la selle est d'une grande importance. Pour bien seller, il faut placer la selle sur le milieu du dos. Trop en arrière, elle peut blesser sur le rognon, et elle n'aurait pas assez de fixité ; d'ailleurs, le corps du cheval s'arrondissant vers les flancs, elle presserait excessivement les gros intestins, d'où il pourrait résulter que l'animal, en cherchant à résister, fit craquer les sangles, accident qui peut arriver aussi par un bond. Si, au contraire, la selle est trop en avant, non-seulement elle empêche le mouvement des épaules, mais le cavalier reçoit la réaction des jambes de devant d'une manière trop dure et qui le fera balancer à droite et à gauche, même au pas. On aura également soin que le haut de l'arcade ne porte pas sur le garrot, et qu'on puisse placer trois doigts entre la pointe, l'arçon et les épaules ; le poitrail, s'il y en a un, doit être placé au-dessus de la pointe des épaules, pour ne pas en gêner les mouvements, la boucle dans le milieu du poitrail ; la croupière ne doit pas être tendue pour ne pas blesser le cheval sous la queue, ce qui le ferait ruer. Si l'on met une couverture entre la selle et le dos du cheval, on doit veiller à ce qu'elle ne fasse aucun pli. Il est aussi fort es-

sentiel de ne pas serrer les sangles tout d'un coup ni trop fortement, mais trou par trou, sans brusquerie, en passant d'une sangle à l'autre, jusqu'à la fermeté nécessaire. En s'y prenant avec maladresse, on est cause que les chevaux contractent la mauvaise habitude, et susceptible même de devenir dangereuse, de se gonfler en retenant leur haleine pendant qu'on les sangle. Le cavalier monté sur un cheval ainsi sellé n'aura pas fait dix pas, que son cheval se dégonflant, et reprenant sa respiration naturelle, la selle tournera. Il y a des chevaux plus ou moins sensibles ou mallins à cet égard, qui cherchent à briser les sangles ou qui ne rendent pas les reins, et qui, aussitôt que le cavalier est en selle, l'exposent à se casser le cou, en faisant des efforts pour se défaire de son poids, soit par le saut de mouton, soit en se renversant.

SELLERIE. s. f. En lat. *ephippiorum reconditorium*. Lieu où l'on tient en ordre les selles et les harnais des chevaux. La sellerie doit être à portée de l'écurie et à l'abri de l'humidité.—*Sellerie* se prend aussi pour l'ensemble des selles, des harnais que l'on possède, dont on a besoin. *Une sellerie bien montée ; la sellerie a besoin d'être renouvelée.* — Sellerie se dit également de l'art de faire des selles et tous les ouvrages pour l'équipement et le harnachement des chevaux. *Fabricant de sellerie.* Pendant les quinze premières années de ce siècle, la sellerie était cultivée en Angleterre plus que dans toutes les autres parties de l'Europe.

SELLETTE. s. f. Harnais que l'on place sur le dos des chevaux de charrette, et qui correspond à la selle des chevaux de main. La sellette a des arçons, des panneaux, des quartiers, un siège, et sert à porter, au moyen d'une large courroie nommée *dossière*, les limons de la charrette. Une courroie fort large, nommée *sous-ventrière*, s'attache au côté droit de la sellette, passe sous le ventre et va se boucler du côté gauche à une autre courroie nommée *contre-sanglon*, dont l'usage est d'empêcher le vacillement de la sellette. Les chevaux de cabriolet ont ordinairement, au lieu du mantelet, une sellette accompagnée d'une dossière garnie de nœuds, pour recevoir les bras du brancard. Voy. HARNAIS.

SELLIER. s. m. Ouvrier qui fait des selles ; et, par extension, ouvrier qui fait toutes sortes d'ouvrages pour le harnachement et l'équipe-

ment des chevaux. *Sellier-carrossier, sellier-cormier-carrossier, sellier-bourrelier, sellier-carrossier-harnacheur.* Ce dernier est celui qui fait des voitures et des harnais.

SEL MARIN. Voy. CHLORURE DE SODIUM.

SEL NATIF. Voy. CHLORURE DE SODIUM.

SEL ORDINAIRE. Voy. CHLORURE DE SODIUM.

SELS NEUTRES. Ce sont en général des sels qui résultent de l'union des acides avec les différentes bases, dans des proportions telles qu'ils n'ont les propriétés ni des acides ni des alcalis, et par conséquent ne rougissent pas le tourne-sol et ne verdissent pas le sirop de violettes. Mais il y a beaucoup de sels, tels que ceux de fer, de cuivre, de zinc, d'argent, etc., qui rougissent la teinture de tournesol, et il en est d'autres, à base de soude de potasse, qui verdissent le sirop de violettes, et qui ne sont pas moins regardés comme *sels neutres*. On doit donc entendre par cette expression, tous les sels dont la composition chimique offre, entre l'oxygène de la base et celui de l'acide, un rapport semblable à celui pris dans les sels indifférents au tournesol.

SEL VÉGÉTAL. Voy. TARTRATE DE POTASSE.

SEL VOLATIL CONCRET. Voy. SESQUI-CARBONATE D'AMMONIAQUE.

SEL VOLATIL D'ANGLETERRE. Voy. CARBONATE D'AMMONIAQUE.

SEL VOLATIL DE CORNE DE CERF. Voy. SESQUI-CARBONATE D'AMMONIAQUE.

SÉMÉIOLOGIE. s. f. En lat. *semeiologia*, du grec *séméion*, signe, et *logos*, discours. Traité des signes des maladies. Voy. SÉMÉIOTIQUE.

SÉMÉIOTIQUE ou SÉMOTIQUE. s. f. En lat. *semeiotice*, du grec *séméion*, signe. Partie de la pathologie qui traite des signes des maladies. Elle apprend à connaître et à estimer la valeur de celles-ci, indique les changements qu'elles éprouvent, apprécie les effets variables par lesquels les dérangements de l'économie animale s'offrent aux recherches de l'homme de l'art, découvre, au moyen des symptômes et des signes, la nature, les causes, le siège des différents états morbides. Voy. SYMPTOMATOLOGIE et SIGNE.

SEMELLE EN FER. Voy. FER DE CHEVAL.

SEMENCE. s. f. En lat. *semen*. Les botanistes et les pharmaciens emploient fréquemment le mot *semence*, comme synonyme de graine. — En physiologie, le mot *semence* est synonyme de *sperme*.

SEMENCE DE CHANVRE. Ces semences, connues de tout le monde et appelées plus communément *chênevis*, peuvent remplir à peu près les mêmes indications que la graine de lin. Pour l'usage intérieur, on en fait des decoctions, et on en prépare des espèces d'émulsions en les broyant simplement dans l'eau tiède.

SEMEN-CONTRA. s. m. (Dans ce titre est sous-entendu *vermes*.) Semence contre les vers. En pharmacie, on donne généralement le nom de *semen-contra* à la semence de plusieurs espèces de plantes du genre armoise; mais quelques auteurs pensent que c'est plutôt à la fleur épanouie de ces plantes, mêlée de pédoncules coupés menu. Il y a dans le commerce deux sortes de *semen-contra*: celui de Barbarie, et celui d'Alep ou d'Alexandrie. Ce dernier, le plus estimé, est très-rare. Lorsqu'il est récent, il est verdâtre; ensuite il devient rougeâtre; sa saveur est forte, très-aromatique, ainsi que son odeur. Le *semen-contra* jouit d'une propriété fortement stimulante, qu'il doit à une huile essentielle abondante. Il entre dans la composition des *espèces médicinales vermifuges*.

SÉMINAL, LE. adj. En lat. *seminalis*. Qui a rapport aux semences des plantes; ou bien (en physiologie), qui a rapport au sperme.

SÉNÉ. s. m. En lat. *folium orientale*, *senæ* des pharmaciens. On nomme ainsi les feuilles et les follicules ou gousses de plusieurs petits arbustes du genre *cassia*, qui croissent dans la haute Egypte, en Syrie, au Sénégal et dans plusieurs autres contrées de l'Afrique. L'un de ces arbrisseaux est cultivé dans quelques parties de l'Europe méridionale, et particulièrement en Italie. On distingue dans le commerce différentes espèces de *sené*: le *sené de la palte*, le *sené de Tripoli*, le *sené Moka* ou *de la pique*, et le *sené d'Italie*.

Sené de la palte. Il porte ce nom à cause d'un impôt, appelé *palte*, mis par le gouvernement ture sur cette substance. Le plus répandu et le plus estimé, ce *sené*, fourni par le *cassia acutifolia*, nous vient du Caire par Alexandrie. Ses feuilles sont ovales, aiguës, d'un vert grisâtre, d'une odeur assez agréable, d'une saveur nauséuse et amère; les follicules sont plans, elliptiques, obtus, non recourbés, renfermant chacun une graine presque cordiforme. Le *sené de la palte* est souvent falsifié avec les feuilles d'une plante

nommée *arguel*, feuilles qu'on reconnaît à leur consistance plus ferme, à leur couleur plus jaune, à leur longueur plus grande.

Séné de Tripoli. Moins estimé que le précédent, il est fourni par le *cassia obovata*. Les feuilles en sont ovales, obtuses, amincies intérieurement, presque annéiformes et inéquilatérales, très-comprimées, recourbées en arc et plus étroites que dans le séné de la palte. Le séné de Tripoli est amer, moins visqueux et moins employé que l'autre. On le falsifie bien souvent avec les feuilles d'un arbre appelé *baguenaudier*. On peut s'apercevoir de la falsification à ce que les feuilles, non rétrécies à leur base, sont dépourvues de cette petite pointe brusque qui existe au sommet des follicules du séné de Tripoli. Ce mélange, d'ailleurs, n'a pas beaucoup d'inconvénients.

Séné Moka ou de la pique. Provenant de l'Arabie, il se compose de follicules lancéolés, très-étroits, entièrement dépourvus de glandes et de poils, ainsi que de follicules allongés, également sans poils, de la même longueur que ceux du *cassia obovata*, mais n'étant pas recourbés comme eux.

Séné d'Italie. Il est fourni par le *cassia obovata*, transporté en Italie. Ses feuilles sont d'un vert jaunâtre, mêlées de pétioles ou queues de feuilles qui s'y trouvent brisées par petits morceaux. Ce séné n'est pas beaucoup estimé. On le falsifie avec la feuille d'une plante qu'on appelle *redoul*, dont les propriétés sont extrêmement vénéneuses. On peut reconnaître les feuilles de redoul en ce qu'elles sont d'un gris légèrement blenâtre, ridées, un peu roulées vers leurs bords, presque sans odeur ni saveur lorsqu'elles ont été séchées séparément. On mélange surtout ces dangereuses feuilles au *séné brisé*, connu sous le nom de *séné de rebut* ou *grabeaux*. Les baies et les feuilles de redoul agissent sur les herbivores en occasionnant l'ivresse, des convulsions et souvent la mort.

Le séné se prépare de la manière suivante : on récolte les rameaux du cassia après que les fleurs sont tombées ; on les expose pendant quelque temps à l'action de l'air, puis on les renferme dans des sacs, et on les vend aux commerçants qui les gardent dans des magasins où ils les font dépouiller de leurs feuilles et de leurs follicules. On les crible ensuite pour les séparer des petits morceaux de bois,

des pétioles ou queues de feuilles. Il faut qu'un bon séné soit composé, autant que possible, de feuilles et de follicules d'un vert noirâtre, d'une saveur âcre et nauséabonde, exempts de pétioles ou queues de feuilles. On doit rejeter ces parties quand elles sont moisis ou sophistiquées, surtout si elles le sont avec les feuilles de redoul. Parmi plusieurs autres principes que MM. Lassaigue et Feneulle ont découverts dans le séné de la palte, il faut noter la *cathartine*, qui est la partie active du séné. C'est un principe particulier, incristallisable, d'une couleur jaune rougeâtre, d'une odeur particulière, d'une saveur amère et nauséabonde, soluble dans l'eau, dans l'alcool, et qui, pris à petites doses, cause de légères coliques et des déjections alvines. Le séné est un purgatif minoratif ; mais il purge difficilement le cheval et irrite le canal intestinal en donnant lieu à des coliques et à des météorisations. On traite le séné par infusion dans l'eau. En ajoutant à cette infusion du sulfate de soude, de la crème de tartre ou quelque autre sel analogue, on évite les inconvénients dont nous venons de parler. Pulvérisé et donné en pilules ou en électuaires, le séné irrite fortement la muqueuse du tube digestif, sans qu'il en résulte de purgation. On le donne à la dose de 52 à 64 grammes. Les sels à associer à l'infusion doivent être à la même dose.

SENEÇON. s. m. En lat. *senecio*. Genre de plantes dont une espèce, appelée en latin *senecio vulgaris*, et qui croit partout dans les lieux cultivés, est émolliente, et sert quelquefois pour faire des cataplasmes.

SENEVÉ. Voy. MOUTARDE.

SENNEGRIN. Voy. FENUGREC.

SENNER. adj. Nom d'une race de chevaux de la principauté de Detmold, en Allemagne.

SENS. s. m. En lat. *sensus* ; en grec *aisthêsis*. Faculté qu'ont les animaux de recevoir les impressions de certaines qualités des objets externes. Les sens, au nombre de cinq, sont le goût, l'odorat, le toucher, l'ouïe et la vue.

SENSATION. s. f. En lat. *sensatio*. A proprement parler, la sensation est l'impression faite sur un des organes des sens, transmise par les nerfs au cerveau, et perçue par ce dernier organe. Mais communément, on donne à ce mot une signification plus étendue, et on

l'emploi pour désigner une impression quelconque, dont l'organisme ressent les effets.

SENSIBILITÉ. s. f. En lat. *sensibilitas*. Ce mot, dans son acception la plus générale, signifie la propriété qu'ont toutes les parties vivantes de recevoir des impressions qui donnent lieu à l'exercice des sensations. La trop grande *sensibilité* dans un cheval est non-seulement incommode, mais quelquefois dangereuse. Lors de la pression des jambes ou des mouvements un peu vifs de la main, l'animal éprouve une surprise qui le fait se précipiter. Lorsqu'on commence à instruire un tel cheval, on doit, pour ainsi dire, se laisser porter, et ne faire agir les mains et les jambes que rarement, avec cette finesse, ce liant et cette suite qui seuls peuvent le familiariser avec les aides. On doit aussi éviter de le rudoyer, ce qui augmenterait sa sensibilité, le rendrait tracassier, désagréable, difficile, et hâterait sa ruine.

SENSIBILITÉ DE LA MAIN. Voy. **MAIN**.

SENSIBLE. adj. En lat. *sensibilis*, qui est doué de sensibilité.

SENSIBLE A L'ÉPERON. Voy. **ÉPERON**.

SENSIBLE AUX MOUCHES. On le dit d'un cheval qui craint beaucoup la piqure de ces insectes.

SENSITIF, IVE. adj. En lat. *sensitivus*, qui a rapport aux sens ou aux sensations.

SENTIR. v. En lat. *sentire*, éprouver l'effet de la sensation.

SENTIR. v. Action par laquelle le cocher s'assure d'un léger appui pour tenir ses chevaux dans la main. Voy. **COCHER**.

SENTIR JUSTE. Voy., à l'art. **MAIN**, *Sentir un cheval dans la main*.

SENTIR SES CHEVAUX. On le dit du cocher qui a soin de temps à autre de s'assurer d'un léger appui.

SENTIR SON CHEVAL. C'est se rendre raison, avec l'*assiette*, de tous ses mouvements, et savoir en profiter pour obtenir ce qu'on exige de lui. Il n'est pas véritable homme de cheval celui qui n'éprouve pas ce sentiment, à l'aide duquel on juge en quelques minutes de l'éducation et de la sensibilité de l'animal, pour en tirer aussitôt tout le parti possible.

SENTIR SON CHEVAL DANS LA MAIN. Voy. **MAIN**.

SENTIR UN CHEVAL SUR LES HANCHES. Voy. **HANCHES**.

SÉPARER LES RÈNES. Voy. **BRIDE**.

SEPTIQUE. adj. En lat. *septicus*; en grec *septikos*, de *septein*, corrompre. Qui produit la putréfaction. Cette épithète est donnée à certains poisons qui développent des affections gangréneuses; tels sont le *seigle ergoté*, le *venin de la vipère*, etc.

SÉQUESTRE. s. m. En lat. *sequestrum*, du verbe *sequestrare*, séparer, mettre à l'écart. Portion mortifiée d'un os, que la nature a séparée du reste de l'os encore vivant.

SÉQUESTRER. v. En lat. *sequestrare*. Écarter, séparer des chevaux sains d'un cheval atteint de maladie grave, et surtout contagieuse, comme la morve, le farcin, etc.

SEREIN. Voy. **ROSÉE**.

SÉREUX, EUSE. adj. En lat. *serosus*. Qui a les caractères de la sérosité, qui concourt à l'exhalation de la sérosité, ou qui abonde en sérosité. Cette dernière signification s'applique à tout ce qui concerne le *système séreux*. Voy. cet article et **EXHALATION**. — Quant aux maladies dites *séreuses*, qui sont celles des membranes de ce nom, elles consistent en des phlegmasies de ces membranes, et dans les hydropisies. — Le *pus séreux* se présente sous un état liquide, clair, peu coloré, rous-sâtre et jaunâtre.

SERINGUE. s. f. En lat. *syphon*. Petite pompe qui sert à attirer et à repousser l'air ou quelque liqueur. La *seringue* se compose du canon ou corps de pompe, d'un piston et d'une canule. Celle-ci est tantôt en plomb, tantôt en caoutchouc, de diverses grandeurs, de diamètres variables, droite ou courbe, ouverte aux deux extrémités; elle se visse à l'ouverture opposée à celle qui donne passage au piston. L'hippiatrique fait usage de deux sortes de seringues: la *seringue à lavements*, et la *seringue à injections*.

Seringue à injections. Cette seringue est plus petite que celle à lavements; il en est dont la canule est courbe ou forme un angle droit. Les liquides qu'on emploie pour les injections sont souvent chauds, et quelquefois caustiques; le métal dont ces instruments sont formés, varie suivant l'usage auquel on les destine.

Seringue à lavements. Elle ne diffère de l'autre que par ses dimensions plus considérables.

SÉROSITÉ. s. f. En lat. *serum*. Humeur claire, transparente, ayant quelque ressemblance avec l'eau, ordinairement de couleur

plus ou moins citrine, et exhalée par les membranes sereuses. Dans les cas pathologiques, on rencontre souvent des collections de sérosité, et leur accumulation constitue les hydropisies.

SERPÉGER. v. Vieux mot qui, d'après La-fosse, signifie conduire un cheval en serpentant.

SERPENTAIRE DE VIRGINIE. En lat. *aristolochia serpentaria*. Plante exotique qui croît dans l'Amérique septentrionale, et dont la racine est employée en médecine. Cette racine se compose d'un grand nombre de petites radicules touffues, implantées sur une espèce de souche de la grosseur d'une plume ; elle est grisâtre à l'extérieur, jaunâtre à l'intérieur, d'une odeur aromatique pénétrante, camphrée, d'une saveur amère, piquante et chaude. On la falsifie quelquefois avec une autre racine qu'on peut distinguer par sa couleur brune et son odeur aromatique. La racine de *serpentaire* est un puissant stimulant, dont l'action est plus persistante que celle de beaucoup d'autres médicaments de la même classe. On l'administre en poudre sous forme d'opiat, ou en infusion dans un véhicule de nature variable, selon l'état des malades. La dose est de 32 à 96 grammes. On l'associe fréquemment à d'autres substances excitantes, telles que le quinquina, la gentiane, l'hydrochlorate d'ammoniaque, etc.

SERPENTINE. Se dit de la *langue*. Voy. ce mot.

SERPIGINEUX, EUSE. adj. En lat. *serpiginosus*, qui serpente. Se dit spécialement de certains ulcères, de certaines phlegmasies cutanées, comme les dartres, qui semblent ramper à la surface de la peau.

SERPOLET. s. m. En lat. *thymus serpillum*. Plante qu'on emploie comme succédané de la sauge.

SERRATILE. adj. On le dit d'un état du poulx. En lat. *servatilis pulsus*, de *serra*, scie. Le poulx est appelé *serratile* quand les doigts, appliqués sur une certaine étendue de l'artère, sentent une pulsation dans divers points à la fois, et ne sont pas frappés dans les intervalles de ces points.

SERRÉ. adj. On le dit d'un certain état du poulx ; en latin *pulsus strictus*. C'est lorsque le poulx est dur et tendu sans être très-petit.

SERRÉ DANS SES MEMBRES. Voy. TROP SERRÉ.

SERRÉ DU DERRIÈRE. Voy. TROP SERRÉ.

SERRÉ DU DEVANT. Voy. ARS, AVANT-BRAS et POITRAIL.

SERRÉ DU TRAIN DE DERRIÈRE. Voy. HANCHE.

SERRE-NEZ. Voy. TORD-NEZ.

SERRE-NOEUD DE DESAULT. Tube en fer-blanc, de 50 à 55 centimètres de longueur, qui sert pour la ligature du polype du vagin, de celui des fosses nasales, et du champignon dans la castration.

SERRE-OREILLE A VIS. Instrument formé de deux tiges de fer articulées par l'une des extrémités, et dont l'autre est pourvue d'un pas de vis destiné à introduire une vis pour rapprocher les deux branches. Comme moyen d'assujettissement, le *serre-oreille à vis* est moins usité que le tord-nez.

SERRER. v. En équitation, ce mot est quelquefois synonyme de *fermer*. On *serre* en tournant, et l'on tient sujet, un cheval qui marche trop large.

se SERRER. Un cheval se *serre*, se *retient* ou *s'étrecit*, lorsqu'il approche trop du centre de la volte, ou qu'il ne s'étend pas assez à une main ou à l'autre, ou enfin, qu'il n'embrasse pas autant de terrain qu'au commencement de l'exercice. S'il se *serre* ou marche trop serré, on l'aide de la rêne de dedans pour l'*élargir*, et on le chasse en avant sur deux lignes droites au moyen des gras des jambes.

SERRER LA BOTTE. Expression qui signifie serrer les jambes pour presser un cheval d'avancer.

SERRER LA DEMI-VOLTE. Voy. VOLTE.

SERRER LA MURAILLE. Passer très-près des murs du manège.

SERRER LA VOLTE. Voy. VOLTE.

SERRER LE DOUBLEMENT. C'est la même chose que *doubler étroit*. Voy. DOUBLEMENT.

SERRER L'ÉPERON. Voy. ÉPERON.

SERRER LES JAMBES. Voy. JAMBE DU CAVALIER.

SERRER LES TALONS. Voy. TALON DU CAVALIER.

SÉRUM. s. m. En lat. *serum*. Nom de l'une des parties constitutives du sang.

SERVICE. s. m. Se dit, en parlant des animaux, de l'usage qu'on en retire. Les *services*, quant au cheval, à l'âne et au mulet, se divisent en trois classes : le service de la selle, celui du tirage et celui du bât. Voy. CHEVAL DE SELLE, CHEVAL DE TRAIT et CHEVAL DE BAT. *Cheval d'un bon service, propre au service :*

cheval d'un mauvais service, hors de service, impropre au service.

SERVIR LA JUMENT. Expression qui signifie l'action de l'étalon dans l'accouplement.

SÉSAMOÏDE. adj. En lat. *sesamoides*; en grec *sésamodés*, de *sésamé*, sésame (plante), et *éidos*, forme, ressemblance : qui ressemble à la graine de sésame. En anatomie, on nomme *os sésamoïdes* de petits os courts, arrondis, qui se développent dans l'épaisseur des tendons au voisinage de certaines articulations, et que l'on croit destinés à favoriser le jeu des parties avec lesquelles ils se trouvent en rapport.

SESQUI-CARBONATE D'AMMONIAQUE. SEL VOLATIL CONCRET. Formé par la combinaison de l'acide carbonique avec l'ammoniaque, il est en masses blanches, cristallisées, d'une odeur très-marquée d'ammoniaque, d'une saveur piquante et caustique. L'action de l'air lui faisant perdre une partie de son ammoniaque, il passe alors à l'état de bi-carbonate. L'eau froide le dissout; l'eau bouillante le volatilise. On le préparait autrefois par la calcination et la distillation de la corne de cerf, et c'est à cause de cela qu'on lui a donné le nom de *sel volatil de corne de cerf*. Ce carbonate est un excitant diffusible à la manière de l'ammoniaque; mais s'il n'est pas de fabrication récente et bien conservé, ses effets sont incertains, ce qui fait qu'on lui préfère l'ammoniaque. Lorsqu'on veut se servir du *sesqui-carbonate*, on l'administre en électuaire, à la dose de 46 à 48 grammes.

SÉTON. s. m. En lat. *seto*, *setaceum*, de *seta*, soie, fil ou mèche. Vulgairement *fontanelle*. Corps étranger qu'on introduit dans le tissu cellulaire sous-cutané de quelques parties du corps, pour y amener une irritation locale et, par suite, la suppuration. Le *séton* est aussi l'*écutoire* lui-même, qui résulte de l'application de ce corps sous la peau. *Mettre un séton, appliquer un séton, entretenir un séton, avoir soin d'un séton.* Les sétons prennent, suivant leur forme, les noms de *séton à mèche*, et de *rouelle* ou *séton à l'anglaise*.

Le *séton à mèche*, qui est le plus employé, consiste en un ruban de fil de 3 à 4 centimètres de largeur, ou en une mèche de chanvre plus ou moins volumineuse, que l'on tresse quelquefois avec des crins, coupés de distance en distance pour former brosse, lorsque l'on veut déterminer une irritation très-

vive. Les maréchaux préfèrent les mèches de chanvre, qu'ils forment le plus souvent à l'aide d'une vieille corde effilée; mais celle-ci a le grave inconvénient de produire dans le trajet du séton des indurations qui entretiennent la suppuration, s'opposent à la cicatrisation, et persistent même après que celle-ci a eu lieu. Les instruments nécessaires pour passer un séton à mèche sont : une aiguille à séton, un bistouri droit ou convexe, une paire de ciseaux courbes, une mèche de ruban ou de chanvre avec du crin, suivant l'indication. Pour pratiquer l'opération, on coupe les poils, on fait un pli longitudinal à la peau, et on l'incise transversalement dans une étendue de deux centimètres et demi environ; puis on prend l'aiguille d'une main et on l'introduit dans l'incision, de manière à ce que le côté convexe de la lame soit en rapport avec les parties profondes; une main sert à pousser l'instrument, l'autre à le guider et à lui faciliter la route, en séparant devant sa pointe la peau d'avec les tissus sous-jacents. Quand l'aiguille est presque entièrement engagée sous la peau, et que l'on juge que le trajet est assez long, on fait subir à l'aiguille un mouvement de bascule en pressant le talon contre le corps, afin que la lame s'en éloigne; cela fait, on place la lame des ciseaux en avant de la pointe, et on perce la peau au moyen d'un coup assez fort sur le talon. Le trajet étant ouvert des deux bouts, on fait sortir la lance et l'on introduit la mèche dans le trou qui s'y trouve; on retire ensuite l'instrument, et la mèche le suit. Dans l'opération du séton, il faut éviter de percer la peau en plusieurs endroits et d'attaquer les muscles; il faut aussi placer le séton dans une direction qui favorise l'écoulement du pus. On arrête le séton en faisant à chaque extrémité un nœud à bourdonnet, et en laissant au moins quatre doigts entre le nœud inférieur et l'incision, pour permettre le gonflement inflammatoire. On l'arrête aussi en nouant les deux bouts de manière à former une anse d'une suffisante grandeur pour laisser assez de jeu au gonflement. Cette seconde méthode, la plus généralement employée dans les campagnes, est cependant la plus mauvaise, en ce que certains corps peuvent s'introduire dans l'anse, ce qui cause la rupture de la mèche ou le déchirement de la peau. Le séton étant passé, on lave le sang; on presse sur le trajet pour faire écouler celui qui s'y serait épanché en

grande quantité, et qui pourrait donner lieu à des accidents de gangrène traumatique grave. Après avoir pris ces précautions, on peut laisser le sêton pendant quelques jours; mais lorsque la suppuration est bien établie, il faut le laver avec de l'eau tiède une fois par jour, afin de détacher le pus qui, se concrétant, s'altérerait à l'action de l'air, et pourrait donner lieu à des accidents. Il faut en outre faire écouler le pus le matin en pressant sur le trajet. Dans aucun cas on ne doit faire passer les chevaux à la rivière ou à l'étang, comme on le pratique trop souvent et mal à propos à la campagne, dans le but de se dispenser de nettoyer le sêton, opération pour laquelle on peut éprouver de la répugnance, mais qui est indispensable, si l'on veut prévenir les *métastases* qui surviendraient inévitablement par suite d'un refroidissement subit, capable de causer promptement la mort du malade. Si la mèche est arrachée, on peut la repasser, même après vingt-quatre heures, mais pas plus tard, à l'aide d'une tige d'osier enduite d'huile ou d'un corps gras. Passé ce temps, il faudrait avoir de nouveau recours à l'aiguille, parce qu'alors un commencement de cicatrisation se serait opéré dans le trajet. Si la mèche est usée ou pourrie, on la remplace par une neuve, que l'on passe en l'attachant à un bout de l'ancienne, en retranchant celle-ci dès qu'on a passé la nouvelle.

Le *sêton à rouelle* ou *sêton à l'anglaise* ou *cautère anglais*, est une rondelle de cuir, de carton ou de feutre, de 6 à 8 centimètres de diamètre, percée à son centre d'une ouverture, afin de faciliter la sortie du pus; on l'entoure de filasse ou d'un linge fin, pour donner la facilité d'y fixer différents médicaments suivant l'indication. Pour placer ce sêton, on incise la peau à l'endroit où l'on veut l'appliquer, dans une étendue égale à la moitié du diamètre du cautère; l'incision faite, on détache la peau d'avec le tissu sous-jacent, à l'aide de la sonde à spatule, et dans une étendue assez grande pour placer la rouelle. Dans le cas où le tissu offrirait trop de résistance, on serait obligé de l'inciser soit avec le bistouri, soit avec la feuille de sauge; après quoi on introduit la rouelle, en ayant soin de la bien étaler entre la peau et les parties profondes. Quelques personnes préfèrent la rouelle à la mèche, parce qu'elle est moins visible, qu'elle laisse moins de traces, et que son ap-

plication ne s'oppose pas au travail des animaux, lorsque cela est possible, ce qui arrive dans les boïteries anciennes; l'avantage que nous signalons est surtout appréciable dans les vieilles claudications de l'épaule.

Les sêtons peuvent être établis partout où le tissu cellulaire est lâche, abondant et vivant; mais le plus souvent on les applique: 1° *au poitrail*, dans les maladies des voies respiratoires; 2° *sur les côtes*, dans les pleurites et les pneumonites seulement; 3° *aux fesses*, dans les eaux aux jambes, le crapaud, et généralement dans toutes les affections des parties postérieures; 4° *à l'encolure*, dans les inflammations du cerveau et de ses enveloppes, ainsi que dans la fluxion périodique; 5° *aux joues*, dans toutes les maladies des yeux, et plus particulièrement dans les affections chroniques de ces parties; 6° quelquefois *sur le ventre*, dans la péritonite. Les sêtons peuvent être également employés suivant les circonstances, soit à l'épaule, soit à la cuisse, dans les boïteries chroniques de ces régions. *À l'épaule*, on les place le long du bord antérieur du scapulum. M. Goulet a conseillé, dans les écarts chroniques, l'application d'un sêton qui entoure l'épaule. *À la cuisse*, on les établit sur la face externe de cette partie, et au niveau de l'articulation coxo-fémorale.

Manière d'établir les sêtons sur les diverses régions. — *Au poitrail*, on peut en établir un ou deux; quand on n'en place qu'un, c'est entre les muscles pectoraux; si l'on en met deux, on en place un sur chacun de ces muscles, en ayant soin de les poser le plus haut possible, afin de faciliter l'écoulement du pus, et de manière qu'ils convergent inférieurement, sans cependant les faire sortir par la même issue. — *Sur les côtes*, l'application du sêton n'est pas déterminée par des règles particulières; seulement on ne doit pas le placer trop près de l'épaule, ni le faire sortir au-dessous de la veine sous-cutanée thoracique, dite veine de l'éperon. — *Aux fesses*, les sêtons doivent partir de la pointe de la fesse, et descendre en suivant une direction oblique de haut en bas, et de dehors en dedans. Cette opération exige que l'on mette des entraves aux deux pieds de derrière, comme dans l'opération de la *queue à l'anglaise*. — *À l'encolure*, les sêtons doivent être placés le plus près possible de la tête, obliquement de haut en bas, et d'avant en arrière. — *Aux joues*, les sê-

tons suivront l'apophyse zigomatique ; ils ne devront avoir que 40 à 44 centimètres de longueur. On se sert, pour les établir, de l'aiguille à séton qu'on emploie ordinairement pour les chiens. — *Sous le ventre*, les sétons ne devraient en aucun cas y être établis, non-seulement parce qu'ils sont d'une action peu efficace et très-difficiles à placer, mais encore parce qu'on peut blesser la tunique abdominale.

Douze ou vingt-quatre heures au plus tard après l'application d'un séton, on remarque un engorgement ; son volume, pour le séton à mèche, est égal à celui du bras d'un homme, et quelquefois plus gros. Si l'engorgement était très-développé et qu'il survint un accroissement rapide, il serait très-inquiétant. Cette tuméfaction commence à diminuer au bout de trois jours, alors que le trajet laisse suinter de la sérosité qui s'épaissit, et qui est bientôt remplacée par un pus louable. A cette époque, l'engorgement est peu considérable.

Le séton est employé comme *révulsif*, dans les maladies internes ; comme *fondant*, lorsque l'on fait traverser une tumeur froide par son centre, ou qu'on le fait ramper sur sa surface ; mais, dans tous les cas, c'est en déterminant une irritation par sa présence comme corps étranger dans un tissu vivant, qu'il produit un effet thérapeutique. L'usage du séton est bon et utile si on l'emploie avec discernement ; mais il est nuisible quand il est appliqué sans indication et mal à propos.

Les accidents consécutifs à l'application du séton sont : l'hémorrhagie, la gangrène, les abcès et l'induration. Lorsqu'elle se manifeste, l'hémorrhagie a lieu aussitôt après l'opération ; elle se reconnaît au sang qui dégoutte par l'ouverture la plus déclive, ou à l'accumulation de ce fluide dans le trajet du séton. L'hémorrhagie qui survient à la suite du séton est dite *active* ou *passive*. Elle est active, lorsque dans un cheval bien constitué elle a lieu par suite de la rupture d'un vaisseau sanguin, ou de l'attaque de la chair musculaire par l'aiguille à séton. Cette hémorrhagie est peu grave. Quelquefois elle s'arrête en faisant seulement des ablutions d'eau fraîche sur le trajet du séton. Si ce moyen n'est pas suffisant, on essaye de la faire cesser en substituant à la première une seconde mèche assez volumineuse pour remplir le canal, et imbibée d'un liquide caustique. Si, malgré

cela, l'hémorrhagie continue, on *tamponne*, et, si le tamponnement ne suffit pas encore, on introduit dans le trajet une tige de fer chauffée à blanc. Ce dernier moyen est préférable au tamponnement. Enfin, si cette cautérisation est impuissante à arrêter l'hémorrhagie, on débride le trajet du séton dans toute son étendue, et on cautérise fortement. L'hémorrhagie est passive lorsqu'elle est due à un état d'affaiblissement de l'animal, dans lequel le sang est plus fluide que dans l'état de santé florissant. Cette hémorrhagie est très-grave à cause de la difficulté qu'on éprouve à l'arrêter. Le seul moyen à employer à cet effet, sans qu'on ait à craindre la gangrène, est de retirer la mèche, de débrider le trajet dans toute son étendue, d'enlever le sang épanché, et de cautériser la plaie au fer rouge. La gangrène a rarement lieu à la suite de l'application du séton ; mais elle arrive quelquefois si l'aiguille blesse les muscles, et, presque toujours, si l'animal est atteint d'une maladie qui offre des caractères épizootiques, lors même qu'elle ne serait pas contagieuse. C'est pourquoi, dans ces maladies, l'application du séton doit être sévèrement exclue. Lorsque la gangrène survient, elle s'annonce deux ou trois jours après l'opération, par un engorgement considérable, d'abord chaud, très-douloureux, et qui augmente rapidement de volume ; par le suintement d'une liqueur ichoreuse, sanguinolente, roussâtre, d'une odeur particulière de gangrène ; plus tard, l'engorgement devient froid, indolent ; le liquide qui s'écoule du séton est séreux, roussâtre, et exhale une odeur très-forte de gangrène. Indépendamment de ces symptômes, on remarque des caractères généraux, tels que la diminution de l'appétit, la faiblesse, la mollesse du pouls, la décoloration des muqueuses, etc. La gangrène se combat avantageusement en retirant la mèche, en débridant le trajet dans toute son étendue, en faisant des scarifications profondes dans l'engorgement, en cautérisant immédiatement toutes ces plaies, en appliquant sur la surface malade une couche d'onguent vésicatoire ou de liniment ammoniacal, et en administrant à l'intérieur des breuvages excitants diffusibles et antiputrides. Les abcès qui surviennent dans le trajet des sétons sont peu graves. Pour les guérir, il suffit de les ponctuer suivant qu'ils apparaissent. Ces abcès sont dus au séjour du pus

dans le trajet du sêton, ou bien à ce que l'opérateur a fait plusieurs trajets. Pour obvier à ce dernier inconvénient, il ne faut jamais retirer l'aiguille, ni la faire rétrograder pendant le cours de l'opération. L'induration est peu grave, facile à guérir et disparaît avec le temps; quand même elle ne disparaîtrait pas, le seul inconvénient qui en résulterait serait, au moment de la vente, d'indiquer à l'acheteur que des maladies ont exigé le passage des sêtons. L'induration a lieu quand le sêton séjourne trop de temps dans la même partie; aussi ne faut-il jamais laisser un sêton plus de trois semaines à un mois; sinon, outre cet inconvénient, l'économie s'y habituerait; s'il est utile de le maintenir, on le change de place.

SEVRAGE. s. m. Cessation de l'allaitement pour faire place à l'usage d'aliments solides. On entend aussi par *sevrage*, soit la séparation du poulain d'avec sa mère, soit le temps nécessaire pour habituer le jeune animal à ne plus têter. L'époque du sevrage ne peut être indiquée avec précision; elle est avancée ou reculée d'après l'état de la mère et celui du nourrisson. Cependant il est d'usage en France de sevrer les poulains à l'âge de six à sept mois. La jument destinée à porter tous les ans doit allaiter moins longtemps que celle qui n'est saillie que de deux ans en deux ans. La jument de noble sang et celle que l'on soumet à de rudes travaux seront séparées de leurs poulains plus tôt que celle d'une race commune et qui travaille peu. Pour conserver une jument de prix, on est quelquefois obligé de prolonger un nourrissage qui lui est favorable, dùt-il être nuisible au petit, comme cela arrive dans le cas d'engorgement des mamelles, pouvant faire craindre un squirre. Si le poulain, séparé de sa mère avant terme, est de noble race, on peut lui en substituer un de race commune pour sucer le lait insalubre, le faire adopter par une autre jument, ou bien le mettre à un régime capable autant que possible de suppléer à l'allaitement. Les poulains qui, durant le temps de l'allaitement, ont été habitués à l'herbe, en broutant toujours de plus en plus, sont faciles à sevrer, et quelquefois ils se sévrent d'eux-mêmes avant le sixième mois. Le temps du sevrage est celui où le poulain a le plus besoin d'être traité avec une grande douceur. Séparé douloureusement de sa mère, il ne faut pas le

séquestrer d'abord, mais, autant qu'on le peut, le placer avec d'autres poulains dans une écurie ou dans un pâturage autre que celui de sa mère. Si le sevrage se fait à l'écurie, la transition entre le lait et le fourrage sec exige les plus grands ménagements. On donne d'abord aux poulains, du son deux fois par jour, et un peu de foin fin et choisi, dont on augmente la quantité à mesure qu'ils acquièrent de l'âge. On peut leur donner aussi des carottes ou autres racines, des grains cuits ou du moins concassés et macérés; on met à leur portée des auges, des cuiviers d'eau blanche, lactiforme, bien nutritive. Les poulains nouvellement sevrés sont plus enclins à boire qu'à manger. Des personnes douces et attentives, auxquelles ils se sont habitués avant de quitter leur nourrice, seront placées auprès d'eux pour les consoler par leurs caresses, et, à moins de nécessité, aucune autre qu'elles ne doit entrer dans l'écurie. L'écurie ne doit pas être trop chaude, car le jeune animal serait par la suite très-sensible aux moindres impressions de l'air. Elle sera garnie d'une bonne litière qu'on renouvellera souvent. Pendant les premiers jours, on n'attache point le poulain dans l'écurie; on ne le panse point, et on ne lui permet de sortir que lorsqu'il ne témoigne plus ni inquiétude ni désir de revoir sa mère; alors, et seulement dans le beau temps, on peut le conduire au pâturage; mais il est très-essentiel de lui donner le son et de le faire boire une heure au moins avant que de le mettre à l'herbe; sans cette précaution, il éprouverait infailliblement des tranchées violentes, cause ordinaire de la perte d'un grand nombre d'élèves. Un bon pâturage offre un facile moyen de sevrage, mais s'il est trop stimulant, il peut devenir funeste au poulain. Un pâturage maigre rend le sevrage moins facile et en prolonge la durée; quelquefois même on ne l'obtient qu'en éloignant le poulain pour l'amener de temps en temps à sa nourrice. Si le sevrage se fait au pâturage, on doit avoir soin de renfermer les poulains dans un enclos bien sûr, car tant qu'ils n'ont pas perdu le souvenir de leur mère, ils feront tous leurs efforts pour franchir les clôtures afin de la rejoindre. — Aussitôt après le sevrage, l'éducation du jeune animal commence. Voy.

ÉDUCATION DU CHEVAL.

Procédé pour faire passer le lait des juments nourrices. « La bête étant mise au sec

quelques jours d'avance, on la traite le jour fixé pour discontinuer l'allaitement ; on a soin alors de placer sous les mamelles une petite pelle de fer très-chauffée, et l'on fait peu à peu tomber sur cette pelle une partie du lait, qui produit une forte fumigation. On emploie aussi une partie de ce lait à frotter l'extrémité inférieure des mamelles et les pis. Cette opération est renouvelée trois fois par jour jusqu'au quatrième exclusivement. On ne la pratique que deux fois par jour depuis le quatrième jusqu'au huitième exclusivement ; les huitième, neuvième et dixième, une fois suffira ; le onzième, on cessera l'extraction du lait et les fumigations ; alors, pendant cinq jours de suite, il suffira d'éponger le pis avec de l'eau fraîche et de promener la bête deux fois par jour ; mieux vaudra la laisser en liberté si on a pour cela un local convenable, tel qu'une petite cour ou un enclos. En suivant exactement ce procédé, le quinzième jour elle ne doit plus avoir de lait, et il n'y a pas de suites fâcheuses à appréhender pour l'avoir fait passer de la sorte. Il y aurait du danger à précipiter le tarissement d'une poulinière, et à vouloir l'opérer dans un délai plus court que celui-ci. Après ces quinze jours, cette opération étant terminée, la jument est remise à son régime et à son travail habituels. » (*Bulletin des haras.*)

SEVRER. v. Du lat. *separare* ; mot qui, en vieux français, se traduisait par *severer*, synonyme de séparer. *Séparer le poulain de sa mère ou de sa nourrice.*

SEXE. s. m. En lat. *sexus*. Différence physique et constitutive du mâle à la femelle. Les organes de la génération, différents dans les deux sexes, exercent une influence bien distincte sur l'un et sur l'autre ; influence qui ne consiste pas seulement dans la diversité qu'on remarque sur certaines parties, dont les contours sont plus gracieux, plus arrondis dans la jument que dans le cheval ; celui-ci reçoit d'ailleurs activement toutes les impressions, tandis qu'en général la jument a des habitudes plus douces et plus tranquilles. Voy. REPRODUCTEUR.

SEXUEL, ELLE. adj. Qui a rapport au sexe, qui caractérise le sexe. *Organes sexuels*, c'est-à-dire les parties génitales externes.

SHALOKH. Voy., à l'art. RACE, *Race tartare.*

SIALAGOGUE. s. m. et adj. En lat. *sialagogus*, du grec *sialon*, salive, et *agein*, chasser.

Qui provoque la sécrétion de la salive. Voy. MASTICATOIRE.

SICCATIF, IVE. adj. En lat. *siccativus*, du verbe *siccare*, dessécher. Qui dessèche, qui hâte la dessiccation.

SICCITÉ. s. f. En lat. *siccitas*, qualité de ce qui est privé d'humidité.

SIÈGE DES MALADIES. Voy. MALADIE.

SIFFLAGE. Voy. CORNAGE.

SIFFLANT. Voy. CORNAGE.

SIFFLEMENT. Voy. CORNAGE et GAULE.

SIFFLEMENT DE LA CRAVACHE OU DE LA GAULE. Voy. GAULE et AIDES.

SIFFLER. v. En lat. *sibilare*. Les hommes de cheval, les cochers, les postillons, *sifflent* communément quand un cheval boit ou qu'il urine, parce que l'expérience semble avoir prouvé que cette action tranquillise l'animal pendant ces fonctions. Le *Journal des haras* rapporte qu'un coureur se montrant inquiet après avoir été monté et essayant de se débarrasser du cavalier, celui-ci vint à bout de le calmer en le traitant avec douceur, et en sifflant de temps à autre, ainsi qu'on le lui avait recommandé. Les Allemands et les Italiens ont l'habitude de siffler pour calmer leurs chevaux. — Au manège, on fait *siffler* la gaule, on fait du bruit de la gaule, en l'agitant en l'air, quand on veut réveiller un cheval.

SIFFLER LA GAULE. Voy. GAULE.

SIFFLET. Voy. ANUS.

SIFFLEUR. Voy. CORNAGE.

SIGNALEMENT. s. m. Description exacte de l'ensemble des caractères extérieurs à l'aide desquels le cheval peut être reconnu et distingué de tous les individus de la même espèce. La robe, l'âge, sont les principaux caractères ; mais ils ne suffisent pas dans la plupart des cas ; il faut y ajouter non-seulement les nuances des robes et toutes les marques notables, soit naturelles, soit accidentelles, mais encore la taille, qu'il importe d'indiquer d'une manière aussi exacte que possible. On mesure les chevaux du sommet du garrot à terre, et c'est toujours à la partie la plus saillante de cette région qu'on applique la mesure, en ayant soin pendant cette opération de tenir la tête du cheval baissée pour faire ressortir le véritable point d'élévation du garrot. Il y a deux sortes de mesures : la *potence* à traverse mobile, et la *chaîne*. La première est préférée comme la plus exacte, si la tige est présentée bien verticalement et la

traverse parfaitement horizontale. Si, par une direction vicieuse, la partie supérieure de la tige penche du côté du cheval, on fait perdre à l'animal 25 à 27 centimètres de sa hauteur; le contraire a lieu, c'est-à-dire on lui fait gagner 25 à 27 centimètres, en éloignant la partie supérieure de la potence du corps du cheval. La chaîne est une mesure inexacte, car en s'appuyant sur l'épaule et le garrot, elle trace une courbe qui donne ordinairement de 4 à 5 décimètres de plus qu'avec la potence. Il faut donc, en établissant le *signalement* d'un cheval, mentionner s'il a été mesuré *sous potence* ou *à la chaîne*. Le terrain sur lequel on mesure les chevaux doit être parfaitement uni; s'il présente des inégalités, il peut faire perdre ou gagner au cheval de 2 à 4 décimètres de taille. A défaut de potence et de chaîne, on se sert d'une corde pour prendre la hauteur de l'animal, et l'on mesure ensuite cette hauteur à l'aide d'un mètre. On distingue deux sortes de *signalements*, le *signalement simple* et le *signalement composé*. Le premier, qui est le plus ordinaire, se compose des principaux caractères, qui sont le nom, le sexe, l'âge, la taille, l'état des crins, le genre de service, la robe et sa nuance avec ses diverses modifications, et enfin les autres marques extraordinaires, soit naturelles, soit accidentelles.

Exemple de signalement simple. Le *Diligent*, cheval entier, 6 ans, 4 mètre 580 millimètres sous potence, à tous crins, propre au trait, bai cerise, quelques poils en tête, deux balzanes chaussées au bipède diagonal droit, rubican aux flancs. — Il est nécessaire quelquefois d'indiquer la demeure du propriétaire du cheval signalé. Dans les régiments de cavalerie, on ajoute au *signalement* les numéros du contrôle annuel et de matricule, ainsi que le nom du cavalier.

Le *signalement composé* est celui qui au besoin doit servir en justice dans le cas de contestation, ou pour retrouver un cheval égaré, ce qui arrive fréquemment dans les pâturages.

Exemple de signalement composé. Le *Véloc*, cheval hongre, anglais, de race normande, propre à la selle, âgé de 8 ans, taille de 4 mèt. 450 millim. sous potence, tête busquée, bai brun, miroité sur la croupe, balzane antérieure droite, trace de balzane postérieure gauche, légèrement marqué en tête, ladre aux lèvres et à l'anus, épée romaine sur la face latérale

droite de l'encolure, trace de cautérisation aux côtés externes du jarret gauche, bouleté du membre postérieur droit, côtes plates; appartenant à M..., demeurant à ..., rue ..., n° ... — Les nuances de la corne peuvent aussi être ajoutées dans un *signalement* composé.

SIGNE. s. m. En latin *signum*; en grec *σήμειον*. Phénomène isolé, ou réunion de phénomènes dont l'appréciation permet de porter un jugement sur une maladie. Le *signe* est *commémoratif*, *diagnostique*, *pronostique*, ou se rapporte aux *prodromes*, qui sont les signes avant-coureurs. Les *signes caractéristiques*, *pathognomoniques*, *essentiels*, *communs* et *accidentels*, sont des variétés des diagnostiques. Les signes, souvent obscurs par leurs complications, ont une valeur que l'espèce et les périodes de la maladie rendent différente, et leur appréciation présente des difficultés. Voy. COMMÉMORATIF, DIAGNOSTIC ET PRONOSTIC.

SIGUETTE. s. f. Nom qu'on donnait anciennement à une sorte d'embouchure. *Mors à la siguette*.

SIGUETTE. s. m. Caveçon de fer. Voy. CAVEÇON.

SILLER. Voy. CILLER.

SILLONS DU PALAIS, CRANS. Rides qui se trouvent à la membrane du palais. Ces *sillons* ne varient pas avec l'âge, comme on semble le croire; ils ne font que changer de forme, ce qui arrive à tous les tissus.

SIMAROUBA. s. m. En lat. *cortex simarubæ* des pharmaciens. On connaît, en pharmacie, sous le nom de *simarouba*, l'écorce de la racine du *quassia simarouba*, arbre de l'Amérique méridionale. Cette écorce se trouve en lanières fibreuses, minces, longues, repliées sur elles-mêmes, grisâtre à l'extérieur, jaunâtre à l'intérieur, sans odeur et d'une saveur très-amère. Le *simarouba* est tonique; il peut être remplacé par la racine de gentiane.

SIMILAIRE. adj. En lat. *similaris*. Qui est homogène ou de même nature.

SIMPLE. adj. En lat. *simplex*, qui n'est point composé. En pharmacie, on appelle médicaments *simples* ceux qui n'ont subi aucune préparation pharmaceutique, et ceux qui ne contiennent qu'une seule substance. — En pathologie, on appelle *simples* les maladies que l'on croit n'être composées que d'une seule espèce d'altération ou de trouble dans l'action organique.

SIMPLES. s. m. pl. Nom des herbes et des plantes médicinales.

SINAPISME. s. m. En lat. *sinapismus*, du grec *sinapi*, sénévé ou moutarde. Cataplasme dont la moutarde fait la base, que l'on applique dans le but de faire naître la rubéfaction et de déterminer une excitation générale ou réulsive. Voy. MOUTARDE.

SINUS. s. m. (Chir.) Mot lat. transporté dans la langue française, et qui signifie tout renforcement qui survient au fond d'une plaie ou d'un ulcère, et dans lequel le pus s'accumule.

SIPAHY. s. m. Cavalier turc. On dit aussi *spahi* et *spahis*. Ce mot, qui vient du persan, signifie soldat. Les soldats indiens sont aussi appelés *cipayes*.

SIROP. s. m. En lat. *sirupus* ou *syrupus*. Nom d'un genre de médicaments composés de sucre, que l'on fait dissoudre à l'aide d'une douce chaleur dans un liquide quelconque, soit pur, soit chargé de principes médicamenteux. Les *sirups* sont peu employés en hippiatrice.

SIRUPEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du sirop, ou qui a de l'analogie avec le sirop.

SNAP. Voy. *Bleeding*, à l'art. CHEVAUX CÉLÈBRES.

SODIUM. s. m. Métal de la soude. Mou comme la cire, facile à couper avec le couteau, il se rapproche beaucoup du *potassium* par ses qualités physiques, mais il est de la couleur du plomb. On l'obtient comme le potassium, et on le conserve sous une huile particulière qu'on appelle *huile de naphte*.

SOEUR. s. f. Se dit des animaux comme des hommes. *Ma jument est la sœur de la vôtre*.

SOIE. s. f. Nom de la seime en pince. Voy. SEIME.

SOIF. s. f. En lat. *sitis*; en grec *dipsa*. Désir de boisson, ou besoin de boire, ayant pour excitation un violent exercice pendant la chaleur de l'été, le défaut de vert dans cette saison, la privation du moyen de se désaltérer, l'abondance des aliments excitants, et des logements trop chauds. La *soif*, qui se manifeste dans un grand nombre d'affections inflammatoires, peut être *augmentée, diminuée, suspendue* ou *abolie*. Quand elle est excessive, elle dénote toujours une irritation vive, et si elle augmente encore, elle est d'un mauvais

augure; on doit même craindre que la maladie ne persévère sourdement, lorsque la soif continue dans la convalescence. Elle caractérise presque toujours un état funeste. On l'observe dans les cas d'hydropisie accompagnée de l'impossibilité de boire. L'eau ne doit pas être abandonnée à discrétion aux animaux tourmentés par la soif; il vaut mieux, dans quelque maladie que ce soit, les faire boire peu et souvent, en ayant soin de donner de l'eau blanche, fraîche, édulcorée avec le miel, ou acidulée, autant que le permet l'état de l'animal altéré. Les animaux boivent peu lorsqu'ils sont au vert; ils boivent davantage dans les grandes chaleurs, dans les grands froids, ne recevant que des nourritures sèches, ou enfin lorsqu'ils sont menacés de maladies.

SOIGNER. v. En lat. *curare*, avoir soin. C'est, en parlant des animaux, apporter de l'attention à leur santé, veiller à leur bien-être, leur donner des soins assidus. Voy. GOUVERNER.

SOIN. s. m. En lat. *cura*. Attention, application à faire quelque chose. Prendre, avoir *soin* d'un cheval, de ses chevaux. Pourvoir à leurs besoins, à leurs nécessités. Voy. SOIGNER.

SOLANDRE. Voy. MALANDRE.

SOLBATTU, UE. adj. On le dit de la sole qui a été comprimée par le fer ou par l'appui répété sur des corps durs. *Cheval solbattu*, ou mieux, cheval *sole-battu*. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLBATURE. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLDAT DU TRAIN. Voy. TRAIN, 3^e art.

SOLE. Voy. PIED, 4^{er} et 2^e art.

SOLE BATTUE. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLE BAVEUSE. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLE BOMBÉE. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLE BRULÉE. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLE CHARNUE. Voy. PIED, 4^{er} art.

SOLE CHAUFFÉE. Voy., à l'art. MALADIES DU PIED, *Sole brûlée*.

SOLE COUPÉE. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLE DESSÉCHÉE. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLE FOULÉE. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLE PIQUÉE. Voy. MALADIES DU PIED.

SOLIDE. s. m. et adj. En lat. *solidus*, qui a de la solidité; dont les parties sont unies par une force de cohésion plus ou moins considérable. Les parties *solides* du corps animal sont les os, les cartilages, les muscles, les tendons, les vaisseaux, les nerfs, les membranes, etc.

SOLIDISME. s. m. Doctrine qui, ne considérant les humeurs que comme un produit des

solides, n'a égard dans les maladies qu'à l'état de ceux-ci, pour en tirer des indications. C'est l'opposé d'*humorisme*.

SOLIDITÉ. En lat. *soliditas*. Propriété ou force de cohésion des corps, en vertu de laquelle les parties dont ils se composent résistent aux puissances qui agissent sur elles pour les dissocier ou changer leurs rapports.

SOLIPÈDE. s. m. et adj. En lat. *solipes*, de *solus*, seul, et *pes*, pied, à cause de la terminaison des extrémités par un seul ongle ou pied. Quadrupède dont le pied se termine par une corne unique, et qui, par conséquent, n'est ni fourchu ni divisé en doigts. Le genre des *solipèdes* ou *monodactyles* comprend, parmi les animaux domestiques, le *cheval*, l'*âne*, l'*hémione*, le *couagga*, le *dauro*, le *zèbre*, le *mulet* et le *bardeau*.

SOLKET. Voy. VOITURE.

SOLLEYSSEL (Jacques de), célèbre écuyer, fils d'un officier des gendarmes écossais, naquit en 1617 au Clapier, terre qui appartenait à son père, près de Sainte-Etienne en Forez. Après avoir achevé ses études à Lyon, il se livra à son goût pour les chevaux, et vint à Paris prendre des leçons des maîtres d'équitation les plus habiles, tels que René Menou, ami de Pluvinel. A l'époque des négociations de Munster, il accompagna le comte d'Avaux en Allemagne, et profita de son séjour dans ce pays pour s'instruire à fond de tout ce qui concerne l'éducation et les maladies des chevaux. De retour en France, il revint dans sa province, où il établit une école qui fut bientôt fréquentée par tous les jeunes gentilshommes du voisinage. Il concourut ensuite à la formation de l'Académie, que Bernardi projetait de fonder à Paris, et aux succès de laquelle il contribua beaucoup. Aux talents d'un habile écuyer, Solleysel joignait des connaissances très-variées et des dispositions remarquables pour les arts. Sa conversation était vive, spirituelle et pleine d'intérêt. Il savait se faire aimer et craindre de ses élèves, dont il était le père. Il mourut d'apoplexie le 31 janvier 1680. On lui doit le *Parfait maréchal*, in-4^o (1664), traduit dans presque toutes les langues d'Europe, et souvent réimprimé. Les erreurs qu'il renferme sont celles du temps ; et, quoique vieilli bien plus encore que celui de Garsault, il tient toujours dans les bibliothèques une place honorable. On reconnaît sans peine, dans le style et la manière de

l'auteur, cette bonne foi, cette probité qui ont fait dire de lui qu'il aurait encore mieux fait le livre du *Parfait honnête homme* que celui du *Parfait maréchal*. En outre, Solleysel a publié sous le nom de *La Bessie*, écuyer de l'électeur de Bavière, le *Maréchal méthodique*, et un *Dictionnaire* de tous les termes de la cavalerie, qui font partie des *Arts de l'homme d'épée*, par Guillet. Il a traduit de l'anglais et perfectionné la *Méthode de dresser les chevaux*, par le duc de Newcastle. Enfin il avait laissé des *Mémoires sur l'embouchure des chevaux*, dont on a désiré longtemps la publication. Ch. Perrault a donné l'éloge de Solleysel dans les *Hommes illustres*, précédé de son portrait, gravé par Edelyuek.

SOLLICITER SON CHEVAL. L'exciter à marcher. *Cheval qui a besoin d'être sollicité*. Plus la sûreté et l'élevation qu'un cavalier donne à son buste sont grandes, et plus les forces de ses parties mobiles seront énergiques pour solliciter le cheval par des forces vraiment puissantes, qui doivent le porter à répondre franchement aux demandes de son conducteur. Lorsqu'un cheval paresseux ne s'anime point à l'approche des jambes du cavalier et au châtiment de l'éperon vigoureusement répété, il est impossible d'en tirer parti pour l'usage de la selle.

SOLUBILITÉ. s. f. En lat. *solubilitas*, du verbe *solvere*, délier, fondre. Propriété en vertu de laquelle un corps peut se fondre, se dissoudre dans un dissolvant.

SOLUBLE. adj. En lat. *solubilis*, qui est doué de solubilité.

SOLUTION. s. f. En lat. *solutio* ; en grec *lusis*. Le sens donné au mot *solution* a singulièrement varié en médecine. Beaucoup d'auteurs l'ont employé comme synonyme de *terminaison*. D'autres, parmi lesquels on compte Hippocrate, ont appelé *solution* une terminaison accompagnée de phénomènes critiques. Enfin, Galien et Bordeu lui ont donné le même sens qu'au mot *crise*. Il semble que le terme *solution* doit s'appliquer à la maladie considérée d'une manière générale et abstraite, et, pour ainsi dire, indépendante de la lésion de tissu qui lui est propre, laquelle caractérise spécialement la terminaison. C'est dans ce sens qu'on dit *solution critique*, *définitive*, etc., d'une maladie.—En chirurgie, le mot *solution* se rapporte aux plaies.—En chimie, on appelle *solution*, tantôt l'opération

par laquelle un solide se fond en totalité ou en partie dans un liquide, et tantôt le produit même de cette opération; quoique plus ordinairement aujourd'hui, dans cette dernière acception, on dit *soluté* ou *solutum*. C'est l'acte par lequel l'état d'agrégation d'un corps solide étant détruit en vertu d'une faible affinité, ce corps change d'état en s'unissant à un liquide. La différence qui existe entre la *solution* et la *dissolution*, c'est que dans celle-ci le corps à dissoudre et le dissolvant réagissent réciproquement l'un sur l'autre, d'où résulte un produit doué de propriétés différentes. Les modes de solutions usités en pharmacie sont la *décoction*, la *digestion*, l'*infusion* et la *macération*.

SOLUTION DE CONTINUITÉ. Voy. PLAIE.

SOLUTIONS ou Solutums ALCOOLIQUES.

Voy. TEINTURES ALCOOLIQUES.

SOLUTIONS AQUEUSES ou Solutums AQUEUX. On obtient en général ces produits par l'un des modes indiqués à l'article *Solution*, en ce qui concerne la pharmacie.

Solution d'alun, hydrolé d'alun. On emploie cette solution dans le cas de pharyngite, pour laver la bouche des animaux et diminuer la sécrétion de la salive visqueuse qui accompagne cette affection.

Solution astringente et styptique, dite eau d'Alibourg. On se sert de cette solution pour faire des gargarismes, dans le cas de fièvre aphteuse.

Solution de chaux, hydrate de chaux ou eau de chaux. Cette solution s'emploie comme dessiccative et astringente.

Solution astringente et escarrotique, dite mixture astringente ou escarrotique de Vilate. On en fait usage très-avantageusement dans le pansement d'anciens maux de garrot, et dans les trajets fistuleux recouverts par une membrane muqueuse accidentelle.

Solution de chlorite de chaux.

Solution de chlorite de soude.

On recommande ces deux préparations dans le pansement des plaies qui offrent quelque caractère de septicité.

Solution de bi-carbonate de mercure, dite eau ou liqueur de Van Swieten. On a vanté cette solution contre la morve et le farcin, à la dose de 16 grammes dans 5 décilitres d'eau, qu'on administre tous les matins à jeun.

Solution de nitrate d'argent. On injecte cette solution dans les naseaux du cheval pour cau-

teriser légèrement les chancres de la membrane pituitaire dans le cas de morve. Cette même solution est excellente contre les ophthalmies chroniques rebelles. M. Bernard la conseille dans l'ophthalmie périodique.

Solution escarrotique, dite eau phagédénique. Elle est indiquée dans la morve et le farcin. Avant de l'employer, il est nécessaire d'agiter le vase qui la renferme.

Solution d'acétate de plomb, eau végétominérale, eau de Goulard. Cette solution est astringente. On en fait usage dans les eaux aux jambes et dans les dartres humides.

SOMME. s. f. En lat. *onus*; charge, fardeau que peut porter un cheval, un âne, un mulet, etc. De là, *cheval de somme, bête de somme*.

SOMMEIL. s. m. En lat. *somnus*; en grec *spnos*. Interruption momentanée des rapports de l'animal avec les objets extérieurs; repos des organes des sens et des mouvements volontaires. Voy. REPOS. La durée du *sommeil* chez les chevaux est, en état de santé, de trois à quatre heures par jour; il en est même à qui il en faut moins. Les uns dorment couchés, les autres debout. Ainsi que dans l'homme, le moment du réveil du cheval est marqué par le bâillement et par l'extension des membres.

SOMMIER. s. m. En lat. *equus sarcinarius*. Cheval, mulet ou toute autre bête destinée à porter la *somme*.

SOMMITÉS. s. f. pl. En lat. *summitates*. On appelle *sommités*, ou *sommités fleuries*, l'extrémité de la tige fleurie des plantes, dont les fleurs, étant trop petites, ne peuvent être conservées séparément. Telles sont les *sommités* d'absinthe, d'hysopé, de centaurée, etc. En général, les *sommités* se récoltent en juillet, et quelques-unes en août.

SOMNOLENCE. s. f. En lat. *somnolentia*. Tendence au sommeil. État intermédiaire entre le sommeil et la veille. Ce phénomène est souvent le signe précurseur d'une affection essentielle ou consécutive du cerveau. Voy. ASSOUPISSEMENT.

SON. s. m. (Physiq.) En lat. *sonus*; en grec *echos*. Vibration ou mouvement vibratoire des corps sonores, qui est portée jusqu'à l'organe de l'ouïe. Voy. OREILLE.

SON. s. m. En lat. *furfur*. Substance végétale, dont on se sert comme aliment, et quelquefois comme médicament. A l'article *fourrage*, nous en avons parlé sous le premier rapport, et nous sommes entrés dans des dé-

ails sur ses différentes dénominations, ses qualités, etc. Voy. FOURRAGE. Maintenant, nous n'avons à le consuler que comme médicament. Le gros *son* ne possède que de très-faibles propriétés médicinales. On se sert des *recoupes*, des *recoupettes* du son de blé, en les faisant bouillir dans de l'eau pour en retirer une décoction blanchâtre, légèrement visqueuse, avec laquelle on fait des breuvages, ou mieux encore de très-bons lavements émollients. Cette décoction est aussi employée fréquemment pour lotionner la peau dans le cas où elle se trouve enflammée ou affectée d'irritations prurigineuses. On confectionne, avec le son cuit associé à des mauves hachées et à de la graisse, d'excellents cataplasmes qu'on applique autour du sabot des animaux lorsque cette partie est chaude, douloureuse, ou lorsqu'elle a été soumise à quelque opération grave.

SONDE. s. f. En lat. *specillum*; en grec *mélé*. Instrument de chirurgie. Il en est de plusieurs sortes.

Sonde cannelée ou à *spatule*. Lame de fer très-étroite, dont la longueur est de 12 à 15 centim., présentant dans les trois quarts de son étendue une cannelure qui se termine en cul-de-sac à une extrémité, tandis qu'à l'autre elle disparaît insensiblement sur une surface plane. La partie élargie de la sonde constitue la *spatule*, à cause de son usage. L'une de ses faces porte une légère saillie qui la divise en deux plans obliques, lesquels se joignent à la pointe. Cette sonde est employée à différents usages. Sa partie effilée et arrondie sert à sonder les plaies étroites, et à diriger le bistouri pour débrider un trajet fistuleux. Son extrémité élargie est destinée à détacher le pus concrété autour des plaies, et à étaler les médicaments sur les parties qui en réclament l'emploi, ainsi que sur les objets de pansement.

Sonde creuse en gomme élastique. Tubes de diamètre et de longueur variables, terminés en bec arrondi à l'une de leurs extrémités, et percés à cet endroit de deux trous ovalaires (yeux), destinés à donner passage aux liquides dans lesquels on les plonge; l'extrémité opposée, légèrement évasée, appelée *pavillon*, présente latéralement, sur deux points opposés, des anneaux dans lesquels on passe les cordons destinés à fixer ces instruments. Ces sondes sont pourvues d'une tige cylindrique,

de métal ou de baleine, qu'on introduit dans leur canal, et qu'on nomme *mandrin*. Les sondes creuses servent à ingérer dans l'estomac des liqueurs médicamenteuses ou nutritives, lors du trismus et du tétanos; elles servent aussi dans la rétention d'urine pour dilater le col de la vessie.

Sonde en plomb. Tige de plomb, souple et flexible, très-menue, roulée en cercle pour être placée dans la trousse. Elle sert à explorer les fistules sinuées, étroites et profondes.

Sonde simple à bouton et en gomme élastique. Tige simple en caoutchouc, de grosseur variable, terminée à l'une de ses extrémités par un renflement arrondi. Ces sondes servent au même usage que les sondes en plomb; cependant les dernières sont moins avantageuses, parce qu'elles n'offrent pas autant de résistance et qu'elles sont, par conséquent, d'un emploi plus difficile.

SONDER. v. En lat. *explorare*. Manœuvre qui consiste à introduire le doigt ou la sonde dans des conduits fistuleux, afin de reconnaître les parties qu'ils traversent, les tissus qu'ils affectent et ceux qui les entretiennent. La meilleure sonde est le doigt, lorsque le trajet fistuleux offre assez de diamètre et qu'il n'est pas très-profond. On ne peut prescrire de règles particulières pour *sonder*. Dans tous les cas, l'homme de l'art évite avec le plus grand soin de tourmenter les plaies par l'emploi trop fréquemment répété de la sonde.

SON FRISÉ. Voy. *Son*, à l'art. FOURRAGE.

SON GRAS. Voy. *Son*, à l'art. FOURRAGE.

SONIPEDE. adj. Qui fait du bruit en marchant. Le cheval, le mulet, sont des *sonipèdes*.

SON MAIGRE. Voy. *Son*, à l'art. FOURRAGE.

SON SEC. Voy. *Son*, à l'art. FOURRAGE.

SONNAILLE. s. f. En lat. *tintinabulum*. Clochette attachée à la tête ou au cou des bêtes, lorsqu'elles paissent ou qu'elles voyagent. Voy. BAT. *Le son de la sonnaie; entendre une sonnaie.*

SONNAILLER. s. m. Cheval, mulet ou tout autre animal qui, dans un attelage, va le premier avec une sonnaie ou clochette au cou.

SONNER LE BOUTE-SELLE. Voy. BOUTE-SELLE.

SOPHISTICATION. s. f. En lat. *sophisticatio*. FALSIFICATION, ADULTÉRATION. Action par laquelle on dénature une substance médicamenteuse, en y mélangeant des substances

inertes ou d'une qualité inférieure. *L'altération* est la détérioration spontanée ou accidentelle d'une substance; la *sophistication* est un acte frauduleux ou de mauvaise foi.

SOPOREUX, EUSE. adj. En lat. *soporosus*, de *sopor*, sommeil. Se dit des maladies qui ont pour principal symptôme le sommeil morbide. Voy. COMA.

SOPORIFIQUE ou **SOPORIFÈRE.** adj. Qui provoque le sommeil; qui a la propriété de faire dormir.

SORCIER. En lat. *magus*. Voy. AMULETTE et CHARLATAN.

SORDIDE. adj. En lat. *sordidus*, du verbe *sordere*, être sale. On donne cette épithète aux ulcères dont la surface est grisâtre, jaunâtre, verdâtre, et qui fournissent une humeur sanieuse diversement colorée.

SORT. Voy. AMULETTE.

SORTILÈGE. Voy. AMULETTE.

SORTIR. v. Synonyme de se *tirer*, se *déga-ger* de quelque endroit difficile, de la boue, de la neige, etc. — Il est aussi synonyme d'*être issu*, de *provenir*. Quand les étalons sont vieux, les chevaux qui en *sortent* sont généralement faibles. — Dans son acception plus directe, le mot *sortir* concourt à former le titre des deux articles qui suivent.

SORTIR DE L'HERBE. Voy. *Herbe*, à l'art. FOURRAGE.

SORTIR DE LA SELLE. Voy. SELLE.

SOUBARBE. s. f. Partie du mors où l'on attache la gourmette.

SOUBRESAUT. s. m. (Path.) En lat. *subsultus*. **CONTRE-COUP.** Tressaillement ou secousse passagère qu'éprouvent les tendons par suite de la contraction involontaire des muscles dans l'état de maladie. — On nomme aussi *soubresaut*, ce double mouvement anormal qui coupe l'expiration dans les chevaux affectés de pousse.

SOUBRESAUT. s. m. (Man.) Saut imprévu et à contre-temps que le cheval fait pour se dérober de dessous le cavalier. Les *soubresauts* peuvent avoir des suites fâcheuses pour les cavaliers distraits, qui mènent négligemment leur cheval, car celui-ci semble épier le moment où il est pour ainsi dire abandonné à lui-même, pour se livrer à sa gaieté et à ses caprices par quelques soubresauts. Une assiette chancelante, une main incertaine, laissent au cheval toute latitude pour se livrer à de pareils mouvements, qui prendront sur la force morale du cavalier.

SOUCHE. s. f. Synonyme d'*espèce*. Voy. ce mot.

SOUCHE. s. f. (Maréch.) Portion de vieux clou qui reste quelquefois dans la corne après avoir défermé.

SOUCHET LONG ou **ODORANT.** En lat. *cyperus longus*. Plante dont la racine est quelquefois employée à falsifier celle dite *galanga*.

SOUDE DU COMMERCE, PIERRE DE SOUDE, ALCALI MARIN. En lat. *soda*. On comprend sous cette dénomination les cendres des végétaux maritimes, et surtout d'une plante nommée *salsola soda*, qu'on brûle après les avoir fait dessécher sur les lieux mêmes où ils croissent; ces cendres entrent en fusion pâteuse au moyen du calorique et se prennent en masse par le refroidissement. Ce sont les morceaux de cette masse que l'on vend sous le nom de *soude*; celle-ci contient de la cilice, divers sels étrangers, des oxydes de fer et de magnésie; elle est d'un grand usage dans la fabrication des verres et des savons. On trouve aussi dans le commerce, de la *Pierre de soude* semblable à la précédente, qu'on obtient par la décomposition de l'hydrochlorate de soude par l'acide sulfurique, le charbon et la craie. Les soudes factices contiennent, outre le sous-carbonate de soude, de l'hydrochlorate de soude, du sulfate de soude, du sulfure de chaux et du charbon.

SOUFFLER. v. Action du cheval affecté de la pousse. *Ce cheval souffle*.

SOUFFLER AUX POILS. Voy. MATIÈRE SOUFFLÉE AUX POILS.

SOUFFLET. Voy. VOITURE.

SOUFFLEUR. s. m. On nomme ainsi les chevaux qui, sans être poussifs, soufflent beaucoup, surtout pendant les chaleurs de l'été. Il ne faut pas confondre le cheval *souffleur* avec celui qui est affecté de *cornage*.

SOUFFRE-DOULEUR. s. m. Expression familière qu'on emploie quelquefois pour indiquer un cheval que l'on surcharge de travail, de fatigues.

SOUFFRIR L'ÉPERON. Voy. ÉPERON.

SOUFFRIR L'ÉTALON. Se dit de la jument quand elle est bien en chaleur.

SOUFRE. s. m. En lat. *sulfur*, ou *sulphur*. Corps simple, combustible, non métallique, qu'on rencontre à l'état natif ou à celui de combinaison dans la nature. Le soufre purifié se présente dans les pharmacies en *cylindres* ou *bâtons*, et en *poudre*.

Soufre en cylindres. Ces cylindres, durs et très-fragiles, offrent intérieurement une foule de petites aiguilles disposées les unes à côté des autres, se brisant au moindre choc, et faisant entendre, lorsqu'on les serre dans la main, un petit bruit dû à la séparation des parties échauffées. Ce soufre, vulgairement nommé *soufre en canon*, est d'une couleur jaune citron, sans odeur et sans saveur; cependant il développe une légère odeur, et s'électrise par le frottement. Il est plus pesant que l'eau, dans laquelle il est insoluble; soumis à une température de plus de 100 degrés, il devient fluide, et se volatilise en répandant une odeur désagréable qui détermine la toux et le larmolement. Le soufre en canon est peu pur, et par conséquent peu usité en médecine.

Soufre en poudre, soufre sublimé, fleurs de soufre. Dans cet état, le soufre se présente sous la forme d'une poudre impalpable, d'un beau jaune doré, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les huiles fixes et volatiles. Cette poudre doit être lavée pour lui enlever une petite quantité d'acide sulfurique qui se forme dans l'appareil où on la prépare; c'est après ce lavage qu'on l'emploie en médecine. Le soufre est diaphorétique et béchique. Administré à l'intérieur, il se transforme, en partie, en acide hydrosulfurique, lequel passe dans le sang et agit plus particulièrement sur les fonctions de la peau et de la muqueuse des bronches. Il convient, par conséquent, dans les affections anciennes de la peau et le catarrhe chronique des bronches. On l'incorpore au miel ou à une substance farineuse pour en composer des pilules ou des électuaires. La dose est de 52 à 64 grammes. Si on élevait la dose, il pourrait occasionner une violente inflammation des intestins. Extérieurement, le soufre entre dans la composition de pommades et de liniments dont on fait usage dans les affections galeuses et dartreuses.

SOUFRE DORÉ D'ANTIMOINE, DEUTO-SULFURE D'ANTIMOINE HYDRATÉ. Ce composé se présente sous la forme d'une belle poudre jaune orange ou doré. Contenant moins d'antimoine et plus de soufre que le *kermès*, il est, moins que celui-ci, doué de propriétés expectorantes, et il irrite davantage la muqueuse des intestins. On le donne à la dose de 16, 52 ou 48 grammes.

SOUFRE SUBLIMÉ. Voy. **SOUFRE.**

SOUGORGE. s. f. Morceau de cuir qu'on attache à la tête d'un cheval, et qui passe sous sa gorge.

se **SOULAGER SUR UNE JAMBE.** Voy. **JAMBE DU CHEVAL.**

SOUPLIER DE CUIR. Espèce de sabot dont on fait quelquefois usage pour entretenir les pieds des chevaux à l'écurie et même pour le dehors. Il existe un autre appareil destiné au même usage. Voy. *Soulier ferré*, à l'art. **FER DE CHEVAL.**

SOUND. Mot anglais. Voy. **SAIN ET NET.**

SOUÇONNEUX. adj. Épithète que l'on donne aux chevaux qui, sans être absolument ombreux, sont sujets à avoir peur.

SOUPLE. adj. En lat. *flexilis, flexibilis*; qui est doux, maniable, obéissant. On le dit d'un cheval dont les mouvements sont liants et vifs, et qui cède facilement sous l'action des aides. Voy. **ASSOULPISSEMENT.**

SOUPLESE. s. f. En lat. *agilitas*. Flexibilité du corps et des jarrets, qualité très-essentielle dans un cheval. La *souplesse* de l'encolure produit aussi celle du reste du corps.

SOURCE. Voy. **EAU ET ABREUVOIR.**

SOURCE. s. f. Synonyme d'*espèce*. Voy. ce mot.

SOURCIL. s. m. En lat. *supercilium*; en grec *ophrus*. Les *sourcils* sont à peine apercevables dans le cheval. La longueur de ces poils ne diffère presque point de celle des autres poils, et leur couleur est la même que celle de la robe, si ce n'est dans les chevaux que la vieillesse fait blanchir, ce qu'on exprime en disant que l'animal est *cillé* ou *a cillé*. D'autres disent *cilié*.

SOURD. adj. En lat. *surdus*. Se dit d'un animal privé de la faculté d'entendre. Voy. **SURDITÉ.**

SOURIS. On le dit de la couleur de certaines robes. Voy. **ROBE.**

SOURIS. s. f. Nom que les maréchaux donnent aux cartilages du nez du cheval.

SOUS-ACÉTATE DE PLOMB. Voy. **ACÉTATE DE PLOMB.**

SOUS-BARBE. s. f. Partie de la tête du cheval qui porte la gourmette.

SOUS-CARBONATE DE POTASSE. Voy. **CARBONATE DE POTASSE.**

SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. Qui est situé sous la peau.

SOUS-DEUTO-ACÉTATE DE CUIVRE. Voy.

ACÉTATE DE CUIVRE.

SOUS-GORGE. Voy. SOUGORGE.

SOUS LA MAIN ou SOUS LA MAIN DU COCHER. Se dit d'un cheval de voiture qui est à la droite du timon.

SOUS-LUI. (Ext.) Ce mot désigne un cheval dont les quatre membres sont naturellement trop rapprochés du dessous du corps, ce qui arrive aussi quelquefois dans la vieillesse. Cette conformation est défectueuse dans le cheval de selle, parce qu'elle le rend sujet à butter; elle l'est moins dans les chevaux de tirage, qui sont obligés de se pencher en avant et d'engager les membres antérieurs sous le centre de gravité, afin de tirer avec plus de facilité.

Sous-lui du devant, c'est lorsque le genou ou les pieds antérieurs sont portés trop en arrière. Il en résulte des allures raccourcies, la surcharge du devant, l'obligation d'une plus grande flexion du genou, le danger de butter, de forger, de tomber.

Sous-lui du derrière, se dit lorsque les membres postérieurs sont portés trop en avant. Les jarrets alors sont écrasés sous la masse; l'allure est rétrécie et traînée du derrière; les mouvements produisent plutôt l'élévation du devant que la vitesse. L'une et l'autre de ces conformations constituent une défectuosité naturelle.

SOUS-LUI. (Equit.) On dit qu'un cheval est bien sous lui, bien ensemble, qu'il se meut bien sur les hanches, lorsqu'en cheminant il approche les pieds de derrière de ceux de devant, et que les hanches soutiennent en quelque manière les épaules.

SOUS-LUI DU DERRIÈRE. Voy. SOUS-LUI, 4^{er} art.

SOUS-LUI DU DEVANT. Voy. SOUS-LUI, 4^{er} art.

SOUS-MAXILLAIRE. adj. Qui est situé sous la mâchoire. *Glandes sous-maxillaires*, etc.

SOUS-PENTE. s. f. Bandes de cuir d'une égale longueur, larges et très-fortes, dont les extrémités sont garnies d'anneaux de fer. Les *sous-pentes* servent à suspendre un cheval dans la machine dite *travail*.

SOUS POIL. Expression usitée en parlant de la robe. *Cheval sous poil noir, sous poil gris*, etc., pour dire de poil noir, de poil gris, etc.

SOUS-PROTO-ACÉTATE DE PLOMB. Voy. ACÉTATE DE PLOMB.

SOUS-RACE. Voy. RACE.

SOUS-VENTRIÈRE. Voy. VENTRIÈRE.

SOUS-VERGE. Voy. CHEVAL DE DILIGENCE.

SOUTENIR LA MAIN. Voy. MAIN.

SOUTENIR LES REINS. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.

SOUTENIR PAR LE MOYEN DES AIDES ET DES JARRETS. Voy., à l'art. MAIN, *Soutenir la main*.

SOUTENIR SA CADENCE. Voy. CADENCE.

SOUTENIR UN CHEVAL, le SOUTENIR DE LA MAIN, ou SOUTENIR LA MAIN. Voy. AIDES et MAIN. En parlant d'un cheval d'attelage, le *soutenir*, c'est lui faire sentir des demi-arrêts pour l'affermir; et, pour qu'il ne s'arrête ni ne se ralentisse, on l'excite en même temps de la langue, ou bien, s'il est nécessaire, on le touche légèrement.

SOUTENU, UE. adj. Se dit des allures relevées de manège, quand elles sont bien égales, et des temps de chaque air. *Pas soutenu, temps soutenu*.—On dit aussi *mouvements soutenus*, en parlant des mouvements *cadencés, écoutés*, etc. Voy. AIDES.

SOUTIEN. Voy. LEVER, 4^{er} art.

SPAH ou SPAHIS. Soldat d'un corps de cavalerie turque, dont on attribue l'organisation à Mourad I^{er}. Les *spahis* forment un corps de cavalerie au service de la France en Algérie. L'organisation de ce corps, composé en grande partie d'indigènes, armés et équipés selon l'usage du pays, offrit d'abord quelques difficultés. Réunis dans le principe aux chasseurs d'Afrique, ils en furent séparés pendant quelque temps, pour y être réunis de nouveau. L'uniforme des spahis consiste en un gilet bleu, un pantalon également bleu très-ample et serré par une ceinture de laine rouge, qui enveloppe le ventre et les reins, et qui descend jusqu'au-dessous du genou; une veste garance ouverte par devant, et un bournous garance. Un turban rouge sert de coiffure. Le sabre est placé horizontalement sur la cuisse gauche du cavalier, et le fusil se porte en bandoulière. Ce corps a été réorganisé par ordonnance du 21 juillet 1845, en trois régiments portant les noms de: 1^o *spahis d'Alger*; 2^o *spahis d'Oran*; 3^o *spahis de Constantine*. Chacun de ces régiments est formé de six escadrons. — Il existe au Sénégal une compagnie de spahis de nouvelle formation. Cette compagnie a amené des chevaux achetés à Tarbes.

SPASME. s. m. En lat. *spasmus*; en grec *spasmos*, de *spain*, tirer, contracter. Les Grecs donnaient ce nom à toute espèce de convulsion. Mais aujourd'hui on comprend généralement sous la dénomination de *spasmes*, toutes les contractions musculaires morbides ou involontaires, et particulièrement les contractions des muscles de la vie intérieure ou organique. On distingue le spasme en *spasme tonique*, et en *spasme clonique*. Le premier, appelé *tétanos*, consiste dans la rigidité et l'immobilité complète des muscles qui en sont le siège; le second est caractérisé par des contractions et des relâchements alternatifs de ces mêmes organes, et quelques-uns le confondent avec ce qu'on nomme *convulsion*.

SPASMODIQUE. adj. En lat. *spasmodicus*, qui appartient au spasme ou qui est accompagné de spasme. *Affection spasmodique*.

SPASMOLOGIE. s. f. En latin *spasmologia*, du grec *spasmos*, spasme, et *logos*, discours. Traité des spasmes.

SPÉCIFIQUE. s. m. et adj. En latin *specificus*. On donne ce nom aux médicaments qui ont une action spéciale sur telle ou telle maladie en particulier, et qui en préviennent le développement ou en procurent presque constamment la guérison. Il y a par conséquent des *spécifiques prophylactiques*, tels que la vaccine dans l'homme; et des *spécifiques curatifs*, parmi lesquels la médecine humaine ne reconnaît que les vermifuges et les anti-syphilitiques. L'hippiatrique ne paraît pas admettre, jusqu'à ce jour, de véritables spécifiques.

SPECULUM ORIS. s. m. Terme composé de deux mots latins, dont le premier signifie *miroir*, et le second *bouche*. Voy. PAS-D'ÂNE.

SPERMACETI. Voy. BLANC DE BALEINE.

SPERMATIQUE. adj. En lat. *spermaticus*, qui concerne le sperme ou la liqueur séminale.—*Cordon spermatique* (en lat. *funiculus spermaticus*) est synonyme de *cordon testiculaire*. — On appelle *vaisseaux spermatiques*, *nerfs spermatiques*, des vaisseaux et des nerfs qui se rendent aux testicules.

SPERMATOCÈLE. s. m. En lat. *spermatocèle*, du grec *spërma*, sperme, et *kélé*, tumeur. Lafosse dit que la semence, en s'arrêtant et en s'épaississant quelquefois dans ses vaisseaux sécrétoires, donne naissance à une tumeur testiculaire appelée *spermatocèle*.

D'Arboval est disposé à croire que les prétendus spermatoécèles ne sont que des phlegmasies aiguës ou chroniques des testicules, provoquées par diverses causes.

SPERMATORRHÉE. s. f. Du grec *spërma*, *spërmatos*, sperme, et *reïn*, couler. GONORRHÉE. On désigne ainsi l'émission, l'écoulement involontaire du sperme, laquelle est ordinairement l'effet d'un excès de sensibilité dans les organes génitaux, ou de l'irritation de la membrane muqueuse génito-urinaire. Cette disposition peut se combattre par les bains froids dans une rivière, les logements frais, des breuvages astringents et l'isolement des animaux de la même espèce, des femelles particulièrement.

SPERME. s. m. En lat. *semen*, *sperma*; en grec *spërma*, de *spéirên*, semer. Humeur sécrétée par les testicules. Voy. TESTICULE.

SPHACÈLE. s. m. En lat. *sphacelus*; en grec *sphakêlos*, gangrène. Mortification d'une grande étendue de tissus, ou d'un membre tout entier. Voy. GANGRÈNE. Du mot *sphacèle* on a fait *sphacélé*, qui est affecté de sphacèle.

SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. En latin *sphenoïdalis*, qui a rapport au *sphénoïde*.

SPHÉNOÏDE. s. m. L'un des os du crâne. Voy. ce mot.

SPHINCTER. s. m. Du grec *sphigktér*, de *sphiggéin*, lier, serrer. Nom de certains muscles ainsi appelés parce qu'ils ont l'office de resserrer et de fermer les ouvertures ou conduits naturels. *Sphincter de l'anüs*, se dit des muscles qui resserrent et ferment cette ouverture.

SPIC. s. m. Plante du genre des lavandes. Voy. LAVANDE SPIC.

SPILETTA. Voy. Éclipse, à l'art. CHEVAUX CÉLÈBRES.

SPINA-BIFIDA. Voy. SPINA-VENTOSA.

SPINA-VENTOSA. s. m. En lat. *spinæ ventositas*. Affection du tissu osseux dans laquelle l'os se dilate dans une plus ou moins grande partie de sa longueur, comme s'il avait été *soufflé*. Cette maladie consiste dans l'irritation et la phlogose chronique de la membrane interne de l'os; et lorsque les membranes osseuses sont amincies, écartées et dilatées, il en résulte le *spina-bifida*, lésion encore très-peu connue dans les animaux domestiques.

SPINAL, LE. adj. Du lat. *spina*, épine. Qui a

rapport à l'épine dorsale ou colonne vertébrale.

SPINITE. Voy. MALADIES DE LA MOELLE ÉPINIÈRE.

SPIRITUEUX, EUSE. adj. et s. Du lat. *spiritus*, esprit. On le dit des liqueurs qui contiennent de l'alcool, telles que le vin, la bière, etc.

SPLANCHNIQUE. adj. En lat. *splanchnicus*, du grec *splagchnon*, viscère. Qui a rapport aux viscères. On appelle *cavités splanchniques*, trois grandes cavités du corps qui contiennent les viscères, et qui sont le *crâne*, la *poitrine* ou *thorax* et l'*abdomen*.

SPLANCHNOLOGIE. s. f. En lat. *splanchnologia*, du grec *splagchnon*, viscère, et *logos*, discours. Partie de l'anatomie qui a pour objet la connaissance des viscères.

SPLÉNIQUE. adj. En lat. *splenicus*, du grec *splén*, rate. Qui a rapport à la rate.

SPLÉNITE. s. f. **SPLÉNITIS.** s. m. Ce dernier mot est latin; il a été transporté dans notre langue. *Splénite* vient du grec *splén*, la rate, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie. *Inflammation de la rate*. Cette maladie, quoique susceptible de déterminer la mort de l'animal, est encore si peu connue en hippatrique, qu'on ne saurait constater son existence que par l'ouverture du cadavre.

SPOLIATIF, IVE. adj. En lat. *spoliativus*, du verbe *spoliare*, dépoigner. On appelle *saignée spoliative*, celle qui est pratiquée dans le but seulement de diminuer la masse du sang, par opposition à la saignée dite *dérivative*. Voy. SAIGNÉE.

SPONGIEUX, EUSE. adj. En lat. *spongiosus*, de *spongia*, éponge. On le dit d'un organe, ou de la partie d'un organe dont la structure poreuse ressemble à celle d'une éponge. *Tissu spongieux* ou *celluleux*, se dit du tissu dont sont composées les extrémités des os longs et la presque totalité des os courts. Il est formé par l'entre-croisement d'une foule de lames osseuses dirigées en tous sens, laissant entre elles des cellules d'une étendue variable, qui communiquent toutes ensemble, et qui sont tapissées d'une membrane qui ne paraît être qu'un réseau vasculaire fournissant un suc huileux analogue à la moelle. Voy. OS. — On appelle *tissu spongieux de la verge*, l'une des parties qui composent cet organe. Voy. PÉNIS.

SPONTANÉ, ÉE. adj. En lat. *spontaneus*. Se

dit des maladies qui paraissent n'être causées par aucun agent extérieur, et de tout phénomène physiologique dont la production ne dépend nullement d'une cause externe.

SPORADIQUE. adj. En lat. *sporadicus*, du grec *spéiréin*, disperser. Se dit des maladies qui n'attaquent qu'un petit nombre d'animaux dans un pays, et qu'on ne peut attribuer à des causes générales.

SPORT. s. m. Mot anglais, dont l'équivalent n'existe pas dans notre langue, et dont la signification n'est pas bien précise, car il sert à désigner tout à la fois la chasse, les courses, les combats de boxeurs, etc., tous les exercices enfin qui mettent en jeu la force, l'adresse ou l'agilité, soit des hommes, soit des animaux. *Sport* est un mot fort à la mode aujourd'hui parmi le beau monde.

SPORTSMAN. s. m. Mot anglais qui désigne tout amateur de *sport*. Dans son acception habituelle, il veut dire *chasseur*, amateur de chasse.

SPUMEUX, EUSE. adj. En lat. *spumosus*, de *spuma*, écume. Qui est mêlé d'écume.

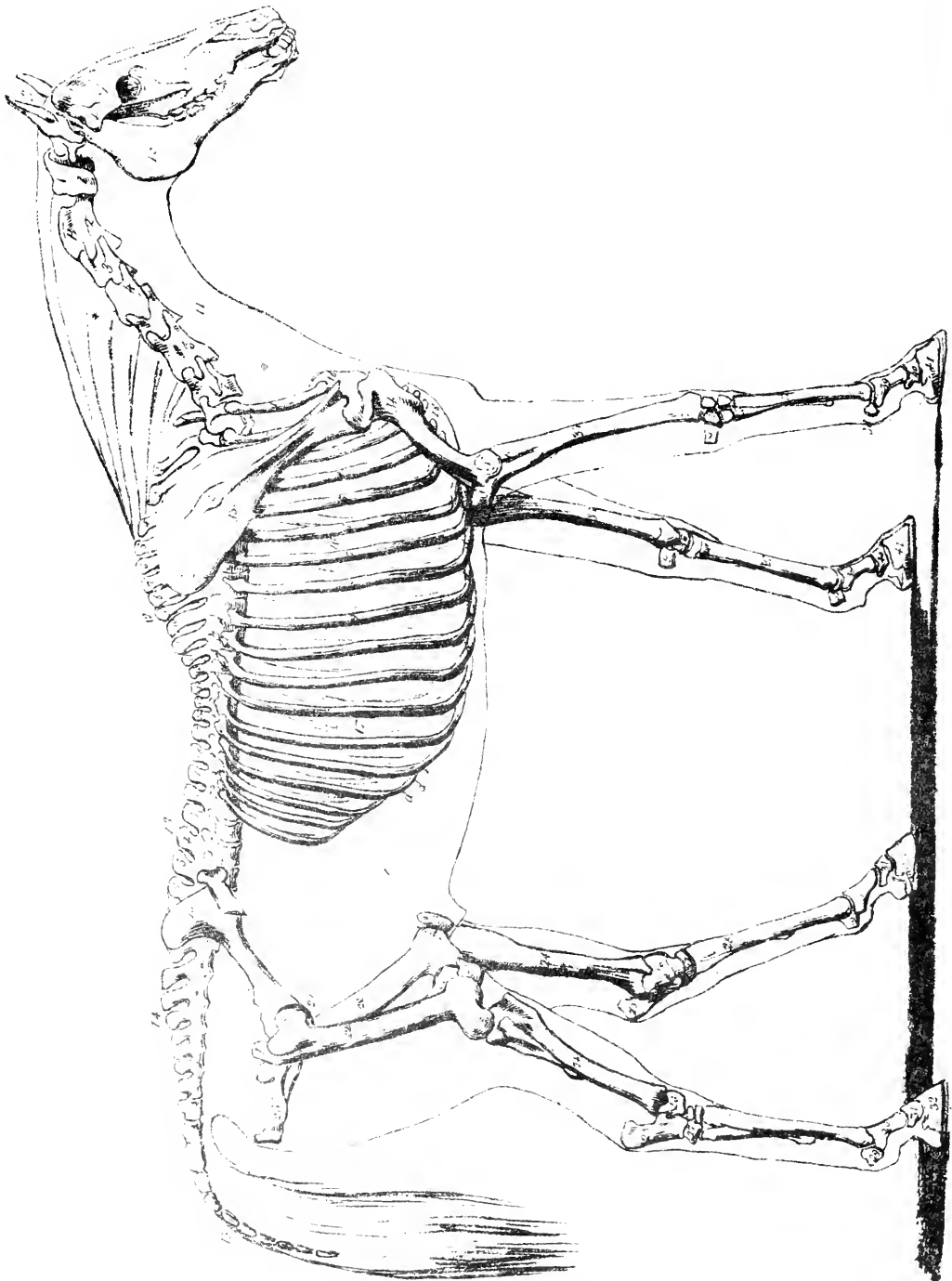
SQUAME. s. f. En lat. *squama*. Synonyme d'écaille. On l'emploie souvent pour désigner les petites lames d'épiderme qui se détachent à la suite de quelques inflammations du tissu cutané.

SQUAMEUX, EUSE. adj. En lat. *squamosus*, de *squama*, écaille. Qui ressemble à une écaille.

SQUAMIFORME. adj. En forme d'écaille.

SQUELETTE. s. m. En lat. *sceletum*, du grec *skélétos*, aride, desséché; c'est-à-dire cadavre desséché, dont il ne reste plus que les os. Charpente osseuse qui sert d'appui à tous les organes, et qui représente tantôt des leviers dont les muscles sont les puissances, tantôt des cavités destinées à loger les organes essentiels à la vie et à les garantir de l'action des corps extérieurs. Il y a deux sortes de *squelettes*, le naturel et l'artificiel. Le *squelette naturel* est la réunion de toutes les parties du système osseux et de quelques autres qui lui sont accessoires dans les fonctions qu'il remplit, comme le système cartilagineux et ligamenteux, les membranes synoviales, etc. Le *squelette artificiel* résulte de la réunion de toutes les parties du système osseux dépoignées de leurs organes accessoires et attachées entre elles par des fils de métal propres à les assujettir dans leur position naturelle.

A^r Ligament cervical.



SQUELETTE DU CHEVAL.

1. Frontal..... } Os du front.
 2. Pariétal..... }
 3. Occipital..... }
 4. Temporal..... }
 5. Os du nez..... }
 6. Lacrymal..... }
 7. Zygomatique, os de la pommette. }
 8. Grands maxillaires..... }
 9. Petits maxillaires..... } Mâchoire immobile.
 10. Mâchoire mobile. }
 a. Cavité orbitaire. }
 b. Fosse temporale. }
 c. Les barres. }
 d. Les ailes du nez. }

- A. Alloïde..... }
 B. Axoïde..... }
 11. Vertèbres du cou..... }
 12. Vertèbres du dos..... } Colonne vertébrale.
 13. Vertèbres des reins..... }
 14. Sacrum, os de la croupe..... }
 15. Coccygiens, os de la queue... }
 16. Sternales, ou vraies côtes. }
 17. Asternales, ou fausses côtes. }
 18. Sternum..... }
 19. Ilion, os des îles..... }
 20. Ischions..... } Os de la croupe.
 21. Pubis..... }
 22. Carilage, prolongement des côtes.
 * Ligament cervical.

TÊTE.

TRONC.

22. Fémur, os de la cuisse (L. Trochanter).
 23. Rotule.
 24. Tibia, os de la jambe.
 25. Calcaneum..... } Os tarsiens ou du jarret.
 26. La poulie..... }
 27. Os irréguliers et aplatis..... }
 28. Grand métatarsien, os du canon (X. Péronés).
 29. Sésamoïdes.
 30. Premier phalangien, os du paturon.
 31. Deuxième phalangien, os de la couronne.
 32. Troisième phalangien, os du pied.
 33. Scapulum, os de l'épaule (e. Acromion).
 34. Humerus, os du bras (f. Epicondyle; — k. Epitrochlée).
 35. Cubitus, os de l'avant-bras (j. Apophyse olécrâne).
 36. Os carpiens ou du genou (g. Os crochu).
 37. Grand métacarpien, os du canon (x. Péronée).
 38. Sésamoïdes.
 39. Premier phalangien, os du paturon.
 40. Deuxième phalangien, os de la couronne.
 41. Troisième phalangien, os du pied.

Postérieurs.

M E M B R E S

Antérieurs.

SQUINANCIE. Voy. **ESQUINANCIE.**

SQUINE. s. m. En latin *smilax china*. Arbuste qui croît dans la Chine, au Japon, à la Jamaïque, et dont on emploie la racine comme médicament. Cette racine, recouverte d'une écorce lisse, d'un rouge brun, est de la grosseur du poing, ligneuse, lourde, noueuse, dense, intérieurement d'une teinte plus foncée que l'écorce, sans odeur et d'une saveur âcre. Son action est faiblement sudorifique. On l'associe souvent avec la salsepareille, le sassafras et le gajac.

SQUIRRIE. s. m. En latin *squirrhus*, *scirrhus*; en grec *skirros*, dérivé de *skiros*, marbre. Tumeur dure produite par un tissu accidentel, ne causant ordinairement que peu de douleur au toucher, et ne changeant pas la couleur de la peau. Lorsque le *squirrhe* est superficiel, la peau n'y adhère pas. Cette tumeur est susceptible de se terminer par résolution, ou de dégénérer en *cancer*. Voy. ce mot. Toutes les parties du corps de l'animal peuvent être affectées de squirrhe, qui néanmoins attaque le plus souvent les mamelles, le cordon testiculaire à la suite de la castration, les glandes lymphatiques, la matrice, l'extrémité inférieure de l'anus, le cœur, le foie, etc. Le squirrhe est quelquefois très-petit au moment où il se développe dans une de ces glandes; il est d'un volume médiocre lorsqu'il survient aux testicules des chevaux entiers: dans ce cas, il prend un caractère douloureux, inégal, et dégénère fréquemment en *cancer*; mais quoique parfois très-volumineux en se déployant sur la presque totalité de l'organe, il est mou, souple, élastique, indolent, et gêne les parties environnantes par son poids et par le tiraillement qu'il y exerce. La marche de cette espèce de tumeur varie beaucoup; elle peut demeurer indolente après son premier développement, et rester ainsi pendant toute la vie. Il arrive aussi qu'après un certain temps d'accroissement suivi d'indolence, elle se développe avec une nouvelle intensité. Il est des squirrhes qui passent promptement à l'état cancéreux, tandis que d'autres n'y tendent que beaucoup plus tard. Indépendamment d'une fausse application de remèdes, de contusions médiocres, frottements ou compressions réitérés, les causes qui occasionnent le squirrhe aux parties blessées sont l'épuisement résultant de fatigues considérables éprouvées par l'animal, la mau-

vaise nourriture, l'inaction absolue et sa résidence dans un terrain marécageux. Le squirrhe ancien est très-grave; et celui qui affecte un organe nécessaire à la vie a bien un autre degré de gravité que celui qui n'attaque qu'une partie ayant de moins importantes fonctions. Lorsque le squirrhe est dans sa première période, une terminaison favorable n'est pas évidemment impossible, et l'on peut entreprendre le traitement local par résolution ou par suppuration, mais il faut dans la partie une forte action vitale. On emploiera d'abord des émollients, des relâchants, auxquels succéderont les résolutifs et les fondants; et si, enfin, des topiques plus actifs, auxquels on aurait eu recours, laissaient à la tumeur sa consistance et son volume, le parti qu'il y aurait à prendre serait d'enlever la tumeur squirrheuse avec l'instrument tranchant, toutes les fois que l'ablation n'offre pas de danger. Si l'on se bornait à l'ouvrir, et qu'un renouvellement d'abcès fût à craindre, il serait à propos d'employer la cautérisation pour obtenir une simple plaie dont la suppuration pourrait compléter le dégorgeement des tissus. Quand le squirrhe est trop ancien, l'ablation est indispensable; mais il n'est pas toujours prudent de la tenter dans la jument, d'autant moins que, même sous l'atteinte de cette maladie, l'animal peut souvent continuer encore longtemps le travail qu'on exige de lui, sans que cela lui soit essentiellement nuisible.

SQUIRRIEUX, EUSE. adj. En latin *squirrhosus*, qui est de la nature du squirrhe.

STABULATION. s. f. Action, manière d'entretenir une étable, et, par extension, régime qui consiste à élever des poulains à l'écurie, au lieu de les envoyer dans les pâturages.

STAGNATION. s. f. En latin *stagnatio*, du verbe *stagnare*, former une espèce d'étang. On le dit, en pathologie, du sang et des autres humeurs qui ne coulent pas, ou qui circulent d'une manière trop lente.

STALLE. Voy. **ÉCURIE.**

STANDART. Voy. **CARROCCIO.**

STAPHYLOME. s. m. En latin *staphyloma*, du grec *staphulé*, grain de raisin. Cette dénomination, employée d'abord pour désigner une tumeur particulière de la cornée, est appliquée aujourd'hui à diverses autres lésions de cette membrane, et même à des affections qui ont leur siège dans d'autres tissus de l'œil. Ainsi l'on appelle *staphylome*, la convexité très-

saillante que présente la cornée distendue par l'humeur aqueuse, sans perte de sa transparence; l'amincissement de la cornée avec adhérences à l'iris et protension de ces membranes par les humeurs de l'œil; la saillie de l'iris ou de la membrane de l'humeur aqueuse à travers une perforation de la cornée; certaines bosselures formées par la sclérotique, etc. On peut par conséquent faire de ces maladies les trois divisions suivantes :

Staphylôme de la cornée. Saillie plus ou moins grande de la cornée transparente, qui, ordinairement amincie, très-rarement épaissie, est devenue, à l'endroit lésé, opaque, inégale, arrondie ou conique. Cette lésion est ordinairement accompagnée de l'inflammation chronique interne du globe oculaire, et le traitement semble devoir être dirigé dans le but antiphlogistique. Cependant d'Arboval avoue qu'aucun des moyens qu'il a mis en usage contre le staphylôme de la cornée ne lui a réussi.

Staphylôme de l'iris, ou de la membrane de l'humeur aqueuse. Dans ce dernier cas, la lésion a été plus particulièrement nommée *kératocèle* (en latin *keratocoele*, du grec *kéras*, *kératos*, la cornée, et *kélê*, hernie; hernie de la cornée transparente). Pour le traitement, Voy. *Fongosités*, à l'article MALADIES DE LA CONJONCTIVE.

Staphylôme de la sclérotique. Saillie irrégulière de quelque point de la sclérotique, amincie et devenue transparente. Cette lésion peut être occasionnée par une contusion, une blessure; être partagée par la choroïde, et être accompagnée du staphylôme de la cornée. Dans ce dernier cas, le danger est le même que pour le staphylôme de la cornée. Si, au contraire, le staphylôme de la sclérotique n'offre pas cette complication, il cède assez facilement sous l'usage des antiphlogistiques et des calmants.

STASE. s. f. En latin *statio*, du grec *stasis*, l'action de s'arrêter. Séjour prolongé, stagnation d'une humeur, et, le plus fréquemment, du sang dans un organe quelconque, à cause de la cessation ou de la lenteur du mouvement de celui-ci.

STATION. s. f. En latin *statio*, du verbe *stare*, s'arrêter. Être debout, sur pied, sans faire de mouvement. État de l'animal debout et au repos. La *station* peut être *libre* ou *forcée*. Elle est *libre* toutes les fois que l'ani-

mal est abandonné à lui-même, et qu'il prend la position qui lui convient le mieux. Il se porte ordinairement sur les quatre membres, mais il ne conserve pas longtemps la même attitude. Tantôt il s'appuie également sur les quatre extrémités, tantôt il fléchit l'une d'elles pour se soulager. Dans certains moments, la masse du corps n'est supportée que par un bipède diagonal; dans d'autres, il approche les membres postérieurs vers le centre de gravité pour reposer ceux antérieurs, qui, dans d'autres cas, agissent d'une manière réciproque. La *station forcée* est celle dans laquelle l'animal se redresse et se porte sur les quatre membres, qui restent fixes; dans ce cas, on dit que le *cheval est placé*. Cette position, que les marchands font prendre ordinairement aux chevaux qu'ils exposent en vente, est très-fatigante, en ce qu'elle demande la contraction de tous les muscles extenseurs, qui contrebalançant alors l'action de leurs antagonistes, maintiennent les articulations dans un état de fixité, et préviennent tout mouvement.

Certains écuyers distinguent une *station d'immobilité* et une *station d'équilibre*. Voy. **LOCOMOTION**.

STATION. s. f. Endroit où se tiennent les voitures publiques pour prendre les voyageurs. *Il n'y a point de voitures à la station.*

STATION D'ÉQUILIBRE. Voy. **STATION**, 1^{er} article.

STATION D'IMMOBILITÉ. Voy. **STATION**, 1^{er} art.

STATION FORCÉE. Voy. **STATION**, 1^{er} art.

STATION LIBRE. Voy. **STATION**, 1^{er} art.

STATUE CURULE. On appelle ainsi les statues qui sont dans des chariots de course tirés par deux ou quatre chevaux, comme il y en avait aux cirques, hippodromes, etc., ou dans des chars, comme on en voit à des arcs de triomphe, sur quelques médailles antiques.

STATUE ÉQUESTRE. Figure de plein relief, taillée ou fondue, qui représente un homme à cheval. On dit aussi *figure équestre*. Si nous n'avions d'autres restes d'antiquités que les monnaies et les pierres précieuses, nous tirerions de celles-ci des preuves suffisantes, non-seulement de l'antique usage de représenter des chevaux de toutes les formes, soit en liberté, soit attelés, tant dans les statues équestres, que dans les stades, dans les pompes des chars de triomphe, que dans l'expression symbolique de ce superbe animal repré-

senté sur un grand nombre de monnaies de la Grande-Grèce et de la Sicile. Les monnaies de Naples, Palerme, Messine, Catane, Syracuse, Gêles, Sélinonte, et celles de Gélon et de Léron représentent des chevaux, des minotaures et autres animaux. L'union du cheval à la figure humaine, beaucoup plus commune que celle du taureau, donna lieu à une quantité de sculptures d'une grande élégance. Les combats des centaures, des Lapithes, des amazones; les frises du temple de Thésée, celles du Parthénon, et tant d'autres monuments, prouvent les profondes études que les sculpteurs de ce genre avaient faites sur ces animaux. Les statues équestres, les chevaux, les chars de bronze, qui étaient en usage chez les anciens, opposaient, par la matière précieuse dont ils étaient formés, un obstacle trop évident à leur conservation, de manière que nous n'avons retrouvé que défigurés et mutilés tant de monuments que la terre avait peut-être reçus intacts dans son sein. Le Parthénon, le monument de Thésée, et quelques autres marbres, nous ont conservé les restes les plus exquis de superbes chevaux en demi-relief, dont le nom des auteurs n'est point douteux, puisqu'il se lie à l'histoire des édifices auxquels ils appartiennent. Il nous reste peu de chevaux de bronze, comparativement au nombre immense de statues équestres et de quadriges, que nous savons avoir embelli les lieux publics de la Grèce et de Rome, de Syracuse, de Tessalonique, etc. Le buste ou la tête seule d'un cheval figure sur les médailles de Jéga, de Carthage, de Coos, de Colofone, de Pharsale, de Minie, etc. Deux chevaux sont le type des médailles de Suessa. Il y avait à Rome diverses statues équestres de bronze désignées par le mot *equus*, auquel on ajoutait le nom de celui qui était représenté dans la statue. *Equus Constantini*, la statue équestre de Constantin, que l'on voyait dans le Forum; et celle de Domitien, placée dans le même lieu, laquelle foulaît aux pieds le Rhin, en mémoire du triomphe des empereurs sur les Germains. On voyait également dans la grande rue une statue équestre de Tiridate, roi des Parthes. Sur les médailles, un cheval qui paît est le type ordinaire d'Alexandrie dans la Troade, de Larissa et de Bottica. Un cheval qui court est le type d'Arpi, de Velia, de Magnésie dans la Thessalie, des Gaulois, de Termesse, de Maronée, de Salapia, etc. Il y a beaucoup d'incer-

titude sur l'époque de la fonte des quatre chevaux de bronze qu'après la prise de Constantinople Marino Zéno I^{er} envoya à la seigneurie de Venise. Un grand nombre d'écrivains veulent que ces quatre chevaux, que l'on voit au-dessus de la porte d'entrée de la basilique de Saint-Marc de Venise, aient été faits par suite d'un vœu du peuple romain (vœu spontané autant que pouvait l'être celui d'un peuple gouverné par un monarque tel que Néron), à l'occasion d'une victoire remportée sur les Parthes, et l'on prétend qu'ils furent attelés au quadriges du Soleil.

Statue équestre de Henri IV, placée sur le môle, au milieu du Pont-Neuf, à Paris. — Voici l'histoire de l'ancienne statue qui avait été érigée dans ce lieu. Nous parlerons ensuite de celle qu'on y voit aujourd'hui. Ferdinand I^{er}, grand-duc de Toscane, fit couler en bronze un cheval colossal, dans le dessein de le faire surmonter par une effigie. Jean de Boulogne fut chargé de ce travail. Ferdinand mourut, et le cheval resta sans cavalier. Cosme II, successeur de ce prince, offrit à Marie de Médicis, femme de Henri IV, régente de France, ou accorda à sa demande ce cheval de bronze, le fit restaurer et monter sur un vaisseau à Livourne. Ce vaisseau traversa la Méditerranée, le détroit de Gibraltar et l'Océan, et vint échouer sur les côtes de Normandie. Le cheval de bronze resta pendant une année au fond de la mer; on l'en retira à grands frais, et, transporté sur un nouveau bâtiment, il arriva, au commencement de mai 1614, au port du Havre. De là, on lui fit remonter la Seine jusqu'à Paris. Le chevalier Pesciolini, chargé d'offrir ce présent au roi et à la reine, leur annonça sa prochaine arrivée. En conséquence, on fit construire un piédestal en marbre, dont le roi, le 2 juin de la même année, posa en grande cérémonie la première pierre. Le piédestal achevé, on y monta le cheval en attendant le cavalier qui devait le monter. De là vint que le peuple, accoutumé à voir ce cheval seul, prit l'habitude, même lorsqu'il fut surmonté par la figure de Henri IV, de nommer l'ensemble du monument, le *Cheval de bronze*. Plusieurs années s'écoulèrent avant l'entier achèvement de cette statue équestre. Le piédestal fut élevé sur les dessins de Civoli. Aux quatre angles, on plaça des figures assez mesquines, qui représentaient des vaincus garrottés, et rappre-

laient que le malheur suit toujours les succès du pouvoir. Les quatre bas-reliefs de ce piédestal représentaient les batailles d'Arques et d'Ivry, l'entrée de Henri IV à Paris, la prise d'Amiens et celle de Montmélián. Les figures du piédestal et les bas-reliefs étaient de Francheville. La figure de Henri IV fut exécutée par Dupré. Il était représenté la tête nue, le corps tout entier couvert d'une armure à la française, tenant d'une main la bride de son cheval, de l'autre le bâton de commandement. Dans une des inscriptions dont le piédestal était chargé, on lisait le nom de Richelieu, qui avait, en 1655, fait terminer cet ouvrage. Ce monument, le premier de ce genre qui ait paru à Paris, était entouré d'une grille, sur le devant de laquelle on avait placé une table de bronze, portant une inscription où se trouvait encore le nom de Richelieu. Elle fut enlevée en 1790. Pendant les divisions qui, en 1788, agitaient la cour et les parlements, la tête de Henri IV fut couronnée de fleurs et de rubans. Dans les premiers jours de la révolution de 1789, on attacha sur l'oreille de cette statue la cocarde nationale. Pendant les journées des 15, 16 et 17 juillet 1790, on plaça devant le piédestal une vaste décoration, représentant un rocher, sur lequel la statue équestre de ce roi semblait élevée; et, pendant les soirées de ces journées, on exécuta des concerts, des chants et des danses. Aucun hommage ne fut rendu aux statues des autres rois. Dans un moment d'alarme et de besoin de métal pour fabriquer des canons, dans un moment où l'armée du roi de Prusse s'avancait sur Paris, et où la mémoire des rois était détestée, en septembre 1792, on renversa dans cette ville toutes les statues des rois, et celle de Henri IV ne fut pas épargnée. Les besoins de la guerre en firent fabriquer des canons. Louis XVIII, en 1817, posa la première pierre de la statue actuelle, dans le piédestal de laquelle on enferma un magnifique exemplaire de la *Henriade*. Ce piédestal est orné de deux bas-reliefs : le sujet de l'un est l'entrée de Henri IV à Paris; l'autre représente ce prince au moment qu'il donne l'ordre à ses soldats de laisser entrer des vivres dans la capitale assiégée et réduite à la famine. Le modèle de la statue est de Lemot, et le métal qui provient de plusieurs statues, entre autres de celles de Napoléon et de Desaix, fut fondu par Piggiani. Sa hauteur totale est de 5 mètres, et

son poids de 50 milliers. La plate-forme et le piédestal sont en marbre blanc. Une inscription latine, gravée sur le piédestal, indique les circonstances et la date de l'érection de ce monument.

Statue équestre de Louis XIII, située au centre de la Place Nationale, place qui, commencée par Henri IV, ne fut achevée que sous le règne de Louis XIII. Richelieu avait contribué à l'élevation de la statue équestre de Henri IV; il en fit ériger une à Louis XIII. L'inauguration de cette statue fut célébrée le 27 septembre 1659, avec pompe et au bruit d'une artillerie nombreuse. Elle était élevée sur un piédestal de marbre blanc, chargé d'inscriptions sur ses quatre faces. Les artistes admiraient la beauté du cheval de bronze, ouvrage de Daniel de Volterre. Ce statuaire mourut trop tôt pour faire la figure de Louis XIII. Biard fils en fut chargé, il s'en acquitta mal; cette figure n'était point en proportion avec le cheval, et paraissait trop grande. Le roi était représenté tenant en main le bâton de commandement. On ne sait à quelle époque et par quel accident ce bâton était échappé de sa main, qui restait élevée et sans appui. Cette statue fut renversée en septembre 1792. On en fit des canons. La statue actuelle, du même roi, fut rétablie en 1829, non plus en bronze, mais en marbre blanc, par Dupaty et Cortot, au milieu de la même place, où elle est cachée par un bouquet d'arbres touffus, entre quatre bassins.

Statue équestre de Louis XIV. Cette ancienne statue en bronze, érigée au centre de la Place Vendôme, avait été exécutée d'après les dessins de François Girardon, et fondue le 1^{er} décembre 1692, par J.-B. Heller, habile fondeur; elle avait 22 pieds de hauteur, et son piédestal 50 pieds. L'ensemble du monument était donc de 52 pieds d'élevation au-dessus du sol. On employa à la statue 70 milliers de métal. Louis XIV était représenté vêtu comme les Grecs de l'antiquité, et la tête affublée de sa volumineuse perruque. Le piédestal, de marbre blanc, était chargé d'ornements et de cartels en bronze, exécutés sur les dessins de Coustou le jeune, et de longues et louangeuses inscriptions. L'inauguration de cette statue eut lieu avec une grande magnificence le 16 août 1699, pendant que Paris était tourmenté par la disette, les impôts excessifs, les maladies, la pénurie des finances, ce qui exci-

tait un mécontentement général. On fit alors contre Louis XIV une singulière épigramme; on plaça sur les épaules de la statue une grande besace. C'était traiter ce roi d'orgueilleux et de mendiant. Le 10 août 1792, cette statue, ainsi que toutes celles des rois, fut abattue, et on en fit des canons. En 1806, on commença à élever à sa place la colonne triomphale, surmontée de la statue de Napoléon, qu'on y voit aujourd'hui.

Statue de Louis XIV, sur la Place des Victoires. Cette statue, qui date de 1822, est l'œuvre de Bosio. Elle remplaça celle du général Desaix, que Napoléon lui avait consacrée en 1806, et que Louis XVIII fit enlever en 1814. Une première statue de Louis XIV s'élevait en ce même lieu en 1685, et on l'abattit en 1792, pour en faire des canons. Cette première statue avait été élevée par le duc de La Feuillade.

Une statue équestre va être élevée à Jeanne d'Arc sur la place du Martroi, à Orléans. Ce sera la première statue de ce genre consacrée à une femme.

STÉATOMÉ. s. m. En lat. *steatoma*, du grec *stéar*, gén. *stéatos*, suif. Tumeur enkystée, indolente, mobile, sans changement de couleur à la peau, qui contient une matière ayant la consistance du suif. Ces sortes de tumeurs se développent fréquemment au poitrail, au bord supérieur de l'encolure, partout où les harnais exercent une pression habituelle. On extirpe ou l'on incise les *stéatomes* et, après, on les cautérise. Voy. Kyste.

STEEPLE-CHASE. Voy. Course.

STERCORAL, LE. adj. En lat. *stercoreus*, de *stercus*, excrément; qui a rapport aux excréments. On dit aussi *stercoraire*. *Pelottes stercorales*, etc.

STÉRILE. adj. En lat. *sterilis*. Qui ne conçoit point, qui n'engendre pas, qui ne produit point, qui ne porte pas de fruit, quoique de nature à en porter. *Jument stérile, femelle stérile*.

STÉRILITÉ. s. f. En lat. *sterilitas*, qualité de ce qui est stérile. État des animaux qui ne se reproduisent point par la conception, qui n'engendrent pas. La *stérilité* est le néant, la fécondité c'est la vie. « La fécondité comme la *stérilité* sont deux phénomènes de la nature vivante, dont les causes sont le plus souvent un mystère. » (Vicq-d'Azir). — Quant à la stérilité de la jument, Voy. MALADIES DES OVAIRES.

STERNAL, LE. adj. En lat. *sternalis*, qui a rapport au *sternum*.

STERNUM. s. m. Mot latin transporté en français, et provenant du grec *stérnon*, qui signifie proprement la partie extérieure de la poitrine. Le *sternum* est un os impair, allongé, spongieux, plat, d'épaisseur inégale, situé à la partie inférieure du thorax, où il est fixé entre les côtes sternales, auxquelles il donne un point d'appui en s'articulant avec leurs cartilages et en suivant une direction oblique de haut en bas et de devant en arrière. Sa face supérieure concourt à former les parois inférieures du thorax. Son extrémité antérieure, plus élevée que la postérieure, se termine par un prolongement que l'on a comparé à la carène d'un vaisseau, et auquel s'implantent différents muscles. L'extrémité postérieure aussi fournit un prolongement nommé, dans l'homme, *cartilage xiphoïde*, et constituant un large appendice planiforme, flexible, terminé par un bord très-mince.

STÉTHOSCOPE. s. m. Du grec *stéthos*, la poitrine, et *skopéin*, considérer, examiner. Instrument dont on se sert pour l'*auscultation*.

STHÉNIE. s. f. En lat. *sthenia*; du grec *sthénos*, force, puissance. Excès de force, exaltation de l'action organique. Voy. IRRITATION.

STRÉNIQUE. adj. En lat. *sthenicus*, qui se trouve dans l'état de sthénie ou de surexcitation.

STIMULANT, TE. s. m. et adj. En lat. *stimulans*, de *stimulus*, aiguillon. On appelle *médicaments stimulants* ou *stimulants diffusibles*, les agents qui, donnés à l'intérieur, excitent rapidement toute l'économie, activent la circulation, incitent le système nerveux, augmentent la chaleur animale; en un mot, qui rendent plus grande la susceptibilité vitale. On classe parmi les stimulants: l'*absinthe*, l'*acétate d'ammoniaque*, l'*ail commun*, l'*ammoniaque liquide*, l'*angélique*, l'*anis*, l'*aristoloche*, l'*année*, le *baume de Fioravanti*, la *camomille romaine*, la *canne aromatique*, la *camelle*, le *cardamome*, le *carvi*, la *casca-rille*, le *cidre*, le *cumin*, le *curcuma*, l'*eau-de-vie*, l'*écorce de Winter*, l'*esprit-de-vin*, l'*éther sulfurique*, le *fenouil*, les *fleurs ammoniacales martiales*, le *galanga*, les *baies de genièvre*, le *gingembre officinal*, l'*huile volatile d'anis*, l'*huile volatile de lavande*, l'*hydro-*

chlorate d'ammoniaque, l'hysope, l'impératoire, l'ivette, la lavande officinale, le lierre terrestre, le macis, la marjolaine, le marrube blanc, la mélisse officinale, la menthe, la millefeuille, la muscade, l'orvale, le persil, le poiré, le poirer, le romarin, la sauge officinale, la serpenteaire de Virginie, le serpolet, le sesqui-carbonate d'ammoniaque, le vin, etc. — Pour l'application de ces médicaments, Voy. leurs articles.

STIMULATION. s. f. En lat. *stimulatio*. Action des *stimulants*.

STIMULUS. s. m. Ce mot latin, qui signifie aiguillon, a été transporté en français dans le langage médical, pour désigner tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale.

STOMACAL. Voy. **STOMACHIQUE.**

STOMACHIQUE, STOMACAL. adj. En lat. *stomachicus*, du grec *stomachos*, estomac; qui appartient à l'estomac, bon pour l'estomac, qui fortifie l'estomac. *Stomachique*, que l'on emploie quelquefois substantivement, se dit des substances qui ont la propriété de fortifier l'estomac, de rendre son action plus énergique. Ces substances appartiennent aux toniques généraux, et spécialement aux amers.

STOMATITE. s. f. En lat. *stomatitis*, du grec *stoma*, bouche, avec la désinence *ite*, qui désigne toute phlegmasie. Inflammation de la bouche. Voy. **APHTHES** et **MALADIES DES MEMBRANES MUQUEUSES.**

STOMATO-PHARYNGITE. s. f. Inflammation simultanée de la bouche, du voile du palais et du pharynx. Voy. **ANGINE.**

STORAX ou **STYRAX.** s. m. En lat. *styrax*. Les Grecs connaissaient cette substance sous le nom de *styrax calamite*, parce qu'on la leur apportait de la Pamphlie et de la Syrie, enfermée dans des tiges ou des feuilles de roseau, pour qu'elle se conservât mieux. Le *storax* est une espèce de baume doué de propriétés diurétiques.

STRADIOTS. Voy. **ESTRADIOTS.**

STRAMOINE COMMUNE. En lat. *datura stramonium*. **POMME ÉPINEUSE, ENDORMIE, HERBE AUX SORCIERS.** Plante annuelle qui croît sur le bord des chemins et dans les lieux incultes. On en emploie les feuilles et les tiges. Ces feuilles grandes, ovales, d'une saveur âcre et amère, répandent une odeur vireuse, nauséabonde, qui, étant concentrée, porte au cerveau. On a trouvé dans la *stra-*

moine un principe particulier nommé *daturine*. La stramoine est stupéfiante; on la donne dans les mêmes circonstances et à la même dose que la *belladone*.

STRANGULATION. s. f. En lat. *strangulatio*, du verbe *strangulare*, étrangler. Suffocation déterminée par une cause quelconque qui intercepte la respiration en comprimant ou en rétrécissant les voies aériennes. Voy. **ASPHYXIE** et **SUFFOCATION.**

STRANGURIE. s. f. En lat. *urinæ stillitidium, stranguria*; du grec *strugæ*, goutte, et *ouron*, urine. Gêne ou difficulté extrême d'uriner; sortie de l'urine goutte à goutte et avec douleur.

STRIES. s. f. pl. Filets de sang qu'on voit quelquefois dans le produit de la suppuration ou de l'exsudation des organes enflammés.

STRONGLE. s. m. Genre de ver. Voy. **VERS.**

STRUCTURE. s. f. En lat. *structura*. Arrangement des parties dont le corps des animaux est composé.

STRYCHNINE. Voy. **NOIX VOMIQUE.**

STUD-BOOK. s. m. Expression anglaise. Le *stud-book* est un registre où se trouve établie la généalogie des chevaux anglais nommés *pur sang*. Il existe, pour les chevaux pur sang, nés ou importés en France, un *stud-book français*, pour l'inscription des étalons et juments de race pure. Ce registre-matricule a été établi, conformément à l'ordonnance du 5 mars 1855, au ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Sont seuls reconnus comme de *race pure* et admis comme tels à l'inscription, les chevaux de pur sang anglais, et les chevaux de pur sang arabes, barbes, tures et persans, dont la généalogie et la qualité de race pure ont été dûment constatées. Le *stud-book français* (1858) contient 1458 inscriptions, savoir : 402 étalons, 214 poulinières et 842 poulains ou pouliches. Tous les deux ans, à dater du 1^{er} janvier 1858, il sera publié un supplément. La Société des courses de Nantes, qui a constitué des prix à disputer sur l'hippodrome, a aussi son *stud-book*.

STUPÉFACTION. Voy. **STUPEUR.**

STUPÉFIANT, TE ou **STUPÉFACTIF, IVE.** adj. En lat. *stupefaciens*, de *stupor*, stupeur, et *facere*, faire. Qui produit la *stupeur*. Les *médicaments stupéfiants* sont de deux sortes : les uns stupéfient le système nerveux sans irriter le canal intestinal (Voy. **NARCOTIQUE**); les

autres agissent sur le même système, mais en irritant les intestins. Les derniers contiennent deux principes, c'est-à-dire le principe stupéfiant, agissant à la manière de l'opium, et le principe âcre irritant; de là leur double action. Ces agents sont susceptibles, à des doses variables, de déterminer des phénomènes toxiques, l'empoisonnement et la mort. Cependant, avec beaucoup de prudence, on peut en faire usage pour remplir certaines indications spéciales, à la place de l'opium, qui d'ailleurs, dans les cas ordinaires, doit être administré de préférence. Les stupéfiants irritants, qu'on appelle aussi *narcotico-âcres*, sont la *belladone*, la *jusquiame*, la *stramoine*, le *tabac*, la *mandragore*, différentes espèces de *ciguë*, l'*aconit napel*. On connaît aussi quelques substances dont l'action stupéfiante est instantanée, et qu'on pourrait rapporter à la première classe, car elles ne produisent aucune irritation sensible; telles sont l'*acide hydrocyanique* ou *acide prussique*, le *laurier-cerise*, le *merisier à grappes* et les *amandes amères*.

STUPEUR. s. f. En lat. *stupor*. **STUPÉFAC-TION.** En lat. *stupefactio*, de *stupor*, stupeur, et de *facere*, faire. Engourdissement des organes des sens et de ceux du mouvement. Voy. **TYPHUS**.

STYLET. s. m. En lat. *stylus*, du grec *stulos*, poinçon. Sonde très-déliée et très-flexible, terminée à l'une de ses extrémités par un petit bouton olivaire. Cet instrument est employé aux mêmes usages que la sonde, qu'on lui préfère. Les différents *stylets* préconisés, tels que les *stylets tricuspides*, pour l'œil droit ou l'œil gauche, le *stylet simple*, pour fixer l'œil, et le *stylet à baleine*, sont peu employés, les opérations dans lesquelles ils peuvent servir étant généralement abandonnées aujourd'hui.

STYPTIQUE. adj. et s. En lat. *stypticus*, du grec *staphéin*, resserrer. Se dit des médicaments astringents employés à l'intérieur. Voy. **ASTRINGENT**.

STYRAX. Voy. **STORAX**.

SUB-INFLAMMATION. s. f. En médecine humaine, cette expression n'a pas un sens bien déterminé; et en hippiatrice, on ne s'en sert presque jamais.

SUBJUGUER UN CHEVAL. Voy. **DOMPTER**.

SUBLIMATION. s. f. Du lat. *sublimis*, élevé. Opération chimique à l'aide de laquelle un

corps solide, volatilisé par le calorique dans un vase clos, arrive contre la paroi supérieure de ce vase, où il repasse à l'état solide et s'y fixe, étant abandonné par son dissolvant. Les vases pour cette opération sont de terre, de grès, ou plus ordinairement de verre, et se nomment *matras à sublimation*. Après y avoir introduit la matière à sublimer, le matras est placé dans un bain de sable, et on le recouvre de sable, jusqu'à la naissance de son col; on place le bain sur un fourneau, et l'on chauffe au degré reconnu nécessaire pour la *sublimation* de la substance.

SUBLIMÉ. adj. et s. Qui est le produit de la *sublimation*.

SUBLIMÉ CORROSIF. Voy. **DEUTO-CHLORURE DE MERCURE**.

SUBSTANCE. s. f. En lat. *substantia*. Matière qui forme les différents corps de la nature et en vertu de laquelle ils possèdent des propriétés différentes. — On dit d'un médicament qu'il est administré en *substance*, quand on le donne dans son état naturel, sans aucune préparation chimique ou pharmaceutique.

SUBSTANCE SALINE. Voy. **SEL**.

SUBSTITUTION DE RATIONS. Voy. **RATION**.

SUC. s. m. En lat. *succus*. Liquide que l'on obtient en exprimant une substance animale ou végétale. — Les anatomistes et les physiologistes désignent quelquefois sous le nom de *sucs* quelques humeurs animales. Voyez plus loin.

SUCCÉDANÉ, ÉE. adj. et s. En lat. *succedaneus*, du verbe *succedere*, succéder, prendre la place. Médicament qu'on substitue à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés.

SUCCÉDANÉS DU QUINQUINA. On a proposé comme tels l'*écorce de saule blanc* et la *salicine*. Voy. **SAULE BLANC** et **SALICINE**.

SUCCUSSION. s. f. En lat. *succussio*, du verbe *succutere*, secouer. L'action de secouer. On le dit d'un mode d'exploration de la poitrine, qui consiste à imprimer des secousses brusques et rapides aux malades, dans l'espoir de provoquer la manifestation d'un bruit de fluctuation du liquide qu'on croit être renfermé dans cette cavité. Chez les animaux, ce genre d'exploration n'a pas encore donné de résultat satisfaisant. On ne peut, au reste, l'essayer que sur les animaux de petite espèce.

SUC GASTRIQUE. Fluide clair, limpide, mélangé avec diverses liqueurs, fourni par l'es-

tomac, et qui, par son action très-énergique et dissolvante, est la principale cause de la *chymification*. Voy. ce mot.

SUC MÉDULLAIRE. Voy. OS.

SUC PANCRÉATIQUE. Voy. PANCRÉAS.

SUCRE. s. m. En lat. *saccharum*; en grec, *sakcharion*. Principe immédiat végétal qui, à l'état de pureté, est inodore, blanc, d'une cassure cristalline, d'une saveur douce et très-sucrée, plus ou moins dur, inaltérable à l'air, soluble facilement dans l'eau et peu soluble dans l'alcool. La dissolution aqueuse peut en être plus ou moins concentrée et aller jusqu'à la forme sirupeuse. Le *sucré* pur n'est guère usité en hippatrique, à cause de son prix trop élevé. On le remplace par le miel ou la mélasse.

SUCRE DE PLOMB. Voy. ACÉTATE DE PLOMB.

SUCRE DE SATURNE. Voy. ACÉTATE DE PLOMB.

SUCS DES PLANTES. Ces *sucs* sont des liquides de nature diverse, qu'on retire par expression de certaines parties des plantes sèches. Ils ont été distingués, par rapport à leur composition, en *acides*, *sucrés*, *gommeux*, *gommo-résineux* ou *laiteux* et *salins*. En général, ils se conservent peu, et il faut les préparer peu de temps avant d'en faire usage.

SUDORIFIQUE. adj. et s. En lat. *sudatorius*, de *sudor*, sueur. DIAPHORÉTIQUE. En lat. *diaphoreticus*. Noms génériques des médicaments qui, tout en agissant comme des stimulants généraux, ont la propriété d'exciter spécialement la peau et de provoquer la sueur, la transpiration ou la diaphorèse. « Nous avons obtenu, disent MM. Delafond et Lassaigne, de bons effets des *sudorifiques*, dans les maladies cutanées anciennes, les eaux aux jambes, la gale, les dartres, et aussi dans les maladies du système lymphatique cutané et sous-cutané, connues sous le nom de farcin. Ils ont aussi paru avantageux pour prévenir les phlegmasies de la plèvre ou du péritoine, après le refroidissement de la peau, avec répercussion de la sueur. » Les substances sudorifiques dont on fait le plus communément usage sont : l'*acétate d'ammoniaque*, la *bardane*, les *eaux minérales sulfureuses*, le *gâiâc*, la *salsepareille*, le *sassafras*, le *soufre*, la *quiné*, le *sureau*, etc.

SUÉE. s. f. Mot employé dans l'art de l'*entraînement*, et qui signifie une transpiration

abondante et forcée, provoquée par un exercice plus ou moins violent, plus ou moins long, le cheval étant chargé de couvertures. Voy. ENTRAÎNEMENT.

SUEUR. s. f. En lat. *sudor*; en grec, *idrôs*. On donne ce nom au produit de la perspiration cutanée lorsqu'il est assez abondant pour couler à la surface de la peau des animaux, pendant les temps très-chauds, lors de vives douleurs, de quelque mouvement contraint, de quelque exercice violent ou forcé, ou dans certaines maladies. Le cheval sue beaucoup plus que le mulet, et celui-ci plus que l'âne, qui ne transpire que dans l'état de maladie. C'est ordinairement sous la selle ou sous les harnais que commence la *sueur* du cheval, et ceux de ces animaux qui y sont sujets au moindre exercice qu'ils font, et même dans le repos et l'inaction, à une température un peu élevée, manifestent par là qu'ils ont trop d'emboupoint et qu'on en retire trop peu de service. Xénophon parle d'un lieu où le palefrenier menait un cheval en sueur, pour se *poudrer*. C'était un endroit où l'on avait amassé du sable fin, ou de la poussière. Cette poussière ou ce sable dans lequel il se roulait, en absorbant la sueur, prévenait les inconvénients d'une transpiration arrêtée; ensuite le cheval étant bien sec, on le lavait dans la mer ou dans l'eau courante. Les Parthes, après la course, promenaient leurs chevaux au soleil jusqu'à ce qu'ils fussent parfaitement secs, et c'est la pratique qu'on suit encore dans l'Orient, en Angleterre et ailleurs. Pour provoquer la sueur chez les animaux, il faut employer les breuvages aromatiques, administrés aussi chauds que possible, une épaisse litière, un local d'une température un peu élevée, et des couvertures de laine, quelquefois renforcées de paille molle, ou de laine cardée. Voy. SUÉE. S'il s'agit, au contraire, de modérer la sueur, le moyen est de retirer les couvertures d'écurie, et d'abaisser un peu la température du local en y introduisant de l'air. Ce procédé ne présente aucun des dangers qui accompagnent les substances médicamenteuses qu'on voudrait employer à l'intérieur pour faire cesser l'excès de transpiration qu'occasionne la sueur.

SUFFOCATION. s. f. En lat. *suffocatio*, étouffement. Perte de respiration ou difficulté extrême de respirer; état d'un animal qui se trouve sur le point de perdre la respiration.

Voy. DYSPNÉE. — Le mot *suffocation* est aussi synonyme d'*asphyxie*.

SUFFUSION. s. f. En lat. *suffusio*, du verbe *suffundere*, répandre dessous. Épanchement de sang dans le tissu de la peau, ou d'une membrane muqueuse. Voy. ЕССНУМОСЯ.

SUIE. s. f. En lat. *fuligo*. Matière noire, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère et empyreumatique, que la fumée dépose en croûtes luisantes sur les parois des conduits des cheminées; elle se compose principalement de charbon, d'huile empyreumatique et d'acide acétique; mais elle contient souvent aussi de l'hydrochlorate d'ammoniaque, et quelques autres sels. Il n'y a pas de notables différences entre celle du charbon de terre et celle du charbon de bois. La *suié*, donnée à l'intérieur à la dose de 64 à 96 grammes, est anthelmintique; on l'administre sous forme de bols ou en breuvage, en la délayant dans une petite quantité d'eau-de-vie, et en l'étendant ensuite dans un véhicule convenable. A l'extérieur, elle est usitée comme remède astringent et absorbant.

SUIF. s. m. En lat. *sebum*. Graisse qu'on retire des animaux ruminants, tels que le bœuf et le mouton. Le *suiif* se rencontre principalement autour des reins; il est plus ferme que l'axonge. Son usage, comme médicament, est borné à l'extérieur. Il est adoucissant, légèrement résolutif. « Associé au vin ou à l'eau-de-vie camphrée, dit Moiroud, il peut être employé avec quelque chance de succès pour favoriser la résolution de certaines tumeurs qui tendent vers la forme chronique, et la cicatrisation de certains ulcères superficiels. » Le suif entre dans plusieurs compositions pharmaceutiques.

SUIGENERIS. Mots latins dont on se sert dans le langage des sciences médicales pour indiquer tout ce qui est d'une nature particulière, toujours identique; comme une maladie, un virus, etc. La rage et le virus rabique sont, par exemple, une maladie, un virus *sui generis*.

SUINTEMENT. s. m. Transpiration, écoulement imperceptible d'un liquide à la surface d'une plaie, d'un ulcère ou par un émonctoire quelconque.

SUIVI. part. On le dit du cheval dont toutes les parties sont dans un juste rapport entre elles, et qui montre de belles formes réunies à de belles proportions. *Suivi, bien suivi*. Un

cheval peut être *sain et bien suivi*, avec des défauts qu'il n'est guère possible de reconnaître à la vue, comme de ruer, de mordre, de faire des écarts, etc.

SUIVRE. v. Se dit, en parlant du pied de derrière, lorsque le cheval est mis au galop. Voy. GALOP.

SUIVRE LA PISTE. Voy. PISTE.

SUIVRE LE POING DE LA BRIDE. Voy. POING.

SUIVRE SA CADENCE. Voy. CADENCE.

SULFATE. s. m. Nom générique des combinaisons résultant de l'acide sulfurique avec une base salifiable. A l'aide de la chaleur et du charbon, on convertit les sulfates en *sulfures*. On appelle *sur-sulfates* ou *bi-sulfates*, ceux dans lesquels il existe un excès d'acide; et *sous-sulfates* ou *sulfates boriques*, ceux dans lesquels la base prédomine.

SULFATE D'ALUMINE ET DE POTASSE, ALUN. Ce sel est blanc, transparent, inodore, d'une saveur d'abord douceâtre et ensuite astringente, légèrement efflorescent, soluble dans 15 parties environ d'eau froide, et dans un peu moins d'une partie d'eau bouillante. Exposé dans un creuset à l'action du feu, il entre en fusion, se boursoufle ensuite, laisse dégager toute son eau de cristallisation, et se transforme en une matière opaque, d'un blanc mat, légère et très-poreuse, qui porte le nom d'*alun calciné*. L'alun, dissous dans l'eau, dans diverses proportions, est très-recommandé contre les ophthalmies externes, ainsi que pour tarir d'anciens flux des cavités nasales, pour arrêter la sécrétion des eaux aux jambes, etc. A l'intérieur, on ne s'en sert que contre les diarrhées chroniques et le pissement de sang. La dose est de 16 à 32 gram. — L'*alun calciné* convient parfaitement pour dessécher et cautériser légèrement quelques ulcérations cutanées. On l'insuffle aussi dans les yeux atteints de taies, ou d'un commencement de *ptérygion*.

SULFATE DE CHAUX ou SÉLÉNITE. Sel composé de chaux et d'acide sulfurique; il forme des montagnes entières, et se trouve plus ou moins abondamment dans les eaux de sources, de rivières, de puits, etc., qu'il rend séléniteuses. Voy. SÉLÉNITEUX.

SULFATE DE CINCHONINE. Voy. CINCHONINE.

SULFATE DE CUIVRE. La médecine vétérinaire.

naire n'emploie que le *deuto-sulfate de cuivre*. Voy. cet article.

SULFATE DE FER. Voy. PROTO-SULFATE DE FER.

SULFATE FERRÉ. Voy. PROTO-SULFATE DE FER.

SULFATE DE MAGNÉSIE, SEL D'EPSOM, D'ANGLETERRE, DE SEDLITZ, D'ÉGRA, CATHARTIQUE AMER. Ce sulfate se présente en petites aiguilles blanches, transparentes, inodores, d'une saveur fraîche et amère. Exposé à l'air, il s'effleurit et tombe en poussière; l'eau froide dissout un tiers de son poids; l'eau bouillante en dissout les deux tiers environ. On le trouve rarement pur dans le commerce; on le mélange au sulfate de soude, qui est moins cher. Le *sel d'Epsom* est, comme ce dernier sulfate, un purgatif minoratif, mais quelquefois infidèle, et qu'il faut donner à la dose de 250 à 500 grammes.

SULFATE DE MORPHINE. Ce sel cristallisé est inaltérable à l'air, soluble dans deux fois son poids d'eau. On le prépare en saturant l'acide sulfurique faible par la morphine, et en faisant concentrer la dissolution. Le *sulfate de morphine* est employé dans les mêmes cas que l'opium, mais à une dose bien moindre, c'est-à-dire de 25 centigrammes à 4 grammes.

SULFATE DE POTASSE, TARTRE VITRIOLÉ, SEL DE DUOBUS, SEL DE GLASER. Ce sulfate est sous forme de cristaux blancs, inaltérables à l'air, d'une saveur amère et un peu désagréable. Il se dissout dans six fois son poids d'eau bouillante. Son action est purgative, mais il purge moins bien que le sulfate de soude. Du reste, on donne ces deux sels à la même dose, c'est-à-dire de 250 à 500 grammes.

SULFATE DE QUININE BI-BASIQUE. Ce sel est sous forme d'aiguilles blanches très-légères et flexibles; efflorescent, d'un goût amer extrêmement prononcé et persistant, il est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude, très-soluble dans l'alcool. Quoique peu usité en hippiatrice, à cause de son prix élevé, Moiroud assure qu'il est aussi économique d'employer le *sulfate de quinine* que les écorces dont on le retire.

SULFATE DE SOUDE, SEL DE GLAUBER. Récentement cristallisé, ce sel est blanc, parfaitement transparent; mais exposé au contact de l'air, il s'effleurit promptement, devient opaque et se couvre d'une poussière blanche. Le *sulfate de soude* a une saveur très-amère.

L'eau tiède, à 55 degrés, le dissout très-bien; l'eau bouillante a un peu moins d'action sur lui, et l'eau froide en a moins encore. Ce sel est très-répandu dans la nature; il existe en solution dans plusieurs eaux minérales; mais la majeure partie de celui qu'on trouve dans le commerce s'obtient en décomposant le chlorure de sodium ou sel marin. On le fabrique en grand et on le vend à bon marché. Il est purgatif, mais pas toujours sûr pour le cheval. On le donne en dissolution dans l'eau pure ou dans l'eau miellée. La dose est de 250 à 500 grammes.

SULFATE DE ZINC, VITRIOL BLANC, COUPEROSE BLANCHE. Ce sulfate est en cristaux blancs, transparents, lorsqu'il n'a point été exposé au contact de l'air; autrement il devient opaque et se couvre d'une poussière blanchâtre, car il est très-efflorescent; sa saveur est âcre et styptique; il est très-soluble dans l'eau. On trouve du *sulfate de zinc* tout formé dans la nature; dans ce cas, il contient un peu de sulfate de fer et de sulfate de cuivre. Il est préférable de se servir de celui qui a été purifié. C'est un astringent puissant qui devient même légèrement caustique en appliquant en poudre ou en gros morceaux sur la peau et les muqueuses apparentes. Dissous dans l'eau, dans des proportions variables, il offre un liquide astringent très-convenable contre les ophthalmies récentes. On en fait également usage contre les eaux aux jambes, lorsqu'elles se trouvent dans la période de sécrétion sereuse et purulente. Le sulfate de zinc, donné intérieurement à la dose de 52 grammes, est un poison.

SULFURE. s. m. On comprend sous ce nom générique tous les composés résultant de la combinaison du soufre avec les corps métalloïdes, ou avec les métaux. Les premiers sont sans aucun intérêt sous le rapport de l'hippiatrique; mais, parmi les seconds, il en est de très-usités; ce sont les suivants.

SULFURE D'ANTIMOINE. Voy. PROTO-SULFURE D'ANTIMOINE.

SULFURE D'ARSENIC. On trouve dans le commerce deux espèces de *sulfure d'arsenic*; l'une y est connue sous le nom d'*orpiment*, l'autre, sous celui de *réalgar*. Ces deux espèces diffèrent entre elles par la proportion de soufre qui entre dans la composition. L'orpiment est formé de deux atomes d'arsenic contre trois atomes de soufre. Le réalgar est con

stitué par parties égales de soufre et d'arsenic. Voy. ORPIMENT ET RÉALGAR.

SULFURE DE CALCIUM. On le forme par la réaction du soufre sur la chaux. Ce sulfure est blanc jaunâtre, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante. Il est employé dans les bronchites chroniques. Dans la médecine de l'homme, on le conseille pour la guérison des maladies du système lymphatique; il pourrait, disent MM. Delafond et Lassaigue, être essayé dans le traitement du farcin et des eaux aux jambes. Il est fondant. Sa dose est de 46, 52 et même 64 grammes.

SULFURE DE FER. On rencontre dans la nature deux sulfures de fer. Celui dont on se sert en médecine est préparé dans les pharmacies. Il est solide, noir, en masses irrégulières ou en poudre, inodore, insipide, insoluble dans l'eau. On lui reconnaît une action tonique. On l'emploie à la même dose que le sulfure de calcium, pour combattre surtout les bronchites chroniques qui ont causé l'amai-grissement. On le conseille aussi dans les maladies cutanées psoriques.

SULFURE DE MERCURE. Il existe deux sulfures de mercure : le proto-sulfure, et le deuto-sulfure.

Proto-sulfure de mercure, sulfure noir de mercure, éthiops minéral. Ce proto-sulfure est sous la forme d'une poudre noire, très-pesante, inodore, insipide et insoluble dans l'eau. Il se volatilise par la chaleur. On le prépare en triturant dans un mortier de fer deux parties de soufre sublimé et lavé avec une partie de mercure, jusqu'à parfaite extinction de ce métal. C'est, à proprement parler, un mélange de deuto-sulfure de mercure et d'un grand excès de soufre. Le proto-sulfure de mercure n'est pas en général d'un fréquent usage en hippiatrice. MM. Delafond et Lassaigue le conseillent dans le farcin chronique et les affections galeuses et dartreuses. Bourgelat l'a employé avec succès dans le farcin, comme fondant.

Deuto-sulfure de mercure, cinabre, vermillon. On le trouve à l'état natif dans plusieurs mines de mercure, soit en Espagne, soit en Hongrie, au Pérou, en Chine et en France. C'est lorsqu'il a été préparé dans les laboratoires qu'il est connu sous le nom de cinabre, et sous celui de vermillon, lorsqu'il est pulvérisé. Composé de 400 parties de mercure et de 46 de soufre, ce deuto-sulfure est

inaltérable à l'air, insipide, insoluble dans les acides. MM. Delafond et Lassaigue assurent qu'on a tort de ne pas l'employer à l'intérieur, et de lui préférer le proto-sulfure; on pourrait le donner dans les anciennes affections galeuses, à la dose de 46 à 52 grammes, en pilules. A l'extérieur, il sert à faire des fumigations pour détruire les épizoaires.

SULFURE DE POTASSIUM, FOIE DE SOUFRE. Ce composé se présente en morceaux solides, d'une couleur rouge de foie, d'une saveur âcre et sulfureuse; exposé au contact de l'air, il en attire l'humidité, répand une odeur forte d'œufs pourris et se décompose peu à peu. Il est très-soluble dans l'eau, mais sa solution se décompose aussi en l'exposant à l'air. Pour lui conserver toutes ses propriétés, on doit le tenir dans des vases bien bouchés. Le foie de soufre est formé d'un mélange de sulfure de potassium et de sulfate de potasse. Cette substance n'est jamais employée à l'intérieur. Pour l'usage externe, on la dissout dans l'eau pour composer des bains; unie à la graisse, aux huiles, on en forme des pommades et des liniments antipsoriques.

SULFURE JAUNE D'ARSENIC. Voy. ORPIMENT.

SULFURE NOIR DE MERCURE. Voy. SULFURE DE MERCURE.

SUPERBE. adj. Épithète que l'on donne à un cheval d'une beauté et d'une fierté remarquables.

SUPERFÉTATION. s. f. En lat. *superfetatio*, de *super*, qui indique excès ou surcroît, et *fetus*, le fœtus, le produit de la conception. Conception nouvelle, c'est-à-dire d'un nouveau fœtus, pendant le cours d'une gestation. Malgré des faits qui semblent prouver la possibilité de ce phénomène physiologique, il est douteux que les choses se passent de manière à ce qu'il s'agisse d'une véritable superfétation. Voy. Fécondation, à l'art. GÉNÉRATION.

SUPERPURGATION. s. f. En lat. *superpurgatio*, de *super*, au delà, et *purgare*, purger. Purgation immodérée ou excessive, produite par des purgatifs trop énergiques, eu égard à la disposition de l'animal. On la reconnaît à des évacuations trop abondantes, trop nombreuses, qui déterminent un grand abatement. Il en résulte fréquemment l'entérite et la gastro-entérite, d'où peut provenir la mort.

Le traitement se rapproche de celui des phlegmasies intestinales, en le variant selon l'intensité des accidents qui se manifestent.

SUPINATION. s. f. En lat. *supinatio*, de *supinus*, couché à la renverse. De *supination*, on a fait *supinateur*, nom générique des muscles qui portent l'avant-bras et la main en dehors, de manière que la face antérieure de celle-ci devienne supérieure. Ce mouvement s'exécute en équitation. Voy. POSITION DE L'HOMME A CHEVAL.

SUPPRESSION. s. f. En lat. *suppressio*. Suspension d'une évacuation habituelle, continue ou périodique, ou d'une affection cutanée dont l'éruption avait déjà commencé.

SUPPRESSION D'URINE, SUPPRESSION DE LA SÉCRÉTION RÉNALE. Non-accomplissement des fonctions dont les reins sont chargés, de manière que rien n'arrive dans la vessie. Il est possible cependant que cette dernière circonstance dépende de l'obstruction des uretères; mais ce cas doit être extrêmement rare, car il supposerait un même état pathologique à l'uretère droit et à l'uretère gauche. La *suppression d'urine*, qui diffère beaucoup de la *rétention*, est en général l'effet d'une phlegmasie des reins. D'une part, l'absence des signes de la rétention, de l'autre, la présence de ceux qui annoncent la *néphrite*, servent à faire reconnaître la suppression d'urine.

SUPPRIMÉ, ÊE. adj. Mot employé au sujet des forces vitales, dans certaines affections. Voy. FORCE.

SUPPURATIF, IVE. adj. et s. En lat. *suppurans*, *suppurativus*, qui facilite la suppuration.

SUPPURATION. s. f. En lat. *suppuratio*. Formation, sécrétion du pus dans l'intérieur ou à la surface des différentes parties du corps. Les inflammations aiguës y aboutissent le plus ordinairement. Un abcès en résulte quand le pus est renfermé dans une poche; d'autres fois, celui-ci est, en quelque sorte, infiltré dans un tissu, ou, enfin, épanché à la surface d'une membrane, d'une plaie. On a vainement tenté jusqu'à présent d'expliquer ce qui se passe dans le travail même de la *suppuration*.

SUPPURATION DE LA FOURCHETTE. Voy. MALADIES DE LA FOURCHETTE.

SUR, URE. adj. On dit d'un cheval qu'il a le pied sûr, la jambe sûre, qu'il est sûr, pour

dire qu'il ne bronche jamais.—Avoir la main sûre, se dit du cavalier. Voy. MAIN.

SURCHARGE. s. f. Surcroît de charge, nouvelle charge. Mettre une surcharge sur une bête de somme.—*Surcharge* se dit aussi, en termes de course, du poids qu'on ajoute à celui déjà fixé pour les concours. Voy. POIDS.

SURCHARGE DE L'ARRIÈRE-MAIN. Voy. ARRIÈRE-MAIN.

SURCHARGE DE L'AVANT-MAIN. Voy. AVANT-MAIN.

SURDENT. s. f. Du lat. *suprà*, dessus, et *dens*, dent. On donne le nom de *surdent* à toute dent surnuméraire. Voy. MALADIES DES DENTS.

SURDITÉ. s. f. En lat. *surditas*. HYPOCOPHOSE. En lat. *hypocophosis*, du grec *upo*, préposition qui indique une diminution, un degré moindre, et *kóphosis*, surdité. COPHOSE. En lat. *kophosis*, du grec *kóphos*, sourd. Ces mots s'emploient pour indiquer l'abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe, qui peut être de naissance ou accidentelle, et dépendre, dans ce dernier cas, de la vieillesse de l'animal. La nature et le siège particulier de cette lésion sont souvent difficiles à reconnaître, à cause de la disposition des parties qui constituent l'oreille. Lorsque la *surdité* est complète, le cheval est insensible à la voix de son maître et au bruit du fouet; ses oreilles sont fixes et immobiles. Le temps ne fait qu'augmenter la surdité quand elle est le résultat des progrès de l'âge ou des suites d'une maladie de l'oreille interne. Ce n'est que dans le cas où elle se trouve liée à une maladie inflammatoire, que sa durée est indéterminée et qu'elle peut finir heureusement. Jusqu'à présent, la surdité a été regardée comme incurable dans les animaux.

SURDUS. s. m. Bande de cuir qui porte sur le dos du cheval de carrosse. Elle sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU. s. m. En lat. *sambucus*. Petit arbre indigène, quelquefois petit arbrisseau, qui croît dans les haies et fleurit en mai. En hippiatrice, on ne fait usage ordinairement que de ses fleurs, qui sont nombreuses, petites, blanches; fraîches, elles répandent une odeur forte et peu agréable; desséchées, elles acquièrent une odeur aromatique. Dans le premier état, elles peuvent provoquer la purgation; dans le second, elles ne sont guère que stimulantes et diaphorétiques, et on les em-

ploie alors dans le début des catarrhes et de quelques autres affections occasionnées par la suppression de la transpiration. Pour cette médication, on les traite en infusion dans l'eau et dans le vin, suivant qu'on veut produire une excitation plus ou moins forte. A l'extérieur, l'infusion de fleurs de *sureau* sert fréquemment à faire des lotions détersives et résolatives. On en compose aussi des bains, des collyres. On y associe quelquefois de l'eau-de-vie, de l'acétate de plomb, du muriate d'ammoniaque, etc.

SURELLE ACIDE. s. f. En lat. *oxalis acetosella*. Vulgairement ALLÉLUJA, PAIN DE COUCOU, etc. Petite plante qui croit dans les bois ombragés et humides, et dont les feuilles ont une saveur analogue à celle de l'oseille. Ces feuilles jouissent des mêmes propriétés que ces dernières et on les emploie dans les mêmes circonstances. La *surelle* acide est cultivée en grand en Suisse et en Souabe, pour en retirer l'oxalate acide de potasse, connu dans le commerce sous le nom de *sel d'oseille*.

SUREXCITATION. s. f. En lat. *suprà-excitatio*, sureroit d'excitation. Augmentation de l'action vitale. Cet état, qui peut être local ou général, est caractérisé par une énergie plus grande, soit de la partie, soit de tous les organes. Pour peu qu'il continue, il menace de donner lieu à l'inflammation. Il se termine quelquefois par une hémorrhagie; mais, le plus souvent, si on ne le combat pas au moyen des antiphlogistiques, il est le prélude d'une maladie aiguë.

SURFAIX. Voy. SELLE.

SURIRRITATION. s. f. En lat. *suprà-irritatio*. Irritation morbide. Voy. IRRITATION.

SURMENER UN CHEVAL. v. C'est faire travailler un cheval (cela peut se dire de toute autre bête de somme) au de là de ses forces, soit en lui faisant faire de trop grandes journées, soit en le poussant trop à la course. On *surmène un cheval* en le soumettant tout à coup à un travail ou à un exercice violent. *Surmener* est synonyme de *outrer*. Voy. EXERCICE.

SUROS. s. m. Tumeur osseuse située à la partie interne du canon, qui n'est nuisible qu'autant qu'elle affecte des parties nécessaires aux mouvements, telles que les articulations, ou qu'elle se trouve sous des tendons ou des muscles dont elle embarrasse ou em-

pêche l'action. Les *suros* près du genou, qui sont les moins communs, et ceux qui surviennent près du boulet, peuvent nuire beaucoup au service de l'animal, en s'étendant insensiblement jusque dans l'articulation même. Cette tumeur a pour causes ordinaires toutes les violences extérieures sur les parties qui viennent d'être désignées, ou à travers les parties molles qui les recouvrent, comme une blessure voisine de l'articulation du genou et du boulet; celles que se fait l'animal en tombant fréquemment; les coups et les heurts que les chevaux se donnent eux-mêmes dans les pâturages contre les troncs d'arbres, contre des souches, ou qu'ils reçoivent par des coups de pied des autres chevaux. C'est peut-être pourquoi les *suros* sont assez communs parmi les jeunes chevaux. Ils se dissipent quelquefois avec l'âge. Il en est d'ailleurs dont on ne saurait démêler la cause quand on ne peut la rapporter à aucune violence. Leur développement est presque toujours précédé d'une douleur locale, quelque légère qu'elle soit. Si cette douleur devient plus sensible, il convient d'employer des cataplasmes de farine de graine de lin bonillie dans une décoction de morelle ou de jusquiame. Du reste, quand la tumeur osseuse est indolente et n'apporte aucune gêne dans le mouvement de la partie, il vaut mieux l'abandonner à elle-même; autrement, il n'y aurait d'autres moyens à prendre que ceux indiqués dans les articles *exostose*, *fusée*, *osselets*.

SURPRENDRE UN CHEVAL. Se servir des aides trop brusquement, sans aucune gradation et par à-coup, ce qui impressionne désagréablement les chevaux, surtout ceux qui sont fins et attentifs. Les mouvements d'un animal ainsi mené ne tardent pas à acquérir toute l'irrégularité de ceux du conducteur.— *Surprendre un cheval*, c'est aussi approcher de lui, quand il est à sa place dans l'écurie, sans lui parler, c'est-à-dire sans faire entendre quelques mots sonores, ce qui expose à recevoir un coup de pied. Voy. APPROCHER UN CHEVAL.

SURPRISE. Voy. SURPRENDRE UN CHEVAL.

SUSCEPTIBILITÉ. s. f. Propriété de recevoir les impressions qui donnent lieu à l'exercice des actions organiques. Ce mot est synonyme de *sensibilité*, en prenant cette dernière expression dans sa signification la plus étendue.

SUSPECT. Voy. CHEVAL SUSPECT.

SUSPENDRE UN CHEVAL. Action de le soutenir plus ou moins, soit pour le ferrer s'il est difficile, soit pour lui faire subir une opération douloureuse, soit enfin lorsqu'il est empêché de se coucher par une longue maladie de quelqu'un de ses membres locomoteurs. A quelque procédé que l'on ait recours, dans le nombre de ceux que l'on a imaginés pour *suspendre un cheval*, il est indispensable d'avoir attention à ne point enlever ni même soulever l'animal. Le sujet à suspendre doit demeurer soutenu seulement dans sa situation ordinaire. Autrement, ou si l'animal fatigué s'abandonnait sur le suspensoir et demeurerait dans cette position, les parois du ventre et les viscères abdominaux se trouveraient comprimés au point d'occasionner, par l'inflammation et l'irritation, des accidens assez graves pour que la mort pût s'ensuivre. Ainsi, lorsqu'on voit un cheval fatigué se laisser aller et rester porté sur le suspensoir, il importe de le dégager tout doucement, de le laisser se coucher, de lui en faciliter même les moyens avec précaution, de l'assujettir ensuite couché s'il ne reste pas tranquille, sauf à le relever et à le suspendre de nouveau dès qu'il indique le besoin d'être debout.

SUSPENSION. s. f. (Pharm.) Tenir en *suspension* dans un liquide, se dit, en termes de pharmacie, des substances qui, par leur nature, ne s'y précipitent pas immédiatement, ou ne s'y précipitent jamais, telles que les huiles, les mucilagineux, etc.

SUSPENSION. s. f. (Path.) Action de *suspendre un cheval*.

SUTURE. s. f. Du lat. *sutura*, couture, dérivé de *suo*, je conds. Opération qui consiste à rapprocher, réunir et maintenir en contact, à l'aide d'une sorte de couture, les bords des parties molles disjointes par solution de continuité; ou encore, à maintenir un appareil de pansement; ou à fermer une ouverture accidentelle afin d'empêcher la sortie de quelque viscère. Différens noms sont donnés aux *sutures*, par rapport aux nombreux procédés d'exécution. Il y a donc : la *suture entrecoupée*, la *suture à bourdonnets*, la *suture du pelletier*, la *suture à points passés*, la *suture à anse*, la *suture enchevillée*, la *suture entortillée*. On a recours à la suture dans les larges plaies saignantes, sans disposition à contrarier le travail organique de la réunion; mais il faut

s'en abstenir dans les plaies envenimées ou accompagnées d'une vive inflammation, et, surtout, dans celles qui doivent nécessairement suppurer.

Suture entrecoupée. Cette suture se pratiquait autrefois, en perceant de dedans en dehors chacune des lèvres de la solution de continuité, et en réunissant ensuite, en forme d'anse, les deux bouts du fil, primitivement ciré, après toutefois avoir opéré le rapprochement des lambeaux séparés; il faut pour cela autant de liens qu'il y a de points de suture. Les chirurgiens modernes ont abrégé l'opération en traversant en même temps avec l'aiguille courbe, dite à suture, les deux lèvres de la plaie.

Suture à bourdonnets. On l'emploie pour fermer les plaies à larges lambeaux, dont l'adhésion n'a lieu qu'après une abondante suppuration, et qui, pour cela, exigent de fréquents pansements. On la fait en traversant séparément chaque lèvre, de dedans en dehors, avec l'aiguille à bourdonnets, en passant dans le chas dont est percée sa pointe, l'extrémité libre d'un ruban étroit que l'on entraîne avec soi en retirant l'instrument par la voie qui lui a servi d'introduction; l'autre extrémité du ruban est arrêtée à la surface de la peau, par le bourdonnet qui le termine; on lie ensuite les deux rubans qui se regardent, par-dessus l'appareil protecteur de la solution de continuité.

Suture en surjet ou du pelletier. Après avoir rapproché les lèvres de la plaie, l'opérateur les perce d'un seul coup de l'aiguille, portant un fil simple, ciré. Il continue la suture en piquant toujours du même côté, de sorte que toutes les anses de fil recouvrent les bords de la solution de continuité.

Suture à points passés. Pour la pratiquer, on réunit les deux lambeaux d'une blessure; on les traverse d'outre en outre, successivement de gauche à droite et de droite à gauche; on fait ensuite avec les deux bouts du fil une anse, que l'on fixe sur l'abdomen. Cette suture, spécialement choisie pour coudre les membranes intestinales divisées, a l'inconvénient de mettre en contact avec elle-même la muqueuse digestive, chez laquelle les phénomènes de réaction adhésive n'ont lieu que d'une manière très-limitée. Jobert de Lamballe a modifié heureusement le procédé de Brandi, que nous venons de décrire, en renversant en de-

dans les bords de la plaie, de manière à opérer la cicatrisation par le péritoine.

Suture à anse de Ledran. On s'en sert également pour les plaies de l'intestin. Elle ne diffère de la suture entrecoupée, qu'en ce qu'on assemble tous les fils, que l'on enroule ensuite, de manière à plisser et rapprocher les membranes intestinales. Ce faisceau, formé par la réunion de tous les fils, est maintenu en dehors de l'abdomen.

Suture enchevillée. On la fait au moyen d'une aiguille enfilée d'un cordonnet ou d'un fil mis en double, afin de former une anse, laquelle doit correspondre à la partie déclive de la solution de continuité. On se munit d'autant de cordonnets doubles qu'il y a de points à établir le long de la plaie, qui doit être rectiligne, pour que cette suture soit praticable; on passe dans les anses une cheville arrondie et douce, et l'on fait sur une cheville semblable, avec les deux *chefs* opposés à l'anse, un nœud. De cette façon, l'une des chevilles reçoit tous les nœuds, tandis que l'autre reçoit toutes les anses. On doit avoir le soin de serrer assez pour que les lèvres de la division se touchent.

Suture entortillée. Elle est très-fréquemment mise en usage en médecine vétérinaire pour arrêter les hémorrhagies veineuses. On ne la peut pratiquer que pour rapprocher les bords d'une division très-étroite. Une fiche en acier, en argent, ou en cuivre, traverse à la fois les deux lèvres, et maintient le lien circulaire que l'on applique pour les presser l'une contre l'autre.

SVELTE. adj. Se dit d'un cheval dont les formes sont gracieuses, délicées et bien proportionnées. Quoique pleins de vigueur et d'énergie, les chevaux fins sont ordinairement sveltes. Le beau cheval de race anglaise ou limousine est *svelte*.

SYMPATHIE. s. f. En lat. *sympathia*, *consensus*; en grec *sumpathéia*, de *sun*, avec, et *pathos*, passion, affection. Mot usité en physiologie et en pathologie. Il se dit du rapport qui existe entre deux ou plusieurs organes éloignés l'un de l'autre, et de la dépendance d'action des organes les uns avec les autres. Lorsqu'une action organique se développe dans une partie différente de celle sur laquelle agit directement la cause morbifique, cette action reçoit le nom de *sympathie*. Parmi les sympathies, les unes ont lieu de proche en proche,

et les autres, n'ayant pas de marche successive apparente, se manifestent à une distance plus ou moins grande de l'organe primitivement affecté. Leur accomplissement dépendant de plusieurs conditions, et rarement d'une seule, s'effectue par des actions organiques intermédiaires que l'observateur ignore. Les sympathies ne peuvent exister entre des organes qui n'entretiennent entre eux aucune relation. Un organe sympathiquement affecté par un organe malade est malade lui-même. Les phénomènes sympathiques ont tantôt plus, tantôt moins d'intensité que les phénomènes idiopathiques. La thérapeutique est fondée en partie sur l'étude des sympathies.

SYMPATHIQUE. adj. En lat. *sympathicus* (même étym.). Qui a rapport aux sympathies, qui dérive d'une sympathie. Les maladies *sympathiques* rendent plus dangereuses les maladies idiopathiques, quelquefois même elles seules en font le danger. Quand deux organes sont malades en même temps, il faut, le plus souvent, les traiter tous deux.

SYMPTOMATIQUE. adj. En lat. *sympomaticus*, qui est relatif aux symptômes, qui est basé sur les symptômes ou qui constitue un symptôme.

SYMPTOMATOLOGIE. s. f. En lat. *symptomatologia*, du grec *sumptōma*, symptôme, et *logos*, discours, traité. Partie de la pathologie qui traite des phénomènes morbides appelés *symptômes*.

SYMPTOME. s. m. En lat. *symptoma*; en grec *sumptōma*, de *sun*, avec, et *piptō*, je tombe; ce qui signifie proprement un *accident concomitant*. On appelle *symptômes*, les divers phénomènes qui surviennent dans une maladie, les changements ou altérations de quelques parties du corps ou de quelques-unes de ses fonctions, produits par une cause morbifique, et perceptibles aux sens. Un seul symptôme n'est jamais suffisant pour caractériser complètement une maladie; plusieurs, même, sont souvent encore équivoques. Ce sont les symptômes que l'on observe dans le lieu même qu'occupe l'organe malade, c'est-à-dire les *symptômes locaux*, qui ont le plus d'importance et qui fournissent le plus de lumières. Il n'est pas toujours facile de les distinguer des *symptômes secondaires* ou *généraux*. Cette distinction exige toute la sagacité de l'hippocrate, la lecture de bonnes monographies, et surtout l'habitude de voir beaucoup d'animaux

malades. Ce n'est qu'en attaquant la source de la lésion que l'on peut faire disparaître les symptômes qui en émanent.

SYNARTHROSE. Voy. ARTICULATION.

SYNCOPE. s. f. En lat. *syncope*; en grec *synkopé*. LIPOTHYME. En lat. *lipothymia*. PAMOISON. Ces mots signifient perte subite du sentiment et du mouvement, avec diminution ou suspension des battements du cœur et de la respiration. On peut presque toujours rapporter ce phénomène, lorsqu'il se renouvelle fréquemment, à des lésions du cœur et des gros vaisseaux, lesquelles font obstacle au cours du sang. La *syncope* est fort rare chez les animaux. On ne l'a vue dans le cheval qu'à la suite de la privation d'aliments trop longtemps prolongée, et chez de jeunes sujets après de longues fatigues ou pendant des marches forcées; autrement elle ne résulte que de la perte d'une plus ou moins grande quantité de sang dans une seule ou dans plusieurs saignées successives, ce qu'on peut prévenir en n'ouvrant la veine qu'après avoir placé le cheval au grand air, ayant soin d'ailleurs de faire boire un peu l'animal après qu'il a été saigné, et de prendre la précaution de lui laisser une certaine liberté de mouvement, tout en l'attachant convenablement. Si la défaillance a lieu d'une manière imprévue, à la suite de la fatigue ou de l' inanition, le repos dans le premier cas, quelque peu d'aliments bien ménagés ou une boisson excitante dans le second, seraient d'un meilleur effet; mais si la syncope plus ou moins complète se continue quelques instants, on doit recourir à des substances exhalant des vapeurs irritantes, que l'on place près du nez, à quelques gouttes d'eau-de-vie camphrée, de vinaigre ou d'ammoniaque, mises dans les narines et dans la bouche. Des frictions sur les membres, des piqures à la peau, sont encore convenables. Ce qui est très-important, c'est de ne pas confondre la syncope avec l'*apoplexie* ni avec l'*asphyxie*; il y aurait danger de la vie dans la première méprise, et insuffisance de moyens dans la seconde.

SYNDROME. s. m. Du grec *sundromé*, concours. Série de symptômes appartenant à un état morbide.

SYNÉCHIE. s. f. En latin *synœchia*; du grec *sun*, avec, et *échéin*, être. Adhérence de l'iris avec la cornée transparente. Cette lésion s'observe le plus souvent à la suite d'une in-

flammation de la cornée ou de l'iris, et on la reconnaît à l'obliquité du plan de cette dernière membrane. La *synéchie* est incurable.

SYNONYMES DE L'ANE. Voy. ANE.

SYNONYMES DU CHEVAL. Voy. ce titre à l'article CHEVAL.

SYNOQUE. s. f. et adj. En latin *synocha*, du grec *synœchês*, continu. Fièvre angéioténique ou inflammatoire. D'Arboval pense que la fièvre inflammatoire n'est autre chose qu'une irritation primitive ou sympathique d'une ou plusieurs parties de l'organisme. Il paraît certain, dit-il, que l'irritation du cœur a lieu dans la fièvre inflammatoire, quel que soit l'organe irrité primitivement, et que l'irritation gastrique, celle de l'encéphale ou d'autres organes, peuvent s'y joindre. D'après cette manière de voir, ajoute-t-il, la *synoque* n'est plus qu'une inflammation plus ou moins étendue d'une ou de plusieurs parties quelconques, toujours vivement ressentie par le cœur; toutes les causes en sont stimulantes et de nature à accélérer le mouvement circulatoire. Les différentes affections, que l'on comprend sous le nom générique de synoque, offrent un groupe de symptômes généraux, qui sont ordinairement l'élévation de la température du corps, la rougeur de la conjonctive et de la membrane pituitaire, le pouls fort développé, etc. Le traitement doit être toujours débilitant, et se composer, par conséquent, de saignées répétées, de la diète sévère, de boissons tempérantes, légèrement nitrées ou acidulées, de lavements émoullissants, de bains de même nature. L'affection dont il s'agit peut régner enzootiquement ou épizootiquement; mais le traitement doit rester le même dans tous les cas.

SYNOVIAL, LE. adj. En latin *synovialis*, qui a rapport à la synovie.

SYNOVIE. s. f. En latin *synovia*, *axungia articularum*, *unguen articulare*. Humeur filante, visqueuse, exhalée par les membranes synoviales et destinée à lubrifier les articulations.

SYNOVITE. s. f. Inflammation à laquelle un travail continu expose ordinairement les membranes appelées synoviales qui tapissent les articulations et enveloppent les tendons dans les coulisses où ils passent. Cette maladie, toujours grave, et qui atteint le plus fréquemment le jarret, la rotule, le boulet, le second phalangien, le genou et l'épaule, a souvent

pour causes les violences extérieures, coups, heurts et chutes; les distensions forcées, les travaux pénibles, les plaies pénétrantes et l'action d'un froid humide. Il est un grand nombre de cas où le diagnostic de la *synovite* est difficile à établir, parce que la claudication qui s'ensuit peut dépendre de beaucoup de causes souvent obscures. Il est arrivé très-souvent qu'on a pris des synovites pour des douleurs rhumatismales. Il y a deux variétés de synovite : l'une affecte les synoviales articulaires, l'autre les synoviales tendineuses. La plus fréquente parmi ces dernières est celle des bourses séreuses du boulet. Les membranes synoviales sont aussi, mais plus rarement, sympathiquement malades, avec les grandes séreuses splachniques. Quelle que soit, d'ailleurs, la cause qui détermine ces affections, elles occasionnent, à l'état aigu ou sur-aigu, des douleurs extrêmement vives, accompagnées d'une fièvre de réaction très-nerveuse, et réclamant un traitement antiphlogistique énergique, auquel on joint, dans certains cas, les calmants.

SYNTHÈSE. s. f. En latin *synthesis*, du grec *sun*, avec, et *tihémi*, je pose, c'est-à-dire *composition*. En chirurgie, on donne le nom générique de *synthèse* aux opérations ayant pour but de réunir les parties divisées et de les maintenir réunies, ou de rapprocher celles qui sont éloignées. On divise la *synthèse* en *synthèse de continuité*, et en *synthèse de contiguité* : la première a pour objet la réunion des parties par continuité de tissu, comme dans les plaies ; la seconde tend au rapprochement des parties qui ne doivent point adhérer ensemble, comme dans les luxations et les hernies.

SYPHILIS. s. f. Mot latin qu'on a introduit en français. Maladie multiforme qu'on observe chez l'homme et qu'on a cru pouvoir se transmettre aux animaux. D'Arboval n'est point de cette opinion ; il voit des maladies d'une nature diverse de la *syphilis*, dans les cas cités comme preuve de cette transmission.

SYSTÈME. s. m. En latin *systema*, composé du grec *sun*, avec, ensemble, et *istémi*, je place. Assemblage de propositions, de principes vrais ou faux, mis en ordre et enchaînés ensemble, de manière à en tirer des conséquences et à s'en servir pour établir une opinion, une doctrine, etc. — En anatomie, le

mot *système* signifie un ensemble de parties qui ont certains caractères communs et remplissent les mêmes fonctions ou des fonctions analogues entre elles. Voy. les six articles ci-après.

SYSTÈME CAPILLAIRE. Voy. CAPILLAIRE.

SYSTÈME GLANDULAIRE. Ensemble des parties solides du corps animal qu'on nomme *glandes*. Les glandes sont des organes destinés à la sécrétion de certaines liqueurs, et dont le caractère distinctif est d'être pourvus d'un ou de plusieurs canaux excréteurs chargés de charrier le fluide sécrété et de le déposer, presque toujours, dans un réservoir particulier, soit pour servir à des usages ultérieurs, soit pour être rejeté au dehors. Les organes glandulaires sont peu nombreux ; ils ne comprennent que le *foie*, le *pancréas*, les *reins*, les *testicules*, les *ovaires*, les *mamelles*, les *glandes lacrymales* et *salivaires*. Parmi ces solides, il en est quelques-uns, tels que le *pancréas*, les *mamelles*, les *glandes salivaires* et *lacrymales*, qui sont composés de petits grains arrondis, groupés, assemblés en lobes qui se divisent eux-mêmes en lobules bien plus petits ; tandis que d'autres, comme les *reins*, les *testicules* et les *ovaires*, sont formés d'une substance parenchymateuse contenue dans une capsule membraneuse. Les granulations des premiers ne sont pas encore connues dans leur structure anatomique.

SYSTÈME MUQUEUX. Les diverses expansions membraneuses comprises dans ce système sont plus ou moins étendues, tapissent certains organes intérieurs, et communiquent à l'extérieur avec la peau. Quelques anatomistes les considèrent comme une continuité du derme. On a fait du *système muqueux* deux divisions principales, qui sont celle de la *membrane gastro-pulmonaire*, et celle de la *muqueuse génito-urinaire*. La première s'étend sur les voies digestives, pulmonaires, olfactives, lacrymales et auditives ; la seconde est commune aux organes génitaux et urinaires. Le tissu muqueux résulte de la superposition de deux couches, l'une appelée *chorion* ou *derme muqueux*, et l'autre *épiderme* ou *épithélium*. Le *chorion* se présente sous l'apparence d'une substance molle, spongieuse, d'une couleur variable du rouge vif au blanc rosé ou grisâtre, et, dans quelques endroits, d'une épaisseur et d'une densité remarquables. L'*épiderme*, identique à l'*épiderme* de

la peau, n'est pas sensible dans toute l'étendue du système muqueux. Sur quelques points, ce feuillet épidermique a beaucoup d'épaisseur, comme par exemple à la bouche. La structure du système muqueux offre, en outre, des *papilles*, des *villosités*, et des *follicules*. Les papilles sont de petites éminences plus ou moins saillantes, douées d'une sorte d'érection, et qu'on regarde en général comme étant formées par l'association des capillaires sanguins et des dernières ramifications nerveuses. Elles sont le siège des impressions sensoriales particulières aux parties du système muqueux où elles existent; mais on ne peut en reconnaître l'existence que dans quelques endroits de ce système, comme à la face supérieure de la langue. Les villosités constituent de petits prolongements myrtiliformes plus ou moins multipliés, dont la ténuité est celle d'un cheveu très-fin; on les rencontre seulement dans la muqueuse gastro-intestinale; elles paraissent composées de capillaires sanguins et lymphatiques anastomosés, terminés par des pores microscopiques. Les follicules ou *cryptes* ont la forme de petites ampoules ou vésicules ayant une ouverture extérieure, destinée à livrer passage au fluide déposé dans la cavité. Les follicules se remarquent dans toutes les parties du système muqueux; ils se trouvent logés dans son épaisseur, tantôt solitaires et isolés, tantôt rapprochés et agglomérés, et sécrètent un fluide onctueux qui lubrifie la surface libre des membranes muqueuses exposées au contact des substances étrangères. En séjournant dans la cavité folliculaire, ce fluide acquiert des qualités qu'il n'avait pas auparavant. La surface adhérente des membranes muqueuses tient, par du tissu cellulaire, aux organes qu'elle concourt à former. La muqueuse de l'œsophage, de l'estomac, des intestins, de la matrice, etc., se trouve placée sur une couche musculuse d'une épaisseur variable. Le système muqueux remplit deux fonctions très-importantes : l'*absorption* et la *sécrétion*. C'est principalement par les villosités que la première de ces fonctions s'opère. La sécrétion est de deux sortes : *perspiratoire*, versant dans la cavité un fluide séreux; *folliculaire* ou *crypteuse*, fournissant le mucus dont est pourvue la surface libre des muqueuses.

SYSTÈME NERVEUX. On comprend sous

cette dénomination l'ensemble de tous les nerfs et centres nerveux avec lesquels ils communiquent. Quoique ces parties soient différentes entre elles, elles ont un élément commun, qui est la *substance nerveuse*. Le *système nerveux* peut être comparé à un vaste réseau répandu partout, et dont les filets s'étendent de la périphérie du corps à des masses ou parties centrales contenues dans la cavité du crâne et dans le canal vertébral. Bichat a divisé le système nerveux en *système nerveux de la vie animale*, et *système nerveux de la vie organique*. La première division embrasse le cerveau, la moelle épinière et les nerfs qui en partent; la seconde comprend l'ensemble des nerfs ganglionnaires ou considérés comme prenant leur origine dans les ganglions. La substance nerveuse qui compose toutes ces parties se distingue en substance *blanche* ou *médullaire*, et en substance *grise*, *centrée* ou *corticale*. Dans le développement des appareils organiques, le système nerveux est un des plus précoces. Les parties qui le constituent paraissent se former dans l'ordre de succession suivant : les nerfs et les ganglions se montrent les premiers, vient ensuite la moelle épinière, enfin le cervelet et les diverses parties du cerveau. Agent des opérations de l'instinct, siège des sensations, tant externes qu'internes, et des mouvements volontaires et involontaires, le système nerveux préside à tous les actes de la vie. Son influence se nomme *innervation* (en lat. *innervatio*, de *in*, dans, et *nervus*, nerf). L'*innervation* est tantôt l'ensemble des actions nerveuses, l'influence qu'exerce le système nerveux comme agent spécial des sensations, des mouvements et des expressions volontaires, et encore comme présidant aux fonctions dites organiques; tantôt on restreint le sens du mot *innervation*, et on le dit de l'influence que le système nerveux exerce sur les fonctions organiques, abstraction faite de la sensibilité et des mouvements volontaires. Dans cette dernière acception, l'*innervation* est la condition première de la vie, et ce qui fait produire à toute matière organisée les phénomènes vitaux. Mais en quoi consiste-t-elle? quelle est l'essence de cette première condition de la vie? et quelle en est la source? Ces questions ne seront probablement jamais résolues. Nous laisserons de côté les différentes opinions sur ces matières, opinions qui n'ont pas encore

acquis toute la certitude scientifique. Voy. CERVEAU ET NERF.

SYSTÈME SÉREUX. Ce système existe partout où doit s'effectuer un mouvement. Il se présente sous la forme de membranes fines, blanches, extensibles, douées de la double faculté d'absorber et d'exhaler, et composées d'un tissu cellulaire dense, peu sensible. Elles forment, en général, des vessies, sacs ou bourses fermés de toutes parts, et présentent deux faces, une adhérente par du tissu cellulaire aux parties avec lesquelles elle est en contact; l'autre libre, lisse, luisante, toujours humide, laissant apercevoir, à l'aide du microscope, de petits prolongements vilieux et exhalant des fluides complètement isolés. Les membranes séreuses se distinguent en *splanchniques* et en *synoviales*.

Séreuses splanchniques. Propres aux viscéres, mais différentes entre elles par leur étendue et leur épaisseur, ces membranes présentent toujours deux portions: l'une enveloppe l'organe, excepté sur les points autour desquels elle se réfléchit pour se porter ailleurs; l'autre, qui est une continuation de la première, s'étend sur les parois de la cavité. Ces membranes sont humectées par de la sérosité qu'elles déposent et résorbent continuellement, et qui sert à faciliter le glissement des organes les uns contre les autres. Voy. SÉBOSITÉ. Elles contiennent une immense quantité de vaisseaux blancs ou séreux, qui deviennent apparents par l'injection, la congestion et l'inflammation. Les séreuses splanchniques remplissent des fonctions entièrement liées avec les autres phénomènes organiques; leur rôle est important dans les maladies.

Séreuses synoviales. Elles présentent aussi des sacs clos, mais moins grands que ceux des séreuses splanchniques, et, au lieu de la sérosité, elles sécrètent la *synovie*. Voy. ce mot. On les rencontre entre les parties qui frottent

les unes contre les autres, et dont elles facilitent les mouvements. Elles se divisent en *articulaires* et en *tendineuses*. Les premières constituent la capsule séreuse des articulations mobiles, se replient et s'unissent intimement avec les cartilages de ces articulations. Leur surface externe a des connexités plus ou moins étroites avec les parties voisines; la surface interne est lisse, lubrifiée par la synovie, et garnie de villosités. Ces membranes synoviales articulaires portent à leur extérieur, ou dans leur épaisseur même, des pelotons graisseux, qu'on a improprement nommés *glandes synoviales*. Les synoviales tendineuses, de même nature que les précédentes, sont annexées aux tendons qui frottent contre les parois voisines. En général, elles sont en rapport avec des os ou des anneaux fibreux, et on les trouve très-communément autour des articulations.

SYSTÈME TÉGUMENTAIRE. Le système tégumentaire se compose de la *peau* et de la *corne*. Voy. ces deux articles.

SYSTÈME VASCULAIRE. Assemblage de canaux nombreux, flexibles, extensibles, élastiques, que l'on nomme *vaisseaux*. Les vaisseaux se distinguent en *artères*, *veines*, *lymphatiques* et *capillaires*. Voy. ces mots. Ils sont préposés au transport des liquides, et forment l'appareil circulatoire dont le cœur est l'organe central. Si l'on en excepte les cartilages, toutes les parties du corps sont pourvues de ces canaux, dont le nombre et la disposition varient à l'infini.

SYSTOLE. s. f. En lat. *systole*; en grec *sustolè*, de *sustellèin*, resserrer, contracter. La *systole* est le mouvement de resserrement ou de contraction du cœur et des artères, pour donner l'impulsion au sang et déterminer sa progression: c'est le mouvement opposé à la *diastole*. Voy. CIRCULATION.

T

TABAC. Voy. NICOTIANE.

TABLE DENTAIRE. Voy. DENT.

TABLEAU. s. m. Mot que les écuyers emploient fréquemment pour désigner l'aspect, l'ensemble extérieur de toutes les parties d'un cheval. *Je suis satisfait du tableau que ce cheval présente au premier coup d'œil.*

TABOURET D' QUITATION. s. m. Espèce de fauteuil ou de siège quelconque, auquel on donne les différents mouvements que l'on fait exécuter à un cheval de main.

TACHE. s. f. En lat. *macula*. Altération dans la couleur naturelle des diverses parties de l'extérieur du corps, qui offrent dans cette

altération un symptôme des maladies dont elles sont affectées. Voy. ALBUGO, TAIE, LEUCOME, CATARACTE, ECHYMOSE.

TACHE DE LADRE. Voy. ROUZ.

TACT. Voy. TOCCHER.

TACT AU TACT. En équitation, ces mots s'emploient dans la phrase suivante : *du tact au tact*, ce qui signifie l'action du cavalier sur le cheval, lorsque celui-ci exécute quelque mouvement sans y être préparé, aussitôt que le cavalier lui transmet sa volonté par les aides.

TENIA. Voy. VERS.

TAIE. s. f. Pellicule ou tache opaque sur la cornée lucide, empêchant l'animal qui en est affecté d'apercevoir les objets. Les *taies* sont la suite d'une inflammation ou d'une solution de continuité de la cornée. Voy. ALBUGO et LEUCOMA.

TAILLE. s. f. Opération de chirurgie. Voy. CYSTOTOMIE.

TAILLE. s. f. Se dit des chevaux, en parlant de la hauteur de leur corps. Indépendamment des formes et des qualités qui le rendent propre au service auquel il est destiné, le cheval doit avoir une *taille* en rapport avec ce service. On rencontre une grande variété dans la taille des chevaux. Les plus petits sont de la grosseur d'un daim ou d'un gros chien ; les plus grands ont la taille des chameaux. Voy. à l'art. CHEVAL, *Espèce cheval*. Les chevaux naturellement réservés à la selle sont peu estimés, s'ils sont ignobles et sans qualités. Les plus grands ne sont pas pour cela d'un meilleur service ; ils sont ordinairement maladroits et plus gros mangeurs. Voy. CAVALERIE, SIGNALLEMENT et RACE. On tient généralement peu compte de la longueur d'un cheval ; il faut cependant qu'elle soit en harmonie avec les autres dimensions, et que la courbure du dos puisse être remplie par la selle. La jument est ordinairement plus longue que le cheval. — Un ancien proverbe dit : *la taille d'un cheval est dans le coffre à acoine*. — La taille des chevaux se mesure perpendiculairement de la pointe du garrot jusqu'à terre, à l'aide d'une potence ou d'une chaîne.

se TAILLER. Voy. se COUPER.

TAJAR. Voy. CHEVAUX CÉLÈRES.

TALON. s. m. (Man.) On entend par *talon*, l'éperon qui se trouve au talon du cavalier. Le talon est une des principales aides pour manier le cheval à volonté. Il doit être tenu un peu

plus bas que la pointe du pied, et le pied ne doit être chaussé dans l'étrier que jusqu'à la naissance des doigts. *Cheval qui entend les talons, qui connaît les talons, qui obéit, qui répond aux talons*. — *Cheval qui est bien dans les talons*, c'est-à-dire docile, sensible à l'éperon.

Donner à propos les aides du talon ; c'est soutenir du talon.

Donner du talon. Appuyer le talon avec force.

Mettre dans les talons. Voy. MAIN.

Pincer des deux talons ; appuyer deux coups d'éperon.

Porter un cheval d'un talon sur l'autre. Lui faire fuir tantôt l'éperon droit, tantôt l'éperon gauche dans un même manège.

Promener un cheval dans la main et dans les talons ; le gouverner avec la bride et l'éperon.

Serrer les talons ; appuyer les deux talons en même temps.

Talon de dedans, talon de dehors. On le dit suivant le côté où le cheval manie ; s'il manie le long d'une muraille, le talon du côté de la muraille est le *talon de dehors* ; l'autre est le *talon de dedans*. Dans les voltes, quand le cheval manie à droite, le talon droit est le *talon de dedans*, et le talon gauche celui de *dehors*. Le contraire a lieu quand le cheval manie à gauche.

TALON DE DEDANS. Voy. TALON.

TALON DE DEHORS. Voy. TALON.

TALON DU CAVALIER. Voy. TALON.

TALON DU CHEVAL. Voy. PIED, 4^{er} et 2^e art.

TALON DU MORS. Voy. MORS.

TALONS BAS. Voy. PIED, 2^e art.

TALONS FAIBLES. Voy. PIED, 2^e art.

TALONS FLEXIBLES. Voy. PIED, 2^e art.

TALONS TROP HAUTS. Voy. PIED, 2^e art.

TALPA. Voy. MAL DE TAUPE.

TAMARIN. s. m. Pulpe qu'on retire des fruits d'un arbre appelé tamarinier (en lat. *tamarindus indica*), qui croit aux Indes Orientales, en Égypte, et qui a été transporté dans presque toutes les contrées de l'Amérique méridionale. Cette pulpe, dont la vertu est purgative, est d'un prix élevé, et il en faudrait une quantité considérable pour purger le cheval.

TAMPONNEMENT. s. m. Action d'introduire dans une cavité naturelle ou accidentelle de la charpie ou de l'étoupe disposée en bourdonnet

ou en tampon pour faire cesser l'écoulement de certains liquides, et notamment du sang. On préfère aujourd'hui la ligature des vaisseaux ou la cautérisation de leurs orifices, quand on le peut, parce que la présence dans les plaies des matières servant au *tamponnement* détermine une vive irritation des tissus divisés et une grande douleur, sans que l'hémorrhagie soit totalement arrêtée.

TAN. Voy. CHÈNE.

TANAISIE COMMUNE. En lat. *tanacetum vulgare*. Plante indigène, très-commune dans les lieux incultes, dans les haies, au bord des rivières, et fournissant à la médecine ses sommités fleuries, qui portent des fleurs jaunes, répandent une odeur aromatique forte, désagréable, et ont une saveur amère, âcre et chaude. L'analyse a démontré, parmi d'autres principes chimiques, l'existence du tannin dans les feuilles de ces sommités. La *tanaïsie*, qu'on nomme vulgairement *herbe aux vers*, est un excellent tonique. Une poignée de tanaïsie traitée par décoction dans un litre ou deux d'eau, fait de très-bons breuvages.

TANDEM. Voy. VOITURE.

TANNIN. s. m. En lat. *tanninum*. Substance qui existe dans une foule de produits végétaux, tels que les écorces de chêne, de quinquina, la noix de galle, etc.

TAON. s. m. En lat. *tabanus*. Insecte ailé, ressemblant à une grosse mouche. Les *taons* sont assez connus par le tourment qu'ils causent aux chevaux, en leur suçant le sang avec la plus grande avidité. Voy., à l'art. PIQÛRE, *Piqûre des insectes*.

TAPECU. Voy. VOITURE.

TAPER UN CHEVAL. C'est lui relever les crins après les avoir démêlés, l'approprier, l'arranger d'une certaine manière, pour le faire paraître avec plus d'avantage.

TAPISSIÈRE. Voy. VOITURE.

TARCHIE. Voy. BATINE.

TARDIF. adj. Ce mot a quelquefois la signification de stupide, paresseux, pesant. On le dit des ânes, animaux pesants et *tarlifs*.

TARÉ. s. f. Les *tares* sont les cicatrices que porte l'animal à la surface du corps, provenant d'opérations qu'il a subies ou de lésions qui lui sont survenues par accident. Selon leur gravité, les *tares* diminuent plus ou moins la valeur d'un cheval. Lafosse a considéré comme des *tares* les défauts de constitution dans un cheval, et l'école de Saumur a déter-

miné de la manière suivante celles capables de faire réformer un cheval : « Les *tares* qui peuvent faire prononcer la réforme sont très-nombreuses; ce sont toutes celles qui entravent les mouvements, qui diminuent la sûreté et la durée de la marche, de manière à mettre le cheval hors d'état de suffire aux conditions de son emploi. Telles sont les exostoses qui produisent la claudication; la perte des aplombs; les maladies parvenues à l'état chronique, qui sont alors comme de véritables *tares*; la conformation de la corne qui demande des ferrures méthodiques, difficiles à employer en garnison et impossibles en campagne, etc. » Voy. TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES.

TARÉ. adj. Se dit d'un cheval qui a des *tares*. Voy. TARE.

TARÉ PAR LE FEU. On le dit des chevaux qui conservent sur le corps les traces laissées par le feu après la cautérisation appliquée dans le but de remédier à l'usure des membres, ou à des accidents quelconques. Ces traces disparaissent rarement. On doit les indiquer dans les signalements composés, de même que celles provenant des blessures, de sétons, etc.

TARPANS. s. m. pl. Nom des chevaux sauvages de la Tartarie. Voy. CHEVAL.

TARSE. s. m. En lat. *tarsus*, du grec *tarsos*, mot par lequel les Grecs désignaient généralement tous les objets composés de plusieurs pièces rangées avec ordre. La région du pied, qui, dans l'homme, est appelée *tarse*, correspond au jarret dans le cheval, et se compose de six ou sept os nommés *tarsiens*. Ces os sont disposés de telle sorte que l'un, appelé la *poulie*, s'articule directement avec l'os de la jambe, et par-dessous avec la première des deux rangées qui rémissent les quatre autres; de ces quatre, deux sont *aplatis* et deux *irréguliers*. En arrière de tous ces os est fixé le *calcaneum*, qui se prolonge plus ou moins hors de rang, et qui correspond au talon de l'homme.—Le nom de *tarse* s'applique également au fibro-cartilage servant de base au bord libre des paupières, et qu'on appelle, par conséquent, *fibro-cartilage tarse*.

TARSIEN, ENNE. adj. (Anat.) En lat. *tarsus*, qui a rapport au *tarse*: *os tarsiens*. Voy. JARRET.

TARTRATE. s. m. En lat. *tartras*. Nom gé-

nérique des sels formés par la combinaison de l'acide tartrique avec des bases.

TARTRATE DE POTASSE. Voy. TARTRATE DE POTASSE.

TARTRATE DE POTASSE. On trouve dans les pharmacies deux *tartrates de potasse* : l'un avec excès de base, nommé *bi-tartrate* ou *tartrate acide de potasse*, l'autre *neutre*.

Bi-tartrate ou *tartrate acide de potasse*, *crème de tartre*. Ce tartrate existe tout formé dans le raisin et le tamarin. Le vin contenu dans les tonneaux le dépose, avant que sa fermentation soit complète, sur les parois des vases, et il est connu sous le nom de *tartre blanc*, ou *tartre rouge*. Après avoir été purifié dans les laboratoires de chimie, il est vendu sous le nom de *crème de tartre*. Le bi-tartrate de potasse se présente en cristaux courts et un peu aplatis; il est blanc, inaltérable à l'air, sans odeur, d'une saveur légèrement acide, soluble dans l'alcool; l'eau, à la température ordinaire, en dissout un soixantième, et l'eau bouillante un septième. Son action est celle d'un purgatif minoratif; mais sa presque insolubilité dans l'eau le fait rejeter; on lui préfère le *tartrate de potasse neutre* ou le *tartro-borate de potasse*.

Tartrate de potasse neutre, *sel végétal*. Ce sel est en cristaux blancs, transparents, d'une saveur amère, très-soluble dans l'eau, et tellement déliquescents que si on l'expose à l'air il se convertit en liquide. C'est un purgatif minoratif qu'on administre à la dose de 280 grammes et davantage.

TARTRATE DE POTASSE ET D'ANTIMOINE. **TARTRE ÉMÉTIQUE**, **TARTRE STIBIÉ**. Sel double, résultant de la combinaison de l'acide tartrique avec la potasse et l'oxyde d'antimoine. A l'état de pureté, il se présente sous forme de petits cristaux blancs, demi-transparentes, qui s'effleurissent à l'air et deviennent opaques; il est inodore et d'une saveur légèrement styptique. L'eau, à la température ordinaire, en dissout un quinzième de son poids, et l'eau bouillante un tiers. Ce sel est décomposé par les acides minéraux et les alcalis; le carbonate de chaux sépare ses principes, et l'on ne doit pas, par conséquent, chercher à le dissoudre dans l'eau de puits, mais bien dans l'eau distillée ou dans celle de rivière. Les substances végétales qui renferment du tannin ou de l'acide gallique, comme le quinquina, l'écorce de chêne, la noix de galle,

etc., dénaturent le *tartre stibié* et annulent ses effets. On doit donc bien se garder de mettre le *tartre émétique* en contact avec les substances qui l'altèrent; il faut aussi ne l'administrer qu'aux animaux qu'on a laissés à la diète, parce qu'il peut perdre plus ou moins de ses qualités par les matières alimentaires végétales renfermant du tannin, contenues dans les voies digestives. Pour le cheval, le tartre émétique agit comme purgatif, comme diurétique et comme contre-stimulant. D'après MM. Delafond et Lassaingne, on l'administre avec avantage dans les indigestions intestinales simples ou compliquées de symptômes vertigineux, dans les hydropisies récentes et surtout anciennes, dans les maladies dites de poitrine, consistant dans une congestion du poumon, ainsi que dans le début de l'inflammation pulmonaire avec râle crépitant... On peut en porter la dose depuis 8 grammes jusqu'à 32, et même à 64; mais il faut avoir soin de fractionner cette dose, et de l'administrer en quatre ou cinq fois. On devra le donner, autant que faire se pourra, en dissolution dans l'eau distillée, ou dans l'eau de rivière. »

TARTRATE DE POTASSE ET DE FER, TARTRATE FERRICO-POTASSIQUE. Ce sel se cristallise sous la forme de petites aiguilles verdâtres, de saveur styptique, solubles dans l'eau et dans l'alcool affaibli. On en compose les *boules de Nancy* ou de *Mars*, et les *teintures de Mars tartarisées*. Le *tartrate de potasse et de fer* est un excitant tonique, précieux à cause de sa grande solubilité. La dose est de 46 à 64 grammes en solution. On peut l'unir au vin et à des électuaires toniques.

TARTRATE DE POTASSE NEUTRE. Voy. TARTRATE DE POTASSE.

TARTRATE FERRICO-POTASSIQUE. Voy. TARTRATE DE POTASSE ET DE FER.

TARTRE ÉMÉTIQUE. Voy. TARTRATE DE POTASSE ET D'ANTIMOINE.

TARTRE STIBIÉ. Voy. TARTRATE DE POTASSE ET D'ANTIMOINE.

TARTRE VITRIOLÉ. Voy. SULFATE DE POTASSE.

TARTRO-BORATE DE POTASSE, CRÈME DE TARTRE SOLUBLE, RAFRAICHISSANTE. Ce sel se présente sous la forme de poudre fine, blanche, de saveur légèrement acide, entièrement soluble dans deux parties d'eau froide. C'est un très-bon purgatif minoratif, qui irrite à peine les intestins. On le conseille

surtout pour les jeunes animaux, et notamment dans les affections bilieuses et les maladies aphteuses accompagnées de fièvre.

TATER LE PAVÉ, TATER LE TERRAIN. Voy. **TERRAIN**.

TATER SON CHEVAL. C'est solliciter un cheval qu'on a peu monté, pour connaître le degré de sa vigueur et savoir s'il a quelques vices. C'est essayer sa finesse et ses moyens. Un bon cavalier parvient en peu de temps à connaître les dispositions physiques et morales de sa monture. L'emploi gradué des aides lui fera juger tout de suite le degré de sensibilité de l'animal, et comment il supporte le rassembler. Dans le cas où le cheval se refuserait à prendre cette dernière position, ou en appréciera la cause, et ce qu'il faut faire pour la combattre. Par cette progression, on *tatera son cheval* avec fruit et on le disposera à obéir sans hésitation.

TAUPE. Voy. **MAL DE TAUPE**.

TAXIS. s. m. Mot latin et grec, introduit dans la langue française, et provenant du grec *tassin*, arranger. L'acception de ce mot, d'après laquelle on pourrait entendre toute opération chirurgicale pour replacer une partie dérangée de sa situation naturelle, ne se prend guère que pour désigner la compression méthodique exercée par la main sur une tumeur herniaire, afin de faire rentrer l'organe ou le viscère qui la forme, dans la cavité d'où il est sorti. Voy. **HERNIE**.

TAZSÉE. Voy., à l'art. **RACE**, *Chevaux indiens et chinois*.

TÉGUMENT. Voy. **PEAU**.

TÉGUMENTAIRE. adj. Qui a rapport au tégument. Voy. **SYSTÈME TÉGUMENTAIRE**.

TEIGNES. s. f. pl. Nom employé pour désigner deux maladies distinctes, dont l'une, qui affecte la couronne, est appelée aussi *crapaudine* (Voy. ce mot); l'autre, occupe l'une des parties de la face plantaire du pied. Cette dernière consiste en une ulcération fétide qui se développe à la fourchette, dont le tissu est comme vermoûlu. Arrivée à une certaine période, cette lésion répand une forte odeur de fromage pourri et porte l'animal à frapper souvent et même sans cesse du pied à terre, par l'effet de la démangeaison vive qu'elle produit. Les causes des *teignes* sont le séjour continu du pied dans le fumier ou dans une litière trop vieille, trop humide, et la mauvaise ferrure. Celle-ci consiste à ne pas

permettre à la fourchette de presser le sol, comme elle y est destinée; d'où il résulte que les talons manquent d'expansion, et que le sabot, venant à se contracter, gêne la fourchette, qui devient sensible, s'irrite et s'enflamme. Tant que l'affection est légère ou peu avancée, elle n'a pas des conséquences bien importantes; mais par ses progrès elle peut pénétrer jusqu'à la fourchette de chair et donner lieu à divers accidents graves. Le traitement doit consister d'abord à éloigner la cause de la maladie. Dans le cas où il s'agit du trop d'élevation des talons qui empêche la fourchette de presser le sol, et si d'ailleurs la fourchette est tendre et déjà presque *pourrie*, on ne peut la faire presser que par degrés, en parant un peu les talons tous les quatre ou cinq jours, et en ménageant en même temps une pression modérée au moyen d'une éclisse reconverte d'étoupes. Après avoir songé à éloigner la cause, on s'occupe de tarir la source de l'écoulement morbide, en guérissant l'inflammation dont il est le résultat; à cet effet, on a recours à l'application de l'onguent égyptiac, ou d'un autre topique du même genre. Voy. **MALADIES DE LA FOURCHETTE** et **CRAPAUD**.

TEINTURE. s. f. En lat. *tinctura*, du verbe *tingere*, teindre. Solution d'une ou de plusieurs substances simples ou composées, plus ou moins colorées, dans un fluide convenable: de là, les noms de *teinture aqueuse*, *alcoolique*, *éthérée*, suivant que ce fluide est l'eau, l'alcool, ou l'éther. En hippiatrice, on ne fait guère usage que des *teintures alcooliques*.

TEINTURE D'ALOËS. Voy. **TEINTURES ALCOOLIQUES**.

TEINTURE DE CAMPHRE. Voy. **TEINTURES ALCOOLIQUES**.

TEINTURE DE CANTHARIDES. Voy. **TEINTURES ALCOOLIQUES**.

TEINTURE DE SAVON. Voy. **TEINTURES ALCOOLIQUES**.

TEINTURE TONIQUE COMPOSÉE. Voy. **TEINTURES ALCOOLIQUES**.

TEINTURES ALCOOLIQUES, ALCOOLÉS. Préparations liquides provenant de l'action dissolvante de l'alcool sur une ou plusieurs substances fixes, le plus souvent d'origine végétale ou animale. On divise les *teintures alcooliques* en *simples* et en *composées*. Les alcoolés simples se préparent avec une seule substance; les composés en admettent plusieurs.

Eau-de-vie camphrée, alcoolé de camphre aqueux. Cet alcoolé est résolutif et défensif. On s'en sert fréquemment en frictions, dans les efforts des articulations, dans les engorgements récents produits par des violences extérieures, de même que dans la lassitude et la fatigue des membres, pour prévenir les molettes.

Teinture de camphre, alcoolé de camphre concentré, esprit-de-vin camphré. C'est un puissant défensif, qui produit d'excellents effets dans les douleurs articulaires des membres, dans les engorgements des tendons, et dans la dilatation des capsules synoviales, qu'on nomme *molettes*. Ce médicament est cher et on l'emploie rarement pour ce motif.

Teinture de cantharides, alcoolé cantharidé ou de cantharides. Cette teinture, dont on fait des frictions à la peau, est un irritant énergique sous l'action duquel se forment rapidement des vésicules séreuses sur la peau. On l'emploie dans les *écarts*, le *lumbago*, les *douleurs articulaires*, etc.

Espirit de nitre dulcifié, acide nitrique alcoolisé, alcoolé nitrique ou azotique. Ce composé est d'un usage fréquent comme antiseptique, contre les maladies accompagnées d'altération du sang.

Teinture tonique composée, dite élixir contre les indigestions, d'après M. Lebas; alcoolé d'aloès composé. Le titre de cette teinture en indique l'usage.

Eau de Rabel, alcool sulfurique, acide sulfurique alcoolisé. L'eau de Rabel est un excellent antiputride; elle est aussi astringente et tempérante. On peut l'employer dans le traitement de certaines diarrhées chroniques, ainsi que dans les maladies charbonneuses et typhoïdes. Elle s'administre aux animaux dans des breuvages ou dans des boissons, jusqu'à acidité supportable, en variant la dose de 16 à 52 grammes. Extérieurement, elle est puissamment styptique et détersive. On s'en sert pour arrêter les hémorrhagies produites par une cause extérieure, pour déterger les aphthes, ainsi que les ulcères de mauvaise nature, tels que le crapaud, etc.

Teinture de savon ou alcoolé de savon simple. On fait usage de cette teinture, comme défensive, dans les distensions récentes des articulations, et dans les engorgements récents causés par des violences extérieures.

Baume d'Opodeldoch, alcoolé de savon ani-

mal composé. Cette préparation, à demi-solide et demi-transparente, s'emploie en frictions sur les articulations douloureuses, et dans les entorses du boulet.

Teinture d'aloès ou alcoolé d'aloès. On emploie fréquemment cet alcoolé dans le pansement des plaies blafardes, ou qui offrent une supuration de mauvaise nature.

TEMPÉRAMENT, s. m. En lat. *temperamentum*; en grec *krasis*, qui signifie proprement *mélange*, parce que les anciens regardaient les corps organisés comme des assemblages d'éléments doués de qualités différentes, mais associés et combinés de manière à être modérés et tempérés les uns par les autres. On entend par *tempérament*, en parlant des animaux, la différence, soit physique, soit de caractère, qui dépend de la diversité des proportions et de rapport entre les parties de leur organisation, ainsi que des différents degrés dans l'énergie relative de certains organes. La prédominance de tel ou tel système d'organes modifie l'économie tout entière, imprime des différences frappantes au résultat de l'organisation, et n'influe pas moins sur les facultés d'où le caractère dépend, que sur les facultés physiques. L'influence du tempérament, de même que celle de l'âge et du sexe, n'est pas moins utile à apprécier pour la connaissance, l'emploi et la conservation du cheval, que pour les soins qui doivent présider à sa propagation. Les principaux tempéraments sont : le *sanguin*, le *musculaire*, le *lymphatique*, qu'on nomme aussi *athlétique*, et le *nerveux*. Le tempérament sanguin, constitué par la prédominance de tout le système vasculaire, s'annonce par le développement des vaisseaux, la rougeur des membranes du nez et des yeux, l'embonpoint médiocre, les formes plutôt sèches qu'empâtées. L'énergie et la franchise sont ordinairement le partage de cette organisation que l'on remarque dans la plupart des chevaux de race. Le tempérament musculaire est caractérisé par le volume et la force des muscles; on le rencontre dans les chevaux de trait et dans tous ceux taillés en force, dont l'encolure est massive, les reins courts, le poitrail large, la croupe et les cuisses étoffées, les tendons très-volumineux. Les chevaux doués de cette constitution sont rarement irritables. La réunion des tempéraments sanguin et musculaire produit un tempérament *mêlé*, presque toujours accompagné de légè-

reté, de force et d'énergie, mais sans ardeur excessive. Le tempérament lymphatique résulte d'une plus grande abondance de la partie séreuse que de la partie rouge du sang, et d'un grand développement du tissu cellulaire. Il rend les solides mous, la taille haute, la peau épaisse, le poil long, les formes extérieures volumineuses, les jambes souvent enorgées, la corne molle et grasse; cette conformation, qui se remarque particulièrement chez les chevaux des pays bas et marécageux, les dispose à la faiblesse et à l'atonie. Le tempérament nerveux, provenant de la prédominance d'action des nerfs, et d'où résulte un excès de sensibilité, se rencontre rarement seul dans le cheval; lorsque cela arrive, il peut en résulter des effets vraiment étranges. On voit alors des chevaux tellement irritables, que le contact du doigt sur une partie quelconque du corps les fait crier comme un chien sur la patte duquel on aurait marché. Cette excessive sensibilité, qu'on pourrait, avec raison, regarder comme une espèce de maladie, est sans remède. Le plus souvent, le tempérament nerveux s'allie aux autres tempéraments. Quand c'est avec le lymphatique, les animaux présentent dans leurs formes extérieures une conformation particulière qui les expose ordinairement à une prompte ruine; ils ont la taille haute, le corps plus long que large, la poitrine serrée, le ventre leveté et beaucoup d'ardeur; mais pour peu que ces dispositions nerveuses se rencontrent dans les tempéraments musculaire et sanguin, il en résulte un état moyen fort avantageux en ce qu'il mitige les excès de ces deux tempéraments. — Le mouvement d'un cheval de *bon tempérament* est prompt et ses allures sont toujours au degré de célérité auquel on veut les porter.

TEMPÉRANT, TE. adj. et s. En lat. *temperans*, du verbe *temperare*, modérer. Nom générique des agents médicamenteux dont les vertus modèrent l'agitation du sang, les mouvements rapides du système circulatoire, et diminuent la chaleur générale. On les appelle aussi *rafraîchissants*, *antiphlogistiques* et *acidulés*. Ils conviennent surtout dans le début des maladies inflammatoires du tube digestif, des organes génito-urinaires, dans la fourbure, pendant le cours de la réaction fébrile qui vient à la suite des opérations graves. Les acidulés sont également administrés

avec avantage dans les maladies charbonneuses et typhoïdes. Parmi les substances médicamenteuses *tempérantes*, nous nommerons l'*oseille*, la *suelle acide*, les *acides acétique, sulfurique, hydrochlorique*; le *tartrate* et l'*acétate de potasse*, l'*eau de Rabel*, le *petit-lait*, le *nitrate de potasse*, etc.

TEMPÉRATURE. s. f. En lat. *temperies*. Constitution, disposition de l'air selon qu'il est froid ou chaud, sec ou humide. Voy. AIR, 4^{er} art. — *Température* se dit aussi de l'état de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps. « La constitution particulière des animaux et des plantes est relative à la température générale du globe de la terre. » (Buffon).

TEMPES. s. f. pl. En lat. *tempora*, du singulier *tempus*, temps, parce que c'est au *tempes* que les cheveux de l'homme commencent ordinairement à blanchir et à indiquer, par conséquent, les diverses époques de la vie. Dans le cheval, les *tempes*, qui ont pour base l'arcade zygomatique du temporal, sont bornées par les salières, le front et les joues; elles doivent être saillantes et bien sèches. C'est sur ces parties qu'apparaissent les premiers poils blancs ou *marguerites*, à la suite de la vieillesse. Quand les chevaux atteints de maladies graves restent longtemps couchés sur le même côté, la tempe s'excorie, et il en résulte des plaies, des fistules et quelquefois la carie de l'os temporal. Les plaies des *tempes* sont dangereuses, à cause du voisinage d'une branche de l'artère temporale et de l'articulation temporo-maxillaire. Les *tempes* offrent quelquefois des traces de ces lésions, qui peuvent aussi être le résultat de meurtrissures provenant de la méchanceté du cheval, de la brutalité des hommes, ou de quelque maladie. Quand ces traces existent, on doit en rechercher la cause.

TEMPÊTE. s. f. En lat. *tempestas*. Grande et violente agitation de l'air, ordinairement accompagnée de pluie, de grêle, d'éclairs et de tonnerre. Voy. ces mots.

TEMPORAL. s. m. On appelle temporal ou os temporal (en lat. *os temporis*) un os qui concourt à la formation du *crâne*. Voy. ce mot.

TEMPORAL. adj. En lat. *temporalis*, qui a rapport aux *tempes*. *Os temporaux*.

TEMPS. s. m. En lat. *tempus*. État ou disposition de l'atmosphère, par rapport à l'humidité ou à la sécheresse, au froid ou au

chaud, au vent ou au calme, à la pluie, à la grêle, etc.; disposition de l'air. *Beau temps*, se dit en parlant d'un air pur et d'un ciel serein. *Mauvais temps*, se dit de l'état opposé de l'air.

Signes de beau temps. Le soleil se lève clair et le ciel l'a été pendant la nuit; les nuages qui l'entourent à son lever se dirigent vers l'Ouest ou bien il est environné d'un cercle qui s'en écarte également de tous côtés. Quand, au coucher du soleil, les nuages paraissent dorés ou semblent s'évanouir, que de petits nuages semblent descendre ou aller contre le vent, qu'ils sont blancs ou que le ciel est ce qu'on appelle *pommelé*, le soleil étant élevé sur l'horizon; alors on peut attendre un temps constamment beau, si le coucher a lieu au milieu de nuages rouges; d'où ce dictou populaire: « *rouge soirée et grise matinée, annoncent une belle journée.* » On a observé que le ciel pommelé, qui dénote un beau temps pour le jour où il se montre, est en général suivi de pluie deux ou trois jours après. Si les taches de la lune sont bien visibles, si un cercle brillant l'entoure quand elle est pleine, si ses cornes sont pointues le quatrième jour, c'est du beau temps jusqu'à la pleine lune. Son disque bien brillant trois jours après le changement de lune et avant qu'elle soit pleine, dénote toujours le beau temps. Les étoiles se montrent en grand nombre, sont brillantes et étincellent du plus vif éclat.

Signes de pluie. Voy. PLUIE.

On appelle *gros temps*, surtout en mer, un temps d'orage. Voy. ce mot et BAROMÈTRE.

TEMPS. s. m. (Man.) Ce mot signifie tantôt le mouvement d'un cheval qui manie avec mesure et justesse, tantôt l'intervalle qui est entre deux de ses mouvements. Chaque mouvement accompli, de quelque allure que ce soit, se nomme *temps*. Par exemple, quand on dit faire un *temps de galop*, c'est faire une galopade qui ne dure pas longtemps; mais lorsqu'on va le pas, le trot ou le galop, et qu'on *arrête un temps*, c'est arrêter presque tout court et remarquer aussitôt. *Arrêter un demi-temps* signifie suspendre pour un instant la vitesse de l'allure et la reprendre sans arrêter.

Temps écoutés signifie *temps soutenus*. Un bon cavalier est attentif à tous les temps du cheval; pour le seconder à propos, *il ne laisse*

perdre aucun temps, c'est-à-dire qu'il ne laisse point interrompre, faute d'aide, la cadence du cheval.

Le mot *temps* s'applique aussi à quelques-unes des aides que donne le cavalier. Ainsi l'on dit: *ne jamais précipiter ses temps, commencer par un temps de jambes, etc. Passade d'un temps, de trois, de cinq temps, etc.*

TEMPS D'ARRÊT. Voy. ARRÊT.

TEMPS DE LANGUE. Voy. APPEL DE LA LANGUE.

TEMPS ÉCOUTÉS. Voy. TEMPS, 2^e article.

TEMPS SOUTENUS. Voy. TEMPS, 2^e article.

TENACE. adj. En latin *tenax, viscosus*. Visqueux, qui s'attache fortement à ce qu'il touche.

TÉNACITÉ. s. f. En latin *tenacitas*. Propriété en vertu de laquelle les corps opposent une résistance efficace aux puissances qui tendent à altérer ou rompre la cohésion de leurs parties en les écartant par l'extension.

TENAILLER. v. Pratique absurde des maréchaux, qui consistait à pincer avec les tenailles les glandes parotides enflammées. Voy. AVIVES.

TENAILLES. s. f. Instrument de maréchalerie avec lequel on tient le fer. Il y a des *tenailles à feu* qui sont longues et pesantes, et dont on se sert pour mettre un lopin ou des fers au feu. Il y en a aussi à *main*, savoir: des *tenailles justes*, des *tenailles goutues*; les premières servent à forger la seconde branche ou à ajuster des fers; les secondes, à forger la première branche. Le maniement des tenailles est un des points essentiels de la maréchalerie; celui qui les manie bien donne aisément la tournure au fer et sait profiter de la chaleur qu'il a, sans être obligé de le remettre plusieurs fois au feu.

TENANT. s. m. Champion qui, dans une joute, un tournoi ou autres exercices de chevalerie, se présentait pour *tenir*, c'est-à-dire disputer le prix en combattant contre tout assaillant. Ce nom était aussi donné proprement à ceux qui ouvraient le carrousel. Le mot *tenant* est encore usité dans les courses de chevaux ou de bague.

TENDINEUX, EUSE. adj. En latin *tendinosus, tendineus*. Qui a rapport aux tendons, qui est de la nature des tendons.

TENDON. s. m. (Anat.) En latin *tendo*, du grec *ténôn*, dérivé de *ténôn*, tendre. Les

tendons sont des productions appartenant au tissu fibreux blanc, et destinées à transmettre l'effet de la contraction musculaire à des parties éloignées. Voy. TISSU FIBREUX BLANC.— Les tendons sont exposés à des lésions. Voy. MALADIES DES TENDONS.

TENDON. s. m. (Ext.) On appelle *tendons*, les deux cordes tendineuses des muscles fléchisseurs situés à la partie postérieure du canon. Le volume du tendon doit être proportionné à l'épaisseur du canon, de manière à augmenter la largeur de la jambe en cet endroit, et à contribuer à lui donner en quelque sorte la forme plate qu'elle doit avoir. La force et la souplesse du tendon constituent la bonté de la jambe. Il doit donc être fort, sec, bien détaché du canon, sans présenter ni empatement, ni grosseurs, ni dépressions. Quand le tendon n'est pas bien détaché on dit que l'animal a le tendon collé à l'os. Des tendons grêles et petits annoncent la faiblesse de la jambe, qui s'arrondit au moindre travail, et l'on dit alors que le cheval a des *jambes de veau*. Lorsque le volume du tendon n'est pas égal dans toute son étendue, ou moins considérable au-dessous du pli du genou, on le dit *failli*. Enfin, on appelle *nerf-fêrure* ou *tendon fêru*, une tumeur dont le tendon peut devenir le siège à la suite de heurts violents. Les *fusées*, les *osselets*, sont aussi des maladies qui peuvent gêner l'action du tendon. Voy. MALADIES DES TENDONS.

TENDON COLLÉ A L'OS. Voy. TENDON, 2^e article.

TENDON FAILLI. Voy. TENDON, 2^e article.

TENDON FÊRU. Voy. NERF-FÊRURE.

TENDRE. adj. Ce mot se rapporte à la bouche du cheval. Voy. BOUCHE.

TENDRE A L'ÉPERON. Se dit d'un cheval qui est extrêmement sensible à cette aide.

TENDRE AUX MOUCHES. On le dit d'un cheval qui souffre impatiemment la piqure de ces insectes.

TENDRE LE NEZ. Voy. PORTER LE NEZ AU VENT.

TENDRETÉ. s. f. En lat. *teneritas*, qualité de ce qui est tendre. Bracy-Clark, qui a traité de l'élasticité du pied du cheval, a nommé *tenderness* (mot anglais qui signifie *tendreté*) la sensibilité des pieds.

TENDU. adj. Se dit d'un état du *pouls*. Voy. ce mot.

TÉNESME. s. m. En lat. *tenesmus*, du grec

ténin, tendre; communément ÉPREINTE. Envie fréquente, inutile et douloureuse de fienter, avec excrétion de peu de matière ou d'un peu de sérosité souvent sanguinolente. Ces symptômes d'inflammation du rectum, qui souvent accompagnent la dysenterie, n'exigent d'autres moyens curatifs que la répétition de demi-lavements émollients; mais quand on juge les douleurs très-violentes, chez un animal jeune, vigoureux et pléthorique, on doit employer les calmants, les narcotiques, les évacuations sanguines, et plus particulièrement les anti-phlogistiques indiqués par la nature du mal dont le *ténisme* est un symptôme.

TENETTE. s. f. En lat. *tenaculum*. Grande pince à longues branches articulées près de l'extrémité qui forme les mors. Ceux-ci présentent deux surfaces légèrement concaves qui se regardent; leur concavité est garnie d'aspérités. On emploie cet instrument pour saisir les calculs dans la vessie. Son introduction dans cet organe se fait par l'ouverture qui résulte de l'urétrotomie.

TÉMA. Voy. VERS.

TENIR. v. Ce verbe est employé dans différentes locutions ayant rapport surtout au cavalier à cheval. Voy. ci-après.

se **TENIR AU POMMEAU DE LA SELLE.** Voy. PRENDRE LA 5^e RÈNE.

se **TENIR AUX CRINS.** Voy. PRENDRE LA 5^e RÈNE.

se **TENIR BIEN A CHEVAL.** C'est y être ferme et de bonne grâce.

TENIR DES CHEVAUX EN PENSION. C'est recevoir des chevaux pour les loger et les nourrir, moyennant un prix qu'on appelle *pension*.

TENIR LA BRIDE COURTE. Voy. BRIDE.

TENIR LA BRIDE HAUTE. Voy. BRIDE.

TENIR LA MAIN. Voy. MAIN.

TENIR LES HANCHES. Voy. HANCHES.

TENIR LES HANCHES ENTIÈRES. Voy. HANCHES.

se **TENIR MAL A CHEVAL.** C'est n'y être pas solide, et y être sans grâce.

TENIR SON CHEVAL BRIDE EN MAIN. Voy. MAIN.

TENIR SON CHEVAL DANS LA MAIN. Voy. MAIN.

TENIR SON CHEVAL DANS LA MAIN ET DANS LES TALONS. Voy., à l'article MAIN, *Tenir son cheval dans la main*.

TENIR SON CHEVAL DANS LA SUJÉTION

DES AIDES. C'est la même chose que *assujettir son cheval*.

TENIR SON CHEVAL EMBRASSÉ. Voy. EMBRASSER SON CHEVAL.

TENIR UN CHEVAL. Le maintenir dans les différents exercices auxquels on le soumet. *Tenir un cheval en main, en bride, en talons.*

TENIR UN CHEVAL AU FILET. C'est l'attacher avec un filet dans la bouche, pour l'empêcher de manger. Voy. FILET.

TENIR UN CHEVAL EN RALEINE. Voy. RALEINE.

TENIR UN CHEVAL SUJET AUX VOLTES. Voy. VOLTE.

TENIR UNE DEMI-RANCHE. Voy. RANCHE.

TÉNOTÔME, s. m. Instrument dont on se sert pour opérer la section des tendons sur le cheval. Cette section ayant lieu presque exclusivement sur les tendons des muscles fléchisseurs du pied, nous ne parlerons ici que des *ténatomes* spécialement destinés à cet usage. Ce sont deux petits instruments à lame étroite et fine; l'un a tout à fait la forme d'un canif; sa lame, droite, est seulement un peu plus forte; l'autre porte une lame plus large de quelques millimètres, dont le tranchant est concave comme celui d'une serpette, et à pointe mousse.

TÉNOTOMIE, s. f. Opération qui consiste dans la section des tendons. En hippatrique, elle se fait presque exclusivement sur les tendons fléchisseurs du pied. Voy. BOCIÈRE.

TENSION, s. f. En lat. *tensio*. État où se trouve une partie qui a perdu sa souplesse naturelle, comme le fait voir la peau soulevée par les tumeurs inflammatoires particulièrement.

TENTE, s. f. En lat. *turunda*, du verbe *tendere*, tendre, étendre, MÉCHE. Noms donnés à de petits plumasseaux longs, étroits, formés avec de l'étope, dont les filaments sont disposés bien parallèlement et liés au milieu par un fil; ils sont destinés à être introduits, au moyen de pincés à pansement, dans les ulcères profonds où l'on veut porter des médicaments convenables; dans les plaies, pour en tenir les bords écartés, afin que la cicatrisation se forme d'abord dans le fond; et quelquefois dans certaines ouvertures, pour empêcher qu'elles ne se ferment. Les *tentes* diffèrent des *mèches* en ce que celles-ci sont moins grosses et moins longues, et qu'on ne les lie pas toujours par le milieu.

TENTIGO. Voy. PÉLÉPISME.

TENUE, s. f. Mot employé en équitation. On dit qu'un cavalier n'a pas de tenue à cheval, pour dire qu'il ne s'y tient pas ferme, et qu'il y est sans grâce. — On dit que des selles rases, ou des selles à l'anglaise n'ont point de tenue, pour dire qu'il n'est pas aisé de s'y tenir dans une position stable. On le dit également d'une selle mal faite, et dans laquelle on n'est point assis.

TÉRÉBENTHINE, s. f. En lat. *terebinthina*. Suc résineux qui découle des pins, des sapins et des mélèzes. Ce suc, ayant la consistance d'un sirop épais, est visqueux, collant aux doigts, plus ou moins transparent, de couleur jaune verdâtre, d'un goût âcre et amer; il est composé de résine et d'huile essentielle; en l'exposant à l'air, il s'épaissit et perd une partie de son odeur. Sa composition élémentaire résulte de la combinaison du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, variables suivant les espèces de *térébenthine*, dont on connaît dans le commerce quatre espèces principales, qui sont celles de *Chio*, de *Venise*, de *Strasbourg* et de *Bordeaux*.

Térébenthine de Chio. Elle provient d'un arbre nommé *Pistacia terebinthus*, qui croît dans les îles de l'Archipel grec et particulièrement à Chio. Cette térébenthine est épaisse, transparente, d'un jaune verdâtre, d'une saveur aromatique et d'une odeur agréable qui rappelle tout à la fois celles de l'anis et du citron. Elle est peu usitée en hippatrique, à cause de son prix élevé.

Térébenthine de Venise. Ainsi nommée parce qu'on en faisait autrefois un grand commerce dans cette ville. Elle découle spontanément d'un arbre appelé *mélèze*, qui croît dans les montagnes de la France, de la Suisse et de l'Italie. Cette térébenthine est transparente, peu amère au goût, d'une odeur faible, moins consistante que la première, mais plus consistante que celle des sapins, avec laquelle on la falsifie souvent. Pour l'obtenir, on perfore l'arbre avec une tarière et on place à chaque trou un canal en bois qui la reçoit.

Térébenthine de Strasbourg. Elle est fournie par le sapin *abies pertinata*, sous l'épiderme duquel elle s'amasse assez souvent en formant des espèces de vésicules. Elle est riche en huile volatile, transparente, peu consistante, d'une teinte jaune, d'une odeur et d'une saveur pénétrantes. On en fait la récolte en ou-

vrant avec une espèce de coruet en fer-blanc les vésicules dont nous avons parlé.

Térébenthine de Bordeaux. On la retire principalement du pin maritime et du pin sauvage, grands arbres verts qui croissent dans les landes situées entre Bordeaux et Bayonne. Cette térébenthine est épaisse, blanchâtre, opaque et souvent altérée par son mélange avec des corps étrangers. On l'obtient en pratiquant des incisions aux troncs des arbres, d'où elle s'écoule dans des creux pratiqués à leur pied. On la fait chauffer et on la purifie en la faisant passer à travers un filtre de paille, ou bien on l'expose au soleil dans des caisses de bois placées sur des baquets dont le fond est pourvu de petits trous. Elle est peu estimée, et on l'emploie rarement pour l'usage interne.

Propriétés médicales de la térébenthine. La térébenthine claire est conseillée dans les affections chroniques et aiguës des voies urinaires. On l'associe à des jaunes d'œufs et on l'administre en électuaire et en breuvage. Avec la térébenthine de Bordeaux et la magnésie, on forme des bols. A l'extérieur on a recours à la térébenthine pour dessécher les plaies qui suppurent. Elle entre dans la composition d'une foule de topiques, tels que les emplâtres, les onguents; et unie au jaune d'œuf, elle constitue le *digestif simple*. Les térébenthines les plus usitées en France sont celles de Bordeaux et de Venise.

TÉRÉBENTHINÉ. adj. Qui a les qualités de la térébenthine.

TÉRÉBENTHINE CUITE. On la prépare en faisant bouillir avec de l'eau, dans une bassine étamée, de la térébenthine claire, jusqu'à ce que, en jetant celle-ci dans l'eau froide, elle y devienne ferme et cassante. Cette opération enlève à la térébenthine la plus grande partie de son huile essentielle, et on doit l'administrer à dose double de celle qui n'a pas été cuite.

TERME. s. m. En lat. *terminus*. Se dit du temps au bout duquel une jument doit mettre bas, dans le cours ordinaire de la nature. *La jument a mis bas à terme, avant terme.*

TERMINAISON. s. f. Fin des maladies et manière dont elles finissent. Les divers modes de *terminaison* des maladies sont : la *guérison*, soit qu'on l'obtienne par résolution, délitescence, suppuration ou induration; le *passage à l'état chronique*, quand les maladies

sont aiguës; la *transformation de la maladie en une autre*; la *métastase* ou changement de siège de la maladie; enfin, la *mort*.

TERMINER LA COURBETTE. C'est la faire selon les règles.

TERMINER LES VOLTES. Les faire selon les règles.

TERNE. adj. En lat. *decoloratus*, qui n'a pas l'éclat, le luisant qu'il devrait avoir. Il se dit des poils des chevaux, devenus *ternes*, soit par l'effet de souffrances ou de maladies.

TERRAGNOL. s. m. On le dit d'un cheval lourd, massif, dont les mouvements sont trop retenus et trop près de terre, et qui, par le défaut de ses épaules, a beaucoup de peine à lever le devant. On dit aussi *terraignol*.

TERRAIN. s. m. Ce mot, synonyme de *manège*, signifie aussi l'espace de terre que l'on parcourt à cheval, au manège ou ailleurs, et la piste que l'on veut suivre avec son cheval. — Quant aux difficultés de terrain que le cavalier peut rencontrer en route. Voy., à l'art. *RÉGIME. Régime des chevaux de selle en voyage et Régime du cheval de trait.*

Embrasser du terrain ou embrasser son terrain. C'est la même chose qu'*aller au large*, au manège. — On le dit aussi du cheval dont les allures sont vives, et qui avance beaucoup au galop.

Garder, observer bien son terrain ou le terrain. Se dit du cheval qui suit la même piste, sans se serrer ni s'élargir. — Il se dit aussi du cavalier.

Perdre du terrain. C'est se rétrécir sur les voltes.

Regagner le terrain. C'est reprendre le terrain qu'on a quitté, en aidant le cheval du côté opposé au terrain qu'il a perdu.

Tâter le pavé ou le terrain. Se dit d'un cheval malade ou fatigué, qui n'appuie pas sur le sol et qui semble craindre de se blesser en marchant.

TERRE-A-TERRE. Air relevé. Continuation de petits sauts, fort bas et près de terre, le cheval avançant toujours, mais de côté. *Aller terre-à-terre.* C'est un galop en deux temps, beaucoup plus cadencé que le galop ordinaire, et dans lequel le cheval lève et pose en même temps les deux jambes de devant sur le sol, et celles de derrière, également enlevées, suivent immédiatement les premières. *Le terre-à-terre* est le premier air de manège auquel on dresse un cheval, et le fondement des autres

airs relevés. Il est, parmi ceux-ci, le moins dangereux pour la construction du cheval. On ne le pratique ordinairement qu'au travail de deux pistes, où le rassembler, plus parfait, permet d'enlever plus aisément l'avant-main. Cet exercice étant basé sur l'excellence des ressorts des hanches et des jarrets, il faut, pour que l'animal l'exécute, que ces parties ne laissent rien à désirer. Le mécanisme savamment exercé dont fait usage le cavalier dans le terre-à-terre, ne saurait être expliqué dans un récit; nous dirons seulement qu'il exige qu'on s'en serve avec discrétion.

TERRE FOLIÉE CALCAIRE. Voy. ACÉTATE DE CHAUX.

TERRE FOLIÉE DE TARTRE. Voy. ACÉTATE DE POTASSE.

TERRE FOLIÉE MINÉRALE. Voy. ACÉTATE DE SOUDE.

TERRE GLAISE. Voy. ARGILE.

TESTICULAIRE. adj. En lat. *testicularis*, qui a rapport aux testicules.

TESTICULES. s. m. En lat. *testis*, *testiculus*; diminutif de *testis*, témoin, comme si l'on disait *petit témoin*, parce que les testicules rendent témoignage de la puissance d'engendrer. *Orchis*, *didymos*, des Grecs. Les *testicules* sont des organes glanduleux, vasculaires, de forme ovoïde, un peu déprimés latéralement, et préposés à la sécrétion du sperme. Ils sont au nombre de deux, l'un à droite et l'autre à gauche, pendants entre les cuisses, logés dans des prolongements de la peau nommés *bourses*, tenant à l'intérieur de l'abdomen, chacun par un prolongement particulier appelé *cordou spermatique*, et soutenus et accompagnés par un repli du péritoine qui fournit à chacun d'eux une cavité perspirable. Le testicule gauche est communément un peu plus gros et plus pendant que le testicule droit. Chaque testicule, formé d'un tissu qui lui est propre, offre plusieurs membranes superposées. La couche externe, nommée *scrotum* ou *enveloppe cutanée*, est un prolongement de la peau, et cette peau est dégarinée de poils. Les deux sacs sont séparés par une couture médiane dite le *raphé*. Au-dessous du scrotum, se trouve le *dartos*, membrane jaunâtre, fibreuse, superposée et intimement unie au scrotum par la face la plus externe, ainsi qu'à la tunique musculaire ou charnue qui vient ensuite. Cette dernière adhésion se fait par un tissu cellulaire

abondant, facile à déchirer. Après le dartos, on rencontre, nous l'avons dit, la tunique charnue dite *érythroïde*, résultant du prolongement du muscle *cremaster*, qui accompagne le cordon testiculaire, relève le testicule et exerce son action sur la progression du sperme. Au-dessous de la tunique charnue, est placée la tunique péritonéale ou production du péritoine, qui accompagne le testicule hors de la cavité de l'abdomen. Le repli dont il est ici question constitue une cavité intérieure dans laquelle il s'opère une transpiration insensible. Cette cavité, qui communique avec celle du péritoine, constitue, à sa partie supérieure, la *gaine vaginale* du cordon dont la face interne est tapissée par une couche fibreuse, et à sa partie inférieure, la capsule libre du testicule, capsule qui est fréquemment le siège de hernies ou d'une accumulation séreuse. Enfin, une tunique corticale ou albuginée forme une autre capsule qui contient immédiatement le testicule. Le tissu parenchymateux du testicule se présente sous la forme d'une substance molle, brunâtre, marbrée de blanc, qu'on ne sait si l'on doit regarder comme le produit de l'agglomération de vaisseaux fins, pelotomés, diversement entrelacés et fixés ensemble par des filaments d'une certaine force, ou bien comme le résultat d'une infinité de granulations d'où émanent les *conduits séminifères*. Ces conduits, très-déliés, vont s'ouvrir dans un petit canal blanc qu'on appelle *sinus testiculaire*, ou plus communément le *corps d'hjgmore*, situé vers le bord supérieur du testicule et donnant naissance à plusieurs petits conduits qui s'unissent pour constituer le canal flexueux de l'épididyme. Des nerfs, deux artères divisées en un nombre infini de ramifications, des veines et des lymphatiques aussi nombreux, pénètrent le tissu testiculaire. L'excrétion de la liqueur sécrétée dans les testicules s'effectue au moyen des conduits séminifères, de l'épididyme et du *canal afférent*. Nous avons parlé plus haut des conduits séminifères. L'*épididyme*, sorte d'appendice blanchâtre, est allongé, placé le long du bord supérieur du testicule, creux intérieurement, et renferme dans plusieurs endroits de son étendue une certaine quantité de sperme; son extrémité postérieure, ou *queue* de l'épididyme, fournit un prolongement pyramidal, d'où émane le canal afférent. Celui-ci résulte de l'union de

deux membranes dont l'externe, fibreuse, blanchâtre, se rapproche des tuniques charnues, et l'interne, folliculeuse, sécrète un mucus visqueux et blanchâtre, dont elle s'enduit à sa surface libre. Le canal afférent, flexueux à son origine, remonte le long du bord postérieur du cordon dans une duplicature particulière du péritoine, en offrant un diamètre uniforme et à peu près égal. Étant arrivé dans l'abdomen, il se courbe dans la cavité du bassin, suit une direction de dehors en dedans vers le col de la vessie, va se réunir avec le col de la vésicule spermatique du même côté, et forme avec cette poche un seal et même conduit appelé *éjaculateur*. Le canal afférent, ainsi que les vaisseaux et les nerfs maintenus plus ou moins rapprochés par les lames provenant du péritoine et fourrissant la gaine vaginale, forment le *cordons testiculaire*. Le *sperme*, sécrété par les testicules, est une humeur blanchâtre, très-moléculeuse, très-visqueuse et d'une odeur très-faible. Elle acquiert des qualités particulières en parcourant le canal afférent, et, par son séjour dans les vésicules, elle se colore davantage, devient plus odorante, plus moléculeuse et plus prolifique.

Les bourses et les testicules sont sujets à différentes affections. Voy. MALADIES DES BOURSES et MALADIES DES TESTICULES.

À l'extérieur, voici ce qu'il y a à remarquer à l'égard des *testicules*. Il est des chevaux qui n'en ont qu'un apparent, l'autre étant resté engagé dans l'anneau. Moins les testicules sont pendants, et plus le cheval a de force; ces organes ne doivent pas être adhérents. En explorant avec la main ceux d'un cheval bien conformé et en parfait état de santé, on les sent rouler dans leurs enveloppes et fuir, en quelque sorte, sous la pression des doigts. Dans les chevaux arabes et dans tous ceux de belle race, les testicules ont un grand développement. Lorsque ces parties ont été enlevées par la castration, le cheval, qui était *entier*, est dit *hongre*. On peut conserver aux chevaux les testicules, et les priver de la faculté d'engendrer. Cela arrive par le *bistournage*, qui est l'un des moyens de castration. La surface extérieure du scrotum peut être le siège de verrues, qui prennent quelquefois un développement considérable. La hernie dite *inguinale* descend souvent jusque dans le scrotum.

TESTUDO. Voy. MAL DE TAUPÉ.

TÉTANOS. s. m. En lat. *rigor, distensio*

nerworum, tetanus, du grec *tétein*, tendre. MAL DE CERF. État morbide consistant dans une contraction permanente et involontaire du système musculaire, et accompagnée d'une telle rigidité des muscles extenseurs particulièrement, qu'elle interdit tout mouvement des parties qu'elle affecte. Le *tétanos* peut attaquer tous les muscles du corps : il est alors *général*, et se termine fréquemment par la mort. Conformément à la nomenclature de la médecine humaine, il prend le nom de *trismus*, quand il se borne aux muscles de la face et produit le resserrement des mâchoires; on le nomme *emprostotonos*, lorsqu'il attaque particulièrement les muscles qui déterminent l'animal à se porter en avant; *opisthotonos*, lorsqu'il réside dans le dos et les lombes; et *pleurostotonos*, lorsqu'il n'intéresse qu'un côté. Rarement la contraction tétanique se borne à la partie primitivement attaquée; presque toujours elle devient *générale*, et alors, le plus ordinairement, elle commence par les mâchoires ou l'encolure, puis gagne le dos, les lombes, l'abdomen, et enfin les membres. L'animal, dans ce cas, ne peut plus faire aucun mouvement. Le tétanos se développe surtout dans les climats chauds et là où les animaux sont sous l'influence d'un froid humide alternant avec de grandes chaleurs. Tout ce qui peut déterminer une vive irritation, en lésant l'appareil nerveux, est du nombre des causes variées du tétanos; telles sont les blessures, la suite de la castration et du déchirement des plaies. On l'observe dans les localités basses et humides, dans les pâturages où règnent des vents frais qui peuvent supprimer brusquement la transpiration, ainsi qu'il arrive lorsqu'on expose les chevaux aux intempéries du soir et de la nuit, immédiatement après un travail fait durant la chaleur du jour. Il en est de même de l'immersion dans une eau très-froide, le corps étant couvert de sueur, et de l'exposition à l'air après les orages et les pluies froides qui succèdent à une vive chaleur, surtout à l'égard d'un animal grièvement blessé. On peut prévoir une invasion prochaine du tétanos lorsqu'on remarque de la raideur, une certaine difficulté dans les mouvements de l'encolure, et de l'embarras dans ceux des mâchoires. À mesure que les symptômes se développent, les muscles de la tête sont tendus, l'animal à l'œil fixe, les mâchoires se resserrent, la respiration devient

de plus en plus laborieuse; il ne peut se coucher, il se remue tout d'une pièce; la raideur générale s'avance à grands pas; s'il tombe, les membres restent éloignés du sol et tendus, des sueurs froides et copieuses se manifestent avec le désordre du pouls, et la mort est bientôt là. En résumé, l'on peut dire que les symptômes précurseurs du tétanos sont encore assez obscurs, et qu'ils n'offrent pas ces caractères tranchés qui pourraient mettre sur la voie d'un traitement tout à fait éclairé. C'est moins aux procédés de l'art qu'à la puissance de conservation des êtres que l'on a dû jusqu'à présent les rares guérisons de cette maladie; mais il y a de puissants motifs de croire que les observations assidues de M. Geilé l'ont mis à portée de la vérité, lorsqu'il a dit que le tétanos consiste en une irritation inflammatoire du système cérébro-spinal, avec ramollissement de la moelle épinière, notamment sur sa région inférieure et sur les racines des nerfs locomoteurs. Le tétanos se termine presque toujours par la mort; cependant, lorsqu'il a son siège dans le dos et les lombes, on peut opérer la guérison, parce que le malade peut prendre des aliments et des médicaments appropriés. Le premier soin du vétérinaire doit être de calmer la souffrance et l'irritation nerveuse par des saignées abondantes et répétées, par des bains de vapeur à la surface du corps, par des affusions de plusieurs seaux d'eau sur le rachis; après quoi, on essuie, on sèche, on bouche l'animal et on le fait placer dans un lieu chaud, bien aéré, après l'avoir convert convenablement. Les douches d'eau tiède sur toutes les parties affectées, faites à l'aide d'une canule divergente, peuvent être essayées. On a aussi conseillé de pratiquer une fosse suffisamment profonde, de la remplir de fumier, d'y enterrer le cheval jusqu'au poitrail, de le recouvrir ensuite de fumier chaud, jusqu'à ce que l'animal n'ait que la tête découverte, et de l'y laisser quelque temps. Ce moyen serait bon, mais il est très-difficile à exécuter, parce qu'on ne peut, en retirant le cheval, le garantir du changement brusque de température, et que cette opération ne peut se faire sans le tourmenter cruellement, ce que l'on doit éviter avec soin. Il ne faut pas négliger les breuvages mucilagineux et anodins, si toutefois les mâchoires ne sont pas serrées, et qu'il soit possible d'administrer ces liquides sans chagriner le sujet. Les lavements

emollients et sédatifs ne doivent pas non plus être oubliés. On a aussi employé les purgatifs, les révulsifs, les sudorifiques, mais presque toujours d'une manière infructueuse. On lit dans le *Recueil de médecine vétérinaire pratique* (cahier d'avril 1815), que la castration par les casseaux a été employée par quelques vétérinaires contre le tétanos, et qu'elle a été suivie d'heureux résultats. On y rapporte même une observation de tétanos essentiel général guéri par la castration, observation recueillie à la clinique de l'École d'Alfort.

TÊTE. s. f. En lat. *caput*; en grec *képhalé*. La tête, qui contribue plus que toutes les autres parties du corps à donner au cheval un noble maintien, et qui porte, pour ainsi dire, le cachet de la race de l'animal, est importante à examiner. La connaissance parfaite de toutes les parties qui la composent, et un examen très-attentif de l'effet produit par l'action de leur ensemble, nommé *facies*, peuvent faire juger des qualités ou des vices d'un cheval, puisque la physionomie et surtout l'expression des yeux, sont les miroirs où vient se réfléchir l'action que l'influx nerveux exerce sur les animaux. La tête offre dans son intérieur trois cavités principales, qui sont : le *crâne*, le *nez* et la *bouche*. Extérieurement, elle comprend, dans son plan médian, le *toupet*, le *front*, le *chaufrein*, le *bout du nez*, la *bouche* et ses annexes le *menton*, la *barbe* et l'*auge*; sur les parties latérales, les *oreilles*, les *tempes*, les *salières*, les *yeux*, les *joues*, les *naseaux* et la *ganache*. Envisagée dans son ensemble, on doit considérer dans la tête sa *conformation*, sa *longueur*, son *attache* et son *port*. Sa conformation est assez semblable à celle d'une pyramide quadrangulaire tronquée inférieurement, dont la face antérieure, plane supérieurement et légèrement arrondie sur le *chaufrein*, offre dans son étendue beaucoup de largeur, et dont la face postérieure (l'*auge*) est concave, nette et profonde. Les faces latérales sont aplaties; elles doivent présenter des éminences osseuses bien prononcées, et des muscles bien dessinés. C'est sur les différences que présentent les têtes, sous le rapport de la conformation, que sont basées la plupart de leurs variétés. La largeur du sommet de la tête, regardée chez les anciens comme une beauté, était le trait caractéristique des chevaux qu'on appelait *bucéphales* ou têtes de bœuf. De ce genre est la belle tête de

cheval qu'on voit à Naples, au palais Colonna-bano. Il ne faut pas croire que ce nom de bucéphale fut particulier au cheval d'Alexandre, erreur de Pline et de beaucoup d'autres. Bien avant Alexandre on donnait ce nom à une race particulière de chevaux thessaliens et à ceux qui leur ressemblaient. Le cheval tant admiré et tant critiqué de Marc-Aurèle, au Capitole, est *bucéphale*.

Tête carrée. Dans cette tête, la partie antérieure est large, plane, les quatre angles qui séparent la face sont bien développés. Cette forme est une beauté dans le cheval; elle annonce une race distinguée, de la vigueur et une grande résistance à la fatigue. Le crâne est ordinairement très-développé, le chanfrein large, et par conséquent la respiration facile. Les chevaux arabes et les bretons ont ordinairement la tête carrée.

Tête camuse. Cette tête est caractérisée par une dépression profonde sur le front, au niveau des yeux, dépression qui ne gêne en rien la respiration. La tête camuse est ordinairement carrée; on la rencontre dans les chevaux énergiques de race distinguée, tels que les bretons et certains chevaux arabes.

Tête de rhinocéros. Elle offre sur le chanfrein, un peu au-dessus de la pointe du nez, une dépression transversale qui peut être congénitale ou accidentelle. Dans ce dernier cas, elle est ordinairement occasionnée par la pression de la muserole, ou par l'usage du caveçon. Ces têtes ne sont défectueuses qu'en apparence, car les cavités nasales en sont larges et spacieuses, comme dans les têtes carrées.

Tête de lievre. Elle tire son nom de sa ressemblance avec la tête de cet animal. Front bombé, étroit; oreilles rapprochées, chanfrein étroit; conformation que l'on remarque ordinairement dans les chevaux polonais et dans quelques bretons.

Tête moutonnée. Mêmes caractères que la tête de lievre, si ce n'est que le chanfrein décrit une courbe dans sa longueur. Cette conformation a été longtemps recherchée, mais aujourd'hui on donne la préférence aux formes carrées ou aux camuses. La tête *moutonnée*, que l'on remarque encore dans quelques chevaux anglais et normands, est considérée comme une marque de dégénération, parce qu'elle indique les productions provenant du croisement de ces deux races avec des étalons danois. Cette tête est assez souvent le partage

des chevaux peu susceptibles de supporter la fatigue, d'un tempérament lymphatique, ayant le chanfrein étroit et qui peuvent devenir *corneurs*.

Tête busquée. Mêmes caractères que la tête moutonnée, avec la différence que la courbe existe dans toute la longueur de la face antérieure.

Tête conique. Celle qui se rétrécit insensiblement de la partie supérieure à l'inférieure. On recherchait autrefois les chevaux qui offraient cette conformation; mais, quoiqu'elle n'exclue pas un certain degré de beauté, et qu'on la rencontre même dans certaines races distinguées, telles que la persane et la limousine, on préfère aujourd'hui la tête carrée.

Ces quatre dernières conformations sont défectueuses, parce qu'elles impliquent l'étroitesse des cavités nasales.

Sous le rapport de la longueur, la tête peut être *trop longue*, ou *trop courte*.

Tête trop longue. Celle qui pèche par excès de *proportion*. Voy. PROPORTIONS. Une tête trop longue offre en outre des inconvénients assez graves, surtout dans le cheval de selle, par l'excès de pesanteur qui en résulte à l'extrémité du bras de levier de l'encolure. Ce défaut est moins grave dans un cheval de trait, destiné à agir par la masse, car plus le devant est chargé, plus l'animal tire avec force. Quand la tête trop longue est en même temps *décharnée*, on la nomme *tête de vieille*. A la longueur exagérée des os qui lui servent de base, cette tête joint l'étroitesse du front et du chanfrein; il y a émaciation des muscles; la peau est ridée autour des paupières, et la lèvre inférieure est écartée de celle supérieure. Cette conformation défectueuse, qui donne à l'animal une apparence de vieillesse, est l'un des caractères des chevaux espagnols.

Tête trop courte. Voy. PROPORTIONS. Cette tête est défectueuse en apparence; mais quand ce défaut se trouve compensé par le développement des parties antérieures, il est peu sensible, surtout dans le cheval de selle.

Sous le rapport du volume, une tête peut être *seche*, *grasse* ou *empatée*, et *décharnée*.

Tête seche. Celle dont les éminences osseuses sont bien prononcées, les muscles, les vaisseaux sous-cutanés bien dessinés. Quand cet état ne dépend pas de l'émaciation, il constitue une beauté; alors la peau est sèche, les



Tête cônica.

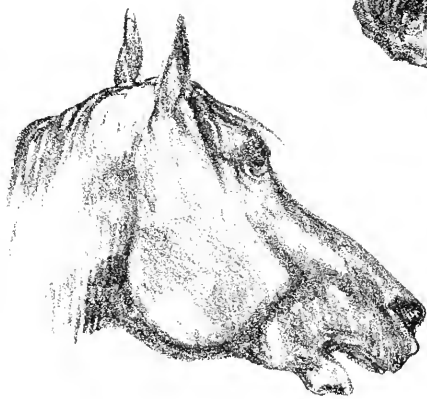


Tête busquée.

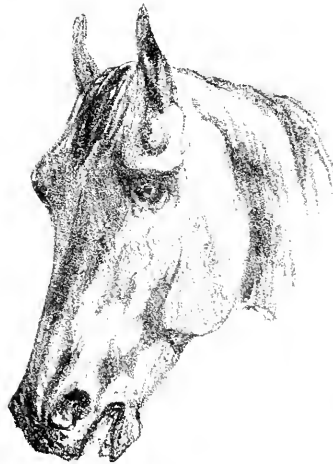


Tête trop

longue.



Tête trop courte.



Tête sèche.

De la Tête Busquée à B. et C. Chéreau

Têtes de Cheval.



Tête camuse.



Tête carrée.



Tête de

lièvre



Tête moulinée.



Tête de Rhinoceros

avec Sup. Bouteau & Co. 112, rue de la Harpe, Paris

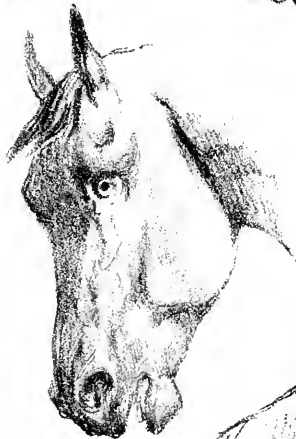
Têtes de Cheval.



Tête décharnée.



Tête grasse ou empâtée.



Tête bien

attachée.



Tête plaquée.



Tête mal attachée.

Têtes de Cheval.

poils sont fins et luisants, et l'animal montre de l'énergie.

Tête grasse ou empâtée. Celle dont les éminences osseuses et les vaisseaux sont peu apparents, et les interstices musculaires peu prononcés. Ce défaut peut se faire remarquer sur les chevaux de tout âge. Dans les jeunes chevaux, l'empâtement est souvent la suite de l'éruption des dents; il se dissipe lorsqu'elle est terminée. Dans les adultes et dans les vieux chevaux, il est constitutionnel et dénote ordinairement une tendance à la morve, à la fluxion périodique, ainsi qu'aux engorgements froids et indolents des glandes situées sous l'auge. Dans cette conformation, que l'on observe ordinairement sur les chevaux à tempérament lymphatique, les saillies osseuses et musculaires sont mal dessinées sous la peau, le tissu cellulaire en est épais et lâche, les chairs flasques.

Tête décharnée. C'est lorsque, par suite de l'excès de développement des os qui composent cette tête, les vaisseaux sont peu dessinés, les muscles peu apparents, et que tout contribue à donner à l'animal un aspect de maigreur.

Sous le rapport de l'attache, la tête peut être *bien attachée*, *mal attachée*, et *plaquée*. Ces deux dernières dispositions sont défectueuses.

Tête bien attachée. Celle qui part immédiatement du sommet de l'encolure, et dont la dépression qui la sépare de celle-ci est bien dessinée. *Tête légère* se dit aussi de cette tête, ordinairement sèche et bien portée.

Tête mal attachée. Celle dont les parties qui servent de point d'union entre elle et l'encolure manquent de développement suffisant. Les chevaux ainsi conformés ont ordinairement la tête lourde, battent à la main, et butent.

Tête plaquée. Se dit de celle qui, en se confondant avec l'encolure, semble ne faire avec elle qu'une seule pièce. Ce défaut, qui se fait remarquer chez les chevaux picards et flamands, est moins grave que celui qui caractérise la tête mal attachée.

Port de la tête. D'après Bourgelat, la tête n'est bien placée qu'autant que le front tombe perpendiculairement au bout du nez. Cette position peut convenir au cheval de manège, auquel on demande plus de grâce que de force; mais pour le cheval de selle, et même

pour les autres genres de service, la tête doit être légèrement oblique. Lorsqu'elle s'écarte de cette obliquité pour se porter en avant, le cheval est dit *porter au vent*, *porter le nez au vent*, *tendre le nez*. Si, au contraire, elle sort de l'obliquité pour se porter en arrière, c'est-à-dire si l'animal approche le menton du poitrail, il est dit *s'encapuchonner*. Il arrive quelquefois que le cheval baisse la tête et appuie les branches du mors contre le poitrail ou contre l'encolure; on dit alors qu'il *s'arme*. Cette disposition le rend maître du levier qui doit opérer la pression de l'embouchure sur les barres, et le soustrait à l'action de la main du cavalier. Il est des chevaux qui prennent un point d'appui sur les rênes et présentent à la main du cavalier; c'est le défaut des têtes lourdes, grosses et volumineuses; on le rencontre aussi chez les chevaux fatigués, usés, et l'on dit alors que l'animal *cherche une cinquième jambe*.

TÊTE AU MUR. Action du cheval qui marche par des pas de côté, sa tête faisant face à la muraille. C'est la position inverse de *croupe au mur*. Dans le travail dont nous parlons ici, les jambes de devant restent sur la piste, et celles de derrière rentrent dans le manège, en décrivant avec les premières une ligne parallèle. Le croisé des jambes antérieures doit être augmenté un peu avant l'approche des coins. Si par exemple ces extrémités avaient trois pas de plus à parcourir que celles de derrière, et qu'il y eût six pas de côté à faire pour passer un angle, il faudra augmenter chacun de ces pas de six pouces environ, ce qui coûtera à l'animal la moindre perte de ses forces. Dans le cas où l'on attendrait trop tard pour augmenter la marche des membres antérieurs, il serait impossible de conserver l'équilibre du cheval, à cause des pas trop grands qu'il serait obligé de faire pour se maintenir droit. En agissant au contraire de manière à ce que le derrière précédât le devant, cette dernière partie arrêterait bientôt le mouvement de l'autre, et la trop grande force de la main porterait le cheval à se *cabrer*. Le cavalier qui sait équilibrer les forces du cheval exécutera avec facilité la *tête au mur* et toutes les difficultés de l'art.

TÊTE BIEN ATTACHÉE. Voy. TÊTE.

TÊTE BUSQUÉE. Voy. TÊTE.

TÊTE CAMUSE. Voy. TÊTE.

TÊTE CARRÉE. Voy. TÊTE.

TÊTE CONIQUE. Voy. TÊTE.

TÊTE DANS LES NUÉS. Voy. PORTER LA TÊTE DANS LES NUÉS.

TÊTE DÉCHARNÉE. Voy. TÊTE.

TÊTE DEDANS ou EN DEDANS. Se dit, dans les voltes, lorsqu'on mène le cheval de côté, en lui faisant plier légèrement la tête du côté de la volte.

TÊTE DE LIÈVRE. Voy. TÊTE.

TÊTE DE RHINOCÉROS. Voy. TÊTE.

TÊTE DE VIELLE. Voy. TÊTE.

TÊTE EMPATÉE. Voy. TÊTE.

TÊTE ET COU DE CHEVAL. C'est, dans le blason, une figure représentant la tête et le cou d'un cheval d'or, de profil.

TÊTE GRASSE. Voy. TÊTE.

TÊTE LÉGÈRE. Voy. TÊTE.

TÊTE MAL ATTACHÉE. Voy. TÊTE.

TÊTE MOUTONNÉE. Voy. TÊTE.

TÊTE PLAQUÉE. Voy. TÊTE.

TÊTER. v. Sucrer le lait de la mamelle. *Ce poulain ne tète point.*

TÊTE SÈCHE. Voy. TÊTE.

TÊTE TROP COURTE. Voy. TÊTE.

TÊTE TROP LONGUE. Voy. TÊTE.

TÊTIÈRE. Voy. BRIDE.

TÉTRAORIE. s. f. C'était, chez les anciens, une course à quatre chevaux; un char attelé de quatre chevaux; *quadriga*.

TEXTURE. s. f. En lat. *textura*, du verbe *texere*, faire un tissu. Disposition des divers tissus qui entrent dans la composition d'un organe.

THÉ. s. m. En lat. *thea*. Arbrisseau qui végète en Chine, au Japon, et qui fournit ses feuilles à la thérapeutique. On trouve dans le commerce deux espèces de *thés*: le *thé vert* et le *thé noir*. Le premier est d'une couleur verte ou grisâtre, plus âcre et plus aromatique que le second, dont la couleur est plus ou moins brune, et dont la saveur et l'odeur sont plus agréables. C'est cette seconde espèce qu'on doit employer. Les feuilles qui constituent le thé noir doivent être bien roulées sur elles-mêmes; ce thé doit, en outre, être dépourvu de poussière noirâtre; il doit répandre une odeur assez forte et aromatique, et avoir une saveur amère. On conserve le thé dans des boîtes en bois ou en fer-blanc, à l'abri du contact de l'air et de la lumière. Voici comment s'expriment MM. Delafond et Lassaigue à l'égard de cette substance médicamenteuse :

« Le thé est un excellent tonique pour les animaux. Il donne, par une décoction peu prolongée, un principe amer qui jouit de la vertu d'exciter les forces de l'estomac, des intestins, et ensuite de toute l'économie. Nous en avons fait usage, et avec des succès marqués, dans les indigestions intestinales simples, récentes ou chroniques, et vertigineuses des chevaux. Les décoctions de thé, unies au vin blanc, sont aussi fort utiles dans les indigestions rapides du cheval. » La dose est de 16 à 52 grammes en infusion prolongée, ou en légère décoction, dans un ou deux litres d'eau.

THÉORIE. s. f. En lat. *theoria*, du grec *theôria*, contemplation. Partie spéculative d'une science, et, dans une application particulière, de la science médicale. Par elle, on se rend compte de la formation des maladies, des phénomènes dont elles sont accompagnées, et des moyens convenables pour les combattre. Une saine *théorie* a pour base l'observation des faits bien avérés, l'étude approfondie des fonctions des organes, des dérangements pathologiques, des caractères anatomiques auxquels ceux-ci peuvent donner lieu, et tout ce qui est propre à éclairer la science des maladies. Ce n'est qu'à ces conditions qu'une théorie est sage et utile, qu'elle aide si avantageusement les débutants dans la *pratique*.

THÉRAPEUTIQUE. s. f. En lat. *therapeutice*, du grec *therapéuêin*, soigner, guérir. Partie de la science médicale relative au traitement des maladies. Elle doit être fondée sur l'observation et l'expérience qui résultent de la connaissance de la nature et du siège des maladies, des modifications déduites de la considération des causes, de la marche, de la durée, des complications, etc. La *thérapeutique* se divise en *générale*, en *spéciale* et en *clinique*. La première s'occupe des règles à suivre dans le traitement des maladies en général; la seconde, des règles à suivre dans le traitement de chaque maladie en particulier; la troisième concerne chaque animal malade en particulier. Si des affections légères et même graves peuvent guérir quelquefois sans le secours de l'art, dans la grande majorité des cas la thérapeutique est d'une utilité incontestable. Il convient qu'elle soit active dans les maladies graves, énergique dans les maladies désespérées. Les hommes qui se sont voués à l'étude des sciences médicales sont seuls sus-

ceptibles de comprendre tout à la fois les immenses difficultés et les précieuses ressources qu'offre la thérapeutique.

THÉRAPIE. s. f. Synonyme de *thérapeutique*.

THÉRIAQUE. s. f. En lat. *theriacal*, du grec *thér*, bête féroce ou venimeuse, et *akémai*, je guéris. Electuaire dans la composition duquel entrent un très-grand nombre de drogues ou substances médicamenteuses que nous nous abstenons de nommer, parce que de nos jours ce médicament est rarement employé en hippocratique.

THERMOMÈTRE. s. m. En lat. *thermometerum*, du grec *thermos*, chaud, et *mètron*, mesure. Instrument de physique qui sert à mesurer les degrés de température de l'atmosphère et des substances avec lesquelles on le met en contact. Les *thermomètres* sont formés de tubes de verre gradués, fermés hermétiquement, qui contiennent une quantité déterminée d'alcool, ou mieux encore de mercure. Leur construction est fondée sur la propriété qu'ont tous les corps d'être dilatés par la chaleur, et de revenir à leurs dimensions premières quand on les ramène aux mêmes circonstances. En France, on fait généralement usage du thermomètre de Réaumur ou du thermomètre centigrade. Dans l'un et dans l'autre, le point marqué 0 (zéro) indique la hauteur à laquelle la colonne de mercure s'arrête dans le tube lorsque celui-ci est plongé dans la glace fondante; mais l'intervalle compris entre ce terme 0 et la hauteur à laquelle la chaleur de l'eau bouillante fait monter le mercure, n'est partagé qu'en 80 parties dans le premier de ces instruments, tandis qu'il est divisé en 100 parties dans le second; 80 degrés Réaumur valent donc 100 degrés centigrades, ou, ce qui est la même chose, chaque degré de Réaumur vaut 10 huitièmes centigrades. Si, par conséquent, on veut traduire un nombre de degrés de Réaumur en degrés centigrades, il faut multiplier le nombre par 10 et diviser le produit par 8; et pour convertir en degrés de Réaumur des degrés centigrades, l'on doit multiplier ceux-ci par 8, et diviser le produit par 10. — On ignore quel est l'inventeur du thermomètre. On croit généralement qu'il est dû à l'Italien Santorius ou à l'Allemand Drebbel, physiciens distingués du dix-septième siècle.

Pronostics tirés du thermomètre. Le ther-

momètre indique seulement, et de la manière la plus exacte et la plus certaine, les variations de la température. On ne peut donc s'en servir, pour prévoir le temps, que d'après les conséquences, souvent très-concluantes, que fournit le changement de température. Lorsqu'il fait très-chaud et que le temps fraîchit, ou qu'il fait froid et que l'air se radoucit, cela indique de la *pluie* ou de la *neige*, selon la saison.

THERMOMÉTRIQUE. adj. Qui se rapporte au thermomètre.

THORACIQUE, THORACIQUE. adj. En lat. *thoracicus*, de *thorax*, la poitrine. Qui a rapport au thorax ou à la poitrine, qui se trouve près ou dans le thorax.

THORAX. s. m. Mot lat. introduit en français; en grec *thorax*. **POITRINE.** s. f. Cavité splanchnique, conoïde, allongée, déprimée latéralement, formée par les côtes, les vertèbres du dos, le sternum, les muscles intercostaux et le diaphragme. De grandeur moyenne entre le crâne et l'abdomen, elle renferme le cœur, les poumons, une portion de la trachée et l'œsophage, enfin, le thymus, dans le fœtus et les très-jeunes sujets. Cette cavité offre une extrémité antérieure, qu'on nomme *entrée du thorax*; une extrémité postérieure, qui constitue la *base du thorax* et qui est séparée de l'abdomen par le diaphragme; une face supérieure que forment les vertèbres du dos et la partie supérieure des côtes, qu'on appelle région *costo-dorsale*; une face inférieure, répondant au sternum et aux cartilages des côtes sternales, et qui comprend les deux régions *sternocostales*, l'une à droite et l'autre à gauche; deux faces latérales formées par les côtes et les muscles intercostaux, et qu'on distingue sous le nom de *regions costales*. La *cavité thoracique* est susceptible de s'agrandir dans tous les sens, à cause du mode d'articulation des côtes, de l'élasticité des cartilages de celles-ci; ses mouvements sont opérés par les muscles qui concourent à former ses parois, et qui s'attachent à quelques points de son étendue.

Les maladies dont la poitrine peut être affectée font le sujet d'articles spéciaux, sous le nom particulier des différents organes placés dans cette cavité. Voy. CALDITE, PÉRICARDIUM, PLEURITE, PNEUMONIE. — Ici nous ne dirons qu'un mot des plaies auxquelles les parois du thorax sont exposées, et encore, lorsque

ces plaies n'intéressent qu'une partie de leur épaisseur et ne présentent que des indications communes avec les plaies en général. Ce qu'il faut donc particulièrement remarquer, c'est le plus ou moins de gravité qu'elles contractent dans les deux circonstances de l'entrée de l'air et de l'épanchement du sang, lorsque, traversant entièrement les parois, elles peuvent léser les organes intérieurs. L'introduction de l'air dans la poitrine est toujours un accident grave, et plus pernicieux encore s'il y a épanchement.

THROMBUS ou **THURMBUS**. s. m. En lat. *thrombus*, grumeau de sang. **MAL DE SAIGNÉE**. On entend sous ces dénominations plusieurs états morbides qui peuvent succéder à l'extravasation du sang veineux dans le tissu cellulaire sous-cutané qui entoure le vaisseau dont on a fait l'ouverture ; mais on devrait, à la rigueur, ne l'appliquer qu'à une tuméfaction occasionnée par cet épanchement. Ce n'est en réalité qu'une forte ecchymose. Le *thrombus* qui se montre immédiatement après la saignée peut résulter quelquefois de la maladresse de l'opérateur ou d'un défaut de l'instrument dont il s'est servi. Les autres causes qui le déterminent sont la trop petite ouverture des téguments ou le trop long tiraillement de la peau en mettant l'épingie et la ligature. L'apparition du thrombus, quelque temps après la saignée, tient à des accidents qui ne dépendent ni de l'opérateur ni du fait de l'opération, et le plus ordinaire est le frottement sur la piqure. C'est ce qui arrive le plus souvent aux chevaux affectés de maladies cutanées, telles que les dartres et la gale, ou à ceux de trait qu'on fait travailler trop tôt après la saignée. On court le risque d'un résultat pareil lorsqu'on a l'imprudence de lâcher les chevaux dans les pâturages le jour même de l'ouverture de la veine. Il menace également celui qu'on attache au râtelier d'une manière à lui donner des positions forcées. On peut en dire autant de celui qu'on attelle avec un collier court et étroit, ou avec une bricole trop haute. Dans tous ces cas, le thrombus est souvent suivi et compliqué de l'inflammation partielle du vaisseau d'où le sang est sorti, sans s'évacuer au dehors et avec extravasation dans le tissu cellulaire environnant : il se présente d'abord sous la forme d'une tumeur molle, circonscrite, arrondie ou demi-sphérique, sans chaleur ni

douleur bien prononcées, œdémateuse au commencement, et présentant ensuite une sorte de fluctuation. Les modes de terminaison les plus ordinaires sont : la résolution, la phlébite, la suppuration ou les abcès, la gangrène et le passage à l'état chronique. Le traitement curatif doit varier selon les périodes du thrombus, l'état pathologique où il se trouve, et les complications qui peuvent s'y joindre. Quand le thrombus est à son début, on peut essayer de le faire disparaître au moyen d'ablutions d'eau fraîche sur la saignée. S'il persiste, et si l'inflammation arrive au bout de deux à trois jours, il faut le combattre comme toutes les inflammations, c'est-à-dire par les antiphlogistiques.

THURMBUS. Voy. **THROMBUS**.

THYMUS. s. m. Mot lat. adopté en français ; en grec *thymos*. Corps oblong, mollasse, d'une couleur rougeâtre tirant sur le blanc, d'une texture approchant de celle des glandes pancréatique et salivaires, et situé entre les deux lames du médiastin. Ce corps ne s'observe que dans le fœtus et les très-jeunes sujets ; sa substance, composée d'une multitude de granulations disposées en lobules soutenus et enveloppés par un tissu lamineux facile à déchirer, reçoit beaucoup de vaisseaux, et renferme, dans ses vésicules particulières, une liqueur lactiforme. Le *thymus* se développe vers la moitié de la gestation ; quelques auteurs pensent qu'il est destiné à suppléer au placenta, et que l'humeur laiteuse qu'il fournit est un puissant stimulant de l'action du cœur. Après la naissance, cet organe diminue de volume, se deprime insensiblement, et enfin s'atrophie.

THYROCELE. Voy. **GOÏTRE**.

THYROÏDE. adj. Du grec *thuréos*, bouclier, et *éidos*, forme, ressemblance ; qui a la ressemblance d'un bouclier. Mot qui s'applique à un cartilage du larynx et à deux corps glandiformes. Pour ce qui est du cartilage, Voy. **LARYNX**.— Les *glandes thyroïdes* ont la forme d'une châtaigne allongée ; elles sont rougeâtres, fermes, fixées au bas du larynx, sur les parties supérieures et antérieures de la trachée, l'une à droite et l'autre à gauche. Ces corps, dont on ignore complètement l'usage, sont plus gros dans le fœtus que dans les animaux jeunes ou adultes.

THYROIDITE. Voy. **GOÏTRE**.

TIBIA. s. m. Mot latin qui signifie propre-

ment flûte, et qui a été ensuite employé pour désigner l'un des os des extrémités postérieures, auquel on trouvait sans doute quelque ressemblance avec une espèce de flûte en usage chez les anciens. Le *tibia*, en grec *knémé*, *proknémion*, est un os prismatique, le plus gros et le plus long des os de la jambe, dont il forme la base; il est incliné de haut en bas et de devant en arrière. Son extrémité supérieure ou fémorale, beaucoup plus grosse que l'inférieure, est disposée de manière à pouvoir s'articuler, au moyen des fibro-cartilages articulaires, avec les deux condyles du fémur. C'est sur la partie antérieure de cette articulation tibio-fémorale que la rotule est placée. L'extrémité inférieure du tibia s'articule avec la *poulie* ou *astragale*, l'un des os tarsiens formant le jarret. Des ligaments forts et nombreux assujettissent les différentes articulations résultant du tibia avec les os qui se trouvent en rapport avec lui.

TIC. s. m. Mauvaise habitude, ainsi nommée par onomatopée, du bruit que le cheval fait entendre en frappant la mangeoire avec ses dents. *Tic*, est le nom générique de certains mouvements anormaux, dont quelques chevaux contractent l'habitude, et qui leur font donner le nom de *tiqueurs*. Le cheval en est fort déprécié, et l'on a cru jusqu'à ces derniers temps qu'il était difficile, sinon impossible, de l'en corriger. On a distingué deux espèces de *tic*, celui par *habitude* et celui qui peut provenir de l'état de souffrance de quelque partie de l'appareil digestif: il a été proposé de donner à ce dernier le nom de *tic proprement dit*. La manière la plus commune de *tiquer* consiste à *s'encapuchonner*, en rapprochant le menton du poitrail, et à faire entendre au fond du pharynx un bruit particulier, une espèce de rot, en appuyant fortement les dents incisives supérieures sur la mangeoire ou sur tout autre corps solide que l'animal trouve à sa portée, même sur les plus durs. Ce mode s'appelle *tic d'appui*. Quand ce tic existe depuis quelque temps, on le reconnaît à l'usure du bord externe des dents incisives, soit aux deux mâchoires, soit seulement à l'une des deux. Il s'accompagne souvent de maigreur, et les chevaux qui présentent ce défaut sont sujets aux coliques. Le tic appelé *tic en l'air* est plus rare, et constitue l'action de porter le nez en haut, sans rien saisir avec les dents. Celui qu'on exprime

par les mots *tirer au renard*, consiste dans l'action par laquelle le cheval tire continuellement sur les rênes en allongeant le nez, ou sur le lien qui le tient attaché. Parmi les chevaux qui ont cette habitude vicieuse, il en est qui s'y livrent dès qu'ils sont attachés, en se jetant violemment en arrière de tout le poids de leur corps, en étendant la tête sur l'encolure, en se campant du devant, et en exerçant, par des efforts extrêmement énergiques, une traction sur la longe qui les tient liés. On se rendra facilement compte du danger de cette habitude, si l'on calcule la force d'impulsion qui anime la masse du cheval lorsque la corde sur laquelle il tirait vient à se rompre. Un autre tic, celui qu'on nomme *tic de l'ours*, consiste en une espèce de balancement dans lequel le cheval, se posant alternativement sur un pied ou sur l'autre, se porte tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, comme fait l'ours. Le plus souvent c'est par ennui que le cheval contracte ce tic, auquel il ne se livre pas en mangeant et durant le pansement de la main. D'Arboval croit qu'on pourrait rapprocher du tic par habitude, les différentes habitudes de rner, mordre, battre à la main, se *camper mal*, se placer mal à l'écurie, tantôt sur un membre de derrière et tantôt sur l'autre; poser et tenir les talons du pied postérieur pour ainsi dire appuyés sur la partie antérieure du sabot de l'autre pied, se *coucher en vache*, se frotter le menton ou les genoux contre l'auge, avoir la *langue pendante*, ou l'allonger et la retirer sans cesse, ce qu'on appelle *langue serpentine*. On ne sait pas au juste à quoi attribuer le tic par habitude. Quant au tic proprement dit, on en attribue la cause à l'état lésé des organes digestifs. On regarde comme démontré par l'observation, qu'il y a toujours présence d'une certaine quantité de gaz dans l'estomac. — Le *tic sans usure des dents* est un vice rédhibitoire. Voy. VICES RÉDHIBITOIRES. — Nous avons dit que l'on croyait difficile de réformer le tic, surtout lorsqu'il est ancien, quelle que soit son origine. Les moyens proposés consistaient généralement en obstacles variés opposés à l'accomplissement de ce vice. On a conseillé de mettre, au lieu de licou, un large collier de fer qu'on serre progressivement et assez fortement près de la tête; ou bien de ne pas attacher les animaux avec des langes de corde ou de cuir, mais d'employer pour cela des chaînes, en garnis-

sant ensuite de tôle, ou de morceaux de peau de mouton, la laine tournée en dehors, le bord ou le fond de la mangeoire, les traverses et le bas des barreaux du râtelier. Girard fils n'approuve point ce genre de procédés. « Un vétérinaire sage, dit-il, n'emploiera pas de moyens violents pour empêcher un cheval de tiquer; il aura d'abord soin de le séparer des autres, il mettra en usage tous les moyens propres à détruire ou calmer l'irritation gastrique qu'il doit supposer exister. Ainsi, la diète, les adoucissants, seront employés avec avantage; il pourra administrer quelques substances qui, comme la magnésie, ont la propriété d'absorber ou de neutraliser le gaz. Dans tous les cas, il ne cherchera à détruire le tic lui-même que lorsque cette action lui semblera un simple résultat de l'habitude ou de l'irritation, et que sa répression ne pourra être suivie d'aucun danger. » En Angleterre, on prévient le tiquage, et on y remédie par des règles et des moyens que M. Yare a proposés. L'auteur a publié son système dans un journal hippique de Londres, et nous en donnons ci-après un extrait. M. Yare commence par déclarer que bien des chevaux qui lui ont été confiés pour les guérir d'habitudes vicieuses, lui avaient été présentés comme étant d'un caractère difficile et méchant; mais qu'il s'est constamment convaincu que la majeure partie de ces pauvres animaux n'étaient nullement vicieux de leur nature; seulement, ils étaient très-nerveux et très-irritables, par suite des mauvais traitements dont ils avaient été victimes. Aussi, à mesure qu'il parvenait à acquiescer leur confiance, il voyait graduellement disparaître la frayeur qu'ils témoignaient auparavant dès qu'on voulait les approcher: souvent il lui a suffi d'une courte épreuve pour les renvoyer à leurs maîtres, complètement guéris de leurs défauts. L'auteur dit ensuite que le tiquage est très-souvent le produit d'un passage peu judicieux. Il blâme ceux qui paissent les chevaux de course ou de chasse en tenant à la main une baguette à l'aide de laquelle ils cherchent à les intimider, et ne craignent pas de la leur appliquer avec force sur le corps. C'est tout à fait déraisonnable. Les signes d'impatience que donne l'animal sous l'action de la brosse, de l'époussette et du peigne se faisant assez rudement sentir sur son dos, ses flancs, ou autres parties également sensibles de son corps, témoignent d'une

irritation qui quelquefois devient extrême. Lors d'état de supporter ce chatouillement, prolongé souvent outre mesure, le cheval cherche à se dérober à cette douleur en opposant de la résistance, et s'habitue à ruer et à mordre. C'est alors que, saisissant sa mangeoire avec les dents, il commence à contracter l'habitude du tiquage, ou, pour mieux dire, que cette affection commence à se développer en lui. Pour éviter cette cause originaire du tic, M. Yare recommande de ne jamais panser, seller ou desseller un cheval lorsqu'il a la tête tournée vers la mangeoire; comme aussi, lorsqu'il se trouve hors de l'écurie, de ne jamais se livrer à l'une de ces opérations lorsque l'animal est placé à proximité d'objets qu'il peut saisir ou dont il peut se faire un appui. Il faut également avoir grand soin de le traiter avec douceur toutes les fois qu'on le nettoie, et, s'il se défend, on ne doit, en aucun cas, se permettre de faire usage de moyens violents. D'autres causes, selon M. Yare, donnent lieu au tiquage; ce sont, un repos oisif et le mauvais exemple ou l'imitation. On ne saurait donc assez se garder de mettre un tiqueur avec d'autres chevaux. Le pernicieux usage où l'on est d'attacher la tête des chevaux au râtelier, engendre également le vice de tiquer; ce mode d'attache produit chez les jeunes chevaux d'un tempérament ardent, une violente irritation qu'ils manifestent, les uns en ruant continuellement de l'un ou de l'autre pied de derrière, les autres en mordant, ou en rongant sans cesse leur mangeoire. Ce dernier résultat a lieu, surtout, dans une écurie où il existe un tiqueur à côté du jeune cheval, ou bien si la mangeoire est d'un bois assez tendre pour lui faire éprouver quelque plaisir à la serrer entre les dents. Dès qu'un cheval se trouve innocenté, on doit le faire promener au pas pendant trois à quatre heures par jour, sans lui rien retrancher de sa nourriture ordinaire. Si le temps ne permet pas la promenade, il faut lui mettre une embouchure douce et à clochettes, qu'on lui laissera pendant deux heures le matin et autant l'après-midi. Cette embouchure provoquera la digestion, et l'amusement que le cheval pourra y trouver l'empêchera de se livrer à de mauvaises habitudes. Un autre soin qu'il faut avoir, c'est de supprimer la chaîne de râtelier, que l'habitude a consacrée pour empêcher le cheval de se coucher pendant le jour. M. Yare dit que c'est une

précaution tout à fait inutile, et qu'il n'a guère rencontré de cheval en bonne santé qui cherchât à se coucher dans la journée. L'attacher alors au râtelier est évidemment une cruauté : cette méthode, selon lui, dispose l'animal à se livrer, à la première occasion, au vice du tiquage. Certaines gens soutiennent que ce vice est sans influence lâcheuse sur les moyens d'un cheval. M. Yare avoue avoir rencontré plus d'un tiqueur qui, malgré leur vicieuse habitude, supportaient parfaitement les travaux les plus durs, ou possédaient beaucoup de vélocité, et gagnaient même des courses ; mais, ajoute-t-il, s'ils avaient été exempts de cette maladie, ils auraient été capables d'efforts encore plus grands et d'une vélocité encore plus prononcée. Dans quelques tiqueurs, les effets du vice sont insensibles pour d'autres que pour ceux qui en connaissent les symptômes essentiels. M. Yare a vu plusieurs de ces chevaux paraissant dans une condition parfaite, et dont les propriétaires niaient la détérioration. Mais l'épreuve de quelque fatigue extraordinaire supportée concurremment avec d'autres chevaux bien portants et de moyens ainsi que de force semblables, a dissipé tous les doutes. Toutes les fois, continue l'auteur, que j'ai assisté à des courses où le hasard m'a fait découvrir un tiqueur parmi les coureurs, toujours j'ai parié contre lui, fût-il même le favori, pour me servir du terme consacré, et presque toujours ce principe m'a parfaitement réussi. Je n'hésite donc pas à soutenir « qu'un tiqueur est un cheval malade. » A la suite de sa longue expérience, M. Yare affirme que le cheval tiqueur aspire beaucoup plus d'air qu'il n'en rend, et il en conclut (nous lui laissons toute la responsabilité de cette explication) que cette surabondance d'air s'introduisant dans l'estomac occasionne l'indigestion, un affaiblissement général, et un dérangement plus ou moins marqué dans la constitution. M. Yare a recherché et trouvé un système de traitement du tiquage, système dont il garantit les résultats, pourvu qu'il soit mis en usage par des gens d'écurie intelligents, et, surtout, sincères et de bonne volonté. Quant aux mauvaises habitudes qu'un cheval peut avoir contractées, on réussit, d'après l'auteur, à les lui faire perdre, par la douceur, la patience, en faisant comprendre à l'animal que ce que nous voulons n'est aucunement exigé pour

le contraire. Tous les moyens de violence, de contrainte sont réprouvés, et n'aboutissent presque toujours qu'à confirmer l'animal dans le vice ou la mauvaise habitude qu'on veut réprimer. Pour le tic proprement dit, les moyens employés généralement jusqu'ici sont également regardés par M. Yare comme impropres à y remédier, sans en excepter les substances nauséabondes dont on enduirait la mangeoire, le râtelier, etc., ainsi que la garniture de tôle dont on recouvrirait la mangeoire. Il avait entendu parler d'une barre de fer placée à quelques pouces au-dessus du bord de la mangeoire, pour empêcher les chevaux de tiquer. Il l'essaya. Le cheval étonné, incertain, tenta quelques efforts pour surmonter ce nouvel obstacle, et renonça enfin, après plusieurs essais, à exercer sur lui sa vicieuse habitude. Il redoubla aussitôt de précaution pendant son pansage, il le traita avec plus de douceur et de ménagement qu'il ne l'avait encore fait, il accrut son exercice, son occupation, et il parvint à lui faire complètement oublier l'usage de tiquer. Cette méthode, ainsi que quelques autres d'un genre analogue, ont été pratiquées pendant seize ans sous la direction de notre auteur. Mais quelques chevaux arrachaient avec les dents tous les obstacles qu'il essayait de leur opposer, et mordaient sur une barre de fer avec autant d'avidité que s'ils s'étaient exercés sur une barre de bois. C'est alors que M. Yare, après de longs essais, inventa un appareil auquel il a donné le nom d'*antitiqueur*. Cet appareil se compose d'une sorte de muselière dont plusieurs parties sont en fer, les autres, en cuir ; une courroie, plus ou moins longue, suivant la force du cheval, et en cuir seulement, surmonte l'appareil, que l'on peut se procurer à la fabrique générale d'effets d'équipement militaire et de campement de MM. Taconet et Comp., rue Traverse-Saint-Germain, n° 22, à Paris.

Nous ne saurions mieux donner une preuve de l'utilité de l'*antitiqueur* de M. Yare, qu'en rapportant l'extrait ci-après du *Journal des haras*, tome VII, p. 489. « Malgré les témoignages les plus authentiques, malgré les déclarations unanimes de tous les propriétaires anglais qui ont fait usage de cet appareil, et les assurances positives de l'un de nos amis, M. de Hochstædter, de Berne, qui est même parvenu à y ajouter un perfectionnement, nous n'avons

cependant voulu annoncer que l'antitiqueur de M. Yare était en notre possession, qu'après avoir fait nous-même l'expérience de son efficacité. Cette expérience a eu lieu. Le jour même de la réception du modèle, nous le fîmes immédiatement appliquer à une belle jument de race anglaise de cinq ans, qui, adonnée depuis peu au tiquage, menaçait de devenir tiqueuse invétérée. Observateur attentif, nous voulûmes surveiller nous-même l'opération et ses effets; voici ce que nous vîmes : dès que la jument fut garnie de l'appareil, le palefrenier se retira; elle voulut aussitôt tiquer; l'obstacle qu'elle rencontra lui causa d'abord de l'étonnement; mais, se remettant bientôt de sa première surprise, elle recommença ses tentatives; la nouvelle résistance qu'elle éprouva produisit alors en elle une véritable stupéfaction. Pour la distraire et nous assurer en même temps si l'appareil ne l'empêcherait point de manger, nous lui fîmes donner un peu de fourrage. Ses premiers mouvements furent gênés; mais elle s'y accoutuma bientôt, et finit par tirer et manger son foin dès l'instant où elle venait de le recevoir. Même chose arriva pour les grains mêlés de son que nous lui fîmes ensuite donner. Enfin, elle s'y trouva si bien habituée au bout de vingt-quatre heures, qu'elle ne mit pas plus de temps alors pour manger et pour boire que n'en emploient les autres chevaux. Pendant trois ou quatre jours encore, elle essaya de loin en loin de tiquer; mais, au bout de ce temps, elle finit par y renoncer tout à fait. Voilà déjà quinze jours que nous la tenons constamment garnie de l'antitiqueur, excepté cependant dans les moments où on la panse et où on la bride, opérations pendant lesquelles on a grand soin de la retourner dans la stalle et de l'attacher des deux côtés, afin de lui ôter l'envie de saisir les poteaux; nous le lui laisserons encore pendant une quinzaine pour lui faire complètement oublier son ancienne habitude, et nous avons la certitude qu'au bout de ce temps la guérison sera radicale et le résultat complet. »

TIGRE. s. m. On appelle *chevaux tigres*, des chevaux mouchetés à peu près comme des tigres. *Attelage de chevaux tigres, juments tigres.* Voy. ROBE.

TIGRÉ. Voy. ROBE.

TILBURY. Voy. VOITURE.

TILLEUL D'EUROPE. Arbre qui fournit ses

lleurs à la thérapeutique. Les fleurs de *tilleul* (en lat. *tilia*), que tout le monde connaît, ont une odeur douce, légèrement aromatique; elles sont presque sans saveur. On doit les choisir d'une belle couleur jaune ou blanc jaunâtre. Leur récolte se fait lorsqu'elles sont épanouies et qu'elles laissent exhaler une odeur suave. Pour les préparer, on les débarrasse de leurs pédoncles et de leurs feuilles, on les sèche promptement, ensuite on les enveloppe dans un sac de papier collé, et on les dépose dans un lieu bien sec. L'humidité leur fait perdre une partie de leur vertu médicameuteuse. Avec huit grammes de fleurs de tilleul dans un demi-litre d'eau, on fait une infusion qu'on emploie rarement se e. Cette infusion sert le plus souvent de véhicule à une préparation calmante composée avec l'éther sulfurique, le sirop diacode ou la décoction concentrée de têtes de pavots. Le mélange qui en résulte se donne dans les coliques sanguines, les affections cérébrales, les diarrhées peu intenses, etc.

TIMIDITÉ. s. f. En lat. *timiditas*, qualité de l'être timide. Crainte habituelle. Etat intérieur d'un cheval qui, se trouvant dans une crainte continue des aides et des châtimens, prend ombrage du moindre mouvement du cavalier. Cette *timidité* ne produit qu'une obéissance incertaine, interrompue, molle et tardive, et si les châtimens sont employés, ces sortes de chevaux deviennent tout à fait *ombrageux*. La timidité du cheval s'évanouit à mesure que, à force de modération et de douceur, le cavalier parvient à capter sa confiance.

TIMON. s. m. En lat. *temo*. Longue pièce de bois mobile, de frêne ou d'orme, qui fait partie du train d'un carrosse ou d'un charriot, où l'on attelle les chevaux; elle sert à les séparer et à reculer. Voy. CHEVAL DE TRAIT.

TIMONIER. s. m. On appelle *timoniers* les chevaux qu'on met au timon d'un carrosse, par opposition à ceux qu'on met à la *volée*.

TIQUAGE. s. m. Action de *tiquer*. Voy. TIC.

TIQUE. s. f. En lat. *ricinus*. **TIQUET.** s. m. Nom vulgaire de l'*ixode*, genre d'insectes fort communs dans les bois, et qui se fixent d'une manière intime sur la peau des animaux et même de l'homme. Les caractères des *tiques* sont : corps sans ailes, sans distinction d'anneaux, n'ayant qu'une plaque écailleuse, huit pattes, bouche formée d'un suçoir

composé de trois lames cornées, dentelées, renfermées entre deux expansions qu'on nomme *palpes*, le tout avancé en manière de bec. Ces petits animaux pullulent prodigieusement. C'est surtout dans quelques contrées de l'Amérique qu'ils sont redoutés. Ils sont si avides de sang et ils enfoncent si fort leur suçoir dans la peau des animaux, qu'il est souvent difficile de les en arracher sans les blesser. On rapporte l'exemple d'un cheval qui avait le dessous du ventre et d'autres parties du corps tellement couverts de ces insectes, qu'à peine pouvait-on introduire entre eux la pointe d'un couteau. Ils étaient profondément enfoncés dans la chair; ce cheval en fut si épuisé, qu'à la fin il mourut dans de grandes douleurs. Pour détruire les tiques on peut se servir de préparations mercurielles, comme pour détruire les poux; seulement, leur application sera plus fréquente, attendu que la peau des *ixodes* est plus ferme.

TIQUER. Voy. TIC.

TIQUET. Voy. TIQUE.

TIQUEUR. TIQUEUSE. s. et adj. Se dit du cheval affecté de *tic*. Voy. ce mot.

TIRAGE. s. m. En lat. *tractus*. Action de tirer. *Il a fallu attacher des chevaux au bateau, et il en a coûté tant pour le tirage.*—On appelle aussi *tirage*, l'espace qu'on laisse libre sur le bord des rivières pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux. *Il faut laisser tant de pieds de tirage sur le bord de cette rivière.* Dans le commerce des chevaux on distingue ceux de *portage*, et ceux de *tirage*. Voy. CHEVAL DE TRAIT.—*Tirage* se dit de l'état du chemin. *Il y a du tirage dans ce chemin, les chevaux ont de la peine à y tirer.*

TIRER. v. En lat. *trahere*, donner, imprimer du mouvement à quelque corps en l'amenant de son côté. Action des chevaux de tirage ou de trait qui *tirent* une voiture, une charme, etc.

se TIRER. v. Se dit des animaux qui se dégagent, *se tirent* d'un mauvais pas. Voy. SORTIR.

TIRER A LA MAIN. Voy. MAIN.

TIRER A QUATRE CHEVAUX. C'est la même chose que écarteler. Supplée que l'on faisait souffrir aux criminels de lèse-majesté au premier chef, quand on les écartelait par la force de quatre chevaux attachés à chacun de leurs membres.

TIRER AU RENARD. Voy. TIC.

TIBER LA RUADE. Voy. RUCER.

TIRER RACE. C'est faire couvrir des juments pour en avoir des produits. Voy. REPRODUCTION.

TISONNÉ. Voy. ROBE.

TISONNIER. s. m. Instrument de maréchalerie. Voy. CHAMBIÈRE, 2^e art.

TISSU. s. m. En lat. *tectus, tela*. On nomme ainsi, en anatomie, tout assemblage de fibres plus ou moins régulièrement arrangées. Les *tissus* naturels les plus généralement admis sont : le *tissu adipeux* ou *graisseux*, le *tissu cartilagineux*, le *tissu cellulaire*, le *tissu érectile*, le *tissu fibreux blanc*, le *tissu fibreux jaune*, le *tissu fibro-cartilagineux*, le *tissu musculéux* et le *tissu osseux*. Voy. ces articles.

TISSU ADIPEUX OU GRAISSEUX. Ce tissu, qui ne paraît nullement sensible dans l'animal, comprend un ordre de vésicules microscopiques, agglomérées et remplies d'une substance connue sous le nom de *graisse*. Il a été confondu pendant longtemps avec le tissu cellulaire, duquel il est aujourd'hui parfaitement distinct. Les parties où l'on rencontre le *tissu adipeux* dans les animaux d'un certain embonpoint, l'offrent sous des conditions variables; ainsi, sous la peau, il est disposé par couches successives; dans les interstices des muscles, autour des gros vaisseaux, à la base du cœur, aux environs des reins, entre les lames du mésentère et de l'épiploon, il est en forme de rubans; dans l'orbite et dans le canal vertébral, en pelotons; il existe également dans les cavités des os. On ne le rencontre jamais dans l'intérieur de l'œil et du crâne, dans les paupières, la ligne médiane, les poumons et le tissu cellulaire sous-cutané. Pendant la vie fœtale, il ne commence à paraître que vers le milieu de la durée de la gestation. Les vésicules adipeuses sont agglomérées au moyen du tissu cellulaire, et forment autant de loges distinctes, qui n'ont entre elles aucune communication. On trouve à leur surface des capillaires artériels et veineux; ces vésicules ne présentent point de nerfs. Leur office consiste à sécréter et à contenir la *graisse*, substance que l'on considère comme un aliment tenu en réserve pour servir plus tard à la nutrition des différentes parties du corps. Cette sécrétion de la *graisse* s'opère par une véritable exhalation effectuée par les parois des vésicules. Voy. GRAISSE.

TISSU CARTILAGINEUX. Il se compose d'une substance qui paraît homogène au premier abord, mais qui, examinée plus attentivement, offre une trame cellulaire dont les mailles, les cellules, sont remplies d'une matière albumineuse. Ce tissu comprend les cartilages ou parties blanchâtres, un peu flexibles, mais cassants, d'une consistance moyenne entre l'os et le ligament, et ayant pour caractère essentiel une élasticité particulière, en vertu de laquelle ils se redressent avec promptitude dès que la cause de flexion cesse d'agir. Voy. CARTILAGE.

TISSU CELLULAIRE. Ce tissu est une substance molle, blanchâtre, extensible et très-élastique, composée de lames et de filaments courts, minces, laissant entre eux des interstices appelés *aréoles*, qui communiquent tous les uns avec les autres et contiennent un fluide particulier à l'état gazeux ou liquide, auquel on donne le nom de *sérosité*, humeur qui s'exhale dans ces mêmes cellules. S'insinuant dans la substance des organes, le *tissu cellulaire* est distinct de celui qui se trouve distribué sous la peau, et pénètre dans les cavités où sont contenus les viscères. En parlant de ce dernier, un anatomiste dit que sa disposition est telle, que s'il était possible de l'isoler complètement et de lui donner la consistance nécessaire pour qu'il se soutint dans son état normal, il représenterait l'étendue et la forme du corps, et laisserait apercevoir une multitude de loges pour les différents organes. Il y a donc communication, continuité entre toutes les portions superficielles et profondes du tissu cellulaire, ce qui peut servir à expliquer le déplacement de certaines maladies, et même celui de certains corps, qui, introduits dans l'intérieur des parties molles, se transportent dans d'autres. Le tissu cellulaire étant doué de peu de vie, peut être, dans son état normal, coupé, déchiré, tirillé, sans que l'animal en ressentie aucune douleur, si ce n'est dans le cas où l'on atteindrait quelqu'un des filets nerveux qui le traversent. Par son élasticité et sa contractilité, ce tissu facilite les mouvements des divers organes, et leur retour successif à leur premier état. — Le *tissu cellulaire* est exposé à diverses affections. Voy. MALADIES DU TISSU CELLULAIRE.

TISSU CORNÉ. Voy. CORNE.

TISSU ÉRECTILE. Tissu mou, spongieux, élastique, essentiellement vasculaire, et dans

lequel prédominent des ramifications veineuses capables d'acquiescer de l'ampleur et une certaine extension. Le *tissu érectile* possède des qualités fort remarquables; il est susceptible d'éprouver, dans quelques circonstances, une tension, une turgescence spéciale; de se laisser pénétrer et distendre par le sang, prenant alors un développement proportionné à ses dimensions et à la quantité du liquide afflué dans son intérieur. Ce tissu existe dans un grand nombre de parties, mais on le remarque plus particulièrement au pénis. Un physiologiste a rangé dans la catégorie des tissus érectiles toutes les parties douées d'une certaine *érectilité*, telles que les papilles de la peau, des membranes muqueuses, etc.

TISSU FEUILLETÉ. Voy. PIED, 1^{er} art.

TISSU FIBREUX BLANC. On nomme ainsi un solide non élastique, filamenteux, formé de fibres très-denses, très-serrées, extrêmement déliées, diversement distribuées en faisceaux et prenant des directions déterminées. Ce tissu constitue tantôt des ligaments où les fibres sont entassées, accumulées les unes à côté des autres, de manière à s'éloigner également d'un point central; tantôt des membranes fibreuses où les fascicules sont arrangés en couche peu épaisse et se croisent en différents sens. En général, la couleur du *tissu fibreux blanc* est resplendissante ou satinée; et sa trame peu vasculaire, très-peu extensible, mais très-ténace, ne se rompt que très-difficilement, même après la mort. Cependant il est des cas où il passe à l'état de tissu élastique. Les ligaments qu'il forme se distinguent en *ligaments osseux*, qui servent aux articulations; en *ligaments musculaux* (tendons), destinés à transmettre l'effet de la contraction musculaire à des parties éloignées; et en *ligaments* ayant pour office de soutenir certains organes. Les membranes fibreuses se divisent en celles qui tiennent aux os, aux muscles et à différents autres organes; et, d'après cette division, on les nomme *périoste*, *aponévrose*, *scéléro-tique*, *méninge*, *lames fibreuses* du péritoine, des capsules synoviales. Le tissu fibreux blanc contribue à former divers canaux excréteurs, tels que ceux du foie, des reins, du pancréas, et entre dans la composition des mailles du tissu érectile.

TISSU FIBREUX JAUNE. Assemblage de filaments cylindriques très-fins, fasciculés et entortillés de manière à constituer un véritable

tissu serpentant, ayant pour caractère essentiel d'être élastique et constamment coloré en jaune. Il se présente sous forme de cordons ou de couches membranées. Par son élasticité énergique, qui subsiste même après la mort, le *tissu fibreux jaune* a la propriété de ramener les parties dans l'état où elles étaient avant leur déplacement par une cause quelconque. Le solide dont il est question contient peu de tissu cellulaire; il est assez généralement répandu; la membrane fibreuse de l'abdomen et celle des artères en sont formées; on en trouve au fourreau, dans les orbites, etc. Il constitue le ligament cervical, vaste production fibreuse, dont l'élasticité et la résistance épargnent aux muscles de l'encolure des quadrupèdes une contraction permanente.

TISSU FIBRO-CARTILAGINEUX. Composé de tissus fibreux et cartilagineux diversement arrangés et combinés dans des rapports variables, ce tissu présente un aspect blanchâtre, réunit à la ténacité du tissu fibreux blanc l'élasticité du cartilage, et jouit d'une certaine souplesse. On a rangé en deux classes tous les *fibro-cartilages*, c'est-à-dire les *articulaires* et les *non articulaires*. Les premiers sont tantôt implantés aux os par leurs surfaces, établissent la continuité de ces parties et les tiennent intimement unies, comme, par exemple, on le voit entre le corps des vertèbres; tantôt ils se trouvent placés entre les surfaces articulaires mobiles, de manière à avoir leurs surfaces libres, adhérent par leurs bords, et ayant pour office de compléter les rapports des surfaces articulaires, de rendre les mouvements plus libres, plus étendus, comme dans l'articulation fémoro-tibiale; tantôt enfin ils servent à garnir les bords des cavités où s'exécutent les articulations diarthrodiales, comme au bord de la cavité cotyloïde. Parmi les fibro-cartilages non articulaires, se trouvent les prolongements qu'on remarque aux os des épaules et des pieds monodactyles, la cloison nasale, qui fournit les appendices des ailes du nez, les cartilages de l'oreille, de la trachée, de la glotte, les productions qui garnissent les coulisses dans lesquelles passent des tendons, et même certains tendons. Pour prouver que les fibro-cartilages n'ont pas partout la même structure, nous citerons deux exemples; celui des ligaments inter-vertébraux qui, très-fibreux à leur circonférence, présentent vers

leur centre une substance pulpeuse d'une apparence homogène et cartilagineuse; et celui des prolongements de l'os du pied, très-fibreux à leur partie postérieure, tandis qu'antérieurement leur substance semble n'être que du cartilage pur.

TISSU GRAISSEUX. Voy. TISSU ADIPEUX.

TISSU KÉRAPHYLLEUX. Voy. PIED, 4^{er} art.

TISSU LAMELLEUX. Voy. PIED, 4^{er} art.

TISSU MUSCULEUX. Élément anatomique qui se présente sous l'aspect d'une fibre linéaire, molle, rouge, plissée en zigzag et composée presque exclusivement de fibrine. Il ne faut pas confondre le *tissu musculéux* avec les muscles; ce tissu entre bien dans la composition des muscles, mais il n'y est pas seul; on y trouve aussi les *tissus cellulaire, nerveux, vasculaire, fibreux*. Différentes opinions ont été émises sur la nature intime de la fibre qui forme la base du système musculéux; mais nous nous dispenserons de les rapporter ici, parce qu'elles ne prouvent que l'incertitude dans laquelle on se trouve à cet égard. Nous dirons seulement que la fibre musculéuse forme la base des muscles, en se réunissant en fascicules et en faisceaux de volume variable, qui constituent des masses distinctes, placées entre les différentes pièces du corps, là où des mouvements doivent s'exécuter, et sont pénétrés, traversés par des vaisseaux, des nerfs et une grande quantité de tissu cellulaire.

TISSU OSSEUX. Ce tissu n'est pas un élément anatomique simple; il résulte de la combinaison de deux substances principales ou parties fondamentales, dont une molle, de même nature que le cartilage, constitue le canevas, le parenchyme fibreux du tissu; l'autre dure, véritable matière calcaire, déposée dans la substance cartilagineuse où elle existe à l'état de cristallisation. « En dernière analyse, dit M. Girard, le *tissu osseux* peut être considéré comme une modification première du tissu cellulaire, dans laquelle la matière cartilagineuse vient d'abord s'accumuler, pour se transformer ensuite en matière osseuse. » Voy. Os.

TISSU PODOPHYLLEUX. Voy. PIED, 4^{er} art.

TISSU RÉTICULAIRE. Voy. CORNE.

TISSU VELOUTÉ. Voy. PIED, 4^{er} art.

TISSUS ACCIDENTELS. On appelle ainsi des tissus nouveaux qui se développent dans l'organisme sous l'empire de l'inflammation chro-

nique et parfois de l'asthénie. Quand ces tissus ne présentent que l'imitation, mais hors de place, des parties qui existent déjà dans l'état normal, on les qualifie d'*analogues* ou *homologues*; et lorsqu'ils consistent en des substances nouvelles, on les nomme *hétérologues*. Il en est aussi qui ont des analogues dans des animaux d'une autre espèce, et qu'on pourrait qualifier d'*intermédiaires*. L'origine de ces productions échappe encore aux investigations de la science, et il n'est guère possible de savoir si elles sont réellement des productions nouvelles ou la simple transformation des tissus naturels. Voy. TRANSFORMATION.

TOILE. s. f. En lat. *tela*. Tissu de fil de lin, de chanvre, etc. La *toile* sert en chirurgie à faire les bandes, les compresses, les enveloppes au moyen desquelles on recouvre et l'on fixe l'ensemble d'un appareil, etc. Pour les compresses, elle ne doit être ni trop grosse ni trop fine; elle ne doit présenter ni coutures ni ourlets, ni de fortes inégalités; il faut d'ailleurs qu'elle soit propre. On n'emploie la toile très-grossière que pour recouvrir une certaine épaisseur d'étoupes.

TOILETTE. s. f. Nom vulgaire de l'*épilploon*.

TOMBEREAU. Voy. VOITURE.

TOMBER HORS DU DOUBLEMENT. Voy. DOUBLEMENT.

TON. s. m. En lat. *tonus*, du grec *tonos*, tension. Effet de la tonicité, état de rénitence et d'élasticité de chaque tissu organique dans l'état de santé.

TONDAGE. s. m. Action de tondre le poil des chevaux et des autres animaux. Voy. POIL, à l'art. PEAU.

TONICITÉ. s. f. En lat. *tonicitas*, du grec *tonos*, ton, tension. Mode de motilité commun à tous les solides, qui produit le ton général, le resserrement fibrillaire du tissu des organes. La *tonicité* est plus spécialement le propre des tissus membraneux, spongieux, parenchymateux, des papilles nerveuses, des vaisseaux lymphatiques, etc. De l'augmentation de la tonicité résulte l'*orgasme*; de l'excès, l'*éréthisme*, la *crispation*; de la privation, l'*atonie*, la *flaccidité*. Les physiologistes se servent souvent du mot tonicité pour exprimer la contractilité organique insensible et la sensibilité organique.

TONIQUE. adj. et s. En lat. *tonicus*, qui se rapporte à la tonicité. En thérapeutique, on

appelle *toniques*, les médicaments qui ont la propriété d'exciter l'action organique des divers systèmes de l'économie animale, et qu'on appelle aussi *excitants toniques*. Nous suivrons, pour ces médicaments, la division qu'en ont faite MM. Delafond et Lassaigue, en les rangeant en cinq classes ou catégories.

Reconstituants du sang ou *ferrugineux*. Les matériaux constituants du sang, qui servent à nourrir les organes, à entretenir leur vigueur, leur énergie et l'intégrité de leurs fonctions, sont susceptibles de ne pas se trouver dans la quantité assignée par la nature, et de donner ainsi lieu à des maladies. Certaines substances toniques peuvent concourir, avec une alimentation substantielle et corroborante, la respiration d'un air pur, l'exercice ou le travail modéré, à faire disparaître ces désordres lorsqu'ils dépendent de la diminution de la matière colorante du sang qui renferme le fer. Les agents médicamenteux capables de concourir à la reproduction de cette matière sont: la *limaille de fer*, l'*eau ferrée*, l'*eau rouillée*, les *eaux minérales ferrugineuses*, l'*éthiops martial*, l'*oxyde rouge de fer*, l'*hydrate de protoxyde de fer*, le *muriate de fer oxygéné*, ainsi que le *sulfure de fer*, le *deuto-chlorure de fer*, le *tartrate de potasse et de fer*.

Toniques spécifiques. Ces médicaments ne sont pas seulement doués de la propriété d'augmenter les forces de l'économie, l'activité, l'énergie de toutes les fonctions, mais encore de combattre mieux que tout autre médicament les maladies caractérisées par des accès fébriles, et celles qui s'annoncent par une altération septique du sang, et que l'on reconnaît à la présence des ecchymoses, des épanchements séreux, des infiltrations sanguines passives dans les principaux tissus vasculaires. Les substances comprises dans cette catégorie sont les *quinquinas*, la *quinine brute*, le *sulfate de quinine*, la *cinchonine*, le *saule blanc*, la *salicine*.

Toniques proprement dits. On donne ce nom aux substances végétales médicamenteuses qui, sans être douées d'une action comparable à celle des toniques spécifiques, possèdent cependant une vertu tonique due à un principe amer. Cette classe renferme la *gentiane jaune*, l'*aunée*, la *petite centaurée*, la *chicorée sauvage*, la *tanaïsie commune*, le *genévrier commun*, le *chardon bénêt*, l'*arnique des montagnes*, le *tussilage*, la *bardane offi-*

cinale, le thé de la Chine, la patience, la saponaire officinale, le quassia amara, le maronnier d'Inde, le quassia simarouba, le houblon ordinaire.

Antiputrides. Médicaments doués d'une vertu tonique antiseptique dans toutes les maladies connues sous le nom de maladies charbonneuses, typhoïdes, mal de tête de contagion, et qui s'accompagnent d'altération putride du sang, d'hémorrhagies dépendant de la liquidité de ce fluide et arrivant soit à la surface des muqueuses, soit dans les interstices des divers tissus. Ces médicaments rendent le sang plus épais, plus coagulable, ralentissent et même arrêtent le mouvement de septicité qui peut se produire dans toutes les parties vivantes. Les antiputrides les plus énergiques sont : les *quinquinas rouge, jaune et orange*; toutes les *préparations du quinquina*, et notamment la *teinture* administrée à la dose de 5 à 6 décilitres, l'*écorce de chêne*, l'*alun uni à l'alcool*, à la dose de 52 à 96 grammes; le *vinaigre* sous forme de vapeurs, l'*acétate d'ammoniaque*, le *camphre*, l'*alcool sulfurique*, l'*alcool nitrique*, l'*alcool hydrochlorique*, la *thériaque*. D'autres substances appartiennent à cette même classe, sans avoir toute l'énergie des précédentes; ce sont le *raifort sauvage*, le *cochléaria officinal*, le *cresson de Para*, le *cresson de fontaine*, l'*ail commun*.

Astringents antiseptiques. Ces agents sont employés surtout à l'extérieur, et particulièrement dans les gangrènes septiques provenant de la présence et de l'imbibition dans les tissus de liquides sanieux, putrides, fournis par le sang, la salive, le pus, ou la décomposition des solides gangrénés. Les agents dont il s'agit sont : le *chloro*, les *chlorites de chaux*, de *potasse*, de *soude*, les *poudres de quinquina*, de *tan*, le *charbon pulvérisé* et la *suie de cheminée*.

TONNERRE. s. m. En lat. *tonitru*. Bruit éclatant qui se fait entendre par intervalles dans le cours de certains orages. Ce phénomène n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante. Il est souvent accompagné d'éclairs, de pluie, de grêle et quelquefois de la foudre. Voy. ÉLECTRICITÉ. — *Tonnerre*, se prend quelquefois, dans la conversation, pour la foudre.

TOORKY. Voy. à l'art. **RACE**, *Chevaux indiens et chinois*.

TOPIQUE. s. m. et adj. En latin *topicus*, du grec *topos*, lieu. On donne ce nom à tout médicament qu'on applique à l'extérieur, comme les *cataplasmes*, les *onguents*, les *collyres*, etc.

TORCHE. Voy. **BATINE**.

TORCHE-NEZ. Voy. **TORD-NEZ**.

TORD-NEZ, TORCHE-NEZ, TROUSSE-NEZ, SERRE-NEZ. Noms de l'un des instruments ou petits appareils dont on se sert pour assujettir les chevaux. Le plus commun est formé d'un bâton solide, long de quelques décimètres, portant à son bout une corde de la grosseur du doigt environ, que l'on roue avec elle-même de manière à former un cercle mobile, assez grand pour que la main puisse s'y introduire. Pour appliquer le *tord-nez*, on passe la corde, nouée comme nous venons de le dire, dans toute la main gauche, tenant le bâton sous le bras du même côté; avec les doigts de la même main on saisit le bout du nez du cheval, on glisse le rond de corde sur le nez autour de la lèvre supérieure, on y engage de la main droite le bâton en tenant toujours le bout du nez de la main gauche, et, faisant faire la roue au bâton, on tortille la corde jusqu'à ce qu'elle soit assez serrée pour faire éprouver à l'animal de la douleur qui puisse l'occuper exclusivement. Le *tord-nez* est ensuite soutenu par la main d'un aide, ou bien on fixe le bâton à la musserolle du licou.

TORMENTILLE. s. f. En latin *tormentilla erecta*. Petite plante vivace, très-commune dans les haies et les pâturages ombragés de l'Europe, et qui fournit sa racine à la matière médicale. Cette racine est oblongue, noueuse, de la grosseur du doigt, garnie de filaments, brune en dehors, rougeâtre intérieurement, d'une odeur faible, légèrement aromatique, d'une saveur astringente et amère. On l'emploie, dans beaucoup de pays, pour tanner les cuirs, parce qu'elle contient presque un tiers de son poids d'acide tannique. En médecine, on en fait usage en décoction, en poudre, comme médicament astringent. On la mélange assez souvent avec la *historte*. La dose est de 52 à 64 grammes; pour la décoction, on se sert d'un litre d'eau qu'on réduit aux deux tiers.

TORPEUR. s. f. En latin *torpor*. Engourdissement des organes des sens et de ceux du mouvement.

TORSION DES ARTÈRES. Voy. **HÉMOHÉMI-GIE**.

TORTILLER LA GROUPE. Voy. GROUPE.

TORTUE. Voy. MAL DE TAUPE.

TOUCHER. s. m. En lat. *tactus*; le tact, le sens du toucher. Le *toucher* est un des sens externes au moyen duquel l'animal acquiert la connaissance des corps, en ce qui concerne leur température, leur sécheresse, leur humidité, leur configuration, etc. La peau, en recevant certaines impressions, devient le siège du toucher. Il paraît être le sens primitif, le fondement même de l'animalité.

TOUCHER. v. Frapper pour faire aller. Il se dit des chevaux, vaches, bœufs, etc. *Touchez cocher, allons plus vite.* Un bon cocher ne *touche* ses chevaux qu'à propos, et seulement lorsqu'ils ont besoin d'être excités.

TOUCHER DE LA GAULE. Voy. GAULE.

TOUG ou **TOUC.** s. m. Espèce d'étendard. Il consiste dans une demi-pique au bout de laquelle est attachée une queue de cheval, et qu'on porte devant les vizirs, les bachas et autres dignitaires.

TOUPET. s. m. Touffe de crins qui borne antérieurement la nuque, et qui, en se prolongeant, retombe sur le front. Les poils du *toupet* sont rares et fins dans les chevaux de race distinguée; ils sont, au contraire, gros, épais et rudes, dans les races communes. Les beaux chevaux tartares et transylvains, et même les persans et les tures, ont les crins de cette partie très-longs, mais en même temps fins et soyeux. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'utilité du *toupet*. Les uns disent qu'il ne fait que servir d'ornement, d'autres prétendent qu'il est destiné à ombrager les yeux et empêcher la sueur qui découle du front de s'y introduire, quoique, dans la plupart des chevaux, le *toupet* soit court et peu fourni. Le *toupet* est la partie du corps où il est le plus difficile d'entretenir la propreté, aussi est-ce presque toujours là que commencent à paraître les poux et la gale dans les chevaux mal soignés. Les maquignons profitent quelquefois des poils du *toupet* pour cacher les blessures ou les cicatrices du front.

TOUR DE REINS. Voy. ENTRORSE.

TOURDILLE. Voy. ROBE.

TOUREILLE. Voy. ORGE.

se **TOURMENTER.** Se dit d'un cheval qui a trop d'ardeur, qui est toujours en action, qui se tourmente et tourmente son cavalier.

TOURMENTER SON CHEVAL. C'est le châtier ou l'inquiéter mal à propos.

TOURNANT. s. m. En latin *vortex*. Espace où l'on fait tourner un carrosse, une charrette, etc. *Il n'y a pas assez de tournant.* On dit qu'un cocher *n'a pas bien pris son tournant*, qu'il *a mal pris son tournant*, pour dire qu'il n'a pas bien pris ses mesures pour tourner.

TOURNE-BRIDE. s. m. Espèce de cabaret établi auprès d'un château ou d'une maison de campagne, pour recevoir les domestiques et les chevaux des étrangers qui y viennent.

TOURNER. v. Se mouvoir circulairement de quelque côté. On le dit du cavalier qui prend une direction différente de celle qu'il avait auparavant. Pour *tourner*, le cavalier porte la main du côté vers lequel il veut se diriger et ferme la jambe du côté opposé pour donner l'impulsion. Voy. DOUBLER. *Tourner* est synonyme de changer de main. L'action de tourner avec prestesse au bout d'une passade ou de quelque autre exercice de manège est, de tous les mouvements, celui qui coûte le plus à apprendre à la plupart des chevaux. — *Tourner* se dit aussi de l'action du cocher qui change la direction de son attelage. Voy. COCHER.

TOURNER A DEUX MAINS. C'est la même chose que tourner à toutes mains. Voy. MAINS.

TOURNER A DROITE ET A GAUCHE. Déterminer le jeune cheval à changer de main pour se porter d'un côté ou de l'autre. C'est l'un des exercices qui font partie de la *première leçon*. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL. Le cheval est sellé, en bridon, avec le caveçon, et monté. Se portant en avant avec confiance, on lui fait faire quelques tours de manège à chaque main. Pour le faire tourner, celui qui tient la longe l'attire dans la nouvelle direction, et celui qui le monte ouvre beaucoup la rêne du côté où l'on tourne, mais sans faire éprouver à la bouche du cheval un trop grand effet du mors du bridon. A mesure que le cheval prend de la confiance et qu'il apprend à connaître le bridon, on se sert davantage des rênes et moins de la longe, jusqu'à ce qu'enfin il tourne sans le secours de cette dernière. Pourvu que le cheval tourne, on doit être satisfait et le récompenser en le caressant, sans s'inquiéter s'il exécute bien. La seconde partie de cette même leçon, le *tourner à droite et à gauche*, s'apprend en donnant au jeune cheval la 1^{re} leçon, n^o 48, qui

fait partie de l'article INSTRUCTION DU CAVALIER. On doit d'abord décrire un grand cercle pour tourner. Les murs du manège sont d'un grand secours au cavalier pour donner cette leçon au cheval, car il est naturellement obligé de tourner à chaque coin, et comme il y éprouve toujours les mêmes effets des aides, il finit par y obéir à tout autre point du manège. Quant à la manière de tourner à droite et à gauche, le cheval étant bridé, Voy. INSTRUCTION DU CAVALIER, 2^e leçon.

TOURNER A TOUTES MAINS. Voy. MAIN.

TOURNER BRIDE. Voy. BRIDE.

TOURNER COURT ou DE COURT. Tourner trop brusquement, en s'approchant d'une borne, d'un angle de rue, d'un chemin.

TOURNER LA MAIN DROITE, TOURNER LA MAIN GAUCHE. Voy. MAIN.

TOURNER LES CUISSES, TOURNER LES JAMBES, TOURNER LES TALONS, se disent en parlant de ces parties considérées comme aides. On ne saurait avoir les aides fines, délicates, ni sentir les mouvements de son cheval, sans *tourner les cuisses*, de manière que le dedans du genou touche la selle.

TOURNER LES ONGLES EN BAS. Voy. MAIN.

TOURNER LES ONGLES EN BAS ET A GAUCHE. Voy. MAIN.

TOURNER LES ONGLES EN HAUT. Voy. MAIN.

TOURNER LES ONGLES EN HAUT EN LEVANT LA MAIN. Voy. MAIN.

TOURNOI. s. m. Du mot *tourner*, parce que les courses s'y font en tournant et retournant. Exercice de guerre et de galanterie que les anciens chevaliers faisaient à cheval, avec leurs écuyers, pour montrer leur adresse et leur bravoure. Dans les temps où régnaît la chevalerie, on donnait le nom de *tournoi* à toutes sortes de courses et de combats militaires, qui se faisaient par divertissement, d'après certaines règles. Les *joutes* faisaient ordinairement partie des tournois. C'étaient des courses accompagnées d'attaques et de combats de lance dans la barrière. Le nom de *joute* était donné à ces exercices, parce qu'on y combattait de près. *Joute* dérive du latin *juxta pugnare*. Deux cavaliers, armés de toutes pièces, partaient à bride abattue l'un contre l'autre, le long d'une barrière qui les séparait, et, en se rencontrant au milieu de la lice, ils s'attaquaient de leur lance avec tant de force, que quelques-uns en étaient désarçonnés et sou-

vent jetés à terre, d'autres renversés avec leur cheval. L'usage des joutes et des combats à la barrière a longtemps régné en France avant celui des *carroufels*. Les princes, les grands seigneurs, les gentilshommes, venaient s'y présenter sans distinction de rang; mais un de ces combats ayant été funeste à Henri II, on en abolit l'usage, et l'on retint celui des carroufels, où les courses des têtes et de la bague permettent de déployer, sans aucun risque, l'art et l'adresse du cavalier.

TOURNURE DU FER. s. f. Les maréchaux appellent ainsi la courbure que l'on donne au fer pour le façonner au contour du pied; *tournure* qui n'est pas la même pour les pieds antérieurs et pour les postérieurs, attendu la différence de leur forme.

TOUSSER. v. En lat. *tussire*. Faire l'effort et produire le bruit que cause la toux. Lorsqu'on veut s'assurer de l'état des organes respiratoires, on fait *tousser* un cheval en lui pressant la gorge avec les doigts. Voy. GORGE et Toux.

TOUTE-BONNE. Voy. ORVALE.

TOUX. s. f. En lat. *tussis*; en grec *béx*. Sortie subite, courte et fréquente de l'air, qui, en repassant rapidement des bronches par la trachée-artère, produit un bruit particulier. La *toux* n'est pas une maladie, mais un symptôme d'irritation primitive ou sympathique de la membrane muqueuse qui revêt les voies de la respiration. Dans le cheval, la respiration n'ayant pas lieu par le retour de l'air des poumons dans la bouche, c'est par les naseaux qu'il sort, en entraînant avec lui la matière de l'expectoration lorsque la toux existe. La toux peut aussi avoir pour causes accidentelles, l'introduction de corps étrangers dans le conduit aérien, ce qui arrive quelquefois dans le cas de breuvages administrés sans précaution, de poussière mêlée au foin, ou qui peut entrer dans les narines, surtout en été; d'une plume avalée, de boissons d'eau froide et crue, quand l'animal a chaud; les arrêts de transpiration et les coups donnés sur les flancs, en sont aussi les causes occasionnelles. Les remèdes contre la toux sont ceux qui conviennent pour combattre l'irritation ou les maladies qui la font naître. Tels sont les émoullients et, quelquefois, les narcotiques, les saignées, les boissons tièdes miellées, blanchies avec la farine d'orge. Les narcotiques surtout sont propres à calmer la toux qu'on nomme *quinteuse*, et dans la-

quelle les expirations se succèdent rapidement et continuent pendant quelques instants. On peut aisément provoquer la toux dans les chevaux pour en reconnaître la nature, en pressant la gorge avec les doigts, de manière à produire de l'irritation dans les cartilages ou à gêner le passage de l'air. En général, lorsque ces cartilages sont fermes, que l'animal ne tousse point, ou que la toux est forte et courte, c'est ordinairement un bon signe; c'est un mauvais signe, au contraire, s'ils sont mous, si la toux survient facilement, et si elle est convulsive, pénible et très-répétée. L'ébrouement accompagne quelquefois ou précède la toux. Voy. ANGINE, BRONCHITE, GOURME, PLEURÉSIE, PNEUMONIE.

TOXICOLOGIE. s. f. En lat. *toxicologia*, du grec *toxikon*, poison, et *logos*, discours. Branche des sciences chimiques, ayant pour but l'étude spéciale des poisons. Voy. EMPISONNEMENT ET POISON.

TOXIQUE. s. m. En lat. *toxicum*, du grec *toxikon*, poison. Synonyme de poison. Ce mot est aussi employé adjectivement.

TRAC. s. m. Vieux mot, qui se dit de l'allure du cheval et du mulet. *Le trac des chevaux*, etc.

TRACASSIER. s. m. Se dit d'un cheval qui, par trop de sensibilité, est toujours en mouvement, s'inquiète, se tourmente, inquiète et tourmente le cavalier. Voy., à l'art. DÉFAUT, *Des chevaux sensibles*.

TRACE DE BALZANE. Voy. ROBE.

TRACE DE FEU ET DE BLESSURES. Voy. TARE.

TRACHÉAL, LE. adj. En lat. *trachealis*, qui a rapport à la trachée-artère.

TRACHÉE. s. f. En lat. *trachea*. **TRACHÉE-ARTÈRE.** En lat. *trachea-arteria*, *aspera arteria*. Long et grand canal, ferme, dur, flexible, ayant pour base une série de cerceaux fibro-cartilagineux, et qui s'étend le long de la face inférieure de l'encolure, en partant du larynx par son extrémité antérieure, et en se terminant dans le thorax au niveau de la base du cœur par deux divisions, d'où résultent les bronches. Superficielle, en quelque sorte, au bas du larynx, la *trachée*, en descendant vers la poitrine, devient successivement plus profonde. Dans la région de l'encolure, elle est entourée de muscles, de vaisseaux, de nerfs et de l'œsophage. A son entrée dans le thorax, elle touche le corps des vertèbres, puis

elle s'en éloigne progressivement; supérieurement et près du larynx, elle offre un rétrécissement plus sensible dans certains sujets que dans d'autres, et d'où peut résulter quelquefois de la gêne dans la respiration. La *trachée-artère* se compose de trois ordres de parties : des cerceaux, dont nous avons parlé, d'une couche musculuse, et d'une membrane muqueuse. Les cerceaux fibro-cartilagineux sont au nombre de cinquante à cinquante-deux, aplatis de dehors en dedans, ouverts par derrière et attachés les uns à la suite des autres par des fibres ligamenteuses. Il n'est pas rare de rencontrer deux cerceaux réunis en totalité, ou seulement dans une partie de leur étendue. Le premier cerceau se laisse embrasser par le cartilage thyroïde, auquel il est attaché au moyen d'un ligament jaune et élastique. La portion thoracique du conduit trachéal porte, à sa face postérieure, trois à cinq plaques cartilagineuses posées en long, l'une à la suite de l'autre, pour affermir les parois de ce conduit. La couche musculuse se trouve en dedans de l'extrémité ou de la partie où s'interrompent les cartilages circulaires, et elle y est attachée par l'une de ses faces. Cette couche consiste en une large bande longitudinale blanchâtre, composée de vaisseaux transversaux, ainsi que de quelques fibres longitudinales, et peut rétrécir le calibre de la trachée en rapprochant les extrémités des cerceaux. Une membrane muqueuse revêt l'intérieur de la trachée; elle fait continuité avec celle de la glotte, mais elle est plus blanche et moins sensible. Postérieurement, elle adhère à la couche musculuse, et antérieurement, à la face interne des cerceaux cartilagineux. Sa surface interne, libre, pourvue de pores exhalants, sécrète un fluide assez épais et peu abondant, qu'on nomme *mucus trachéal*. La trachée reçoit des vaisseaux et des nerfs. — Ce canal est sujet à différentes affections. Voy. MALADIES DE LA TRACHÉE-ARTÈRE.

TRACHÉITE. s. f. En lat. *tracheitis*, de *trachea*, la trachée, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie. Inflammation de la trachée-artère, le plus ordinairement de sa membrane muqueuse.

TRACHÉOCELE. s. f. Du grec *trachéia*, la trachée, et *kélé*, tumeur. Hernie de la membrane muqueuse de la trachée-artère. On a quelquefois donné au goître ce même nom. Le nom de *trachéocèle interne* a été donné à

une tumeur qui se développe dans l'intérieur de la trachée, et qu'on croit venir à la suite d'un gonflement de la membrane muqueuse trachéale. Cette tumeur, très-peu étudiée jusqu'à ce jour, a été observée après certains cas de *trachéotomie*.

TRACHÉOTOMIE. s. f. En lat. *tracheotomia*, du grec *trachéa*, la trachée, et *tomé*, section. Opération que quelques auteurs ont improprement appelée *bronchotomie*, et qui consiste à faire une ouverture à la trachée-artère, dans sa portion cervicale, et, par conséquent, à ouvrir les voies aériennes dans le but, soit d'extraire un corps étranger, soit de faciliter le passage de l'air nécessaire à la respiration, lorsque l'entrée et la sortie de ce fluide sont rendues difficiles ou impossibles par suite d'obstacles intervenus au-dessus de cette ouverture, comme, par exemple, dans le cas d'angine inflammatoire portée à un haut degré. Si l'obstacle est près de la tête, on doit pratiquer l'ouverture le plus loin possible de la poitrine; l'air extérieur n'est pas alors aussi froid en arrivant au poumon. Les instruments nécessaires pour opérer la *trachéotomie* sont une paire de ciseaux, un bistouri convexe, un bistouri droit, une érigne. Après avoir déterminé le lieu de l'opération, après avoir assujéti l'animal debout, car si on l'abattait on courrait le risque d'occasionner la suffocation, on coupe les poils; puis l'opérateur, placé en face du poitrail, saisit avec le pouce et l'index de la main gauche la peau, de manière à former un pli transversal, et il incise ce pli d'un seul coup avec le bistouri convexe, suivant la longueur de la trachée: l'incision peut avoir quatre à cinq centimètres. Il fend également le muscle sous-cutané et le tissu cellulaire, et met ainsi à découvert la trachée, en chargeant un aide de tenir écartés les bords de la plaie. Alors, en implantant l'érigne entre les deux cerceaux que l'on veut inciser, on plonge perpendiculairement et dans le milieu du cerceau supérieur la pointe du bistouri, et l'on enlève la moitié inférieure du cerceau supérieur. Dans le cas où l'on a recours à la trachéotomie pour remédier à la difficulté de la respiration provenant d'une cause récente susceptible de disparaître, comme l'angine, le croup, etc., l'ouverture doit avoir seulement trois centimètres de largeur. Mais dans le cas contraire, lorsque l'opération n'est entreprise que dans le but de permettre à l'animal de

pouvoir être soumis au travail, l'ouverture doit être plus large, et, dans cette circonstance, on est forcé d'inciser plusieurs cerceaux de la trachée. L'opération étant terminée, il reste à mettre en usage les moyens propres à empêcher les bords de la plaie extérieure de se rapprocher et de boucher l'ouverture du conduit aérien. A cet effet, on peut relever le bord de la plaie à l'aide de deux rubans passés de chaque côté dans l'épaisseur de ces bords, où l'on a fait une légère incision avec le bistouri droit. Ce moyen suffirait dans beaucoup de cas si l'on n'avait à craindre le développement de l'*emphyseme*, que les mouvements de l'encolure pourraient provoquer, en changeant les rapports des ouvertures de la peau et de la trachée-artère. On est donc généralement obligé d'employer un tube dit à trachéotomie. Ce tube doit être long de 9 à 15 centimètres, et présenter à son extrémité supérieure une espèce de pavillon aplati, percé de trous ou muni d'anneaux pour recevoir les liens destinés à maintenir l'instrument en place. Lafosse a observé qu'en se servant d'un tube en forme d'entonnoir, l'air entrait avec trop d'impétuosité, allait heurter avec trop de force les parois internes de la trachée, et y occasionnait une irritation locale; il prescrit, par conséquent, que le tube soit recourbé d'un huitième de cercle et aplati, à peu près aussi large à sa sortie qu'à son entrée. Le tube est d'ordinaire en fer-blanc, mais on peut en confectionner en plomb ou en zinc. M. Damoiseau a imaginé, pour être introduit dans l'ouverture de la trachée des chevaux affectés de cornage dont la cause est permanente, un tube à ressort qui peut être maintenu en place sans le secours d'aucun lien. La partie principale de cet instrument consiste en une canule en fer-blanc, dont le volume est en rapport avec le calibre de la trachée; elle est de la longueur de 15 centimètres environ, cylindrique inférieurement et légèrement aplatie d'un côté à l'autre vers son ouverture supérieure, ayant environ 6 centim. de hauteur sur 5 centim. de largeur, et formant un angle droit avec la partie cylindrique. Une autre pièce mobile, de 6 centim. de circonférence, introduite dans une ouverture que porte supérieurement la canule à l'endroit de son coude, est taillée obliquement de devant en arrière à son extrémité supérieure, et porte inférieurement un anneau au moyen

duquel on peut, avec le doigt, l'élever dans l'intérieur de la trachée ou l'abaisser dans l'intérieur de la canule. Une crête, conservée à la partie postérieure de ce prolongement mobile, correspond à une échancrure de la canule, dans laquelle elle glisse et l'empêche de tourner dans l'intérieur de cette dernière. Un pavillon du même métal, de forme ovale, convexe antérieurement, de 15 centim. de largeur, est soudé à l'ouverture supérieure de la canule. Un bouton à ressort, qui traverse cette plaque à quelques millimètres au-dessus du bord supérieur de l'ouverture de la canule, sert à fixer le prolongement lorsque celui-ci est en place. Ce tube à ressort pourrait être mis en usage après la trachéotomie pratiquée sur un cheval dont la cause du cornage serait permanente, et que l'on voudrait soumettre au travail; il remplacerait le tube simple. Si l'on se disposait à l'employer, il faudrait faire à la trachée une ouverture suffisamment grande; on abaisserait le prolongement supérieur du tube dans l'intérieur de la canule, on introduirait cette dernière avec précaution dans la trachée, puis, avec le doigt, on relèverait le prolongement. Le tube serait alors fixé supérieurement par ce dernier, et inférieurement par sa propre portion située au-dessous de l'ouverture du pavillon. Gohier a proposé de faire usage d'un tube de plomb, fixé à demeure dans l'ouverture de la trachée, lorsque la trachéotomie est exécutée dans le but de soumettre l'animal à son service ordinaire après l'opération. Pour faire ce tube, on choisit une lame de plomb dont on fend l'extrémité en cinq ou six languettes, longues d'un centimètre environ; on roule cette lame en forme de tube, on replie à angle droit les languettes, qui doivent être appliquées sur la peau; on introduit le tube dans l'ouverture de la trachée, on replie ensuite les languettes de l'extrémité qui se trouve dans la trachée, avec une petite tige de fer courbée à angle droit, et le tube tient ainsi tout seul. L'arête extérieure et les angles des languettes qui se replient dans l'intérieur de la trachée doivent être coupés pour ne pas trop irriter la membrane muqueuse. Gohier recommande de ne mettre cette canule en place que quand l'engorgement, qui est une suite de l'opération, est tout à fait dissipé, et jusque-là de se servir d'un tube ordinaire. Il est toujours indispensable de sur-

veiller le malade après la trachéotomie, afin de prévenir l'emphysème ou la suffocation qui pourraient arriver si le tube sortait de l'ouverture, et de nettoyer ce tube des mucosités épaisses qui l'obstruent, en couvrant, pendant ce temps, la plaie avec une compresse. Lorsqu'on retire définitivement la canule, on pansé la plaie, et la cicatrice s'effectue bientôt.

TRACTION. s. f. Action d'une force qui est placée en avant de la résistance et qui tire un corps mobile à l'aide d'un fil, d'une corde ou de tout autre intermédiaire. Le mouvement d'un bateau remorqué, d'un chariot traîné par un cheval, est un mouvement de *traction*, et l'effort du cheval pour le faire mouvoir est une force de *traction*. Voy. CHEVAL DE TRAIT.

TRAIN. s. m. (Ext.) On donne ce nom à la partie de devant et à la partie de derrière des chevaux, des ânes et des mulets. Le *train de devant* se compose des épaules et des jambes antérieures; le *train de derrière* est formé des jambes postérieures seulement. On dit aussi *avant-train*, *arrière-train*, mais dans le premier cas on comprend dans le train de devant la tête et l'encolure, et dans le second la croupe.

Avant-train, *arrière-train*, sont synonymes d'*avant-main* et d'*arrière-main*. *Cheval qui a l'avant-train faible*; *estropié du train de derrière*.

TRAIN. s. m. (Man.) En lat. *gradus*. Allure, démarche des chevaux et autres bêtes qui portent. *Train doux*, *train dur*, *train commode*, *train fatigant*, *incommode*; *bon train*, etc.

Aller bon train, *grand train*, c'est mener son cheval vite.—Se dit aussi d'une personne qui va fort vite soit à cheval, soit en voiture.

Aller le petit train, se dit d'un cheval dont les allures sont courtes, c'est-à-dire qui avance peu.

Aller un train de poste. Aller très-vite.

Cheval sans train, *n'ayant point de train*; se dit de celui qui n'a pas d'allure réglée.

Lancer à fond de train, c'est entraîner, en parlant des chevaux de course. Voy.

ENTRAÎNEMENT.

Mener bon train. Mener fort vite. *Ce cocher mène bon train*.

Train rompu, se dit de l'allure qui tient du *traquenard* et de l'*aubin*.

TRAIN. s. m., ou **TRAIN D'ARTILLERIE.**

C'est tout l'attirail qui compose l'artillerie, pour un siège, pour une campagne ; le moyen de conduite, et le personnel de cet attirail. — On appelle *train des équipages*, les caissons de vivres, d'ambulance, etc. — *Train* se dit aussi de la troupe qui conduit l'artillerie et son matériel, ainsi que des chevaux. *Soldat du train* ; *chevaux du train*. — Avant l'expédition d'Égypte (1798), il n'existait pas de train, ou du moins ce n'était pas une arme. Bonaparte reconnut la nécessité de cette création. Etant premier consul, en l'an VIII, il se décida à attacher aux armées françaises un corps du train. Cet usage fut suivi bientôt dans les armées étrangères. Ce fut d'abord sous le nom de *bataillons*, que le train, dont l'organisation a subi de nombreuses variations, fut institué. Aujourd'hui l'artillerie de campagne est mobilisée en corps de train, dont les formes et les systèmes sont différents. Avant cette utile institution, il n'était mis sur pied que des charretiers réunis par les entrepreneurs. L'indiscipline de ces conducteurs, mal vêtus, mal payés ; les désordres auxquels ils se livraient, et leur peu de fermeté aux jours d'action, avaient souvent causé des désastres dans nos armées.

TRAIN. s. m. Les charrons appellent *train*, toutes les pièces mobiles qui composent la partie mobile d'un carrosse ou d'un chariot, supportant ces sortes de voitures.

TRAINAGE. s. m. Manière de voyager en ou sur des traîneaux, dans les contrées du Nord, lorsque la neige couvre la terre et la glace les rivières. A ces traîneaux est attelé un cheval ou un renne.

TRAIN DES ÉQUIPAGES. Voy. **TRAIS**, 5^e art.

TRAINEAU. Voy. **VOITURE**.

TRAINER LA JAMBE. Voy. **JAMBE DU CHEVAL**.

TRAINER LES HANCHES. Voy. **HANCHES**.

TRAIN ROMPU. Voy. **TRAIS**, 2^e article.

TRAION. s. m. Vieux mot qui signifie le mamelon de la jument.

TRAITEMENT. s. m. En lat. *tractatio*. Soins, pansement, manière dont un médecin conduit une maladie. On le dit, en pathologie, de l'ensemble des précautions que l'on prend, des médications qu'on emploie et des pratiques que l'on met en usage pour déterminer ou hâter la guérison d'un animal malade, rendre moins grand le danger qu'il court, diminuer et calmer les souffrances qu'il éprouve, prévenir, atténuer ou faire disparaître les suites

de l'état morbide dont il est atteint. Voy. **THÉRAPEUTIQUE**.

TRAITEMENT ACTIF. Voy. **ACTIF**.

TRAITRE. adj. En lat. *refractarius*. Se dit d'un cheval qui mord, qui égratigne, qui rüe en *traitre*, qui se dérobe en *traitre* de dessous le cavalier, lorsqu'on y pense le moins. *Prenez garde à ce cheval, il est traitre*.

TRAITS. s. m. Ce qui sert à tirer un carrosse, une charrette, ou toute autre voiture. Les *traits* sont des bandes de cuir ou longues de corde au moyen desquelles les chevaux tirent. Les traits des chevaux de carrosse sont de cuir ; ceux des chevaux de charrette sont de corde. Ces bandes ou ces longues sont attachées par leurs bouts antérieurs à de grandes boucles où aboutit le reculement, et se terminent postérieurement aux *patonnieres*, pièces d'union destinées à lier le cheval avec son fardeau. Les deux boucles latérales sont reçues dans les replis de cuir situés au bas de chaque épaule, et attachés aux attelles par des anneaux. Ces replis se nomment *grands boucleteaux* ; ils sont accompagnés des *petits boucleteaux* ou courroies dont l'une s'attache au mantelet, l'autre au brancard. Ces deux courroies servent à maintenir l'attelage en haut. *Traits de volée* ; *tirer à pleins traits* ; *ce cheval tire bien, il bande sur les traits*. Voy. **HARNAIS** et **CHEVAL DE TRAIT**.

TRANCHE. s. f. **CISEAU.** s. m. Outil de fer dont les maréchaux se servent pour couper un fer ou rogner une éponge.

TRANCHÉES. s. f. pl. En lat. *tormina*. On comprend vulgairement sous ce nom, ainsi que sous celui de *colique*, toute douleur vive ayant son siège dans l'abdomen, et qui se manifeste par les mouvements désordonnés de l'animal qui en est atteint. On dit qu'un cheval *éprouve des tranchées*, lorsqu'il s'agite, se couche, se roule, se relève, etc., et c'est en distinguant l'organe abdominal où s'exerce l'irritation qui les occasionne, que l'on a donné à la colique diverses épithètes par lesquelles sont désignées différentes sortes de maladies, dont les *tranchées* constituent les symptômes communs. Voy. **COLIQUE** et **INDIGESTION**.

TRANCHÉES DE BÉZOARD. Voy. **BÉZOARD**.

TRANCHÉES ROUGES. Voy. **COLIQUE** et **EXTÉRIÈRE**.

TRANQUILLE. En lat. *tranquillus*, paisible, calme. Se dit d'un cheval qui n'a point d'ardeur.

TRANSFORMATION. s. f. En lat. *transfiguratio*, changement de forme, métamorphose. Se dit, en pathologie et en physiologie, des changements que subit un tissu dont l'organisation devient analogue à celle d'un autre tissu, soit en état de santé, soit en état de maladie. Le phénomène de toutes les *transformations* reconnaît pour cause la manière dont s'exécute la nutrition. Les transformations morbides ont pour résultat, tantôt de reproduire dans un lieu où ils ne devraient pas exister, des tissus semblables à ceux qu'on rencontre dans d'autres régions, et tantôt d'en faire naître qui n'ont d'analogue nulle part. Ces transformations ne sont pas rares; on ne les observe, en général, qu'entre tissus peu différents. Voy. TISSUS ACCIDENTELS.

TRANSMISSION. s. f. En lat. *translatio*, action de transmettre son effet. Le mot *transmission* est employé dans le langage pathologique et physiologique. Voy. ci-après.

TRANSMISSION DE LA MORVE D'HOMME A HOMME. Voy. MORVE.

TRANSMISSION DE LA MORVE DU CHEVAL A L'HOMME. Voy. MORVE.

TRANSMISSION DU FARCIN DU CHEVAL A L'HOMME. Voy. MORVE et FARCIN.

TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES. Dans le langage relatif à l'éducation des animaux domestiques, les *transmissions héréditaires* sont celles qui reproduisent, par voie de génération, les caractères, les dispositions, les qualités physiques et morales du père et de la mère sur leurs fruits.

Transmission des habitudes de domesticité. Les différences d'habitudes entre les animaux domestiques et leurs congénères qui vivent à l'état sauvage, ne sont point le résultat de l'éducation et des conditions de la domesticité, car elles se manifestent dès la première enfance. Non-seulement on élève difficilement le poulain sauvage dont on s'est emparé dans une forêt, mais même celui venu au monde dans une écurie, s'il a eu pour père un cheval sauvage. Ce même poulain, devenu adulte et employé comme reproducteur, donnera des fils peu dociles; ce ne sera qu'à la troisième ou quatrième génération que disparaîtront les habitudes farouches de l'état de nature.

Transmission des qualités et des défauts. Certaines qualités et certains défauts s'étant transmis dans une longue suite de générations, sont devenus des caractères de race;

telles sont, par exemple, en France, la douceur et la docilité dans la race carrossière du Cotentin, et l'indocilité du cheval camargue. D'autres fois, des qualités et des défauts individuels, sans découler d'une longue suite de générations, peuvent se transmettre. Le fils d'un étalon bien dressé s'élève facilement; c'est d'après ce motif qu'il a été proposé de n'admettre à la reproduction que des sujets exercés dans les cirques et les manèges. Rarement voit-on des étalons doux et dociles produire des poulains méchants et rétifs. On en voit, au contraire, ruer et mordre, qui proviennent de père et de mère affectés de ces mêmes vices. On a entretenu à l'École d'Alfort un étalon méchant qui a transmis son caractère à la plus grande partie de ses enfants. Des familles de chevaux très-distingués d'ailleurs, ont offert en Angleterre, et de père en fils, des exemples de chevaux vicieux, compromettant la vie de ceux qui étaient condamnés à les monter et à les soigner. Dans le cas où ces vices ne seraient pas trop graves, et qu'ils fussent en même temps accompagnés de qualités précieuses, on pourrait peut-être les atténuer, sinon les effacer complètement, au moyen d'appareillements convenables; il est cependant bien plus prudent de ne pas destiner à la reproduction les sujets vicieux. Il est encore deux autres vices qui semblent ne rien présenter d'organique, et qu'il faudrait pourtant exclure; l'un est le penchant de certaines juments à la production de monstres, et même s'il leur arrivait de donner le jour à des poulains bien conformés, ce ne serait pas ces produits qu'il faudrait réserver pour la reproduction; l'autre est le *tic*: on a vu des poulains dont les mères étaient atteintes de ce défaut, qui ont commencé à tiquer sur la mangeoire presque aussitôt après leur naissance.

Transmissions pathologiques. Il est des maladies qui se transmettent par voie de génération, et qu'on nomme *héréditaires*. Quelques-unes sont congéniales, c'est-à-dire se manifestent immédiatement après la naissance; mais outre que leur nombre est bien restreint, elles se bornent à des vices de conformation, à des monstruosité fort rares, ou à certaines affections contagieuses qui peuvent atteindre le fœtus, telles que le *charbon* et le *typhus*: toutes les autres ne se développent le plus souvent qu'à des intervalles plus ou

moins éloignés de la naissance, à l'état adulte et dans la vieillesse. On en voit quelques-unes franchir une ou plusieurs générations, et éclater ensuite avec violence; phénomène analogue à celui qu'on remarque, plus souvent qu'on ne se l'imagine, dans la transmission des formes, des qualités et des penchans. Il n'est pas facile de déterminer avec précision en quoi consistent les maladies héréditaires jusqu'à leur développement. Plusieurs pathologistes disent qu'on ne doit voir en cela que des prédispositions à des maladies, et que lorsque ces prédispositions ont beaucoup de force, de faibles circonstances suffisent pour décider les affections dites héréditaires; ainsi, un coup d'air, capable tout au plus de donner lieu à l'ophtalmie la plus légère dans un cheval ordinaire, fait naître la fluxion périodique sur celui qui provient de parents affectés de cette maladie; et si cet accident ne fût pas survenu, la prédisposition acquise eût pu rester sans effet sur cet animal, qui, toutefois, l'eût transmise par voie de génération. Quoi qu'il en soit, la crainte seule d'une transmissibilité pathologique héréditaire doit suffire pour exclure de la reproduction des races précieuses, les sujets atteints de certaines difformités, tares ou maladies proprement dites. Les difformités tiennent à la taille et aux poils. Les individus qui, par leur taille, s'éloignent beaucoup de la stature moyenne de leur race, doivent être regardés comme difformes. Cette stature constitue un caractère essentiel, et en la haussant, en la rapetissant à l'aide de reproducteurs trop grands ou trop petits, on la dégrade. L'inconvénient serait encore plus grave, si l'excès ou le défaut de volume n'existait que sur le mâle ou sur la femelle, parce qu'alors il en résulterait l'impossibilité d'appariement. Quant aux poils, il est vrai qu'anciennement on attribuait trop d'influence aux couleurs de la robe sur les qualités du cheval, mais il ne faut pas croire cependant que cette influence soit nulle et sans danger. La plupart des chevaux *café au lait* ont, comme l'a observé Bourgelat, la peau très-délicate, sont le plus souvent affectés de *ladre*, et leurs yeux sont *vairons*, ce qui est au moins une difformité; ces chevaux doivent être exclus de la reproduction, de même que les individus dont la robe est entièrement blanche, car cette couleur est l'indice d'une vieillesse anticipée ou naturelle. Quelques personnes regardent

comme un signe fâcheux les balzanes remontant jusqu'au haut de la jambe, et la blancheur qui s'étend du chanfrein sur une grande partie de la tête; quand même ces marques n'influeraient en rien sur les qualités, elles n'en sont pas moins désagréables à la vue, et l'hérédité peut les fixer et les agrandir. Il a été observé aussi que, dans toutes les races, les robes lavées et pâlisantes vers les extrémités annonçaient des sujets de peu de qualité. Ce qui prouve, au surplus, que la robe n'est point un caractère insignifiant, c'est qu'elle est bien constante dans les espèces livrées à la nature, tandis que, dans les espèces domestiques, elle est l'attribut de quelques races; telle est la robe grise pour les arabes, l'alzane pour les limousins, la noire pour les suisses et les comtois.

Sous le nom de *tares*, on comprend tout ce qui constitue l'état defectueux du cheval. Cependant quelques hippiatres restreignent le sens de ce mot, en l'appliquant seulement aux vices ou aux defectuosités des membres, comme le *jardon*, l'*éparvin*, la *courbe*, la *forme*, l'*encastelure*, etc.; d'autres, pour distinguer la maladie de la tare, n'emploient cette dernière expression que pour indiquer les suites ou traces apparentes d'une affection guérie, telles qu'une *cicatrice* ou une *dépilation*. Bourgelat dit que les courbes et les éparvins héréditaires sont ceux qui dépendent de causes internes, et ne regarde pas les autres comme transmissibles; mais il ajoute: « la distinction de ces causes étant fort difficile, la voie la plus sûre est de ne choisir et de n'agréer que des chevaux exactement nets. » Il est prouvé que des tares, même accidentelles, peuvent être transmissibles; ainsi, on a fréquemment observé des traces de feu sur des poulains dont les ascendans avaient été dans une suite de générations marqués par un fer incandescent toujours à la même place. Grogner regarde comme étant des defectuosités transmissibles la mutilation de la queue et celle des oreilles, et à cet égard il s'exprime ainsi: « Il serait, selon nous, difficile que des chevaux ainsi mutilés pendant plusieurs générations, prissent donner des produits à oreilles bien placées et dont la queue se relèverait élégamment en trompe. »

Parmi les maladies héréditaires, on cite le *cornage*, la *pousse*, la *phthisie pulmonaire*, la *mélanoze* et la *fluxion périodique*.

Le *cornage* dépend de plusieurs causes, dont quelques-unes sont réputées héréditaires. L'introduction en Normandie des étalons danois y rendit le cornage très-commun, et on l'attribue à l'influence exercée par ce croisement mal entendu sur la structure du larynx et de quelques parties de la tête. Les poulains qui ont reçu en naissant des prédispositions au vice dont il s'agit, ne cornent pas avant l'âge de trois à quatre ans.

La *pousse*, qu'on a vue régner d'une manière épizootique en Normandie, qui ne se manifeste jamais avant l'âge de cinq à six ans, et à laquelle les juments sont plus exposées que les mâles, dépend de causes dont on n'a pas encore bien déterminé la nature; cependant l'expérience a prouvé que quelques-unes de ces causes sont transmissibles par hérédité. M. Iluzard fils fait observer à ce sujet que s'il n'existe qu'un très-petit nombre de chevaux poussifs en Allemagne, c'est à cause de la sévérité scrupuleuse avec laquelle on repousse de la reproduction tout étalon ou toute jument dont le flanc serait altéré.

La *phthisie*, qui se développe rarement dans le jeune âge ainsi que dans la vieillesse, reconnaît pour causes prédisposantes une mauvaise construction de la poitrine, un pommou trop volumineux proportionnellement à la capacité du thorax, un excès ou un défaut d'excitabilité de l'organe pulmonaire; plusieurs de ces prédispositions peuvent être apportées en naissant.

La *mélanose*, propre des chevaux gris ou blancs, et qu'on observe très-rarement sur ceux d'un autre pelage, se transmet par hérédité, comme le prouve le fait suivant. Un jeune étalon, sous poil blanc, employé à la monte, donne d'abord de bons produits; il se trouve ensuite affecté de mélanose, et, dès ce moment, les poulains mâles et femelles qui naquirent de lui et héritèrent de son poil, furent atteints de mélanose, tandis que ceux qui étaient noirs ou bais, gris-rouan ou gris de fer, en furent exempts ainsi que leur postérité.

La *fluxion* ou *ophthalmie* périodique reconnaît parmi ses causes l'hérédité; des faits nombreux ne laissent plus de doutes à cet égard, et l'on commettrait une bien grande imprudence en admettant à la reproduction des étalons ou des juments atteints de cette redoutable et trop fréquente maladie, dont la

suite la plus ordinaire est la perte d'un œil ou la cécité complète.

TRANSPARATION. s. f. En lat. *transpiration*; en grec *diapnoé*. Exhalation qui se fait à la surface de la peau, ou à celle de la muqueuse pulmonaire. L'humeur qui en résulte, et qu'on nomme *humeur de la transpiration*, varie avec la membrane sur laquelle le phénomène a lieu. A la surface de la muqueuse pulmonaire, elle se présente sous l'aspect d'une espèce de vapeur qui lubrifie les conduits aërières. Sur la peau, elle a tantôt la forme de gouttelettes d'un liquide clair, qui ruisselle le long de la membrane tégumentaire, particulièrement aux endroits où cette membrane est fine et où elle forme des plis; tantôt, sous l'influence du frottement des harnais, elle couvre les animaux de flocons d'écume blanche; c'est le produit de la transpiration sensible, produit qui constitue la *sueur*. Voy. ce mot. Il y a aussi une *transpiration insensible*, phénomène intime, qui se passe dans les couches superficielles du tégument cutané, mais dont l'existence ne se trahit extérieurement par aucun signe: celle-ci a pour office d'entretenir la peau souple. La suppression ou la suspension subite de la transpiration, ce qu'on appelle *transpiration arrêtée*, occasionne des accidents assez graves, tels que les affections catarrhales de tout genre, les diarrhées colliquatives, la dysenterie et l'engorgement du bas des membres. Les causes de la suppression de la transpiration sont le passage subit du chaud au froid, le placement des animaux en état de sueur dans des logements humides, leur exposition à l'air et au vent, les boissons froides, l'inaction absolue après des courses violentes, et enfin la mauvaise méthode de passer les animaux à l'eau, ou de leur laver les membres à l'eau froide, dans le moment où ils rentrent du travail et sont en sueur. On ne saurait trop recommander l'attention à cet égard.

TRANSPARATION ARRÊTÉE. Voy. **TRANSPARATION.**

TRANSPARATION INSENSIBLE. Voy. **TRANSPARATION.**

TRANSSUDATION. s. f. Du lat. *trans*, à travers, et *sudare*, suer. Action d'un liquide qui se fait jour à travers les pores d'un corps quelconque, et se ramasse en gouttelettes à la surface de celui-ci.

TRAPÈZE. s. m. (Géom.) En lat. *trapezium*.

Figure rectiligne de quatre côtés inégaux, dont deux sont parallèles.

TRAPU. adj. Cheval gros et court.

TRAQUEXARD. s. m. Par corruption du mot *tricenarius*, donné autrefois aux chevaux qui, en marchant, forment des pas prompts et mal réglés; ou, par onomatopée, de *trac traque traque*. (Onomatopée vient du grec *onoma*, nom, et *poio*, je fais, c'est-à-dire nom qui imite la chose qu'il désigne). ENTRE-PAS, AMBLE ROMPU. Allure défectueuse, qui ne tient ni du pas ni du trot, et qui approche de l'amble; mouvement simultané de chaque bipède latéral, mais dans lequel les deux pieds ne se lèvent et ne se posent pas tout à fait en même temps, de manière que l'on entend quatre battues. Le *traquenard* est une allure plus défectueuse que l'amble. Les chevaux dont les reins sont faibles ou qui commencent à avoir les jambes usées et ruinées, prennent ordinairement cette allure. Ceux qui, ayant trotté pendant quelques années en traînant des voitures ou en portant des fardeaux, manquent de force pour soutenir le trot, prennent cette espèce de tricotement des jambes vite et suivi, qui n'est autre que le traquenard. — *Traquenard*, se dit aussi du cheval qui a cette sorte d'allure. *Je lui ai vendu un traquenard*.

TRANSTRAVAT. Voy. ROBE.

TRAUMATIQUE. adj. En lat. *traumaticus*, du grec *trauma*, plaie ou blessure. Ce mot s'applique à tout ce qui a rapport aux plaies, aux blessures, et se dit notamment des accidents, des fièvres de réaction, des névroses, des hémorragies, dont les plaies peuvent se compliquer.

TRAVAIL. s. m. En lat. *labor*. Service auquel on soumet le cheval, soit à la selle, soit au bât, soit au trait. Voy. EXERCICE.

TRAVAIL. s. m. (Maréch.) Machine de bois à quatre piliers, entre lesquels on attache les chevaux pour les ferrer, s'ils sont vicieux, ou leur faire toute autre opération pour laquelle il est nécessaire d'empêcher leurs mouvements et de leur ôter toutes défenses. A l'aide de cette machine on peut aisément maintenir un cheval, l'enlever, le suspendre, suivant le besoin. C'est ce qu'on appelle *mettre un cheval au travail*.

TRAVAIL A LA LONGE. Voy. LONGE.

TRAVAIL AU DEHORS. Voy., à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL, 5^e leçon.

TRAVAIL AU GALOP. Voy. 4^e leçon, à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL.

TRAVAIL DANS LA CARRIÈRE. Voy. 4^e leçon, à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL.

TRAVAIL DANS LE MANÈGE. Voy. 5^e leçon, à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL.

TRAVAIL DE LA PLATE-LONGE. On nomme ainsi l'exercice auquel on assujettit généralement les élèves aux premières leçons. Voici comment M. Baucher rend compte d'un travail particulier de ce genre, qui lui est propre. « J'ai choisi un cheval dont les réactions ne sont ni trop fortes ni trop dures; sans avoir une belle conformation, il se soutient dans une assez bonne position pour ne pas faire de faux pas, bien que le cavalier ne se serve pas des rênes. J'ai dressé ce cheval à diminuer ou à augmenter avec une grande prestesse le cercle sur lequel il marche, à changer de main sur place, à faire des ruades et des sauts de monton avec plus ou moins de vigueur: le tout en raison des mouvements de la main qui tient la chambrière, et que je modère selon la force de l'élève. C'est sur ce cheval que je fais tenir celui-ci sans le secours des rênes, pour qu'il s'habitue à toutes les oscillations et réactions possibles, et qu'il se ramène en selle seulement par la pression des genoux et la mobilité des hanches, chaque fois que, par suite de mes mouvements, ceux du cheval ont dérangé son aplomb. Ce travail, qui diffère essentiellement du travail dans les piliers, puisqu'il se fait en liberté, donne rapidement aux commençants de la confiance et de la solidité; il leur apprend à connaître les moyens de se remettre en selle, en leur réservant le libre usage de leurs poignets et de leurs jambes, à l'aide desquels plus tard ils tiennent toujours le cheval en respect. »

TRAVAIL DE L'ÉPAULE EN DEDANS. Voy., à l'article MAIN, *Action de la main*.

TRAVAIL DE L'ÉPAULE EN DEHORS. Voy., à l'article MAIN, *Action de la main*.

TRAVAIL DES CHEVAUX EN LIBERTÉ. Ce sont les exercices que fait un cheval sans qu'il soit monté, et qui consistent à s'agenouiller, se coucher, se mettre à table, tirer un coup de pistolet, etc., etc. L'étonnement qu'on a éprouvé à d'autres époques à la vue de chevaux dressés de la sorte, alla souvent jusqu'à faire naître l'idée du sortilège. En voici un bien triste exemple. « Un Napolitain, nommé Piétro, avait un petit cheval dont il sut met-

tre à profit les dispositions naturelles ; il le nommait *Mauraco*. Il le dressa et lui apprit à se manier sans selle ni bride, et sans que personne fût dessus. Ce petit animal se couchait, se mettait à genoux et marquait autant de courbettes que son maître lui disait. Il portait un gant, ou tel autre gage qu'il plaisait à son maître de lui donner, et à la personne qu'il lui désignait. Il sautait le bâton et passait à travers deux ou trois cercles les uns devant les autres, et faisait mille autres singeries. Après avoir parcouru une grande partie de l'Europe, son maître voulut se retirer ; mais en passant par Arles, il s'y arrêta. Ces merveilles frappèrent tellement le peuple, et l'étonnement fut porté à tel point, qu'on le prit pour un sorcier. Piétro et Mauraco furent brûlés comme tels sur la place publique. » (*Équitation*, par M. Delcampe, 4664.) Les mouvements du cheval livré ainsi presque à lui-même, ne doivent pas être tous considérés comme des résultats dignes de fixer notre attention. Avec une auge à claire-voie et hérissée de clous d'épingle, on portera un cheval, auquel on présente de l'avoine, à la refuseur ; en pinçant à l'épaule un cheval chatouilleux, au moment où on lui adresse la parole, il poussera un petit cri, qu'on pourra faire passer pour une réponse. Ce sont là des actes de charlatanisme qui n'exigent aucun savoir chez l'instructeur, aucune étude pour l'animal, et nous ne nous en occuperons pas davantage. Mais le genre de dressage dont nous parlons mérite d'être apprécié lorsqu'il emploie des procédés qui demandent à l'homme du tact et de la patience, et dénotent chez le cheval une intelligence irréusable. Pour que ces procédés deviennent profitables, l'écuyer doit connaître le degré d'intelligence du cheval, savoir s'en faire craindre et s'en faire aimer, distinguer si ses désobéissances sont dues à l'ignorance ou à la mauvaise volonté, quand et comment le cheval comprend ses gestes ou les diverses intonations de sa voix, et appliquer à temps les récompenses ou le châtement. L'écuyer doit en outre suivre toute la série des phénomènes qui lui font captiver toute l'attention du cheval. La partie exécutive du travail n'a rien de bien difficile en elle-même ; nous en consignons ici les détails d'après l'exposé qu'en a fait M. Baucher. « Le point essentiel pour instruire un cheval consiste à bien discerner si, lorsqu'il refuse d'obéir, il agit par caprice,

opiniâtreté, méchanceté, ou bien par ignorance. L'art de l'instructeur n'offre pas d'autres difficultés. En effet, si le cheval n'a pas bien compris ce qu'on lui demande, et qu'on le frappe pour le punir de ne pouvoir exécuter ce qu'il n'a pas compris, comprendra-t-il davantage ? La première chose à faire est d'apprendre au cheval ce qu'on lui demande ; pour y arriver, il faut déterminer par une série bien exacte d'actes intellectuels ce qu'on veut fixer dans sa mémoire. Est-ce avec des coups qu'on lui donnera cette compréhension ? Non, sans doute ; c'est d'abord en lui indiquant bien clairement le but désiré ; ensuite par des châtements ou des récompenses appliqués à propos, en lui inculquant dans la mémoire les mouvements qu'il doit exécuter. Le plus beau travail pour le cheval est celui où il est presque livré à lui-même ; aussi nous en occuperons-nous d'abord. Pour ce genre d'éducation, le manège circulaire est le plus propice ; l'instructeur se trouve plus près du cheval, et toujours également à portée de réprimer ses fautes. Nous apprendrons d'abord au cheval à rester sur la piste près des planches, au pas, au trot, au galop, puis à les quitter pour tourner à droite ou à gauche. Il faut mettre le cheval nu, avec un surfaix et un anneau rond fixé sur le coussinet, pour y passer les rênes d'un bridon ou d'une bride ; en les y fixant, on proportionnera convenablement leur tension sur son action et sur la position naturelle de son encolure, puis on lui adaptera un caveçon après lequel sera bouclée une grande longe de trente pieds. Une fois le cheval entré dans le manège, on l'approchera avec douceur, on lui donnera du sucre, ce à quoi on l'aura habitué à l'avance ; la longe sera tenue de la main gauche et la chambrière de la droite ; on ne lui laissera d'abord que six pouces de longe, on l'habitue au claquement du fouet, et s'il ne cherche pas à s'en éloigner, on lui prodiguera des caresses. On se placera vis-à-vis de lui, à trois pas environ, en le regardant avec bienveillance : les chevaux savent parfaitement distinguer si l'on est plus ou moins favorablement disposé à leur égard ; ils se rapprochent plutôt de celui dont le regard est doux. On doit prendre le même soin de sa voix, et lui donner les inflexions qu'exigent les circonstances. Ce ne sont pas des règles de peu d'importance ; plus l'homme veut avoir d'empire sur l'animal, plus il doit s'attacher à lui

faire comprendre et juger ses propres impressions. On le fait venir à soi de trois pas de distance dont il est éloigné, en lui disant à haute voix : *A moi!* Il ne comprendra rien les premières fois; mais, qu'on se serve de la chambrière, en lui singlant de petits coups sur la partie inférieure du ventre, jusqu'à ce qu'il s'approche, puis on calmera l'irritation qui a dû suivre le châtiement, par la voix, les caresses et le sucre; on recommencera ce même travail, en lui donnant un peu plus de longe quand on sera assuré qu'il ne cherche plus à fuir, et bientôt il obéira à la voix; enfin on le fera tenir éloigné autant que la longe le permettra. Aux mots : *A moi!* le palefrenier le laissera aller; s'il vient directement, on le récompensera du geste et de la voix, et on lui donnera du sucre, autrement, on tiendra ferme la longe, en restant toujours à la même place, et on se servira de la chambrière pour l'en toucher vigoureusement jusqu'à ce qu'il obéisse. Il vaut mieux habituer le cheval à obéir par la crainte du châtiement, que par l'attrait des récompenses. Il n'oubliera jamais les causes qui font naître le châtiement, et comme on lui aura appris à l'éviter en s'approchant, il obéira franchement et avec promptitude; si, au contraire, on ne mettait en usage que des moyens de douceur, il pourrait les oublier, pour se livrer à un caprice quelconque; comment le punir alors de cet écart? Ce serait chose difficile, puisque son idée de révolte lui aurait fait perdre de vue la récompense habituelle; il faudrait donc attendre qu'il lui plût de revenir vers vous. On serait alors à sa discrétion, et il n'obéirait qu'autant que le souvenir de la récompense lui reviendrait en tête. On doit, tout à la fois, se faire craindre et aimer. Il faut que le cheval s'approche à la voix, et que le mouvement en arrière de votre corps lui fasse prendre facilement toute espèce de changement de direction. Conduisez-le sur la piste à main droite, placez-vous près de son épaule, en le tenant avec la longe du caveçon, ne vous éloignez de lui que progressivement et quand il ne cherchera plus à revenir sur vous. Montrez-lui le bout de votre chambrière chaque fois qu'il quittera la piste; s'il prend le trot avant votre commandement, dites-lui : *Au pas!* en prolongeant la première syllabe. Si le cheval est instruit par un homme patient, ayant le tact observateur, son intelligence ne

restera pas en défaut, et en peu de jours, avec cette gradation dans le travail, il marchera au pas avec régularité, bien que vous soyez à vingt-cinq pas de lui. Pour le faire partir au trot, élevez la main, en avançant votre chambrière pour la lui faire voir; commandez : *Au trot!* en élevant la voix et en allongeant la dernière syllabe. Prévenez le retour au pas en entretenant son action par la chambrière, ou faites onduler horizontalement la plate-longe s'il précipite son allure; faites-le passer souvent du trot au pas, en vous servant du mot : *Au pas!* et en faisant un usage modéré du caveçon. Le galop s'obtiendra par les mêmes procédés quant à la chambrière; mais lorsque vous prononcerez : *Au galop!* la voix prendra un ton plus élevé que pour le trot. Ce n'est pas le mot qui le force à obéir, mais des intonations différentes. Le passage du galop au trot s'exécute comme celui du trot au pas, en baissant la voix et prolongeant le mot : *Au trot!* Pour l'intonation, il faut aider au sens des paroles par des mouvements de corps plus ou moins vifs, en raison des allures que vous lui commandez : ainsi, marchez plus vite quand il est au galop, plus doucement quand il va le trot, et ralentissez encore pour l'allure du pas. Bien que vous soyez à une grande distance du cheval, il n'en aura pas moins les yeux sur vous, et suivra plus facilement la mobilité de votre corps, qu'il n'obéira à des paroles qu'il ne comprendra que par les indications accessoires. Le cheval ayant été habitué d'avance à s'approcher au mot : *A moi!* accompagné d'une retraite de corps, prendra aisément des changements de direction par le moyen suivant; dites-lui : *Doublez!* S'il hésite, la chambrière et le caveçon feront leurs fonctions pour l'amener jusqu'à vous; puis vous le conduirez jusqu'à l'extrémité de la ligne du doublé, en restant à son épaule; si, après avoir répété ce mouvement autant de fois qu'il marquera de l'hésitation, il vient franchement à vous, marchez pour entretenir son action, et le conduire sur la piste opposée. Les changements de main s'obtiendront plus facilement encore, le cheval cherchant toujours à s'éloigner de son instructeur. Pour obtenir ce changement, vous vous porterez un peu en avant, du côté vers lequel il marche, en lui montrant la chambrière. Le reste de défiance qu'il éprouve le poussera naturellement à couper le manège

par la moitié, et à reprendre la piste dans l'autre sens; cependant, soutenez-le avec le caveçon, ayez même recours au fouet pour le faire venir jusqu'à vous, car il finirait par tourner sur lui-même. Caressez-le et faites-lui connaître la route qu'il doit suivre. Les mêmes mouvements, fréquemment répétés, finiront par pénétrer dans son intelligence; alors il vous secondera et vous préviendra, pour ainsi dire... Quand le cheval répondra à tout, sans la moindre hésitation, débarrassez-le du caveçon, et qu'il fasse en liberté le travail qu'il exécutait précédemment avec ce lien; vous reviendrez à ce premier expédient quand il n'y mettra plus la même régularité. Il serait bon, pour prévenir toute insubordination, de partager le temps de la leçon en deux reprises, la première avec le caveçon, et la seconde sans ce secours. — Il faut une grande patience pour apprendre au cheval à rapporter. Cependant, si les progrès sont, pour ainsi dire, nuls les premiers jours, ne vous découragez pas; c'est dans ce moment que le cheval classe, dans sa mémoire, les faits qui doivent, plus tard, se développer dans son intelligence, et qu'il arrive ainsi à comprendre parfaitement. Ne compliquez pas ce que vous lui demandez par trop de promptitude, et il saura bientôt mettre à profit vos bonnes leçons. Du reste, voici à peu près la marche à suivre: pour qu'il ne se tourmente pas, et s'occupe uniquement de vous, laissez-le dans l'écurie, et à sa place habituelle. Ayez, dans un mouchoir blanc de lessive, une bonne pincée d'avoine et quelques petits morceaux de sucre; mettez-vous du côté du montoir, passez votre bras droit sous sa tête, faites qu'il ouvre la bouche, en appuyant l'index sur la barre inférieure, et introduisez (avec la main gauche), entre les incisives, le petit tampon préparé; appuyez le ponce et le troisième doigt sur les lèvres supérieures et inférieures, et chaque fois que le cheval fera un mouvement pour se débarrasser de ce qu'il tient entre ses dents, marquez une pression forte et rapide; recommencez cent fois de suite, s'il le faut, et remplacez le mouchoir dans sa bouche chaque fois qu'il s'en échappera, surtout saisissez bien l'instant de la petite correction que je viens d'indiquer. Quelque temps après cet ennuyeux commencement, les dents seront plus de temps sans se desserrer; commencez alors à le caresser de la

voix et de la main. L'avoine et le sucre; imprégnés de salive, ne tarderont pas à éveiller la friandise du cheval à tel point, que bientôt il se jettera sur le mouchoir, si on le place près de ses lèvres. Eloignez-le petit à petit, ou baissez-le, mais toujours progressivement, et, en peu de temps, il ira le chercher partout où on l'aura placé, de façon, toutefois, qu'il puisse le voir. Pour le lui faire prendre sur le sol, vous vous servirez du mot: *A terre!* S'il résiste, on lui fera connaître ce qu'on lui demande, en lui indiquant, de la main, ce qu'il doit faire, et l'endroit où se trouve l'objet qu'il doit saisir. En cas de refus, le caveçon pourrait encore être mis en œuvre avec avantage. Tout ceci doit se faire avec beaucoup de ménagement, jusqu'à ce qu'on se soit aperçu qu'il n'y a plus d'ignorance; il y aurait caprice si, ayant bien exécuté, il venait à s'y refuser; alors parlez-lui avec sévérité, et servez-vous du fouet vigoureusement, sans toutefois y mettre de colère... — C'est avec regret que je fais connaître les moyens à employer pour faire mettre le cheval à genoux, le faire boiter, le forcer à se coucher et à rester assis sur ses fesses, dans la position dite du *cheval gastronome*. Ce genre d'exercice, qui dégrade le cheval, est pénible pour l'écuier, qui ne retrouve plus dans cette bête tremblante et humiliée le coursier plein de fougue et d'ardeur qu'il a tant de joie à dompter. Mais je me suis avancé, et, bien qu'il m'en coûte, je dois remplir la tâche que je me suis imposée. Pour obtenir du cheval qu'il se mette à genoux, nouez, à l'aide d'une corde, le paturon pour fixer la partie inférieure de la jambe au bras, et maintenir cette jambe en l'air; servez-vous d'une seconde longe, que vous adapterez de même au paturon de l'autre jambe. Faites-la tenir bien tendue, et frappez cette jambe de plusieurs petits coups de cravache; profitez de l'instant où le cheval s'enlève pour tirer sur cette seconde corde, de manière à faire plier la jambe. Il ne peut alors faire autrement que de tomber sur les genoux. Ayez soin de garnir de sciure de bois, ou de toute autre substance molle, le terrain sur lequel il se trouve, pour qu'il n'éprouve pas de douleur par cette espèce de chute, et qu'il ne se blesse pas; on doit aussi, pour plus de sûreté, lui garnir les genoux de morceaux de toile. Flattez-le beaucoup dans cette position, et laissez-le se rele-

ver sur le pied dégagé de tout lien. Quand il n'offrira plus de difficulté, vous ne ferez plus usage de la longe qui lui fait plier la jambe ; bientôt après vous lui laisserez les deux jambes libres, et il saura qu'il doit se mettre à genoux à la suite de petits coups de cravache frappés sur cette partie. Cette position une fois obtenue, soutenez-lui fortement la tête à gauche, en vous plaçant de ce côté, et appuyez la rêne droite du bridon sur son encolure, pour le faire tomber sur le côté du montoir ; ne discontinuez pas cet emploi de force, qu'il n'ait cédé ; une fois couché tout de son long, flattez toutes les parties de son corps ; pendant ce temps, faites-lui tenir la tête pour qu'il ne se relève, ni malgré vous, ni trop brusquement ; profitez de cette position pour l'asseoir sur ses fesses et sur ses jarrets. Pour y parvenir, élevez-lui doucement la tête et l'encolure, avancez-lui les jambes de devant, soutenez-le fortement avec le bridon tenu par les deux mains, et placez-vous près de sa croupe. En l'élevant ainsi graduellement, vous parviendrez, en quelques leçons, à le placer en *gastromome*. — Une fois le cheval posé sur les genoux, et habitué à y rester, il sera facile, à l'aide de la cravache, de le faire ainsi marcher ; pour cela, on allégera, je suppose, d'abord la partie droite, en portant l'encolure plus à gauche, et de légers coups de cravache activeront le côté allégé ; quand le cheval aura fait un mouvement progressif de ce côté, on opérera sur l'autre de la même manière ; et ainsi de suite pour l'une ou l'autre jambe, jusqu'à ce que cette marche lui soit devenue familière. — L'imitation du cheval boiteux se fera encore avec le secours d'une longe qui soutiendra la jambe chaque fois que la cravache touchera dessus. Comme vous l'aurez mis en action et que vous le forcerez à avancer, il faudra bien qu'il retombe sur la jambe libre. Après quelques répétitions de cet exercice, il le fera avec un léger mouvement de la cravache. — C'est un moyen d'une *cruauté* semblable qu'on obtiendra ce qu'on appelle le *pas de basque*. Pour y réussir promptement, il faut mettre le cheval dans les piliers, l'habituer aux *demi-pesades*, et, chaque fois qu'il retombe, le frapper de la cravache sur une jambe, puis sur l'autre, alternativement, pour qu'il ne prenne jamais son point d'appui que sur cette jambe. Le caveçon, pour faciliter ce mouvement, sera soutenu avec force du côté

où le point d'appui doit avoir lieu, ce qui bientôt donnera le balancé qui caractérise cette espèce de danse. — Le cheval tirera un coup de pistolet quand il saura rapporter, et qu'on l'aura habitué à supporter la détonation sans ciller. On disposera le pistolet de manière à ce qu'un bouton, long d'un pouce, rembourré légèrement, fasse partir la détente quand le cheval le prendra avec les dents, et le pistolet sera solidement attaché sur une table par des vis placées en dessous. On trouvera d'abord très-difficile d'amener le cheval à donner de lui-même la secousse qui fait partir le pistolet ; c'est en peu de temps cependant qu'il s'y soumettra, quand on l'aura bien familiarisé avec cette arme. Voici la gradation à observer. Prenez le cheval dans un endroit isolé, pour qu'il n'ait aucun sujet de distraction, montrez-lui le pistolet non chargé, éloignez-le et rapprochez-le de ses yeux à plusieurs reprises. Quand il ne cherchera plus à l'éviter, mettez en jeu la batterie ou le chien, puis après, lâchez la détente, pour faire sortir des étincelles de la pierre. Éloignez le pistolet de ses yeux, et ne le rapprochez qu'au fur et à mesure qu'il s'y habituera. Commencez à brûler de légères amorces, placez-vous à cinq ou six pas de sa tête, et continuez jusqu'à ce qu'étant près de lui, sa tête reste dans une immobilité parfaite. Il existe des chevaux dont l'ouïe se familiarise aux détonations plus vite que la vue ne s'accoutume au feu qui jaillit du contact de la pierre et du couvre-feu ; pour ces derniers, il faut, pendant quelques jours, battre le briquet près de leurs yeux. Quand ces deux organes seront bien accoutumés à ces diverses opérations, mettez la dixième partie d'une charge sans bourre, dans le canon du pistolet. Restez à une distance pareille à celle que vous conserviez pour l'habituer aux amorces ; après le coup parti, venez le flatter, en tenant toujours le pistolet à bras tendu vis-à-vis de sa tête ; augmentez la charge et approchez-vous insensiblement de lui. Si le cheval cherche à se dérober à ce bruit, ne le frappez pas, car les coups n'amèneraient pas la série d'idées qui lui font apprécier et discerner l'effet de la sensation qu'il éprouve ; mais ramenez-le avec beaucoup de ménagements à son point de départ, et revenez à des détonations plus faibles. Il faut avoir soin de charger le pistolet devant le cheval, et de manière à ce qu'il

puisse suivre tous vos mouvements. Voilà, selon moi, les moyens les plus efficaces pour faire connaître aux chevaux la nature du pistolet, les mouvements de la charge, et la détonation qui en résulte; une fois cet avantage obtenu, il n'y a plus qu'à leur faire serer les dents sur le ressort, et nous avons indiqué plus haut les moyens propres à les façonner à ce travail; il faut qu'un cheval soit bien farouche pour ne pas être entièrement familiarisé avec cette arme, si on l'exerce ainsi une demi-heure chaque jour pendant un mois. — Je ne m'étendrai pas davantage sur les exemples de ce genre; on trouvera suffisamment de quoi exercer sa patience dans ce que je viens d'expliquer... Peu de gens se livrent à ce genre de connaissances, qui cependant n'est pas sans quelque mérite, quand on le possède assez pour lire dans la pensée de l'animal, et pour le soumettre au moindre geste... On conçoit que je n'ai pu tenir compte ni de l'aptitude plus ou moins vive des chevaux que l'on dresse, ni de celle plus ou moins prompte de l'écuyer à saisir les nuances et les à-propos. C'est à chacun à réfléchir, à étudier et à se créer ce tact indispensable qui renferme en lui seul les deux tiers des principes. » (*Dictionnaire raisonné d'équitation.*)

TRAVAIL EN PELOTON. Voy. 4^e leçon, à l'article ÉDUCATION DU CHEVAL.

TRAVAIL EN PLACE. On le dit de l'instruction que l'on donne au cheval en le laissant les quatre jambes immobiles sur le sol. Voy. INACTION.

TRAVAIL MURAILLE. Voy. LIT MURAILLE A BASCELLE.

TRAVAILLÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval outré de fatigue. *Cheval travaillé, trop travaillé.* On le dit aussi en parlant des jambes, et, dans ce cas, *travaillé* est synonyme de *ruiné*. Jambes *travaillées*, extrémités *travaillées*.

TRAVAILLER. v. (Man.) Exercer un cheval. Le manier, lui apprendre son exercice.

TRAVAILLER A LA LONGE. Voy. LONGE.

TRAVAILLER A MAIN DROITE OU A MAIN GAUCHE. Voy. MAIN.

TRAVAILLER DE FERME A FERME. C'est la même chose que *travailler en place*. Voy. cet article.

TRAVAILLER DE LA MAIN A LA MAIN. Voy. MAIN.

TRAVAILLER DE PART EN PART. Voy. VOLTE.
TRAVAILLER DE QUART EN QUART. Voy. VOLTE.

TRAVAILLER EN CARRÉ. Voy. VOLTE.

TRAVAILLER PAR LE LARGE. Voy. l'article ÉDUCATION DU CHEVAL, 1^{re} leçon.

TRAVAILLER SUR LES QUATRE COINS. Voy. VOLTE.

TRAVAILLER UN CHEVAL. C'est monter dessus, le manier, l'exercer. Se dit au manège en parlant de la personne qui donne leçon à un cheval, c'est-à-dire qui lui apprend son exercice. On *travaille un cheval* autour du pilier, dans les piliers, dans les coins du manège, etc. Il faut toujours travailler un cheval avec discernement, le caresser lorsqu'il obéit, ne le point rebuter en le travaillant avec excès et trop longtemps.

TRAVAILLER UN CHEVAL AUTOUR DU PILIER. Voy. PILIERS, 1^{er} article.

TRAVAILLER UN CHEVAL DE LA MAIN A LA MAIN. Voy. MAIN.

TRAVAILLER UNE HANCHE DEDANS. Voy. HANCHES.

TRAVAT. Voy. ROBE.

TRAVERSE. s. f. On appelle *traverse de devant*, le morceau de bois qui s'attache des deux bouts sur les deux brancards. Voy. CHEVAL DE TRAIT.

TRAVERSE. adj. On le dit relativement à la structure du cheval qui est bien ou mal *ouvert dans ses membres*. Bien ou mal *traversé*. S'il est suffisamment large du poitrail et de la croupe, on dit qu'il est *bien ouvert*, *bien traversé*; si au contraire il est *serré*, *étroit du devant et clos du derrière*, on le dit mal *traversé*. Il ne faut pas non plus qu'il soit trop ouvert, ce qu'on nomme *écarté*.

se TRAVERSER. v. Se dit du cheval lorsqu'au lieu d'aller droit, quand on veut le remettre sur la piste, il se jette tantôt sur un talon, tantôt sur l'autre, et marche de biais; la croupe alors se portant sur l'une des jambes du cavalier, la force. Il se dit aussi lorsqu'en reculant, l'animal ne suit pas la ligne droite. Se *traverser* est le contraire d'*aller droit*. Pour empêcher un cheval de se traverser, il faut soutenir vigoureusement les jambes, et si ce moyen ne suffit pas, opposer les épaules à la croupe en faisant usage du filet. C'est par son assiette que le cavalier est averti de ces sortes de déplacements; alors il doit se mettre de suite en mesure de les prévenir.

TRAVERSER DIAGONALEMENT LE MANÈGE.

Pour exécuter ce mouvement, on doit avoir soin de placer le cheval de manière que ses épaules et ses hanches arrivent dans une ligne presque parallèle. Près d'arriver sur la nouvelle piste, le cavalier marque un demi-temps d'arrêt, porte la main et ferme la jambe du côté qui va devenir du dedans, pour forcer le cheval à changer la combinaison de ses extrémités, et à partir sur l'autre pied ; il le place ensuite sur la piste par les moyens inversés à ceux employés pour la quitter.

TREFLE. Voy. PRAIRIE.

TREFLE D'EAU. Voy. MÉLIANTHE.

TREMBLEMENT. s. m. En latin *tremor*. Agitation involontaire du corps ou de quelque membre, sans empêchement des mouvements volontaires. Le *tremblement* est évidemment symptomatique ; quelquefois il est le résultat de la peur ou de la colère. Quand ce phénomène provient d'un refroidissement subit, le repos, les frictions, la chaleur de l'écurie et les couvertures peuvent le calmer. Si ces moyens sont infructueux, on emploie le vin chaud pur ou coupé, ou des infusions de plantes, de celles sudorifiques surtout. Lorsque le tremblement est accompagné d'une maladie, il faut combattre celle-ci.

TREPAN. s. m. En lat. *trepanum*, du grec *trapanon*, tarière. Instrument chirurgical assez semblable à un vilibrequin, qui sert à perforer les os. On donne plus particulièrement le nom de *trépan* à la partie de cet instrument avec laquelle on fait la perforation, et l'on appelle *arbre* toute l'autre portion, depuis la palette, qui forme l'une de ses extrémités, jusqu'à la mortaise dans laquelle on adapte le trépan.

TREPANATION. s. f. En lat. *trepanatio*. Opération chirurgicale qui consiste à faire une ouverture à travers un tissu osseux, pour remédier à des désordres mécaniques. On la pratique sur le front du cheval atteint de morve, lorsqu'on veut faire des injections médicamenteuses dans les sinus de cet animal. On y a plus fréquemment recours dans le cas de fracture des os du crâne ou de la face, lorsque les portions fracturées sont enfoncées, lorsqu'un corps étranger, par exemple une balle, se trouve enclavée dans l'épaisseur des os du crâne ; enfin, lorsqu'on veut donner issue à un séquestre renfermé dans la cavité médullaire de l'os d'un membre. Quoique la *trépa-*

nation soit peu dangereuse par elle-même, quand elle est bien faite et appliquée à propos, il ne faut jamais se décider légèrement à cette opération compliquée.

TREPIGNEMENT. s. m. En lat. *tripudium*. Action de trépigner.

TREPIGNER. v. En lat. *tripudiare*. Frapper des pieds contre terre d'un mouvement prompt et fréquent. Action d'un cheval ardent ou colère qui précipite le lever ou le poser de ses extrémités, en battant la terre à la même place, ou, quelquefois, en grattant le sol avec force et en baissant la tête. Cette impatience peut dépendre de l'irritabilité du caractère de l'animal, mais souvent elle est l'effet de la crainte maladroite dans laquelle le mettent les exigences outrées du cavalier. Dans le premier cas, on calmera le cheval par la douceur, les bons traitements, des leçons simples et courtes ; dans le second, il est indispensable qu'il change de cavalier, si on ne veut pas que le défaut s'aggrave sous un conducteur inhabile. Certains cavaliers croient faire *piaffer* leurs chevaux en les faisant *trépigner*. On reconnaît ce dernier mouvement à la mauvaise humeur qu'a le cheval en l'exécutant, et qu'il ne témoigne pas dans le vrai piaffer. Et puis, dans le trépigner, il y a manque d'ensemble dans la motion des jambes, car celles de devant sont seules mobiles, et l'arrière-main n'a qu'une action irrégulière, tandis que dans le piaffer chacun des quatre membres actionne comme dans un trot régulier, dont les mouvements sont liants et cadencés.

TRESSAILLEMENT. s. m. En lat. *subsultus*. Agitation vive et passagère que font éprouver subitement aux animaux, la frayeur, la peur de quelque mauvais traitement, ou d'une opération douloureuse qu'ils ont déjà subie, et même la crainte d'un danger pressant.

TRESSER LES CRINS. Voy. NATTER.

TRIBU. s. f. En parlant des races des animaux, on appelle *tribu* des divisions d'une race dont souvent l'une est la souche ou le type, et les autres des démembrements, des dégénéralions. Voy. RACE.

TRICHASE, TRICHLIASIS. s. m. Ce dernier mot, grec et latin, a été transporté en français ; il dérive du grec *trichæ*, gén. *trichos*, cheveu, poil. Déviation des cils vers le globe oculaire, ayant toujours pour cause le changement de direction des bulbes des cils, ou le renversement du rebord de la paupière supérieure.

L'irritation qui en résulte dans l'œil peut occasionner des ophthalmies très-longues et très-opiniâtres. On les prévient en arrachant avec une pince les cils qui sont dirigés contre le globe, ce qu'on fait à plusieurs reprises, à mesure qu'ils prennent de l'accroissement, lorsqu'on n'a pu parvenir à en détruire les bulbes. Si le renversement de la paupière est accidentel, ce qui peut arriver à la suite d'une blessure négligée, on la relève et l'on fait l'excision de la peau très-près du bord, pour redresser les cartilages dont la déviation persisterait si la suture était faite près du sourcil.

TRICOISES. s. f. pl. Tenailles dont se servent les maréchaux pour déferer les chevaux et couper les clous avant de les river. On distingue dans les *tricoises*, le *mors* et les *branches*. Les *tricoises* servent aussi à sonder le pied par le moyen du pincer.

TRICOTER. v. Se dit d'un cheval qui, dans la marche, remue les jambes avec beaucoup de vitesse, mais sans beaucoup avancer. C'est ordinairement la façon d'aller des chevaux qui ont encore quelque courage, ou qui sont excités par les coups, mais qui sont *chevillés* d'épaules ou de hanches, ou qui ont les jambes ruinées. *Cheval qui tricote*.

TRICUSPIDE ou TRICUSPIDAL, ALE. adj. En lat. *tricuspis*, de *treis* pour *tres*, trois, et *cuspis* pointe; qui a trois pointes. Il se dit, entre autres cas, des valvules que l'on remarque dans le ventricule droit du cœur.

TRICYCLE. Voy. VOITURE.

TRIDE. adj. Ce mot de manège exprime l'action vive, unie, prompte, serrée, ardente, courte, vite et cadencée d'un cheval bien mis, dans les différentes allures. *Allures trides*, *mouvements trides*. Il se dit surtout des jambes de derrière quand, malgré le poids plus considérable dont elles sont chargées, elles quittent le sol par un mouvement prompt; alors on s'exprime ainsi: *Ce cheval a du tride*. De tels chevaux, qui ont pour l'ordinaire de bonnes hanches et d'excellents jarrets, se cadencent plus agréablement, et comme ce mouvement leur est naturel, ils le prennent et le conservent tout le temps qu'on veut. Il faut bien se garder de confondre cette beauté de mouvements avec la contraction convulsive qui dépend de l'éparvin. L'art bien entendu sait reproduire, sur des constitutions vicieuses, le beau que donne naturellement une belle construction. On dit qu'un cheval a la car-

rière *tride*, pour dire fort vite. Le *pas tride* est un pas dont les mouvements sont courts et prompts, quoique unis et aisés. *Manier sur des voltes fort trides*, signifie que les temps que le cheval fait des hanches sont fort courts et exécutés avec prestesse. Le mot *tride*, qui provient de l'italien *trito*, a été employé par Frédéric Grison, et introduit dans la langue française par de la Bruère.

TRIGE. s. f. En lat. *triga*. Char à trois chevaux. La *trige* n'était tirée que par deux chevaux, ainsi c'était proprement une bige; mais elle avait un troisième cheval attaché aux deux autres par une lesse ou une longe, comme un cheval de main, apparemment pour changer.

TRIGLE. (Myth. celt.) Nom d'Hécate chez les Vandales et les peuples de la Lusace, à cause de ses trois têtes. Ces peuples nourrissaient en son honneur un cheval noir, dont un prêtre était chargé de prendre soin pour en tirer des présages dans les combats.

TRIMACRÉSIE ou TRIMARRISIE. s. f. Vieux mots par lesquels on désignait une troupe de cavaliers en ordre.

TRIMARKIA. s. f. Ce mot signifiait anciennement trois chevaux de front.

TRISMUS. s. m. Du grec *trismos*, grincement, dérivé de *trizô*, je grince. Serrement des mâchoires l'une contre l'autre, produit par la contraction spasmodique des muscles de la mâchoire inférieure. Voy. TÉTANOS.

TRISTE. ad. Qui n'a pas de gaieté. Epithète qui s'applique aux chevaux comme aux hommes.

TRITO. Voy. DÈUTO.

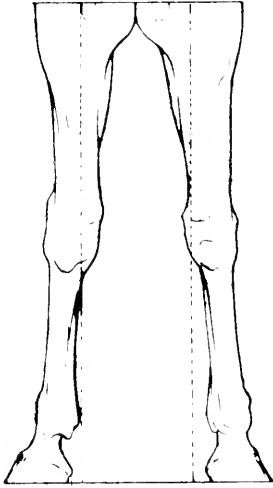
TRITOXÏDE DE FER. Voy. OXYDE DE FER.

TROCART, TROCAR ou TROIS-QUARTS. s. m. En lat. *triquetum*. Instrument de chirurgie, formé d'une tige d'acier ronde, portant un manche, et terminé par une pointe triangulaire; de là le nom de *trois-quarts*. Cette tige est contenue dans une canule en cuivre, dont la capacité, exactement proportionnée à son volume, s'arrête à l'origine de la pointe qu'elle laisse tout entière à découvert; l'autre extrémité de la canule porte un *pavillon*. La longueur totale de cet instrument varie de 6 à 15 ou 16 centimètres. Les *trocarts* peuvent être *droits* ou *courbes*.

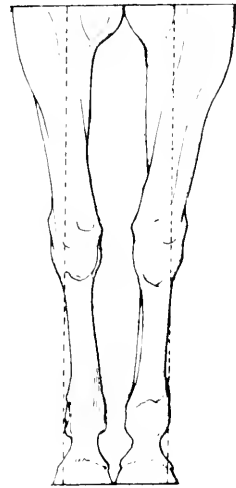
TROCHISQUES. s. m. pl. En lat. *trochisci*, du grec *trochos*, roue. Agents médicamenteux qui, placés sous la peau, dans le tissu sous-cutané, déterminent une vive irritation avec

Trop ouvert

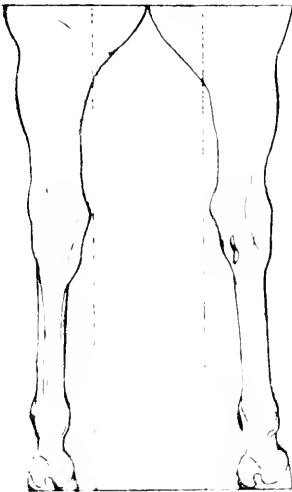
Trop serré.



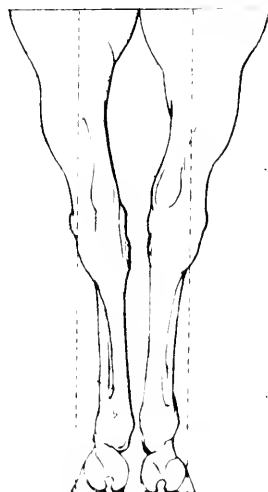
Trop ouvert du devant



Serré dans ses membres



Trop ouvert du derrière



Serré du derrière

douleur, afflux de sang et tuméfaction, et qu'on applique pour transposer, au moyen des effets qu'ils produisent, quelques maladies, ou pour pouvoir obtenir, à l'aide de scarifications profondes faites dans l'engorgement, une déplétion sanguine locale. On place les *trochisques* au poitrail, sous le ventre, aux fesses, sous les parties latérales de la poitrine et de l'encolure, vis-à-vis quelques articulations douloureuses qui donnent lieu à de vieilles boiteries. Les phénomènes consécutifs produits par les trochisques consistent en une suppuration souvent abondante et d'une longue durée, par laquelle on obtient un révulsif et évacatif. Pour appliquer ces topiques, on incise la peau de haut en bas dans une longueur de deux travers de doigt, on la détache du tissu lamineux et on y introduit l'agent irritant. Les substances employées comme trochisques sont : l'*ellebore noir*, l'*ellebore blanc*, le *garou*, la *clématite brûlante*, un morceau de *sublimé corrosif*, gros comme une noisette, qu'on enveloppe dans un nouet de toile claire, etc.

TROISIÈME PAUPIÈRE. Voy. MEMBRANE CLIGNOTTANTE.

TROMBUS. Voy. THROMBUS.

TROMPER SON CHEVAL. Action qui arrive, par exemple, si le cheval, maniant à droite et n'ayant encore fourni qu'un quart de volte, on le porte un temps en avant avec les jambes de dedans, et en reprenant à main gauche de la même cadence qu'on avait commencé ; par ce manège, on regagne l'endroit où la dernière volte avait été commencée à droite, et l'on se retrouve à gauche. On peut *tromper un cheval* à quelque main qu'il manie.

TROMPES UTÉRINES ou DE FALLOPE. On nomme ainsi deux conduits flexueux, blanchâtres, destinés à établir une communication entre la cavité de la matrice et les ovaires. Chaque trompe s'élève de l'extrémité de la corne utérine, dans l'intérieur de laquelle elle s'ouvre au milieu d'un tubercule plus ou moins saillant. Le canal dont il s'agit commence par une entrée très-étroite dans le centre du tubercule que nous venons de nommer, et se termine par une ouverture en forme d'entonnoir, dans le milieu d'un grand repli qui lui sert de pavillon. Ce repli, découpé en franges irrégulières et plus communément nommé le *morceau fraugé*, semble porter dans sa structure des fibres rayonnées, et

jouir d'une contractilité énergique. Les paires des *trompes de Fallope* se composent d'un prolongement du péritoine et de deux autres couches, dont l'externe est fibreuse et plus épaisse, tandis que l'interne paraît être une continuation de la muqueuse de l'intérns.

TROMPETTE. s. m. Cavalier qui sonne de cet instrument dans les régiments de cavalerie.

TRONC. s. m. En lat. *truncus*, tige d'un arbre. En anatomie, le *tronc* est l'une des grandes parties qui forment la *division du cheval*. Ce mot, qui ne convient qu'aux animaux articulés et vertébrés, comme le cheval, a beaucoup varié dans sa signification, et la meilleure acception à lui donner est celle de Linnée, qui appelait ainsi la partie du corps à laquelle s'insèrent les organes du mouvement. Voy., à l'art. CHEVAL, *Anatomie du cheval* et *Conformation extérieure*. *Tronc* se dit aussi en parlant d'une artère, d'une veine, d'un nerf, et signifie leur partie la plus considérable, celle qui n'a encore fourni aucune division.

TRONC CAROTIDIEN. Voy. CAROTIDE.

TRONÇON. s. m. Partie solide de la queue du cheval, vers la croupe.

TROP ASSIS. Voy. ASSIS.

TROP OUVERT. Se dit lorsque les membres, à partir du tronc, sont portés en dehors. Ce défaut peut exister séparément dans les membres antérieurs comme dans les membres postérieurs. Dans le premier cas, on dit que le cheval est *trop ouvert dans ses membres*, et il en résulte solidité dans le repos, mais marche pénible et vacillante de l'animal d'un côté à l'autre. Dans les membres postérieurs, ce défaut constitue le cheval *trop ouvert du derrière*, et il est ordinairement le partage des juments et de certains chevaux qui trottent vite, mais qui courent mal. Le défaut n'est grave que lorsqu'il existe à un degré très-marqué.

TROP OUVERT DANS SES MEMBRES. Voy.

TROP OUVERT.

TROP OUVERT DANS SON DEVANT. Voy.

AVANT-BRAS.

TROP OUVERT DE DERRIÈRE. Voy. TROP OUVERT.

TROP SERRÉ. Se dit lorsque les membres sont portés en dedans. Ce défaut peut exister séparément pour les membres de devant, comme pour ceux de derrière. Dans le premier cas, le cheval est dit *serré dans ses membres*,

et dans le second, *serré du derrière*. Dans l'un et l'autre cas, il en résulte peu de solidité; l'animal se coupe, s'entre-taille et se croise en marchant.

TROT. s. m. Du grec *tréchô*, aller vite; ou par onomatopée, c'est-à-dire formation d'un nom pour imiter le bruit de la chose qu'il représente. Le *trot* est l'une des trois allures naturelles, qui, pour la vitesse, tient le milieu entre le pas et le galop. Le cheval en liberté use peu de cette allure; elle ne lui sert qu'à passer du pas au galop, ou du galop au pas et au repos. Cependant nos habitudes et nos besoins nous font rechercher cette allure, que l'on s'attache à rendre facile aux jeunes chevaux; et l'on choisit de préférence pour la reproduction les animaux qui la marquent le mieux. Dans le moyen âge, le trot ne ressemblait en rien à ce qu'il est de nos jours; c'était un pas tride et cadencé, plus relevé que le pas, et qui donnait du brillant aux *destriers* que l'on dressait pour le combat; aussi les règles de manège usitées à cette époque ne font-elles point mention du trot, et ne le désignent-elles que sous le nom de *passage*. Dans le trot, les jambes suivent la même marche que dans le pas, avec cette différence que l'allure étant plus allongée et plus vive, les membres prennent alors plus de développement, et les pieds se remplacent plus promptement. Le cheval qui trotte est alternativement porté par chaque bipède diagonal, de façon que l'on n'entend que deux battues, et que le membre antérieur droit vient à son appui en même temps que le postérieur gauche. On remarque aussi que dans chaque mouvement complet du trot il est un temps, très-court à la vérité, pendant lequel le cheval s'avance sans appui et comme suspendu en l'air; ce qui résulte de ce que le lever de chaque pied de devant ou de derrière précède le poser du pied correspondant dans chaque bipède antérieur ou postérieur. Cela s'observe particulièrement chez les chevaux énergiques. Pendant l'allure du trot, le centre de gravité n'est pas sensiblement déplacé; le corps étant lancé en haut et en avant par les jarrets, retombe rudement et alternativement sur chaque bipède diagonal, d'où résultent nécessairement des mouvements plus durs que dans le pas; aussi cette allure, qui est la plus fatigante pour le cavalier, est aussi celle qui, pour être soutenue d'une manière ferme et régulière, demande le plus de liberté dans

les membres du cheval; celle dont les secousses sont plus douloureuses pour cet animal, quand il souffre d'une partie quelconque; celle qui laisse le mieux juger de l'énergie, de la solidité et de la force d'un cheval; celle enfin dans laquelle il convient toujours d'examiner le cheval soupçonné boiteux. Dans les bons chevaux, le son des deux battues du trot est net; il est moins net et presque à quatre battues dans les chevaux qui trottent mollement, et dans ceux de manège habitués au trot lent et cadencé. Dans les chevaux énergiques, la *foulée* des membres postérieurs doit couvrir celle des membres antérieurs. Dans le trot, le cheval vigoureux et bien libre dans ses mouvements doit avoir la croupe, les reins, l'encolure et la tête presque immobiles. Les membres antérieurs doivent s'étendre avec franchise et embrasser beaucoup de terrain, sans *trousser trop haut*, ni *raser le tapis*. Si l'animal se *berce*, si ses reins fléchissent à chaque mouvement des membres postérieurs, si ses jarrets plient sous lui, il ne peut être que faible, souffrant, ou ruiné. La 1^{re} partie de la 2^e leçon de manège qu'on donne au jeune cheval, est consacrée à lui apprendre à marcher au trot. Voy. ÉDUCATION DU CHEVAL, et, à l'article INSTRUCTION DU CAVALIER, 2^e et 3^e leçons.

On est encore à se demander quelle est la meilleure construction du cheval par rapport au trot. Beaucoup de gens prétendent que l'élevation du garrot et la croupe basse sont favorables; mais on commence à soutenir que c'est au contraire lorsque la croupe est de niveau avec le garrot que le cheval est le mieux disposé à trotter d'une manière brillante et régulière. On ne doit pas se contenter que le cheval trotte vite; il faut encore que l'effort qu'il fait à cette allure ne dérange aucunement son équilibre, et qu'il réponde aussi vivement qu'au pas, et avec autant de précision, à tout ce que le cavalier lui demande. C'est alors seulement qu'on a raison d'apprécier la vélocité du trot d'un cheval. En ne recherchant que la vitesse, comme on le fait surtout depuis quelque temps, on s'expose à voir le cheval beau trotteur changer bientôt l'allure régulière du trot contre celle défectueuse de l'entrepas et de l'aubin. L'allure du trot doit être engagée modérément, et en suivant les mêmes principes que pour le pas. Cependant, comme dans le trot l'animal est plus sur les épaules que dans le pas, il faudra

grader les moyens pour le porter plus en avant : ainsi, on fermera les jambes avec plus de force, afin que la masse se porte sur l'avant-main ; la main qui, dans ce cas, doit soutenir, ne se fixera que légèrement, jusqu'à ce que le trot soit décidé ; à mesure qu'il se développera, elle s'assurera davantage pour offrir un appui qui soutiendra l'avant-main, et réglera et fixera les mouvements. On augmente ou l'on diminue le trot par la pression plus ou moins sensible des jambes, et l'appui plus ou moins fort offert à l'avant-main. Certaines personnes croient, mais c'est à tort, que le trot se développera mieux en ne donnant aucun appui sur le mors ; le cheval, alors, poussé en avant sans être maintenu, n'osant se livrer, trottera avec une incertitude qui communiquera de l'inégalité au mouvement de ses jambes, ce qui pourra lui faire prendre le galop ou une allure fautive. Pour redresser un cheval qui trotte de travers, on emploie les mêmes moyens que pour le pas. Voy. PAS. On distingue trois sortes de trot : le *petit trot*, qui est le moins vite ; le *trot* proprement dit, ou le *bon trot* ; le *grand trot*, qui est le plus allongé, le plus vite, qu'on nomme aussi *trot de chasse*. Quant le cheval va le trot de lui-même, sans y être excité, on dit qu'il *prend le trot* ; et quand on le détermine à cette allure, on dit qu'on le *met au trot*. Un cheval a le trot *franc, court, égal* quand il lève peu les pieds de derrière. Le trot est nécessaire pour assouplir les jeunes poulains, les rendre légers, adroits et obéissants ; il est la base de toutes les leçons, mais on ne doit pas en abuser dans le but de dompter un cheval en peu de temps, car ce serait le ruiner au lieu de le dompter. La longe attachée au caveçon sur le nez de l'animal, et la chambrière, sont les premiers et les seuls instruments dont on doit se servir dans un terrain uni pour apprendre à trotter aux jeunes chevaux qui n'ont pas encore été montés, ou à ceux qui l'ont déjà été et qui pèchent par malice, par ignorance ou par raideur.

Course au trot. Sa dénomination indique assez la nature de cette course, qui se fait tantôt à la selle, tantôt au trait. « Les courses au trot, dit le *Journal des haras* (mois de décembre 1847), sont à la veille d'un immense développement ; c'est justice. Cette allure convient à tous nos besoins ; elle offre le seul moyen de donner un exercice rationnel au cheval de demi-sang, qui ne peut, qui ne doit

pas paraître dans les luttes de vitesse. La Normandie, la première, a donné le branle à cette institution. Elle a mis en lutte, cette année, de nombreux bons trotteurs ; les étalons s'essayent encore timidement, mais il faudra bien que leur tour arrive, puisque l'arrêté du 30 septembre 1846 veut qu'à partir de l'année prochaine les étalons de toutes races soient soumis à des épreuves capables de relever le mérite d'une bonne éducation et de rehausser les qualités morales que donne la race. Une innovation importante a eu lieu depuis deux ans sur l'hippodrome du Pin, à l'époque des courses ; des primes sont distribuées aux juments de trois ans, destinées à faire des poulinières ; mais on impose à ces juments, qui ne recevaient autrefois aucune éducation, de souffrir le poids de l'homme et de faire un tour d'hippodrome au trot. C'est une condition *sine quô non*. Aux courses dernières, bon nombre de pouliches de la plus belle conformation et du cachet de sang le plus marqué, sont venues prouver l'efficacité de cette mesure. Ces jeunes bêtes se sont montrées dociles, souples, maniables et civilisées. C'est tout simple, l'exclusion atteignait celles qui auraient été rebelles aux exigences du programme. » Un pari assez brillant a été fait sur la route de Montfort. M. D... avait parié parcourir dix lieues au trot en deux heures. A six heures, il partit de l'embranchement des deux routes de Brest et de Saint-Méene, se dirigeant vers Montfort, de façon à parcourir 20 kilomètres en allant. Arrivé à cette distance, M. D... revint vers le point de départ, auquel il arriva à 7 h. 44 m. 42 s., gagnant le prix. Son cheval, après avoir ainsi franchi en moyenne chaque kilomètre en 2 min. 56 sec., sur une longueur totale de 40 kilom., était encore en fort bon état. Les courses au trot doivent réussir en Lorraine ; celles qui ont eu lieu cette année sur l'hippodrome de Nancy donnent quelque espoir de les voir passer dans les mœurs hippiques du pays ; déjà les éleveurs lorrains savent atteler et conduire deux chevaux à une voiture légère. Une institution qui s'allie aussi bien aux coutumes des populations ne peut manquer de se développer promptement et de donner des résultats avantageux. Les courses au trot de Laon, pour chevaux attelés et montés, ont brillé cette année parmi celles de même genre qui s'organisent chaque année dans la

France entière. Plusieurs chevaux provenant de judicieux croisements y ont montré de brillantes allures, un bon dressage ; on a surtout remarqué parmi les vainqueurs deux étalons anglo-normands, qui ont donné une nouvelle preuve de la confiance que l'on doit accorder aux personnes chargées de leur choix et de leur placement.

TROT COURT. Voy. TROT.

TROT DE CHASSE. Voy. TROT.

TROT ÉGAL. Voy. TROT.

TROT FRANC. Voy. TROT.

TROTTEADE. s. f. Petite course à cheval ou en voiture.

TROTTER. v. En latin *concurrere*, aller le trot. Voy. TROT. *Faire trotter un cheval.*

TROTTER COURT. Voy. TROT.

TROTTER DES ÉPAULES. Voy. ÉPAULE, 2^e article.

TROTTER ÉGAL. Voy. TROT.

TROTTER FRANC. Voy. TROT.

TROTTER LÉGÈREMENT. C'est l'opposé de *trotter des épaules*.

TROTTER MENU. Se dit d'un cheval dont le trot est peu allongé, qui avance peu. *Ce cheval trotte menu.*

TROTTER UN CHEVAL A LA LONGE. Voy. LONGE.

TROTTER UN CHEVAL AUTOUR DU PILIER. Voy. PILIER, 1^{er} article.

TROTTEUR. s. m. Nom que l'on donnait autrefois à une sorte de chevaux.

TROTTEUR. s. m. En latin *succursor*. Se dit principalement d'un cheval dressé à n'aller que le trot. *Bon trotteur, mauvais trotteur*, selon qu'il trotte vite ou lentement, bien ou mal. On disait autrefois *trotteux*. Les bons trotteurs sont rares. On cite *Jock*, célèbre étalon trotteur d'une extrême vitesse, qui, en 1854, a fait 2 milles anglais en trois minutes sept secondes.

TROTTER. adj. Il se disait d'un cheval de messager allant le trot.

TROTTEUR. v. Trotter en raccourci ; ce qui est une mauvaise allure. *Ce cheval ne fait que trotter.*

TROU NASAL. On nomme ainsi l'issue du canal nasal. Voy. NASEAUX.

TROUSSE. s. f. Sorte de portefeuille ou d'étui à compartiments dans lequel les vétérinaires mettent les instruments dont ils se servent pour les opérations ordinaires.

TROUSSE. s. f. C'est, en terme de guerre,

une botte d'herbe verte ou de fourrage que les cavaliers mettent derrière ou devant eux, quand ils l'ont coupée et bottelée, pour la rapporter au camp, afin d'en nourrir les chevaux.

Être, monter, en trousse ou *en croupe*. On dit plus communément *en croupe*. Se dit d'un homme ou d'une femme qui se place sur la croupe du cheval, derrière celui qui est en selle.

Porter en trousse. Se dit du cheval dans cette même action.

TROUSSÉ. adj. Ce mot s'emploie dans la locution suivante : *Bien troussé*, ce qui se dit d'un cheval bien fait, bien pris et un peu ramassé.

TROUSSE-NEZ. s. m. Voy. TORD-NEZ.

TROUSSE-PIED. s. m. Bande de cuir ou espèce de sangle de 60 à 70 centimètres de longueur, portant une boucle à l'un de ses bouts et des trous à l'autre, laquelle sert à assujettir, repliant le pied de devant du cheval que l'on opère, que l'on panse, que l'on ferre, et dont on craint les ruades. Pour s'en servir, on lève un pied de devant au cheval, on embrasse avec le *trousse-pied* l'avant-bras et le paturon fléchis l'un sur l'autre ; on boucle le lien, on le serre au degré convenable, et l'on ôte ainsi à l'animal la facilité de frapper du pied de derrière du même côté.

TROUSSE-QUEUE. s. m. Cuir en forme d'enveloppe, dans lequel on enferme la queue des chevaux qui ont tous leurs crins, pour la garantir de la boue pendant la route. On met aussi un *trousse-queue* aux sauteurs du manège, de crainte qu'en sautant leur queue n'incommode le cavalier.

TROUSSEQUIN. Voy. SELLE.

TROUSSER. v. (Équit.) Se dit de la flexion des membres antérieurs sous le corps, lorsque le cheval se porte en avant. Un cheval ne doit ni *trousser trop haut* ni *raser le tapis*. Quoique ces flexions paraissent donner de la grâce aux chevaux, elles nuisent à la vitesse de l'allure. C'est principalement dans les chevaux andalous, à l'encolure de cygne et à jarrets coudés, que l'on observe cette brièveté de l'avant-bras, qui fait ordinairement qu'ils *troussent dans leurs allures*. Les chevaux anglais troussent fort peu.

TROUSSER, HARPER. v. (Path.) Action anormale d'un cheval affecté d'éparvins. Voy. ÉPARVIN et HARPER.

TROUSSER LA QUEUE. Voy. QUEUE.

TROUSSE-TRAITS. s. m. pl. Anneaux de cuir

qui sont attachés de chaque côté du culeron d'un bapnais.

TRUITÉ. Voy. ROBE.

RUMBUS. Voy. THROMBUS.

TUBE INTESTINAL. Long canal formé par les intestins.

TUBERCULE. s. m. En latin *tuberculum*, diminutif de *tuber*, bosse, c'est-à-dire petite tumeur. En pathologie, on appelle *tubercule*, une production morbide, de forme arrondie, contenant une matière opaque et blanchâtre, qui se manifeste plus particulièrement dans le parenchyme du pommou et le tissu cellulaire. La production de la matière tuberculeuse se fait remarquer dans tous les animaux vertébrés. Chez le cheval, elle est très-commune à la membrane nasale, et plus encore dans le pommou. Les individus qui y sont le plus exposés sont ceux qui vivent dans des localités basses, sous l'influence du froid humide, des fatigues et d'une mauvaise alimentation. Les signes qui révèlent l'existence de l'affection tuberculeuse se manifestent par la toux, la difficulté de respirer, la fréquence du pouls, la tuméfaction du ventre et des extrémités. Cette maladie a résisté jusqu'à présent à tous les moyens de traitement. Tout ce qu'on peut espérer, c'est d'en prévenir la confirmation en prenant soin des animaux qui en sont menacés, en évitant de fatiguer leurs organes respiratoires, et en les soumettant à un régime qui change les conditions qui la développent. La nature et la formation des tubercules sont encore inconnues.

TUBERCULEUX, EUSE. adj. En latin *tuberculosus*; qui est relatif aux *tubercules*, ou qui est formé par des tubercules.

TUBÉROSITÉ. s. f. En latin *tuberositas*. Éminence raboteuse d'un os où s'attachent des muscles ou des ligaments.

TUE-CHIEN. Voy. COLCHIQUE D'AUTOMNE.

TUE-LOUP. Voy. ACONIT NAPEL.

TUMÉFACTION. s. f. En latin *tumefactio*, de *tumor*, tumeur, et *facere*, faire. INTUMESCENCE. Augmentation de volume d'un organe ou d'une partie du corps, augmentation de quelque étendue, par le gonflement du tissu qui devient plus épais, ou qui forme *tumeur*. Voy. ce mot.

TUMEUR. s. f. En latin *tumor*, du verbe *tumere*, enfler; en grec *ogkos*. Éminence d'un certain volume, ordinairement circonscrite, développée par une cause morbifique dans une

partie quelconque du corps, et résultant soit de l'engorgement du tissu cellulaire, soit de l'accroissement de volume ou du déploiement d'un organe. On nomme *tumeurs circonscrites* celles dont les limites sont bien marquées, par opposition à *tumeurs diffuses*, qui se dit de celles dont on ne peut facilement assigner les limites. On doit rechercher avec soin la nature des *tumeurs* et les lésions d'où elles dépendent, pour ne point se méprendre sur le jugement qu'on en porte, et ne pas confondre, par exemple, une hernie avec un abcès. Le siège que les tumeurs occupent, les organes qu'elles affectent, la nature des substances dont elles sont composées, constituent leurs principales différences. Celles formées par les corps étrangers ne sont que le signe de la présence de ces corps. Voy. CORPS ÉTRANGERS.

On subdivise les tumeurs provenant du déplacement des parties solides, en celles qui résultent du déplacement des parties dures, et en celles qui sont la suite du déplacement des parties molles; les premières ne sont que des symptômes de fracture et de luxation; les secondes constituent les hernies. Les tumeurs humorales se subdivisent en autant d'espèces que les liqueurs qui peuvent les former, telles que le chyle, le sang, la lymphe, la bile, les larmes, etc. Outre ces divers genres de tumeurs, on distingue des *tumeurs anormales*, que l'on ne peut ranger dans les classes ci-dessus. Celles-ci sont les *tumeurs blanches* ou gonflement des parties extérieures des articulations, produit par l'accumulation de la synovie, la *tuméfaction des os*, des *cartilages*, les *tumeurs enkystées*, les *tumeurs fongueuses*, les *tumeurs variqueuses*, les *tumeurs sarcomateuses*, *graisseuses*, *gourmeuses*, etc.

TUMEUR LACRYMALE. Voy., à l'art. FISTULE, *Fistule lacrymale*.

TUNIQUE. s. f. En lat. *tunica*, enveloppe. On nomme ainsi, en anatomie, toute membrane qui forme, ou concourt à former les parois d'un organe.

TUNIQUE ALBUGINÉE. Voy. ALBUGINÉ.

TUNIQUE CORTICALE. Voy. ALBUGINÉ.

TURBITH NITREUX. Voy. DEUTO-NITRATE ACIDE DE MERCURE.

TURBULENT, ENTE. adj. En lat. *turbulentus*; qui est remuant, impétueux. En termes de manège, il se dit d'un animal vif et toujours en action. *Cheval inquiet* et *turbulent*.

TURF. s. m. Mot anglais par lequel on en-

tend tout ce qui se rapporte aux courses et à l'hippodrome. Le mot *turf* est assez souvent employé en France par les amateurs de chevaux. En Angleterre, la passion du turf est éminemment appréciée, et on lui attribue les progrès étonnants qui se font apercevoir depuis longtemps dans les améliorations des races chevalines de ce pays. D'abord le goût des courses, si on en excepte quelques paris assez élevés qui avaient lieu entre les grands seigneurs du temps, semblait marcher sous cette bannière : *Tout pour la gloire!* et se soutenir plutôt par une noble émulation que par la passion du jeu et un esprit intéressé ; mais un tel état de choses n'a pu durer ; ce changement commença vers le milieu du règne de la reine Anne. Bientôt on en constata les déplorable résultats. Parmi les nombreuses anecdotes de cette époque, qu'on pourrait rapporter pour les constater, nous citerons celle qui concerne le traitement barbare infligé par M. Tregonwell-Frampton à son cheval *Dragon*. Voici cette horrible histoire que quelques-uns ont cherché à nier, et qui ne paraît pas moins très-authentique, d'après la version que le docteur Hawkworth en donna le premier dans *l'Aventurier*, n° 57. « Ce pauvre cheval *Dragon*, après avoir couru pendant plusieurs années, avait été mis au haras pour y faire le service d'étalon ; il y était employé depuis deux ou trois ans, lorsqu'une jument, dont la réputation s'était établie de la manière la plus brillante sur le turf, vint troubler la vie tranquille de *Dragon*. M. Tregonwell-Frampton eut la fatale pensée d'engager son étalon dans un pari de 4,000 livres contre cette jument. Il fit entraîner son précieuse étalon et le fit courir. L'histoire raconte que *Dragon* gagna la première manche. Jusqu'ici il n'y a rien de très-blâmable et de tout à fait incroyable. Mais ce qui l'est au plus haut degré, c'est que le propriétaire de la jument, outré d'avoir vu sa défaite, défia tout cheval hongre de courir le second jour, et proposa un pari de 2,000 livres. M. Tregonwell-Frampton, le plus habile des *turfmen* de son temps, fut, dit-on, assez barbare pour accepter le pari, et, afin de le gagner, il fit castrer le malheureux *Dragon* quelques instants avant la course. Ce valeureux cheval courut, après la cruelle opération, et gagna le pari de son maître, mais au prix de sa vie. » Pour démontrer jusqu'à quel degré cette démoralisation s'est accrue de nos

jours, nous transcrivons textuellement un passage d'un journal anglais sur la situation du *turf* britannique au dix-neuvième siècle. « Parlons maintenant des courses de chevaux dans leurs rapports avec la fortune, la réputation et l'honneur de ceux qui prennent part à leurs chances, à leurs bénéfices et à leurs pertes ; une horde de déprédateurs a obstrué toutes les issues, s'est emparée de toutes les avenues. La plus belle fortune et la prudence la plus consommée se défendraient à peine contre les combinaisons profondes et les artifices de toute nature dont on a fait un système depuis quelques années. Il faut bien le dire, les courses de chevaux ne sont plus aujourd'hui qu'un jeu de roulette. On parie sur les chevaux, c'est-à-dire que l'on joue sur les chances que tel coureur offre contre tel autre ; c'est là le principal intérêt de Newmarket, d'Ascot et d'Epsom ; de là naissent toutes les fraudes employées pour corriger le hasard, tromper les parieurs et s'attribuer leur argent. Supposez que le fameux cheval *Éclipse* existât aujourd'hui, lui qui ne connut jamais de vainqueur ; s'il plaisait au jockey qui le monte de le faire perdre ; si, au moyen d'une somme considérable, on parvenait à séduire le jockey, croyez-vous que les moyens manquaient pour réduire le meilleur des chevaux à une incapacité momentanée ? C'est ce qui arrive toujours. Lorsqu'on a parié de fortes sommes pour un cheval, des coalitions se forment contre lui. En 1852, tous les chevaux qui concouraient ont été mis hors d'état de gagner, excepté *Périel*, qui remporta le prix. Ces abominables vols ne peuvent s'accomplir qu'à force d'or ; quant au secret, tous les complices ont trop d'intérêt à le garder pour qu'il soit trahi. Les hommes les plus accoutumés à ces trames honteuses ont grand soin de se conduire honorablement dans toutes les autres circonstances de la vie ; ils payent leurs billets à échéance et remplissent tous leurs engagements avec exactitude, sans cela leur métier serait perdu. « Ah ! disait le colonel Charteris, si l'on voulait me vendre deux pouces de bonne réputation, j'en donnerais bien 50,000 liv. sterl. comptant ! » Il avait raison.

« Les principaux habitués du turf ont un livre sur lequel ils inscrivent les noms et les qualités des chevaux pour et contre lesquels on peut parier. Les documents leur sont ordinairement fournis par les grooms, les jock-

keys ou les employés subalternes des différentes écuries, informations que l'on paye extrêmement cher et qui souvent ne sont en rien conformes à la vérité. La seconde classe des bien informés sait que, si certaines personnes ont parié contre tel ou tel cheval, sa perte est assurée, soit que la maladroite volontaire du jockey ou quelques pilules médicales adroitement administrées ralentissent sa course. Il arrive aussi que deux personnes, qui font courir des chevaux les uns contre les autres, s'entendent pour laisser le prix à un troisième cheval. Tous ceux qui ne sont pas dans le secret et qui ont parié de confiance pour l'un ou l'autre des deux meilleurs chevaux, perdent leur argent; les confédérés se trouvent indemnisés au moyen de paris secondaires qu'ils font tenir par leurs affidés. Qu'arrive-t-il ensuite? C'est que les amateurs du turf, longtemps dupes de pareilles combinaisons, regardent les artifices comme légitimes, et ne songent plus qu'à regagner, au moyen de fraudes semblables, l'argent qu'ils ont perdu. Je ne sais vraiment si Aristide, devenu *turfite*, aurait pu conserver sa réputation d'homme juste dans cette sphère. La ruse est en permanence, et tout stratagème qui fait gagner un pari semble légitime.

« Comment se fait-il que l'on donne aujourd'hui 5,000 guinées pour un cheval destiné aux courses du Derby? En cas de succès, à peine son acquéreur pourra-t-il regagner la somme qu'il a dépensée.

« Plus de cent chevaux seront compétiteurs, plus de vingt courront avec lui; il y a tout à parier qu'il sera vaincu. Pourquoi donc sacrifier une somme si considérable et si peu proportionnée à la valeur de l'animal? Tout simplement pour attirer l'attention des parieurs, faire inscrire le cheval sur leurs livres, lui donner une valeur imaginaire et préparer une somme considérable de paris en sa faveur, paris contre lesquels l'acheteur lui-même aura l'air de jeter des enjeux considérables. Les manœuvres ne s'arrêtent pas là: le cheval acheté fort cher, quelque mauvais qu'il soit, mais qui a derrière lui une grande foule de parieurs, trouve souvent des amateurs; alors on le revend le plus cher possible. Mais que dirons-nous d'une pratique devenue journalière et vraiment infâme? La veille du jour où doit courir un cheval que l'on veut faire perdre, il suffit de lui faire avaler une pilule opia-

cée, pour l'assurer, comme on dit en termes de course: assurer (to make safe), c'est rendre un cheval incapable de courir. Cette méthode s'est perfectionnée. Autrefois on empoisonnait le cheval avec une solution d'arsenic. En 1801, le cheval de lord Folley mourut ainsi; le groom, convaincu du crime, fut pendu. Maintenant, grâce à une faible dose d'opium, le cheval s'affaiblit pour quelques jours, mais ne dépérit pas; c'est tout ce qu'il faut. Voyez combien il est facile de faire sa fortune avec un pareil moyen. On élève des chevaux, on les fait vanter dans les papiers publics, on trouve de nombreux parieurs qui s'engagent; et lorsqu'une cinquantaine de mille livres sterling se trouvent attachées à la victoire de tel cheval célèbre, on parie à son tour. On lui administre la dose d'opium nécessaire, et l'argent est gagné. Il n'y a plus aujourd'hui, dans les spéculations du turf, que la connaissance profonde de ces fraudes, jointe à une longue habitude, qui puisse soustraire l'habitude de New-Market et d'Epsom à la ruine qui le menace. Le hasard n'y est plus pour rien. L'habileté même contribue fort peu aux gains ou aux pertes de ce genre. La plupart des grandes fortunes que nous avons citées sont dues à des combinaisons profondes, souvent ignobles ou infâmes.

« Quelques-uns d'entre eux, il est vrai, ont dû leur succès au calcul des chances. On peut les soumettre à une démonstration presque géométrique, fondée sur le nombre des chevaux, sur celui des parieurs et sur le montant des paris. Pariez contre tous les chevaux qui courent; nécessairement, comme un seul d'entre eux remportera le prix, vous gagnerez. Un immense calcul de fractions et de logarithmes se trouve renfermé dans chacun des paris qui se succèdent à New-Market; il s'agit de contre-balancer les chances fractionnaires de chaque pari, et de s'arranger de manière à ce que les chances *pour* l'emportent toujours sur les chances *contre*. Un fait singulier, c'est que les intelligences les plus fortes et les plus habiles dans ce genre d'exercice algébrique, sont précisément celles qui n'ont point reçu de culture. La plus belle fortune à laquelle les courses et leurs paris aient servi de base appartint à un homme qui ne savait ni lire ni écrire. Aujourd'hui, le parieur qui gagne le plus souvent à New-Market est précisément dans le même cas. C'est au moyen de mille

ou douze cents paris fractionnaires, et balancés les uns par les autres, qu'il finit au bout de l'année par réaliser une somme considérable. En divisant son argent entre les différents chevaux, on divise les pertes possibles, et l'on finit par être indifférent sur le succès ou l'insuccès de tel ou tel cheval. »

Les courses se propagent dans toutes les contrées du monde. Les États-Unis, les Indes Orientales, l'Allemagne, Naples, la Suède, l'Autriche, la Hongrie, la Prusse et la France, ont leurs courses de chevaux, Gustrów, Dobberan, le Nouveau-Brandebourg et Augustembourg ont aussi les leurs; et Rome s'enorgueillit de ses courses de chevaux libres. Un recueil périodique, destiné aux amis du turf, a des lecteurs et des abonnés jusqu'au fond de la Hongrie; Boston et Philadelphie publient deux ouvrages périodiques sur la chasse et les courses, et la France a son *Journal des haras*, très-estimé de tous ceux qui s'occupent de chevaux. Mais, chose étonnante, Van-Diemen a son turf, ses jockeys et ses parieurs. Qui croirait que cette colonie du crime et du vice, avant de se rattacher à la civilisation par une littérature et des lois qui lui soient propres, débute dans la lice par ce qui couronne la civilisation des autres pays, la poésie, la gravure et les courses de chevaux? Hobart's-Town a été récemment témoin d'une course de chevaux fort brillante, et, l'année dernière, la même ville a publié son *Almanach des Dames*, orné de fort jolies gravures sur acier.

Presque toute la noblesse d'Angleterre a des prétentions à se connaître en chevaux et à faire courir. Les amateurs de courses sont innombrables; mais, dans ce pays, les véritables rois du turf, ceux qui lui doivent leur fortune et leur gloire, ce sont les jockeys et les entraîneurs (*trainers*), les Chifney, les Gokfort, les Gully, les Ridsdale, les Sadler. Les deux Chifney, garçons d'écurie, recevaient autrefois 8 guinées (200 fr.) par an; une magnifique maison leur appartient aujourd'hui. Un autre garçon d'écurie possède actuellement plus de quinze chevaux de course qui remportent tous les prix.

TURGESCECE. s. f. En lat. *turgescencia*, du verbe *turgescere*, s'enfler; surabondance d'humeurs. État de tout organe gonflé par l'afflux du sang et rendu plus sensible, plus vivant, par ce redoublement d'activité. Voy.

INFLAMMATION et PLÉTHORE.

TUSSILAGE. s. m. En lat. *tussilago*. PAS-D'ANE, TUSSILAGE COMMUN. Plante indigène dont les fleurs sont considérées comme pectorales.

TYMPAN. Voy. OREILLE, 1^{er} art.

TYMPANIQUE. adj. En lat. *tympanicus*: qui a rapport à la cavité du tympan.

TYMPANITE. s. f. En lat. *tympanitis*, du grec *tumpanon*, tambour. Gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation de gaz dans le tube digestif, et ainsi nommé parce que le ventre est tendu comme un ballon et résonne comme un tambour quand on le frappe. Le *météorisme* ou *météorisation* est le premier degré de la *tympanite*. La respiration de l'animal est gênée, ses flancs sont agités, et la douleur qu'il éprouve le tient continuellement en mouvement. La *tympanite* est presque toujours un symptôme, et non une maladie; mais si elle n'est pas promptement combattue, la mort des animaux peut s'ensuivre. Ses progrès sont marqués par divers autres phénomènes: elle commence même quelquefois lorsque l'animal n'a encore pris qu'une petite quantité d'aliments. Alors le malaise, la tristesse, l'anxiété surviennent; la respiration est fréquente et courte, et quand la *tympanite* est très-forte, il peut arriver que le sujet éprouve l'asphyxie, ce qui est annoncé par le rapprochement des quatre membres du centre de gravité, la sueur aux flancs, aux épaules, les mugissements plaintifs et l'abaissement de la température de la surface du corps. La *tympanite* accompagne quelquefois l'indigestion intestinale du cheval, et cette complication, peu dangereuse quand elle n'est qu'un léger *météorisme*, devient cependant très-grave et d'un véritable danger si elle arrive au point de menacer de suffocation. Voy. INDIGESTION. Le *Journal des haras* (t. VII, p. 88) contient un travail de M. Charlot, vétérinaire et pharmacien à Saint-Agnan, sur l'emploi des chlorures d'oxyde dans la *météorisation* des animaux domestiques. Partant du principe que, dans la *tympanite*, les voies digestives sont distendues par du gaz hydrogène sulfuré, du gaz hydrogène carboné et un peu d'acide carbonique, ce qui est établi par l'analyse chimique, l'auteur fut induit à penser que, l'hydrogène prédominant dans ce cas, il fallait choisir, pour le combattre, un corps qui eût beaucoup d'affinité pour ce gaz, afin de le faire entrer dans de nouvelles combinaisons.

et parvenir ainsi à le condenser. Il songea alors au chlorure ; mais comme cet agent, dans son état de pureté, est d'une administration assez difficile, M. Charlot lui substitua des chlorures. La dose est de deux cuillerées à bouche ordinaires, ce qui correspond, avec plus de précision, au poids de 52 grammes. L'auteur recommande surtout de ne jamais administrer les chlorures dans les liquides qui contiennent des substances organiques dont la grande affinité pour le chlore en neutraliserait l'action ; telles sont les décoctions de plantes amères ou aromatiques, le vin, les huiles, les mucilages. Quant au choix de l'excipient alcalin, il prescrit de faire toujours usage d'un alcali fixe, comme la potasse, la soude, la chaux, etc. On n'associera jamais un chlorure à l'ammoniacque, car celle-ci serait décomposée et neutraliserait ainsi l'action thérapeutique du chlore. L'éther sulfurique peut, sans crainte de décomposition, être joint, si l'on veut, au médicament principal. Cette médication a, d'après M. Charlot, obtenu des résultats favorables entre les mains de différents praticiens qui y ont eu recours.

TYPE. s. m. En lat. *typus*, du grec *typos*, empreinte, caractère. En parlant des animaux, le mot *type* s'applique aux individus chez lesquels se trouvent réunies et bien distinctes les qualités soit physiques, soit morales d'une race. D'autres fois ce même mot sert à désigner l'ensemble des caractères distinctifs d'une race. Voy. ce mot. — En pathologie, on entend par le mot *type* l'ordre dans lequel se montrent et se succèdent les symptômes d'une maladie. Le type est *continu*, lorsqu'une maladie n'éprouve pas d'interruption depuis son commencement jusqu'à sa terminaison ; il est *périodique*, quand ce phénomène cesse pour reparaitre à des époques fixes ou irrégulières. Les maladies qui appartiennent à ce dernier type sont *rémittentes* ou *intermittentes*.

TYPE DES CHEVAUX PUR SANG. Voy., à l'art. RACE, ce qui y est dit du *cheval pur sang*.

TYPHOÏDE. adj. En lat. *typhoides*, du grec *typhos*, stupeur, et *éidos*, forme, ressemblance ; qui ressemble au typhus, relatif au typhus.

TYPHOMANIE. s. f. En lat. *typhomania*, du grec *typhomania*, de *typhos*, stupeur, et *mania*, délire. Sorte de délire particulier au typhus, et qui a lieu avec stupeur.

TYPHUS. s. m. Mot latin français, provenant du grec *typhos*, stupeur. *Typhus* désigne géné-

riquement les épizooties. L'état moribide auquel il s'applique a des symptômes communs avec ceux des autres fièvres mortelles : il est dû aux émanations fournies par des animaux atteints de maladies contagieuses, émanations qui peuvent être transportées à des distances diverses des animaux malades, et même déposées soit sur les plantes dont se nourrissent les animaux, soit à la surface cutanée, soit à la surface de la membrane muqueuse des voies respiratoires. Indépendamment de ce *typhus contagieux*, il en existe un autre appelé *typhus charbonneux*, vulgairement *boyau violet*, *boyau violent*, qui lui ressemble beaucoup par son caractère essentiel, et qui se développe dans les mêmes circonstances, sous l'influence des mêmes causes, dans le même temps et dans les mêmes lieux. La différence consiste en des nuances très-légères, et, à peu de chose près, on leur applique un traitement analogue. Le premier exerce ses ravages sur le gros bétail à cornes plus particulièrement ; le second attaque aussi les chevaux. L'origine du typhus contagieux paraît se perdre dans les temps les plus reculés, et pourtant les anciens ne semblent pas s'en être beaucoup occupés. Hippocrate en dit à peine quelques mots ; et Moïse, l'auteur le plus ancien que l'on connaisse, ne fait, dans l'Exode, qu'une courte mention de quelques maladies épizootiques qui décimèrent les animaux d'Égypte. Les poètes et les historiens se sont bornés à en faire quelques tableaux. Le typhus est toujours parvenu en France par l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et l'Italie, parce qu'il accompagne toujours les grands mouvements de troupes, qu'il marche à la suite des approvisionnements de bêtes à cornes que l'on destine à nourrir les armées, et qui éprouvent de brusques et fréquents changements de pays, de climat, de genre de vie et d'aliments. Le typhus charbonneux, que les chevaux peuvent plutôt contracter, donne lieu à des épizooties dans lesquelles l'activité de la contagion ne le cède en rien à celle du typhus contagieux du gros bétail. Il peut se propager très-promptement, non-seulement aux divers animaux d'espèce semblable ou différente, mais aussi aux hommes, par un contact immédiat ou une sorte d'inoculation, comme celle qui résulte d'une coupure dans les opérations ou les autopsies. Les vétérinaires ont donné à cette espèce de typhus le nom de *peste charbonneuse* ou de *fiè-*

vre charbonneuse, parce qu'elle est souvent accompagnée de tumeurs particulières auxquelles on a jugé à propos d'appliquer le nom de charbon. Les animaux menacés de la fièvre charbonneuse éprouvent de la faiblesse et de la difficulté à se mouvoir : ils s'arrêtent tout à coup en marchant ; leurs yeux sont battus, chassieux, humides, et leurs oreilles pendantes. L'invasion est plus ou moins prompte. Les éruptions charbonneuses sont souvent précédées ou accompagnées de convulsions, au milieu desquelles l'animal peut mourir dans un état d'oppression extrême, ou après une grande faiblesse. Il arrive souvent qu'il succombe très-promptement le premier jour de l'invasion de la maladie, et même dans l'espace de quelques heures. Les moyens curatifs doivent varier suivant une foule de circonstances éventuelles que l'aspect de la maladie peut faire reconnaître. Voy. EPIZOOTIE ET CHARBON.

La maladie dont il est question sévissait dernièrement dans trois fermes du hameau du Rosel, département de la Somme. M. Delafond, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, a été envoyé par le gouvernement pour en étudier la nature, le caractère, et proposer les mesures à prendre pour en arrêter le cours. Au sujet d'une si grave affection, il nous paraît utile de donner un extrait du travail que M. Delafond a inséré dans le *Recueil de médecine vétérinaire pratique*. Le début de la fièvre charbonneuse, dit-il, est difficile à constater. Les animaux mangent, boivent. Tout à coup les poils se hérissent sur une partie du corps, ordinairement sur le dos et les côtes ; la marche devient chancelante, la respiration se montre grande et précipitée ; de nombreux vaisseaux injectés d'un sang noir apparaissent et se dessinent dans l'épaisseur de la conjonctive, membrane qui prend bientôt une teinte d'un rouge jaunâtre. Le pouls donne des pulsations petites, vites et serrées ; les battements du cœur sont brusques, tumultueux et retentissants. A ces légers caractères maladifs viennent se joindre bientôt d'autres symptômes alarmants. Des frissons et des tremblements généraux, des essoufflements, accompagnés d'un bruit de souffle qui s'aperçoit lorsque l'on applique l'oreille sur les parois de la poitrine, se manifestent pendant quinze, vingt à trente minutes ; puis un état de repos, paraît en apparence, une respiration calme et régulière, se prolonge pendant un temps

très-variable, mais qui n'est pas moins de vingt, trente à cinquante minutes, succèdent à cette agitation. Les malades, pour le plus grand nombre, continuent à boire et à manger ; aussi ne juge-t-on pas généralement la maladie comme dangereuse. Mais le repos est bientôt suivi d'une exaspération des symptômes : les malades éprouvent des coliques, le pouls devient petit, vite, à peine sensible, et les battements du cœur se montrent tumultueux. Une ouverture, faite aux veines superficielles, laisse échapper avec lenteur et difficulté un sang noir, épais, poisseux, dont la nature normale est déjà abaissée. Après un certain temps, le bout du nez, les oreilles, les extrémités des membres, se refroidissent ; les yeux s'enfoncent dans les orbites ; l'animal reste immobile et comme profondément accablé par le mal. Plus tard, les malades expulsent par l'anus des matières liquides sanguinolentes ou grisâtres, extrêmement infectes ; expulsion suivie d'un mouvement convulsif de la queue. La respiration devient tantôt lente, d'autres fois très-agitée ; le pouls s'efface, l'animal tombe à terre, fait des efforts inutiles pour se relever, se débat violemment, rend quelquefois par les naseaux des matières spumeuses, sanguinolentes, et meurt après avoir manifesté des agitations convulsives des membres. La durée de cette scène morbide est de six, douze, vingt-quatre à trente-six heures. Dans quelques animaux, la maladie s'accompagne, pendant son cours, d'une éruption au ventre, aux flancs, plus rarement ailleurs, de tumeurs, peu douloureuses, qui bientôt prennent un volume considérable. Ces tumeurs, généralement désignées sous le nom de *tumeurs charbonneuses*, sont aplaties et oédémateuses. Incisées, elles laissent écouler un sang noir ou une sérosité citrine. Cette éruption est quelquefois d'un bon augure. Aussi doit-on s'empreser bien vite de scarifier ces tumeurs, de les cautériser avec le fer chaud, et de les frictionner avec des médicaments que nous indiquerons plus loin. Les animaux du Rosel, qui ont offert de ces tumeurs symptomatiques, ont été guéris ; mais leur convalescence a été fort longue. Après avoir rapporté les observations faites à l'ouverture des cadavres, M. Delafond expose les moyens curatifs. Il commence par déclarer que parmi les nombreuses maladies qui attaquent, en France, les animaux domestiques, la fièvre

charbonneuse est considérée comme l'une des plus meurtrières. Résultant tout à la fois d'une altération septique du sang, et d'un trouble profond dans les fonctions du système nerveux, cette affection frappe de mort les neuf dixièmes des animaux qu'elle attaque, et résiste à toutes les médications variées et puissantes qui, jusqu'à ce jour, ont été conseillées pour la guérir. Pourtant, ajoute M. Delafond, je ne crois pas inutile d'indiquer les remèdes qui, jusqu'alors, ont fait obtenir le plus de guérisons, et dont j'ai constaté l'efficacité. Aussitôt que l'on s'aperçoit des premiers symptômes de la fièvre charbonneuse, il faut sortir l'animal du lieu où il est logé, pour le placer dans un endroit isolé, chaud en hiver, et assez aéré en été. On s'empressera de le frotter par tout le corps avec des bouchons de paille tressée, et de le recouvrir d'une bonne couverture, afin de le tenir chaudement. Jamais il ne sera saigné, cette opération étant plus nuisible qu'utile. On fera bouillir de l'eau, dans laquelle on jettera une poignée de plantes aromatiques, telles que le thym, la sauge, la lavande, etc.; on laissera infuser pendant un quart d'heure, puis on passera l'infusion à travers un linge. Prenez : Infusion aromatique chaude, demi-litre; ajoutez vin, bière ou cidre un verre, acétate d'ammoniaque deux verres. Après avoir bien mélangé ces substances, introduisez-les dans une bouteille, et faites-les prendre en très-petites gorgées. La préparation suivante est aussi administrée avec avantage. Prenez : Eau-de-vie faible, demi-litre; essence ou huile volatile de térébenthine, 2 centilitres; camphre délayé dans un peu d'eau-de-vie, 8 grammes. Mélangez exactement toutes ces substances dans une bouteille d'un litre, et administrez un verre de cette préparation toutes les heures, d'abord pendant trois heures, puis un demi-verre toutes les quatre heures, pendant les quinze à vingt heures suivantes. Si, pendant le cours du traitement, il se manifeste des tumeurs ou des œdèmes à la peau, il faudra les inciser profondément dans leur centre, pratiquer çà et là d'autres incisions plus petites et moins profondes dans la circonférence, presser les tissus dans tous les sens pour en faire sortir le sang et la sérosité, cauteriser fortement toutes ces plaies avec un fer chaud, et enfin recouvrir toute la tumeur d'une couche d'onguent vésicatoire très-cantharidé. Si la tumeur

n'augmente pas de volume, si de la suppuration se forme au-dessous des parties brûlées, si les forces de l'animal reviennent, si surtout son poulx acquiert de la force, on peut le considérer en bonne voie de guérison. Les plaies seront pansées tous les jours avec du cidre chaud, coupé de moitié d'eau, puis saupoudrées avec un mélange, à parties égales, de poudre d'écorce de chêne et de charbon de bois pilé. Pendant toute la durée de la convalescence, l'animal sera nourri avec de bons aliments. Les vétérinaires devront avoir l'attention de se graisser les mains avec de l'huile, du beurre ou tout autre corps gras, avant de procéder à l'incision des tumeurs, comme aussi avant de faire l'autopsie des cadavres; si pendant ces diverses opérations ils venaient à se blesser, il serait indispensable de presser la plaie afin de la faire saigner, de la bien laver avec de l'eau simple ou vinaigrée, puis de brûler avec un fer chaud. M. Delafond, s'occupant ensuite de rechercher les causes qui ont produit la fièvre charbonneuse dans le hameau du Rosel, en écarte absolument la topographie de ce hameau, le travail auquel étaient soumis les animaux tombés malades, leurs aliments, leurs logements. Venant à leur boisson, il dit que ces animaux ont été forcés, pendant les chaleurs des mois de juillet, d'août et de septembre, de s'abreuver avec une eau verdâtre, limonense, trouble, putride et infecte, dans laquelle cent cinquante et quelques canards barbotaient journellement et déposaient leurs excréments. Or, cette eau, bue pendant plusieurs mois, a dû introduire dans le canal intestinal, puis dans le sang, et enfin dans tout l'organisme, des éléments de putridité auxquels on doit rattacher la naissance de la fièvre charbonneuse. L'usage de cette eau, joint à la haute température des mois de juillet, d'août et de septembre, sont donc dans mon opinion, conclut M. Delafond, les deux causes déterminantes de la fièvre charbonneuse sur les chevaux du Rosel. On objectera sans doute que, dans presque toutes les fermes de la localité, les animaux ayant également été forcés de s'abreuver d'eau croupie et infecte, il est surprenant qu'ils n'aient point été atteints de la fièvre charbonneuse. Cette objection, faite ainsi d'une manière générale, ne paraît pas à M. Delafond d'un grand poids dans la question dont il s'agit. Tous les animaux exposés aux mêmes causes doivent-ils nécessairement con-

tracter la même maladie? C'est ce que l'observation n'a point encore positivement démontré jusqu'à présent. Et, d'ailleurs, poursuit M. Delafond, l'étiologie que je rattache à la fièvre charbonneuse des animaux du Rosel me paraît d'autant plus fondée, que les eaux impures, et surtout putrides, ont déterminé, à peu près à la même époque, une maladie semblable sur les bestiaux de plusieurs parties de la France. Quant à la cause qui a entretenu la maladie pendant un certain temps, M. Delafond déclare que c'a été la contagion. L'expérience a démontré que les émanations qui s'échappent des bêtes malades, par la transpiration de la peau et par les vapeurs sortant des voies respiratoires pendant l'acte de la respiration, comme aussi les produits morbides rejetés par les naseaux et par l'anus, et surtout le sang et la sérosité qui imprègnent les débris cadavériques, renferment les principes contagieux, volatils ou fixes, capables de reproduire le mal sur les animaux bien portants qui les respirent, ou dont la peau peut en être salie. Or, si je fais remarquer maintenant que, longtemps encore après la manifestation de la maladie, les animaux des trois fermes du Rosel ont été abreuvés aux mêmes mares; qu'ils ont suivi, pour se rendre aux pâturages, le chemin par où les animaux morts étaient traînés pour être conduits dans les champs ou à la fosse; que, pendant plus d'un mois, les cadavres ont été dépoillés et dévorés par les chiens; que les fumiers provenant des écuries ont été épanchés dans les cours des trois fermes, on ne sera point surpris de ce que la fièvre charbonneuse, après avoir attaqué les chevaux et les vaches, se soit propagée ensuite aux moutons et aux porcs. Et si cette redoutable affection a persisté depuis trois mois, malgré les moyens de désinfection qui ont été employés pour en prévenir le retour, il faut rattacher cette persistance à l'apparition du mal, tous les quinze jours à peu près, sur des animaux exposés à la contagion, et qui, devenus malades, après une incubation plus ou moins longue, l'ont transmise aux animaux en bonne santé qui habitaient avec eux. A l'arrivée de M. Delafond, voici les moyens médicamenteux et hygiéniques qui avaient été déjà mis en usage. L'eau insalubre des mares, remplacée par de l'eau de puits, dans laquelle on a fait dissoudre du sel marin; le travail diminué, des aliments de choix

offerts aux animaux, des purgatifs administrés; le sol des écuries enlevé jusqu'à la profondeur de 20 à 50 centimètres, et remplacé par de la chaux, de l'argile, de la craie et du gravier. Les murs, les auges, les râteliers, ont été nettoyés et blanchis avec un lait de chaux vive; pendant quinze jours, des fumigations de chlore, alternées avec des fumigations d'ammoniaque, faites dans les écuries; ces lieux, aérés ensuite, restés inhabités pendant plusieurs jours. Après avoir approuvé tous ces moyens préservatifs, les précautions hygiéniques les plus générales que M. Delafond a cru indispensable de continuer sont celles-ci : 1^o Arroser les aliments avec de l'eau salée; 2^o l'eau des mares, qui est devenue claire et inodore, pourra servir de boisson aux animaux; 3^o le travail sera modéré; 4^o après la mort d'un animal, les moyens de désinfection pratiqués seront continués. Enfin, M. Delafond prescrit les mesures préservatives, administratives, que nous allons rapporter. « La persistance de la fièvre charbonneuse, dit-il, dans les fermes du Rosel étant due à la contagion qui pourra peut-être l'y entretenir longtemps encore, il importe que des mesures administratives soient prises à l'égard des animaux aujourd'hui en bonne santé en apparence, mais qui portent en eux, on doit le craindre, les germes de l'affection. Il est aussi non moins essentiel que la maladie ne s'étende point aux fermes et aux localités voisines des fermes infectées. » Les prescriptions suivantes sont celles qu'il a proposées pour atteindre ce résultat. 1^o Aussitôt qu'un animal (cheval, vache ou mouton) sera reconnu malade, il devra être séparé des autres animaux et renfermé dans un lieu isolé. La place qu'il occupait sera aussitôt désinfectée par des lavages faits avec de l'eau bouillante. La litière, le fumier sur lequel il aura reposé, seront enfouis dans le sol. En cas de mort, les mêmes désinfections seront exécutées. L'air de l'écurie, de l'étable ou de la bergerie sera ensuite purifié par une fumigation de chlore. 2^o Les animaux encore bien portants des trois fermes ne devront avoir aucune communication entre eux, soit aux abreuvoirs, soit dans les chemins, soit dans les lieux où ils seront conduits pour travailler. 3^o Les chiens du Rosel et ceux des fermes voisines seront tenus à l'attache. 4^o Aussitôt qu'un animal sera reconnu malade, son propriétaire devra en avertir

le maire de la commune, qui s'empresera d'en prévenir le sous-préfet de l'arrondissement. Le vétérinaire chargé d'inspecter les trois fermes devra faire la même déclaration. 5° Les animaux chez lesquels la maladie aura été reconnue incurable seront immédiatement abattus et enfouis. 6° Les cadavres seront transportés dans des tombereaux et recouverts d'une couche de paille, jusqu'au lieu où ils devront être enfouis; les excréments, le sang ou autres matières, qui pourraient être répandus sur le sol pendant le transport, seront immédiatement enlevés et jetés dans le tombereau. 7° Les animaux pourront être ouverts vers le bord de la fosse, si l'autorité ou le vétérinaire juge cette opération indispensable; autrement, le cadavre sera précipité dans une fosse de trois mètres de profondeur, qui ne pourra être ouverte qu'à une distance de 200 mètres de toute habitation. La peau sera taillée sur la croupe, le dos et les côtes. La fosse sera recouverte d'épines, pour empêcher les animaux carnassiers d'en approcher. 8° Les chevaux, poulains, vaches, taureaux, génisses et veaux des

trois fermes seront dénombrés et très-exactement signalés. Les moutons, après avoir été comptés, seront marqués, avec de l'huile colorée en rouge, de la lettre S. Défense sera faite de les détourner, de les vendre ou de les exposer en vente, sous quelque prétexte que ce soit, avant d'en avoir obtenu l'autorisation expresse. 9° Le vétérinaire, délégué par l'autorité, devra s'assurer tous les huit jours, et plus souvent s'il est jugé nécessaire, de l'état des animaux, de leur dénombrement et de leur signalement... 10° Les propriétaires des trois fermes pourront être autorisés à acheter des chevaux pour cultiver leurs terres, mais ils devront les loger dans des lieux isolés de ceux qui ont renfermé des bêtes malades. Ces animaux devront travailler séparément. Ces cultivateurs pourront utiliser aux travaux des champs les chevaux qu'ils possèdent aujourd'hui, et dont l'état de santé paraîtra satisfaisant.

TYPHUS CHARBONNEUX. Voy. TYPHUS.

TYPHUS CONTAGIEUX ÉPIZOOTIQUE. Voy. TYPHUS.

U

ULCÉRATION. s. f. En lat. *ulceratio*. Travail organique d'où résulte la formation d'un ulcère sur le corps vivant; on résulte de ce travail dans ses premiers progrès. Le plus ordinairement, les *ulcérations* se développent sur la peau et les membranes muqueuses. Les flancs des animaux qui restent trop longtemps couchés sur le côté les éprouvent souvent, et la pression que font les harnais sur les chevaux peut produire ce même effet. La surface qui en est affectée est, en général, d'un très-mauvais aspect; elle présente toujours de petites cavités plus ou moins irrégulièrement recouvertes par les minces bords de la peau, découpés et retournés. Quand les ulcérations sont légères, superficielles et sans inflammation, on peut les guérir en y appliquant, pendant plusieurs jours, un morceau d'étoffe fine recouvert de cérat de saturne. La guérison s'annonce par la régularité et l'union des bords de la peau, accompagnées d'une couleur vermeille qui paraît sous une pellicule blanche semi-transparente. Si, au contraire, il survient une inflammation, il faudrait la combattre par des cataplasmes émollients.

ULCÈRE. s. m. En lat. *ulcus*; en grec *ét-kos*. On donne ce nom à toute solution de continuité des parties molles, produite ou entretenue par une inflammation, et qui a autant de causes qu'en a celle-ci; elle est accompagnée de suppuration, et diffère des plaies en ce que, loin de tendre par elle-même à la cicatrisation, elle montre un caractère de persistance et d'opiniâtreté qui peut souvent s'aggraver. Les *ulcères* peuvent attaquer tous les organes; on les voit cependant plus ordinairement se développer à l'extérieur et sur les membranes muqueuses voisines de la peau, ainsi qu'à l'extrémité des membres inférieurs. Ils sont la suite assez ordinaire des coups, des chutes, des brûlures, des excoriations et de l'inflammation plus ou moins vive de certaines blessures; la gangrène et les abcès en produisent dans quelques cas, et l'on y trouve plus particulièrement disposés les vieux animaux, ceux d'un tempérament lymphatique, ou qui sont attaqués de dartres, de gale, de farcin. Les circonstances des causes qui ont occasionné les ulcères en font varier beaucoup le pronostic, de même que leur situation relativement au voisinage des gros

vaisseaux sanguins et des nerfs considérables. Quand on s'occupe du traitement, il faut d'abord avoir égard à l'inflammation qui a produit l'ulcère ou qui l'entretient, et la combattre, tout en faisant attention à l'état du tissu qui en est le siège, ainsi qu'à celui des organes qui sympathisent avec ce tissu. Dans les cas simples, il faut se borner à entretenir la surface lésée aussi propre qu'il est possible; il suffira d'y appliquer de l'éponge sèche et de placer par-dessus un plumasseau de la même substance, enduit d'un onguent digestif simple; les émollients retarderaient la formation de la cicatrisation. Les ulcères des tendons, des aponévroses, des muscles, des glandes, du périoste, se guérissent plus difficilement que ceux des autres parties molles; s'ils sont entretenus par un corps étranger engagé dans les tissus, il faut en favoriser l'expulsion. Quant aux ulcères dits *inflammatoires*, il faut les combattre par la vapeur d'eau simple, légèrement spiritueuse; par des fomentations faites avec une décoction de camomille, de sommités d'absinthe, de feuilles de ciguë; par des cataplasmes de farine de lin et de têtes de pavot; ou en appliquant sur la partie ulcérée de l'éponge trempée dans une solution d'extraît d'opium. Les points de gangrène ou de pourriture exigent pour topique l'acide nitrique étendu, en lotion; après quoi, on recouvre l'ulcère d'éponge bien sèche. On a recours aux moyens de traitement le plus généralement mis en usage contre le farcin, la gale, la morve et autres maladies du même genre, si l'on s'aperçoit qu'il y ait coïncidence. Voy. FARCIN, MORVE, GALE, JAVART, MAL DE GARROT, CARIE ET CLOU DE RUE.

ULCÉRÉ, ÉE. adj. Qui est affecté d'ulcère. *Membre ulcéré.* Voy. ULCÈRE.

ULCÈRE CANCÉREUX A LA FOURCHETTE. Voy. CRAPAUD.

ULCÉRER. v. Produire, causer un *ulcère*. Voy. ce mot.

ULCÈRE RONGEANT A LA FOURCHETTE. Voy. CRAPAUD.

ULCÈRE SQUIRRIEUX A LA FOURCHETTE. Voy. CRAPAUD.

ULCÉREUX, EUSE. adj. Qui est couvert d'ulcères, ou qui tient de la nature de l'ulcère. On dit d'une plaie, qu'elle prend un caractère *ulcéreux*, quand elle tend à se changer en ulcère.

UNI. adj. Se dit d'un cheval qui, en galo-

pant, avance la jambe droite de devant et la jambe gauche de derrière en même temps, sans changer de pied ou galoper faux.

Uni, se dit aussi du galop régulier. Voy. GALOP.

UNION. s. f. En équitation, *union* est synonyme d'*ensemble*. Voy. ce mot.

UNIR DES HANCHES. Voy. HANCHES.

UNIR UN CHEVAL. Le mettre ensemble; le faire galoper si juste que son train de devant ne fasse qu'une même action avec son train de derrière. *Unir*, c'est aussi le remettre sur le bon pied quand il s'est *désuni* au galop, c'est-à-dire sur le pied droit, quand il est à main droite, et sur le pied gauche, quand il est à main gauche. *Cheval qui s'unit*, qui *marche uniment*. Voy. GALOP. Ces faux mouvements sont dus à la maladresse du cavalier, et les commençants doivent s'habituer de bonne heure à se les attribuer, et à ne pas se livrer à de mauvais traitements que le cheval n'a pas mérités.

URAUQUE. Voy. CORDON OMBILICAL.

URÉE. s. f. En lat. *urea*, du grec *ouron*, urine. Principe immédiat de l'urine, qu'on regarde comme diurétique, mais qui ne paraît pas avoir été essayé jusqu'à ce jour en hippiatrice.

URETÈRE. s. m. En lat. *ureter*; en grec *ouréter*, de *ouron*, l'urine. Canal membraneux destiné à porter l'urine du rein dans la vessie. Voy. REIN.

URETÉRITE. s. f. En latin *ureteritis* *Irritation* ou *inflammation des uretères*, qui paraît provenir de calculs arrêtés dans ces conduits, ainsi que de toute cause irritante dont l'action s'est exercée directement sur la vessie ou les reins. On confond en général l'*uretérite* avec l'inflammation de ces derniers organes, parce qu'on n'a pas de moyens, sur-tout dans les animaux, de l'en distinguer.

URÉTRAL. LE. adj. En lat. *urethralis*; qui a rapport à l'urètre.

URÈTRE. s. m. En lat. *urethra*; en grec *ourèthra*. L'*urètre* est, dans les deux sexes, le canal extérieur de l'urine, et, dans le mâle, il sert aussi à l'excrétion du sperme.

URÉTRITE. s. f. En lat. *urethritis*, du grec *ourèthra*, urètre, avec la désinence *ite*, qui indique une inflammation. BLENNORRHÉE. En lat. *blennorrhœa*, du grec *blenna*, mucus, et *reïn*, couler. Inflammation de la membrane du canal de l'urètre, ayant rarement lieu chez les

animaux. Quand le cheval qui en est atteint se dispose à uriner, ce qu'il répète fréquemment, il regarde son flanc, trépigne des pieds, fouette avec la queue; dès qu'il a fini, il fait entendre des plaintes et recommence les mouvements des pieds et de la queue, ce qui annonce une véritable ardeur d'urine. On a vu cette inflammation se compliquer de bronchite ou d'entérite. L'une se reconnaît à la toux, à l'agitation, ou au battement des flancs, et à la respiration laborieuse; l'autre se manifeste par des coliques accompagnées d'épreintes. La terminaison a presque toujours lieu par résolution. Il n'en résulterait de graves inconvénients que si le rétrécissement de l'urètre devenait considérable et continuait trop longtemps. Les moyens curatifs indiqués sont des boissons blanches, tièdes, légèrement nitrées; des breuvages délayants, mucilagineux et légèrement diurétiques, même calmants; de bonne herbe fraîche, ou, à son défaut, de la fine paille; quelques racines légumineuses pivotantes, le barbotage, les bains de vapeurs aqueuses, quelques lavements dans la journée, et l'application d'un suspensoir bien fait pour maintenir les testicules plus près du corps et empêcher le tiraillement des cordons.

URÉTRO-CYSTOTOMIE. Voy. CYSTOTOMIE.

URÉTROTOMIE. Voy. CYSTOTOMIE.

URINAIRE. adj. En lat. *urinarius*; qui a rapport à l'urine. On appelle *voies urinaires*, l'ensemble des conduits et cavités destinés à transmettre ou à contenir l'urine, depuis le moment où la sécrétion de ce fluide a lieu, jusqu'à son expulsion définitive. *Calculs urinaires*. Voy. cet article.

URINE. s. f. En lat. *urina*, *lotium*; en grec *ouron*. Liqueur essentiellement aqueuse, d'un goût âcre et salé, d'une odeur forte, piquante, désagréable et particulière. Sécrétée par les reins, l'urine contient plus ou moins de mucus, de l'albumine, beaucoup d'urée, et différents sels. Par son séjour dans la vessie, elle subit des changements importants. Voy. VESSIE. — Pour ce qui est de l'*incontinence d'urine*, Voy. cet article, et pour la *réten tion d'urine*, Voy. ISCHÉMIE.

URINER. v. Evacuer l'urine par la voie naturelle. *Ce cheval veut uriner; il ne faut pas le déranger quand il urine.*

URINEUX, EUSE. adj. En lat. *urinosus*; qui

appartient à l'urine. *Dépôt urineux, odeur urineuse.*

URTICAIRE. s. f. En lat. *urticaria*. Inflammation de la peau, qui n'a été connue en médecine vétérinaire que depuis la publication de deux faits recueillis par M. Jacob. Ces faits, comprenant les moyens curatifs détaillés jour par jour, manifestent cet état morbide sur le cheval, par une éruption, soit de plaques confluentes, d'une couleur pâle, et dont un certain nombre étaient entourées d'une aréole rouge; soit de plaques irrégulières, saillantes et rougeâtres, les unes couvrant en partie le tronc et les membres, les autres ne couvrant que l'encolure. Le régime adoucissant et la saignée ont produit la guérison. L'*urticaire* est considérée comme un véritable *érythème*.

USÉ, ÉE. adj. On le dit d'un cheval qui a tant fatigué, qu'il est couvert de tares ou d'infirmités, et qui ne peut plus rendre de bons services. *Cheval usé, jouent usée.*—*Usées*, se dit des extrémités lorsqu'elles ne valent plus rien. Voy. USURE.

USTENSILES D'ÉCURIE. Ces ustensiles sont le *balai*, la *brouette*, le *coffre à avoine*, le *crible*, la *fourche*, le *hache-paille*, la *lanterne*, la *pelle*, le *seau*. Voy. ces articles et ORIGINE ET PROGRES DU HARNACHEMENT, DES INSTRUMENTS DE PASSAGE, etc.

USTENSILES DE MANÈGE. Les ustensiles nécessaires à l'instruction du cheval sont les *chambrières*, les *capeçons* et les *grandes longes*, pour faire trotter les chevaux; les *longes de main* avec leurs *capeçons*, pour les conduire et les maintenir des écuries au manège; les *gauls*, les *cravaches*, le *licou de force*, pour les piliers, etc.

USTION. s. f. En lat. *ustio*, du verbe *urere*, brûler. Action d'appliquer le calorique ou des corps qui en sont imprégnés. Voy. ABUSTION, CAUTÈRE, CAUTÉRISATION et FEU.

USURE. s. f. Mot employé en hippiatrice et qui correspond à affaiblissement, dépérissement d'un cheval par le travail, les maladies. *Cheval usé, qui a les jambes usées*. Dans cette acception, le mot *usure* n'est pas adopté par l'Académie.

USURE DES DENTS. On le dit de la *table* ou superficie des dents incisives qui *rasent* et perdent leur marque. C'est à l'usure progressive de la table que l'on peut juger de l'âge d'un cheval. Voy. DENTITION.

USURE DES EXTRÉMITÉS. Expression par

laquelle on indique le dépérissement, la ruine des extrémités d'un cheval par suite de fatigues. *L'usure* des membres est un mal sans remède, qui empêche l'animal de rendre de bons services. Voy. JAMBES DU CHEVAL.

USURE DES FERS. Les chevaux, en général, usent plus de derrière que de devant, plus en dehors qu'en dedans. Cheval qui *use en pince*, qui *use de derrière*, etc.

UTÉRIN, INE. adj. En lat. *uterinus*, de *uterus*, la matrice. Qui concerne l'utérus. *Fu-rœur utérine*. Voy. NYMPHOMANIE.

UTÉRINS. s. m. pl. EMMÉNAGOGUES. Médicaments qui ont la propriété soit de provoquer une fluxion sanguine de la membrane muqueuse de la matrice, capable de donner lieu à une sécrétion active propre à détacher les membranes du fœtus de la surface à laquelle elles tiennent par le placenta; soit de déterminer des contractions de la membrane charnue de l'utérus, lorsque cette membrane est frappée d'inertie. Ces médicaments sont la *rue odorante*, la *sabine*, le *safran* et l'*ergot de seigle*.

UTÉROMANIE. Voy. NYMPHOMANIE.

UTÉRUS. s. m. Mot latin adopté en français; en grec *ustéra*. MATRICE. s. f. En lat. *matrix*, de *mater*, mère; en grec *m-ētra*. Viscère creux, musculo-membraneux, allongé et bifurqué antérieurement, destiné à contenir les produits de la fécondation et à concourir à les expulser à la fin de la gestation. Ce viscère forme la continuité du vagin et offre un corps et deux branches. Le corps s'étend depuis le vagin jusqu'à l'origine des branches; le col, ou extrémité postérieure, fournit le prolongement vaginal; le fond donne naissance aux branches et sert à les réunir. Les branches, qu'on nomme plus généralement les *cornes*, se trouvent l'une à droite et l'autre à gauche, s'écartent progressivement l'une de l'autre, se

contournent en dehors et en haut, vers la région des lombes; elles ont une forme pyramidale et se terminent chacune par une pointe arrondie, à laquelle sont attachés la trompe utérine et l'ovaire. La cavité de l'*utérus* communique dans le fond du vagin par un conduit très-serré, dont l'ouverture se dilate pendant la période des chaleurs, s'ouvre à l'approche du part, et livre passage au fœtus. A l'extrémité de chaque corne, on voit un petit tubercule blanchâtre, qui est l'orifice de la trompe utérine. La surface interne de la *matrice* est enduite d'une humeur muqueuse, et présente une multitude de rides irrégulières ou plis plus ou moins grands, surtout dans les femelles qui ont eu des petits. L'utérus se trouve attaché dans la cavité pelvienne par sa continuité avec le vagin, ainsi que par deux ligaments appelés sous-lombaires, et par le péritoine qui l'attache au rectum et à la vessie. Trois membranes superposées composent la substance de l'utérus. La première, extérieure et sèche, est fournie par le péritoine; elle entretient par sa face interne une perspiration utile. La deuxième, intermédiaire entre les deux autres, est blanchâtre, fibreuse, élastique, et forme le tissu propre du viscère; vers le prolongement vaginal, elle a une épaisseur plus considérable que partout ailleurs; pendant la gestation, elle prend un développement particulier. La troisième membrane, interne et muqueuse, a peu d'épaisseur; elle sécrète un muco qui lubrifie les parois internes du réservoir. Ces trois membranes sont unies entre elles, la première à la seconde, et celle-ci à la troisième. De nombreux vaisseaux sanguins et des nerfs se rendent à l'utérus. — Pour les maladies de ce viscère, Voy. MALADIES DE L'UTÉRUS.

UVÉE. s. f. Du lat. *uva*, raisin. Nom de la face postérieure de l'iris. Voy. OËIL, 1^{er} art.

V

VACHLLEMENT. Voy. VACILLER.

VACILLER. v. En lat. *vacillare*. Brauler, chanceler, n'être point ferme. On le dit du cavalier qui ne se tient pas ferme en selle.

VACUOLE. Voy. ANÉOLE.

VAGIN. s. m. En lat. *cunnius*, *vagina uteri* (canal *vulvo-utérin*), de *vagina*, gaine, fourreau. Grand et long canal membraneux, extensible, plus étroit à ses extrémités que dans

son fond, situé dans le bassin sous le rectum, et prolongé depuis la vulve, à laquelle il fait suite, jusqu'au col de la matrice qu'il embrasse exactement. Un repli du péritoine le fixe et le lie en haut avec le rectum, et en bas avec la vessie; en arrière de ce repli, sa surface externe est garnie d'un tissu cellulaire abondant qui l'unit aux parties environnantes. Sa surface interne, libre, douce, lubrifiée par une

l'humour muqueuse, reste en contact avec elle-même ; la couleur blanchâtre que présente ordinairement cette surface devient rouge par l'effet de l'orgasme génital. A la partie inférieure de son entrée, et un peu en avant du clitoris, le *vagin* offre le *mét urinaire*, conduit court, étroit, dirigé obliquement de haut en bas et d'arrière en avant, et provenant de la vessie, pour livrer passage à l'urine. Ce dernier canal se trouve recouvert par un grand repli membraneux, formant une valvule fixe du côté du vagin et flottante du côté de la vulve. Des replis irréguliers, existant dans la cavité proprement dite du vagin, sont développés et plus nombreux dans les femelles adultes, surtout dans celles qui ont été couvertes et fécondées, et ils contribuent à rendre plus vive l'excitation des parties génitales pendant le coït. Dans le fond du vagin se trouve une grosse éminence, communément nommée la *fleur épauouie* ; c'est un prolongement utérin, dont la membrane forme une multitude de plis frangés, et l'on voit dans son centre une dépression qui est l'origine ou la trace de l'entrée de la cavité utérine. Ce prolongement est susceptible d'acquies un certain développement, remarquable dans le temps de la gestation. Les parois vaginales se composent de deux membranes superposées, unies par du tissu lamineux abondant : l'externe est charnue, blanchâtre, extensible, formée de faisceaux fibreux, ayant différentes directions ; l'interne, molle et folliculeuse, fournit l'humour destinée à lubrifier la cavité du vagin. A droite et à gauche de la face interne de l'entrée vaginale on observe un corps spongieux, oblong, composé d'un tissu caverneux de la même nature que celui de la tête du pénis du cheval, et accolé contre la membrane charnue au moyen d'un tissu lamineux. Ce corps est appelé *bulbe vaginal*. — Des affections peuvent survenir au vagin. Voy. MALADIES DU VAGIN.

VAGINAL, LE. adj. En lat. *vaginalis* ; qui a rapport au vagin. *Catarrhe vaginal*. Voy. VAGINITE.

VAGINITE. s. f. Inflammation de la membrane muqueuse vaginale, appelée aussi *leucorrhée*, *bleuorrhagie* et *catarrhe vaginal*. Cette inflammation n'est pas commune dans la jument, qui n'y est guère exposée qu'à la suite de l'avortement, ou d'une parturition très-laborieuse, ou de moyens violents employés

pour la faire réussir. Les causes les plus ordinaires qui la produisent paraissent être l'avortement et une parturition très-laborieuse. La *vaginite* s'annonce par la rougeur de la membrane muqueuse du vagin, rougeur quelquefois accompagnée d'excoriation. On remarque surtout le gonflement inflammatoire à l'orifice du conduit. Les parties enflammées deviennent douloureuses au toucher. Lorsque les excoriations existent, elles peuvent dégénérer en ulcérations. L'animal a de la difficulté à marcher et plus encore à courir, il éprouve de fréquentes envies d'uriner, et l'émission de l'urine paraît douloureuse. La membrane enflammée est d'abord sèche ou peu humectée ; bientôt après on observe par la vulve un écoulement plus ou moins abondant, puriforme, jaunâtre ou verdâtre. Lorsque cet écoulement persiste longtemps, il est présumable qu'il résulte de l'ulcération devenue chronique, tantôt du vagin, tantôt de la matrice, dans laquelle se trouvent aussi quelquefois des polypes et des tumeurs squirrheuses. Si l'on fait saillir des juments dans cet état, il arrive souvent que les étalons qui les montent sont atteints d'une certaine quantité d'ulcérations baveuses sur le corps du pénis. Cependant il ne faut pas regarder ces ulcérations comme portant le caractère de la syphilis ; car elles cèdent aisément sous l'action d'un régime délayant et rafraichissant, de quelques bains ou de lotions émollientes, et, dans quelques cas, elles guérissent même spontanément au bout d'une quinzaine de jours. Quant à la vaginite, elle décroît dans un temps variable, selon son degré de gravité, et guérit. Il est rare de la voir passer à l'état chronique et devenir la source d'un écoulement habituel. Elle ne dure ordinairement que peu de jours. Le repos, les vapeurs aqueuses, les lotions et les injections émollientes fréquemment répétées, quelques applications de sangsues à la vulve, si l'inflammation est trop vive ; quelquefois même, alors, la saignée générale, des boissons blanches légèrement nitrées, des breuvages délayés et le régime blanc, composent le traitement auquel il faut recourir contre la vaginite aiguë. Les effets de ces moyens sont puissamment secondés par les bouchonnements fréquents, les couvertures, le placement des malades dans un local sec et élevé, et les révulsifs cutanés. Les astringents à la fin seraient d'autant plus nécessaires que

l'inflammation présenterait de la teudance à la chronicité ; on les emploie en lotions ou en injections. On les aide, dans leur action, par l'exercice et une alimentation appropriée.

VAGITUS ou **VOIX NATIVE**. Voy. **HEMISSEMENT** et **RESPIRATION**.

VAGUE. adj. En lat. *vagus*, qui va çà et là. Se dit de toute maladie, de toute douleur sujette à changer de siège avec beaucoup de promptitude.

VAILLANT. adj. On le dit d'un cheval courageux et vigoureux tout à la fois, et qui réunit, par conséquent, le plus de qualités physiques et morales.

VAIN. adj. Épithète qu'on donne à un cheval faible par trop d'ardeur, trop de vivacité, ou pour avoir été mis à l'herbe, ou par l'usage de quelque médicament.

VAINCRE UN CHEVAL. Voy. **DOMPTER**.

VAIRON ou **VERRON**. adj. Du lat. *varius*, de diverses couleurs. Se dit des chevaux dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre ; ou de ceux dont les deux yeux ne sont pas de la même couleur. *Vairon*, se dit aussi d'un cheval dont la *belle face* s'étend sur les paupières. *Cheval vairon*, *œil verrou*. Voy. **ROBE**.

VAISSEAU. s. m. Du lat. *vas*, qui signifie un vase quelconque. Les anatomistes appellent *vaisseaux*, en lat. *vasa*, les canaux dans lesquels circulent les fluides de l'économie animale. Voy. **ARTÈRE**, **VEINE** et **LYMPHATIQUE**.

VAISSEAUX AFFÉRENTS. Voy. **LYMPHATIQUE**.

VAISSEAUX CAPILLAIRES. Voy. **CAPILLAIRE**.

VAISSEAUX EFFÉRENTS. Voy. **LYMPHATIQUE**.

VAISSEAUX LYMPHATIQUES. Voy. **LYMPHATIQUE**.

VALÉRIANE OFFICINALE. En lat. *valeriana officinalis*, de Linnée. **VALÉRIANE DES BOIS**, **PETITE VALÉRIANE**. Grande et belle plante indigène, vivace, qui croît dans les bois humides et qui fournit sa racine à la thérapeutique. Cette racine, composée d'un grand nombre de fibrilles cylindriques, est d'un gris jaunâtre en dehors, blanche en dedans, amère et nauséuse, presque inodore en son état de fraîcheur, mais acquérant par la dessiccation une odeur pénétrante, désagréable, difficile à définir. Parmi les principes chimiques qu'on a trouvés dans cette plante, il faut mentionner une huile volatile très-liquide, d'un blanc verdâtre, d'une odeur forte, pénétrante, cam-

phrée, et contenant un principe particulier appelé *acide valérianique*, dont l'aspect est pur et incolore, l'odeur forte et désagréable, et qui est susceptible de se combiner avec des bases alcalines. La *valériane* doit être récoltée avant le printemps ou à l'automne, en ne prenant que les racines qui ont deux ou trois ans d'existence, en la cherchant dans des pays montagneux et sur des terrains secs. On sèche promptement les racines et on les conserve dans un vase bien fermé. La racine de valériane est douée d'une grande vertu antispasmodique. On la prescrit dans le tétanos, la danse de Saint-Guy et l'épilepsie idiopathique. Quant à son action contre l'*amaurose* et les affections vermineuses des intestins, elle n'est pas aussi bien constatée que dans quelques-uns des cas précédemment indiqués. Sa dose est de 52 à 124 grammes, administrée en bols, en électuaires ou en décoctions assez prolongées. Sous cette dernière forme, elle est moins active.

VALET. s. m. Instrument de manège. Voy. **POINÇON**.

VALET D'ÉCURIE. En lat. *stabularius*. Domestique d'auberge, préposé pour donner aux chevaux qui y arrivent tout ce dont ils ont besoin. Voy. **PALEFRENIER**.

VALÉTUDINAIRE. adj. En lat. *valetudinarius*, de *valetudo*, santé. Infirme, d'une faible santé, sujet à de fréquentes maladies. Cette expression n'est guère usitée en hippatrique, parce que les animaux qui, en raison d'une constitution délicate, ont beaucoup de dispositions aux maladies et à ressentir les moindres influences morbifiques, sont bientôt usés et succombent même dans les différents services plus ou moins pénibles auxquels on les soumet.

VALEUR DU CHEVAL. La *valeur*, en lat. *pretium*, est le prix que vaut une chose. Pour les chevaux, on a établi une *valeur réelle*, et une *valeur estimative*, suivant l'âge auquel ils sont parvenus.

Valeur réelle. Selon Mathien de Dombasle, les formes extérieures qui donnent au cheval le plus de *valeur réelle*, sont d'abord celles qui indiquent une conformation intérieure propre à assurer la régularité des fonctions vitales, et ensuite celles qui, pour chaque genre de service, favorisent le mieux l'action de la force musculaire et le développement des qualités que l'on doit rechercher dans l'a-

nimal. Ainsi, pour l'allure du pas, du trot et du galop, pour les services où le cheval est appelé soit à porter une charge plus ou moins forte, soit à tirer des voitures légères ou pesamment chargées, la conformation des diverses parties du corps doit être fort différente. Voy. **CNOIX D'UN CHEVAL**.

Valeur approximative. Nous tirons du *Cours d'hippologie, ou Exposé des connaissances hippiques*, par M. Dubroca, vétérinaire en 4^{er} au 8^e régiment de dragons, l'extrait suivant. Le prix des chevaux ne peut être fixé d'une manière invariable. Il résulte toujours de la race, de l'âge, de l'état de conservation, de la bonté de chacun d'eux et de la demande qui en est faite. Voici les notions générales sur lesquelles les calculs des acquéreurs et des vendeurs peuvent s'appuyer. La valeur des chevaux augmente en raison de l'amélioration dont ils ont été l'objet, ainsi que de la pureté de la race dont ils descendent. Les chevaux de bonne constitution, bien nourris, et dont le travail a été avec intelligence proportionné à leurs forces, peuvent donner un très-bon service depuis cinq jusqu'à vingt-cinq ans, époque à laquelle quelques-uns peuvent être utilisés jusqu'à trente ans; mais ce sont là des exceptions rares, ce qui fait qu'en général on

doit envisager le service actif comme terminé à l'âge de vingt-cinq ans. L'état de conservation résulte d'une bonne nourriture et d'un travail modéré, calculé de manière à procurer au cheval un repos double au moins de la durée de l'exercice. La bonté des chevaux est une qualité morale particulière, qui ne se déceie pas par leurs formes extérieures, et qui, conséquemment, n'est appréciée que durant le travail. Elle augmente de beaucoup le prix des chevaux qui en sont dotés. Le contraire a lieu pour les chevaux qui, quoique présentant des formes extérieures plus ou moins parfaites, sont paresseux, mous ou vicieux. En supposant un cheval en bon état de conservation, on peut établir, en principe, que ce cheval possède le maximum de son prix intrinsèque de cinq à six ans, et qu'il n'est d'aucune valeur à vingt-cinq; ou bien qu'à cet âge, sa valeur relative est très-minime. D'après ce principe, un cheval perdant à peu près de six à quatorze ans un 49^{me}, un 8^{me} de quatorze à vingt, et de vingt à vingt-cinq un 5^{me} de sa valeur tous les ans, un bon cheval bien conservé (les mauvais chevaux ainsi que ceux qui sont vicieux, tarés ou défectueux, ne peuvent jamais avoir qu'une valeur relative) du prix de :

5,000 FR., VAUDRA				4,500 FR., VAUDRA				800 FR., VAUDRA			
ans.	fr.	ans.	fr.	ans.	fr.	ans.	fr.	ans.	fr.	ans.	fr.
à 5..	3,000	à 15..	1,456	à 5..	1,500	à 15..	760	à 5..	800	à 15..	406
à 6..	3,000	à 16..	1,248	à 6..	1,500	à 16..	652	à 6..	800	à 16..	348
à 7..	2,833	à 17..	1,040	à 7..	1,421	à 17..	544	à 7..	758	à 17..	290
à 8..	2,666	à 18..	812	à 8..	1,342	à 18..	436	à 8..	716	à 18..	232
à 9..	2,499	à 19..	624	à 9..	1,263	à 19..	328	à 9..	674	à 19..	174
à 10..	2,332	à 20..	416	à 10..	1,184	à 20..	220	à 10..	632	à 20..	116
à 11..	2,165	à 21..	332	à 11..	1,105	à 21..	176	à 11..	590	à 21..	93
à 12..	1,998	à 22..	248	à 12..	1,026	à 22..	132	à 12..	548	à 22..	70
à 13..	1,831	à 23..	164	à 13..	947	à 23..	88	à 13..	506	à 23..	47
à 14..	1,664	à 24..	80	à 14..	868	à 24..	44	à 14..	464	à 24..	24
		à 25..	00			à 25..	00			à 25..	00

VALEUREUX. adj. Epithète que l'on donne aux chevaux et qui est synonyme de *vallant*.

VALISE. s. f. En lat. *hippopera*. Espèce de long sac de cuir qui s'ouvre dans sa longueur, propre à être porté sur la croupe du cheval, et dans lequel on met des hardes pour sa commodité.

VALVULE. s. f. En lat. *valvula*, diminutif de *valve*, battants de portes. On appelle ainsi, en anatomie, toute membrane ou repli qui,

dans les vaisseaux ou les conduits du corps de l'animal, empêche les humeurs ou autres matières de refluer.

VAN, CRIBLE. s. f. En lat. *cribrum, capistrerium, incerniculum*. Ustensile d'écurie. Instrument d'osier à deux anses, courbé en rond par derrière, où il est un peu relevé, et dont le creux diminue insensiblement jusque sur le devant. Le *van*, qu'on appelle aussi *vanette*, sert à vaner, à nettoyer, secouer l'a-

voine pour en séparer les brins de paille et la poussière.

VANNER, v. Nettoyer les grains par le moyen du van. *Vanner de l'avoine, vanner de l'orge.*

VAPEUR, s. f. En lat. *vapor*. Les vapeurs sont des fluides élastiques, non permanents, c'est-à-dire, qui passent à l'état liquide à une température plus ou moins basse.

VARAIRE. Voy. VÉBATRE BLANC.

VARICE, s. f. En lat. *varix*, que quelques étymologistes font venir du verbe *variare*, varier, se détourner, à cause des sinuosités des vaisseaux variqueux ; en grec *kirros*. Dilatation anormale, partielle et permanente que les veines peuvent éprouver, dilatation qui est à celles-ci ce que les anévrysmes sont aux artères. Elle se présente ordinairement sous l'aspect d'un renflement plus ou moins considérable, presque toujours indolent. C'est une tumeur plus ou moins saillante et développée, molle, accompagnée d'une sorte de fluctuation, également appréciable dans toute l'étendue de la tumeur, et qui se trouve placée sur le trajet d'une veine. On ne voit guère de varices que chez les bêtes de somme soumises à des marches forcées sous le poids de la charge, que l'on oblige à de rudes travaux, chez les animaux de tirage qu'on soumet à de grands efforts, surtout quand le reste du temps ces animaux demeurent dans des marécages couverts d'eau. On s'est même aperçu que certains chevaux mous, habitués à ne vivre que d'herbe verte pendant une grande partie de l'année, et à être tenus au froid et à l'humidité, portent souvent des varices à la veine saphène, dans sa partie la plus rapprochée du jarret. C'est sur cette veine, au côté interne du pli du jarret, de même que sur la jugulaire, que la varice est le plus souvent observée chez le cheval. Quand elle se développe à ce pli, elle est le résultat de trop grands efforts ; et quand elle se manifeste sur la jugulaire, elle provient des fréquentes saignées et de la compression exercée sur la base de cette veine par le collier employé dans l'action de tirer. Les varices entraînent peu d'inconvénients, et, hormis les cas extraordinaires, ce n'est qu'une lésion désagréable, à peine incommode pour l'animal qui en est atteint. Le mieux est de n'y rien faire. Si cependant la varice de la saphène était accompagnée d'irritation douloureuse, s'étendant sur le membre affecté, il

faudrait employer les pédiluves d'eau tiède, qui procureraient un bain de vapeur au jarret ; y faire des applications émollientes ; pratiquer de petites saignées à la saphène dans son trajet sur le plat de la cuisse, et donner un repos absolu.

VARIÉTÉ, s. f. En lat. *varietas*, diversité. On dit qu'un cheval ou tout autre animal constitue une variété, lorsqu'il diffère de la plus grande partie des autres individus de son espèce, par un ou plusieurs caractères particuliers. Voy. ESPÈCE.

VARIQUEUX, EUSE, adj. En lat. *varicosus* ; qui a rapport aux varices, qui en est affecté, ou qui en dépend. Voy. VARICE.

VASCULAIRE, VASCULEUX, adj. En latin *vascularis*, *vasculosus*. Qui est relatif aux vaisseaux, et particulièrement aux vaisseaux sanguins. Voy. SYSTÈME VASCULAIRE.

VEDETTE, s. f. En lat. *specula*. Soldat de cavalerie posé en sentinelle, ou détaché pour faire le guet, pour la garde d'un camp, d'une place, etc.

VÉGÉTAL, s. m. En lat. *vegetabilis*. Nom générique d'êtres organisés, vivants, dépourvus de sentiment et de mouvements volontaires, et se nourrissant, non pas au moyen d'un appareil d'organes intérieurs comme les animaux, mais par leurs extrémités qu'on nomme racines.

VÉGÉTAL, LE, adj. En lat. *vegetabilis* ; qui a rapport aux végétaux. *Règne végétal, physiologie végétale.*

VÉGÉTATION, s. f. Ce mot signifie proprement la *vie végétale*, l'ensemble des fonctions organiques d'un végétal depuis le moment où il germe, jusqu'à celui de sa mort. — En pathologie, *végétation* se dit de toute production charnue qui s'élève ou semble végéter à la surface d'un organe ou d'une plaie. Les *végétations* sont presque toujours plus étroites à leur base qu'à leur sommet ; analogues aux tissus sur lesquels elles se développent, leur apparition n'est pas ordinairement précédée ou accompagnée de symptômes inflammatoires. Tels sont les polypes, les fungus, les verrues de toute espèce, etc.

VÉHICULE, s. m. En lat. *vehiculum*, du verbe *vehere*, porter. Se dit de tout ce qui sert à conduire. L'air est le *véhicule* du son. Les artères sont le *véhicule* du sang. — Le nom de *véhicule* est donné en pharmacie aux excipients liquides. Voy. EXCIPIENT.

VEILLE, s. f. En lat. *vigilia*. État du corps de l'animal, pendant lequel les sens sont en action. *Veille* est opposé à *sommeil*.

VEILLEUSE, s. f. Nom vulgaire du *colchique d'automne*. Voy. ce mot. On l'appelle aussi *veillotte*.

VEINE, s. f. En lat. *vena*; en grec *phleps*. Les *veines* sont des vaisseaux ou conduits extensibles, un peu élastiques et rétractiles, rapportant au cœur le sang qu'ils puisent dans toutes les parties du corps, et prenant origine aux dernières divisions artérielles par des radicules très-déliées, ou émanant des différentes surfaces tant extérieures qu'intérieures, par des bouches libres et béantes. Dès que les veines commencent à être visibles après leur naissance, elles se présentent sous l'aspect de canaux très-ténus, qui constituent un réseau extrêmement fin; puis elles se dirigent, convergent vers le cœur, se réunissent de proche en proche, grossissent progressivement, pour former des rameaux, des branches, des troncs, et se terminent dans les oreillettes du cœur. Les veines accompagnent, en général, les artères; mais elles sont plus nombreuses que celles-ci. Dans leur trajet, elles suivent une direction tantôt droite et tantôt flexueuse; elles contractent entre elles beaucoup d'anastomoses, qui s'étendent des veines superficielles aux veines profondes, des veines de la partie antérieure du corps à celles de la partie postérieure, des veines de l'intérieur d'une cavité à celles de la périphérie de cette cavité. Ces vaisseaux forment dans plusieurs parties du corps deux ordres, dont l'un superficiel, et l'autre profond. Leurs parois sont blanchâtres et demi-transparentes lorsqu'elles sont vides; elles réfléchissent une couleur brunâtre lorsque les vaisseaux sont remplis de sang. Ces mêmes parois se composent de trois membranes: la première est constituée par un tissu cellulaire condensé; la deuxième est fibreuse; la troisième, mince et perspirable, est en quelque sorte une continuité de celle qui tapisse les oreillettes du cœur. Dans la plupart des régions du corps, les veines présentent des étranglements correspondants à des replis de la membrane interne, replis que l'on appelle *valvules*. Ces valvules semi-lunaires, placées à des distances inégales, ayant le bord libre constamment tourné du côté du cœur, ont pour usage de favoriser la circulation du sang, en s'opposant à son mouvement retrograde.

Les veines sont douées d'une tonicité énergique, et cependant elles ne jouissent que d'un mouvement fort obscur. L'affluence, la raréfaction des liqueurs les fait dilater et gonfler; elles se resserrent et se dépriment par l'effet du repos, par l'application de substances astringentes, etc. Toutes les veines du corps peuvent être rapportées à trois genres, celui de la *veine porte*, celui des *veines caves*, et celui des *veines pulmonaires*. Voy. parmi les sous-titres ci-après.

Pour les maladies du système veineux, Voy. MALADIES DES VEINES, Voy. aussi BARRER LA VEINE.

Veine céphalique ou *veine des ars*. Veine superficielle de l'avant-bras, qui commence vers la partie inférieure du canon, remonte sur la peau en passant au côté interne du pli du genou, règne sur toute la longueur de l'avant-bras, se propage sur le bras et va se dégorger dans la jugulaire. On saigne à la veine des ars dans quelques maladies des membres antérieurs.

Veine cutanée thoracique ou *veine de l'épéron*. Cette veine est située sous la peau, à la partie inférieure du thorax, au niveau de la pointe du coude. Elle vient des parois ventrales, passe sous le bras et se dégorge dans la veine de cette région. On saigne quelquefois à cette veine.

Veine porte. Système de vaisseaux veineux, composé de nombreuses ramifications, particulier aux organes digestifs, provenant de la rate, du tube intestinal, de l'estomac, du pancréas, et se réunissant en un tronc commun qui va se ramifier et se terminer dans la substance du foie. Le sang qui parcourt le système de la veine porte est très-noir, épais, peu coagulable, et circule lentement.

Veine sous-orbitaire. Cette veine rampe superficiellement à la partie inférieure de l'orbite. On saigne à cette veine dans le cas d'inflammation de l'œil ou de ses parties accessoires.

Veines caves. Le système des veines caves comprend une multitude de branches veineuses, qui forment deux principaux troncs, dont l'un porte le nom de *veine cave antérieure*, et l'autre de *veine cave postérieure*. Ces troncs sont dépourvus de valvules, et vont aboutir séparément dans l'oreillette droite du cœur. Ce système veineux correspond aux deux grandes divisions du tronc primitif de l'aorte, et a

bien plus d'étendue que ceux de la veine porte et des veines pulmonaires.

Veines pulmonaires. Les vaisseaux qui forment ce système veineux, peu étendu et borné au thorax, correspondent aux artères pulmonaires. Élastiques et dépourvus de valvules, ces vaisseaux émanent des capillaires artériels répandus autour des vésicules bronchiques, suivent et accompagnent les artères, augmentent de calibre par les réunions successives qu'ils contractent entre eux de proche en proche, charrient le sang élaboré dans les poumons, et le transmettent dans l'oreillette gauche du cœur, par quatre à cinq branches de grosseur inégale.

VEINE CÉPHALIQUE. Voy. VEINE.

VEINE CUTANÉE THORACIQUE. Voy. VEINE.

VEINE DE L'ÉPERON. Voy. VEINE.

VEINE DES ARS. Voy. VEINE.

VEINE PORTE. Voy. VEINE.

VEINE SOUS-ORBITAIRE. Voy. VEINE.

VEINES CAVES. Voy. VEINE.

VEINES PULMONAIRES. Voy. VEINE.

VEINEUX, EUSE. adj. En lat. *venosus*; qui a rapport aux veines. *Sang veineux, système veineux.*

VEINULE. s. f. En lat. *venula*: en grec *phlébion*, petite veine.

VÉLOCE. adj. En lat. *velox*. Mot qui exprime la vitesse du mouvement. Voy. VÉLOCITÉ.

VÉLOCITÉ. s. f. En lat. *velocitas, celeritas*, vitesse, promptitude, rapidité. La vélocité est la qualité du mouvement fort et léger du cheval.

VELOUTÉ. Voy. VILLEUX.

VENDRE UN CHEVAL CRINS ET QUEUE. C'est le vendre très-cher.

VENDRE ou ACHETER UN CHEVAL TOUT NU. C'est le vendre ou l'acheter sans selle et sans bride, et, comme on dit, *par le bout du licou*.

VÉNÉNEUX, EUSE. adj. En lat. *venenosus*. Qui agit comme poison sur l'économie animale.

VÉNÉRIEN, ENNE. adj. En lat. *venerius*, de *Venus*, gen. *Veneris*, la déesse de la volupté. On l'emploie comme synonyme de syphilitique. *Mal vénérien, maladie vénérienne.* Voy. SYPHILIS.

VENIMEUX, EUSE. adj. En lat. *venenatus*. Se dit des animaux qui ont du venin, ainsi que de la morsure, de la piqure de ces animaux, ou de toute autre blessure faite par eux.

VENIN. s. m. En lat. *venenum, toxicum*. Liquide malfaisant que sécrètent certains ani-

maux, tels que la vipère, le scorpion, les abeilles, les guêpes, les frelons, etc., et qui, introduit dans la masse des humeurs d'un autre animal, y détermine une affection tantôt simplement locale, tantôt générale, et quelquefois promptement mortelle.

VENIR PAR LE MILIEU DE LA PLACE. Voy. PLACE.

VENT. s. m. En lat. *ventus*. Mouvement partiel de la masse atmosphérique, causé par la dilatation de l'air, la chaleur solaire, la condensation par le froid, et par l'effet des commotions électriques. Le moyen le plus commun pour apprécier la direction des vents, est la girouette, que l'on place sur les édifices. Les changements que les vents apportent sous notre ciel dépendent des lieux de départ et de ceux qui ont été traversés. Le vent d'Ouest, chaud ou froid, est humide; celui de l'Est est sec, d'une température généralement moyenne; ceux du Nord et du Nord-Est sont froids et secs; ceux du Sud et du Sud-Est, chauds et humides (nommés *siroc* sur les côtes de la Provence), et leur action est très-énervante pour les animaux. Dans ce pays, le vent du Nord-Ouest est nommé *mistral*; il est froid et fâcheux, parce qu'il souffle brusquement dans des temps chauds. Quand un vent froid survient pendant un temps chaud, il peut arrêter subitement la transpiration cutanée. Le vent humide, froid ou chaud, s'oppose aussi à la transpiration. Tous les vents enfin agissent plus que l'air calme sur l'économie animale. Ils sont utiles, parce qu'ils agitent l'atmosphère, dispersent dans l'immensité de l'espace des substances gazeuses et vaporeuses dont l'accumulation et le voisinage de la terre seraient nuisibles, et remuent les eaux des lacs et des étangs, qu'ils empêchent ainsi de croupir et de former des foyers d'infection. Mais tous les vents, et principalement ceux du Sud et de l'Ouest, qui sont chauds et humides, peuvent devenir funestes lorsqu'ils transportent à de certaines distances les éfilaves dont ils se sont chargés en passant sur des marais, des flaques, et autres foyers de putréfaction.

Signes de vent. Le soleil se lève pâle et reste rouge: son disque est très-grand; il paraît avec un ciel rouge au Nord; il conserve une couleur de sang; il demeure pâle, avec un ou plusieurs cercles obscurs ou des raies rouges; il paraît creux ou concave. Quand il semble

partagé, ou quand il est accompagné d'un *parhèlie*, c'est *indice d'une grande tempête*.

— A la nouvelle lune, il y a souvent changement de vent. La lune paraît fort grosse; elle montre une couleur rougeâtre; ses cornes sont pointues et noirâtres; elle est entourée d'un cercle clair et rougeâtre. Si le cercle est double ou paraît brisé, c'est *signe de tempête*.

— Les oiseaux aquatiques se rassemblent sur le rivage et s'y ébattent, surtout le matin. Les canards et les foulques sont inquiets et criards; les corbeaux s'élancent dans l'air ou folâtrant sur les rivages. Les poissons de mer et d'eau douce, lorsqu'ils se montrent souvent à la surface de l'eau, *présagent un orage*. — Lorsque les nuages fuient légèrement, qu'ils se montrent subitement au Nord ou à l'Ouest, qu'ils sont, ainsi que le ciel, rouges, notamment le matin. — Une giboulée après un grand vent est un indice certain que la *tempête approche de sa fin*, d'où ce dicton populaire : « Petite pluie abat grand vent. » — Dans presque toute la France les vents d'Ouest et du Nord-Ouest donnent de la pluie ou des giboulées; celui du Sud et du Sud-Est y dispose le temps. Le vent d'Ouest donne quelquefois de petites pluies, quoique le baromètre soit fort haut. — Quand le temps est orageux, il règne dans l'atmosphère plusieurs vents opposés; la marche des nuages en divers sens, ou dans une direction contraire à celle indiquée par les girouettes, est donc un signe d'orage.

VENT. s. m. Mot employé dans cette phrase : *Avoir du vent*, pour désigner un cheval qui a de la disposition à devenir poussif, ou même qui commence à l'être.

VENTEUX, EUSE. adj. En lat. *ventosus*; qui a rapport aux vents ou aux substances dites venteuses; qui est produit par les *vents*. Voy. ce mot.

VENTILATEUR. s. m. Du verbe latin *ventilare*, faire du vent, ou ce qui sert à donner du vent. On donne ce nom à divers procédés ou machines destinés à renouveler l'air dans les endroits où il pourrait acquérir des qualités nuisibles par un trop long séjour, comme, par exemple, dans les écuries. Voy. **AÉRER**.

VENTILATION. s. f. Action de renouveler l'air dans un lieu plus ou moins clos, en y établissant des courants. Voy. **VENTILATEUR**.

VENTOSITÉ. s. f. Amas de vents dans le corps de l'animal.

VENTOUSE. s. f. En lat. *cucurbitula*. Sorte

de petit vase de verre cylindrique, hémisphérique ou ovoïde, fermé par en haut, plus étroit à l'entrée que dans le fond, et dont le bord est arrondi pour qu'il s'applique exactement et sans blessure à la peau de l'animal, afin d'y faire un vide en diminuant la pression de l'air, et déterminer l'afflux du sang et le gonflement sur le point indiqué. Il n'y a pas longtemps que les *ventouses* sont en usage dans la médecine vétérinaire, où l'on emploie beaucoup plus souvent celles que l'on pratique avec scarifications, que les ventouses appelées *sèches*. Ces dernières produisent l'excitation locale que l'on pourrait opposer avec succès à diverses irritations, aux affections chroniques, aux engorgements locaux et aux douleurs superficielles; elles excitent la peau et la suppuration des abcès froids; mais elles manquent le plus souvent d'efficacité à l'égard des animaux, à cause de leur peu de sensibilité. La ventouse avec scarification, dite aussi *ventouse humide*, détermine une émission sanguine prompte et pour ainsi dire à volonté; ensuite une irritation locale plus ou moins étendue, de laquelle résulte une révulsion favorable. Ces scarifications ne sont pas moins utiles, quand on les réitère profondément, dans les inflammations des viscères, dans celles des membranes muqueuses et sèches, dans les inflammations des ligaments et des capsules articulaires, en y joignant toutefois les autres moyens antiphlogistiques. On peut aussi les destiner, dans la pratique vétérinaire, à remplacer les saignées, dont on ne se sert que très-rarement sur les grands animaux, et toutes les fois qu'il s'agit d'opérer une saignée locale abondante. On peut appliquer les ventouses sur presque toutes les parties du corps. On doit cependant, quand on le peut, préférer les régions les plus charnues, celles qui ne présentent pas d'éminences osseuses. Pour faire le vide et pour scarifier, M. Leblanc a mis en usage un appareil qui ne diffère de celui dont on se sert chez l'homme, que pour les dimensions, et seulement en ce que les scarifications se font à l'aide de la main, sans recourir à l'action du ressort qui met en jeu les lames de lancette. La description exacte de cet instrument se trouve dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, cahier d'août 1824.

VENTRE. s. m. (Anat.) En lat. *venter*, *alvus*. Synonyme d'*abdomen*. Voy. ce mot.

VENTRE. s. m. (Ext.) Partie inférieure et

postérieure du tronc, qui s'étend depuis le passage des sangles jusqu'aux organes génitaux dans le mâle, et jusqu'aux mamelles dans la jument. Le ventre doit être au niveau des parties environnantes, légèrement arrondi, et présenter des parois unies, modérément tendues. Lorsqu'il est volumineux, tombant, trop affaissé, et qu'il déborde les côtes, de manière que les flancs sont creux, on le nomme *ventre de vache*, ou *ventre avalé*. Les chevaux qui offrent cette conformation sont lourds, grands mangeurs, paresseux et essouffés à la moindre course; défauts très-graves, surtout dans un cheval de selle. La jument poulinière cependant doit avoir le ventre un peu développé. On dit qu'un cheval est *étroit de boyaux*, *cousu*, quand le volume du ventre n'est pas assez prononcé. Cette disposition dénote la faiblesse et un état maladif; si les chevaux en qui on la remarque sont délicats sur le manger, ils se vident trop tôt dans l'exercice, et on les dit *vidars*; défaut qui peut se rencontrer aussi dans les ventres volumineux. Cependant, dans les chevaux de trait, un ventre assez volumineux et bien soutenu n'est pas un défaut; il annonce que l'animal est fort, et qu'il se nourrit bien. Le ventre *levretté*, qu'on nomme aussi *retroussé*, et que l'on rencontre avec le *flanc coupé et retroussé*, est étroit comme celui d'un lévrier, et semble collé à la région sous-lombaire. On dit d'un cheval ainsi conformé, qu'il est *efflanqué*, ou qu'il lui *passé beaucoup d'air sous le ventre*. Les chevaux levrettés sont de jolis chevaux de main; ils ont, en général, beaucoup d'ardeur et d'énergie; mais, comme ils se nourrissent mal, et que par conséquent ils ne réparent pas leurs forces, leur vigueur est de courte durée.—Le défaut d'exercice, des coups ou des blessures, peuvent donner naissance à l'*ardeme* du ventre, qui, quelquefois, s'annonce aussi à la suite de la castration.—Des *hernies* peuvent se manifester au ventre, particulièrement chez les jeunes poulains; et cette région fait entendre quelquefois, pendant le trot ou le galop de l'animal, un bruit que l'on désigne sous le nom de *borborygmes*. Voy. ce mot, CASTRATION, HERNIE.

Avoir du ventre. Se dit d'un cheval dont le ventre est trop gros. *N'avoir point de ventre*, se dit de celui qui est serré des flancs.

VENTRE AVALÉ, VENTRE QUI S'AVALE. Voy. S'AVALER et VENTRE, 2^e art.

VENTRE DE BICHE. Voy. ROBE.

VENTRE DE VACHE. Voy. VENTRE, 2^e art.

VENTRE LEVRETTÉ. Voy. VENTRE, 2^e art.

VENTRELLE. s. f. Accessoire du collier de cheval de trait. C'est une courroie qui passe sous la poitrine, en arrière des membres antérieurs, et s'attache de chaque côté aux traits qu'elle empêche de remonter.

VENTRE RETROUSSÉ. Voy. VENTRE, 2^e art.

VENTRICULE. Voy. CŒUR et ESTOMAC.

VENTRIÈRE ou SOUS-VENTRIÈRE. s. f. Partie du harnais d'un cheval de trait; c'est une large bande de cuir, qui répond aux sangles, et qui, en passant sous le ventre d'un cheval de brancard, empêche le harnais de tomber et la voiture d'aller à dos. Voy. HARNAIS et SELLETTE.—On donne aussi le nom de *ventrière* à la sangle dont on se sert pour élever des chevaux, lorsqu'on veut les embarquer ou les tenir suspendus.

VENTS. s. m. pl. C'est ainsi qu'on appelle le bruit sourd ou sonore qui accompagne l'émission par la bouche ou l'anus des gaz formés et accumulés dans l'estomac ou dans les intestins. Les vents sont ordinairement accompagnés de *borborygmes* dans les coliques. Les animaux affectés de hernies en rendent beaucoup, de même que les chevaux tiqueurs et poussifs. Les aliments donnés en vert au râtelier, et tous ceux qui sont peu fermes, passent pour produire des vents.

VER. Voy. VERS.

VER SOLITAIRE. Voy. *Tania*, à l'art. VERS.

VÉRATRE BLANC. En lat. *veratrum album*. Vulgairement ELLÉBORE BLANC, VARAIRE, PIED DE GRIFFON. Plante qui croît dans les pâturages élevés du Dauphiné, du Jura, de l'Auvergne, de la Provence, des Alpes, ainsi que sur les bords des chemins dans quelques parties du centre de la France. On fait usage de sa racine, qui est de la grosseur du pouce, cylindrique, tuberculeuse, charnue, complètement garnie de fibrilles grisâtres, blanche en dedans, d'une odeur vireuse dont elle reste privée par la dessiccation, d'une saveur âcre, amère et nauséuse, qu'elle conserve pendant très-longtemps. Elle contient un principe alcaloïde appelé *vératrine*. Voy. ce mot. La racine de *vératre* servant à faire des trochisques irritants, est employée fraîche ou sèche, après l'avoir mise à macérer dans le vinaigre. On en obtient les mêmes résultats que de la ra-

cine d'ellébore noir, et on y a recours dans les mêmes circonstances.

VÉRATRINE. s. f. Principe alcaloïde qu'on a trouvé dans la racine d'ellébore ou vétrate blanc, et qui se présente sous la forme d'une masse blanchâtre, sans odeur, friable, d'une saveur très-âcre et nullement amère. Presque insoluble dans l'eau, la *vératrine* se dissout facilement dans l'alcool et l'éther sulfurique. Les acides s'unissent avec elle pour former des sels très-âcres et in cristallisables. Elle est douée d'une action énergique, et constitue la partie active irritante du vétrate blanc.

VERCOQUIN, VER QUIN. s. m. C'est ainsi qu'on a désigné une maladie imaginaire dont on attribue la cause à un petit ver, donnant des convulsions et des symptômes de vertige au cheval, à son entrée dans le cerveau, où il est censé venir par la moelle épinière, en partant de la queue. Nous n'avons pas besoin de démontrer toute l'absurdité d'une semblable opinion.

VERDET CRISTALLISÉ. Voy. ACÉTATE DE CUIVRE.

VERGE. s. f. Voy. PÉNIS.—Pour les maladies de la verge, Voy. MALADIES DU PÉNIS.

VERGETURES. s. f. pl. En lat. *ribices*. Petites raies rougeâtres qui surviennent quelquefois aux membranes muqueuses à la suite de phlegmasies occasionnées dans ces organes par une violente distension. Les *vergetures* paraissent dépendre d'une accumulation de sang dans les capillaires, devenus ainsi apparents par la coloration.

VERGLAS. s. m. En lat. *gelicidium*. Météore consistant en une glace peu épaisse qui s'attache au sol, au pavé, et qui rend la marche des chevaux très-difficile.

VERMICIDE. Voy. VERMIFUGE.

VERMICULANT. Voy. VERMICULAIRE.

VERMICULAIRE, VERMICULANT. adj. En lat. *vermicularis*, de *vermiculus*, petit ver : qui a quelque rapport au ver, qui ressemble à un ver. Cette épithète est appliquée à l'état du poulx, lorsque l'artère est molle, assez faible et comme onduleuse.

VERMIFORME. Voy. VERMICULAIRE.

VERMIFUGE. s. m. et adj. En lat. *vermifugus*, de *vermes*, vers, et *fugare*, chasser. **ANTHELMINTIQUE, VERMICIDE.** On nomme ainsi les médicaments doués de la vertu d'engourdir, de tuer, et quelquefois d'expulser des cavités où ils se trouvent, les animaux parasites qui sé-

journer dans l'intérieur du corps, et qu'on nomme *entozoaires*, ainsi que ceux qui vivent à la surface de la peau, et qu'on appelle *épi-zoaires*. Quelques-uns de ces médicaments, donnés à l'intérieur, doivent être administrés lorsque l'animal est à jeun ; d'autres doivent toujours être suivis, six heures après, de l'emploi d'un purgatif. Les *vermifuges* administrés intérieurement sont : l'*essence de térébenthine*, l'*éther sulfurique*, l'*huile empyreumatique*, le *mercure doux*, le *grenadier commun*, la *mousse de Corse*, la *suie de cheminée*, la *fougère mâle*.

VERMILLON. Voy. SULFURE DE MERCURE.

VERMINE. s. f. En lat. *pediculi*. Nom par lequel on désigne vulgairement les insectes parasites qui vivent sur le corps des animaux, et dont le développement est le plus ordinairement favorisé par la malpropreté. Voy. PHTIRIASE.

VERMINEUX, EUSE. adj. En lat. *verminosus*; qui est produit, ou supposé entretenu par des vers.

VERMOULURE. s. f. Nom donné à la *carie humide* des os, ou véritable carie; car ce qu'on appelle *carie sèche*, est la *nécrose*.

VERRE D'ANTIMOINE. Corps composé d'oxyde et de sulfure d'antimoine, associé à une certaine quantité de silice et à de l'oxyde de fer provenant du creuset où s'est opérée la fusion. Il est en petites plaques minces, de couleur rouge jaunâtre, transparentes et insolubles dans l'eau. Cette préparation antimoniale est rarement employée, et elle ne mérite pas beaucoup de l'être.

VERRON. Voy. VAIROS.

VERRUC. s. f. En latin *verruca*. Excroissance cutanée, indolente, d'une certaine consistance, large à sa base, quelquefois mobile et superficielle, mais ordinairement implantée dans l'épaisseur du derme par des filaments denses, demi-fibreux. Les *verrucaes* peuvent se montrer sur toutes les parties du corps. Voy. POIREAUX.

VERS. s. m. pl. En latin *vermes*. La médecine vétérinaire, comme la médecine humaine, ne s'occupe que des *vers intérieurs*, que l'on nomme *vers intestins, intestinaux* ou *entozoaires*; ce sont des animaux invertébrés, sans cartilages ni vaisseaux sanguins, sans poumons ni nerfs, qui existent et vivent dans l'intérieur du corps ou des organes des animaux, et meurent aussitôt qu'ils en sont sor-

tis, ou dès que le sujet auquel leur existence est liée a lui-même perdu la vie. Un voile épais couvrira vraisemblablement à jamais leur origine, qui jusqu'à présent s'est dérobée aux recherches humaines. Mais ce qui est mieux connu, c'est le mal que font les entozoaires. Ils tourmentent les animaux de mille manières : ils sucent les sucs nourriciers du corps, et absorbent le chyle, le sang, la bile, compliquent plusieurs affections et les rendent plus graves. Leur présence est d'autant plus dangereuse, que les moyens de les tuer ou de les faire déloger sont souvent inefficaces, du moins à l'égard de ceux qui, comme les *hydatides* et le *polystome*, ont leur résidence ailleurs que dans le canal alimentaire. Il n'est ici question généralement que des vers qui habitent ce canal, ou tout autre organe de l'appareil digestif. On ne sait rien de positif, nous l'avons déjà dit, on n'a présenté aucune explication, même plausible, sur les causes de la production des vers. Il n'est pas jusqu'aux nombreux symptômes au moyen desquels on peut reconnaître la présence des vers intestinaux, qui ne soient très-équivoques dans beaucoup de cas, surtout quand ils sont en petite quantité. Quelquefois, outre un amaigrissement sensible, la pupille est dilatée. Il est des animaux qui toussent et qui expectorent même, soit en s'ébrouant, soit en buvant. Chez certains sujets, on observe quelquefois des grincements de dents, et chez d'autres des mouvements brusques, subits, qui paraissent involontaires; le poil est parfois soulevé, comme brûlé; les flancs sont creux et empâtés, les testicules du mâle sont rétractés, le rectum est enfoncé, la queue remue sans cesse; et le symptôme encore plus caractéristique, peut-être, est lorsque la démangeaison éprouvée à l'origine de la queue porte l'animal à la frotter contre les corps environnants. Le cheval en proie aux vers, éprouve parfois des coliques; la peau devient de plus en plus sèche, adhérente, et le poil mauvais; il s'ébroue souvent, lèche les murs, cherche à manger la terre et principalement les substances salées; il aime à se frotter fréquemment la lèvre supérieure, ce qui est même un phénomène symptomatique assez indicatif; mais le moins équivoque de tous consiste dans les débris de vers, ou les vers entiers qu'on voit parmi les excréments, quand on suit avec soin l'état des déjections alvines. Dès qu'on soup-

çonne des vers, il faut changer le régime, surtout s'il est mauvais, et recourir à des soins hygiéniques bien entendus. On doit donner des aliments de plus facile digestion, des fourrages où il se trouve quelques plantes aromatiques, n'exiger qu'un travail modéré et réglé, donner un air pur à respirer, changer de lieu si les localités sont basses et aquatiques, et procurer l'usage du sel de cuisine qui rend les digestions meilleures. Lorsque, après cela, on s'aperçoit que des vers existent véritablement, il ne faut rien négliger de ce qui doit rétablir les organes digestifs dans leur état de santé, et s'occuper ensuite des moyens curatifs, lesquels, en bien des cas, n'ont pas produit l'effet qu'on s'était flatté d'en obtenir. Il n'y a pas de vermifuge assuré, et l'on peut conjecturer que c'est parce que l'action qu'on en attend sur les vers ne serait que purement secondaire et consécutive à celle que le remède exerce sur les organes digestifs; car il suffit souvent d'un changement dans le régime habituel des animaux, tant pour tuer ou expulser les vers intestinaux, que pour arrêter leurs progrès. Voy. VERMIFUGE.

Les vers que l'on rencontre le plus communément chez le cheval sont : les *ascarides*, les *crinons*, les *échinorhinques*, les *fascioles*, les *flaires*, les *larves d'astres*, les *strongles*, et les *tanias*. On a remarqué aussi sur ce solipède diverses espèces d'animalcules intestinaux qui n'ont pas encore reçu de dénominations spéciales, et qu'on croit plutôt favorables que nuisibles aux fonctions digestives. A la fin de l'article, nous parlerons de ces derniers.

Ascarides. Vers intestinaux, ayant le corps cylindrique, allongé, fusiforme, demi-transparent, dont la partie postérieure est terminée en pointe et l'extrémité antérieure obtuse, munie de trois tubercules entre lesquels se trouve la bouche. Les anciens, et Chabert lui-même, ne distinguaient pas l'ascaride du *strongle*. On ne reconnaît dans le cheval que deux espèces d'ascarides, le *vermiculaire* et le *lombricoïde*. Les ascarides vermiculaires habitent les gros intestins y compris la partie postérieure du rectum, d'où ils s'échappent vivants ou morts par l'anus. Les ascarides lombricoïdes se rencontrent surtout dans l'intestin grêle. Lorsqu'ils sont peu nombreux, les ascarides ne nuisent pas à la santé du cheval.

Crinons. Vers intestinaux, peu connus, se

distinguant par un corps allongé de trois à six centimètres, grêle, cylindrique, et par une tête garnie de deux fentes transversales. Ces sortes de vers se trouvent dans le canal intestinal, dans les artères dont ils percent quelquefois la membrane séreuse, dans les membranes du cerveau, dans les tuyaux respiratoires, dans les humeurs de l'œil, etc.

Echinorhînes. Vers intestinaux, dont le corps allongé, cylindrique, est privé de canal intestinal, et dont la tête, terminée en forme de trompe, est armée de crochets qui leur servent à s'attacher à la membrane muqueuse, où ils font un trou dans lequel ils restent toute la vie. Les purgatifs souvent répétés sont ce que l'on peut essayer pour combattre ces vers ; et après eux, l'huile empyreumatique.

Fascioles. Genre d'entozoaires qu'on appelle aussi *douves*, renfermant un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles la plus commune et la plus connue s'observe quelquefois dans les chevaux. Ces vers ont le corps allongé, non aplati, non articulé, garni de deux suçoirs, dont l'un est placé à l'extrémité antérieure et constitue la bouche, l'autre se trouve sur le côté ou sous le ventre, et on le regarde comme l'anus. Ces deux ouvertures jouissent de la faculté de se fixer sur les corps étrangers à la manière des sangsues, c'est-à-dire par succion. L'intérieur de ces vers présente un canal intestinal, circulant dans toute leur capacité, et finissant par aboutir à la seconde ouverture. On y voit en outre deux principaux vaisseaux, disposés parallèlement d'une extrémité à l'autre, et qu'on aperçoit bien lorsque la fasciole est gorgée de la matière colorante de la bile. L'espèce particulière que nous venons d'indiquer a reçu le nom de *fasciole hépatique* ; elle est plate, mince sur les bords, de forme ovoïde, assez semblable à celle d'une graine de melon ; sa partie antérieure se termine par un prolongement tuberculeux et percé ; l'autre ouverture se trouve au-dessous, vers le tiers du corps. Ce ver, long d'environ 4 centimètre sur un demi de large, est de couleur vert obscur, quelquefois rougeâtre ; sa tête est un peu rétrécie et plus épaisse que le reste de l'animal. Sa queue est terminée par une pointe fine. La partie du corps où il se loge est le foie. On a souvent vu de ces vers dans les conduits biliaires ou dans le canal cholédoque. Ils ne sont dangereux qu'autant qu'ils

sont en assez grand nombre ; il en résulte alors un engorgement du foie, que Lafosse dit être tôt ou tard mortel. L'huile empyreumatique est conseillée comme possédant la vertu de détruire ces parasites.

Filaires. Genre de vers dont le corps est cylindrique, filiforme, élastique, lisse, très-long et terminé par une petite bouche orbiculaire. Ces petits animaux sont les plus simples de tous les entozoaires. On en a remarqué dans l'intérieur de l'estomac du cheval, surtout à la partie pylorique, où ils se trouvent dans des espèces de loges. Leur présence a été constatée aussi sur les membranes séreuses des grandes cavités splanchniques, et même dans une artère située dans l'abdomen. Jusqu'ici on ignore les moyens de détruire ces entozoaires.

Larves d'œstres. Voy. OESTRE.

Strongles. Vers dont le corps est cylindrique, obtus antérieurement, offrant une bouche ronde, contournée d'épines, de crochets et de papilles. La couleur de ces vers est blanche ou rougeâtre, leur peau transparente ; ils ont les organes de la génération distincts dans les deux sexes, et vivent dans les intestins et les autres organes. Les espèces du genre strongle qu'on rencontre dans les chevaux, sont : 1^o le *strongle du cheval*, qui est d'environ six centimètres, et dont la bouche est entourée de cils épais et droits ; cette espèce se trouve souvent en abondance dans les gros intestins où elle est répandue, et rarement en paquets ; 2^o le *strongle géant*, que Chabert a nommé *ascaride lombrical*. Beaucoup plus long et plus gros que le précédent, ce ver a presque toujours une couleur du plus beau rouge : sa tête est obtuse et environnée de six papilles. On le rencontre dans les reins, et parfois, mais rarement, dans les intestins ou les autres viscères. Les strongles occasionnent beaucoup de souffrances ; les animaux perdent l'appétit, maigrissent et meurent quelquefois. On emploie pour les combattre, notamment ceux des intestins, l'huile empyreumatique et les autres purgatifs.

Tanias. Le tania est un ver intestinal, auquel on a donné aussi le nom de *ver solitaire*, parce que l'on a cru, mais à tort, qu'il n'en existait jamais qu'un seul à la fois. Chabert a compté jusqu'à quatre-vingt-onze tanias dans un cheval. Voici les caractères généraux de ces vers : aplatis, très-allongés, articulés ;

tête tuberculeuse, placée à l'extrémité la plus mince du corps, et terminée antérieurement par une bouche, ou trompe, entourée de quatre suçoirs; queue tronquée: un ou deux pores à chaque articulation; organes reproducteurs sans distinction de sexe. Les espèces de ce genre offrent la plus grande dimension en longueur, parmi tous les vers intestinaux. Les espèces de ténia qu'on rencontre dans le cheval sont : 1^o le *ténia plissé*, à tête tétragonne, sans col, à segments ou anneaux très-courts, à pores marginaux opposés, à corps très-denté sur les bords; il vit dans l'estomac; 2^o le *ténia perfolié*, à tête tétragonne, petite, bilobée postérieurement de chaque côté; col nul; articles perfoliés; il vit dans les intestins. Les ténias ne peuvent mettre le cheval en danger que par leur grand nombre ou par la gravité et l'ancienneté de la lésion avec laquelle ils coïncident.

Animalcules intestinaux. Sept espèces d'animalcules se rencontrent dans le cœcum et la portion dilatée du côlon. Leur existence à l'état vivant, pendant la digestion, a été pour la première fois constatée par MM. Gruby et Delafond, en faisant des recherches sur cette importante fonction. Leur nombre est si grand, leur existence est si constante, que leur présence doit être de quelque valeur dans l'acte de la digestion. Aujourd'hui qu'un grand nombre de physiologistes admettent, disent MM. Gruby et Delafond, que les matières végétales soumises à l'action de l'estomac n'éprouvent qu'une simple dissolution chimique par le suc gastrique, l'existence constante de ces animaux à l'intérieur des organes digestifs, pendant l'acte de la digestion, tend à démontrer qu'il s'opère dans l'acte digestif une infusion des végétaux, donnant naissance à un grand nombre d'être organisés et vivants, qui, digérés à leur tour, servent à la nutrition générale. Voici les sept espèces de ces animalcules. — 1^{re} *Espèce.* Forme allongée et conique à sa partie antérieure; tête distincte; partie postérieure du corps coupée brusquement; point de queue; une carapace granulée; deux membres antérieurs, articulés, mobiles et terminés par des filaments natatoires; natation lente et analogue à celle des tortues; longueur 1/8 de millimètre, largeur 1/16. — 2^e *Espèce.* Forme allongée et un peu aplatie; une tête distincte; une carapace granulée; corps pourvu de quatre membres articulés sur ses parties latérales,

dont deux antérieurs et deux postérieurs; tous portant des pinceaux de filaments natatoires; couronne de cils vibratiles à la partie postérieure du corps; mouvements lents; longueur 1/16 de millimètre, largeur 1/30. — 3^e *Espèce.* Forme ovoïde; une carapace granulée; un faisceau de cils vibratiles aux parties antérieure, postérieure, à droite et à gauche du corps; mouvements lents; longueur 1/30 de millimètre, largeur 1/40. — 4^e *Espèce.* Corps allongé, ovoïde; parties antérieure et postérieure du corps garnies de cils vibratiles; mouvements lents; longueur 1/30 de millimètre, largeur 1/60. — 5^e *Espèce.* Forme sphéroïde; cils vibratiles sur toute la surface du corps, mouvements rotatoires vifs; largeur 1/12^e de millimètre. — 6^e *Espèce.* Cette espèce a quelque ressemblance avec la forme du cœur de certaines tortues; carapace aplatie et portant trois échancrures, dont deux garnies de faisceaux formés par de gros cils vibratiles; largeur 1/15^e de millimètre. — 7^e *Espèce.* *Monadés* de 1/100^e de millimètre. — Les matières alimentaires plus ou moins dures et moulées, contenues dans la dernière partie du côlon rétréci et dans le rectum, n'offrent que les carapaces de tous ces animalcules.

VERSER. v. Tomber de côté, en parlant d'une voiture. *Cabriolet sujet à verser; il n'est si bon cocher, si bon charretier qui ne verse; verser en beau chemin.*

VERT. s. m. En lat. *viridis*. On appelle ainsi l'herbe verte que le cheval mange dans le printemps. *Vert*, se dit aussi de l'usage de l'herbe fraîche que l'on accorde temporairement aux chevaux pour entretenir leur santé, prévenir ou guérir des maladies. Ce traitement, comparable aux eaux minérales très-souvent prescrites dans la médecine humaine, est un correctif du régime artificiel auquel nous avons assujéti les chevaux dans l'écurie, quoique ces animaux préfèrent les végétaux frais à ceux qui sont fanés, ainsi qu'ils le prouvent, en général, par l'avidité avec laquelle ils se jettent sur l'herbe en quittant le foin, et à leur répugnance à revenir au fourrage sec. Le milieu du printemps est l'époque la plus favorable pour le régime du vert. En France, cette époque varie, du Midi au Nord, de 20 à 30 jours; elle varie aussi selon l'élevation des lieux. Avant ce temps, le foin déjà vieux est peu du goût des chevaux; ils désirent l'herbe verte; elle leur est nécessaire pour les rafraî-

chir; c'est aussi alors que d'heureuses crises mettent souvent fin aux maladies chroniques. Dans les régiments, la durée du vert est fixée à 50 jours. Grogner pense que cette fixation n'est point hygiénique; que 45 jours de vert suffisent à certains chevaux; que d'autres en ont besoin pendant deux mois; qu'il serait plus convenable d'observer les effets de ce régime, pour en retirer les chevaux qui ne le supportent pas, ou auxquels il a cessé d'être favorable, ce qui, ajoute cet auteur, est subordonné au tempérament, à l'habitude, à l'âge, aux genres de services et de maladies. D'après l'usage généralement suivi, la plus courte durée du vert est de 15 à 20 jours; de 50 à 45 la plus longue. Il se donne dans la prairie, ou à l'écurie. — Dans le premier cas, cela se pratique de trois manières. La première consiste à jeter les chevaux dans la prairie pour y pâturer en toute liberté; la seconde, à diviser la prairie en plusieurs enclos, pour que les chevaux puissent la pâturer successivement; la troisième, à placer dans les enclos un ou plusieurs hangars; si les chevaux sont en petit nombre, on les attache quelquefois au piquet. Le hangar est un toit soutenu par des poteaux, auquel on peut adapter des cloisons mobiles destinées à intercepter les vents. Quand le hangar est adossé contre un mur, c'est un *appentis*. Le hangar est quelquefois garni de crèches et de râteliers fixés contre les piliers. Toutes les pièces en sont mobiles, pour être démontées et rétablies à volonté. On place le hangar dans une enceinte close; c'est sous ces demi-écuries, sous cet abri non fermé, assez vaste pour qu'ils puissent y paître et se promener, que les chevaux se retirent pour se soustraire aux intempéries de l'air, et y recevoir des fourrages supplémentaires. Les avantages du vert en liberté consistent en ce que les chevaux qui y sont soumis font un exercice modéré, respirent un air pur, reçoivent l'influence bienfaisante de la lumière, mangent plus qu'à l'écurie, digèrent mieux et se refont plus promptement. Avant que de mettre au vert, au pré, et même à l'écurie, on déferre. Les chevaux sans fers, les jennes surtout, sont plus à leur aise; ils éprouvent un bien-être favorable au rétablissement des forces et de l'embonpoint. Le vert en liberté n'est pas exempt d'inconvénients. Les chevaux qui pâturent font de si grands dégâts dans les prairies, qu'une étend-

due de terrain donnée pourra nourrir au vert deux fois plus de chevaux à l'écurie qu'au pâturage. Le fumier alors est non-seulement perdu, mais encore il nuit au pré, étant répandu en masse à une époque de la végétation où il ne convient point. Lorsque la prairie n'est pas bien close, les chevaux s'échappent et font des dégâts dans les cultures voisines, ce qui est un sujet de querelles et donne lieu à des indemnités. Des chevaux faibles, convalescents, quelquefois malades, souffrent des vicissitudes de l'air dans un pâturage, surtout s'ils sont habitués depuis longtemps à coucher à l'écurie. Les chevaux à courte queue et à peau fine y sont cruellement tourmentés par les mouches et les taons. Les chevaux de haute taille qui, dans leur jeune âge, ont été forcés d'élever la tête pour atteindre le râtelier, ceux qui portent naturellement haut, sont fort embarrassés dans une prairie où ils peuvent à peine atteindre la pointe de l'herbe, tout en traînant une jambe de devant. Il n'est pas rare de voir le long séjour des chevaux dans les prairies où l'herbe est peu élevée, être la cause de la ruine prématurée des membres antérieurs, qui deviennent arqués. Pour peu que les chevaux soient fringants, ils cherchent à franchir les enclos; il survient alors des coups de pied et des blessures contre les barrières. On ne peut ni surveiller les chevaux ainsi abandonnés à eux-mêmes, ni régler ou modifier leur régime. — A l'écurie, l'herbe y est apportée, et les chevaux n'en sortent que rarement pour prendre l'air. C'est de cette manière que l'on donne le *vert d'orge* ou *vert d'escourgeon*. Le vert donné à l'écurie est plus facile à surveiller. Cette écurie ne doit renfermer qu'un tiers des chevaux qu'elle pourrait contenir; elle doit être bien aérée et nettoyée chaque jour; les chevaux seront bien pansés, promenés tous les jours pendant deux heures, si le temps le permet, menés au bain, si une rivière est à portée, et même soumis à un travail léger. Par ce moyen on obtiendra presque tous les avantages hygiéniques du vert en liberté, et on en évitera les inconvénients. Quoique l'herbe soit l'aliment que la nature a destiné aux herbivores, ce n'est pas sans transition qu'il faut mettre les chevaux au vert. On leur distribue, en commençant, du foin et de la paille avec de l'herbe verte en proportions à peu près égales; on diminue graduellement la quantité de fourrage sec, de

manière qu'au bout de cinq à six jours il ait complètement disparu. De semblables précautions seront observées quand le moment sera venu de remettre les chevaux au sec. On ne fait pas provision d'herbe verte pour la donner à l'écurie ; mais on la fauche pour ce besoin quatre à cinq fois par jour. Au lieu de l'accumuler, on l'étend le plus possible, dans le but de déterminer un commencement de fanage ; s'il pleuvait, l'herbe fraîche serait déposée à couvert et sur des claies, en ayant soin de la remuer le plus souvent possible. Le vert se donne cinq à six heures après la fauchaison ; si pendant ce temps on l'avait déposé au soleil par un temps chaud, il conviendrait de l'arroser légèrement. La distribution, qui est de 40 à 50 kilogrammes par jour, se fait de manière que chaque cheval n'ait jamais devant lui plus de 5 à 4 kilogrammes d'herbe. Quoique les chevaux au vert soient peu altérés, il est bon de leur présenter de l'eau blanche, légèrement salée ou nitrée. Entre les repas, qui doivent être au nombre de 12 à 15 dans les vingt-quatre heures, on promène, on étrille et on baigne les chevaux. — L'herbe jeune encore de l'espèce d'orge nommée *escourgeon*, fauchée avant la formation de l'épi, est un vert plus sucré, plus succulent que le vert ordinaire, et produit le même effet à une dose moindre d'un cinquième. Donné tantôt seul et tantôt mêlé au vert ordinaire, il convient particulièrement aux poulains qui ont été mis prématurément à la nourriture sèche. — Pourvu qu'on leur donne ample ration d'avoine, on peut faire travailler les chevaux soumis au régime du vert. L'avoine convient également aux chevaux au vert qui ne travaillent point, et qui seraient trop relâchés par ce régime. Le cheval à qui le régime du vert est salutaire, est plus gai, plus vif qu'au paravant ; s'il est dans la prairie, il marche avec plus d'assurance, et s'il est jeune, on le voit bondir ; les urines sont plus abondantes ; la peau s'assouplit et se recouvre d'une poussière grasse ; bientôt le poil change et devient luisant ; au bout de cinq à six jours, il se manifeste un effet purgatif qui ne doit pas durer au delà de six ou sept. Le poulain acquiert de la force, et il se développe assez fréquemment un état pléthorique qui indique la saignée. Quand le régime du vert ne convient pas, le cheval reste faible, triste, il mange peu et lentement ; en mâchant, il fait entendre un bruit aigre.

La peau est tendue, sèche, le poil hérissé, le ventre presque ballonné, la membrane buccale flasque et pâle. La diarrhée se prolonge, augmente. On distingue dans les matières, qui varient de couleur et sont souvent fétides, des brins d'herbe échappés à la digestion. Les bons et les mauvais effets du vert se manifestent au bout de sept à huit jours, souvent plus tôt ; et il ne faut pas attendre la réunion de tous les signes indiquant que le vert ne convient pas, pour retirer les chevaux et les mettre à l'usage d'une bonne nourriture, à laquelle il est souvent nécessaire d'associer des toniques. C'est particulièrement sur les vieux chevaux que se montrent les mauvais effets du vert, surtout si, dès leur jeune âge, ils ont été constamment nourris au sec. En général, le vert ne convient pas contre les maladies chroniques internes, surtout si elles ont leur siège à la poitrine ; il aggrave toujours les hydropisies, souvent la morve, le farcin et les vieux ulcères. Les effets consécutifs et favorables du vert sont de refaire les chevaux, surtout les jeunes, c'est-à-dire de leur rendre la vigueur, l'embonpoint et la force digestive qu'ils ont perdus par suite d'une nourriture malsaine ou malfaisante, ou des travaux excessifs, particulièrement ceux de la guerre. Les engorgements articulaires, tendineux ; d'autres tares ; les défauts d'aplomb, causés aux poulains par un travail prématuré, une ferrure anticipée ou peu méthodique, et l'usage absurde des entraves, sont généralement les lésions que l'on voit souvent disparaître sous ce régime. Le vert est donné avec succès, et à tous les âges, aux chevaux auxquels on a fait subir un traitement contre les gales chroniques et autres maladies cutanées ; à ceux qui sont sujets aux affections pédiculaires ou vermineuses, ou qui sont échauffés. Sous l'influence du vert, les chevaux poussifs prennent souvent une respiration plus libre. Enfin, ce régime est, en général, utile quand les chevaux sont dégoûtés, quand ils digèrent mal, quand ils sont maigres sans cause apparente, et quand ils relèvent de maladies aiguës inflammatoires. Il est des chevaux, surtout parmi les jeunes, qui, à l'issue du vert, se montrent vifs et turbulents le premier jour qu'on les exerce. Cette vigueur n'est qu'éphémère plutôt que réelle ; il faut les ménager beaucoup, car, en s'échauffant, ils seraient exposés à des ophthalmies, à des inflammations pectorales, et à la four-

bure. La saignée est ordinairement pratiquée sur les chevaux qui sortent du vert. Elle est utile aux jeunes chevaux dont la constitution est pléthorique, et qui, par ce régime, ont acquis de la vigueur et de l'embonpoint; mais elle est nuisible aux vieux chevaux qui se trouvent dans des dispositions contraires. Soit qu'ils aient été saignés ou non, les chevaux que l'on retire du vert doivent être remis avec précaution à leur régime et à leurs travaux ordinaires; avant de les sevrer entièrement d'herbe fraîche, on leur donnera quelques aliments secs; on n'exigera d'abord que de légers travaux, et on leur fera faire un exercice modéré.

Donner le vert, donner l'herbe à un cheval, c'est le nourrir dans l'écurie avec de l'herbe fraîchement coupée, au lieu de foin et d'avoine.

Mettre un cheval au vert, c'est l'envoyer dans un pré, dans un herbage, pâturer l'herbe pendant le printemps.

VERT-DE-GRIS. Voy. ACÉTATE DE CUIVRE.

VERTÉBRAL, LE. adj. Qui a rapport, ou qui appartient aux vertèbres. *Moelle vertébrale, canal vertébral, colonne vertébrale*, etc. Pour cette dernière, Voy. RACHIS.

VERTÈBRE. s. f. En lat. *vertebra*, du verbe *vertere*, tourner; en grec *spoudulos*. Nom générique d'os impairs, courts, épais, offrant des tubérosités, percés d'un grand trou pour la formation du canal rachidien ou vertébral, fixés les uns à la suite des autres, et constituant par leur ensemble la *colonne vertébrale* ou *rachis*. Voy. ce dernier mot. Outre le grand trou dont nous venons de parler, le corps ou la base de chaque *vertèbre* présente antérieurement une tête qui diminue de grosseur d'une vertèbre antérieure à la suivante; postérieurement, une cavité proportionnée au volume de la tête avec laquelle elle s'articule; latéralement, deux éminences appelées les *apophyses transverses*; supérieurement, l'*apophyse épineuse*. A droite et à gauche de celle-ci on remarque deux autres apophyses dites *articulaires*, une antérieure et l'autre postérieure, et pourvues toutes les deux d'une facette articulaire située au-dessus dans l'apophyse articulaire antérieure et au-dessous dans la postérieure. Ces facettes offrent un autre moyen de connexion entre les vertèbres. Ces connexions se trouvent, par conséquent, établies sur trois points différents; elles sont

très-fortes et ne permettent d'ailleurs que des mouvements peu étendus; deux d'entre elles se font par des ligaments, et celle qui résulte de la tête articulaire avec la cavité correspondante, par un fibro-cartilage intermédiaire qui sert de continuité entre les vertèbres. Il faut cependant en excepter les deux premières, où les articulations sont toutes ligamenteuses, pour le mouvement de la tête de l'animal. La première vertèbre s'articule avec cette dernière partie; celles du dos, avec les côtes, tant droites que gauches, et la dernière, avec l'os sacrum. Dans le jeune âge, les apophyses forment des épiphyses, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas soudées au corps de la vertèbre. Dans la vieillesse, la colonne vertébrale subit diverses déviations, ainsi que des soudures et des fractures; ces accidents, qui sont l'effet des travaux, des fatigues qu'éprouvent les animaux, se manifestent presque toujours dans la région des lombes et vers la partie postérieure du dos. Les vertèbres, au nombre de trente-une, se divisent en *vertèbres cervicales* ou de l'*encolure*, en *vertèbres dorsales* ou du *dos*, et en *vertèbres lombaires* ou des *lombes*.

Vertèbres cervicales. Parmi les différents caractères qui les distinguent des vertèbres des autres régions, nous citerons la longueur plus grande de leur corps et l'apophyse épineuse plus petite, ne formant qu'une crête; cependant, dans la dernière, cette apophyse est plus élevée, et, à cause de cela, la vertèbre qui la porte s'appelle *proéminente*. La première vertèbre est nommée *atloïde*, et la deuxième *axoïde*. Toutes les vertèbres cervicales, au nombre de sept, sont d'ailleurs désignées par leur nom numérique, en commençant de devant en arrière.

Vertèbres dorsales. Au nombre de dix-huit, elles sont désignées par les seules dénominations numériques. Ce qui les fait différer principalement de celles de l'encolure et des lombes, ce sont leurs apophyses épineuses, longues, aplaties latéralement, et terminées par une grosse tubérosité. L'élevation et la direction de ces apophyses n'est pas partout la même. Les trois ou quatre plus élevées, et qui viennent à la suite de la seconde, forment la base du garrot.

Vertèbres des lombes. Au nombre de six, elles ont beaucoup de ressemblance avec les dernières du dos, dont elles diffèrent cependant par les

apophyses transverses, longues, aplaties de dessus en dessous, et prolongées horizontalement.

VERTIGE, VERTIGO. s. m. Ce dernier mot est latin ; il a été transporté en français et dérive du verbe *vertere*, tourner. Le *vertige* est une maladie grave, qui paraît due à l'inflammation d'un ou de plusieurs des organes contenus dans le crâne, d'où résulte une aberration plus ou moins grande dans l'exercice des sens, et la détermination de mouvements désordonnés plus ou moins violents. Parmi les causes problématiques accusées de pouvoir contribuer au développement de cette maladie, souvent consécutive d'une indigestion ou d'une irritation des voies intestinales, il faut signaler les coups, les chutes sur le crâne, les fractures qui peuvent en être la suite ; la présence d'une esquille ou autre corps étranger qui irrite directement le cerveau, l'insolation forte et prolongée, les travaux forcés, les courses violentes pendant les grandes chaleurs de l'été, surtout lorsque les animaux ont la tête exposée aux ardeurs du soleil ; la fausse application de trop forts vésicatoires autour de la tête, etc. ; mais le *vertigo* occasionné par le désordre des fonctions digestives est infiniment plus fréquent que celui qui se développe sous l'influence des causes directes. Le cheval est celui de tous nos animaux domestiques qui est le plus sujet au vertigo, et c'est chez lui que cette affection est la mieux connue. Quand l'invasion est lente, elle est indiquée par l'obscurcissement de la vue, la pesanteur de la tête, l'insensibilité, l'indolence, la nonchalance dans les mouvements, des bâillements fréquents, le regard triste et abattu, l'appétit diminué ou dépravé, le ventre plus ou moins retroussé et le poulx concentré. Lorsque la maladie se déclare, les mouvements de l'animal deviennent tout à coup précipités, irréguliers, mal assurés. Le cheval à l'écurie tient la tête basse ou très-élevée ; il s'appuie indistinctement et avec force au foin de la mangeoire, sur les longes et contre la muraille. La tête est quelquefois si basse qu'elle descend sur les genoux. Si l'animal est en liberté, il butte, chancelle, et souvent tombe. Le plus ordinairement il marche en ligne directe, et va donner de violents coups de tête contre les murs, les arbres, etc. On a vu des chevaux qui, se livrant à des mouvements désordonnés, se cabrent, mordent la mangeoire et se cassent les dents

incisives. Quoique le vertige suive toujours une marche rapide, son cours ordinaire est variable ; il n'est guère que de deux ou trois jours, lorsque la maladie doit se terminer par la mort. Quand l'animal passe le quatrième jour, et qu'une diminution graduelle se fait remarquer dans tous les symptômes, on peut espérer la guérison. Il est utile, pour le traitement de cette maladie, de faire une distinction entre le vertigo qui est dû à un afflux de sang au cerveau et dans ses enveloppes, auquel on a donné le nom de *vertige essentiel*, et le *vertige* produit par une cause éloignée, nommé *vertige symptomatique* ou *abdominal*, résultant d'une surcharge dans l'estomac, ou de la présence dans les intestins de fourrages verts ou contenant beaucoup d'huiles essentielles. Dans le premier cas, il faut traiter le cheval par les saignées générales abondantes et répétées, les douches d'eau froide et les applications de glace pilée ou de neige sur le crâne, les lavements irritants, les frictions excitantes sur les membres et sur le corps, les rubéfiants appliqués en sinapismes sur la partie supérieure de la tête, la diète, le repos. Outre cela, le malade doit être placé dans un endroit obscur, et attaché de manière qu'il ne puisse se fracturer le crâne ou toute autre partie contre les corps durs environnants, dans les mouvements désordonnés auxquels il se livre. Si le vertigo persiste, il faut passer des sétous aux fesses, à l'encolure, et établir des vésicatoires sur les mêmes parties. Dans le vertige abdominal, l'émétique, les purgatifs drastiques en lavements et en breuvages, et quelquefois les saignées petites, les sétous, sont les moyens qui réussissent. L'émétique jouit d'une plus grande considération que les drastiques, dans le traitement de ce genre de vertige, dont il est regardé, par certains praticiens, comme un spécifique.

VERTIGO. Voy. **VERTIGE.**

VERTIGO DE SANG. Voy. **APOPLEXIE.**

VESCE. s. f. En lat. *vicia*. Plante légumineuse, cultivée particulièrement pour l'usage des bestiaux, mais qui peut être employée pour les chevaux. Les *vesces* coupées entre fleur et fruit avant d'être développées, et associées aux pois, aux bisailles, aux dragées, etc. (Voy. **HOVARA**), sont un fourrage très-nourrissant ; mais il n'en est pas de même quand elles ont perdu leurs graines. Les graines

de vesces peuvent très-bien remplacer l'avoine et l'orge.

VÉSICAL, LE. adj. En lat. *vesicalis*, qui a rapport à la vessie.

VÉSICATOIRE ou **VÉSICANT.** s. m. et adj. En lat. *vesicatorius*, de *vesica*, vessie. Souvent le mot *vésicatoire* est employé substantivement. *Un vésicatoire.* Les vésicatoires sont des topiques qui, étant appliqués sur la peau, déterminent à la surface du derme une sécrétion séreuse, par laquelle l'épiderme est soulevé de manière à former une ampoule. Voy. **CATRANIDE.** — Les vétérinaires disent qu'un vésicatoire *a pris*, ou *n'a pas pris*, selon qu'il agit ou non sur les chairs.

VÉSICULE. s. f. En lat. *cystis*, *vesicula*, petite vessie.

VÉSICULES SPERMATIQUES. Petites poches membraneuses, en forme de poires, placées obliquement dans la cavité du bassin, sous le rectum, destinées à tenir en réserve la liqueur séminale apportée par le canal afférent, et à imprimer à cette liqueur des qualités remarquables. Les *vésicules spermatisques* sont au nombre de deux, l'une à droite et l'autre à gauche; leur extrémité antérieure est fixée au péritoine, tandis que leur extrémité postérieure, embrassée et soutenue par la grande prostate, forme un col qui se réunit avec le canal afférent du même côté, d'où résulte un seul canal court, nommé *éjaculateur*, qu'on voit s'ouvrir dans le tubercule urétral. La structure de chaque vésicule consiste principalement en une membrane celluleuse, molle, blanchâtre, dont la surface externe offre quelques fibres charnues, et dont l'interne papillaire, garnie de follicules, lubrifiée par une humeur muqueuse, blanchâtre, gluante, est pourvue de pores inhalants, qui absorbent une partie du sperme: celui-ci, par son séjour dans les vésicules spermatisques, devient plus blanc, plus visqueux, plus moelleux et plus odorant.

VÉSIGON. Voy. **VESSIGON.**

VESSIE. s. f. En lat. *vesica*; en grec *kustis*. Réservoir musculo-membraneux, placé dans la cavité pelvienne, sous les organes génitaux, et destiné à tenir en réserve l'urine qui vient des reins et qui doit être expulsée en dehors, en passant par un canal excréteur appelé *l'urètre*. Un ligament orbiculaire, fourni par le péritoine, lie la poche dont il s'agit avec les organes circonvoisins, concourt à la mainte-

nir dans le bassin, et la sépare en deux portions, une antérieure et l'autre postérieure. La première, formant le fond de la *vessie*, est arrondie, lisse, perspirable, tapissée par le péritoine, et soutenue par trois ligaments; elle pose sur le pubis, répond par sa face supérieure à une portion des canaux afférents du mâle, et dans la femelle au corps de l'utérus; la partie postérieure, entourée d'un tissu abondant et élastique, terminée postérieurement par un rétrécissement qui constitue le *col de la vessie*, correspond en haut aux vésicules séminales et à la grande prostate du mâle, et repose inférieurement sur la symphyse, au point de réunion des os ischiens. Dans la femelle, cette surface supérieure est unie au vagin et au corps de la matrice. Le col de la poche urinaire offre extérieurement une couche musculuse rouge, et se trouve fixé à la symphyse ischiale par des brides ligamenteuses; son ouverture ne cesse de rester dans une constriction complète que par une force supérieure qui pousse le fluide, afin qu'il sorte par cette voie. La vessie est formée par trois membranes superposées et unies, dont l'externe, séreuse, provenant du ligament orbiculaire, ne s'étend que sur la partie antérieure de la poche; la médiane, musculuse ou charnue, opère le resserrement du réservoir, et produit conséquemment l'expulsion de l'urine accumulée; la troisième, folliculeuse, blanchâtre, molle, est, à sa surface interne, papillaire, exhalante et enduite d'un muco glaireux. Les vaisseaux et les nerfs de la vessie sont généralement petits. En se dilatant, ce viscère s'allonge, acquiert la forme d'une poche, se porte en avant, se prolonge même hors de la cavité pelvienne, et se renverse parfois dans la cavité abdominale. À mesure qu'il se vide, il s'arrondit, revient vers le fond du bassin, et lorsqu'il ne contient plus de fluide, il se présente sous la forme d'un petit corps blanchâtre, dont les parois internes et ridées sont tout à fait en contact avec elles-mêmes. La vessie fait éprouver au liquide accumulé dans sa cavité des altérations plus ou moins appréciables, suivant les circonstances. Ainsi, l'urine, en séjournant dans la vessie, devient trouble, odorante, se charge de matières animales; celle qui ne fait, pour ainsi dire, que passer dans ce réservoir, est expulsée claire et limpide, comme elle provient des reins. De là on dis-

tingue deux sortes d'urine, l'une de crudité, l'autre de coction. Ces changements dépendent de l'action de la poche urinaire qui fournit deux fluides, dont l'un, séreux, suinte par les pores exhalants de sa surface interne, et se mêle à l'humeur descendue des reins; l'autre, sécrété par les follicules, forme l'enduit au moyen duquel la sensibilité de l'organe se trouve modérée. Une partie du fluide contenu est d'ailleurs absorbée par les pores inhalants, et passe dans le torrent de la circulation. D'autres circonstances font changer encore la sécrétion et la nature de l'urine. Les boissons nitrées, par exemple, et l'exercice soutenu, augmentent cette sécrétion, qui devient aussi plus copieuse pendant la digestion et toutes les fois que la transpiration se trouve diminuée. L'urine est versée goutte à goutte dans la vessie, où elle s'accumule, jusqu'à ce que ce réservoir éprouve le besoin de l'expulser. Ce besoin, qui devient bientôt douloureux, et par suite préjudiciable à la vie de l'animal, reconaît moins pour cause la quantité que la nature de l'urine plus ou moins stimulante, et l'état dans lequel se trouve le réservoir lui-même. Pour uriner, l'animal est obligé de s'arrêter; il se campe, il écarte les membres postérieurs, les fléchit à moitié, avance un peu ceux du devant, plie le dos en contre-haut, et fait une forte inspiration, qu'il prolonge jusqu'à ce que l'urine coule librement.—Pour les affections auxquelles la vessie est sujette, Voy.

MALADIES DE LA VESSIE.

VESSIE A LA LANGUE. Voy. GLOSSANTHRAX.

VESSIGON, VÉSIGON. s. m. Tumeur molle partout, fluctuante dans certains points, ordinairement indolente, qui naît aux parties latérales du vide du jarret. On rapporte les causes de ces tumeurs à des violences extérieures et à des mouvements brusques qui irritent, distendent, affaiblissent et déchirent même les tissus fibreux. Les coups, les chutes, les contusions, les blessures dans les articulations, le frottement répété des surfaces articulaires, tel qu'il a lieu dans les exercices violents ou trop prolongés, les grandes fatigues, les efforts considérables, l'entorse, les distensions forcées, les actions où le cheval est obligé de supporter ou de retenir la masse du corps, ou de maîtriser la charge, tous les mouvements portés au delà de la force extensive naturelle des articulations ou

des tissus qui les entourent, sont conséquemment capables de développer une inflammation qui peut à son tour donner lieu aux *vessigons*. L'influence du froid humide, par son action brusque ou continue, comme serait l'effet d'un séjour prolongé ou de l'habitation dans les lieux bas et humides, peut aussi exposer les chevaux à cette lésion, que l'on voit également se manifester sur les articulations des membres d'un animal qui a subi, en état de sueur, la vivacité de ces intempéries. Dans les chevaux de selle, cette dangereuse inflammation peut être occasionnée par la dureté de la main du cavalier, par des arrêts trop prompts et non prévenus, et plus encore par un état de contention trop longtemps soutenu. Dans les chevaux d'équipage, c'est aussi la dureté de la main du cocher, les arrêts trop courts, les reculades inconsidérées, les coups de fouet donnés en même temps que l'on retient les chevaux. Il en est de même pour les chevaux de charrette, à cause des efforts que font ces animaux soit en montant, soit en descendant, à cause aussi de la brutalité des conducteurs qui exigent de leurs chevaux plus qu'on n'en doit attendre, qui les battent à contre-temps ou avant qu'ils soient placés convenablement pour exécuter ce qu'on leur demande. Un repos longtemps prolongé peut aussi être la cause des vessigons. Le cheval qui en est affecté se fatigue plus vite, et on peut le regarder le plus souvent comme un animal qui a beaucoup travaillé, qui commence à se ruiner, ou qui a de fort mauvais membres. Le traitement de ces sortes de tumeurs est ordinairement difficile et très-souvent infructueux : ce sont de ces lésions qui résistent le plus. On ne doit pas néanmoins désespérer de les voir disparaître avec le temps et un traitement convenable, lorsque les tumeurs sont récentes et peu considérables, que les sujets sont jeunes et d'ailleurs bien portants; mais l'articulation qui a été ainsi lésée conserve une grande tendance à la récidive. Les emplâtres résolutifs animés avec des cantharides, et le feu, sont les seuls moyens non contestés jusqu'à présent pour combattre la tumeur quand elle est indolente. Voy. HYDRARTHRE. Le feu est plus efficace et doit être préféré à tout autre mode de traitement. Si le vessigon est douloureux, il faut employer les antiphlogistiques et les astringents, et si la tumeur ne disparaît pas avec la douleur,

on doit appliquer le feu. — Comme les vessigons peuvent disparaître momentanément par l'exercice, les maquignons ne manquent pas de faire trotter le cheval qui en est affecté, avant de le présenter à la montre. — Le vessigon est une *tare*.

VÉTÉRINAIRE. adj. et s. En latin *veterinarius*, provenant du mot *veterina*, bêtes de somme, bestiaux; qui concerne les bestiaux. Comme substantif, *vétérinaire* se prend : 1^o pour la médecine qui a pour objet les chevaux et les autres animaux domestiques; 2^o pour la personne qui exerce cette médecine. Le vétérinaire est celui qui, après avoir étudié la médecine vétérinaire, a obtenu un diplôme pour faire l'application de ses connaissances au traitement des maladies des animaux. Avant 1825, on reconnaissait des *médecins vétérinaires* et des *maréchaux vétérinaires*. Les premiers passaient cinq ans au moins dans les écoles vétérinaires, et suivaient des cours beaucoup plus étendus que les seconds, qui n'y restaient que trois ans au moins. Depuis cette époque, on ne fait que des vétérinaires, lesquels passent au moins quatre ans dans les écoles, où ils suivent à peu près les mêmes cours que les médecins vétérinaires d'autrefois. Les ordonnances des 18 mars et 2 septembre 1845, et 13 décembre 1846, ont fixé ainsi qu'il suit le cadre constitutif du corps des vétérinaires militaires.

Vétérinaires principaux	40
Vétérinaires en premier	402
Aides vétérinaires	424
Sous-aides vétérinaires.	58
Total	274

Ces vétérinaires sont répartis dans les corps de troupes à cheval, et dans les établissements militaires. Les vétérinaires principaux sont attachés aux états-majors d'armée et aux principaux établissements de remonte. Le ministre de la guerre, lorsqu'il le juge convenable, les réunit en commission consultative et temporaire, pour l'examen des questions qui se rattachent à l'hygiène des chevaux.

VÉTORNON. Voy. **APOPLEXIE.**

VIANDE. s. f. A l'article *Bouillon*, nous avons parlé des produits que l'on obtient, par l'ébullition dans l'eau, de la tête et des pieds de mouton ou de veau et des tripes.

VIANDE DE CHEVAL. Il a été fait mention

de l'emploi de la viande de cheval, à l'article *Avantages que l'on peut retirer du cheval mort*. Nous ajouterons ici quelques renseignements relatifs à l'usage de cette viande pour l'alimentation de l'homme, renseignements extraits d'un curieux mémoire de M. Verheyen, de Bruxelles. Pourquoi, dit cet auteur, ne demandons-nous au cheval que sa force et son travail? D'où peut venir l'aversion que nous inspire sa chair, quand celle des herbivores et des granivores est acceptée sans aucune répugnance? Buffon se trompe, lorsque, sans examen, il déclare la chair du cheval filandreuse, sans goût et mal-faisante. Nos ancêtres montraient pour elle une prédilection marquée, et si les mœurs ont changé, l'histoire dit comment et pourquoi.

Les Scandinaves et les Germains élevaient avec des soins infinis de magnifiques chevaux blancs pour les immoler à leurs dieux, et la chair de ces animaux se consommait solennellement dans les festins du sacrifice. L'hippophagie devint partie intégrante des rites religieux; il fallut donc la détruire quand on voulut extirper les dernières racines du paganisme. Ainsi lit Grégoire III, au VIII^e siècle; il écrivait à un archevêque de Mayence: « Vous me marquez que quelques-uns mangent du cheval sauvage, et la plupart, du cheval domestique; ne permettez pas que cela arrive désormais; *abolissez cette coutume* par tous les moyens qui vous seront possibles, et imposez à tous les mangeurs de cheval une juste pénitence: ils sont *immondes*, et leur action est *exécrationnelle*. » Zacharie, successeur de Grégoire, renouvela l'interdiction. Les équarisseurs, ou plutôt les escorcheurs, comme on les nommait alors, furent considérés comme infâmes et presque bannis de la société chrétienne; les empiriques, qui traitaient les maladies du cheval, et même des autres bestiaux, se trouvèrent longtemps englobés dans la même réprobation, et c'est ainsi, on peut le croire, qu'un préjugé qui puisait sa force dans le sentiment religieux, a pu retarder l'éclosion de l'art vétérinaire, encore trop dédaigné de nos jours.

Les missionnaires russes, pour arracher à l'idolâtrie les peuplades de l'Asie septentrionale, chez lesquelles la chair de cheval est encore un mets recherché, bien qu'elles ne manquent ni de moutons, ni de bœufs; les missionnaires russes imitent aujourd'hui les

papes du moyen âge, et proscrirent également l'hippophagie.

Les Danois, fils des vieux Scandinaves, n'ont cependant pas laissé périr la race de ces fameux chevaux blancs destinés au culte d'Odin ; on en retrouve la race pure dans le haras royal de Fredriksborg. En 1807, lors du siège de Copenhague, le débit de la chair de cheval dans les boucheries publiques fut formellement autorisé. Depuis, le cheval n'a pas discontinué de s'introduire aux abattoirs. Un vétérinaire inspecte l'animal, et, s'il le trouve sain, il imprime une marque très-visible sur les quatre sabots qui, sous aucun prétexte, ne peuvent être séparés des quartiers en débit. Il y a même une boucherie spéciale et privilégiée sous la surveillance de l'École vétérinaire. La viande, souvent très-belle, se vend moins cher que celle du bon bœuf, mais elle est assurément préférable aux basses viandes qui se consomment ailleurs, issues de vaches phthisiques ou fort équivoques.

Parent-Duchatelet dit avoir constaté l'introduction clandestine, à Paris, d'une quantité considérable de viande de cheval. La commission de salubrité a demandé vainement qu'on en régularisât la vente. Huzard père assure que, lors de la disette qui eut lieu pendant la Révolution, la plus grande partie de la viande consommée à Paris fut de la chair de cheval. Le même fait se reproduisit en 1805 et 1811, sans qu'on ait pu y reconnaître aucun inconvénient pour la santé publique. Pendant les guerres de l'Empire, Larrey nourrit souvent ses malades et ses blessés avec la chair de cheval, et toujours il s'en trouva bien.

On dit qu'à Berlin et dans le Hanovre, la vente de cette viande est autorisée et surveillée ; à Bruxelles, et dans plusieurs grandes capitales, cette vente, bien qu'oculte, n'est un mystère pour personne. Les quantités saisies ne peuvent se comparer à celles qui se débitent ou se consomment sous forme de saucissons, cervelas et autres préparations analogues. La conclusion de l'auteur est que cette chair, bien assaisonnée, est bonne et parfaitement inoffensive, et qu'il serait sage d'en régulariser partout la vente, afin de la tenir sous une surveillance sévère.

VIBRANT. adj. On le dit d'une qualité du poulx ; en latin *pulsus vibrans*. C'est celui qui est à la fois grand, dur, tendu, prompt et fréquent.

VIBRATION. s. f. En latin *vibratio*. Mouvement alternatif et réciproque qui a lieu dans les molécules d'un corps, et dont la cause réside uniquement dans leur élasticité. Les corps sonores donnent le son par l'effet de la vibration. Ce mouvement diffère de l'oscillation, la cause de celle-ci résidant uniquement dans la pesanteur. La vibration est la mesure des sons ; l'oscillation mesure le temps.

VICE. s. m. En latin *vitium*. Défaut, imperfection, disposition ou condition anormale d'une partie quelconque du corps.

VICES DES CHEVAUX. Défauts intérieurs qui dépendent du caractère ou de l'éducation, et qui se manifestent à l'extérieur par l'expression physiologique. Les mouvements des oreilles, l'expression des yeux dans les chevaux méchants, dénoncent en eux l'existence de leurs vices. La connaissance du naturel d'un cheval est un des premiers fondements de l'équitation, et tout homme de cheval doit en faire sa principale étude. Ce n'est que par une longue expérience de cet art que l'on peut apprendre à distinguer les bonnes ou les mauvaises inclinations de cet animal. Lorsqu'on n'est pas en état de découvrir d'où naissent ses vices, on court risque d'employer des moyens plus capables de produire des vices nouveaux, que de corriger ceux que l'on croit connaître. Les vices les plus essentiels, parce qu'ils peuvent avoir de dangereuses conséquences, sont ceux qui caractérisent le cheval *ombrageux*, *viciéux*, *rétif*, *ramingue* ou *entier*. Voy. ces mots.

VICES RÉDHIBITOIRES. On entend par vices rédhibitoires, certains vices ou maladies des animaux domestiques, que le vendeur a intérêt de cacher, que l'acheteur ignore, et qui donnent à ce dernier le droit d'exercer contre le premier une action en rédhition, c'est-à-dire, de réclamer l'annulation du marché, et, par conséquent, la restitution du prix de l'animal. Les usages et les juridictions variaient autrefois suivant les localités. La loi dont nous transcrivons ci-après le texte a établi à cet égard une jurisprudence commune à toute la France.

Loi du 20 mai 1838, concernant les vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques :

Art. 1^{er}. Sont réputés vices rédhibitoires et donneront seuls ouverture à l'action résultant

de l'article 4644 du Code civil, dans les ventes ou échanges d'animaux domestiques ci-dessous dénommés, sans distinction des localités où les ventes ou échanges auront lieu, les maladies ou défauts ci-après, savoir :

Pour le cheval, l'âne ou le mulet.

La fluxion périodique des yeux ;
L'épilepsie ou le mal caduc ;
La morve ;
Le farcin ;
Les maladies anciennes de poitrine ou vieilles courbatures ;
L'immobilité ;
La pousse ;
Le cornage chronique ;
Le tic sans usure des dents ;
Les hernies inguinales intermittentes ;
La boiterie intermittente pour cause de vieux mal.

Pour l'espèce bovine.

La phthisie pulmonaire ou pommelière ;
L'épilepsie ou mal caduc ;
Les suites de la non-dé- } Après le part
vrance ; } chez
Le renversement du vagin } le vendeur.
ou de l'utérus.

Pour l'espèce ovine.

La clavelée : cette maladie, reconnue chez un seul animal, entraînera la réhabilitation de tout le troupeau.

La réhabilitation n'aura lieu que si le troupeau porte la marque du vendeur.

Le sang de rate : cette maladie n'entraînera la réhabilitation du troupeau qu'autant que, dans le délai de la garantie, sa perte constatée s'élèvera au quinzième au moins des animaux achetés.

Dans ce dernier cas, la réhabilitation n'aura lieu également que si le troupeau porte la marque du vendeur.

Art. 2. L'action en réduction du prix, autorisée par l'article 4644 du Code civil, ne pourra être exercée dans les ventes et échanges d'animaux énoncés dans l'article 4^{er} ci-dessus.

Art. 5. Le délai pour intenter l'action rédhibitoire sera, non compris le jour fixé pour la livraison,

De trente jours pour le cas de fluxion

périodique des yeux, et d'épilepsie ou mal caduc ;

De neuf jours pour tous les autres cas.

Art. 4. Si la livraison de l'animal a été effectuée, ou s'il a été conduit, dans les délais ci-dessus, hors du lieu du domicile du vendeur, les délais seront augmentés d'un jour par cinq myriamètres de distance du domicile du vendeur au lieu où l'animal se trouve.

Art. 5. Dans tous les cas, l'acheteur, à peine d'être non recevable, sera tenu de provoquer, dans les délais de l'article 5, la nomination d'experts chargés de dresser procès-verbal ; la requête sera présentée au juge de paix du lieu où se trouvera l'animal.

Ce juge nommera immédiatement, suivant l'exigence des cas, un ou trois experts, qui devront opérer dans le plus bref délai.

Art. 6. La demande sera dispensée du préliminaire de conciliation, et l'affaire instruite et jugée comme matière sommaire.

Art. 7. Si pendant la durée des délais fixés par l'article 5 l'animal vient à périr, le vendeur ne sera pas tenu de la garantie, à moins que l'acheteur ne prouve que la perte de l'animal provient de l'une des maladies spécifiées dans l'article 1^{er}.

Art. 8. Le vendeur sera dispensé de la garantie résultant de la morve et du farcin pour le cheval, l'âne et le mulet, et de la clavelée pour l'espèce ovine, s'il prouve que l'animal a, depuis la livraison, été mis en contact avec des animaux atteints de ces maladies.

Manière de procéder pour faire usage des droits que confère la loi ci-dessus, concernant les vices rédhibitoires.

L'acheteur qui, dans le délai légal, aura quelque soupçon d'un vice rédhibitoire, fera visiter l'animal par un homme de l'art, et si le soupçon se confirme, il engagera le vendeur à porter le différend devant des arbitres. Voy. EXPERT. Aux termes de l'article 4005 et suivants du Code de procédure civile, la *procédure devant les arbitres* est, dans l'esprit de la loi, la plus simple, la plus sûre et la moins dispendieuse, puisque les conclusions de l'expert font la base du jugement des tribunaux, et que lorsque l'existence du vice est constatée par lui, le juge n'a plus qu'à appliquer la loi et prononcer la réhabilitation. D'ailleurs, les hommes de l'art que les tribunaux appellent toujours comme experts, peuvent, si les par-

ties leur confèrent ce droit, être juges eux-mêmes, c'est-à-dire remplir les fonctions d'arbitres. Il est toujours dans l'intérêt des parties de consentir à l'arbitrage. Dans ce cas, un ou trois vétérinaires sont choisis par elles, et l'acte par lequel on fait ce choix est nommé un *compromis*. (Voir à la fin de cet article la pièce n° 2.) Le compromis doit contenir: les noms, prénoms, etc., des parties et des arbitres; la désignation de l'objet, et le signalement de l'animal; les points litigieux, c'est-à-dire les cas redhibitoires, et l'étendue des pouvoirs conférés aux arbitres; le délai dans lequel la décision devra être rendue; la renonciation à l'appel et à toute espèce de recours (clause importante sans laquelle les vétérinaires doivent refuser une mission qui pourrait rester sans résultat, puisque les parties seraient libres de porter l'affaire ailleurs). En cas de partage, s'il y a deux arbitres, la nomination d'un tiers, ou la faculté accordée aux deux autres de le désigner eux-mêmes. A peine de nullité, le compromis doit être fait en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct; chaque original doit contenir la mention du nombre de ceux qui en ont été faits. Le compromis ayant été signé, l'arbitre ou les arbitres entendent les parties, procèdent à l'examen de l'objet, demandent, s'il y a lieu, une prolongation de délai qui leur est accordée, et, s'ils sont d'accord, prononcent définitivement, dans les limites de leurs pouvoirs, qu'ils ne peuvent dépasser. (Art. 4012 du Code de proc. civ.) Lorsqu'il y a deux arbitres, il peut y avoir divergence dans les opinions, cas prévu par le compromis. Alors les deux arbitres exposent leur avis motivé dans des procès-verbaux séparés, et le tiers arbitre désigné, après avoir conféré avec les premiers (art. 4018), pris connaissance de leurs actes, et examiné l'animal, objet de la contestation, prononce souverainement en adoptant l'avis de l'un d'eux. Ce jugement est exécuté sur-le-champ par les parties (art. 4016). Si l'une d'elles s'y refusait, la sentence serait déposée dans les trois jours au greffe du tribunal de première instance dans le ressort duquel elle a été rendue, et son exécution aurait lieu dans les formes ordinaires (art. 4020).

Procédure devant un juge de paix. Dans le cas où les parties ne sauraient pas signer, elles pourraient faire rédiger le compromis

par un notaire, et si la valeur de l'objet en litige ne dépasse pas le taux de la compétence du juge de paix (200 fr.), elles comparaitront spontanément devant ce magistrat pour faire prononcer sur leur différend. Celui-ci désigne les experts, règle la marche de la procédure, et rend sa décision, qui est exécutée sans qu'il soit besoin d'en effectuer le dépôt au greffe du tribunal de première instance. Les experts procèdent à leur examen, dressent leur rapport comme précédemment, et le juge de paix prononce le jugement qui est exécuté, ainsi qu'il a été dit plus haut. Si les parties ne se présentaient pas volontairement pour obtenir un arrangement à l'amiable, et si la valeur de l'animal dépassait la limite de la compétence, l'affaire serait portée devant le tribunal de commerce ou de première instance. Dans le cas où le demandeur voudrait essayer de l'épreuve de la conciliation, la citation serait donnée devant le juge du domicile du défendeur; s'il n'a pas de domicile, de sa résidence. (Art. 2 de la loi.)

Procédure judiciaire. Les formes de cette procédure sont déterminées par la loi déjà citée. (Voy. l'art. 5.) Les dispositions de cet article étant de rigueur, l'acheteur qui veut engager une demande en résiliation doit s'y conformer dans le délai prescrit par l'art. 3 de la même loi.

Procédure devant les tribunaux de commerce ou de première instance. La compétence de ces tribunaux est la même; ils prononcent sans appel sur les matières dont la valeur n'exécède pas 4,500 fr.; et à charge d'appel pour les objets au-dessus de 4,500. Les formes de la procédure seule diffèrent. En matière civile, le tribunal du domicile du défendeur est seul compétent, tandis qu'en matière commerciale l'acheteur a le droit de porter sa réclamation soit à ce premier tribunal, soit à celui dans l'arrondissement duquel la promesse de vente a été faite et la marchandise livrée, soit enfin au tribunal dans l'arrondissement duquel le paiement devait être effectué. (Art. 420 du Code de proc.) On ne peut avoir recours au ministère des avoués qui n'ont pas le droit de postuler en cette qualité devant le tribunal de commerce, qui est une juridiction exceptionnelle; mais leur assistance est indispensable devant le tribunal de première instance. Pour être justiciable du tribunal de commerce, le défendeur doit être

marchand de chevaux ou de bestiaux. Toute autre personne rentre sous la juridiction du tribunal civil. Dans le but d'éviter les frais, et surtout les lenteurs des formes ordinaires, dans une matière qui exige tant de célérité, la loi du 20 mai 1838 dispense le demandeur du préliminaire de la conciliation. L'affaire en instance doit donc être portée directement devant la juridiction compétente où elle doit être instruite et traitée comme matière sommaire, et le jugement intervient sans autre procédure qu'un acte d'ajournement, ou citation donnée par huissier. En matière civile, le délai des ajournements est de huit jours. L'importance d'un tel délai fera sentir aux parties qu'elles doivent chercher à l'abréger autant que possible. Alors le demandeur, en présentant sa requête au président du tribunal, devra toujours solliciter la faveur d'une assignation à bref délai, ce qui ne change point le caractère sommaire de l'instance, tout en rendant la procédure plus expéditive et plus économique, et en diminuant les frais de fourrière, ou de traitement dans le cas de maladie.

Soit que la permission d'abréger les délais soit accordée ou refusée par le président du tribunal, la demande en justice est toujours engagée par un acte d'huissier qu'on nomme *exploit d'ajournement*. L'affaire ainsi engagée, le tribunal qui en est saisi prononce son jugement d'après le rapport des experts, ou à l'aide de tous autres documents qui peuvent exister au procès. Si, malgré ce rapport et ces documents, le tribunal ne se croit pas suffisamment éclairé, il ordonne une nouvelle vérification, et s'il s'agit de preuves à fournir, il ordonne la comparution personnelle des parties, ou une enquête sommaire, ou les deux à la fois, selon les besoins de la cause.

Quelquefois les tribunaux de commerce renvoient les parties devant un commissaire pris dans leur sein, ou ailleurs, à l'effet de les entendre, de les concilier, si faire se peut; mais le plus ordinairement le commissaire dont il s'agit est pris parmi les gens de l'art qui, par leur capacité, leur expérience et leur probité, offrent le plus de garantie. Ce commissaire prend le nom d'*arbitre rapporteur*. Si c'est un vétérinaire, sa mission a plus d'importance que n'aurait une simple expertise : son rapport doit contenir une discussion claire et précise de l'affaire, sans omettre aucune des

circonstances qui peuvent éclairer les juges, et motiver son avis qu'il soumet à la délibération du tribunal. (Voir, à la fin de cet article, les pièces nos 3 et 4.)

Résumé. Dès qu'un acheteur se croit dans le cas prévu par la loi du 20 mai 1838, s'il n'a pas l'espoir d'un arrangement à l'amiable devant des arbitres nommés par la voie du compromis, ou d'une décision rendue sur comparution volontaire par le juge de paix, il doit demander la vérification du fait, par requête, au juge de paix du lieu où se trouve l'animal. (Voir, à la fin de cet article, la pièce n° 4.)

Le procès-verbal de l'expert nommé d'office étant connu, l'acheteur s'abstient, si les conclusions lui sont favorables; dans le cas contraire, si toutefois la chose est possible avant l'expiration du délai, il en donne avis au vendeur pour connaître ses intentions et arriver à la résiliation de la vente sans autres frais.

En cas de refus de ce dernier, l'acheteur se hâte, avant l'expiration du délai légal, par l'acte *introductif d'instance* (la citation par huissier au vendeur), de se présenter à l'audience.

On n'oubliera pas qu'il faut demander au tribunal l'*ajournement à bref délai*, dans le but de diminuer les frais. (Voir, pour les points de jurisprudence concernant la vente des animaux, *Code civ.*, art. 1583, 1585, 1588, 1589, 1590, 1069, et *suiv.* 1614, 1617, 1643, 1646, 1649, 2279, 2280.)

Pièces judiciaires. Ces actes doivent être faits sur papier timbré.

N° 1. *Requête ou demande d'exercer son droit de garantie.*

A M. le juge de paix de... ou à M. le président du tribunal de...

Le sieur... (nom, prénoms, qualité et demeure) a l'honneur d'exposer que... (date de la vente) il a acheté du sieur... (nom, prénoms, demeure et qualité du vendeur), au prix de... un animal (désignation et signalement).

Cet animal paraissant atteint d'un vice rédhibitoire, le requérant vous prie, M. le juge de paix (ou président), de vouloir nommer un ou plusieurs experts, à l'effet de constater les vices rédhibitoires dont l'animal peut être af-

fecté, et dresser procès-verbal, pour être statué ensuite ce que de droit.

Fait à..., le...

(Signature du requérant.)

N° 2. Compromis pour la nomination d'un ou plusieurs arbitres.

Nous, soussignés (nom, prénoms, qualité et demeure), vendeur, d'une part, et (nom, etc.) acheteur, d'autre part.

Avons fait les conventions suivantes : l'animal (désignation, signalement) qui fait entre nous le sujet d'une contestation pour cause de vices rédhibitoires, sera visité par M. N..., que nous nommons arbitre, à l'effet de prononcer, s'il y a lieu, la résiliation de la vente, après avoir estimé l'animal, et de nous concilier par tous les moyens qu'il jugera convenables.

Nous déclarons renoncer à l'appel de son jugement, qui sera définitif, et devra être rendu dans le délai de neuf jours. Ou :

Nommons MM. B... et G... pour arbitres, à l'effet de terminer notre contestation par toutes les voies qu'ils jugeront convenables, et, en cas de partage, nommons pour tiers arbitre M. L..., ou les autorisons à désigner eux-mêmes un tiers arbitre, dont la décision sera sans appel, ainsi que nous le déclarons, et devra être rendue dans le délai de...

Fait double à..., le...

(Signature du vendeur.) (Signature de l'acheteur.)

(Approuvant l'écriture ci-dessus.)

N° 3. Procès-verbal d'experts, en vertu d'une ordonnance du tribunal de commerce.

Les soussignés experts, nommés d'office par ordonnance de M. le président du tribunal de commerce en date du..., à l'effet de visiter un cheval vendu au prix de..., par le sieur N..., marchand de chevaux, demeurant à..., à M..., demeurant à..., et constater si cet animal est atteint d'un vice rédhibitoire, ainsi que le prétend l'acheteur dans sa requête présentée le...

Ont visité aujourd'hui à (le lieu), en présence de l'acheteur et de M. G..., représentant le vendeur, en vertu de la même ordonnance, un cheval gris pommelé, de race bretonne, âgé de... de la taille de...

Ce cheval, dont la poitrine est..., toussé fréquemment au repos; cette toux est... At-

telé à un cabriolet pendant une heure environ, le malade n'a toussé qu'une seule fois, mais l'animal était tremblant, oppressé, et son flanc très-agité.

Tous ces symptômes annoncent une maladie chronique de la poitrine, qui, sous les apparences de la santé, rend l'animal impropre au travail auquel on le destine et diminue considérablement sa valeur.

Fait à..., le...

(Signature des experts.)

N° 4. Rapport d'arbitre, en vertu d'un jugement du tribunal de commerce.

À MM. les président et juges composant le tribunal de commerce de... département de...

Messieurs,

Par jugement du..., rendu dans la contestation qui divise M. N..., demeurant à..., rue de..., n°..., demandeur, et M. N..., demeurant à..., rue de..., n°..., défendeur, il vous a paru convenable de me nommer arbitre rapporteur, à l'effet d'entendre les parties, les concilier si faire se peut, et, dans le cas contraire, faire mon rapport et donner mon avis.

En exécution de ce jugement, j'ai entendu contradictoirement MM..., demandeur et défendeur, et n'ai pu accorder les parties.

En point de fait, le demandeur a acheté au défendeur, moyennant la somme de..., un cheval de...

La demande tend à ce que le défendeur soit tenu de reprendre le cheval, de restituer la somme de... avec frais et dépens.

Le demandeur se fonde sur ce que le cheval vendu...

La défense tend cependant à ce que la demande soit déclarée non recevable, attendu que...

Considérant que...

Considérant en outre que...

J'estime que la demande est (ou non) fondée...

Telles sont, messieurs, les conclusions que j'ai l'honneur de soumettre à la sagesse de vos délibérations.

Fait à... le...

(Signature.)

Jugement arbitral rendu sur compromis, sans réserve d'appel.

Je soussigné, tiers arbitre désigné par com-

promis du..., passé entre MM. N... et N..., vendeur et acheteur, et par lequel sont nommés arbitres MM. N... et N..., à l'effet de prononcer définitivement sur..., vendu sans garantie conventionnelle, pour la somme de...

Ai procédé aujourd'hui..., en présence des parties que j'ai entendues et des arbitres, après avoir conféré avec eux, et pris connaissance de leur rapport, à la visite d'un cheval (signalement, etc.)

Voici le fait : 1^o...; 2^o...; etc.

Les conclusions du premier arbitre sont que ce cheval a...; il se fonde sur...

Le second arbitre, dans son rapport, donne des conclusions différentes, basées sur...

D'où je conclus que le cheval...

Vu le fait particulier qui est le sujet de la contestation ci-dessus, et les conclusions motivées des deux arbitres; Considérant que... J'adopte l'opinion exprimée dans le premier (ou le deuxième) rapport, et prononce qu'aux termes de la garantie conventionnelle, dont les conditions ne sont pas remplies, il y a (ou non) lieu à la résiliation de la vente.

Fait à..., le...

(Le tiers arbitre désigné par le compromis.)

(Signature.)

Billet de garantie conventionnelle.

Je soussigné déclare avoir vendu le..., moyennant la somme de..., un... que je garantis, sans préjudice des autres cas rédhibitoires, spécialement de la phthisie pulmonaire ou vieille courbature. La toux dont l'animal est affecté, étant due à une cause légère, devra avoir disparu dans le délai de quinze jours; et, à cet effet, nous confions l'animal, d'un commun accord, aux soins de M. N..., vétérinaire. Si, à l'époque prescrite, ce symptôme de maladie persiste, la vente sera résiliée de droit, sans autre forme que la déclaration de l'expert désigné.

Fait à..., le...

(Signature du vendeur.)

Acte de non-garantie. Je soussigné déclare avoir acheté le... du sieur N..., moyennant la somme de..., un cheval dont le signalement suit...

Lequel cheval est accepté à mes risques et périls, sans garantie pour les vices rédhibi-

toires reconnus par la loi, et pour tout défaut quelconque.

(Signature de l'acheteur.)

(Extrait d'un opuscule de M. Bernard, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse.)

VICIEUX, EUSE. adj. Se dit des chevaux, mules, ânes, qui mordent et ruent, qui sont ombrageux et rétifs. Le cheval *vicieux* ne témoigne aucun attachement pour l'homme. Ces défauts, que l'on remarque plus particulièrement dans les chevaux colères et vindicatifs auxquels on a fait subir de mauvais traitements, sont rarement le résultat d'un caractère naturellement vicieux. « L'ignorance et la mauvaise humeur de certains cavaliers font plus de chevaux vicieux que la nature. » (La-fosse.) Des châtimens infligés à propos peuvent quelquefois corriger un cheval vicieux.

VIDART, RETRAIT. adj. On appelle *vidarts* ou *retraits*, les chevaux qui se vident facilement et qui ont des diarrhées fréquentes, soit par suite de mauvaises digestions, soit par trop d'ardeur. Ces chevaux deviennent maigres, efflanqués, sans paraître malades. Leur anus est ordinairement rétracté. La défectuosité qui constitue le cheval vidart est très-grave. Voy. se **VIDER**.

VIDE. adj. Se dit de la jument qui ne porte pas, qui n'est pas pleine. *Jument vide*. — Il se dit aussi d'un état du *pouls*. Voy. ce mot. — Enfin, *vide* se dit de l'espace compris entre les deux branches de la fourchette du cheval.

VIDE DU JARRET. Excavation particulière que l'on remarque entre le tibia et la corde tendineuse. Cette partie doit être sèche, nette, et profonde sur les deux faces. *Jarrets bien vides*. Voy. **JARRET**.

se **VIDER**. v. On le dit d'un cheval lorsqu'il rend fréquemment ses excréments. Les chevaux voraces, ardents, et ceux qui digèrent mal, se *vident* facilement. On conseille de les faire manger seuls, ou au sac; de mêler à leur avoine un peu de fennegrec ou de féverolles, et même de leur en donner de temps à autre une poignée séparément. Les chevaux dont l'anus est béant et renfoncé, par suite de vieillesse ou d'épuisement, sont très-sujets à se *vider*. Voy. **VIDART**.

VIDER LES ARÇONS. Voy. **ARÇONS**.

VIDER UN CHEVAL. Action d'introduire la main enduite d'huile ou de toute autre ma-

tière grasse dans le fondement, pour en retirer les crottins.

VIE. s. f. En lat. *vita*; en grec *bios*. Manière d'être qui distingue les corps organisés des corps bruts; ensemble des fonctions qui résistent à la mort, ou bien encore des phénomènes qui se succèdent pendant un temps limité dans les corps organisés. Voy. **PHYSIOLOGIE**. Au delà de la durée de la *vie*, il y a cessation des fonctions organiques; les éléments de l'organisation rentrent alors sous le domaine pur et simple des lois physiques et chimiques. Bichat a appelé *vie organique*, l'ensemble des fonctions à l'aide desquelles la composition et la décomposition s'effectuent dans l'économie animale; telles sont la *digestion*, la *respiration*, la *circulation*, l'*exhalation*, l'*absorption*, la *sécrétion*, la *nutrition*; et *vie animale*, l'ensemble des fonctions qui mettent l'homme et les animaux en rapport avec les corps extérieurs, comme les fonctions de l'*entendement*, des *sensations*, de la *locomotion* et de la *voix*.

VIEILLESSE. Voy. **AGE**.

VIEILLIR. Voy. **AGE**.

VIEUX. adj. Dans certaines locutions, cet adjectif s'emploie en parlant des chevaux boiteux. *Boiter de vieux*, de *vieux mal*, de *vieux temps*. Voy. **CLAUDICATION**.

VIF. adj. Il se dit d'un certain état du pouls; en lat. *pulsus vividus*.—*Vif*, se dit aussi en parlant des qualités du cheval. Voy. **CHEVAL VIF**.—Enfin, le mot *vif* se rapporte à une manière de faire sentir l'éperon au cheval. Voy. **PIQUER UN CHEVAL**.

VIGNE BLANCHE. Voy. **CLÉMATITE BLANCHE**.

VIGoureux. adj. En lat. *validus*. Se dit d'un cheval de haute taille, fort, robuste, courageux et étoffé, qui a de l'énergie.

VIGUEUR. Voy. **FORCE**.

VILLEUX, EUSE. adj. En lat. *villosus*, de *villus*, poil; qui a rapport aux *villosités*, qui présente des villosités. *Membranes villoses*. Voy. **VILLOSITÉ**.

VILLOSITÉ. s. f. En lat. *villositas* (même étym.). On donne ce nom à de petits prolongements ou plis variés et plus ou moins apparents de la surface libre des membranes muqueuses, qui rendent cette surface douce au toucher et comme veloutée. Voy. **SYSTÈME MUQUEUX**.

VIN. s. m. En lat. *vinum*; en grec, *oinos*. Liqueur produite par la fermentation du rai-

sin. Cette liqueur généreuse, variable dans sa composition, varie aussi, à cause de cela, par les effets qu'elle produit sur les animaux, qui n'en prennent pas habituellement comme l'homme. Nous dirons, en général, que les *vins* vieux, et ceux dont on fait la récolte dans le Midi de la France, sont plus généreux que les vins nouveaux et ceux provenant du centre de la France. Le vin pur ou étendu d'eau est un généreux excitant intérieur, dont l'action dure peu, mais détermine un effet très-sensible. Les vins blancs poussent généralement à la sécrétion urinaire plus que les rouges. Les chevaux aiment ordinairement le vin. Lorsqu'ils sont harassés de fatigue, couverts de sueur, et qu'on veut leur rendre du courage et de la vigueur, on peut leur faire avaler une bouteille de vin. Au surplus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le vin est employé dans les mêmes circonstances que l'eau-de-vie. Il sert aussi à des préparations pharmaceutiques. Voy. **VINS MÉDICINAUX**.—Athénée appelle le vin, le *grand cheval* des poètes.

VINAIGRE. En lat. *acetum*; en grec *oxos*. Produit de la fermentation acide du vin. Voy. **ACIDE ACÉTIQUE**.

VINAIGRE CAMPHRÉ. Voy. **VINAIGRES MÉDICINAUX**.

VINAIGRE DE COLCHIQUE. Voy. **VINAIGRES MÉDICINAUX**.

VINAIGRE DE SATURNE. Voy. **ACÉTATE DE PLOMB**.

VINAIGRE D'OPIUM. Voy. **VINAIGRES MÉDICINAUX**.

VINAIGRE RADICAL. Voy. **ACÉTATE DE CUIVRE**.

VINAIGRE SCILLITIQUE. Voy. **VINAIGRES MÉDICINAUX**.

VINAIGRES MÉDICINAUX ou OXÉOLÉS. Médicaments composés qui résultent de l'action dissolvante du vinaigre de vin sur des substances fournies par le règne organique. On les prépare par contact prolongé ou macération, et l'on doit n'employer que le vinaigre de vin de bonne qualité. Il a été proposé d'ajouter à quelques oxéolés, de l'alcool pour mieux les conserver; mais les pharmacologistes ne sont pas bien d'accord sur l'utilité de ce moyen. Les *vinaigres médicinaux* sont distingués en *simples* et en *composés*, suivant le nombre des substances dont on s'est servi pour les préparer. Ces préparations se conservent dans des vases bien bouchés et dans un lieu frais.

Vinaigre camphré. On l'emploie dans les mêmes circonstances que l'eau-de-vie camphrée ; ses effets sont même plus prompts et plus efficaces.

Vinaigre d'opium. C'est un très-bon calmant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dans le premier cas, la dose est de 5 à 10 gouttes.

Vinaigre scillitique. Ce vinaigre est doué d'une puissante action diurétique. On le donne à la dose de 10 à 16 grammes dans un demi-litre d'eau miellée.

Vinaigre de colchique. Il jouit des mêmes vertus, et s'administre à la même dose que le précédent.

VIN AROMATIQUE. Voy. VINS MÉDICINAUX.

VIN DE COLCHIQUE. Voy. VINS MÉDICINAUX.

VIN DE L'ÉTRIER. On le dit vulgairement du vin que l'on boit au moment du départ, lorsqu'on est près de monter à cheval.

VIN D'OPIUM COMPOSÉ. Voy. VINS MÉDICINAUX.

VIN SCILLITIQUE. Voy. VINS MÉDICINAUX.

VINS MÉDICINAUX, OENOLÉS. Médicaments qui résultent de l'action dissolvante du vin sur une ou plusieurs substances provenant du règne organique. Les vins employés pour ces préparations doivent être choisis purs et généreux, tantôt rouges et tantôt blancs, suivant la diversité des principes que l'on veut dissoudre. On distingue les *vins médicaux* en *simples* et en *composés*, d'après le nombre de substances qu'on fait entrer dans leur composition. Les uns et les autres étant altérables, il n'en faut préparer que peu à la fois, et les conserver dans des bouteilles bouchées avec soin, qu'on place à la cave.

Vin aromatique. Il se compose d'*espèces aromatiques*, macérées dans du vin rouge alcoolisé. On l'administre aux chevaux qui se trouvent dans un état anémique, avec engorgement des membres et pâleur des conjonctives.

Vin de colchique. C'est un puissant diurétique qu'on emploie dans les hydropisies abdominales, dans les œdèmes des membres, et dans les eaux aux jambes que l'on cherche à dessécher par des préparations astringentes.

Vin d'opium composé, laudanum, laudanum liquide de Sydenham ou gouttes de Rousseau. Bon pour calmer des douleurs vives en l'associant à d'autres préparations calmantes.

On en fait rarement usage en hippiatricque à cause de son prix élevé.

Vin scillitique. C'est un succédané du vin de colchique.

VIORNE DES PAUVRES. Voy. CLÉMATITE.

VIBEVOLTE. s. f. Terme de manège. Tour et retour faits avec vitesse. *Faire des virevoltes.*

VIREUX, EUSE. adj. En lat. *virosus*, de *virus*, poison. Qui est doué de qualités malfaisantes attribuées à un principe inconnu dans sa nature. On donne plus particulièrement le nom de *substances vireuses* à celles qui ont une saveur nauséabonde particulière. On dit aussi dans le même sens, *odeur vireuse*.

VIRULENT, TE. adj. En latin *virulentus* ; qui tient de la nature du *virus*, qui est causé par un *virus*.

VIRUS. s. m. Mot latin qui signifie poison, et qu'on a retenu en français, en lui donnant une signification un peu différente. On entend par *virus*, un principe insaisissable, un poison animal plutôt soupçonné que connu ; germe toujours identique, qui se transporte d'un individu à un autre, et produisant des maladies essentiellement les mêmes. La nature intime des virus est impossible à expliquer dans l'état actuel de la science. Leur génération n'étant pas spontanée, on ignore comment ils ont pu apparaître une première fois, et ce qu'ils deviennent après être absorbés. On doit les classer à part au nombre des causes productrices des maladies, et se contenter de reconnaître que les surfaces phlogosées exhalent, dans certaines circonstances, une matière susceptible d'irriter les organes d'un animal sain, avec lesquels on la met en contact ; que les virus sont d'autant plus actifs, en général, qu'ils sont recueillis à une époque plus rapprochée de l'invasion de la maladie ; que ces sortes d'affections présentent dans leur siège, leur marche, leur durée, leur terminaison et leurs conséquences, une régularité parfaite et une identité constante ; et qu'il en est qui n'attaquent les sujets qu'une fois, comme si elles imprimaient à l'économie la préservation d'une nouvelle atteinte.

VIS-A-VIS. Voy. VOITURE.

VISCÉRAL, LE. adj. En latin *visceralis*. Qui a rapport aux viscères. On appelle *cavité viscérale*, celle qui contient des viscères.

VISCÈRE. s. m. En grec *splagchnon* ; en latin *viscus, visceris*, de *vesci*, se nourrir, parce que l'on a particulièrement appelé *viscères*, en

latin *viscera*, les organes qui concourent à la digestion. Pris dans sa signification la plus étendue, le mot viscère désigne, en général, tous les organes plus ou moins compliqués, logés dans les trois cavités splanchniques qui sont, le *crâne*, la *poitrine* et l'*abdomen*.

VISCOSITÉ. s. f. En latin *visciditas*, de *viscum*, glu. Qualité de ce qui est visqueux ou gluant. Cette qualité résulte d'une certaine adhésion des molécules des corps entre elles, et avec les corps mis en contact avec elles.

VISION. s. f. En latin *visio*. Action de voir, ou sensation produite par l'impression des rayons lumineux sur la rétine. Voy. OËIL, 4^{er} article.

VITAL, LE. adj. En latin *vitalis*; qui appartient à la vie, qui se rapporte à la vie. *Principe vital, propriétés vitales, fonctions vitales, phénomènes vitaux.*

VITALITÉ. s. f. En lat. *vitalitas*. Ce mot est employé, tantôt comme synonyme de *principe vital*, de *forces vitales*; tantôt dans la signification d'*action vitale*, de *mouvement vital*.

VITE. adj. Qui se meut, qui court avec célérité, avec grande promptitude. *Cheval vite, fort vite.* Voy. VITESSE D'UN CHEVAL.

VITE COMME LE VENT ou **COMME UN OISEAU.** On le dit communément d'un cheval qui court d'une vitesse excessive. *Cheval qui vole.* Voy. VITESSE D'UN CHEVAL. — *Vite* se dit aussi d'un état particulier du *pouls*. Voy. ce mot.

VITESSE D'UN CHEVAL. Célérité, grande promptitude dans l'allure. En latin *velocitas*. Un cheval est *vite* lorsqu'il parcourt environ 10 mètres par seconde; et *vigoureux*, à proportion qu'il soutient cette course plus longtemps.

VITRE DE L'OEIL. Voy. OËIL, 4^{er} article.

VITRIOL. s. m. En latin *chalcantum*. Nom ancien et générique des sels appelés aujourd'hui *sulfates*.

VITRIOL BLANC. Voy. SULFATE DE ZINC.

VITRIOL BLEU. Voy. DEUTO-SULFATE DE CUIVRE.

VITRIOL DE CHYPRE. Voy. DEUTO-SULFATE DE CUIVRE.

VITRIOL DE CUIVRE. Voy. DEUTO-SULFATE DE CUIVRE.

VITRIOL DE MARS. Voy. PROTO-SULFATE DE FER.

VITRIOLS. s. m. pl. Voy. les divers SULFATES.

VITRIOL VERT. Voy. PROTO-SULFATE DE FER.

VIVACITÉ. Voy. CHEVAL VIF.

VOCAL, LE. adj. En latin *vocalis*; qui a rapport à la voix, qui appartient à la voix.

VOIE. s. f. En latin *via*. En anatomie on appelle *voies*, l'ensemble de conduits ou la série d'organes que parcourt un fluide ou une matière quelconque dans l'économie animale. C'est ainsi que l'on dit : *Voies aériennes, voies digestives, voies lacrymales.* Voy. ces articles.

VOIE. s. f. Espace compris entre les deux roues d'une voiture. La *voie* des voitures d'Allemagne est plus étroite que celle des voitures de France. On dit qu'une voiture *a la voie*, qu'*elle n'a pas la voie*, pour dire qu'elle a ou qu'elle n'a pas la voie prescrite par les ordonnances ou les usages du pays. *La voie d'un cabriolet, d'une charrette.* — Dans le même sens, *voie* signifie l'espace compris entre les deux rails sur lesquels circulent les voitures. La largeur de voie que l'on rencontre le plus fréquemment sur les chemins de fer est de 1 mètre 44 centimètres entre les faces intérieures des deux rails.

VOIES AÉRIENNES. Voy. AÉRIEN.

VOIES DIGESTIVES. Voy. CANAL ALIMENTAIRE.

VOIES LACRYMALES. Parties de l'œil destinées à la sécrétion ou à l'excrétion des larmes. Ces parties sont les suivantes : la *glande lacrymale*, la *caroncule lacrymale*, les *points lacrymaux*, le *réservoir lacrymal* et le *canal lacrymal*.

Glande lacrymale. Placée sous l'arcade de la cavité où se trouve logé le globe de l'œil, cette glande fournit plusieurs canaux excréteurs très-déliés, qui s'ouvrent à la face interne de la paupière supérieure, du côté de l'angle externe, en formant de petits points plus ou moins éloignés les uns des autres. La glande lacrymale est petite, molle, aplatie. L'humeur qu'elle élabore est aqueuse, susceptible d'éprouver de nombreuses variations, se répandant sur le devant du bulbe de l'œil, et coulant continuellement vers l'angle interne, d'où elle s'échappe par les points lacrymaux ou bien au dehors. La glande lacrymale a pour office de sécréter les larmes.

Caroncule lacrymale. On nomme ainsi un petit tubercule, ordinairement noirâtre, situé près de l'angle interne, entre les deux points lacrymaux. Ce corps, dont le volume varie dans beaucoup de chevaux, est couvert de

poils très-fins et offre dans son épaisseur plusieurs follicules muqueux réunis en un seul groupe : il sert principalement à favoriser le passage des larmes par les points lacrymaux, à arrêter la partie concrète de cette humeur, et à prévenir ainsi l'obstruction des canaux destinés à son excretion.

Points lacrymaux. Ce sont deux ouvertures rondes, toujours béantes, existant à la face interne du bord des paupières, tout près de leur commissure nasale. Séparées par la caroncule lacrymale, ces ouvertures servent d'orifice externe aux deux petits *conduits lacrymaux* qui vont s'ouvrir dans le réservoir du même nom.

Réservoir lacrymal, ou plus généralement sac lacrymal. Il forme une petite poche membraneuse, logée dans une fossette de l'os lacrymal qui occupe l'angle nasal de l'œil. Le sac lacrymal, tapissé à sa face interne par un repli de la conjonctive, fait continuité avec les conduits lacrymaux, et donne naissance au canal du même nom. Sa dénomination indique suffisamment son usage.

Canal lacrymal. Ce canal membraneux commence au fond du sac lacrymal, descend dans le conduit osseux du même nom, et va s'ouvrir inférieurement à la face interne de l'orifice extérieur de la fosse nasale. Il est flexueux dans son trajet, ce qui rend difficile d'y faire passer une sonde. Son orifice inférieur, constamment ouvert pour laisser échapper les larmes au dehors, est situé dans la peau, pres de la réunion de celle-ci avec la membrane nasale.

Pour les affections des parties que nous venons de décrire, Voy., à l'art. *MALADIES DES YEUX, Maladies des voies lacrymales.*

VOILE DU PALAIS. En lat. *velum palatinum, pendulum palati velum, palatum molle.* Longue cloison musculo-membraneuse, épaisse, molle, rugneuse, qui sépare la bouche d'avec le pharynx, autrement dit cavité gutturale, en se dirigeant de haut en bas et de devant en arrière. Son extrémité supérieure, épaisse, suspendue à l'extrémité de la voûte palatine, forme la base du voile. Son extrémité inférieure est mince, libre, et se prolonge jusque derrière l'épiglotte, qu'elle embrasse; ses deux bords latéraux sont fixes, et chacun d'eux porte deux piliers d'inégale longueur. Le *voile du palais* est principalement formé par un repli membraneux faisant suite à la membrane

de la bouche, et renfermant un amas de follicules muqueux ainsi que deux petits muscles. Ces follicules sécrètent un mucus glaireux abondant, qui sert d'enduit aux deux surfaces du voile du palais et les préserve d'être irritées par le passage des substances étrangères; les muscles sont destinés à l'exécution des mouvements de la partie dont il s'agit. Lors du passage des aliments, qui sont poussés de la bouche dans le pharynx, le voile du palais se relève du côté de l'ouverture gutturale des narines; il a en outre pour fonction de diriger l'air inspiré vers la glotte; il ferme le passage de la cavité gutturale dans la bouche, et force les substances qui remontent, à sortir toutes par les naseaux.

VOITURE. s. f. En lat. *vectura.* Nom générique d'un assemblage de pièces, qui, étant généralement monté sur deux ou quatre roues, sert à transporter par terre les fardeaux ou les personnes. Ces deux différentes destinations ont fait diviser les *voitures* en deux grandes classes. Le charron fait entièrement les unes, et en grande partie les autres, puisque tout ce qui tient à la rotation et au support des voitures lui est confié. On appelle *roues*, les organes de rotation; *essieux*, les parties qui, par leurs deux extrémités, nommées *fusées de l'essieu*, soutiennent les roues dans le moyen desquelles elles passent, et qui sont des axes horizontaux, en fer ou en bois, portant toute la charge d'une voiture. Les essieux soutiennent le corps de la voiture et la partie nécessaire à l'attelage des chevaux. Cette dernière se nomme *timon, limon* ou *limonière*. Le timon consiste en une longue pièce mobile de bois, faisant partie du train d'un chariot ou d'un carrosse, et servant à séparer les chevaux et à les faire reculer. Les limons sont les deux maîtres brins d'une charrette; ils forment à la fois le fond de la voiture et le *brancard* ou les *brancards*, c'est-à-dire deux longues pièces de bois pour mettre en limon ou en limonière. On désigne par le nom de *moyeu*, un morceau d'orme, ayant la forme d'une olive; l'essieu passe au centre, et les *rais* ou *rayons* sont enclavés dans des mortaises, percées au milieu de sa circonférence extérieure. Les rais portent les *jantes* ou pièces de bois courbées qui font partie du cercle d'une roue. On dit qu'une roue *fait chapelet*, lorsque les rais se rompent auprès du moyeu. L'usage des roues remonte à une époque très-ancienne, car les traîneaux

ou voitures privées de roues ne conviennent qu'aux pays septentrionaux. Les roues furent probablement d'abord des rouleaux que, par hasard ou de propos délibéré, on commença par appliquer au déplacement d'une pièce de charpente ou d'un pesant fardeau. Les différentes dispositions des voitures exercent de l'influence sur la force du tirage. Les grandes roues sont avantageuses pour toutes espèces de voitures; toutefois, il n'y a aucun avantage à espérer en leur donnant des dimensions qui dépasseraient certaines limites. On trouve dans les *Transactions philosophiques*, des expériences dont voici les résultats : 1^o Les roues de 5 pieds 2 pouces de haut, c'est-à-dire de moitié plus petites que celles employées ordinairement dans les chariots, ont tiré un poids de 50 livres et demi sur un plan horizontal, avec une puissance moindre de six onces, qu'en employant des roues dont la hauteur était de 4 pieds deux tiers de pouce. 2^o Toute voiture est tirée avec plus de facilité dans les chemins raboteux, lorsque les roues de devant sont aussi hautes que celles de derrière, et que le timon est placé sous l'essieu. 3^o Il en est de même dans les chemins d'une terre grasse, ou dans les chemins sablonneux. 4^o Les grandes roues ne font pas des ornières aussi profondes que les petites. 5^o Celles-ci sont meilleures lorsqu'il faut tourner dans un petit espace. Quant aux jantes, il est reconnu que si elles sont étroites, elles détériorent considérablement les routes. En Angleterre, pour remédier à cet inconvénient, on leur a donné d'abord 9 pouces de large, puis 16 pouces. En général, plus les jantes sont larges, et mieux les chemins sont conservés; il est à observer cependant que ce principe ne doit pas être poussé au delà de certaines limites. Une commission française qui eut à donner son avis à cet égard, s'exprimait de la manière suivante : « Des jantes de 25 centimètres de large lui (à la Commission) paraissent suffisantes pour diminuer le nombre et la profondeur des rouages. De plus grandes largeurs de jantes, avec des augmentations proportionnelles, deviennent sans objet pour le comblement des ornières, et il en résulterait, à raison des poids, une plus grande détérioration des routes qui n'ont qu'un degré de solidité résultant de leur construction première. Les roues à jantes larges ne sont pas seulement avantageuses pour la conservation des routes,

elles facilitent encore le tirage; cette vérité a été mise hors de doute par des expériences, d'où il est résulté que la différence du tirage, au profit des roues larges, est d'environ 1/6^e sur le pavé, 1/5^e sur la terre dure, et 1/4^e sur le sable. » Il existe d'ailleurs des lois sur les dimensions et la construction des voitures. — Plus la charge est placée bas, et moins une voiture est sujette à verser. — Par rapport à leur construction, les voitures se divisent en celles à *train simple*, qui résultent d'une charpente n'ayant que deux roues, un essieu, etc., telles que les charrettes; et en celles à *train double*, dont la charpente a un train de devant et un train de derrière, avec quatre roues, deux essieux, etc., comme les chariots, carrosses et autres voitures semblables. On nomme *corps de voiture*, le centre et la réunion de l'arrière et de l'avant-train, qui sont maintenus unis l'un à l'autre par un très-gros clou, à tête plate, appelé *cheville ouvrière*. Les voitures servent à l'agriculture, au commerce, au service militaire, à la commodité ou au luxe. Pour les voitures destinées au transport des hommes, on a inventé différents procédés propres à en rafraîchir ou à en échauffer l'intérieur. Dans le premier but, on place un ventilateur sous le siège du cocher, de manière à ce qu'il soit mis en mouvement par les petites roues de l'avant-train de la voiture, de telle sorte qu'à chaque tour de roue, il entre dans la voiture une quantité d'air égale à la capacité du ventilateur. L'air qui environne les voitures étant, en été, chargé ordinairement de poussière, on le fait passer à travers de l'eau avant qu'il arrive dans la voiture. Si le réservoir de l'eau était poreux, l'eau se rafraîchirait par ce moyen, et rafraîchirait à son tour l'air qui passerait à travers. Au surplus, celui-ci sera toujours un peu rafraîchi, à raison de la petite évaporation continuelle que ce passage d'air dans l'eau occasionnera. Dans un voyage de quelques heures, on remplacera avantageusement les vases poreux, en disposant un panier de glace autour du réservoir d'eau, et l'air serait alors aussi frais que pur. Le ventilateur peut être aussi grand que tout le dessous du siège du cocher; alors, à chaque tour de roue, il jetterait une quantité immense d'air dans la voiture. Dans tous les cas, cet air sera toujours très-pur et un peu frais, puisqu'il aura passé à travers de l'eau; il procurera aussi de la fraîcheur dans la voi-

ture, par la seule agitation, faisant l'effet d'un éventail. Par ces dispositions on pourra, sans se priver d'air renouvelé, tenir les glaces fermées, et se garantir ainsi de la chaleur et de la poussière, comme de tous les inconvénients qui se rencontrent dans un espace étroit, fermé dans les temps de chaleur. Des ressorts et des engrenages peuvent remplacer les roues de la voiture pour communiquer le mouvement à l'air. On peut aussi faire usage de tous les ventilateurs connus, depuis le soufflet jusqu'à la roue, qui ramasse l'air par les plus grands cercles et le jette à son centre avec une vitesse accélérée, en raison du diamètre de la roue. Pour l'échauffement, l'air, au lieu de passer directement du ventilateur dans la voiture, est d'abord conduit au-dessus des lanternes qu'on met ordinairement aux voitures de voyage. A cet effet, ces lanternes sont recouvertes, à leur partie supérieure, de deux calottes hémisphériques ajustées l'une dans l'autre, de manière à ce qu'il y ait entre elles, dans toute leur étendue, un intervalle de deux pouces à peu près. La lumière de ces lanternes est dirigée dans la partie concave d'une de ces calottes, et, en faisant passer l'air du ventilateur entre ces calottes, le temps qui se trouve entre chaque coup du ventilateur suffit pour que l'air qui est poussé dans la voiture ait acquis une température de 50 degrés, si la capacité du ventilateur se trouve dans un rapport convenable avec la quantité d'air qui est réchauffé entre les deux calottes de chaque lanterne. Les voitures qui auraient trois lanternes seraient bien plus vite réchauffées que celles qui n'en auraient que deux. Les dispositions de cet appareil permettent, en tournant un petit tube emmanché à la manière des baïonnettes du fusil, de fermer le passage à l'air chaud qui incommoderait, s'il continuait de pénétrer dans la voiture.

Celui qui veut avoir une voiture doit y donner toute son attention et surtout veiller à ce que le cocher à qui il la confie remplisse exactement toutes les fonctions qu'exige l'exercice de son emploi, et ce, sous peine de compromettre les intérêts du maître et la sûreté de sa personne. La négligence ou l'ignorance de ce domestique donnera toujours des résultats fâcheux. Un rais commence à jouer dans le moyeu ou à la jante d'une roue, un écrou se desserre ou se perd, l'eau s'infiltré entre les feuilles d'un

ressort, et la rouille altère déjà l'une d'elles, qui va bientôt se rompre; une paille n'a pas été aperçue à un essieu mal corroyé, ou à telle autre pièce de fer de la voiture; une soupente se sèche ou se pourrit, etc.; toutes ces causes peuvent provoquer des accidents plus ou moins graves pour le maître, et seront toujours plus coûteux s'ils n'ont pas été reconnus à temps, arrêtés ou réparés par une sage et active prévoyance. Dans beaucoup de maisons, où il n'y a ordinairement qu'un homme pour le service de l'écurie et de la voiture, toutes les parties de celle-ci devant passer journellement sous ses yeux, lorsqu'il la lave et graisse les fâsses, il n'est donc point pardonnable s'il ne découvre pas le moindre accident qui demande le secours de l'ouvrier et s'il n'en donne à l'instant connaissance au maître. Voy. CHEVAL DE TRAIT.

On compte à Paris plus de 4000 voitures particulières, et ce nombre s'accroît chaque jour. Il y a quinze ans, le nombre des voitures circulant dans Paris était de 50,000; en 1845, ce nombre s'est élevé à 70,000. Parmi ces voitures, il faut placer au premier rang 400 omnibus, qui, à raison de 800 kilomètres (20 lieues) chacun, donnent un parcours journalier de 52,000 kilomètres (8,000 lieues).

Voici quelques-unes des voitures anciennes, et un nombre plus considérable de celles dont on fait usage de nos jours.

Basterne. s. f. En lat. *basterna*. Espèce de voiture dont les dames romaines se servaient autrefois. Sannaïse, sur le livre de Tertullien, *De pallio*, dit que la basterne avait succédé à la litière, et qu'elle en différait peu; que la litière était portée sur les épaules des esclaves, au lieu que la basterne l'était par des chevaux ou autres bêtes.

Berline. s. f. Voiture servant au transport des personnes, et ainsi nommée de Berlin, capitale de la Prusse, où l'on croit qu'elle a été inventée. Les berlins offrent quatre côtés qui, autrefois, étaient garnis de glaces enchâssées dans de faux panneaux ou des châssis propres à les recevoir. Les glaces sont maintenant au nombre de deux, une de chaque côté de la voiture, et forment le haut de chaque portière, dont un panneau forme le bas. Le fond est composé d'un brancard, et le dessus d'une impériale qui couronne tout l'ouvrage et le rend solide en recevant le pourtour de la caisse.

Berlingot. s. m. Berline coupée qui n'a qu'un fond.

Binard. s. m. Chariot à quatre roues d'égale hauteur, avec un plancher sur lequel on met de gros fardeaux.

Bironche. s. f. Voiture légère pour la chasse.

Boghei. s. m. Sorte de cabriolet découvert.

Briska. s. m. Mot d'origine slave qui désigne, en Russie et en Pologne, un chariot léger, découvert et entouré d'osier, dont on fait usage comme d'un traîneau en hiver, et qui, l'été, sert de voiture en y adaptant des roues. En France, le *briska* est une simple calèche de voyage, légère et découverte.

Brousky. s. m. Espèce de phaéton dont la caisse forme un fauteuil, et se trouve enclâssée dans le corps assez bizarre de la voiture. Le *brousky* tient beaucoup du *Tandem*.

Cabriolet. s. m. Voiture légère, n'ayant que deux roues, et étant fermée à sa partie supérieure d'une capote en cuir. Tous les cabriolets, lorsqu'ils sont fermés, le sont par un tablier ou portière en cuir; mais les plus élégants sont tout à fait ouverts. On n'y attelle généralement qu'un seul cheval; mais les Anglais ont une sorte de cabriolet (curricule), qu'ils nomment *cabriolet à pompe*, et qu'ils font traîner par deux chevaux, portant chacun, sur une étroite selle, le bout d'un châssis à barre, ou d'une sorte de joug, support du timon central. Les cabriolets, si communs aujourd'hui et presque inconnus il y a quatre-vingts ans, étaient alors bien éloignés de la légèreté et de l'élégance qu'on a su leur donner dans ces derniers temps; mais ils offrent tant de dangers qu'il serait opportun de les supprimer. — On appelle *cabriolet de place*, celui qui stationne sur les places publiques à des endroits déterminés; et *cabriolet de remise*, celui qui stationne sous une remise, sous une porte cochère. Il y a aujourd'hui dans Paris environ 1800 cabriolets de remise, et 770 cabriolets de place.

Caisson. s. m. De l'ital. *cassone*. Grand chariot long en forme de dos d'âne, à quatre roues, attelé de quatre chevaux sur deux de front, recouvert d'une toile gondronnée, s'ouvrant dans sa longueur au moyen de charnières, ayant une fourragère par devant, et par derrière une auge, et servant principalement

comme moyen de transport militaire pour les munitions d'artillerie, pour les vivres, pour le service du génie et de l'infanterie, et aussi dans les ambulances. Un caisson porte, en moyenne, 750 kilog. Il y a des caissons de plusieurs sortes. Le *caisson à munitions*, etc., dont nous venons de parler, le *caisson à artifice*, le *caisson à cartouches*, le *caisson à bombes*, le *caisson de comptabilité*. Le *caisson à blessés* diffère du caisson d'ambulance en ce qu'il ne porte que des hommes. Dans les guerres de Louis XIV, la chirurgie militaire n'avait aucune idée des soins de cette espèce; aussi l'histoire fait grand récit de l'intérêt généreux, mais bien naturel pourtant, que Turenne, alors simple chef de corps, témoigna à des blessés que, suivant l'usage, on abandonnait sur le champ de bataille. Il fit jeter à terre la vaisselle de fer battu qui chargeait les charrettes de son régiment, pour les remplir d'hommes hors d'état de marcher; il donna même son propre cheval à l'un d'eux. — On appelle *caisson*, un petit coffre qui se trouve à la cloison de derrière dans une voiture, sous le siège des voyageurs.

Calèche. s. f. Du polonais *kelesse*. Les Allemands en ont fait *kalesche*, et les Italiens *callesse*. Voiture élégante, très en usage, ayant la partie inférieure semblable à celle des berlins, mais formant par la capote mobile dont elle est pourvue, un équipage complètement spécial. Cette capote étant développée ressemble à celle d'un cabriolet; elle est également en cuir, et se trouve tendue sur quatre cerceaux; les barres qui la soutiennent sont de véritables leviers en fer, à charnière, que l'on appelle *compas*. Lorsqu'on veut ouvrir complètement la calèche, on resserre ces compas en les repliant sur eux-mêmes et en rejetant la capote en arrière. Il y a plusieurs sortes de calèches; ce sont: la *calèche ordinaire*, la *calèche à l'anglaise*, la *calèche à cave à l'anglaise*, la *calèche coupée* et la *calèche de chasse*. On dit, *calèche douce*, *légère*, *confortable*, *riche*, *élégante*, *bien suspendue*.

Camion. s. m. Sorte de petit haquet à quatre roues. Celles-ci sont formées d'un seul morceau de bois, et ne sont, à proprement parler, que des rouleaux. Elles sont extrêmement petites, et par conséquent la voiture est fort basse. Comme le camion est destiné à porter de très-gros fardeaux, les pièces de bois qui forment le fond sont épaisses,

dures et très-solidement assemblées. Il est difficile à manier. Plusieurs ouvriers en font usage, principalement les tailleurs de pierres, les charpentiers, etc.

Carrick, s. m. Voiture ayant la plus grande analogie avec le *Tilbury*, élégante comme lui, et à laquelle on attelle tantôt un, tantôt deux chevaux. Les carricks de prix et de bon genre sont pourvus d'une capote mobile ou *capote à calèche*.

Carriole, s. f. Petite voiture convertie, à deux roues et à un seul cheval. *Carriole d'osier*; *carriole suspendue*.

Carroccio, ou *Standart*, s. m. Char sacré, ou porte-étendard des armées chrétiennes au moyen âge. C'était un grand chariot à quatre roues recouvertes de fer, au milieu duquel s'élevait quelquefois une tour, plus ordinairement un grand mât, surmonté d'une croix et d'un étendard, et muni d'une voile qui courrait à alléger le fardeau quand le vent soufflait. Le carroccio servait de signe de ralliement aux troupes. Le prêtre y célébrait les saints mystères. Dix à douze chevaliers avaient la garde de ce chariot, vers le milieu duquel se trouvait un Christ de grandeur naturelle. Au pied, s'appuyait un autel.

Carrosse, s. m. En lat. *rheda*, *currus*. Voiture à quatre roues, fermée et suspendue. Aujourd'hui, on substitue ordinairement le mot de voiture à celui de carrosse, quoiqu'on ait conservé la désignation de *carrosse*. Ce fut au mariage de Charles VI avec Isabelle de Bavière Ingolstadt, en 1383, que parurent en France les premiers carrosses couverts, à coffre suspendu. Sous François I^{er} on ne comptait que trois carrosses : celui de la reine, celui de la belle Diane de Poitiers, et celui de Jean de Laval. Christophe de Thou, père de l'historien, est le premier habitant de Paris qui ait eu un carrosse (1540).

Carrique, s. m. Espèce de chariot à quatre roues, et ordinairement garni d'argent et d'ivoire, en usage chez les anciens Romains pour les gens de qualité. Alexandre Sévère ne permit les carriques argentées qu'aux sénateurs (286), mais Aurélien rendit cette permission générale.

Chaise, s. f. Voiture à deux ou à quatre roues, moins légère que le cabriolet, destinée pour les voyages, et ordinairement trainée par des chevaux de poste.

Chaise de poste ou simplement *chaise*. Voy.

ci-dessus. Les chaises de poste ont été établies en 1664, sous le ministère de Colbert.

Chaise roulante. C'est la même chose que *chaise*. Voy. ci-dessus.

Chaise roulante pour le transport des malades. Petite voiture dont la caisse est disposée de telle sorte qu'elle peut recevoir le malade et une garde-malade, qui seront placés dos à dos; ces deux personnes peuvent se parler, et la garde peut administrer tous les secours possibles au malade, qui peut, dans cette voiture, satisfaire à tous ses besoins.

Char, s. m. Sorte de voiture à deux roues et à plusieurs chevaux, dont les anciens se servaient ordinairement dans les triomphes, dans les jeux, dans les cérémonies publiques, dans les combats, et même à la ville et à la campagne. — Les poètes ont donné un char à Jupiter, à Junon, à Vénus, à Cybèle, au Soleil ou Phébus, à la Lune ou Phébé, à la Nuit et aux différentes constellations. — On appelait autrefois *char de guerre*, celui dont on s'est servi de toute antiquité, et sur lequel on plaçait des hommes armés ou des machines incendiaires. On s'en servait également pour percer la mêlée et écraser l'infanterie. Nous avons restreint la signification de ce mot aux voitures qui sont trainées avec magnificence, dans les carrousels, les courses de prix, et autres fêtes publiques, ainsi qu'aux voitures des cultivateurs.

Char-à-bancs, s. m. Vulgairement *carabax*. Sorte de voiture ordinairement fort commune, mais qu'on a rendue très-commode et très-distinguée. Elle est à quatre roues, longue et basse, ayant un banc sur lequel on s'assied de côté, et fort en usage dans les pays montagneux. Le char à banc offre l'avantage de pouvoir contenir neuf personnes. La portière est par derrière.

Chariot, s. m. Voiture à quatre roues et à double train. Les chariots sont destinés à transporter par terre, et par le moyen de chevaux ou de bœufs, toutes sortes de fardeaux, principalement les plus lourds. Leur forme et leur solidité varient suivant les pays et l'usage qu'on en veut faire. Dans les endroits montagneux, comme en Auvergne, en Suisse, en Franche-Comté et autres lieux semblables, on se sert de chariots très-légers, trainés par un seul cheval attelé dans une limonière. En pays de plaine, sur les grandes routes de première et même de deuxième classe, on a des

chariots d'une grande dimension et extrêmement solides, qu'on fait traîner par six, huit, et quelquefois un plus grand nombre de chevaux ou de mulets. Les chevaux propres aux exploitations rurales sont, en général, de forme lourde et vicieuse, qui a besoin d'être améliorée. — Les chariots armés de faux sont très-anciens ; plusieurs nations ont disputé cette invention à l'Égypte. Ils furent abandonnés complètement lorsque l'art militaire se fut perfectionné et que la domination romaine se fut étendue sur la presque totalité de l'ancien monde. De nos jours, un ingénieur anglais a proposé d'en renouveler l'usage et de les faire marcher au moyen de la vapeur.

Charrette. s. f. Voiture à deux roues, qui sert à transporter par terre et par le moyen d'animaux, toutes sortes de fardeaux. Les deux limons se prolongent de manière à servir de limonière à un cheval. Dans quelques circonstances, cette voiture est préférable à celles à quatre roues, surtout dans les chemins pavés, unis et bien entretenus, ayant peu de montées. Le cheval du limon n'en éprouve pas une grande fatigue, pourvu toutefois que la charge soit parfaitement en équilibre sur l'essieu. Moins lourde et moins coûteuse que le chariot, la charrette tourne plus aisément, son tirage est moindre, par la raison que les rais des roues sont toujours plus grands que les rais moyens du chariot ; enfin, on convient généralement qu'en se servant de charrettes, on fait plus de travail avec moins de dépenses. Quant aux inconvénients, les voici : les chevaux limoniers ne durent pas longtemps, et l'usage de la charrette est très-désavantageux dans les mauvais chemins ; cela tient à ce que, comme il n'y a qu'un cheval pour maintenir le timon, ce cheval est tour à tour chargé et soulevé dans les descentes et les montées ; et puis, le poids n'étant supporté que par deux roues, s'il en tombe une dans un trou, la plus grande partie de la charge se porte de ce côté, et les chevaux ont beaucoup de peine à l'en tirer. Ils en éprouvent bien moins quand cette même charge se distribue sur quatre roues ; le transport des très-gros fardeaux exige par conséquent l'emploi du chariot.

Chartil. s. m. Longue charrette qui sert à transporter les gerbes dans la grange.

Chasse-marée. Voiture qui sert au transport du poisson.

Coche. s. m. En lat. *rheda, essedum.* Voiture posée sur quatre roues, faite en forme de carrosse, si ce n'est qu'il était plus grand. Il y avait autrefois des coches de Paris à Lyon, Rouen, Bordeaux, et pour toutes les autres villes de commerce.

Corbillard. s. m. Voiture funèbre, destinée à transporter les morts. Les corbillards ressemblent aux anciens coches ; mais ils n'ont point de rideaux, ils manquent de sièges, et à la place de ceux-ci il existe, un peu avant les deux extrémités de la voiture, deux traverses épaisses destinées à supporter le cercueil. Ils sont toujours peints en noir et disposés pour deux chevaux. — *Corbillard* était aussi le nom que l'on donnait autrefois à un grand bateau établi pour aller de Paris à Corbeil, d'où, dit-on, il a tiré son nom. — C'était aussi le nom d'un carrosse à huit places, dont on se servait pour voiturier les gens de la suite des princes. — Par ironie, on appelle *corbillard*, un carrosse bourgeois, dans lequel se trouvent plusieurs personnes fort pressées.

Coucou. s. m. Petite voiture à deux roues et à quatre ou à six places, qui dessert les environs de Paris, et dont l'existence ne remonte guère qu'à l'époque de 1789. Le coucou est traîné ordinairement par un seul cheval. *Aller en coucou ; nous avons fait le trajet de Paris à Versailles en coucou ; on est fort cahoté dans les coucous.*

Coupé. s. m. Sorte de berline dont la partie de devant a été supprimée ou coupée. Les noms de *coureuse* et de *diligence à l'anglaise* expriment au fond la même chose ; seulement cette dernière est un peu moins large, un peu plus élevée que les deux autres, et moins élégamment décorée. Les accessoires et les ornements qui se trouvent à la coureuse pourraient fort bien se rencontrer au coupé.

Curricule. s. m. Petit char, petit chariot. Sorte de voiture anglaise.

Demi-fortune. Voiture bourgeoise à quatre roues, tirée par un seul cheval. On disait autrefois *bétune*.

Diabie. s. m. Espèce de voiture commune, n'ayant qu'un fond et point d'impériale ; elle est suspendue sur un train ordinairement à quatre roues ; on ne s'en sert guère à d'autre usage que celui de dresser et de promener les attelages en grandes et en petites guides.

Diligence, messagerie. s. f. Grande voiture publique à quatre roues, divisée ordinairement

en trois compartiments, dont celui de devant porte le nom de *coupé*, celui du milieu d'*intérieur*, et celui de derrière de *rotonde*. Le dessus se nomme *impériale*. Les diligences, tirant leur nom de la célérité avec laquelle elles franchissent les distances, peuvent contenir de 15 à 20 personnes, et sont ordinairement servies par des chevaux de poste. Ces voitures ont remplacé les *coches*. Il y a à Paris les *Messageries nationales*, et les *Messageries générales*, qui desservent les lignes de l'Est, du Midi, de l'Ouest et du Nord. Elles font le transport des voyageurs, d'articles, de marchandises, etc.

Les *berlines-postes* sont des diligences qui desservent plusieurs lignes de l'Est, en concurrence avec les Messageries nationales et les Messageries générales.

Les *Jumelles* sont des diligences qui desservent les lignes de Rouen et du Havre, de Chartres, d'Orléans, de Reims, etc.

Les *malles-postes* sont des diligences appartenant à l'administration des postes. Elles transportent les dépêches et un certain nombre de voyageurs. Elles partent régulièrement tous les jours à 6 heures du soir, et arrivent de 2 heures à 6 heures du matin des villes frontières où elles se sont rendues.

Il existe en outre à Paris 81 autres voitures qui font le service des environs de cette capitale.

Diligence dite de sûreté. Voiture publique disposée de manière à l'empêcher de verser. Cet accident a pour cause l'usage de charger sur l'impériale; pour le faire disparaître, on a imaginé d'opérer ce chargement en contre-bas, c'est-à-dire sous la caisse, et non sur l'impériale. Dans son *Traité des voitures* (Paris 1756, in-4°), Garsault en a décrit une de son invention, à laquelle il a donné le nom d'*inversible*.

Dormeuse. s. f. Sorte de voiture de voyage, construite de manière qu'on peut s'y étendre comme dans un lit, et y dormir à son aise.

Droschki. s. m. Cabriolet de place en Russie. C'est une espèce de banc, en forme de bât d'âne, monté sur quatre petites roues, et garni d'un dossier. On le conduit à grandes guides.

Drowsky. s. m. Variété de calèche ou plutôt de cabriolet, car la capote est permanente. La demi-impériale que supporte celle-ci est en cuir.

Effourceau. s. m. Assemblage fort et massif d'un timon, de deux roues et de leur essieu: quelquefois on met quatre roues d'égale hauteur. On se sert des effourceaux pour le transport des gros fardeaux, tels que poutres, corps d'arbres, etc. On suspend ces poids à l'essieu avec des chaînes.

Fardier. s. m. Autrement dit *Gabrielle*. Voiture disposée pour porter des fardeaux très-pesants, et que l'on fait traîner par plusieurs chevaux. On la charge par-dessous au moyen de cordes ou de chaînes et d'un cabestan.

Fiacre. s. m. C'est ainsi qu'on appelle tous les carrosses de place. Ce nom leur vient de l'image de saint Fiacre, enseigne d'un logis de la rue Saint-Antoine, à Paris, où on louait les premières voitures publiques de cette espèce. *Prendre un fiacre à l'heure, à la course; louer un fiacre*, etc. On compte à Paris 4,000 fiacres.

Fourgon. s. m. Voiture qui ne diffère des chariots ordinaires que par la présence d'un coffre placé en long sur les deux essieux et recouvert de planches en dos d'âne. Les fourgons sont traînés par des chevaux montés par des cavaliers. On les peint ordinairement en vert. On s'en sert dans les armées, soit pour le transport des munitions de guerre, soit pour celui des vivres, des bagages, des papiers, de la pharmacie, etc.

Gerbière. s. f. Sorte de charrette destinée à transporter les gerbes du champ dans la grange.

Gondole. s. f. Voiture en forme de petite barque de pêcheur, plate, longue et légère. « Malade depuis longtemps, le maréchal de Saxe, à la journée de Fontenoi, se faisait porter dans une gondole d'osier quand ses forces épuisées ne lui permettaient pas d'aller à cheval. » (Voltaire.)

Guigue. s. f. Sorte de voiture de chasse.

Guimbarde. s. f. Espèce de charrette beaucoup plus longue que large; elle est pourvue de perches, nommées cornes, placées en avant et en arrière pour retenir les objets voiturés, comme paille, foin et autres choses analogues. — La guimbarde est aussi un grand chariot propre à transporter les objets légers et volumineux, tels que chiffons, charbon, lattes, etc.

Haquet. s. m. Sorte de charrette faisant la bascule quand on le jure à propos. On met sur le devant un moulinet, qui sert, par le moyen d'un câble, à tirer les gros fardeaux

de marchandises pour les charger plus commodément. On connaît deux sortes de haquets : l'un à timon, tiré par des chevaux ; l'autre à tête de limon, tiré par des hommes. Quelquefois, pour qu'ils soient moins lourds, on construit les haquets à claire-voie. Le haquet, qu'on emploie ordinairement dans les villes et lieux de commerce, dont le terrain est uni, sert à transporter du fer, du plomb, etc., ou des balles, ballots, caisses, sacs, toutes sortes de marchandises, et même des bois de charpente placés au-dessus et au-dessous de la voiture.

Landalet. s. m. Voiture qui se rapproche beaucoup du *Landau*.

Landau. s. m. Espèce de carrosse en forme de berline, dont on se sert peu à cause de sa pesanteur.

Litière. s. f. En lat. *lectica*, *straticulum*. Sorte de voiture, ou corps de carrosse suspendu sur des brancards et porté ordinairement par des mulets. Les Romains se servaient généralement de litières, qui étaient portées par des esclaves, comme on le fait aujourd'hui en Asie pour porter les palanquins. Elles avaient différents noms suivant le nombre des esclaves qui les portaient. On appelait *tétraphore*, en lat. *tetraphorum*, celle portée par quatre esclaves ; *exaphore*, en lat. *exaphorum*, celle portée par six ; *octaphore*, en lat. *octaphorum*, celle portée par huit.

Malles-postes. Voy. plus haut, *Diligence*.

Messageries. Voy. plus haut, *Diligence*.

Omnibus. s. m. Mot latin, qui signifie à tous ou pour tous, passé dans la langue depuis plusieurs années, pour désigner de grandes voitures publiques traînées par deux chevaux, consistant en une caisse allongée et carrée, où se trouvent deux banquettes longitudinales pouvant contenir jusqu'à seize personnes, et où chacun peut monter moyennant une rétribution de 50 cent. Les omnibus, qui sillonnent la capitale dans tous les sens, y ont paru pour la première fois en 1825. Le génie de Pascal revendique l'invention des voitures en commun pour le dix-septième siècle. Nantes dispute à Paris l'honneur de l'application, mais Paris seul, en France, peut se vanter d'avoir établi les omnibus sur une grande échelle. Ces voitures, au nombre de seize, sont généralement traînées par des bidets bretons. Elles portent les noms suivants : BATIGNOLLAISES, BEARNAISES, CITADINES, CONSTAN-

TINES, DAMES BLANCHES, DAMES RÉUNIES, DILIGENTES, ECOSSAISES, FAVORITES, GAZELLES, HIRONDELLES, MONTRUGIENNES, OMNIBUS, proprement dits, ORLÉANAISES, qui ont donné lieu ensuite à l'établissement successif de voitures analogues, sous d'autres dénominations : PARISIENNES, TRICYCLES. D'autres omnibus conduisent les voyageurs aux chemins de fer de la rive gauche et de la rive droite, ainsi qu'au chemin de fer d'Orléans.

Omnifères. Des mots latins *omnia ferre*, on a fait *omnifère*, qui signifie : moyen de porter toute chose. Nom donné à une nouvelle voiture affectée au transport, dans l'intérieur de Paris, de tous paquets, malles, ballots, denrées, fleurs et autres objets dont le poids ne dépasse pas 10 kilog. (20 livres), et la destination, les murs d'enceinte de la ville. Ces transports s'effectuent au moyen d'un réseau de lignes correspondantes, étendu sur tout Paris et parcouru par des séries de voitures. Chaque voiture est construite sur un modèle particulier, suivant qu'elle est destinée à la réception, au versement, ou à la distribution des paquets. Le service-poste des omnifères est une application aux choses, du système des omnibus aux personnes, et du système des Postes aux lettres.

Patache. s. f. Voiture à deux roues pour le transport des hommes, dont on fait encore un grand usage dans les provinces du centre de la France. Il est deux sortes de pataches : les pataches *ouvertes* et les pataches *fermées*. Les premières sont les plus anciennes, et leur disposition est telle, qu'il serait impossible de trouver une plus incommode et plus fatigante voiture. En effet, elles ne sont point suspendues, et elles ont devant et derrière une cave en osier et en planches, qui sert à recevoir les jambes des voyageurs qui sont assis dos-à-dos. Les pataches fermées n'ont qu'une seule cave par devant.

Phaéton. s. m. Élégante voiture dont on connaît beaucoup de variétés. Les phaétons ont une capote à calèche.

Sécurifère à stator. Nouvelles voitures de sûreté, dont l'une a la forme d'un cabriolet, et l'autre d'une calèche. Voici le résultat des expériences faites sur ces deux voitures. Le cabriolet attelé d'un seul cheval, courait au grand galop ; après avoir parcouru l'espace de deux cents pas, le conducteur a tiré un cordon placé dans l'intérieur, et aussitôt le che-

val s'est détélé, et deux supports, qu'on nomme *servantes* ou *chambrières*, se sont détachés pour soutenir le cabriolet, en même temps que des sabots en forme d'écusson l'ont enrayé et arrêté dans sa situation horizontale ordinaire. Cet essai a été fait trois fois, toujours avec le même succès. La calèche était attelée de deux chevaux qui, allant avec la plus grande rapidité, et après avoir également parcouru un espace de deux cents pas, se sont trouvés dételés en tirant un cordon, comme dans le cabriolet. La voiture s'est alors arrêtée par l'effet d'un enrayement à sabot, analogue à ceux des voitures ordinaires : cet enrayement a permis à la calèche d'avancer de deux à trois pieds ; en sorte que la force impulsive, peu à peu détruite, n'a pas même causé de secousse à la voiture. On comprend aisément que ce mécanisme a pour objet d'enrayer subitement les roues et de dételer les chevaux emportés par la frayeur, ou qui prennent le mors aux dents. Il n'a rien de désagréable à l'œil et peut s'appliquer aux voitures de luxe les plus élégantes, même à celles qui sont déjà construites. On a remarqué que les chevaux une fois dételés, ne tardent pas à ralentir leur fougue, et même à s'arrêter tout à fait, étonnés de se trouver libres du frein et des guides. Au reste, aucun des harnais qu'ils emportent avec eux ne les frappe, ni ne les gêne dans leur course. Ce mécanisme offre en outre l'avantage de ne pas avoir à craindre qu'il soit hors d'état précisément à l'instant du besoin ; cela vient de ce que, dans le service journalier, et lorsque la voiture a été remisee, le cheval se dételle avec une facilité qui permet de croire que chaque jour on en fera usage.

Sédiote, s. f. Petite voiture italienne, à une seule place.

Solket, s. m. Voiture spécialement destinée aux courses aux harnais et au trot. Les premières voitures de ce genre ont été construites à Boston (États-Unis), avec un bois d'une essence particulière, tellement léger et élastique, qu'il n'est guère connu que sous le nom de *bois de baleine*.

Soufflet, s. f. Espèce de petite calèche dont le dessus se replie en manière de soufflet. *Cabriolet à soufflet*.

Tandem, s. m. Les Anglais donnent ce nom à une coureuse attelée de deux chevaux, l'un précédant l'autre dans le harnachement.

En France, les tandems ne sont traînés que par un seul cheval, et les carrossiers français entendent ces voitures d'une manière différente qu'en Angleterre. Au surplus, le tandem est un équipage de la plus grande légèreté, à deux roues, ne pouvant contenir qu'une seule personne ; il est tout ouvert, sans capote, ni tablier.

Tape-cu ou *tape-cul*. Sorte de cabriolet découvert. On donne aussi ce nom, ironiquement, à une voiture cahotante et rude. *Voyager en tape-cul ; ce cabriolet n'est qu'un tape-cul*.

Tapissière, s. f. Sorte de voiture suspendue, ouverte de tous côtés, qui sert aux tapissiers pour transporter des meubles, et qu'on emploie aussi pour les déménagements et le transport de certaines marchandises. *Louer une tapissière*.

Tilbury, s. m. Voiture élégante qui ressemble beaucoup au carrick, et dont le timon est disposé pour deux chevaux, quoiqu'on puisse, si l'on veut, ni en atteler qu'un seul.

Tombeveau, s. m. Espèce de charrette dont les côtés, le fond, le devant sont épais, et formés de grosses planches enfermées par des gisants. Une forte cheville, que l'on ôte et place à volonté, ferme le fond du tombeveau ; la planche qui compose le fond est mobile. Une chaîne sert à maintenir le tombeveau en état. Cette voiture est destinée à transporter les objets qui contiennent un liquide, ou qui sont extrêmement divisés, tels que boue, graviers, terres, sable, chaux, etc. — On prétend que les premiers acteurs grecs représentaient leurs pièces sur un tombeveau.

Traineau, s. m. Sorte de voiture sans roues, dont on se sert dans les contrées du Nord pour voyager rapidement sur la glace ou la neige, et pour transporter des marchandises. On y attelle des chevaux ou des rennes. En France, on ne fabrique guère des traîneaux, car à peine en voit-on quelques-uns destinés à se mêler parmi les patineurs. — On donne aussi le nom de *traîneau*, à un assemblage de fortes pièces de bois sans roues, auquel on attelle un cheval afin de transporter dans la ville, d'un lieu à un autre, des caisses, ballots et autres fardeaux semblables. — Enfin on appelle *traîneau*, un appareil disposé pour mener les charrues aux champs.

Tricycle, s. m. Voiture qui roule sur trois

roues. Il se dit, à Paris, de certains omnibus qui étaient d'abord construits en tricycle, et qui ont gardé ce nom, bien qu'ils aient aujourd'hui quatre roues.

VIS-À-VIS. s. m. Sorte de voiture en forme de berline, mais où il n'y a qu'une seule place dans chaque fond.

VOITURE DE CHEVAUX. Se dit d'une quantité de chevaux que les marchands conduisent dans quelque endroit pour être vendus ou livrés.

VOITURE DE CORRESPONDANCE. Voiture publique qui prend, à un certain endroit de la route, les voyageurs arrivés par une autre voiture, et les transporte plus loin. Les *omnibus* sont des voitures de correspondance.

VOITURE DE REMISE ou simplement **REMISE**. Voiture à quatre places, sans numéro, qui se loue ordinairement par jour ou par mois. *Prendre, louer une voiture de remise*. On dit aussi *cabriolet de remise*.

VOITURE-NACELLE. Genre de véhicule pouvant servir à un besoin comme voiture de promenade sur les routes et en ville, ou de bateau sur les rivières et les étangs. C'est M. Longueville, carrossier à Paris, qui en est l'inventeur. La *voiture-nacelle* consiste en un char-à-bancs très-léger, bien que pouvant contenir huit personnes, outre le cocher. Sa caisse, extrêmement légère, se sépare du train facilement et en un instant. Deux personnes suffisent pour faire cette opération sans le moindre effort, descendre, en cinq minutes au plus, cette caisse transformée en un joli bateau, et la lancer à l'eau.

VOITURE POUR LES MALADES. Voiture à six roues, suspendue d'une manière fort ingénieuse, et destinée au transport des malades, des blessés et des objets fragiles. Il y en a de plusieurs modèles. Ces voitures, dans lesquelles les cahotements sont beaucoup diminués, empruntent leur stabilité et la douceur de leurs mouvements, de ce que les roues centrales, qui ont à franchir un ruisseau ou une ornière transversale, passent sans contact, pendant que la voiture est soutenue horizontalement par les quatre autres roues qui portent sur le sol. Munies de deux timons et de deux palonniers, elles peuvent changer de direction sans faire tourner le véhicule, ce qui devient souvent fort difficile dans des ornières profondes ou dans des chemins encaissés.

VOITURER. v. En lat. *vectare*. Transporter

par voiture. On le dit principalement des denrées et des marchandises. *Voiturer par mulets; voiturer par charrois*. — *Voiturer*, se dit aussi pour mener quelqu'un dans sa voiture.

VOITURIER. s. m. Celui dont le métier est de voiturer des marchandises.

VOITURIN. s. m. Celui qui loue des chevaux, des chaises à des voyageurs, et qui les conduit. Il ne se dit que des *voiturins* dont on se sert en Italie et dans les provinces de France qui en sont voisines.

VOIX. s. f. En lat. *vox*; en grec. *phônè*. Son appréciable produit par les vibrations que l'air éprouve en traversant la glotte, lorsqu'il est chassé des poumons. Voy. **RESPIRATION**.

VOIX DE L'HOMME. L'homme emploie quelquefois le son de la *voix* comme aide, pour manifester sa volonté au cheval. Voy. **AIDES**.

VOIX DU CHEVAL. Le hennissement est la *voix du cheval*. Voy. **HENNISSEMENT** et **RESPIRATION**.

VOIX NATURELLE ou **SOCIALE**. Voy. **HENNISSEMENT** et **RESPIRATION**.

VOLATIL, ILE. En lat. *volatilis*; qui se résout en vapeur ou en gaz, soit à la température ordinaire de l'air, soit par l'action du feu. *Alcali volatil, huile volatile, etc.*

VOLATILISATION. En lat. *volatilisatio*. Opération chimique par laquelle on réduit en vapeur ou en gaz des matières qui en sont susceptibles.

VOLÉE. s. f. Il se dit du rang que les chevaux occupent dans certains attelages. On sait que la *volée* est une pièce de bois, convenablement façonnée pour être attachée à l'extrémité du timon d'une voiture et recevoir les traits des chevaux du second rang. *Mettre des chevaux à la volée*. Voy. **CHEVAL DE TRAIT**.

VOLER. v. Courir avec une grande vitesse. On dit : *Ce cheval ne court pas, il vole*, pour dire qu'il court extrêmement vite.

VOLONTAIRE. adj. On le dit d'un cheval porté à des actes de désobéissance et sujet à de fréquentes fantaisies. Les jeunes chevaux qui n'ont point été assouplis sont ordinairement *volontaires*. Les concessions qu'on leur fait et qui paraissent d'abord sans importance, dégèrent insensiblement en *défenses*. On ne doit rien passer aux jeunes chevaux, si l'on veut les mettre promptement sous la dépendance des aides. — *Volontaire*, est aussi le nom que l'on donne à un cheval de tirage. Voy. **BADINASTI**.

VOLONTÉ GAGNÉE. On le dit du cheval, lorsqu'il est devenu obéissant à ce que le cavalier exige de lui. L'animal ne comprendrait qu'à la longue la volonté de l'écuyer, si le mouvement de celui-ci succédait au sien, au lieu de le prévenir ; il aurait appris qu'il lui faut revenir dans sa première position, quand on l'y forcerait ; mais comme on ne lui aurait pas fait comprendre qu'il doit s'y maintenir, il ne croirait pas faire un acte de désobéissance en se déplaçant de temps à autre ; or, c'est ce qu'on doit lui expliquer clairement.

VOLTE. s. f. **ROND.** s. m. Terrain supposé dans un manège, et que l'on y choisit à volonté. On le suppose souvent circulaire et quelquefois carré ; alors, en faisant manier son cheval autour de ce terrain, la *volte* ou le *carré* sont formés par la première piste du cheval. Dans la volte, l'animal plie les reins, le dos et les bras ; trouse les jambes de devant et chasse les hanches sous le ventre. L'effet de cette position est d'assouplir les épaules et les hanches, et de faire porter les extrémités antérieures l'une sur l'autre, avec aisance et liberté. La ligne circulaire qui constitue la volte est insignifiante par elle-même. La difficulté consiste à faire en sorte que le cheval la parcoure avec la plus exacte précision de mouvements. La *demi-volte* est la moitié de la volte. Il y a toujours un pilier effectif ou supposé au centre de la volte. — Des expressions qui se rapportent à l'exécution des voltes, sont indiquées à la fin de cet article. Quant à ce qui concerne les règles de leur exécution, il en est question à l'art. **INSTRUCTION DU CAVALIER, 2^e leçon.**

Il y a des voltes et des demi-voltes *ordinaires*, que le cheval fait ayant la tête tournée vers la circonférence de la volte, et la croupe vers le centre ; des voltes et des demi-voltes *renversées*, que le cheval fait ayant la tête tournée vers le centre de la volte, et la croupe vers la circonférence. Dans les premières, les jambes de devant ont le plus grand cercle à parcourir ; pour les exécuter, il faut rapporter toute l'action sur la partie antérieure, afin qu'elle ait un mouvement de rotation sur les hanches ; la difficulté consiste donc à contenir la croupe, de manière à ce qu'elle attende les épaules. Dans les secondes, le plus grand cercle est parcouru par les membres de derrière, et elles sont d'une exécution plus facile, parce que le contact des jambes qui active

d'abord l'arrière-main, aide en même temps à sa mobilité. Maintenant laissons parler M. d'Aure au sujet des voltes, ou comme il dit, du *travail sur les cercles*. En s'occupant d'abord de ce travail au pas et au trot, il s'exprime de la manière suivante : « En marchant sur une ligne circulaire, le cheval est dans une position pareille à celle où il se trouve lorsque allant sur le large il sort d'un coin, c'est-à-dire que, suivant un cercle à main droite en tournant, l'épaule droite doit marcher la première. Dans ce cas, si la main dirigeant le cheval dans le cercle place l'avant-main de manière à faire aller l'épaule droite avant la gauche, la jambe gauche du cavalier doit aussi marquer une résistance qui soutienne l'arrière-main en maintenant la hanche droite la première. Un cheval se désunit ou *tourne à faux*, en raison de la position qu'on lui fait prendre. Par exemple, lorsqu'en tournant à droite, les épaules suivent la circonférence de manière à marcher l'épaule la première, tandis qu'au contraire l'arrière-main sortira de la ligne droite et se portera à gauche, la hanche gauche par ce mouvement s'avancera plus que la droite et sera obligée, pour maintenir l'aplomb du cheval, de changer son mouvement, c'est-à-dire d'entamer le terrain avant la hanche gauche : il se désunira ainsi du derrière. Les hanches ainsi placées, si la main se porte trop en dedans pour avancer l'épaule gauche plus que la droite, le cheval changera de pied de devant et marchera alors à faux. On voit par cette explication, que le cheval ne se maintiendra à droite que par la résistance de la jambe gauche, qui placera la hanche droite la première, et par l'action de la main qui, se portant toujours un peu à gauche, dégagera l'épaule droite et la mettra en avant. Dans le cas, toutefois, où le cheval laisserait trop tomber ses hanches en dedans, il deviendrait nécessaire alors de déterminer le galop à droite avec la jambe droite. » L'auteur traite ensuite *des changements de main en cercle, au pas et au galop*. Dans l'exécution de ces changements de main on coupe la circonférence en deux. En partant d'un point extrême du diamètre pour aller à l'autre, la ligne commence par décrire une courbe peu étendue, qui s'éloigne du centre du cercle, puis une autre courbe bien plus longue passe par ce centre et se continue au delà, et enfin, au moyen d'une troisième courbe égale à la

première, la ligne se termine à l'autre point extrême du diamètre. Quelques pas avant de toucher à ce point, on ralentira le cheval pour le disposer à le placer à la main à laquelle il doit entrer et le préparer au tournant. » Tout en marquant cet arrêt, on portera en même temps la main un peu à droite, en offrant une résistance de la jambe droite, afin d'éviter de laisser tomber les hanches à droite, et avancer le côté gauche qui doit alors marcher le premier. Ce travail se suivra au pas comme au galop, en ayant soin, en marchant cette dernière allure, d'arrêter tout à fait le cheval pour le faire changer de pied et user des moyens expliqués pour partir à gauche. » En dernier lieu, M. d'Aure parle *du trot sur les cercles*. « Quand on veut faire marcher au trot sur des lignes circulaires, dit-il, le cheval doit être nécessairement placé d'une manière différente de celle où il est en marchant au galop. Dans ce cas, marchant à droite, la jambe droite du cavalier doit avoir une action plus forte que la gauche, afin de placer les deux hanches sur la même ligne; de même la main doit arrêter davantage l'épaule droite, afin que la gauche puisse avancer, et que, de cette sorte, le cheval soit placé de manière à pouvoir marcher le plus également possible. Il est aisé de sentir néanmoins que le côté du dedans aura toujours moins à parcourir que celui du dehors; c'est pour cela qu'à cette allure il faut placer le cheval au-dessous de son train, afin de pouvoir maintenir et arrêter le développement du côté de dedans, en travaillant à augmenter celui du dehors. Dans ce cas, la jambe du dedans doit se fermer plus que celle du dehors, afin de maintenir la hanche droite et d'augmenter le développement de la gauche; on marquera aussi un arrêt plus fort du côté droit de l'avant-main, en tirant à soi la rêne droite pour arrêter le développement de cette épaule, en cherchant à égaliser le mouvement des deux. Les changements de main au trot s'exécutent, comme il a été expliqué pour le pas et le galop, tout en le maintenant de façon à conserver toujours le trot, ce qui s'obtiendra en ralentissant d'abord le cheval, et en augmentant et régularisant autant que possible le mouvement de ses jambes. »

Se coucher dans la volte ou sur les voltes, ou en tournant, se dit lorsqu'en tournant au galop sur les voltes, le cheval force ses inclinaisons ou penche du côté où il tourne.

C'est un défaut qui dénote un cheval non assoupli et mal habitué aux impressions du mors et des jambes. On exigerait en vain qu'un animal ayant cette tendance à forcer les moyens du cavalier, trotât ou galopât régulièrement; toutes les lignes qu'il parcourrait seraient outrepassées par lui, et la lutte nécessaire par ces mauvaises positions dans des allures sur des lignes courbes donnerait lieu à des effets de force qui, en devenant désavantageux au cheval, parce que ses mouvements, lorsqu'il se défend, nuisent toujours à son organisation, le deviendraient aussi pour le cavalier, parce que l'animal acquerrait moralement la certitude qu'il peut disposer d'une force supérieure, ce que l'on doit toujours éviter de laisser pénétrer dans son esprit. Pour réduire un cheval à ne plus se coucher sur les voltes, il faut l'assouplir et le soumettre au travail au pas sur des lignes droites.

Couper la volte ou le rond, c'est faire un changement de main, lorsque le cheval travaille sur les voltes d'une piste, en sorte que, divisant la volte en deux, on change de main, et le cheval part sur une ligne droite pour recommencer une autre volte. Au manège, les écuyers ont coutume de dire, dans ce cas, *couper tout simplement, ou couper le rond*.

Élargir la volte ou élargir le cheval. C'est lorsque, après avoir trop serré la volte, on fait regagner le terrain qu'on a perdu. Cela se pratique lorsque le cheval travaille en rond ou sur les voltes, et que, s'approchant trop du centre, on veut qu'il gagne du terrain. Pour faire élargir un cheval, il faut pincer des deux talons ou s'aider des deux gras de jambes, et porter la main en dehors. Lorsqu'un cheval se serre ou s'accule à main droite, on l'élargit en le pinçant du taion de dedans et en le soutenant avec la jambe de dehors pour le porter en avant et faire marcher les épaules. Dans ces occasions, l'écuyer dit seulement : *large, large*. Voy. ALLER LARGE.

Embrasser la volte. C'est la même chose que *élargir la volte*.

Faire les quatre coins. C'est faire faire au cheval un tour à chaque coin du carré de la volte, en marquant toujours ce même carré sans s'arrêter.

Faire six voltes d'une haleine. C'est conduire son cheval six fois sur la volte, en commençant par deux voltes à droite, puis deux à gauche, et finissant par deux à droite; ces

voltes sont ce qu'on appelle des *voltes redoublées*.

Faire une pointe aux voltes. Se dit du cheval quand il s'élançe hors du rond de la volte.

Fermer la volte. C'est la terminer. On peut fermer bien ou mal la volte, avec justesse, ou sans grâce. On ferme ordinairement la volte par des courbettes. Voy. FERMER LA PASSADE, etc.

Galoper sur les voltes. C'est l'opposé de travailler une hanche dedans. Voy. HANCHES.

Manier un cheval sur les quatre coins de la volte. C'est le conduire avec tant de justesse, qu'à chaque coin, à chaque angle de la volte, il fasse une volte étroite qui n'occupe que le quart de la grande volte, la tête et la queue également fermes, sans perdre un seul temps et tout une reprise.

Mettre un cheval sur les voltes. C'est le dresser à cet air de manège.

Passager ou promener un cheval sur les voltes. C'est le mener de côté sur la volte, au pas et sans courbettes.

Regarder dans la volte. Se dit du cheval, lorsqu'en faisant des voltes de deux pistes, il a la tête tournée du côté où il va, ou, lorsqu'aux voltes d'une piste, il a la tête tournée vers le centre de la volte.

Serrer la demi-volte. C'est faire revenir le cheval sur la même piste, sur laquelle la demi-volte a été commencée.

Serrer la volte. C'est s'approcher du centre de la volte.

Tenir un cheval sujet aux voltes. C'est le soutenir quand il se traverse. Cette expression, principalement consacrée aux voltes, signifie tenir la croupe du cheval dans le rond, de manière qu'elle ne s'échappe pas, qu'elle ne traverse pas, et, qu'en marquant tous ses temps égaux et sans perdre son terrain, l'animal manie la croupe en dedans.

Travailler de part en part. C'est mener le cheval trois fois sur chaque ligne du carré.

Travailler de quart en quart. C'est la même chose que faire les quatre coins.

Travailler en carré. C'est quand on fait manier le cheval en carré.

Travailler sur les quatre coins. C'est la même chose que faire les quatre coins.

Volte, se dit aussi comme synonyme de tourner des chevaux attelés. Voy. COCHER.

Voltes de deux pistes. Se dit des voltes où le

cheval va de côté, de manière à marquer un cercle des pieds de devant, et un autre de ceux de derrière.

Voltes d'une piste. Se dit de celles que le cheval parcourt les hauches suivant les épaules, c'est-à-dire sans aller de côté.

VOLTER. v. Action de faire tourner des chevaux attelés. Voy. COCHER.

VOLTES DE DEUX PISTES. Voy. VOLTE.

VOLTES D'UNE PISTE. Voy. VOLTE.

VOLTES ORDINAIRES. Voy. VOLTE.

VOLTES REDOUBLÉES. Voy., à l'art. VOLTE, *Faire six voltes d'une haleine.*

VOLTES RENVERSÉES. Voy. VOLTE.

VOLTIGE. s. f. Sorte d'exercice que l'on fait sur un cheval, avec ou sans étriers, dans le but d'acquérir de la légèreté et de l'adresse, ou pour montrer ces qualités. Cet exercice convient particulièrement à un homme de troupe. Les principes qui s'y rapportent sont exposés à l'art. INSTRUCTION DU CAVALIER, 6^e leçon.—Les écuyers du cirque des Champs-Élysées à Paris, et ceux d'Angleterre, ont poussé jusqu'aux dernières limites la *voltige*, mise à la mode vers la fin du siècle dernier par les frères *Franconi*.

VOLTIGER. v. Action de sauter sur le cheval, soit en place, soit au galop. Ces exercices, exécutés avec grâce, exigent plus que de l'adresse. Un homme peu intelligent n'y réussit guère. Voy. VOLTIGE.

Voltiger se dit également de l'action de courir à cheval çà et là avec légèreté et vitesse. *Un parti de cavalerie des ennemis voltige autour du camp, autour de la place, etc. Voltiger autour d'un carrosse.*

VOLTIGEUR. s. m. Maître qui enseigne à voltiger, et cavalier qui apprend cet exercice sur un cheval. Il est de brillants *voltigeurs* qui remplacent les sauts de force par des poses mimées, qu'ils exécutent avec une légèreté pleine d'aisance et de grâce, préférable, sans nul doute, aux tours de force qui peuvent être surprenants, mais qui ne charment pas. Il est rare que les voltigeurs soient de bons écuyers.

VOLUCRIS. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

VOLUME. s. m. (Physiq.) En lat. *volumen*. Le volume d'un corps est son étendue, considérée relativement à la grandeur de ses dimensions. Le volume se distingue par là de la *Masse*. Voy. ce mot et LOCOMOTION.— Le co-

lume du cheval est, en général, cinq à six fois plus grand que celui de l'homme.

VOLVULUS. s. m. Mot lat. francisé, et provenant du verbe *volvere*, rouler. Il désigne l'invagination ou l'entrée d'une portion d'intestin dans une autre. L'effet des *volvulus* est d'interrompre le cours des matières stercorales et de produire souvent un étranglement interne, d'où naissent d'affreuses coliques qui portent l'animal à se tenir couché sur le dos ou accroupi sur son derrière. Cet état n'est guère que soupçonné pendant la vie et ne peut être reconnu que par l'ouverture du sujet. Le *volvulus* amène toujours la mort.

VOMIQUE. s. f. En lat. *vomica*, du verbe *vomere*, vomir. Abscès formé dans la substance du poumon, à la suite de la pneumonie ou d'une fièvre putride, et qui fait mourir l'animal de consommation, lorsque, au lieu de se faire jour par les bronches et d'être évacué au dehors, il s'épanche dans la cavité de la poitrine. Cette maladie est le plus souvent un effet du ramollissement des tubercules pulmonaires. On juge qu'il s'est formé une *vomique*, par la toux qui est très-vive, et par une grande difficulté de respirer. Avant même la rupture de la membrane qui contient l'abcès, l'animal exhale une odeur très-fétide. La science vétérinaire est peu avancée touchant ce genre d'affection. Cependant, l'auscultation de la poitrine la fait souvent reconnaître; on entend à l'endroit des parois pectorales qui correspond à la *vomique*, un bruit de soufflé et de gargouillement assez caractéristique.

VOMISSEMENT. s. m. En lat. *vomitus*. Acte par lequel les substances solides ou liquides contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors. Chez le cheval, le *vomissement* est presque constamment un symptôme grave, car il faut, pour qu'il s'effectue, une perturbation notable des fonctions digestives, ou une lésion matérielle des viscères qui président à cette fonction. Le vomissement est toujours accompagné de coliques. La disposition remarquable des fibres charnues qui, dans le cheval, ceignent l'ouverture œsophagienne de l'estomac, explique suffisamment l'impossibilité de l'exécution de cet acte dans les conditions de santé parfaite. (Voy. ESTOMAC.) A cette cause principale, il faut ajouter l'éloignement de l'estomac des parois abdominales. C'est pourquoi la manifestation de ce phénomène, qui a toujours lieu par les naseaux, à cause de la

configuration du voile du palais, n'a été constatée que dans les circonstances suivantes: la déchirure complète ou incomplète des membranes stomacales; l'étranglement de l'intestin grêle à peu de distance du pylore; le relâchement qui succède à une très-grande distension de l'estomac par des substances liquides ou solides. On a cité aussi la *gastrite aiguë*; mais, outre que cette maladie est rare et peu connue en médecine vétérinaire, il n'est pas hors de doute qu'elle détermine le vomissement. La science ne possède pas encore d'exemple de vomissements sympathiques, assez fréquents dans l'espèce humaine. Dans le cheval, le phénomène du rejet des matières par le nez est ordinairement précédé de nausées; puis, les animaux allongent en même temps la tête et l'encolure, et contractent les parois abdominales, qui, suivant M. Magendie, sont les principaux agents de ce phénomène. On voit, par ce qui précède, que cet accident est susceptible d'inquiéter le praticien; puisque, si dans un seul cas (dont nous rapportons ci-après un exemple), il n'indique aucun véritable danger, dans plusieurs autres il est un signe certain de mort. Le traitement doit être dirigé dans l'hypothèse où la guérison est possible, et se composer de liquides émollients et calmants. M. Martin, médecin vétérinaire à Brienne, département de l'Aube, a consigné dans le *Recueil de médecine vétérinaire pratique* (cahier de novembre 1844), un cas d'indigestion avec *vomissement*. Il fut appelé pour un cheval affecté de coliques. C'était un cheval âgé de 12 ans au moins, d'une forte constitution. Dans la matinée, il avait cassé sa longe, puis il était venu manger dans un sac rempli d'avoine; la quantité mangée n'a pu être constatée. L'invasion des tranchées avait commencé sur les dix heures du matin; M. Martin vit le malade vers les trois heures. « A mon arrivée, dit-il, les coliques ne paraissent pas violentes, l'animal se couche, se relève assez tranquillement, le décubitus semble lui être douloureux, le volume du ventre est normal, la respiration peu accélérée, le pouls irrégulier. Je le fis sortir de l'écurie pour l'examiner avec plus de facilité; je m'aperçus alors avec surprise, qu'une grande quantité d'un liquide mousseux filant comme de la salive, lui décollait du nez, et que ce liquide tenait en suspension de l'avoine: le propriétaire m'apprit aussitôt que, depuis deux ou

trois heures, cet animal faisait des efforts pour vomir, et qu'à chaque effort il rejetait de l'avoine par le nez. La position de ce cheval me parut alors digne d'attention; je ne pouvais croire à une rupture de l'estomac, car rien en lui n'indiquait une mort prochaine. J'explorai la bouche, la portion cervicale de l'œsophage, et ne reconnus rien d'anormal; je pressai alors fortement la gorge avec mes deux mains; cette compression provoqua immédiatement le vomissement; je répétai six fois cette compression, et à chaque fois j'obtins un nouveau vomissement d'avoine par le nez; quelques grains seulement sortirent par la bouche. L'avoine vomie avait à peine subi la mastication. Voici comment ce vomissement s'effectuait: le cheval fléchissait l'encolure d'une manière très-énergique, comme s'il eût voulu s'encauchonner, ses naseaux étaient dilatés, sa bouche béante de toute son ouverture, ses yeux pironnetaient; alors survenait une subite contraction des muscles abdominaux qui soulevait le ventre en haut, et l'animal vomissait, puis il toussait deux ou trois fois pour chasser l'avoine qui aurait pu séjourner dans le pharynx et les cavités nasales. J'étais encore incertain pour baser mon diagnostic, j'étais tenté de croire à une accumulation, à un arrêt des aliments dans la portion thoracique de l'œsophage, mais la quantité d'avoine vomie, que j'évalue à deux litres, m'ôta promptement cette idée. Je crus donc à une indigestion, et, regardant le vomissement comme un symptôme excessivement fâcheux, j'avertis le propriétaire qu'il devait redouter la mort prochaine de l'animal. Cependant j'administrai à ce cheval un breuvage de deux cuillerées d'éther dans un litre d'eau froide; ce fut avec une peine extrême qu'il le déglutit. Une heure après l'administration du breuvage, je revins examiner l'animal: un mieux très-sensible se manifestait, il se tenait debout, les coliques avaient cessé, le vomissement n'avait plus lieu, même en le provoquant par la compression de la gorge. Je recommandai d'administrer trois litres d'infusion de thé pendant la nuit, et je partis, après avoir un peu rassuré le propriétaire sur le pronostic. Huit jours après, j'appris que le traitement avait été suivi, et que le lendemain matin le cheval demandait à manger; depuis il s'est toujours bien porté.»

VOMITIF. s. m. En lat. *vomitivus*, *vomitivus*, qui fait vomir. Nom des médicaments doués de la propriété de provoquer le vomissement ou l'expulsion par l'œsophage des matières contenues dans l'estomac. Ces médicaments n'exercent point cette action dans le cheval, attendu surtout que l'insertion de l'œsophage dans l'estomac s'oppose au vomissement. Les *vomitifs*, autrement nommés *émétiques*, ne sont, par conséquent, administrés au cheval que dans les cas où ils jouiraient de quelque autre vertu médicamenteuse.

VOMITURITION. s. f. En lat. *vomitutio*, du verbe *vomere*, vomir. Diminutif de *vomissement*.

VORACE. adj. En lat. *vorax*, qui mange avec avidité. *Cheval vorace*.

VOULOIR ou **EX VOULOIR.** Se dit, en termes de haras, d'une jument qui paraît disposée à souffrir l'étalement.

VOUTE DU FER. On donne, par analogie, le nom de *voûte*, à la portion du fer de cheval qui décrit une courbe correspondant à la pince du sabot. Voy. **VOUTER UN FER**.

VOUTE PALATINE. Voy. **PALAIS**.

VOUTER UN FER. Action du maréchal qui frappe sur l'une des branches du fer à cheval, en posant l'autre sur l'encolure, à l'effet de resserrer un fer trop large. Cette action est dite aussi *monter à cheval*.

VOYANT. Voy. **APERCEVANT**.

VRAI SOUTIEN. Voy. **AIDES**.

VUE. s. f. En lat. *visus*; en grec *opsis*. Celui des cinq sens dont l'œil est l'organe, et qui produit la vision. Voy. **ŒIL**, 4^{er} art.

VUE GRASSE. On appelle ainsi un état permanent de l'œil, dans lequel la diaphanéité de cet organe est altérée. *Ce cheval a la vue grasse*.

VULNÉRAIRE. adj. En lat. *vulnerarius*, de *vulnus*, blessure. Qui est propre à la guérison des plaies ou des blessures. Ce mot a été appliqué à des substances médicamenteuses et à des plantes auxquelles on attribuait la vertu de hâter la guérison des plaies. On a appelé aussi *vulnéraires*, certaines herbes dont on a conseillé l'usage à l'intérieur contre toute espèce de *coups*, de *blessures*, de *contusions*, etc. Ces herbes sont, en général, aromatiques, et leur action excitante est plus nuisible qu'utile dans les cas précités. Les vulnéraires extérieurs, tels que le *baume vulnéraire*, un grand nombre d'*onguents*, les *liqueurs spiritueuses*,

ont beaucoup perdu de leur ancienne réputation.

VULVE. s. f. En lat. *vulva, cunus*. Grande ouverture qui, située un peu au-dessous de l'anus, et prolongée de haut en bas, communique dans la cavité du vagin et soutient l'urètre. Les lèvres ou parties latérales de cette ouverture forment deux commissures, dont la supérieure est aiguë; l'inférieure est arrondie et présente une cavité, dans le fond de laquelle se trouve logé et fixé le *clitoris*. Déprimé en dehors et irrégulièrement arrondi, le bord des lèvres offre dans son épaisseur une multitude de follicules, d'où suinte un enduit onctueux et abondant. A leur surface externe, les lèvres sont recouvertes d'une peau très-fine dépourvue de poils, lubrifiée par une humeur sébacée, se réunissant à la membrane muqueuse qui tapisse la surface interne de ces parties, et se continuant dans le vagin. La base des lèvres résulte d'une substance fibreuse extensible, fixée entre la peau et la membrane muqueuse interne, et contenant

quelques lames ou couches minces et charnues. Les lèvres sont susceptibles de prendre un certain développement pendant la durée des chaleurs, ainsi qu'au terme de la gestation; et leur membrane interne, communément blanchâtre, devient, dans le premier cas, d'une couleur vermeille, dans le second cas, rougeâtre. Le clitoris, que l'on découvre en dilatant la *vulve*, a la forme d'un gros tubercule hémisphérique, attaché à l'arcade ischiale par deux branches ou racines courtes. Il se compose particulièrement d'un tissu érectile, et a pour base un corps caverneux. Un repli membraneux l'enveloppe, le circonscrit et lui fournit une sorte de fourreau échancré en bas; cette membrane papillaire, douée d'une sensibilité particulière, est analogue à celle de la tête de la verge. La pointe du clitoris présente en haut et dans son milieu l'ouverture ou orifice d'un sinus particulier, appelé *fosselle naviculaire*, et terminé en cul-de-sac. Le clitoris paraît être le siège du plaisir que ressent la femelle dans l'acte du coït.

X

XANTHUS. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

XÉROPTHALMIE. s. f. En lat. *xerophthalmia*, du grec *xeros*, sec, et *ophthalmos*, œil. Ophthalmie sèche, dans laquelle la conjonctive ne fournit aucun écoulement, quoiqu'elle ne soit pas moins le siège d'une très-vive inflam-

mation. La *xérophthalmie* est une variété de l'*Ophthalmie*.

XIPHODE. adj. En lat. *xiphoides*, du grec *xiphos*, épée, et *éidos*, forme, ressemblance. Nom de l'un des cartilages du sternum.

Y

YEUX. s. m. pl. Organes de la vision. Voy. OËIL, 1^{er} et 2^e art. — Pour les affections de ces organes, Voy. MALADIES DES YEUX.

YEUX COUVERTS. Voy. OËIL, 2^e art.

YEUX DE BOEUF. Voy. OËIL, 2^e art.

YEUX DE COCHON. Voy. OËIL, 2^e art.

YEUX LUNATIQUES. Voy. OPHTHALMIE PÉRIODIQUE.

YEUX VAIRONS. Voy. VAIRON.

Z

ZAIN. Voy. ROBE.

ZÈBRE. s. m. En lat. *equus zebra*. Animal du genre CHEVAL. Voy. ce mot. Le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, auquel nous empruntons en grande partie les renseignements suivants, fait observer que, quoi qu'en ait pu dire Buffon, le *zebre* n'est nullement supérieur au cheval par la beauté des formes; sous ce rapport, il ressemble singulièrement à notre

âne domestique. Mais sa taille est bien plus élevée, et la richesse de sa robe, que tout le monde connaît, suffirait seule pour le séparer nettement de toutes les autres espèces du même genre. Le fond de ce pelage est blanc, glacé de jaunâtre; et cette teinte est la seule qui existe sous le ventre, ainsi qu'à la partie supérieure et interne des cuisses. Partout ailleurs, elle est rayée de bandes dont la direc-



Zèbre.

Ch. L. S. 1890

tion est perpendiculaire à l'axe de la partie qu'on observe, excepté sur le chanfrein où cette direction est longitudinale. La couleur de ces bandes est rousse sur le museau, et sur tous les autres points leur teinte est noire ou d'un brun presque noir. Leur nombre paraît être constant dans certaines parties du corps : on en compte huit sur le cou, deux sur l'épaule, douze sur le tronc. Chaque enisse en présente quatre plus grandes que les autres, qui en dessinent très-bien la convexité. Le reste des membres, les oreilles, etc., sont irrégulièrement rayés de noir et de blanc, et le tour du museau est tout entier d'un brun noirâtre. Le mâle et la femelle se ressemblent. En naissant, les poulains portent les couleurs de l'espèce, seulement le brun est plus pâle. La ressemblance qui existe entre le zèbre et l'âne avait fait penser depuis longtemps que ces espèces pourraient se croiser et donner naissance à des métis. Lord Clive a, pour la première fois, tenté cette expérience en Angleterre. Suivant Buffon, il n'y aurait pu réussir qu'en faisant peindre un âne de manière à simuler un zèbre. Nul doute, dit l'auteur de l'article du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, que la femelle mise en expérience n'eût reconnu une supercherie aussi grossière, si la nature ne l'eût disposée à recevoir les caresses d'un animal aussi voisin. Aussi les essais de Lord Clive, renouvelés à la ménagerie avec un zèbre femelle, ont-ils été couronnés de succès, sans qu'on ait eu recours à aucun artifice. Son accouplement, avec un âne d'Espagne de forte race, fut fécond, et au bout d'un an et quelques jours, elle mit bas un métis qui vivait encore en 1845. Plus tard, on essaya de la réunir au cheval, ce qui se fit également sans difficulté; mais malheureusement elle mourut au huitième mois de sa grossesse. Le fœtus, avec les formes du père, avait une partie de la robe de la mère. Ces expériences paraissent prouver que toutes les espèces du genre cheval peuvent se féconder entre elles, ainsi qu'il a été dit. Il existe aujourd'hui à la ménagerie un zèbre femelle et un mulet fort curieux, issu de l'âne et du zèbre. Le zèbre a été regardé pendant longtemps comme un animal indomptable. Les faits avancés par Buffon et quelques autres auteurs sur des équipages formés par cet animal ont été démentis, et l'on serait peut-être encore dans le doute à

cet égard, sans les observations faites à la ménagerie sur la femelle dont nous venons de parler. Ces zèbres attelés, qui avaient été pris jeunes et avaient appartenu au gouverneur du Cap, étaient fort doux, et se laissaient approcher, conduire et mener presque aussi facilement qu'un cheval bien dressé.—Il paraît qu'Aristote et ses commentateurs n'ont pas connu le zèbre; mais ce solipède a dû figurer dans le spectacle sanglant des cirques romains. Philippe rapporte que Caracalla tua, dans un seul jour, un éléphant, un rhinocéros, un tigre et un *hippo-tigre*. Le même auteur raconte, dans un autre passage, que Plantius, préfet du prétoire et fameux par ses brigandages administratifs, envoya des centurions dans les îles de la mer Érythrée pour y enlever les chevaux du Soleil, *semblables à des tigres*. Ces deux expressions ne peuvent évidemment se rapporter qu'à notre zèbre. Diodore de Sicile paraît aussi avoir parlé de cet animal dans sa description des pays troglodytes, mais d'une manière assez obscure. Au reste, il n'est pas surprenant que les Romains connussent le zèbre; car, bien que sa véritable patrie semble être le Cap, l'espèce s'étend presque dans toute l'Afrique orientale, et elle est très-commune au Congo et en Abyssinie.

ZÈBRE. ÉE. adj. Qui est marqué naturellement de raies semblables à celles du zèbre. Voy. ROBE.

ZÉBRURE. s. f. On le dit des raies qui se remarquent sur la robe du zèbre, et de toutes les dispositions semblables dans la robe d'autres animaux.

ZÉDOAIRE. s. f. En lat. *kaempferia* de Linnée; *zedoaria* des pharmaciens. Racine d'une plante appelée *kaempferia rotunda*, originaire de l'Inde. Cette racine est excitante, mais on ne l'emploie pas en hippiatrice, à cause de son prix trop élevé.

ZÉPHIRE. Voy. CHEVAUX CÉLÈBRES.

ZINC. s. m. En lat. *zincum*. Métal qu'on trouve dans la nature, combiné avec d'autres principes, et dont on emploie en hippiatrice l'oxyde et le sulfate. Voy. OXYDE DE ZINC et SULFATE DE ZINC.

ZONE. s. f. En lat. *zona*, du grec *zóna*, bande, ceinture. Nom de chacune des cinq parties du globe qui sont entre les deux pôles, et dont celle du milieu est la *zone torride*; les deux qui la suivent de chaque côté sont les *zones tempérées*, et les deux autres les *zones*

glaciales. Relativement à l'aspect qu'elle présente au soleil, la terre se divise en sections qu'on restreint ou qu'on élargit à volonté, mais qui sont toujours censées en faire le tour : ce sont les *zones des agriculteurs*. On les appelle autrement *climats*. Voy. CLIMAT.

ZOOHÉMATINE. Voy. HÉMATOSINE.

ZOOIATRE. s. m. Du grec *zôon*, animal, et *iatros*, qui vient de *iaomai*, je guéris. Ce mot a été proposé pour remplacer avantageusement celui de *vétérinaire*.

ZOOIATRIE. s. f. Du grec *zôon*, animal, et *iaktriqué* (même étym.). Comme la précédente, cette expression conviendrait mieux que celle de *vétérinaire*, par laquelle on indique la médecine des animaux.

ZOOLOGIE. s. f. En lat. *zoologia*, du grec *zôon*, animal, et *logos*, discours. Science qui s'occupe de l'histoire naturelle des animaux.

et qui se subdivise en autant de branches que de classes d'animaux.

ZOOLOGISTE. s. m. Celui qui se livre à l'étude de la *zoologie*.

ZOOTOMIE. s. f. En lat. *zootomia*, du grec *zôon*, animal, et *tomé*, section, dissection. Anatomie des animaux. La *zootomie* comprend la science de l'organisme animal et des lois propres à l'organisation des animaux, c'est-à-dire l'*anatomie* et la *physiologie*.

ZOYA. Voy., à l'art. RACE, *Cheval arabe*.

ZYGOMATIQUE. adj. En latin *zygomaticus*, du grec *zugôma*, qui signifie tout corps transversal, servant à en joindre deux autres. On appelle *os zygomatique*, un petit os triangulaire formant la partie externe et inférieure de l'orbite. Sa face externe est pourvue d'une éminence longitudinale, rabotuse, appelée *crête zygomatique*, *apophyse zygomatique*. Sa face interne concourt à former les sinus de la tête.

PIÈCES ET LETTRES

RELATIVES A LA PREMIÈRE ÉDITION.

Paris, 25 septembre 1845.

Monsieur, d'après le compte avantageux qui m'a été rendu de l'ouvrage que vous avez publié sous le titre de *Dictionnaire d'Hippiatrique et d'Équitation*, j'ai décidé qu'un exemplaire en serait adressé à l'École de cavalerie, à chaque établissement de remonte, ainsi qu'à chacun des corps de troupes à cheval.

MINISTÈRE
de
la guerre.

Vous voudrez bien, en conséquence, faire déposer dans mes bureaux 108 exemplaires du Dictionnaire dont il s'agit. Le prix de cet ouvrage vous sera payé par chacun des corps ou établissements auxquels il est destiné.

En vous informant de cette disposition, j'aime à croire, Monsieur, que vous y trouverez la preuve de l'intérêt que je porte à la publication de votre *Dictionnaire d'Hippiatrique et d'Équitation* qui, par son utilité pour l'armée, m'a paru devoir recevoir mon approbation.

Recevez, etc.

Signé le Ministre de la guerre,
Duc de Dalmatie.

A Monsieur le colonel CARDINI.

Paris, 31 octobre 1845.

Monsieur, d'après le compte favorable qui m'a été rendu de votre *Dictionnaire d'Hippiatrique et d'Équitation*, et pour vous donner un nouveau témoignage de ma satisfaction, j'ai décidé qu'un exemplaire en sera remis au Conseil d'administration de chaque compagnie de gendarmerie et aux brigades de gendarmerie à cheval.

MINISTÈRE
de
la guerre.

Vous aurez en conséquence à faire mettre promptement à ma disposition 1,914 exemplaires.

Les sommes à payer pour chaque compagnie seront imputées sur le fonds d'entretien et de remonte, et seront adressées au Conseil d'administration de la compagnie de la Seine, qui vous en tiendra compte.

Recevez, etc.

Signé, le Ministre de la guerre,
Duc de Dalmatie.

A Monsieur le colonel CARDINI.

Paris, 17 février 1845.

Colonel,

Je m'empresse de vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait de votre *Dictionnaire d'Hippiatrique et d'Équitation*. On reconnaît tout d'abord dans cet ouvrage le résultat d'une étude approfondie de tout ce qui concerne le cheval, et les articles

MINISTÈRE
de
la guerre.

que j'ai pu parcourir m'ont paru renfermer des notions fort utiles pour tout officier de cavalerie. Vous avez traité la matière en véritable praticien, et l'idée que vous avez eue de réunir en un même cadre tout ce qui se rattache au choix d'un cheval, à son éducation et à son hygiène, me semble fort heureuse.

Recevez, etc.

Signé, le Directeur du personnel,

A Monsieur le colonel CARDINI.

MOLINE SAINT-YON.

Extrait du *Recueil de médecine-vétérinaire pratique; journal consacré à la médecine, à la chirurgie vétérinaire, à l'hygiène, à l'élevé, au commerce des animaux domestiques, etc.*, publié par des professeurs de l'École d'Alfort, Paris. Cahier d'avril, 1845.

Ce n'est d'ordinaire qu'avec une certaine méfiance et avec une opinion un peu préconçue contre les auteurs, qu'en ouvre les livres de la nature de celui que nous annonçons aujourd'hui. On en a fait tant et de si mauvais; compilations sans connaissance des choses, dépourvues d'idées, d'ordre, de clarté; ouvrages tout de spéculation commerciale, d'affaire de boutique, mais nullement conçus au point de vue de l'instruction des hommes auxquels ils sont destinés.

Nous étions un peu, nous devons l'avouer, sous l'empire de cette préoccupation, lorsque nous avons lu le titre de l'ouvrage de M. le colonel CARDINI. Nous craignons que le nouveau *Dictionnaire d'Hippiatrique* ne dût être rangé dans la catégorie des livres que nous venons de signaler.

C'est une chose en effet bien difficile que de réunir dans le cadre d'un dictionnaire destiné à des hommes qui n'ont pas une connaissance spéciale de la matière, les éléments d'une science aussi étendue que l'hippiatrique, et d'en exposer les principes avec assez de clarté pour se faire comprendre, et avec assez de concision cependant pour ne pas entrer dans des développements qui fatigueraient et pourraient rebuter. L'homme qui entreprend un pareil travail doit joindre à une grande érudition une connaissance pratique des choses, qui lui permette de distinguer ce qui est essentiel de ce qui peut être négligé sans dommage, ce qui est vrai de ce qui est faux, ce qui est bon enfin et utile, de ce qui est mauvais et nuisible dans le pêle-mêle de tous les faits, de toutes les doctrines, de toutes les pratiques qui ont été accumulées par les années, et qui ne peuvent constituer un ensemble de quelque valeur, qu'à la condition d'être réunis dans un tout harmonieux, par une idée d'ordre et de méthode, à défaut d'une idée originale.

M. le colonel CARDINI n'a pas reculé cependant devant les difficultés d'un pareil sujet, et nous devons dire à sa louange qu'il les a en partie surmontées.

Le nouveau *Dictionnaire d'Hippiatrique* est un livre sérieux, fait avec conscience et talent, tout à fait à la hauteur de nos connaissances actuelles, suffisamment dé-

veloppé pour donner une idée exacte et vraie des matières qu'il traite, aux hommes qui doivent s'intéresser par profession à la connaissance du cheval, et circonscrit toutefois dans des limites assez restreintes pour se maintenir à la portée des intelligences qui ne sont pas initiées par des études spéciales aux secrets de la science.

M. le colonel CARDINI a mis à profit, et nous devons lui en savoir gré, les progrès que l'hippiatrique a faits depuis la fondation de nos écoles. Les matériaux de son livre sont principalement empruntés aux travaux des vétérinaires. Il en a présenté le résumé avec beaucoup d'ordre et de clarté, et avec une érudition qui témoigne des études véritables auxquelles il a dû se livrer avant de publier un pareil travail.

Le *Dictionnaire d'Hippiatrique* sera, nous le croyons, un ouvrage utile aux personnes que leur profession met journellement en rapport avec les chevaux. Il en est peu parmi elles qui se fassent une idée véritable de la science de l'hippiatrique. Combien à ce sujet se payent de mots, avec une facilité que l'on a peine à comprendre de la part d'hommes qui sont, du reste, des gens sérieux! Parce que l'on connaît le nom d'une région en extérieur, le siège d'une maladie, la couleur d'une robe ; parce que l'on a entendu parler du mode d'exécution d'une fonction, et qu'on s'en est rendu compte tant bien que mal, on ne doute plus de rien, on croit posséder toute la science, et l'on se permet de raisonner avec l'aplomb le plus incroyable sur les choses du monde qui vous sont, du reste, le plus complètement inconnues.

Singularité de notre esprit! ce sont les sujets qu'il nous est le moins permis d'expliquer, sur lesquels nous dissertons avec le plus de complaisance. Qui fait plus de théories en médecine que les gens qui en ignorent les premiers éléments? Il n'y a pas de jour qu'on n'entende produire par des personnes, du reste très-raisonnables, un système nouveau sur la circulation, la digestion, l'action des médicaments, la saignée, etc., et cependant il ne s'en trouverait peut-être pas parmi elles une seule qui se hasarderait à donner à un maçon des conseils sur la manière de gâcher son plâtre.

Le Dictionnaire de M. le colonel CARDINI aura, nous le croyons, cette utilité que, mis entre les mains des hommes de chevaux, il contribuera beaucoup à détruire bien des préjugés sur bien des choses, et à mettre à leur place des idées saines et raisonnables.

Cette publication nous paraît donc un service rendu à l'armée principalement. Les officiers de cavalerie trouveront dans cet ouvrage les éléments d'une instruction solide.

Paris, le 10 août 1845.

Monsieur le Colonel,

La Société vétérinaire du département de la Seine a décidé, dans sa séance du 13 mars dernier, qu'il vous serait adressé des remerciements pour les diverses communications que vous avez bien voulu lui faire, et notamment pour l'envoi du *Dictionnaire d'Hippiatrique et d'Équitation* que vous venez de publier, ouvrage dont

SOCIÉTÉ
vétérinaire
du
département
de la Seine.

l'importance ne saurait manquer d'être appréciée par tous les hommes qui font du cheval et de ses maladies l'objet de leur constante étude, et qui trouveront dans votre livre, indépendamment de ses autres mérites, celui d'être exact sans longueur et élégant sans prétention.

La Société, pleine de reconnaissance pour votre envoi, ose se flatter qu'à l'avenir vous voudrez bien lui faire part de vos nouveaux travaux. Pour mon compte, je m'estime heureux d'être auprès de vous, Monsieur le colonel, l'intermédiaire de la Société.

Agrérez, etc.

Signé, CRÉPIN, secrétaire général.

A Monsieur le colonel CARDINI.

Paris, 26 mai 1845.

Monsieur,

Veillez recevoir mes tardifs mais très-sincères remerciements pour l'exemplaire de votre *Dictionnaire d'Hippiatrique et d'Équitation*, que vous avez bien voulu me faire remettre.

Recevez en même temps, Monsieur, mes très-sincères félicitations d'avoir livré à la publicité un ouvrage aussi utile que complet, et qui est parfaitement à la hauteur de la science. Ce n'est pas seulement un livre nécessaire aux gens du monde, il doit encore occuper une place honorable dans la bibliothèque des savants et dans celle des hommes de l'art.

En le recommandant aux élèves qui suivront le cours d'hippiatrique que je professerai l'hiver prochain à l'ancien Manège royal, je croirai remplir un véritable devoir et leur être utile.

Agrérez, etc.

Signé, BARTHÉLEMY,

Ancien professeur à l'École d'Alfort.

A Monsieur le colonel CARDINI

Toulouse, 15 janvier 1846

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le *Dictionnaire d'Hippiatrique et d'Équitation* que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Cet ouvrage pouvant être fort utile aux vétérinaires, j'ai prié le rédacteur du *Journal des Vétérinaires du Midi* d'en rendre compte. J'en ai demandé aussi un exemplaire pour la bibliothèque de l'École vétérinaire de Toulouse.

Agrérez, etc.

Signé, BERNARD,

Directeur de l'École royale vétérinaire de Toulouse.

A Monsieur le colonel CARDINI.

Paris, le 18 mars 1838.

Citoyen Colonel,

Je m'empresse de vous accuser réception et de vous remercier de l'exemplaire de votre *Dictionnaire d'Hippiatrique et d'Équitation* que vous avez bien voulu m'adresser.

MINISTÈRE
de
la guerre.

L'intérêt que vous me priez d'accorder à cet ouvrage lui était acquis dès son apparition ; j'ai appréciée les utiles renseignements qu'il contient et qui doivent contribuer puissamment à perfectionner une science qu'il est si nécessaire de répandre dans l'armée et dans la population.

Salut et fraternité.

Le Ministre de la Guerre,

Signé, SCBERVIE.

Au Citoyen colonel CARDINI

ERRATA

TOME I^{er}.

Page 62, 1 ^{re} col.,	25 ^e ligne ;	manuelle, <i>lisez</i> manuelle.
151, <i>id.</i>	46 ^e —	chaot, <i>lisez</i> cahot.
180, 2 ^e —	{ 51 ^e —	62 régiments, <i>lisez</i> 61.
	{ 56 ^e —	chasseurs 14, <i>lisez</i> 15.
192, 2 ^e —	57 ^e —	toile tissue, <i>lisez</i> toile.
	{ 49 ^e —	44 régiments, <i>lisez</i> 45.
195, 2 ^e —	{ 20 ^e —	six escadrons, <i>lisez</i> cinq.
	{ 24 ^e —	trois régiments, <i>lisez</i> quatre.
221, 2 ^e —	54 ^e —	ce poids est dans un cheval de force moyenne, <i>lisez</i> : dans un cheval de force moyenne, son poids est...

TOME II.

Page 481, 2^e col., il manque le - aux dernières lignes.

